
MONSEIGNEUR LUIS AMIGÓ ET FERRER

ŒUVRES
COMPLÈTES

INTRODUCTIONS ET ÉDITION PRÉPARÉE PAR

AGRIPINO GONZALEZ, TC

et

JUAN ANTONIO VIVES, TC

Traduit par

JOSÉ ANTONIO LIZONDO DE TEJADA

MADRID – MCMLXXXVI

Traduction 2023

Avec effet fraternel, « aux Religieuses et aux Religieux
Tertiaires Capucins, pour que, avec plus de raison,
elles et ils se souviennent en présence de Dieu
de leur pauvre Père et Fondateur, qui les a tant aimés ».

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
SOMMAIRE DÉTAILLÉ.....	6
PRÉSENTATION DE LA TRADUCTION FRANÇAISE par Sœur Blanca Nidia Bedoya Salazar.....	16
PRÉSENTATION DE LA TRADUCTION FRANÇAISE par Frank Gerardo Pérez Alvarado.....	17
PRÉSENTATION.....	18
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	19
CHRONOLOGIE.....	25
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTÉE.....	30
ABRÉVIATIONS.....	31
AUTOBIOGRAPHIE.....	32
INTRODUCTION.....	32
NOTES SUR MA VIE.....	33
Partie I : ENFANCE ET JEUNESSE.....	34
Partie II : RELIGIEUX CAPUCIN.....	40
Partie III : LE FONDATEUR.....	53
Partie IV : L'ÉVÊQUE.....	77
ÉPILOGUE.....	90
EXHORTATIONS PASTORALES.....	92
INTRODUCTION.....	92
1. En entrant à Solsona.....	94
2. De l'imitation du Christ.....	97
3. Jésus-Christ, Chemin, Vérité et Vie.....	99
4. Dévotion au Rosaire.....	104
5. Sur l'amour de Dieu.....	106
6. Enseignement du catéchisme.....	108
7. Pénitence quadragésimale.....	112
8. Deux pouvoirs et deux drapeaux.....	116
9. Enseignement de la doctrine chrétienne.....	120
10. Dignité et devoirs du chrétien.....	123
11. De l'amour de Dieu.....	129
12. Adieu à Solsona.....	134
13. En entrant à Segorbe.....	137
14. L'accomplissement pascal.....	141
15. Guerre et paix.....	145
16. Sur la Rédemption.....	149
17. Progrès et irréligion.....	153
18. Sur la justice divine.....	157
19. Pour la paix en Europe.....	161
20. De la communion pascale.....	166
21. Cris de paix.....	170
22. Volonté divine et sanctification.....	174
23. Justice et paix.....	178
24. À propos du scandale.....	182
25. L'Église et la science.....	187

26. Vraies et fausses richesses.....	190
27. Sur la foi.....	193
28. Saint François et le Tiers-Ordre.....	197
29. Sur la charité mutuelle.....	203
30. La famille chrétienne.....	207
31. Sur les ennemis spirituels.....	212
32. Sur le ministère apostolique.....	216
33. Le nouveau commandement.....	219
34. Scandale et bon exemple.....	223
35. Suivi et croix.....	226
36. Le Messie promis.....	229
37. L'affaire du salut.....	233
38. Centenaire de la mort de Saint François.....	235
39. À l'occasion de l'Avent.....	239
40. Sur la tiédeur.....	241
41. Dignité du chrétien.....	244
42. Sur le salut.....	248
43. Respect et obéissance.....	251
44. Sur le mariage.....	255
45. De l'enseignement de la doctrine chrétienne.....	259
46. Centenaire du Concile d'Ephèse.....	264
47. Subvention au culte et au clergé.....	266
48. Centenaire de la mort du Christ.....	269
LETTRES.....	272
ORDINATIONS DE SAINTE VISITE AUX RELIGIEUX TERTIAIRES CAPUCINS DE NOTRE DAME DES DOULEURS.....	413
INTRODUCTION.....	413
Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, au mois de juin 1890, au couvent de Monte Sion, Torrente (Valence).....	414
Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, au mois de mai, au couvent de Monte Sion, Torrente (Valence).....	418
Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, au mois de juin de cette année 1891, à l'École de Réforme de Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid).....	423
Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, au mois de mai 1892, au couvent de Monte Sion, Torrente (Valence).....	426
Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation au mois de juin de cette année 1892, à l'École de Réforme de Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid).....	430
Ordinations de la sainte visite, pratiquée dans les 25, 26 et 27 mai 1899 par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, Ministre Provincial des Pères Capucins de la province de Valence et Fondateur de cette Congrégation des Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, à l'École de Réforme de Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid).....	433
CIRCULAIRES ADRESSÉES AUX DIOCÈSES DE SOLSONA ET DE SEGORBE.....	438
INTRODUCTION.....	438
ÉVÊCHÉ DE SOLSONA.....	439
ÉVÊCHÉ DE SEGORBE.....	467
CONSTITUTIONS.....	517
INTRODUCTION.....	517
CONSTITUTIONS DES SŒURS TERTIAIRES CAPUCINES DE LA SAINTE FAMILLE 1885.....	520

CERTIFICAT SUR L'AUTHENTICITÉ DES CONSTITUTIONS PRÉCÉDENTES.....	536
DÉCRET DÉFINITIF.....	537
CONSTITUTIONS DES RELIGIEUX TERTIAIRES CAPUCINS DE NOTRE DAME DES DOULEURS 1889	538
APPROBATION DES CONSTITUTIONS DE SON ÉMINENCE MONSIEUR LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE VALENCE.....	558
DU TRÈS ILLUSTRE M. L'ÉVÊQUE DE SEGORBE.....	559
ÉCRITS DIVERS.....	560
INTRODUCTION.....	560
ÉCRITS DIVERS.....	561
INDEX BIBLIQUE.....	569
ANCIEN TESTAMENT.....	569
NOUVEAU TESTAMENT.....	571
INDEX ONOMASTIQUE.....	576
INDEX THÉMATIQUE.....	582

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

SOMMAIRE.....	3
SOMMAIRE DÉTAILLÉ.....	6
PRÉSENTATION DE LA TRADUCTION FRANÇAISE par Sœur Blanca Nidia Bedoya Salazar.....	16
PRÉSENTATION DE LA TRADUCTION FRANÇAISE par Frank Gerardo Pérez Alvarado.....	17
PRÉSENTATION.....	18
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	19
<i>Contexte historique.....</i>	<i>19</i>
<i>Enfance et jeunesse de José María Amigó.....</i>	<i>19</i>
<i>Frère Luis de Masamagrell, religieux capucin.....</i>	<i>20</i>
<i>P. Luis Amigó, sa figure de fondateur.....</i>	<i>21</i>
<i>Monseigneur Luis Amigó, évêque de Solsona et Segorbe.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure spirituelle de Luis Amigó.....</i>	<i>22</i>
<i>Actualité du charisme amigonien.....</i>	<i>23</i>
<i>L'œuvre littéraire de Luis Amigó.....</i>	<i>23</i>
CHRONOLOGIE.....	25
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTÉE.....	30
ABRÉVIATIONS.....	31
AUTOBIOGRAPHIE.....	32
INTRODUCTION.....	32
NOTES SUR MA VIE.....	33
Partie I : ENFANCE ET JEUNESSE.....	34
<i>Parents, lieu et date de naissance.....</i>	<i>34</i>
<i>Baptême et petite enfance.....</i>	<i>34</i>
<i>Son éducation religieuse.....</i>	<i>35</i>
<i>Amitiés et dévotions enfantines.....</i>	<i>35</i>
<i>Révolution de 1868. Chute d'Isabelle II.....</i>	<i>36</i>
<i>Mort exemplaire de ses parents.....</i>	<i>37</i>
<i>Soutien providentiel des Amigó-Ferrer.....</i>	<i>37</i>
<i>José María Amigó et ses quatre amis.....</i>	<i>38</i>
<i>Les raisons de son entrée dans la vie religieuse.....</i>	<i>38</i>
<i>Les quatre amis s'orientent vers les Capucins.....</i>	<i>38</i>
<i>Le noviciat à Bayonne.....</i>	<i>39</i>
Partie II : RELIGIEUX CAPUCIN.....	40
<i>Le couvent capucin de Bayonne.....</i>	<i>40</i>
<i>Accueil et difficultés pour son admission.....</i>	<i>40</i>
<i>Noviciat et profession religieuse.....</i>	<i>41</i>
<i>Le Père Ambrosio de Benaguacil.....</i>	<i>42</i>
<i>Études théologiques et ordres mineurs.....</i>	<i>43</i>
<i>Ordre royal autorisant la restauration.....</i>	<i>43</i>
<i>Les premiers restaurateurs reviennent en Espagne.....</i>	<i>44</i>
<i>Difficultés initiales dans la fondation d'Antequera.....</i>	<i>44</i>
<i>Fondation du couvent de Montehano, Santander.....</i>	<i>46</i>
<i>Réception du diaconat et du presbytérat.....</i>	<i>46</i>
<i>Exerce son ministère dans la Montagne.....</i>	<i>46</i>
<i>Transfert du P. Luis à Valence.....</i>	<i>48</i>
<i>Le Père Luis au couvent de la Magdalena.....</i>	<i>49</i>
<i>Commissaire du Vénérable Tiers-Ordre.....</i>	<i>49</i>
<i>Premier pèlerinage à Notre-Dame du Puig.....</i>	<i>50</i>
<i>Comment il a réconcilié le maire et le curé d'Alboraya.....</i>	<i>51</i>
<i>Ce qui s'est passé à Punta de Ruzafa.....</i>	<i>52</i>
Partie III : LE FONDATEUR.....	53

<i>La multiplication du pain à « La Magdalena »</i>	53
<i>Rencontre avec les religieuses du Père Ambrosio</i>	53
<i>Vicissitudes des religieuses du Père Ambrosio</i>	54
<i>Fondation canonique des Tertiaires Capucines</i>	54
<i>Espagne, du Commissariat à la Province capucine</i>	55
<i>Le choléra de 1885 à Valence</i>	56
<i>Providence de Dieu pour « La Magdalena »</i>	56
<i>Les Religieux Tertiaires Capucins</i>	57
<i>Le choléra en 1885 et les Tertiaires Capucines</i>	57
<i>Fondation de l'Asile de Masamagrell</i>	58
<i>Pèlerinage au Puig et acquisition de « La Montañeta »</i>	58
<i>Comment le Seigneur veillait sur « La Magdalena »</i>	59
<i>Restauration du couvent capucin d'Ollería</i>	60
<i>Dure épreuve pour les Tertiaires Capucines</i>	60
<i>Fondation des Tertiaires Capucins</i>	61
<i>Difficultés de la Congrégation naissante</i>	62
<i>Autorisations et approbations de la Congrégation</i>	63
<i>Défection de José Valenciano</i>	64
<i>Jours difficiles à la Chartreuse du Puig</i>	64
<i>Trois événements importants de 1889</i>	65
<i>De la Chartreuse du Puig à Monte-Sión de Torrente</i>	66
<i>Division de la province capucine du Sacre Cœur</i>	66
<i>Transfert du P. Luis à Orihuela</i>	67
<i>Ingérence jésuitique dans la communauté de Torrente</i>	67
<i>Ingérence capucine dans la Congrégation des Tertiaires</i>	68
<i>Santa Rita, Madrid, première Maison de Réforme</i>	69
<i>Le Seigneur dissipe les doutes du Père Luis</i>	69
<i>Première messe des premiers Tertiaires Capucins</i>	70
<i>Définiteur Provincial et Gardien d'Ollería</i>	70
<i>Le Père Luis, Premier Supérieur Provincial</i>	71
<i>Le Père Luis visite l'École de Réforme de Santa Rita</i>	72
<i>Mission capucine de la Guajira</i>	72
<i>Fin du provincialat du Père Luis</i>	73
<i>Approbation pontificale des Instituts</i>	73
<i>Ingérence jésuitique dans l'École de Réforme de Santa Rita</i>	73
<i>Le Père Luis de pèlerinage à Rome</i>	74
<i>Le Père Luis troublé par des tentations d'orgueil</i>	75
<i>Les Tertiaires Capucines, à la Mission de la Guajira</i>	75
<i>Le Père Luis, proposé pour Vicaire de la Mission</i>	76
Partie IV : L'ÉVÊQUE	77
<i>Proposé pour Administrateur Apostolique de Solsona</i>	77
<i>Préparatifs pour la consécration épiscopale</i>	78
<i>Consécration épiscopale du Père Luis</i>	79
<i>Prise de possession et entrée à Solsona</i>	79
<i>Réalisations de Monseigneur Luis Amigó en 1908-1909</i>	80
<i>Le Père Javier María de Valencia</i>	80
<i>Autres réalisations comme Administrateur Apostolique de Solsona</i>	80
<i>Transfert de Monseigneur Luis Amigó à Segorbe</i>	81
<i>Trois grands chantiers à réaliser à Segorbe</i>	82
<i>En pèlerinage à Rome avec le Magistère espagnol</i>	82
<i>Réalisations de Monseigneur Luis Amigó en 1914</i>	82
<i>La dépouille de Frère Bonifacio Ferrer</i>	83
<i>Monseigneur Luis Amigó, fils adoptif d'Ador</i>	83
<i>Temple de la Sainte Famille à Masamagrell</i>	84
<i>Transfert des restes de Frère Bonifacio Ferrer</i>	84
<i>L'Asile de Notre-Dame de la Résurrection de Segorbe</i>	85
<i>Restauration de la cathédrale de Segorbe</i>	85
<i>Bénédiction de l'église de l'Asile de Segorbe</i>	85
<i>L'Eglise de l'Asile de Masamagrell</i>	86
<i>Organisation du séminaire et archives de Segorbe</i>	86
<i>El Sanctuaire de la Cueva Santa</i>	87
<i>Restauration de l'église de Santa María à Segorbe</i>	87
<i>Chapitres Généraux de 1926 et maladie de Monseigneur Amigó</i>	88
<i>Noces d'or de la Première Messe</i>	88

<i>Prière finale</i>	88
ÉPILOGUE.....	90
EXHORTATIONS PASTORALES	92
INTRODUCTION.....	92
<i>Christ-Rédempteur</i>	92
<i>L'Amour-miséricordieux</i>	92
<i>La Croix</i>	93
<i>La Vierge Marie et saint François d'Assise</i>	93
1. En entrant à Solsona.....	94
2. De l'imitation du Christ.....	97
3. Jésus-Christ, Chemin, Vérité et Vie.....	99
4. Dévotion au Rosaire.....	104
5. Sur l'amour de Dieu.....	106
6. Enseignement du catéchisme.....	108
7. Pénitence quadragésimale.....	112
8. Deux pouvoirs et deux drapeaux.....	116
9. Enseignement de la doctrine chrétienne.....	120
10. Dignité et devoirs du chrétien.....	123
11. De l'amour de Dieu.....	129
12. Adieu à Solsona.....	134
13. En entrant à Segorbe.....	137
14. L'accomplissement pascal.....	141
15. Guerre et paix.....	145
16. Sur la Rédemption.....	149
17. Progrès et irréligion.....	153
18. Sur la justice divine.....	157
19. Pour la paix en Europe.....	161
20. De la communion pascale.....	166
21. Cris de paix.....	170
22. Volonté divine et sanctification.....	174
23. Justice et paix.....	178
24. À propos du scandale.....	182
25. L'Église et la science.....	187
26. Vraies et fausses richesses.....	190
27. Sur la foi.....	193
28. Saint François et le Tiers-Ordre.....	197
29. Sur la charité mutuelle.....	203
30. La famille chrétienne.....	207
31. Sur les ennemis spirituels.....	212
32. Sur le ministère apostolique.....	216
33. Le nouveau commandement.....	219
34. Scandale et bon exemple.....	223
35. Suivi et croix.....	226
36. Le Messie promis.....	229
37. L'affaire du salut.....	233
38. Centenaire de la mort de Saint François.....	235
39. À l'occasion de l'Avent.....	239
40. Sur la tiédeur.....	241
41. Dignité du chrétien.....	244
42. Sur le salut.....	248
43. Respect et obéissance.....	251
44. Sur le mariage.....	255

45. De l'enseignement de la doctrine chrétienne.....	259
46. Centenaire du Concile d'Ephèse.....	264
47. Subvention au culte et au clergé.....	266
48. Centenaire de la mort du Christ.....	269
LETTRES.....	272
INTRODUCTION.....	272
1. Au Père Général des Capucins.....	275
2. Au Père Général des Capucins.....	275
3. Au Père Général des Capucins.....	276
4. Au Père Général des Capucins.....	277
5. Au Père Général des Capucins.....	278
6. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.....	280
7. À M. Jaime Ferrán.....	282
8. Au Père Général des Capucins.....	282
9. Au Père Général des Capucins.....	283
10. Au Père Général des Capucins.....	284
11. Au Père Général des Capucins.....	284
12. Au Père Général des Capucins.....	285
13. Au Père Général des Capucins.....	286
14. Au Père Général des Capucins.....	288
15. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.....	289
16. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.....	290
17. A l'Evêque d'Orihuela.....	290
18. Au Curé de Monforte.....	291
19. Au Père Général des Capucins.....	291
20. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.....	292
21. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.....	294
22. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.....	295
23. Au Père Général des Capucins.....	296
24. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.....	297
25. Au Père Général des Capucins.....	298
26. Au Père Général des Capucins.....	298
27. Au Père Général des Capucins.....	299
28. Au Père Général des Capucins.....	300
29. Aux Capucins de la Province de Valence.....	300
30. Aux Capucins de la Province de Valence.....	301
31. Aux Capucins de la Province de Valence.....	303
32. Au Père Général des Capucins.....	304
33. Au Père Général des Capucins.....	305
34. Au Père Général des Capucins.....	306
35. Au Père Général des Capucins.....	306
36. Au Père Général des Capucins.....	307
37. Aux Capucins d'Orihuela.....	308
38. Au Père Général des Capucins.....	308
39. Au Père Général des Capucins.....	309
40. Au Père Général des Capucins.....	310
41. Au Père Général des Capucins.....	310
42. Au Père Général des Capucins.....	311
43. Au Père Général des Capucins.....	311
44. Au Supérieur des Capucins d'Orihuela.....	312
45. Au Père Général des Capucins.....	312
46. Aux Capucins d'Ollería.....	313
47. Au Père Général des Capucins.....	314
48. Au Père Général des Capucins.....	314
49. Au Père Général des Capucins.....	315
50. Au Père Général des Capucins.....	316
51. Au Père Général des Capucins.....	317
52. Au Père Général des Capucins.....	317
53. Au Père Général des Capucins.....	317
54. Au Père Général des Capucins.....	318
55. Au Père Casimiro de Alcira, OFM Cap.....	318
56. Au Père Général des Capucins.....	319

57. Aux Capucins d'Orihuela.....	319
58. Au Père Général des Capucins.....	320
59. Au Père Général des Capucins.....	320
60. Au Père Général des Capucins.....	321
61. Au Père Général des Capucins.....	321
62. Aux Capucins d'Ollería.....	322
63. Au Père Général des Capucins.....	322
64. Au Père Général des Capucins.....	323
65. Au Père Général des Capucins.....	323
66. Au Père Général des Capucins.....	324
67. Au Supérieur des Capucins d'Orihuela.....	325
68. Au Père Général des Capucins.....	325
69. Au Père Général des Capucins.....	326
70. Aux Capucins d'Orihuela.....	327
71. Au Père Général des Capucins.....	327
72. A un Religieux Capucin.....	328
73. Aux Capucins d'Orihuela.....	329
74. Au Père Général des Capucins.....	329
75. Au Père Général des Capucins.....	330
76. Au Père Général des Capucins.....	330
77. Au Cardinal Vives y Tutó.....	331
78. Aux Capucins d'Orihuela.....	331
79. Au Père Général des Capucins.....	332
80. Au Père Général des Capucins.....	332
81. Aux Capucins de la Province de Valence.....	333
82. Au Père Général des Capucins.....	334
83. Au Père Général des Capucins.....	335
84. Aux Tertiaires Capucins.....	336
85. Aux Tertiaires Capucins de Madrid.....	338
86. Au Père Général des Capucins.....	339
87. Au Pape Pie X.....	339
88. A la Supérieure du Collège de la Sagrada Familia de Cervera.....	339
89. À son neveu Juan Martínez.....	340
90. Au Cardinal Rinaldini.....	340
91. Au Père Luis María de Valencia OFM. Cap.....	341
92. A la Supérieure du Collège de la Sagrada Familia de Cervera.....	342
93. Au Père Bernardino María de Alacuás, TC.....	342
94. À Don Antonio Maura.....	342
95. À Don Antonio Maura.....	343
96. Au Sous-Secrétaire de Grâce et Justice.....	343
97. Aux Tertiaires Capucins de Madrid.....	344
98. À Don Antonio Maura.....	344
99. À Don Antonio Maura.....	345
100. À Don Antonio Maura.....	345
101. À Don Antonio Maura.....	346
102. Au Père Joaquín de Llevaneras OFM. Cap.....	346
103. Aux Tertiaires Capucins de Madrid.....	347
104. Aux Religieux Coadjuteurs de la Communauté des Tertiaires Capucins de Dos Hermanas.....	347
105. Au Cardinal Vives y Tutó.....	348
106. Au Préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux.....	349
107. Au Président du Conseil des Ministres de l'Espagne.....	351
108. Au Pape Pie X.....	351
109. À Sœur María Luisa de Valencia, TC.....	351
110. Au Père Clemente de Arellano, OFM Cap.....	352
111. Au Cardinal Vives y Tutó.....	352
112. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	353
113. À une religieuse de Masamagrell.....	354
114. À Don Antonio Maura.....	354
115. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	354
116. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	355
117. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	356
118. Au Père Miguel de Esplugas OFM Cap.....	356
119. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	357
120. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	358

121. À Sœur Genoveva de Valencia, TC.....	358
122. À son ami Don José Miñana.....	358
123. À son ami Don José Miñana.....	359
124. Au Président du Conseil des Ministres de l'Espagne.....	359
125. À son ami Don José Miñana.....	359
126. Aux Tertiaires Capucins de Madrid.....	360
127. Aux Tertiaires Capucines d'Altura.....	360
128. À Fr. José María de Madrid, TC.....	361
129. À Fr. Gabriel de Benaguacil, TC.....	361
130. À plusieurs Tertiaires Capucins.....	362
131. Au Directeur de la revue « La Millor Corona ».....	362
132. À plusieurs Tertiaires Capucins.....	363
133. Aux Tertiaires Capucines.....	363
134. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	364
135. Au Père Ildefonso María de Vall de Uxó, TC.....	365
136. À M. Santiago García Bertrán et famille.....	365
137. Au Père Salvador de Benaguacil, TC.....	366
138. Aux Tertiaires Capucines et aux Tertiaires Capucins.....	367
139. Au prêtre Don Antonio Peiró.....	368
140. À Madame Maria Lazaro.....	369
141. Au Seigneur Rosendo Roig.....	369
142. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	370
143. Au Père Jesús Durá, TC.....	370
144. Au prêtre Manuel María Camargo.....	371
145. Aux Tertiaires Capucines.....	371
146. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	372
147. Au Provincial des Pères Capucins de Navarre.....	372
148. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	372
149. À M. Santiago García Bertrán et famille.....	373
150. Au Père José María Pérez de Alba, TC.....	373
151. Au prêtre Don Antonio Peiró.....	373
152. Au Provincial des Pères Capucins de Navarre.....	374
153. Au prêtre Manuel María Camargo.....	374
154. À plusieurs Tertiaires Capucines.....	375
155. À plusieurs Tertiaires Capucins.....	375
156. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	375
157. Aux Tertiaires Capucines d'Amérique.....	376
158. Au Père Jesús Durá, TC.....	377
159. Aux Tertiaires Capucines et Tertiaires Capucins.....	378
160. Au Prêtre Don Manuel María Camargo.....	378
161. Au Père Jesús Durá, TC.....	379
162. Aux Tertiaires Capucins de Galatone.....	380
163. Aux Tertiaires Capucins.....	380
164. Au Père Jesús Durá, TC.....	380
165. Au Père José María Pérez de Alba, TC.....	381
166. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	381
167. Au Père Jesús Durá, TC.....	381
168. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	382
169. Au Père José María Pérez de Alba, TC.....	382
170. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	382
171. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	383
172. Aux Tertiaires Capucines d'Ollería.....	383
173. Aux Tertiaires Capucins.....	384
174. Au Père José María Pérez de Alba, TC.....	384
175. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	384
176. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	385
177. Au Pro-Vicaire Apostolique de la Guajira OFM. Cap.....	385
178. Aux Tertiaires Capucins de Galatone.....	386
179. Au Père Bernardino María de Alacuás, TC.....	386
180. Au Père José María Pérez de Alba, TC.....	386
181. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	386
182. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	387
183. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	387
184. Au Provincial des Pères Capucins de Navarre.....	388

185. Aux Tertiaires Capucins de Galatone.....	388
186. À plusieurs Tertiaires Capucines.....	389
187. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	389
188. Aux Tertiaires Capucins de Galatone.....	389
189. Aux Tertiaires Capucins de Galatone.....	390
190. Au Père Pedro de la Iglesia, TC.....	390
191. À Sœur Purificación de San Andrés, TC.....	391
192. À Frère Lorenzo de la Alquería de la Condesa, TC.....	391
193. Au Père Eugenio de Carcagente OFM, Cap.....	391
194. À Sœur Purificación de San Andrés, TC.....	392
195. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	392
196. À Sœur Isabel de Benisa, TC.....	393
197. À Sœur Purificación de San Andrés, TC.....	394
198. À Doña Margarita Zúñiga.....	394
199. À plusieurs Tertiaires Capucines.....	394
200. Au Père Pedro de la Iglesia, TC.....	395
201. À la Supérieure des Tertiaires Capucines de Yarumal.....	396
202. Aux Tertiaires Capucines de Urrao.....	397
203. Au Père Bernardino María de Alacuás, TC.....	397
204. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.....	397
205. À la Supérieure des Tertiaires Capucines de Santa Rosa de Osos.....	398
206. Aux Tertiaires Capucines de Colombie.....	398
207. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.....	399
208. À Don Germán Roig.....	399
209. Aux Tertiaires Capucins de Galatone.....	399
210. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.....	400
211. À Don Germán Roig.....	400
212. À la Commissaire Capitulaire des Tertiaires Capucines à Colombie.....	401
213. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.....	401
214. À Sœur Filomena de Belén, TC.....	401
215. Au Père Joaquín Guillén, TC.....	402
216. À Sœur Consolación de los Dolores, TC.....	402
217. Aux Tertiaires Capucins de Galatone.....	402
218. À plusieurs Tertiaires Capucins.....	403
219. Au Père Pedro María de la Iglesia, TC.....	403
220. À plusieurs Tertiaires Capucines.....	404
221. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.....	404
222. À plusieurs Tertiaires Capucins.....	404
223. Au Père Joaquín Guillén, TC.....	405
224. Aux Tertiaires Capucins.....	405
225. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.....	406
226. Aux Tertiaires Capucins de Galatone.....	407
227. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.....	407
228. Au Père Pedro María de la Iglesia, TC.....	408
229. À plusieurs Tertiaires Capucins.....	408
230. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.....	409
231. À un Religieux Capucin.....	409
232. À Sœur Patrocinio, TC.....	409
233. Au Père José María de Sedaví, TC.....	410
234. À M. Joaquín Espinosa.....	410
235. Au Père Bernardino María de Alacuás, TC.....	410
236. Aux Tertiaires Capucins.....	411
237. Aux Tertiaires Capucines.....	411

ORDINATIONS DE SAINTE VISITE AUX RELIGIEUX TERTIAIRES CAPUCINS DE NOTRE DAME DES DOULEURS.....413

INTRODUCTION.....413

Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, au mois de juin 1890, au couvent de Monte Sion, Torrente (Valence).....414

Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, au mois de mai, au couvent de Monte Sion, Torrente (Valence).....418

Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, au mois de juin de cette année 1891, a l'École de Réforme de Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid).....	423
Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, au mois de mai 1892, au couvent de Monte Sion, Torrente (Valence).....	426
Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation au mois de juin de cette année 1892, a l'École de Réforme de Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid).....	430
Ordinations de la sainte visite, pratiquée dans les 25, 26 et 27 mai 1899 par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, Ministre Provincial des Pères Capucins de la province de Valence et Fondateur de cette Congrégation des Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, a l'École de Réforme de Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid).....	433
CIRCULAIRES ADRESSÉES AUX DIOCÈSES DE SOLSONA ET DE SEGORBE.....	438
INTRODUCTION.....	438
ÉVÊCHÉ DE SOLSONA.....	439
1. Octroi de privilèges et de pouvoirs.....	439
2. Réforme du Séminaire.....	439
3. Pour les pauvres du Diocèse.....	441
4. Année jubilaire de S. S. Pie X.....	441
5. Soutien au séminaire.....	442
6. Bulle de la Sainte Croisade.....	442
7. Sur le Carnaval et le Carême.....	443
8. Scandale du blasphème.....	444
9. Campagne nécessaire et plausible.....	446
10. Catastrophe en Sicile et Calabre.....	447
11. Pèlerinage à Rome.....	447
12. L'hérésie protestante.....	448
13. Salutations au retour de Rome.....	449
14. Guerre d'Afrique et Semaine Tragique de Barcelone.....	450
15. Hôtellerie Sacerdotale.....	451
16. Sur le modernisme.....	454
17. Vol sacrilège.....	455
18. Élections municipales.....	456
19. Interdiction d'aliéner des objets de valeur.....	458
20. De la piété avec les fidèles défunts.....	459
21. La Sainte Eucharistie.....	460
22. Sur l'accomplissement de Pâques.....	461
23. Charité et compréhension dans l'action.....	462
24. Binaison de messes.....	463
25. Aux Filles de Marie du Diocèse.....	464
26. Aide et soutien à Rome combattue.....	464
27. Protestation contre la loi sur les Associations.....	465
28. Contre le projet de suppression de l'enseignement religieux.....	465
29. Congrès catéchistique de Valladolid.....	466
ÉVÊCHÉ DE SEGORBE.....	467
30. En faveur des ouvriers pauvres.....	467
31. Election de Sa Sainteté Benoît XV.....	467
32. La Visite Pastorale.....	468
33. Aide aux victimes de la guerre européenne.....	468
34. Hommage national au Pape.....	469
35. La musique sacrée.....	469
36. Journée de la Presse Catholique.....	470
37. Sur la franc-maçonnerie.....	471
38. Pèlerinage à la Grotte Sainte.....	471
39. Incendie de la paroisse d'Alcublas.....	473
40. La prédication sacrée.....	473
41. Nouveau Code de Droit Canonique.....	474
42. Mesures contre la grippe.....	475
43. Dispositions concernant les livres paroissiaux.....	475
44. La clôture des religieuses.....	476
45. Nouvelles Constitutions pour le Séminaire.....	477
46. Indifférence religieuse et matérialisme.....	478

47. Honoraires de messe.....	478
48. Les Exercices Spirituels.....	479
49. Visites archipresbytérales.....	479
50. La guerre d'Afrique.....	480
51. Pour les combattants d'Afrique.....	481
52. Décès de Sa Sainteté Benoît XV.....	481
53. Élection de Sa Sainteté Pie XI.....	482
54. A l'occasion du décès d'un curé.....	483
55. Collecte en faveur de la Russie.....	484
56. Couronnement de la Vierge des Desamparados.....	484
57. L'avènement de la dictature.....	485
58. Enseignement de la religion.....	486
59. Cas de morale et de liturgie.....	487
60. Consécration de l'Espagne au Sacré-Cœur de Jésus.....	488
61. L'immodestie dans l'habillement.....	489
62. Règlement des responsables des Ermitages.....	490
63. Jubilé de l'Année Sainte.....	490
64. Projet de travaux à la Cueva Santa.....	491
65. Jubilé de l'Année Sainte.....	492
66. Prières pour la paix au Mexique.....	493
67. Centenaire de Saint Jean de la Croix.....	493
68. XXVe anniversaire d'Alfonso XIII.....	494
69. Persécution religieuse au Mexique.....	494
70. Pèlerinage de malades à Lourdes.....	495
71. Journée de la Presse Catholique.....	496
72. Consécration au Sacré-Cœur de Jésus.....	496
73. Journée missionnaire du Domund.....	497
74. Congrès Marial Hispano-américain de Séville.....	498
75. Année jubilaire de Sa Sainteté Pie XI.....	498
76. Décès de la reine María Cristina.....	499
77. Jubilé d'or sacerdotal de Sa Sainteté Pie XI.....	499
78. Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie XI.....	499
79. 75e anniversaire du dogme de l'Immaculée Conception.....	501
80. Instruction sur la Sainte Eucharistie.....	501
81. L'immodestie dans l'habillement.....	502
82. Le patrimoine artistique.....	503
83. A l'occasion de la Seconde République.....	504
84. Mois du Sacré-Cœur.....	504
85. Le prêtre en politique.....	505
86. Cas de morale et de liturgie.....	505
87. L'instruction catéchistique.....	506
88. Dissolution de la Compagnie de Jésus.....	506
89. Mois du Sacré-Cœur de Jésus.....	507
90. Journée de la Presse Catholique.....	508
91. Journée missionnaire du Domund.....	509
92. Persécution religieuse en Espagne.....	509
93. Centenaire des promesses du Sacré-Cœur.....	510
94. Année Sainte de la Rédemption.....	510
95. Journée de la Presse Catholique.....	511
96. Journée missionnaire du Domund.....	512
97. À l'occasion d'une collecte.....	513
98. Année Sainte de la Rédemption.....	513
99. Jubilé de l'Année Sainte de la Rédemption.....	514
100. Journée de la Presse Catholique.....	515
101. Collecte en faveur du Culte et du Clergé.....	515
102. Journée missionnaire du Domund.....	515

CONSTITUTIONS..... 517

INTRODUCTION..... 517

CONSTITUTIONS DES SŒURS TERTIAIRES CAPUCINES DE LA SAINTE FAMILLE 1885..... 520

De la fin de la Congrégation..... 520

Organisation de la Congrégation..... 521

De l'admission à la Congrégation..... 522

Du Noviciat..... 522

<i>De la Profession.....</i>	523
<i>Du Saint Habit.....</i>	524
<i>Des élections.....</i>	525
<i>Du gouvernement de la Congrégation.....</i>	527
<i>Des mortifications extérieures.....</i>	530
<i>Exercices de piété.....</i>	531
<i>De la conduite que doivent observer les Religieuses aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Couvent.....</i>	533
<i>Des vœux.....</i>	534
CONCLUSION DES CONSTITUTIONS.....	535
CERTIFICAT SUR L'AUTHENTICITÉ DES CONSTITUTIONS PRÉCÉDENTES.....	536
DÉCRET DÉFINITIF.....	537
CONSTITUTIONS DES RELIGIEUX TERTIAIRES CAPUCINS DE NOTRE DAME DES DOULEURS 1889	
.....	538
<i>But et finalité de la Congrégation.....</i>	538
<i>L'Organisation de la Congrégation.....</i>	539
<i>Sur le Saint Habit.....</i>	540
<i>Sur l'admission des postulants.....</i>	541
<i>Sur le Noviciat.....</i>	541
<i>Sur la Profession.....</i>	542
<i>Portant sur le gouvernement de la Congrégation.....</i>	543
<i>Sur les Chapitres et Elections.....</i>	548
<i>Sur la Visite Canonique.....</i>	550
<i>Les Exercices de piété.....</i>	551
<i>Sur les mortifications extérieures.....</i>	553
<i>Sur plusieurs documents relatifs aux Maisons de l'Institut et sur la conduite des Religieux aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.....</i>	555
<i>Sur les vœux.....</i>	556
CONCLUSION POUR LES CONSTITUTIONS.....	557
APPROBATION DES CONSTITUTIONS DE SON ÉMINENCE MONSIEUR LE CARDINAL	
ARCHEVÊQUE DE VALENCE.....	558
DU TRÈS ILLUSTRE M. L'ÉVÊQUE DE SEGORBE.....	559
ÉCRITS DIVERS.....	560
INTRODUCTION.....	560
ÉCRITS DIVERS.....	561
<i>« VERE FILIUS DEI ERAT ISTE ».....</i>	561
<i>NOBLESSE OBLIGE.....</i>	561
<i>L'HOMME DONT ON A BESOIN AUJOURD'HUI.....</i>	562
<i>« Que son sang soit sur nous ! ».....</i>	563
<i>« Haec est hora vestra et potestas tenebrarum » (Lc 22,53).....</i>	564
<i>PÈLERINAGE DES MAÎTRES À ROME Discours à Sa Sainteté Pie X.....</i>	565
<i>COMMUNICATION AU CONGRÈS DES TERTIAIRES.....</i>	565
<i>TESTAMENT.....</i>	566
INDEX BIBLIQUE.....	569
ANCIEN TESTAMENT.....	569
NOUVEAU TESTAMENT.....	571
INDEX ONOMASTIQUE.....	576
INDEX THÉMATIQUE.....	582

PRÉSENTATION DE LA TRADUCTION FRANÇAISE

par Sœur Blanca Nidia Bedoya Salazar

C'est en 1971 que notre Congrégation de Sœurs Tertiaires Capucines de la Sainte Famille a commencé une aventure évangélique sur le continent africain et plus particulièrement en République Démocratique du Congo, avec le désir de vivre et de transmettre le charisme reçu de notre Père Fondateur, Luis Amigó y Ferrer, au milieu de ce peuple, sachant que nous étions envoyées pour annoncer la bonne nouvelle du Royaume, en particulier aux plus pauvres et aux plus nécessiteux de notre présence, en les accompagnant, en les instruisant, en les soignant et en les guérissant...

Après une longue période pendant laquelle les congrégations étrangères n'étaient pas autorisées à accueillir des vocations autochtones, la première sœur congolaise a fait sa profession en 1992 et depuis lors, notre présence en Afrique s'est étendue à d'autres pays : le Bénin, la Tanzanie et la Guinée équatoriale, multipliant le nombre de sœurs tertiaires capucines dans ces lieux, qui changent la couleur de la Congrégation.

Dès le début, nous avons ressenti le besoin de pouvoir traduire nos documents charismatiques en français, afin de rapprocher les écrits de notre Fondateur des jeunes religieuses. Il est vrai que la saveur de ces documents en espagnol est différente, car les traductions n'expriment jamais complètement la langue originale ; néanmoins, pour la formation des jeunes religieuses, il est indispensable de faciliter l'accès aux sources. L'Autobiographie, les Constitutions et une partie de l'Histoire de la Congrégation avaient déjà été traduites en espagnol, mais faire de même avec les Œuvres complètes du Père Luis Amigó était un défi à relever.

Actuellement, le Noviciat des sœurs africaines se trouve au Bénin, où les jeunes femmes de ce pays, ainsi que les sœurs congolaises et tanzaniennes, reçoivent leur formation jusqu'à la première profession, en français. Et Dieu continue de nous bénir chaque année avec de nouvelles vocations sur ce continent.

Nos frères Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs sont présents en Côte d'Ivoire et au Bénin, avec de nouvelles vocations qui enrichissent la Congrégation, éprouvant comme nous la nécessité d'avoir les Œuvres Complètes en français, c'est pourquoi nous partageons depuis longtemps le souci de rendre le projet effectif.

Nous remercions Dieu qu'enfin, en tant que congrégations sœurs, nous puissions offrir ensemble ce précieux instrument de formation qui nous introduit dans la vie et l'œuvre de notre cher Père Luis, pour mieux le connaître et l'aimer et aussi pour transmettre sa pensée à tant de personnes, laïcs et collaborateurs, qui se joignent à cette grande famille charismatique. Que tout cela soit pour la plus grande gloire de Dieu et l'extension de notre charisme en Afrique.

Sœur Blanca Nidia Bedoya Salazar
Supérieure Générale des Religieuses Tertiaires Capucines

Rome, le 31 mai 2023

PRÉSENTATION DE LA TRADUCTION FRANÇAISE par Frank Gerardo Pérez Alvarado

Vous avez entre les mains les Œuvres complètes de notre Père Fondateur dans leur version française. Sans aucun doute un cadeau pour toute la famille amigonienne et, d'une manière particulière, un cadeau pour nos frères et sœurs francophones, tant en Afrique francophone que dans d'autres parties francophones du monde.

Bien qu'à l'origine cet ouvrage ait été destiné exclusivement aux maisons de formation francophones des Sœurs et Frères Tertiaires Capucins, afin que les aspirants de ces deux congrégations puissent mieux connaître la figure de Luis Amigó à travers ses écrits, il sera sans doute également utile à tous ceux qui, identifiés au charisme amigonien, veulent connaître à travers les écrits du P. Luis Amigó dans cette langue, les fondements, l'origine et les principes qui ont inspiré la vie et l'œuvre de notre Père Fondateur..

Depuis quelque temps, ces mêmes sœurs et frères des pays francophones, religieux et laïcs, nous demandent de publier l'ensemble de l'œuvre littéraire de Luis Amigó dans cette langue afin de pouvoir approfondir leur compréhension de sa pensée, se plonger dans sa biographie et ainsi tomber encore plus amoureux du charisme amigonien, don de l'Esprit Saint à l'Église par l'intermédiaire de notre Père Luis Amigó.

Nous savons que notre Père Fondateur a acquis une connaissance élémentaire du français lors de son séjour de trois ans à Bayonne, où il a fait son noviciat au couvent des Capucins. Il y fit sa première profession le 18 avril 1875, et passa encore deux ans à étudier la théologie. Il ne pouvait certainement pas imaginer à l'époque que, 150 ans plus tard, ses écrits seraient traduits dans cette langue universelle.

Nous espérons que cette édition des Œuvres complètes en français contribuera à faire connaître la figure de Luis Amigó dans la diversité culturelle qui constitue déjà la famille amigonienne. En ce temps de synodalité que nous vivons, tant au niveau ecclésial que congrégationnel, c'est sans aucun doute une grande richesse d'avoir concrétisé la possibilité, tant désirée, de faire connaître les écrits de Luis Amigó dans les différentes langues qui sont déjà parlées dans le monde amigonien.

Nous souhaitons également que cette version française des Œuvres Complètes conduise les membres francophones de la famille amigonienne à se sentir de plus en plus les fils et les filles bien-aimés de notre Père Fondateur, qui souhaite pour nous tous, comme il l'a dit dans ses écrits, l'unité et la sainteté : *“le but que le Seigneur a voulu en vous appelant à la Religion, qui est que vous soyez sauvés comme des saints, en apportant beaucoup d'âmes à sa gloire. C'est ce que votre Père et serviteur en Christ désire et demande à Dieu, et vous bénit”* (Lettre Testament, OC 1835).

Frank Gerardo Pérez Alvarado
Supérieur Général des Religieux Tertiaires Capucins

Rome, le 31 mai 2023

PRÉSENTATION

LUIS Amigó a déjà franchi le seuil de l'histoire comme un religieux pondéré, un évêque pieux et un apôtre de la jeunesse égarée.

Sa spiritualité, solidement enracinée dans l'Évangile et dans la théologie de la croix de Paul, s'ajoute à la riche tradition spirituelle franciscaine-capucine. Et elle est complétée par ce profond sens pénitentiel, caractéristique marquée de tous les Tiers-Ordres.

Bon fils du Séraphin d'Assise, et imitant les attitudes du Bon Pasteur, sa spiritualité tourne autour d'un christocentrisme miséricordieux et rédempteur et d'une mariologie douloureuse de Notre-Dame au pied de la Croix, qu'il développe dans une mission apostolique bien précise : l'éducation chrétienne de la jeunesse détournée du chemin de la vérité et du bien. C'est ce que Luis Amigó rappelle à ses Religieux dans sa lettre-testament : « Vous, zagales de son troupeau, c'est vous qui devez suivre la brebis égarée jusqu'à la rendre à la bergerie du Bon Pasteur ».*

C'est pourquoi les pages de son œuvre complète transparents au Luis Amigó, profondément franciscain et amant pieux de la Vierge des Douleurs, qui vit la joie de la fraternité en minorité, missionnaire populaire, et très attentif aux problèmes sociaux, vivant les paraboles de la miséricorde dans le style nouveau des Béatitudes.

Ainsi, donc, sa spiritualité, son charisme et sa mission, qu'il transmet à ses filles et à ses fils de ses deux congrégations religieuses, sont profondément ecclésiaux et d'une actualité éternelle. Cela rend sa figure, sa vie et son œuvre – que ses écrits recueillent – hautement estimée et exigée des hommes et des femmes de notre temps.

Il ne nous reste plus qu'à exprimer notre gratitude aux PP. Joaquin Guillén et Mariano Ramo, TT. CC., compileurs des écrits de Luis Amigó, gratitude que nous étendons également à ceux qui ont réalisé cette première édition critique, en espagnol, de l'œuvre complète du Serviteur de Dieu. Que le Seigneur veuille que ce travail gonfle beaucoup de lecteurs – et spécialement les filles et fils spirituels de Luis Amigó – pour aller après la brebis égarée, rappelant constamment que chaque jeune qui se rééduque est une génération qui se sauve.

L'Église et le monde d'aujourd'hui savent très bien que Luis Amigó était le prophète de la jeunesse égarée et apôtre de sa restauration sociale et morale.

Sr. ALICIA ZEA, TC
Supérieure générale

P. JOSÉ OLTRA, TC
Supérieur général

***Zagal – Zagala** : un mot utilisé par le Père Luis Amigó et toute la tradition amigonienne. Peut être traduit par jeune berger ou jeune bergère. (N. du T.)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En présentant pour la première fois l'édition des *Œuvres complètes* de Luis Amigó et Ferrer au grand public de la Biblioteca de Autores Cristianos, il semble opportun de consacrer ces premières pages à encadrer la figure humaine et spirituelle de ce simple évêque capucin, illustre fondateur et éminent éducateur espagnol de notre temps.

Contexte historique

Luis Amigó naît dans le village levantin de Masamagrell (Valence) le 17 octobre 1854, lorsque le XIX^e siècle a déjà dépassé la moitié de son parcours. Et depuis le jour de son baptême, administré le lendemain de sa naissance, il sera connu sous le nom de José Maria Amigó et Ferrer jusqu'à ce que, avec son entrée dans l'Ordre des Capucins, il change ce nom par celui de Luis de Masamagrell.

Au milieu du XIX^e siècle, la vie publique espagnole se caractérise par une grande instabilité, effet de la décadence nationale et des luttes internes. Le libéralisme, qui avait ses racines dans la Constitution de Cadix de 1812, s'était emparé des classes dirigeantes, après avoir surmonté deux périodes de restauration absolutiste. La cause de l'absolutisme monarchique, soutenue par la majorité du clergé et des religieux, s'identifia dès 1833 avec la branche dynastique carliste, prétendant au trône, qui provoqua trois guerres civiles (1833-1840, 1845-1849 et 1872-1876). Vaincu militairement, le parti carliste ou traditionaliste continuerait encore à incarner les aspirations de l'intégrisme catholique dans la vie politique.

Dans le libéralisme laïc, se dessinent de plus en plus deux tendances qui luttent pour le pouvoir et l'accomplissent alternativement, étape dite du « magouille », tout au long du règne d'Isabel II (1833-1868) : les radicaux, résolument anticléricaux, et les conservateurs ou modérés. L'épisode le plus significatif est sans aucun doute la suppression de tous les ordres religieux (1835-1837) et l'aliénation conséquente de tous leurs biens et possessions. Les deux tendances étaient monarchistes, mais le parti républicain a rapidement progressé. Profitant de la crise de la monarchie (détrônement d'Isabel II et règne éphémère d'Amadeo de Savoie), elle réussit en 1873 à instaurer la république, qui ne durera que deux ans.

La restauration monarchique avec Alfonso XII, en janvier 1875, favorisa l'aile conservatrice libérale, dirigée par Cánovas del Castillo, qui sut gagner la confiance de l'épiscopat et du secteur catholique majoritaire. La mort prématurée du roi (1885) et la régence de Maria Cristina, pendant le plus jeune âge d'Alfonso XIII, entraînent un retour au laïcisme libéral ou progressiste sous la direction du Premier ministre Sagasta. Cinq ans plus tard, Cánovas del Castillo reprend le pouvoir à la tête des conservateurs, mais meurt assassiné en 1897. La malheureuse guerre de 1898 marque le XIX^e siècle, l'un des plus infâmes de l'histoire de l'Espagne.

Enfance et jeunesse de José María Amigó

Dans ce cadre historique, rien de tranquille ni de flatteur, naît donc et passe ses années de jeunesse, celles de sa formation, et premières de son ministère sacerdotal, « l'apôtre de la jeunesse égarée ». Cependant, malgré le cadre turbulent dans lequel se développe la personnalité de José Maria Amigó, son enfance s'est déroulée de manière relativement paisible et heureuse, grâce à l'abnégation et au dévouement de ses parents. Ils ont su s'occuper avec soin de l'éducation chrétienne de leurs enfants et créer autour d'eux une atmosphère familiale et pieuse, détendue et accueillante.

Dans sa famille, José María reçoit les fondements religieux et spirituels qui marquent toute sa vie ultérieure, appris dans l'exemple et dans la parole de ses parents et renforcés par la réception des sacrements de la Confirmation, de la Pénitence et de l'Eucharistie.

Ce sont également ses parents qui ont guidé la formation spirituelle de leur fils dès le début. Dès son enfance, ils ont pris soin de l'envoyer dans la première académie catholique de Valence afin qu'il reçoive les rudiments d'une solide éducation littéraire. Et ce sont eux qui l'encouragent, sans hésitation, à poursuivre cette formation depuis 1866 comme élève externe du Séminaire conciliaire du Levant, où il étudie les Humanités, la Philosophie scolastique et, éventuellement, la première année de Théologie Sacrée, jusqu'à ce qu'en 1874 il parte pour Bayonne (France), où il entre comme capucin.

José Maria Amigó, pour sa part, collabore activement à cette formation que ses parents lui offrent et, pour mûrir davantage sa foi et canaliser le dévouement de son temps libre à Dieu et aux hommes, s'inscrit d'abord dans la Congrégation de San Felipe Neri, plus tard à l'École du Christ et enfin dans le Tiers Ordre Franciscain séculier.

Frère Luis de Masamagrell, religieux capucin

L'appel qu'éprouve le jeune Amigó à suivre de près le Christ, à travers la garde des conseils évangéliques, n'apparaît pas tout à coup dans sa vie, mais mûrit progressivement à travers le temps. Il y a dans son *Autobiographie* des détails significatifs qui laissent transparaître comment, dès son enfance, il expérimente l'inclination au sacerdoce. Cependant, l'un des facteurs fondamentaux qui l'éclaire dans la pleine prise de conscience de sa vocation religieuse est l'éducation chrétienne reçue dans sa maison paternelle et dans les établissements scolaires qu'il fréquente. Et, à côté de cela, l'esprit que l'on respire et assimile dans les pieuses associations à celui qui s'engage dans sa jeunesse. Ces associations attisent en lui des désirs constants de plus grande perfection qui, peu à peu, le conduiront au cloître.

Dans un premier temps, Luis Amigó souhaite entrer à la Chartreuse, mais il connaît ensuite, à travers les sages conseils de ses directeurs spirituels, D. Francisco Pérez Montejano et le P. Llopart, qui est la volonté de Dieu d'entrer capucin. En 1874, il se rend donc au couvent que ces Frères mineurs – alors encore exilés d'Espagne – ont dans les environs de Bayonne (France). C'est là qu'il a reçu l'habit sacré le 12 avril 1874 sous le nom de Frère Luis de Masamagrell. Et dans ledit couvent, il a fait profession le 18 du même mois de l'année suivante.

Frère Luis poursuit ses études de théologie sacrée à Bayonne pendant deux années supplémentaires. Pendant cette période, des événements se produisirent en Espagne, qu'il relate avec une simplicité toute franciscaine dans le récit de sa vie, et qui rendirent possible le retour des frères capucins dans leur patrie. Frère Luis de Masamagrell fait partie, au cours de l'hiver 1877, du groupe des neuf premiers capucins qui reviennent en Espagne après quarante ans d'exclaustration. Il devient ainsi l'un des restaurateurs, dans notre nation, non seulement de son Ordre capucin, mais aussi de toute forme de vie religieuse régulière.

Après avoir été l'un des fondateurs du couvent capucin d'Antequera (Málaga), Frère Luis de Masamagrell passe, en 1879, à rouvrir l'ancien couvent d'Observantes, situé à Montehano (Santander). Il y reçoit le presbytérat le 29 mars 1879. Sur les terres montagneuses, l'apostolat de Luis Amigó, en tant que prêtre, s'oriente depuis ses débuts vers trois domaines d'action très appréciés par lui dans l'esprit qui a toujours animé son ministère : *les prédications populaires, l'attention aux détenus et la pastorale de la jeunesse*.

Dans sa prédication, Luis Amigó cherche toujours à suivre les impulsions intérieures que l'Esprit lui suscite comme fruits de la prière et de la méditation avec lesquelles il se prépare au ministère de la parole. Il a su être, par ce ministère, un instrument fidèle du Seigneur, ce qui a fait de lui un véritable apôtre de la conversion personnelle, du renouveau des mœurs et de la paix entre les hommes.

L'attention, les soins et la moralisation des détenus – une autre des préoccupations de Luis Amigó – étaient exercés par lui depuis sa jeunesse, lorsqu'il s'occupait, divertissait et catéchisait les prisonniers à Valence. Consacré ministre du Seigneur, il apporte la consolation de sa présence amicale et la parole miséricordieuse du Seigneur aux prisonniers de Santoña, une ville proche de son couvent de Montehano.

Mais ce n'est pas moins, dans l'esprit apostolique de Luis Amigó, son dévouement à l'éducation chrétienne de la jeunesse. C'est à son activité apostolique que l'on doit la création, à Valence, de l'Association de Notre-Dame des Bons Livres. La bonne presse est un réconfort et une distraction pour les malades et les prisonniers et un moyen de contrer les effets pernicioeux des mauvaises lectures sur les jeunes.

Alors qu'il n'a que vingt-six ans, il est nommé vice-maître des novices dans l'unique noviciat capucin d'Espagne. Et trois ans plus tard, en 1885, il est élu Définiteur de la province dans laquelle l'Ordre a transformé tout le territoire hispanique. Dès lors, la vie de Luis Amigó est pleine de responsabilités. À partir de 1889, et pendant trois périodes consécutives, il fut Définiteur de la Province capucine de Tolède, et à la fin de 1898, il fut nommé premier Ministre provincial de la Province capucine restaurée du Très Précieux Sang du Christ à Valence. Lorsque son service auprès des frères prit fin en 1902, et que s'écoula le temps pendant lequel – selon les Constitutions – il ne pouvait exercer aucune fonction, il fut à nouveau élu Définiteur provincial et Gardien du couvent d'Orihuela (Alicante), où, le 18 avril 1907, il fut surpris par sa nomination à l'Administration apostolique de Solsona (Lérida).

P. Luis Amigó, sa figure de fondateur

L'activité fondatrice de Luis Amigó n'est pas facilement compréhensible sans une référence directe à son activité apostolique en tant que directeur du Tiers Ordre Franciscain séculier. Deux ans après son ordination sacerdotale, les supérieurs transfèrent Luis Amigó au couvent de Masamagrell (Valence). Et ici, il combine son ministère de vice-maître des novices avec celui de l'instauration du Tiers-Ordre séculier dans la région.

Les fruits ne se font pas attendre. « *Le progrès toujours croissant du Tiers Ordre séculier et le désir de plus grande perfection de certaines âmes qui voulaient se consacrer à Dieu* », à l'âge de trente ans à peine, le conduisent à la fondation des Sœurs Tertiaires Capucines de la Sainte Famille. Et la fondation des RR. Tertiaires capucins de Notre-Dame des Douleurs, quatre ans plus tard, vient compléter l'œuvre des religieuses, en même temps « *considérant combien le progrès toujours croissant du Tiers-Ordre devait plaire au Seigneur* ». Et c'est de ces Tiers-Ordres que proviennent les premiers membres sur lesquels se construit l'édifice des deux congrégations.

Luis Amigó est tombé complètement amoureux de l'idéal du franciscanisme séculier et en a fait la colonne vertébrale de toute sa spiritualité. Au contact de la spiritualité tertiaire, il a découvert qu'une manière tout à fait valable de réparation divine était d'aider les gens à rencontrer Dieu à travers une libération rédemptrice intégrale. Et cette découverte, par laquelle il devient personnellement un mystique de la réparation divine, à travers une action miséricordieuse par laquelle on collabore à la réforme des individus et de la société, est celle qui se trouve à la base de ses deux congrégations, qui naissent comme fruit assaisonné de leur apostolat parmi les tertiaires séculiers.

Lorsque, le 11 mai 1885, Luis Amigó inaugure canoniquement la congrégation des Sœurs Tertiaires Capucines, il les destine à être consacrées « *avec toute sollicitude et dévouement au secours des nécessités corporelles et spirituelles de leurs proches dans les Hôpitaux, les Asiles et, en particulier, les Orphelinats* ». Et quand, le 12 avril 1889, il réalise la fondation des Religieux Tertiaires Capucins, il les invite à « *communiquer à vos proches les incendies de l'amour de Dieu, et soyez plus disposés à les servir dans l'enseignement et la moralisation de ceux qui sont accueillis dans les Écoles de Réforme et de Correction* ». Ce sont les réalisations pratiques de l'offrande comme victime que Luis Amigó fait de sa personne à Dieu pour « *réparer ainsi sa divine justice* ».

Comme on peut aisément le constater, c'est le même esprit rédempteur, réformateur de l'humain et du divin, restaurateur de l'homme dans le Christ – comme Luis Amigó l'a magnifiquement exprimé au pape Pie X – qui anime ses deux congrégations.

Monseigneur Luis Amigó, évêque de Solsona et Segorbe

Le 21 avril 1907, Luis Amigó reçoit une lettre de la Nonciature Apostolique avec la proposition pour l'épiscopat. Il était loin de penser que cette lettre allait entraîner un changement radical dans sa vie de religieux capucin. Le Seigneur, qui un jour, il y a longtemps, a exprimé sa volonté qu'il entre dans le cloître, lui fait comprendre maintenant, après trente-trois ans, qu'il exige de lui un service pour le peuple de Dieu, et que ce service doit être exercé comme évêque.

Le 9 juin 1907, il reçoit la plénitude du sacerdoce à Madrid. Et le 4 août, il a fait son entrée officielle à Solsona (Lérida), l'église qui lui avait été confiée comme administrateur apostolique. À Solsona restera Mgr. Amigó pendant six ans, jusqu'à ce qu'il soit préconisé évêque résidentiel de Segorbe (Castellón), le 18 juillet 1913.

Dans les deux diocèses, le ministère pastoral de Luis Amigó est marqué par un esprit de dévouement et de service, déjà symbolisé dans sa devise épiscopale : *Animam meam pono pro ovibus meis*, qui le disposait à « donner sa vie, si besoin était, pour chacun de ses diocésains ».

La grande préoccupation qui a rempli tout son travail épiscopal de pasteur zélé a été la même que celle qui a également marqué le pontificat de Pie X : « *instaurare omnia in Christo* » (Ep 1,10). Ce n'est qu'à Solsona qu'il consacre déjà trois de ses exhortations pastorales à manifester sa ferme conscience que les maux qui affligent l'homme et la société ne peuvent être sauvés qu'en tournant le regard vers le Christ Rédempteur, Chemin, Vérité et Vie, et en façonnant les hommes, suivant son exemple, les critères d'action eux-mêmes. Et ensuite, à Segorbe, il insistera à plusieurs reprises sur cette idée fondamentale de son magistère apostolique.

C'est à partir de cette idée, centrale et nucléaire dans ses enseignements, que prennent leur véritable dimension les divers thèmes que, en tant que pasteur, a développés Mgr. Amigó. Parmi eux, les suivants sont particulièrement importants : *l'amour du prochain*, que le philanthrope place uniquement dans le bien-être et qui, pour le chrétien, consiste en un bien être ; *la justice sociale*, « qui rendrait le

monde semblable à un paradis anticipé, où règnent la justice, la paix, l'ordre et la moralité, fondement du bien-être et du progrès moral et matériel des nations » ; *la vraie paix*, « qui ne s'obtient pleinement que lorsqu'on a avec Dieu, avec soi-même et avec le prochain, par l'union de l'intelligence et de la volonté à celle de Dieu » ; *la catéchèse*, « la plus excellente et la plus importante de toutes les œuvres que l'on puisse faire, religieuse et socialement considérée » ; *l'éducation chrétienne de la jeunesse*, pour la réforme sociale et morale de la société ; ou *l'unité de la famille*, « en fixant bien les yeux tous sur la Sainte Famille de Nazareth pour son imitation ».

Telles sont donc les lignes directrices qui ont marqué l'enseignement de Mgr Amigó, fondé sur la devise paulinienne « *instaurare omnia in Christo* », qu'il a su faire sienne. Mgr. Luis Amigó a poursuivi ce magistère sans interruption jusqu'à ce que, vingt-sept ans plus tard, à l'âge de quatre-vingts ans, il meure alors qu'il était encore évêque de Segorbe.

Il décède le 1er octobre 1934 à Godella (Valence), dans la maison-mère de ses fils Tertiaires Capucins. Trois jours plus tard, sa dépouille mortelle est inhumée dans son village natal de Masamagrell, où elle repose désormais dans le panthéon de l'église de ses filles, les religieuses Tertiaires Capucines. Son tombeau est devenu, au fil du temps, le lieu de pèlerinages continus de disciples et d'admirateurs de l'œuvre amigonienne.

Figure spirituelle de Luis Amigó

Essayer de définir avec de légers traits la forte personnalité spirituelle d'un homme de Dieu est toujours une entreprise ardue et difficile. Bien sûr, le noyau le plus solide de son enseignement est la justification et le salut par une solide foi dans le Christ mort et ressuscité. Ce n'est que sur ce plan et dans cette dimension que son sens providentiel de la vie, sa dévotion à la Croix, au sacerdoce et à l'Eucharistie, au sacrifice de la Messe et à Marie des Douleurs, ainsi que son activité catéchétique et missionnaire populaire.

Cependant, si l'on devait chercher un qualificatif qui synthétise et détermine, en quelque sorte non seulement sa spiritualité, mais aussi le charisme et la mission dont l'Esprit l'a doté pour le service de l'Eglise, il n'y en a pas de meilleur que celui du charisme *corédempteur*.

Le mystère de la Rédemption, tant dans sa dimension théologique de réparation de la justice divine que dans sa dimension anthropologique de restauration humaine, constitue le noyau même de l'activité apostolique de Luis Amigó. Quand il découvre dans son existence que le Seigneur l'appelle non seulement à collaborer à la réparation de sa justice divine, mais aussi à coopérer en complément à la restauration de l'homme, en l'approchant de la véritable source de la libération, qui est Dieu lui-même, sa personnalité spirituelle prend les premières nuances qui spécifient sa *collaboration rédemptrice*, à laquelle il s'est toujours senti appelé. A partir de ce moment, il vivra toujours avec une profonde intégration les dimensions – théologique et anthropologique – que comporte le mystère sauveur, objectif et pleinement réalisé dans le Christ Jésus. Pour lui, la meilleure façon de réparer Dieu sera, dès lors, le « *retour des brebis égarées au bercail du Bon Pasteur* ». Et la seule façon de réparer en profondeur les égarés, afin qu'ils trouvent leur réalisation en tant que personnes et enfants de Dieu, sera de les aider à « *connaître le Seigneur, afin que, le connaissant, l'aimant, le serve et apprenne avec lui le principe de la vraie sagesse et qu'il soit un frein à ses passions désordonnées* ».

D'autre part, Luis Amigó est arrivé à découvrir que cette collaboration intégrale et intégratrice que Dieu lui demande avec le mystère de la Rédemption doit la réaliser avec les deux activités fondamentales qui ont distingué la même action rédemptrice du Christ : l'*amour miséricordieux* et la *croix*.

Il devient donc prophète de miséricorde envers les plus nécessiteux – prisonniers, vieillards, malades, orphelins, jeunesse égarée... – parce qu'il a fait siens les enseignements du Maître, qui « *n'est pas venu sauver les justes, mais les pécheurs* » et qui s'est consacré à « *chercher ce qui était perdu* », parce qu'il a fait vivre en lui-même l'Evangile de la miséricorde, qu'il verra symbolisé spécialement dans les figures du *Bon Pasteur*, qui va à la recherche de l'égaré, et du *Père miséricordieux*, qui accueille avec la paix le fils prodigue qui retourne dans la maison paternelle.

Mais, parallèlement, il devient aussi un Samaritain et un Cyrénéen compatissant qui aide le prochain dans sa douleur, et porte même sa croix pour la rendre ainsi plus supportable, parce qu'il a accepté vitalement, à partir de l'Esprit, que « souffrir avec les autres », « pour les autres » « au lieu des autres » est l'expression la plus sublime de cet amour miséricordieux.

La coopération à l'œuvre rédemptrice du Christ, avec intégrité de vue entre le divin et l'humain, et en assumant à la fois l'invitation à l'amour et au sacrifice, constitue donc le noyau fondamental du charisme corédempteur de Luis Amigó, charisme qu'il nourrissait quotidiennement par la contemplation

pieuse, amoureuse et imitative du Christ humanisé et crucifié, et de sa Mère au pied de la Croix, à travers l'esprit franciscain qu'il sut assumer comme une juste religieux capucin.

Actualité du charisme amigonien

Cent ans après les deux fondations de Luis Amigó, son charisme demeure vivant et actif au service de l'Église et de la société actuelle. Ses filles et fils spirituels – les Sœurs Tertiaires Capucines de la Sainte Famille et les RR. Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs – ont déjà étendu leur rayon d'action aux cinq continents, et ils y sont présents en développant les formes les plus diverses d'apostolat, mais toujours imprégnées de l'esprit corédempteur que Luis Amigó leur a transmis.

Eux et elles sont devenus les transmetteurs de ce son esprit qui cherche miséricordieusement le nécessaire, sans épargner de sacrifices ; de ce son esprit qui sait nourrir les désirs apostoliques dans l'intimité avec Dieu pour pouvoir aimer son frère par Lui, en Lui et pour Lui ; de ce son esprit qui les conduit à collaborer intégralement à l'œuvre rédemptrice du Seigneur *par l'action miséricordieuse en faveur de l'égéré*.

Le travail en faveur de la jeunesse « déviée du chemin de la vérité et du bien », que Luis Amigó légua comme champ missionnaire à ses religieux Tertiaires Capucins, et auquel participent également ses filles Tertiaires, se développe aujourd'hui non seulement à travers des institutions – maisons d'accueil ou de famille et centres spécialisés de réadaptation du mineur inadapté –, mais il est réalisé, en outre, dans des domaines ouverts d'action tels que : le travail social dans les quartiers marginalisés et l'ouverture de communautés thérapeutiques pour la récupération des toxicomanes, qui vise à offrir une solution scientifique et pastorale à l'un des problèmes les plus préoccupants de la jeunesse d'aujourd'hui.

Pour sa part, les sœurs Tertiaires Capucines maintiennent également vivant l'esprit amigonien dans le soin des malades et des personnes âgées, dans l'éducation des enfants orphelins et abandonnés et dans l'évangélisation des nouvelles cultures.

Et ce sont ces ministères apostoliques, accomplis par les Tertiaires et les Tertiaires Capucins dans la fidélité à leur propre charisme que leur a légué le Fondateur, ceux qui permettent qu'on puisse affirmer dans le moment historique actuel que l'esprit de Luis Amigó et Ferrer reste vivant cinquante ans après sa mort. La figure de Luis Amigó, prophète de notre temps, avec son attitude de miséricorde, de compassion et d'abnégation en faveur des malades, des personnes âgées, des personnes abandonnées et, surtout, en faveur des jeunes inadaptés, constitue une dénonciation constante de ceux qui provoquent de telles situations et de ceux qui traversent la vie sans s'arrêter devant la douleur et le besoin de leur prochain. Et elle constitue aussi un encouragement pour l'espérance de ceux qui, malgré tout, rêvent d'un monde nouveau et d'une société meilleure.

L'œuvre littéraire de Luis Amigó

Nous ne pourrions pas terminer la présentation de Luis Amigó, comme portique à cette première publication de ses *Œuvres complètes*, sans une vision succincte et globale de sa production littéraire.

Dans l'œuvre de Luis Amigó, suivant toujours chronologiquement l'ordre dans lequel il apparaît dans sa vie, on retrouve le genre épistolaire, le genre législatif, le genre pastoral et le genre autobiographique.

Dans le genre épistolaire, auquel appartiennent les lettres qui s'y trouvent, adressées à ses supérieurs religieux, à ses amis, et en particulier à ses filles et fils Tertiaires Capucins, Luis Amigó apparaît comme le Religieux mineur humble et obéissant, comme le serviteur et le ministre de ses frères et comme le père aimant qui veille toujours sur ses filles et ses fils et sur le progrès de l'Œuvre.

Dans le genre législatif, où se regroupent deux Constitutions et les Ordinations canoniques qu'il a laissées écrites lors des visites à ses Tertiaires, Luis Amigó se manifeste comme le fondateur, qui veut rendre visible, à travers la lettre des textes, l'esprit qui souhaite informer ses religieuses et religieuses ; et aussi comme le pédagogue qui, conscient de la difficile mission qui les a chargés de la rééducation de la jeunesse, se prête à leur offrir comme un fruit de son personnel charisme les premières normes qui fondent la méthode pédagogique propre aux Tertiaires Capucins pour accomplir avec une garantie suffisante le service de la jeunesse égarée.

À travers le genre pastoral, qui comprend les exhortations pastorales et les circulaires qu'il a rédigées en tant qu'évêque, Mgr Amigó communique à ses diocésains non seulement sa pensée spirituelle, fruit de sa vie plus que de ses études, mais aussi les différents problèmes et préoccupations de la vie quotidienne, qu'un chrétien doit savoir affronter avec les sentiments mêmes du Christ.

Et enfin, à travers le genre autobiographique, l'illustre Fondateur se montre ouvertement comme l'homme de Dieu qui a vécu et agi « non selon la chair, mais selon l'Esprit » ; comme l'homme qui a vécu entre les mains de la divine Providence ; qui a aimé Dieu et ses frères ; qui souffrait et riait avec eux. Dans cette partie de l'œuvre de Luis Amigó ne figurent ni le savoir théologique-spirituel de ses exhortations, ni la préoccupation minutieuse et détaillée de nombre de ses lettres et circulaires, ni les exhortations spirituelles ou pédagogiques de ses textes législatifs. Dans l'Autobiographie apparaît tout simplement le portrait de lui-même, tel qu'il se voyait vraiment devant Dieu, à soixante-quinze ans, comme il voulait être filialement rappelé par ses Religieuses et Religieux, à qui il dédie et destine son franciscain récit.

CHRONOLOGIE

1854	17/10	Nait José María Amigó à Masamagrell (Valencia).
	17/10	José María Amigó reçoit le Saint Baptême.
	08/12	Sa Sainteté Pie IX proclame le dogme de l'Immaculée.
1355	22/01	Mort de Blas Ferrer y Calvo, grand-père maternel.
	24/02	Le P. Ambrosio et ses religieuses sont expulsés de Montiel.
1857	24/02	José María Amigó est confirmé.
1863	20/06	Fondation de la Confrérie du Saint Sacrement de Valencia.
1866	13/05	Julio et José María Amigó reçoivent sa première communion. En automne José María entre au Séminaire de Valencia.
1867		Charles Marx publie son oeuvre « Le Capital ».
1868	04/06	Mort de Rosa Doset, grand-mère maternelle de José María Amigó.
	26/09	Éclate la révolution espagnole appelée « La Gloriosa ».
	30/09	La reine Isabel II part en exil.
1869		Automne : La famille Amigó-Ferrer part vivre à Godella (Valencia).
	08/12	Ouverture du Concile Vatican I.
1870	15/09	José María Amigó assiste à Puzol aux fêtes de la Vierge.
	06/11	Mort de D. Gaspar Amigó Chulvi, père de José María.
1871	02/01	Amédée de Savoie est proclamé roi d'Espagne.
	10/08	Mort de doña Genoveva Ferrer y Doset, mère de José María.
1872	21/04	Début de la troisième guerre carliste.
	??/??	José María Amigó désire entrer à la Chartreuse.
1873	07/02	Amédée de Savoie renonce à la couronne d'Espagne.
	11/02	Proclamation de la I République espagnole.
	??/03	José María Amigó prend l'habit de Tertiaire Franciscain.
1874	03/01	Chute de la I République espagnole.
	28/03	José María Amigó part au noviciat capucin de Bayonne.
	12/04	José María Amigó prend l'habit capucin à Bayonne (France).
1875	09/01	Alfonso XII arrive à Barcelona comme roi d'Espagne.
	18/04	Première profession de Frère Luis de Masamagrell.
1876	27/02	Fin de la guerre carliste. Les carlistes fuient en France.
	10/06	Frère Luis de Masamagrell reçoit la tonsure et les ordres mineurs.
1877	??/03	Frère Luis revient en Espagne avec les premiers restaurateurs.
	19/03	Ouverture du couvent capucin d'Antequera (Málaga).
	30/11	Ouverture du couvent capucin de Sanlúcar (Cádiz).
1878	20/02	León XIII est élu Souverain Pontife.
	21/04	Profession Solennelle de Frère Luis de Masamagrell.
	15/06	Frère Luis de Masamagrell reçoit le sous-diaconat.
	02/11	Frère Luis de Masamagrell fait le Vœu des Âmes du purgatoire.
1879	19/01	Frère Luis est destiné à Montehano (Santander).
	08/03	Frère Luis de Masamagrell reçoit le diaconat à Santoña (Santander).
	29/03	Le P. Luis est ordonné de prêtre à Montehano (Santander).

- 04/04 Première messe du P. Luis de Masamagrell.
 12/06 Le P. Luis de Masamagrell, est nommé predicateur capucin.
 04/10 Ouverture du couvent capucin de La Magdalena (Masamagrell).
- 1880 07/10 Mort du P. Esteban de Adoain à Sanlúcar (Cádiz).
 02/11 Mort du P. Ambrosio de Benaguacil à La Magdalena.
- 1881 16/05 Le P. Luis administre le premier baptême a un enfant trouvé.
 Juillet Le P. Luis part à Escalada (Burgos) pour rétablir sa santé.
 02/08 Le P. Luis de Masamagrell arrive à Valencia.
 06/08 Nomination de Vice-maitre de Novices du P. Luis.
 20/10 Le P. Luis de Masamagrell est nommé Commissaire du Tiers-Ordre.
- 1882 ??/? Le P. Luis instaure le Tiers-Ordre dans la Région de Valencia.
 1883 ??/? Soulèvement républicain à Badajoz et Seo de Urgel.
 13/11 Le P. Luis de Masamagrell rend visite au Tiers-Ordre de Godella (Valencia).
- 1884 22/05 Le P. Luis organise un pèlerinage à Notre Dame du Puig.
- 1885 04/02 Suppression du Commissariat Capucin d’Espagne.
 04/02 Le P. Luis est nommé Définitéur Provincial.
 10/03 Le P. Luis est élu Gardien de La Magdalena (Masamagrell).
 17/03 Instancie à l’Archevêque de Valencia pour l’approbation des Sœurs Tertiaires Capucines.
 27/04 Approbation diocésaine des Constitutions des Tertiaires Capucines.
 11/05 Le P. Luis fonde la Congrégation des Tertiaires Capucines.
 09/08 Ouverture de la Maison Asile de Masamagrell.
- 1886 13/10 Le P. Luis organise un deuxième pèlerinage à Notre Dame du Puig.
 30/10 Le P. Luis part pour ouvrir le couvent d’Ollería (Valencia).
- 1887 02/02 Luis Amigó fonde l’association de Notre Dame des Bonnes Livres.
- 1888 22/04 Ouverture du couvent capucin de Lecároz (Navarra).
 ??/? Arrivé des premiers missionnaires capucins à La Guajira.
- 1889 20/02 Le P. Luis remet les Constitutions des Tertiaires Capucins dans les mains de la Vierge des Douleurs.
 08/04 L’Archevêque de Valencia approuve la fondation des Tertiaires Capucins.
 12/04 Fondation de la Congrégation des Tertiaires Capucins.
 15/07 Transfert du noviciat des Sœurs Tertiaires à Ollería (Valencia).
 18/09 Le P. Luis est élu Consulteur pour le Concile de Valencia.
 29/10 Le P. Luis est élu Examineur Synodal.
 31/10 Les Tertiaires Capucins se transfèrent de la Chartreuse à Torrente.
 18/12 Division de la Province capucine d’Espagne en trois outres.
 18/12 Le P. Luis est élu Définitéur Provincial.
- 1890 11/3 Premier Chapitre General des Sœurs Tertiaires Capucines.
 24/6 Le P. Luis reçoit la profession de ses premiers religieux.
 29/10 Prise de possession de l’École de Réforme Santa Rita, Madrid.
- 1891 17/05 Le P. Luis achève sa visite canonique à Monte-Sión, Torrente.
 11/06 Le P. Luis achève sa visite canonique à Santa Rita, Madrid.
- 1892 05/04 Le P. Luis assiste aux premières messes de ses Tertiaires.
 19/05 Le P. Luis achève sa visite canonique à Monte-Sión, Torrente.
 03/06 Le P. Luis achève sa visite canonique à Santa Rita, Madrid.
 18/12 Le P. Luis est réélu Définitéur Provincial.
 29/12 Le P. Luis est élu Gardien du couvent d’Ollería (Valencia).
- 1893 05/01 Déplacement de l’école capucine de choristes à Ollería (Valencia).
 Automne : Agitation dans les villes d’Espagne.

1894	05/03	Fin de la guerre espagnole à Afrique.
1895	04/01	Le gouvernement approuve la Congrégation des TT. Capucins.
	24/02	Début du mouvement séparatiste cubain.
	18/12	Le P. Luis, élu Définitive Provincial et Gardien d'Ollería.
	24/12	Le P. Luis est nommé Visitateur du Tiers-Ordre.
1896	12/04	Ouverture de la maison monastère de Yuste (Cáceres).
	21/09	Le P. Luis préside le I Chapitre Provincial des TT. Capucins.
1897	08/08	Assassinat du Premier Ministre Cánovas del Castillo.
1898	30/09	Division de la Province capucine de Toledo en deux : Valencia et Andalucía.
	10/12	L'Espagne perd les dernières possessions de son Empire.
	16/12	Le P. Luis est élu Premier Provincial, après la restauration, de la Province capucine de Valencia.
1899	24/10	Le P. Luis préside le II Chapitre Provincial de ses Tertiaires.
	03/11	Le P. Luis part pour fonder l'École de Reforme de Dos Hermanas.
1900	27/09	Le Saint Père reçoit en audience a cent pèlerins.
	23/10	Don Marcelo Azcárraga, président du Conseil de Ministres.
1901	28/06	Le Saint-Siège édicte les « Normæ ».
	28/08	Prise de possession de la propriété de Godella (Valencia).
	19/09	Décret d'application de la Loi de Associations.
1902	10/01	Le P. Luis cesse d'être Provincial et est élu Custode General.
	25/03	Approbation pontificale des Sœurs Tertiaires Capucines.
	19/09	Approbation pontificale des Religieux Tertiaires Capucins.
	11/11	Le P. Luis préside le I Chapitre General de ses Tertiaires.
1903	14/01	Le P. Luis est élu Vicaire du couvent de La Magdalena.
	04/08	Pie X est élu Pape.
	24/08	Mort de la Mère Angela de Pego, Tertiaire Capucine.
1904	05/01	Mort de doña Josefa Giménez Sién.
	15/12	Le P. Luis, de nouveau, est élu Définitive Provincial.
	17/12	Le P. Luis est destiné comme Gardien au couvent d'Orihuela.
1905	05/02	Partent les premières TT. Capucines pour la mission de la Guajira.
1906	31/05	Mariage d'Alfonso XIII et Victoria Eugenia de Battenberg.
	31/05	Attentat contre les Rois. Vingt morts et cent blésés.
1907	18/04	Le P. Luis est nommé évêque de Sagaste et A. A. de Solsona.
	09/06	Le P. Luis est consacré évêque par Monseigneur A. Rinaldini.
	24/06	Premier Pontifical de Monseigneur Amigó à Monte-Sión, Torrente (Valencia).
	28/07	Monseigneur Luis Amigó prend possession de son diocèse.
	04/08	Monseigneur Luis Amigó fait son entrée à Solsona.
1908	28/04	Mgr. Luis Amigó est nommé fils privilège de Masamagrell.
	01/05	Mgr. Luis Amigó consacre l'église paroissiale de Masamagrell.
	09/05	Mgr. Amigó place la première pierre du Séminaire de San José, à Godella (Valencia).
	21/11	Mgr. Luis Amigó préside le II Chapitre General de ses Tertiaires.
1909	20/05	Mgr. Luis Amigó assiste à la canonisation de Saint José Oriol.
	26/07	Début de la Semaine Tragique de Barcelona. L'incendie de couvents.
1910	05/07	Approbation définitive des Constitutions des Tertiaires Capucins.

- 23/12 Approbation de la Loi « del Candado », qui interdit d'établir de nouveaux ordres religieux en Espagne.
- 1911 13/06 Approbation définitive des Constitutions des Tertiaires Capucines.
- 1912 24/08 Mgr. Luis Amigó proteste devant la Loi d'Associations.
12/11 Assassinat de José Canalejas, Président du Gouvernement.
- 1913 18/07 Mgr. Luis Amigó est préconisé évêque de Segorbe.
13/11 Mgr. Luis Amigó prend possession de son nouveau diocèse.
30/11 Mgr. Luis Amigó fait son entrée solennel à Segorbe (Castellón).
17/12 Mgr. Luis Amigó préside le pèlerinage de maîtres à Rome.
- 1914 17/04 Mgr. Luis Amigó préside le III Chapitre General a ses Tertiaires.
23/04 Mgr. Luis Amigó prend possession de la charge de Sénateur.
10/08 Mgr. Luis Amigó apporte de nouvelles Constitutions au Séminaire.
22/09 Mgr. Luis Amigó inaugure l'église de ses Tertiaires Capucines, à Altura (Castellón).
- 1915 ??/? Manquent les subsistances, à cause de la guerre européenne.
14/05 Mgr. Luis Amigó initie la visite pastorale a son diocèse.
31/12 Mgr. Luis Amigó est nommé fils adoptif d'Ador (Valencia).
- 1916 20/06 Luis Amigó fait testament pour la première fois.
30/11 Mgr. Luis Amigó place la première pierre de l'église de l'Asile de Masamagrell (Valencia).
- 1917 29/04 Mgr. Luis Amigó transfère les restes de Frère Bonifacio Ferrer d'Altura à la Cueva Santa.
09/05 Mgr. Luis Amigó place, dans l'Asile des TT. Capucines de Segorbe, la première pierre de la nouvelle église.
18/05 Pèlerinage au Pilar de Zaragoza présidé par Mgr. Luís Amigó.
- 1918 30/03 Mgr. Amigó bénit l'église de l'Asile des TT. Capucines à Segorbe.
- 1919 18/01 Mgr. Luis Amigó consacre l'église de l'Asile de Masamagrell.
16/04 Mgr. Luis Amigó est réélu Sénateur du Royaume.
13/05 Mgr. Luis Amigó accourt au « Cerro de los Angeles » (Madrid) pour consacrer l'Espagne au Sacre Cœur.
28/06 Fin de la première guerre mondiale. Traité de Versailles.
15/07 Pèlerinage au « Cerro de los Angeles » de Mgr. Luis Amigó avec les élèves de Santa Rita et de Caldeiro.
02/08 Mgr. Luis Amigó apporte de nouvelles Constitutions au Séminaire de Segorbe.
- 1920 14/07 Mgr. Luis Amigó préside le IV Chapitre General a ses Tertiaires.
- 1921 07/01 Mons. Luis Amigó organise les archives diocésaines de Segorbe.
17/01 Mort de Julio Amigó Ferrer, son frère.
08/03 Assassinat de Eduardo Dato, Président du Gouvernement.
- 1922 13/01 Mgr. Luis Amigó obtient le Sanctuaire de la Cueva Santa, Altura.
03/04 Les Carmes prennent possession du sanctuaire.
01/09 Mgr. Luis Amigó achète l'ancien couvent de Santo Domingo, à Segorbe, pour le diocèse.
08/09 Mgr. Luis Amigó couronne Notre-Dame de Montiel (Benaguacil).
- 1923 13/09 Début de la dictature de Miguel Primo de Rivera.
- 1924 18/03 Mgr. Amigó consacre l'église du Séminaire de San José, Godella.
- 1925 23/04 Le Père Luis Amigó rédige son testament définitif.
27/04 Décès de la Mère Visitation de Manises, Tertiaire Capucine.

- 29/11 Mgr. Luis Amigó rend au culte l'église de l'ancien couvent de Santo Domingo, de Segorbe.
- ??/? Mgr. Luis Amigó crée l'association « Jeunesse Antonienne ».
- 1926 03/05 Lettre-testament de Mgr. Luís Amigó à ses fils et fille.
14/07 Mgr. Luis Amigó préside le V Chapitre General de ses Tertiaires Capucins.
24/07 Mgr. Luis Amigó préside le Chapitre General de ses Tertiaires Capucines.
19/09 Mgr. Luis Amigó est atteint d'une maladie très grave.
- 1927 02/02 Érection canonique de la Congrégation des Tertiaires Capucins en Italie.
14/09 L'église de l'École de Réforme de Dos Hermanas (Sevilla), consacrée par Mgr. Amigó.
29/12 Mgr. Luis Amigó préside le VII Chapitre General de ses Tertiaires.
- 1928 Juin Première fondation des Tertiaires Capucins en Colombie.
30/10 Décès du P. José María de Sedaví, Tertiaire Capucin.
- 1929 04/04 Jubilé d'or du sacerdoce de Mgr. Amigó.
24/06 Décès de Rosa Amigó Ferrer, sa sœur.
17/10 Mgr. Luis Amigó finalise et signe son Autobiographie.
03/11 Mgr. Amigó envoie ses premières missionnaires en Chine.
- 1930 28/01 Chute de la dictature de Miguel Primo de Rivera.
08/02 Mort de D. José Guzmán Guallar, son ami intime.
14/08 Décès de Mère Margarita de Masamagrell, Tertiaire Capucine.
- 1931 14/04 La deuxième République est proclamée. Le Roi quitte l'Espagne.
27/11 Approbation d'une Constitution espagnole laïque.
20/12 Mgr. Luis Amigó signe la protestation collective de l'épiscopat.
- 1932 ??/02 Projet de loi sur les associations. École laïque.
01/09 Les Tertiaires Capucins fondent en Argentine.
- 1933 22/04 Le Saint-Siège ordonne une inspection des séminaires espagnols.
08/12 Institution du noviciat des Tertiaires Capucins à Colombie.
- 1934 06/09 Mgr. Amigó officie au mariage de son neveu Luis Boada.
06/09 Mgr. Luis Amigó s'installe à la Maison-Noviciat de Godella.
24/09 Mgr. Luis Amigó reçoit les derniers sacrements.
01/10 Mgr. Luis Amigó décède à Godella (Valence) à une heure et quart du matin.
04/10 Funérailles et enterrement de Mgr. Luis Amigó à Masamagrell, dans la Maison d'Asile de ses Tertiaires Capucines.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTÉE

ACOSTA, P. Arnaldo, TC, *Fisonomía espiritual de Fr. Luis Amigó y Ferrer*. Manuscrit.

ALARCÓN, Antonio. *La santidad escondida* (Valencia 1958).

AMIGÓ Y FERRER, P. Luis

— *Autobiografía*. Ed. crítica preparada por Fr. Agripino González, TC (Valencia 1982).

— *Cartas, Circulares y Ordenaciones* (Madrid 1969).

— *Constituciones escritas, acomodadas y enmendadas por el Siervo de Dios* (Madrid 1978).

— *Exhortaciones pastorales* (Madrid 1968).

CUESTA, P. Luis, TC

— *La misión de los Terciarios Capuchinos. Proceso evolutivo 1889-1902* (Roma 1977).

— *Luis Amigó, varón fuerte y emprendedor*, dans *Pastor Bonus* 31 (1982) p.107-158.

— *Luis Amigó y las Misiones*, dans *Pastor Bonus* 33 (1984) p.220-228.

FATTIZZO, P. Sebastiano, TC, *P. Luis de Masamagrell, O.F.M. Cap. Su vida, su semblanza, su obra* (Medellín-Colombia 1953).

GALINO, Angeles, *Textos pedagógicos hispanoamericanos* (Madrid 1968) p.1297-1306.

GONZÁLEZ, Fr. Agripino, TC

— *Artículos de prueba testimonial, propuestos en la Causa de Beatificación y Canonización del Siervo de Dios P. Luis Amigó y Ferrer* (Valencia 1978).

— *Biografía del P. Luis Amigó* (Valencia 1983).

IGLESIAS, P. Francisco, O.F.M. Cap., *Luís Amigó, fraile, fundador y obispo en tiempos recios*, dans *Pastor Bonus* 34 (1984) p.387-409.

IRIARTE, P. Lázaro, O.F.M. Cap., *Historia de la Congregación. Hnas. Terciarias Capuchinas* (Roma 1985).

MAGLIO, P. Antonio, TC, *El Siervo de Dios P. Luis de Masamagrell. Fisonomía mística* (La Plata-Argentina 1951).

RAMO, P. Mariano, TC

— *El Siervo de Dios Excmo. P. Luis Amigó y Ferrer, O.M.C. Su personalidad, virtudes y fama de santidad* (Madrid 1950).

— *La Virgen de los Dolores y el P. Fundador*, dans *Pastor Bonus* 14 (1965) p.86-90.

— *Mensaje de amor y de redención*, t. I (Valencia 1973) ; t. II (Valencia 1977)

ROCA, P. Tomás, TC, *Historia de la Congregación de los Religiosos Terciarios Capuchinos de Ntra. Sra. de los Dolores*, t. I (Madrid 1968) ; t. II (Madrid 1981) ; t. III (Valencia 1986) ; t. IV (Vitoria 1974).

ROCA, T., et GUILLÉN, J., *Evolución histórica del pensamiento del P. Fundador en relación con nuestra misión*, dans *Pastor Bonus* 21-22 (1972-1973) p.89-108.

VIVES, P. Juan Antonio, TC

— *El Pastor amigoniano*, dans *Pastor Bonus* 32 (1983) p.365-386.

— *Luis Amigó, profeta de misericordia y redención*, dans *Pastor Bonus* 33 (1984) p.183-219.

— *Testigos del amor de Cristo. Estudio sobre la espiritualidad del P. Luis Amigó y de los Terciarios Capuchinos* (Roma 1986).

— *Un hombre que se fió de Dios* (Roma 1984).

ZAMORA, P. Germán, O.F.M. Cap., *Padre Luis Amigó y Ferrer* (Roma 1984).

ABRÉVIATIONS

AAS	Acta Apostolicæ Sedis.
ABC	Autobiographie critique de Luis Amigó.
AC	Analecta Capuccinorum.
Adm	Saint François : Admonitions.
AP	Anonyme de Perugia.
ASS	Acta Sanctæ Sedis.
BR	Bréviaire de Pie V, réformé par Pie X.
B Seg	Bulletin de Segorbe.
B Sol	Bulletin de Solsona.
1C	Thomas de Celano : Première vie de saint François.
2C	Thomas de Celano : Deuxième vie de saint François.
CtaA	Saint François : Lettre aux chefs des peuples.
1CtaF	Saint François : Lettre à tous les fidèles (rédaction I).
2CtaF	Saint François : Lettre à tous les fidèles (rédaction II).
CtaL	Saint François : Lettre à Frère Léon.
CtaM	Saint François : Lettre à un ministre.
EP	Miroir de perfection.
Flor	Petites fleurs de Saint François.
LM	Saint Bonaventure : Légende Majeure.
Lm	Saint Bonaventure : Légende Mineure.
LP	Légende de Perugia.
PID	Processus d'information diocésain du serviteur de Dieu Luis Amigó.
PG	Patrologie grecque (MIGNE).
PL	Patrologie latine (MIGNE).
1R	Saint François : Règle de 1221 ou Première Règle.
2R	Saint François : Règle de 1223 ou Deuxième Règle.
Test	Saint François ou Sainte Claire : Testament.
TC	Légende des trois compagnons.

AUTOBIOGRAPHIE

INTRODUCTION

C'est ainsi que fut l'auteur de cette autobiographie. C'était, comme il apparaîtrait dans celle-ci, son véritable portrait. Le fond de son être, la paix ; son vêtement, l'humilité. Sa vie fut la course douce d'une rivière, sans pentes abruptes ni débordements qui dépassent le lit. À son passage fleurirent les fleurs de toute vertu : la charité, la pauvreté, l'humilité, l'obéissance, l'austérité, le sacrifice... La bonté de sa belle âme rayonnait dans le sourire qui illuminait son visage ; un sourire que même la mort ne put effacer.

Il possédait, comme peu d'autres, le don rare d'une vie inaltérablement sereine, sans relief, sans éclat, silencieuse à la surface pure d'un profond canal spirituel.

La Maison-Noviciat de Godella a été témoin de ses derniers jours, tout comme nous tous qui avons eu la chance de lui rendre visite et d'entendre de ses lèvres les accents de vie éternelle. Je n'oublierai pas le Viatique qu'il a reçu de mes mains. À ce moment solennel, sa langue semblait un psautier qui jetait au ciel ses dernières notes de vive gratitude. Puis il resta figé. J'ai pu encore recevoir sa dernière bénédiction. Il s'est incorporé et, prononçant un par un toutes les paroles du rituel franciscain, il m'a béni. Deux jours plus tard, j'étais au paradis.

Depuis lors, la Maison-Noviciat m'apparaît comme une grande abbaye médiévale. Cette chambre, la cellule d'un saint ; ce cadavre, un corps glorieux au matin de la résurrection.

Dans l'affection que nous nous portions mutuellement, j'avais la meilleure part ; quand je le lui ai dit, il a pris mes mains dans les siennes, les a serrées, comme pour acquiescer, et m'a regardé comme si, dans ce regard, il voulait me transpercer de toute son âme.

Le souvenir de ce regard et de ces mains serrant les miennes sont maintenant pour moi comme la garantie que, par sa puissante intercession, celui qui sur terre m'a tant honoré de son amitié veillera sur moi du haut du ciel.

† JAVIER, Evêque de Vitoria
Le 1er janvier 1941

NOTES SUR MA VIE

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, au nom de ma Sainte Mère, Notre Dame des Douleurs, et au nom de mes Pères et Patriarches, Saint Joseph et Saint François, je vais maintenant raconter ma vie pour obéir aux instructions d'un digne prêtre – que j'ai considérées comme la volonté du Seigneur – et pour que mes fils et mes filles, les Religieux Tertiaires Capucins, se souviennent avec plus de raison devant Dieu de leur pauvre Père et Fondateur, qui les a tant aimés.¹

¹Le prêtre Don Agustín de la Concepción, qui a connu et traité personnellement avec le Serviteur de Dieu, ayant résidé comme séminariste dans son palais de Segorbe en tant que parent, raconte que « le prêtre très digne qui lui a indiqué qu'il devait écrire des *Notes sur ma vie* était peut-être son confesseur Don Rafael Muñoz, à l'époque prêtre retraité du village de Navajas. Ce qu'il certifie certainement, c'est qu'il a entendu Don Romualdo dire à plusieurs reprises : « écris, évêque, écris » et que Fray Serafín María de Ayelo a relu cette Autobiographie au Serviteur de Dieu avant de la signer.

La date à laquelle Luis Amigó a commencé à écrire son *Autobiographie* a été, toujours selon le prêtre, le résultat de sa maladie en 1926, alors que ses forces pour gouverner le diocèse étaient fortement diminuées, et qu'il consacrait une grande partie de son temps à cette tâche.

Pour le reste, ce premier paragraphe résume, en guise d'introduction, les piliers sur lesquels repose la spiritualité du Serviteur de Dieu et le but de l'Autobiographie. Étant donné qu'il était destiné à ses fils et filles Tertiaires Capucins, il n'est pas surprenant qu'il consacre peu de pages à sa vie d'évêque.

Partie I : ENFANCE ET JEUNESSE

CHAPITRE I

Parents, lieu et date de naissance

1 Pour la plus grande gloire de Dieu donc², et la confusion et l'humiliation de mon âme, je dois commencer cette relation en confessant que, malgré les grâces et les faveurs extraordinaires avec lesquelles le Seigneur m'a distingué toute ma vie³ et l'inclination innée qu'il m'a accordée à la vertu, je fus toujours – malheureusement – ingrat à ses bienfaits, étant souvent victime ma pauvre âme de l'ennemi dans la lutte tenace que contre elle redressait l'esprit du mal⁴. Mais merci au Seigneur, qui m'a toujours tendu la main pour lever sa Divine Providence ! Confirmant les paroles du Prophète Royal. David, qui dit : « *Le sacrifice à Dieu, c'est un esprit brisé ; d'un cœur brisé, broyé, Dieu, tu n'as point de mépris* » (Ps 50,18).

2 Cela étant dit, je poursuivrai en affirmant que le Seigneur, dans sa miséricorde, m'a donné des parents très catholiques, appelés Don Gaspar Amigó y Chulvi, avocat, fils de Puzol, et Doña Genoveva Ferrer y Doset, de Valence. Et que, parce que mon père a été pendant un certain temps secrétaire à Masamagrell, je suis né dans ladite ville le 17 octobre de l'année 1854.

3 Et pour montrer la miséricorde particulière du Seigneur à mon égard, je dois vous dire que cette année-là, les villages ont été frappés par une terrible épidémie de choléra, dont la plupart des femmes enceintes sont mortes avant ou pendant l'accouchement. Pour cette raison, les gens du village, qui aimaient beaucoup ma mère, étaient désolés de la voir si avancée dans sa grossesse, car ils pensaient que sa mort était presque certaine. Mais le Seigneur a eu pitié de ma mère vertueuse et elle a donné naissance à cette pauvre créature sans aucun mal⁵.

CHAPITRE II

Baptême et petite enfance

4 Mes bons parents ont immédiatement et sans délai pris des dispositions pour que je sois régénéré dans les eaux du saint baptême le jour suivant, le 18 octobre, et m'ont placé sous la protection de la Sainte Vierge et du patriarche Saint Joseph, me donnant le nom de José María.

Et il faut noter qu'en plus de cette distinction qui m'honore tant, je peux plaider un autre titre auprès de la Sainte Vierge pour demander son aide et sa protection, et c'est celui-ci : celui d'être né l'année même de la déclaration dogmatique de son Immaculée Conception, peu avant la proclamation de ce mystère. Merci au Seigneur pour tout !

De ces bons parents, j'ai reçu dès mon plus jeune âge une éducation religieuse et littéraire approfondie à Valence⁶, car mes parents ont dû s'y installer peu après ma naissance, car je n'ai aucun souvenir de mon séjour à Masamagrell.

5 Je me souviens d'un événement qui, à mon sens, a clairement manifesté la protection de mes patrons, la Sainte Vierge et le Patriarche Saint Joseph, dans mes jeunes années, et c'était le suivant : Un

²Luis Amigó « s'enthousiasmait pour tout ce qui était à la gloire de Dieu. Et il ne pouvait pas rester à cet aspect immobile » (cf. Proceso Informativo Diocesano. Session 2., ad 65).

Reprenant le point du Père San Francisco, LP 108 ou EP 65, il répète avec insistance : « Je désire que vous soyez très saintes pour la gloire de Dieu, l'honneur de notre Congrégation et le salut de nombreuses âmes que le Seigneur placera sous votre direction et garde » (cf. 1820.1835.1883. 1892. 1895.1916).

³Parmi les grâces extraordinaires accordées au Serviteur de Dieu, comme ils en témoignent dans le Procès Informatif Diocésain au moins 18 personnes différentes, sont énumérés : discrétion des esprits, lévitation, bilocation ; auréole lumineuse autour de son corps, etc. De même, après sa mort, diverses personnes signalent la réception de diverses grâces et faveurs par leur intermédiaire (cf. PID. Sessions 13 y 14).

⁴Cette affirmation reflète la profonde humilité de Luis Amigó, qui commencera son Autobiographie en affirmant son ingratitude aux bienfaits du Seigneur et finira sa vie en confessant à Mgr. J. Lauzurica : « Je ne suis qu'un pauvre pécheur ». D'autre part, l'exquise formation religieuse et spirituelle de ses premières années apparaît clairement dans cette même Autobiographie (cf. PID. Session 15 et ABC).

⁵L'acte de baptême indique que José María Amigó Ferrer est né le 17 octobre, à huit heures du soir, et a été baptisé le même jour.

⁶Luis Amigó a suivi ses premières études dans une académie de Valence, située près du Portal de Valldigna, à proximité des Torres de Serranos, la première académie catholique à être créée et dont Don Sebastián Piedra, originaire de Melilla, marié à Doña Rosa Petit, était le directeur (cf. RAMO, MARIANO : *Mensaje de Amor y de Redención*. Ed. Doménech. Valencia 1973, t.1, p.12)

jour que, comme d'habitude, nous allions chercher les enfants pour l'école, et que nous étions arrêtés sur une petite place à attendre le passant qui allait chercher un enfant, un laitier arriva avec ses vaches, et les enfants, pendant qu'il allait porter le lait à une maison, commencèrent à « toréer » avec leurs manteaux une des vaches, qui devait être un peu sauvage. Moi, plus petit et très effrayé, je me détournai de ce lieu autant que je le pus ; mais l'animal vint vers moi, me jeta à terre et me mit en rogne jusqu'à ce que, aux pleurs des enfants, vinrent le passant et le laitier, et il y eut celui-ci de faire beaucoup de force pour détourner l'animal, qui était extrêmement aveugle. Il m'a fait plusieurs écorchures au cou, et je pense que c'est un miracle qu'il n'ait pas réussi à introduire la corne sous ma barbe, sinon je serais mort... Bénis soient mes saints patrons !

CHAPITRE III

Son éducation religieuse

6 Depuis mon enfance, le Seigneur m'a donné une inclination pour le sacerdoce, de sorte que mes jeux consistaient habituellement à faire des autels, à dire des messes et à célébrer des fêtes, habitude que j'ai gardée jusqu'à un âge très avancé⁷.

C'est peut-être pour cela que mes bons parents m'aimaient tant. Je ne me souviens qu'une seule fois de mon père me réprimandant parce que mes jeux l'empêchaient de se reposer, et je l'ai vu pleurer de chagrin.

Je ne crois pas agir avec passion en pondérant les vertus de mes parents, car cela aboutit à la gloire de Dieu. Mon père se distingua par un cœur candide et compatissant et par une foi très ferme, qu'il fit connaître quand il agonisait, car étonné que le prêtre qui l'aidait à bien mourir lui demande s'il croyait aux articles de la foi, lui répondit avec force : « C'est ce que nous pouvions faire, ne pas croire ! ». Et de ma mère, je peux dire que je n'ai pas connu de femme plus souffrante ; et si sage, qu'on ne connaissait jamais par son visage les dégoûts ou les peines qui la tourmentaient, car elle disait qu'il n'y avait aucune faute de ceux hors de nos tribulations. Le Seigneur a voulu que nous connaissions les mérites de tous les deux, car lorsque nous avons découvert leurs restes, quarante-huit ans après leur enterrement, pour les transférer dans la crypte de l'église que j'ai construite dans l'asile de Masamagrell, nous avons trouvé les deux corps entiers, et celui de mon père si parfait dans ses traits que le fossoyeur, sans nous connaître, a dit à ma sœur, qui était à côté de moi : « Madame, vous ne pouvez pas nier être la fille de ce cadavre ». Et il a fallu beaucoup de travail pour réduire les restes afin qu'ils puissent être placés dans la boîte que nous avions préparée à l'avance.

7 Ces bons parents ne pouvaient donc pas négliger notre éducation religieuse et, en temps voulu, ils ont veillé à ce que je reçoive les saints sacrements. La confirmation m'a été conférée par l'Archevêque Pablo García Avella, dans la paroisse de San Lorenzo, le 18 novembre 1857, alors que j'avais trois ans ; et j'ai fait ma première communion le 13 mai 1866, avec mon frère aîné Julio, dans la paroisse de San Nicolás, où nous habitions alors. Nous n'avons pas communie plus tôt parce qu'on croyait alors que cela exigeait beaucoup de jugement et de connaissances chez les enfants.

Depuis lors, j'ai commencé à communier avec une certaine fréquence, mais plus encore quand j'ai commencé à aller au séminaire, qui était dans le cours 66-67.

CHAPITRE IV

Amitiés et dévotions enfantines

8 J'ai toujours eu peu d'amis, et j'ai fait en sorte qu'ils soient plus âgés que moi, enclins à la piété ; ainsi j'ai pu continuer avec eux mon habitude de faire des fêtes, de chanter des messes et de prêcher⁸. Et l'une de mes principales dévotions à cette époque était pour Sainte Rita de Cascia, parce

⁷Don Salvador Escorihuela, prêtre et son neveu, raconte à ce sujet : « Le Serviteur de Dieu avait dans sa chambre un petit autel avec l'image de la Sainte Vierge de Candelaria, que je possédais – dit-il – jusqu'à ce que je le perde pendant la révolution de 1936-1939 ». Il ajoute ensuite : « Il s'est senti appelé et il est entré au Séminaire. Celui qui a germé cette vocation dans son âme est une chose logique, étant donné l'atmosphère de piété qui a vécu dans sa maison » (cf. PID. Session 15, ad 3 et 5).

⁸Ces amis étaient : José Guzmán, Isidro Domínguez, Manuel Tomás et Vicente Vivó. Dès les premières années de leur adolescence, les cinq amis ont eu leurs champs d'apostolat dans les casernes et les fermes de « la huerta » valencienne, en enseignant le catéchisme aux habitants. Ils avaient réparti leur part de travail entre eux. Ils se sont occupés de manière particulière de la catéchèse des enfants de la première communion et de la préparation au mariage. Ils visitaient également l'hôpital et assistaient et instruisaient les malades, et se rendaient fréquemment à la prison pour consoler et instruire les détenus (cf. *Surgam*, 2 [1950] p.18-19).

qu'elle était la première vie de saints que j'ai lue. C'est pourquoi mon meilleur ami, José Guzmán Guallar⁹, qui était sculpteur, m'a offert une image de la sainte, ce dont je lui étais infiniment reconnaissant, et mes parents ont pris grand soin de l'habiller, ce qui a augmenté ma dévotion envers la sainte, à laquelle je me suis adressé dans tous mes besoins.

9 Très vite, accompagné de l'ami susmentionné, j'ai commencé à me rendre à l'Hôpital le dimanche pour nettoyer les malades, m'enrôlant à cette fin dans la Congrégation de Saint Philippe Neri¹⁰. Ensuite, désireux d'une plus grande perfection, nous avons demandé à être admis à l'École du Christ, installée dans les Écoles Pies¹¹, mais pour mon admission nous nous sommes heurtés à la difficulté de ne pas avoir l'âge requis, inconvénient qui a été surmonté par le saint homme Gregorio Gea, fondateur du Patronato de Valence¹², qui appartenait à ce Conseil et qui s'est pris d'affection pour moi.

10 Avec de tels bons exemples, un grand désir d'une vie plus parfaite a commencé à s'éveiller en moi, entrant en religion. Mais à cette époque, les ordres religieux n'avaient pas été rétablis en Espagne, et je n'avais vu d'autres religieux que quelques franciscains qui étaient venus à Valence en route pour la Terre Sainte, et qui me semblaient être des anges descendus du ciel.

Ces premières années d'études ont été pour moi de grandes et fortes émotions, certaines agréables et d'autres très tristes.

CHAPITRE V

Révolution de 1868. Chute d'Isabelle II

11 En 1867, on a célébré le centenaire de notre patronne bien-aimée, la Virgen de los Desamparados, et j'ai eu beaucoup de plaisir à participer à ces festivités, car il y avait un enthousiasme délirant dans la ville. Mais l'année suivante, 1868, a été très triste pour moi, car en juin, j'ai vu la mort de ma grand-mère maternelle, Doña Rosa Doset, que j'aimais beaucoup, et en septembre, à la veille de la San Miguel, a éclaté la révolution qui a détrôné Sa Majesté la reine Isabelle II.

Moi qui n'avais que quelques années, je ne comprenais pas encore toute l'ampleur de ces manifestations ; mais je peux dire que l'hymne de Riego joué par les musiciens et les « vivats » et les « à mort » des manifestants, hommes et femmes qui semblaient des furies infernales, ont fait sur moi une telle impression que je ne me souviens pas d'avoir jamais autant pleuré que pendant cette triste nuit.

Une chose a attiré mon attention, et l'attire encore chaque fois que je m'en souviens, c'est qu'en face de ma maison, dans la rue Caballeros, au milieu des acclamations assourdissantes et des morts que la foule criait, un homme a élevé la voix très forte et a dit : « Vixca la llibertat y a morir-se de fam » (vive la liberté et mourons de faim). Je ne comprends pas comment ces hors-la-loi ne l'ont pas maltraité. Peut-être que c'est Dieu qui a remué sa langue pour prophétiser, même contre sa volonté, les malheurs futurs.

12 En octobre 1869, de nouveaux troubles éclatent dans notre ville à l'occasion de l'ordre de désarmement de la milice. De nombreux et grands malheurs se produisirent, surtout dans la pauvre armée, car elle dut débarrasser les maisons et les barricades des miliciens qui s'y étaient abrités et des balcons, et

⁹José Guzmán ne put entrer dans la Trappe pour des raisons de santé. Il prit ensuite l'état de mariage. Il eut seize enfants, dont deux religieuses. En tant que sculpteur, il fut un véritable artiste et l'un des meilleurs et des plus inspirés imageurs valenciens. En tant que poète, en castillan et valencien, il a été récompensé dans divers concours et jeux floraux. Pendant dix ans, il a été président du Círculo Católico de Obreros de S. Vicente Ferrer et, en tant que membre de la Congregación de San Felipe Neri et de l'Escuela de Cristo, visiteur de prison. Il est mort d'apoplexie à Valence le 9 février 1929 (cf. RAMO, MARIANO : *Mensaje de Amor y de Redención*. Ed. Doménech. Valencia 1973, t. I, p.28, et journal *Las Provincias*, Valencia, 8 février 1930).

¹⁰La base de cette Congrégation est la charité envers leurs voisins nécessiteux, qu'ils visitent dans les hôpitaux et dans leurs maisons lorsqu'ils sont malades, et ils les aident chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Un de leurs exercices est aussi de prêcher avec simplicité et charité, y compris en allant en mission (cf. *Diccionario Espasa*. Hijos de J. Espasa, Editores. Barcelona 1924, t. XXIII, p.585-586). Sans doute ce même esprit sera-t-il latent dans l'objectif que le serviteur de Dieu, le père Luis Amigó, fixera à ses deux instituts religieux (cf. 2293 y 2360).

¹¹Les Écoles du Christ ont été fondées en Italie par l'évêque de Trivento en 1646, qui avant de devenir évêque était Père de l'oratoire de la Congrégation de Saint Philippe Neri à Messine. Il s'agit de congrégations religieuses composées de prêtres et de laïcs. Ils exigent de ceux qui veulent être admis qu'ils soient des sujets à l'écart du vice, des amusements dangereux et des vanités du monde, qu'ils fréquentent les sacrements et manifestent une profonde soumission et un grand respect pour les décisions de l'Église. Ils se réunissent chaque semaine dans la chapelle pour pratiquer des actes d'humilité et de pénitence, sous la direction d'un des frères, appelé Obéissance. Parmi les exercices externes de l'école figurent les visites d'hôpitaux et de prisons (cf. *Constituciones de la C. y Escuela de N. S. Jesucristo*. Imp. S. Martínez. Valencia 1858).

¹²Créée par l'humble charpentier Gregorio Gea en 1884, rassemblant dans sa maison et dans la campagne plusieurs jeunes, elle avait pour but de leur transmettre le peu de connaissances qu'il possédait – arts et métiers – en leur servant d'exemple avec ses vertus et en leur communiquant la joie saine que procure une conscience claire. Aujourd'hui, le Patronato dispose d'écoles, d'une maison de campagne, etc., où, par le biais d'académies, de soirées, de sociétés chorales, de bibliothèques, de visites d'hôpitaux, d'aide aux malades et d'autres institutions connexes, un véritable travail éducatif est réalisé. Actuellement, le Patronato, un nouveau bâtiment, situé près du verger d'Alboraya, dispose d'installations magnifiques et bien équipées.

abrités par des matelas, ils tiraient dessus de toutes leurs forces, jusqu'à ce que le général décide de conduire les forces aux abords de la ville et commence à la bombarder, avec laquelle elle subit de grands dommages. Toute la famille a pu se sortir de ce conflit en se rendant à Godella, malgré l'ordre des miliciens de ne pas laisser partir les hommes¹³.

CHAPITRE VI

Mort exemplaire de ses parents

13 Si ces années ont été amères et turbulentes, l'année 1870 a été encore plus triste et lugubre pour moi. En effet, bien qu'au mois de septembre j'aie eu la consolation d'assister avec mon père aux festivités du centenaire de la Virgen del Pie de la Cruz, à Puzol, mon état d'abattement était tel que toute ma joie était assombrie par le triste pressentiment de sa mort prochaine, survenue le 6 novembre de la même année, alors qu'il n'avait que quarante-huit ans

14 Des événements aussi tristes contribuèrent à détacher mon affection pour les choses de la terre, et éveillèrent en moi le désir de quitter la société et d'entrer dans la vie religieuse. Mais comment pourrais-je faire cela, alors que ma pauvre mère mettait sans doute tous ses espoirs en moi ? Dans ses tristes pressentiments, elle dit un jour à une dame qui parlait de moi : « Je ne verrai pas la joie de mon fils s'accomplir ». Et c'est ainsi que, victime d'un typhus fulgurant, contaminé par ma sœur Pepita alors qu'elle était déjà en convalescence, et aggravé, sans doute, par sa souffrance morale de se trouver avec peu de ressources et sans soutien humain, elle quitta ce monde le 10 août 1871, neuf mois et quatre jours après la mort de mon père et à l'âge de quarante-six ans.

CHAPITRE VII

Soutien providentiel des Amigó-Ferrer

15 Le prêtre Don Francisco Pérez Montejano, qui a assisté ma pauvre mère dans sa dernière maladie, et qui, étant un ami intime de mon bon père, nous était si cher qu'il est devenu notre soutien, et surtout celui de mes sœurs, quand il a vu que la mort de ma mère approchait, il nous a rassemblées, mes sœurs et moi, autour de son lit pour lui dire adieu et nous bénir ; et ma chère mère, lorsqu'elle nous a vus, a immédiatement fixé ses yeux sur moi avec attention, et m'a adressé des mots brisés, que nous ne pouvions absolument pas comprendre ; c'est pourquoi, affligée, elle a dit clairement : « Mon Jésus ! ». Mais je comprenais très bien ce que ma mère voulait me dire dans ce regard, qui était sans doute que je devais être le soutien de mes sœurs. Ces regards étouffés et ces mots inarticulés n'ont jamais été et ne seront jamais effacés de mon esprit ou de mon cœur¹⁴.

Mon esprit, avec la mort de mes parents, était si déprimé et dans une solitude si épouvantable qu'il me semblait que j'étais seul au monde, que j'aurais volontiers quitté dans le sillage de mes parents.

16 Dans ces tristes circonstances, mes sœurs et moi n'avions pas le soutien familial nécessaire. Mais le Seigneur, qui n'abandonne jamais les siens, a touché le cœur dudit prêtre de sorte que, se contentant des maigres produits de nos quelques fermes, il s'est engagé à nous garder avec lui, ce qu'il a fait jusqu'à sa mort lors du choléra de 1885. Dieu aura certainement récompensé son œuvre de charité ! Et nous lui en sommes éternellement reconnaissants.

Malgré les circonstances défavorables qui m'entouraient, l'appel intérieur à la vie religieuse n'a pas cessé, même si je jugeais impossible de le réaliser. Et avec le soutien de quelques bonnes âmes, j'ai continué mes études, mais toujours avec l'esprit fixé sur le cloître.

CHAPITRE VIII

¹³Les rebelles s'étaient fortifiés en barricades autour de la Plaza del Mercado. Le général Rafael Primo de Rivera retire les troupes, place la flotte devant le port et, à l'aube du 16 octobre, commence le bombardement de la ville. Après sept heures de feu continu, les troupes ont pu tourner la ville sans aucune résistance (cf. *Nuestra Historia*, Mas Ivars-Editores, S. L. Valencia 1980, t. VI, p.206-208).

¹⁴Dans une des retraites des carlistes, ils voulaient s'emparer du cheval de Julio Amigó, l'aîné des frères. Il disait : « Là où va mon cheval, je vais » et a été absent de chez lui pendant sept ans, sa famille le considérant comme disparu. Pour cette raison, il n'a pas assisté à la mort de ses parents et n'a pas pu être chargé de la garde de ses sœurs.

José María Amigó et ses quatre amis

17 J'avais quatre amis à l'époque où nous aspirions tous à entrer dans la vie religieuse. Leurs noms étaient les suivants : José Guzmán, Isidro Domínguez, Manuel Tomás y Vicente Vivó. Et bien que nous ne connaissions aucun ordre religieux, car il n'y avait pas de couvents en Espagne à cette époque¹⁵, néanmoins, après avoir lu quelques livres sur les Chartreux, nous avons tous penché pour cet ordre. Mais combien différents des nôtres étaient les plans de la Divine Providence ! Tous, à l'exception de José Guzmán, nous avons été conduits par le Seigneur, à des moments différents et par des chemins différents, vers l'Ordre des Capucins, comme suit :

18 Le premier à partir pour la France avec l'intention de devenir religieux fut José Guzmán, qui était très déterminé à m'emmener avec lui, mais il dut renoncer à cause de la résistance de ma pauvre mère, qui avait placé ses espoirs en moi. La chartreuse ne lui paraissant pas encore assez rigoureuse, il essaya d'entrer dans la trappe ; mais il dut renoncer à prendre l'habit, sur le conseil du supérieur lui-même, parce qu'il ne pouvait vaincre sa répugnance pour le lait, principale nourriture des trappistes. Il est resté quelque temps à Paris pour travailler son art en tant que sculpteur, puis il est retourné à Valence, où il s'est ensuite marié et a été un père de famille modèle.

19 Le second qui partit en France, à la fin de l'année, pour entrer en chartreuse, fut Isidro Domínguez, qui prit l'habit de choriste, et dont on n'entendit plus parler pendant longtemps.

Lorsqu'il réussissait dans sa tentative, mon désir de l'imiter augmentait, mais j'avais toujours du mal à quitter mes pauvres sœurs. Et j'en fus si affligé que je versai des larmes en abondance.

CHAPITRE IX

Les raisons de son entrée dans la vie religieuse

20 Il me vint alors à l'esprit d'intercéder auprès du Père Saint François pour aplanir les difficultés qui s'opposaient à mon entrée dans la Chartreuse ; et à cette fin, je pris l'habit du Tiers Ordre au couvent des Sœurs franciscaines de la Puridad, à Valence, en mars 1873.

21 Grâce, sans doute, à l'intercession du Saint Père Saint François, la difficulté qui s'opposait à ma vocation fut surmontée, car, d'une part, l'heure de mon entrée dans les rangs approchait et je n'avais pas les ressources pour pouvoir me libérer du service militaire ; d'autre part, il n'était pas commode de servir un gouvernement révolutionnaire, et encore moins quand il fallait combattre la cause carliste, estimée par tous les hommes d'ordre comme la catholique, celle que défendait mon frère Julio ; comprenant, en outre, que ni mon caractère ni ma force n'étaient adaptés au service des armes ; tenant compte de tout cela, mon tuteur, qui était le frère de mon père, et notre protecteur, Don Francisco Pérez Montejano, m'autorisèrent à entrer dans la vie religieuse, et ce prêtre, Don Francisco, s'engagea à avoir mes sœurs toujours avec lui et à s'occuper de tous leurs besoins, ce qu'il fit fidèlement, comme je l'ai dit, jusqu'à sa mort.

CHAPITRE X

Les quatre amis s'orientent vers les Capucins

22 Rempli de joie à cette permission, et accompagné de mon ami Manuel Tomás, que nous avions décidé de faire marcher ensemble jusqu'à la Chartreuse, nous sommes allés rendre visite au Père. Llopart, jésuite, que nous avions déjà consulté sur notre vocation ; et, lui ayant raconté ce qui se passait et expliqué notre résolution, il nous invita à entrer dans la Compagnie de Jésus ; mais voyant que nous ne nous sentions pas appelés, il nous dit : « Eh bien, n'allez pas à la Chartreuse, où vous ne ferez pas profession à cause de la différence de caractère entre Français et Espagnols ; allez dans un couvent d'Espagnols très observants à Bayonne (France), et là, sûrement, vous ferez profession ». Nous avons pris ses paroles comme une disposition de Dieu, ce qui a été prouvé par les faits, et nous avons écrit tous les deux d'un

¹⁵En raison de diverses lois et décrets émis entre 1835 et 1837, « les monastères, couvents, collèges, congrégations et autres maisons religieuses des deux sexes ont été déclarés éteints, l'État statuant sur leurs biens et ordonnant leur vente et l'application de leur prix au paiement de la dette publique, le clergé séculier devenant un autre » (cf. *Diccionario Espasa*. Hijos de Espasa, Editores. Barcelona, t. XVIII, p.364).

Pour cette raison, les religieux et les prêtres ont dû quitter l'Espagne, étant les premiers à revenir, grâce à l'Ordre Royal du 11-1-1877, neuf religieux capucins, parmi lesquels se trouvait le Serviteur de Dieu Fray Luis de Masamagrell.

commun accord au Père Gardien dudit couvent pour demander notre entrée dans l'Ordre, et sans perdre de temps nous avons reçu une réponse favorable à notre demande.

23 Après avoir été admis au couvent des Capucins de Bayonne, nous avons reçu une lettre de notre ami Isidro Domínguez, nous disant que, à cause d'une maladie de la vue, il avait dû quitter la Chartreuse alors qu'il était sur le point de faire profession et qu'il était entré chez les Capucins de Toulouse comme frère laïc le 19 octobre de l'année précédente (1873), sous le nom de Frère Fernando de Valencia.

Nous étions donc trois, déjà appelés par Dieu à l'Ordre des Capucins, dont aucun ne nous connaissait.

24 Le quatrième de mes amis, Vicente Vivó, suivant également sa première vocation, partit au début de l'année 1877 à la Chartreuse, où il fit tout son noviciat. Mais au moment de la profession, il lui parut qu'il ne se sentait pas assez fort ni assez enclin à embrasser ce genre de vie et, en sortant, il vint au couvent de Bayonne, dont nous étions déjà partis pour la fondation d'Antequera. Là, il revêtit le saint habit le 18 février 1878, sous le nom de Juan de Valencia.

Nous sommes donc tous devenus capucins par disposition divine, sans aucun doute, afin de faire partie du nombre des restaurateurs de notre Ordre à Valence, à la province religieuse de laquelle nous sommes tous venus, avec le temps, envoyés par obéissance.

CHAPITRE XI

Le noviciat à Bayonne

25 Après avoir dit ce qui concerne la vocation de mes compagnons, et en continuant le récit de notre voyage à Bayonne pour entrer au couvent, je dois dire que la Divine Providence nous a tout facilité, non seulement la délivrance des documents nécessaires pour pouvoir quitter l'Espagne (si difficile à l'époque à cause de la guerre)¹⁶, mais elle nous a aussi fourni un compagnon, déjà expérimenté dans le voyage que nous devons faire par mer, qui s'est proposé de nous accompagner au couvent, et a été pour nous comme un ange envoyé par Dieu.

Sans courage donc, pour dire au revoir définitivement à mes pauvres sœurs, je leur ai dit que j'allais faire des exercices spirituels pendant huit jours (qui se sont avérés être huit ans pour les revoir), et nous avons embarqué de Valencia Manuel Tomés et moi, en direction de Bayonne, le 28 mars 1874, Samedi de Passion, et nous sommes arrivés à notre destination le 31, qui était Mardi Saint.

26 Il est donc à noter qu'en mars 1873, j'étais entré dans le Tiers Ordre de Saint François afin que le saint puisse alléger les difficultés qui m'empêchaient d'entrer dans la Chartreuse ; et le Saint Père a entendu mes supplications, mais c'était pour que j'entre dans son Premier Ordre précisément le même mois où je devais faire ma profession dans le Tiers Ordre. Merci éternellement à lui pour son amour et sa prédilection pour moi !

Ayant terminé la première période des événements de ma vie, je confesse à nouveau, avec une grande honte, ma pauvre correspondance aux innombrables bienfaits reçus du Seigneur et je bénis sa miséricorde et sa bonté envers moi.

Qu'il soit infiniment remercié pour tout !

¹⁶Il fait sans doute référence à la troisième guerre carliste qui a ensanglanté le pays pendant quatre ans, 1872-1876.

Partie II : RELIGIEUX CAPUCIN

CHAPITRE I

Le couvent capucin de Bayonne

27 En commençant à raconter les faits les plus saillants de ma vie religieuse, je voudrais dire quelque chose du couvent de Bayonne, ma maison mère, et que le Très Révérend Père Général Frère Nicolas a appelé « la perle de l'Ordre » et a été le foyer d'où le Seigneur a tiré les premiers restaurateurs de l'Ordre en Espagne¹⁷.

Le fondateur de ce couvent était le Révérend Père Fray Fidel de Vera, dont le seul but en le construisant était de fournir à ses frères, les religieux exclus, un asile où ils pourraient poursuivre leur vie religieuse¹⁸.

28 Afin de trouver une solution à la difficulté de soustraire le couvent à la juridiction du Provincial de Toulouse, à qui appartient le territoire de Bayonne, et qu'il soit exclusivement une fondation espagnole pour des Espagnols, le Père susmentionné, avec son compagnon frère Fermín de Ecay, à pied et vêtus du saint habit, se sont rendus à Rome pour se présenter au Souverain Pontife et au Très Révérend Père Général.

Ayant obtenu une audience avec le Saint-Père, et le Père Fidel lui ayant présenté ses réflexions, le Pape les a approuvées et bénies. Mais il a ajouté : « Ne vous limitez pas à recevoir les Pères exclaustrés, avec lesquels, en raison de leur âge, vous ne pourrez plus rien faire. Créer un noviciat et admettre les jeunes Espagnols qui se présentent à vous ».

Satisfait de cette autorisation, le Père Fidel se présenta au Très Révérend Père Général, qui lui accorda également une ample faculté d'établir le Couvent et le Noviciat de Bayonne, le soumettant à sa juridiction immédiate et le déclarant Couvent Général. Accordant seulement au provincial de Toulouse qu'il puisse s'y rendre en qualité de délégué du Père Général.

CHAPITRE II

Accueil et difficultés pour son admission

29 Manuel Tomás et moi sommes arrivés à ce couvent le 31 mars, comme je l'ai dit, et lorsque nous avons frappé à la porte et que le portier, qui était le Frère Fermín de Ecay¹⁹, compagnon du défunt Fondateur, nous a ouvert, l'impression que j'ai reçue en le voyant dans un habit si mal rapiécé a été si mauvaise que j'ai même pensé que je ne serais pas resté. Cette tentation fut immédiatement enlevée par la vue et le traitement du Père Gardien et des autres religieux, qui me firent une impression bien différente. Je ne connaissais pas encore le mérite de la sainte pauvreté, vertu dans laquelle ce vénérable religieux, considéré par tous comme un saint, s'est tant distingué.

¹⁷Le rescrit de fondation est rédigé dans les termes suivants : « Ex audientia Ssmi. die 2 Decembris 1852 Ssmus., auditis precibus R. P. FIDELIS a VERA, Ord. Capp. et attento voto Rmi. P. Venantii a Taurino, ejusdem Ordinis Ministri Generalis, benigne excepti ejusdem preces et concessit ut orator possit erigere in dioecesi Bayonensi sui Ordinis Conventum, in quo necessario et absolute Regula et Constitutiones strictae observentur, in eoque etiam excipere Religiosos Hispanos ejusdem Ord. quicumque (si sint) qui velint strictam regularum observantiam sequi. Ac si per tempora ac circumstantias fieri poterit edam Novitiatum instituire. Jussit insuper S. Sua praedictum Conventum ac Novitiatum debere esse omnino immediate subjectum P. Ministro Generali pro tempore ejusdem Ord.; dependenter tamen ab Ordinationibus Cardinalis Protectoris. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Hac die 6 Decembris 1852. RAPHAEL CARD. FORNARIO, Ord. Capuce. Protector ».

¹⁸Le père Fidel de Vera rédigea un règlement, pensant que certains des religieux exclaustrés finiraient par venir au nouveau couvent, afin d'éviter le mal qu'ils pourraient causer avec les resabios qu'ils apportaient du siècle. Ce règlement détermine et précise certains détails auxquels la Règle et les Constitutions ne vont pas, ou exprime la manière dont celles-ci doivent être appliquées dans des cas particuliers. L'austérité de ces règlements était telle que certains religieux succombaient à leurs rigueurs.

¹⁹La réputation de sainteté de Frère Fermín de Ecay est telle à Bayonne que le public vient lui demander conseil et embrasser son habit. Il a travaillé comme cordonnier et porteur. Il profitait de chaque occasion pour prodiguer des conseils aux laïcs. De nombreuses personnes se rendaient au couvent des Capucins, même s'il était éloigné de la ville, pour écouter ses exhortations. Il avait un don pour la prière. Il a passé de longues périodes de méditation profonde sans remarquer ce qui se passait autour de lui (cf. CIAURRIZ, P. ILDEFONSO DE : *Capuchinos ilustres*. Imp. Viuda de R. García. Pamplona 1926, p.300-301).

Nous avons été très bien accueillis, et notre compagnon, ayant accompli sa mission, est parti en proposant de donner des nouvelles de notre heureuse arrivée à la famille et de revenir nous voir l'année suivante, lorsque nous aurions été profès, ce qu'il a fait à la grande satisfaction de nos familles.

Nous avons ensuite passé un examen de latin et des matières que nous avons étudiées, et le lendemain, nous avons suivi les événements communautaires avec les novices.

30 Plus tard, j'ai appris (par mon Père Maître, Frère Antonio de Tolosa) la difficulté qu'il y avait eu pour mon admission. Parce que le Père Gardien, frère Marcial de Alza, me voyant si épuisé parce que j'étais encore en convalescence d'une fièvre intermittente que j'avais eue pendant trois mois consécutifs, ne voulut pas me donner le saint habit, craignant que je ne puisse résister à l'austérité de la vie capucine. Les Pères Consiliaires, qui étaient le Père Maître Antonio de Tolosa et le Père Lecteur Bernabé de Astorga, bien qu'ils fussent du même avis, le convinquirent qu'il était prudent que je sois moi-même persuadé de l'impossibilité d'embrasser cette vie et que je m'y conforme davantage. Le Père Gardien suivit cette opinion, et tout fut arrangé pour notre prise d'habit, qui eut lieu le 12 avril 1874, à la Dominique d'Albis, changeant mon nom de José María en Luis, et Manuel Tomás en Francisco.

Et l'on vit clairement que j'étais appelé par Dieu à la vie religieuse, puisque, contrairement à l'opinion de tous, je restai tout le temps du noviciat, et même après comme profès, sans aucun changement dans ma santé ni besoin de dispenses de la rigueur de l'observance.

CHAPITRE III

Noviciat et profession religieuse

31 Le temps du noviciat s'écoula donc heureusement, et pour moi très rapidement, sans éprouver d'autre tentation que celle de savoir si j'aurais dû suivre ma première pensée d'entrer à la Chartreuse ; idée que je rejetai avec l'aide de mon Père Maître, qui me fit voir clairement que c'était la ruse de l'ennemi qui voulait m'éloigner de la vie religieuse.

A la fin de l'année de probation, les Pères nous ont ordonné de faire notre profession religieuse, qui a eu lieu le 18 avril 1875, troisième dimanche après Pâques 20.

32 Mon Père Maître, qui m'aimait beaucoup, a voulu me garder au Noviciat comme Ange du Noviciat, nom que nous donnions à un choriste profès qui aidait le Père Maître dans sa direction. Mais le Père Lecteur, dans la juridiction duquel je suis entré lors de la profession, s'y est opposé au motif qu'une telle occupation me priverait de mes études. J'ai donc dû quitter le noviciat avec beaucoup de regrets de part et d'autre²¹.

C'était quelque chose d'admirable, et qui attirait beaucoup mon attention, de voir comment dans ce petit couvent de Bayonne, inconnu de tous en Espagne, le Seigneur recrutait des gens de toutes les parties de celle-ci par des moyens extraordinaires, comme il nous est arrivé à moi et à mes compagnons, comme je l'ai dit. En cela, il nous a semblé entrevoir le plan de la Divine Providence pour la restauration de l'Ordre en Espagne.

20L'acte de profession est rédigé comme suit : « Moi, frère Luis de Masamagrell, Choriste appelé au siècle José Maria Amigó Ferrer, fils légitime de Gaspar Amigó et Genoveva Ferrer, ayant été appelé de ma liberté pour professer et sachant à quoi il m'obligeait, et mon bon sens et ma raison étant tels que Dieu me l'a donnée et avec la permission du Révérend P. Général de l'Ordre des Capucins, étant l'âge de vingt ans et demi et un jour j'ai professé en présence de la Communauté, librement et spontanément, non par peur, ni pressé, ni menacé, entre les mains du Révérend Père Antonio de Tolosa, Vicaire et Maître des Novices, dans ce Couvent de Bayonne spécialement délégué par le Révérend Gardien Martial d'Alza, à neuf heures et demie du matin du dix-huit avril, année du Seigneur mille huit cent soixante-quinze. Et être vrai, pour que je le signe de ma propre main, étant témoins les nommés, pères et vicaires et le révérend P. Bernabé de Astorga. Signé Fray Luis de Masamagrell » (cf. Archivo Provincial. Capuchinos de Navarra).

21« L'ambiance qui entourait le jeune choriste Fray Luis ne pouvait être plus adaptée à sa formation religieuse. On respirait partout dans cette demeure de paix séraphique une atmosphère austère de vie spirituelle chaleureuse, parfumée par celles de ces héroïques capucins espagnols, qui ont conservé le feu sacré de la vie de clôture à travers l'exclaustration de 1835. Parmi eux se détachait la grande figure du vénérable Père Esteban de Adoain et d'autres capucins exemplaires, qui exercèrent une influence puissante sur la formation spirituelle et scientifique du jeune Luis. Chez ce religieux exemplaire, toutes sortes de vertus et d'austérités ressortaient et notre Fray Luis savait profiter de ces bons exemples pour façonner son âme ». Pour le reste, les austérités et les mortifications de la Règle étaient si fortes, et le Règlement avec ses prescriptions si sévères, qu'elles décourageaient un esprit qui n'était pas bien éprouvé et déterminé (cf. RAMO, MARIANO : *Mensaje de Amor y de Redención*. Ed. Doménech. Valencia 1973, t. I, p.38-39).

CHAPITRE IV

Le Père Ambrosio de Benaguacil

33 L'une des principales acquisitions de notre couvent à cette époque a été l'arrivée du Révérend Père Ambrosio de Benaguacil²².

Plusieurs fois j'avais parlé à mon Père Lecteur du zèle apostolique dudit Père et du grand bien que cela ferait à notre couvent si nous pouvions le faire venir. À cette époque, le père Ambrosio était dans le Nord comme aumônier des troupes carlistes, dont il défendit la cause pendant toute la durée de la guerre. Un jour, alors que j'étais dans ma cellule, mon Père Lecteur est entré et m'a dit : « Le Père Ambrosio, dont vous m'avez parlé à plusieurs reprises, est en bas dans le parloir, vous pouvez aller le voir ». Je descendis précipitamment et, le voyant, je l'embrassai et saluai en valencien, ce qui réjouit grandement le Père, qui parut voir le ciel ouvert. Il s'était retiré du Nord et était entré en France en voyant l'échec de la cause carliste ; et ayant entendu dire qu'il y avait un couvent de capucins espagnols à Bayonne, il s'y rendit avec l'intention d'y rester. Il le demanda aux supérieurs ; mais le pauvre homme se trouva dans la malheureuse circonstance que, comme quelques Pères exclaustres étaient revenus au siècle, après avoir été admis et avoir porté l'habit, le Provincial de Toulouse défendait strictement d'admettre aucun autre frère exclaustre ; aussi le Père Gardien lui dit qu'il ne pouvait accéder à sa demande, mais l'autorisa à rester au couvent aussi longtemps qu'il le voudrait. Nous étions très désolés, lui, mon Père Lecteur et moi, de cette déception ; mais l'idée me vint, que je communiquai au Père Lecteur, que puisque la Communauté devait effectuer les Exercices Spirituels pendant ces jours-là, la direction de ces Exercices devrait être confiée au Père Ambrosio, car j'étais convaincu que, s'il les donnait, la Communauté demanderait au Père Provincial son admission. Cette idée parut bonne au Père Lecteur, et il la proposa au Père Gardien et à la Communauté comme étant la sienne, et ils l'acceptèrent volontiers. Auparavant, j'avais prévenu le Père Ambrosio que si on lui demandait de donner les Exercices, il ne devait pas refuser, car j'étais persuadé que son admission en dépendait. Et c'est ce qui arriva, car la communauté fut tellement enthousiasmée par la prédication du Père que, par acclamation, elle demanda et obtint du Provincial son admission au couvent.

34 Le père Ambrosio, sans doute à cause de l'intérêt que je lui portais, s'est pris d'affection pour moi, et je me souviens qu'à deux reprises, il m'a dit ces mots : « Chiquet, tú te encarregarás de les meues monchetes » : (Jeune homme, tu vas t'occuper de mes petites nonnes). Et c'est que le P. Ambrosio avait rassemblé à Montiel quelques jeunes à vocation religieuse, qui, en habit de capucines, menaient une vie monacale dans le but de former un Institut religieux, mais qui n'avaient encore aucune approbation ni règle que les instructions du Père²³.

Certaines de ces sœurs accompagnèrent le Père Ambrosio dans l'expédition qu'il fit en Guinée, poussé par son zèle pour la conversion de ces infidèles. D'autres l'ont suivi lorsque le père Ambrosio est devenu aumônier dans les rangs carlistes du royaume de Valence, servant comme infirmier dans un hôpital à Chelva.

Mais déjà quand le Père devait marcher avec les troupes au Nord, elles se retirèrent, et comme elles avaient déjà été chassées du sanctuaire de Montiel, elles marchèrent chacune chez elles.

35 Le père Ambrosio faisait référence à ces Sœurs quand il m'a dit : « Chiquet, tú te encarregarás de les meues monchetes ». Mais comme je ne savais pas que le père avait une telle fondation, je n'ai pas compris à l'époque la portée de ces paroles ; je les ai comprises lorsque, alors que j'essayais de fonder la Congrégation de mes Sœurs Tertiaires, certaines de ces Sœurs, qui s'étaient réunies à nouveau à Montiel, se sont présentées à moi, me demandant à genoux d'en faire partie, et j'ai été persuadé que les paroles du Père Ambrosio avaient été prophétiques.

²²Ambrosio Roda Ramada, né en 1812 dans le village valencien de Benaguacil, a pris l'habit capucin à La Magdalena, Masamagrell (Valence) le 21 octobre 1828. En 1835, il est exclaustre et trois ans plus tard, il est ordonné prêtre. En 1851, il prend possession du sanctuaire de Notre-Dame de Montiel, à Benaguacil (Valence), où il parvient à rassembler un petit groupe d'âmes pénitentes pour servir de gardiens du monastère. Quatre ans plus tard, il est expulsé et le groupe de pénitents se disperse. Il meurt à Masamagrell le 2 novembre 1880, sans avoir pu rassembler ses pénitents au Sanctuaire, ce qui fut réalisé par le frère capucin Lorenzo Mollina le 20 janvier 1881. Le Père Ambrosio de Benaguacil, missionnaire infatigable et prédicateur éloquent, est Grand-Croix d'Isabelle la Catholique et a été proposé pour l'évêché de Santiago de Cuba dans un trio avec le Bienheureux Diego José de Cádiz et Saint Antonio María Claret.

²³Il s'agissait d'un petit groupe de femmes que le Père Ambrosio avait réuni dans le monastère situé à côté du Sanctuaire de Montiel. Ils menaient une vie érémitique et monastique en s'occupant du Sanctuaire. C'était un béguinage qui n'avait pas d'autre règle que les instructions que ledit père leur donnait, ni d'autre but que celui déjà mentionné. Quelques-unes d'entre elles, réunies spontanément à Montiel en 1881, à qui le Père Luis donna des Constitutions, une nouvelle finalité et un nouvel apostolat, un habit différent et un nom différent, formeront la base de la nouvelle Congrégation des Sœurs Capucines Tertiaires de la Sainte Famille fondée par le Serviteur de Dieu le 11 mai 1885 (cf. BENISA, MADRE ISABEL DE : Colección de Fuentes, p.251ss).

CHAPITRE V

Études théologiques et ordres mineurs

36 Nos études théologiques se poursuivaient avec une grande intensité, car les Pères, par leur engagement à venir fonder en Espagne, ne voulaient pas que nous perdions du temps, nous interdisant même l'étude du français, que j'aimais beaucoup, et que nous n'apprenions un peu que de bouche à oreille et en le lisant.

Dans le même but, les Supérieurs ont fait en sorte que mes condisciples et moi recevions la Tonsure et les Ordres mineurs, qui nous ont été conférés par l'évêque de Bayonne, Monseigneur François Lacroix, le 10 juin 1876, au Temps de Pentecôte.

CHAPITRE VI

Ordre royal autorisant la restauration

37 En raison du grand désir des religieux de venir en Espagne, les Pères ont entrepris de nombreuses démarches pour obtenir la permission d'entrer en Navarre. Mais ce fut en vain, car il était apparemment nécessaire pour la gloire de Dieu, et pour que sa très sainte volonté, à laquelle rien ni personne ne peut résister, apparaisse plus clairement, qu'un élément plus humble réussisse à ouvrir les portes de l'Espagne aux religieux qui les avaient si longtemps tenues fermées. Ce fut donc le Frère aumônier de notre couvent de Bayonne, frère Félix de Azcoitia, religieux exemplaire et très apprécié de tous. C'était celui-ci, très cher à un monsieur marquis, ami proche du président du Conseil des Ministres Cánovas del Castillo, qui séjournait chez lui à Bayonne. Frère Félix a demandé à ce monsieur d'essayer d'obtenir la permission du Président de fonder une fondation dans le Nord, où ils nous offraient une fondation. Le Marquis lui fit voir combien l'affaire était difficile, mais il dit qu'il allait essayer. Et, en fait, à une occasion où le Président séjournait chez lui, après le dîner, il lui a demandé la faveur d'autoriser les Capucins de Bayonne à accepter une fondation qui leur était offerte en Navarre. En entendant la proposition et la Navarre, le Président se mit à rire, et dit au Marquis : « Homme, en Navarre, où ils sont tous carlistes, pas du tout ; ce serait autre chose s'il s'agissait de fonder en Andalousie ».

Ayant obtenu cette réponse, le Marquis appela frère Félix, et lui racontant ce qui s'était passé, il demanda aux Pères de voir s'ils pouvaient obtenir une fondation en Andalousie. Et comme tout était sans aucun doute l'œuvre de la Divine Providence, les démarches qui furent entreprises donnèrent bientôt un heureux résultat, en proposant de fonder dans notre ancien couvent d'Antequera. Les autorités et les principales familles de ladite ville, et en particulier la jeune fiancée, devenue plus tard l'épouse de Romero Robledo, alors ministre de la Grâce et de la Justice, qui était l'âme de cette affaire, s'y sont intéressés de près.

38 Fort de ce bon résultat, le marquis se rendit au ministère susmentionné pour en parler avec le Président, et ce dernier étant absent, il fit part au sous-secrétaire de ce qu'il avait discuté avec Cánovas et de sa réponse en faveur de l'autorisation d'une fondation des Capucins de Bayonne en Andalousie ; et que puisqu'on leur proposait une fondation à Antequera, il convenait de demander des rapports aux autorités de cette ville. Le sous-secrétaire le fit, et sans tarder les rapports de toutes les autorités, ecclésiastiques, civiles et militaires, furent expédiés favorablement ; et les ayant reçus, et le Président n'étant pas encore à Madrid, le sous-secrétaire appela le Marquis pour lui dire que tout était en ordre, mais qu'il n'avait aucune nouvelle ni aucun ordre du Président à ce sujet, de sorte qu'il faudrait attendre son retour. Le Marquis lui répondit qu'il lui avait déjà dit qu'il était d'accord avec la fondation des Capucins en Andalousie et que, par conséquent, il devait étendre l'Ordre Royal. Ce qui fut fait, et signé par le Roi, et l'autorisation pour le Père Bernabé de Astorga et les Capucins de Bayonne de fonder à Antequera parut dans la « *Gaceta* »* (Acte couvent d'Antequera).

Le ministre de la Grâce et de la Justice de l'époque, Romero Robledo, s'est intéressé à toute l'affaire afin de plaire à sa fiancée et, bien qu'il ne soit impliqué dans rien, il a dirigé toutes les affaires.

Les autres ministres, en lisant l'Ordre Royal dans la « *Gaceta* », dont ils n'avaient pas connaissance²⁴, se sont plaints au président, et ce dernier au sous-secrétaire et au marquis, auxquels le

*En 1836, la Circulaire du 22 septembre établit que les arrêtés royaux, les ordres et les instructions émis par le gouvernement sont considérés comme contraignants à partir du moment où ils sont publiés dans la *Gaceta*. La *Gaceta* est ainsi devenue l'organe d'expression législative et réglementaire par excellence. Il est désormais connu sous le nom de Boletín Oficial del Estado (Journal officiel de l'État). (N. du T.)

président a répondu que ses paroles selon lesquelles « en Andalousie, ce serait autre chose », lorsqu'il a demandé cette autorisation, n'impliquaient pas cette autorisation.

39 Les ministres ont donc commencé à discuter de ce qu'il fallait faire de l'Ordre Royal qui ouvrait les portes de l'Espagne à tous les religieux, et la majorité était d'avis qu'il fallait l'abroger. Mais Romero Robledo les a calmés et les a fait changer d'avis avec l'observation suivante : « N'oubliez pas que le Roi n'est sur le trône que depuis peu de temps, et que l'opinion du peuple est qu'il règne, mais ne gouverne pas, de sorte que si nous abrogeons maintenant une Ordre Royal qu'il vient de signer, nous encourageons la confirmation de cette opinion. Je juge donc qu'il faut respecter l'Ordre Royal, et faire désormais ce qui est opportun, s'il y a de nouvelles pétitions ». Tous se sont rangés à cet avis et l'Ordre Royal est restée en vigueur.

C'est l'histoire de l'entrée de notre Ordre en Espagne, qui a été le début de l'établissement des autres Ordres. Et j'ai voulu le consigner dans mes notes biographiques afin que la nouvelle d'un événement si glorieux pour Dieu et si honorable pour notre Ordre capucin ne se perde pas, puisqu'il n'y a plus personne qui puisse en témoigner comme je le peux, puisque je l'ai entendu de la bouche même des religieux qui ont négocié l'affaire. Gloire au Seigneur !

CHAPITRE VII

Les premiers restaurateurs reviennent en Espagne

40 Cet Ordre Royal ayant été obtenu, nos supérieurs ont commencé à examiner le personnel à envoyer à la fondation et, en accord avec le Très Révérend Père José Llerena, commissaire apostolique des religieux exclaustrés d'Espagne, qui résidait à Rome, ils ont désigné les personnes suivantes : Le Révérend Père Esteban de Adoain, comme Gardien ; le Père Bernabé de Astorga, notre Lecteur, et le Père Bernardino de Velliza ; et les choristes Frère Fermín de Velilla, Frère Angel de Velliza, Frère Francisco de Valencia et moi-même, Frère Luis de Masamagrell ; et les frères laïcs Frère Fermín de Ecay et Frère León de la Naja.

41 Nous avons quitté Bayonne en trois expéditions et à des jours différents, afin de ne pas attirer trop l'attention. Dans la première expédition, le Père Gardien, Esteban de Adoain, et le Révérend Père Commissaire, Frère José de Llerena, les accompagna pour prendre possession du couvent. C'est à mon tour de faire le voyage avec mon Père Lecteur, Bernabé de Astorga, dans la deuxième expédition ; et nous sommes tous venus à Antequera pour nous rencontrer dans les jours proches de la fête de Saint Joseph en l'an 1877, jour où l'inauguration du couvent a eu lieu avec toute la solennité, le Révérend Père Esteban.

42 Nous fîmes le voyage, vêtus de notre saint habit, ce qui parut à tout le monde une témérité, car nous devons traverser presque toute l'Espagne et passer la nuit à Madrid, et sur un si long trajet, personne ne savait que nous étions religieux, les uns disant que nous étions Maures, les autres que nous étions Juifs, et enfin mille absurdités. Lorsque nous sommes arrivés à Cordoue, des jeunes gens qui nous avaient remarqués ont commencé à se dire : « Mon garçon, quelle vermine ils sont, veux-tu que nous allions les poignarder ? » Alors le père Lecteur, se tournant vers moi, me dit : « J'ai bien fait de faire une confession générale avant de partir, car je ne pense pas que nous arriverons vivants à Antequera ».

CHAPITRE VIII

Difficultés initiales dans la fondation d'Antequera

43 Une fois que nous étions enfin tous rassemblés à destination, nous avons dû gagner du terrain petit à petit, car nous étions généralement considérés avec suspicion et même avec crainte²⁵. La prédication fervente et apostolique du Père Esteban, notre gardien, et le traitement affable et affectueux

²⁴L'Ordre Royal est rédigé dans les termes suivants : « À cette date, le Ministre de la Grâce et de la Justice dit à l'Évêque de Malaga ce qui suit : Sa Majesté le Roi (que Dieu le préserve) ayant pris connaissance d'une demande présentée à ce ministère par Frère Bernabé de Astorga, religieux de l'Ordre des Mineurs communément appelé Capucins, en son nom et au nom d'autres religieux espagnols du même Ordre résidant à Bayonne, dans laquelle ils demandent l'autorisation de résider à Antequera, en vivant conformément à leur Institut, sans aucune charge pour l'État ; et vu le rapport favorable de Votre Excellence et du Gouverneur de la Province, Sa Majesté a résolu de manifester à Votre Excellence que de la part de l'Autorité Civile il n'y a aucun inconvénient à permettre aux appelants de résider dans la ville d'Antequera, en menant une vie religieuse en accord avec les Constitutions de leur Ordre.

Par Ordre Royal, communiquée par le ministre susmentionné, que je transmets à Votre Excellence pour qu'elle en prenne connaissance et en tire les effets appropriés. Que Dieu préserve Votre Excellence pour de nombreuses années à venir. Madrid, 11 janvier 1877. – Le sous-secrétaire, Víctor Arnán ».

des religieux avec ceux qui nous approchaient, ont eu une grande influence sur nos sympathies. Mais, en outre, les Pères ont eu le bon sens de découvrir quel était le maître maçon qui avait les plus mauvaises idées de la ville, et ils l'ont appelé pour lui confier la direction des travaux à faire pour adapter à nos besoins la partie du vieux couvent qui nous a été cédée pour notre habitation. Bien que l'homme ait été flatté de la confiance que lui accordaient les religieux, il n'a jamais cessé de nous regarder avec méfiance ; jusqu'à ce que, enfin, nous captions tellement ses sympathies qu'il dise spontanément aux Pères : « Lorsque vous m'avez appelé, je suis venu ici avec une certaine prudence en raison des nombreuses choses que nous avons entendues contre les frères, vous décrivant comme des inquisiteurs et des brutes ; mais j'ai vu le contraire en vous, car vous êtes tout en bonté et en charité envers les autres, et c'est pourquoi je vous dis de ne craindre rien ni personne, car mon groupe et moi sommes prêts à vous défendre même avec nos vies »²⁶. Et ce fut le cas, car dans les casinos et partout ailleurs, ils étaient les panégyristes des religieux.

44 Nous avons ainsi gagné la sympathie de toute la population, qui s'est enthousiasmée pour les frères.

Par le bon nom des religieux, qui s'est répandu partout, et par la prédication du P. Esteban, qui attirait tant l'attention des gens, ils nous ont tous connus et estimés à l'intérieur et à l'extérieur de la province²⁷. Et cela était tel que les habitants de Sanlúcar de Barrameda se sont rapidement déplacés pour demander à nos Supérieurs une fondation.

45 Et une fois l'Ordre Royal obtenu, ce qui fut facile à réaliser une fois le premier accordé, le Révérend Père Commissaire chargea le Père Esteban de fonder ce couvent, le nommant son Gardien, et le Père Bernabé de Astorga prit sa place à Antequera. Cette nouvelle fondation de Sanlúcar a été faite à la fin de cette même année 1877.

Comme nous, choristes, poursuivions nos études théologiques, les supérieurs ont pensé que nous devions recevoir le sous-diaconat, et à cette fin, ils nous ont envoyés à Malaga, où l'évêque du diocèse, Don Esteban José Pérez y Martínez Fernández, nous a conféré cet ordre le 15 juin, temps de la Sainte Trinité, en l'an 1878.

CHAPITRE IX

²⁵Le Père Esteban de Adoain, en prenant possession du couvent, écrit à son frère : « Nous avons été très bien accueillis par toutes les sociétés et elles nous ont offert toute leur protection. Le jour de Saint Joseph, nous avons célébré une cérémonie solennelle pour prendre possession du couvent et commencer notre restauration. Les musiciens viennent de la ville et quatre capucins occupent l'autel et la chaire après quarante ans d'expulsion. Pour l'instant, nous sommes douze, et nombreux sont ceux qui veulent en prendre l'habit. Si la paix règne, nous ne manquerons de rien. Prions beaucoup le Seigneur pour qu'il nous donne ce qui convient » (cf. ESTELLA, P. GUMERSINDO DE : *Historia del Siervo de Dios P. Esteban de Adoain*, Ed. Aramburu. Pamplona 1944, p.345).

²⁶L'Espagne sortait d'une période éminemment révolutionnaire, et les masses n'offraient aucune sécurité. En Andalousie, surtout, les éléments qui avaient pris part aux événements malheureux de cette époque jouissaient de la plus grande liberté. En 1877, le gouvernement de S.M. Alfonso XII ne se sent pas sûr et fort face à la conspiration des partis qui veulent le pouvoir. Les insultes contre les fidèles qui organisaient des processions et des pèlerinages dans les différents diocèses à l'occasion de la consécration épiscopale de Pie IX étaient monnaie courante. Le fait de chanter des hymnes religieux en dehors des églises était puni d'amendes par certains maires, et certains gouverneurs voulaient enfermer les fidèles en masse » (cf. *Ibid.*).

²⁷Le pouvoir de convocation du père Esteban de Adoain était tel que, lorsqu'il arriva à Antequera peu avant la fête de Saint-Joseph, le peuple afflua pour l'écouter pendant la mission du 5 au 15 avril de la même année. Le père Gumersindo de Estella nous raconte cette histoire : « Le public a été si satisfait de la première conférence que le lendemain, à deux heures de l'après-midi, de nombreux groupes prenaient déjà place dans l'église, bien que l'on sache que l'acte de la mission ne commencerait pas avant sept heures. Au milieu de l'après-midi, les trois neufs, les chapelles, le chœur, les galeries ou les tribunes étaient généralement remplies quotidiennement, et les gens débordaient dans les rues qui les entouraient.

Le dernier jour, le sermon a eu lieu sur la place. Là, et dans les rues avoisinantes, quelque quinze mille personnes se sont rassemblées pour écouter le missionnaire avec un respect si profond que pas une toux ne pouvait être entendue. Là, il donna la bénédiction papale ; puis, prenant l'image de la Bergère Divine, il forma la procession sur le chemin du couvent, qui se trouvait aux abords de la ville. Les cloches sonnent sans cesse, les salves et les fusées résonnent dans l'air, la musique joue des hymnes aux airs martiaux, le clergé et les chœurs chantent l'hymne sacré de l'Ave Maris Stella. Les fenêtres, les balcons et les portes étaient ornés de damasquines et de drapeaux. Les rues étaient animées, pleines de foules en liesse. Et l'on pouvait voir dans le cortège des membres importants du canton qui, les larmes aux yeux, acclamaient les capucins, le clergé et le pape.

Dans cette procession mémorable se trouvait toute la nouvelle communauté capucine : Pères Esteban de Adoain, Guardián ; Bernabé de Astorga, Vicario ; Saturnino de Artajona, Carlos de Antequera, Bernardino de Belliza, Pedro de Castejón. Les Choristes Fray Fermín de Velilla, Angel de Velliza, Francisco de Valencia, Luis de Masamagrell. Les frères lais : Fray león de la Naja, Fermín de Ecay, Manuel de Cabra. Le P. José de Llerena, Commissaire Apostolique, était également présent » (cf. ESTELLA, P. GUMERSINDO DE : *Historia del Siervo de Dios P. Esteban de Adoain*, Ed. Aramburu. Pamplona 1944, p.438-439).

Fondation du couvent de Montehano, Santander

46 L'évêque de Santander, Don Vicente Calvo y Valero, grand amateur de l'Ordre des Capucins, a également demandé avec beaucoup de détermination, et obtenu des Supérieurs, une fondation pour son diocèse²⁸, dans un couvent qui avait appartenu aux Alcantarins, à Montehano, dans le village d'Escalante 29; et j'ai été l'un de ceux qui ont été désignés pour cette fondation. Nous sommes arrivés au couvent susmentionné dans l'après-midi du 19 janvier 1879, et avons été reçus par l'évêque, qui était déjà là depuis deux ou trois mois pour diriger les travaux de restauration du couvent. Et comme le lendemain était la fête de saint Sébastien, le patron de l'église du couvent, l'évêque, après que nous nous fûmes reposés de notre voyage, voulut que nous chantions les Matines dans le chœur, présidé par lui.

CHAPITRE X

Réception du diaconat et du presbytérat

47 Avec nous, le Prélat resta encore une longue période, poursuivant les travaux ; et à cette époque, il voulut m'ordonner diacre et prêtre. Le Diaconat me l'a confié à Santoña, où il a donné des ordres généraux, le 8 mars 1879, aux temps de Carême, et de Presbytérat m'a ordonné seul, dans l'Église de notre couvent de Montehano, le 29 mars, cinquième semaine de Carême de 1879³⁰.

48 La veille de mon ordination, je me suis aperçu que je n'avais même pas de ruban pour attacher mes mains pour la consécration, et le Père Gardien, comme il n'avait plus le temps d'en demander un à Santander, m'a envoyé au couvent des Clarisses d'Escalante pour voir si les religieuses pouvaient m'en fournir un ; mais les pauvres religieuses n'en avaient pas non plus de convenable, et la seule chose qu'elles ont trouvée était un ruban de soie marron accroché à un bouquet ; et c'est celui qui a été utilisé pour ma consécration. Je l'ai mentionné pour que l'on voie que même dans un acte aussi solennel, le Seigneur a voulu que je fasse preuve de pauvreté.

Mais la pauvreté n'a pas moins brillé lors de ma première messe, car je l'ai dite en la fête de notre Mère des Douleurs, le 4 avril, et sans autre cadeau que la présence de l'évêque, dont j'ai été très reconnaissant de l'attention.

CHAPITRE XI

Exerce son ministère dans la Montagne

49 Le prélat a voulu que je commence à exercer des ministères à partir de ce moment-là, et j'ai dû commencer à entendre des confessions avant de célébrer ma première messe. Il m'a également demandé de prêcher deux sermons, l'un le jeudi saint, dans le village d'Isla, et l'autre à Soano, le deuxième jour de Pâques, lors de la principale fête de la Sainte Vierge du village³¹. Il m'est arrivé, dans ce sermon,

²⁸Le prélat du diocèse, Don Vicente Calvo Valero, grand amoureux de l'Ordre des Capucins, ne voulant pas priver son diocèse du fruit spirituel que le bon exemple et la prédication des fils de Saint François pouvaient lui donner, a demandé avec détermination et obtenu des Supérieurs l'acceptation de cette fondation à Montehano (cf. *Los Capuchinos en Montehano*. Ed. Sever-Cuesta. Valladolid 1954, p.12).

²⁹Montehano était autrefois un îlot qui s'avance dans l'estuaire entre Santoña et Laredo (Santander). Des phénomènes géologiques ont modifié sa structure dans une certaine mesure. D'autre part, lorsque la route de Santoña à Cicero a été construite, Montehano a été joint à Hano en formant une péninsule qui lui est rattachée.

Le couvent fut érigé en 1421 par don Beltrán Ladrón de Guevara, seigneur d'Escalante et comte Zahalú, pour les Pères Franciscains Observants, qui le possédèrent jusqu'à l'exclaustration de 1835. Le couvent est situé dans les limites municipales et paroissiales de la Villa d'Escalante, port qui fut d'une importance relative au Moyen Âge et à notre Siècle d'Or. Dernièrement, Mme Francisca de la Puente y Bustamante, marquise veuve de Viluma, l'a acquis dans un esprit chrétien et en a fait don en 1878 au prélat diocésain S.E. M. Vicente Calvo y Valero, qui l'a remis aux Pères Capucins (cf. *Los Capuchinos en Montehano*. Ed. Sever-Cuesta. Valladolid 1954, p.8ss).

³⁰Une chronique, écrite avec la simplicité et la transparence franciscaines soixante-quinze ans plus tard, a relaté cet événement comme suit : « Le serviteur de Dieu, le père Luis Amigó, évêque de Segorbe, y a célébré sa première messe. Le 4 avril 1879, deux mois après l'inauguration du couvent, il élève pour la première fois vers le Seigneur, dans ses mains tremblantes, un saint qui sourira du ciel en regardant ce nid de sa vocation sacerdotale, lorsqu'il y célébrera, assisté des anges, son jubilé de diamant de sacerdoce » (cf. *ibid.*, p.15).

³¹C'est ainsi que Luis de Masamagrell a commencé sa vie apostolique que les Capucins ont commencé à Montehano, qui a toujours été : « une forge d'âmes, où les âmes des apôtres ont été façonnées par le silence et l'étude ».

« Depuis lors, les activités apostoliques des Pères de Montehano sont caractéristiques des Capucins, notamment la prédication. Toutes les routes de la province de Santander connaissent les empreintes des sandales du capucin, et tous les fidèles sont familiers avec la figure, sympathique dans son austérité, du frère qui apporte des paroles de paix et des messages évangéliques pour les âmes des gens » (cf. *Ibid.*, p.14 et 17).

d'oublier entièrement la matière que j'avais écrite et bien apprise, mais j'ai continué à prêcher comme le Seigneur me l'a inspiré ; et alors que j'étais confus et affligé, j'ai compris que le peuple avait été satisfait, car comme je sortais de l'église, une vieille femme a éclaté en louanges, disant entre autres choses : « Béni soit le sein qui l'a conçu ». Une bénédiction pour laquelle j'étais reconnaissant car elle faisait référence à ma mère vertueuse. Un autre effet du sermon a été qu'un grand pécheur est venu se confesser à moi et m'a dit qu'il avait été ému par certaines paroles que je ne me souvenais pas d'avoir prononcées.

50 De tous ces petits villages de montagne, on a commencé à m'appeler pour prêcher ; mais celui où j'ai exercé le plus de ministère a été Escalante, où se trouve notre couvent, dans la paroisse duquel, avec le consentement du curé, j'ai établi deux congrégations, l'une de Filles de Marie, pour les jeunes femmes, et l'autre des « Louis », pour les jeunes hommes.

Par l'intermédiaire des congréganistes de ces associations, j'ai entrepris de bannir l'amusement indécent de la danse appelée valse, qui remplaçait dans toutes les villes l'ancienne danse carrée, beaucoup plus innocente et plus honnête. Les jeunes gens ont très mal réagi et ont commencé à dire que je me proposais que les filles entrent religieuses, et pour démentir cette imposture, j'ai profité de l'occasion d'un mariage qui devait avoir lieu entre un jeune des « Louis » et une fille de Marie ; j'ai demandé aux deux Congrégations de faire un cadeau à chacun d'eux et d'assister, avec leurs insignes, à l'acte de mariage, et aux « Louis », en deux rangées, à côté de l'Évangile, et à l'Épître, dans le même ordre, les Filles de Marie. Les mariés portaient également le ruban et la médaille de la Congrégation sur leurs robes, et après la messe de mariage, ils ont tous chanté un salve à la Sainte Vierge, puis chacun des époux a remis sa médaille au président de la Congrégation et a dit au revoir à ses frères avec l'accolade de la paix.

Une cérémonie aussi édifiante et émouvante a provoqué un changement radical dans l'opinion des jeunes et une très bonne impression sur la population, de sorte que les deux congrégations, et surtout les Filles de Marie, se sont fortement accrues.

51 Un autre événement s'est produit à cette époque, qui a été très significatif pour moi. Je donnais des Exercices Spirituels à ces congrégations dans la paroisse d'Escalante, et un jour, un religieux du couvent est venu très tôt le matin pour informer les autorités qu'un nouveau-né avait été laissé dans un panier à la porte de l'église du couvent. Le maire monta donc au couvent avec le prêtre et une femme qui élevait l'enfant, au cas où il serait nécessaire de l'allaiter ; et quand ils le ramenèrent au village, quand ils le sortirent du panier et fouillèrent les chiffons dans lesquels il était enveloppé, ils trouvèrent parmi eux une écriture qui disait : « Il n'est pas baptisé ; il doit s'appeler Jésus, Marie, Joseph ». Quand il s'est agi du baptême, le prêtre et le maire étaient déterminés à ce que ce soit moi qui l'administre ; et même si je me suis excusé, invoquant mon manque de pratique, car je n'avais pas encore administré ce sacrement, ils ont insisté, disant que cet enfant devait être le premier que je baptisais. Je n'ai pas voulu m'opposer davantage et je l'ai baptisé, en donnant à l'acte la plus grande solennité possible ; puis ils l'ont emmené à l'Hospice de Santander³².

Le fait de donner les noms de Jésus, Marie et Joseph au premier enfant que j'ai baptisé, qui était un enfant trouvé, ne m'a pas semblé spécial à l'époque, mais avec le temps, je me suis rendu compte que c'était comme une annonce de la fondation que j'ai faite plus tard de la Congrégation de la Sainte Famille, dont l'un des objectifs est de se consacrer à la protection et à l'éducation des filles orphelines et délaissées³³.

³²L'acte de baptême est rédigé dans les termes suivants :

« JÉSUS, MARIE et JOSEPH, 16 mai 1831.

À Santa Cruz, église paroissiale de cette ville d'Escalante, aujourd'hui 16 mai 1881, je Frère Luis de Masamagrell, religieux capucin, du couvent de San Sebastián de Montehano, juridiction de ladite ville d'Escalante, je baptisai conditionnellement avec la permission du curé de cette paroisse, Don Pantaleón Mier Santelices, un enfant qui apparut à la porte dudit couvent, le matin de ce jour, celui que recueillirent les religieux de ce couvent, celui qui était né à 11 heures du soir du jour précédent, je l'ai donc baptisé sous conditions ; les religieux ont averti les autorités dudit Escalante et se sont présentés le maire adjoint, Don Pantaleón Mier et le secrétaire de la mairie Don Ramón Aya, avec une femme d'allaitement, Doña Josefa del Castillo, et les religieux leur ont remis cet enfant que j'ai baptisé, dès qu'ils sont arrivés à la paroisse, sous condition, comme on l'a dit, étaient parrains Don Ramón Aya et Doña Irene de Diego, et je les ai avertis de la parenté et obligations, etc.

Signature, Pantaleón Mier, Cure, et Fray Luis de Masamagrell (cf. Archivo parroquial de Escalante, Santander).

³³Pendant que le père Luis résidait à Montehano, il a visité plusieurs fois la prison de Santoña et y a exercé son ministère, entendant les confessions, instruisant et consolant les prisonniers. La première visite qu'il a faite à ce pénitencier a coïncidé avec le moment où les prisonniers entendaient la Sainte Messe. Le Saint Sacrifice a été célébré par l'aumônier à l'intérieur d'une cabine, par précaution, et les prisonniers, qui y assistaient en petit nombre, étaient étroitement surveillés par de nombreux gardes. Le missionnaire zélé a ressenti très fortement la froideur qu'il avait remarquée dans cette prison. Cette scène, et surtout le petit nombre de prisonniers assistant à la messe, a fait une triste impression sur le Serviteur de Dieu. A partir de ce jour, il a répété ses visites afin de faire du bien à ces malheureux. Avec la permission de ses supérieurs et des autorités, il se rendait à la prison et, avec beaucoup d'amour et de charité, il divertissait les prisonniers en leur parlant de Dieu et des vérités de la religion. Les prisonniers commencèrent à regarder avec sympathie le religieux capucin et peu à peu ils se laissèrent influencer par lui et commencèrent à assister à la messe en plus grand nombre, et ils reçurent les sacrements de la pénitence et de la communion plus fréquemment. Au moment de Pâques, la plupart d'entre eux ont accompli leurs devoirs chrétiens grâce à la sollicitude du Père

52 Le Révérend P. Esteban de Adoain, nommé Vice-Commissaire par le Très Révérend P. Llerena, Commissaire Apostolique, en 1879, parce que ce Père devait partir pour Rome, m'a honoré du titre de Prédicateur, en date du 12 juin 1879. Charge qui plus tard m'a été ratifiée par le Très Révérend P. Général de l'Ordre, Frère Egidio de Cortona, le 21 mai 1881.

CHAPITRE XII

Transfert du P. Luis à Valence

53 Le 4 octobre de cette année 1879, en la fête de notre séraphique Père Saint François, le couvent de Santa María Magdalena, à Masamagrell, fut rouvert, où se réunirent plusieurs des Pères exclaustres. Francisco de Valencia, mon compagnon de noviciat, qui était resté à Antequera après m'avoir envoyé à la fondation de Santander, fut envoyé par les Supérieurs pour chanter sa première messe en cette fête. Mon compagnon de noviciat, le père Lorenzo Molina, fut envoyé dans ce couvent de la Madeleine, et il désirait mon transfert là-bas et m'écrivit pour que je le lui demande ; mais je n'y pensais pas, et je n'aurais jamais rien fait pour cela.

54 Le couvent de La Magdalena ayant été fondé, comme je l'ai dit, il fut visité le 15 octobre 1879 par le très révérend Père Vice-Commissaire, Fr. Esteban de Adoain, et à cette occasion les Pères le supplièrent, avec beaucoup de détermination, de me transférer à ce couvent, fondant leur demande sur le fait qu'ils avaient besoin de jeunes Pères pour leur travail. Je n'en savais rien jusqu'à ce que le Père Vice-Commissaire vienne visiter notre couvent de Montehano, c'est-à-dire quelques jours après avoir quitté la Magdalena, et je lui ai lavé les pieds et il m'a dit ces mots : « J'ai été au couvent de la Madeleine, et là tout le monde me demande de les envoyer à Votre Charité, mais vous n'irez pas dans ma vie ». Et c'est ce qui arriva, car la vie du très Révérend Père Esteban fut déjà très courte, puisqu'il mourut le 7 octobre de l'année suivante, en 1880. Et ayant été nommé par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, le 8 mars 1881, pour remplacer dans la charge de Commissaire Apostolique le P. Llerena, le Révérend P. Joaquin de Llevaneras³⁴, ce Père, qui vivait avec moi au couvent de Montehano, et parce que j'étais son confesseur il avait une affection particulière pour moi, voyant que ma nature, à cause d'un travail excessif, déclinait beaucoup, m'envoya avec une famille de bienfaiteurs du couvent à Escalada, ville de la province de Burgos, où ils avaient des propriétés et allaient passer l'été, pour voir si je me rétablirais ; me disant d'y attendre l'obéissance pour me transférer dans un autre couvent.

J'ai donc dû prendre congé des congrégations des Filles de Marie et des « Louis », et je les ai réunies dans l'église pour leur faire un sermon, et leur donner dans celui-ci quelques conseils qu'elles devraient toujours garder. J'ai alors compris combien ces bonnes gens m'appréciaient, car leurs sanglots étaient tels qu'ils m'empêchaient de terminer mon sermon, car j'étais moi aussi très affecté.

55 Je me rendis donc à Escalada, comme je l'ai dit, et lorsque j'y eus passé environ un mois et que je me fus suffisamment rétabli, je reçus l'obédience du Très Révérend Père Commissaire, dans laquelle il m'ordonnait de partir au plus vite pour le couvent de La Magdalena. Le Très Révérend avait consulté le médecin sur ma santé, et celui-ci lui avait dit qu'il pensait qu'il serait opportun de me transférer dans mon pays natal, pour voir si ces airs et ces eaux me prouveraient ; et c'était la raison de mon transfert au couvent de la Magdalena.

56 Je suis parti d'Escalada le 1er août et je suis arrivé à Valence le 2. J'ai été rejoint quelques stations auparavant par mon vieil ami Guzmán, qui n'a pas eu la patience de m'attendre à Valence, où j'ai rencontré mon frère Julio et Don Francisco Pérez Montejano³⁵, avec de nombreux autres parents et amis.

Luis. Ces visites à la prison de Santoña, et l'apostolat que le Serviteur de Dieu a exercé dans ses années de jeunesse à Valence, confirment ce qu'étaient et sont encore les aspirations qu'il ressentait en faveur des âmes les plus démunies moralement.

De là peut être tiré le point de départ des fondations religieuses du Serviteur de Dieu et de l'apostolat auquel il les consacra, qui les constituera en rédemption vivante et pérenne : Les Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs et les Tertiaires Capucins de la Sainte Famille » (cf. RAMO, MARIANO : *Mensaje de Amor y de Redención*. Ed. Doménech. Valencia 1973, t. I, p.59).

34Joaquín Vives y Tutó est né en 1852 à San Andrés de Llevaneras, Barcelone. Orphelin, il rejoint les Capucins à l'âge de 17 ans. Lorsque l'Ordre a été rétabli en Espagne, le père Joaquín de Llevaneras a été le quatrième commissaire apostolique (1881-1885) et lorsque le commissariat a été supprimé et que la province du Sacré-Cœur a été fondée en Espagne, il est devenu le premier ministre provincial. Des années plus tard, il renonce à toutes ses fonctions et s'installe à Rome, aux côtés de son frère le cardinal Vives y Tutó. Il a été consultant du Saint-Office et membre de la Commission cardinalice pour la préservation de la foi. Il était très estimé et ami des papes Pie X et Benoît XV, par le mandat desquels il résidait à Rome, même après la mort de son frère le cardinal. Il a reçu à plusieurs reprises du Saint-Siège des commissions réservées sur des questions intéressant l'Espagne. Il fait un voyage aux Philippines et aux Carolines, où il fonde les missions lorsque Léon XIII résout en faveur de l'Espagne le conflit entre les gouvernements espagnol et allemand au sujet de ces territoires. Il est mort le 13 juin 1923 au couvent des Capucins de Sarrià, Barcelona. (Cf. *Floreillas de San Francisco*, 24 [1923] p.164-165 et 187-192).

35Don Francisco Pérez Montejano, dont nous savons seulement qu'il était vicaire de l'église de San Juan del Hospital, à Valence, est mort du choléra le 27 juin 1885 (cf. *Boletín E. del Arzobispado de Valencia*, 23 [1885], p. 686).

Notre entrevue fut très tendre ; mais, sans comparaison, la scène qui se déroula à notre arrivée à la maison et à la vue de mes pauvres sœurs fut encore plus grande. Les deux plus jeunes, je ne les connaissais pas, parmi tant de dames qui étaient là, et j'ai dû demander qui elles étaient ; et cela n'avait rien d'étrange, car je les avais laissées très jeunes quand je suis allé en France, et je les ai trouvées déjà grandes pendant les huit années de mon absence.

57 J'ai toujours considéré comme une providence du Seigneur (peut-être demandée par ma bonne mère) que je m'installe près de Valence précisément au moment critique où mes sœurs pouvaient prendre état, car, comme je l'ai déjà dit, j'ai très bien compris dans les paroles que, bien qu'inintelligibles, elle m'a adressées à sa mort, qu'elle me les confiait et les plaçait sous ma garde. J'ai donc eu la grande satisfaction non seulement d'assister à leurs mariages, mais de pouvoir les marier moi-même toutes les trois, et de voir que Dieu les a bénies en leur donnant des maris très religieux et de la meilleure condition, qui les ont rendues heureuses. Merci au Seigneur pour tout !

CHAPITRE XIII

Le Père Luis au couvent de la Magdalena

58 Le lendemain de mon arrivée, j'ai célébré la messe dans la chapelle de la Virgen de los Desamparados, car c'était la première messe que j'avais dite à Valence et que ma famille avait entendue³⁶. Et, après la messe, j'ai eu la satisfaction de monter et de baiser la main de la Sainte Vierge.

Je suis resté deux jours dans ma famille, avec la permission du supérieur, puis je suis allé à La Magdalena où m'attendait le Très Révérend Père Commissaire, Fr. Joaquín de Llevaneras. Il organisait cette Communauté, qui jusqu'alors était gouvernée par les Pères âgés qui étaient retournés au cloître ; les pauvres n'avaient pas l'expérience de la vie régulière, ayant quitté le couvent très jeunes et vivant à l'extérieur dans des coutumes séculières, et donc les pauvres n'étaient là que pour être servis et soignés et non pour être à la tête de la Communauté. A cet effet, le Très Révérend Père a apporté plusieurs religieux d'autres couvents et d'eux il a nommé : Gardien, le Révérend P. Estanislao de Reus, Vicaire et Maître des Novices, le P. Tomás de la Piña, tous deux des expulsés d'Amérique ; et moi pour Vice-Maître des Novices, titre qu'il m'a donné en me présentant à lui le 6 août 1881³⁷.

59 Ce noviciat de la Madeleine devint le noviciat de toute l'Espagne, car des novices de diverses provinces y affluèrent, atteignant un nombre de plus de trente, et il en sortit des profès très bien formés à l'esprit séraphique, qui servirent ensuite de base à de nombreuses autres fondations.

CHAPITRE XIV

Commissaire du Vénérable Tiers-Ordre

60 Le Révérend Père Gardien pensait très bien établir dans l'église de notre couvent le vénérable Tiers Ordre, comme il l'est dans presque tous nos couvents ; mais que dans celui-ci de la Magdalena il n'y avait aucun précédent d'avoir existé. Par contre, dans l'église paroissiale de Masamagrell, il y avait un autel dédié au Père Saint François, avec une belle image grandeur nature du saint, et dans des niches latérales deux toiles représentant Saint Louis, roi de France, et Sainte Elisabeth, reine de Hongrie, patrons du Tiers Ordre, signe certain que le Tiers Ordre existait là. L'entreprise m'a donc été confiée par le Père Gardien, qui m'a nommé Commissaire, avec toutes les facultés nécessaires, le 20 octobre 1881³⁸.

³⁶Titre qui est donné à la Très Sainte Vierge Marie, et sous le titre duquel elle est patronne de Valence canoniquement depuis 1885. Il est vénéré sur une image sculptée en 1410, d'environ deux mètres. Selon la tradition, l'origine de l'image est miraculeuse. La basilique dans laquelle se trouve l'image, à laquelle conduit directement la rue Caballeros où vécut la famille Amigó-Ferrer et aussi les Capucins, dont la basilique était les aumôniers, commença à être construite le 15 juin 1652 et s'acheva en 1667. Sa fête est célébrée le deuxième dimanche de mai (cf. *Diccionario Espasa*, Hijos de J. Espasa, Editores, Barcelona, t. XVIII, p.371).

³⁷Le Très Révérend P. Melchor de Benisa, ancien Supérieur Général des Capucins, dans sa déposition au Procès Informatif Diocésain du Serviteur de Dieu, dit à ce sujet : « Les Supérieurs, déjà à cette époque, avaient un très bon concept du P. Luis. Cela faisait très peu de temps qu'il avait chanté la messe et on le jugeait déjà digne d'être chargé des novices. Cela indique qu'il avait des dons de prudence et de gouvernement inhabituels » PID. Session 2, ad 30).

³⁸Le Père Joaquín de Llevaneras, Commissaire général des Capucins espagnols, s'exprime ainsi : « L'entreprise était titanesque ; à Masamagrell et dans ses environs, le Tiers Ordre n'était pas connu. À Alcira et dans d'autres villes, il a mené une vie languissante. Ces vicissitudes et cette ignorance, après les effets de l'exclaustration, etc., furent la cause de nombreux abus contraires à la vie même du Tiers-Ordre. Nous avons vu une telle congrégation dont les membres, y compris le ministre du conseil et le maître des novices, ignoraient qu'il existait une règle pour le troisième ordre. Et les directeurs qui ont donné le scapulaire et le cordon sans cérémonie, ou seulement le cordon sans scapulaire. D'autres qui s'habillaient et professaient en

Je commençai immédiatement mes travaux préparatoires pour répondre à l'ordre de mon Supérieur, et très vite tout fut prêt pour l'inauguration du Tiers Ordre et la prise d'habit des premiers novices, cérémonie qui eut lieu le 30 octobre de la même année.

61 Très vite, cette Congrégation naissante, comme un arbre feuillu, étendit ses branches dans les villages environnants du couvent, d'où venaient tant de Tertiaires, les quatrièmes dimanches, pour assister à l'exercice du Tiers Ordre, que c'était comme un véritable pèlerinage. Et la ferveur et l'enthousiasme des Tertiaires étaient tels, que beaucoup d'entre eux ont secondé mon désir de porter l'habit complet, c'est-à-dire la tunique et le cordon, aux fonctions, qu'un nombre considérable de Frères et de Sœurs le portaient aux exercices.

Face à la croissance du Tiers-Ordre, il a été jugé nécessaire de fonder de nouvelles congrégations, de visiter et d'organiser les anciennes qui étaient tombées en décadence.

Avec l'aide de Dieu, je commençai l'œuvre qui m'avait été confiée, en visitant et en réorganisant les anciennes congrégations de Valence, Castellón, Alcira, Benaguacil, Ollería et Alboraya, et je fondai à nouveau celles de Rafelbuñol, Albalat deis Sorells, Meliana, Vinalesa, Manises, Partida de la Punta de Ruzafa et celle d'Ador, à Gandía ; toutes les villes qui appartenaient alors au district du couvent de La Magdalena, car il n'y avait pas d'autre couvent de notre Ordre dans tout le royaume³⁹.

62 L'enthousiasme des Tertiaires était alors tel qu'en célébrant la visite ou en fondant de nouveau une Congrégation, toutes les Congrégations de la région venaient en pèlerinage avec leurs étendards. Pouvant dire que les Tertiaires étaient alors en mouvement continu et toujours avec le désir de nouvelles manifestations⁴⁰.

CHAPITRE XV

Premier pèlerinage à Notre-Dame du Puig

63 Profitant de cette ferveur et de cet enthousiasme, j'ai pensé organiser un pèlerinage au Sanctuaire de Notre-Dame du Puig, dans le but d'accroître la dévotion à la Sainte Vierge qui, bien qu'étant la patronne du Royaume, est tellement oubliée par les Valenciens. J'ai communiqué ma pensée à toutes les Congrégations, et toutes ont répondu en l'accueillant avec une grande joie et en s'offrant en tout. C'est ainsi que nous avons commencé les travaux d'organisation ; et, ayant obtenu les licences des autorités ecclésiastiques et civiles, ce pèlerinage a eu lieu le jour de l'Ascension du Seigneur, 22 mai 1884.

Le pèlerinage est parti de la paroisse de Masamagrell, après que les pèlerins y ont eu reçu la communion, dont le nombre est estimé à environ cinq mille ; la communion a duré environ une heure, bien qu'elle ait été distribuée par cinq prêtres en même temps. Toutes les congrégations que j'ai mentionnées auparavant étaient présentes, avec leurs bannières, et à la bannière de la congrégation de Sainte Marie-Madeleine – parce qu'elle était considérée comme la matrice des autres – étaient suspendus autant de rubans qu'il y avait de congrégations participantes, et chacun d'eux portait le nom d'une congrégation, et était porté par son frère ministre respectif.

64 En souvenir du pèlerinage, nous avons donné à la Sainte Vierge un drapeau que j'ai porté pendant une grande partie du trajet, pendant lequel nous avons passé plus de deux heures, arrivant au sanctuaire à midi et demi ; et, malgré mon état très délicat, j'ai pu encore – avec l'aide de la Sainte Vierge – chanter la messe et, l'après-midi, du haut de la chaire, faire mes adieux au pèlerinage à Notre-Dame. Ce

même temps ; d'autres qui déléguaient sans avoir le pouvoir de le faire. Enfin, la plupart des congrégations ne connaissaient pas les visiteurs et ne savaient pas non plus ce qu'était une visite » (cf. *Mensajero Seráfico*, 1 [1883] p.3).

³⁹Le Très Révérend P. Melchor de Benisa dit à ce sujet : « Le Père Luis a fait preuve d'un grand zèle pour la propagation du Vénérable Tiers Ordre. Il avait une grande sagesse et un regard clinique pour ceux qui voulaient y entrer, et il leur recommandait de ne pas en faire un métier politique, mais très séraphique, étant dans les paroisses le bras droit du curé, l'aidant dans l'enseignement du catéchisme aux enfants ». « Il s'est servi du Tiers Ordre, qu'il a fondé dans les villages et qu'il a dirigé avec beaucoup d'habileté pour les amener à Dieu. Tous les confrères le respectaient comme un saint homme et suivaient ses instructions avec diligence et joie. Il suffisait que le Père Luis dise quelque chose ou prodigue un conseil pour que chacun se donne à lui. La vie spirituelle de ces groupes était très florissante et d'une ferveur extraordinaire. Son influence était telle qu'il a pu réaliser des choses extraordinaires ». « Je l'ai vu diriger un Tiers Ordre, et de ceux que je n'ai pas vus, je l'ai entendu dire qu'il avait un ascendant et une capacité qui n'ont été égalés, à ma connaissance, par aucun autre directeur. Sa personne était comme un aimant. C'est une ferveur extraordinaire qu'il a communiquée et dont ces Tertiaires ont vécu. Tout le monde est venu ponctuellement et avec plaisir. Et il est allé jusqu'à leur faire porter l'habit complet lors des réunions. Depuis lors, rien de tel n'a jamais été vu ». (Cf. RAMO, MARIANO : *Mensaje de Amor y de Redención*. Ed. Doménech. Valencia 1973, t. I, p.74 et PID Session 2, ad 28).

⁴⁰La croissance du Vénérable Tiers Ordre fut telle pendant les années de la restauration qu'en 1893, il y avait 17.864 tertiaires dépendant de l'unique Province capucine de Tolède, dont le Serviteur de Dieu était le Définiteur provincial (cf. *Mensajero Seráfico*, 11 [1893] p.279).

pèlerinage a laissé un souvenir indélébile chez les Tertiaires, augmentant leur enthousiasme et leur ferveur⁴¹.

CHAPITRE XVI

Comment il a réconcilié le maire et le curé d'Alboraya

65 Je pense que je dois enregistrer deux événements pour la gloire de Dieu, qui me sont arrivés à l'époque où je prêchais dans des paroisses où le Tiers Ordre était établi : l'un d'eux à Alboraya, où je me rendais pour l'exercice mensuel des Tertiaires.

Je suis arrivé la veille au soir, et, assistant à une réception que l'on célébrait dans l'église avec exposition du Saint Sacrement, j'ai ressenti une forte impulsion pour intervenir le lendemain dans le sermon sur le pardon des ennemis. Il faut savoir que depuis longtemps déjà, le curé et le maire étaient des ennemis irréconciliables et se haïssaient jusqu'à la mort, ce qui suscitait beaucoup de sentiment et de scandale au sein de la population ; des personnes de grande importance et de grand prestige étaient intervenues pour faire la paix, mais en vain, et la population était divisée pour soutenir l'un ou l'autre. Je formai donc mon plan et priai les deux autorités d'assister le lendemain à la fonction du Tiers-Ordre dans leurs sièges respectifs, ce qu'elles firent, et lorsque je prêchai le pardon des ennemis, le Seigneur mit sans doute de telles paroles dans ma bouche, et infusa tant de grâce dans mon auditoire que, compatissants, les prêtres et le maire, comme mus par une impulsion intérieure, se levèrent de leurs chaises et, allant à la rencontre les uns des autres, s'embrassèrent étroitement en présence de Jésus dans le Saint Sacrement. La scène qui s'est alors déroulée dans l'église ne peut être décrite. Beaucoup suivirent l'exemple de leurs autorités, et la clameur qui s'éleva, les sanglots furent si forts, que l'exercice dut être suspendu pendant longtemps⁴².

Cette nuit-là, beaucoup sont allés chercher leurs ennemis pour se réconcilier avec eux, et l'on peut vraiment dire que ce fut un jour de pardon général. Loué soit Dieu, de qui vient tout bien !

Le lendemain, jour de la fête de San Vicente Ferrer, pour que toute la ville ait la satisfaction de voir ses autorités réunies, nous nous sommes promenés ensemble, accompagnés du clergé, du Conseil municipal et du Conseil du Tiers Ordre, dans les rues de la ville, et nous avons assisté à la représentation des miracles du Saint sur l'autel érigé dans une des rues, comme cela se fait à Valence⁴³.

CHAPITRE XVII

⁴¹Un chroniqueur de l'époque relate les événements comme suit : « Fr. Luis a choisi le 22 mai, la fête de l'Ascension, comme date pour le pèlerinage à Puig. Mais elle n'a pas pu avoir lieu ce jour-là en raison des pluies continues. Lorsque la tempête s'est calmée le jour de l'Ascension, le dimanche suivant, le 25 mai, a été fixé comme date pour le pèlerinage, qui a eu lieu. À cette fin, les différentes congrégations participantes se sont réunies à Masamagrell, d'où provenait le pieux pèlerinage. Comme premier acte du pèlerinage, la Sainte Messe a été célébrée dans l'église paroissiale de Masamagrell, au cours de laquelle quelque cinq mille pèlerins ont reçu la Sainte Communion, distribuée par cinq prêtres. Lorsque les pèlerins sont arrivés au Sanctuaire, le Père Luis a célébré la Sainte Messe avec une grande solennité. Dans l'après-midi, un service marial solennel a eu lieu au cours duquel le Père Luis est monté en chaire et, après avoir remercié les fidèles d'avoir soutenu si magnifiquement les efforts des Pères qui avaient initié le pèlerinage, il a exigé de tous les présents un acte de foi formel et une promesse formelle d'observer en toute exactitude les règles du Tiers Ordre. A ce moment-là, un OUI énergique sortit des poitrines des personnes présentes qui vinrent étouffer la voix du capucin fervent et le faire descendre de la Chaire Sacrée, car il aurait été impossible de continuer son sermon au vu de la foule électrisée » (cf. *Mensajero Seráfico*, 11 [1884] p.345).

⁴²L'événement a été rapporté par plusieurs témoins. Le curé auquel l'événement fait référence s'appelait Don Manuel Soler. Il avait auparavant été aumônier militaire. Il avait l'habitude d'aller au théâtre à Valence et jouait à Bétera la nuit, habillé comme un profane. Il a invité d'autres personnes avec lui, parmi lesquelles le médecin Don José Llistar, qui fait référence à tout cela. Et le nom du maire était Don Antonio Martí. Quelque peu insouciant, il se consacre au commerce des oignons, qu'il exporte en Angleterre. Il a empêché la célébration du chapelet de l'aube. Le Père Luis – selon Don José Llistar – était un visiteur fréquent du village d'Alboraya et était considéré comme un ange gardien et un saint. Il a mandaté des personnes pour amener l'union et la paix entre le prêtre et le maire, mais elles n'ont pas réussi. Le Tiers Ordre – dit Don José Llistar – en vint à compter plus de sept cents membres à Alboraya, hommes et femmes. (Cf. RAMO, MARIANO : *Mensaje de Amor y de Redención*. Ed. Doménech. Valencia 1973, t. I, p.80-82).

⁴³Les visites du Père Luis à Alboraya et dans d'autres villages, comme on l'a dit, étaient très fréquentes à cause de l'apostolat. À cet égard, le père Melchor de Benisa dit : « Compte tenu de sa psychologie, il est moralement impossible que son apostolat ait été un prétexte à des absences injustifiées ; sa conduite en matière de soumission à la discipline était irréprochable. Il était très peu enclin à sortir de son devoir et était très attaché à l'observance. Quiconque le connaissait voyait tout de suite que ce n'était pas un homme qui cherchait des prétextes pour ne pas être au couvent » (Cf. PID. Session 2, ad 24 et 3, ad 113).

Ce qui s'est passé à Punta de Ruzafa

66 L'autre événement mémorable, dans lequel je ne vis pas moins l'assistance du Seigneur, et que je rapporte à sa gloire, eut lieu à la Partida de la Punta de Ruzafa, où j'avais fondé la Congrégation du Tiers Ordre. J'y ai été appelé pour prêcher la fête principale de la Partida à l'Immaculée Conception, le titulaire de leur église, et je suis resté dans la maison de notre frère et ministre du Tiers Ordre, Don Francisco Conejos. Comme je parlais à la famille après le souper, ils me dirent qu'à cette heure les gens s'amusaient sur la place à regarder le bal de Torrente⁴⁴ et à écouter ce qu'ils appelaient *els coloquis* ; et comme je connaissais les indécences qui se jouent et se chantent dans ces divertissements, plein d'indignation et de zèle (peut-être n'ai-je pas été assez prudent), je le dis au propriétaire de la maison et à ses fils : « Venez avec moi à l'église, je prendrai un Crucifix et vous deux lanternes et nous irons sur la place, où je prêcherai au peuple, devant la scène des comédiens, pour empêcher ces amusements immoraux ». Plus prudents peut-être que moi, ils me dissuadèrent de ma pensée, craignant quelque trouble ; mais je formai la résolution de partir à l'aube et de les laisser sans sermon, ce à quoi je dus aussi renoncer, car ils me firent voir le grand déplaisir et le trouble que cette décision entraînerait. J'ai donc prêché à la fête ; mais je me suis emporté et je leur ai reproché l'abus de mêler à l'hommage à la Vierge les divertissements qui offensent le Seigneur, et je leur ai tellement reproché celui qu'ils avaient célébré la veille, que les organisateurs de la fête n'ont pas osé venir en ma présence, et ils l'ont fait accompagnés du ministre du Tiers Ordre pour me dire qu'ils ne pensaient pas que le divertissement était immoral, sinon ils ne l'auraient pas fait, mais qu'ils me promettaient qu'il ne se ferait plus jamais à la Partida de la Punta.

Ce ne fut pas le seul bienfait que la Divine Grâce opéra en cette occasion, car les représentants de ce spectacle, qui avaient été très offensés, d'abord, par ce que j'avais dit dans le sermon, voulaient, comme ils me l'ont dit eux-mêmes, me citer en justice, finirent par venir me demander pardon et exprimer leur résolution de ne plus faire de tels spectacles. Béni soit le Seigneur qui touche ainsi le cœur des hommes, en utilisant les instruments les plus vils !

⁴⁴Spectacle chorégraphique populaire valencien dans lequel les six danses qui se succèdent au cours de l'action dramatique jouent un rôle majeur. Il dépeint les épisodes comiques qui se sont déroulés lors de la visite de certains seigneurs – le vice-roi, sa femme et leur entourage – dans leur manoir. L'action dramatique se termine par un rapport au maire selon lequel les gitans ont escroqué un voisin du village dans les ventes effectuées. Ce dernier tente de les saisir, ce qui entraîne un combat phénoménal entre les gitans et le garde, mettant fin à la danse. C'est ce qui a donné naissance au proverbe : « Il va finir comme le bal de Torrente » (cf. *Gran Enciclopedia de la región Valenciana*. Valencia 1973, t. II, p.273-274).

Partie III : LE FONDATEUR

CHAPITRE I

La multiplication du pain à « La Magdalena »

67 Je voudrais maintenant mentionner un événement qui s'est produit lorsque le père Estanislao de Reus était le gardien, qui montre la Providence spéciale avec laquelle le Seigneur a répondu aux besoins du couvent de la Madeleine.

Il arriva donc qu'un jour, alors que l'heure du repas approchait, l'épicier dit au Père Gardien qu'il n'avait pas assez de pain pour la communauté, et que les frères de l'aumône étaient partis loin ce jour-là et ne reviendraient pas avant le soir, ce à quoi le Père lui répondit : « Maintenant je vais descendre au réfectoire avec le Père Luis et nous allons distribuer le pain à chacun des religieux » ; ce que nous avons fait en mettant un petit morceau de pain pour chacun. Et comme, selon la coutume de l'Ordre, la seule chose que l'on puisse demander, si l'on en manque, c'est du pain et de l'eau, et que dans cette Communauté, comme la plupart étaient jeunes, bien qu'on leur donnât une bonne portion de pain, beaucoup d'entre eux en demandaient toujours plus, il fallait s'attendre à ce que, peu après avoir commencé à manger, ils commencent à se lever pour demander du pain. C'est pourquoi le Père Gardien m'a dit : « Aujourd'hui, on va rire de ce qui va se passer au réfectoire » ; mais quelle ne serait pas notre admiration en voyant que tout le monde mangeait et que personne ne demandait de pain ! Nous pensions qu'ils se seraient occupés du manque de pain et n'en aurions donc pas demandé ; mais nous avons fait le tour du réfectoire après le repas et nous avons trouvé encore dans plusieurs des étals quelques miettes de pain. Bénis soient la providence et la miséricorde du Seigneur !⁴⁵.

CHAPITRE II

Rencontre avec les religieuses du Père Ambrosio

68 Les progrès toujours croissants du Tiers Ordre séculier et le désir d'une plus grande perfection de certaines âmes qui voulaient se consacrer à Dieu, m'ont incité depuis longtemps à tenter la fondation d'une Congrégation de Sœurs Tertiaires Capucines, et, croyant que c'était la volonté de Dieu, j'ai commencé à écrire des Constitutions à cet effet, implorant l'aide divine pour ce but⁴⁶.

69 Je terminais ce travail lorsque, me trouvant un jour à Valence chez mes sœurs, les Mères Sœur María de Montiel de Benaguacil, Sœur Carmen de Alboraya et Sœur Angela de Pego, accompagnées de Don Ignacio Guillén, Bénéficiaire de la paroisse de Santos Juanes, sont venues me voir et, s'agenouillant à mes pieds, elles m'ont dit : « Nous savons que Votre Révérence est en train de rédiger des Constitutions pour la fondation d'une Congrégation de Sœurs Tertiaires Capucines, et comme nous sommes une de celles fondées par le Révérend Père Ambrosio de Benaguacil dans le couvent de Montiel, et que nous n'avons ni vie juridique, ni Règle, ni Constitutions pour nous gouverner, nous venons supplier Votre Révérence de nous prendre sous votre protection et d'être la base et le fondement de la Congrégation que vous avez l'intention de fonder »⁴⁷. En entendant ce plaidoyer, je me suis aussitôt souvenu des paroles

⁴⁵Le fait est rapporté par plusieurs témoins, y compris dans le Processus Diocésain.

⁴⁶Ces mots brefs et concis sont suffisamment explicites pour faire ressortir la figure du Serviteur de Dieu dans son rôle de Fondateur, car nous y trouvons : a) l'idée fondatrice : « m'ont incité depuis longtemps à tenter la fondation d'une Congrégation » ; b) la double et sainte motivation : « les progrès toujours croissants du Tiers Ordre séculier et le désir d'une plus grande perfection de certaines âmes qui voulaient se consacrer à Dieu » ; e) la réalisation : « j'ai commencé à écrire des Constitutions à cet effet » ; d) le nom de la Congrégation : « de Sœurs Tertiaires Capucines ». Le fait que le Fondateur ait rédigé les Constitutions avant la fondation elle-même, ce qui est assez inhabituel pour les fondateurs de l'époque, contribue à éclairer la figure du Fondateur.

⁴⁷Mère Manuela de Almoines dit à ce propos : « Avant de quitter l'Espagne, le Père Ambrosio de Benaguacil a assisté spirituellement un groupe de femmes qui formaient un béguinage à côté du Sanctuaire de Montiel. Le Père Ambrosio a recommandé au Serviteur de Dieu de s'occuper de cette institution d'âmes pénitentes. C'est la racine de la Congrégation des Tertiaires Capucins, que le Serviteur de Dieu a ensuite fondée » (cf. PID. Session 48, ad 6-18).

Par ailleurs, le P. Leonardo de Picassent, O.F.M. Cap., affirme : « Les religieuses du père Ambrosio ont formé un béguinage pour le soin du sanctuaire de Notre-Dame de Montiel, dans le style d'autres sanctuaires, comme celui de San Miguel, non loin de Montiel, à Liria. Le père Ambrosio ne pensait pas à former une congrégation proprement religieuse, mais simplement à s'occuper du sanctuaire » (cf. Archives Père Vice-postulateur).

Ce groupe de femmes, que le Père Luis a organisé en Congrégation en leur donnant une Règle, des Constitutions, un nouveau but, un nouveau nom et un nouvel habit, a constitué le fondement et la base des Sœurs Capucines Tertiaires de la Sainte Famille

que le Révérend Père Ambrosio m'avait dites à Bayonne : « Chiquet, tú te encarregarás de les meues monchetes », et admirant les décrets cachés de la Divine Providence, je leur offris que je les utiliserais certainement pour la fondation de la Congrégation que je projetais.

CHAPITRE III

Vicissitudes des religieuses du Père Ambrosio

70 Ces trois religieuses furent les seules qui, après de nombreuses années de dispersion, rentrèrent à Montiel, à l'occasion d'une Mission donnée à Benaguacil par mon compagnon de noviciat, le Père Lorenzo de Mollina, le 20 janvier 1881 ; et elles prirent également l'habit à la même date, des mains dudit Père, le suivant : Sœur Verónica de Benimaclet, Sœur Bernarda de Valencia, Sœur Francisca de las Llagas de Alcalá et Sœur Serafina de Benaguacil. Avec ce personnel, la Communauté des Religieuses Tertiaires de Montiel a donc été reformée, et Mère María de Montiel a été nommée Supérieure.

71 Le Révérend Père Ambrosio de Benaguacil n'a pas eu la satisfaction de voir sa communauté réunie de nouveau, car il l'a fait sortir de ce monde le 2 novembre 1880, du couvent de la Magdalena.

Mais, sans aucun doute, il en serait témoin du ciel, et c'est peut-être lui qui a obtenu cette grâce du Seigneur pour ses grandes vertus⁴⁸.

72 Depuis la date de la rentrée de la Communauté à Montiel jusqu'à l'année 1885, quand j'ai fait la fondation canonique de la Congrégation des Sœurs Tertiaires Capucines, seules Sœur Isabel de Benisa, Sœur Inés de Manises, Sœur Clara del Grao et Sœur Concepción de Benaguacil avaient rejoint la Communauté. Et pendant tout ce temps la Communauté a été gouvernée et dirigée par des prêtres du clergé séculier, puisque le Père Mollina, peu après le retour des Religieuses, a été transféré dans un autre couvent et l'Ordre ne s'est pas du tout occupé de ladite Communauté. Ainsi, bien que je sois en charge du Tiers Ordre, je n'avais pratiquement aucune nouvelle d'eux, jusqu'à ce que, comme je l'ai dit, ils viennent me voir pour me supplier de les prendre sous ma protection.

CHAPITRE IV

Fondation canonique des Tertiaires Capucines

73 Ayant terminé la rédaction des Constitutions, conformément à ce que j'ai offert aux Mères María de Montiel, Carmen de Alboraya et Angela de Pego, j'ai soumis la demande au Cardinal Monescillo pour approbation au nom de la Supérieure de Montiel, le 17 mars 1885, et elles ont été approuvées par ledit prélat le 27 avril de la même année⁴⁹.

Cette approbation obtenue, les préparatifs pour l'installation canonique de la Congrégation et la réforme de l'habit des Religieuses furent activés.

74 Aux trois Mères antiques : María, Carmen et Angela, je donnai la profession de vœux perpétuels dans notre couvent de la Madeleine le 1er mai 1885, afin qu'elles fussent déjà professées le jour de l'installation canonique, qui fut le 11 du même mois, à Montiel, et avec une très grande solennité de messe chantée et sermon, prêché par le P. Antonio de Orihuela.

(cf. ROCA, TOMÁS : *El Santuario de Montiel y las Terciarias Capuchinas*. Imp. Doménech. Valencia 1968).

⁴⁸Le Père Ambrosio de Benaguacil a fait son testament le 3 décembre 1874, à Chelva, devant l'avocat M. José Hernández Cebollada, cinq ans avant sa mort. Luis Amigó a dicté son testament à Valence, devant Salvador Romero Rendón, le 20 juin 1916 et, plus tard, le 23 avril 1925. Il suffit de les comparer pour voir le véritable fondateur. Alors que le père Ambrosio n'a pas un seul mot pour ses religieuses, Luis Amigó appelle souvent ses filles religieuses, les envoyant faire des courses dans différentes maisons.

⁴⁹Dans les Constitutions présentées au Cardinal de Valence pour approbation figure à la fin de celles-ci la signature du Serviteur Dieu et Fondateur ainsi : Fr. Luis de Masamagrell. Def. Prov. et Gardien. Il y a un tampon qui dit ce qui suit : Sig. FF. MM. Cap. Conv. S. M. Magdalenae – Masamagrell.

Dans ces Constitutions, la Congrégation apparaît comme de vie mixte et dont la finalité sera « Soulager les besoins corporels et spirituels de leurs prochains, dans les Hôpitaux et les Asiles ou Maisons d'apprentissage, en particulier les Orphelinats ; ces exercices de charité étant ceux que cet Institut embrassera de préférence. Cependant, si à un moment quelconque la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide les demande ».

La non-différenciation des classes entre les religieuses de la nouvelle Congrégation apparaît comme une contribution très originale du Fondateur : « Dans cette Congrégation il n'y aura pas de distinction entre les Religieuses ; toutes s'occuperont indifféremment des offices dans lesquels la sainte Obéissance les placera, recevant avec la même égalité d'esprit l'honorable fonction de professeuse, que l'humble fonction de cuisinière, en se rappelant que Dieu ne distingue pas les créatures par la grandeur de leurs ministères, mais par celle de leurs œuvres » (cf. 2293.2294).

75 Je donnai alors la profession aux Novices qui avaient porté l'habit depuis les années 1881 et 1884, respectivement, et qui avaient déjà accompli l'année du Noviciat, qui étaient : Sœur Veronica de Benimaclet, Sœur Bernarda de Valence, Sœur Francisca de las Llagas de Alcalá, Sœur Serafina de Benaguacil, Sœur Isabel de Benisa, Sœur Inés de Manises, Sœur Clara del Grao et Sœur Concepción de Benaguacil.

76 J'ai également imposé l'habit en cette solennité à Sœur Patrocinio de Benisa, Sœur Desamparados de Suera, Sœur Maria Luisa de Valencia et Sœur Margarita de Masamagrell. On chanta ensuite solennellement « *Tedéum* » en remerciant le Tout-Puissant pour ses bienfaits et on érigea ainsi canoniquement la Congrégation des Sœurs Tertiaires Capucines⁵⁰, dont la Révérende Mère María de Montiel était alors chargée de gouverner.

CHAPITRE V

Espagne, du Commissariat à la Province capucine

77 L'année 1885 a été riche en événements pour moi, car en plus de l'établissement de la Congrégation des Sœurs Tertiaires Capucines, dont nous avons déjà parlé, les événements suivants se sont produits.

Il y a longtemps que l'on voulait et que l'on travaillait pour obtenir la suppression du Commissariat Apostolique, qui n'était rien d'autre qu'une redevance qui, d'une certaine manière, nous rendait indépendants des Religieux espagnols de l'autorité du Général de l'Ordre, puisque nous devions absolument nous entendre avec le Père Commissaire⁵¹.

Lorsque le Révérend Père Joaquin de Llevaneras fut nommé à cette charge, par décret de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers, le 8 mars 1881, il fut tenu compte du fait qu'influencé par son frère le Père Calasanz de Llevaneras, Gardien alors et Directeur de l'École Séraphique d'Igualada, il facilitera la suppression de cette charge, en resserrant l'union des Capucins espagnols avec la tête de tout l'Ordre ; et ce fut le cas. C'est pourquoi la Sainte Congrégation des Évêques et des Réguliers, en date du 4 février 1885, supprima le Commissariat Apostolique d'Espagne, formant de toute la nation une seule Province Religieuse, appelée du Sacré-Cœur de Jésus⁵². Et comme son Premier Provincial se nommait le Père susmentionné, ancien Commissaire, Joaquin de Llevaneras ; et j'ai été nommé (bien que de façon imméritée) Définitive Provincial⁵³.

78 Lors de la première réunion du Définitoire, qui s'est tenue à La Magdalena le 10 mars de la même année, j'ai été élu Gardien dudit couvent de La Magdalena au scrutin secret ; me donnant comme Vicaire et Maître des novices mon compagnon de noviciat, le P. Pedro de Usún.

CHAPITRE VI

⁵⁰Ainsi fut érigée canoniquement la Congrégation des Sœurs Tertiaires Capucines de la Sainte Famille, car elles avaient déjà des Constitutions écrites par leur Fondateur, le Père Luis de Masamagrell ; elles avaient l'approbation des Constitutions par l'Ordinaire du Lieu, Cardinal Monescillo ; ils avaient leur fin et leur apostolat propre et particulier dans Vie mixte, et ils craignaient Supérieure, dans la personne de Mère Maria de Montiel. C'était le 11 mai 1885, date de fondation et grand jour pour les filles du Serviteur de Dieu.

⁵¹À partir de 1804, les ordres religieux d'Espagne ont formé une hiérarchie nationale presque indépendante des supérieurs majeurs de Rome. Il s'agissait d'une demande du roi Charles IV, qui l'a présentée au pape Pie VII sur la base des graves déficiences qu'il prétendait trouver dans les ordres religieux. Les ministres de Charles IV caressent l'idée, esquissée par Floridablanca, de séparer les ordres religieux de Rome. Et, en effet, le roi est allé voir le pape Pie VII pour le supplier de leur donner des vicaires apostoliques espagnols. Par conséquent, le Pape a accordé la bulle *Inter graviores*, datée du 15 mai 1804, par laquelle chacun des Ordres religieux pouvait avoir son propre Vicaire Apostolique pour les gouverner indépendamment du Supérieur Général.

Quand arriva la période regrettable de la révolution de 1835, le Saint-Siège, par décret de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers du 13 mars 1838, ordonna aux Capucins espagnols d'être gouvernés par un Commissaire apostolique espagnol, qui serait toujours nommé par ladite Sacrée Congrégation (cf. ESTELLA, P. GUMERSINDO DE : *Historia del Siervo de Dios P. Esteban de Adoain*. Ed. Aramburu. Pamplona, 1944, p.469-471).

⁵²Cf. 1527-1536.

⁵³Parmi ceux qui ont travaillé le plus dur pour réaliser l'union tant attendue, il y avait le Père José Calasanz de Llevaneras, le Cardinal Vives y Tutó, et le Père Esteban de Adoain. Le premier par ses diligences auprès du Saint-Siège, le second par ses lettres insistantes aux autorités de l'Ordre et par un travail très judicieux réalisé en Espagne, qui a permis de surmonter les difficultés qui se dressaient et de laisser la voie libre pour réaliser l'union. (Cf. *ibid.*, p.473, et BARCELONA, P. ANTONIO DE : *El Cardenal Vives y Tutó*. Ed. Poncell, Igualada 1916, p.120ss).

Le choléra de 1885 à Valence

79 Mais comme la providence ordinaire de Dieu est de mêler les faveurs et les grâces qu'il nous accorde avec des peines et des tribulations, afin que ni les premières ne nous ennoblissent ni les secondes ne nous abaissent et nous vivifient, le Seigneur a fait en sorte que nous soyons visités par le fléau du choléra, qui, en ladite année 1885, a ravagé toute l'Espagne ; et il a envahi de telle manière notre couvent de la Magdalena, qu'un jour la plupart de la Communauté était au lit et que quatre Religieuses sont mortes de ladite épidémie⁵⁴.

80 La dernière victime du choléra que nous avons eue était un prêtre novice qui, quelques jours avant sa mort, m'a dit : « Père Gardien, je demande au Seigneur que si un autre religieux de cette Communauté devait mourir du choléra, ce soit moi, car je n'ai besoin de rien dans l'Ordre ! ». Des paroles qui montrent clairement sa profonde humilité et le caractère héroïque de sa charité ; des paroles qui ont dû plaire à Dieu au point que quelques jours plus tard, il était emporté victime de cette maladie, étant le dernier à en mourir dans la Magdalena.

Je n'ai pas eu la consolation d'assister à sa mort car j'étais également malade ; mais le père Francisco de Orihuela, qui l'a soigné, m'a raconté ce qui suit : Peu avant sa mort, il était comme en extase, les yeux fixés sur le ciel, et après un long moment, il revint à lui et prononça ces mots : « Elle me sauvera ! Sans elle, ce serait comme sauter dans la mer sans savoir nager ». Comme elle est belle en présence du Seigneur, la mort des justes !⁵⁵.

CHAPITRE VII

Providence de Dieu pour « La Magdalena »

81 Je ne peux absolument pas expliquer ce que mon esprit a souffert à ce moment-là, car en plus de la confusion que j'ai ressentie en me voyant si jeune à la tête d'une Communauté si grande et respectable (car nous étions plus de quatre-vingts, et beaucoup d'entre eux étaient de vénérables vieillards), ma détresse a été augmentée par l'épidémie de choléra avec ses ravages ; tout cela a tellement influencé mon esprit, qu'à cause de la grande excitation nerveuse, j'ai totalement perdu l'appétit et tout ce que je voyais et entendais me bouleversait, à tel point que je me suis presque évanoui. Dans cet état, le chef de la Guardia Civil est venu un jour me dire qu'ils allaient mettre un cordon sanitaire sur les villages de Masamagrell, Museros et La Puebla de Farnals⁵⁶ et que nous ne pouvions pas les quitter. Très impressionné par cette nouvelle, je lui ai dit : « Mais ne sais-tu pas que nous vivons d'aumônes et que dans cette maison, nous sommes actuellement plus de quatre-vingts dans la Communauté »⁵⁷. Ce à quoi il a répondu : « Que voulez-vous que je dise, mon Père ! Nous ne faisons rien d'autre que d'exécuter les ordres qui nous sont donnés ». Quand j'ai entendu cela, j'ai levé les yeux au ciel et j'ai dit : « Eh bien, Dieu y pourvoira ! » et c'est ainsi que, comme une traînée de poudre, la nouvelle s'est répandue dans les villages de la région que les Religieux de la Madeleine souffraient de la faim, et les gens sont venus de partout chargés de pain et d'autres provisions, malgré les grandes difficultés que les pauvres devaient subir pour éviter la vigilance de la Guardia Civil.

82 Et la Divine Providence nous donna dans ces circonstances une telle abondance de denrées alimentaires qu'il y eut un jour où les tables du réfectoire étaient pleines de pain ; de sorte que je fus obligé de dire au portier, en remerciant les fidèles de leurs aumônes, de leur dire que nous ne pouvions plus recevoir de pain, parce que nous en avions une telle abondance qu'il n'était pas possible de le consommer ni même d'en donner aux pauvres, parce qu'on ne les laissait pas venir au couvent. Le portier

⁵⁴Face à une telle tribulation, le père Luis Amigó, en plus de se tourner vers le ciel pour obtenir aide et miséricorde, a pris en considération toutes les mesures sanitaires et prophylactiques nécessaires. Il s'est même tourné vers le docteur Jaime Ferrán, l'inventeur à l'époque du vaccin anti-choléra, qui avait donné de si bons résultats à Valence et dans ses villes, à qui il a envoyé une lettre sincère. Le docteur Jaime Ferrán, humaniste et généreux, a répondu avec toute sa sollicitude à la demande du Père Luis et a envoyé un de ses assistants au couvent de La Magdalena, à Masamagrell (Valence), pour vacciner les religieux, comme le serviteur de Dieu l'implorait dans sa lettre (Cf. 1541-1542).

⁵⁵Ce prêtre novice était le père Segismundo de Herrera. Les trois autres religieux décédés du choléra étaient des religieux laïcs : Frère Serafin de Caria, 31 ans ; Frère Serafin de Villafranca, 26 ans et Frère Modesto de Cela de Nuñez, 29 ans (cf. VALENCIA, P. EUGENIO DE : *Necrologio de los Frailes Menores Capuchinos de la Provincia de la Preciosísima Sangre de Cristo, de Valencia*. Imp. Semana Gráfica, S. A. Valencia 1947, n.504.547.581 et 534).

⁵⁶Masamagrell, Museros et Puebla de Farnals, même s'il s'agit de trois villes totalement indépendantes, étant donné que leur division n'est que la rue, elles forment un seul noyau urbain. Cela explique pourquoi les trois centres ont été bouclés ensemble afin d'éviter une éventuelle propagation du choléra à d'autres centres en raison des mouvements de personnes.

⁵⁷Le couvent de La Magdalena, à Masamagrell, fonctionnait à cette époque comme un aspirat et un noviciat pour toute l'Espagne. Cela explique le grand nombre de membres de la communauté (plus de quatre-vingts) et le nombre relativement faible de membres profès (cf. 1532 y 1542).

a commencé à exécuter mes ordres, mais il s'est approché de moi et m'a dit : « Père, il est impossible de ne pas recevoir l'aumône, car les gens sont en train de s'affliger et de pleurer, en me disant combien de travail cela leur a coûté d'éviter la vigilance de la Guardia Civil ». En vue de cela, je me suis arrangé pour les recevoir et les couper comme pour la soupe au pain et les faire griller sur le feu ; cela a été fait, et plusieurs sacs de pain ont été remplis, avec lesquels nous avons eu ensuite assez pour un long temps pour la nourriture de la Communauté et pour le pot pour les pauvres. Je n'ai jamais vu le couvent aussi bien pourvu de tout qu'à cette époque où la famine était si grande.

Un miracle de la Divine Providence qui devrait être enregistré dans les Chroniques du Couvent de la Madeleine pour la gloire du Seigneur !

CHAPITRE VIII

Les Religieux Tertiaires Capucins

83 Dans une situation aussi pénible, et considérant combien les progrès toujours croissants du Tiers-Ordre, récemment augmentés par la fondation de la Congrégation des Religieuses Tertiaires, devaient plaire au Seigneur, j'ai offert au Seigneur, pour apaiser sa justice et que l'épidémie de choléra cesse, de redoubler mes efforts et mes travaux pour étendre de plus en plus le vénérable Tiers-Ordre de la Pénitence⁵⁸; et aussitôt l'idée me traversa l'esprit et se fixa dans mon esprit (je ne sais pas si c'est par inspiration divine) de compléter l'œuvre par la fondation d'une Congrégation de Religieux Tertiaires qui se consacraient dans les prisons au soin et à la moralisation des prisonniers⁵⁹. J'ai considéré que c'était la volonté de Dieu, et j'ai immédiatement commencé à travailler à la rédaction de Constitutions qui répondraient au but indiqué. Mais ce n'est qu'en 1889, comme je le dirai plus tard, qu'une question aussi importante n'a pu être accomplie.

CHAPITRE IX

Le choléra en 1885 et les Tertiaires Capucines

84 Dans cette épidémie de choléra, mes sœurs tertiaires avaient déjà rendu de très bons services aux cholériques de Benaguacil ; et le conseil municipal de Masamagrell m'a également demandé, avec beaucoup de détermination, de leur envoyer des sœurs pour soigner les malades de la peste, car même les membres de leur propre famille les abandonnaient par peur de la contagion. Comme il s'agissait d'un acte héroïque, je me bornai à expliquer aux religieuses la demande du Conseil municipal et à leur dire que si l'une d'elles se sentait capable de faire cet acte de charité, elle devait me le faire savoir par lettre ; et comme elles étaient toutes d'un si bon esprit, il n'y en eut pas une qui ne s'offrit au Sacrifice. Quatre religieuses ont été désignées pour venir à Masamagrell dans ce but, et elles étaient Mère Angela de Pego, en tant que Supérieure ; Sœur Francisca de las Llagas de Alcalá, Sœur Serafina de Benaguacil et Sœur Clara del Grao de Valencia⁶⁰.

85 Son confesseur, alors prêtre de Grao et plus tard religieux franciscain, appelé Père Francisco Payá, m'a dit de cette dernière religieuse qu'elle était l'âme la plus extraordinaire qu'il ait jamais dirigée. En allant de Benaguacil à Masamagrell, elle voulut passer par El Grao pour voir son confesseur, et, en se

⁵⁸Le prêtre Vicente Galmés décrit le rôle du Tiers Ordre Vénérable en ces termes : « Le Tiers Ordre était le moyen que le Père Luis utilisait pour la régénération du peuple. Il était consolant de voir le grand nombre d'hommes qui fréquentaient les sacrements. Dans ces groupes, le Père Louis a insufflé un profond esprit chrétien. Ils le vénéraient tous et étaient prêts à suivre ses appels et ses conseils » (cf. PID. Session 2, ad 28).

⁵⁹L'idée de moralisation ou de resocialisation en milieu carcéral s'est imposée naturellement au Père Louis. Tout jeune, il s'est consacré à la visite des prisons à la Escuela de Cristo. Plus tard, récemment ordonné prêtre, il a visité la prison de Santoña (Santander). Il ressentait très fortement dans son âme la nécessité d'aider spirituellement les détenus qui, comme d'autres en proie aux vices, avaient besoin d'être inoculés de la crainte et de l'amour de Dieu. Et voici le parallèle : comme le choléra pour les corps, le vice est le choléra des esprits. C'est pourquoi le Père Louis a proposé au Seigneur, pour apaiser sa justice, d'achever l'œuvre des Tertiaires Capucines, avec la fondation des Religieux Tertiaires Capucins (Cf. supra, 9 y 51 notes).

⁶⁰Il suffit de montrer la ferveur et l'esprit qui animaient la Congrégation naissante des Tertiaires Capucins les textes suivants : « Digne d'éloges est la conduite que les Sœurs observent en ces temps troublés par l'assistance qu'elles donnent aux malades colériques partout où elles sont envoyées. Il faut espérer que ces femmes héroïques, qui, par charité, courent dans les endroits les plus dangereux pour soigner les colériques, préviendront l'épidémie dans la mesure du possible » (Cf. Journal *Las Provincias*. Valencia, 4-6-1885).

« Une simple invitation faite par les voisins de Masamagrell aux Sœurs Tertiaires Capucines du Sanctuaire de Montiel à Benaguacil a suffi pour que toute la communauté se propose d'assister au choléra, mais la Supérieure a dû contenir sa ferveur, et seule une partie des Sœurs s'est rendue à Masamagrell » (Cf. Journal *Las Provincias*. Valencia, 21-6-1885).

présentant à lui dans le confessionnal, elle dit : « Père, je viens me confesser à vous pour la dernière fois, car je vais à Masamagrell pour assister les colériques et je vais y mourir ». Et c'est ce qui arriva, car peu de temps après l'arrivée des Religieuses, toutes les quatre furent attaquées par le choléra et les trois plus jeunes moururent, ne laissant que la Supérieure, bien qu'elle soit plus âgée.

CHAPITRE X

Fondation de l'Asile de Masamagrell

86 Le Seigneur a voulu que je passe par cette nouvelle tribulation pour que je boive la coupe de l'amertume jusqu'à la lie. Qu'il soit béni pour tout ! Mais sans doute, dans ses hauts desseins, ces victimes étaient les pierres précieuses et fermes sur lesquelles il voulait construire l'œuvre de l'Asile de Masamagrell. En effet, après l'épidémie, on s'est aperçu que de nombreux enfants n'avaient pas de toit parce que leurs parents étaient morts, et, poussé par la compassion, j'ai pensé que nous pourrions les accueillir ; et dans ce but, j'ai demandé à Mère Angela, qui était encore très faible, si elle se sentait capable de s'occuper de ces enfants si nous les accueillions dans une maison ; et, pleine de zèle et poussée par la charité, elle s'est proposée de le faire très volontiers. J'ai consulté les Conseils du Tiers Ordre, qui l'ont approuvé très volontiers ; et sans perdre de temps, nous avons loué la maison appelée « el Castillo », à Masamagrell pour la transformer en un asile où nous pourrions accueillir les enfants orphelins⁶¹. Nous sommes alors allés en ville chercher quelques meubles qu'on nous offrait, et avec quelques aumônes qu'on me donnait nous avons acheté quelques matelas, draps, couvertures et autres ustensiles, et, sans avoir plus de ressources, mais confiants en la Divine Providence, qui garde même les oiseaux du ciel, nous avons ouvert l'Asile le 9 août 1885.

87 Mais comme le travail de la pauvre Mère Angela était insupportable, parce que même la nuit elle ne pouvait pas se reposer en s'occupant des enfants de l'asile, et qu'il n'y avait pas un nombre suffisant de sœurs professes à Montiel pour s'occuper des deux maisons, j'ai consulté la question, et, autorisé avec compétence, j'ai donné la profession aux novices Sœur Patrocinio de Benisa, Sœur María Luisa de Valencia et Sœur Margarita de Masamagrell, qui étaient novices depuis trois mois, avec le renfort desquelles l'asile pouvait maintenant être maintenu.

88 Bien qu'il ne connaisse pas une vie prospère, l'asile est soutenu par les aumônes des fidèles et, avec le temps, les religieuses osent encore essayer d'acquérir la maison qu'elles louaient et qui devient leur propriété, bien qu'elles doivent faire d'innombrables sacrifices pour la payer. Cette maison, jusqu'alors appelée « el Castillo », plus une petite maison voisine que le vicaire de Masamagrell de l'époque, Don José Moliner, leur a concédée lorsqu'il est devenu religieux tertiaire dans la Congrégation que j'ai fondée plus tard sous le nom de Père Francisco de Sueras, et un terrain attenant, que son père a acheté à Sœur Margarita de Masamagrell, ont été la base et l'emplacement du bâtiment actuel et de son verger. Béni soit le Seigneur et sa Divine Providence !⁶²

CHAPITRE XI

Pèlerinage au Puig et acquisition de « La Montañeta »

89 En 1886, le Seigneur m'a donné deux grands motifs de réconfort et de satisfaction.

Ce fut le premier le 13 octobre, à l'occasion d'avoir pu amener aux pieds de la Sainte Vierge du Puig un second pèlerinage qui, ni par sa solennité, ni par le nombre de ses pèlerins, ne fut inférieur à celui que nous avons célébré le 22 mai 1884⁶³. Et le deuxième motif, de grande satisfaction pour moi, a été

⁶¹La même presse locale se fait l'écho de la fondation de l'Asile en ces termes élogieux : « Grâce à l'initiative du Père Gardien du Couvent des Capucins de la Magdalena, Fray Luis de Masamagrell, un asile et une école maternelle ont été fondés dans le village de ce nom dans le but de recueillir et d'éduquer les enfants des deux sexes orphelins en raison de l'épidémie qui a si durement frappé ces environs, et placés sous la garde et la direction des Sœurs Tertiaires du Monastère de Montiel, dont la fondation est également due au susdit Père Gardien » (Cf. Journal *Las Provincias*. Valencia, 7-10-1885).

⁶²Cf. 1741-1742.

⁶³En témoignage du grand esprit qui animait les Tertiaires et leur Commissaire, le Père Luis, les textes suivants, tirés des chroniques de l'époque et se référant aux deux pèlerinages, suffisent :

« A l'aube, les Tertiaires de Manises, Godella, Vinalesa, Rafelbuñol, Masarrochos, Museros et de nombreux groupes du Tiers Ordre de la rue de Sagunto se sont rassemblés dans la grande église de Masamagrell. Les religieux et les prêtres des villages environnants ont été dûment avertis et se sont assis pour écouter les confessions des fidèles jusqu'à la messe solennelle de la communion générale, au cours de laquelle le pain eucharistique a été distribué à environ mille huit cents personnes. Après un

l'acquisition du terrain, contigu au couvent, que nous appelons la « Montañeta » ; il a été obtenu comme suit : Un jour, le Père Vicente de Elche, au siècle Vicente Gironés, l'un des Pères exclaustres qui n'osaient pas retourner au couvent et porter le saint habit est venu visiter le couvent et ses frères d'exclaustre ; et tandis que je me promenais avec lui autour de la « Montañeta », il se rappelait avec émotion et m'expliquait ce qu'il y avait là autrefois et combien ce lieu était délicieux. J'ai profité de l'occasion pour lui dire : « Eh bien, mon père, si nous pouvions l'acquérir, mon souhait serait de le remettre dans son état d'origine ». Et il m'a répondu : « Voyez s'ils veulent la vendre, et je la leur achèterai ». Il se trouve que le propriétaire, Don José García, y travaillait, et je l'ai appelé pour qu'il s'occupe du Père ; et heureusement la vente a été arrangée, et l'acte a été passé le 28 décembre de ladite année 1886, étant mis au nom de cinq laïcs, grands bienfaiteurs du couvent, et, pour la même raison, de toute confiance.

90 Satisfait de cette acquisition, j'ai commencé, avec l'aide de Frère Roque de la Nava, le tracé des chemins qui sont là aujourd'hui, la plantation de pins et de cyprès et la restauration de l'ancienne chapelle de Sainte Marie-Madeleine, avec une nouvelle et très belle image de la Sainte. Plus tard, aux frais de plusieurs dévots et de quelques Congrégations du Tiers Ordre, j'ai pu construire le Calvaire et faire un puits dans la partie la plus haute, avec un grand bassin pour arroser les plantes. Gloire au Seigneur, donateur de tout bien, pour tout !⁶⁴

CHAPITRE XII

Comment le Seigneur veillait sur « La Magdalena »

91 Poursuivant maintenant le récit des bontés et de la providence spéciale du Seigneur envers notre couvent de la Madeleine, je vais évoquer, pour votre gloire, les faits suivants.

Un jour, vers l'heure du déjeuner, le cuisinier m'a dit qu'il n'avait pas assez d'huile pour ce qu'il allait faire frire pour le premier plat. Je l'ai réprimandé pour ne pas avoir pris les choses en main et ne pas l'avoir prévenu à l'avance, et je lui ai dit : « Envoyez immédiatement des gens avec une bassine à Masamagrell chez un bienfaiteur et demandez-lui de remédier à ce besoin en lui donnant de l'huile ». Au moment où le cuisinier s'apprêtait à faire ce qu'on lui avait ordonné, on frappa à la porte, puis le portier vint me dire : « Père, un homme est venu avec deux peaux d'huile pour l'aumône ». Comme c'était si opportun, j'ai voulu savoir qui était le bienfaiteur qui l'avait envoyé pour le remercier, et j'ai demandé au portier de le lui demander ; mais l'homme m'a répondu qu'il avait ordre de ne pas dire qui l'envoyait.

92 L'autre fait, également notable, est que nous nous sommes retrouvés un jour sans pain à cause d'une longue pluie qui a empêché le Frère aumônier de sortir pour recueillir l'aumône dans les villages, un bienfaiteur du couvent, habitant du quartier de La Punta de Ruzafa, qui avait un magasin de farine, et à côté de sa maison un four à lui, étant très tôt le matin en train de lire le journal, l'idée lui vint avec insistance que les Capucins de la Magdalena devaient manquer de pain, et il prit aussitôt un sac de farine et ordonna au boulanger de le pétrir et de le cuire immédiatement ; Il prit sa charrette, et sans remarquer combien les routes étaient impraticables, il arriva au couvent, arrivant à l'heure précise où la communauté devait entrer dans le réfectoire. Pour cette aumône si opportune, nous avons béni le Seigneur, qui s'est tant préoccupé de notre bien, et nous avons remercié de tout cœur notre bienfaiteur.

En plus de ceux-ci, nous pourrions citer de nombreux autres faits similaires à la gloire de Dieu, et que toutes ses créatures le bénissent !

CHAPITRE XIII

court repos, la procession a été organisée jusqu'à Puig, à environ une heure de Masamagrell » (cf. *El Mensajero Seráfico*, 2 [1884] p.343-349).

« Préalablement invitées, les Congrégations du Tiers Ordre, fondées ou réformées par le vertueux Père Luis, sont venues avec leurs bannières respectives au nombre de treize, formant un total de cinq mille Tertiaires et de nombreux prêtres. La messe de communion a été célébrée par le Révérend Père Pedro de Usún, et cinq prêtres ont distribué le Pain des Forts à la milice franciscaine pendant près d'une heure. Une soixantaine d'enseignants choisis sont venus de Valence et, sous la conduite du pieux et inspiré enseignant D. Salvador Giner, ils ont entonné un rosaire solennel dans les rues de la ville » (cf. *El Mensajero Seráfico*, 4 [1886] p.79-82).

⁶⁴La « Montañeta » continue aujourd'hui, en 1985, comme une dépendance de l'ancien couvent de La Magdalena. Une magnifique école pour l'enseignement primaire et le baccalauréat unifié et polyvalent a été installée dans son enceinte sous le nom de « San Lorenzo de Brindisi ». Elle est fréquentée par un millier d'élèves de Masamagrell et des villages environnants.

Restauration du couvent capucin d'Ollería

93 À la fin de l'année 1886, les habitants de la ville d'Ollería (Valence) ont demandé avec beaucoup d'intérêt la restauration de l'ancien couvent des Capucins de cette ville ; mais le Provincial, le Très Révérend Père Joaquín de Llevaneras, pensant qu'en raison de la pauvreté du lieu les Religieux ne pourraient pas bien subvenir à leurs besoins, était peu disposé à accéder à cette demande. Alors ces voisins m'ont mis comme médiateur, et quand j'ai fait voir au Père l'utilité d'une telle fondation, il l'a autorisée ; mais à condition, m'a-t-il dit, que je sois chargé de l'exécuter.

Je me suis donc rendu à Ollería la veille de la Toussaint de la même année pour rencontrer les autorités et obtenir l'acte de transfert du couvent, acte qui a eu lieu le 7 novembre de la même année, 1886.

94 Maintenant que nous étions maîtres du couvent, nous avons immédiatement commencé les travaux de réparation, dans lesquels les gens m'ont beaucoup aidé, et cela a duré plus de trois mois, et j'ai été chargé des travaux pendant tout ce temps. Je tiens à faire remarquer, à l'honneur du peuple, que tant que dura le travail, on ne nous permit pas de faire de la nourriture, et chaque jour une maison était chargée de l'envoyer au couvent. Lorsque le couvent fut prêt, la communauté fut canoniquement installée, et le 7, le Très Révérend Père Provincial, avec les Pères Pedro de Usún et León de Ubago et le Frère Roque de la Nava del Rey, qui resta avec moi en charge des travaux, vint prendre possession du couvent. L'enthousiasme des gens ce jour-là était très grand.

95 En l'an 1888, le 28 août, le corps de la bienheureuse Inés de Benigánim a été transféré de la tombe où elle reposait (dans sa propre cellule), de la dernière reconnaissance de ses restes, à l'autel où elle devait recevoir la vénération des fidèles, et j'ai eu la joie d'être l'un des prêtres qui l'ont porté sur nos épaules jusqu'à l'autel.

CHAPITRE XIV

Dure épreuve pour les Tertiaires Capucines

96 L'œuvre de la fondation de mes Religieuses Tertiaires marchait vent en poupe, sans la moindre contrariété ni opposition ; mais celles-ci ne pouvaient et ne devaient lui manquer, car ce sont elles qui caractérisent les œuvres de Dieu. Et, en effet, ils sont allés survenir, et pas peu, les Religieuses et moi.

D'une part, les sœurs qui occupaient le couvent de Montiel avant la fondation canonique de la Congrégation, habituées qu'elles étaient à une vie presque érémitique et cloîtrée (dont l'esprit leur avait été inculqué par les prêtres qui les avaient dirigées jusqu'alors) trouvèrent l'expansion de la Congrégation, qu'elles voulaient limiter au couvent de Montiel⁶⁵ ; un obstacle à leur mode de vie ; aussi la nouvelle fondation de l'Asile de Masamagrell⁶⁷ fut-elle déjà reçue à contrecœur par les sœurs⁶⁸.

D'autre part, l'ennemi infernal, qui devait prévoir le bien que feraient les Religieuses, se servait de laïcs et même de prêtres pour conseiller aux Religieuses de quitter une Congrégation qui, selon eux,

65« Ce couvent est le sixième fondé par les Pères Capucins de la Province du Très Précieux Sang du Christ à Valence. Elle était basée sur un ermitage situé à l'extérieur de la ville, dont ils prirent possession le 27 mai 1601. Les religieux furent contraints de l'abandonner l'année de l'exclaustration... Le Père Luis eut beaucoup à souffrir de l'ouverture de ce couvent. Faisant référence à l'amertume qu'il a dû endurer à cette occasion, il a dit à une personne : « Ollería a été pour moi un calvaire ». (Cf. RAMO, MARIANO : *Mensaje de Amor y de Redención*. Ed. Doménech. Valencia 1973, t.1, p.129-131)

66C'était en 1889. La mère Cruz y fait référence comme suit : « Un jour, six religieuses de Montiel se sont rendues au palais de l'archevêque pour demander au cardinal-archevêque une vie cloîtrée. José de Sedaví, T.C., était présent à ce moment-là, et le cardinal Monescillo lui a demandé de prendre contact avec les religieuses. Le Père José, sans perdre de temps, s'est rendu à la résidence des Tertiaires à Valence et a rencontré Mère Luisa, qui s'y trouvait, et lui a raconté ce qui s'était passé. Mère Luisa est immédiatement partie pour Montiel, où elle est arrivée avant que les six religieuses ne reviennent avec Sœur Mercedes. Lorsque les six religieuses fugitives sont entrées dans le couvent et ont rencontré Mère Luisa, elles ont été si choquées que l'une d'entre elles est tombée par terre, évanouie. Puis deux d'entre elles ont quitté la Congrégation, ainsi que Sœur Mercedes. Elle voulait aussi me conquérir. C'était vers 1889, la première année de ma profession. Dès lors, l'archevêque de Valence a confié la direction des Sœurs au Père José de Sedaví » (cf. Archive de la vice-postulation. *Colección de Fuentes*. p.300).

67Cf. supra, 86-88.

68Il apparaît clairement ici que les soi-disant religieuses du Père Ambrosio qui demandèrent au Père Luis son entrée dans la Congrégation du Serviteur de Dieu n'avaient pas la moindre idée de quitter le Sanctuaire de Montiel pour se consacrer à d'autres apostolats, même en vie mixte, mais seulement dans la vie érémitique pour l'attention du Sanctuaire et la vie de clôture dans le même, le style de ceux des autres sanctuaires voisins. Elles ne pouvaient donc guère servir le Père Luis « comme base et fondement de sa Congrégation », comme elles lui demandèrent de les prendre comme telles, dans une congrégation qui leur tordait leurs désirs et leurs coutumes d'autrefois. Le Père Luis poursuit en disant que « la fondation de l'Asile de Masamagrell a été mal reçue ». Ce fut, en effet, la première maison de la nouvelle Congrégation des Tertiaires Capucines, après celle de Montiel, en accomplissement du but indiqué par le Fondateur dans ses Constitutions.

manquait de base et d'approbation, et qui ne pouvait que se dissoudre, car son fondateur était un déséquilibré.

Et à tout cela s'ajoutait la grande difficulté que les Sœurs ont subie à leurs débuts, fondés sur tant de pauvreté. Toutes ces raisons étaient plus que suffisantes pour détruire la Congrégation si elle n'avait été qu'une œuvre humaine. Mais les ruses du diable n'ont pas impressionné les sœurs et leurs plans ont été déjoués ; tout le monde pouvait être convaincu que la fondation des Sœurs Tertiaires Capucines était l'œuvre de Dieu.

97 Ces épreuves et tribulations ont été suivies pour moi d'une autre non moins importante. Le Très Révérend Père Provincial Joaquín de Llevaneras, jugeant sans doute qu'il valait mieux pour les sœurs qu'il les dirige lui-même, et sans rien me dire (peut-être par crainte de me déplaire), dut leur donner quelque disposition ou avertissement qu'elles ne devaient communiquer qu'avec lui ; et il arriva que lorsque je me rendis un jour à Montiel pour donner quelque ordre aux sœurs, les supérieures se montrèrent non seulement réticentes, mais même désobéissantes, sans m'en dire la raison. J'ai alors pensé que cela pouvait être l'effet de l'opposition que les vieilles religieuses (qui étaient celles qui gouvernaient) avaient pour tout ce qui ne se référait pas au couvent de Montiel, et devant un fait aussi grave (à mon avis), j'ai dit au prélat, le cardinal Monescillo, ce qui se passait, et il m'a donné l'ordre très sévère de retirer l'habit à celles qui résistaient à l'obéissance. Je craignais d'exécuter une mesure aussi radicale, qui aurait pu avoir des conséquences funestes ; et, jugeant plus juste, je pensais que l'attitude des Sœurs était peut-être due aux dispositions du Provincial, et je jugeais plus prudent de me soustraire désormais à sa direction ; disposition que je pouvais comprendre comme très sage, puisque le Père Provincial continuait à gouverner la Congrégation à sa satisfaction, semble-t-il. Et il ne fait aucun doute que le Père Provincial devait être d'accord avec le Palais pour que la juridiction sur les Sœurs, qui m'avait été confiée jusqu'alors, soit conférée au Supérieur Provincial, sinon il ne serait pas intervenu dans leur direction. Et cela a été confirmé par la commission que, alors que j'étais au couvent d'Orihuela, en 1890, le Provincial de l'époque, le Père Fermín de Velilla, m'a donnée, afin qu'en son nom, en tant que Visiteur délégué par l'Archevêque, je visite les Religieuses et subviennne à leurs besoins, en faisant les rendez-vous qu'il jugeait opportuns.

Cela n'a en rien diminué mon intérêt pour la Congrégation que le Seigneur voulait fonder par mon ministère, et j'ai continué à donner aux Sœurs tout mon soutien et à les conseiller dans tout ce qu'elles me demandaient.

CHAPITRE XV

Fondation des Tertiaires Capucins

98 Je n'avais pas oublié l'œuvre de fondation d'une Congrégation de Religieux Tertiaires consacrée à la moralisation des prisonniers ; au contraire, je l'avais très présente à l'esprit et dans mon cœur comme une œuvre qui devait répondre à une promesse faite au Seigneur pendant l'épidémie colérique, comme je l'ai déjà dit. Mais mes nombreuses attentions depuis cette date et l'importance d'une si grande œuvre, dont le succès exigeait beaucoup de prière, de préméditation et de consultation, ont été des raisons de retarder son accomplissement.

99 Maintenant, dans les années 1887 et 1888, quand j'étais un peu plus libre d'attention, j'ai pu me consacrer plus assidûment à la rédaction des Constitutions par lesquelles la Congrégation devait être gouvernée et faire les consultations nécessaires à cet effet, avec comme conseiller en tout le Très Révérend Père Calasanz de Llevaneras⁶⁹, qui m'a beaucoup encouragé à mener à bien une si grande œuvre. Dans tout ce que je l'ai consulté, le Très Révérend Père a été très d'accord avec ce que j'avais décidé, sauf en ce qui concerne la forme de l'Habit que je voulais leur mettre, car j'ai pensé, puisque je consacrais la Congrégation à Notre Mère des Douleurs, que le Scapulaire et la Capuche devaient être noirs, et l'Habit, la tunique et le cordon propres à notre Tiers Ordre, et d'une couleur brunâtre, comme l'Ordre l'utilise. En cela, comme je l'ai dit, le Très Révérend Père Calasanz n'était pas d'accord, et il me

⁶⁹José Vives y Tutó, comme Capucin José Calasanz de Llevaneras, est né à San Andrés de Llevaneras, Barcelone, le 15 février 1854. En tant que prêtre, il a été nommé directeur du couvent de Perpignan, d'Igualada (Barcelone), et à partir de 1885 à Rome, Visiteur des Provinces d'Espagne. Nommé Définiteur général et consultant de diverses Congrégations romaines, il a travaillé sans relâche au sein du Conseil plénier latino-américain. Le 19 juin 1899, il est nommé cardinal. Dès lors, sa vie suit les vicissitudes des pontificats de Léon XIII et de Pie X. Nommé Préfet des Religieux, il a accompli un grand travail en faveur des Séminaires. Homme de vie intérieure et de prière profonde, dévoué à l'Eucharistie et à la Sainte Vierge, et d'une grande simplicité de cœur, il a laissé d'innombrables écrits qui reflètent sa vie intérieure. Le 7 septembre 1913, il meurt paisiblement à Monte Porzio Catone, dans la campagne romaine, et son corps est enterré dans le cimetière de Campo di Verano à Rome (cf. BARCELONA, P. ANTONIO DE : *El Cardenal Vives y Tutó*. Imp. Porcell. Igualada 1916).

conseilla que l'Habit soit complet, en ce qui concerne le tissu et la couleur, de notre Ordre, et que pour satisfaire ma dévotion et mon désir, il suffirait de placer sur le Scapulaire et devant la poitrine un bouclier des Douleurs de Notre Mère. J'ai considéré que c'était la volonté du Seigneur, et je l'ai donc prévu dans les Constitutions. Et bien que j'aie pensé tout d'abord que l'avis du Père n'obéissait qu'au désir naturel de procurer de l'honneur à notre Ordre, s'il devait en résulter de ce travail ; mais, à la réflexion, j'ai compris plus tard que la raison sur laquelle il aurait pu se fonder serait d'éviter la possibilité qu'au cours du temps il y ait un mécontentement entre notre Ordre et celui des Pères Servites en matière de juridiction sur la Congrégation.

100 Sans que j'aie donné de la publicité à mon idée et à mon projet, la nouvelle ne tarda pas à se répandre, et des jeunes gens commencèrent à se présenter à moi pour demander à être admis dans la nouvelle Congrégation, attirés sans doute par le but de participer à l'instruction et à la moralisation des condamnés, idée très attrayante pour tous⁷⁰. Ceci, ainsi que l'approbation et l'encouragement que me donnaient toutes les personnes d'autorité et de prestige auxquelles je présentais mes pensées, constituaient pour moi le plus grand encouragement, car il me semblait y voir une indication claire de la volonté de Dieu.

Chaque fois que j'allais à Valence depuis notre couvent, de jeunes prétendants venaient me chercher à la Résidence, avides de nouvelles de la fondation et désireux de travailler sur les questions qui pourraient activer sa réalisation.

Parmi les candidats à l'entrée dans la nouvelle congrégation, il y avait deux prêtres, Don José Moliner, vicaire de Masamagrell, et Don Faustino Roda, de Benaguacil⁷¹.

CHAPITRE XVI

Difficultés de la Congrégation naissante

101 J'étais très heureux de cette acquisition, considérant qu'il s'agissait d'une bonne base pour la fondation ; mais Don Faustino a dû se faire une raison et, peut-être pour éviter l'engagement, il est venu me voir un jour et a commencé à m'interroger sur les moyens sur lesquels je pouvais compter pour l'entretien des Religieux. J'ai répondu que je ne pouvais compter que sur la Divine Providence, la seule en laquelle le Séraphique Père Saint-François a également eu confiance lorsqu'il a fondé l'Ordre. Ayant entendu cela, il commença à me réprimander fortement, me disant que ce que je proposais était téméraire, et que cela mettrait en grand danger ceux qui entraient dans la Congrégation et les rendrait ridicules. Des raisons qui m'ont causé un si grand trouble que s'il n'avait pas cessé de me parler, je serais tombé par terre. Je sus alors, par le trouble qu'elle me causait, que c'était une ruse du diable pour me faire renoncer à ma tentative. Et puis je me suis souvenu que le Père Saint François avait aussi essayé de troubler l'ennemi avec l'idée qu'ayant fondé l'Ordre dans une telle pauvreté, bien qu'au début les Religieux pouvaient vivre d'aumônes, mais que lorsque l'Ordre grandirait trop, ils ne pourraient pas subvenir à leurs besoins. Et lorsque le Saint-Père fut troublé par cette considération, le Seigneur le rassura en disant : « Petit homme, penses-tu que tu es un tel père pour tes fils que je devrais les oublier ? Regardez, si à un moment donné il n'y avait que deux pains dans le monde, l'un serait pour vos fils, et s'il n'y en avait qu'un, la moitié serait pour eux ».

Le souvenir de cet événement m'a complètement rassuré et m'a confirmé encore plus dans l'idée que la fondation était l'œuvre de Dieu, et j'ai donc acquis un nouveau courage pour la mener à bien.

102 L'autre de ceux qui avaient l'intention de faire partie de la Congrégation était un jeune homme de la haute société, et l'un des plus éminents parmi les jeunes de Valence à cette époque ; il était consul et s'appelait José Valenciano⁷². Il a repris la fondation avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme,

⁷⁰Le but propre de la Congrégation, selon les Constitutions rédigées en 1889 par le Serviteur de Dieu, est le suivant : « L'instruction des adultes et des enfants dans les sciences et les arts ; le service des malades, surtout à domicile, l'administration et la direction des prisons et des bagnes » (cf. ci-dessous, 2760).

Suivant les normes de la Sacrée Congrégation du 28 juin 1901, le but était précisé comme suit : « L'éducation correctionnelle, la moralisation et l'enseignement des sciences et des arts à ceux qui sont admis dans les maisons de correction et autres établissements similaires, tant publics que privés ».

⁷¹Don Faustino Roda, neveu du Père Ambrosio de Benaguacil, ainsi que la Mère María de Montiel, semble être l'un des garçons que le Père Ambrosio a emmenés avec lui à Cuenca pendant les neuf années qu'il y a passées comme missionnaire. Faustino, autrefois prêtre, a vécu et est mort dans le diocèse de Valence (cf. ROCA, TOMÁS : *El Santuario de Montiel*. Imp. J. Valencia 1968, p.91).

⁷²Outre Don José Moliner, Don Faustino Roda et le Consul José Valenciano, la Congrégation naissante avait l'aide et le soutien du Docteur Pedro Fuster, un éminent libéral, « et d'un jeune Marquis, dont le nom n'a pas été enregistré par les premiers historiens de la Congrégation » (cf. ROCA, TOMÁS : *Historia de la Congregación de Religiosos Terciarios Capuchinos*. Gráficas Lersi. Torrente, Valencia 1968, t. I, p.42).

et la population, en apprenant son intention, s'est montrée favorable, avec admiration et étonnement, à la fondation, qu'elle a appelée la fondation « de Valenciano ».

Sans doute, par ce moyen, le Seigneur voulait-il la rendre sympathique et lui fournir les moyens nécessaires pour que cette œuvre puisse être réalisée. Et, en fait, suffisamment de dons ont été faits pour acheter le sac de l'habit, d'autres tissus, des meubles et d'autres ustensiles nécessaires. Mais admirons les desseins de Dieu ! Ce jeune homme, que tout le monde considérait comme l'âme de la fondation, n'avait sans doute pas d'autre mission de Dieu que de lui donner de l'élan et de la renommée, car lorsque vint le moment de l'installation, il ne se trouva pas la force et se retira, comme nous le verrons ailleurs.

CHAPITRE XVII

Autorisations et approbations de la Congrégation

103 La question du local où la Communauté pourrait s'établir a également été résolue par la Divine Providence en inclinant en faveur de ma demande la propriétaire de la Chartreuse du Puig, qui nous l'a cédée gratuitement tant que nous voudrions l'habiter, à la seule condition que les améliorations que nous apporterions au bâtiment soient en sa faveur⁷³.

104 Ayant terminé la rédaction des Constitutions, et tout étant prêt pour l'inauguration de la Congrégation qui devait avoir lieu le jour de la fête de Notre Mère des Douleurs (si les autorisations nécessaires étaient reçues à temps), je me rendis par lettre officielle⁷⁴, le 11 janvier 1889, chez le Très Révérend Père Général de notre Ordre, Bernard d'Andermatt, pour lui demander de bénir cette œuvre et de recevoir dans l'Ordre ceux qui entreraient à tout moment dans la Congrégation, en l'autorisant à les investir du Saint Habit. A cette demande, il a répondu le 31 dudit mois, bénissant la nouvelle Congrégation au nom du Père Saint-François et accordant l'autorisation demandée⁷⁵.

105 Le 2 février de cette année-là, fête de la Purification de Notre Dame, j'ai célébré la Sainte Messe sur l'autel qui était alors consacré dans notre église à l'image du Très Saint Christ qui est maintenant vénéré dans la sacristie, et, dans les mains de la Très Sainte Vierge des Douleurs, qui était au pied de la Croix, j'ai placé les Constitutions, qui ont été tenues pendant la Messe, dans lesquelles j'ai demandé à Notre Dame de bénir et de recevoir sous sa protection et sa protection la fondation qui devait être faite en son honneur⁷⁶.

106 Après avoir fait cette dédicace et cette consécration, le lendemain, je me suis présenté à l'archevêque, le cardinal Monescillo, qui était déjà au courant, pour lui présenter les Constitutions pour approbation. Ceux-ci, après avoir été soigneusement examinés par le Fiscal de l'Archevêché et en accord avec lui, ont été approuvés par Son Excellence Révérendissime l'Archevêque le 8 avril de ladite année 1889, et le 10, le très illustre Gouverneur ecclésiastique a délivré un certificat de cette approbation⁷⁷.

107 Le 5 février également, l'évêque de Segorbe, Don Francisco de Aguilar, a approuvé et applaudi la fondation, à qui j'ai exprimé mon projet par attention et affection⁷⁸; comme je l'ai fait

⁷³Sur le territoire du Puig (Valence), il existe un monastère, dédié à Santa María, et la chartreuse d'*Ara Christi*, qu'il ne faut pas confondre. Le monastère de Santa María, qui date du XIIIe siècle, est situé à l'intérieur du village, est dirigé par les Pères Mercédaires, est la seule église paroissiale du village, est un joyau de l'art et constitue le centre et l'autel principal de la région de Valence.

En revanche, le monastère chartreux d'*Ara Christi*, éloigné de la ville, a été fondé au XVIe siècle par les chartreux qui dépendaient de *Portaceli*. La chartreuse, qui n'était presque plus qu'un tas de ruines après la désaffectation de 1835, est devenue le berceau de la congrégation naissante des Tertiaires capucins du 14 avril 1889 au 31 octobre de la même année. Aujourd'hui, la chartreuse est une possession privée (cf. *Gran Enciclopedia de la Región Valenciana*. Ed. Graphic, S. A. Valencia 1973, t. IX, p.196ss).

⁷⁴Cf. 1543.

⁷⁵Le Père Général accorde l'autorisation demandée avec l'écrit suivant :

« Rome, le 31 janvier 1889.

Nous accordons ce qui est demandé dans les présentes pétitions, sauf le droit canonique avec les décrets du Saint-Siège, surtout celui qui interdit aux Tertiaires réguliers d'avoir le même habit que les Capucins. Nous bénissons la nouvelle Congrégation au nom de Notre Père Saint François, en demandant au Patriarche Séraphique de la recevoir comme sienne, et nous communiquons à ses membres la participation aux mérites de notre Sacrée Religion Capucine.

Frère Bernard d'Andermatt, Min. Gen. Cap. »

⁷⁶Cf. 1883.1900.

⁷⁷Cf. À la fin des CONSTITUTIONS DES RELIGIEUX TERTIAIRES CAPUCINS DE NOTRE DAME DES DOULEURS -1889

⁷⁸Voici le texte de cette approbation :

Dans notre palais épiscopal de Segorbe, le 5 février 1889.

Connaissant par expérience la nécessité d'introduire et d'enraciner l'ordre chrétien dans les prisons et autres établissements pénitentiaires, nous approuvons et applaudissons à la pensée de former une Congrégation d'hommes pieux qui se consacraient à consoler, assister et réconcilier avec Dieu et la société les prisonniers emprisonnés, qui n'attendent souvent qu'un avertissement

également à d'autres autorités civiles et judiciaires, dans le but de procéder en accord avec tous dans une œuvre aussi importante. Tous ont grandement applaudi l'idée et ont même promis de parrainer les nouveaux religieux lorsqu'ils prendraient leur habit.

CHAPITRE XVIII

Défection de José Valenciano

108 Dix jours avant la fête de Notre Mère des Douleurs, qui cette année-là était le 12 avril 1889, coïncidant avec la date de ma prise d'habit dans l'Ordre des Capucins, les jeunes aspirants se retirèrent dans notre couvent de La Magdalena pour faire les Exercices Spirituels, afin de se préparer à la prise d'habit et à l'inauguration de la Congrégation qui, selon notre souhait, devait avoir lieu le vendredi des Douleurs.

109 Ils étaient tous réunis, présidés par le presbytre Don José Moliner ; mais ce n'est que le troisième jour des Exercices, dans l'après-midi, que José Valenciano apparut, ce qui avait déjà attiré l'attention de tous, mais il excusa son retard. Ce jour-là donc, à la grande satisfaction des jeunes gens, il assista au dernier acte de l'après-midi ; mais à dix heures du soir, quand tout le monde était déjà couché, il vint dans ma cellule, tout affolé, et me dit qu'il ne pouvait plus continuer, qu'il s'en allait ; qu'il croyait voir sa mère morte de chagrin, et que le chagrin ne voulait pas le laisser vivre. Je lui ai fait mille réflexions, lui faisant voir que c'était peut-être une tentation du diable ; mais tout cela n'a servi à rien. Finalement, j'ai dû lui dire d'attendre le lendemain matin, car à cette heure-là, il n'y avait aucun moyen de se rendre à Valence. Mais il m'a dit de lui ouvrir la porte, qu'il n'avait pas besoin de voiture, qu'il allait à pied ; et il l'a fait.

110 Le lendemain, tôt dans la matinée, j'ai informé Don José Moliner de ce qui se passait afin qu'il puisse préparer l'esprit des jeunes, car je craignais qu'ils ne se découragent parce que tous leurs espoirs étaient fondés sur Valenciano. Mais j'étais convaincu, une fois de plus, que la fondation était l'œuvre de Dieu, car une nouvelle aussi désagréable ne leur faisait aucune impression. J'ai tiré une autre leçon de cet événement, à savoir que, alors que tout le monde plaçait ses espoirs dans le jeune Valenciano pour le bon résultat de la fondation, le Seigneur a sans doute voulu montrer que ce n'était pas l'œuvre des hommes, mais la sienne, et pour cela il a permis qu'il manque du soutien dans lequel tout le monde avait confiance. Que le Seigneur soit béni pour toutes choses !

CHAPITRE XIX

Jours difficiles à la Chartreuse du Puig

111 Enfin, le jour tant désiré de la fête de Notre Sainte Mère des Douleurs arriva, jour où la Congrégation devait être canoniquement inaugurée, et le matin nous eûmes une messe solennelle avec sermon, à laquelle assistèrent tous les postulants. Dans l'après-midi, lorsque Sa Divine Majesté a été exposée, un trisagion et un sermon solennel ont été chantés, puis le Seigneur a été réservé, et j'ai procédé à la prise du Saint Habit des nouveaux Religieux, qui étaient au nombre de quatorze⁷⁹. Le premier à recevoir l'habit fut le presbytre Don José Moliner, qui reçut le nom de P. Francisco de Sueras, et il fut parrainé par le très illustre chanoine Don Luis Badal, représentant l'Archevêque. Le second était parrainé par Son Excellence, le capitaine général Marcelo de Azcárraga. Le troisième a été parrainé par Son Excellence le Gouverneur Civil ; et les autres ont ensuite été parrainés dans l'ordre par les plus excellents Maires de Valence, le Président de l'Audiencia et d'autres messieurs très distingués et les autorités locales des villes environnantes. Une cérémonie aussi agréable et impressionnante s'est terminée par le chant d'un *Tedéum* solennel en remerciement au Seigneur pour ce bienfait si singulier. Puis, nous avons également remercié les dignes autorités et les messieurs distingués qui nous ont honorés de leur présence et nous ont favorisés de leur soutien ; la Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs a été canoniquement fondée. *Laus Deo, Mariæ et Franciscus !*

112 La nouvelle Communauté est restée dans notre couvent de La Magdalena jusqu'au dimanche des Rameaux après-midi, jour où, dans une procession solennelle, à laquelle ont participé plusieurs Congrégations tertiaires des villages environnants avec leurs bannières et les deux Communautés avec des

affectueux pour se détourner du mauvais chemin et entrer dans les sentiers de la vertu.

FRANCISCO DE ASIS, Evêque de Segorbe

⁷⁹De ces quatorze premiers religieux, seuls les pères Francisco María de Sueras et Antonio María de Masamagrell ont persévéré.

palmes, elles se sont déplacées jusqu'au couvent de la Chartreuse de l'Ara Christi del Puig, portant l'image de Notre-Dame des Douleurs sur une estrade. A leur arrivée, le très illustre chanoine M. Luis Badal les a accueillis en chaire avec un discours fervent, et la Communauté a été installée dans leur maison⁸⁰.

113 Comme les nouveaux religieux, en tant que novices, avaient besoin de quelqu'un qui les préside et forme leur esprit, les instruisant dans les pratiques de la religion, et comme je ne pouvais pas être avec eux continuellement à cause de ma position de Gardien de la Magdalena, j'ai nommé, d'abord, le Père Serafín de Benisa, et plus tard le Père Luis de León pour agir comme leurs supérieurs et leur enseigner la vie religieuse⁸¹.

114 Nombreux furent ceux qui, au début, demandèrent à entrer dans la Congrégation, de sorte qu'en peu de temps, plusieurs prises d'habit durent avoir lieu. La première, qui s'est déroulée à la Chartreuse, a eu lieu le 19 mai 1889. La deuxième a eu lieu le 21 juin, jour de mon nom, et la troisième le 22 septembre. En effet, s'il y a eu beaucoup d'entrées, plusieurs, cependant, se sont détournés du chemin qu'ils avaient pris, ou ont été renvoyés lorsqu'ils ont compris qu'ils n'étaient pas ceux que Dieu avait appelés, parce que l'austérité de la vie religieuse était trop forte pour eux et les effets de la sainte pauvreté trop durs, puisque, au début, la Congrégation devait être soutenue par les aumônes que les religieux demandaient tant qu'ils ne pouvaient pas gagner leur vie par leur travail.

CHAPITRE XX

Trois événements importants de 1889

115 Bien que j'interrompe ce récit pour suivre l'ordre des événements, je dirai que pendant ce temps le Très Révérend P. Joaquin de Llevaneras, qui, en tant que Provincial, gouvernait la Congrégation des Sœurs Tertiaires, comme je l'ai dit, il a décidé de transférer le noviciat de Montiel, où il était jusque-là, au village d'Ollería⁸². Les Religieuses partirent pour ce peuple le 15 juillet 1889; allant comme Supérieure Sœur Mercedes de Sobremazas et de Vicaire et Maîtresse des Novices, Sœur Marguerite de Masamagrell, et deux autres professes et les novices qu'il y avait, au nombre de onze.

À Ollería, ils se sont installés dans la maison d'une dame appelée Pepita Mateu, où ils sont restés aussi longtemps que le noviciat était dans cette ville, c'est-à-dire jusqu'en mars 1890, comme je le dirai plus tard.

116 Pendant cette période, le Très Révérend Père Général Bernard d'Andermatt a également visité les couvents d'Espagne, accompagné du Très Révérend Père José Calasanz de Llevaneras. Et, quand il vint à la Madeleine, il alla aussi voir les Religieux et Religieuses Tertiaires dans leurs maisons respectives de la Chartreuse et de l'Asile de Masamagrell. Et c'est à cette occasion que le Père Provincial Joaquin de Llevaneras voulut que le Père Général voie l'enthousiasme et l'organisation des Congrégations du Tiers-Ordre séculier, et il me chargea de les convoquer pour le dimanche immédiat (étant vendredi). Malgré le peu de temps qui restait pour les avertir, plusieurs Congrégations et tant de Tertiaires se rassemblèrent encore, ce qui semblait être un véritable pèlerinage. Et le Père Général fut si enthousiaste que, bien qu'en italien, il voulut leur adresser la parole en haut de la « Montañeta », en les 80L' *Almanach Las Provincias* correspondant à l'année 1889, et sous la rubrique *Nouvel Ordre Religieux*, s'exprime ainsi : « Un Ordre Religieux est né cette année à Valence, de façon modeste et humble, qui rendra de très bons services à l'humanité, si les nobles desseins de ses initiateurs se réalisent. Sa mission est le soin des prisons et de ceux qui y sont enfermés, le soin des malades, surtout en temps d'épidémies, l'instruction élémentaire dans les écoles primaires, c'est-à-dire le sacrifice de la vie en faveur du prochain, la charité exercée auprès de l'enfant pour en faire un homme, auprès du malade pour lui rendre la santé, auprès du criminel pour procurer sa rédemption » (cf. *Almanach Las Provincias*. Valencia 1889, p.354-356).

⁸¹Le Père Serafin de Benisa était doté par le Seigneur de dons oratoires non négligeables, et il se consacra à la prédication avec l'applaudissement général et un grand profit. Il a été directeur du Séminaire séraphique de la Province du Très Précieux Sang de Valence, alors qu'il était à Orihuela et à Ollería. Purifié par une longue et douloureuse maladie, après avoir reçu les sacrements, il rendit son âme à Dieu le 29 octobre 1900, à l'âge de 32 ans, après 16 ans de vie religieuse. Dans le travail de formation des premiers Tertiaires Capucins, il n'a exercé son ministère que pendant le court temps où ils se trouvaient dans la chartreuse de Puig, à Valence (cf. VALENCIA, P. ANTONIO DE : *Necrologio de los Frailes Menores Capuchinos de la Provincia de la Preciosísima Sangre de Cristo*. Ed. Semana Gráfica. Valencia 1947, p.271, et *Floreçillas de San Francisco*, I [1900] p.368).

Le père Luis de León (Frutos Alvarez Sánchez) a ensuite exercé son ministère pendant plusieurs années dans les missions des îles Caroline et Mariannes. Le 1er décembre 1924, il arrive à Caroni (Venezuela) et exerce son apostolat à Upata puis, comme curé, à Tumeremo. En avril 1925, il est nommé Provicaire et Supérieur du premier centre missionnaire d'Araguaimujo. Il est décédé à Maracaibo le 19-5-1929 (cf. POBLADURA, FRAY PACÍFICO DE : *Héroes*. Gráficas, S. A. León 1976, p.246).

⁸²Il n'est pas surprenant que ce soit le Provincial ou son envoyé qui gouverne et visite les congrégations des Tertiaires de l'Ordre, étant donné que même des dix chapitres de la Règle de Léon X pour les Tertiaires, le huitième chapitre s'y réfère entièrement. Il est dit : « Le Ministre Provincial des Frères Mineurs ou le Visiteur du même Ordre, nommé par le Provincial, visitera chaque Maison une fois par an, en se faisant accompagner par les membres les plus anciens..., etc.... » (cf. *Règle de Léon X*, cap.8, n.18).

chargeant de conserver la foi et l'enthousiasme religieux, exhortation ensuite expliquée en castillan par le Père Calasanz de Llevaneras.

117 Le 18 septembre 1889, le Très Éminent Cardinal Antolín Monescillo, archevêque de Valence, a eu la dignité de me nommer consultant pour le Concile qui devait se tenir dans cette ville. Et l'Évêque de Segorbe, Don Francisco de Asís Aguilar, m'a fait l'honneur de me nommer examinateur synodal le 29 octobre de cette année-là. Charges imméritées de ma part, que j'ai acceptées en raison de l'honneur que je faisais à mon Ordre.

CHAPITRE XXI

De la Chartreuse du Puig à Monte-Sión de Torrente

118 Quand arriva le mois de septembre de cette année 1889, le Seigneur voulut soumettre les Religieux Tertiaires, même à leurs débuts, à une épreuve sévère, qui fut le manque de santé, car les fièvres paludéennes, endémiques dans cette région à cause de la proximité des rizières, devinrent si graves cette année-là qu'elles se transformèrent en une véritable épidémie. Et cette maladie a attaqué la communauté de telle manière que peu y ont échappé, et c'est la raison pour laquelle certains religieux ont dû quitter l'habit et le découragement s'est installé parmi eux. Il a donc été décidé de chercher un autre endroit plus sain où la communauté pourrait s'installer afin de la libérer de la contagion⁸³.

119 Lorsque les voisins de Torrente (Valence) l'ont appris, mus par leur affection pour leur ancien vicaire, José Méndez, qui a rejoint la Congrégation sous le nom de P. José María de Sedaví, ils nous ont offert, bien sûr, l'église et le couvent d'Alcantarins dans leur ville, en plaçant l'hôpital qui se trouvait dans le bâtiment à la charge des Religieux⁸⁴. Nous avons bien sûr accepté une offre aussi généreuse et providentielle, et le maire, M. Francisco Carratalá, en tant que président de la municipalité et en représentation du peuple, nous a fait un acte de cession du couvent.

120 Après avoir obtenu et préparé les locaux nécessaires au transfert de la Communauté, celle-ci quitta la Chartreuse du Puig pour prendre possession du couvent de Torrente, accompagnée de moi-même, le 31 octobre de la même année 1889 ; et nous fûmes reçus par la population avec de grandes démonstrations d'affection et de joie, dont cette ville a toujours donné des preuves sans équivoque, ce dont nous lui serons éternellement reconnaissants.

CHAPITRE XXII

Division de la province capucine du Sacre Cœur

121 Comme, grâce à Dieu, notre Ordre Capucin se développait considérablement en Espagne, et que ses couvents, répartis dans diverses provinces, se multipliaient, il devenait très difficile pour un seul Supérieur Provincial de les gouverner. C'est ce qu'a constaté le Très Révérend Père Général lors de sa visite, et il a demandé à la Sacrée Congrégation pour la faculté de diviser la Province d'Espagne, intitulée du Sacré-Cœur, en trois autres Provinces Capucines. Et, ayant été accordé le 7 décembre de cette année 1889, le 18 du même mois et de la même année, le Très Révérend Père Général a donné son Décret créant les Provinces d'Aragon, qui comprenaient les anciennes Provinces capucines d'Aragon, de Catalogne et de Navarre ; celle de Tolède, qui comprenait celles de Valence et d'Andalousie ; et celle de Castille.

122 Pour Provincial de la nôtre, qui était celle de Tolède, le Père Général a nommé le P. Fermín de Velilla, résidant à Orihuela, et il m'a nommé Définiteur Provincial, Lecteur de Théologie et Vicaire du Couvent d'Orihuela⁸⁵.

⁸³Le Père Juan Bautista Ardales, faisant référence aux temps difficiles de la Chartreuse, dit : « C'était l'époque héroïque de la Congrégation. Dans cette solitude, ils manquaient de tout : nourriture, meubles, vêtements, biens. Rien n'était suffisant pour les décourager et les déprimer, même si la pauvreté était extrême et qu'ils souffraient de privations de toutes sortes. Le Père Louis, un homme à la foi inébranlable, leur dit : « Ces privations sont un signe que Dieu nous aime et nous bénit ». » (Cf. *El Adalid Seráfico*, 984 [1934] p.319).

⁸⁴« Avec l'approbation élogieuse de l'archevêque patriarche de Valence, D. Juan de Ribera – aujourd'hui dans les autels –, le 23 avril 1597, les religieux alcantarins prennent possession d'un ermitage dédié à Notre-Dame de Monte Sión, cédé par le commandeur de Torrente D. Martín de Herrera. Bientôt, la construction d'une église plus grande a commencé, avec un bâtiment annexe pour que les religieux puissent y vivre. Le 17 juillet 1605, l'évêque titulaire de Minervino et auxiliaire de Valence, Fray Lorenzo Palatino, consacre la nouvelle église ». Le couvent a été des Franciscains Alcantarins jusqu'en 1835 où il est passé à la municipalité de Torrente (cf. ROCA, TOMÁS : *Historia de la Congregación de Terciarios Capuchinos*. Gráficas Lersí, S. L. Torrente [Valencia] 1968, p.59ss.).

De la charge de lecteur, pour laquelle je ne me considérais pas apte, j'ai supplié et obtenu, par l'intermédiaire du P. Calasanz de Llevaneras, d'être relevé, après l'avoir occupée pendant quelque temps, et j'ai été chargé de la direction du Tiers Ordre du couvent⁸⁶.

CHAPITRE XXIII

Transfert du P. Luis à Orihuela

123 Pour mes Religieuses et mes Sœurs Tertiaires, comme il est naturel, mon transfert a été une épreuve terrible à laquelle la Divine Providence les a soumises et qui leur a coûté beaucoup de larmes⁸⁷. Comme les religieux encore novices se retrouvaient sans personne pour les diriger immédiatement, j'ai dû confier et mettre à la tête de la communauté le Père José de Sedaví, qui avait les meilleures conditions pour cela. Et les Sœurs, bien que dirigées par le Père Provincial, comme en tout et pour tout elles me demandaient conseil comme leur Père, étaient inconsolables à cause de la difficulté qu'elles voyaient qu'elles auraient à me consulter à l'avenir dans leurs doutes et besoins⁸⁸.

124 Pour ma part, bien que j'aie eu le cœur brisé en quittant ces institutions qui, à mon avis, auraient dû rendre beaucoup de gloire à Dieu, mais en considérant que, étant Son œuvre, Lui les protégerait et que tout leur serait encore plus profitable, j'étais non seulement résigné, mais même heureux pour mes Supérieurs, à tel point que certains des Pères âgés de la Magdalena ont été surpris de me voir sourire en leur disant au revoir, tandis qu'ils pleuraient parce qu'ils étaient tellement désolés de ma séparation.

125 Une seule chose a pu me mettre un peu mal à l'aise, c'est la pensée que mon départ de mes congrégations pourrait être dû aux plaintes de quelques religieux, qui pensaient que je pourrais nuire à mon Ordre en le privant de vocations et d'aumônes au profit des congrégations. Une faute que (par la miséricorde de Dieu) j'ai toujours été très loin de commettre, car l'intérêt que je leur portais ne me privait nullement du plus grand intérêt que je devais avoir pour ma mère bien-aimée, la Religion Capucine.

Et la preuve en est les améliorations que j'ai apportées à tout moment et les travaux que j'ai réalisés dans les couvents que j'ai gouvernés en tant que Gardien.

126 Par conséquent, j'étais calme et heureux d'accepter la dure épreuve à laquelle le Seigneur me soumettait avec la séparation de mes fils et filles, les Religieuses et Religieux Tertiaires, et de leur gouvernement et direction, confiant qu'ils ne manqueraient pas de sa protection comme de son œuvre, ce que sont ces institutions.

CHAPITRE XXIV

Ingérence jésuitique dans la communauté de Torrente

127 Et, en fait, j'ai pu clairement apprécier comment le Seigneur veillait à leur soutien et à leur épanouissement, car dans des circonstances aussi critiques, un Père d'un certain Ordre religieux (auquel nous avons tous toujours eu une grande affection et qui a montré une prédilection pour notre Congrégation), croyant que notre Ordre avait complètement abandonné cette institution, et peut-être poussés par un zèle, mais un zèle indiscret, visitaient fréquemment nos Religieux Tertiaires de Torrente, leur donnaient des conférences et les dirigeaient, et allaient jusqu'à leur dire qu'ils voyaient bien que les Capucins les avaient abandonnés, mais que leur Ordre ne les abandonnerait pas ; qu'ils devaient changer

⁸⁵Le processus du développement des Capucins en Espagne est le suivant : Expulsés en 1835, ils reviennent en mars 1877, créant un Commissariat apostolique de toute la nation. En date du 4-2-1885, et le Commissariat supprimé, une province religieuse est créée dans toute l'Espagne sous le nom de Sacré-Cœur, et dont le premier provincial est le P. Joaquin de Llevaneras. Ensuite, par décret du Saint-Siège du 18-12-1889, cette seule province est divisée en trois : Aragon (Catalogne et Navarre), dont le premier provincial fut le P. Javier M. de Arenys Mar ; celle de Castille, dont le premier provincial devint celui de toute l'Espagne, P. Joaquin de Llevaneras ; et celle de Toledo (Valence et Andalousie) et dont le premier provincial fut le P. Fermín de Velilla. Par la suite, et par décret du Saint-Siège du 30-9-1898, la province de Tolède a été divisée en deux provinces : l'Andalousie, dont le P. Ambroise de Valencina a été le premier provincial, et celle de Valence, dont, et sous le titre de Très Précieux Sang, a été premier provincial le P. Luis de Masamagrell.

⁸⁶Cf. 1545.

⁸⁷Le transfert de Luis Amigó à Orihuela (Alicante) doit être compris dans le cadre de l'obéissance aveugle de l'époque, ainsi que la pénurie de personnel formateur dont disposait la province de Toledo récemment fondée par le démembrement de la province du Sacré-Cœur : qui couvrait toute l'Espagne, en trois. Par ailleurs, le P. Provincial a fixé sa résidence à Orihuela, et là il a emmené le père Luis comme religieux de confiance et de conseil, preuve évidente de l'amitié et de fraternité avec laquelle il l'honorait (cf. 1550-1552).

⁸⁸Cf. 1732.

leur habit pour une soutane et pèlerine, et ils leur donneraient d'autres constitutions et ils auraient la vie, ce qu'ils n'auraient jamais avec les Capucins.

128 Je suppose que tout cela n'était qu'un projet dudit Père et que son Ordre n'était même pas au courant. Mais le Seigneur fit connaître aux Religieux que tout cela était une ruse du diable, déguisée sous des apparences de zèle, et ils répondirent audit Père avec intégrité qu'ils avaient revêtu l'Habit du Père Séraphique et que dans son Ordre ils devaient faire profession.

129 Tout cela a été forgé à mon insu. Et j'en ai eu connaissance lors d'un voyage que j'ai dû faire à Valence, dont j'ai profité pour rendre visite à mes Congrégations⁸⁹. Il arriva donc que, dans un discours que j'adressai aux religieux, je me proposai de réparer le mauvais effet que leur avait causé l'abandon dans lequel ils avaient été laissés ; sans doute était-ce le Seigneur qui parlait à travers moi, manifestant la gratitude qu'ils devaient avoir pour leur mère, l'Ordre des Capucins, dont ils avaient reçu leur condition de religieux ; car mes paroles furent si efficaces que le Père José de Sedaví, qui présidait la Communauté, se leva et fit une protestation publique et solennelle de son adhésion et de sa fidélité à l'Ordre. Et puis, en particulier, il m'a dit que c'était providentiel que je leur aie parlé de cette façon, et il m'a raconté ce qui s'était passé avec le père N. N., dont j'ai déjà parlé⁹⁰. Merci au Seigneur pour sa bonté !

CHAPITRE XXV

Ingérence capucine dans la Congrégation des Tertiaires

130 Les épreuves et les tribulations endurées par mes Sœurs Tertiaires ne furent pas moins nombreuses. Puisque dans le nouvel arrangement des Provinces elles restaient soumises au Provincial de Tolède, le Révérend P. Joaquin de Llevaneras, qui avait été transféré à celle d'Aragon, essaya de réaliser son projet de transférer au Nord le Noviciat de Religieuses, et à cet effet, il appela à Lecároz⁹¹ Mère Sœur Mercedes de Sobremazas, qui partit sans rendre compte de son voyage ni au Provincial ni aux Religieuses. Et comme les religieuses avaient déjà quelques nouvelles de ce que le Père projetait, parce qu'avec cette intention il avait admis et professé en peu de temps et nommé Sœur Mercedes comme Supérieure, voyant qu'elle tardait à revenir et qu'elles ne savaient rien d'elle, elles furent alarmées et deux religieuses vinrent à Orihuela pour communiquer ce qui se passait au Père Provincial, afin qu'il puisse décider ce qu'il pensait être approprié au cas. Et ce dernier, réfléchissant et vu les circonstances, m'a appelé et m'a remis une lettre officielle, datée du 7 mars, par laquelle il me chargeait de visiter la Congrégation en son nom, et, se chargeant de ses besoins, de prendre les dispositions que je jugerais convenables et de faire les nominations que je jugerais nécessaires en mon nom propre. Cette autorisation a été ratifiée par l'Archevêque, par l'intermédiaire de son Vicaire Général, le 10 du même mois.

131 Sans perdre de temps, et compte tenu des circonstances critiques, le 11, à Montiel, j'ai réuni les religieuses professées en Chapitre général pour désigner la Supérieure générale, élection qui est revenue à Mère Sœur María Luisa de Valencia. De même, le Chapitre a élu par vote les Conseilleres, puis le Conseil a élu les Supérieures locales, car je ne voulais pas procéder moi-même à ces nominations, bien que j'y sois autorisé. Ensuite, le transfert du Noviciat de La Ollería à Masamagrell a été discuté et convenu, ce qui a été réalisé immédiatement, et Mère Maîtresse Margarita de Masamagrell, qui était venue à Montiel pour le Chapitre, a amené les Novices. Avec cela, le Gouvernement de la Congrégation a été renouvelé et tous les plans, qui auraient causé la division et la ruine de la Congrégation, ont été contrecarrés.

Après quelque temps, la Sœur Mercedes susmentionnée apparut à Ollería et, voyant la mutation et le fait qu'elle ne pouvait plus réaliser ses plans, elle disparut immédiatement et on n'entendit plus parler

⁸⁹Au cours de cette visite, Luis Amigó a laissé à ses religieux deux ordinations qui soulignent l'esprit profondément franciscain qu'il voulait pour sa Congrégation (cf. 1914 y 1978).

⁹⁰Il s'agit sans doute du P. Mariano Ripoll, jésuite, qui, pendant les années 1886-1890, fut recteur du collège Saint-Joseph à Valence, et qui déploya une grande activité dans son travail apostolique de donner des exercices spirituels. Preuve de son amour envers les Tertiaires Capucins, malgré le fait indiqué, c'est que le 7 novembre 1902, dans le célèbre trisagium organisé à la Maison Mère de Monte Sion de Torrente, il fut appelé à prêcher le premier jour et « son sermon fut des plus remarquables qu'il fut prêché au cours des trois jours » (cf. *Floreillas de San Francisco*, 3 [1902] p.372-376).

⁹¹Il faut noter que le P. Joaquin de Llevaneras n'a jamais été supérieur provincial d'Aragon, mais de Castille, bien que « Il fût toujours Supérieur du District Nullius, qui comprenait la Résidence de Madrid, le couvent d'El Pardo et le collège de Lecároz (Navarre), dont il fut fondateur et organisateur ». Il restera en fonction jusqu'au 7 août 1907, date à laquelle le district disparaîtra (cf. *Floreillas de San Francisco*, 24 [1923] p.164-165).

d'elle⁹². Ainsi prit fin le conflit que l'ennemi préparait sans doute pour détruire la Congrégation. Que Dieu soit béni pour tout !

CHAPITRE XXVI

Santa Rita, Madrid, première Maison de Réforme

132 Le 24 juin de la même année 1890, le Seigneur m'accorda la grande satisfaction et la joie de pouvoir recevoir la profession des premiers Religieux, dont dix-neuf ont prononcé leurs vœux entre mes mains au couvent de Torrente⁹³.

Ainsi, notre Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins a été consolidée et définitivement établie. *Laus Deo, Mariæ et François !*

Dans les jours qui suivirent, je fis la visite canonique et la nomination des Supérieurs, car jusqu'alors ils étaient tous novices, et ceux qui occupaient les postes n'étaient qu'intérimaires, en l'absence des Pères Capucins qui les avaient initialement dirigés. Avec tout cela, mon esprit était maintenant en paix et j'ai pu bénir le Seigneur pour tout cela.

133 Dès la fondation de la Congrégation, l'évêque de Madrid, Son Excellence D. Ciriaco Sancha y Hervás, en entendit parler et nous appela pour essayer de faire en sorte que nos Tertiaires prennent en charge la direction de l'École de Réforme de Santa Rita, une fondation à laquelle il travaillait déjà depuis quelque temps avec l'avocat Don Francisco Lastres, et qui, étant confiée à des laïcs, ne pouvait avoir aucune vie. Je suis donc allé, accompagné d'un de nos Religieux, traiter avec ledit prélat, et nous sommes convenus que lorsque les nouveaux Religieux auraient prononcé leurs vœux, certains d'entre eux prendraient naturellement en charge la fondation. Le Père José de Sedaví et Frère Francisco Javier de Valencia ont été chargés de cette affaire délicate, si importante pour la Congrégation. Ils quittèrent Torrente pour Madrid le 24 octobre de la même année 1890, et prirent possession de la maison de Santa Rita dans les derniers jours du mois⁹⁴. Cependant, le fonctionnement de cette maison a encore mis du temps à se normaliser, et elle ne pouvait pas admettre *corrigendums* tant que l'élément séculier n'avait pas été éliminé. Mais ensuite ce fut, et cela a toujours été cette maison, la plus importante fondation de la Congrégation.

CHAPITRE XXVII

Le Seigneur dissipe les doutes du Père Luis

134 Pendant le temps où je vivais comme vicaire au couvent d'Orihuela, le Seigneur a permis à l'ennemi infernal de m'affliger de pensées contre la foi et de doutes sur mon ordination. Mais le Seigneur lui-même, dans sa bonté, m'a rassuré, de manière très extraordinaire, dans le cas suivant : Les dimanches et jours de fête, j'allais confesser et célébrer dans une chapelle du verger, appelée Cabello, et le jour de l'Immaculée Conception en 1891, à la fin de la messe de communion, le sacristain m'a dit d'aller immédiatement au confessionnal, car on m'appelait d'urgence. Je suis sorti, et comme je m'étais assis dans le confessionnal, une jeune fille de douze ou treize ans s'est approchée de moi, et tremblant tellement que même le confessionnal bougeait, elle m'a dit : « Oh Père, je vous appelle pour vous dire que lorsque vous avez élevé Dieu à la messe, j'ai vu dans vos mains un enfant si beau que je n'en ai jamais vu un autre comme lui ». Rempli d'étonnement et de stupéfaction, j'essayai de l'exhorter à remercier Dieu d'un bienfait si singulier et à le lui rendre en l'aimant de tout son cœur ; et ne pouvant douter de la véracité de ce que cet ange affirmait, je me persuadai que c'était un avertissement et une grâce pour moi, de sorte que je retrouvai ma tranquillité d'esprit et que ma foi fut plus vivifiée.

⁹²Luis Amigó a désormais jeté un voile pieux sur M. Mercedes de Sobremazas. Cependant, nous savons que, après avoir quitté la Congrégation, elle est retournée à Lecároz où, sous la protection du Père Joaquín de Llevaneras, et avec María Teresa Rodón, elle a essayé de fonder la Congrégation des Tertiaires Franciscaines de Notre Dame du Bon Conseil. Après d'innombrables vicissitudes, ils y parviennent, mais en raison de désaccords, M. Mercedes quitte la nouvelle Congrégation et se rend en France, où son souvenir est perdu (cf. ELCID, DANIEL : *María Teresa Rodón*, Ed. Gráficas Merí. Madrid 1981).

⁹³Cf. 1548.

⁹⁴Ils ont officiellement pris possession de la maison le 29-10-1890 et ont formé la première Communauté : Père Fernando María de Torrente (Directeur) ; Père Ramón Viñeta (Buenaventura de Talavera) ; Frère Pablo María de Bañeres ; Frère Javier María de Valencia ; Frère Francisco de Sales María de Valencia ; Frère Rafael María de Onteniente ; Frère Gabriel María de Benifayó ; Frère Leonardo María de Otos ; Frère Bernardo María de Morella ; Frère Angel María de Puebla de Farnals et Frère Gaspar María de Eslida (ROCA, TOMÁS : *Historia de la Congregación de Religiosos Terciaros Capuchinos*. Gráficas Lersí. Torrente, Valencia 1968, p.126ss.).

135 Un autre événement m'est arrivé à cette époque, que je n'ai jamais pu expliquer. Un jour que je célébrais la messe conventuelle dans notre couvent d'Orihuela, à l'offertoire, il tomba, éparpillées sur le corporal et la nappe, une portion de gouttes d'un liquide clair et transparent ; plein d'étonnement et de stupéfaction, je regardai en haut et sur les côtés sans pouvoir rien apercevoir ; j'eus aussi la curiosité de tremper mon doigt dans une des gouttes et de le porter à mes lèvres pour voir si je pouvais goûter quelque chose, mais je n'ai rien pu retracer un fait aussi insolite et extraordinaire, qui me fit faire mille conjectures et me remplit de soupçons effrayants.

136 A peu près à cette époque, il m'arriva aussi que, étant appelé au secours d'un mourant, alors que nous le croyions tous mort et que nous avions prié pour lui un response, tandis que j'étais déjà en train d'exhorter et de consoler la famille, il ouvrit soudain les yeux et, d'une voix claire et sonore, se mit à parler et à faire une très belle description du ciel, où il disait qu'il allait. Puis, se tournant vers moi, il dit : « Vous aussi, Père, vous viendrez » ; et ensuite, s'adressant à la famille, il l'exhorta à pratiquer la vertu et à faire pénitence pour mériter d'aller au ciel. Puis il a refermé ses yeux sur ce monde et les a ouverts sur l'éternité. Nous étions tous, et moi en particulier, stupéfaits d'un tel événement, et qu'un ignorant (car c'était un pauvre tisserand) donne une description si belle et si éloquente de la gloire, qui nous assurait de son salut éternel et nous faisait envier une mort si sainte.

CHAPITRE XXVIII

Première messe des premiers Tertiaires Capucins

137 Toujours en cette année 1892, au mois d'avril, le Seigneur m'accorda la consolation de pouvoir assister à la célébration de la première Messe de quatre de mes religieux Tertiaires, les premiers à être ordonnés dans la Congrégation. Elles ont toutes été récitées en même temps dans le couvent de Torrente ; mais, bien qu'elles n'aient pas été chantées, elles étaient très solennelles, car chacune avait deux prêtres présents, vêtus d'un manteau de pluvial, et à l'élévation, deux acolytes avec des encensoirs et deux autres avec des paniers de fleurs, donnaient de l'encens et jetaient des fleurs au Seigneur. Que Dieu soit béni pour tant de miséricordes !⁹⁵

CHAPITRE XXIX

Définiteur Provincial et Gardien d'Ollería

138 À la fin de la période triennale 1889-1892, au cours de laquelle j'ai occupé la charge de vicaire au couvent d'Orihuela, le Chapitre Provincial s'est réuni au couvent de la Magdalena le 18 décembre 1892 et a été réélu Définiteur Provincial. Puis le Définitoire, lors de sa première réunion, le 29 de ce mois et année, m'a nommé Gardien du couvent d'Ollería, où il a été décidé de transférer l'École Séraphique qui était à Orihuela, pour des raisons de santé et afin d'alléger le personnel dudit couvent, qui avait aussi l'étude des choristes.

139 Je partis donc sans perdre de temps vers ma destination à Ollería pour préparer la venue des Séraphiques, qui arrivèrent au dit couvent le 5 du mois suivant de janvier 1893. Et comme la Province ne pouvait pas m'aider à supporter les grandes dépenses occasionnées par le transfert des Séraphiques, j'ai dû implorer le secours des bienfaiteurs pour m'aider de leurs aumônes, et je dois avouer, à la gloire de Dieu, que sa Divine Providence a remué nos cœurs de telle sorte que nous n'avons manqué de rien de ce qui était nécessaire. Que Dieu soit béni pour tout !

140 J'ai continué à faire l'expérience de cette Providence pendant les deux triennats où j'ai été Gardienne à Ollería, période pendant laquelle non seulement j'ai vu les besoins de la Communauté pris en charge, mais j'ai aussi pu réaliser de nombreux travaux et améliorations dans le couvent. J'ai construit le Calvaire du village au couvent, car l'ancien était totalement détruit. J'ai restauré plusieurs dépendances du couvent et la petite place du couvent. Dans l'église, j'ai eu la satisfaction d'introduire de grandes améliorations, puisque toute l'église a été pavée et stuquée et que les toiles de la voûte de l'église ont été placées. On a acquis les images du Père Saint François, payées par le Tiers Ordre, et celle du Bienheureux Juan de Ribera, fondateur du couvent, à laquelle on a également érigé un autel. Un nouveau tabernacle pour l'exposition du Saint-Sacrement a également été construit par le frère Juan de Benisa ; une belle

⁹⁵Les quatre nouveaux prêtres, ordonnés par Mgr Francisco de Asís Aguilar, sont : Frère Carlos María de Cuat de les Valls, Frère Ignacio María de Torrente, Frère Manuel María de Alcalá et Frère Ambrosio María de Torrente. Le Père Fidel de Alcira, un capucin, a prêché leur première messe, à laquelle ont assisté un grand nombre de fidèles.

chaire, des confessionnaux et des balustrades, toutes œuvres de l'exemplaire religieux frère Miguel de Benisanó. Un ensemble de chasuble et dalmatiques blanc a également été acquise, brodé à la machine en soie, fabriqué dans la fabrique de M. et Mme Llana, et bien d'autres choses encore. Tout cela est l'œuvre de la charité des fidèles, mais surtout du zèle et de la munificence de la vieille Doña Josefa Giménez Sién (q. s. g. h.), sœur de feu Don Mariano Giménez, Curé d'Ollería ; qui me disait toujours : « Père, je voudrais être très riche pour pouvoir vous donner beaucoup, afin que vous fassiez ce que votre zèle vous dicte ». J'ai pensé qu'il était juste de mentionner une si grande bienfaitrice afin que tous la recommandent à Dieu, bien qu'il faille espérer que le Seigneur a déjà récompensé sa grande charité⁹⁶.

141 Le 18 décembre 1895, pour avoir terminé le triennat des charges dans la Province, le Chapitre Provincial s'est réuni au couvent de la Madeleine, et j'y ai été réélu Définitive Provincial. Ensuite, le Définitoire m'a confirmé également dans le poste de Gardien d'Ollería pour un autre triennat.

142 Peu après, le 24 décembre 1895, j'ai été nommé Visiteur Provincial du Tiers Ordre par le Père Provincial, pour m'occuper des Congrégations établies dans les territoires des couvents de La Magdalena et d'Ollería. Ce poste, si conforme à mes intérêts, je l'ai reçu avec satisfaction, car par expérience j'ai vu le grand bien que le Tiers-Ordre apporte aux âmes et aux peuples, et j'ai donc travaillé avec grand intérêt à son exécution pendant les trois années de mon mandat.

CHAPITRE XXX

Le Père Luis, Premier Supérieur Provincial

143 La restauration des anciennes provinces capucines d'Andalousie et de Valence a toujours été une aspiration des religieux andalous et valenciens, qui n'a pu être réalisée lorsque le Très Révérend Père Général a divisé l'Espagne en trois provinces de l'Ordre parce qu'elles ne disposaient pas encore d'un nombre suffisant de personnel et de couvents. Et cette division était des plus commodes pour la satisfaction et la tranquillité des Religieux, parce qu'il était toujours fâcheux pour la plupart d'entre eux de devoir résider dans des couvents qui n'étaient pas sur leur territoire, parce que les différentes coutumes et caractères de chaque région sont ordinairement une cause de déplaisir si l'on n'a pas un grand esprit de mortification⁹⁷.

144 Comme, par conséquent, le nombre de couvents et de religieux dans les deux régions d'Andalousie et de Valence avait déjà suffisamment augmenté, le Très Révérend Père Général, en réponse aux demandes des religieux, a obtenu de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 30 septembre 1898, l'autorisation de reconstruire les anciennes Provinces d'Andalousie et de Valence ; et, en vertu de cela, cette Province du Très Précieux Sang du Christ de Valence a été créée le 16 décembre de l'année susmentionnée, ainsi que celle d'Andalousie.

145 Pour notre Province de Valence, et à la date indiquée du 16 décembre 1898, il a plu au Très Révérend Père Général de me nommer comme premier Provincial, et comme Définitive, les Très Révérends Pères Fermín de Velilla, Melchor de Benisa, Francisco de Orihuela et Fidel de Alcira⁹⁸.

146 Le courrier qui apporta cette nouvelle au couvent d'Ollería arriva de nuit, et lorsque les religieux entendirent la nouvelle, sans contenir leur enthousiasme ni remarquer l'heure tardive, ils se mirent à sonner les cloches, et devant une sonnerie aussi inhabituelle, toute la ville fut en émoi, croyant que les religieux demandaient de l'aide, et aussitôt surgirent plusieurs hommes armés qui, en apprenant la cause, partagèrent la joie des Religieux, et ils suffirent pour que toute la ville soit immédiatement informée de la nouvelle et partage la satisfaction de la Communauté, bien qu'ils sentent que pour cette raison je devrais les quitter.

CHAPITRE XXXI

⁹⁶Doña Josefa Giménez Sién, dirigée spirituelle du P. Luis, a beaucoup aidé le Serviteur de Dieu qui, en signe de gratitude, a fait reposer ses restes aussi dans la crypte qui s'est fait construire à l'Asile de Masamagrell (cf. 225).

⁹⁷Le Serviteur de Dieu a pris une part très active à la division de la province capucine en deux anciennes provinces, l'Andalousie et Valence. En témoignent la longue lettre qu'il a écrite, avec le P. José de Monóvar, au P. José Calasanz de Llevaneras pour demander la réalisation de cette division ; l'activité qu'il a déployée dans la fondation des couvents d'Orito (Alicante), d'Alcoy (Alicante) et d'Ollería (Valence) pour faciliter la division ; et les paragraphes de remerciement que, après la réalisation de la division, il dédie à ses supérieurs majeurs pour l'avoir réalisée (cf. 1571-1595).

⁹⁸Cf. 1597.1598.

Le Père Luis visite l'École de Réforme de Santa Rita

147 Mes Religieux et Religieuses tertiaires n'ont pas été les moins heureux et se sont réjouis de ma nomination comme Provincial. Les pauvres avaient été très éloignés de moi et privés de ma direction immédiate pendant plusieurs années (le Seigneur l'ayant permis pour prouver leur constance et faire voir à tous que la fondation était leur œuvre) ; aussi, lorsqu'ils ont considéré que je pouvais maintenant, avec plus de liberté d'action, m'occuper d'eux, ils ont insisté pour que je visite l'École de Réforme de Santa Rita, à Madrid, afin de voir et d'apprécier les grands progrès qu'elle avait faits, qui lui donnaient déjà une notoriété publique et un renom partout⁹⁹.

148 Quand il a été possible de leur faire plaisir, je suis allé à Madrid, et l'accueil que j'y ai reçu a été enthousiaste. Bien que je sois arrivé le matin, ils n'ont pas voulu que je me rende à Santa Rita avant l'après-midi, et ils m'ont retenu à la Residencia de Madrid, où j'ai été présenté aux Commissions des différentes sections des corrigendums, accompagné de leurs responsables. L'après-midi, à l'heure qu'ils avaient sans doute convenue, ils me conduisirent à Santa Rita dans un magnifique carrosse ; et je fus très surpris de voir, près de Carabanchel, une belle cavalcade formée par les corrigendums, montés sur des chevaux fougueux et bien attelés, et ils étaient vêtus de costumes luxueux dans le vieux style espagnol. Quand la voiture est arrivée, ils ont défilé devant elle, en bon ordre, jusqu'à ce qu'ils entrent dans les plates-formes du verger de Santa Rita ; et quand je suis descendu de la voiture, j'ai été reçu par les Religieux et les élèves avec le plus grand enthousiasme, au milieu des acclamations et des applaudissements, et les enfants m'ont offert des fleurs quand je passais sur le chemin de la chapelle. Toutes ces manifestations de vénération et d'affection étaient pour moi une grande source de confusion, compte tenu de mes nombreuses misères et infidélités envers Dieu. Mais comme je considérais que ces honneurs ne s'adressaient pas à moi, mais à Dieu (que je représentais pour eux), je les ai reçus avec plaisir. Je me suis aussi souvenu à cette occasion que mon Père saint François (un modèle d'humilité), bien qu'il ait toujours fui les applaudissements du monde, accepta volontiers, en une certaine occasion, les acclamations et les applaudissements avec lesquels il fut reçu dans une ville, et au religieux qui l'accompagnait, qui admirait le comportement de son Père en cette occasion, il dit : « Mon fils, ces gens ne font pas encore ce qu'ils devraient faire, parce que ces honneurs ne sont pas rendus à François, mais à Dieu ».

Ce sont donc ces idées et ces sentiments que j'ai mis en avant, lorsque j'ai parlé à mes Religieux et à mes corrigendums, pour les remercier de leurs manifestations de vénération et d'affection. Bénissez le Seigneur, toutes ses créatures !

CHAPITRE XXXII

Mission capucine de la Guajira

149 Pendant mon provincialat, j'avais de grands motifs de consolation, mais je ne manquais pas de peines pour les aigrir. La situation de notre mission de Guajira rendait absolument nécessaire une visite pour répondre à ses besoins. À cet effet, et il ne semble pas bon, aux Définiteurs, que j'ai quittasse si longtemps la Province, se soit déterminé comme Visitateur le très Révérend Père Melchor de Benisa, Définiteur Provincial, accompagné du Révérend Père Laureano de Masamagrell, Secrétaire, partis pour la Mission au début de juin 1899.

La visite a fait beaucoup de bien à la Mission, grâce aux sages dispositions du Visitateur, tant pour le bon ordre des Maisons que pour unir les opinions et régler les questions entre les Religieux, qui, quoique motivées par le zèle, sont néanmoins de mauvais effet et entraînent des conséquences désastreuses.

150 Néanmoins, on ne pouvait négliger la nécessité d'envoyer à la Mission un Custode de grand prestige dans la Province qui serait respecté et soigné par tous par son autorité. Profitant donc de l'occasion où le très Révérend Père Antonio de Valencia a insisté sur sa démission de Custode, parce qu'elle l'empêchait de se consacrer aux travaux d'apostolat, auxquels il se sentait si enclin, il a été décidé d'accepter sa démission et de nommer un successeur. Cependant, le Définitoire ne voyait pas qui pouvait remplir les conditions requises à cet effet, et pour ma part je n'osais imposer cette charge à aucun des Définiteurs, les seuls en qui je reconnaissais une quelconque aptitude. Pour résoudre cette question, j'ai donc proposé au Définitoire de me rendre à la Mission comme Custode, en renonçant à la charge de Provincial s'ils le jugeaient opportun. En entendant cette proposition, le très Révérend Père Francisco de

⁹⁹Luis Amigó ne put effectuer la visite qu'en mai 1899, les 25, 26 et 27, durant lesquels il effectua la Visite canonique, laissant de sages ordinations écrites (cf. 1777 y 2075).

Orihuela a dit : « Ce n'est pas le cas, puisque Votre Révérence est plus nécessaire dans la Province que dans la Mission ; si vous le désirez, je retournerai encore à la Guajira ». Nous avons tous accepté son offre avec reconnaissance et il a été nommé Custode de la Mission de Guajira le 23 avril 1900, et le Révérend Père Atanasio de Manises a été nommé son secrétaire 100.

151 Avec ces nominations, j'ai dû faire un véritable sacrifice, peut-être aussi grand que le leur, car elles étaient toutes deux très utiles dans la Province pour leurs belles qualités et comme exemples d'observance, raison pour laquelle je les regardais avec prédilection et ressentais une affection particulière pour eux.

Et que cela eût été ce choix très agréable du Seigneur fut bien clair avec le temps, car à la mort de Mgr Celedón, Evêque de Sainte-Marthe, fut nommé le Père François pour lui succéder dans le Pontificat. Plus tard, le Père Athanase a également été nommé Vicaire Apostolique de la Mission Guajira. Béni soit le Seigneur pour tout !

CHAPITRE XXXIII

Fin du provincialat du Père Luis

152 Avant de terminer mon provincialat, et comme souvenir de celui-ci, j'ai pensé faire une statistique de la province depuis sa fondation par le bienheureux Juan de Ribera, en octobre 1596 ; y enregistrer les couvents que la province avait alors, avec les données et les dates de leur fondation, et tous les religieux qui y sont entrés depuis le début jusqu'à l'exclaustration, qui a eu lieu en l'an 1835. Également depuis sa restauration, le 16 décembre 1898, jusqu'à octobre 1901.

Le travail qui a dû être fait pour ce document était immense, mais avec l'aide et la grâce de Dieu, j'ai pu le voir terminé et en donner un exemplaire à chaque religieux à la fin de mon mandat 101.

153 A la fin du triennat, j'ai réuni le Chapitre Provincial au couvent de la Madeleine le 10 janvier 1902¹⁰², et le très Révérend Père Provincial et les Définiteurs ont été élus, j'ai aussi été élu Custode Général, étant libre de toute autre charge pour le temps prévu par nos Constitutions. J'en ai rendu grâce à Dieu, car je me réjouissais déjà de ne plus avoir à m'occuper que de mon âme et d'obéir¹⁰³.

CHAPITRE XXXIV

Approbation pontificale des Instituts

154 En cette même année 1902, j'ai eu la satisfaction, très grande pour moi, de voir approuver par Sa Sainteté Léon XIII l'institution et les Constitutions de mes deux Congrégations de Sœurs et Frères Religieux Tertiaires Capucins. Celle des Sœurs le jour de l'Incarnation, le 25 mars, et celle des Religieux le 19 septembre de la même année¹⁰⁴.

CHAPITRE XXXV

Ingérence jésuitique dans l'École de Reforme de Santa Rita

155 À tant de satisfaction et de joie que le Seigneur m'avait accordées, il ne pouvait manquer de s'ensuivre quelque tribulation, selon la Providence ordinaire du Seigneur. Et, en effet, c'est ce qui s'est passé, parce qu'à la fin de cette année 1902, dans des exercices spirituels que je donnais à mes tertiaires à la Maison de Santa Rita, à Madrid, un religieux (du même ordre, d'ailleurs, que celui qui à Torrente a proposé à mes religieux la transformation de notre Congrégation) a aussi essayé de les persuader de l'opportunité de changer de juridiction et de réformer l'Habit et les Constitutions pour le plus grand

100Cf. 1672.

101Cf. *Estadística General de la Seráfica Provincia de Menores Capuchinos de Valencia denominada de la Preciosísima Sangre*, Imp. Tipografía M. Gimeno Avellanas, Valencia 1901 (cent cinquante feuilles + sept feuilles-photo).

102Cf. 1708.

103Le second Définiteur de la Province du Très Précieux Sang du Christ de Valence, après la rentrée après l'exclaustration, fut le suivant : Provincial : P. Melchor Benisa. Définiteurs : P. Laureano de Masamagrell, P. Fermín de Velilla, P. Querubín de Carcagente et P. Lucas de Benisa ; Custodes généraux : P. José de Monóvar et P. José de Monóvar. Les Custodes généraux étaient les représentants de la Province au Chapitre général, s'il y en avait un pendant la période de trois ans.

104Cf. Decretum n.4878/15 et 5274 c/15 respectivement.

progrès de la Congrégation¹⁰⁵. Le Seigneur a voulu qu'en cette occasion, comme en la précédente, mes Religieux ne se laissent pas séduire par les raisons avancées par ledit Père¹⁰⁶, qui, si bonnes que soient ses intentions, n'a pas manqué de soutenir, sans le comprendre, les plans rusés de l'ennemi pour détruire la Congrégation.

156 J'ignorais tout cela, parce que cela se tramait derrière mon dos, et je ne l'ai su qu'après qu'un des religieux qui aimait le plus sa mère et la Congrégation¹⁰⁷, et qui s'est opposé le plus courageusement de tous à une proposition aussi désastreuse, qui aurait certainement été la mort de la Congrégation pour s'être opposée aux desseins de Dieu, me l'a dit¹⁰⁸. Cela m'a fait comprendre encore plus clairement que c'était l'œuvre de Dieu, car Il l'a surveillée avec tant de soin et l'a délivrée de toutes les embuscades que l'ennemi préparait pour la détruire. Béni soit-Il pour toujours !

CHAPITRE XXXVI

Le Père Luis de pèlerinage à Rome

157 Par inadvertance, j'avais oublié d'enregistrer le texte suivant à sa place : Lorsque j'étais Provincial, à l'occasion d'un Jubilé accordé par le Pape Léon XIII pour le vingt-cinquième anniversaire de son Pontificat¹⁰⁹, je me suis rendu à Rome avec le Provincial de Catalogne, le Père Javier de Arenys, lors d'un pèlerinage organisé pour l'occasion par le Tiers Ordre de Saint-François. Le Cardinal Vives¹¹⁰, à cause de l'affection qu'il avait pour ledit provincial et pour moi, nous distingua en nous logeant dans ses propres chambres, raison pour laquelle nous fûmes préférés dans tous les actes du pèlerinage et nous fîmes aussi partie du nombre des cent pèlerins qui furent choisis parmi tous pour assister à l'audience pontificale, car les médecins ne permirent pas au Pape de recevoir tout le pèlerinage, craignant qu'à cause de son âge avancé il ne lui arrive quelque accident.

158 Dans l'audience se trouvait le pape assis sur son trône et à ses côtés les cardinaux Gotti et Vives. Ce dernier présentait tous les pèlerins, indiquant à Sa Sainteté de qui et d'où chacun était originaire ; et, après que nous eûmes tous baisé la main et l'anneau du Pape, celui-ci daigna s'adresser à nous, entendant de ses lèvres le plus grand éloge qu'on pût faire du cardinal Vives, car il dit, à peu près, ces mots : « De tous temps, Dieu a envoyé de grands hommes au monde, selon les besoins de chaque époque ; au XIII^e siècle, il a envoyé le séraphique Père Saint François, et aujourd'hui, il nous envoie le Cardinal Vives comme son représentant ». Et lorsque ce dernier, plein de confusion, s'humilia, disant au Saint-Père qu'il n'était qu'un pauvre pécheur, Sa Sainteté lui répondit : « Oui, mais les saints ont aussi dit la même chose ».

159 Un éloge si grand et si autorisé m'a confirmé dans l'opinion que j'avais toujours eue de notre cher cardinal Vives, et plein d'enthousiasme, en arrivant à la maison, j'ai embrassé avec révérence son

¹⁰⁵Cf. 1732-1736.

¹⁰⁶Il s'agit sans doute du P. José Manuel Aicardo, S. J. Le P. Tomás Roca T. C., dans son Histoire de la Congrégation des Tertiaires Capucins consacre quatre pages à la figure de cet illustre père jésuite et se termine par le jugement critique suivant : « Mais tandis que se déroulaient les deux séries d'Exercices, le P. Aicardo pouvait facilement saisir l'atmosphère de confusion qui existait entre les religieux éducateurs, il n'est pas surprenant, car – et je ne prétends pas justifier l'intervention du P. Aicardo ; nous nous limitons à faire critique historique – que ce jésuite tente avec la meilleure bonne volonté de résoudre cette situation anormale en tâtant les religieux en vue d'assurer la vie d'une institution qui, à son avis, pourrait améliorer ses méthodes et donc ses résultats. Le P. Fondateur ne cesse de supposer une certaine bonne intention chez le Père Aicardo, et celui-ci, nous l'avons constaté, avait trop d'élévation de vue pour que nous supposions en lui des fins tordues dans son intervention » (ROCA, TOMÁS : *Historia de la Congregación de Religiosos Terciarios Capuchinos*. Gráficas Lersi. Torrente, Valencia 1968, p. 270-274)

¹⁰⁷Il s'agit du P. Javier Maria de Valencia qui, avec le temps, deviendra Supérieur Général de la Congrégation des Tertiaires Capucins et colonne très ferme de l'Institut (cf. *ibidem*, p.270).

¹⁰⁸Il semble donc hors de doute que l'intervention du père Aicardo a été uniquement et exclusivement l'initiative personnelle du jésuite susmentionné. Ceci est confirmé par le père Edmond Lamalle, archiviste général de la Compagnie de Jésus, qui, après une étude minutieuse du dossier, est arrivé à la conclusion suivante : « Dans le cas de la Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins, l'absence de traces documentaires laisse penser qu'il ne s'agit que d'initiatives ou d'intempérances verbales d'un jésuite (ou de quelques-uns) quelque peu indiscret, sans mandat, et un peu thésauriseur. Et comme la question fait référence au nom du P. Aicardo, qui avait un peu ce caractère, j'ai parcouru toute la correspondance le concernant, sans rien trouver » (cf. Archive P. Vice-postulateur. Lettre du P. Edmond Lamalle, S. J. 23-12-1978, c/ 177/78).

De plus, les Pères Jésuites appelés à réformer quelque Ordre ou Congrégation – et ils ont été appelés à en réformer plusieurs – ne se sont jamais sentis enclins à les absorber « puisque la Compagnie n'a ni Tiers-Ordre, ni Congrégations dépendantes ou affiliées. Ce serait une nouveauté d'autant plus improbable qu'il s'agit d'une Congrégation dont la ligne franciscaine-capucine est le chef, d'une tradition religieuse bien différente de la nôtre et en pleine vigueur » (cf. *Ibidem*.).

¹⁰⁹Ce voyage à Rome était à l'occasion du Congrès international des Tertiaires pendant les solennités de l'Année Sainte de 1900, et non à l'occasion des 25 ans du pontificat de Léon XIII, qui a eu lieu en 1898. L'audience a eu lieu le 27 septembre 1900.

¹¹⁰Le cardinal Vives y Tutó est le père capucin José Calasanz de Llevaneras. Pour plus d'informations (cf. BARCELONA, P. ANTONIO DE : *El Cardenal Vives y Tutó*. Ed. Poncell, Igualada 1916).

anneau et, avec sa permission, je l'ai fortement embrassé. Qui sait (si Dieu le veut), cette nouvelle pourra servir un jour dans le processus qui, je l'espère, sera ouvert pour tenter de le béatifier !¹¹¹

CHAPITRE XXXVII

Le Père Luis troublé par des tentations d'orgueil

160 A la fin de l'année où, selon les Constitutions, je ne devais exercer aucune charge après le triennat de Provincial, à la réunion qui a tenu le Définitoire le 14 janvier 1903, j'ai été nommé, et j'ai accepté la charge, Vicaire du couvent de La Magdalena, que j'ai exercé jusqu'à la fin du triennat, en décembre 1904.

161 Pendant cette période, j'ai été troublé par l'ennemi par des tentations d'orgueil, voulant me faire croire que je serais élevé à une dignité supérieure ; des pensées qui me mortifiaient beaucoup et que je rejetais, m'accusant d'être des péchés contre l'humilité. Et il arriva un jour, à ma plus grande mortification, qu'alors que je passais dans un couloir, un vieux prêtre, le père Antonio de Orihuela¹¹², venait dans la direction opposée, et quand il me vit, il s'arrêta, appuyé contre le mur, et je dus lui dire : « Père, Votre Révérence est toujours d'humeur à plaisanter » ; ce à quoi il répondit : « Non, Père, non ; c'est que je vois dans Votre Révérence une très grande chose ». Il ne me dit rien de plus, mais c'était assez pour augmenter ma confusion et mon humiliation, car il connaissait bien, Dieu merci, mes grandes misères et mes insuffisances, qui me rendaient incapable et indigne de toute distinction et de tout honneur ; je voyais donc en tout cela un stratagème de l'ennemi pour me troubler.

162 En 1904, le 5 janvier, mourut à Valence la vieille dame Doña Josefa Giménez Sién, que je dirigeais depuis que j'étais gardien du couvent d'Ollería, et dont j'ai déjà mentionné la charité et le zèle. Cette dame était donc tellement intéressée à me soutenir et à m'aider dans mes projets et mes entreprises zélées pour la gloire de Dieu, qu'elle me l'a dit à plusieurs reprises, même lorsque j'étais à Ollería : « Père, moi, comme je n'ai plus personne au monde, je veux, le peu que je possède, le laisser à vos besoins et à vos œuvres de zèle ». A cela je lui répondis combien de fois il me dit : « Ne faites pas cela, madame, car je ne peux rien posséder et je n'ai besoin de rien, grâce à Dieu ». À cela elle m'a dit : « Si maintenant vous n'avez besoin de rien, viendra le temps que vous aurez de grands besoins, et pour eux je veux que vous ayez quelque chose à disposer ». Malgré mes dénégations et ne pas m'en rendre compte, cette dame a fait son testament, nommant par exécuteurs testamentaires mon beau-frère Salvador Escorihuela Renau et ma sœur Emilia Amigó Ferrer, et, bien qu'elle ait inscrit en lui qu'elle n'ayant pas d'héritiers forcés nommait son âme, dit à ses exécuteurs de parole que sa volonté était que les messes qu'il voulait soient célébrées pour son âme, que le reste soit gardé de sorte qu'ils puissent subvenir à mes besoins, « Car vous verrez (a-t-il dit en secret à ma sœur) que le Père sera alors fait évêque ». Ce n'est pas ce que ma sœur m'a dit jusqu'à après ma consécration épiscopale, en voyant accompli le pronostic de Mme Josefa.

CHAPITRE XXXVIII

Les Tertiaires Capucines, à la Mission de la Guajira

163 En cette même année 1904, en décembre, s'acheva le triennat au cours duquel je fus nommé vicaire du couvent de la Magdalena, et le 15 décembre, le Chapitre Provincial pour l'élection des Supérieurs Majeurs se réunit. Lors du vote, je suis ressorti de nouveau élu Définitive Provincial et, réuni le nouveau Définitoire dans les jours suivants, 16 et 17, j'ai été nommé Gardien du couvent d'Orihuela¹¹³.

164 Les Religieux Missionnaires de la Guajira ont demandé avec beaucoup d'insistance que nos Sœurs Tertiaires Capucines aillent à la Mission pour partager avec elles les travaux de la partie la plus appropriée pour les femmes, comme l'instruction et l'éducation des filles, d'autant plus que, en proposant

¹¹¹Cf. 1795.

¹¹²Il est à noter que le P. Antonio de Orihuela est décédé au couvent de Santa Maria Magdalena le 15-8-1895, de sorte qu'il ne pouvait certainement pas être dit Père mais un autre religieux de la nombreuse Communauté (cf. VALENCIA, P. EUGENIO DE : *Necrología de los Frailes Menores Capuchinos*. Ed. Semana Gráfica, S. A. Valencia 1947, p.263, n.2.007).

¹¹³Le Définitoire Provincial a été constitué comme suit : Provincial : P. Laureano de Masamagrell ; Définitive : P. Querubín de Carcagente, P. Casimiro de Alcira, P. Luis de Masamagrell et P. Lucas de Benisa ; Custodes : P. Fidel de Alcira et P. Melchor de Benisa.

de fonder orphelinats, on avait besoin d'elles pour s'occuper des filles, de la nourriture et du nettoyage et de la confection et du raccommodage des vêtements.

165 Une fois que les Supérieurs de l'Ordre et les Supérieurs de la Congrégation des Religieuses se sont mis d'accord, il a été convenu d'envoyer cinq religieuses, qui étaient Mère Isabel de Benisa, comme commissaire ; Mère Visitación de Manises, Sœur Clara de Beniarjó, Sœur Purificación de Navarrés et Sœur Elena de Barranquilla, qui ont quitté la Maison Mère pour l'Amérique le 5 février 1905.

J'ai voulu consigner les noms de ces Religieuses comme étant les Premières Missionnaires sortant de la Congrégation.

CHAPITRE XXXIX

Le Père Luis, proposé pour Vicaire de la Mission

166 Il était également souhaité depuis un certain temps, et les Supérieurs avaient travaillé à la réalisation de l'érection de la Mission de La Guajira en Vicariat Apostolique, projet bien considéré par le Gouvernement et les autorités ecclésiastiques de cette République de Colombie, et en cette année 1905, il a été approuvé à la satisfaction générale de tous.

167 Pour la désignation du sujet à qui cette charge devait être imposée, le Très Révérend Père Général a demandé aux Pères, tant de la Province que de la Mission, de lui envoyer, dans une liste fermée, une liste de trois noms de ceux qui, à leur avis, pouvaient être choisis. J'étais l'un des candidats proposés, avec les pères Antonio de Valencia et Atanasio de Manises (d'après ce qui a été dit publiquement), et il semble qu'il y avait encore une grande détermination à ce que ce soit moi qui sois nommé. Mes Religieux et Religieuses Tertiaires, qui avaient déjà ressenti le fait que je fusse transféré à Orihuela à cause de la difficulté de venir à moi dans leurs besoins, en apprenant cela, furent profondément attristés, et je soupçonne qu'ils eussent dû aller au Cardinal Vives et au Nonce Rinaldini, qui les aimait beaucoup, pour qu'ils empêchent mon élection¹¹⁴. Ce choix s'est porté, avec beaucoup de succès, sur le père Atanasio qui, plus jeune et déjà acclimaté à ces pays, était le plus apte à remplir cette fonction. Sa nomination a été faite le 31 juillet de la même année 1905, bien qu'à ce moment-là sans caractère épiscopal ; mais le 31 décembre de l'année suivante 1906, il était déjà consacré Évêque Titulaire de Citarizo. Merci au Seigneur pour tout !

168 Je conclus ici ce qui concerne la deuxième période de ma vie religieuse, car les événements qui se sont produits par la suite ont complètement modifié celle-ci. Des grâces infinies soient données au Seigneur pour ses miséricordes envers moi, car, malgré mes infidélités, mes péchés et mes ingrattitudes, il m'a toujours comblé de bénédictions et de grâces. Toutes ses créatures le louent pour cela !

¹¹⁴Le P. Mariano Ramo, T. C., confirme le bien-fondé de la suspicion en ces termes : « Les Religieux et Religieuses Tertiaires Capucins, connaissant les rumeurs qui couraient au sujet de la nomination de leur Fondateur au Vicariat Apostolique de la Mission de la Guajira, songeant à la difficulté qu'il y aurait à communiquer avec lui, ont fait appel au Cardinal Vives et à Monsieur le Nonce en Espagne, Monsieur Rinaldini, qui les appréciait beaucoup, pour qu'ils empêchent l'élection » (cf. RAMO, MARIANO : *Mensaje de Amor y de Redención*. Ed. Doménech, Valencia 1973, t. I, p.325).

Partie IV : L'ÉVÊQUE

CHAPITRE I

Proposé pour Administrateur Apostolique de Solsona

169 J'étais tranquillement en train de remplir mes fonctions de Gardien du couvent d'Orihuela, quand le 21 mars 1907, la veille de la fête de Notre Mère des Douleurs, au courrier du soir (la Communauté était en récréation), je reçus une lettre recommandée portant le sceau de la Nonciature ; n'étant pas habitué à recevoir de telles lettres, je craignais quelque chose de désagréable. Je l'ai ouvert, et à ma grande surprise, j'ai vu que Monsieur le Nonce me disait : « J'ai proposé à Sa Sainteté et au Roi, et cela a été accepté, vous pour l'Administration Apostolique de Solsona¹¹⁵, et vous serez nommé Évêque Titulaire. J'attends votre acceptation sans perdre de temps ». L'impression que cette nouvelle fit sur moi fut si grande que les Pères durent savoir par mon visage qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, comme me le dit le Père Vicaire, à qui je dus décharger ma poitrine et demander son avis à la fin de la récréation, craignant que je n'eusse quelque accident, bien que je lui donnasse grand soin de le tenir en réserve¹¹⁶.

170 Le lendemain matin, je me rendis à l'église paroissiale de Santiago, où j'avais un engagement pour chanter la messe de la fête de la Fraternité des Douleurs ; et après la messe, pendant que je déjeunais chez le curé, le Frère portier du couvent entra, tout embarrassé et, se jetant à mon cou en pleurant, me dit de rentrer immédiatement chez moi, car on m'attendait. J'ai pensé que le Père Vicaire n'aurait pas pu garder le secret et que l'affaire aurait été connue ; mais il n'en a rien été, et le Nonce, en même temps qu'à moi, a aussi écrit au Très Révérend Père Général des Religieux Tertiaires, Fray José María de Sedaví, lui communiquant la nouvelle, et lui ordonnant de venir immédiatement à Orihuela et de m'obliger à accepter, puisque, sinon, le Saint Père me l'ordonnerait par obéissance.

171 Le Père prit sans perte de temps le train pour arriver à l'aube à Orihuela, et se dirigeant vers le couvent, il fut frappé de le voir tout aussi calme et silencieux ; demandant de moi, il dit au portier : « Comment est-ce si mort dans un événement si grand ? » Le portier répondit : « Mais, Père, que se passe-t-il ? » Et, encore plus étonné, le Père lui dit : « Mais ne savent-ils pas que son Père Gardien a été nommé évêque ? » En entendant cela, le Frère, hors de lui et comme fou de joie, vint me chercher à la Paroisse. En sortant de chez le curé, j'entendis sonner la cloche du couvent, et quand j'arrivai, je trouvai tous les religieux en émoi et ils ne savaient comment me témoigner leur satisfaction et leur joie. La population n'était pas non plus moins heureuse, surtout dans notre quartier de Capucins, qui ont immédiatement mis des tentures aux balcons et fait jouer la musique, et le soir ils m'ont fait une sérénade.

172 Au milieu de tant de réjouissance et de la joie des autres, une telle impression de peur, de confusion et de sidération s'est emparée de moi, que je ne peux l'expliquer par des mots ; ce que je peux dire, c'est que je n'ai pas pu dormir pendant plusieurs jours et que je n'avais pas d'appétit, à tel point que le médecin a dû me le dire : « Vous devez essayer de vous calmer et de prendre du courage, sinon vous n'arriverez pas à vous consacrer ».

¹¹⁵Solsona est une ville fortifiée de la province de Lérida, qui a eu une grande importance pendant les longs siècles du Moyen Âge, et même presque jusqu'au XXe siècle. Au XIXe siècle, elle fut la cible de violents combats pendant la guerre d'indépendance (1808) et la première guerre carliste, atteignant un tel point de désolation qu'en 1837, elle était réduite à soixante maisons, dont seulement huit ou dix étaient en parfait état de conservation.

En 1910, elle comptait 2 481 habitants, et en 1920, 2 687. Aujourd'hui, elle en compte à peine le double, donnant l'impression d'une ville médiévale. Siège épiscopal depuis 1593, il est un diocèse suffragant du diocèse de Tarragone et comprend la partie nord-ouest de la province de Barcelone et la région centrale orientale de la province de Lérida, ainsi qu'une paroisse dans la province de Gérone. En 1926, elle couvrait une superficie de 4 000 kilomètres carrés et comptait quelque 118 000 habitants, 150 paroisses, 13 couvents pour hommes et 35 pour femmes. De 1851 à 1895, le diocèse était administré par l'évêque de Vich. Ils utilisent le catalan comme langue maternelle (Cf. *Diccionario Espasa*. Imp. Hijos de J. Espasa, Editores. Madrid 1928, t. LVII, p.206ss).

¹¹⁶Sans doute le P. Luis Amigó ne savait-il rien de sa possible nomination d'évêque, puisque celui qui était initialement proposé était le P. José Maria de Sedaví. Seule la démission du P. José, ainsi que l'intervention du P. Domingo de Alboraya devant le Président du Conseil des ministres de l'époque et devant le Nonce ont décidé cette nomination en faveur du P. Luis. Frère Serafin Maria de Ayelo, qui a accompagné lors des deux visites au P. Domingo de Alboraya, confirme ce point (Cf. PID. Session 9, ad 66, et 1753).

CHAPITRE II

Préparatifs pour la consécration épiscopale

173 De très nombreuses personnes et commissions sont venues me féliciter, dont don Pedro Soto, l'un des plus distingués seigneurs d'Orihuela, qui m'aimait beaucoup et était l'un des plus grands bienfaiteurs du couvent. Ce monsieur donc, après m'avoir félicité, me dit : « Père, vous aurez maintenant beaucoup de besoins et je veux vous aider. De quoi avez-vous le plus besoin ? » Remerciant son offre, je répondis : « Certes, j'aurai besoin de beaucoup de choses, mais je crois que le plus urgent est le paiement des Bulles nécessaires à ma Consécration, car je dois les payer pour ne pas être mon diocèse de cette nation, mais titre *in partibus*, et pour cela vous comprendrez que je n'ai aucun moyen ». « Ne vous pressez donc pas, me dit-il, cela va de soi ; j'écirai à Rome de les envoyer et de les mettre sur mon compte ». J'ai été extrêmement reconnaissant à sa bonté, pour laquelle je ne l'ai jamais oublié ni oublié dans mes pauvres prières et dans le Petit Sacrement de la Sainte Messe, afin que le Seigneur se charge de récompenser largement sa charité.

174 Monsieur le Nonce, dès qu'il reçut mon accord, il ordonna que je me rende à Madrid pour me voir et parler avec moi, profitant de l'occasion de la fête que célébrait à Saint-Joseph la Section des Élèves Majeurs, à Sainte-Rita, le deuxième jour de Pâques. Dans l'accomplissement donc de sa disposition, je suis arrivé le matin de cette fête, et j'y ai déjà rencontré Monsieur le Nonce qui m'attendait. En le saluant et en embrassant son anneau, je lui dis : « Mais, Monsieur le Nonce, pourquoi Votre Éminence s'est-elle fixée sur moi pour m'élever à une si haute dignité ? » Il m'a répondu : « J'ai commis un péché, n'est-ce pas ? Eh bien, voyez-vous, je ne le regrette pas ». Puis il m'indiqua qu'il voulait me consacrer, ce que je lui remerciai beaucoup, en lui disant que c'était aussi mon désir, mais que je n'aurais peut-être pas osé demander autant.

175 J'ai dû retourner immédiatement à Orihuela pour finaliser mes affaires et remettre le poste de Gardien, afin de partir le plus tôt possible à Valence pour préparer ma consécration.

176 Mes Religieux Tertiaires, dont la satisfaction et la joie devant un tel événement ne connaissent pas de limites, ont mis deux religieux à mon service dès le premier moment, pour m'accompagner et me servir en tout, et deux d'entre eux sont venus avec moi de Madrid à Orihuela et Valence.

177 En quittant Orihuela, en quittant le couvent et l'Ordre, j'ai été très impressionné et bouleversé ; à tel point qu'en chemin, l'un des religieux, le père Ignacio de Torrente, m'a demandé si je savais quel jour nous étions, ce à quoi j'ai répondu que je ne me souvenais ni du mois ni du jour de la semaine ; puis il m'a dit : « Votre Révérence sait que nous sommes le 12 avril, date à laquelle Votre Révérence a pris le saint habit à Bayonne, il y a trente-trois ans ». Ce souvenir m'a fait admirer les hauts desseins de la Divine Providence, qui a fait en sorte que je reçoive la nouvelle de ma nomination comme évêque le jour de la fête de Notre Mère des Douleurs, et que je quitte le couvent le jour même de mon entrée dans l'Ordre, trente-trois ans après la prise du Saint Habit. Bénissez le Seigneur ses créatures pour ses infinies miséricordes !

178 Comme ni la pauvreté de mon Ordre, ni celle de mes Religieux Tertiaires, ni la situation économique de ma famille, ne leur permettaient de pouvoir couvrir les grandes dépenses que je devais faire pour acquérir le Pectoral et l'anneau, les vêtements, les livres et autres objets nécessaires, me souvenant de ce que Doña Josefa Giménez Sién m'avait dit à plusieurs reprises, j'ai été obligé (bien qu'ayant reçu quelques cadeaux) d'aller voir mon beau-frère et ma sœur, exécuteurs testamentaires de ladite dame, afin que, selon les instructions qu'ils avaient d'elle, ils me donnent ce dont j'avais besoin dans ce cas ; Et je l'ai reçu comme aumône de la défunte, avec l'intention et le dessein d'investir plus tard tout ce que j'ai reçu d'elle, comme aide pour la construction d'une église qu'elle projetait alors dans l'Asile de Masamagrell, et qui, par la miséricorde de Dieu, est construite, et en elle, avec mes parents, ladite dame a sa sépulture comme grande bienfaitrice de l'œuvre.

179 À cette occasion, ma sœur m'a raconté ce que Doña Josefa Giménez lui avait dit, c'est-à-dire qu'une fois que les messes qu'elle avait commandées avaient été célébrées, elle voulait qu'ils gardent ce qui restait de leurs intérêts, car je serais nommé évêque et j'aurais alors besoin de tout. Béni soit le Seigneur qui, avec tant de prévoyance, a répondu aux besoins que j'aurais un jour et qui a rendu à Doña Josefa sa charité par un accroissement de gloire !

CHAPITRE III

Consécration épiscopale du Père Luis

180 Ayant terminé mes affaires à Valence, je suis allé à Madrid à la fin du mois de mai pour traiter avec le Nonce et organiser ma consécration quand il le jugerait bon.

Le Nonce était enclin à ce que la Consécration ait lieu dans la chapelle de Santa Rita ; mais, comprenant que c'était impossible en raison de l'espace limité, il a été convenu qu'elle aurait lieu dans la chapelle de l'Asilo de Inválidos, à Vista-Alegre. Quant à la date, il a été convenu qu'elle serait le 9 juin, troisième dimanche après la Pentecôte, date à laquelle le diocèse de Madrid célébrait la fête du Très Pur Cœur de Marie.

181 Mes Religieux de Santa Rita avait déjà parlé à Son Excellence Don Antonio Maura pour lui demander, à lui ou à son fils Don Gabriel, d'être mon parrain lors de ma Consécration. Il a volontiers accepté que Don Gabriel soit mon parrain, qui m'a remis l'anneau pour me consacrer et a offert un cadeau à toutes les personnes invitées à la cérémonie à la fin de la fonction. Pour ma part, j'ai invité l'évêque de Madrid, Son Excellence Don José María Salvador Barrera, et l'évêque d'Urgel, Son Excellence Don Juan Benlloch, que je devais remplacer à Solsona, à agir comme évêques assistants lors de la cérémonie, et ils m'ont fait l'honneur d'accepter.

182 Le jour venu, j'ai eu le plaisir d'être accompagné dans un acte aussi solennel par de nombreux religieux de divers Ordres, surtout mes Frères de ma propre Province et d'autres, tous Supérieurs ; par beaucoup de mes fils et filles de Religieux Tertiaires, surtout les Supérieurs et Conseillers généraux des deux Congrégations ; par mes frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs et quelques-uns de mes neveux et nièces, et par un grand nombre d'amis et de connaissances. A tous, j'ai été extrêmement reconnaissant pour une telle preuve d'affection et de charité.

A midi, mes Religieux de Sainte Rita ont offert aux Prélats et aux invités un grand banquet, qui était comme le complément de la fête, et dont ils ont tous été extrêmement satisfaits. Béni soit le Seigneur pour tout !

183 Après ma consécration, je suis resté à Madrid pendant environ trois jours pour rendre visite aux rois, aux autorités et à d'autres personnes importantes ; puis je suis parti pour Orihuela, où je devais officier au Pontifical le dimanche suivant, en la fête du Sacré-Cœur de Jésus. L'accueil que m'ont réservé les habitants d'Orihuela a été extrêmement affectueux et solennel.

184 Pour donner une preuve de mon affection et de ma gratitude à l'évêque Juan Maura, qui n'avait pas été confirmé depuis plusieurs années parce qu'il était très malade, j'ai voulu, avec sa permission, confirmer dans l'église de Monserrate, et plus de mille personnes ont été confirmées. Mais la veille de cette Confirmation, j'ai dû administrer ce sacrement, dans le couvent des Visitandines, à une Sœur de ladite Communauté et à un Religieux franciscain qui devait être ordonné, ce qui est très significatif et consolant pour moi que j'ai commencé à exercer ce ministère avec un Religieux et avec une Sœur. Que Dieu soit béni pour tout !

CHAPITRE IV

Prise de possession et entrée à Solsona

185 Dans le retard que je devais faire jusqu'à ce que j'aie pris possession de mon évêché, j'ai pu faire plaisir aux communautés et aux peuples d'Ollería, Torrente et Masamagrell, que tous manifestaient un grand engagement à me voir et à administrer le sacrement de la Confirmation et qu'il officiait de pontifical dans des fonctions qu'ils avaient prévues pour cela.

186 À Masamagrell, lorsque je suis entré dans l'église paroissiale, le maire m'a remis une crosse, un cadeau de la ville et de mes frères religieux ; une marque d'affection dont j'ai été très reconnaissant.

187 Tout étant arrangé, et ayant pris possession de l'Évêché, Administration Apostolique de Solsona, par le Doyen de ce chapitre, je suis parti pour faire mon entrée dans ladite ville le 4 août, fête du Père Saint Dominique, ce qui a donné lieu à un acte imposant et solennel.

CHAPITRE V

Réalizations de Monseigneur Luis Amigó en 1908-1909

188 L'année suivante, en 1908, je me proposai de consacrer l'église paroissiale de Masamagrell, dans laquelle je fus baptisé et désirais avoir été consacré, mais qui ne fut pas possible par crainte du nonce de passer par Valence, qu'à cette époque, les luttes sanglantes qui se déroulaient continuellement dans les rues entre républicains blaskystes et sorianistes étaient très révoltantes. J'ai expliqué mes désirs aux autorités ecclésiastiques et civiles de la ville, qui ont accueilli l'idée avec beaucoup de joie et de plaisir ; et, comme preuve de cela, le Conseil municipal a voulu montrer sa gratitude, et dans une session tenue le 28 avril 1908, ils ont accepté de me nommer fils préféré de Masamagrell et de me dédier une rue. Avec cet accord, donc, et l'approbation du prélat diocésain, j'ai eu la grande satisfaction de consacrer cette paroisse le 1er mai 1908, en la fête des saints apôtres saint Philippe et saint Jacques. *Laus Deo* !

189 L'année 1909 a également été une année de grande satisfaction pour moi, car le 1er mai, j'ai pu mettre en œuvre l'arrangement paroissial que mon prédécesseur, Son Excellence M. Juan Benlloch, avait déjà approuvé, mais qu'il n'avait pas pu mettre en pratique. De même,

J'ai également eu la consolation de remplir par concours toutes les paroisses vacantes, et apparemment à la satisfaction de tous, ce qui est une chose difficile à faire. Dieu merci !

190 J'ai pu assister à Rome, avec d'autres prélats de Catalogne, à la cérémonie très solennelle et imposante de la canonisation de saint Joseph d'Oriol, qui a eu lieu le 20 mai de la même année ; et à cette occasion, nous avons été autorisés à faire une visite *ad limina*, pour laquelle j'ai eu le plaisir d'être reçu en audience privée par le Souverain Pontife¹¹⁷.

CHAPITRE VI

Le Père Javier María de Valencia

191 À cette occasion, et sur les conseils du cardinal Vives, après avoir expliqué au Saint-Père l'état du diocèse, je lui ai demandé pour le père Javier de Valencia, mon intendant, puisqu'il avait passé la philosophie il y a des années, que je puisse l'ordonner avec seulement deux ans de théologie morale et une révision de latin, compte tenu de ses grandes aptitudes et de son âge. Le Pontife romain, ayant entendu ma proposition, et comme il devait sans doute déjà avoir des informations sur le sujet de la part du cardinal Vives et sur ce que j'allais lui demander, après une brève pause, me répondit : « Fais ce que tu veux ; à ta conscience je le laisse ». En sortant de l'audience, j'ai raconté au cardinal Vives ce que le pape avait dit, et il m'a répondu : « Eh bien, vous l'avez déjà obtenu. Il ne vous reste plus qu'à consigner dans les Dimissoires, quand il sera ordonné, la dispense de plus grandes études, que le Pape lui a accordée par l'intermédiaire de Votre Illustrée ».

192 Il restait encore à traiter la question du Noviciat, qu'il devait faire à nouveau pour passer à l'état de Clerc ; et même en cela le Cardinal, pour qu'il ne quitte pas mon service, le fit à mes côtés à Solsona, en lui nommant un Père qui serait son Maître des Novices. C'est ce qu'a fait le révérend Père Juan de Ayelo.

193 La grâce que le Souverain Pontife Pie X accorda au P. Javier fut d'une grande utilité pour la Congrégation, car s'il lui avait jusque-là rendu de grands services comme Procureur à l'École de Réforme de Sainte Rita, poste qu'il a occupé depuis sa fondation jusqu'à ce qu'il soit venu avec moi en tant qu'intendant, après prêtre, et quand la Congrégation a eu besoin de lui confier une charge, il a si bien rempli ceux qui lui ont confié qu'il est devenu Général de la Congrégation, et encore réélu pour un second sexennat, pendant lequel je plu au Seigneur de le faire sortir de ce monde (R. I. P.).

CHAPITRE VII

Autres réalisations comme Administrateur Apostolique de Solsona

194 Étant donné l'intérêt que je porte à la conservation des objets artistiques et historiques du diocèse, j'ai organisé un musée diocésain, en nommant un prêtre pour en être le responsable, et dans ce but j'ai effectué quelques travaux nécessaires dans le Palais. Nous n'avons pu collecter que très peu d'objets à mon époque, soit par manque de ressources pour rembourser les paroisses auxquelles ils avaient été pris, soit parce qu'à l'époque où le diocèse était confié à l'évêque de Vich pour son

¹¹⁷Cf. 1760.2126.2129.

administration, ce dernier a acquis pour son musée autant d'objets que possible provenant de ces paroisses¹¹⁸.

195 Malgré cela, et bien que l'on n'en ait pas fait la publicité parce qu'il s'agissait d'une chose qui n'était pas encore importante puisqu'elle n'en était qu'à ses débuts, le Centro Excursionista de Lérida et l'Asociación Artístico-Arqueológica de Barcelona en ont eu connaissance, et le premier, le 18 février 1910, et la seconde, le 6 mars de la même année, m'ont envoyé des lettres de félicitations attentives pour la restauration et la conservation des monuments artistiques du diocèse et pour l'installation du Musée archéologique diocésain.

196 Comprenant aussi que le fait d'avoir les étudiants du Séminaire divisés dans deux bâtiments (n'étant pas nombreux), était peu commode pour l'unité de direction, non moins que pour la partie économique ; et étant, d'autre part, le nouveau Séminaire plus sain, aéré et capable de loger tous les étudiants, j'ai décidé de les rassembler tous dans celui-ci, et dans l'ancien bâtiment, qui était un couvent de Pères Dominicains, j'ai établi une école paroissiale¹¹⁹.

197 Après quelque temps, la Divine Providence voulut que les Pères Dominicains, qui, s'étant divisés en deux Provinces, avaient besoin d'un couvent pour la Province de Valence, sachant que celui que leur Ordre avait dans cette ville était inoccupé, me demandèrent d'y établir une École Évangélique ou un postulat de leur Ordre. J'ai pensé qu'il serait presque juste de la leur céder, et c'est ce que j'ai fait, à condition qu'ils continuent à gérer l'école paroissiale.

198 Pendant mon séjour à Solsona en tant qu'Administrateur Apostolique, j'ai consacré, après l'église de Masamagrell mentionnée ci-dessus, un autel dans l'église du couvent des Capucins à Igualada ; l'église de la Colonia de Don Luis Pons, à Puigreig, le 25 septembre 1912, et à Barcelone, celle de Nuestra Señora de Pompeya, des Pères Capucins, dans la rue Diagonal.

CHAPITRE VIII

Transfert de Monseigneur Luis Amigó à Segorbe

199 Au milieu de l'année 1913, on m'a invité et demandé d'accepter de me transférer dans le diocèse de Segorbe, vacant en raison du décès de l'évêque Masanet.

Comme ma famille épiscopale, toute valencienne, était contrariée d'être si loin de sa patrie, et que mes religieux des deux Congrégations désiraient et même recherchaient ma plus grande proximité avec leurs Maisons, bien que je sois heureux à Solsona, j'ai accepté la proposition qui m'a été faite¹²⁰. Et, ayant été présenté pour ce siège, j'ai été préconisé, le 18 juillet de ladite année 1913, évêque de Segorbe¹²¹.

200 Je retardai encore mon séjour à Solsona jusqu'au mois de novembre, pendant que les Bulles étaient émises et que le Nonce arrangeait la forme dans laquelle le gouvernement de ce Diocèse devait être gouverné. Les ayant reçus, et le Nonce ayant ordonné au chapitre de nommer le Vicaire capitulaire, je lui ai tout remis, et je suis parti le 6 novembre pour Valence afin de préparer ce qui était nécessaire pour mon entrée à Segorbe.

201 La prise de possession du Diocèse de Segorbe a eu lieu le 13 novembre par procuration, qui était l'illustre Chanoine Archiprêtre, pour être décédé quelques jours plus tôt le Doyen.

¹¹⁸Cf. 2155-2157.

¹¹⁹Cf. 2106-2110.

¹²⁰Le P. Luis Amigó a toujours été indifférent à son possible transfert au diocèse de Segorbe (cf. 1787). Ce point est également confirmé par le familial frère Serafín Maria de Ayelo, en disant : « Je sais que le Serviteur de Dieu était indifférent à ce que les Supérieurs détermineraient. Ce sont les Pères Tertiaires qui, avec Navarro Reverter Gomis, se sont vu offrir, agencés et ont cherché le transfert. Le Serviteur de Dieu me disait toujours qu'il était entre les mains de ses Supérieurs » (cf. PID. Session 10, ad 88).

¹²¹Ville de la province de Castellón, située dans la vallée du Palancia et à 54 kilomètres de Valence capitale sur la route de Sagunto-Burgos. Segóbrica est une ville très ancienne et préromaine. À partir de l'année 22 après J. C. déjà battu petite et moyenne pièce de bronze jusqu'à Tibère. Il a conservé son importance dans la période gothe avec son prospère siège épiscopal, suffragant de celui de Tolède, et d'origine presque apostolique. Segorbe ville, selon le recensement de 1910, avait alors 7321 habitants, et selon le recensement de 1920, il ne s'élevait qu'à 6748, et le diocèse à cette date faisait un recensement de 90000 âmes. Actuellement Segorbe ville n'a guère changé, avec 7540 habitants.

En tant que diocèse, le premier évêque connu avec certitude était Proculus, antérieur à 589, bien qu'il ne soit certainement pas le premier de l'épiscopatologie segobrigienne. De 1245 à 1571, le diocèse fut rattaché à celui d'Albarracín, dont il fut séparé à la dernière date. Actuellement, le diocèse, et conformément à la dernière structuration de l'année 1957, est appelé de Segorbe-Castellón. Il occupe la majeure partie de cette province civile, et son évêque résidera principalement à Castellón capital. L'état du diocèse, selon les données de 1966, est le suivant : extension territoriale, 4643 kilomètres carrés ; population 285000 habitants. Prêtres en activité, 164 ; maisons de religieuses, 54 (cf. *Diccionario Espasa*. Imp. H. de J. Espasa, Editores. Madrid, t. LIV, p.1459ss, et LLORENS, P. LUIS : *Episcopologio de la diócesis de Segorbe-Castellón*. Ed. C.S.I.C. Madrid 1973).

J'ai fait mon entrée à Segorbe le 30 du même mois, jour de l'Apôtre Saint-André, et il s'est avéré si solennel que, selon le témoignage du distingué don Gonzalo Valero, qui avait vu avec le mien sept entrées d'évêques, Il n'a jamais vu autant de monde, ni une plus grande solennité. Que Dieu soit béni !

CHAPITRE IX

Trois grands chantiers à réaliser à Segorbe

202 Je me suis principalement proposé trois choses en prenant la direction de ce Siège, à savoir : Le stucage et la dorure de la Cathédrale, car ses murs étaient très noirâtres ; l'acquisition de l'église de l'ancien couvent de Santo Domingo, transformée en auberge et en écuries, pour la rendre au culte, et pour confier le Sanctuaire de la Cueva Santa à une Communauté Religieuse pour le plus grand culte de la Sainte Vierge. Toutes ces choses étaient plus difficiles les unes que les autres, et il fallait presque un miracle pour l'accomplissement de certaines d'entre elles¹²², mais la Divine Providence a voulu m'accorder la grâce de les voir toutes réalisées, comme je le dirai plus loin. Béni et loué soit le Seigneur en toutes choses !

CHAPITRE X

En pèlerinage à Rome avec le Magistère espagnol

203 Peu de temps après avoir pris possession de Segorbe, le très excellent Archevêque de Valence, mon métropolitain, Don Victoriano Guisasola, qui devait présider le premier pèlerinage du Magistère espagnol à Rome en partant de Valence, m'a appelé et m'a demandé de le représenter dans la présidence de ce pèlerinage, car il avait été nommé Cardinal quelques jours auparavant et devait se rendre à Rome rapidement pour cette raison, il ne devait donc pas y aller à cette occasion. Je me suis excusé autant que j'ai pu, en lui donnant plusieurs raisons, entre autres que j'étais trop peu représenté pour l'affaire et que j'étais le dernier de ses suffragants ; mais il n'en a écouté aucune, et, bien qu'avec beaucoup de réticence, j'ai dû l'obliger en accédant à ses désirs. Je suis donc parti avec le pèlerinage pour Rome quelques jours avant Noël de cette même année 1913, pour passer Pâques dans la Ville éternelle. Le jour fixé par le Saint-Père, j'ai dû faire la présentation du pèlerinage devant Sa Sainteté, un acte très imposant dans lequel je ne peux expliquer ce que j'ai souffert intérieurement¹²³. Le Souverain Pontife s'est ensuite adressé à nous, nous remerciant pour les démonstrations de religiosité et de vénération pour le Saint-Siège de la part du Magistère espagnol, et il nous a fait ses adieux, nous couvrant de bénédictions et de grâces, étendues à la Famille Royale, à l'Archevêque et à nos familles respectives. Nous sommes donc revenus de Rome extrêmement heureux et satisfaits¹²⁴.

CHAPITRE XI

Réalisations de Monseigneur Luis Amigó en 1914

204 En avril 1914, à l'occasion d'une nouvelle législature, il y eut des élections pour les sénateurs, et dans celles de cette Province Ecclésiastique, je fus élu pour la représenter, entrant en fonction le 23 de ce mois.

205 Signées le 10 août de cette même année 1914, j'ai donné au Séminaire des modifications à ses Constitutions, basées sur les anciennes, mais en y introduisant quelques variantes, que je jugeais non seulement souhaitables, mais encore nécessaires pour l'ordre et la bonne marche du Séminaire¹²⁵.

¹²²Cf. 231.

¹²³Cf. 2448.

¹²⁴Le pèlerinage, selon le témoignage graphique réalisé sur la place Saint-Pierre, était composé d'environ quatre cents maîtres. Et lors de la célébration de l'audience, qui a eu lieu le 26 décembre 1913, le Serviteur de Dieu a remis au Saint-Père un album avec les signatures d'adhésion de 13000 autres enseignants (cf. RAMO, MARIANO : *Mensaje de Amor y de Redención*. Ed. J. Doménech. Valencia 1977, t. II, p.117-119).

¹²⁵Le grand intérêt pour la formation intellectuelle, religieuse et morale de ses religieux et séminaristes fut une constante chez Luis Amigó. Pour la formation des premiers, en dehors de la sage structuration des études imprimée dans les Constitutions, Il a laissé de nombreuses et très réussies ordinations de Sainte Visite, Et son intérêt pour ses séminaristes se fait sentir dans les modifications qu'il a apportées au Séminaire en date 17-179-1907 et 2-8-1919 (Cf. 2106-2110.2195-2197 et 1968-2104).

206 Le 22 septembre 1914 également, j'ai eu la grande satisfaction de pouvoir inaugurer l'église de mes Sœurs Tertiaires Capucines à Altura, une œuvre que j'avais trouvée commencée à mon arrivée à Segorbe, mais paralysée par manque de moyens, et que j'ai dû terminer à mes frais. Grâce au Seigneur !

207 Bien que l'ordre des dates ait été bouleversé (par inadvertance), je dois dire ici que le 12 avril 1914, à la demande des autorités et de la population d'Altura, je suis descendu moi-même en rogation à la Vierge de la Cueva Santa pour demander à Notre-Dame le bienfait de la pluie, dont la terre avait grand besoin. Et il est arrivé le cas admirable et émouvant que, sans aucun signe de pluie ce matin-là, alors que le ciel était très calme, lorsque nous avons commencé à descendre la pente vers Ribas, quelques nuages sont apparus, qui ont soudainement grossi, et vers la moitié de la pente, il a commencé à pleuvoir. L'enthousiasme des gens à ce moment-là était indescriptible ; nous pleurons tous de joie et les acclamations des fidèles empêchaient d'entendre la musique, qui jouait la Marche royale ; ainsi, alors qu'il pleuvait et que tout le monde se mouillait de plaisir, la Vierge est entrée à Altura. Qu'elle soit bénie pour toujours !

CHAPITRE XII

La dépouille de Frère Bonifacio Ferrer

208 Au mois de juin 1915, j'ai fait la visite à la paroisse d'Altura, et sachant que les restes vénérés de Frère Bonifacio Ferrer, frère de San Vicente, étaient conservés dans les archives paroissiales, et comme on ne m'a rien dit à leur sujet, j'ai demandé au prêtre de me montrer la boîte qui les contenait, et que pour cela la mairie monte aussi avec nous aux archives. Aussi, lorsque l'armoire où étaient conservés les restes a été ouverte, et que la boîte a été mise en évidence, j'ai dit aux autorités qu'il ne serait pas décent de conserver les restes d'un homme si éminent en science et en vertu, que je ne voulais pas les découvrir en brisant les sceaux placés par mon prédécesseur Mgr Aguilar, mais que j'étais d'avis, et j'avais l'intention de le consigner dans le procès-verbal de la visite, de les placer dans l'église, avec une pierre tombale commémorative, ou plutôt de les porter à la Cueva Santa, puisque, selon la tradition, c'est lui qui a fait l'image sacrée et l'a donnée au berger de la Chartreuse pour qu'il la vénère dans la Cueva.

209 Cette idée a été bien accueillie par tous, et bien sûr j'ai indiqué que j'ouvrais une souscription dans le Bulletin, que je dirigerais, afin de recueillir des fonds pour construire un bon mausolée dans la chapelle de la Communion dudit sanctuaire, pour y conserver des restes aussi vénérés¹²⁶.

Mon idée était d'ériger une statue grandeur nature de Frère Bonifacio Ferrer, dans l'attitude de la remise de l'image de la Sainte Vierge au berger, qui la recevrait à genoux.

Les travaux étaient très coûteux et, comme la souscription n'a pas donné les résultats escomptés, comme Valence ne nous a pas aidés, j'ai dû me limiter à réaliser un sarcophage en béton armé, en forme de coffre, en plaçant sous celui-ci une pierre tombale commémorative.

210 Pendant que l'on recueillait la souscription et que l'on fabriquait le sarcophage, quelques mois passèrent (sans doute providentiellement), et le transfert de la dépouille eut lieu à la date du centenaire de la mort d'un homme aussi distingué, le 29 avril 1917, comme je le dirai plus loin¹²⁷.

CHAPITRE XIII

Monseigneur Luis Amigó, fils adoptif d'Ador

211 Le 31 décembre de la même année 1915, les habitants d'Ador (à Gandía), qui m'ont tant distingué par leur affection pour le travail que j'ai accompli comme missionnaire capucin dans leur paroisse, ont voulu me donner une nouvelle preuve de leur reconnaissance et de leur estime en me déclarant fils adoptif de la ville et en donnant mon nom à l'une de ses rues principales. Une distinction imméritée et inattendue, dont je fus très reconnaissant, comme un gage de correspondance à l'affection que j'ai toujours professée pour une ville aussi catholique¹²⁸.

¹²⁶Cf. 2185.2186.

¹²⁷Par la suite, et pendant la guerre espagnole de 1936-1939, les restes de Fray Bonifacio Ferrer furent brûlés sur la place du Sanctuaire. Les Pères Carmes, en retournant au Sanctuaire en 1939, trouvèrent le sépulcre profané, brisé et vide. Aujourd'hui, le grand patricien de Valence a été élevé une statue dans un panorama magnifique qui unit la vue des ruines de la lointaine chartreuse de Vall de Cristo et les bâtiments du monastère voisin (Cf. MORRO, PEDRO : *Dom Bonifacio Ferrer*. Típ. M. Tenas. Segorbe 1955. Apéndice XI, p.141-142).

¹²⁸Cf. supra, 61.

CHAPITRE XIV

Temple de la Sainte Famille à Masamagrell

212 Le désir de pouvoir construire un temple de la Sainte Famille à l'Asile de Masamagrell était déjà très grand et ancien en moi, et j'en ai parlé plusieurs fois (même avant ma consécration épiscopale) avec la Supérieure Générale de l'époque, Mère Patrocinio de Benisa. Il semble que j'espérais contre toute espérance, car ni la Congrégation n'en avait les ressources, puisqu'elle vivait d'aumônes¹²⁹, ni moi, qui n'avais rien et ne pouvais disposer de rien comme pauvre Religieux ; et, cependant, nous formions nos illusions et nous nous plaisions à dessiner nos plans et à prendre les mesures du terrain, comme si nous pouvions réaliser, bien entendu, notre pensée.

213 Et il arriva un jour qu'on me montra une image de la Sainte Famille, où l'Enfant Jésus tenait la Croix dans ses bras et où la Sainte Vierge et Saint Joseph le regardaient tristement, la Vierge avec son Cœur percé de sept épées. J'ai été captivé par cette image et je l'ai donnée à Mère Patrocinio, en lui disant : « Gardez-la bien, car si un jour le Seigneur veut que l'église soit construite, l'image de la Sainte Famille devra être de cette forme, car elle symbolise nos deux Congrégations ». Tout cela s'est passé quelques années avant mon élection en tant qu'évêque, et une telle nomination ne pouvait même pas être imaginée ; mais lorsque cet événement inattendu de ma consécration épiscopale est arrivé, il a ravivé en moi le désir de construire l'église, et déjà avec l'intention de la construire (quand je le pourrais) à mes propres frais.

214 Comme je l'ai déjà dit¹³⁰, pour les dépenses considérables qui ont eu lieu lors de ma consécration épiscopale, j'ai dû faire appel à ma sœur et à mon beau-frère, exécuteurs testamentaires de Doña Josefa Giménez, pour m'aider (selon l'intention de la défunte) avec ce qu'elle leur a laissé pour subvenir à mes besoins. Cependant, j'ai toujours eu l'intention de collecter ladite somme afin de l'utiliser plus tard pour la construction de l'église de la Sainte Famille, afin qu'elle serve de suffrage pour l'âme de ladite dame, comme je l'ai fait, Dieu merci.

215 Lorsque l'année 1916 est arrivée, j'ai pensé que je pouvais commencer à réaliser mes idées ; et ayant d'abord contacté un religieux franciscain appelé Fray Maseo, très compétent en architecture, pour qu'il conçoive et dirige les travaux, et un maître maçon de Godella, Rafael Sancho, qui serait chargé de l'exécution ; Ce dernier, en tant qu'homme ayant une bonne position économique, s'est engagé à avancer le paiement des salaires et des matériaux, que je paierais ensuite petit à petit ; seule manière de réaliser le travail, ne disposant pas du capital nécessaire à son exécution.

216 Il fut donc convenu, et tout disposé, de bénir et de poser la première pierre de l'église le 30 novembre 1916, fête de l'Apôtre Saint André, en commémoration de mon entrée à Segorbe.

En toute solennité, j'officiais de Pontifical, cette cérémonie fut célébrée, bien qu'il semble que, enragé le diable, voulait l'empêcher, car quand nous bénissions le terrain se déplaçait si horrible tempête d'eau, tonnerres et éclairs, que trois étincelles sont tombées autour de nous : l'une sur le paratonnerre de la tour de la paroisse, l'autre sur la voie ferrée et l'autre, plus isolée, sur la même voie. Cependant, l'enfer ne pouvait pas nous effrayer, et, comme nous pouvions, avec des parapluies et en marchant dans la boue, nous avons continué la cérémonie, béni le terrain et posé la première pierre de l'église, dont l'œuvre a commencé dans les premiers jours de décembre 1916. *Laus Deo* ! (Acte église de Masamagrell).

CHAPITRE XV

Transfert des restes de Frère Bonifacio Ferrer

217 En 1917, le sarcophage dans lequel devaient être placés les restes de Fray Bonifacio Ferrer fut achevé, et j'annonçai dans le Bulletin que le 29 avril, ces vénérables restes seraient transférés de la Paroisse d'Altura à la Cueva Santa¹³¹.

Providentiellement, cette date coïncidait avec le cinquième centenaire de la mort d'un Religieux aussi saint et sage, je voulais donc donner à cet événement toute la solennité possible.

218 Dans ce but, j'ai supplié son frère saint Vincent Ferrer d'obtenir du Seigneur que le peuple réponde à mon invitation, afin qu'un homme aussi éminent, dont les vertus, les talents et les grands

¹²⁹Cf. 2299.

¹³⁰Cf. supra, 178.

¹³¹Cf. 2185.2186.

travaux, accomplis pour le bien de notre pays, n'avaient pas été appréciés à leur valeur, sa mémoire passant inaperçue, commence à recevoir dans le monde les honneurs pour tant de titres qu'il méritait.

Le Seigneur me l'accorda dans sa miséricorde, car le pèlerinage que j'organisai depuis les villes du diocèse pour le transfert des restes fut si solennel, si ordonné et si nombreux que, de l'avis de tous, on n'avait jamais vu, et on ne s'attendait pas à voir, une congrégation plus nombreuse dans la Cueva Santa. Gloire à Dieu et honneur à son serviteur Fray Bonifacio Ferrer, dont nous espérons que le Seigneur récompensera un jour les mérites en l'élevant à l'honneur des autels !

219 Quant à moi, je peux dire, et je considère que c'est une des plus grandes grâces que le Seigneur m'a accordées, de pouvoir contribuer à la glorification de son grand serviteur, dont le nom de famille m'honore, que je suis aussi valencien comme lui et que j'ai toujours eu une prédilection particulière pour l'Ordre des Chartreux, que j'ai demandé à rejoindre, mais que le Seigneur, par l'intermédiaire de mon Directeur, m'a conduit à mon cher Ordre des Capucins. Bénis soient ses desseins insondables !

CHAPITRE XVI

L'Asile de Notre-Dame de la Résurrection de Segorbe

220 Le 9 mai de cette même année 1917 a été un jour de grande satisfaction et de joie pour mes filles les Sœurs Tertiaires Capucines et pour les filles de l'Asile de Notre Dame de la Résurrection de cette ville, car ce jour-là j'ai moi-même béni et posé la première pierre de la nouvelle église dudit Asile. Ces travaux ont été payés à leurs frais par les vertueux seigneurs Don Gonzalo Valero et son épouse Doña Vicenta Valenciano, dont les parents ont donné à la Congrégation les maisons qui ont servi à cette fondation. C'est pourquoi j'ai essayé d'obtenir leur permission pour les enterrer, eux et leurs parents, dans ladite église, en signe de reconnaissance.

CHAPITRE XVII

Restauration de la cathédrale de Segorbe

221 Cette année 1917 a également vu le pèlerinage que les provinces ecclésiastiques de Saragosse ont l'habitude de faire dans notre province de Valence, et avec le Métropolitain et l'Évêque d'Orihuela j'ai eu la grande satisfaction d'assister à ce pèlerinage, qui a eu lieu le 18 mai. C'était très édifiant et consolant.

222 En 1917, je vis aussi avec une grande satisfaction que le Seigneur commençait à m'accorder l'une des choses que je désirais le plus et que j'avais entrepris de réaliser dès mon arrivée à Segorbe, à savoir la restauration de l'Église-Cathédrale.

Le Seigneur a touché le cœur des consorts Don Gonzalo Valero et Doña Vicenta Valenciano, très pieux et riches seigneurs de cette ville de Segorbe, qui ont offert au Chapitre de payer la moitié du coût de la main-d'œuvre et des matériaux pour les travaux ; ils voulaient stuquer et dorer l'église-cathédrale. Bien entendu, l'offre fut acceptée avec reconnaissance, et bien que ce travail représente un grand sacrifice pour le Chapitre, il ne fut pas épargné, et son exécution commença pour ne pas perdre une aumône aussi spontanée et généreuse. Ce travail a duré environ six ans. *Laus Deo !*

CHAPITRE XVIII

Bénédiction de l'église de l'Asile de Segorbe

223 Les travaux de l'église de l'Asile de Notre Dame de la Résurrection, dans cette ville de Segorbe, qui, comme je l'ai dit, ont commencé au mois de mai de l'année précédente, ont été achevés en mars 1918, et j'ai eu la grande satisfaction de pouvoir la bénir le 30 de ce mois ; une cérémonie qui s'est déroulée avec toute la solennité voulue, en présence de nombreux fidèles et dans la joie de ses dignes fondateurs, Don Gonzalo Valero et Doña Vicenta Valenciano, que le Seigneur a récompensés pour leurs grands sacrifices et leur zèle inépuisable.

CHAPITRE XIX

L'Église de l'Asile de Masamagrell

224 Vers la fin de l'année 1918, les travaux de l'église de l'Asile de Masamagrell étaient presque terminés, et jugeant qu'il était temps de commander l'image de la Sainte Famille qui devait être placée sur le maître-autel (que le Très Révérend Père Général des Tertiaires s'engagea à payer), je demandai à la Mère Générale, Sœur Patrocinio de Benisa, l'image que je lui donnai à garder pour qu'elle puisse servir de modèle pour la construction de ladite image. Mais, à ma grande surprise et à mon grand dam, la Mère Générale m'a dit qu'elle ne l'avait pas et qu'elle pensait que je le gardais ! J'ai donc pensé à commander l'image en donnant au sculpteur une idée de ce que je voulais ; mais au moment où je m'apprêtais à le faire, ladite Mère m'a donné la même ou une empreinte identique à celle perdue, trouvée comme suit : Alors que Sœur Encarnación de Torrente balayait une des pièces de la maison, elle vit parmi les débris un papier imprimé, qu'elle ramassa par curiosité, et voyant au recto que c'était une image de la Sainte Famille, qui lui plaisait beaucoup, elle le donna à la Mère, qui, en le voyant, fut heureuse et joyeuse, dit : « C'est précisément l'image que l'Évêque voulait tant. ». Et c'est avec une grande satisfaction qu'elles me l'ont donné pour servir de modèle.

J'ai voulu enregistrer tout cela parce que j'ai considéré qu'il s'agissait d'un cas prodigieux, par lequel le Seigneur s'est montré satisfait de la construction de la statue de la Sainte Famille telle que je la souhaitais et, grâce à Dieu, elle a été exécutée. Béni soit le Seigneur pour tout !¹³²

225 Une fois terminés les travaux de l'église de l'asile de Masamagrell, dans laquelle j'ai construit une crypte pour la sépulture de mes parents et grands-parents, j'ai déplacé, avec les autorisations nécessaires, les restes de ces derniers et ceux de Doña Josefa Giménez Sién, éminente bienfaitrice de ces travaux, du cimetière de Valence, où ils étaient enterrés dans des niches, à la crypte où ils ont été enterrés le 16 janvier 1919. J'ai eu le regret de ne pas pouvoir retrouver les restes de ma grand-mère paternelle, qui était enterrée dans le cimetière de Puzol, alors dans la niche qui lui était destinée dans la crypte, j'ai placé ceux de mon frère Julio, qui est décédé à Masamagrell (après le délai réglementaire).

226 Deux jours après ce transfert, le 18 janvier 1919, j'ai consacré solennellement cette église et j'y ai célébré la première messe, actes qui ont rempli mon cœur d'émotion et de joie, pour lesquels je rends dûment grâce au Seigneur.

Le 19, jour suivant, où l'on célébrait alors la Sainte Famille, on a chanté solennellement la Messe, en y célébrant moi-même de pontifical, ce qui a déjà inauguré l'église tant désirée. *Ad multos annos !*

227 Après le tabernacle de celle-ci j'ai aussi construit un panthéon, dans lequel je désire reposer ma dépouille quand le Seigneur décidera de me faire sortir de ce monde, pour que les Religieuses et les Asilées me tiennent plus présente dans leurs prières¹³³.

CHAPITRE XX

Organisation du séminaire et archives de Segorbe

228 Au cours de la même année 1919, le 16 juin, j'ai été élu pour la deuxième fois sénateur de la Province Ecclésiastique de Valence.

229 Malgré les modifications qu'en 1914, au début de mon gouvernement dans ce diocèse, j'ai apporté dans les Constitutions du Séminaire, j'ai jugé nécessaire, en raison du nouveau Code de Droit Canonique, de donner de nouvelles Constitutions au Séminaire, basées sur les dispositions de ce Code. Et, les ayant écrites, je les ai promulguées le 2 août 1919¹³⁴.

230 Une autre œuvre de grande importance et transcendance devait être entreprise dans ce diocèse, à savoir la restauration des archives diocésaines. Un travail colossal que mes prédécesseurs n'ont pas entrepris et qu'il était indispensable de mener à bien, car il était presque impossible de trouver un document à rechercher parmi la pile désordonnée de papiers, dont certains étaient déjà à moitié endommagés et d'autres rongés par les mites. Pour mener à bien mon projet, j'ai fait appel à un prêtre du diocèse, Don Rafael Pérez, dont je savais qu'il avait le goût et l'aptitude pour ce travail. Cette entreprise titanique a été lancée le 7 janvier 1921. Afin de stimuler son zèle, je lui ai donné le titre d'archiviste et de directeur du musée, que j'ai également commencé à cette époque, en lui accordant une pension

¹³²Cf. supra, 213.

¹³³Cf. 2451.

¹³⁴Cf. 2195-2197.

annuelle, bien que modeste. Avec le temps, donc, et son travail assidu, nos Archives sont devenues l'admiration de tous ceux qui les visitent. Merci au Seigneur !¹³⁵

CHAPITRE XXI

El Sanctuaire de la Cueva Santa

231 Le Seigneur, dans sa miséricorde, m'a également accordé ce que je désirais tant, pouvoir remettre le Sanctuaire de la Cueva Santa à une Communauté religieuse. Je ne doute pas qu'il s'agisse d'un miracle de la Sainte Vierge, car il n'en fallait pas moins pour réaliser cette œuvre. Ceci sera bien compris par ceux qui connaissent le caractère d'Altura et ses revendications sur la Cueva Santa. Il fallut se battre pour cela, mais, enfin, ils comprirent qu'ils ne pouvaient faire valoir leur droit contre celui du Prélat et qu'ils devaient accepter de signer un contrat devant notaire, reconnaissant comme unique Patron du sanctuaire et de ses terres l'Évêque, en leur accordant, par grâce, certains privilèges certains jours. Ce document a été signé le 13 janvier 1922.

232 Alors que cette affaire était en cours, j'ai cherché une Communauté qui voudrait s'occuper du sanctuaire, et après plusieurs démarches et offres à différents Ordres, les Carmes l'ont finalement accepté, qui à l'époque avaient encore peu de couvents. Nous avons rédigé les termes de l'accord avec eux et ils ont été signés à la même date que le contrat avec la Mairie, c'est-à-dire le 13 janvier 1922, et les Pères ont pris possession du sanctuaire le 3 avril de la même année¹³⁶.

Béni soit Dieu et sa Sainte Mère, qui m'ont accordé la grâce de voir mon souhait se réaliser depuis mon entrée dans le diocèse !

CHAPITRE XXII

Restauration de l'église de Santa María à Segorbe

233 Mais ce n'est pas seulement cette grâce que le Seigneur m'accorda en 1922, car il voulut aussi satisfaire mon désir et mon envie constante d'acquérir l'église de l'ancien couvent de Santo Domingo, transformée en auberge et en écuries, et qui était mon cauchemar permanent.

Heureusement, la propriété de l'ancien couvent appartenait alors au Patronat, dont le Conseil était composé en majorité de prêtres, ce qui m'a facilité l'acquisition de l'église. Mais le loyer était le principal soutien de cette institution, et je ne voulais en aucun cas lui nuire, j'ai donc essayé de trouver les ressources nécessaires pour l'acheter au Patronato. La Divine Providence a voulu que, malgré de grands sacrifices, je puisse atteindre mon but, et l'acte d'achat de l'église a été accordé en mon nom, en tant que Prélat du Diocèse, le 1er septembre 1922. *Laus Deo* !

234 Devant cette démarche, il y eut de nombreuses difficultés et une guerre sournoise menée contre moi par les locataires des dépendances de l'église, soutenus par une partie de la population opposée à l'ouverture d'une nouvelle église, et qui tardèrent pendant plus d'un an à libérer leurs logements et à me remettre les clés.

Ayant finalement pris possession de l'édifice, confiant en la Divine Providence, j'ai commencé à démolir les travaux qui avaient été faits pour adapter l'église aux différents usages auxquels elle avait été destinée, et au début de 1924, j'ai entrepris le grand travail de sa restauration pour la rendre au culte, avec l'idée de lui transférer la paroisse de Santa María de la Cathédrale, où, pour diverses raisons, elle ne pouvait avoir de vie paroissiale.

235 Jugeant que certaines personnes voudraient m'aider dans un travail aussi important, je me rendis auprès de ceux que je croyais capables de le faire ; mais les aumônes que j'obtins furent très peu nombreuses et de peu d'importance, à l'exception de quelques sommes qui me furent envoyées de Jerez par le très illustre Don Rafael Romero, ancien secrétaire de Monseigneur Canubio. Néanmoins, le Seigneur a voulu que les travaux puissent être achevés et, le 29 novembre 1925, j'ai eu la grande consolation de réconcilier solennellement l'église, qui avait été profanée par les usages auxquels elle avait été soumise, et j'ai ensuite célébré la première messe dans l'église.

¹³⁵Les Archives du diocèse de Segorbe ont été entièrement détruites pendant la guerre espagnole de 1936-1939. Le Musée connut le même sort, bien que les œuvres passassent aux mains de particuliers qui, pour la plupart, grâce à la ténacité et à la patience du chartreux ; Don Romualdo Amigó, grand amateur et connaisseur d'art, furent récupérées et rendues au Musée, aujourd'hui joyau de la ville de Segorbe.

¹³⁶Les Pères Carmes ont dirigé le Sanctuaire de la Cueva Santa jusqu'à ce qu'elle soit redevenue dépendante du Patronat d'Altura. Aujourd'hui une famille s'occupe avec amour du nettoyage et du culte du sanctuaire.

236 L'après-midi du même jour, nous avons porté le Seigneur sous un dais, dans une procession solennelle, à laquelle la plupart des voisins ont participé, de la chapelle du cloître de la Cathédrale à la nouvelle église de Santa María, qui est devenue une paroisse de la Cathédrale.

Le lendemain, en la fête de l'apôtre saint André, anniversaire de mon entrée à Segorbe, j'y ai célébré une messe pontificale solennelle, et l'église, qui avait été profanée pendant tant d'années, était désormais ouverte au culte. Bénissons le Seigneur pour ses miséricordes !

CHAPITRE XXIII

Chapitres Généraux de 1926 et maladie de Monseigneur Amigó

237 Au mois de juillet 1926, mes Religieux et Religieuses Tertiaires ont célébré leurs Chapitres Généraux pour l'élection des Supérieurs Majeurs, dont j'ai eu le plaisir de présider les Chapitres 137. Pour le chapitre des Religieuses, plusieurs sœurs supérieures des maisons américaines sont venues, et elles ont retardé leur retour jusqu'au mois de septembre. Lorsqu'ils étaient sur le point de partir, je me suis rendu à la maison de Masamagrell pour les accompagner, et là, j'ai eu une forte crise d'urémie, on m'a immédiatement transféré au Palais, et là, la maladie s'est aggravée, à tel point qu'on a dû m'administrer les Saints Sacrements, les médecins ayant prédit une issue fatale¹³⁸. De très nombreuses prières ont été adressées au Seigneur de tous côtés pour ma santé, que le Seigneur a sans aucun doute exaucé, car ma santé a commencé à s'améliorer et je me suis rétabli jusqu'à être complètement rétabli. Merci au Seigneur pour tout ! Et que la prolongation de ma vie soit pour mieux l'utiliser à son service¹³⁹.

CHAPITRE XXIV

Noces d'or de la Première Messe

238 Le 4 avril 1929, c'était le cinquantième anniversaire de la célébration de ma première messe, un événement qui a suscité un grand enthousiasme dans mes diocèses et dans mes congrégations de religieux tertiaires, qui m'ont tous offert de précieux cadeaux. Mais surtout, j'ai été reconnaissant et satisfait d'un autographe que le Pape a daigné m'envoyer, me félicitant et s'associant à la réjouissance de mes diocésains et religieux qu'il m'a habilité à bénir en son nom¹⁴⁰. J'ai utilisé cette grâce dans les fonctions solennelles qui ont été célébrées à cette occasion dans les Maisons-Mères des deux Congrégations et dans la très solennelle Messe Pontificale que j'ai célébrée dans la Cathédrale le jour du cinquantième anniversaire, en présence de nombreux membres du Clergé du Diocèse et de nombreux représentants des autorités civiles, des associations et des villes du Diocèse. Le soir, les prêtres et les séminaristes m'ont offert une très brillante soirée littéraire et musicale dans la salle de réunion du séminaire. Le public était très heureux et j'étais extrêmement reconnaissant pour les cadeaux immérités qu'il m'a offerts¹⁴¹.

CHAPITRE XXV

Prière finale

239 Au Seigneur, qui donne tout bien, j'implore : que ces dons ne me servent pas de récompense pour le peu de bien que j'aie pu faire, car tout est son œuvre, que toutes ses créatures dans le ciel et sur la terre bénissent.

Ceci conclut le récit des principaux événements de ma vie, que l'on m'a demandé de faire.

¹³⁷Cf. 1828-1835.

¹³⁸Cf. 1264.1838.1843.1878.

¹³⁹Cf. Dans l'épiscopologie du diocèse de Segorbe-Castellón, dans la recension que son auteur, Don Pelegrín Luis Llorens, fait de l'épiscopat de Mgr Luís Amigó, et se référant à sa maladie, il dit : « Pendant un mois continu, notre vénérable évêque a débattu entre la vie et la mort » (cf. LLORENS, P. L. : *Episcopologio de la Diócesis de Segorbe-Castellón*. Ed. C.S. IC. Madrid 1973, vol. II, p.548). De même, dans une lettre du Supérieur général de l'époque, le Révérend P. Javier Maria de Valencia au P. José Maria Pérez de Alba, en date du 8-10-1926, il lui dit que le Serviteur de Dieu « resta onze heures sans connaissance ». Indubitablement, à partir de cette date, et à la suite de la maladie d'urémie, les forces du P. Luis ont été fortement diminuées.

¹⁴⁰L'autographe de SS. Pie XI est donné à Rome à Saint-Pierre et est daté du 31 mars 1929, huitième de Notre Pontificat (cf. ABC, 238, nota 108).

¹⁴¹Cf. 1870-1874.

Je prie maintenant tous ceux qui les liront de prier beaucoup le Seigneur pour moi, car ayant si mal correspondu et été si ingrat à ses bienfaits et à ses faveurs par mes péchés et mes infidélités, je crains à juste titre ses jugements rigoureux ; bien que je compte obtenir la miséricorde par la très précieuse intercession de ma très Sainte Mère la Vierge Marie, qui présentera, comme je le lui demande, son cœur douloureux et ses larmes à son très saint Fils, pour obtenir par eux le pardon et mon salut éternel.

Cette relation date du jour de mon soixante-quinzième anniversaire. Dans mon Palais Épiscopal de Segorbe, au 17 octobre 1929¹⁴².

† Fr. Luis, Évêque

Il s'agit d'une copie authentique de l'original conservé dans les archives de la Maison Mère de la Congrégation des Sœurs Tertiaires Capucines de la Sainte Famille.

Masamagrell, le 20 décembre 1934.

SŒUR GENOVEVA MARÍA DE VALENCIA
Supérieure Générale

P.M.D.L.M.R.M.G.
Sœur Ana Josefa de Dabajuro
Secrétaire générale

¹⁴²Le manuscrit original de l'Autobiographie de Luis Amigó a été perdu lors des combats de 1936-1939, et il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de le retrouver. Le texte que nous présentons répond à l'une des trois ou quatre copies dactylographiées qui ont été tirées de l'original avant sa disparition et trouvée par don Vicente Torrent Navarro en 1939. C'est la seule authentifiée qui est conservée et se trouve dans les Archives Générales des Pères Tertiaires Capucins, à Rome.

ÉPILOGUE

SAINTE MORT

(Par le Père Juan Bautista Ardales)

240 L'Évêque, épuisé par ses quatre-vingts années de vie, remplies de travail, de pénitence et de soucis, se sentait mal pendant l'été. Pour voir s'il allait s'améliorer, il a déménagé à Masamagrell, vivant dans les chambres que les Religieuses avaient préparées pour lui dans la Maison Mère. Mais les Religieux Tertiaires, et parmi eux le Très Révérend Père Général, étaient convaincus que, malheureusement, la vie de leur saint Fondateur était une lumière qui s'éteignait, et ils décidèrent de l'emmener avec eux à Godella, le Siège Mère et la Maison Généralice de la Congrégation, pour avoir la consolation de s'occuper de lui filialement dans les derniers jours de son existence. Le malade avait perdu la vue et pria de demander la permission au Saint-Siège pour pouvoir dire la Messe votive de la Vierge, parce qu'il lui était très douloureux de ne plus célébrer un seul jour.

241 Il a compris que la fin de sa vie était proche, et avec l'assurance de celui qui a bien fait, il a accueilli la nouvelle avec la sérénité qui le caractérise. « QUE LA VOLONTÉ DE DIEU SOIT FAITE », dit-il, et il se mit à prier. Ce saint religieux qui a passé toute sa vie à se préparer à bien mourir ne pouvait pas craindre les derniers moments de sa vie ; ce saint Fondateur qui était une école de perfection pour ses Religieux et qui avait prêt à son chevet la boîte et les vêtements dans lesquels il devait être enseveli, ne pouvait pas trembler aux derniers moments de sa vie ; Le grand évêque qui a gagné l'affection de toutes ses brebis, qui cent fois par jour, à genoux devant un Crucifix, en baisant ses pieds et en pleurant, n'a pas pu trembler à l'heure de la mort : « *RECORDARE, JESU PIE, QUOD SUM CAUSA TUÆ VIÆ, NE ME PERDAS ILLA DIE* ». C'est pourquoi, face à la nouvelle fatale, avec la force d'âme chrétienne et la foi de celui qui a gagné la partie, il a dit : « JE VEUX RECEVOIR LE SAINT VIATIQUE POUR PASSER À UNE VIE MEILLEURE ».

242 C'était un acte émouvant et sublime. Sa Divine Majesté était portée sous le pallium par le Dr Lauzurica, Évêque auxiliaire de Valence ; avec des cierges allumés se trouvaient de nombreux religieux des deux congrégations fondées par le malade, présidées par le Supérieur Général, le P. Ildefonso de Vall-Uxó, et la Supérieure Générale, Sœur Genoveva de Valencia ; le Vicaire Général et le Secrétaire de la Chambre du Diocèse de Segorbe, les très illustres Messieurs Marcelino Blasco et Romualdo Amigó ; les curés de Godella et des villages voisins, la famille et plusieurs amis proches du malade et les représentants des Communautés des Pères Capucins de Valencia et de Masamagrell.

243 Le moment du Viatique était émouvant. L'évêque de Segorbe était assis sur une chaise, vêtu d'une robe et d'une étole. Tout d'abord, il a fait la profession de foi avec toute la ferveur et la pleine connaissance et a redemandé l'absolution sacramentelle, et avec des larmes dans les yeux et des signes de grande émotion, il a pardonné et demandé pardon à tous, qu'il a béni à la fin de l'acte sincère. Le Vicaire Général de Segorbe a administré le Sacrement de l'Extrême-onction à l'Évêque malade. Au milieu des larmes et d'un profond recueillement, cet acte émouvant de mémoire impérissable s'est achevé.

244 Lors des adieux de l'Évêque auxiliaire, il lui a prodigué des paroles de consolation et de force, car avec ses bonnes actions, une grande récompense dans la gloire lui était réservée.

Le vénérable malade prit ses mains et, le remerciant de sa charité, les baisa en disant : « SEIGNEUR ÉVÊQUE, JE NE SUIS PAS PLUS QU'UN PÉCHEUR ».

« Vous êtes, répondit-il, ce que Dieu sait et nous aussi ».

Et vivement ému, il embrassa les mains du mourant et se retira en disant : « C'est un saint, c'est un saint ».

245 Le 1er octobre, le télégraphe annonçait que le P. Luis Amigó, évêque de Segorbe, était décédé paisiblement dans la Résidence de Godella, entouré de ses fils, les Tertiaires, qui étaient très attristés par une perte aussi irréparable.

Le cadavre, revêtu de la tenue pontificale et veillé par les religieux, a été exposé dans l'église.

L'Archevêque de Valence et son Évêque auxiliaire se sont immédiatement rendus sur place, priant devant le défunt, exprimant leurs condoléances à la communauté et proposant de célébrer les honneurs funèbres qui ont été organisés. Les autres autorités ecclésiastiques et civiles, ainsi qu'une grande partie de la population, ont défilé dans la Résidence, visiblement émus par ce malheur. Le Nonce

de Sa Sainteté, de nombreux prélats et entités ont envoyé des télégrammes expressifs de condoléances, louant les mérites du défunt.

246 Le jour suivant, les premières funérailles ont eu lieu, officiees par le très révérend Père Général des Tertiaires Capucins. Dans l'après-midi, le corps a été transporté à l'église Priorale de Masamagrell, où il a été reçu par l'Évêque auxiliaire, le clergé paroissial et les communautés des Capucins de La Magdalena, des Tertiaires et des habitants de la ville, qui ont pleuré leur illustre compatriote.

247 Le 3, l'Archevêque de Valence, assisté de ses chanoines, a célébré les obsèques de pontifical. Et la messe a été chantée par le Collège séraphique des Capucins et des Tertiaires. Ont assisté à des représentations religieuses et civiles, ce qui serait long à décrire ; mais parmi elles il faut mentionner la Communauté des Capucins de la Magdalena et le très révérend Père Provincial des Capucins de Valence et celui d'Andalousie ; tout le Gouvernement Général des Tertiaires, avec plus de trente Religieux ; la Supérieure Générale des Tertiaires, accompagnée d'une quarantaine de Religieuses.

Le corps a ensuite été transporté à l'église des Tertiaires Capucines, où il serait définitivement inhumé.

248 Le 4, les funérailles ont été célébrées par le Très Révérend Père Provincial des Capucins d'Andalousie, sous la présidence de l'évêque auxiliaire. Immédiatement, le cortège funéraire s'est formé.

Les fleurs qui enveloppaient le cercueil furent disputées par les fidèles comme des reliques précieuses ; les Tertiaires et les Sœurs Tertiaires entourèrent complètement le cadavre et dirent adieu à leur Saint Patriarche en pleurant, et le cercueil, comme en triomphe, apparut au-dessus des têtes de la foule hétéroclite, et au milieu des louanges et des gémissements, en quelques instants disparut dans le sépulcre, laissant les âmes imprégnées de tristesse, saturées de consolations et d'onction religieuse. C'était une scène très tendre, rappelant le décès de saint François et l'orphelinat des franciscains, sainte Claire et ses filles.

249 Le 5, des funérailles très solennelles ont eu lieu dans la Cathédrale de Segorbe, au cours desquelles l'Évêque auxiliaire de Valence a officié sous la forme d'un pontifical, avec l'assistance du Chapitre, des entités sociales et des habitants de Segorbe, qui ont donné des signes indubitables de la douleur que la perte de leur prélat bien-aimé leur avait causée.

250 Les autorités ecclésiastiques, les Pères Capucins, les deux Congrégations de Tertiaires fondées par le défunt et les personnes qui l'ont connu, ont répondu en offrant un hommage digne et affectueux à celui qui a tout donné pour le Christ et pour la réforme morale de la jeunesse.

Le pays a cependant une dette de reconnaissance envers cet illustre Espagnol, qui a sauvé et sauvera des milliers de jeunes grâce à ses maisons de redressement. Son œuvre est recherchée et convoitée avec envie par les nations civilisées. L'Espagne ne reléguera pas dans l'oubli le saint et grand pédagogue de l'époque moderne.

Fr. J. B

EXHORTATIONS PASTORALES

INTRODUCTION

Luis Amigó, pendant les vingt-sept longues années où il exerça le ministère épiscopal, a publié, entre autres écrits, quarante-huit exhortations pastorales. Parmi celles-ci, les douze premières ont vu le jour à Solsona (Lérida), tandis que les autres ont paru dans le Bulletin Officiel de Segorbe (Castellón), le diocèse qu'il a pâtré de septembre 1913 à sa mort.

Les exhortations pastorales du P. Luis, sans arriver à avoir, en ce qui concerne la connaissance de sa personnalité spirituelle, la valeur de l'Autobiographie, dans laquelle « les sources et les racines de sa profonde spiritualité transparaissent »¹⁴³ constituent un élément indispensable pour approfondir celle-ci, car elles contiennent les lignes maîtresses de leur pensée spirituelle.

Ces écrits pastoraux, qualifiés dans certaines de leurs pages d'« authentiques leçons magistrales saturées du spiritualisme le plus élevé »¹⁴⁴, sont le fruit, plus d'une expérience spirituelle de vie que d'un cheminement intellectuel. Le P. Luis y développe la vision théologique qu'il a acquise au fil des ans. Une vision centrée sur la contemplation amoureuse du Christ-Rédempteur, tissée à l'unisson par l'Amour-miséricordieux et la Croix, et complétée par les figures de la Vierge Marie et de saint François d'Assise.

Christ-Rédempteur

La compréhension vitale de la figure du Christ que Luis Amigó transparaît dans ses exhortations est profondément franciscaine. Le Christ de Luis Amigó, comme celui de saint François, est un Christ Rédempteur, contemplé et adoré à travers les mystères complémentaires de l'Incarnation et de la Passion, qui manifestent l'amour humble et sacrifié de Dieu pour les hommes.

Luis Amigó souligne, par conséquent, dans ces écrits, le fait que le Christ, à partir du mystère même de l'Incarnation, se constitue Modèle et Exemple, Chemin, Vérité et Vie pour ceux qui, comme hommes et fils de Dieu, sont appelés à découvrir en Lui l'image originale selon laquelle ils ont été créés. Et il faut aussi constater que le Christ, depuis le mystère de la Passion, depuis la Croix, offre à l'humanité la plus exquise preuve de son amour et invite en conséquence ceux qui veulent suivre ses traces exemplaires à porter sa propre croix.

Cependant, le Christ Rédempteur, le Christ qui s'incarne et meurt pour sauver, pour libérer l'homme, trouve souvent dans le magistère amigonien son expression la plus complète dans l'image d'un Bon Pasteur qui, « en allant après l'égaree, avec la disposition de « donner même la vie pour elle », évoque constamment la mission de celui qui a voulu sauver ce qui était perdu »¹⁴⁵.

Pour Luis Amigó, la collaboration avec l'œuvre rédemptrice du Christ, qui doit marquer l'existence de tout chrétien, se concrétise en collaborant avec le Bon Pasteur pour attirer dans sa bergerie les « brebis égarées ». Cette tâche, qu'il confie spécialement aux prêtres dans les exhortations¹⁴⁶, est celle qui a voulu distinguer aussi sa propre tâche de « pasteur »¹⁴⁷.

L'Amour-miséricordieux

Le premier grand thème qui se détache dans le magistère amigonien autour de la figure du Christ Rédempteur est celui de l'Amour-miséricordieux.

La Rédemption opérée dans le Christ est avant tout présentée comme l'œuvre d'un amour qui, en transcendant les limites de la simple justice et en revêtant la fidélité dont Dieu seul est capable, se transfigure en miséricorde.

L'amour-miséricordieux que Dieu manifeste à l'homme dans le Christ constitue pour Luis Amigó l'argument définitif par lequel l'homme est appelé à correspondre à Dieu, en l'aimant à son tour de manière préférentielle, de tout son cœur, sans mesure.

¹⁴³Cf. ABF, p.5

¹⁴⁴Cf. LLORENS, P. L.: *Episcopologio de la Diócesis de Segorbe-Castellón*, t. II, Madrid 1973, p. 541.

¹⁴⁵Cf. 666.811.889.940 ; et Lc 19,10.

¹⁴⁶Cf. 1136.

¹⁴⁷Cf. 251.

Déjà à Solsona, l'évêque Amigó a consacré deux exhortations pastorales à traiter, en exclusivité, du thème de l'amour de l'homme pour Dieu¹⁴⁸; et lorsqu'il prit possession de son second diocèse, il publia deux autres écrits qui ont à nouveau la charité pour thème central¹⁴⁹.

Mais il faut aussi noter que cet amour préférentiel que l'homme doit avoir pour Dieu, comme correspondance au bienfait ineffable de la Création et au bienfait encore plus extraordinaire de la Rédemption, apparaît dans la pensée amigonienne intimement et consubstantiellement lié à l'amour que l'on doit avoir pour le prochain.

L'homme ne peut être aimé en profondeur par l'homme lui-même, pense Luis Amigó, que lorsqu'il est aimé « en Dieu, par Dieu et pour Dieu ». Et l'on ne peut prétendre aimer Dieu « sans aimer aussi l'homme, son œuvre préférée, à travers Lui », puisque « les deux amours sont comme des rayons émanant d'une même lumière et comme des fleurs d'une même tige »¹⁵⁰.

La Croix

Le Christ Rédempteur, qui, par son exemple d'amour miséricordieux, apporte aux hommes une leçon inégalable d'amour pour Dieu et pour le prochain, constitue également le point central sur lequel, toujours dans le magistère pastoral de Luis Amigó, se pose le deuxième grand thème qui façonne sa vision théologique, la Croix.

Depuis l'exemple même d'un Christ qui, pendu au bois, « donne les plus chères preuves de son amour »¹⁵¹, Luis Amigó comprend dans sa propre vie mystique, puis expose à ses diocésains le sens pascal du chagrin et des souffrances.

Par conséquent, de même que l'amour pour Dieu et pour le prochain sont mis en évidence dans son magistère comme une seule réalité, il présente l'Amour et la Croix unis de manière consubstantielle. Il n'est pas possible d'aimer sans souffrir, ni de souffrir en profondeur quand on n'est pas capable d'aimer.

Le thème de la Croix, de l'auto-négation, du dépouillement intérieur atteint ainsi dans ses écrits de Pasteur une place aussi importante que celle de la charité.

La Croix, acceptée comme pénitence, mortification, renonce à soi-même, et agissant concrètement comme une obéissance aimante à la volonté de Dieu et une oblativité totale et joyeuse en faveur de ses frères, constitue donc l'autre grande constante de la doctrine qu'il laisse comme évêque Mgr. Luis Amigó et Ferrer¹⁵².

La Vierge Marie et saint François d'Assise

A côté de la figure centrale du Christ Rédempteur, qui, à partir de son propre exemple de vie, invite l'homme concret à l'aventure chrétienne d'un amour vécu radicalement en acceptant joyeusement la Croix, Les enseignements pastoraux de Luis Amigó ne manquent pas de références à la Vierge Marie et à saint François, les deux autres amours de sa vie spirituelle personnelle.

L'évêque Amigó, en plus de montrer Marie comme la plus intime et singulière collaboratrice du Christ Rédempteur¹⁵³, descend sur le terrain concret de la piété et enseigne à ses paroissiens comment ils doivent manifester et accroître leur amour pour la Mère de Dieu et des hommes¹⁵⁴.

Quant à la figure de François, il lui consacre deux exhortations très élaborées et profondes¹⁵⁵, le présente fondamentalement comme « la copie la plus parfaite du Christ », et comme « réformateur de la société ». La figure brûlante d'un François, qui, comme un autre Bon Pasteur, « cherchait avec une sollicitude plus que paternelle les pauvres pécheurs pour leurs exhortations, et surtout, avec la tendresse de son amour, les conduire sur le chemin du salut »¹⁵⁶, sert à Luis Amigó à mettre en évidence, une fois de plus, l'esprit rédempteur, restaurateur et réformateur qui sous-tend toute sa pensée théologique et dont le centre unique et souverain est le Christ Rédempteur, le Christ Bon Pasteur.

¹⁴⁸Cf. 331-352 et 506-554.

¹⁴⁹Cf. 1041-1066 et 1149-1170

¹⁵⁰Cf. 1044.

¹⁵¹Cf. 1990.

¹⁵²Cf. 376-399.607-636.687-690.827-868.1189-1212.1506-1517.

¹⁵³Cf. 829.923.1474-1486.

¹⁵⁴Cf. 317-330.

¹⁵⁵Cf. 1008-1040. 1264-1296.

¹⁵⁶Cf. 1020.

EXHORTATIONS PASTORALES

1. En entrant à Solsona

(B. Sol 42 [1907] p. 261-268)

« Quae stulta sunt mundi, elegit Deus, ut confundat sapientes, et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, et ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus, quae non sunt, ut ea, quae sunt, destrueret, ut non gloriatur omnis caro in conspectu Dei » (1 Co 1,27-29).

Nous, Fr. Luis Amigó et Ferrer, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, Evêque de Sagaste et Administrateur apostolique de Solsona¹⁵⁷, au très Illustre Chapitre, vénérables prêtres, religieux et peuple fidèle.

251 Ayant l'honneur de nous adresser pour la première fois à vous, chers fils, nous voulons avant tout vous rendre manifeste l'amour que nous vous professons en Jésus Christ. Amour qui nous dispose à donner la vie, si nécessaire, pour tous et chacun de vous, à l'imitation de l'apôtre S. Jean, dont nous avons choisi les paroles comme devise de nôtres armoiries : *Animam meam pono pro ovibus meis* (Jn 10,15)

252 En même temps, nous vous saluons par le salut de paix que les saints anges ont donné au monde à la venue du Messie¹⁵⁸. Une salutation que le Séraphique Père Saint François avait l'habitude de dire aux gens : « Que le Seigneur vous donne la paix » ; et dont il recommandait la pratique à ses fils¹⁵⁹. Paix, désirée et recherchée même par les méchants, sans qu'ils puissent la trouver, parce qu'elle est le fruit et le témoignage de la bonne conscience et le don du ciel pour les hommes de bonne volonté.

253 Ayant accompli ce premier devoir, nous ne cacherons pas, chers fils, la confusion et la peur qui s'empara de Nous depuis le moment où Nous savions avoir été proposé par l'Éminent Nonce et élu par Sa Sainteté pour la charge honorable mais difficile d'Évêque titulaire de Tagaste et Administrateur Apostolique de ce Diocèse¹⁶⁰.

254 Une seule idée nous réconfortait et nous encourageait à ne pas faiblir avec la considération de notre indignité et de notre insuffisance pour un si lourd fardeau : qu'étant la volonté expresse de Dieu que nous l'acceptions, comme on nous l'a assuré, Lui nous accorderait les grâces nécessaires pour la porter, car, selon S. Bernardin de Seine, quand le Seigneur choisit un pour un état, il lui accorde les grâces et les facultés qui lui sont nécessaires, comme on l'a vu dans les apôtres et dans d'autres saints¹⁶¹. Ainsi, bien que de nous-mêmes nous ne puissions rien faire, comme l'apôtre l'assure aux Corinthiens, mais étant revêtus de la grâce du Seigneur, nous pouvons tout faire, comme il le dit lui-même aux Philippins : *Omnia possum in eo, qui me confortat* (Ph 4,13).

255 Et il faut avertir, fils bien-aimés, que Dieu notre Seigneur, qui, s'aimant nécessairement comme un bien infini, a créé tout ce qui existe pour sa gloire, *Universa secundum proprium finem operatus est Dominus* (Pr 16,4), il désire tellement être glorifié de ses créatures, qu'il ne veut pas partager sa gloire avec elles, comme il le dit par Isaïe : *Gloriam meam alteri non dabo* (Es 42,8), et il ne consentira pas à ce qu'elles lui portent atteinte, s'attribuant à elles-mêmes ce qui est pur don et grâce. Et vous voyez pourquoi leur conduite ordinaire est de se servir, pour les grandes œuvres, d'instruments ineptes et méprisables, auxquels on ne peut attribuer l'heureuse issue des événements, afin que personne ne puisse se glorifier en leur présence. *Ut non gloriatur omnis caro in conspectu Dei* (1 Co 1,29).

256 D'où celui qui communique sa lumière divine aux humbles ignorants pour la confusion de ceux qui se vantent d'une vaine force, aux faibles et aux fragiles, à l'affront de ceux qu'on appelle les esprits forts, et celui qui exalte les humbles et les petits, pour abattre les arrogants et orgueilleux.

257 Possédé de cette vérité, le Séraphique Père Saint François dit à un de ses fils qu'il s'étonnait de l'enthousiasme avec lequel les gens le suivaient : « La cause en est que Dieu n'a pas trouvé de créature

¹⁵⁷Le diocèse de Solsona avait été supprimé, comme siège propre, dans le concordat entre l'Espagne et le Saint-Siège signé le 9 septembre 1851. Depuis cette date, le diocèse était administré par un évêque titulaire (cf. A.C., 23 [1907] p.140).

¹⁵⁸Cf. Lc 2,14.

¹⁵⁹SAINT-FRANÇOIS : 1 R 14,2 dans *San Francisco de Asís* (BAC, Madrid 1978) p. 101 ; et Test 23, dans o. c., p. 123.

¹⁶⁰Cf. supra, 172.

¹⁶¹S. BERNARDIN DE SEINE, *Sermon 1er de S. Joseph*, dans B.R. 4e lecture de la foire IV de la 2e semaine après l'octave de Pâques. Cf. 584.

plus vile que moi, dont sa gloire ne souffrirait pas »¹⁶². Et c'est ce que nous vous disons aujourd'hui, chers fils. Certes, notre petitesse même est le piédestal sur lequel nous exalte ce Seigneur qui prend plaisir à élever les humbles, comme il a élevé le berger David sur le trône d'Israël. Et en aucun certainement mieux qu'en Nous peuvent être magnifiés et glorifiés la puissance et la sagesse du Seigneur, que bénissent toutes les générations.

* * * * *

258 Nombreux et grands sont, chers fils, les devoirs inhérents à la charge pastorale qui Nous est imposée, et tous peuvent se résumer dans ces paroles du divin Maître : *Vos estis sal terrae... Vos estis lux mundi* (Mt 5,13-14), par lesquelles on nous commande de paître par l'exemple et la doctrine la portion du troupeau confiée à Nous. Combien bien la Sagesse incréée place l'exemple avant l'instruction dans le régime et le gouvernement des âmes ; notre nature même nous l'indique par sa propension innée à faire confiance et à croire plus que dans les paroles dans l'exemple de vie de celui qui nous exhorte. C'est pourquoi le Maître souverain, modèle parfait de ceux que nous prêchons en son nom, commence sa très haute mission de sauver la lignée humaine, en lui donnant des exemples de vie par la pratique des vertus, que ce peuple charnel ignorait totalement avant de répandre la semence de sa divine doctrine par la prédication : *Coepit Iesus facere et docere* (Ac 1,1). Et aux Apôtres, qu'il a choisis comme base et fondement de son Église, il a d'abord donné une instruction pratique, il a formé et disposé leur cœur en vue de leur insuffler plus tard les lumières et les grâces de l'Esprit Saint, qui feront d'eux des maîtres et des lumières qui éclaireront le monde entier.

259 Nous devons donc, chers fils, devenir votre norme et votre modèle par la pratique de toutes les vertus, comme l'enseigne l'Apôtre à Timothée¹⁶³, moyen unique pour que l'homme puisse obtenir son bonheur temporel et éternel, parce qu'elles seules lui donnent la ressemblance avec le Divin Modèle des prédestinés, qui exigera au jour du Jugement l'Éternel Père de tous les élus pour les reconnaître comme siens. Un devoir d'autant plus grand aujourd'hui que la perversité des cœurs augmente, effet des mauvaises habitudes et de la débauche des passions, stimulées par les mauvais exemples.

260 Notre devoir est aussi de veiller, comme un berger zélé, sur vous, notre troupeau bien-aimé, pour empêcher les loups voraces qui, dans la phrase de l'apôtre Pierre, nous entourent à la recherche avide de dévorer¹⁶⁴, puissent vous prendre en otage en vous éloignant du bercail du Bon Pasteur, soit avec des doctrines dissolvantes, mais le plus souvent présentées sous de belles apparences pour mieux tromper, soit en infiltrant leur esprit d'insubordination et de rébellion, avec lequel il a perdu nos premiers parents, en incitant les passions qui obscurcissent la raison et endurecissent le cœur, en le préparant aux plus grandes divagations. C'est pour cela que, suivant le conseil de l'Apôtre et avec la grâce de Dieu, nous argumenterons et réfuterons partout où l'erreur¹⁶⁵, en la manifestant pour que, le connaissant, gardez-vous de lui et ne suivez pas d'autre chemin que celui marqué par ceux que l'Esprit Saint a mis pour gouverner son Église.

261 Nous vous exhorterons aussi avec affection, comme des fils bien-aimés, dont nous souhaitons le salut avec une vive impatience, lorsque vous vous écartez du chemin du salut. Mais si, obstinés, vous ne prêtez pas l'oreille aux voix et aux exhortations aimantes de votre bon père et si, méprisant nos avertissements, vous suivez les voies qui conduisent à la perdition, nous saurons utiliser, pour vous redresser, le bâton de justice que le Seigneur a mis entre nos mains, en échange de ne pas faire l'expérience des rigueurs de la justice éternelle du Seigneur.

262 Pour l'accomplissement de ces très graves obligations, nous avons confiance, fils bien-aimés, dans l'appui inestimable que nous donneront, par leurs lumières et leur piété reconnue, notre très Illustre Chapitre et le Révérend Clergé paroissial et bénéficiaire, qui a toujours donné tant de signes de son zèle pour la gloire de Dieu et le salut de vos âmes, et de sa mission et de son respect pour son Prélat. Et nous n'en attendons pas moins les travaux apostoliques et les prières ferventes des Communautés religieuses, qui sont nos dignes coopérateurs dans le ministère sacré.

* * * * *

263 Or, les obligations que nous impose la charge pastorale, chers fils, présupposent et indiquent aussi celles que vous avez réciproquement avec votre prélat, auquel, en tant que Père, vous devez respect,

¹⁶²Cf. Flor 10 dans o. c., p. 818.

¹⁶³Cf. 1 Tm 3,1-7.

¹⁶⁴Cf. 1 P 5,8 et Ac 20,29.

¹⁶⁵Cf. Tm 4,2-5 et 1 Tm 4,7.

amour, obéissance et soumission. Car si les prélats sont chargés par Dieu de veiller et de procurer le salut des âmes qu'il nous a confiées, dont il nous demandera compte strictement : *Sanguinem vero eius de manu tua requiram* (Ez 3,20), il ne doit pas moins exiger de vous la soumission et le respect envers ceux avec qui le Seigneur lui-même a voulu partager son Autorité, et il les identifie de telle sorte qu'il arrive à dire : « *Qui vous écoute m'écoute, qui vous rejette me rejette, et qui me rejette, rejette Celui qui m'a envoyé* »¹⁶⁶.

264 Cette obligation est d'autant plus impérieuse et sacrée que sont plus répandues et propagées les doctrines modernes qui enseignent l'égalité et l'indépendance et incitent à secouer le joug de la conscience et le principe de l'autorité, raison pour laquelle on voit la société marcher à pas de géant vers sa ruine et sa perdition.

265 Remarquez, mes fils, que, comme le dit l'Apôtre, toute autorité vient de Dieu¹⁶⁷, et qu'en y investissant l'homme, on le respecte de telle manière qu'il prend comme siennes les injures qui lui sont faites, et il dit à Samuel : *Non enim te abiecerunt, sed me abiecerunt* (1 S 8,7), faute qu'il ne laisse jamais impunie et qu'il punit toujours avec rigueur.

266 Non, ne regardez pas les défauts et les imperfections que vos prélats peuvent avoir en tant qu'hommes, car personne n'en est exempt. Ne prêtez pas l'oreille aux pharisiens modernes, qui, pleins de misères et d'immondices, feignent de se scandaliser et de peser tout ce que peuvent les fautes des Supérieurs pour détourner de leur affection et pour que, les regardant avec précaution, ne prêtez pas l'oreille à ses enseignements et à ses avertissements. Une chose est la faiblesse inséparable de la condition humaine, triste conséquence du péché d'origine, et vérité que chacun ressent en lui-même et que nous voyons attestée par cet ancien et grand philosophe qui disait : *quia ego homo cum sum, nihil humanum a me alienum puto*¹⁶⁸, et autre chose est l'Autorité, nerf de toute discipline, sel persévérant de toute corruption, *quid divinum*, et donc saint, intangible, adorable, dont la présence et le respect sont la vie, dont l'absence, l'oubli ou la démolition est la mort ; *quid divinum*, essentiel dans toute société, mais de manière plus éminente dans la plus importante, dans la plus parfaite et la plus nécessaire de toutes, dans la société religieuse, dans l'Eglise sainte instituée par le Christ. Aussi défectueux que soit le Prélat, c'est toujours votre Père qui doit répondre devant Dieu pour vous, et il ne vous enseignera jamais de doctrine contraire à votre salut.

267 Ainsi, mes chers fils, en ce qui concerne Nous touche, privés de la vertu et des dons que la très haute charge pastorale exige, Nous confessons naïvement que vous aurez beaucoup à dispenser. Mais pour nous reconforter Nous-mêmes et pour votre consolation aussi, nous pouvons vous assurer que nous sommes prêts et résolus à ne pas agir une seule fois si l'aide de Dieu nous aide, en oubliant le véritable concept, la notion fondamentale et le but élevé auquel la sainte Autorité nous est confiée ; prêts, en outre, avec le même secours divin que nous implorons sans cesse et en gémissements du cœur, à tout sacrifice qui serait nécessaire pour aller devant vous, comme un chef, bien que sombre et humble, sur le chemin de l'abnégation et de l'exemple, confiant que ne nous manqueront pas non plus votre coopération sincère et le concours positif et efficace de tous, chacun selon ses moyens et ses facultés, et en particulier vos ferventes prières, c'est pourquoi nous n'hésitons pas un instant à vous rendre présent dès maintenant le témoignage de notre très haute gratitude, et en élevant avec plus d'ardeur que jamais notre cœur et nos bras suppliants devant le trône du Très-Haut, nous lui demandons pour tous et chacun de vous les plus précieux dons et toutes sortes de charismes, en gage desquels, avec toute l'effusion de notre âme, nous vous donnons notre bénédiction pastorale au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Donnée dans notre Palais Épiscopal de Solsona le jour de Saint-Augustin, le 28 août 1907.

FR. LUIS, ÉVÊQUE AD. AP.

¹⁶⁶Lc 10,16.

¹⁶⁷Cf. Rm 13,1.

¹⁶⁸Cf. TERENCE, *Heautontimorumenos*, 77 (Acte 1, scène 1). La phrase exacte est : « *Homo sum, humani nihil a me alienum puto* ».

2. De l'imitation du Christ

(B. Sol 42 [1907] p.357-363)

« Inspice et fac secundum exemplar, quod tibi in monte monstratum est » (Ex 25,40).

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle.

268 Le Très-Haut, fils bien-aimés, dont les jugements sont incompréhensibles et les voies insondables¹⁶⁹, compati de l'homme qui, par faiblesse, avait transgressé son précepte, et utilisé avec lui de miséricorde, lui promet un Rédempteur qui le réintègre dans le droit perdu à la gloire pour laquelle il a été créé.

269 Mais comme son intelligence avait été obscurcie par le péché, son cœur dépravé, sa nature orientée vers le mal, son ignorance et sa grande difficulté à pratiquer la vertu, et sa grande propension au péché et au vice, il était nécessaire que ce Sauveur de la lignée humaine se constitue en son exemplaire et modèle, en lui enseignant pratiquement le chemin du Ciel, sur lequel, même après que le Rédempteur lui eut ouvert les portes, il ne pouvait entrer que par la voie de la pénitence et des autres vertus qui lui étaient dues, à la manière dont, sur le même chemin de la mortification et des souffrances inouïes jusqu'à la mort sur la croix, devait aussi entrer son divin Libérateur dans sa gloire. *Nonne haec oportuit pati Christum et intrare in gloriam suam ?* (Lc 24,26).

270 Voyez ici pourquoi, parmi les moyens infinis connus de la Sagesse divine à cette fin, il décide d'envoyer le Verbe éternel, qui, fait chair et revêtu de la nature humaine, n'est pas seulement notre Sauveur, mais le Chef que nous devons suivre et dont l'imitation est la clef de notre salut éternel. Et c'est pourquoi l'Éternel Père en la personne de Moïse nous dit à tous : Regarde attentivement et agis selon l'exemplaire qui t'a été montré. *Inspice et fac secundum exemplar, quod tibi in monte monstratum est* (Ex 25,40).

271 Ce Verbe incarné est, en effet, la vraie Lumière qui éclaire tout homme qui vient dans ce monde pour redresser ses pas sur le chemin du salut. *Erat lux vera, quae illuminat omnem hominem, veniens in mundum* (Jn 1,9). Lumière, parce que sa doctrine et ses exemples de vie éternelle dissipent les épaisses ténèbres de notre ignorance, en disant Lui-même : *Ego sum lux mundi ; qui sequitur me, non ambulabit in tenebris, sed habebit lucem vitae* (Jn 8,12) ; et Lumière d'une telle chaleur intense, qu'elle enflamme et tempère nos cœurs dans l'amour divin, nous faisant surmonter avec courage les obstacles qui s'opposent à nous sur le chemin de la vertu et qui nous transforme totalement en objet de notre amour qui est Dieu.

272 Il est, en vérité, le modèle divin des prédestinés, qui, avec son enseignement pratique des vertus, inconnues et méprisées du monde, nous montre la voie à suivre si nous voulons atteindre le bonheur éternel qui nous a conquis avec ses mérites infinis. Et c'est pourquoi, dans chacun des actes de sa vie parmi nous, nous devons imaginer qu'il nous répète cet enseignement divin qu'il a donné à ses apôtres après leur avoir lavé les pieds la nuit de sa Passion : « *Car c'est un exemple que je vous ai donné, pour que vous fassiez, vous aussi comme moi j'ai fait pour vous* ». *Exemplum enim dedi vobis, ut, quemadmodum ego feci vobis, et vos faciatis* (Jn 13,15)¹⁷⁰.

273 Admirez ici, chers fils, l'ineffable sagesse, la bonté et la miséricorde du Seigneur, qui prend comme moyen de sauver l'homme ce qui avait été la cause de sa perdition. Car si vouloir être comme des dieux, comme l'avait dit le serpent : *Eritis sicut Deus*¹⁷¹, a été la cause de sa ruine, aujourd'hui l'imitation de l'homme Dieu lui est si nécessaire qu'elle est le seul moyen pour son salut.

* * * * *

274 Or, tandis que les individus, les peuples et les nations ont été régis par les préceptes divins et ont adapté la norme de leur conduite aux enseignements pratiques que nous donne dans notre vie très sainte ce modèle divin, ils ont fleuri en vertus et en bénédictions. En apprenant de lui à s'humilier et à s'abaisser, ils ont été honorés et exaltés, car le chemin de l'exaltation est précisément celui de l'humiliation. *Quia omnis, qui se exaltat, humiliabitur ; et, qui se humiliat, exaltabitur* (Lc 14,11). Si, imitant l'obéissance de Celui qui, étant Dieu, s'est soumis pour obéir à ses créatures, ils se sont soumis et

¹⁶⁹Cf. Rm 11,33.

¹⁷⁰Cf. 1172.1237.

¹⁷¹Gn 3,5.

ont obéi à l'autorité en quiconque la représentait, ils ont été victorieux dans toutes leurs entreprises, car il est écrit que l'homme obéissant chantera des victoires : *Vir oboediens loquetur in victoriam* (Pr 21,28). Si, à l'exemple de Celui qui, étant Seigneur de tous, n'avait pas où reposer sa tête et enseignait à ne pas amasser de trésors sur la terre¹⁷², ils n'ont fait que convoiter les biens célestes et prodiguer à pleines mains les biens terrestres aux nécessiteux, il les a fait prospérer en tout et les a enrichis, ce Seigneur qui promet le centuple en ce monde et ensuite la vie éternelle : *Centuplum accipiet et vitam aeternam possidebit* (Mt 19,29). Et si, à l'imitation du Dieu d'amour, qui a donné sa vie pour nous et s'est excusé auprès de son Père sur l'autel de la Croix, en disant que nous ne savions pas ce que nous nous faisons à nous-mêmes¹⁷³, ils ont été généreux en pardonnant les offenses de leurs voisins, en rendant le bien pour le mal, et ont été favorisés en toutes choses, et le Dieu de bonté les a comblés de bienfaits, lui qui dit : « *Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde* » : *Beati misericordes, quia ipsi misericordiam consequentur* (Mt 5,7).

275 C'est-à-dire, fils bien-aimés, que les individus, les peuples et les nations ont progressé moralement et matériellement et ont eu une vie plus exubérante et prospère, à mesure qu'ils se sont adaptés à l'esprit de Jésus-Christ, unique qui, par sa doctrine et son exemple, donne vie au monde¹⁷⁴.

276 Tandis que, au contraire, ceux qui se sont éloignés de Lui ont marché précipitamment vers sa ruine et sa perdition, parce qu'en fermant les yeux pour ne pas voir les exemples de la vraie lumière, ils sont tombés irrémédiablement dans l'abîme de l'ignorance et de l'erreur. Et désirant être libres et fuyant pour cela la doctrine de ce divin Maître, comme d'un joug menaçant et insupportable, ils restent esclaves de leurs propres passions et de l'ennemi commun qui les tyrannise.

277 Et c'est que Jésus-Christ, fils bien-aimés, est le chemin du salut pour les bons qui veulent le suivre comme modèle des prédestinés, de même sa vie est la réprobation de tous ceux qui n'ont pas voulu l'imiter. *Ecce positus est hic in ruinam et resurrectionem multorum in Israel et in signum, cui contradicetur* (Lc 2,34).

* * * * *

278 Pour la même raison, fils bien-aimés, que cette imitation de Jésus-Christ est si nécessaire à notre salut, obligation que non seulement nous oublions, mais que peut-être même nous cherchons à éviter sous prétexte qu'il nous est impossible de copier son infinie perfection, le Seigneur nous présente à tout moment sous les yeux de notre considération, des modèles et des exemplaires de notre propre condition et nature, qui sont les saints, pour nous servir d'aiguillon et d'encouragement ; ceux qui, bien qu'ils aient eu à surmonter les mêmes difficultés que nous, ont su copier en eux-mêmes ce Divin Modèle. Et il fait en outre que ses ministres rappellent constamment aux fidèles cette obligation indispensable, prêchant, comme le dit l'Apôtre Paul : *Nos autem praedicamus Christum crucifixum* (1 Co 1, 23).

279 Or, si dans tous les âges il a été nécessaire de rappeler aux hommes cette obligation, en mettant sous leurs yeux les paroles et les œuvres de vie éternelle de l'Homme Dieu, pour les détourner du chemin de perdition dans lequel ils s'engouffrent, il l'est sans doute davantage à notre époque, où l'ignorance dans ces matières religieuses, d'une part, l'orgueil et l'esprit d'indépendance, d'autre part, et les passions effrénées, entretenues par l'esprit du mal, font courir les peuples désolés à leur ruine et à leur perdition.

280 C'est pourquoi le Pontife romain, Pasteur suprême de l'Eglise, à qui le Seigneur a confié le soin de tout son troupeau, compatit de la ruine et de la perdition de tant d'âmes et voulant mettre un barrage qui contienne les peuples dans la marche vertigineuse avec laquelle ils courent au mal, leur rappelle et propose cette imitation de Jésus-Christ, à laquelle le salut du monde est nécessairement uni et dans laquelle il se confie et se propose de tout restaurer. *Instaurare omnia in Christo* (Ep 1,10)¹⁷⁵.

281 Et Nous qui, bien que sans aucun mérite de notre part, sommes à la tête de ce petit troupeau, par la volonté et le mandat de ce Grand Pontife, en soutenant ses désirs et ses intentions, élevons aussi notre voix en ce saint temps de l'Avent, dans lequel nous nous préparons à commémorer la venue du Rédempteur, pour vous avertir et vous admonester, chers fils, qu'en dehors de l'esprit de Jésus-Christ, il n'y a pas de progrès moral ou matériel possible, mais seulement confusion, désordre et mort éternelle.

282 C'est ce que vous devez aussi inculquer aux fidèles, vénérables prêtres, et ne pas vous lasser de leur prêcher cette vérité par l'exemple et par la parole, afin qu'ils soient persuadés que la doctrine et la vie de Jésus-Christ peuvent être imitées, et que cette imitation est d'une obligation si rigoureuse que notre salut éternel en est lié.

¹⁷²Cf. Lc 9,58 ; Mt 8,20.

¹⁷³Cf. Lc 23,34.

¹⁷⁴Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 1,2, dans o. c., p. 91. Cf. aussi : 1C 84, dans o. c., p.192.

¹⁷⁵Cf. PIE X : *E supremi apostolatus* : ASS 36 (1903/1904) p.131. Cf. 461. 1780. 2155.

283 Fixons donc bien notre vue, chers fils, sur ce Modèle Divin pour lui adapter tous les actes de notre vie, afin qu'ils soient tous l'honneur et la gloire de Dieu, et après nous avoir rendus crédibles pour cela aux bénédictions du ciel, le Père éternel nous reconnaissant au jour de notre mort par notre ressemblance avec la vie du Divin Rédempteur, jouissons éternellement de sa vue. C'est ce que désire vivement votre Prélat, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre Palais Épiscopal de Solsona le jour de la fête de saint André Apôtre, année 1907.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SOLSONA

3. Jésus-Christ, Chemin, Vérité et Vie

(B. Sol 43 [1908] p.81-94)

« Ego sum via et veritas et vita » (Jn 14,6).

« Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie »

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle¹⁷⁶.

284 Le divin Maître, fils bien-aimés, pour perpétuer dans le monde ses enseignements de vie éternelle et pour que ne soit jamais éclipsée la splendeur de la lumière divine qui venait l'éclairer, choisit et constitua ses apôtres par des guides et des maîtres qui enseigneraient aux nations le chemin du salut ; déjà pratiquement avec l'exercice des vertus évangéliques, comme au sel qui étaient de la terre ; déjà à travers la prédication de la parole divine, comme à ceux chargés de communiquer et de diffuser dans le monde la vraie lumière : *Vos estis sal terrae, ... vos estis lux mundi* (Mt 5, 13-14).

285 Pénétrés, les Apôtres, de cette divine mission et remplis de cet Esprit de vie qui les a transformés d'imparfaits en saints et modèles de toute vertu, d'ignorants en sages et en maîtres de la vraie science, et de timides et maigres en hommes forts, capables de défier les colères du monde et de l'enfer, ils prêchèrent et annoncèrent partout Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié : *Nos autem praedicamus Christum crucifixum* (1 Co 1,23), sans qu'il leur eût été arraché la crainte de provoquer contre lui-même la fureur des Juifs et des Gentils, selon une doctrine si péjorative qu'elle scandalisait les uns et était tenue des autres pour folie : *Iudaeis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam* (1 Co 1,23).

286 Continueurs, les évêques et les prêtres de cette haute et très noble mission des apôtres, nous devons également insister, chers fils, pour prêcher et inculquer aux peuples que ce n'est qu'en Jésus Christ et par Jésus Christ que nous pourrions obtenir notre salut, en leur montrant par la parole et par l'exemple que leur doctrine est praticable et que leurs exemples peuvent être imités, et qu'Il est constitué par l'Éternel Père notre Sauveur et en même temps notre modèle et exemple¹⁷⁷, comme nous le disions dans l'exhortation pastorale précédente, nous devons fixer l'attention sur ses paroles et enseignements qui le sont de la vie éternelle.

287 Écoutez comment Lui-même nous déclare sa divine mission, en nous disant : « *Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie* » : *Ego sum via, veritas et vita* (Jn 14,6), avec ses paroles nous indique qu'il est venu non seulement pour nous sauver de la puissance des ténèbres en donnant au prix son sang d'une valeur infinie, mais aussi pour être le chef qui nous guide sur le chemin du ciel, en nous enseignant comment surmonter les difficultés et lever les obstacles que la concupiscence¹⁷⁸ de notre chair rebelle nous oppose dans la pratique de la vertu ; le Maître souverain, qui, comme vérité infaillible, nous la fait connaître clairement, en écartant notre vue de la fausse lueur dont la concupiscence des yeux nous représente comme bons et vrais, les biens mesquins et faux du monde ; et la source de vie éternelle qui nous enseigne à la chercher seulement en Lui et dans sa grâce, qui est la vie de l'âme, par la pratique des vertus et l'éloignement de la plus funeste de nos concupiscences, qui est l'orgueil de la vie. *Ego sum via, veritas et vita*. « *Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie* » ¹⁷⁹.

JÉSUS-CHRIST EST LE CHEMIN

¹⁷⁶Cf. LÉON XIII : *Tametsi futura* : ASS 33 (1900) p.273-285.

¹⁷⁷Cf. LM 8,3, dans o. c., p. 429.

¹⁷⁸Jn 2,16.

¹⁷⁹Jn 14,6.

288 Quel bonheur que celui de l'homme, chers fils, dans l'état d'innocence ! Compendium des merveilles de la création, et même créé à l'image et à la ressemblance de Dieu¹⁸⁰, était l'objet de son amour, qui arrive à dire, Lui-même, que ses délices sont d'être avec les fils des hommes. *Deliciae meae esse cum filiis hominum* (Pr 8,31). Avec lui il traitait avec la familiarité d'un fils avec son père, dont l'amour et la promesse d'être en sécurité tant qu'il serait obéissant à son précepte. Toutes les créatures lui étaient soumises et obéissaient à lui, le reconnaissant comme leur roi, au service duquel, après la gloire de Dieu, elles avaient été créées. Loin de lui les calamités et les malheurs, car il devait être heureux dans le temps et bienheureux pour toute l'éternité. Dieu était l'aimant de leurs puissances en qui ils étaient toujours absorbés. Il ne ressentait pas dans son corps le désordre et la rébellion des passions ni celui produit par le déséquilibre de ses humeurs, et tout ce qu'il voyait et traitait l'incitait à l'amour de son Créateur. Quel bonheur, je le répète, celui de l'homme dans l'état d'innocence ! Mais combien éphémère et passagère fut-ce, pour notre malheur !

289 L'homme trompé par l'ennemi commun, qui a infiltré dans son âme le virus de l'orgueil, a désobéi au commandement de son bon Père, dans l'accomplissement duquel retenait celui de ses promesses faites à l'homme, et le Seigneur a été ainsi privé de son amitié et de sa grâce, dépossédé des dons surnaturels et encore très affaibli dans ceux de sa nature ; soumis à toutes sortes de calamités, de maladies et à la même mort ; dépossédé de la souveraineté qu'il exerçait sur la création et esclave lui-même de ses passions et de son tyran vainqueur ; jeté du paradis que le Seigneur lui-même avait planté pour le don de l'homme et dont il lui avait confié la garde¹⁸¹, et ce qui était infiniment pire, déshérité aussi et banni de cette patrie céleste pour laquelle il avait été créé. Combien horrible et redoutable doit être le mal, fils bien-aimés, qui a fait de tels ravages sur l'humanité !

290 Celle-ci, éloignée de la maison paternelle, livrée à ses sentiments répréhensibles, obscurcie son intelligence, sentant en elle l'aiguillon des passions et toujours poussée à la rébellion par le démon, oublia la loi naturelle que le Seigneur a gravée dans son âme, et dont l'accomplissement et la foi dans le Rédempteur promis était son salut. Et elle a couru si vite à sa perte et à sa ruine qu'on a pu dire bientôt que toute chair avait corrompu ses voies, comme le dit le texte sacré : *Omnis quippe caro corruperat viam suam super terram* (Gn 6,12), en se repentant de lui avoir créé son Créateur : *Paenituit Dominum quod hominem fecisset in terra* (Gn 6,6), c'est pourquoi, par un déluge qui inonda toute la terre, il extermina toute cette génération perverse, à l'exception de la seule famille juste qu'il trouva, qui fut celle de Noé.

291 Qui ne croirait, fils bien-aimés, que la mémoire d'une telle terrible punition, en demeurant indélébile dans l'homme, le forcerait à redresser ses chemins, conformément aux commandements divins ? Cependant, l'Écriture Sainte nous atteste que cela n'a pas été le cas. Et c'est que, poussé au mal par le péché et attiré par la concupiscence, l'homme avait besoin d'une main bienfaisante pour le détourner du chemin de perdition et le conduire au salut éternel.

292 Cette grande miséricorde, le Seigneur l'a donc fait avec lui, en le donnant à son Fils lui-même comme guide¹⁸² pour redresser ses pas, en lui rappelant l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu et comme exemplaire pour lui montrer le chemin à suivre pour revenir à l'amitié de son Créateur. Vérité dont témoigne Jésus-Christ lui-même en disant : « *Je suis le Chemin, nul ne vient au Père que par moi* ». *Ego sum via... nemo venit ad Patrem nisi per me*¹⁸³.

293 Comme cela nous prouve, fils bien-aimés, cette grande miséricorde de Dieu, sa volonté exprime que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité !¹⁸⁴ Car sans cette divine direction, peu de gens auraient réussi le chemin du salut, et le fruit de la rédemption aurait été frustré pour beaucoup.

294 Jésus-Christ est donc notre chemin. Chemin surnaturel et divin en ce qui concerne Dieu, parce que Lui seul a pu, avec ses mérites, de valeur infinie, nous conduire au salut, et chemin naturel et sensible en ce qui concerne l'homme que non seulement nous pouvons, mais que nous devons suivre et imiter.

295 C'est pourquoi la vie de Jésus-Christ doit être en tout temps et en toutes circonstances la norme pour la nôtre. Et ainsi, en le voyant humilié dans la crèche, dans la maison de Nazareth, devant les tribunaux et mourant sur une croix comme s'il était un malfaiteur, nous devons apprendre à chercher dans la vertu de l'humilité, le fondement de toutes les autres vertus, la vraie vertu que les hommes cherchent en vain dans l'orgueil, la pompe et l'ostentation. En contemplant l'extrême pauvreté de celui qui, étant

¹⁸⁰Gn 1,27.

¹⁸¹Cf. Gn 3,1-20.

¹⁸²Cf. Lc 1,77-79 ; Ga 4,4.

¹⁸³Cf. Jn 14,6.

¹⁸⁴Cf. 1 Tm 2,4.

Seigneur du ciel et de la terre, dit : « *Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids ; le Fils de l'homme, lui, n'a pas où reposer la tête* » (Mt 8,20), nous devons détacher notre cœur des biens terrestres, auxquels Lui appelle des épines qui piquent le cœur¹⁸⁵. En admirant la patience invincible avec laquelle Lui souffre, en silence, des calomnies, des outrages et des tourments les plus inouïs, nous devons nous efforcer de supporter de la même manière les épreuves de cette vie, nécessaires à la purification de notre âme. Et en regardant son amour infini pour nous, qui l'a obligé à se donner tout entier dans le Saint Sacrement, comprenons que c'est seulement pour Lui que nous devons vivre, en mourant à nous-mêmes, et à tout ce qui est dans le monde¹⁸⁶.

296 C'est le chemin que les Saints ont toujours suivi. En imitant Jésus-Christ, ils ont voulu vivre cachés et même méprisés du monde ; ils considéraient les richesses terrestres comme des déchets ; ils aimaient la solitude, le silence et la retraite ; ils se soumettaient volontiers aux satires, aux mépris et aux mauvais traitements d'un monde qui n'était pas digne de les avoir dans son sein ; ils aimaient leur prochain jusqu'au sacrifice, et Dieu jusqu'à donner leur sang et leur vie pour Lui. Ce chemin est semé de ces belles fleurs, chers fils !

297 Comme les peuples seraient heureux si les hommes marchaient sur les traces de leur Maître divin ! Tous les redoutables problèmes qui préoccupent aujourd'hui tant la société auraient alors une solution naturelle et facile, car le pauvre verrait alors ses besoins satisfaits par la magnificence du riche, qu'il serait considéré comme un administrateur des biens que lui a donné la divine Providence, à qui il doit rendre compte de son investissement. Il en résulterait une union mutuelle et une harmonie parfaite entre eux, le riche aimant son frère le pauvre, d'autant plus qu'il était dans le besoin, et le pauvre respectant et honorant le riche comme son père et bienfaiteur. Les distances qui les séparent aujourd'hui s'en trouveraient ainsi réduites et le dédain et le mépris des uns, la haine et la rancœur des autres disparaîtraient. Les peuples jouiraient de la paix, et avec elle ils progresseraient moralement et matériellement, et les hommes obtiendraient le bonheur qu'ils désirent si l'esprit de Jésus-Christ était celui qui animait et informait tous leurs actes, car Lui seul, fils bien-aimés, c'est le chemin par lequel nous devons devenir heureux temporairement et éternellement. « *Ego sum via* » (Jn 14,6).

JÉSUS-CHRIST EST LA VÉRITÉ

298 Tandis que l'homme demeurait dans l'état d'innocence où Dieu l'avait créé, traitait et connaissait Dieu, et avec l'intelligence surnaturelle dont il l'avait doté, il connaissait toutes les créatures avec une telle perfection qu'il put imposer à chacune son nom¹⁸⁷ ; lui étaient évidentes les lois de la nature et pénétraient ses secrets ; il voyait et comprenait toutes choses telles qu'elles sont, avec la lumière surnaturelle que lui a donnée le Seigneur, vérité suprême, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper. L'homme était donc en possession de la vérité.

299 À la manière dont la lumière du soleil, plus elle augmente, plus elle laisse voir et connaître avec plus de perfection les objets, et étant dans la plénitude de leur intensité, elle les découvre entièrement comme ils sont, mais en diminuant leur lumière diminue aussi notre vision, et en manquant totalement la lumière nous ne percevons pas même les grands objets, de même, fils bien-aimés, à mesure que nous nous approchons de Dieu, lumière indéfectible, augmente notre connaissance de Lui et de ses œuvres divines et enflamme plus le cœur dans le feu de son amour. Tandis que nous nous éloignons de Lui, notre intelligence est enveloppée dans des nuages denses, jusqu'à ce qu'elle soit complètement obscurcie par les épaisses ténèbres de l'erreur.

300 Ce fut l'effet qui a suivi la perte de la justice originale. L'homme s'éloigna de la vraie lumière, sa compréhension s'obscurcit tellement qu'il tomba dans les erreurs les plus absurdes ; il perdit jusqu'à la notion de vertu et de vice, de sorte qu'il y entra et la repoussa, et tellement oublié de son Dieu et du culte et de l'amour qu'il lui devait qu'il vint se prosterner et adorer les mêmes êtres irrationnels et même les œuvres de ses mains.

301 Qui serait assez puissant pour sortir l'humanité de cet état pitoyable d'erreur, d'ignorance et de dégradation dans lequel elle se trouvait ? Seul Jésus Christ, notre Dieu, A. H., dont les entrailles de miséricorde l'ont poussé à venir du haut des cieux, comme le dit Zacharie, pour éclairer ceux qui étaient assis dans les ténèbres et les ombres de la mort : *Illuminare his, qui in tenebris et in umbra mortis sedent* (Lc 1,79), pour diriger nos pas sur le chemin de la paix : *Ad dirigendos pedes nostros in viam pacis* (Lc 1,79).

302 En effet, Lui qui, comme le dit saint Jean, était la lumière véritable qui illumine tout homme qui vient en ce monde : *Erat lux vera, quae illuminat omnem hominem, veniens in mundum* (Jn 1,9), il fut

¹⁸⁵Cf. Mt 13,7 et 22 ; Lc 12,34 ; 1 Tm 6,10 ; Rm 8,13.

¹⁸⁶Cf. Rm 6,1-11 ; Ga 5,24-25 ; 2 Tm 2,11 ; 2 Co 5,15 ; 1 Th 5,10.

¹⁸⁷Cf. Gn 2,19-20.

le seul qui, dans les splendeurs de sa divine lumière, put lui faire voir l'abîme dans lequel ses erreurs se précipitaient et comprendre la vérité de son admirable doctrine, unique qui pouvait le sauver, et avec la force invincible de sa divine grâce, disposer son cœur pour la pratique des vertus, source de vrai bonheur¹⁸⁸.

303 Jésus-Christ lui-même a rendu témoignage de cette divine mission que lui avait confiée son Père éternel lorsqu'il a dit à Pilate : « *Je ne suis né, et je ne suis venu dans le monde, que pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix* » (Jn 18,37). Jésus dit alors aux Juifs qui l'avaient cru : « *Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples, et vous connaîtrez la vérité et la vérité vous libérera* » (Jn 8,31-32). Alors que, d'autre part, il se plaignait des incroyants, il leur disait : « *Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?* » (Jn 8,46). Et de là, il leur a fait valoir qu'ils n'étaient pas de Dieu parce que : « *Qui est de Dieu entend les paroles de Dieu ; si vous n'entendez pas, c'est que vous n'êtes pas de Dieu* » (Jn 8,47). Jésus-Christ est donc ce Verbe de Dieu fait chair, comme le dit saint Jean : « *Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous, et nous avons contemplé sa gloire, gloire qu'il tient de son Père comme Fils unique, plein de grâce et de vérité* » (Jn 1,14).

304 Cette Vérité éternelle, chers fils, est le fondement solide et inébranlable de notre sacro-sainte religion, dont les dogmes et les doctrines sacrés reposent sur la vérité de la Parole du Fils de Dieu, qui ne peut ni nous tromper ni nous être trompé, et qui dit : « *Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point* » (Mt 24,35). Car si Jésus-Christ avait pu se tromper lui-même ou si ses paroles ne s'étaient pas pleinement et entièrement accomplies, notre religion serait vaine et l'espérance en Lui et en ses promesses aurait échoué.

305 Jésus-Christ, vérité éternelle, est celui qui a inspiré et illuminé en tout temps les sages, et la fontaine inépuisable où ils ont bu à la bouche remplit ces flots de sagesse avec lesquels ils ont illustré et admiré le monde, comme signifiait le séraphique docteur saint Bonaventure quand, demandé par le docteur angélique saint Thomas d'où il tirait cette sublime doctrine, il lui montra, pour toute réponse, l'image d'un crucifix.

306 La foi dans la vérité des promesses de Jésus-Christ a donné aux martyrs la force de souffrir avec joie les plus grands tourments, et le courage de ne pas craindre les tyrans, qu'ils confondaient avec leurs arguments et leurs paroles inspirées par le Seigneur lui-même, qui a dit : « *Vous serez traduits devant des gouverneurs et des rois, à cause de moi, pour rendre témoignage en face d'eux et des païens. Mais, lorsqu'on vous livrera, ne cherchez pas avec inquiétude comment parler ou que dire : ce que vous aurez à dire vous sera donné sur le moment, car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit de votre Père qui parlera en vous* » (Mt 10,18-20).

307 Qui a peuplé les déserts d'anachorètes et les monastères de moines ? Qui a incité les vierges à fuir les pompes et les vanités du monde et à consacrer leur virginité à Dieu ? Qui a armé les bras des pénitents pour le traitement sévère qu'ils infligeaient à leur corps et les a encouragés à poursuivre leurs austérités choquantes pour le monde ? Qui, enfin, nous fait affronter à tous avec conformité et patience les déboires et les épreuves de cette vie, mais l'assurance avec laquelle nous attendons l'accomplissement des promesses de bonheur éternel qui fait de nous celui qui est Vérité infaillible, Jésus-Christ, dont le Père éternel a rendu témoignage en disant : « *Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; écoutez-le* » ? (Mc 9,7)

308 Combien se plaint à juste titre ce divin Seigneur que les hommes soient d'un cœur si lourd et si dur qu'ils aiment encore la vanité et partent après le mensonge, après avoir tracé le chemin du ciel et rendu un témoignage si clair de la vérité de ses enseignements, sans la doctrine de laquelle ils ne pourraient être sauvés ; car personne ne va vers le Père, si ce n'est pour Lui, qui est le chemin, et qui ne le connaît que celui à qui Lui, qui est la même vérité, veut le révéler : *Ego sum via et veritas* (Jn 14,6).

JÉSUS-CHRIST EST LA VIE

309 Jésus-Christ, fils bien-aimés, est l'auteur de l'être et de l'existence de toutes les créatures, par qui et en qui elles ont été faites : *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil* (Jn 1,3). En effet, en tant que Verbe de Dieu, il était dès le commencement, et c'est à Lui qu'ils doivent la vie, tant spirituelle que matérielle : *In ipso vita erat* (Jn 1,4). Et notre vie dépend tellement de Lui que non seulement nous n'existerions pas sans Lui, mais que Lui nous la donne à chaque instant, notre existence étant comme une création continue, et que nous cesserions d'exister en retournant au néant d'où Lui nous a tirés au moment même où Sa divine Providence cesserait de coopérer à notre existence.

310 Mais s'il est l'Auteur de notre être et de la vie naturelle, il ne l'est pas moins de la vie surnaturelle de notre âme. Tout comme notre vie matérielle est le résultat de l'union de l'âme avec le

¹⁸⁸Cf. Jc 1,25 ; 1 P 3,10-12.

corps, et brisé ce lien nécessairement l'homme meurt, parce que l'âme lui donnait la vie, de même la vie surnaturelle consiste en l'union de l'âme avec la grâce, l'âme est morte quand elle perd par le péché ce don inestimable, comme en témoigne le prophète Ezéchiel en disant : *Anima, quae peccaverit, ipsa morietur* (Ez 18,4). Or, si ressusciter un mort est un prodige que seule peut accomplir la Toute-Puissance divine, par elle-même ou par ses saints, il n'en est pas moins redonner la vie à l'âme après sa mort par le péché, œuvre qui appartient à Dieu seul.

311 Dans la nature humaine, il n'y avait pas assez de vertu, même en rassemblant en un seul les mérites de tous les hommes, pour apaiser la Justice divine offensée par le péché et retrouver la vie de la grâce perdue par lui. Aussi nombreux que soient ces mérites, il y aurait toujours une disproportion infinie entre eux et la gravité de l'offense, qui doit être mesurée par la dignité de l'offensé, qui est Dieu. Dieu seul a pu se donner à lui-même cette satisfaction, et il l'a fait, en effet, en nous donnant pour cela son propre Fils qui, par sa mort, nous a donné la vie de la grâce. *Qui Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donabit ?* (Rm 8,32).

312 Mais Jésus-Christ est aussi notre vie par sa doctrine. Lui enseigne à l'homme à avoir un concept inférieur de lui-même et à se considérer inférieur à tous, toujours chercher la dernière place, en donnant le premier et le plus honorable à ses frères¹⁸⁹, ce qui donne la mort au péché capital de l'orgueil et vivifie notre esprit par l'humilité, qui est la meilleure disposition pour la grâce. Lui fait voir à l'homme la vanité et le mensonge des biens terrestres, afin qu'il ne les convoite pas et qu'il soit plus prodigue à ses frères, et il tue en l'homme l'avarice, qui endurecit le cœur pour les autres et fait que par l'aumône il rachète ses péchés et mérite la grâce. Lui l'instruit également qu'il n'a pas été créé pour les plaisirs matériels afin de donner la mort dans son âme à la luxure, qui l'abaisse au niveau des bêtes, et le dispose pour la chasteté à être digne temple de l'Esprit Saint. Et sa doctrine, enfin, détruit dans l'âme le germe de tous les péchés capitaux, cause de sa mort, tout en lui insufflant la conviction et l'amour de la vérité, en lui enseignant sa pratique, avec laquelle il doit être heureux dans le monde et jouir de la vie éternelle.

313 Notre Seigneur Jésus-Christ nous donne aussi la vie dans les Sacrements qu'il a institués dans son Église, comme des fontaines où coule en abondance cette grâce qu'il nous a acquise par les mérites infinis de son sang très précieux. En effet, dans le Baptême, il nous fait passer de la mort à la vie, en nous rendant le titre de fils de Dieu et l'héritage de la gloire, perdus par le péché. Par la Confirmation, il nous revigore et nous fortifie pour combattre les batailles du Seigneur contre les ennemis de notre salut, qui prétendent tuer notre âme, en lui arrachant la foi et la vie de la grâce. Dans le sacrement de la Pénitence, il nous rend cette même grâce, perdue par le péché mortel, et il embellit l'âme, en la lavant de son très précieux sang. Par l'Eucharistie, ce n'est plus seulement la grâce qu'Il nous communique, mais Il nous donne Lui-même, l'Auteur de la grâce et de la vie, comme nourriture. De même, par les sacrements de l'Ordre et du Mariage, il donne la vie matérielle et morale à la société, et sa grâce à ceux qu'il appelle à ces états, afin qu'en eux ils soient sanctifiés et soient la cause du salut de beaucoup. Et, enfin, au dernier moment de la vie de l'homme, quand la bataille des ennemis qui prétendent le perdre s'intensifie, il lui donne sa grâce dans l'Extrême-onction, pour que conforté avec elle, il passe heureusement de cet exil à la patrie bienheureuse. Jésus-Christ, notre bien, dit à juste titre qu'il est la vie, tout comme il est le chemin et la vérité : *Ego sum via, veritas et vita* (Jn 14,6).

314 Comme nous serions heureux, chers fils, si nous ne nous détournions jamais du chemin qui Lui nous trace avec sa doctrine et ses exemples ! Comme nous serions libres du danger de commettre des erreurs, si nous consultions tout et suivions la vérité de ses enseignements ! Comme nous serions sûrs de gagner la vie éternelle si leur vie informait la nôtre !

315 Mais, malheureusement, le monde s'éloigne de plus en plus de Jésus-Christ et, par conséquent, il plonge d'abîme en abîme jusqu'à sa ruine totale. Il ferme les yeux pour que la clarté et la vérité de sa doctrine ne l'obligent pas à lui donner son assentiment, et il est enveloppé dans les plus grossières erreurs. Il juge comme le malheur et la mort sociale la vie obscure de ceux qui suivent Jésus-Christ, et trouve sa mort dans la même chose où il chiffrait son bonheur et sa joie.

316 Au moins, donc, nous, fils bien-aimés, qui prétendons être disciples de Jésus-Christ, suivons ses traces, écoutons avec docilité les vérités qu'il nous enseigne, et faisons de Lui notre vie, afin que nous ne désirions rien d'autre que de l'aimer et de le servir. C'est ce que Nous désirons vivement, chers fils, et Nous le demandons sans cesse au Seigneur, afin que, vivifiés par l'esprit de Jésus Christ, nous obtenions tous notre salut. Et en gage de l'amour que nous vous professons en Lui, nous vous donnons notre bénédiction pastorale. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donné dans notre Palais Épiscopal de Solsona, le premier dimanche du Carême de l'année 1908.

FR. LUIS, ÉVÊQUE AD. AP.

¹⁸⁹Cf. Lc 14,7-11.

4. Dévotion au Rosaire

(B. Sol 43 [1908] p.342-346)

317 La triste situation que traverse notre sainte mère l'Eglise, aujourd'hui plus que jamais, partout et de mille façons combattue, non seulement de ses ennemis, mais encore, et ce qui est plus douloureux, de qui se targuent d'être ses fils, au point de n'avoir aucune nation, à sa manière, qu'il ne contribue pas à torturer son cœur aimant, il nous oblige, chers fils, à élever nos prières au Très-Haut, en lui demandant d'abréger les jours de la tribulation et de donner à notre Mère le réconfort de voir tous ses enfants intimement unis à Elle, et se prosterner à ses pieds ses plus féroces ennemis.

318 Il est vrai que nous ne pouvons rien craindre pour l'Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais¹⁹⁰. Espérance consolante dont, si elle n'était plus soutenue par la parole du Fils de Dieu, l'expérience de tant de siècles où ses ennemis l'ont combattue sans relâche et de mille manières suffirait à nous en assurer, qui, dans leur folie, la croyaient abattue et anéantie, et se réjouissaient même de pouvoir assister à ses funérailles, alors qu'elle les voyait tomber ignominieusement par milliers à sa droite et à sa gauche, et qu'ils ne pouvaient s'approcher d'elle pour lui faire du mal, ni empêcher sa marche triomphale sur les dépouilles et les cadavres de ses ennemis.

319 C'est un arbre planté par la main du Tout-Puissant, qui, plus il est exposé, plus il devient luxuriant et plus il produit de fruits, et que les tempêtes et les ouragans de la persécution non seulement n'endommagent pas, mais servent à approfondir et à étendre ses racines.

320 Mais si nous ne pouvons et ne devons rien craindre pour l'Eglise, fils bien-aimés, nous devons être très préoccupés par le sort de tant de malheureux qui, trompés par des sophismes flatteurs et des doctrines pernicieuses, se détournent du sein de leur affectueuse mère l'Eglise catholique, et devenir ses bourreaux implacables et cruels. Pour ceux-là, oui, nous devons crier au Seigneur d'abréger les jours d'épreuve, car il y a tant de désertions que les temps semblent être arrivés, comme l'a dit notre Divin Rédempteur, que s'ils n'étaient pas abrégés, ils égareraient même les élus.

321 Pour ces malheureux, les Pontifes romains et les Prélats de l'Eglise ont donc crié et élevé leurs supplications au Tout-Puissant en tout temps, et exhorté leurs fidèles fils à prier pour leur imposer les lumières d'en-haut et la miséricorde divine. Et parmi les prières qu'ils ont toujours le plus recommandé à cet effet, a la première place, chers fils, celle du Saint Rosaire, dévotion enseignée à Saint Dominique par la même Reine du Ciel¹⁹¹, à qui il a été donné de détruire toutes les hérésies, pour mettre fin à cette époque avec les albigeois, et par laquelle la Sainte Eglise confesse avoir remporté par la suite de nombreuses victoires notables contre ses ennemis, comme l'attestent les Souverains Pontifes S. Pie V et Clément XI, attribuant à cette dévotion les victoires remportées sur les Turcs, parce qu'elle coïncidait avec le moment où les fidèles imploraient l'aide de la Sainte Vierge pour l'armée chrétienne en récitant le Saint Rosaire¹⁹².

322 Cette dévotion, que l'immortel Pontife Léon XIII nous a si souvent recommandée¹⁹³, a toujours été, chers fils, la priorité de notre nation et celle que nos ancêtres ont pratiquée avec le plus de constance et de zèle en tout temps, publiquement et en privé, il n'y avait peut-être aucun village où l'on ne chantait pas dans les rues les jours de fête, et aucune famille qui ne le récitait pas tous les jours.

323 Mais pourrions-nous en dire autant de nos jours ? On conserve encore dans certains villages, par la miséricorde de Dieu, la sainte habitude de sortir en procession, à l'aube ou dans l'après-midi, en chantant à la Très Sainte Vierge ces louanges divines ; mais combien ils sont déjà peu nombreux et combien peu de fidèles s'imposent un petit sacrifice ou vainquent le respect humain pour prendre part à cette manifestation catholique, et ce qui est plus triste, combien de familles se trouvent aujourd'hui dans lesquelles on ne récite jamais ou rarement le Saint Rosaire !

324 En effet, en ce qui concerne notre diocèse, Nous voudrions, très chers fils, que cette dévotion, que tant de grâces et de bénédictions attirent sur les peuples et les familles, prenne en elle une grande croissance. Dans ce but, nous avons essayé de rétablir dans cette ville, siège de notre évêché, l'ancienne

¹⁹⁰Cf. Mt 16,18.

¹⁹¹Cf. dans B.R., 4e lecture du 7 octobre.

¹⁹²Cf. dans B.R., 5e et 6e lectures du 7 octobre.

¹⁹³Cf. entre autres, les encycliques suivantes de Léon XIII : *Supremi apostolatus*, du 1er septembre 1883 ; *Superiore anno*, du 30 août 1884 ; *Laetitiae sanctae*, du 8 septembre 1893 ; *Iucunda semper*, du 8 septembre 1894 ; *Adiutricem populi*, du 5 septembre 1895 ; *Augustissimae Virginis*, du 12 septembre 1897 ; *Diuurni temporis*, du 5 septembre 1898.

pratique, interrompue depuis de nombreuses années, de sortir en procession dans les rues le dimanche matin, en chantant le Saint Rosaire ; et nous souhaitons qu'à son exemple, il se rétablisse aussi dans les villages où il était pratiqué auparavant, et qu'il en introduise autant que possible ; et nous prions surtout les parents de ne pas cesser de prier avec leurs enfants et leurs domestiques quotidiennement, afin que, tout en leur donnant ce bon exemple que nos pères nous ont légué, ils attirent sur eux et sur leurs enfants la divine miséricorde et les grâces nécessaires à leur sanctification et à leur salut, dont la Sainte Vierge est dépositaire et dispensatrice.

325 Nous confions au zèle et à l'intérêt des prêtres de saisir l'occasion d'adresser la parole aux fidèles pour leur inculquer l'importance de cette dévotion.

326 Nous souhaitons, vénérables prêtres et bien-aimés diocésains, que le travail pour l'encourager soit l'hommage de gratitude que nous rendons tous cette année au Seigneur, pour avoir donné à notre Très Saint Père Pie X le pouvoir de célébrer le cinquantième anniversaire de sa première Messe, et par la grâce, non moins grande, de nous avoir donné en lui un Pontife qui, à une éminente sainteté, allie une sagesse admirable et une prudence et un attrait enchanteurs, qualités qui peuvent servir de norme et conduire dans la bonne direction une société aussi matérialiste, égoïste et ignorante en matière religieuse que la nôtre.

327 Mais notre zèle ne se contenterait pas encore de cela, très chers fils, mais nous voudrions aussi que, pour perpétuer ce souvenir, on établisse dans les principales villes de notre diocèse quelque congrégation eucharistique, comme le Cierge Nocturne ou d'autres, qui encouragerait parmi les hommes la fréquente communion si recommandée par le Saint-Père ; et une autre de dames qui veilleraient au décorum de la maison du Seigneur, en assurant sa propreté et sa netteté et en faisant des ornements qui pourraient être distribués annuellement parmi les églises pauvres de notre évêché.

328 Nous sommes certains, chers fils, que nos désirs de rechercher votre bien spirituel, pour lequel nous travaillerons sans répit et sans relâche, ne seront pas déçus, pour accomplir en partie l'obligation de notre ministère.

329 Soyons convaincus qu'aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour que notre esprit de ferveur ne décline pas, ni ne soit infecté par la contagion générale d'impiété et d'indifférence religieuse que l'on observe partout en ces temps malheureux, et que pour cela rien n'est plus approprié que la dévotion à la Sainte Eucharistie, source d'amour et de grâce, et à la Sainte Vierge, aqueduc de cette même grâce divine. C'est ce que Jésus-Christ notre Seigneur lui-même et sa Mère Immaculée semblent vouloir nous enseigner dans la multitude de miracles qu'ils opèrent quotidiennement dans le sanctuaire de Lourdes pour la conversion de cette société incrédule, et dont la plupart ont lieu lors de la procession du Saint-Sacrement, bénissant avec Lui les malades. Comme pour nous montrer que Lui, dans le sacrement de son amour, en tant qu'auteur de la grâce, est le médecin souverain qui peut guérir tous les maux de notre âme et de notre corps, et qu'Il veut les guérir par l'intermédiaire de Marie sa Mère, qu'Il a constituée comme la dispensatrice de ses grâces.

330 Allons donc à Jésus-Christ dans le Saint Sacrement, et à notre chère Mère la Sainte Vierge par la récitation du Saint Rosaire, et espérons avec confiance, fils bien-aimés, que nous obtiendrons bientôt le triomphe de la sainte Église, la conversion de tous ses ennemis et la sanctification de nos âmes, ce que désire votre prélat et Père, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Solsona, à la fête de la Nativité de Notre-Dame de l'année 1908.

FR. LUIS, ÉVÊQUE AD. AP.

5. Sur l'amour de Dieu

(B. Sol 42 (1909) p.1-8)

« Deus caritas est ; et, qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo manet » (1 Jn 4,16).

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle.

331 L'amour : voyez ici, chers fils, le mobile qui pousse l'homme dans tous ses actes. Désintéressé, droit et conforme à la raison le plus souvent ; égoïste, sensuel et accommodant ses appétits animaux, beaucoup d'autres, il s'avère que l'axe autour duquel tournent tous ses désirs, affections et opérations est l'amour ; parce que pour aimer l'homme a été créé, et l'amour est la fonction nécessaire de son cœur, qui ne peut vivre sans aimer. Car Dieu, qui l'a fait l'image vivante de sa beauté et de ses perfections, *faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (Gn 1,26), a voulu qu'il participe à sa propre vie, qui est amour : *Deus caritas est* (1 Jn 4, 16).

332 En effet, toutes les œuvres de Dieu, de même les « ad intra » que les « ad extra », nous manifestent que sa vie est amour. Le Père éternel engendre le Verbe, son Fils bien-aimé en qui il a ses plaisirs, Dieu comme Lui, image vivante, adéquate et parfaite de sa substance et splendeur de sa gloire : *Splendor gloriae et figura substantiae eius* (He 1,3) ; et Père et Fils s'aimant avec un amour infini et substantiel ; de cet amour vient l'Esprit Saint, troisième personne de la Trinité Auguste, consubstantiel et égal au Père et au Fils ; d'où l'on voit que l'amour est la vie de Dieu.

333 Mais comme l'amour est diffusif et tend à communiquer, le Seigneur ne s'est pas contenté de s'aimer lui-même, ce en quoi consiste son bonheur et sa béatitude essentielle ; mais il a aussi voulu en faire participer d'innombrables êtres qu'il a créés, des anges et des hommes, afin qu'ils accroissent leur gloire accidentelle, en accomplissant en tout la volonté très sainte de leur créateur dans le ciel et la terre ; et qu'en vivant en un tout identificateur avec Lui, ils participent aussi à sa vie d'amour : *Qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo manet* (1 Jn 4,16).

334 Cela nous révèle le plan divin de la création, dans lequel, depuis son décret éternel dans la pensée de Dieu jusqu'au « *consummatum est* »¹⁹⁴ du Rédempteur du genre humain suspendu à une croix sur le Mont Calvaire, le Créateur ne semble pas avoir proposé autre chose que de fonder et d'enregistrer dans ses créatures la loi de l'amour.

335 En effet, en créant les esprits angéliques, Il les éprouve dans la soumission et l'amour qu'ils lui doivent en tant que Créateur, et dans l'adoration du Verbe incarné, sur lequel Il leur révèle son plan divin : *Et adorent eum omnes angeli Dei* (He 1,6), cette loi d'amour et d'obéissance étant la cause que ceux qui sont restés fidèles ont été confirmés dans la grâce et dans l'état de béatitude, et que ceux qui se sont rebellés ont été éternellement réprouvés.

336 L'homme, créature inférieure à l'ange¹⁹⁵, mais constitué par Dieu, roi de la création, auquel il a soumis toutes choses et l'a formé à son image et à sa ressemblance¹⁹⁶, l'a uni à lui par des liens d'amour. Car loi d'amour, nous pouvons appeler celle qui a été donnée, parce qu'elle est fondée sur la charité et que son complément est la charité : *Plenitudo ergo legis est dilectio* (Rm 13,10), et dont les préceptes sont tellement reformulés dans cette vertu que l'apôtre saint Paul dit : « *Car celui qui aime autrui a de ce fait accompli la loi* » (Rm 13,8), « *Qui enim diligit proximum, legem implevit* ».

337 En outre, les vertus que le Seigneur commande d'exercer à l'homme pour obtenir sa béatitude éternelle et augmenter en elle de gloire, sont toutes ordonnées à celle de la charité qui les informe et les vivifie. A tel point que sans elle, ils n'auraient pas d'objet et ne pourraient pas subsister. Sa pratique ne serait pas facile, souvent, si la charité et l'amour de Dieu n'en adoucissaient la dureté et n'adoucissaient les répugnances que notre nature oppose à leur exercice. De plus, toutes les vertus ont leur objet dans le temps et y finissent, en passant seulement à l'éternité le mérite de les avoir pratiquées ; mais, de l'amour ou de la charité on ne peut pas dire la même chose ; elle ne se limite pas au temps, mais c'est surtout dans l'éternité qu'il a son objet et qu'il sera dans toute sa plénitude¹⁹⁷.

338 En un mot, chers fils, tout ce que le Seigneur a fait et disposé dans la création, ainsi dans l'ordre de la nature comme dans celui de la grâce, nous manifeste clairement son engagement à participer à sa vie d'amour. Car la charité ou l'amour de Dieu est l'âme, sans laquelle l'homme est mort : *Qui non diligit, manet in morte* (1 Jn 3,14).

¹⁹⁴Cf Jn 19,30.

¹⁹⁵Cf. Ps 8,6.

¹⁹⁶Cf. Gn 1,27.

¹⁹⁷Cf. 1 Co 13,8-13.

339 Mais ce qui nous rend encore plus évidente cette vérité, c'est que le Seigneur veuille restituer à l'homme la vie de la grâce perdue par le péché, en envoyant au monde son Fils unique, pour que nous vivions pour Lui : *In hoc apparuit caritas Dei in nobis, quoniam Filium suum unigenitum misit Deus in mundum, ut vivamus per eum* (1 Jn 4,9) ; parce que Lui seul a pu être un juste prix pour notre rachat, et nous ramener à la vie de l'amour, qui est la vie de Dieu lui-même : *Deus caritas est ; et, qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo manet* (1 Jn 4,16).

340 Voyez ici, chers fils, la mission du Verbe incarné, de l'Homme Dieu. Le péché commis à l'instigation de l'esprit infernal avait ouvert un abîme insondable entre Dieu et la créature ; comme un ouragan furieux avait violemment arraché et éloigné de Lui l'homme à une distance infinie, impossible à celui-ci de franchir ; l'auteur de son être, qui l'avait toujours traité comme un père aimant, était devenu son ennemi irréconciliable, et avec la perte de la grâce et de l'amour de Dieu, qui était sa vie, il était mort ; car, comme le dit l'apôtre Jean, celui qui n'aime pas est mort : *Qui non diligit, manet in morte* (1 Jn 3,14).

341 Il ne convenait pas, cependant, que la mort règne à jamais sur le monde, ni que l'enfer se glorifie d'avoir privé Dieu de la gloire que ses créatures devaient lui donner. Le plan divin dans la création de l'homme ne devait pas être frustré ; l'homme ne devait pas rester éternellement esclave de Satan ; et, ô prodige d'amour ! pour cela, le Verbe éternel s'est offert comme garant de l'homme et a décrété la Trinité Auguste son incarnation, afin que, revêtu de notre nature, non seulement il réintègre dans les droits perdus à la filiation divine et à la gloire, mais qu'il encore accroître nos mérites et sublimer notre nature jusqu'à la placer sur le trône de la Très Sainte Trinité, pouvant dire dès le moment de son entrée dans le monde : « *Et je les libérerais du pouvoir du Shéol ? De la mort je les rachèterais ? Où est ta peste, ô Mort ? Où est ta contagion, ô Shéol ? La compassion se dérobe à mes yeux* » (Os 13,14) : *Ero mors tua, o mors ! morsus tuus ero, inferne !*

342 Contemplez ici, fils bien-aimés, l'auguste mystère que notre Mère l'Église nous rappelle et commémore en ces jours. Un mystère que nous pourrions appeler un mystère d'amour, car il nous montre l'amour infini que le Seigneur a pour nous lorsque, dans sa compassion pour nous, il a voulu nous racheter à ses propres frais : *In caritate perpetua dilexi te ; ideo attraxi te in misericordia* (Jr 31,3)

343 Il est dans la nature de l'amour de chercher à s'identifier tout entier à l'être aimé, en l'élevant de sa condition si nécessaire, ou en abaissant l'amant de la sienne, afin de réaliser une union parfaite entre les deux. Et c'est ce que fait notre amant Jésus, car pour nous unir à Lui il s'humilie jusqu'à prendre notre nature, et il apparaît parmi nous et nous élève et sublime à la dignité si grande que nous pouvons nous appeler et être en vérité fils de Dieu : *Ut filii Dei nomine mur, et sumus* (1 Jn 3,1).

344 Mais non seulement ce divin Seigneur a caché les splendeurs de la divinité sous le voile de sa très sainte humanité, pour qu'avec plus de liberté et moins de crainte nous arrivions et que nous venions à Lui, mais il a aussi donné son amour, en embrassant les misères propres de notre humanité et en choisissant la condition la plus pauvre et la plus abattue des hommes¹⁹⁸.

345 Contemplez, en effet, chers fils, le Messie que les Juifs attendaient avec la splendeur et la magnificence d'un grand roi, né sur un portail méprisé parce que sa Sainte Mère ne trouvait de place dans aucune auberge à cause de sa pauvreté. Regardez, enveloppé dans de pauvres langes et couché sur la paille dans une crèche, celui qui habille de variété et de beauté les cieux et la terre et a son siège sur les séraphins. Voyez, sujet aux intempéries, celui à qui comme son Auteur obéit la nature tout entière. Et quand vous regardez une si grande humiliation et un si grand découragement, vous comprenez que le Dieu d'amour a voulu forcer l'homme à l'imiter et à l'élever jusqu'à s'identifier à Lui.

346 Il est également propre à l'amour de ne pas pardonner les sacrifices pour l'aimé, mais plutôt de se réjouir de souffrir pour lui, afin de lui donner un plus grand témoignage de son affection. Et l'amour mérité, Jésus notre bien, ne s'est pas contenté de s'humilier pour nous en prenant la forme d'un pécheur et en embrassant les peines qui accompagnent le péché : la pauvreté, la faim, la soif, la douleur, la lassitude et la mort elle-même, mais il l'a aussi rendue plus cruelle et plus affrontable, sur un échafaudage infâme et en versant la dernière goutte de son sang le plus pur, que, comme gage et témoignage de sa volonté, il a commencé à verser déjà huit jours après sa naissance, lors de la circoncision.

347 Avec quelle justesse nous pouvons nous exclamer ici, fils bien-aimés, avec l'Apôtre : « *O abîme de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses décrets sont insondables et ses voies incompréhensibles !* » (Rm 11,33). *O altitudo divitiarum et sapientiae et scientiae Dei ! Quam incomprehensibilia sunt iudicia eius, et investigabiles viae eius !*

348 Quelle intelligence, pas même angélique, aurait pu imaginer que le Dieu de la Majesté s'humilierait ainsi, que l'infini s'enfermerait dans la nature humaine, que le Seigneur de ceux qui dominant se soumettrait à ses créatures, que Celui qui est la félicité et le bonheur éternel souffrirait, et que

¹⁹⁸Cf. Ph 2,6-7.

Celui qui est l'auteur de la vie mourrait ? Et tout pour gagner l'homme, créature misérable, et captiver son amour. Comme il est étrange que les saints, et parmi eux, mon séraphique patriarche saint François, aient été fous d'enthousiasme et de joie à la contemplation de mystères aussi admirables !¹⁹⁹

349 Mais voici, fils bien-aimés, que l'amour veut être réciproque, ce qui est une autre de ses propriétés ; et si c'est ce que le cœur humain demande aux créatures qu'il aime, par la loi que lui a gravée son Créateur, ce Seigneur n'exigera-t-il pas de nous la même correspondance ? Sinon, pourquoi a-t-il mis dans le cœur de l'homme le besoin d'aimer, sans lequel il ne peut vivre ? Et quel autre but avait-il en le rendant naturellement reconnaissant, sinon de lui faire sentir la nécessité d'aimer et de correspondre à Celui qui est son Créateur, son Rédempteur et son Père ?

350 Mais, oh douleur ! Combien peu nous regardons et comprenons les hommes cette obligation ! Aussi simples et affectueux que nous sommes et que nous nous montrons avec les créatures et si réticents et même indifférents dans l'amour que nous devons à Dieu ! De ce que déplorait à juste titre le Séraphin d'Assise quand, versant d'abondantes larmes, il disait à ceux qui lui demandaient la cause de sa douleur : « Je pleure parce que l'Amour n'est pas aimé »²⁰⁰.

351 Combien est grande notre folie quand, en renversant la loi et l'ordre de l'amour, nous le fixons comme fin ultime aux créatures, qui ne doivent s'aimer qu'en Dieu, par Dieu et pour Dieu²⁰¹, et nous donnons au Seigneur la deuxième place, si nous ne l'oublions pas complètement ! N'avons-nous pas assez d'expérience de l'hésitation et de l'inquiétude que ressent notre cœur lorsqu'il met son affection désordonnée dans les créatures et des amères déceptions que le Seigneur nous permet d'en recevoir, afin de nous attirer à Lui ? C'est que Dieu, fils bien-aimés, nous a faits pour Lui, afin que nous puissions Le glorifier sur la terre et dans le ciel, étant heureux et bienheureux avec Lui dans le temps et dans l'éternité, de sorte que notre cœur ne puisse trouver son remplissage et sa satisfaction en rien en dehors de Dieu, comme le dit saint Augustin : *fecisti nos, Domine, ad te, et inquietum est cor nostrum, donec requiescat in te*²⁰².

352 Aimons donc Dieu en correspondance à l'amour infini et éternel que Lui a pour nous. Et notre divin Rédempteur dit qu'il est venu allumer dans le monde le feu de la charité et qu'il désire y brûler, *Ignem veni mittere in terram et quid volo ? Si iam accensus esset !* (Lc 12,49), qu'Il dispose nos cœurs pour que, de ce feu divin, nous vivions la vie de Dieu, qui est amour, et que nous y restions toujours : *Deus caritas est ; et, qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo manet* ²⁰³.

En preuve de quoi vous bénit, avec toute l'effusion de son âme, votre Prélat bien-aimé, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donné dans notre Palais épiscopal de Solsona le jour de la fête de la Nativité du Seigneur de l'année 1908.

FR. LUIS, ÉVÊQUE AD. AP.

6. Enseignement du catéchisme

(B. Sol 44 [1909] p.377-387)

« Haec est victoria, quae vicit mundum :
fides nostra » (1Jn 5,4).

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle.

353 Il est regrettable, d'ailleurs, chers fils, l'état auquel la société est arrivée, et il est triste et effrayant de penser à son avenir. Les doctrines modernes, qui enseignent à l'homme que sa mission

¹⁹⁹Cf. LM 10,7, dans o. c., p. 446.

²⁰⁰Cf. TC 14, dans o. c., p.540. Cf. 525.1272.

²⁰¹Cf. 524.1056.1151.1195.1307.

²⁰²SAINT AUGUSTIN, *Confessions* 1,1 : PL 32,661. Cf. 478.521.663.966.

²⁰³1 Jn 4,16.

s'achève dans ce monde, sans qu'il y ait pour lui un au-delà ; que tout ce qui existe sur la terre est à tous et que, par conséquent, la propriété est un vol ; que l'amour est libre et ne doit pas être entravé ; que l'homme n'a pas besoin d'autorité pour le gouverner et le dominer, car il est libre et indépendant ; qu'il n'y a pas d'autre morale que l'universelle ; que la Religion est un mythe et une invention pour intimider les pusillanimes, et d'autres erreurs de ce genre, ont tellement réussi à perturber les intelligences, que beaucoup semblent avoir perdu la notion, innée dans l'homme, du bien et du mal, de la vertu et du vice, et dans leur aveuglement ont intronisé le second et méprisé le premier, et même regarder et proclamer comme rédempteurs de l'humanité les partisans de ces idées dissolvantes²⁰⁴.

354 Les conséquences de la propagation de ces doctrines néfastes sont : la haine avec laquelle les riches sont considérés par la classe déshéritée de la fortune, et l'indifférence glaciale des riches aux besoins de leurs frères les pauvres ; les passions débridées et l'avidité dans la recherche de leur gratification : la dissolution de l'union conjugale et la destruction de la famille ; le mépris de toute autorité et l'engagement à secouer son joug ; la négation de l'ordre surnaturel et des vérités révélées, d'où le déséquilibre et le désordre que l'on note dans la société, qui prédit son retour à la barbarie si la divine Providence ne la soutient pas dans sa marche et si les hommes ne s'accueillent pas et ne s'affirment pas dans la foi et la doctrine du Crucifié, seule à pouvoir canaliser la société et sauver ses individus dans le temps et l'éternité. *Haec est victoria quae vincit mundum, fides nostra* (1 Jn 5,4).

355 C'est triste, chers fils, de voir dans un siècle qui se vante de tout savoir, de tout peser sur la balance de sa pauvre raison et d'avoir arraché de grands secrets à la nature, tant d'ignorance et tant d'oubli méprisant des vérités les plus transcendantes que sont celles de la religion, seules importantes et capables de nous rendre heureux, en nous enseignant nos devoirs et nos relations avec Dieu, avec nos voisins et avec la société dans laquelle nous vivons. Comme un éminent Cardinal de notre temps²⁰⁵ a dit à juste titre que la société actuelle avait besoin « de pain et de feuilles de Catéchisme » ! Car, en effet, s'il s'agissait d'améliorer la condition du pauvre et de veiller à ce que toutes les classes de la société s'instruisent bien dans la doctrine chrétienne qui leur enseigne leurs devoirs religieux, nous la verrions bientôt transformée et s'écarter de ses délires et de ses erreurs.

356 Quelle mutation n'a pas été opérée dans l'empire romain et dans le monde entier lorsque la doctrine de Jésus-Christ a été annoncée par les Apôtres ! Les idoles auxquelles ils avaient jusque-là fait confiance furent répudiées ; les mœurs dépravées et corrompues de cette société sensuelle furent réformées ; des sentiments de charité furent accueillis dans leurs cœurs par ceux qui jusque-là n'avaient que mépris pour les pauvres, ceux qu'ils considéraient comme des êtres d'une nature inférieure ; les haines et les vengeances se sont répandues et le monde a joui de la paix que les anges annoncèrent aux hommes de bonne volonté à la naissance du Sauveur.

357 Rien, cependant, ne favorisait la diffusion d'une doctrine aussi nouvelle et pèlerine. Elle était prêchée par des hommes inconnus, considérés comme grossiers et ignorants ; ils l'annonçaient non par la subtilité des paroles et l'élévation des concepts, mais avec simplicité et franchise, en parlant le langage du cœur, à l'instar du divin Maître ; comme les pauvres n'avaient ni or, ni argent, et ne disposaient d'aucun moyen pour encourager le peuple à leur prêter l'oreille ; ils avaient contre eux tous les pouvoirs de la terre ; la doctrine, en plus d'être une nouveauté, s'opposait totalement et condamnait les coutumes et les vices profondément ancrés dans la société ; ils confessaient pour Dieu un Homme qui était mort crucifié, et pourtant, malgré avoir contre lui, pour ainsi dire, la nature entière et les forces de l'Enfer, il s'est frayé un passage et s'est introduit partout, professé par toutes les classes de la société, les pauvres comme les riches, les sages comme les ignorants, de sorte qu'il a pu dire à juste titre Tertullien : « nous sommes d'hier et nous avons déjà tout rempli, le palais, le sénat et le forum »²⁰⁶.

358 Mais qu'y a-t-il à s'étonner si l'Esprit divin, qui vivifie tout et dont rien ne résiste à la grâce, parlait par la bouche de ces hommes, et s'ils sont envoyés du même Seigneur, qui dit aux confesseurs de sa foi : « *Je vous donnerai un langage et une sagesse, à quoi nul de vos adversaires ne pourra résister ni contredire* » (Lc 21,15), qui confirmait et accréditait sa doctrine par une multitude de prodiges et de miracles ?

359 Nous, prêtres, avons reçu la même mission d'enseigner aux gens la Loi de Dieu ; la doctrine que nous proclamons n'est autre que celle que les Apôtres ont prêchée ; la puissance de la grâce divine n'a pas été diminuée, et le Seigneur ne se montre pas plus avare pour la dispenser. Quelle est donc la cause, chers prêtres, de ne pas voire aujourd'hui des résultats aussi consolants dans la prédication de la doctrine de Jésus-Christ ? Il ne fait aucun doute que, si elle dépend en grande partie de la mauvaise disposition des gens, parce que certains se sont rendus indignes de la grâce à force de résister à ses appels,

²⁰⁴Cf. PIE X, *Pascendi Dominici gregis* : ASS 40 (1907) p. 593-650.

²⁰⁵Il s'agit du Cardinal Monescillo, Cf. dans ROCA, T., *Historia de la Congregación de RR. Terciarios Capuchinos*, t. I, Madrid, 1968, p. 103.

²⁰⁶Cf. TERTULLIEN, *Apologétique : Défense des chrétiens contre les gentils*, 37 : PL 1,525.

d'autres, orgueilleux dans leur vaine science, méprisent comme antiques les vérités de la Religion ; nombreux sont ceux qui, se faisant appeler chrétiens, sont de véritables apostats de l'Église catholique, et les plus indifférents en ce qui concerne la religion ; mais c'est avec douleur que nous devons avouer qu'il y a aussi une part de culpabilité en nous, pour ne pas nous trouver animés de cet esprit de ferveur et de zèle dont les apôtres étaient possédés, ne cherchant rien d'autre que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

360 Déjà en son temps, la docteure mystique Sainte Thérèse d'Avila déplorait par écrit à son confesseur que, parce que les ministres de l'Évangile n'étaient pas bien enflammés par l'amour de Dieu, leur prédication ne produisait pas autant de fruits dans les âmes²⁰⁷. À combien plus forte raison pouvons-nous le déplorer à notre époque ?

361 La société actuelle, vénérables prêtres, nous offre un vaste champ pour exercer la vertu du zèle pour le salut des âmes. On a rarement vu une telle ignorance des questions religieuses, une telle présomption et une telle arrogance. Aujourd'hui, les hommes se vantent de tout savoir, tout est l'objet de leur critique chercheuse, et pourtant ils ne se soucient pas du tout de l'étude et de la connaissance des vérités de l'ordre surnaturel, dans lesquelles réside leur bonheur temporel et éternel.

362 Notre Saint Père Pie X le regrette dans son encyclique sur l'enseignement de la doctrine chrétienne avec ces paroles : « On peut à peine dire de quelles épaisses ténèbres ils sont enveloppés, et, chose plus affligeante, ils y demeurent tranquillement plongés ! Dieu, le souverain Auteur et Maître de toutes choses, la Sagesse de la Foi chrétienne, ils n'y pensent presque jamais. L'Incarnation du Verbe de Dieu, la Rédemption du genre humain accomplie par Lui, ils n'en savent rien ; rien non plus de la Grâce, qui est le grand moyen d'acquérir les biens éternels ; rien de l'auguste Sacrifice ni des Sacrements, par lesquels nous obtenons et gardons en nous cette Grâce. Quant au péché, on ne tient nul compte de ce qu'il renferme de malice ou de honte ; par suite, nul souci de l'éviter ou de s'en débarrasser ; et ainsi l'on arrive au dernier jour. Alors, quand il ne reste à l'agonisant que quelques instants qui devraient être consacrés à des Actes d'amour pour Dieu, le Prêtre, afin de ne pas laisser perdre tout espoir de salut, est contraint de les employer à un enseignement sommaire de la Religion : trop heureux encore si le moribond n'est pas tellement dominé par une coupable ignorance, comme il arrive trop souvent, qu'il juge inutile toute intervention du prêtre et croie pouvoir, le cœur léger, sans avoir rien fait pour apaiser Dieu, entrer dans le redoutable chemin de l'Eternité. Aussi Notre prédécesseur Benoît XIV a eu raison d'écrire : Nous affirmons qu'une grande partie de ceux qui sont condamnés aux supplices éternels doivent cet irréparable malheur à l'ignorance des Mystères de la Foi, qu'on doit nécessairement savoir et croire pour être admis au nombre des élus. (Instit., XXVI, 18) »²⁰⁸.

363 Nous devons donc leur faire comprendre leur folie et leur enseigner la doctrine de Jésus-Christ, non pas avec la subtilité des discours et les paroles de la sagesse humaine, comme le dit l'Apôtre aux Corinthiens, mais avec la plus persuasive des raisons, qui est l'esprit et la vertu, car la foi ne doit pas être fondée, comme il le dit lui-même, « *sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu* » (1 Co 2,1.4.5).

364 C'est ainsi que le Seigneur donnera de l'efficacité à nos paroles et que nous pourrons inculquer dans l'esprit et dans le cœur des hommes les vérités de la foi, seules capables de sauver la société de la ruine et de la perdition qui la menacent, effet des mauvaises doctrines. *Haec est victoria quae vincit mundum, fides nostra* (1 Jn 5,4).

* * * * *

365 La prédication et l'enseignement de la doctrine de Jésus-Christ contenue dans le Catéchisme est, sans aucun doute, bien-aimés fils, la plus excellente et la plus importante de toutes les œuvres que nous pouvons faire, religieuse et socialement considérée²⁰⁹. Dans l'ordre religieux parce que, toute la mission de l'homme sur la terre consistant à servir son Créateur, afin de devenir éternellement heureux après sa mort, quoi de plus important pour lui que d'avoir une connaissance parfaite de cet Être suprême, autant qu'elle est donnée à l'entendement humain ; de correspondre aux raffinements de son amour et de bien connaître sa très sainte volonté et les préceptes qu'il lui impose, afin d'y conformer tous les actes de sa vie, qui doivent être dirigés vers sa plus grande gloire ? Et dans l'ordre social, parce que, dépendant de la paix et de la tranquillité des peuples et de leur développement et progrès matériel de la droiture, du travail et de l'union des citoyens, pour lesquels ils se respectent mutuellement dans leurs droits, rien n'est plus nécessaire à l'homme qui vit en société que de connaître les devoirs qu'il a à l'égard de ses semblables, les lois d'équité et de justice auxquelles il doit se conformer dans son travail et ses relations

²⁰⁷Cf. SAINTE THÉRÈSE, *Livre de la vie*, 16,7, dans *Obras Completas de Santa Teresa* (BAC, Madrid 1962) p.67. Cf. 1145.

²⁰⁸Pie X : *Acerbo nimis* : ASS 37 (1905) p.614-615.

²⁰⁹Cf. 2222.

avec les autres et les motifs et raisons qui le lient et l'obligent à l'amour et à l'union mutuelle de ses semblables.

Tout cela, nous l'enseigne donc ce livre saint, code de la Loi divine donnée par Dieu pour le gouvernement du monde et par lequel il est régi depuis sa création.

366 Oui, bien-aimés fils, la doctrine enseigne à l'homme que Dieu est son principe, que le servir est sa mission sur la terre et le fait de le voir et d'en jouir son dernier but. La doctrine lui rappelle la loi que lui impose le Seigneur lui-même et celle qu'il doit aussi observer par le précepte de son Église. Elle lui inculque les vérités qu'il doit croire telles qu'elles sont révélées par Dieu lui-même, et lui enseigne comment il doit s'adresser par la prière à son père céleste ; en un mot, elle l'instruit de tout ce qui se rapporte à la vie surnaturelle. Mais non seulement cela, mais elle lui indique aussi les devoirs que lui impose la société dans laquelle il vit, en lui apprenant que tous les hommes sont ses frères, qu'il doit aimer par le précepte de Dieu lui-même et comme des fils de notre Père qui est dans les cieux. Qu'il ne doit pas vouloir pour eux ce qu'il ne veut pas pour lui-même ; qu'il doit éviter de leur faire du mal, et qu'il doit leur procurer tout le bien spirituel et temporel possible. Qu'il doit respecter et se soumettre à l'autorité de celui qui la représente, car toute autorité vient de Dieu. Et elle lui fait comprendre, enfin, qu'il doit exercer avec ses voisins la charité, sans laquelle ses sacrifices ne seraient pas agréables aux yeux divins, et être résigné et patient dans les tribulations que le péché aura à subir dans cet exil jusqu'à ce qu'il atteigne la patrie céleste.

367 Quel bonheur si cette doctrine sainte était bien comprise et mieux pratiquée dans le monde ; il n'en faudrait pas davantage pour mettre fin à toutes les ambitions, les envies, les haines et les querelles qui divisent les hommes ! L'accomplissement du devoir, la fidélité dans les rapports, la conscience dans le travail et dans sa rétribution, la droiture dans tous les actes de la vie seraient la conséquence nécessaire d'un enseignement aussi sublime, car toute l'aspiration de l'homme se réduirait à faire, en tout, la volonté de Dieu, qu'il voudrait servir comme son Seigneur.

368 Instruisons donc le peuple, fils bien-aimés, sur les vérités et les devoirs éternels que lui enseigne la doctrine de Jésus-Christ et nous l'aurons délivré de la perdition que lui conduisent les doctrines modernes des mondains, car seule la foi est notre victoire. *Haec est victoria quae vincit mundum, fides nostra* (1 Jn 5,4).

* * * * *

369 Cette mission très élevée et divine appartient à tous les ministres du Seigneur, sur les lèvres desquels se trouve le dépôt de la connaissance, et de leur bouche on apprend la loi, car ils sont les anges du Seigneur des armées, comme le dit le prophète Malachie (Ml 2, 7). Il dit que le dépôt de la connaissance doit être sur leurs lèvres, car leur savoir ne leur a pas été donné pour eux seuls, mais pour qu'ils puissent en éclairer tous les hommes, les conduisant, comme des anges du Seigneur, à leur salut éternel par la voie des préceptes divins. C'est pourquoi ils ne doivent jamais cesser de tenir entre leurs mains le livre de la loi divine, que saint Ambroise appelle le livre sacerdotal, et il dit : « Malheureux les temps où le livre le moins étudié par les prêtres était ce livre sacerdotal ».

370 Oui, chers Prêtres, c'est à vous que s'adresse le Divin Maître lorsqu'il dit : « *Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit* » (Mt 28,19-20), qui est résumé dans le petit mais sublime et admirable livre de la doctrine chrétienne. Très noble mission qui vous rend participants de celle du Fils de Dieu, qui dit : « *Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie* » (Jn 20,21). Mission très haute par laquelle vous venez être comme co-rédempteurs de la lignée humaine en conduisant les âmes à leur salut éternel.

371 Mais s'il est du devoir de tout prêtre d'instruire le peuple de la Loi divine, cette mission incombe tout particulièrement à ceux qui sont chargés du soin des âmes. De ceux-ci, le Seigneur dit par la bouche de Jérémie : « *Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, qui vous paîtront avec intelligence et prudence* » (Jr 3,15), Afin que les fidèles, dit l'Apôtre aux Éphésiens, ne soient pas comme des enfants, ballottés de droite à gauche, ni emportés à tout vent par la malice des hommes ; mais qu'en toutes choses, en suivant la vérité dans la charité, ils grandissent jusqu'au Christ, qui est notre Tête (Ep 4,14-15).

372 C'est donc à vous, dignes coopérateurs dans la charge pastorale, que nous nous adressons spécialement afin de stimuler votre zèle dans l'œuvre si agréable de Dieu, si important à l'homme et si bénéfique à la société.

373 C'est l'une de vos principales obligations pendant les jours fériés, comme le prévoit le Concile de Trente²¹⁰, pour le meilleur accomplissement de laquelle il est bon que vous soyez aidés par

²¹⁰Cf. Concile de Trente, séance 22, cap.8, dans DENZINGER, 946,

les laïcs des deux sexes appartenant aux associations établies dans vos églises, qui, en se chargeant d'enseigner aux enfants le texte du Catéchisme et de leur donner sur celui-ci quelques brèves instructions, leur faciliteront ensuite de bien comprendre vos explications. Qu'ils comprennent qu'en ces temps où l'impiété s'emploie avec tant d'ardeur à décatholiser le peuple, les bons catholiques ne peuvent et ne doivent pas rester inactifs, et qu'il est nécessaire que tous soient des propagandistes, car aujourd'hui, par suite des doctrines pernicieuses qui se répandent, ils sont mieux suivis que le prêtre, dont ils croient voir l'intérêt quand il leur parle des vérités éternelles. On discute et on travaille beaucoup actuellement dans la propagande et l'action sociale pour contrecarrer les doctrines modernes perverses et leurs conséquences désastreuses, et tout cela est certainement très pratique, utile et digne de louanges et d'éloges ; mais croyez-moi, fils bien-aimés, si nous voulons tuer dans l'œuf les maux de la société, nous devons commencer par la ramener à Jésus-Christ, dont elle s'est détournée, et pour cela lui faire connaître son esprit et sa doctrine, qui contiennent l'antidote à tous ces maux.

374 L'enseignement de la doctrine chrétienne est donc, fils bien-aimés, la plus excellente des œuvres auxquelles vous pouvez vous consacrer pour la gloire de Dieu, le bien du prochain et de la société, et à laquelle votre Prélat, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, vous encourage avec beaucoup de zèle.

375 Sa Sainteté le Pape Pie X, fils bien-aimés, afin que, même dans la manière d'exposer les vérités de la foi, il y ait unité, écrivit un catéchisme et il l'enseigna dans tous les diocèses d'Italie, en évitant ainsi l'inconvénient qu'en passant d'un diocèse à l'autre, les fidèles puissent apprendre un nouveau texte du Catéchisme. Cependant, de nombreux prélats, interprétant que le désir du Pontife Romain serait que ce Catéchisme soit établi dans tous les diocèses du monde catholique, et comprenant les avantages que cela apporterait, l'ont naturellement adopté dans leurs propres diocèses. La même détermination a été prise dans cette province ecclésiastique, c'est pourquoi Nous vous demandons de ne pas enseigner dans ce diocèse un autre texte du Catéchisme que celui écrit par le Pontife Romain Pie X, traduit à cet effet en catalan. Mais jusqu'à ce que cette connaissance se soit généralisée, nous donnons instruction aux prêtres de continuer à faire passer les examens de Catéchisme pour adultes en utilisant l'ancien texte, qui a été enseigné dans le diocèse jusqu'à présent.

Solsona, à la fête de l'apôtre Saint-André en 1909.

FR. LUIS, ÉVÊQUE AD. AP.

7. Pénitence quadragésimale

(B. Sol 45 [1910] p.33-44)

« Non, dico vobis, sed, si non paenitentiam egeritis, omnes similiter peribitis » (Lc 13, 5)

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle.

376 L'Eglise catholique, chers fils, qui comme une mère tendre et affectueuse désire et cherche par tous les moyens à conduire nos âmes au ciel, dans l'accomplissement de sa divine mission, nous appelle et nous invite dans le saint temps de Carême au recueillement et à la prière, afin de nous disposer à entendre la voix de Dieu, qui ne se laisse entendre que dans ces conditions. *Propter hoc ecce ego lactabo eam et ducam eam in solitudinem et loquar ad cor eius* (Os 2,16), en nous contraignant de plus et en nous obligeant à faire pénitence, comme moyen unique d'attirer sur nous la divine miséricorde et de préparer notre retour au Seigneur si nous nous étions écartés de Lui par le péché, ou bien nous conserver dans sa grâce et son amitié avec laquelle nous pouvons servir d'intermédiaires en faveur de nos frères.

377 Il est vrai que cet enseignement se heurte, d'une part, à la répugnance et à la résistance de nos passions indomptées et des inclinations de notre nature corrompue, et, d'autre part, aux courants matérialistes de notre siècle et à leurs doctrines perverses, qui, tout en déprimant l'esprit, encouragent la sensualité et la mollesse, de sorte que le nom même de mortification et de pénitence effraie et fait peur à la plus grande partie, même des fidèles, aujourd'hui. Combien, en effet, échappent à l'accomplissement des légères privations que l'Eglise nous impose, comme le jeûne et l'abstinence, sous des prétextes

frivoles qui révèlent clairement son peu d'esprit ! Et même à combien il prend sa non-mortification au point de la censurer comme trop rigide par des lois si bénignes, par lesquelles il ne fait que nous faire connaître la nécessité d'accepter la mortification pour obtenir notre salut éternel. Mais comprenez bien, fils bien-aimés, cette prédication et cette doctrine, comme émanant de Dieu lui-même, ne variera jamais, ne tombera jamais en désuétude, et nous ne cesserons jamais de l'entendre, même si nous le regrettons, de sorte que nous sommes inexcusables, car même si elle ne nous était pas inculquée par notre sainte mère l'Église, la même conscience nous répéterait toujours ces paroles de l'évangéliste saint Luc : « *Non, je vous le dis ; mais si vous ne voulez pas vous repentir, vous périrez tous de même : Non, dico vobis, sed, si non paenitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* » (Lc 13,5).

* * * * *

378 Oui, chers fils, car cette vertu de pénitence est un moyen absolument nécessaire ou indispensable pour nous sauver, ayant eu le malheur de pécher, tout comme le baptême est nécessaire pour effacer notre culpabilité originelle et ouvrir les portes du Ciel. Vérité qui découle des paroles du Seigneur ; car, de la même manière qu'il nous dit par l'intermédiaire de saint Jean que celui qui n'a pas été régénéré par l'eau et l'Esprit Saint ne peut pas entrer dans le Royaume de Dieu : *Nisi quis natus fuerit ex aqua et Spiritu, non potest introire in regnum Dei* (Jn 3,5), ainsi nous enseigne-t-il, à travers saint Luc, que si nous ne faisons pas pénitence, nous périrons tous de la même manière : *Non, dico vobis, sed, si non paenitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* (Lc 13,5).

379 Si l'homme était resté dans l'état de grâce qu'il a acquis par le saint baptême, il n'aurait jamais eu besoin de parcourir le chemin difficile et rude de la mortification et de la pénitence pour arriver au ciel, qu'il aurait plus sûrement atteint par le chemin spacieux et délicieux de l'innocence, seules voies qui puissent le conduire à cette heureuse et bienheureuse patrie. Perdue, donc, l'innocence par le mauvais usage de sa liberté ; de justice et comme remède, il doit invoquer la pénitence pour réparer le désordre et les conséquences de son péché. De justice à l'égard de Dieu et comme remède en ce qui concerne lui-même.

380 Qu'est-ce, en effet, le péché, chers fils, sinon une rébellion de l'homme contre l'Être Suprême, à qui il doit tout et dont il dépend en tout ? Oui, une rébellion contre Dieu, qui est son premier commencement et sa fin ultime, à qui elles doivent donc être dirigées et orientées toutes leurs œuvres, comme un hommage rendu à la souveraineté de leur Être, dépendance que Lui exige de nous et que notre parfaite soumission à ses ordres doit témoigner. Mais l'homme, par le péché, renverse cet ordre, en rendant aux êtres créés le culte et l'adoration dus à Dieu seul et en leur consacrant les œuvres que, de même que nous ne pourrions accomplir sans l'aide du Seigneur, c'est en son honneur qu'elles doivent être faites, ce qui est une horrible injustice faite à l'Être Suprême.

381 Or, mes fils bien-aimés, Lui qui nous ordonne de réparer pleinement les torts que nous avons causés à nos voisins, et de faire une juste satisfaction pour les torts que nous leur avons causés, n'exigera-t-il pas aussi du pécheur qu'il répare l'honneur et la gloire qu'il leur a enlevés par son péché ? Oui, et cela de telle sorte que si nous ne lui donnons pas cette satisfaction avec la pénitence volontaire pendant la durée de notre vie, qu'il est temps de mériter, la justice divine nous y obligera dans l'éternité, où nous devons payer jusqu'au dernier quadrant : *Amen dico tibi : Non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem* (Mt 5,26).

382 Admirez et remerciez ici, chers fils, la miséricorde du Seigneur, qui a voulu mettre sa cause entre nos mains et nous rendre juges entre Lui et nous, se contentant de nos efforts si nous faisons vraiment ce qui est de notre côté pour satisfaire sa divine justice. Et en même temps, considérez la grande différence qui existe entre le fait que nous donnions volontairement cette satisfaction au Seigneur, ou que Lui nous demande et nous oblige à le faire dans la prochaine vie. Ici, un soupir, une larme de douleur versée au pied d'un crucifix, et toute mortification, si petite soit-elle, est d'une valeur immense, parce qu'elle peut être unie aux mérites de notre divin Rédempteur, qui nous sont appliqués tant que dure le temps du mérite, et qui suffisent donc pour désarmer la justice de Dieu et attirer sur nous sa divine miséricorde. Mais, à la fin de la vie, dans l'éternité, l'âme sera privée de ce secours surnaturel et divin et devra satisfaire par elle-même la peine due pour ses fautes par des tourments terribles au purgatoire, jusqu'à se purifier dans ce feu comme l'or dans le creuset, car rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux. Et s'il est sorti de ce monde dans le péché mortel, il souffrira aussi éternellement et sans fruit les rigueurs de cette pénitence en enfer, sans qu'il puisse apaiser par elle la juste indignation de Dieu.

383 Ah ! fils bien-aimés, ne serions-nous pas aveugles et cruels envers nous-mêmes si nous ne profitons pas d'un moyen aussi facile pour nous placer dans la grâce de Dieu et assurer notre salut ?

Qu'est-ce qu'un coupable peut désirer de plus, si ce n'est de pouvoir laver, même avec ses larmes, les taches qui rongent son âme, accomplissant ainsi son premier et principal devoir, celui de l'expiation ?

384 Mais ce n'est pas seulement la justice de Dieu qui exige de nous la pénitence ; elle nous est aussi absolument nécessaire comme remède aux maux que le péché a portés à notre âme.

385 Elle est nécessaire au pécheur, comme le seul antidote puissant pour guérir la blessure profonde et mortelle que le péché a infligée à son âme, lui donnant une mort instantanée : *Anima, quae peccaverit, ipsa morietur* (Ez 18,4). Si donc seul ce baume salutaire peut guérir une plaie si mortelle et seulement par la pénitence, nous pouvons récupérer la grâce, qui est la vie de notre âme, car si le péché nous éloigne de Dieu et constitue ses ennemis, la pénitence nous rapproche et nous réconcilie avec Lui, et si le péché nous ferme les portes du ciel, la pénitence, et elle seule nous les ouvre, donc le pécheur qui ne s'y accueille pas cherche sa perdition éternelle car Notre Seigneur Jésus-Christ dit par saint Luc que nous périrons éternellement si nous ne le faisons pas : *Non, dico vobis, sed, si non paenitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* (Lc 13,5).

386 Mais la pénitence est nécessaire non seulement aux pécheurs, mais aussi aux justes, pour s'assurer de leur justification ; car qui peut se vanter d'être ainsi devant Dieu ? quand l'Apôtre S. Paul craint de lui-même et dit : « *Ne me reproche rien, mais je n'en suis pas justifié pour autant ; mon juge, c'est le Seigneur* » : *Nihil enim mihi conscius sum, sed non in hoc iustificatus sum. Qui autem iudicat me, Dominus est !* (1 Co 4,4). Nous pouvons nous être repentis, pleurer aussi sur nos errements et confesser nos fautes aux pieds du ministre de Jésus-Christ, mais sommes-nous sûrs de la vérité de notre conversion et que l'accusation de nos fautes a été accompagnée de la douleur et du but nécessaires pour en obtenir le pardon ? Si, donc, même du péché pardonné dit l'Ecclésiastique que nous ne vivons pas sans crainte : *De propitiato peccato noli esse sine metu* (Si 5,5), comment ne tremblerons-nous pas en étant incertains de notre vraie conversion ? Pour nous en assurer, accueillons-nous donc à la pénitence, moyen sûr d'attirer sur nous la miséricorde divine et d'implorer la grâce dont nous avons besoin pour sortir de l'état de la culpabilité, si nous avons le malheur d'y être, ou pour rester dans l'amitié du Seigneur et progresser sur le chemin de la perfection, suivant le conseil de l'apôtre Paul qui donne aux Philippiens de faire les œuvres nécessaires pour le salut avec crainte et tremblement, afin d'assurer la béatitude éternelle : *Cum metu et tremore vestram salutem operamini* (Ph 2,12).

387 Mais la pénitence nous est également nécessaire, fils bien-aimés, pour renforcer et fortifier notre esprit et lui donner de l'endurance pour combattre avec courage les batailles du Seigneur, que nous devons sans trêve soutenir contre les ennemis de notre salut.

388 Les maladies de l'esprit sont comme les maladies du corps, qui, même après la disparition de leur gravité, laissent le patient dans un état de faiblesse et de propension à rechuter, nécessitant un traitement spécial et des aliments très régénérants pour le fortifier et le mettre en sécurité. Ainsi notre âme, même si par la grâce divine elle est sortie du mauvais état et de la gravité de la culpabilité, elle reste pourtant si encline au péché et si faible et si maigre pour résister aux suggestions de ses ennemis qu'à chaque pas elle risque de perdre la grâce acquise si l'on n'emploie aucun moyen pour la fortifier, et ce n'est certainement que la pénitence, qui, tout en nous purifiant de nos défauts et en nous faisant satisfaire par eux à la justice divine, est aussi un préservatif pour ne pas pécher et un moyen très efficace d'obtenir la miséricorde du Seigneur, qui ne méprisera jamais le cœur contrit et humilié, comme le dit le prophète David : *Sacrificium Deo spiritus contribulatus ; cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies* (Ps 50,19).

* * * * *

389 Ce doit certainement être une source de grande satisfaction et de consolation pour nous, fils bien-aimés, de savoir que, s'il est nécessaire de boire jusqu'à la lie le calice amer de la mortification et de la pénitence pour nous sauver, d'autre part, l'efficacité de ce moyen est telle qu'elle nous assure le pardon de nos fautes. Cette vérité est attestée par Dieu lui-même lorsqu'il nous dit par l'intermédiaire du prophète Zacharie : *Convertimini ad me, ait Dominus exercituum ; et convertar ad vos, dicit Dominus exercituum* : « *Revenez à moi – oracle de Yahvé Sabaot – et je reviendrai vers vous, dit Yahvé Sabaot* » (Za 1,3) ; et que pour l'graver profondément dans nos cœurs, le divin Rédempteur nous l'a proposée dans cette belle et très tendre parabole du fils prodigue²¹¹ qui, malgré son ingratitude monstrueuse d'abandonner son bon père et d'avoir dissipé son riche patrimoine en vivant dans la luxure, quand, tourmenté et instruit par la misère, il revient à lui et se souvient de l'abondance des serviteurs dans la maison de son père, il se résout à se présenter à lui, à lui demander pardon et à le supplier de l'admettre dans le nombre de ses serviteurs, qui, oubliant à l'instant ses offenses et déposant sa juste indignation, le

²¹¹Cf. Lc 15,11-32.

serre contre sa poitrine et prépare un grand festin pour que tous participent à sa joie d'avoir trouvé le fils qu'il avait perdu.

390 Ces paroles consolantes du prophète Ezéchiel ne nous déclarent pas moins la puissance et l'efficacité de la vraie conversion et de la pénitence pour apaiser le Seigneur et rendre à l'âme la vie de la grâce : *Impius considerans enim et avertens se ab omnibus iniquitatibus suis, quas operatus est, vita vivet, non morietur* (Ez 18,28). Le méchant, entrant de nouveau en lui-même et se détournant de toutes les iniquités qu'il a commises, aura une vraie vie et ne mourra pas. Le peuple de Ninive est le meilleur témoignage de l'accomplissement exact de cette promesse : Ils s'étaient détournés de Dieu ; leurs iniquités et leurs péchés avaient irrité la justice divine, qui décrétait leur extermination si, dans les quarante jours, ils ne se reconnaissaient pas et ne faisaient pas pénitence ; Il leur envoya un prophète pour leur faire part de sa volonté et du châtement qui les menaçait, et depuis le roi jusqu'au dernier vassal, les anciens et les enfants se livrèrent au jeûne, se couvrirent le corps d'un sac, répandirent de la cendre sur leur tête, et implorèrent publiquement le Seigneur de leur faire grâce, ce qui leur fut accordé, et Ninive fut sauvée par la pénitence²¹².

391 Oh force admirable de cette vertu, à laquelle Dieu lui-même ne peut résister ! Son efficacité est telle, fils bien-aimés, qu'elle semble dominer le divin Cœur. David pêche et vit dans l'oubli de Dieu jusqu'à ce que le Seigneur l'envoie au prophète Nathan, qui dans une parabole lui fait comprendre l'énormité de son crime et au moment où, reconnu et prostré sur terre, il mérite d'entendre du prophète : « *De son côté, Yahvé pardonne ta faute, tu ne mourras pas* »²¹³. La pécheresse de l'Évangile reconnaît ses égarements, et dès qu'elle se prosterne aux pieds de Jésus-Christ, elle les pleure amèrement, elle écoute ces paroles de vie : « *Tes péchés sont remis* »²¹⁴. Dimas confesse publiquement ses fautes sur la croix où il est crucifié près du Divin Rédempteur et lui demande de se souvenir de lui quand il sera dans son royaume, et il entend instantanément de ses lèvres divines cette promesse reconfortante : « *En vérité, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis* »²¹⁵.

392 De tels exemples admirables doivent nous servir d'encouragement, chers fils, pour nous tourner sans crainte ni délai vers notre bon Père et entreprendre le chemin de la pénitence, unique qui peut conduire les pécheurs au ciel et l'atteindre en toute sécurité. Mais si notre faiblesse et notre fragilité ont encore besoin d'être encouragées, considérons ce que les saints et le Saint des saints, Jésus-Christ, notre bien, ont fait à cet égard.

* * * * *

393 La vie de ce divin modèle fut tout d'abnégation et de sacrifice, de douleur et de tourments, de telle sorte qu'Isaïe put dire que du bout du pied à l'extrémité de la tête, il n'y avait pas en Lui une partie saine : *A planta pedis usque ad verticem non est in eo sanitas* (Is 1,6). Mais là où il nous a donné la leçon la plus éloquente de la souffrance et a mieux mis en évidence la nécessité de celui-ci pour l'expiation de la faute, c'était au Calvaire, en attirant l'humanité entière à la Croix sur laquelle elle était fixée et en la ceignant de la couronne d'épines pointues qui traversaient ses tempes.

394 A partir de ce sacrifice du Fils de Dieu, souffrir et pâtir des peines et des tribulations n'était plus considéré comme le patrimoine d'une race maudite, mais plutôt comme un précieux trésor et blason de gloire, pour ressembler à Jésus-Christ et pour le droit qu'il nous donne sa gloire.

395 C'est pourquoi l'Apôtre Paul ne voulut se glorifier que de la Croix de Jésus-Christ : *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Iesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo* (Ga 6,14) ; que les Apôtres soient remplis de joie devant les tribunaux, se considérant heureux de souffrir quelque chose au nom de Jésus : *Et illi quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine contumeliam pati* (Ac 5,41) ; et que les martyrs s'efforcent de souffrir les tourments les plus atroces, persuadés qu'ils commençaient à être ses disciples, alors qu'ils souffraient par leur amour, comme le disait le martyr saint Ignace²¹⁶.

396 D'où aussi la soif insatiable de mortifications, de pénitences et de sacrifices qu'avaient les saints, qui faisait s'exclamer sainte Thérèse : « ou pâtir ou mourir »²¹⁷. Parce qu'ils comprenaient, comme de vrais sages, que Jésus-Christ étant entré dans son royaume par le chemin de la mortification et ayant ouvert ses portes avec la clef maîtresse de la croix, ses disciples, chargés chacun de la sienne,

²¹²Cf. Jon 3,1-10.

²¹³Cf. 2 S 12, 13.

²¹⁴Cf. Lc 7,48.

²¹⁵Cf. Lc 23,43.

²¹⁶Cf. SAINT IGNACE, *Lettre aux Romains*, 3, 1-5, dans Funk, I, 215-219. Cf. SAINT JÉRÔME, *De scriptoribus ecclesiasticis*, 16 dans B.R. 6e lecture le 1er février (PL 23, 667).

²¹⁷Cf. dans B.R. 6e lecture le 15 octobre. Cf. : SAINTE THÉRÈSE, *Livre de la vie*, 40, 20, dans o. c., p. 176. Cf. 1206.1507.

devaient le suivre sur la même voie, comme le Maître souverain lui-même l'a enseigné en disant : « *Quiconque ne porte pas sa croix et ne vient pas derrière moi ne peut être mon disciple* » : *Et, qui non baiulat crucem suam et venit post me, non potest esse meus discipulus* (Lc 14,27). C'est pourquoi, plus il aime les justes, plus il donne en abondance à boire le calice amer de la tribulation, comme nous le voyons dans la Sainte Vierge, que nous appelons à juste titre Reine des Martyrs.

397 La mortification ou pénitence nous est donc nécessaire, fils bien-aimés, pour nous sauver comme seul moyen d'apaiser le Seigneur et de fortifier nos âmes pour surmonter les obstacles que nos ennemis opposent et pour attirer sur nous les miséricordes divines. Par laquelle le Seigneur nous stimule et nous encourage à en embrasser les rigueurs, en nous donnant l'exemple des saints, qui en ont fait leur plus grand bonheur, et de Jésus-Christ lui-même, le Saint des saints, qui a souffert pour nous, nous donnant l'exemple pour que nous suivions ses traces, comme le dit l'apôtre Pierre : *In hoc enim vocati estis, quia et Christus passus est pro vobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia eius* (1 P 2,21).

398 Les calamités et les malheurs qui, de façon continue et progressive, se produisent chaque jour dans le monde, nous montrent clairement, chers fils, que par nos péchés, nous avons provoqué, comme les ninivites, la juste indignation du Seigneur ; mais merci à lui, car il a aussi exercé sa miséricorde avec nous, nous avertissant de la nécessité de nous tourner vers Lui et d'implorer sa clémence non plus par un prophète, mais par sa propre Mère, la Sainte Vierge, qui, apparaissant dans la Salette et à Lourdes, la colère du Seigneur et la nécessité de l'apaiser par la pénitence.

399 Ne négligeons donc pas sa voix et ses exhortations affectueuses, surtout en ce saint temps de Carême. Revenons à notre bon Père, comme le fils prodigue²¹⁸, car il nous attend à bras ouverts pour nous embrasser et couvrir notre nudité du vêtement de la justice et de la sainteté, dont, revêtus, nous pourrions entrer après notre mort dans le festin de la gloire.

C'est ce que votre Prélat désire avec un réel empressement et demande continuellement au Seigneur, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée à Solsona, à la fête de la Purification de Notre-Dame de l'année 1910.

FR. LUIS, ÉVÊQUE AD. AP.

8. Deux pouvoirs et deux drapeaux

(B. Sol 45 [1910] p.413-423)

« *In propria venit, et sui eum non receperunt* » (Jn 1,11).

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle.

400 À l'approche, fils bien-aimés, de la fête de la naissance du Fils de Dieu, nous sommes frappés chaque année à nouveau par le fait que, dans la plénitude des temps, alors que la malice humaine atteignait son point culminant, l'amour a brillé de toute sa puissance dans la rédemption de l'humanité et a débordé de grâce là où le péché abonde (Rm 5,20), et que le monde et même le peuple de Dieu ne connaîtraient pas leur Sauveur et fermeraient les yeux sur la splendide lumière de la Vérité qui éclaire tout homme venant en ce monde (Jn 1,9). Et nous éprouvons toujours une profonde tristesse à considérer qu'après vingt siècles de folle résistance et de vaine lutte contre l'empire de Jésus-Christ, la société n'a pas encore reconnu son Rédempteur et ne veut pas se soumettre à l'Église catholique, institution sociale extérieure et visible, autorisée par Dieu à diriger tous les gens et à administrer aux fidèles les mystères du salut.

401 Mais ce phénomène regrettable ne nous surprend pas, car les prophètes l'avaient déjà annoncé. « *Quel est donc celui-ci – Isaïe s'exclame – qui vient d'Édom, de Bozra en habits éclatants, magnifiquement drapé dans son manteau, s'avançant dans la plénitude de sa force ? C'est moi qui parle avec justice, qui suis puissant pour sauver. – Pourquoi ce rouge à ton manteau, pourquoi es-tu vêtu comme celui qui foule au pressoir ? – A la cuve j'ai foulé solitaire, et des gens de mon peuple pas un n'était avec moi. Alors je les ai foulés dans ma colère, je les ai piétinés dans ma fureur, leur sang a giclé* »
²¹⁸Cf. Lc 15,20-22.

sur mes habits, et j'ai taché tous mes vêtements. Car j'ai au cœur un jour de vengeance, c'est l'année de ma rétribution qui vient » (Is 63,1-4). « *Des rois de la terre – dit le prophète royal – s'insurgent, des princes conspirent contre Yahvé et contre son Messie. Celui qui siège dans les cieux s'en amuse, Yahvé les tourne en dérision* » (Ps 2, 2-4).

402 Nous ne sommes pas surpris par cette résistance diabolique, et nous savons aussi que cette lutte acharnée ne cessera pas jusqu'à ce que le Roi immortel des siècles vienne, au jour de la victoire finale, glorifier son Église et confondre pour toujours les impies.

403 Jésus-Christ et Satan se disputent la possession des âmes, et pour les soumettre à leur royaume respectif livrent dans le monde la plus sublime bataille. Les champs sont bien délimités et les drapeaux respectifs sont en vue, mais les ténèbres de l'erreur introduisent la confusion la plus effrayante lorsque les ennemis de la Lumière réussissent à mettre des obstacles à l'éclat inextinguible de la Vérité.

404 Il est donc de notre devoir de dissiper, autant qu'il est possible, ces ténèbres et d'éviter la ruine qui en résulte pour les âmes confiées à nos soins ; de même qu'à présent, nous considérons qu'il est de notre devoir de vous exhorter à la reconnaissance et à la défense du pouvoir surnaturel qui appartient à Jésus-Christ et à son Église, et de vous avertir que l'ennemi, en feignant l'amitié et en faisant intervenir les notions de vrai et de faux, déconcerte et égare beaucoup de catholiques, et, sous prétexte de s'assurer la prépondérance du pouvoir civil, cherche à expulser le Catholicisme de la société.

* * * * *

405 L'œuvre de Jésus-Christ était l'œuvre de tous les siècles et devait s'étendre à tous les hommes qu'il venait sauver, en leur enseignant, en tant que Maître souverain, le chemin du ciel ; donc, les trente-trois ans de sa vie mortelle n'étaient que le premier instant de son existence éternelle parmi nous : les travaux de sa vie publique esquissaient à peine son apostolat perpétuel, et la Judée n'était que le vestibule du grand édifice du monde, vaste champ d'action dans lequel il devait travailler jusqu'à la consommation des siècles.

406 Pour étendre son action à toute la terre et faire entendre sa voix aux hommes de tous les temps jusqu'à la fin du monde, il était donc nécessaire de former une société ou un organisme qui, animé et vivant de son esprit, soit sa représentation vivante et fût marquée du sceau de sa divinité. Telle est donc l'Église : reproduction, manifestation permanente et continuation de Jésus-Christ, de qui elle reçoit la vie et les influences qu'elle fait circuler et communique en proportion à tous ses membres.

407 C'est l'Église catholique, qui est assurée de : l'unité par l'exclusion de toute doctrine opposée et par la concorde de tous les fidèles avec le Vicaire du Christ et avec les Prélats institués par Lui ; la sainteté, par les moyens qu'elle emploie pour la produire dans le monde, puisque, en ce qui concerne ce qu'il faut croire, elle enseigne sa doctrine telle qu'elle est contenue dans la Sainte Écriture, et en ce qui concerne ce qu'il faut faire, elle a pour préceptes fondamentaux ceux qui sont dictés par Dieu, et ceux qu'elle dicte ne sont nullement opposés à ceux de Dieu, mais sont ordonnés pour en assurer le meilleur accomplissement ; l'universalité, à cause de la volonté même de Dieu, qui veut sauver tous les hommes, et qui leur fera donc connaître la véritable Église, hors de laquelle il n'y a point de salut ; et l'apostolicité, à cause de la succession indéfectible du ministère apostolique et de l'enseignement de la même doctrine depuis la constitution de l'Église, et dont l'indéfectibilité du ministère et l'unité de la doctrine sont appuyées par les paroles du Christ, qui a dit : « *Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point* » (Mt 28,19-20)²¹⁹. Cette Église est le royaume du Fils de Dieu, dont le royaume, sans être de la terre, a été fondé sur la terre et pour la terre.

408 Le monde s'oppose à ce règne. La haine contre l'austérité de la doctrine chrétienne, la colère des pharisiens lorsque leur hypocrisie était exposée, et la crédulité du peuple qui leur était soumis, ont provoqué la mort de Jésus-Christ ; mais le Crucifié est ressuscité le troisième jour, comme il l'avait prédit, et nous a donné la preuve la plus convaincante de la dignité qui lui appartient : il est resté quarante jours avec ses disciples, leur a donné des instructions pour la constitution et la propagation de l'Église et s'est élevé au ciel, après nous avoir promis son séjour dans le monde près de nous par la grâce et sa présence réelle dans le Saint Sacrement.

409 Malgré l'évidence de l'origine divine de l'Église, dont témoignent ses prodiges et sa doctrine, le monde, qui ferme les yeux à la lumière vraie, Jésus-Christ, ne veut pas non plus les ouvrir pour reconnaître dans l'Église son corps mystique, et même beaucoup de chrétiens, en imitant la conduite des Juifs envers Jésus-Christ, la renient comme leur mère ou lui refusent la vénération et le respect qui lui

²¹⁹Aussi Mt 24,35.

sont dus, en l'insultant, en l'outrageant et en disant, au moins par les œuvres, comme le peuple déité : « *Nous ne voulons pas que celui-là règne sur nous* » (Lc 19,14). On peut dire d'elle, comme de son divin Maître, que les siens, qu'elle était venue sauver, ne l'ont pas reçue. *In propria venit, et sui eum non receperunt* (Jn 1,11).

410 Nous, fils bien-aimés, confessant leur origine et leur mission divines, suivons les enseignements de la vie éternelle qu'elle nous donne et proclamons très haut sa royauté et son indépendance.

411 Toute autorité, chers fils, vient de Dieu : *Omnis potestas a Domino Deo est*²²⁰. « *Par moi – dit le Seigneur dans les Proverbes – règnent les rois et les nobles décrètent le droit ; par moi gouvernent les princes et les grands, les juges légitimes* » (Pr 8, 15-16). Comme principe dont tous les êtres dépendent et fin auquel ils s'acheminent, Lui communie et fait participer de son autorité les créatures dans la mesure et la proportion nécessaires au bon ordre et au bon gouvernement du monde. Mais à Jésus-Christ, son Fils unique, par qui et en qui toutes choses ont été faites, il a donné tout pouvoir dans le ciel et sur la terre et il a établi Roi sur Sion, sa montagne sainte ; Roi immortel des siècles, devant lequel tous les habitants du ciel doivent plier le genou, de la terre et des enfers eux-mêmes²²¹.

412 En tant que roi, l'Ange l'a également annoncé à la créature bénie choisie comme sa Mère, en disant : « *Il régnera sur la maison de Jacob pour les siècles et son règne n'aura pas de fin* » (Lc 1,33). Pour le Roi des Juifs, nouveau-né, les Mages demandaient à Jérusalem quand ils le cherchaient pour l'adorer²²². Le peuple l'a toujours considéré comme Roi, et a voulu le proclamer comme tel lorsqu'il a disparu de sa vue²²³. Lui confessa être roi devant Pilate²²⁴, bien que d'un royaume très différent de ceux de la terre, et Roi des Juifs écrivit celui-ci sur le panneau qu'il fit fixer sur la Croix où le Rédempteur expira²²⁵.

413 Et comme son royaume est éternel, même après sa Résurrection, il règne et régnera pour tous les siècles, dans son Église et par son Église, dans laquelle il vivra toujours, comme il l'a promis à ses disciples : *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem saeculi* (Mt 28,20).

414 L'Église, par conséquent, fille du Roi immortel des siècles et épouse de Jésus-Christ, dont le côté est sorti comme une autre Ève, est pour la même Reine, avec un empire et une puissance tellement supérieure à ceux des rois de la terre, comme l'esprit est supérieur à la matière et l'âme au corps.

415 De même, elle jouit, par droit divin, d'un pouvoir législatif et coercitif parfait pour donner et établir des lois pour le bien spirituel et le salut de ses fidèles fils, et pour les contraindre par des peines légitimes à leur accomplissement.

416 En usage de ce pouvoir, elle dispose de ce qui concerne la discipline ecclésiastique et le gouvernement religieux ; elle régleme le culte et donne des lois pour la liturgie, les rites sacrés et l'administration des sacrements ; elle choisit ses ministres parmi les fidèles capables d'instruire les autres ; juge, acquitte ou condamne ses sujets ; régleme la vie de l'homme dans ses différents états ; sanctionne ses vœux et établit des lois très sages pour le mariage ; sur les questions mixtes qui concernent la société civile et la société religieuse. Elle prononce son jugement souverain ; en un mot, elle utilise, dans toute l'étendue de ses domaines, le pouvoir suprême dont elle jouit, reçu non des hommes, mais de Dieu, de qui découle tout pouvoir²²⁶.

417 Et elle ne cesse de punir et de contraindre ses sujets par des peines à l'accomplissement de ses lois, comme nous voyons que l'Apôtre menaçait ceux de Corinthe s'ils n'étaient pas amendés, en leur disant : « *C'est la troisième fois que je vais me rendre chez vous. Toute affaire se décidera sur la parole de deux témoins ou de trois. Je l'ai déjà dit à ceux qui ont péché précédemment et à tous les autres, et je le redis d'avance aujourd'hui que je suis absent, comme lors de mon second séjour : si je reviens, je serai sans ménagement* » (2 Co 13,1-2).

418 De même, l'Église prive le pécheur public de beaucoup de biens spirituels dont jouissent les autres fidèles et dénonce les transgresseurs de ses lois et de sa doctrine pour railler les autres, comme le faisait l'Apôtre en disant aux Thessaloniciens : « *Or nous entendons dire qu'il en est parmi vous qui mènent une vie désordonnée, ne travaillant pas du tout mais se mêlant de tout... ; Si quelqu'un n'obéit pas aux indications de cette lettre, notez-le, et, pour sa confusion, cessez de frayer avec lui* » (2 Th 3,11-14).

²²⁰Cf. Ps 62,12 ; Rm 13,1.

²²¹Cf. Ph 2,10 ; Rm 14,11.

²²²Cf. Mt 2,2.

²²³Cf. Jn 6,15.

²²⁴Cf. Mt 27,11 ; Jn 18,36-37.

²²⁵Cf. Mt 27,37.

²²⁶Cf. Rom 13,1 ; Jn 19,11 ; 1 Ch 29,12.

419 Mais dans les cas de contumace, les crimes étant énormes et le scandale grand, l'Église utilise aussi le remède suprême de l'excommunication, par lequel elle ampute et sépare le membre corrompu de la communauté des fidèles afin d'éviter d'infecter les autres, selon le conseil de l'apôtre précité, qui dit : « *Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte ? Purifiez-vous du vieux levain pour être une pâte nouvelle* » (1 Co 5,6-7), et à l'exemple du même Apôtre, qui excommunia l'homme incestueux de Corinthe, en disant : « *Il faut qu'au nom du Seigneur Jésus, vous et mon esprit nous étant assemblés avec la puissance de notre Seigneur Jésus, nous livrions cet individu à Satan pour la perte de sa chair, afin que l'esprit soit sauvé au Jour du Seigneur* » (1 Co 5,4-5).

420 L'Église, donc, fils bien-aimés, qui a reçu de Jésus-Christ un si haut pouvoir pour le régime et le gouvernement des fidèles, ne peut et ne doit être, de même, subordonnée à aucune autorité de la terre en ce qui concerne la très haute mission. Au contraire, le pouvoir civil, considérant la supériorité de sa mission, doit la respecter, la respecter et lui apporter tout le soutien nécessaire pour son accomplissement dans le temps, comme elle le fait par son divin Maître, qui ordonne de donner à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César²²⁷, pour que de cette union harmonieuse de pouvoirs résulte l'ordre et le bien de la société que se propose le Seigneur, principe et donneur du pouvoir des deux.

421 Voilà pourquoi un évêque de France écrivait à Henri Ier d'Angleterre : « Rien n'est bien administré quand l'Empire et le sacerdoce ne vont pas ensemble. Comme les sens doivent être soumis à la raison, de même le pouvoir temporel doit être au gouvernement ecclésiastique, parce que ce qui devient le corps quand il n'est pas gouverné par l'âme arrive au pouvoir temporel quand il n'est pas éclairé et régi par les enseignements de l'Église »²²⁸. Et Osius disait encore à l'empereur : « Ne vous mêlez pas des affaires ecclésiastiques et ne prétendez pas nous donner des instructions dans ces matières ; mais apprenez de nous ce que vous devez vous-mêmes faire »²²⁹.

422 La raison de cette supériorité, chers fils, est très logique, et saint Thomas l'expose ainsi : « Si l'homme pouvait par ses forces naturelles atteindre son destin éternel, le roi aurait été chargé de le conduire à lui, parce qu'étant dans l'ordre temporel le roi le plus élevé, il n'appartiendrait qu'à lui de conduire à sa fin ultime tous ceux qui lui sont inférieurs. En effet, en tout, nous voyons que celui qui dirige l'objet final préside à ceux qui ne mettent que les moyens pour son accomplissement ; le marin dirige le constructeur de la nef ; l'architecte, le maçon, le chef militaire, le soldat. Mais l'homme ne pouvant pas seulement par les forces humaines atteindre sa fin, qui est la possession de Dieu, il s'avère qu'il a besoin d'une direction non humaine, mais divine, et le roi à qui cette direction appartient est celui qui n'est pas seulement homme, mais Dieu et Homme, Jésus Christ notre Seigneur, par qui les hommes faits fils de Dieu sont conduits au ciel ». Mission salvatrice, chers fils, que continue Jésus-Christ à travers son Église sainte.

423 La supériorité de ce pouvoir, aussi utile à la société qu'aux gouvernements eux-mêmes, a cependant suscité de tout temps contre l'Église la fureur et la colère des pouvoirs temporels, même de ceux qui se disent catholiques, qui, comme Hérode, se sont alarmés, se croyant en danger et que leur autorité était absorbée ou sapée par l'Église. C'est pourquoi, dans leur rage, ils ont toujours comploté pour l'opprimer par des lois iniques et persécutrices, sans tenir compte du fait qu'eux et leurs lois périront et que l'Église sortira de ses persécutions, des prisons et du martyre lui-même, de plus en plus belle, intacte, et gardant son pouvoir éternel sur les dépouilles de ses ennemis.

424 Non, le pouvoir et l'autorité de l'Église n'usurpent ni n'enlèvent rien à ceux des pouvoirs terrestres ; au contraire, elle en est la sauvegarde, car elle nous a toujours enseigné à respecter et à obéir aux lois des gouvernants, même s'ils sont mauvais, et elle est la première à nous donner l'exemple en leur obéissant, comme l'a fait son divin Maître, qui, sans y être obligé, s'est soumis aux lois des hommes. Et pour les sujets, l'autorité et la puissance de l'Église est leur meilleur appui et leur meilleure défense contre les abus d'autorité des gouvernants, parce qu'elle marque, avec l'empire d'une reine et l'autorité d'un maître, les limites de sa juridiction et réprime les abus qu'ils en font.

425 Ce comportement du monde et de ses puissances à l'égard de l'Église ne doit cependant pas nous surprendre, puisqu'il n'a pas non plus connu Jésus-Christ²³⁰. Ni des mauvais catholiques, parce qu'étant elle dans un tout conforme à son divin Époux et la continuation de son œuvre de rédemption, il n'est pas étonnant que comme à Lui ne la reçoivent pas les siens. *In propria venit, et sui eum non receperunt* (Jn 1,11).

426 Mais nous, fils bien-aimés, qui nous glorifions d'être ses fils dociles et soumis, confessons et défendons toujours et en toute occasion sa puissance et son autorité, sa royauté et son indépendance, et conformons-nous aux doctrines de la vie éternelle qu'il nous enseigne pour l'accomplissement de nos

²²⁷Cf. Mt 22,21.

²²⁸SAINT YVES, Évêque de Chartres, *Lettre 106*, PL 162, 125.

²²⁹OSIUS, *Lettre à Constantin* : PL 8, l 329c.

²³⁰Cf. Jn 1,10.

devoirs religieux et sociaux, afin que, comme le dit Salomon, la grâce s'ajoute à nos têtes²³¹ et que nous soyons conduits par elle à notre salut éternel, le but pour lequel le Seigneur nous a créés, et que votre prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, désire ardemment pour vous.

Solsona, le premier dimanche de l'Avent, 27 novembre 1910.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

9. Enseignement de la doctrine chrétienne

(B. Sol 46 [1911] p.57-67)

« Sicut misit me Pater, et ego mitto vos » (Jn 20,21).

« Docete omnes gentes » (Mt 28,19).

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle.

427 La lutte entre le bien et le mal et la vérité et l'erreur, entre les doctrines révélées par Dieu et celles qui proviennent du père du mensonge, n'est pas nouvelle dans le monde, chers fils, et il ne faut pas s'étonner que le Seigneur le permette. Elle est aussi ancienne que l'homme, dont Lucifer se sert pour livrer ses batailles contre Dieu, et elle est très conforme à l'orgueil de cet esprit infernal, qui dans sa fureur folle prétendait escalader les cieux, placer sur les étoiles son trône et être semblable au Très-Haut. *In caelum conscendam, super astra Dei exaltabo solium meum, sedebo in monte conventus in lateribus aquilonis ; ascendam super altitudinem nubium, similis ero Altissimo* (Is 14,13-14).

428 Il n'y a pas, en effet, d'époque dans l'histoire qui n'ait été marquée par ses erreurs contre les dogmes et doctrines enseignés par notre sacro-sainte Religion, ni aucune de ces vérités qui n'ait cessé d'être contestée, le Seigneur le permet pour que de la controverse soient plus prouvées et plus claires, afin que, même ceux qui veulent soumettre tout au jugement de leur mauvaise raison, se convainquent que les mystères de la religion catholique ne sont pas contre la raison même s'ils sont sur leur portée. Cependant, à notre époque, le libéralisme doctrinaire semble vouloir compiler et promouvoir toutes les erreurs des autres siècles, à en juger par les innombrables erreurs que Sa Sainteté Pie IX a dû condamner dans le *Syllabus*²³² et par le non moins important des modernistes, nouvelle engeance du libéralisme, récemment condamnés par l'actuel Pontife Pie X²³³.

429 Cependant, ce que les ennemis modernes de l'Église catholique semblent être le plus déterminés à faire, c'est de s'attaquer à son droit d'enseigner, afin de le démolir jusqu'à ses fondations et, s'ils le peuvent, d'arracher ce très solide rempart de l'édifice de la foi catholique, dont elle est le dépositaire et le maître infallible.

430 D'où l'effort pour exagérer les attributions du pouvoir civil, en le présentant comme l'arbitre de l'éducation, au détriment des droits et attributions sacrés de l'Église et même de ceux des parents.

431 C'est à cela que mène aussi la propagande impie et la protection avec laquelle les serviteurs de l'erreur favorisent l'enseignement laïc, par lequel ils cherchent à décatholiser les peuples, en privant les enfants de la connaissance de Dieu et de nos devoirs envers Lui.

432 Mais ce que ce plan satanique met le plus en évidence, c'est la persécution générale contre les Instituts religieux, cibles des colères de l'impiété, qui s'en prend principalement au présent contre ceux qui, de manière spéciale, se consacrent à l'enseignement, alors que, pour la même raison, ils ont toujours été respectés, même en temps de révolution. Et c'est que, persuadés de l'impossibilité de faire prospérer leurs doctrines tant que la connaissance de Dieu, de ses préceptes et des vérités qu'il nous a révélées ne sera pas déracinée de l'intelligence des hommes, et de son saint amour et de sa crainte, ils croient y parvenir en s'en prenant comme des furies à l'enseignement catholique, qui les inculque et les soutient. Malheureux, ignorent-ils qu'il n'est pas possible d'éteindre la lumière surnaturelle dont le Seigneur nous éclaire pour que nous le connaissions, et que, le connaissant, nous l'aimions, et que, l'aimant, nous le servions ? Ou bien pensent-ils que la sagesse, la prudence et les conseils humains

²³¹Cf. Pr 10,6.

²³²Cf. Dans DENZINGER, 1700-1780.

²³³Cf. PIE X, *Pascendi*, dans DENZINGER, 2071-2109.

peuvent prévaloir contre Dieu, sur qui l'Église s'appuie ? *Non est sapientia, non est prudentia, non est consilium contra Dominum* (Pr 21, 30).

433 C'est donc en vain qu'ils chercheront à empêcher l'Église d'accomplir son magistère, car sa mission est divine, conférée par Jésus-Christ, qui dit : « *Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie* » : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos* (Jn 20,21), ils ne peuvent rien contre elle, et la puissance divine dont elle est investie sera le rocher sur lequel s'écraseront toutes les attaques de l'impiété, puisqu'elle accomplit sans relâche le précepte de son divin Maître d'enseigner toutes les nations : *Docete omnes gentes* (Mt 28,19).

* * * * *

434 La connaissance de la vérité est, fils bien-aimés, un désir inné chez l'homme, dont l'esprit seul y trouve la satiété et l'intelligence la pleine satisfaction, car elle est sa nourriture, comme le mets est du corps. D'où ses efforts et ses fatigues, ses études et recherches, ses consultations et conseils pour obtenir la possession de cette.

435 L'homme peut inculquer à ses semblables ses doctrines, ses opinions et ses croyances, et même en pénétrant dans le sanctuaire de la conscience, informer ses coutumes et leur donner des règles de conduite, et il ne fait aucun doute que leurs enseignements doivent être appréciés lorsqu'ils ont la noble mission de les instruire et de les éduquer à l'acquisition des sciences. Mais si une certaine foi humaine doit être donnée à l'homme et à ses enseignements, cela ne suffira-t-il pas, cependant, et ne pourrions-nous pas être sûrs d'obtenir par ce moyen la possession de la vérité pour laquelle notre âme aspire ?

436 Non, chers fils, la vérité sans doute ni méfiance, sans contradictions ni erreur, seule l'Église catholique peut nous l'enseigner, car elle est la dépositaire des paroles de Dieu, qui nous a intimidé sa volonté et ses préceptes en parlant, comme le dit l'Apôtre, à nos parents à plusieurs reprises et de diverses manières par les prophètes, puis par leur propre Fils, Vérité éternelle, qui, prenant notre nature, s'est constitué en Maître pour nous enseigner en parole et en pratique la science des sciences, à laquelle elles se dirigent toutes et qui consiste dans la connaissance, l'amour et le service de Dieu. *Multifariam et multis modis olim Deus locutus patribus in prophetis, in novissimis his diebus locutus est nobis in Filio* (He 1,1-2). Œuvre accomplie et poursuivie par le Seigneur par son divin Esprit, lui envoyant sur un nombre d'hommes choisis et prédestinés, « *C'est lui encore qui " a donné " aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs* » (Ep 4,11), afin que, par leur science et leur doctrine, ils soient la lumière qui dissipât les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur qui enveloppent le monde, en enseignant la vérité à toutes les gens : *Docete omnes gentes* (Mt 28,19).

437 C'est ainsi que Jésus-Christ identifia avec lui son épouse, l'Église, et lui confia son divin magistère, qui reçoit comme fait à lui-même ce qui se ferait avec elle, en disant : « *Qui vous écoute m'écoute, qui vous rejette me rejette, et qui me rejette, rejette Celui qui m'a envoyé* » (Lc 10,16). Ainsi, à juste titre, l'évangéliste saint Matthieu anathématise ceux qui n'écoutent pas et ne se soumettent pas à l'autorité et au jugement suprême de l'Église, en disant : « *Qu'il soit pour toi comme le païen et le publicain* » (Mt 18,17).

438 Par ce moyen, donc, la lumière de la vérité catholique s'est répandue partout, sans qu'il y ait de région, aussi éloignée soit-elle, qui soit privée d'entendre la parole des ouvriers évangéliques et leurs enseignements de vie éternelle dans tous les domaines du savoir humain. *In omnem terram exiit sonus eorum, et in fines orbis terrae verba eorum* (Rm 10,18).

439 De la même manière que le soleil répand partout ses rayons et nous ne pouvons nous soustraire à sa très active lumière qu'en fermant volontairement les yeux ; de même, la lumière de la vérité, qui est une, comme on est Dieu, Vérité par essence, *Ego sum veritas* (Jn 14,6), elle se fait voir et connaître partout et de tous les hommes, aussi grossiers et ignorants soient-ils, à travers les ouvriers de l'Évangile, qui l'annoncent partout dans l'accomplissement de leur mission, et qui sont inexcusables ceux qui ne l'acceptent pas.

440 Si les hommes avaient acquis la connaissance de cette vérité par leurs recherches, leurs études et leurs forces intellectuelles, combien peu obtiendraient ce trésor ! Ceux qui sont doués de bonne intelligence, les sages et ceux qui, par leur position, peuvent se consacrer à l'étude ne parviendront qu'à peine, après beaucoup de travail, et même par endroits, à connaître les vérités qui sont aujourd'hui à portée de la main, et même les enfants de l'école, à travers l'instruction des sages docteurs et des enseignants, à qui l'Église catholique accomplit la mission d'enseigner.

441 Et que l'on ne dise pas que cette mission et ce magistère de l'Église doivent se limiter aux vérités de la religion sans les étendre à l'enseignement des autres sciences, car Dieu, Seigneur de toutes,

comme l'appelle le Livre des Rois : *Deus scientiarum Dominus est* (1 R 2,3)²³⁴, ne les ait pas constituées patrimoine exclusif de l'Église, mais il est naturel et logique qu'étant Lui la source et le donneur de la sagesse, comme le dit l'Ecclésiastique : *Omnis sapientia a Domino Deo est* (Si 1,1), d'une manière particulière, confie à l'Eglise ses lumières et ses grâces pour sa connaissance, afin que celle qui a constitué maîtresse infaillible de la vérité puisse faire connaître et constater par toutes les sciences qu'aucune d'elles n'est en contradiction avec les vérités de la religion catholique ; ce sont plutôt ses meilleurs et les plus féconds témoignages.

442 De même, nous la voyons toujours figurer la première dans toutes les branches du savoir humain. C'est elle qui a gardé et sauvé dans les monastères le trésor des sciences en temps de barbarie. C'est à elle que l'on doit les plus célèbres universités et autres établissements d'enseignement qu'il a fondés et qu'il a dotés de savants docteurs qui ont été l'admiration du monde. Contre les erreurs avec lesquelles, en tout temps, l'esprit des ténèbres a cherché à obscurcir la lumière de la vérité, elle a toujours présenté des légions de sages qui, par la force invincible de leurs arguments, ont écrasé et estompé les sophismes de celui-ci. Enfin, elle est le porte-drapeau de la civilisation et de la science, qu'elle a portées, par ses fils, dans les régions les plus reculées, civilisation et science qu'elle soutient et encourage dans d'innombrables écoles dispersées dans le monde, dirigées par la variété des instituts religieux qu'elle a produits dans leur fécondité, afin qu'ils soient la lumière du monde par leur sagesse et le sel de la terre par leur vertu.

443 Ceux qui l'appellent rétrograde calomnient donc l'Église et s'obstinent à la faire apparaître comme ennemie de la science. Rien de moins que cela. Elle approuve, applaudit et bénit tous les progrès, sans se soucier de la personne avec qui ils sont obtenus, sachant que « *tout don excellent, toute donation parfaite vient d'en haut et descend du Père des lumières* » (Jc 1,17), et ne s'attarder que sur les avantages que ces avancées apportent à l'humanité.

444 Ce que fait l'Eglise, en utilisant son magistère, c'est corriger et condamner les erreurs de ceux qui, se prévalant d'une vaine sagesse qui gonfle et assouvit, par leurs sophismes, ils cherchent à détourner la science de Dieu et à faire apparaître ses principes comme contraires aux vérités de la religion. Et en cela, l'Église, tout en remplissant sa mission bienfaisante de conduire les hommes à leur Créateur par les justes chemins de la vérité et de la justice, manifeste aussi son autorité surhumaine, reçue de Celui qui est le guide de la sagesse et le correcteur des sages. *Ipse sapientiae dux est et sapientium emendator* (Sg 7,15).

445 Voyez ici pourquoi les ennemis de l'Église catholique se mettent en colère contre elle et contre ses enseignements, qu'ils voudraient à tout prix empêcher. Non pas parce qu'ils ignorent la vérité de leur doctrine et la supériorité de leurs enseignants et de leurs écoles, comme en témoigne le fait qu'ils confient l'enseignement et l'éducation de leurs enfants aux instituts religieux, en même temps qu'ils leur font la guerre sanglante et cherchent à restreindre leurs droits à l'enseignement, mais parce qu'en tant qu'instruments conscients ou inconscients du prince des ténèbres, ils détestent systématiquement la lumière et voudraient pour la même raison jeter Jésus-Christ des écoles, « *Le Verbe était la lumière véritable, qui éclaire tout homme ; il venait dans le monde* » (Jn 1,9), et des écoles il a été jeté par les sectaires chaque fois qu'ils le pouvaient, sans même tolérer l'image de ce divin Maître.

446 C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, les fidèles fils de l'Eglise doivent soutenir de toutes leurs forces l'enseignement catholique, unique remède pour notre société troublée et dérangée.

447 N'oublions pas, fils bien-aimés, le sage conseil de ce sage d'Athènes²³⁵ qui, s'agissant des moyens de réformer la société, manifesta par une comparaison la nécessité de commencer par les jeunes, présentant à l'assemblée une pomme pourrie et proposant comme seul moyen d'en tirer quelque bon fruit d'extraire sa semence et de la semer dans une bonne terre, ce qui permettrait d'obtenir de bons fruits assaisonnés de la même espèce. Convainquons-nous donc que si nous voulons réformer et sauver la société actuelle, peut-être plus perdue que celle d'Athènes, le seul moyen est de détourner les jeunes, semence encore saine, des hautes corruptrices du monde, en leur inculquant, avec les sciences, le principe de la vraie sagesse, qui est la crainte de Dieu. *Timor Domini principium scientiae* (Pr 1,7).

448 Et que l'on ne dise pas que cette mission ne concerne que les prêtres, les pères de famille et ceux qui, par leur profession, ont le devoir d'enseigner, car, comme lorsque les ennemis attaquent la patrie, tous doivent se considérer comme des soldats pour la défendre, de même, et avec plus d'obligation

²³⁴Cf. 1 S 2,3.

²³⁵Le sage auquel Luis Amigó fait référence est certainement Socrate, et l'anecdote qu'il cite pourrait avoir comme fondement les idées socratiques recueillies par Platon dans La République. Dans cet écrit, Platon expose souvent la conviction de son maître que toute réforme de la société doit commencer par une éducation adéquate de la jeunesse, et, bien qu'il ne cite pas expressément l'exemple de la pomme, montre comment, pour Socrate, le droit développement de toute semence a un lien direct avec « la qualité du sol où il a été transporté » (Cf. PLATON, *La République*, livre VI vers la moitié).

encore, tous les fidèles doivent, dans le cadre de leur action et selon leurs forces, défendre les droits de leur mère la religion catholique, attaqués et violés par l'impiété.

449 Les moyens que nous devons employer dans cette défense, nous l'indique le même plan de l'ennemi. Nous devons nous battre sur le terrain où se présente la bataille et avec les mêmes armes que celles avec lesquelles nous sommes combattus. Ne voyez-vous pas l'engagement qu'ils mettent à s'emparer de l'enseignement, en multipliant et en favorisant les écoles laïques au prix de grands sacrifices pécuniaires ? Comment discréditent-ils nos établissements d'enseignement, en montrant qu'ils ne sont pas à la hauteur des exigences des sciences et des progrès modernes ? Et comment travaillent-ils à empêcher l'enseignement du catéchisme dans les écoles afin de priver les enfants de la connaissance de Dieu, de ses préceptes et de sa religion sacro-sainte ? Vous voyez là notre plan d'opérations.

450 Nous devons d'abord chercher à augmenter le nombre des écoles catholiques, en établissant dans les paroisses d'une certaine importance des écoles paroissiales, financées par abonnement et dirigées par un conseil nommé à cet effet par le curé, et dans les petites paroisses qui n'ont pas d'école officielle, en faisant le sacrifice des curés, pour leur être possible, d'instruire eux-mêmes les enfants et en cherchant les parents à répondre reconnaissants à ce service non obligatoire.

451 Cela facilitera l'enseignement, qui, même dans les grandes villes, est déficient, car il est matériellement impossible de scolariser un si grand nombre d'enfants dans les écoles publiques.

452 Nous devons garder à l'esprit, en second lieu, que cela exige des sacrifices de tous, du travail matériel pour les uns et pécuniaires pour les autres, mais cela ne doit pas être réparé quand il s'agit de la gloire de Dieu et du bien des âmes rachetées par son sang très précieux. Les fils de la lumière ne doivent pas être moins prudents que ceux des ténèbres, et si ceux-ci, pour répandre et propager le mal, dépensent de grandes sommes et s'imposent toutes sortes de sacrifices, les catholiques doivent dépenser et se sacrifier pour promouvoir le bien. Chers fils, vous devez donc tous coopérer à cette œuvre de régénération, en y aidant vos curés dans la mesure de vos forces.

453 Et enfin, ceux à qui revient l'inspection des écoles doivent veiller avec un grand intérêt à ce que les enseignants mettent l'accent sur l'enseignement du catéchisme, en encourageant et en stimulant même avec des récompenses ceux qui font le mieux ce devoir, que, grâce à Dieu, dans notre évêché, ils le sont pour la plupart, et, au contraire, en dénonçant ceux qui, par négligence ou, ce qui serait pire, par haine et mépris de la religion, manquaient à ce point essentiel. Et, afin d'assurer le plus possible cet enseignement religieux, nous voulons que les écoles privées qui se fondent pour les garçons soient confiées à des prêtres, et à des religieuses celles des filles, puisque dans notre diocèse nous avons suffisamment de personnel pour cela.

454 Ainsi, fils bien-aimés, vous remplirez, en hommes de bien, l'obligation du zèle pour la gloire de Dieu, qui consiste principalement dans le salut des âmes, et vous obtiendrez la récompense éternelle que vous souhaitez votre prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Solsona, le dimanche du Cinquantième, année du Seigneur 1911.

FR. LUIS, ÉVÊQUE A. A. DE SOLSONA

10. Dignité et devoirs du chrétien

(B. Sol 47 [1912] p.57-72)

« Et homo, cum sit in honore, non intelligunt » (Ps 48,13).
« L'homme dans son luxe ne comprend pas ».

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle.

455 Le Catéchisme, ce livre d'or qui nous rappelle que nous venons de Dieu et que Lui est notre fin ultime, auquel nous tendons ; qui nous enseigne ses préceptes divins et les vertus que nous devons pratiquer pour leur accomplissement et nous instruit sur la façon de nous adresser à Dieu pour obtenir ses grâces par la prière ; ce compendium, je dis, de la science théologique commence ses instructions en nous

demandant : êtes-vous chrétiens ? Voyez ici aussi, chers fils, la question que nous pourrions et devrions encore poser aujourd'hui à la plupart des hommes. Non seulement ces incrédules qui, oubliés de la foi qu'ils ont promise au baptême, prétendent bannir Dieu de la société, en effaçant son nom des sciences, des arts et du commerce humain, en le reléguant aux cieux, comme si rien n'avait à voir dans le gouvernement du monde, mais aussi à ceux qui, se prévalant de leur foi, vivent en opposition ouverte à celle-ci.

456 Êtes-vous chrétiens ? nous devrions demander à ceux qui donnent le nom d'esprits forts, précisément pour leur ténacité à ne pas admettre plus de vérités de la religion que celles qui sont à la portée de leur intelligence déclinante ou sont à leur goût, en méprisant les autres comme propres aux esprits faibles et ignorants et pour contenir les nations par la crainte dans l'accomplissement du devoir, même si ces derniers se vantent d'être des fils de l'Église et ont une grande injure à mettre en cause leur religiosité.

457 Êtes-vous chrétiens ? nous pourrions demander à ceux qui soumettent leur conscience et même les sentiments religieux aux convenances ou aux intérêts de la politique à laquelle ils sont affiliés.

458 Êtes-vous chrétiens ? nous pourrions demander à ceux qui ont tant d'affection pour les choses de la terre, pour leurs affaires ou leurs profits, qu'ils n'ont aucune considération pour les moyens ou pour les préceptes divins ou humains, montrant ainsi combien leur cœur est éloigné du vrai trésor qui est Dieu, et combien ils ont peu d'estime pour les paroles du Divin Maître, qui dit : « *Que servira-t-il donc à l'homme de gagner le monde entier, s'il ruine sa propre vie ?* » (Mt 16,26).

459 De même, en voyant le mélange de piété et de licence, de relâchement des mœurs, que l'on observe de nos jours chez les dames, surtout chez les jeunes filles, qui, tout en fréquentant le temple et les sacrements, n'hésitent pas à assister à des spectacles et à des divertissements immoraux où leur innocence est en danger, ni à porter des modes indécentes et scandaleuses, introduites souvent par de malheureuses dévergondées dont le traitement les ferait rougir, on pourrait aussi leur demander : Êtes-vous chrétiennes ?

460 Ainsi, mes chers fils, si nous considérons le relâchement des mœurs de notre société, sa tiédeur et son indifférence en matière de religion, nous aurons plus qu'assez de raisons pour juger qu'une grande partie de ceux qui s'appellent et s'honorent aujourd'hui du nom de chrétiens sont très loin de connaître l'esprit qui devrait les animer comme tels, et nous pouvons leur dire comme Jésus-Christ à ses disciples : Vous ne savez pas quelle sorte d'esprit vous êtes : *Nescitis cujus spiritus estis* (Lc 9,55)²³⁶.

461 C'est pourquoi l'immortel Pontife Pie X a indiqué dès le début de son pontificat la nécessité de restaurer toutes choses dans le Christ²³⁷, et que son esprit doit inspirer tous les actes des hommes, tant dans leur vie religieuse que civile, politique et familiale, afin que la société redresse ses voies et se détourne des chemins de perdition sur lesquels elle marche, car notre salut est en Jésus-Christ seul et en personne d'autre : *Et non est in alio aliquo salus* (Ac 4,12).

462 Il importe donc, chers fils, que nous pénétrions bien la très haute dignité à laquelle nous élève le titre honorable de chrétiens que le Fils de Dieu nous a mérité, et les devoirs qu'il nous impose, afin que nous agissions de manière à ne pas pouvoir dire de nous-mêmes que, étant comblés par Dieu de bienfaits et de faveurs, nous n'en faisons pas l'estimation due, et nous ne savons pas lui rendre fidèlement la pareille : *Homo cum in honore esset, non intellexit* (Ps 48,13).

DIGNITÉ DU CHRÉTIEN

463 A la question du Catéchisme de savoir si vous êtes chrétiens, vous répondez sans hésiter par l'affirmative, en attribuant ce bénéfice à la pure grâce et miséricorde de Celui qui est l'Auteur de tout bien, en disant : Oui, par la grâce de Dieu. Et il est vrai, chers fils, que c'est là le plus grand signe de l'amour de prédilection avec lequel le Seigneur nous a distingués des autres créatures.

464 Nous étions autrefois l'objet de la colère de Dieu, fils de colère à cause du péché originel, qui nous rendait injustes à ses yeux divins : *Eramus natura filii irae* (Ep 2,3). Constitués par le Créateur, rois et seigneurs du monde, nous nous étions soumis et asservis par le péché au plus cruel des tyrans, qui payait par des tourments éternels les services qui lui étaient rendus : *A quo enim quis superatus est, huius servus est* (2 P 2,19) ; et comme conséquence nécessaire du péché, les vices et les passions avec leurs germes, la convoitise de la chair, celle des yeux et de l'orgueil, vers rongeurs qui affligent l'existence de l'homme, s'étaient emparés de notre âme, sans donner un moment de repos à son cœur. Triste condition dont le malheur augmentait la considération de l'impossibilité d'un remède humain, l'homme n'ayant aucune force pour franchir la distance infinie qui le séparait de Dieu, ni pour briser les chaînes de ses passions et de celles de Lucifer, auxquelles il s'était volontairement soumis !

²³⁶Lecture de la Vulgate, que la Bible de Jérusalem considère comme un ajout.

²³⁷Cf. PIE X, *E Supremi apostolatus* : ASS 36 (1903/1904) p.131. Cf. 1780.

465 Mais comme « *Ce qui est impossible pour les hommes est possible pour Dieu* » (Lc 18,27), grâce à sa bonté et à l'amour qu'il a pour nous, nous nous sommes libérés de cet esclavage, pouvant nous exclamer comme le Prophète Roi : « *Yahvé, tu as défait mes liens. Je t'offrirai le sacrifice d'action de grâces* » : *Dirupisti vincula mea : tibi sacrificabo hostiam laudis* (Ps 116,16-17).

466 Et qui pourrait imaginer, chers fils, le moyen dont Dieu s'est servi pour opérer cette réconciliation ? Il fallait pour cela une victime agréable à ses yeux divins, et capable de donner satisfaction à sa justice ; et comme elle ne pouvait se trouver sur la terre, il nous l'envoya du ciel, d'où il descendit son Fils unique, et prit notre nature, il fut *l'agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde* (Jn 1,29), en annulant le décret qui était contre nous et en le clouant sur la croix, sur laquelle il s'est immolé pour notre rédemption : *Delens, quod adversum nos erat, chirographum decretis, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio affigens illud cruci* (Col 2,14).

467 Ainsi, la justice de Dieu a été surabondamment payée, car la victime qui lui a été offerte avait une valeur infinie, et sa miséricorde a été satisfaite en arrachant aux griffes de la mort et du péché l'homme qu'il a formé à son image et à sa ressemblance.

468 Sur l'arbre de la croix, donc, symbolisant la justice pour la droite et la longueur de son tronc, et la miséricorde pour ses bras, a été le point central où ces deux attributs divins ont convergé, pour donner l'os de paix qui a sauvé la lignée humaine de la mort éternelle : *Iustitia et pax osculatae sunt* (Ps 85,11).

469 Mais, oh, malheur et douleur, combien peu sont, proportionnellement, ceux qui profitent de ce prix de la rédemption qui a été donné pour tous ! Combien dorment encore dans l'ombre de l'infidélité et de l'hérésie, fermant les yeux à la lumière de la foi de Jésus-Christ, prêchée déjà dans le monde entier et refusant de laver leurs âmes dans les eaux salutaires du Baptême, porte unique pour le salut !

470 C'est donc à nous, chers fils, que revient la joie inestimable de participer abondamment à ces fruits salutaires de notre rédemption, pour être nés au sein du catholicisme, grâce que nous ne pouvions pas mériter, et qu'il nous a été accordé par pure miséricorde de Dieu et par les mérites de son Très Saint Fils. Pensez-vous que notre dignité puisse être plus grande ?

471 Mais ce n'est pas tout : l'homme, comme un autre fils prodigue qui avait méprisé son père, se séparant de sa compagne aimante et dilapidant ses biens, ne pouvait qu'aspirer à être compté comme l'un des domestiques dans la maison de son père, sans oser l'appeler par ce doux nom : *Iam non sum dignus vocari filius tuus ; fac me sicut unum de mercennariis tuis* (Lc 15,19) ; mais Jésus Christ notre Seigneur nous a aussi réintégré ce droit perdu, pouvant donc, et même devant, selon son commandement, appeler Dieu père : *Cum oratis, dicite : Pater, sanctificetur nomen tuum* (Lc 11,2). Et cela pour un nouveau titre que Lui nous a mérité, car nous ne sommes plus seulement fils de Dieu par la création et la conservation, mais aussi par le droit de conquête, pour nous avoir rachetés et sauvés du pouvoir des ténèbres par sa passion et sa très sainte mort : *Dedit eis potestatem filios Dei fieri* (Jn 1,12).

472 Nous pouvons donc, en toute confiance, nous approcher de Dieu dans la prière et l'appeler Père, certains de ne pas être rejetés, parce que nous regarde en Jésus-Christ son Fils unique, dont le chrétien devient une copie, par la grâce qui le justifie et les vertus qui, à son imitation, le sanctifient et le rendent agréable aux yeux divins.

473 C'est pourquoi l'Église, notre mère, nous enseigne à terminer toutes nos prières à l'Éternel Père, en appuyant notre supplication sur les mérites de Jésus-Christ notre Seigneur, en disant : *Per Iesum Christum Filium tuum*.

474 Et que les rationalistes ne disent pas que c'est de l'audace et de l'arrogance de la part de l'homme de s'élever jusqu'à la divinité, par un amour chimérique et irrespectueux, et d'appeler Dieu père ; car l'homme, de la terre qu'il était, a été constitué par Jésus-Christ notre bien en un homme tout à fait céleste, comme le dit saint Paul (1 Cor 15,47). Il n'est plus l'esclave qui traînait les chaînes ignominieuses de la culpabilité, mais l'affranchi racheté au prix du sang du Fils de Dieu. Et lorsqu'il arrive au Seigneur, il ne se présente pas seul, ne lui parle pas en son nom, et il n'apparaît pas non plus couvert des vieux haillons du péché, mais il est porté par Jésus Christ, unique qui peut nous conduire au Père Éternel : *Nemo venit ad Patrem nisi per me* (Jn 14,6).

475 Et c'est Lui qui parle et qui prie pour l'homme, selon son office de médiateur : *Semper vivens ad interpellandum pro eis* (He 7, 25), et, enfin, il apparaît propre et lavé du sang de l'Agneau Immaculé et revêtu du beau vêtement de l'innocence et de la grâce, que Lui a atteint pour l'homme : *Sancti et immaculati in conspectu eius in caritate* (Ep 1,4).

476 Fils bien-aimés, pouvez-vous concevoir une plus grande dignité et une joie plus grande et plus ineffable que celle de pouvoir s'appeler et être, de fait, fils de Dieu ? Car nous jouissons de cette dignité en tant que disciples de Jésus Christ et en tant que chrétiens.

477 Or, si nous sommes fils de Dieu, donc héritiers aussi de son royaume, cohéritiers avec Jésus-Christ : *Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi* (Rom 8,17) ; ce qui est vraiment la somme de notre bonheur.

478 Créé par Dieu pour être éternellement heureux, jouissant de Lui dans le ciel, l'homme doit nécessairement être d'autant plus heureux pendant la durée de sa destinée en ce monde, qu'il vit plus uni à son Dieu et qu'il est plus certain d'atteindre sa félicité éternelle ; et, au contraire, il sera d'autant plus malheureux et troublé que plus il sera éloigné du Créateur Suprême. Car, comme le dit saint Augustin, « Il nous a fait le Seigneur pour Lui, et notre cœur ne peut être tranquille tant qu'il ne repose en Lui »²³⁸.

479 Cette sécurité, nous l'avons donc à l'école de Jésus Christ. Premièrement, parce que Lui nous indique le chemin qui mène droit et sans heurts au ciel, notre patrie, par ses exemples et surtout par sa sainte loi. Et pour ne pas être découragés par les difficultés que les ennemis nous opposent, Lui élargit notre cœur et dilate notre esprit pour que nous courions joyeusement sur le chemin de ces saints commandements : *Viam mandatorum tuorum curram, quia dilatasti cor meum* (Ps 119,32).

480 En outre, parce qu'il est la vérité éternelle qui ne peut ni nous tromper ni nous tromper, et en le suivant, nous sommes certains de ne pas marcher dans les ténèbres de l'erreur : *Qui sequitur me, non ambulabit in tenebris, sed habebit lucem vitae* (Jn 8,12). Et enfin, parce qu'en tant qu'auteur de la vie, pour qui, et en qui toutes choses ont été faites, et de la grâce qu'il nous a méritée par sa passion et sa mort, nous sommes certains de suivre ses enseignements de vie ; et non autrement, nous devons être heureux dans le temps et dans l'éternité ; car en dehors de Lui, il n'y a pas de salut possible, car Lui seul est notre Sauveur : *Non est absque me salvator* (Is 43,11).

481 Oh, une fois et mille fois bénis sommes-nous, nous qui avons été appelés par Dieu, avec une vocation spéciale, à l'école de Jésus-Christ ! En elle, nous obtenons pleinement le fruit de notre rédemption ; par Lui, nous retrouvons le titre très élevé de fils de Dieu, et en suivant ses enseignements et sa doctrine, nous devenons heureux dans le temps et bienheureux dans l'éternité, pour laquelle le Seigneur nous a créés.

482 Je vous dirai, chers fils, avec saint Léon, pape : reconnaissez donc, ô chrétiens ! votre dignité. Rappelez-vous de quel corps et de quelle tête vous êtes membres, et que, libérés de la puissance des ténèbres, vous avez été transférés à la connaissance de Dieu et à son royaume²³⁹. Portez-vous de telle manière que votre vie ne perde pas de la très haute dignité à laquelle vous avez été sublimés, et soyez une bonne odeur de Jésus Christ partout, afin que pour vous soit Dieu connu²⁴⁰, comme dit saint Paul. Abhorrez les doctrines perverses de notre époque, contraires à l'esprit de Jésus-Christ, et ne participez pas à leurs mauvaises œuvres, car elles vous conduiraient infailliblement : en matière religieuse, au scepticisme ou au modernisme ; en politique, à prêter votre concours aux ennemis de l'Église catholique ; et dans les mœurs, à la licence la plus débridée. Et vous donneriez ainsi l'impression d'ignorer les honneurs et les bienfaits dont le Seigneur nous a comblés. *Homo cum in honore esset, non intellexit* (Ps 48,13).

483 Si, comme le dit le proverbe, noblesse oblige, et si les dons exigent une correspondance de la part de ceux qui en sont favorisés, pensez, chers fils, à ce qu'exige de nous la très haute dignité de chrétiens à laquelle le Seigneur nous a élevés et les devoirs qu'elle nous impose, ce que nous allons considérer maintenant.

DEVOIRS DU CHRÉTIEN

484 Selon le catéchisme, un chrétien est un homme qui professe la foi et la loi de Jésus-Christ. Vous voyez donc ici, mes fils bien-aimés, tous nos devoirs de chrétiens résumés. Gardez la foi inébranlable, car sans elle, il est impossible de plaire à Dieu : *Sine fide impossibile est placere Deo* (He 11,6), et d'accomplir exactement les préceptes divins, ce qui est le moyen de témoigner de notre amour pour Lui.

485 La foi nous est absolument nécessaire, car elle nous conduit à la parfaite connaissance de Dieu, dans la mesure où il peut être connu de la créature, de ses œuvres et de ses desseins sur l'homme.

486 Sans elle, bien que nous puissions, par les œuvres de la création, remonter à la connaissance du Créateur, elle n'arriverait jamais à celle que nous avons par la foi de son essence, de ses attributs et de ses perfections ; de notre origine, de notre chute et de notre réparation ; de ses desseins sur nous, des préceptes qu'il nous impose et de la récompense éternelle qu'il nous promet, dont l'Apôtre dit que « *l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme* » (1 Co 2,9). Et en effet, si l'homme est incapable de comprendre les mystères cachés de la nature, tout en observant leurs

²³⁸Cf. SAINT AUGUSTIN, *Confessions* 1,1, PL 32,661. Cf. supra, 351 ; 521.663.966.1048.1510.

²³⁹Cf. SAINT LÉON, *Sermon* 23,5 ; PL 54,203 ; cf. 1328.

²⁴⁰Cf. 2 Co 2,14-15.

effets, comment peut-il pénétrer ceux de la divinité et de la grâce sans le secours de cette lumière divine ? Elle est donc le phare lumineux qui guide nos pas vers le ciel, dans les épaisses ténèbres de ce monde.

487 Elle nous est aussi nécessaire, parce qu'elle oblige Dieu à nous accorder ses grâces et ses faveurs, et la condition « sine qua non » pour notre salut éternel, ainsi que l'infidélité est le signe certain de la réprobation.

488 Voyez-le confirmée dans ces passages de l'Évangile : Une femme qui souffrait il y a douze ans d'un flux de sang, arrive à Jésus pleine de confiance pour guérir si elle pouvait toucher seulement ses vêtements ; elle les touche, et elle est guérie au moment où Jésus lui dit : « *Ma fille, ta foi t'a sauvée ; va en paix et sois guérie de ton infirmité* » (Mc 5,34). Une autre femme cananéenne le supplie de délivrer sa fille du démon qui la tourmente, et Jésus lui répond qu'il n'est pas juste de donner le pain des enfants aux chiens : « *Oui, Seigneur ! dit-elle, et justement les petits chiens mangent des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres !* » (Mt 15,27-28), en méritant d'entendre de la bouche du Seigneur : « *O femme, grande est ta foi ! Qu'il t'advienne selon ton désir ! Et de ce moment sa fille fut guérie* ». Accablée par le poids énorme de ses fautes, une pauvre pécheresse se prosterne aux pieds de Jésus, les embrasse, les lave de ses larmes et les essuie avec ses cheveux, et le Seigneur, ayant eu pitié d'elle, lui dit : « *Ta foi t'a sauvée ; va en paix* » (Lc, 7,50). Lui-même nous montre aussi l'efficacité de cette foi pour demander les grâces et l'aide divines, en nous disant : « *En vérité je vous le dis, si quelqu'un dit à cette montagne : « Soutiens-toi et jette-toi dans la mer », et s'il n'hésite pas dans son cœur, mais croit que ce qu'il dit va arriver, cela lui sera accordé. C'est pourquoi je vous dis : tout ce que vous demandez en priant, croyez que vous l'avez déjà reçu, et cela vous sera accordé* » (Mc 11,23-24).

489 Mais son plus grand éloge est d'être elle qui marque notre destin éternel, en disant le Seigneur par l'évangéliste saint Marc : « *Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné* » : *Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit ; qui vero non crediderit, condemnabitur* (Mc 16,16).

490 La foi est aussi l'acte par lequel nous rendons le plus de gloire à Dieu, en lui sacrifiant nos dons les plus précieux : l'intelligence et la raison. Voyant Jésus-Christ né dans une pauvre crèche, vivant à Nazareth une vie méprisée et souffrant d'injures, de tourments et de mort sur la croix, notre pauvre raison déçue de la lumière surnaturelle ne voit en lui que l'homme, souffrant les malheurs propres à la pauvre humanité ; mais écoute la voix de Dieu qui dit : « *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, qui a toute ma faveur, écoutez-le* » (Mt 17,5), et il se penche, sans hésiter, pour l'adorer, en disant avec saint Pierre : « *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant* » (Mt 16,16). Confession très glorieuse à Dieu, qui méritera sans doute à l'homme la même louange que Jésus-Christ a donnée à saint Pierre : « *Tu es heureux, Simon fils de Jonas, car cette révélation t'est venue, non de la chair et du sang, mais de mon Père qui est dans les cieux* » (Mt 16,17).

491 De même, il est impossible à la faible intelligence de l'homme de pénétrer l'auguste mystère de l'Eucharistie : comment sous les espèces sacramentelles peut se trouver Jésus-Christ lui-même ; mais il sait qu'il a dit sur le pain : Ceci est mon corps ; et sur le vin : Ceci est mon sang ; et qu'il a donné à ses disciples le pouvoir d'accomplir ce miracle, en leur disant : « *Faites ceci en mémoire de moi* »²⁴¹ ; et comme il le reconnaît comme son Dieu, il tombe prosterné sur ses genoux en l'adorant dans le Saint Sacrement. Peut-on donner un acte plus glorieux à Dieu et donc plus agréable à ses yeux divins ?

492 Car cette foi qui est notre consolation dans les tribulations, notre soutien et notre bouclier de défense dans les durs combats que nous devons mener contre les ennemis, et la véritable cause de notre joie, comme annonce de l'éternelle joie qui nous attend, est le rempart contre lequel l'impiété dirige ses plus redoutables attaques.

493 Les sages modernes la méprisent, se croyant omniscients parce qu'ils ont découvert certains secrets de la nature, sans tenir compte du fait qu'ils ignorent encore l'essence même des éléments dont ils se servent dans leurs inventions. Les ennemis de la religion catholique l'attaquent aussi parce qu'elle est la base très ferme de l'Église, qu'ils entendent renverser, s'ils le pouvaient, par ses fondements. Les mondains ridiculisent leurs dogmes comme étant indignes de notre civilisation, et les mauvais catholiques la discréditent devant les incrédules par leur vie détendue.

494 Au milieu de tant de dangers pour notre foi, nous devons donc nous efforcer, chers fils, de nous affermir de plus en plus en elle, de la garder dans notre cœur comme le plus précieux des trésors, et d'être prêts à donner notre vie pour elle, s'il le faut. Mais surtout, nous devons la confesser par les œuvres, sans lesquelles notre foi serait morte, comme le dit l'apôtre Jacques (Jc 2,26). Des œuvres qui doivent consister précisément dans l'accomplissement des préceptes de la Loi de Dieu, qui sont ceux qui nous distinguent comme disciples de Jésus-Christ.

²⁴¹Cf. Mt 26,26-28 ; 1 Co 11,23-25.

495 Tous les êtres de la création, de même qu'ils ont leur mission particulière dans l'ordre de la nature, ont aussi leurs lois propres, auxquelles ils doivent se soumettre pour l'accomplissement de cette mission et pour le bon ordre et l'harmonie de l'univers. Et vous voyez bien, fils bien-aimés, l'équilibre et la régularité admirables qui existent dans le monde entre toutes les créatures, effet de l'exactitude avec laquelle elles se conforment à ces lois imposées par le Créateur. Si donc tout est soumis à la loi, l'homme ne devait pas rester sans elle, étant l'être principal et le roi de la création ; et, en effet, Dieu l'a imposée. Mais, à la différence des autres créatures, qui l'accomplissent nécessairement, étant dépourvues de raison, l'homme, être intelligent et rationnel, est laissé libre de l'accomplir, afin de mériter ou de démériter la béatitude éternelle pour laquelle il a été créé, et qui lui est offerte à cette condition : *Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata* (Mt 19,17).

496 Pour que l'homme ait toujours à l'esprit cette loi divine, et pour qu'elle soit une loi d'amour à laquelle se réfèrent tous ses préceptes, le Seigneur l'a gravée dans son cœur afin que celui-ci et la juste raison lui rappellent continuellement ses devoirs envers Dieu et ses semblables.

497 Cependant, oublieux de son Créateur, par l'amour désordonné des créatures, le cœur de l'homme s'est tellement endurci qu'il en est venu à méconnaître et à mépriser les préceptes divins de cette loi naturelle, tombant dans toutes sortes de vices et de passions ignobles, de sorte que Moïse a pu dire que toute chair avait corrompu ses voies : *Omnis quippe caro corruperat viam suam super terram* (Gn 6,12), et que (à notre façon de comprendre), rempli le Seigneur de la douleur, se repentit d'avoir créé l'homme : *Paenituit Dominum quod hominem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intrinsecus* (Gn 6,6).

498 Dans cet état de l'humanité, afin que l'œuvre préférée de ses mains ne fût pas perdue, le Seigneur détermina de nouveau sa sainte loi, et fit entendre sa voix dans le tonnerre et la foudre au sommet du mont Sinaï, la publia et la remit à Moïse, écrite par son doigt sur deux tables de pierre, comme pour reprocher au peuple la dureté de son cœur²⁴².

499 Plus tard, lorsque vint le temps déterminé par Dieu pour opérer notre rédemption, le Verbe incarné nous annonça aussi solennellement la nécessité d'observer cette loi pour obtenir le salut, lorsqu'un jeune homme lui demanda ce qu'il devait faire pour être sauvé, il lui dit : observe les commandements : *Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata* (Mt 19,17).

500 Cette loi est donc celle qui doit régir toutes nos actions, parce qu'elle est la plus excellente de toutes les lois, comme donnée par Dieu ; la plus ancienne et, par conséquent, la source de toutes les autres ; la plus universelle, parce qu'elle s'impose à tous sans exception, aux chrétiens comme aux infidèles, aux sages comme aux ignorants, aux riches comme aux pauvres, et, enfin, parce que nous l'enseignons et nous la prescrivons le Divin Maître, comme moyen unique de salut.

501 Combien grande ne devrait pas être notre gratitude envers Dieu notre Seigneur pour un sacrifice aussi grand que celui de nous faire connaître sa loi divine, et de nous montrer le chemin par lequel nous devons marcher pour obtenir notre salut ? Nous devrions sans cesse lui demander, comme le prophète royal : « *Enseigne-moi, Yahvé, la voie de tes volontés, je la veux garder en récompense. Fais-moi comprendre et que je garde ta loi, que je l'observe de tout cœur. Guide-moi au chemin de tes commandements, car j'ai là mon plaisir. Infléchis mon cœur vers ton témoignage, et non point vers le gain. Libère mes yeux des images de rien, vivifie-moi par ta parole. Tiens ta promesse à ton serviteur, afin qu'on te craigne* » (Ps 118,33-38).

502 C'est ainsi que nous serions prêts, fils bien-aimés, à observer la sainte loi de Dieu, même au prix de notre vie, si nécessaire, à l'exemple d'Éléazar²⁴³. Et nous y sommes obligés, car c'est Dieu qui nous impose ces préceptes, parce que nous les avons également promis dans le saint baptême, et parce que notre salut éternel dépend de leur accomplissement.

503 En résumé, nous devons, chers fils, avoir en grande estime la haute dignité à laquelle nous élève notre titre de chrétiens, qui nous rend la grâce perdue, la filiation de Dieu et l'héritage du royaume des cieux, mais à condition que nous gardions notre foi et les commandements de la loi de Dieu, qui est ce que nous avons promis dans le saint baptême.

504 Or, de tout ce qui a été dit, vous devez recueillir les terribles remords que ressentiront ces mauvais chrétiens qui, n'ayant pas suivi Jésus Christ, se laissèrent tromper par le démon et par les flatteries du monde et de la chair, ont fait échouer les fruits de leur rédemption et sont condamnés à jamais. Comme ces paroles du Seigneur résonneront dans leurs oreilles : *Quid est quod debui ultra facere vineae meae et non feci ei ?* (Is 5,4). Qu'est-ce que j'étais censé faire d'autre pour toi et que je n'ai pas fait ? Et le souvenir des bienfaits que le Seigneur leur a accordés et la considération de la facilité avec laquelle ils auraient pu accomplir leurs devoirs de bons chrétiens, seront le ver rongeur qui dévorera leurs entrailles éternellement.

²⁴²Cf. Ex 19,16-19 ; 24,12 ; 31,18.

²⁴³Cf. 2 M 6, 18-31.

505 Ajoutez à cela les railleries et les insultes qu'ils recevront constamment des démons et des autres condamnés, parce que mis par Dieu sur le chemin du ciel et marqués dans le baptême du sceau indélébile de ses fils, ils se voient, par leurs fautes, séparés de Lui. Et de tout cela, fils bien-aimés, tirez comme conséquence une grande estime et appréciation de la haute dignité à laquelle nous élève notre caractère chrétien, et une ferme résolution d'accomplir les devoirs des chrétiens, en défendant notre foi et en gardant les commandements de la loi de Dieu, afin qu'il ne soit pas dit de vous que, comblés par le Seigneur de toutes sortes de grâces et de faveurs, vous les avez gaspillées, en n'en faisant pas un juste usage : *Homo cum in honore esset, non intellexit*²⁴⁴.

C'est ce que votre Prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, désire et demande à Dieu.

Donné à Solsona, le premier dimanche de carême de l'année de notre Seigneur 1912.

FR. LUIS, ÉVÊQUE A. A. DE SOLSONA

11. De l'amour de Dieu

(B. Sol 48 [1913] p.61-76)

« Nos diligimus, quoniam ipse prior dilexit nos » (1 Jn 4,19).

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle.

506 Les œuvres de toute la création, très chers fils, proclament, chacun à sa manière, la gloire de Dieu, et chantent à l'unisson un hymne de louange à son pouvoir infini, à sa sagesse et à sa bonté, nous faisant comprendre clairement, rois de la création, l'amour que nous lui devons en retour par lequel Lui nous montre en soumettant toutes choses à notre empire et à notre service²⁴⁵.

507 Ce langage muet, mais éloquent, de la nature, le grand Père de l'Église le comprenait très bien quand, parlant aux fleurs du champ en se promenant, il leur disait : « Taisez-vous, je sais ce que vous voulez me dire : aimez Dieu »²⁴⁶.

508 Grand, en effet, se montre le Seigneur dans la création de cette multitude innombrable d'astres qui, comme des phares lumineux, éclairent notre planète, la fécondent et la vivifient par leurs influences. Grande dans la fertilité de la terre, qui avec les mêmes substances produit une multitude variée de plantes et d'arbres et de fruits épicés, et qui garde en son sein une telle richesse de minéraux précieux. Grand en tirant du néant une multitude si variée et prodigieuse d'animaux qui peuplent les airs, la terre et la mer. Grand dans la création de ces êtres microscopiques, d'autant plus admirables qu'ils sont minuscules, et qui se multiplient sur les atomes de l'air. Grande dans la force, l'intensité et la puissance qu'elle a communiquée aux éléments, avec lesquels elle vivifie, soutient ou détruit toutes choses. Grand, enfin, dans les très sages lois qui gouvernent et gouvernent l'univers, multipliées à l'infini et pourtant réduites à une admirable unité et simplicité avec laquelle il régularise et soutient l'équilibre de cette immense machine du monde.

509 Mais si l'on considère que toutes ces merveilles ne sont qu'une esquisse de l'œuvre grandiose de Dieu qu'est l'homme, en qui il a résumé la beauté et la bonté des autres êtres, et qu'il a infusé de son souffle divin une âme créée à son image et ressemblance²⁴⁷, nous ne pouvons pas ne pas, tombant de fenouil, crier avec le psalmiste : « *Yahvé, notre Seigneur, qu'il est puissant ton nom par toute la terre ! Les cieux racontent la gloire de Dieu, et l'œuvre de ses mains, le firmament l'annonce* » (Ps 8,2 et 18,2).

510 Or, ce qui est étonnant, chers fils, c'est l'amour que Dieu professe pour l'homme, et qui nous est révélé dans la création de ce beau palais du monde, dans lequel Il a prévu non seulement ce qui est indispensable aux besoins de sa vie, mais encore plus de ce qu'il pourrait désirer pour son confort et son cadeau. Et cela, tout en voyant l'ingratitude et l'infidélité avec lesquelles l'homme devait lui répondre,

²⁴⁴Cf. Ps 48, 13.

²⁴⁵Cf. Ps 18,2 ; Rm 1,19-20.

²⁴⁶Il est possible que derrière cette phrase se cache la pensée suivante de saint Augustin : « Le ciel et la terre et tout ce qui y est contenu, voici, ils me disent de partout que je t'aime » (cf. SAINT AUGUSTIN, *Confessions* 10,6, PL 32,782).

²⁴⁷Gn 1,26 ; 2,7.

désobéissant en lui donnant libre cours à son appétit et à ses passions désordonnées, provoquées par l'ennemi de son âme.

511 Et si nous considérons la fin éternelle qu'Il a donnée à l'homme, et qu'Il a voulu Lui-même être sa part et son héritage dans la demeure de la gloire, nous comprendrons mieux combien Dieu nous aime, puisqu'Il nous a fait participer à Son propre bonheur.

512 Cependant, ce qui nous révèle, plus que toute autre chose, l'amour sans limite que le grand Père de famille a pour nous, c'est qu'il nous a donné son Fils unique comme rançon : *Qui Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum* (Rm 8,32).

513 À juste titre, après l'immense bénéfice et l'extrême preuve d'amour, qu'il admire et étonne les anges eux-mêmes, il peut s'exclamer et nous dire : « *Que pourrais-je faire pour toi, mon fils ?* » *Et tibi post haec, fili mi, ultra quid faciam ?* (Gn 27,37).

514 En vérité, si la foi ne nous enseignait pas cela, nous ne pourrions pas imaginer, chers fils, que l'amour de Dieu pour ses créatures soit si grand qu'il s'identifie avec elles au point de se revêtir de leur nature même, et de se soumettre aux privations et à la pauvreté avec lesquelles nous le contemplons à sa naissance et pendant toute sa vie.

515 Combien justement le Seigneur demande et réclame notre amour, et combien il doit nous humilier d'avoir dû nous imposer par précepte cet amour si dû de notre part, et dans lequel réside tout notre bonheur !

516 En effet, dans le premier précepte de son Décalogue, le Seigneur nous ordonne de l'aimer : *Diliges Dominum Deum tuum* (Mt 22,37), pour que nous comprenions que c'est notre première et principale obligation, et le but pour lequel nous avons été créés. De plus, afin que nous n'oublions pas que, étant l'ouvrage de ses mains, nous nous devons entièrement à lui, et que nous ne fixions pas notre affection sur les choses de la terre, et aussi pour nous déclarer la manière et la mesure avec lesquelles nous devons l'aimer, puisqu'il ne nous est pas possible de l'aimer autant qu'il le mérite, il ajoute et dit : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit* » (Mt 22,37)248.

517 Nous voyons donc ici, très chers fils, notre devoir primordial, qui devrait être un motif de méditation continue pour nous, et un objet de la plus grande sollicitude et de vigilance, afin de correspondre à l'amour que le Seigneur nous voue. *Nos diligimus, quoniam ipse prior dilexit nos* (1 Jn 4,19).

Voyons donc comment nous devons l'aimer selon son mandat explicite :

Diliges Dominum Deum tuum in toto corde tuo et in tota anima tua et in tota mente tua.

518 Tout ce que nous sommes, nous pouvons et nous méritons, très chers fils, nous devons le mettre au service du Seigneur, de qui nous l'avons reçu, et à la gloire duquel il est ordonné ; ainsi nos yeux doivent découvrir le Seigneur dans la contemplation de ses créatures ; notre langue doit être employée dans leurs louanges ; nos oreilles doivent être attentives à écouter leurs préceptes pour les accomplir ; nos pieds prêts à courir sur les voies de leurs commandements, et nos mains prêtes à exécuter les œuvres de miséricorde et de miséricorde que Lui nous commande. Mais rien de tout cela ne le satisferait si nous ne lui donnions pas le trésor inestimable qu'il a mis dans notre poitrine, c'est-à-dire notre cœur, de petites dimensions, oui, mais d'une capacité incommensurable et presque infinie pour accueillir les affections de notre âme, qui y résident comme à leur centre.

519 Celui-ci désire conquérir le Seigneur, et il veut qu'on lui livre, en nous le demandant sans cesse, bien qu'il soit son unique et légitime maître, parce qu'il veut que son don soit libre et méritoire. *Praebe, fili mi, cor tuum mihi* (Pr 23,26).

520 Formé notre cœur pour aimer, et aimer Dieu, l'amour est sa vie, comme le dit saint Augustin. Aimer est sa fonction capitale et le centre auquel il s'adresse naturellement249. Mais notre plus grande et peut-être notre seul malheur est de fixer et de prodiguer notre amour à des objets indignes de lui, en le refusant au Seigneur, le seul qui le mérite.

521 Brûlant et véhément, notre cœur, pour suivre les charmes d'une passion chimérique, dans laquelle il trouve bien vite le germe de tous les maux, ferme ses portes à la lumière de la raison et de la foi, celles qui lui font voir que c'est seulement en Dieu qu'il peut trouver tout ce qui captive son affection. Et en effet, les belles qualités que nous contemplons dans les créatures sont toujours mêlées avec des défauts qui nous déplaisent, et notre cœur ne trouve jamais la satiété ; seulement en Dieu peut la trouver, parce qu'Il est le commencement et la source inépuisable de tout bien, et son Auteur, qui l'a fait pour lui-

248Cf. aussi SAINT FRANÇOIS, 1 R 23,8, dans o. c. p.109.

249Cf. SAINT AUGUSTIN, *Confessions*, 13,9, PL 32,848-849. Cf. aussi : *De substantia dilectionis*, 6, PL 40,846, où on peut lire : « *vita cordis, amor est* ».

même, comme le dit saint Augustin : *Fecisti nos, Domine, ad te, et inquietum est cor nostrum donec requiescat in te*250.

522 Imaginons tout ce qu'il y a de grand dans le monde, ce qui peut le plus enchanter notre vie et ravir nos sens, ce qui attire et fascine le plus puissamment notre esprit et remplit le plus tendrement notre cœur ; tout cela, donc, nous le trouverons en Dieu, mais infiniment plus parfait que dans les créatures. Parce que Lui n'est pas seulement beau, mais il est la même beauté ; non seulement sage, mais la sagesse infinie, non seulement puissante, mais omnipotente, non seulement bonne, mais la bonté et la sainteté par essence ; c'est pourquoi saint Augustin s'exclame à juste titre : « J'admira la lumière resplendissante du soleil, la fécondité de la terre, la vaste étendue de la mer, les charmes des beautés mortelles, la majesté des rois, le pouvoir des grands, l'éloquence des orateurs, la subtilité des philosophes, et en entrant en moi-même je me disais : rien de tout cela n'est comparable à mon Dieu ; Lui possède infiniment plus que tout cela pour arracher mon cœur et remplir mes désirs »251.

523 Pourquoi donc, très chers frères, nous nous fatiguons à chercher en dehors de Dieu ce que nous pouvons trouver seulement en Lui ? « *Fils d'homme, jusqu'où s'alourdiront vos cœurs, pourquoi ce goût du rien, cette course à l'illusion ?* » *Filii hominum, usquequo gravi corde ? Ut quid diligitis vanitatem et quaeritis mendacium ?* (Ps 4,3).

524 Remarquez aussi qu'il ne se contente pas que nous l'aimions à contrecœur, mais de tout notre cœur ; nous donnant à comprendre que nous ne devons pas entrer en Lui du côté de Dieu avec les créatures, que nous devons aimer, mais en Lui, par Lui et pour Lui252. En effet, en tant que maître absolu de notre cœur, qui l'a créé pour lui-même et qui lui a doté des belles qualités et des inclinations qui l'ornent, il n'est pas juste que, oubliés de ce noble but, nous mettions désordonnément notre affection dans les créatures, qui nous a donné comme moyens de nous conduire à Lui et de stimuler notre gratitude pour ses bienfaits.

525 Combien reconnaissant, en effet, Dieu a fait notre cœur ! Combien de façons sait-il montrer ses sentiments d'affection pour l'objet aimé ! Déjà désireux de s'unir et de s'identifier à Lui, comme l'Apôtre lorsqu'il disait : « *J'ai le désir de m'en aller et d'être avec le Christ* » (Ph 1,23). « *Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi* » (Ga 2,20). Déjà brûlant de désir qu'il soit connu et estimé par tous, comme le Séraphin d'Assise quand il pleurait inconsolable parce que l'Amour n'était pas aimé253. Déjà rempli de joie pour les honneurs et les cadeaux qui lui sont offerts, comme le patriarche Saint-Joseph quand il a vu l'Enfant Dieu était adoré par les bergers et les rois254. Déjà rempli d'une sainte indignation et de zèle contre ceux qui l'insultent et l'offensent, comme l'apôtre saint Paul, qui anathématise ceux qui n'aiment pas Jésus-Christ (1 Co 16,22), et Moïse, qui, voyant l'idolâtrie du peuple, s'indigna en brisant les tables de la loi 255. En somme, le cœur vit uni et identifié avec son bien-aimé, qui fait siennes ses joies, ses joies, ses peines, ses douleurs, ses souffrances et ce qui le touche ; c'est pourquoi saint Paul disait : *Quis infirmatur, et non infirmor ? Quis scandalizatur, et ego non uror ?* (2 Co 11,29).

526 Ces affections, donc, qui, bien qu'elles proviennent de notre esprit, mais qui résident dans le cœur et dans son siège, en communiquant pour lui aux autres hommes, sont, très chers fils, ceux que veut et réclame le Seigneur de nous quand il demande notre cœur et nous commande dans sa sainte loi de l'aimer avec tout lui. Refuserons-nous au Seigneur ce qu'il nous réclame si justement ?

527 Mais n'oubliez pas que même avec cela nous ne remplissons pas tout notre devoir, car si nous lui remettons ainsi la partie matérielle de notre être, il en est une autre, qui est notre âme, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu, qu'il aime comme sa fille et qu'il a constituée héritière de sa gloire, et c'est elle qu'il réclame principalement de nous, en nous l'ordonnant dans le premier précepte de son Décalogue : « *Tu aimeras ton Dieu de toute ton âme* ». *Diliges Dominum Deum tuum in tata anima tua*.

528 Le firmament et tout l'univers, si étonnants et si merveilleux sont les êtres qui les habitent, qu'on peut dire, fils bien-aimés, avec le royal prophète, qu'ils ne sont que l'ouvrage des doigts de Dieu : *Opera digitorum tuorum* (Ps 8,4), car ils sont passés du néant à l'être qu'ils sont, par l'effet d'une seule parole du Tout-Puissant : « *Fiat* ». Mais l'œuvre de ses mains, celle pour la création de laquelle l'Augusta Trinité semble être entrée en conseil, est l'homme qu'il a constitué sur les choses, et qui a fait un peu inférieur aux anges, en le créant à son image et ressemblance : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (Gen 1,26). Ainsi, non seulement nous venons de Dieu comme les autres créatures,

250SAINT AUGUSTIN, *Confessions*, 1,1, PL 32,661. Cf. supra, 351.478 ; 663.966. 1048.1510.

251Traduction poétique des idées de saint Augustin contenues dans *Confessions* 10,6 (cf. PL 32,782-783).

252Cf. supra, 351 ; 1056.1151.1195.1307.

253Cf. TC 14, dans o. c., p. 540. Cf. supra, 350 ; 1272.

254Cf. Lc 2,16-18.

255Cf. Ex 32, 19.

mais nous portons dans notre âme le signe indélébile de notre principe, nous faisant connaître comme fils de Dieu, avec les caractères les plus marqués de similitude.

529 En effet, si Dieu est un dans son essence et trine dans ses personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, n'étant pas ainsi trois dieux, mais un seul vrai Dieu, même notre âme, qui est essentiellement une, est dotée de trois pouvoirs très nobles, la mémoire, l'entendement et la volonté, distincts de l'âme et les uns des autres ; de sorte qu'elle devient un aperçu de l'Auguste Trinité²⁵⁶. En outre, son être le rend semblable au Père, son intelligence au Fils et sa volonté ou son amour au Saint-Esprit. De plus, notre âme est éternelle comme Dieu, puisqu'une fois créée par Lui, elle vivra éternellement. Et il participera aussi au même bonheur que Dieu, qui est de se connaître et de s'aimer, et en voyant, en connaissant et en aimant Dieu sera aussi notre bonheur éternel. Ô joie et bonheur le nôtre, très chers fils ! Qu'y a-t-il d'étrange à ce que le Seigneur fasse une telle appréciation des âmes qu'il n'ait pas hésité à donner pour sa rançon son propre Fils ?

530 Or, ce que Lui nous demande en nous envoyant l'aimer de toute notre âme, c'est d'employer à son service ces puissances qu'Il nous a données à ce but.

531 Le Seigneur veut que nous utilisions notre mémoire pour nous rappeler sa sainte loi, afin qu'en méditant continuellement ses préceptes, comme le prophète royal, ils soient profondément gravés dans nos âmes, et que nous y adaptions toutes nos actions. Lui veut que nous l'utilisions pour garder à l'esprit ses desseins sur nous, et notre fin la plus noble, afin que notre vie soit conforme à Lui. Et il veut que nous l'utilisions pour considérer l'ingratitude, l'infidélité et la désobéissance commises envers le Seigneur, afin de nous jeter avec componction dans les bras de sa miséricorde, qu'il nous donne dans le pardon. Et qu'à la vue des grâces, des faveurs et des bénédictions qu'il nous a prodiguées à pleines mains, notre cœur se gonfle dans son saint amour.

532 C'est pourquoi Moïse, le chef d'Israël, afin de garder son peuple élu fidèle au Seigneur, lui rappelait parfois les préceptes de sa sainte loi ; à d'autres moments, il lui reprochait son infidélité et sa dureté de cœur envers son Dieu et Seigneur, et organisait des fêtes pour que le peuple puisse célébrer, rendre grâce et perpétuer le souvenir des bienfaits divins.

533 Car, en vérité, quand le pécheur lassé des plaisirs du monde, a vidé son cœur du bonheur qu'il désirait, traînant les chaînes de l'esclavage du vice et dévoré par les remords, il ramène à la mémoire, comme un autre fils prodigue, les bontés et la générosité de son Père céleste envers ceux qui le servent, et l'amour qu'il a toujours montré envers Lui, se résolvent alors à rompre pour tout, à vaincre les respects humains et à se soumettre aux plus grands sacrifices, pour parvenir à la réconciliation et à l'union avec son Dieu²⁵⁷.

534 C'est donc pour cette raison que le Seigneur a doté notre âme de ce pouvoir de mémoire, et c'est l'usage qu'il veut que nous en fassions à son service.

535 Mais il exige aussi que nous lui consacrons notre entendement, avec la puissance de laquelle il nous introduit dans le sanctuaire de sa sagesse éternelle, en faisant participer notre âme de sa lumière divine : *Leva in signum super nos lumen vultus tui, Domine !* (Ps 4,7).

536 Avec l'entendement, l'homme pénètre dans les entrailles de la terre, sonde les mers, voyage dans l'espace, s'élève comme un aigle jusqu'au firmament, et connaît et découvre dans les êtres qui les habitent leur nature, leurs propriétés, les services qu'ils lui rendent, leur beauté et leur bonté ; et sa raison découvre nécessairement en conséquence la puissance, la sagesse, la providence, la bonté, et les autres attributs infinis qui sont nécessaires à l'Artificier d'œuvres aussi magnifiques, qui ne pourraient être faites par elles-mêmes, ni par hasard. L'homme parvient donc naturellement à la connaissance du Créateur par la connaissance de ses créatures, comme le dit l'Apôtre : *Invisibilia enim ipsius a creatura mundi per ea, quae facta sunt, intellecta conspiciuntur* (Rm 1,20).

537 Cependant, comme les œuvres de la création, quoique si admirables et si grandes, n'ont aucune comparaison avec celles que la grâce divine a opérées et continue d'opérer pour la rédemption, la justification et le salut de l'homme, le Seigneur a daigné nous les révéler, afin que notre intelligence les connaisse, et que notre âme, alourdie par le poids de leur bonté, soit prise dans les liens de son amour.

538 Le Seigneur veut donc que l'hommage et le culte que nous lui rendons soient raisonnables : *Rationabile obsequium vestrum* (Rm 12,1), et c'est pour cela qu'il nous a donné l'entendement et la raison, dont nous devons nous servir pour méditer sur ses perfections infinies et sa bonté envers nous, afin que notre volonté, qui est l'autre puissance dont il a doté l'âme, soit animée pour le servir.

539 Quelle différence, fils bien-aimés, entre la manière dont Dieu gouverne l'univers, dont il régit les êtres par des lois auxquelles ils obéissent nécessairement, et la sollicitude paternelle, la vigilance et le soin avec lesquels il entoure la vie et les destinées de l'homme !

²⁵⁶Cf. 966.1158. 1177. 1351.

²⁵⁷Cf. Lc 15,17-18.

540 En tant qu'intelligent et fils très aimant, il le rendit libre, afin qu'en pratiquant volontairement le bien il eût mérité le bonheur éternel auquel il le destinait. Et pour cela, il l'a doté d'une très forte volonté d'aimer et de toujours viser le bien, même si parfois ce n'est pas le vrai bien qu'il recherche, malheureusement.

541 Mais de peur qu'il ne se trompe dans son choix, ou qu'il ne soit inexcusable dans ses folies, il donna à cette puissance pour guides et auxiliaires ceux de l'entendement et de la mémoire, qui lui rendraient présents et lui rappelleraient les desseins de Dieu sur l'homme, et les choses plus fines de son amour paternel, pour le stimuler à aimer en correspondance avec un si grand bienfaiteur.

542 Vous voyez ici, très chers fils, la forteresse à laquelle l'ennemi de notre âme tue ses plus sûrs coups, de même que la vie ou la mort de celle-ci dépend de la volonté. Le Seigneur demande aussi, avec amour, les affects de notre volonté, car bien qu'il en soit le maître absolu, il veut que son don soit spontané, conformément à la liberté d'agir qu'il a accordée à l'homme.

543 Et à cet effet, il stimule les sentiments de gratitude si naturels à l'âme, en nous manifestant son amour et en nous rappelant ses bienfaits. C'est ce qu'il dit, par Zacharie, à son peuple élu, et en lui à nous : « *Qui vous touche, touche à la prune de mon œil. Qui tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei* » (Za 2,8)258. Et par Isaïe : « *Une femme oublie-t-elle son petit enfant, est-elle sans pitié pour le fils de ses entrailles ? Même si les femmes oublieraient, moi, je ne t'oublierai pas* ». *Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui ? Et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui* (Is 49,15).

544 Il nous rappelle également, par l'intermédiaire de David, les merveilles qu'il a accomplies pour les Israélites dans le désert259, qui n'étaient que de simples figures des plus grandes merveilles qu'il a accomplies pour nous dans la loi de la grâce.

545 Car s'il les a fait sortir de la captivité d'Égypte et les a délivrés de la persécution de Pharaon, en leur ouvrant un passage parmi les vagues de la mer Rouge, il nous a délivrés de la captivité du démon, par les eaux du saint Baptême ; s'il leur a pardonné leurs ingratitude et leurs péchés d'idolâtrie aux prières de Moïse260, pour les mérites infinis de son Fils unique et par l'absolution de son ministre, il nous pardonne aussi nos fautes ; s'il les a nourris dans le désert avec la manne261, une nourriture céleste qui avait le goût de tout ce qu'ils pouvaient désirer, il nous nourrit durant cet exil avec son corps et son sang les plus précieux ; s'il a protégé son peuple élu contre ses ennemis au moyen de l'arche sainte262, celle-ci n'était que la figure de la véritable arche d'alliance, la Très Sainte Vierge Marie, qui est notre refuge contre l'esprit malin et la défenseuse de notre cause devant le tribunal de Dieu ; et si, pour délivrer ce peuple, il donna Moïse pour chef, pour notre rançon et notre liberté, il n'hésita pas à donner son Fils qui, par son exemple, doctrine et mort sur la croix, nous conduisit à la gloire, véritable terre de promesse. *Qui Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum* (Rm 8,32).

546 Or, mes chers fils, devant de si grandes merveilles et de si singulières preuves de l'amour de Dieu pour ses créatures, la volonté de l'homme peut-elle rester indifférente et inactive sans aimer Celui qui l'a tant aimé ?

547 Comment donc allumera-t-on dans nos cœurs ce feu divin que le Seigneur dit être venu allumer dans ce monde, en désirant qu'il y brûle ? *Ignem veni mittere in terram et quid volo ? Si iam accensus esset !* (Lc 12,49).

548 Souvenons-nous donc souvent et réfléchissons aux miséricordes divines, afin que, comme David, sa méditation enflamme notre volonté dans l'amour divin. *In meditatione mea exarsit ignis* (Ps 38,4).

549 C'est ainsi que l'âme remplit sa mission la plus noble : aimer Dieu. Mais nous ne devons pas oublier, chers fils, qu'il exige une autre condition de notre amour, à savoir qu'il soit suprême, c'est-à-dire que nous l'aimions de toutes nos forces et par-dessus toutes choses.

Diliges Dominum Deum tuum ex omnibus viribus tuis.

550 Saint Thomas dit que la façon dont nous devons aimer Dieu est de l'aimer sans mesure263. En effet, la charité n'est pas comme les autres vertus, qui peuvent devenir défectueuses si elles ne gardent pas un juste milieu dans leur pratique, comme la libéralité qui dégénère en prodigalité, et la force d'âme en témérité, lorsqu'elles dépassent les limites prescrites ; car Dieu étant infini dans ses perfections, il faut l'aimer d'un amour infini, et comme cela nous est impossible, nous devons l'aimer autant que nous le pouvons, c'est-à-dire de toutes nos forces, comme il nous le commande : *Ex omnibus viribus tuis.*

258Cf. dans La Bible de Jérusalem : Za 2,12.

259Cf. Ps 77 ; 104 ; 105 ; 114.

260Cf. Ex 32,11-13.

261Cf. Ex 16,4.

262Cf. Nb 10,35.

263Cf. SAINT THOMAS, *Summa Theologica* 2-2 q.27 a.6.

551 Pour cela, notre amour doit être, comme le dit saint Thomas, un amour de distinction ou de préférence, en vertu duquel nous l'estimons au-dessus de tout autre objet, prêts à tout perdre plutôt que d'être séparés de Dieu. Un amour qui ne consiste pas en tendresse et en sensibilité, qui ne sont pas à notre disposition ; il ne doit pas non plus être d'une intensité et d'une véhémence telles qu'il dépasse nos forces, car le Seigneur n'exige pas de nous l'impossible, mais un amour qui nous lie à Dieu par des liens si étroits que rien ne peut nous séparer de Lui ; comme celui qui brûlait dans la poitrine de l'apôtre saint Paul quand il disait : « *Qui nous séparera de l'amour du Christ ? la tribulation, l'angoisse, la persécution, la faim, la nudité, les périls, le glaive ? J'en ai l'assurance, ni mort ni vie, ni anges ni principautés, ni présent ni avenir, ni puissances, ni hauteur ni profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté dans le Christ Jésus notre Seigneur* » (Rm 8,35,38).

552 Nous aimerons Dieu de cet amour de préférence, fils bien-aimés, si nous sommes prêts à renoncer et à tout perdre, les biens, la santé et la vie même pour Lui ; et si nous sommes prêts à encourir l'opprobre des hommes et à souffrir tous les maux plutôt que de l'offenser. Mais si, au contraire, nous fixons notre affection sur quelque objet contre la volonté de Dieu, ou renonçons à ses faveurs de peur de déplaire à quelque créature, ou préférons l'offenser plutôt que de nous priver d'un plaisir, de souffrir une épreuve, un affront, un mépris, une perte de fortune, c'est en vain que nous prétendrons l'aimer, car ce n'est pas seulement notre langue, mais nos actes qui doivent témoigner de notre amour, comme dit saint Jean : *Non diligamus verbo nec lingua sed in opere et veritate* (1 Jn 3,18). C'est le signe par lequel Jésus-Christ reconnaît ceux qui l'aiment ; car c'est dans l'observation de ses préceptes que nous montrons notre amour pour lui, comme le dit saint Jean lui-même : *Qui habet mandata mea et servat ea, ille est, qui diligit me* (Jn 14,21).

553 Maintenant, fils bien-aimés, voulez-vous savoir qui aime Dieu, et si vous l'aimez vous-mêmes ? Car voici que celui qui aime Dieu ne craint rien tant que de l'offenser, cherche à faire sa volonté, et emploie les forces de son âme à le servir et à le glorifier ; celui qui aime Dieu lui rend l'hommage qui lui est dû dans la prière, le culte, et les exercices que la religion prescrit, en célébrant les fêtes avec exactitude, et en prononçant son saint nom avec la plus grande vénération ; celui qui aime Dieu rend à chacun son dû et l'honneur qui lui est dû, pardonne généreusement les blessures, ne fait de tort à personne et recherche la paix avec son prochain, selon le précepte de l'Apôtre aux premiers chrétiens²⁶⁴ ; celui qui aime Dieu détache son cœur des biens et des honneurs du monde, renonce aux plaisirs, modère ses passions, est humble dans la prospérité et patient dans l'adversité ; bref, celui qui aime Dieu lui donne son cœur sans réserve, consacre les puissances de son âme à son service et rien ne l'attire en dehors de Dieu, puisque Dieu est pour lui toutes choses, comme le disait le séraphique père saint François : Mon Dieu, et toutes mes choses, mon Dieu²⁶⁵.

554 Aimons-nous Dieu de cette manière, mes fils ? Notre cœur est-il libre d'affections désordonnées, afin que l'amour divin le possède ? Enflammons-nous notre âme dans cet amour, en nous souvenant de sa bonté et en méditant sur sa grandeur ? L'estimons-nous tant que nous surmontons facilement les obstacles qui s'opposent à lui ? Si tel est le cas, ce sera pour nous le plus grand bonheur même en ce monde, et un gage certain du bonheur éternel, que votre prélat vous souhaite de toute son âme, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée à Solsona en la fête de l'apôtre Saint Matthias, le 24 février de l'année de notre Seigneur 1913.

FR. LUIS, ÉVÊQUE A. A. DE SOLSONA

12. Adieu à Solsona

(B. Sol 48 [1913] p.353-360)

Au très Illustre Chapitre, au Vénérable Clergé, aux Communautés Religieuses et au Peuple Fidèle.

²⁶⁴Cf Rm 12,18 ; 1 Th 5,13.

²⁶⁵Cette expression semble avoir été entendue de la bouche de François, Bernardo de Quintavalle, la nuit où il l'a eu comme hôte (cf. *Actus Beati Francisci et sociorum eius*, c. I n.20-25 [Ed. Paul Sabatier, Paris 1902] 4 s. Cf. aussi IRIARTE, L. : *Lo spirito ftancescano di Santa Veronica Giuliani*, dans *Laurentianum* 24 [1983] p.139-140).

555 Très heureux et satisfait, comme dans notre centre, nous étions, chers fils, dans la solitude de notre cellule, qui était certainement un vrai ciel pour Nous²⁶⁶, lorsque la divine Providence, par l'obéissance sainte, Il nous en a fait sortir pour nous confier le soin et la direction pastorale de notre bien-aimé diocèse de Solsona, avec lequel il nous a épousés. En elle et pour elle, nous avons travaillé, sinon ce que nous devons, du moins autant que nos forces le permettaient ; et c'était pour Nous un grand réconfort de voir nos efforts réciproques et servis jusqu'aux moindres indications par le très vertueux et très zélé clergé, nos coopérateurs dans le ministère pastoral, et pour vous, chers fidèles, dont nous ne louerons jamais assez la religiosité et la soumission. C'était une grande force pour nous dans les fréquents découragements que notre esprit ressentait en considérant l'inégalité de nos forces avec le fardeau qui nous était imposé, et nous poussait à désirer que ce soit notre destination finale et le lieu de notre repos.

556 Mais le Seigneur, dont les jugements sont impénétrables²⁶⁷, a disposé autrement de Nous et confie à notre sollicitude pastorale le soin d'une autre partie de son troupeau dans le diocèse de Segorbe.

557 Certes, ce changement doit être avantageux pour vous, fils bien-aimés, car le Seigneur, qui dispose toutes choses pour le bien de ses élus²⁶⁸, vous a donné un Pasteur très zélé²⁶⁹, plein de vertu et de savoir, qui mieux que Nous peut conduire vos âmes sur le chemin de la perfection et élever le diocèse à la hauteur qu'il avait dans ses meilleurs temps. Aimez-le donc, mes fils, avec l'amour que vous avez eu pour nous, et respectez-le avec la vénération que vous avez toujours eue pour nous ; car personne n'est plus digne de votre amour et de votre respect que celui que le Saint-Esprit a désigné pour gouverner son Église, et qui veille sur vos âmes, dont il doit répondre devant Dieu.

558 Puisque donc nous devons bientôt nous séparer de vous pour prendre en charge le nouveau troupeau que le divin Pasteur nous a confié, nous voulons, fils bien-aimés, vous donner en guise d'adieu un dernier témoignage de l'amour que nous professons pour vous, en vous conseillant ce que vous devez observer pour vous préserver de la contagion commune de l'irréligiosité et de l'indifférentisme, qui, comme la gangrène, ronge la société de notre temps et qui est la principale cause des maux et des désordres que nous déplorons.

559 Que soit donc notre premier et fondamental conseil, chers fils, que vous conserviez toujours intacte votre foi, ce don inestimable que l'Esprit divin a infusé dans vos âmes lorsque vous avez été régénérés par les eaux du saint baptême.

560 Si, selon les impulsions naturelles de votre cœur, vous désirez être heureux, sachez que seule la foi vous rendra agréable à Celui qui est la source et le dispensateur de tout bien²⁷⁰, et vous pourrez l'obtenir ; car sans elle, il est impossible de plaire à Dieu, comme le dit l'Apôtre Saint Paul : *Sine fide autem impossibile placere* (He 11,6). Elle, comme un nuage bénéfique et lumineux, guidera vos pas dans les ténèbres denses de ce lieu d'exil, jusqu'à vous conduire à la vraie terre de promesse. Ce sera la manne céleste qui vous fortifiera dans vos découragements, adoucira vos amertumes et vous fortifiera dans les combats ; l'iris de paix qui vous rappelle votre alliance avec Dieu et l'arche du salut qui vous libère du naufrage dans le déluge universel d'idées solvants qui envahit toute la terre.

561 Combien la vie nous deviendrait triste et intolérable, ayant en elle tant d'amertume à dévorer, tant de larmes à verser, tant de malheurs à souffrir, et tant de maux à supporter, si, en tournant les yeux vers le ciel, la foi ne disait pas à nos cœurs troublés que là est la fin de toutes ces souffrances, et que notre bonheur y sera d'autant plus grand, que les épreuves que nous aurons supportées seront plus dures !

562 Si les martyrs, dédaignant les flatteries et les menaces des tyrans qu'ils reprenaient, ont souffert comme insensibles les plus atroces tourments, c'est la foi qui leur a donné cette constance et ce courage. Et qui, sinon la foi, a de tout temps soutenu et fortifié l'esprit des vrais disciples de Jésus-Christ, afin qu'ils ne perdent pas courage dans les durs combats qu'ils ont dû constamment soutenir contre des ennemis aussi acharnés que le monde, le diable et la chair ? La foi leur a aussi fait pratiquer jusqu'à l'héroïsme les vertus et affronter les plus grands sacrifices, en pouvant dire avec sainte Thérèse : « C'est si grand le bien que j'espère, que dans le chagrin je me réjouis »²⁷¹. Oui, chers fils, la vraie grandeur d'âme, la force et l'héroïsme sont le patrimoine exclusif de la foi, qui élève l'esprit et lui fait mépriser les choses terrestres.

²⁶⁶Cf. supra, 169.

²⁶⁷Cf. Rm 11,33.

²⁶⁸Cf. Rm 8,28.

²⁶⁹Ce pasteur était le Dr. Vidal et Barraquer, puis archevêque de Tarragone et cardinal.

²⁷⁰Cf. SAINT FRANÇOIS : 1 R 23,9, dans o. c., p. 109 ; et Adm. 8, dans o. c. p. 80.

²⁷¹Cette phrase ne semble pas être de la Sainte, bien qu'elle ait évidemment un certain parallélisme avec le « vivant sans vivre en moi, et si haute vie j'espère, que je meurs parce que je ne meurs pas » (cf. dans *Obras Completas* de Sainte Thérèse [BAC, Madrid 1962] p.480). D'autre part, la phrase dénote une pensée typique de sainte Thérèse, celle de savoir trouver le contentement et la joie au milieu des souffrances et des douleurs (cf. SAINTES THÉRÈSE, *Livre de la vie* 6,2 y 30,8, dans o. c., p. 29 y 121). Cf. 1000.

563 Mais non seulement elle rend les hommes grands dans l'ordre moral et religieux, mais en leur inculquant la soumission à la loi et le respect de l'autorité, et en faisant naître dans leur cœur l'amour de la patrie que Dieu leur a inculqué, elle fait d'eux des citoyens très utiles à la société, garants de la moralité et de l'ordre, soumis comme personne à ses lois et prêts à se sacrifier et à mourir, si nécessaire, pour leur pays, qui les regarde avec fierté et les considère comme son honneur et sa couronne.

564 Regardez les faits glorieux qui sont enregistrés dans l'histoire de tous les peuples et de toutes les nations et vous verrez qu'ils sont en grande partie dus au zèle, à l'amour patriotique et à l'héroïsme des hommes de foi. Pour qui, sinon pour un homme de foi ardente et d'éminente vertu et zèle, Christophe Colomb, notre patrie a-t-elle vu son territoire élargi de telle manière par la découverte d'un nouveau monde, qui a pu dire avec vérité que le soleil ne se couchait pas dans ses dominions ? Qui a encouragé nos braves soldats à remporter tant de victoires aussi insignes de leurs ennemis à Otumba, à Grenade, à Pavie et dans cent autres batailles, sinon la foi et la religion, qui enflammait dans leurs seins l'amour de leur patrie ? C'est aussi ce même sentiment religieux qui donna courage et constance aux bons Espagnols pour bannir de notre beau sol les Maures et mettre un barrage à l'armée d'invasion de la nation voisine, qui prétendait nous dominer. Et si vous le regardez avec des yeux impartiaux, vous ne trouverez aucun fait dans notre Histoire patrie qui ne soit un acte de foi de nos pères et ancêtres.

565 Eh bien, notre chère Catalogne n'est en retard sur aucune autre région d'Espagne dans son zèle pour la défense de sa foi ; et, surtout, ces montagnes fertiles semblent être le bastion où la foi se retranche le mieux contre les assauts furieux de l'impiété moderne. Oui, nous le confessons avec une vraie fierté et à notre satisfaction, chers fils, notre diocèse se distingue comme aucun autre, grâce à Dieu, par sa fermeté et sa ténacité à préserver et à défendre ses croyances religieuses.

566 Ce n'est pas pour cela, cependant, que nous cessons d'expérimenter dans certaines villes de notre évêché les effets désastreux de l'indifférence et de l'incroyance religieuse, qui, malheureusement, se généralisent dans notre pays, raison pour laquelle nous vous donnons en ce moment un avertissement solennel, fils bien-aimés, pour défendre avec courage le précieux dépôt de la foi, qui nous ennoblit et nous enrichit plus que tous les biens du monde et nous distingue au-dessus de toutes les autres nations.

567 Et pour que vous soyez toujours victorieux dans les combats que vous avez à livrer à cette fin, notre second conseil est que vous vous efforciez de vous distinguer d'une manière spéciale dans la vénération, la soumission et l'obéissance à la sainte Église, à son chef visible, le Pontife romain, et aux prélats qu'elle constitue sur son troupeau.

568 Regardez, chers fils, les efforts que, de tout temps, ils ont fait et font l'impiété et l'enfer pour attaquer l'Eglise (bien qu'inutilement, parce que ses portes ne peuvent pas prévaloir contre elle), et vous en déduirez combien formidable il sera pour ses ennemis et, donc, la sécurité de ceux qui se réfugient dans cette forteresse imprenable.

569 Et ne vous étonnez pas d'un combat aussi opiniâtre, puisque le divin Maître l'a déjà annoncé à ses disciples, en leur disant : « *Dans le monde vous aurez à souffrir. Mais gardez courage ! J'ai vaincu le monde* » (Jn 16,33). Et il leur exposa la cause, en disant : « *Si vous étiez du monde, le monde aimerait son bien ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, puisque mon choix vous a tirés du monde, pour cette raison, le monde vous hait* » (Jn 15,19). Et pour les encourager, il ajoutait : « *Si le monde vous hait, sachez que moi, il m'a pris en haine avant vous. Le serviteur n'est pas plus grand que son maître* » (Jn 15,18-20).

570 Mais, béni soit Dieu, que s'il permet les persécutions, les tribulations et les tentations, c'est toujours pour que soient purifiés par elles ses élus, comme l'or dans le creuset, sans qu'il consente des attaques supérieures à ses forces. Et dans l'Église Sainte, il nous a laissé une défense puissante contre nos ennemis et un bouclier impénétrable contre ses flèches empoisonnées.

571 Dès que vous connaîtrez les premiers symptômes de la persécution, allez, chers fils, protéger l'Eglise, avec la promptitude avec laquelle l'enfant va aux genoux de sa mère quand il est en danger, et les oisillons à s'abriter sous les ailes de la poule, sous la menace de l'épervier ; car vous serez en sécurité sous sa protection, car, comme le dit saint Jean Chrysostome : « Contre l'Église, aucune puissance ne peut rien faire, car Dieu, qui est fort au-dessus de tout, est avec elle »²⁷². Et selon l'expression de saint Ambroise : « Elle voit le naufrage de tous ses ennemis, restant toujours immunisée et à l'abri de tous les dangers »²⁷³.

572 Ne prêtez pas l'oreille à ceux qui, pour porter atteinte à votre amour et à votre vénération pour l'Eglise sainte, la contestent avec sophisme et cherchent à diminuer votre respect pour ses ministres par de grossières calomnies. Cela a toujours été la pratique de tous les hérétiques et ennemis de la

²⁷²Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie 2e in inscriptionem Actorum* » 1 : PG 51,77-79 ; *Discours 5e « Adversus Judaeos »*, 2 : PG 48,884-886.

²⁷³Cf. SAINT AMBROISE, *Livre des Bénédiction des Patriarches*, 5,27 : PL 14,715.

religion ; et pourtant, ils sont tombés à sa droite et sinistre, enseveli dans la boue de leurs ignominies, sans avoir pu ternir l'éclat de l'Eglise ni arrêter leur marche triomphale à travers les siècles.

573 Même les défauts et les déficiences que vous observez chez l'un de ses ministres ne doivent pas être pour vous un motif de détour et de mépris²⁷⁴, car vous devez considérer que, bien que revêtus de la très haute dignité du sacerdoce, nous ne laissons pas, comme hommes, d'être soumis aux misères et aux passions de la pauvre descendance d'Adam, qui, cependant, n'ont pas empêché Dieu de nous confier un ministère supérieur à celui des anges en nous associant à son sacerdoce éternel.

574 Que rien, donc, ne vous sépare de ceux que le Seigneur a créés pour être les pères de vos âmes, qui ne seront jamais aussi pervers qu'ils veulent votre perte, ni si dépravés qu'ils vous inculquent des doctrines contraires à celles de notre divin Maître²⁷⁵. Et si, à un certain moment, ces loups introduisaient l'esprit infernal dans le troupeau de l'Eglise, bientôt, comme toujours, ils seraient chassés de lui par la houlette du Pasteur Suprême.

575 Estimez donc toujours, chers fils, comme le plus grand des bienfaits du Seigneur de vous avoir donné de faire partie de son Eglise sainte et il vous a donné des guides zélés pour vous montrer et vous conduire sûrement sur le chemin du salut.

576 Maintenant, après ces derniers conseils, que nous voudrions que vous graviez dans vos cœurs, il ne nous reste plus, fils bien-aimés, qu'à adresser les remerciements les plus expressifs à notre vertueux et éclairé clergé cathédral, paroissial et bénéfique, qui, par son grand zèle et son intérêt pour les âmes, nous a tant aidés à supporter le poids du ministère pastoral. De même, aux communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe qui, par leur doctrine et leur exemple, ont édifié et enseigné à nos diocésains la pratique de la vertu, et d'une manière particulière à vous, mes fidèles bien-aimés, qui, par votre docilité docile et obéissante, avez tant contribué à adoucir les aspérités de notre difficile tâche.

577 De tous et de chacun en particulier, nous sommes hautement reconnus et nous garderons une mémoire perpétuelle, qui nous maintiendra toujours unis à cette portion du troupeau du grand Père des familles, celle qu'il nous a confiée, et par conséquent particulièrement aimée de Nous.

578 Et implorant l'indulgence de tous pour les manquements que nous aurions commis dans l'exercice de notre charge pastorale, nous espérons que vous continuerez, chers fils, en priant toujours pour Nous, que nous bénissons de tout cœur au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Solsona, le 13 novembre de l'année du Seigneur 1913.

FR. LUIS, EVÊQUE

13. En entrant à Segorbe

(B. Seg 33 [1913] p.172-182)

Pour la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Evêque de Segorbe.

Nous M. Fr. Luis Amigó et Ferrer.

579 Au très Illustre Chapitre de notre Sainte Eglise Cathédrale, au respectable clergé paroissial et bénéfique, aux très dignes autorités, au séminaire, aux instituts religieux, aux corporations et au peuple fidèle de notre très cher diocèse :

Salut, paix et bénédiction en Jésus Christ, Notre Seigneur.

Non meis meritis ad vos me misit Dominus,
vestris coronis participem fieri (Ecclesia in of.
Sancti Clementis)²⁷⁶.

580 Il est impossible, chers fils, le pouvoir de manifester les différentes émotions qui emplissent notre âme en vous adressant notre première exhortation pastorale et de vous saluer par l'annonce de paix que les anges ont donnée au monde à la naissance du Rédempteur²⁷⁷ et que ce même Seigneur utilisait

²⁷⁴Cf. supra, 266.

²⁷⁵Cf. supra, 266.

²⁷⁶Cf. dans B.R. Répons à la 4e lecture du 23 novembre.

²⁷⁷Cf. Lc 2,14.

pour saluer ses Apôtres quand il leur apparaissait après ressuscité : *Pax vobis* (Jn 20,19). Que la paix soit avec vous.

581 L'élévation de la dignité à laquelle il a plu au Seigneur de nous élever, sans autre dignité terrestre comparable, et le caractère sublime de la mission qu'il nous a confiée, d'une part, font naître dans nos âmes des sentiments de gratitude, d'autant plus grands que nous réfléchissons à la gratuité de ces dons, puisque nous ne reconnaissons aucun mérite qui nous aurait disposés à les recevoir.

582 En même temps, comme l'abîme infini de la bonté du Seigneur nous fait découvrir l'immensité de notre ingratitude et de notre infidélité, sa vue nous trouble et nous terrifie, ne nous laissant le souffle coupé que pour nous exclamer avec le publicain de l'Évangile : « *Mon Dieu, aie pitié du pécheur que je suis !* ». *Deus, propitius esto mihi peccatori* (Lc 18,13).

583 Et dernièrement, nous sommes également remplis d'effroi lorsque nous considérons nos maigres forces par rapport aux devoirs sacrés inhérents à notre ministère pastoral.

584 Néanmoins, nous sommes encouragés et confortés par les paroles du Seigneur à travers saint Jean, qui dit : « *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis et vous ai établis pour que vous alliez et portiez du fruit et que votre fruit demeure* ». *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos et posui vos, ut vos eatis et fructum afferatis, et fructus vester maneat*²⁷⁸; ces paroles nous assurent du succès de nos entreprises, car saint Bernardin dit que lorsque le Seigneur choisit certains pour un état, il leur accorde l'aide dont ils ont besoin, comme on l'a vu chez les Apôtres et chez d'autres saints²⁷⁹.

585 Et notre petitesse même nous fait espérer avec confiance que la providence ordinaire du Seigneur choisit pour ses grandes œuvres des instruments faibles, auxquels on ne peut attribuer l'heureux succès de celles-ci, de sorte que, comme le dit saint Paul : aucune chair n'aille se glorifier devant Dieu. *Ut non gloriatur omnis caro in conspectu Dei* (1 Co 1,29), Lui doit toujours être avec nous, éclairant notre intelligence pour la justesse de toutes les résolutions, dirigeant nos actions pour sa plus grande gloire et le bien de vos âmes, et nous donnant la force nécessaire pour agir, sans respect humain, tout ce que nous comprenons être de son divin bon plaisir.

586 Certes, avec plus de raison que l'Apôtre saint Paul, nous devons confesser que nous ne pouvons rien faire par nous-mêmes, surtout dans la grande œuvre du salut des âmes que le Seigneur nous confie ; mais puisque c'est Lui qui nous envoie parmi vous, nous espérons sûrement en son aide divine, avec laquelle nous ne craignons pas d'affirmer, comme le dit l'Apôtre lui-même : « *Je puis tout en Celui qui me rend fort* » : *Omnia possum in eo, qui me confortat* (Ph 4,13).

587 Le Seigneur a placé devant nous de grands modèles dans nos très dignes prédécesseurs, dont le savoir, le zèle enflammé et les éminentes vertus ont si grandement éclairé notre cher diocèse ; parmi lesquels le grand *Canubius*²⁸⁰ dont les vertus, bien connues de vous tous, fils bien-aimés, nous attirent encore par leur parfum à la suite de Jésus-Christ, se détache comme une étoile de première grandeur. Nous nous efforcerons donc de suivre ses traces et de conformer notre conduite à la sienne, afin de ne pas décevoir les desseins de Dieu ni vos espoirs.

588 Et confiants aussi dans la très précieuse coopération de notre sage et exemplaire Chapitre cathédral, du très zélé clergé paroissial, des communautés religieuses édifiantes et des autorités les plus dignes de tous, nous espérons, fils bien-aimés, travailler fructueusement pour le bien de vos âmes, afin de pouvoir un jour participer à vos mérites et de pouvoir dire avec l'Apôtre : « *Mes frères bien-aimés et tant désirés, ma joie et ma couronne* » (Ph 4,1).

589 Les paroles de l'Eglise que nous plaçons à la tête de notre lettre pastorale, à savoir : ce n'est pas par nos mérites que le Seigneur nous a envoyés parmi vous pour nous faire participer à vos couronnes ; elles doivent vous servir, chers fils, pour comprendre et apprécier la hauteur de notre mission d'envoyé de Dieu, et profiter des instructions, des avertissements et des avertissements que nous vous donnons comme tels ; et à Nous de grands encouragements pour travailler inlassablement à votre bien, pour entrer dans la partie de vos mérites. Nous estimons donc qu'il convient de prendre le temps de les expliquer.

« NON MEIS MERITIS AD VOS ME MISIT DOMINUS »

590 Dieu, qui est admirable et saint dans toutes ses œuvres, semble beaucoup plus à notre considération, chers fils, dans l'œuvre par excellence de notre rédemption. En elle, on ne sait pas quoi admirer de plus : si l'humiliation du Fils de Dieu en se revêtant de la nature humaine pour élever l'homme déchu, ou avoir voulu être toujours avec lui selon sa promesse : *Et ecce ego vobiscum sum omnibus*

²⁷⁸Jn 15,16.

²⁷⁹Cf. SAINT BERNARDIN DE SIENNE, *1er Sermon de Saint Joseph*, dans B.R. 4e lecture de la foire IV dans la 2e semaine après l'octave de Pâques. Cf. supra, 254.

²⁸⁰Cf. LLORENS, P. L., *Episcopologio de la diócesis de Segorbe-Castellón*, t. II (Madrid 1973) p.468-479.

diebus usque ad consummationem saeculi (Mt 28,20), le gouverner par son enseignement, le guider par son exemple et le fortifier par sa grâce à travers l'Eglise, qui est restée à cet effet la dépositaire de ses trésors et de ses sacrements. Mais sa dignité semble encore plus grande en sublimant l'homme jusqu'à l'associer au sacerdoce et à la mission que lui a confiée son Père éternel de sauver la lignée humaine. *Sicut me misisti in mundum, et ego misi eos in mundum* (Jn 17,18).

591 Une très haute dignité en effet, fils bien-aimés, dont n'ont pu se vanter même les plus grands monarques du monde, qui, comme le reste des fidèles, doivent se prosterner aux pieds du ministre du Seigneur, pour obtenir de lui le pardon de leurs fautes et se soumettre à la pénitence qu'il leur impose, à l'exemple de l'empereur Théodose qui, en punition de sa cruauté, fut interdit par saint Ambroise d'entrer dans le temple du Seigneur pendant huit mois²⁸¹. Et c'est des mains du prêtre qu'ils doivent recevoir le corps et le sang du Christ, que lui seul consacre, et qu'il refuse aux indignes, même s'ils sont des têtes couronnées, comme le dit Chrysostome²⁸².

592 Mais Jésus-Christ n'a pas donné le même pouvoir à tous ses ministres, parce que, constituée son Eglise à la manière du corps humain, il y a en elle la diversité que l'on observe parmi les membres de celui-ci. A cause de ce que l'Apôtre dit aux Corinthiens : « *Et ceux que Dieu a établis dans l'Eglise sont premièrement les apôtres, deuxièmement les prophètes, troisièmement les docteurs... Puis il y a les miracles, puis les dons de guérisons, d'assistance, de gouvernement, les diversités de langues. Tous sont-ils apôtres ? Tous prophètes ? Tous docteurs ? Tous font-ils des miracles ? Tous ont-ils des dons de guérisons ? Tous parlent-ils en langues ? Tous interprètent-ils ?* »²⁸³

593 De plus, comme il est de l'essence de toute société qu'il y ait une autorité pour régler et maintenir sa vie, autorité qui réside dans des représentants choisis, l'Eglise de Jésus-Christ, société parfaite, a aussi sa hiérarchie de pouvoir, dont les évêques, successeurs des Apôtres, unis au Pontife, héritier suprême de l'autorité du Prince des Apôtres, sont les princes.

594 Et cette autorité suprême, le Seigneur désire tellement qu'elle soit respectée par les hommes, qu'il prend comme fait à Lui-même tout ce qui lui est fait, disant par saint Luc : « *Qui vous écoute m'écoute, qui vous rejette me rejette, et qui me rejette rejette Celui qui m'a envoyé* » (Lc 10,16).

595 Et dans le livre des Paralipomènes, faisant allusion à Abraham, Isaac et Jacob, qu'il appelle oints, parce que d'eux sont issus les prêtres, il dit : « *Ne touchez pas à qui m'est consacré, à mes prophètes ne faites pas de mal !* » (1 Ch 16,22).

596 Or, qui parmi les mortels, fils bien-aimés, présupera mériter une dignité aussi souveraine, supérieure à celle des anges eux-mêmes, à qui le Seigneur n'a jamais dit comme à ses Apôtres : « *Je ne vous appelle plus serviteurs, car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous appelle amis, parce que tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître* » (Jn 15,15). Et si l'apôtre saint Paul est confus et abasourdi par cette considération, et dit : « *Je ne mérite pas d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis* » (1 Co 15,9-10), avec combien plus de raison devrions-nous reconnaître notre indignité et confesser naïvement que ce n'est pas par nos mérites, que nous n'avions pas, mais par sa miséricorde qu'il nous a élevés pour vous gouverner et conduire vos âmes au ciel ? *Non meis meritis ad vos me misit Dominus*²⁸⁴.

597 Oui, chers fils, car aux évêques appartiennent le gouvernement de l'Eglise et le régime des âmes que le Pontife Romain, Pasteur Suprême, leur confie ; en les illustrant par sa doctrine et son exemple, pour qu'elles connaissent le bien et observent la vertu ; en leur montrant les écueils et les précipices où conduit le vice, en leur faisant distinguer les bons des mauvais pâturages, afin qu'ils cherchent avec avidité ceux qui leur donneront la vie et fuiront avec horreur ceux qui contiennent en eux le germe de la mort ; et en les défendant avec leur bâton pastoral contre les attaques continuelles de leurs ennemis. Et que les évêques aient toujours rempli cette très noble mission, c'est ce qu'attestent l'histoire et la tradition des peuples, les faits qui nous parlent de leur sainteté de vie, des lois très sages qu'ils ont dictées dans les conciles généraux et provinciaux, des erreurs qu'ils y ont condamnées, de la ferveur et du zèle avec lesquels beaucoup d'entre eux ont scellé de leur propre sang la foi qu'ils prêchaient, conformément au conseil de l'Apôtre qui dit : *Attendite vobis et universo gregi, in quo vos Spiritus Sanctus posuit episcopos, pascere ecclesiam Dei* (Ac 20, 28).

598 C'est pourquoi, chers fils, vous devez avoir une grande vénération et affection pour les prélats qui, à tout moment, vous dirigent et vous gouvernent, en faisant abstraction de leurs qualités personnelles, car Dieu qui les envoie, il sait, il peut et il veut leur accorder ses secours et ses grâces pour le bien de son Eglise et de vos âmes. Et c'est ce que Nous attendons avec confiance de vous alors que

²⁸¹Cf. dans B.R. 6e lecture du 7 décembre.

²⁸²Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *3e Homélie au peuple d'Antioche*, 2 : PG 49-50,50 ; et *Liber in Sanctum Babylam*, 9 : PG 49-50,547.

²⁸³Cf. 1 Co 12,28-30.

²⁸⁴Cf. supra, 579

nous entreprenons nos travaux pastoraux dans ce troupeau, dont le Seigneur nous charge : *Ad vos me misit Dominus*, et aux mérites duquel nous espérons participer.

« ME MISIT DOMINUS VESTRIS CORONIS PARTICIPEM FIERI »

599 Sa gloire, voyez ici, fils bien-aimés, ce que Dieu, s'aimant nécessairement, a voulu en créant toutes choses, et ce qu'il exige de toutes les créatures, surtout de l'homme qu'il a formé à son image et à sa ressemblance, le destinant au ciel.

600 C'est donc le désir constant de toutes les âmes qui aiment Dieu, plus intense et plus véhémement à la mesure de la plus grande connaissance qu'elles ont de Lui. C'est pourquoi ils travaillent inlassablement dans leur propre sanctification, ce qu'ils entendent lui donner le plus de gloire, et ils s'enflamment dans le zèle de lui faire connaître, servir et aimer de tous, sans pardonner pour cela des fatigues et des sacrifices, et ils ont ainsi leur pensée et leur affection en Dieu, que Lui seul veut pour récompense de ses œuvres ; comme saint Thomas d'Aquin, quand le Seigneur, par la bouche d'un crucifix, lui dit : Tu as bien écrit de moi. Quelle récompense veux-tu que je te donne ? Il répondit tout de suite : Nul autre que toi-même, Seigneur²⁸⁵, c'est-à-dire ton amour, ton service et ta gloire.

601 Mais, bien que cette gloire de Dieu doive être le principal motif de toutes nos actions, le Seigneur a voulu que ceux d'entre nous qui n'ont pas un amour de Dieu aussi désintéressé et aussi parfait soient stimulés et encouragés à bien travailler par la récompense et la rétribution qu'il nous promet dans la prochaine vie ; et c'est pourquoi il a insufflé ce désir dans le cœur de l'homme, qui se déplace souvent avec plus d'élan, à la mesure de la récompense qu'il attend ; pour ce que disait David : « *J'infléchis mon cœur à faire tes volontés, récompense pour toujours* » (Ps 118,112). Et ceci est si grand que l'Apôtre dit : « *Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, tout ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment* » (1 Co 2,9).

602 Or, nous y parviendrons avec plus de certitude, chers frères, en nous exerçant dans les œuvres de charité envers le prochain, uniques dont le Seigneur fera mention dans le jugement qu'il doit prononcer le jour du Jugement en faveur des élus et contre les réprouvés²⁸⁶ ; et qui sont plus conformes à la volonté du Fils de Dieu, qui par l'amour de l'homme est descendu du Ciel sur la terre pour le sauver.

603 C'est pourquoi les saints ont toujours fait preuve d'un zèle ardent pour le salut de leurs semblables, pour lesquels ils n'ont pas hésité à sacrifier volontiers leurs biens, leur repos, leur santé et même leur vie, avec la certitude qu'en sauvant une âme ils prédestinent la leur²⁸⁷.

604 Et telle est la bonté et la générosité du Seigneur pour récompenser les services rendus pour le bien des âmes, qu'au mérite acquis par elles en sa divine présence, il ajoute la participation du fruit des bonnes œuvres qu'elles ont accomplies par notre médiation. De la même manière que dans les entreprises terrestres, des récompenses égales sont généralement accordées à ceux qui, par leur industrie ou leur talent, contribuent à les augmenter. C'est pourquoi, de même que le châtiment et les tourments des réprouvés augmenteront à mesure que les âmes seront condamnées par leurs mauvais exemples et leurs doctrines perverses, de même le mérite des justes augmentera, et même la gloire accidentelle des bienheureux dans le ciel, par les œuvres de vertu pratiquées par ceux qu'ils auront fait connaître, aimer et servir Jésus-Christ.

605 Voyez donc ici, chers fils, pourquoi nous vous disons à juste titre que nous venons participer de vos couronnes, c'est-à-dire de vos mérites : *Vestris coronis participem fieri*, car, envoyé par le Seigneur pour que nous travaillions pour le bien de vos âmes, afin de vous conduire tous au Ciel, si possible, nous ne doutons pas que pour vous le Seigneur utilisera avec Nous de miséricorde et nous fera entrer dans la partie dans la récompense éternelle qui vous a préparé.

606 A cette fin, nous attendons de vous, fils bien-aimés, que, conformément à votre passé, vous nous témoigniez, comme à un père, le respect, l'amour et la soumission que vous avez toujours eus pour les prélats que le Seigneur vous a envoyés et qui ont rendu leurs pontificats si glorieux et si féconds pour vos âmes. Et pour notre part, même si Nous ne pouvons rien, forts de la grâce du Seigneur qui nous envoie et de la précieuse coopération de notre clergé vertueux et de nos communautés religieuses édifiantes, nos coadjuteurs dans le saint ministère, nous travaillerons sans relâche à l'accomplissement de la très haute mission que le Seigneur nous confie. Et ainsi nous ne doutons pas que nous recevrons avec vous la récompense éternelle que le Seigneur nous promet.

En gage de quoi, votre père et prélat, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, vous bénit de tout cœur.

Donné à Segorbe, dans notre palais épiscopal, le 2 décembre 1913.

²⁸⁵Cf. dans B.R. 5e lecture du 7 mars.

²⁸⁶Cf Mt 25,31-46

²⁸⁷cf. Jc 5,20.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

14. L'accomplissement pascal

(B. Seg 34 [1914] p.53-66)

« Ne dimittas legem matris tuæ :
ut addatur gratia capiti tuo » (Pr 1,9).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé ; santé, paix et bénédiction en Jésus Christ, notre Seigneur.

607 L'Église, soucieuse du bien-être spirituel de ses fils, pour le secours desquels son divin Époux a donné son sang et sa vie, et dont il leur a confié le salut, en la rendant dépositaire de ses dons, de sa grâce et de ses sacrements, afin qu'elle continue sa divine mission, n'épargne aucun moyen, fils bien-aimés, cette tendre mère, pour atteindre cet objet si agréable et si glorieux à Dieu.

608 Et pour nous stimuler à l'amour divin, dans lequel consiste tout notre bonheur temporel et éternel, elle nous rappelle à différentes époques de l'année la finesse de l'amour de Dieu pour nous ; nous présentant parfois le Fils de Dieu fait homme, né dans une étable, souffrant des rigueurs du temps et des rigueurs de la plus grande pauvreté ; d'autres nous le montre dans la maison de Nazareth, en sanctifiant la vie de famille par sa soumission et son obéissance à la Sainte Vierge et au Patriarche Saint Joseph ; elle nous rappelle aussi ses travaux, sa sollicitude et ses peines à chercher les pauvres pécheurs, à les instruire et à leur enseigner le chemin du ciel ; en outre, les tourments et la mort sur la croix qu'il a souffert pour notre rédemption ; et enfin, elle nous parle pleine de joie de la suprême épreuve d'amour infini que nous a donné le Fils de Dieu en nous donnant son corps et son sang très précieux pour qu'ils soient le mets de notre âme et le gage sûr du salut.

609 Mais, en même temps, comme l'amour divin désire tellement être réciproque qu'il exige de l'aimé qu'il l'imité dans ses sacrifices et ses souffrances ; et que pour arriver à l'union intime avec le bien suprême il faut se détacher de tout, même de soi-même, et de supprimer tous les obstacles qui empêchent l'âme de s'envoler vers Dieu ; c'est pourquoi l'Église, en ce saint temps du Carême, nous exhorte, et même nous impose, la mortification et la pénitence comme le meilleur moyen de témoigner au Seigneur notre amour et le seul moyen de purifier nos âmes, afin que nous puissions arriver sans obstacle à Pâques à l'union intime avec le bien-aimé dans la réception du corps et du sang de notre adorable Rédempteur dans l'Eucharistie.

610 Pénétrez donc bien, fils bien-aimés, l'esprit et l'intention de notre Sainte Mère l'Église et profitez de ce temps favorable et de ces jours de salut pour vous disposer par la pénitence, comme les Ninivites, à obtenir les miséricordes du Seigneur : *Ne dimittas legem matris tuæ : ut addatur gratia capiti tuo* (Pr 1,9).

611 Le jeûne et l'abstinence sont les mortifications qu'elle nous impose pendant le Carême pour implorer le pardon des péchés, qui, comme le dit le Seigneur, ne peut être obtenu que par la pénitence : *Non, dico vobis, sed, si non paenitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* (Lc 13,5), et la communion pascale pour nous unir intimement à Jésus-Christ, afin que sa grâce nous rende forts contre nos ennemis et nous assure le salut.

Pour vous encourager donc, fils bien-aimés, à observer ces préceptes pour l'Église, nous allons essayer de vous montrer dans cette exhortation leur nécessité et leur importance.

612 Rien n'est plus commun et fréquent à notre époque, où la mollesse, la sensualité et l'insubordination sont si répandues, que d'entendre des gens s'exclamer contre les préceptes de l'abstinence et du jeûne, les juger inhumains et contraires à la santé, et taxer d'austérité et de rigueur la Sainte Église, qui est toute de bonté et de douceur envers ses fils. C'est une injure qui lui est faite non seulement par ceux qui vivent en dehors d'elle et de ses préceptes, mais même par un très grand nombre de ceux qui prétendent être ses fils fidèles, et que l'on voit n'attacher aucune importance à ces commandements, comme si l'Église ne pouvait pas nous les imposer, ou s'ils n'avaient aucune force.

613 Mais qui pourrait lui contester un tel pouvoir?, alors que Jésus lui-même lui dit : « *Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie* » (Jn 20,21) ; « *En vérité je vous le dis : tout ce que vous lierez sur la terre sera tenu au ciel pour lié, et tout ce que vous délierez sur la terre sera tenu au ciel pour délié* » (Mt 18,18) ; « *Qui vous écoute m'écoute, qui vous rejette me rejette, et qui me rejette, rejette Celui qui m'a envoyé* » (Lc 10,16), ce qui laisse entendre qu'il lui confère sa même autorité, sans limite ni restriction, comme il l'a reçue de son Père céleste ; que ce qu'elle commande, elle l'ordonne au nom du Christ ; qu'il confirme au ciel ce qui lie et déchaîne son Église sur la terre, et qui prend comme désobéissances faites à Lui-même celles commises contre son Église.

614 En outre, que Jésus-Christ appelle l'Église un royaume, et qu'en tant que telle, elle doit être gouvernée par un gouvernement ayant le pouvoir pour le bien de ses sujets et de les contraindre même par des peines à leur accomplissement. Et il la compare aussi à une bergerie²⁸⁸, et donc tous les fidèles doivent se soumettre et se laisser commander par leurs pasteurs et prélats légitimes avec la docilité des brebis.

615 La loi du jeûne et de l'abstinence n'est pas, mes chers fils, une innovation introduite par l'Église ; elle est aussi vieille que l'humanité. En effet, quelle autre loi que celle de l'abstinence était l'interdiction faite par Dieu à l'homme de manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal ? Il était également interdit aux Juifs de manger certains mets délicats, comme le porc. Et afin d'offrir le sacrifice expiatoire, il leur a ordonné de se préparer en jeûnant pendant vingt-quatre heures. Elie et Moïse ont jeûné pendant quarante jours ; notre modèle et exemplaire Jésus a également jeûné pendant quarante jours, afin de nous donner un exemple²⁸⁹. Qu'y a-t-il donc à s'étonner que l'Église nous impose à certains moments ces mortifications, qui, avec la prière, doivent nous préparer à recevoir les grâces célestes ?

616 Qu'on ne dise pas que ces lois sont inhumaines, qu'elles énervent et affaiblissent les forces corporelles et altèrent la santé, car, loin de là, le jeûne la fortifie, aiguise l'intelligence et renforce la volonté. Rappelez-vous, sinon, ce que nous rapporte l'Écriture Sainte dans le livre de Daniel de ces quatre jeunes hommes du peuple d'Israël (Daniel, Ananias, Misaël et Azarias), qui, s'abstenant des mets de la table du roi, Ils demandèrent à manger des légumineuses et à boire de l'eau, mais, après quelques jours, leurs visages plus ronds, nourris et beaux que ceux des autres jeunes qui se nourrissaient des mets de la table royale apparurent²⁹⁰. Les Pères du Désert jeûnaient très strictement presque toute l'année, et pourtant ils atteignaient un âge très avancé. On peut lire la même chose dans la vie des saints et l'observer dans les communautés religieuses, qui ont toutes prescrit de nombreux jeûnes dans leurs règles. D'ailleurs, que font les médecins pour les maladies, sinon soumettre les malades à un régime alimentaire rigoureux ? L'Écclésiastique le confirme également en disant : « *Beaucoup sont morts pour avoir trop mangé, celui qui se surveille prolonge sa vie* » (Si 37,31).

617 Vous n'ignorez pas non plus, mes chers fils, que nos facultés intellectuelles sont plus disposées et fonctionnent avec plus de lucidité dans la mesure où notre estomac est moins chargé, car les gaz qui montent à la tête par l'excès de nourriture nous rendent incapables de tout travail mental ; et vous voyez ici une des nombreuses raisons que l'on peut invoquer pour expliquer pourquoi, parmi les pauvres dont la situation ne leur permet pas d'abuser de la nourriture, on trouve ordinairement plus d'hommes de talent. C'est pourquoi le prophète Daniel, qui avait mortifié son corps par le jeûne et l'abstinence, se distingua à la cour de Nabuchodonosor par ses talents parmi tous les sages qui s'y trouvaient²⁹¹.

618 Mais non seulement le jeûne et l'abstinence favorisent les fonctions intellectuelles, mais ils fortifient la volonté qui, au contraire, s'affaiblit à mesure que la partie animale de l'homme prend plus de force. D'où la lutte entre l'esprit et la chair, que l'Apôtre annonce aux Galates, désirant et aspirant l'un contre l'autre. C'est pourquoi l'Apôtre lui-même dit : « *Je meurtris mon corps au contraire et le traîne en esclavage, de peur qu'après avoir servi de héraut pour les autres, je ne sois moi-même disqualifié* » (1 Co 9,27), et nous conseille, dans son épître aux Galates : « *Laissez-vous mener par l'Esprit et vous ne risquerez pas de satisfaire la convoitise charnelle* » (Ga 5,16).

619 Fortifiés dans cette doctrine de l'Apôtre, les saints ont toujours combattu avec acharnement les batailles du Seigneur, contre les ennemis de leurs âmes, brandissant les armes de la mortification, pour soumettre leur chair à l'esprit ; se souvenant de ce que dit le Seigneur : « *Et puis ce genre de démon ne peut s'en aller, sinon par la prière et le jeûne* »²⁹².

620 C'est pourquoi l'Église sainte nous inculque ces préceptes, animée de son désir de procurer par tous les moyens possibles le bien de nos âmes.

²⁸⁸Cf. Jn 10,16.

²⁸⁹Cf. 1 R 19,8 ; Ex 24, 18 ; Mt 4,2.

²⁹⁰Cf. Dn 1,8-16.

²⁹¹Cf. Dn 1,17.

²⁹²Cf. Mt 17,21.

621 Mais sa prudence, sa clémence et sa bonté sont telles qu'elle n'oblige pas ses fils au jeûne à l'époque du développement physique ou corporel, ni à celle de sa décadence, c'est-à-dire ni avant vingt et un ans, ni après soixante ans. De même qu'elle exclut les malades ou très faibles et ceux qui se consacrent à des travaux corporels qui usent beaucoup les forces physiques.

622 Ne prêtez donc pas l'oreille, chers fils, à la voix de notre nature corrompue, qui se rebelle contre tout ce qui s'oppose à ses appétits désordonnés et voudra pour des raisons futiles se dégager de la légère mortification que l'Eglise nous impose en ce saint temps de Carême. Et n'écoutez pas les protestations des ennemis de la religion, et même de quelques mauvais catholiques, contre ces lois salutaires de pénitence, car, comme le dit l'Apôtre : « *L'homme psychique n'accueille pas ce qui est de l'Esprit de Dieu* »²⁹³; mais acceptez-les avec gratitude et accomplissez-les fidèlement, comme les lois d'une mère qui se soucie tant du bien de ses fils, et par l'accomplissement desquelles d'innombrables biens viendront à vos âmes : *Ne dimittas legem matris tuæ, ut addatur gratia capiti tuo*.

623 Car, en vérité, le jeûne a toujours attiré sur les hommes les miséricordes et les grâces du Seigneur. Par le jeûne et la pénitence, les Ninivites ont apaisé la justice du Seigneur et évité le châtimement qui les menaçait²⁹⁴. Si, grâce à Judith, le Seigneur a miraculeusement délivré les habitants de Béthulie du siège d'Holopherne, c'est à leur prière et à leur jeûne qu'ils doivent ce bienfait²⁹⁵. Par l'abstinence et le jeûne, les trois jeunes gens jetés dans la fournaise de Babylone furent également délivrés des flammes de la fournaise, qui dévorèrent leurs bourreaux²⁹⁶. Si Moïse et Elie ont pu voir et traiter avec Dieu sur le mont Sinä et sur l'Oreb, c'est après de longs jeûnes et de longues prières²⁹⁷. Saint Augustin dit que le jeûne et l'aumône sont les deux ailes pour voler vers Dieu dans la prière²⁹⁸. Et comme chante l'Eglise dans la Préface de ce temps de Carême, le jeûne réprime les vices, élève l'esprit à Dieu et pour lui accorde le Seigneur aux âmes la vertu et les récompenses.

624 Mais, surtout, il nous prépare à la plus grande des récompenses, qui est de recevoir en notre sein et d'accueillir dans notre cœur le divin époux de nos âmes, sacramentalisé par notre amour. Et voyez ici, fils bien-aimés, l'autre et principal précepte que la Sainte Mère l'Eglise nous impose pour le temps pascal ; ordonnant à sa digne réception les pénitences, la prédication, le recueillement et la prière auxquels elle nous exerce pendant le Carême, et dont nous allons maintenant traiter l'importance.

625 Notre divin Rédempteur Jésus nous aime tant, fils bien-aimés, que non content d'avoir pris la nature humaine et d'avoir porté avec elle nos misères et souffert jusqu'à donner sa vie sur une croix, il a voulu aussi perpétuer sa demeure parmi les hommes, avec lesquels il prétend avoir ses délices, et c'est dans ce but qu'il a institué l'auguste Sacrement de nos autels, dans lequel non seulement il accomplit sa parole d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles, mais d'une manière spéciale et ineffable il s'unit et prend possession de nos cœurs.

626 L'union est si intime que le Seigneur lui-même la compare à celle qui existe entre la nourriture et le corps qui la reçoit, et dit par saint Jean : « *Car ma chair est vraiment une nourriture et mon sang vraiment une boisson. Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui* » (Jn 6,55-56). Mais de même que la nourriture devient la substance de celui qui la reçoit, dans la communion, au contraire, Jésus-Christ nous transforme en Lui-même ; et de telle sorte que notre chair ne fait qu'un, pour ainsi dire, avec celle de Jésus-Christ ; son sang précieux circule dans nos veines et son âme et sa divinité résident en nous²⁹⁹. Ainsi, en toute vérité, un homme peut dire, après avoir reçu la communion, comme l'Apôtre : « *ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi* » (Ga 2,20).

627 Jésus-Christ compare aussi son union avec l'âme par ce sacrement à celle que Lui a avec son Père éternel dans l'auguste Trinité, en disant : « *De même que le Père, qui est vivant, m'a envoyé et que je vis par le Père, de même celui qui me mange, lui aussi vivra par moi* » (Jn 6,57). De même que Jésus-Christ est un avec son Père éternel par la nature divine qui leur est commune, ainsi l'âme est, en quelque sorte, une avec Jésus-Christ quand il le reçoit dans le sacrement ; et comme Jésus-Christ reçoit de son Père une vie toute divine, ainsi proportionnellement Lui devient le principe d'une vie toute spirituelle et divine dans ceux qui l'unissent par la participation de son corps et de son sang très précieux.

628 Pour comprendre, donc, la gloire qui vient à l'âme de cette union avec Jésus-Christ dans la sainte communion, il faudrait, fils bien-aimés, pouvoir apprécier la distance infinie entre Dieu et la créature, entre le pouvoir tout-puissant et la même faiblesse, entre la grandeur infinie et la bassesse

²⁹³ Co 2,14.

²⁹⁴Cf. Jon 3,1-10.

²⁹⁵Cf. Jdt 8,17 ; 9,1-14.

²⁹⁶Cf. Dn 3,24-30.

²⁹⁷Cf. Ex 241 18 ; 1 R 19,8.

²⁹⁸Cf. SAINT AUGUSTIN : *Enarrationes in Psalmos*, 42, 8 : PL 36,482.

²⁹⁹Cf. 786.

suprême, entre le tout et le néant. Or, qui aurait pu imaginer que Dieu aimait tellement l'homme pécheur qu'il le ferait asseoir à sa table et le nourrirait de son propre corps et de son propre sang ?

629 La matière que le Seigneur utilise dans la préparation de cet auguste Sacrement nous donne une idée claire, chers fils, des fruits admirables qu'il opère dans l'âme qui le reçoit dignement. Car, en effet, le pain et le vin soutiennent la vie de l'homme et affermissent ses forces ; c'est pourquoi le prophète David dit : « *Le vin qui réjouit le cœur de l'homme* » (Ps 103,15) ; et que le pain soit le Principe principal qui soutient et fortifie notre vie, nous est clairement indiqué par le fait que le Seigneur nous ordonne de le demander avec insistance dans la prière dominicale : « Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour »³⁰⁰. En effet, de la même manière, le corps et le sang de Jésus-Christ, en lesquels le pain et le vin sont transsubstantiés dans le sacrement de l'Eucharistie, sont la nourriture, la vie et le soutien de l'âme. Sans nourriture, le corps s'évanouit et meurt, et sans communion, il est absolument impossible à nos âmes de vivre la vie de la grâce.

630 Ah, mes fils bien-aimés, ce pain divin des Anges, dont le Seigneur nourrit aussi les hommes, combien de force ne leur donne-t-il pas pour monter, sans faiblir, au sommet de la montagne de la perfection ! Renforcés par ce pain, rien ne les effraie plus ; les furies de l'enfer ne les intimident pas non plus, car ils ont avec eux non seulement la grâce pour les vaincre, mais l'Auteur de la grâce lui-même, avec qui ils peuvent tout faire, comme le dit saint Paul³⁰¹. Les plaisirs mondains n'ont pas non plus d'attrait pour eux ; car lorsque l'âme est enivrée du doux nectar de l'amour divin, elle ne trouve de satiété ou d'assouvissement que dans cette manne céleste, qui a en elle-même tous les délices, et dans ce vin, qui engendre les vierges. Ainsi, à cause du feu divin qu'ils respirent, ils sont aussi redoutables que des lions, selon l'expression de Chrysostome, jusqu'au diable lui-même³⁰² ; qui, comme l'ange exterminateur passait, à l'égard des maisons dont il voyait les portes teintées du sang de l'agneau³⁰³, ainsi cet ennemi infernal fuit avec terreur devant ceux dont il voit la bouche baignée du sang du divin Agneau Jésus-Christ.

631 Voyez donc ici, mes fils bien-aimés, pourquoi la Sainte Église, qui désire surtout notre salut, nous inculque et ordonne avec tant d'ardeur la réception de ce divin sacrement.

632 Conformément à ce désir, les premiers chrétiens ont communie quotidiennement, puis le dimanche, et plus tard à la Nativité, à Pâques et à la Pentecôte. Mais comme la ferveur des fidèles s'affaiblissait avec le temps, l'Église, au quatrième concile du Latran, ordonna : « Que tous les fidèles qui ont atteint l'âge de discerner le bien du mal confessent leurs péchés au moins une fois par an et, au moins à Pâques, reçoivent avec dévotion le sacrement de l'autel » (Conc. Lat., can. 21)³⁰⁴. Décret confirmé par le Concile de Trente en ces termes : « Si quelqu'un nie que les fidèles des deux sexes, lorsqu'ils atteignent l'âge de la discrétion, sont obligés chaque année, au moins à Pâques, de recevoir la communion selon le précepte de la Sainte Mère l'Église, qu'il soit anathème » (Conc. Trent., Ses. XIII, can. 9)³⁰⁵.

633 Or, si l'Église limite ce précepte à la communion pascale, comprenez, fils bien-aimés, que, néanmoins, son désir serait que ses fils soient nourris de cette nourriture sacrée très souvent, et si possible tous les jours ; comme le recommande très instamment Sa Sainteté Pie X³⁰⁶. Et s'elle ne prescrit qu'une communion annuelle, c'est parce que, vu la froideur et l'indifférence de la majorité des chrétiens, ils ne s'approcheraient même pas une fois par an de la table sacrée, s'elle ne l'ordonnait pas. Ce précepte est donc, en un certain sens, une grande ingratitude envers Dieu, car, puisqu'Il a ses délices à habiter avec nous, ce qui constitue la somme de notre bonheur, notre indifférence est telle qu'il a fallu nous obliger à nous approcher de ce banquet sacré, dans lequel le Seigneur lui-même se donne à nous comme une délicatesse. Comme c'est aussi une source de grande humiliation pour nous que le Seigneur ait dû nous commander de l'aimer dans le premier précepte de Son Décalogue.

634 Combien de temps encore, fils bien-aimés, aurons-nous le cœur lent et lourd face à un Dieu qui nous aime tant et qui est allé si loin dans son amour qu'il nous a donné lui-même ? Ainsi, si nous voulions lui demander une nouvelle et plus grande preuve de cet amour, en étant tout-puissant, il ne pourrait pas faire plus pour nous qu'il n'a fait, donc, comme il le dit lui-même : *Que puis-je faire de plus pour vous, après vous avoir donné cette preuve suprême de mon amour ? Et tibi post haec, fili mi, ultra quid faciam ?* (Gn 27,37).

635 Soyons donc reconnaissants au Seigneur, fils bien-aimés, et venons le plus souvent possible le recevoir sacramentellement. Et surtout en ces jours de pénitence, nettoyons et purifions nos âmes avec

³⁰⁰Cf. Mt 6,11 ; Lc 11,3.

³⁰¹Cf. Ph 4,13 ; 2 Co 12,9-10 ; Col 1,29.

³⁰²Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *61e Homélie au peuple d'Antioche*, dans B.R. 5e lecture de l'infra-octave samedi de la Fête-Dieu (cf. dans *Opera Omnia*. Ed. Sébastien Nivellium, t. V, Paris 1581, col.345). Cf. 798.

³⁰³Cf. Ex 12,7 et 13.

³⁰⁴Cf. DENZINGER 437.

³⁰⁵Cf. DENZINGER 891.

³⁰⁶Cf. PIE X : *Décret du 20 décembre 1905* : ASS 38 (1905, 1906) p.401ss. ; dans DENZINGER 1981-1990. Cf. 802.

elle, afin que lorsque nous Le recevrons à Pâques, Il nous comble des grâces qu'Il promet aux enfants qui se soumettent docilement aux dispositions de sa Mère : *Ne dimittas legem matris tuæ, ut addatur gratia capiti tuo.*

636 De cette façon, nous pourrions dire avec vérité que nous sommes ressuscités avec le Christ, et que rien du monde ne nous cherche ni ne nous plaît, mais vivre unis à Lui dans le temps et pour toute l'éternité. C'est ce que désire votre Prélat, qu'il vous bénisse au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donné dans notre Palais épiscopal de Segorbe le 8 mars, Dominique II de Carême de mille neuf cent quatorze.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

15. Guerre et paix

(B. Seg 34 [1914] p.217-229)

« Gloria in excelsis Deo et in terra pax
hominibus bonae voluntatis » (Lc 2,14).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

637 Plus on réfléchit avec attention, mes chers fils, à l'état de la société actuelle, plus les présages de son avenir qui s'offrent à l'imagination sont funestes. Les nations, les unes vaniteuses des dons de sagesse et de puissance que la Providence leur communique, les autres regardant le joug du Seigneur comme menaçant et intolérable, cherchent à le secouer en se soulevant contre Dieu et son Christ ; et persécutent leur Église, la dépouillent de tous ses moyens matériels, afin qu'aucun bien ne puisse être fait aux peuples, perdant ainsi l'influence avec eux, et éloignent de la société ses ministres, comme des contraires à la liberté, à la civilisation et au progrès. Les gens, par cet exemple, regardent avec indifférence, si ce n'est déjà avec mépris, cette Mère commune et aimante, et les uns l'apostasient, les autres se moquent de ses dogmes et de ses doctrines, et les plus nombreux lui font l'injure de ne pas lui accorder plus d'importance qu'à n'importe laquelle des sectes et des fausses religions.

638 Le monde étant donc arrivé à un tel état de dépravation, il ne faut pas s'étonner que la justice divine ait voulu le purifier et le réveiller de sa léthargie à l'humanité par la guerre actuelle, sans exemple dans l'histoire, à la manière dont il l'a fait autrefois au moyen des eaux du déluge et par le feu avec lequel il a consumé les villes de Pentapole.

639 Ne doutez pas, chers fils, que si l'esprit de la discorde a régné sur les nations, armé le bras les unes contre les autres dans une guerre acharnée, le Seigneur l'a permis en juste punition de son apostasie de la religion ; et pour que, étant harcelées par ses ennemis, se tournent vers Lui, comme la brebis se précipite vers le bercail d'où Il est sorti en étant menacé par les loups.

640 ; Terrible punition, certainement, celle de la guerre ! non seulement à cause de la multitude d'hommes qui y périssent, victimes du plomb et de l'acier ennemis, mais aussi parce qu'elle est suivie par de nombreuses autres calamités, comme la pauvreté, la faim et la peste ; c'est pourquoi le prophète David demandait au Seigneur de lui infliger une autre punition, mais de lui épargner celle de la guerre³⁰⁷.

641 Il en ressort combien est grand et estimable le bénéfice de la paix, fruit de la rédemption annoncée par les anges au monde à la venue du Messie : *Et in terra pax hominibus* (Lc 2,14). C'est pourquoi elle est désirée et souhaitée par tous, même par les méchants eux-mêmes, qui crient paix ! paix ! mais ne l'obtiennent pas, car le Seigneur dit dans Isaïe « *Mais point de paix pour les méchants* » (Is 48,22), car le divin Rédempteur ne l'a fait descendre du ciel que pour les hommes de bonne volonté : *Hominibus bonae voluntatis* (Lc 2, 14).

642 Mais comme la valeur d'un trésor n'est jamais aussi bien connue et appréciée que lorsqu'il est perdu, c'est pourquoi, dans les circonstances actuelles, le monde entier crie que les peuples, oubliant leurs haines et leurs querelles, et faisant place dans leurs cœurs à des sentiments d'humanité et de compassion, se regardent et s'unissent les uns aux autres comme des frères, fils du même Père qui est dans les cieux, qui, malgré notre méchanceté, fait lever le soleil sur les bons et les mauvais, et envoie sa

³⁰⁷Cf. 2 S 24,12-14.

pluie bienfaisante sur les justes et les injustes. *Quia solem suum oriri facit super malos et bonos et pluit super iustos et iniustos* (Mt 5,45).

643 Si donc vous désirez la paix, comme le don le plus précieux, pour votre âme et pour la société en général, ne la cherchez pas, fils bien-aimés, dans le monde ou chez les mondains, qui ne peuvent vous la donner, puisqu'ils en sont dépourvus, à cause de leur envie, de leur jalousie, de leur haine et de leur ambition, qui, comme Caïn, leur font déclarer des guerres d'extermination contre leurs frères ; Cherchez-la en Lui et par Celui qui, se disant le Prince de la Paix, *Príncipe Pacis*, l'a acquise pour nous au prix de son sang très pur.

644 Mais comme, de façon ordinaire, le Seigneur accorde ses grâces lorsque l'homme devient digne d'elles par ses vertus ou par la repentance ; préparons-nous, chers fils, en ce saint temps de l'Avent, temps acceptable et jours de santé, à implorer du Très-Haut, par la pénitence, ce don surnaturel de la paix, qui fait du monde une antichambre du ciel, en faisant regarder ses habitants en leurs semblables à Dieu, dont nous sommes tous fils, et vivre unis comme frères, en endurant patiemment les défauts les uns des autres.

645 Et puisque le Seigneur veut que nous lui demandions ces aides et ces grâces et que nous lui exposions nos besoins, ne cessons pas de crier vers lui dans la prière, afin qu'il chasse du monde l'esprit de discorde, en nous rendant la paix que nous avons perdue ; et que si sa justice exige une satisfaction, qu'il nous envoie d'autres châtiments dans lesquels ne périssent pas autant d'âmes que par le châtiment de la guerre.

646 En somme, le plan divin, en nous faisant sentir sa justice, est, chers fils, tout à fait évident : Dieu afflige et malmène les gens quand ils se détournent de Lui ; mais Il les accueille comme un père aimant si, repentants, ils font appel à Lui.

* * * * *

647 La divine Providence, qui règne et gouverne toutes les créatures dans les cieux, sur la terre et dans les mers, et qui se montre si soucieuse de l'homme, ne permettant pas qu'un cheveu de sa tête tombe sans sa provision, l'a tout spécialement, fils bien-aimés, des peuples et des nations en lesquels les hommes sont divisés, pour le bon ordre de la société. Et s'il encourage et stimule les justes dans la voie du bien, par des récompenses temporelles et éternelles, et détourne les pécheurs du vice par des menaces et des punitions, il se comporte de la même manière envers les sociétés, chargées d'ordonner et de diriger les actions de leurs citoyens vers le bien temporel et éternel.

648 Pour cela, il donne aux peuples des gouvernements qui les gouvernent, « *Car il n'y a point d'autorité*, dit saint Paul, *qui ne vienne de Dieu* », *Non est enim potestas nisi a Deo* (Rm 13,1) ; et le Seigneur lui-même, par le Livre des Proverbes, dit : « *Par moi règnent les rois et les nobles décrètent le droit ; par moi gouvernent les princes et les grands, les juges légitimes* » (Pr 8, 15-16). Et le Seigneur y prête une telle attention, que l'on peut dire que la première et la principale chose qui tombe sur la domination et la conduite de la Providence de Dieu sont les gouvernements des nations.

649 Peut-être est-ce étrange pour certains, habitués à voir que les mutations de gouvernement sont le plus souvent dues à des manipulations politiques, à l'influence et au favoritisme, et que l'intrigue ne manque pas, la fraude et le dol sont les échelons sur lesquels s'élève le pouvoir ; mais il faut garder à l'esprit que c'est Dieu qui le permet par ses jugements impénétrables et que, comme le dit le Livre des Proverbes : « *Le cœur de l'homme délibère sur sa voie, mais c'est Yahvé qui affermit ses pas* » (Pr 16,9). Il semble aussi répugnant que Dieu autorise certains gouvernements oppresseurs de l'homme de bien et contraires à l'ordre et à la justice ; mais notre admiration cessera si nous considérons que les péchés des peuples doivent être payés dans ce monde, et que Dieu leur donne les gouvernements qu'ils méritent ; jaloux de bien s'ils sont justes, ou bien tyranniques ou insuffisantes, quand ils suivent le chemin de l'impiété. En outre, les gouvernements sortent des peuples comme le fruit de l'arbre ; ainsi, comme le bon arbre produit de bons fruits, le peuple qui craint Dieu et qui aime la vertu donne des gouvernements qui le vivifient moralement et le protègent dans l'ordre extérieur ; mais le peuple qui se vante de son impiété, qui tourne le dos à Dieu, qui l'insulte et le blasphème, qui raille et méprise les croyances et les coutumes de ses ancêtres, qui marque et transgresse les préceptes divins, fait le Seigneur que de cette racine pourrie et rongée, comme de l'arbre mauvais, que des gouvernements mauvais et aventureux sortent comme du fruit, qu'en unissant leurs fautes et leur corruption à celles du peuple, ils se précipitent avec lui d'abîme en abîme, jusqu'à leur ruine et leur perdition totales. Et voyez ici, chers fils, l'une des principales punitions que Dieu inflige aux peuples lorsqu'ils se détournent de Lui.

650 Mais à la suite de cela, on suit une autre punition, la plus terrible, qui est celle de la guerre. Quand les peuples orgueilleux se croient si maîtres de leur destin qu'ils peuvent se passer de Dieu pour

tout, et prétendent le reléguer aux cieux, comme s'il n'y avait rien à voir sur la terre, et que leurs gouvernements rendent sourde ou manifeste la guerre à leur Église, en hostiles et en persécutant les disciples de Jésus-Christ, alors le Seigneur prend les représailles, et du sein de la paix qu'ils croyaient avoir assurée par leur politique et par les Congrès célébrés pour la maintenir, une voix fatidique d'insurrection se lève, et les peuples se lancent sans préméditation dans les aventures d'une guerre désastreuse ; les armes brillent et moissonnent la vie d'innombrables hommes, mêlant le sang des prévaricateurs à celui des justes, qui doit apaiser la colère du Seigneur. N'est-ce pas, chers fils, ce que nous contemplons de nos jours dans les nations européennes ? Et c'est que lorsque le Seigneur veut punir les peuples, il commence par les aveugler : *Quos Deus vult perdere, primum dementat* ; donc, ne voyant plus que leurs haines, rancœurs et ressentiments, et assaillis par l'ambition et l'envie, ils se précipitent les uns contre les autres dans une guerre fratricide, en venant à accomplir ce que dit le prophète royal : « *Tu les briseras avec un sceptre de fer, comme vases de potier tu les casseras* ». *Reges eos in virga ferrea et tamquam vas figuli confringes eos* (Ps 2,9).

651 Terrible châtement celui de la justice divine, quand il laisse sentir aux peuples le poids de son bâton de fer, selon le Prophète. Mais même celui-ci est une punition miséricordieuse, car il vise à obtenir son amendement, dans lequel le Seigneur espère, de la façon dont le père, après avoir employé d'autres moyens doux, se sert aussi de la punition pour corriger son fils, tout en espérant l'amendement. Mais malheur au peuple auquel le Seigneur retire complètement ses miséricordes et le brise comme un vase d'argile, selon l'expression de David, car cela indique l'abandon total dans lequel il le laisse, parce qu'il se méfie de sa correction. Et de même que les fragments du vase brisé ne se rassemblent plus, mais, abandonnés et jetés sur le chemin, ils sont réduits en poussière, que le vent disperse, de même les peuples que le Seigneur répudie par ses jugements impénétrables seront ruinés, sans qu'il en reste un vestige, afin qu'ils servent de leçon à la postérité. Sinon, qu'est-il arrivé d'autre au peuple d'Israël, si favorisé de Dieu comme ingrat à ses bienfaits ? Dispersé dans le monde, incapable de former une nation, il est le mépris et le railleur de tous. Qu'est-il advenu de l'immense empire d'Alexandre, de la Grèce ingénieuse, de la Perse magnifique et de Sparte austère ? Qu'est-il advenu de l'Empire romain, fondé sur les ruines de nombreux empires et si vaste qu'il englobait la majeure partie de la terre ? Ils ont tous disparu. Une puissance bien supérieure à celle de l'homme les a ruinés, et ceux qui semblaient exister à perpétuité gisent dans la région de l'oubli, comme s'ils n'avaient jamais existé : *Sicut vulnerati dormientes in sepulcris ; quorum non es memor amplius* (Ps 87,6).

652 Pourquoi donc pourrions-nous dire avec le Prophète royal ? : « *Pourquoi ces nations qui remuent, ces peuples qui murmurent en vain ? Des rois de la terre s'insurgent, des princes conspirent contre Yahvé et contre son Messie* » *Faisons sauter leurs entraves, débarrassons-nous de leurs liens !* » *Celui qui siège dans les cieux s'en amuse, Yahvé les tourne en dérision. Puis dans sa colère il leur parle, dans sa fureur il les épouvante* » (Ps 2,1-5).

653 Mais, chers fils, parce que le Seigneur, en tant que Père aimant, est plus enclin à exercer la miséricorde que la justice ; c'est pourquoi, à l'instant même où les peuples, se sentant blessés du dard de sa justice, se reconnaissent et demandent pardon pour leurs fautes, Il oublie les infidélités et leur donne des ossements de paix, comme le père du fils prodigue³⁰⁸, fait renaître entre eux la paix, l'union et le calme ; la sérénité et la prospérité succèdent à la tempête.

654 Cette considération encourage notre espoir dans les circonstances actuelles, en voyant s'éveiller les sentiments religieux dans les nations belligérantes, en ressentant le rude coup de la justice du Seigneur. Mais, afin que s'accélèrent les jours de la miséricorde et que renaisse la paix tant désirée dans notre Europe, n'oublions pas, chers fils, de pratiquer les moyens de l'obtenir, qui sont la pénitence et la prière.

* * * * *

655 Quand la Sainte Vierge apparut dans la Salette, après avoir annoncé les bergers, pour qu'ils fassent savoir au peuple combien le Seigneur était irrité par les péchés du monde, et que le bras de sa justice était si lourd que, si les hommes ne se convertissaient pas, se verrait obligé de le laisser tomber sur eux, s'exclama, en pleurant, pour trois fois : « Pénitence, pénitence, pénitence ». Et cela, ainsi que la pratique de la prière qu'elle inculqua à nouveau quand elle apparut de nouveau à Lourdes à Bernadette.

656 Voyez donc ici, fils bien-aimés, les deux ailes avec lesquelles nous devons nous élever vers le trône de la miséricorde de Dieu, pour implorer le pardon de nos péchés et de ceux du monde, avec la certitude de l'obtenir. Oui, donc, dit le Seigneur : « *Si mon peuple sur qui est invoqué mon Nom s'humilie, prie, recherche ma présence et se repent de sa mauvaise conduite, moi, du ciel, j'écouterai, je*

³⁰⁸Cf Lc 15,20.

pardonnerai ses péchés et je restaurerai son pays » (2 Ch 7,14). Et un bon témoignage de cela nous est donné dans le peuple d'Israël, qui, bien qu'il se soit montré si ingrat envers les bienfaits marqués et les marques de prédilection du Seigneur, pour lesquels il l'a puni en le livrant entre les mains de ses ennemis, mais dès qu'il a imploré le pardon, il a levé le bras de sa justice et lui a accordé la victoire sur ses adversaires. Nous en voyons aussi la confirmation dans le peuple de Ninive³⁰⁹ qui, par sa pénitence, réussit à faire révoquer par le Seigneur le décret conditionnel d'extermination qu'il avait flétri avec eux pour leurs péchés.

657 Mais si la pénitence peut faire beaucoup, plus grande, incomparable, est la puissance de la prière, car rien ne lui est impossible. Elle est le canal des grâces du Très-Haut ; l'échelle de Jacob par laquelle nos supplications montent au ciel et reviennent favorablement expédiées ; la clé qui ouvre le sein de la miséricorde de Dieu et la puissance qui soutient le bras de sa justice ; c'est pourquoi, dit le Chrysostome, « qui en quelque sorte nous fait triompher du même Dieu »³¹⁰, et l'évangéliste saint Matthieu nous assure que tout ce que nous demandons avec foi nous sera accordé : *Et omnia, quaecumque petieritis in oratione credentes, accipietis* (Mt 21,22).

658 Puisque donc si grande est la tribulation qui afflige actuellement la plupart des nations par le moyen de la guerre européenne, et que la nôtre ne cesse d'en ressentir les funestes effets, quoique par la miséricorde de Dieu elle soit éloignée du combat, il est temps pour nous de nous approcher du trône de la miséricorde du Seigneur, fils bien-aimés, pour implorer le pardon de nos péchés et de ceux du monde, qui ont armé le bras et sa justice, et pour lui dire d'un cœur humble et contrit : « Pardonne-nous, Seigneur, pardonne à ton peuple, ne sois pas éternellement en colère contre nous ». *Parce Domine, parce populo tuo ; ne in aeternum irascaris nobis*. Oui, demandons et crions sans cesse au Seigneur de ne pas nous traiter selon nos fautes, mais selon la multitude de ses miséricordes. Qu'il détourne ses yeux divins des iniquités et des péchés de cette Europe perfide et qu'il les fixe sur les nombreuses âmes justes qui sont encore dans toutes ses nations, et pour elles, il désarme sa colère et raccourcit les jours de la tribulation, en nous restituant la paix perdue. Et qu'en commémorant sa venue dans le monde à la prochaine Pâque, nous puissions chanter avec les chœurs des saints anges : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et sur la terre paix aux hommes objets de sa complaisance !* ». *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonae voluntatis*³¹¹.

659 Mais n'oublions pas, chers fils, d'accompagner nos suppliques par la mortification et la pénitence qui les rendent agréables au Seigneur. Et parce que la Sainte Vierge a indiqué, lors de son apparition à la Salette, que l'un des péchés qui irritaient le plus le Seigneur était celui du blasphème ; afin de contribuer autant que possible à apaiser sa juste indignation, c'est notre volonté : « Que dans toutes les fonctions religieuses où Sa Divine Majesté est exposée, après avoir donné la bénédiction avec le Saint-Sacrement, comme il est ordonné, et avant de le réserver, le prêtre récite à haute voix, pour que le peuple le répète, les louanges du Seigneur qui sont énumérées ci-dessous, comme cela se pratique à Rome et dans plusieurs autres diocèses d'Espagne ».

660 Ainsi unies, nos prières monteront comme une colonne d'encens jusqu'au trône du Très-Haut, et s'attireront ses bénédictions et le baiser de paix, gage de sa vie éternelle, que votre Prélat vous souhaite et vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe le premier dimanche de l'Avent de l'année 1914.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

LOUANGES

661 Dieu soit béni.

Béni soit son saint Nom.

Béni soit Jésus Christ, vrai Dieu et vrai homme.

Béni soit le nom de Jésus.

Béni soit son Sacré Cœur.

Béni soit son Précieux Sang.

Béni soit Jésus au très Saint Sacrement de l'autel.

Béni soit l'Esprit Saint Consolateur.

Béni soit l'incomparable Mère de Dieu, la très sainte Vierge Marie.

³⁰⁹Cf. Jon 3,1-10.

³¹⁰Bien que le magistère de St. Jean Chrysostome sur la force de la prière soit très riche, cependant, la pensée actuelle semble appartenir plutôt à Tertullien (cf. TERTULLIEN : *Traité sur la prière* 28, PL 1,1303).

³¹¹Cf. Lc 2,14.

Bénie soit sa sainte et immaculée Conception.
 Bénie soit sa glorieuse Assomption.
 Béni soit le nom de Marie Vierge et Mère.
 Béni soit Saint Joseph son très chaste époux.
 Béni soit Dieu dans ses anges et dans ses saints.

16. Sur la Rédemption

(B. 35 [1915] p.45-59)

« Dirupisti Domine vincula mea,
 tibi sacrificabo hostiam laudis » (Ps 115,16-17).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

662 Il n'y a pas si longtemps, chers fils, que, le cœur rempli de joie, nous chantions, en union avec les chœurs angéliques et notre Mère l'Église, gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. C'était l'hymne que nous chantions à la louange de notre libérateur et la manifestation de la joie qui possédait nos âmes lorsque les chaînes de sa captivité ont été brisées et que l'abîme qui nous empêchait d'atteindre notre patrie a été comblé. *Dirupisti Domine vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis* (Ps 115, 16-17).

663 En vérité, notre malheur a été incommensurable d'être privés par le péché de l'amour et des caresses de ce Seigneur, qui, nous créant pour Lui, a instillé dans notre cœur un désir si véhément d'être uni à Lui, que, comme le dit Saint Augustin, il est toujours agité jusqu'à ce qu'il repose en Dieu : « Fecisti nos Domine ad te, et inquietum est cor nostrum donec requiescat in te »³¹². Ce malheur s'accroît lorsque nous considérons notre incapacité à combler la distance qui nous sépare de Dieu, car nos mérites et nos satisfactions sont finis et limités, et l'offense faite au Créateur est infinie.

664 Mais si lourde que soit cette chaîne à laquelle le péché nous avait liés, l'esclavage auquel il nous avait réduits la rendait encore plus intolérable ; car il était triste de nous voir obligés de servir un tyran aussi cruel que le diable, nous qui ne voulions pas nous soumettre aux lois les plus douces et les plus aimantes de notre Père céleste. Mais le comble de notre malheur, c'est que nous n'avions aucun remède à y apporter ; car, étant nés fils de la colère et ennemis de Dieu par le péché, nous devons être privés à jamais de la vue et de la possession du Seigneur.

665 Or, c'est cette triple chaîne de notre servitude que notre divin libérateur est venu briser, et il est donc juste que nous chantions avec le royal prophète : « *Tu as défait mes liens. Je t'offrirai le sacrifice d'action de grâce* » (Ps 115,16-17).

666 Mais alors que la dette de l'humanité a été entièrement payée par l'humiliation du Verbe en s'incarnant, par les privations et les épreuves auxquelles il a été soumis à sa naissance, et par les prémices de son sang très précieux versé lors de la Circoncision, comme des œuvres de l'Homme-Dieu et, par conséquent, d'une valeur infinie ; toutefois, le Seigneur ne s'est pas contenté de cela, mais il a voulu que notre rédemption soit copieuse et surabondante : *Copiosa apud eum redemptio* (Ps 129,7) ; il a voulu nous laisser en outre dans son Église un trésor inépuisable, inexhauste et infini avec ses mérites, et se constituer aussi notre modèle et exemplaire dans la pratique des vertus que nous devons exercer pour obtenir le salut. C'est pourquoi il a vécu trente-trois ans parmi nous, menant une vie cachée, pleine de sacrifices et de privations ; il a passé les trois dernières années de sa vie, comme un bon berger, à chercher les brebis égarées pour les ramener au bercail de son Père céleste ; il s'est annoncé au monde comme le Messie promis, et a fondé son Église, confirmant sa parole par des miracles merveilleux, et enfin il a scellé sa mission de Sauveur de l'humanité par son sang, mourant sur une croix après avoir subi des tourments inouïs.

667 Le sang de Jésus-Christ fut donc le prix de notre rançon, en lavant avec lui les taches de nos fautes, qui nous rendaient abominables aux yeux divins. *Ei, qui diligit nos et solvit nos a peccatis nostris in sanguine suo* (Ap 1,5) ; sa passion et sa mort nous ont libérés de la domination tyrannique et despotique du démon auquel nous étions soumis par le péché : *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum*

³¹²Cf. SAINT AUGUSTIN, *Confessions* 1,1 : PL 32,661. Cf. supra, 351.478.521 ; 966. 1048.1510.

(Col 1,13), et sa croix a été la clé avec laquelle il a ouvert pour nous les portes du royaume des cieux, qui nous avaient été fermées pour toujours.

668 Arrêtons-nous un peu, chers fils, sur la considération de cette triple servitude, dont Jésus-Christ nous a délivrés par sa mort et sa passion, pour que les sentiments de gratitude déplacent notre cœur à aimer son Rédempteur.

669 L'esclavage dans lequel le péché avait réduit l'homme, fils bien-aimés, offrait une double difficulté pour leur libération. D'une part, l'homme, enclin au mal par l'effet même du péché, n'a pas estimé comme il le devait le bien et la grâce perdue, et il n'a pas consenti à éloigner de ses lèvres la coupe empoisonnée de la culpabilité, qui lui donnait la mort avec délices ; il a ainsi aimé son propre esclavage plus que la liberté des fils de Dieu. D'autre part, il lui était impossible, par ses propres forces, de donner une digne satisfaction à la Justice divine, qui ne pouvait et ne devait pas autrement pardonner à un coupable qui, à son néant et à sa misère, unissait l'obstination dans le péché. L'homme serait-il donc à jamais éloigné de Dieu et privé de la gloire que devait lui donner cet être privilégié qu'il avait créé à cette fin ? Comment annuler le débit contracté avec la divine Justice sans porter atteinte aux droits de celle-ci ?

670 Voyez ici, chers fils, ce que fit le Fils de Dieu : en prenant notre nature, il rompit ce double lien ; en captivant le cœur de l'homme à son amour, afin que, éclairé par sa lumière divine, « *Comprends et vois comme il est mauvais et amer d'abandonner Yahvé ton Dieu, et de ne plus trembler devant moi* » (Jr 2, 19), il se tourne vers lui en implorant le pardon, et par le sacrifice de sa vie et du sang versé pour l'humanité, apaisant la justice de son Père éternel, qu'il ne pouvait satisfaire par des sacrifices d'animaux ou des offrandes de pains et de parfums, mais par une victime d'une valeur infinie : *Hostiam et oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi* (He 10,5).

671 En effet, Jésus-Christ naît, comme l'un des plus pauvres enfants, sur un portail ; il est couché dans une mangeoire et enveloppé de pauvres couches, et bien sûr, le feu divin qui venait embraser le monde enflamme les cœurs des hommes, qu'ils s'apprêtent à lui rendre l'adoration en la personne des bergers et des mages, devenus des crieurs de la venue du Messie. Il parle plus tard aux sages et aux docteurs de la loi dans le temple, et sa sagesse et son éloquence divine captive et arrache leurs cœurs. En se manifestant au monde, les foules le suivent partout avides de l'entendre et de contempler les prodiges qu'il accomplit. Il guérit toutes sortes de malades, donne la vue aux aveugles, l'ouïe des sourds, le mouvement des paralytiques, nettoie les lépreux et ressuscite les morts, et dans tous ces prodiges, à mesure qu'il guérissait les corps, il éclairait les compréhensions dans la connaissance de Dieu, et enflammait les cœurs dans son amour. Mais comme si tout cela ne lui suffisait pas pour conquérir le cœur humain, il a voulu nous donner la plus grande preuve de son amour en souffrant et en mourant pour nous, car personne n'a plus d'amour que celui qui donne sa vie pour son ami³¹³. Et ainsi, il a permis d'être injurié, craché, giflé, fouetté, couronné d'épines, cloué sur une croix, et qu'après sa mort, ils aient ouvert son côté avec une lance pour que son cœur, qui nous aimait tant.

672 Comment le cœur humain pouvait-il se montrer indifférent et ne pas répondre à un tel signe d'amour ? Comment pourrait-il ne pas éprouver de la peine et de la repentance d'avoir offensé un Dieu qui l'aime tant ? Notre adorable Rédempteur Jésus disait : qu'en étant élevé sur la terre, il attirerait tout à Lui : *Si exaltatus fuero a terra, omnes traham ad meipsum* (Jn 12,32) ; et il est vrai qu'il a ainsi attiré à son amour et suivi les cœurs des hommes, en leur insufflant haine et dégoût du péché, qu'ils peuvent dire avec l'Apôtre : « *Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi* » : *Vivo autem iam non ego, vivit vero in me Christus* (Ga 2,20).

673 Voyez ici, chers fils, comment l'esclavage glorieux de Jésus-Christ a remplacé l'ignominieuse et cruelle du péché.

674 La deuxième difficulté qui s'offrait à nous de nous libérer de l'esclavage du péché était l'impossibilité de lui donner une satisfaction digne à la Justice divine.

675 L'homme, qui, abusant de sa liberté, s'était écarté de Dieu comme un autre fils prodigue, se voyait dans l'impossibilité de retourner à son amitié et à sa grâce sans forces pour briser les chaînes de son esclavage : mais celui-ci, par sa seule volonté divine, l'a fait sortir de nulle part en lui donnant le statut de fils de Dieu et d'héritier de sa gloire, l'a sorti du néant du péché, qu'il avait volontairement réduit par un moyen incomparablement plus extraordinaire et merveilleux que celui de la création. Oui, parce que pour former son corps il lui a suffi un peu de boue, à qui il a donné la vie, en lui insufflant l'âme de son souffle divin, pour le restituer à la vie de la grâce, il a fallu que le Verbe éternel s'incarnât et donne sa vie pour lui, car les mérites, les supplications et les pénitences de tous les hommes ne suffisaient pas à apaiser la justice du Seigneur parce que cette satisfaction était finie et limitée, et donc insuffisante pour effacer le péché, et la satisfaction infinie qui était nécessaire pour l'annulation de cette dette ne

³¹³Cf. Jn 15,13.

pouvait être donnée que par Jésus-Christ en versant son sang d'une valeur infinie, comme prix de notre rançon.

676 Grand par-dessus toute considération, en effet, a été le bienfait de Dieu pour nous en nous faisant sortir du néant à l'être ; mais il est bien plus grand de nous avoir fait sortir du second néant, dans lequel par le péché nous sommes tombés ; et plus encore ce bienfait nous révèle son ineffable amour pour nous. En effet, si pour ce bienfait il n'y avait et ne peut y avoir aucun mérite de notre part, puisque nous n'existions pas, mais il n'y avait pas non plus de démérites pour l'entraver ; si pour ce bienfait il n'y avait pas de motifs d'amour et de bonté, pour celui-ci il y avait des motifs de colère et de punition ; dans ce bénéfice, nous n'étions pas à Lui, mais dans celui-ci, nous avons été déclarés en rébellion ouverte contre Lui par le péché, et alors que nous étions dans un tel état d'abattement, d'humiliation et de misère, et que nous méritions d'y rester éternellement, le Seigneur a pensé à notre remède et à notre sauvetage ; et tandis qu'aux anges rebelles il n'a laissé aucune place au repentir, il ouvre le sein de sa clémence, de sa bonté et de son amour pour la réconciliation de l'homme. Et afin qu'il puisse offrir une victime agréable à ses yeux divins et apte à satisfaire sa justice divine, il lui remet son propre Fils, qui est garant du péché de l'homme : *Qui Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum* (Rom 8,32)

677 Réjouissons-nous donc, tristes descendants d'Adam, car nous avons en Jésus-Christ non seulement un avocat fidèle auprès du Père, mais encore une caution très précieuse qui fait plus que payer la dette que nous avons contractée par notre culpabilité originelle et nos péchés actuels, et nous rend agréables à ses yeux divins en nous lavant de son sang : *Ei, qui diligit nos et solvit nos a peccatis nostris in sanguine suo* (Ap 1,5). Il n'est plus l'homme objet de colère et d'indignation pour Dieu, car il a renouvelé son amitié avec Lui et obtenu sa bénédiction en se couvrant, comme un autre Jacob³¹⁴ avec les peaux de l'Agneau immaculé et le vêtement des mérites de son frère aîné, Jésus-Christ. Et bien que sa voix, comme celle de Jacob, le découvre devant son Père céleste comme un pécheur, mais en se réjouissant, Lui, avec le parfum des vertus qui se détachent de l'habit l'humanité dont s'est revêtu son Fils unique, reconnaît le pécheur pour fils et le réintègre dans tous ses droits comme tel. Il ne rejettera pas non plus désormais les sacrifices et les holocaustes que nous, les hommes, lui offrons, puisqu'ils sont joints à celui que fait pour nous son Fils et notre Rédempteur Jésus, qui a lavé nos iniquités par son sang et nous a libérés par sa mort de l'esclavage du péché : *Ei, qui diligit nos et solvit nos a peccatis nostris in sanguine suo* (Ap 1,5).

678 Cet esclavage que le péché nous avait réduit, s'aggravait beaucoup, bien-aimés fils, avec la servitude du démon à laquelle il nous a soumis.

679 Lorsque les esprits rebelles se virent séparés éternellement de Dieu à cause de leur orgueil, et que les hommes devaient posséder les places qu'ils avaient perdues dans le ciel, ils furent possédés de l'envie de leur bonheur, et plus encore de la haine de l'homme, pour se venger de Dieu, ils cherchèrent à arracher de ses bras cette créature qu'ils préféraient, et à l'associer au malheur et à la ruine où ils avaient été réduits. Comme ils ne pouvaient rien contre Dieu, ils se sont tournés avec colère contre l'homme, qui était son image. En effet, Lucifer engage le combat contre nos premiers parents au paradis et, avec une ruse de serpent, les incite à violer le précepte du Seigneur, en leur communiquant leur désir orgueilleux d'être comme des dieux : *Et eritis sicut Deus* (Gn 3,5), et ceux-ci, faibles, débiles, inoculés, pour ainsi dire, du virus empoisonné de l'ambition et de l'orgueil, se rendent à volonté, désobéissent à Dieu, et restent comme ces mauvais esprits privés des dons de la grâce, bannis du paradis terrestre et du ciel pour lesquels ils avaient été créés, et chargés des chaînes de l'esclavage du diable, à l'empire duquel ils s'étaient soumis.

680 C'est pourquoi, depuis Adam jusqu'à la venue de Jésus-Christ, l'humanité gémissait sous la domination despotique de cet orgueilleux esprit, dont elle ne pouvait se soustraire car, d'une part, elle s'était volontairement donnée à lui, en le prenant pour son confident, son conseiller et son soutien, reniant Dieu, ne croyant pas en sa parole et refusant sa domination ; d'autre part, Satan le posséda par la force d'un contrat et comme une conquête de la guerre qu'il lui avait faite dans le paradis, et, à son tour, le Seigneur, méprisé et abandonné par l'homme, et par lui reporté sur son rival le diable, le livra à son sens réprouvé et ne le regarda plus comme son fils, mais comme son ennemi éternel.

681 Ajoutez à cela que ce cruel adversaire, imitant la sollicitude avec laquelle le Seigneur confie la garde des hommes à ses anges, les assiège de toutes parts, préparant pour chacun un esprit mauvais pour l'induire au mal, en plus de ceux à qui il confie la perdition des royaumes, des villes et des peuples et la promotion des vices et des passions contraires à chacune des vertus. Qui donc pourrait libérer l'homme d'un pouvoir si oppresseur ? Seul Jésus-Christ, fils bien-aimés, qui, par sa mort, devait mettre fin à la mort éternelle de l'homme et arracher cette proie à l'enfer : *De manu inferni liberabo eos, de morte redimam eos ? Ubi pestilentiae tuae, o mors ? Ubi pestis tua, inferne ?* (Os 13,14).

³¹⁴Cf. Gn 27,16.

682 Ainsi, en apparaissant dans le monde et en lui apportant cette lumière indéfectible, le père des ténèbres perdit son empire et l'homme put voir les ombres dans lesquelles il était enveloppé et le chemin qu'il devait suivre pour se sauver, qui était Jésus Christ lui-même. Lorsque ce Seigneur, qui est la vérité éternelle, a été révélé et fait connaître, le père du mensonge a été confondu et étouffé, et l'homme a pu connaître cette vérité ; la connaître, l'aimer et, par conséquent, y conformer sa vie. Et enfin, par la venue dans le monde du Rédempteur promis, en qui et par qui tout a été fait, il a fait passer l'homme de la mort du péché à la vie de la grâce, détruisant ainsi l'empire de Satan, qui avait régné sur l'humanité.

683 C'est pourquoi l'esprit mauvais, rempli de fureur en voyant Jésus-Christ lui arracher la proie qu'il possédait depuis tant d'années et le détrôner de l'empire du monde, qu'il tenait pour sien, s'écria, comme le dit saint Luc : « *Ah ! que nous veux-tu, Jésus le Nazaréen ? Es-tu venu pour nous perdre ? Je sais qui tu es : le Saint de Dieu* » (Lc 4,34). Et il n'y a pas lieu de s'étonner que, dans sa folle frénésie, il se soit alors livré à des attaques extrêmes contre l'homme, et que le nombre des possédés ait été plus grand en ces temps-là, le Seigneur l'ayant permis pour la gloire de son Fils unique ; car les hommes, voyant la puissance avec laquelle Jésus-Christ commandait aux esprits mauvais et l'empressement avec lequel ils lui obéissaient, le reconnaissaient et le confessaient comme le Fils de Dieu et le Sauveur d'Israël : *Ecce Deus salutis meae* (Is 12,2).

684 Mais si Jésus-Christ, par sa mort, nous a rendu libres comme enfants de Dieu, en brisant les chaînes dont le diable nous tenait prisonniers, il n'a pas voulu pour autant ôter au diable le pouvoir de tenter les hommes, afin qu'en lui résistant avec l'aide de sa grâce, ils puissent augmenter leur mérite et leur récompense éternelle. Afin de nous encourager à lutter contre nos ennemis et de nous instruire sur la manière de mener ces combats, Il s'est Lui-même laissé tenter et a voulu que Ses élus soient tentés, et ce d'autant plus violemment que leur perfection est grande et que le degré de gloire auquel Il les destine est élevé. Et de peur que nous n'échouions dans ce dur combat, il nous dit par son apôtre que le Seigneur ne permettra pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces : *Fidelis autem Deus, qui non patietur vos tentari super id quod potestis* (1 Co 10,13).

685 Bénissons donc le Seigneur, fils bien-aimés, qui n'a pas seulement détruit par sa mort les chaînes dont le diable nous avait emprisonnés, mais qui a tourné au bien et au profit de notre âme les moyens mêmes dont le diable se servait pour notre ruine et notre perte.

686 Le péché était effacé, la dette contractée envers la justice divine était annulée, et l'homme était enrichi des trésors de mérite de Jésus-Christ, et pouvait s'exclamer avec l'Église : Ô heureuse faute qui nous a valu un tel et si grand Rédempteur !³¹⁵ Lui-même a mis en fuite l'ennemi qui interceptait les pas de l'homme sur le chemin de l'éternité, et, fortifié par la grâce, il est maintenant capable d'y courir sans trébucher. Que reste-t-il donc à conclure, sinon que Jésus-Christ, qui par son sang a lavé nos souillures et qui, en mourant, nous a délivrés de la puissance des ténèbres, a aussi, par sa très sainte croix, fermé à nos pieds l'abîme de l'enfer et nous a ouvert les portes du royaume des cieux ?

687 Oh oui ! la croix était l'autel mystérieux où, avec la victime du salut, toute la nature humaine était offerte, et où l'Agneau sans tache effaçait par son sang l'alliance de l'ancienne transgression. D'elle vient le salut et toutes les bonnes choses. Par elle, d'esclaves du péché, nous nous sommes élevés à la liberté de la justice, et d'un profond abîme de malice, au sommet de la sainteté, et nous avons été réconciliés avec Dieu. Comme le rocher le plus solide, elle est le point de rencontre des vagues furieuses de nos ennemis, et leurs traits empoisonnés y sont émoussés. Par elle, enfin, les démons sont vaincus, et furent terrifiés en sa présence.

688 Or, si le Sauveur a fermé les portes de l'enfer et ouvert les portes de la gloire par sa mort, sa passion et sa croix, et s'il a accepté que nous entrions dans son royaume par cette porte, comme le dit saint Luc : *Nonne haec oportuit pati Christum et intrare in gloriam suam ?* (Lc 24,26), nous devons en déduire, fils bien-aimés, que nous aussi, nous devons souffrir, vivre crucifiés par la mortification de nos passions et de nos appétits³¹⁶ et mourir à nous-mêmes et au monde, afin que, ressuscités avec le Christ³¹⁷, nous entrions dans la gloire qu'Il nous a gagnée : *Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei* (Ac 14,21).

689 Et pour que cette obligation soit profondément gravée dans nos âmes, comme une condition indispensable du salut, notre sainte mère l'Église, dans l'administration des sacrements et dans toutes ses cérémonies, utilise le signe de la sainte croix comme emblème pour nous rappeler que nous devons vivre crucifiés avec Jésus-Christ ; elle le met aussi partout sous nos yeux, en le plaçant au sommet des montagnes, sur les tours des temples et au carrefour des routes ; elle veut que nous le portions sur nos poitrines comme un insigne d'honneur et un signe de victoire, et qu'elle devienne le joyau le plus précieux qui orne même les sceptres et les couronnes des rois.

³¹⁵Cf. *Annonce de la Pâque*.

³¹⁶Cf. Ga 5,24.

³¹⁷Cf. Rm 6,8 ; 2 Tm 2,11.

690 Aïmons donc la croix, fils bien-aimés, comme la planche de salut qui nous sauvera du naufrage dans la mer agitée de ce monde et nous conduira au port du salut éternel. Clouons-y nos pieds et nos mains par l'accomplissement des préceptes du Seigneur, afin que, séparés du péché et bien unis à Jésus-Christ, nous soyons redoutables à nos ennemis, et que, sans trébucher, courant dans la voie de la perfection, nous arrivions à la patrie bienheureuse que notre divin Rédempteur nous a méritée par sa passion et sa mort, et que notre prélat pour lui-même et pour vous tous désire, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donné dans notre palais épiscopal de Segorbe au 24 février, fête de l'apôtre saint Matthias, de l'année 1915.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

17. Progrès et irréligion

(B. Seg 35 [1915] p.225-240)

« In propria venit, et sui eum non receperunt » (Jn 1,11).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

691 Cause générale d'admiration, chers fils, l'obstination perfide des Juifs qui, tout en voyant en Jésus-Christ l'accomplissement précis et exact des prophéties concernant le Messie, Rédempteur du monde, et en admirant ses prodiges et sa doctrine qui, comme Il le disait lui-même, témoignaient de qui il était et de sa mission, *Opera, quae ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater me misit* (Jn 5,36). Cependant, ils ne lui ont pas accordé de crédit ou ne l'ont pas reçu comme leur Sauveur, mais l'ont plutôt méprisé, injurié, persécuté et maltraité jusqu'à ce qu'ils lui fassent subir une mort honteuse sur la croix.

692 Si, se détachant de l'orgueil, de l'amour-propre et des passions que Jésus-Christ leur reprochait par sa doctrine, ils avaient laissé parler à leur cœur ces aveugles volontaires, il aurait certainement rendu témoignage à la divinité de Jésus, comme à sa manière elle a été confessée par les créatures simples, se montrant obéissantes à l'empire de sa volonté. Mais, fermant les yeux à la vraie lumière, ils ont préféré rester enveloppés dans les ténèbres de l'erreur et ignorer celui qui venait les sauver. *In propria venit, et sui eum non receperunt* (Jn 1,11).

693 Cette conduite, donc, qui nous frappe tant chez les Juifs perfides, nous la voyons se reproduire, fils bien-aimés, chez une multitude de chrétiens qui, bien qu'ils aient tant de témoignages de la vérité plus grands que les Juifs (comme la réalisation des faits et des prophéties annoncés dans les Évangiles ; la propagation miraculeuse de la religion chrétienne sur toute la terre, malgré l'austérité de sa doctrine, et l'insuffisance des moyens que Dieu a employés pour elle, et la guerre rude et continuelle que le diable et ses satellites du monde lui ont de tout temps livrée) et bien qu'ils aient professé la foi de Jésus-Christ dans le saint baptême, et s'obligeant à son service, faisant taire les cris de leur cœur et de leur conscience, ils le renient et, en pratique, l'offensent, faisant cause commune avec leurs ennemis pour adorer l'idole de leurs passions comme les païens.

694 Aux uns et aux autres s'adresse la réprimande du divin Maître quand il disait : *Si veritatem dico, quare vos non creditis mihi ?* (Jn 8,46). Si je vous ai annoncé la vérité, la confirmant par d'innombrables prodiges et la scellant de mon sang et de celui de mes martyrs, pourquoi non seulement ne l'approuvez-vous pas, mais vous la méprisez et refusez de la suivre ?

695 Cet aveuglement et cette irréligion qui semble inconcevable, surtout chez les chrétiens, reconnaît diverses causes, chers fils ; causes que nous allons considérer.

1. L'IGNORANCE RELIGIEUSE

696 Il paraîtra paradoxal que nous voulions accuser notre siècle d'ignorance, qui se targue de tout savoir par ses progrès, singulièrement dans les sciences naturelles, avec l'aide de laquelle il est parvenu à comprendre diverses lois de la nature, en l'appliquant au confort de la vie. Et en vérité, beaucoup de progrès a été fait dans ces sciences dans les temps présents, ce qui mérite nos applaudissements et nos salutations, car il ne cesse d'être un don du Père des lumières, d'où provient toute sagesse : *Omnis*

sapientia a Domino Deo est (Si 1,1), et un progrès matériel extrêmement utile à l'humanité, progrès que l'Eglise bénit.

697 Mais il y a une autre science, fils bien-aimés, incomparablement plus importante et dont la connaissance est d'une importance suprême, à laquelle les hommes ne prêtent cependant pas aujourd'hui l'attention voulue ; c'est la science des vérités que nous enseigne la religion chrétienne. Si l'homme a pu passer avec moins de connaissance des sciences de l'ordre naturel, et si les peuples qui nous ont précédés ont pourtant vécu prospères et heureux ; mais ce n'est pas quand les vérités de l'ordre surnaturel que l'Eglise nous enseigne sont ignorées, car l'homme hors de Dieu ne peut trouver le bonheur temporel et éternel.

698 En tant qu'être spirituel, tout en étant composé de matière, on ne doit pas se limiter ni se contenter de connaître et d'admirer la nature des êtres, leurs lois et leurs propriétés, mais plutôt se servir de cette connaissance comme d'un escalier pour monter à celui du Créateur Suprême, qu'il crée, gouverne et conserve tout par sa très haute providence, et que sinon, la science lui sert plutôt à s'épanouir et à se remplir d'orgueil. Car lorsqu'il voit que, par ses études, il a réussi à arracher à la nature quelques secrets, et que, comme l'aigle, il peut planer et voler dans l'espace, et, imitant le poisson, naviguer sur les mers sous ses vagues ; qu'il n'y a plus de distances pour lui, car même si elles sont très longues, il fait entendre sa voix par téléphone, et enregistre ses discours et ses chansons sur le phonographe, pour les reproduire où et quand il veut ; évanoui par de telles découvertes, il se croit déjà un demi-dieu. Et quand, logiquement, il devrait s'ensuivre que ces lois présupposent l'existence d'un Être suprême qui a créé la matière et lui a donné la vie qu'elle n'a pas d'elle-même ; d'un être très sage qui a dicté l'ordre admirable des lois auxquelles toutes les créatures sont soumises, et l'harmonie et la dépendance réciproque des uns par rapport aux autres ; alors que tout cela, je le répète, devrait élever l'homme jusqu'à Dieu, il tombe, au contraire, dans les plus grandes absurdités, soit qu'il croie que la matière et la formation des êtres sont éternelles comme l'effet de leurs évolutions, soit qu'il attribue la divinité aux créatures ou à sa propre raison humaine ; tout autre chose que de tomber à genoux, en confessant Dieu comme créateur du ciel et de la terre, du visible et de l'invisible, comme l'enseigne la foi.

699 Ces sages, donc, ni leur science, ne peuvent faire le bonheur du peuple, mais au contraire, car ils ne peuvent inculquer à l'homme le principe de l'autorité qui vient du Seigneur³¹⁸, d'où la rébellion et l'anarchie que l'on constate dans le peuple et même dans les familles, où même l'autorité parentale n'est plus respectée. Et comme, de plus, ils n'attribuent à l'homme aucune fin plus noble que celle des autres êtres, croyant que, comme eux, il doit être un jour réduit au néant, donc le peuple, tirant les conséquences qui découlent de cette doctrine, raisonne de cette manière : si donc l'homme n'attend rien après sa mort, et que sa mission s'achève en ce monde, mangeons et réjouissons-nous, car demain nous mourrons ; mais comme il se trouve le plus souvent dans l'impossibilité d'atteindre son idéal par manque de santé, ou parce que la fortune lui est défavorable, ou à cause des mille revers auxquels la vie est soumise ; quand il voit que d'autres, sans plus de mérite ni d'aptitude que lui, jouissent et profitent des biens de la fortune, plein de rage et de désespoir, il essaie d'arracher à son prochain ce à quoi il croit avoir un droit égal ; il refuse de lui rendre ses services ; il ne reconnaît pas sa supériorité et son autorité, et dans le paroxysme de sa folie, il finit souvent par attenter à sa propre vie et à celle de ses semblables.

700 N'est-ce pas là, chers fils, l'histoire de l'humanité à notre époque ? Sinon, que signifient ces luttes continuelles du prolétariat et du colon contre ceux qu'ils appellent bourgeois, et de l'ouvrier contre le fabricant ? Quelle est cette inquiétude, ce malaise et cette agitation générale dans la société, effet de la sinistre interprétation donnée aux saintes paroles de l'Evangile, de liberté, d'égalité et de fraternité, en les prenant dans le sens du libéralisme, de la reconnaissance de la supériorité de personne, et de la haine contre ceux qu'ils appellent leurs oppresseurs ?

701 Car ce mal général qui produit l'irréligion et la science sans Dieu n'a de remède que dans les principes sains inculqués par l'Eglise catholique. Oui, parce qu'elle enseigne à l'homme à croire en un Dieu créateur des cieux et de la terre, qui dispose de tout avec nombre, poids et mesure au bien de ses créatures, et qui lui a doté de son âme immortelle, destinée à lui plaire éternellement et cette foi élève son esprit sur les choses de la terre, en lui faisant entendre le langage muet par lequel toutes les créatures lui parlent de la bonté, de la puissance et de la sagesse de Dieu. Elle lui enseigne aussi les devoirs qu'il a à l'égard de son Créateur, qui consistent à accomplir dans toute sa très sainte volonté, exprimée dans sa sage loi, et à leur adapter tous ses actes, en espérant avec confiance le réjouir dans l'au-delà, par laquelle elle souffre avec patience et résignation des travaux et des absurdités de celle-ci, caduque et périssable. Elle l'instruit aussi de la loi de l'amour mutuel qu'il doit à ses semblables, car le Seigneur lui commande de les aimer comme lui-même ; c'est pourquoi il les soigne et les aide dans tous leurs besoins, et en pratiquant les œuvres de miséricorde, il se fait tout à tous, afin de les gagner à Jésus-Christ.

³¹⁸Cf. Rm 13,1 ; 1 Ch 29,12.

702 Vous voyez ici, fils bien-aimés, la seule doctrine qui peut conduire la société sur les chemins de la raison, de l'équité et de la justice. Mais, malheureusement, on ne reconnaît pas l'importance qu'elle a dans les destinées de l'humanité, et on la relègue à l'oubli comme la propriété d'esprits faibles et pusillanimes ; étant fréquent de trouver des hommes très instruits dans les sciences humaines et tenus pour des catholiques qui ne s'occupent pas du tout des vérités de la religion (si ce n'est qu'ils les méprisent comme des idées rances et qu'ils ne correspondent plus au progrès moderne) en les poussant à se détourner de Jésus-Christ, qui leur parlera un jour proche, lorsqu'il les jugera, en disant : « *Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?* » *Si veritatem dico, quare vos non creditis mihi ?* (Jn 8,46).

2. L'ABUS DE LA GRÂCE

703 Une autre cause de l'irréligion, et du fait que beaucoup ne suivent pas Jésus-Christ, est l'abus qu'ils font de la grâce divine ; parce que la connaissance de Dieu et son amour augmentent ou diminuent dans l'homme à la mesure de sa correspondance à elle. En effet, de même que les effets de la lumière et de la chaleur produits par le feu sont d'autant plus perceptibles et intenses que nous en sommes plus proches, et qu'au contraire, nous les ressentons d'autant moins que nous en sommes plus éloignés, jusqu'à être dans l'obscurité et le froid complet lorsque nous sommes complètement éloignés, de même, plus notre correspondance à la grâce du Seigneur sera grande, plus il nous la communiquera pleinement, et avec son aide nous pourrions le connaître plus clairement, augmentant en nous cette connaissance de l'amour divin. Mais si, nous détournant de Dieu, nous méprisons ce trésor divin, il nous le retirera ; et quoiqu'il ne nous en prive pas entièrement, car le Seigneur ne refuse à aucune créature une grâce suffisante, cependant il nous laisserait si peu de lumière de sa connaissance, que nous tomberions dans mille erreurs, et nos cœurs si froids à son amour, que nous ne nous soucierions pas de son service, de sorte que notre perte totale serait inévitable.

704 C'est ce qui ressort de la providence ordinaire de Dieu dans la distribution de ses grâces. Et c'est pourquoi on voit les justes monter de vertu en vertu jusqu'au sommet de la perfection, et, au contraire, se précipiter les pécheurs d'abîme en abîme jusqu'à leur damnation éternelle.

705 Or, fils bien-aimés, n'êtes-vous pas frappés de voir une multitude d'âmes qui, ayant vécu de longues années à l'ombre de l'erreur, de l'hérésie ou de l'idolâtrie, à la voix du ministre de Jésus-Christ ont aussitôt ouvert les yeux à la lumière de la foi et le cœur à l'amour de Dieu, tandis que d'autres, nées dans le sein du christianisme, avec tant d'instructions et de bons exemples, deviennent de plus en plus aveugles et leur cœur endure au bien ? Ce mystère des desseins de Dieu est impénétrable à l'entendement humain ; mais nous devons admirer la justice du Seigneur en cela, récompensant dans le premier cas leur docilité et leur empressement à correspondre à la grâce, et punissant dans le second cas leur obstination et leur mépris pour elle.

706 Combien de ces derniers, alors, n'y a-t-il pas à notre époque ? Nés dans le sein du catholicisme et se vantant d'être chrétiens, au point d'être très offensés si un titre aussi honorable est contesté, beaucoup vivent cependant en opposition ouverte aux devoirs imposés par la religion catholique ; ils font cause commune avec ses détracteurs et ses calomnieux ; Ils se moquent ou méconnaissent leurs précepteurs, et méprisent ou même persécutent les fidèles de leur sainte loi, et cela sous le couvert d'une fausse science, avec laquelle ils croient que la croyance religieuse est en conflit, et d'une fausse liberté, qui considère comme une servilité et un esclavage le fait de se soumettre aux préceptes de Dieu et de son Église. C'est pourquoi le Seigneur les livre à leur sens réprouvé et retire la grâce dont ils ont tant abusé, de sorte qu'ils tombent dans la dureté du cœur et se détournent de Jésus-Christ.

707 C'est une terrible punition, mes chers fils ! Mais ce n'est pas encore tout, car la menace du Seigneur dans le livre des Proverbes s'accomplira aussi en eux : *Quia vocavi, et renuistis*, je vous ai appelé avec une vocation spéciale à mon Église, et de mille manières j'ai demandé votre cœur, et vous m'avez ignoré et repoussé : *despexistis omne consilium meum et increpationes meas neglexistis*, vous n'avez pas voulu écouter la voix aimante de ma grâce, qui, en vous reprochant vos fautes, vous montrait le chemin à suivre pour vous sauver, et vous avez regardé avec le plus grand mépris les remontrances que je vous faisais par mes ministres : *Ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo* : puez Moi, à l'heure de votre mort, je rirai et me moquerai de vous (Pr 1,24.25-26).

708 Et ce qui arrive aux individus, arrive aussi aux peuples et aux nations, qui quand elles ne correspondent pas à la grâce du Seigneur tombent dans l'irréligion, dans l'hérésie ou dans l'infidélité, comme cela est arrivé à l'Angleterre, à l'Égypte et à l'Afrique du Nord. Car Dieu ne laisse pas impuni,

dans le temps et dans l'éternité, les méprises que les hommes font à Jésus Christ et à sa grâce, qui est le « prix de son sang d'une valeur infinie ».

3. L'INCLINATION AU MAL

709 Le sacrifice des passions pour la vertu que la religion chrétienne exige de l'homme est une autre cause pour laquelle les esprits paresseux et détendus se détournent d'elle et de la suite de Jésus-Christ.

710 Il y a dans l'homme, en tant qu'être composé d'une âme et d'un corps, avec des aspirations célestes pour l'une, et des instincts terrestres pour l'autre, une lutte interne et continuelle, chacune de ces parties essayant d'entraîner l'autre dans ses sentiments et ses désirs.

711 Telle est la lutte que l'Apôtre éprouvait en lui quand il disait : « *Mais j'aperçois une autre loi dans mes membres qui lutte contre la loi de ma raison et m'enchaîne à la loi du péché qui est dans mes membres* » : *Video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae et captivantem me in lege peccati, quae est in membris meis* (Rm 7,23). C'est la lutte la plus redoutable que nous devons soutenir dans cette vie, pour être l'ennemi domestique, que nous ne pouvons pas nous débarrasser de lui, qui est notre nature corrompue. Oui, donc, l'apôtre Pierre nous met en garde contre les attaques du démon : « *Soyez sobres, veillez. Votre partie adverse, le Diable, comme un lion rugissant, rôde, cherchant qui dévorer* » (1 P 5,8), Quelle diligence sera suffisante pour échapper aux pièges et aux penchants de notre chair ? Pour cette raison, et en gardant à l'esprit que, comme le dit Job : « *N'est-ce pas un temps de service qu'accomplit l'homme sur terre, n'y mène-t-il pas la vie d'un mercenaire ?* » (Jb 7,1), nous devons nous battre sans relâche ni repos, car seul celui qui se bat avec bravoure et courage portera la couronne de la victoire : *Non coronatur nisi legitime certaverit* (2 Tm 2,5). Mais au vu de notre faiblesse, ne pensez-vous pas, fils bien-aimés, que nous pouvons à juste titre nous exclamer avec l'Apôtre : « *Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps qui me voue à la mort ?* » (Rm 7,24). La grâce de Dieu, oui, et seulement la grâce de Dieu qui nous est donnée par Jésus-Christ notre Sauveur, comme le dit l'Apôtre lui-même, « *Je puis tout en Celui qui me rend fort* » : *Omnia possum in eo, qui me confortat* (Ph 4,13).

712 C'est donc à ce combat que la religion catholique nous encourage et nous exhorte, en nous donnant l'exemple de tant d'autres, qui, étant de même nature que nous et soumis aux mêmes passions, ont su les vaincre et remporter la victoire ; et en nous faisant voir aussi que le Seigneur ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, avec le secours de sa grâce, et accorde aux vainqueurs la récompense et la couronne de gloire.

713 Or, ce qui, pour les justes, est une cause de sanctification, parce qu'en vainquant et en souffrant avec patience, ils se purifient comme l'or dans le creuset, est, au contraire, pour les méchants et les pécheurs qui ne veulent pas se mortifier et faire violence à leurs passions, une raison pour laquelle, exaspérés, ils méprisent et cherchent à secouer le joug de la religion, sans tenir compte de la foi jurée à Jésus-Christ et à ses divins préceptes, qui, lorsqu'il les jugera et les séparera de lui-même, leur fera des reproches, en disant : « *Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?* » *Si veritatem dico, quare vos non creditis mihi ?* (Jn 8,46).

4. L'INTÉRÊT ET LE RESPECT HUMAIN

714 L'intérêt et le respect humains détournent aussi beaucoup de gens de l'accomplissement de leurs devoirs religieux, de la confession et de la suite de Jésus-Christ, les uns par une affection démesurée pour les choses terrestres, les autres par la pusillanimité et la componction humaine.

715 Il semble incroyable, chers fils, que des hommes qui ont foi dans leurs destins éternels fassent passer les biens et le confort temporels avant eux, et pourtant une triste expérience nous l'enseigne. Combien sont-ils à vendre leur conscience et à trahir Jésus-Christ comme Judas, et pour bien moins que Judas ? Combien qui, pour ne pas encourir la disgrâce de ceux dont ils attendent quelque faveur, sacrifient leurs sentiments et leurs croyances religieuses, à la manière dont Pilate a condamné le Rédempteur, pour ne pas perdre l'amitié de César ?

716 Mais si cela nous cause de l'admiration et de la surprise, il est encore plus surprenant qu'il y en ait d'autres qui soient si pusillanimes que, par respect humain, à cause du qu'en dira-t-on ou pour éviter les moqueries et les satires des ennemis de la religion, ils cessent d'en pratiquer les préceptes et rougissent de confesser publiquement la foi qu'ils ont professée.

717 Aux premiers, pour qu'ils ne mettent pas les choses terrestres avant celles de la vie éternelle, le Divin Maître argumente en disant : *Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animae*

vero suae detrimentum patiatur ? (Mt 16,26), et en effet, ni les richesses et les confort qu'un homme peut acquérir, ni les honneurs et les dignités auxquels il peut être élevé, ne peuvent lui apporter le bonheur s'il perd son âme. C'est donc une grande folie que de chercher à obtenir ces choses qui, une fois acquises, torturent et transpercent le cœur et le mettent en grand danger d'être perdu.

718 Aux secondes, Jésus-Christ reprend encore plus sévèrement, en disant : « *Car celui qui aura rougi de moi et de mes paroles, de celui-là le Fils de l'homme rougira, lorsqu'il viendra dans sa gloire et dans celle du Père et des saints anges* » (Lc 9,26). Terrible menace, qui est comme une sentence de damnation éternelle contre eux. Et quelle est la raison d'une telle considération humaine et d'un tel respect pour la pratique d'actions bonnes et vertueuses, alors que les méchants ne rougissent pas, mais se vantent plutôt de leurs crimes et de leur méchanceté ? En plus de cela, s'ils se moquaient de l'homme de bien, mais à l'intérieur et pratiquement l'honorer, en se souciant plutôt de lui dans toutes ses affaires et démarches que de ceux qui participent de ses propres idées. Et, surtout, qu'il ne faut pas craindre les jugements des hommes du monde, qui, dans le jugement de Dieu, seront obligés de confesser que ce sont eux qui se sont trompés, et que ce sont ceux dont ils considéraient la vie comme une folie et une déraison qui ont trouvé la voie du salut : *Nos insensati vitam eius aestimabamus insaniam et finem illius sine honore. Quomodo computatus est inter filios Dei, et inter sanctos sors illius est ? Ergo erravimus a via veritatis* (Sg 5,4-6).

719 Voyez ici, chers fils, quelques-unes des raisons pour lesquelles tant de chrétiens vivent si mécontents de leurs croyances religieuses et des préceptes de Jésus-Christ.

720 Maintenant, voulez-vous vous en libérer pour rester fermes dans la foi que vous avez professée et vous conduire comme il convient à des disciples de Jésus-Christ ? Veillez donc d'abord à ce que votre connaissance soit bien fondée sur la foi, en voyant Dieu en toutes choses, et en vous contentant d'acquérir les connaissances qu'il plaît à la sagesse divine de vous communiquer : *Non altius sapere quam oportet sapere* (Rm 12,3), car celui qui, par curiosité et orgueil, veut chercher et pénétrer les secrets divins, sera ébloui, tombera dans l'erreur et sera opprimé par la majesté de Dieu, comme Il le dit Lui-même dans les Proverbes : *Scrutator est majestatis opprimetur a gloria* (Pr 25,27). En second lieu, soyez reconnaissants à la grâce du Seigneur, en lui répondant fidèlement, ce qui augmentera ce divin trésor, car le Seigneur dit par saint Luc que celui qui le possède sera donné davantage et abondera : *Omni habenti dabitur ; ab eo autem, qui non habet, et, quod habet, auferetur* (Lc 19,26), et avec Lui vous serez temporairement et éternellement heureux. Troisièmement, veillez sur vous-mêmes pour sortir victorieux de l'inévitable lutte que nous devons soutenir contre nos passions, car une fois éprouvés, comme l'or dans le creuset, vous obtiendrez la couronne de la vie éternelle promise par le Seigneur à ceux qui l'aiment : *Beatus vir, qui suffert tentationem, quia, cum probatus fuerit, accipiet coronam vitae, quam repromisit Deus diligentibus se* (Jc 1,12). Et enfin, veillez à ce que vous ne soyez pas attirés par les choses du monde qui sont fallacieuses et que vous ne puissiez pas conserver perpétuellement, et qu'elles vous retranchent du bien ; et si vous éprouvez des désirs ou des ambitions de richesse, *veras diuitias amate*, je vous dirai avec S. Grégoire : aimez et procurez les vraies richesses, que vous les trouverez seulement dans la pratique de la vertu ; et si vous voulez monter au sommet des honneurs et vous convoitez les dignités, vous efforcez-vous de conquérir le Royaume des Cieux et de faire partie des chœurs des anges, comme nous exhorte le même saint³¹⁹.

721 Ainsi, chers fils, vous serez heureux et de véritables imitateurs de Jésus Christ et vous obtiendrez la récompense éternelle qu'Il nous promet et vous désire votre Prélat, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donné dans notre palais épiscopal de Segorbe, le premier dimanche de l'Avent de l'année 1915.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

18. Sur la justice divine

(B. Seg 36 [1916] p.53-64)

« *Misericordiae Domini, quia non sumus consumpti* » (Lm 3,22)

³¹⁹Cf. SAINT GRÉGOIRE ; *Homélie 15 aux Évangiles*, dans B.R. 9e lecture du dimanche de la Sexagésime (cf. PL 76, 1132). Dans ce sermon S. Gregorio développe aussi le thème de la fausseté des richesses matérielles.

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

722 Laissons place à la Justice divine ! C'est ainsi que nous devrions crier, chers fils, au vu du très triste spectacle qu'offre l'Europe, et plutôt le monde tout entier, engagé dans une guerre fratricide qui ravage depuis plus d'un an et demi les nations, épuisées de ressources ; les sources de leur richesse, telles que l'agriculture, le commerce et l'industrie, se sont taries, nombre de leurs villes ont été réduites à l'état de ruines, et les victimes de leurs enfants se comptent par millions.

723 Oui, laissons place à la Justice de Dieu, car c'est elle qui, irritée par les crimes et les péchés du monde, le purifie par le feu dévorant de la guerre, comme autrefois par les eaux du Déluge.

724 N'attribuez pas, non, aux haines, à l'envie, aux désirs d'expansion des nations, la cause première d'une si horrible catastrophe. Tout au plus en seront-ils le moteur ; mais la véritable origine est à chercher plus haut, dans la juste indignation du Seigneur, à cause des prévarications, des apostasies et de l'irréligion dans lesquelles sont tombées toutes les nations. En effet, puisqu'ils doivent, comme les individus, être jugés et recevoir la récompense ou le châtiment auxquels ils ont mérité, pour ainsi dire, la Justice du Seigneur, puisque cela ne peut avoir lieu dans l'autre vie, à laquelle ils ne passeront pas en tant que nations, ils doivent maintenant, en temps voulu, recevoir leur dû selon leurs œuvres.

725 De l'énormité du châtiment, jamais vu de plus grand dans le monde, vous déduirez, fils bien-aimés, la grandeur des fautes qui l'ont provoqué ; car le Seigneur très miséricordieux ne nous traite jamais en ce monde comme nos fautes le méritent, mais il tempère de telle manière le vin de la justice avec l'huile de la miséricorde, que ce que dit le prophète s'accomplit : « *Justice et Paix s'embrassent* ». *Iustitia et pax osculatae sunt* (Ps 84,11).

726 Or, grâce à l'infinie miséricorde de Dieu, notre nation, bien qu'elle participe, comme elle ne peut l'être moins, aux effets inhérents à un si grand cataclysme, est libre d'intervenir dans une guerre aussi inhumaine et aussi cruelle, car partout elle sème la ruine, les pleurs, la désolation et la mort. Et ce n'est pas parce qu'elle ne mérite pas d'être punie comme les autres nations européennes, car elle aussi, comme elles, a contribué à provoquer la colère du Seigneur ; mais c'est parce que l'Espagne subit depuis des années le poids de sa Justice, étant persécutée non seulement par ses ennemis, mais même par ceux qui lui ont juré amitié et par ses propres enfants, dont elle peut dire comme le Seigneur par Isaïe : « *J'ai élevé des enfants, je les ai fait grandir, mais ils se sont révoltés contre moi* ». *Filios enutrivit et exaltavit, ipsi autem spreverunt me* (Is 1,2). Et non seulement cela, mais elle est pauvre et privée de la plupart du vaste territoire qu'elle possédait autrefois, si vaste que le soleil ne s'y couchait jamais ; et dans cet état, elle est raillée et méprisée par les autres nations, alors qu'autrefois elle était tenue et respectée comme la maîtresse du monde.

727 Oui, chers fils, l'heure de la Justice du Seigneur est venue aux nations perfides. Et si nous devons ressentir et regretter, en ce qui nous concerne et ceux qui nous sont proches, les terribles effets de son fléau vengeur, nous devons aussi, au contraire, embrasser et bénir la main paternelle qui nous punit avec miséricorde, afin que nous nous tournions vers Lui en nous repentant et en abominant nos iniquités. Car, comme Job le disait à sa femme au milieu de son immense malheur : « *Si nous accueillons le bonheur comme un don de Dieu, comment ne pas accepter de même le malheur ?* ». *Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus ?* (Jb 2,10). Lorsque le Seigneur répandait à pleines mains ses grâces et ses bénédictions sur les peuples, leur accordant bien-être, paix, prospérité et abondance, malgré leur infidélité, nous recevions des bienfaits si inestimables de la main libérale de Dieu, et peut-être sans gratitude. Pourquoi donc, maintenant qu'il nous abat, humilie et punit pour notre correction et notre amendement, ne recevrons-nous pas sa punition paternelle, qui nous rapportera un bien moral infiniment plus grand que les temporels, dont il nous enrichit autrefois ?

728 Voyez ici, chers fils, le pourquoi des tribulations avec lesquelles le Seigneur nous afflige aujourd'hui, et ce qui y est proposé et attendu de nous, ce dont nous nous occupons dans cette exhortation.

* * * * *

729 La vie des peuples, à la manière de celle des individus, a ses temps de prospérité et de bien-être, suivis par d'autres de tribulation et d'épreuve, le Dieu tout-puissant, qui gouverne et dirige toutes choses au bien de ses créatures. Et si, chez les individus, les tribulations sont souvent une épreuve, ou un moyen de les accroître dans la vertu, les vicissitudes et les calamités qui affligent les peuples sont, ordinairement, l'allocation du péché ; car les hommes doivent être récompensés ou punis principalement dans l'au-delà, tandis que pour la demeure des peuples il n'y a que le temps présent.

730 Mais s'il est vrai que les malheurs et les calamités des peuples sont le fruit de leurs prévarications, car, comme le dit le Psalmiste : « *Voici : qui s'éloigne de toi périra* » (Ps 72,27) ; la manière, le temps et la répartition de ces châtiments sont cependant un mystère impénétrable à l'entendement humain. Sur les uns, le Seigneur fait sentir le poids de sa justice jusqu'à ce qu'il les détruise et les anéantisse, tandis que sur les autres, bien qu'il les gouverne avec une *virga ferrea*, il leur donne néanmoins le temps de se repentir et de se corriger, et c'est ainsi que nous voyons que le Seigneur a décidé de faire disparaître le genre humain, au moyen du déluge, à l'exception des huit personnes qui formaient la famille de Noé³²⁰, parce que, comme le dit le texte sacré, toute chair avait corrompu ses voies³²¹; et il fit pleuvoir du ciel un feu dont les flammes, dévorant et vengeant sa justice, consumèrent les méchantes villes de la Pentapole³²², en punition de leurs péchés ; tandis que le peuple d'Israël, bien qu'il l'ait humilié et qu'il ait permis à ses ennemis de lui déclarer la guerre et de le réduire en esclavage, lorsqu'il s'est détourné de lui et a oublié ses bienfaits, il l'a cependant délivré et lui a accordé son pardon aussi souvent qu'il s'est humilié et qu'il le lui a demandé.

731 Or, nous savons que le Seigneur, tout comme il n'accepte pas les personnes, ne fait pas de différence entre les peuples, car leurs jugements sont justes et équitables, comme le dit le Psalmiste (Ps 118,137) et, par conséquent, que le traitement différent qu'il donne aux uns et aux autres obéit à une multitude de circonstances qui concourent à la prévarication de ces peuples, connues seulement de leur sagesse infinie, ou à la malice et aux abus qu'ils ont faits des grâces qu'il leur a accordées, et à sa protection et à son obstination à ignorer sa voix et celle de ses messagers. Acceptons donc dans tous les cas la Justice du Seigneur, persuadés que de quelque manière qu'Il punisse, Il le fait toujours avec miséricorde, car Il ne veut pas la mort du méchant, mais qui change de conduite et vive (Ez 33,11), et disons avec Job : « *Il peut me tuer : je n'ai d'autre espoir que de défendre devant lui ma conduite* ». *Etiamsi occiderit me, in ipso sperabo* (Jb 13,15).

732 Quelques-uns, cependant, peu conscients de Dieu et de ses desseins, et moins instruits dans la science de la religion, ils s'admirent de voir le Seigneur traiter avec rigueur et continuer à punir les péchés des individus et des peuples, même après que le divin Rédempteur est venu dans ce monde et s'est donné pour tous comme victime d'expiation. Et ils demandent ainsi : Jésus-Christ n'est-il pas l'agneau de Dieu qui enlève les péchés du monde ? N'a-t-il pas demandé, à sa mort, à son Père éternel de nous pardonner, en excusant notre méchanceté en disant que nous ne savions pas ce que nous nous faisons ? N'est-ce pas son cœur toute tendresse pour nous, comme le montre le fait que, compatissant des larmes des sœurs de Lazare³²³, Il l'a ressuscité des morts au bout de trois jours, ainsi que le fils de la veuve de Naïm³²⁴, et a pleuré sur les malheurs et la ruine qui allaient frapper Jérusalem ?³²⁵ Oui, car le Père éternel ne peut pas ne pas l'écouter, parce qu'il est son Fils bien-aimé, en qui il a toute sa complaisance³²⁶. *Exauditus est, pro sua reverentia* (He 5,7), comme le dit l'Apôtre, et en priant continuellement pour nous, selon son office de médiateur : *Semper vivens ad interpellandum pro eis* (He 7,25), comment la justice divine peut-elle ne pas être satisfaite et cesser de punir l'humanité ?

733 A cela, fils bien-aimés, nous devons répondre que, bien que Jésus-Christ, en mourant pour nous, nous ait rendu le droit au Royaume des Cieux, perdu par la faute de nos premiers parents, et que, par ses mérites et sa grâce, il nous ait donné le moyen d'y parvenir, il est encore nécessaire que, par nos bonnes œuvres, nous nous en rendions dignes, et que nous donnions pleine satisfaction à la Justice divine pour nos péchés actuels et pour la peine qu'ils nous ont fait subir ; car rien de souillé ne peut entrer dans le Royaume des Cieux. Mais comme les hommes ne pèchent pas seulement en tant qu'individus, mais que les sociétés dont ils font partie enfreignent les préceptes du Seigneur, elles aussi doivent recevoir ce qu'elles méritent. Et n'ayant pour cela que le temps présent, car en tant que sociétés elles ne sont pas éternelles, le Seigneur déchargera sur elles le poids de sa Justice et les attribuera de mille façons, pour les purifier de leurs péchés, quand elles ne lui donneront pas volontairement la satisfaction due.

734 Et on ne blasphème pas en disant être excessif parfois la rigueur avec laquelle la Justice divine punit les peuples ; car qui peut mesurer la gravité des offenses qu'ils commettent ? Les hommes qui meurent en état de péché mortel, et donc en disgrâce vis-à-vis de Dieu, le Seigneur les éloigne de Lui, les jetant dans le feu éternel de l'enfer ; et ceux qui quittent ce monde avec des fautes légères, ou sans avoir pleinement satisfait à la peine due pour leurs péchés déjà pardonnés quant à la culpabilité, Il les tourmente terriblement au Purgatoire, les purifiant comme l'or dans le creuset jusqu'à ce que le dernier

³²⁰Cf. Gn 6,9 ss.

³²¹Cf. Gn 6,12 ; cf. supra, 497.

³²²Cf. Gn 14,8 ; 19,24.

³²³Cf. Jn 11,33.

³²⁴Cf. Lc 7,13.

³²⁵Cf. Lc 19,41.

³²⁶Cf. Mt 3,16.

quadrant soit payé : *Non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas* (Lc 12,59). Quelle doit donc être la gravité de la culpabilité pour laquelle le Seigneur a séparé l'âme de lui-même, après l'avoir fait l'objet de caresses et sauvée de son précieux sang ? Et, en vérité, qu'étant la mesure de la gravité du péché, la dignité de la personne offensée, avec rien de moins qu'un enfer éternel, pourraient être punies les offenses graves commises contre Dieu. Car si Dieu punit ainsi les individus, pourquoi nous étonner des guerres, des famines, des épidémies, des tremblements de terre et de mille autres calamités qu'il envoie sur les peuples et les nations pour punir leurs infidélités, alors que sur l'horloge de la Providence sonne l'heure de sa Justice ?

735 Cette heure semble être arrivée, sans aucun doute, pour les nations européennes. Et comme elles doivent beaucoup, d'où l'énorme cataclysme que nous vivons, jamais enregistré plus dans l'histoire des peuples.

736 En vérité, certaines d'entre elles n'ont-elles pas tourné le dos au Seigneur, en méprisant la vérité de sa doctrine pour avoir embrassé l'erreur et l'hérésie ? Les persécutions, les infamies et les insultes que d'autres ont infligées à l'Église de Jésus-Christ, la spoliation et les vexations dont ils ont fait la victime sur terre, n'ont-elles pas été si grandes ? Ne peut-on pas dire aussi avec vérité qu'elles ont tous officiellement prévarié dans leurs devoirs envers Dieu et la Religion ? Qu'y a-t-il donc d'étrange à ce que le Seigneur jette sur elles le fouet de sa justice ?

737 Ce que nous devons admirer, fils bien-aimés, c'est la patience avec laquelle le Seigneur les a attendus pendant tant d'années, les invitant à la pénitence, et la miséricorde dont, malgré tout, il use avec eux en ne les exterminant pas comme les villes infâmes ; en attention, sans doute, aux mérites et aux prières des justes qui sont encore en eux et que le Seigneur aime tant. *Misericordiae Domini, quia non sumus consumpti* (Lm 3,22).

* * * * *

738 Mais que veut-Il dans ce terrible châtement, et qu'attend-Il de nous ?

Le châtement, fils bien-aimés, a toujours pour objet l'amendement du coupable, et est, en même temps, une preuve de l'amour professé pour lui ; tandis que le fait de ne pas corriger ses erreurs est une miséricorde cruelle, comme nous le lisons dans le livre des Proverbes : *Qui parcit virgae, odit filium suum ; qui autem diligit illum, instanter erudit* (Pr 13,24).

739 Dieu notre Seigneur a beaucoup aimé Israël, son peuple élu, en faveur duquel il a fait tant de prodiges et de merveilles, comme celui de le faire vivre, pendant qu'il errait dans le désert, avec une nourriture tombée du ciel, et dont il a puni les ennemis par des fléaux terribles ; mais lorsque les ingrats oublient ses bienfaits et se prosternent devant les idoles, invoquant de faux dieux en leur faveur, il les livre aussitôt entre les mains de leurs persécuteurs, qui les affligent et les tourmentent, afin que, voyant combien il est terrible et amer d'être abandonné par le Seigneur, comme le dit Jérémie (Jr 2, 19), ils se tournent vers Lui et implorent sa miséricorde. Quelle autre intention avait-il également lorsqu'il a ordonné à Jonas d'annoncer aux Ninivites les châtements qui leur étaient réservés, sinon qu'ils devaient se repentir et faire pénitence comme ils l'ont fait en désarmant la justice divine ?³²⁷

740 Car c'est ce qui est proposé aujourd'hui avec les punitions que nous expérimentons. Oui, le Seigneur désire que les peuples, en abominant leurs iniquités passées, se tournent vers Lui en lui demandant pardon et miséricorde, comme les ninivites.

741 Et combien n'a-t-il pas fait en faveur des nations européennes, pour les attirer par la gratitude, avant de leur faire sentir le poids de sa justice ? Il leur a accordé avec abondance la science avec laquelle elles ont découvert des inventions si admirables qui étonnent le monde ; il les a agrandies en faisant prospérer leur agriculture, leur industrie et leur commerce ; par ses ministres, il les a souvent réprimandées pour leurs folies, et, comme si cela ne suffisait pas, sa Sainte Mère elle-même, dans plusieurs apparitions, leur a inculqué la nécessité de se tourner vers le Seigneur par le moyen de la pénitence. Mais elles, obstinées dans leur méchanceté et orgueilleuses dans leur pouvoir, fermèrent leurs oreilles à la voix de Dieu et répétèrent dans les faits le *non serviam* de Lucifer, et voici, chers fils, au moment d'expérimenter la juste colère du Seigneur. Et combien redoutable, en effet, est son châtement ! Celui de la discorde, à qui il les a donnés, les plonge dans une guerre fratricide, dont les pertes et les malheurs sont incalculables. Combien de vies fauchées en fleur, combien d'hommes inutiles pour gagner la vie de leur famille, combien d'enfants sans père, combien de familles sans abri, combien de ruines et de destructions partout ! Sans doute les nations seront-elles complètement vidées de leurs hommes et de leur argent.

742 Cependant, au milieu de tant d'amertume et de ténèbres, une lueur de lumière et d'espoir pour une fin rapide et heureuse d'un conflit aussi horrible peut être vue dans la résurgence des sentiments

³²⁷Cf. Jon 3,1-10.

religieux dans les nations belligérantes, surtout parmi les pauvres qui combattent avec ardeur pour l'amour de leur pays, dont beaucoup sont, sans doute, des victimes très agréables aux yeux divins pour apaiser leur justice.

743 Et pour qu'il en soit ainsi, de notre côté, fils bien-aimés, nous devons aussi, en accomplissant l'obligation que la charité nous impose et ce que le Seigneur veut de nous, redoubler nos supplications jusqu'à faire violence au Sacré-Cœur en demandant le pardon des péchés du monde et des nôtres, car nous avons tous contribué à remplir la coupe de la juste indignation du Seigneur. Et en accompagnant nos prières par la pénitence, répéter fréquemment et avec beaucoup de ferveur ce jaculatoire : *Parce Domine, parce populo tuo, ne in aeternum irascaris nobis.*

744 Ainsi, ne doutez pas que le Seigneur très miséricordieux entendra nos prières et que nous pourrons enfin chanter un hymne à sa miséricorde, qui ne nous a pas laissé périr, en disant avec Jérémie : *Misericordiae Domini, quia non sumus consumpti*³²⁸.

C'est ce que désire de tout son cœur votre Prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donné en notre palais épiscopal de Segorbe, le premier dimanche de Carême, le 12 mars de l'an de grâce 1916.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

19. Pour la paix en Europe

(B. Seg 36 [1916] p.203-219)

« Filii hominum, usquequo gravi corde ? » (Ps 4,3).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

745 Si la situation par laquelle passe actuellement le monde, et surtout notre Europe, cause, fils bien-aimés, de la terreur et de l'horreur en voyant comment les nations se précipitent volontairement vers leur ruine totale, d'une marche vertigineuse, sans que les sacrifices des vies et des biens, ni les larmes et les soupirs de tant de victimes, suffisent à les arrêter, non moins choquante et horifiante est la considération du non-sens et de la dureté de cœur avec lesquels ils contemplent eux-mêmes une si formidable hécatombe, sans vouloir y voir la main de la Justice divine, qui venge les très graves fautes qu'ils ont commises. En effet, lorsque Dieu, dans ses desseins impénétrables, décide de punir les hommes, il leur permet de courir aveuglément à leur propre perte : *Quos Deus vult perdere, primum dementat.*

746 Il est vrai, et très consolant, qu'une certaine réaction religieuse est sensible partout, comme le prouvent les nombreuses prières, pèlerinages et communions qui sont ordinairement pratiqués pour demander la paix au Seigneur, mais cela est fait par ceux qui aiment et craignent Dieu, ou par ceux qui, bien qu'indifférents, n'ont pas encore perdu la foi ; mais les nations restent officiellement, pour la plupart, aussi indifférentes, sinon impies et sans Dieu, qu'auparavant ; sans que leurs chefs, à d'honorables exceptions près, pensent à appeler à leur secours le Seigneur des armées, qui seul donne la victoire et vainc les ennemis : *Tu es Deus conterens bella* (Jdt 16,2), mais il semble qu'avec le châtiment ils s'obstinent et s'endurcissent, et en cela ils sont comme la cire et l'argile, exposées au soleil, la première fondant et la seconde durcissant.

747 Cela est certes lamentable et inconsolable, fils bien-aimés, car cela nous ôte l'espoir d'une cessation rapide des châtiments dont nous afflige le Seigneur, qui, comme il entend attirer à lui les peuples, même par crainte de sa justice, met en veilleuse sa colère et use de miséricorde avec eux dès qu'ils l'implorant, comme il le fit avec les Ninivites ; mais au contraire, il leur fait payer des dettes jusqu'au dernier quadrant quand ils s'obstinent à se détourner de Lui³²⁹.

748 Si donc Jérémie s'est plaint en son temps que le pays de Juda était plein de désolation, c'est parce que personne ne se recueillait intérieurement pour considérer son malheur : *Posuerunt eam in dissipationem ; lugetque coram me desolata, vastata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde* (Jr 12,11), ne vous semble-t-il pas, fils bien-aimés, que nous pourrions avec plus de raison nous lamenter

³²⁸Cf. Lm 3,22.

³²⁹Cf. Lc 12,59.

à la vue de l'obstination insensée et de la dureté de cœur des peuples, qui, oubliant Dieu et sa loi de charité, et ne visant qu'à des fins temporelles et à la satisfaction de leurs haines, inspirées par l'ennemi commun, se détruisent impitoyablement les uns les autres, comme s'ils n'étaient pas les fils d'un même Père, qui est dans les cieux ? Oui, on pourrait très bien argumenter avec David : « *Fils d'homme, jusqu'où s'alourdiront vos cœurs, pourquoi ce goût du rien, cette course à l'illusion ?* » *Filii hominum, usquequo gravi corde ?* (Ps 4,3). Combien de temps dureront vos haines, vos rancunes et vos ambitions démesurées, qui vous aveuglent et vous conduisent au précipice ? Quand votre cœur fera-t-il place aux sentiments d'humanité, pour compatir à tant de malheurs, à tant de veuves désolées, à tant d'orphelins qui manquent de la subsistance nécessaire, à tant de misère et à tant de ruines ?

749 Mais, ah, puisque c'est l'œuvre de l'ennemi infernal, auquel le Seigneur, dans ses desseins impénétrables, les a livrés pour punir leur rébellion, ils ne seront délivrés de cette cruelle captivité que lorsqu'ils se seront vraiment tournés vers Dieu, en implorant sa clémence par la prière.

750 C'est pourquoi l'Église, mère affectueuse, par mandat du Pontife romain, demande depuis de nombreuses années, à la fin des messes, que le Seigneur, par l'intermédiaire de l'archange Michel, rejette au fond de l'abîme l'esprit infernal qui erre dans le monde au détriment des âmes, au grand détriment des âmes. Et nous aussi, selon la pensée et l'esprit de cette bonne mère, nous devons, fils bien-aimés, redoubler de prières à mesure que s'accroissent les persécutions de l'ennemi et les afflictions des peuples, afin de désarmer la Justice divine et d'implorer sa clémence. Car la prière est le moyen le plus efficace pour apaiser le Seigneur, pour attirer sur nous ses grâces et briser la puissance de l'ennemi.

LA PRIÈRE, MOYEN D'APaiser DIEU ET D'OBTENIR SES GRÂCES

751 Comme il était réconfortant pour un criminel d'avoir l'assurance que ses supplications amèneraient à la compassion le juge, qui non seulement l'apaiserait, mais lui pardonnerait sa peine ! Quelle bonne nouvelle pour un débiteur qu'il suffise d'implorer la clémence de son créancier pour obtenir de lui l'annulation de sa dette ! Car nous, fils bien-aimés, avons la même assurance, et même une plus grande, d'obtenir la miséricorde divine, si nous l'implorons par la prière. C'est le Seigneur lui-même qui nous en donne l'assurance, en disant : « *Demandez et l'on vous donnera ; cherchez et vous trouverez ; frappez et l'on vous ouvrira* ». *Petite, et dabitur vobis ; quaerite, et invenietis ; pulsate, et aperietur vobis* (Lc 11,9). Des paroles qui ne sont pas seulement une promesse pour nous encourager à nous tourner vers Lui dans nos besoins, mais qui indiquent l'efficacité infailible de la prière, comme le dit le Seigneur lui-même : « *En vérité, en vérité, je vous le dis, ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom* » *Amen, amen dico vobis : Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis* (Jn 16,23).

752 Des témoignages infinis, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, corroborent cette vérité. Lorsque le peuple d'Israël, tournant le dos au Seigneur et oubliant ses bienfaits, fit un veau d'or et l'adora comme son Dieu, lui attribuant la liberté de la captivité d'Égypte, le Seigneur en fut justement irrité, et voulut l'exterminer, mais Moïse s'interposa, et avec une telle efficacité pria pour son peuple, que, comme s'il l'empêchait d'exécuter sa volonté, le Seigneur lui dit : « *Maintenant laisse-moi, ma colère va s'enflammer contre eux et je les exterminerai* ». *Dimitte me, ut irascatur furor meus contra eos* (Ex 32,10) ; et lorsque Moïse persista dans sa prière, le Seigneur fut apaisé, de sorte qu'il ne fit pas à son peuple le mal qu'il avait dit. *Placatusque est Dominus, ne faceret malum, quod locutus fuerat adversus populum suum* (Ex 32,14). A quoi, sinon à la prière de Moïse, peut-on également attribuer la victoire du peuple d'Israël sur Amalek, lorsque, alors qu'il levait les mains vers le ciel en suppliant, les Israélites étaient victorieux, et qu'au contraire, ils subissaient une défaite lorsque, par lassitude, il les laissait tomber ; ce que, vus par Aaron et Hur, ils ont maintenu les bras jusqu'à ce que le combat soit heureusement terminé pour le peuple de Dieu ?³³⁰ Mais le fait qu'il ait interdit à Jérémie de prier pour Juda, qu'il avait décidé de châtier en punition de son infidélité, nous donne une idée encore plus grande de l'efficacité que la prière fait violence au Seigneur : *Noli orare pro populo hoc nec assumes pro eis deprecationem et orationem et non obsistas mihi, quia non exaudiam te* (Jr 7,16). Et maintenant, admirez, fils bien-aimés, les jugements cachés de Dieu. Alors qu'il refusait de pardonner au peuple de Juda et qu'il interdisait à Jérémie d'intercéder pour lui, il ordonna à Jonas d'annoncer aux Ninivites sa détermination à les exterminer s'ils ne se repentaient pas, et avec une bonté suprême, il accueillit les cris et les supplications du roi au dernier vassal qui s'élevaient au ciel pour demander pardon.³³¹

753 Si donc ces passages et d'innombrables autres de l'Ancien Testament nous révèlent la puissance et la force de la prière, quelle ne sera pas son efficacité maintenant dans la loi de la grâce, nos prières étant unies aux mérites de notre Médiateur et Rédempteur Jésus-Christ, par qui nous les

³³⁰Cf. Ex 17,8-13.

³³¹Cf. Jon 3,1-10.

demandons au Père ? Nous en avons tous fait l'expérience, mais, pour la gloire de Dieu et pour notre plus grand encouragement, rappelons-nous ce que nous lisons dans certains passages du texte sacré.

754 L'Église était affligée de voir l'Apôtre Pierre, son Pontife, son soutien et son appui, emprisonné et exposé à une mort certaine, et les fidèles redoublèrent leurs prières au Seigneur, et Il envoya un ange, libérant les chaînes de la captivité de son Vicaire, et s'ouvrant la porte de la prison, il le délivra, en contournant la vigilance de ses ennemis³³². Les sœurs de Lazare, Marthe et Marie, se prosternent aussi aux pieds de Jésus, pleurant la mort de leur frère, et leurs larmes, qui étaient une prière tacite à la demande d'un prodige en leur faveur, obtinrent la résurrection de celui qui était déjà enterré quatre jours³³³. La même réponse favorable fut obtenue par la prière de ce prince dont parle saint Matthieu, qui se présenta au divin Maître en lui disant : « *Ma fille est morte à l'instant ; mais viens lui imposer ta main et elle vivra* » (Mt 9,18). Quelle efficacité n'a pas eu aussi la supplique du lépreux qui, adorant Jésus, a dit : « *Seigneur, si tu le veux, tu peux me purifier* » (Mt 8,2), et a été guéri immédiatement ? Que dire de l'aveugle de Jéricho, qui s'est écrié au moment où Jésus passait sur la route : « *Fils de David, Jésus, aie pitié de moi !* » (Mc 10,47), et lorsque le Seigneur lui dit : « *Que veux-tu que je fasse ?* » et qu'il répond : « *Rabbouni, que je recouvre la vue !* », il a retrouvé la vue immédiatement ? Mais, sur toutes ces grâces obtenues par la force de la prière, la plus admirable et réconfortante, et celle qui doit nous donner plus d'encouragement et d'espérance, c'est celle donnée au bon voleur. Celui-ci était sur la croix, avec le Sauveur ; il reconnaît et confesse la divinité de Jésus-Christ, en même temps qu'il se repent et publie ses iniquités, et par cette disposition il demande au Seigneur de se souvenir de lui quand il sera dans son Royaume, méritant d'entendre de la bouche du Seigneur son pardon total : « *En vérité, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis* ». Amen dico tibi : *Hodie mecum eris in paradiso* (Lc 23,43).

755 Cette efficacité de la prière pour obliger Dieu est comprise et expliquée, fils bien-aimés, en disant simplement qu'Il est notre Père ; car, comme Il le dit Lui-même : « *Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père qui est dans les cieux en donnera-t-il de bonnes à ceux qui l'en prient !* »³³⁴ et d'autant plus si nous le demandons par Jésus-Christ, son Fils bien-aimé, en qui, par qui et pour qui tout a été fait, et qui est notre Rédempteur et notre médiateur auprès de son Père. Ce qu'Il nous assure Lui-même, en disant par saint Jean : « *En vérité, en vérité, je vous le dis, ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom* » (Jn 16,23).

756 Par la prière, donc, fils bien-aimés, nous sommes, en un certain sens, omnipotents, car elle fait violence, comme vous le voyez, à Dieu lui-même, et toute la nature est soumise à son empire. C'est pourquoi, à juste titre, saint Jean Chrysostome dit : « *Rien n'est aussi puissant que l'homme en prière* » (S. J. Chrysostome)³³⁵. « *Josué dit en présence d'Israël : Soleil, arrête-toi sur Gabaôn, et toi, lune, sur la vallée d'Ayyalôn ! Et le soleil s'arrêta, et la lune se tint immobile jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis* » (Jos 10,13). « *Quand il entendit le son de la trompe, le peuple poussa un grand cri de guerre, et le rempart s'écroula sur place* » (Jos 6,20). En priant et en louant Dieu, les trois jeunes hommes jetés dans la fournaise de Babylone cessèrent de sentir les effets du feu (Dan 3,24). « *Pierre lui répondit : " Seigneur, si c'est bien toi, donne-moi l'ordre de venir à toi sur les eaux. ", " Viens ", dit Jésus. Et Pierre, descendant de la barque, se mit à marcher sur les eaux et vint vers Jésus* » (Mt 14,28-29). Et enfin, dans les vies des saints, nous trouvons une infinité de preuves de la domination qu'ils exerçaient sur la nature tout entière, par effet de leur prière.

757 Comment donc me direz-vous que nous demandons avec insistance le remède aux calamités présentes qui affligent le monde, et que le Seigneur ne nous écoute pas, ou qu'il prolonge l'octroi de la paix tant désirée ? Nos prières ne lui seront-elles pas agréables ?

758 Ne nous offensons pas par cette nouvelle injure au Seigneur, chers fils. Il ne nous exhorterait pas à lui demander, s'il ne voulait pas nous donner ce que nous lui demandons, comme le dit saint Augustin³³⁶. Est-il possible, dit saint Jean Chrysostome, que celui qui, dans sa piété, encourage à ne pas faiblir dans la prière, nie ce que lui demande celui qui prie ?³³⁷ Son désir de nous faire du bien est tel, que même lorsqu'il est obligé de nous punir, il se met à chercher, comme un père aimant, qui sera en notre faveur, et il le sent, et se plaint, quand il ne le trouve pas, disant par Ézéchiël : « *J'ai cherché parmi eux quelqu'un qui construise une enceinte et qui se tienne debout sur la brèche, devant moi, pour défendre le pays et m'empêcher de le détruire, et je n'ai trouvé personne* » : *Et quaesivi de eis virum, qui*

³³²Cf. Ac 2,4-11.

³³³Cf. Jn 11,33.

³³⁴Cf. Mt 7,11.

³³⁵Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME : *Homélie 57 sur Saint Matthieu*, 4 : PG 58,563.

³³⁶Cf. SAINT AUGUSTIN : *Lettre 130*, 8 : PL 33,499-501.

³³⁷Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME : *Homélie « de non desesperando »* 7 : PG 51,370-373.

interponeret saepem et staret in confractione contra me pro terra, ne dissiparem eam, et non inveni (Ez 22,30).

759 Oui, le Seigneur veut que nous priions pour la paix dans le monde, et il est heureux que nous le fassions ; mais puisque cette paix doit être fondée sur la paix de Dieu, sans laquelle l'autre ne peut être trouvée, et que les peuples, de plus en plus invétérés, se passent de Dieu pour tout, il faut commencer, fils bien-aimés, par le supplier d'accorder une grâce spéciale à ceux qui, sourds et volontairement aveugles, n'écoulant pas les menaces du Seigneur ni les lamentations des peuples qui pleurent inconsolablement leur ruine, ne voient pas ou ne veulent pas reconnaître la main de Dieu qui nous punit dans l'horrible guerre qui anéantit les nations.

760 De plus, nous devons également veiller à ce que notre prière provienne d'un cœur contrit, contrarié et humilié, que, selon le prophète royal, Dieu ne méprisera pas : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies* (Ps 50,19), car il aime tellement les justes qu'il fait preuve de miséricorde à leur égard, comme le prouve le fait qu'il ait dit à Abraham qu'il épargnerait la ville de Sodome pour dix justes seulement : *Non delebo propter decem* (Gn 18,32).

761 Et à ces conditions, ajoutons une confiance telle qu'il n'y a pas de place pour le doute : *Nihil haesitans* (Jc 1,6), dit l'Apôtre Jacques, que la bonté et la miséricorde du Seigneur nous accordera ce que nous demandons, et ne doutons pas qu'il nous l'accordera, car Il dit Lui-même par Saint Matthieu : « *Et tout ce que vous demanderez dans une prière pleine de foi, vous l'obtiendrez* » (Mt 21,22). Mais puisque l'ennemi infernal est, comme nous l'avons dit, celui qui, en punition des péchés du monde, suscite et foment la discorde dans les nations qui s'entre-déchirent, sachez, fils bien-aimés, que contre lui aussi la prière est l'arme de notre défense.

LA PRIÈRE BRISE LE POUVOIR DE L'ENNEMI

762 La fureur avec laquelle l'esprit infernal nous attaque, chers fils, n'a pas tant pour objet notre ruine que la haine qu'il a pour Dieu, dont il voudrait se venger. Mais comme ses flèches ne peuvent le blesser, et que ses dards empoisonnés n'atteignent pas son trône, il se retourne avec colère contre nous, envieux de notre bonheur, mais plus désireux encore d'aller contre la volonté du Seigneur, qui, comme un père aimant, veut notre salut.

763 La puissance et la force de l'ennemi sont certainement grands et redoutables, donc, bien que limités à vouloir et la permission de Dieu, qui ne consent jamais que nous soyons tentés sur nos forces, aidés de sa grâce. Quels maux ce mauvais esprit n'a-t-il pas infligés au saint Job, avec la permission de Dieu ! Il a détruit son bétail, ses maisons, et enterré ses fils dans leurs ruines ; il l'a réduit à la plus grande misère, et l'a rempli de lèpre de la tête aux pieds ; pourtant il a épargné sa vie, parce que le Seigneur le lui a ordonné : *Ecce, in manu tua est ; verumtamen animam illius serva* (Jb 2,6).

764 Parfois le Seigneur le permet pour nous cribler comme le blé, dans la douleur de nos péchés ; parfois pour augmenter nos mérites et notre vertu, comme dans le cas de Job ; mais il s'avère toujours que la fureur de l'enfer s'écrase contre la volonté de Dieu, qui sait transformer les maux mêmes en bien pour ses élus : *Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, his, qui secundum propositum vocati sunt* (Rm 8,28).

765 Les armes que l'ennemi utilise habituellement pour nous attaquer sont les convoitises qui, comme le dit l'apôtre Jacques, militent dans nos membres (Jc 4,1) : la convoitise de la chair, la convoitise des yeux et l'orgueil de la vie.

766 Et quels ravages la première de ces convoitises n'a-t-elle pas causés dans tous les âges, dans les âmes et dans la société ! Il nous suffit de rappeler l'exemple d'un roi aussi grand que Salomon³³⁸, qui, par ce moyen, a été amené à adorer les dieux des païens. C'est pour cette même raison que le Seigneur a détruit les villes de Pentapole³³⁹ ; et s'il inonda la terre par le Déluge, qui détruisit tout ce qui vivait, sauf Noé et sa famille³⁴⁰, ce ne fut pas pour une autre raison que toute chair avait corrompu ses voies, comme le dit le texte sacré : *Cumque vidisset Deus terram esse corruptam omnis quippe caro corruerat viam suam super terram* (Gn 6,12).

767 Car qui pourra énumérer aussi les écueils dans lesquels il a précipité les âmes, avec les biens et les plaisirs fallacieux qu'il leur met sous les yeux, pour exciter leur concupiscence ? Dis-le-nous pour tous, David, à qui un regard téméraire poussa à commettre de tels crimes que, tout en obtenant le pardon de Dieu, il dut les expier, lui et son peuple, par de terribles châtements³⁴¹.

³³⁸Cf. 1 R 11, 1-8.

³³⁹Cf. Gn 14,8 : 19.24.

³⁴⁰Cf. Gn 6,9 ss.

³⁴¹Cf. 2 S 11,2-27.

768 Mais l'orgueil et l'arrogance, cause de sa damnation éternelle, est la concupiscence à laquelle l'ennemi incite le plus l'homme. C'est par elle qu'il a fait tomber nos premiers parents de l'état d'innocence, et c'est par cette expérience qu'il inculque et séduit sans cesse ses malheureux fils. C'est par elle qu'il s'empara du cœur de Saül³⁴², afin que, dans sa fureur, il songeât à tuer David. L'orgueil et l'arrogance qui animaient Pharaon lui firent aussi résister si longtemps à la volonté de Dieu, manifestée par Moïse, de laisser partir son peuple en liberté, et firent tomber sur l'Égypte des fléaux aussi terribles que ceux-ci³⁴³. Et par ce même orgueil, il incita Hérode à égorger les enfants innocents, afin de tuer avec eux l'Enfant-Dieu, qu'il croyait venir lui disputer le trône³⁴⁴. Et si nous examinons sans passion la cause de la lutte qui, à l'heure actuelle, rend l'Europe si triste et si funèbre, ne pensez-vous pas, chers fils, que nous devons aussi convenir qu'il n'y a pas d'autre cause que l'ambition et l'orgueil, chacun désirant l'emporter sur les autres ? Oui, pour eux, en effet, tant de vies précieuses sont sacrifiées, et pour eux, la ruine totale des nations n'est pas épargnée.

769 En vérité, nous devons confesser que les ennemis de notre âme sont forts. C'est le nom que leur a donné David : *Quia ecce insidiati sunt animae meae, irruerunt in me fortes* (Ps 58,4), par lesquels saint Augustin comprend les démons³⁴⁵. Et aussi les noms forts le divin Rédempteur par saint Luc (Lc 11,22). Forts, oui, par leur nature et leurs facultés, mais plus forts encore contre nous, par les armes que nos propres convoitises leur fournissent.

770 Et sur ce, même leur malice les conduit à dissimuler leurs fins ou intentions perfides sous des apparences de bien, ou avec des raisons très spécieuses, afin de captiver notre volonté et de nous rendre plus facile l'assentiment à leurs suggestions.

771 Alors, comment pouvons-nous nous débarrasser du pouvoir et des pièges de ces cruels ennemis ? Par nos propres forces, impossible, chers fils ; mais si l'homme ne peut entrer en lutte avec les esprits sans être vaincu, il dispose néanmoins d'une arme très puissante donnée par Dieu, avec laquelle il combat et reste toujours victorieux de ces ennemis ; ceci est la prière.

772 Le divin Rédempteur lui-même, qui à notre exemple a permis d'être tenté³⁴⁶, s'est préparé à cette lutte par la prière, et nous recommande de prier toujours : *Quoniam oportet semper orare et non deficere* (Lc 18,1). Et dans la prière quotidienne qu'il nous a ordonné d'adresser au Père éternel, il nous dit de lui demander de ne pas nous laisser tomber dans la tentation³⁴⁷ ; c'est-à-dire de nous donner la force de ne pas succomber dans les combats que nous aurons à mener avec les ennemis de notre âme.

773 C'est avec cette arme de la prière que Suzanne a été victorieuse dans sa lutte contre ces vieillards débauchés, instruments du mauvais esprit³⁴⁸. Par la prière que Tobia et Sarah ont faite ensemble, le Seigneur les a délivrés du diable, qui avait tué ses sept autres maris³⁴⁹. La prière que saint Pierre fit, prosterné à terre, déjoua aussi les arts diaboliques par lesquels Simon Mage trompait et séduisait le peuple en feignant des miracles, et le fit descendre à terre quand le mauvais esprit l'élevait dans les airs. L'apôtre Paul, après avoir prié et eu pitié de la jeune Pythonisse de Philippes, ordonna au diable de sortir d'elle au nom de Jésus-Christ, et aussitôt il la quitta³⁵⁰. Cette même domination et ce même empire sur l'esprit infernal, tous les Apôtres et disciples de Jésus-Christ l'ont exercé par le moyen de la prière, et non seulement eux, mais tous les saints, dont la vie est un témoignage continu de cette vérité.

774 Oui, fils bien-aimés, s'il est vrai que la puissance du diable est à craindre, néanmoins, après que Jésus-Christ l'a enchaîné à sa croix et nous a armés contre lui par la prière, il n'est plus qu'un chien attaché, selon l'expression de Saint Augustin³⁵¹. Alors saint Antoine, quand ils venaient le tenter en grandes foules et avec d'horribles figures d'animaux, leur disait : « Si vous pouviez faire autant que vous le montrez, n'importe lequel d'entre vous suffirait contre moi ; mais comme vous ne pouvez rien faire, c'est pour cela que vous vous rassemblez si nombreux »³⁵² ; et il les chassait avec le signe de la croix.

775 Il ne fait aucun doute que le dérèglement général de la société actuelle est l'œuvre du mauvais esprit. Les haines et les rancœurs amères avec lesquelles les hommes se tuent ou se mutilent les uns les autres, comme s'ils n'étaient pas frères ; l'endurcissement des cœurs et l'absence de sentiments

342Cf. 1 S 18,8-9.

343Cf. Ex 7,13 ss.

344Cf. Mt 2,7-18.

345Cf. SAINT AUGUSTIN : *Enarrationes in Psalmos* 58, 6 : PL 36,695.

346Cf. Mt 4,1-11.

347Cf. Mt 6,13.

348Cf. Dn 13,42

349Cf. Tb 8,4-8.

350Cf. Ac 16,16-18.

351Cf. SAINT AUGUSTIN : *Sermon* 37. 6 : PL 39,1820 (cf. dans B.R. 4e lecture du 4e dimanche après la Pentecôte). Cf. 1125.1333.

352Cf. SAINT ATHANASE : *Vie de Saint Antoine*, 9 : PG 26,858. Cf. I 123.

humanitaires, qui leur font regarder avec indifférence, sinon avec une cruelle complaisance, tant de calamités dont souffrent des victimes innocentes ; le désir excessif de pouvoir et de domination sur les autres, même au prix de l'extermination des nations ; et les étonnantes inventions qui sont utilisées dans cette guerre, propres uniquement à détruire tout ce qui existe, nous montrent clairement, fils bien-aimés, l'intervention de l'esprit du mal, qui voudrait détruire l'Humanité et enlever à Jésus-Christ les âmes qu'Il a rachetées de son précieux Sang.

776 Il est donc de notre devoir d'élever nos mains vers le Seigneur dans la prière, comme Moïse³⁵³, et de ne pas faiblir dans celle-ci jusqu'à ce que nous obtenions la miséricorde divine pour nous-mêmes et pour le peuple. Oui, prions avec ferveur pour que le Seigneur ouvre les yeux des aveugles qui courent à leur perte ; pour qu'il calme la sauvagerie des passions et inspire aux hommes des sentiments d'humilité, de compassion et de charité, et enfin pour qu'il déjoue les plans du diable et le précipite au fond de l'abîme, afin que la paix renaisse dans le monde, gage dont nous jouirons dans l'éternité, que votre Prélat désire pour lui-même et pour tous, qui vous bénissent au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée en notre Palais épiscopal de Segorbe, le vingt-neuvième jour du mois de novembre de l'an mil neuf cent seize.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

20. De la communion pascale

(B. Seg 37 [1917] p.45-59)

« Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem in me manet et ego in illo » (Jn 6,57).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

777 Nous sommes de nouveau arrivés, chers fils, au temps saint du Carême, où notre Mère l'Eglise, soucieuse du bien de ses fils, cherche à nous préparer par la prédication, la pénitence et le jeûne, au banquet sacré auquel le divin Rédempteur nous invite, car il dit qu'il est venu pour nous donner la vie, et il a voulu que nous l'ayons en abondance : *Ego veni, ut vitam habeant et abundantius habeant* (Jn 10,10), et celle-ci ne peut être obtenue qu'en mangeant la chair de l'Agneau Immaculé et en buvant son sang, qu'Il nous a laissé en délice et en boisson : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam aeternam* (Jn 6,54).

778 Qui pourrait imaginer une telle extrême de l'amour de Dieu pour ses créatures ? La toute-puissance et la sagesse qui resplendent dans les œuvres de sa création, tant dans les cieux que sur la terre et dans les mers ; l'admirable providence avec laquelle le Seigneur gouverne, préserve et dirige tous ces êtres qu'il a fait naître du néant ; les merveilles accomplies en faveur du peuple d'Israël ; l'infinie pitié et miséricorde envers l'homme, qui révèle le mystère de l'Incarnation et toutes les œuvres du Verbe incarné, y compris sa mort et sa passion, ne nous donnent pas une idée plus élevée de l'amour du Seigneur pour nous que l'institution de la Sainte Eucharistie, condensé de toutes les merveilles du Seigneur : *Memoriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserator Dominus. Escam dedit timentibus se* (Ps 110,4-5).

779 Oui, parce que si, dans la création, il a fait surgir le monde du néant par sa seule parole, par la même parole, il transsubstantie dans ce Sacrement le pain et le vin, non pas dans un autre corps, mais dans son Corps et son Sang très précieux. Si, avec une providence paternelle, il conserve l'existence de tous les êtres, sans l'assistance desquels ils cesseraient d'exister, de sorte que cette providence devient comme une création continue, dans l'Eucharistie donne et conserve la vie à notre âme, en la renforçant et en la fortifiant avec le Pain des Anges, qui est son Corps, gage de vie éternelle. Si les Israélites ont été nourris dans le désert par la manne qui pleuvait du ciel, ce n'était rien d'autre que la figure de cette délicatesse divine, sur toutes choses agréables et qui fortifie l'âme pour monter sans s'évanouir jusqu'au sommet de la gloire. Si l'incarnation du Verbe nous montre la grande miséricorde de Dieu envers

³⁵³Cf. Ex 17,11-12.

l'homme, par ce Sacrement, qui est comme une extension de ce mystère, le Seigneur descend du ciel pour habiter avec nous, autant de fois que les prêtres le consacrent, et en tout lieu de la terre. Et enfin, si le divin Rédempteur a scellé le témoignage de son amour en donnant sa vie pour nous, dans ce Sacrement, mémorial de sa Passion, il semble épuiser la source de cet amour, dans la mesure où non seulement il s'offre en sacrifice pour nos péchés, mais encore il se donne à nous comme nourriture, afin que ceux qui le reçoivent, comme l'Apôtre, puissent dire avec vérité : « *Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi* » (Ga 2,20)

780 Combien est-il donc vrai, comme le dit le Seigneur lui-même, que « *et trouvant mes délices parmi les enfants des hommes* » : *Deliciae meae esse cum filiis hominum* (Pr 8,31), et « *Quelle est en effet la grande nation dont les dieux se fassent aussi proches que Yahvé notre Dieu l'est pour nous chaque fois que nous l'invoquons ?* » (Dt 4,7)

781 C'est pourquoi, chers fils, il est étonnant de voir la froideur et l'indifférence avec lesquelles les hommes se livrent à de telles finesses, et qu'ils ne s'enflamment pas dans l'amour divin au milieu de ce feu que le Seigneur dit allumer sur la terre : *Ignem veni mittere in terram et quid volo ? Si iam accensus esset !* (Lc 12,49).

782 Nous ne voulons pas croire, fils bien-aimés, que l'un d'entre vous soit du nombre de ces ingrats qui font passer les choses temporelles avant les biens spirituels et éternels que le Seigneur nous donne. Mais encore, pour plus d'encouragement, et afin que le vous remerciez comme ils le méritent, nous nous occuperons de considérer les grands avantages que nous apporte la Sainte Communion, qui sont : qu'elle nous unit intimement à Jésus-Christ et nous comble de ses grâces. *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem in me manet et ego in illo* (Jn 6,57).

UNION AVEC JÉSUS-CHRIST

783 C'est le propre de l'amour, chers fils, le désir de vivre intimement unis et de s'identifier à l'aimé. Ainsi, avec l'élan et la célérité avec lesquels les corps graves courent vers leur centre, l'amour cherche le sien avec le même élan et la même célérité, voire davantage. Et ne pourrions-nous pas dire que Dieu lui-même, qui a gravé cette loi dans le cœur de l'homme, a voulu agir en conformité avec elle ? « *D'un amour éternel je t'ai aimée* », nous dit Lui par Jérémie, « *aussi t'ai-je maintenu ma faveur* » (Jr 31,3), et Il a tellement cherché à s'identifier à la créature, objet de sa prédilection, que, pour la racheter de la faute, il s'est revêtu de sa nature humaine, et ainsi a vécu et conversé avec nous, a senti nos besoins, a partagé nos souffrances, a pleuré avec les affligés, a subi des affronts et des tourments pour notre amour, et, victime de celui-ci, a donné sa vie sur une croix.

784 Mais cela ne suffisait pas encore et ne satisfaisait pas son amour, qui ne dit jamais assez, et le moment venu de quitter ce monde pour le Père, et de quitter les hommes, il leur donna la plus grande et la plus extrême preuve de son amour en instituant l'auguste sacrement de l'Autel : *Cum dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos* (Jn 13,1). Invention divine qui lui permet, en même temps qu'il montait à la droite du Père, accomplissant sa mission de racheter la lignée humaine, de rester aussi avec nous, comme il l'avait promis : *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem saeculi* (Mt 28,20).

785 De cette façon, l'union qu'il avait établie avec ses créatures non seulement ne s'est pas détériorée, mais elle s'est plutôt rapprochée et resserrée au point que l'homme puisse dire avec vérité, comme l'apôtre Paul : « *Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi* » (Ga 2,20).

786 L'union est si grande que le Seigneur Lui-même la compare, pour nous en donner une idée, à celle de la nourriture avec le corps qui la reçoit. « *Car ma chair est vraiment une nourriture*, Il nous dit à travers St. Jean, *et mon sang vraiment une boisson. Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui* » (Jn 6,55-56). Ainsi, de même que la nourriture se transforme en la substance de celui qui la mange, la même transformation a lieu dans la Sainte Communion, mais avec la différence qu'ici ce n'est pas l'homme qui transforme en sa substance la Chair et le Sang de Jésus-Christ, mais Jésus-Christ qui transforme en Lui-même celui qui le reçoit sacramentellement ; devenant un autre Lui, comme le dit saint Léon : « C'est notre chair qui se fond, pour ainsi dire, avec la sienne, son sang qui coule dans nos veines, et sa divinité qui habite en nous »³⁵⁴.

787 Ainsi, par ce mystère de l'Eucharistie, le Seigneur a réalisé une union plus grande avec l'homme que par le mystère de l'Incarnation ; en effet, en s'incarnant dans le sein très pur de la Sainte Vierge, il a pris une chair individuelle, mais par l'Eucharistie, il prend et fait sien la chair et le sang de tous et chacun de ceux qui le reçoivent sacramentellement.

³⁵⁴Cf. SAINT LÉON : *Homélie* 63, 7 : PL 54,357 ; *Lettre* 59, 2 : PL 54,868. Il convient toutefois de noter qu'ici, le langage de la « concorporeité et de la consanguinité » utilisé par le père Luis est plus caractéristique de saint Cyrille (Cf. SAINT CYRILLE, *Catecheses*, 22,3 : PG 33, 1100). Cf. supra, 626.

788 Le divin Rédempteur compare également son union avec l'âme par la communion, à laquelle Lui a avec son Père éternel. « *De même que je vis par le Père, Il nous dit, de même celui qui me mange, lui aussi vivra par moi* » : *Sicut Ego vivo propter Patrem, qui manduca ! Ale vivet propter me* (Jn 6,58). Ainsi, de même que Jésus-Christ est un avec son Père, par la nature divine qui leur est commune, de même, en un certain sens, l'âme qui le reçoit dans le sacrement est aussi une avec Jésus-Christ, formant, pour ainsi dire, une seule substance avec Lui ; et comme Jésus-Christ reçoit de son Père une vie toute divine, de même, en proportion, ce divin Rédempteur devient le principe d'une vie spirituelle et divine dans les hommes, par la participation de son Corps et Sang à la Sainte Eucharistie.

789 Alors que l'âme est si intimement liée à Jésus Christ, elle n'appartient plus à elle-même, et doit réguler par Lui toutes ses opérations, de sorte que sa pensée soit fixée en Lui, ses affections s'adressent à Lui, à sa gloire redresse ses œuvres et en Lui vive et en mouvement, puisqu'en Lui elle est plus qu'en elle-même : *In ipso enim vivimus et movemur et sumus* (Ac 17,28).

790 Or, ce que le Seigneur veut et désire de nous, fils bien-aimés, et demande instamment au Père éternel, c'est que nous vivions ainsi unis les uns aux autres par les liens de la charité, que nous soyons un comme Lui est avec son Père éternel et le Père avec Lui, afin de réaliser cette union avec Dieu : *Ut omnes unum sint, sicut tu, Pater, in me et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint* (Jn 17,21). Et il nous le recommande par l'apôtre Paul en disant : « *Parce qu'il n'y a qu'un pain, à plusieurs nous ne sommes qu'un corps, car tous nous participons à ce pain unique* » : *Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes enim de uno pane participamus* (1 Co 10,17). Belle comparaison avec ce qui nous donne une idée de cette union mutuelle qui entre nous et avec Lui veut qu'elle existe. Que faut-il, en effet, pour que plusieurs grains de blé différents forment une seule et même miche de pain ? Il suffit que toutes ces différences disparaissent, en mélangeant et en broyant le blé, qui produira une farine uniforme et un pain dans lequel on ne pourra pas apprécier les différents blés dont il est formé.

791 Eh bien donc, fils bien-aimés, que les différences qui vous éloignent et vous séparent soient loin de vous ; fondez-vous ou fusionnez, pour ainsi dire, les uns avec les autres, afin qu'il n'y ait pas de personnalités ou d'opinions qui puissent adoucir l'affection que vous devez professer les uns pour les autres comme fils du même Père qui est dans les cieux, et que, vous nourrissant du pain sacramentel, vous formiez avec Jésus-Christ, et entre vous, un seul corps et une seule âme, comme le veut notre divin Rédempteur.

792 Le Seigneur a grandement ennobli notre nature en l'épousant dans son incarnation ; mais son amour désirait une union plus étroite avec l'homme, et par ce sacrement il a communiqué à chacun de nous en particulier non seulement la nature humaine qu'il avait reçue, mais aussi sa nature divine. Ô prodige admirable ! Qui aurait dit, fils bien-aimés, que l'homme pauvre, serviteur et humble, devait se nourrir de la chair même de son Seigneur ? *Oh res mirabilis, manducat Dominum pauper, servus et humilist !* Comment pourrions-nous, avec la femme de l'Évangile qui a béni le sein qui a porté le Seigneur³⁵⁵, appeler aussi bénis les lèvres et la langue qui sont souillées de son sang, le cœur qui lui sert de trône, et l'âme qui est divinisée par l'union intime avec son Dieu ?

793 Or, si l'Église s'étonne que pour notre rédemption le Seigneur daigne prendre chair dans les très pures entrailles d'une vierge (*non horruisti Virginis uterum*³⁵⁶), quel ne doit pas être notre étonnement quand nous le voyons choisir pour sa demeure notre pauvre et misérable cœur, souvent pas encore bien purifié par la pénitence ?

794 C'est à juste titre que l'apôtre Paul charge l'homme de bien faire ses preuves avant d'arriver à la sainte table : *Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat* (1 Co 11,28), car s'il mange ce pain indignement, cela servira à sa condamnation : *Qui enim manducat et bibit, iudicium sibi manducat et bibit non diiudicans corpus* (1 Co 11,29).

795 Préparez-vous donc, fils bien-aimés, le plus possible à recevoir cet auguste sacrement, afin de ne pas entraver l'union que le Seigneur veut réaliser avec votre âme, ni le torrent de grâces qu'il communique par son intermédiaire à ses fidèles serviteurs.

GRÂCES QUE LA COMMUNION RAPPORTE

796 Sainte Thérèse d'Avila dit, chers fils, que notre divin Rédempteur est dans l'Eucharistie les mains pleines de grâces, prêt à les distribuer à ceux qui les demandent³⁵⁷. Et cela étant, avec quelle abondance ne les répandra-t-il pas sur l'âme lorsqu'il en prendra possession par la communion ? Si les rois de la terre se plaisent à donner des grâces à leurs vassaux lorsqu'ils les visitent, quelle satisfaction le

³⁵⁵Cf. Lc 11,27

³⁵⁶Cf. Hymne *Te Deum*.

³⁵⁷Cf. SAINTE THÉRÈSE : *Camino de Perfección*, 33-36 (Codex de Toledo), dans *Obras Completas de Santa Teresa* (BAC, Madrid 1962) p.288-298.

Seigneur n'éprouvera-t-il pas en nous dispensant de ses dons et en nous comblant de ses grâces lorsqu'il établit sa demeure dans notre cœur ?

797 La manne avec laquelle le Seigneur a nourri son peuple dans le désert, non seulement lui a donné la force et la vigueur pour l'empêcher de s'évanouir, mais elle était de tous les goûts, de sorte qu'il n'avait pas envie des délices qu'il avait en Égypte³⁵⁸; et dans cette manne sacrée, qui est représentée par elle, l'âme trouve la satiété, le goût de la vertu et le remède à ses besoins ; c'est-à-dire qu'elle sert de nourriture pour conserver et augmenter la vie de la grâce, et c'est un remède qui guérit ses maladies et le préserve de la mort du péché.

798 Le pain que l'ange du Seigneur a donné à manger au prophète Élie a tellement réconforté sa faiblesse qu'il a pu marcher quarante jours et quarante nuits sans autre nourriture jusqu'à ce qu'il atteigne la montagne de Dieu, l'Horeb (1 R 19,8), et c'est ce que fait le pain eucharistique dans nos âmes. Pourquoi pensez-vous, fils bien-aimés, que le Seigneur a institué ce sacrement sous le symbole du pain et du vin, sinon pour nous faire connaître les effets merveilleux qu'il produit dans l'âme ? En effet, de même que cette nourriture conserve la vie et augmente la force du corps, de même cette nourriture céleste conserve et augmente la grâce, qui est la vie de notre âme ; elle nous fait croître en vertu, et nous élève tellement au-dessus de nous-mêmes que, selon le mot de saint Cyprien, d'hommes terrestres elle fait de nous des hommes célestes³⁵⁹. N'avons-nous pas tous fait cette expérience ? Quelle force intérieure ne ressentons-nous pas après la communion pour affronter les plus grandes difficultés sur le chemin de la perfection ? Combien douce et même délicieuse nous semble alors la pratique de la vertu, pour laquelle nous éprouvions tant de répugnance et d'aversion avant de recevoir en notre sein ce pain des forts ! Comme il nous est facile de surmonter les suggestions et les tentations de l'ennemi en ayant dans notre âme Celui qui a vaincu le monde et l'enfer ! Nous en avons un bon témoignage dans les saints martyrs, qui, réconfortés par la Sainte Eucharistie, se sont présentés sans crainte devant les tyrans, sans craindre les horribles tourments qui les attendaient, parce que le feu de l'amour divin qui brûlait dans leur poitrine était plus grand que celui qui était prêt à consumer leur corps. Ce pain divin fortifiait aussi les saints pénitents afin que, armés de la mortification, ils puissent venger dans leur corps l'honneur du Seigneur, méprisé pour leurs propres fautes et celles des autres. Et dans les attaques furieuses par lesquelles l'esprit infernal s'est toujours efforcé de vaincre les serviteurs de Dieu, la nourriture eucharistique leur a donné une telle force et un tel courage qu'ils sont devenus redoutables pour le diable lui-même, comme le dit saint Jean Chrysostome : *Facti diabolo terribiles*³⁶⁰. Et non seulement ce pain donne la vie et fortifie l'esprit, mais le Seigneur nous fait parfois voir qu'Il communique aussi ces bienfaits au corps ; et, en effet, il y a beaucoup de saints et d'âmes privilégiées à qui Il a accordé de pouvoir passer un long temps, et même des années entières, sans autre nourriture que la Sainte Eucharistie, comme nous le lisons de Sainte Rita de Cascia³⁶¹. De plus, si le propre des sacrements vivants est d'augmenter la grâce de ceux qui les reçoivent dignement, ce sacrement de l'Eucharistie doit naturellement produire ces effets divins ; mais avec cette différence qu'ils sont incomparablement plus copieux et plus abondants ; car si les autres sacrements sont comme des canaux par lesquels l'eau de la grâce divine nous est communiquée, celui-ci en est la source même, puisqu'en lui l'auteur de la grâce lui-même nous est donné.

799 C'est aussi ce divin sacrement qui guérit nos maladies spirituelles et qui préserve la mort éternelle de nos âmes. En effet, si les malades qui s'approchaient de Jésus-Christ trouvaient la santé de leur corps à l'empire de sa parole ou à son contact, et même à toucher leurs vêtements ; si les énergumènes restaient libres de la possession tyrannique du démon en sa présence ; si la mort rendait ses victimes à son empire, et partout où ce divin libérateur de l'humanité passa, il répandit à pleines mains ses bienfaits, étant, comme Il le dit, la résurrection et la vie : *Ego sum resurrectio et vita* (Jn 11,25) Que ne fera-t-il pas dans l'âme quand il la visitera, non de passage, mais qu'il y constitue sa demeure ? Il la guérit de sa cécité comme l'aveugle de Jéricho³⁶², afin qu'elle puisse voir clairement le chemin qui mène au ciel et les pierres d'achoppement qui se dressent sur son chemin ; comme le lépreux³⁶³, il la purifie avec son sang de la lèpre du péché, il guérit sa surdité afin qu'elle puisse écouter attentivement ses préceptes divins ; Il la tire de l'état de prostration et d'abaissement auquel ses fautes quotidiennes l'ont réduite, en lui donnant le courage de se vaincre ; et enfin ce divin sacrement est l'antidote qui guérit tous ses maux et toutes ses maladies, et la délivre de la mort éternelle du péché.

³⁵⁸Cf. Ex 16,1-36 ; Sg 16,20.

³⁵⁹Cf. SAINT CYPRIEN : *Lettre* 63. 11 : PL 4.394.

³⁶⁰Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME : *Homélie 61 au peuple d'Antioche*, dans B.R., 5e lecture du samedi de l'infra-octave du Corpus Christi : (cf. dans *Opera Omnia*. Ed. Nivellium, t. V, Paris 1581, col. 345). Cf. supra 630.

³⁶¹Cf. *Vie de Sainte Rita*, 9, dans *Acta Sanctorum*, mai, t. V, p.227.

³⁶²Cf. Mc 10.46-52.

³⁶³Cf. Mt 8.1-4.

800 Si donc, fils bien-aimés, les passions ont aveuglé votre âme, l'enveloppant dans les ténèbres épaisses de l'erreur et de l'infidélité, et si vous voulez connaître la réalité des choses à travers le prisme de la foi, vous trouverez dans ce sacrement Celui qui est la lumière qui éclaire tout homme qui vient en ce monde : *Erat lux vera, quae illuminat omnem hominem, veniens in mundum* (Jn 1,9). Si, pour avoir bu la coupe surnoise des délices du monde, votre esprit sec, aride et sans goût pour la vertu est resté, goûtez et expérimentez dans ce sacrement qui a en lui toute sorte de délices, comme le Seigneur est doux : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus* (Ps 33,9), et vous verrez que votre cœur se détache des choses de la terre. Si, par les liens que vous tissent les ennemis de votre âme (monde, démon et chair), vous désespérez de votre salut, recevez dans ce Pain des forts le Seigneur avec lequel l'Apôtre a dit qu'il pouvait tout faire : *Omnia possum in eo, qui me confortat* (Ph 4,13), et avec Lui réconfortés, vous serez amené à craindre l'enfer lui-même. Si, en considérant que votre âme est morte par le péché, l'ennemi cherche à vous pousser au désespoir, rappelez-vous que Jésus dit qu'il est venu chercher les pécheurs³⁶⁴; approchez-vous de Lui dans le tribunal de la pénitence pour qu'Il vous lave comme Ses apôtres, et ne craignez pas de vous approcher pour Le recevoir dans vos seins, car Il sera pour nous résurrection et vie : *Ego sum resurrectio et vita* (Jn 11,25).

801 Mangez, oui, fils bien-aimés, mangez de ce pain sacré, que Jésus-Christ vous unira si intimement à lui, que vous serez vous-mêmes avec Lui, et qu'il vous enrichira de ses dons pour vous rendre dignes de son mariage éternel.

802 Mais ne vous limitez pas, fils de mon âme, à communier seulement une fois par an parce que l'Église l'ordonne, car son esprit et son désir, exprimé par l'immortel Pie X, est que les fidèles reçoivent le Seigneur très souvent, et même quotidiennement, comme les premiers chrétiens³⁶⁵.

803 Quand nous sommes si intéressés par les biens terrestres, qui sont fallacieux, pourquoi regarderions-nous avec indifférence les seuls vrais qui nous viennent de l'union avec Jésus-Christ et de la communication de ses grâces ? Ne négligeons pas Jésus, qui nous appelle depuis le tabernacle. Entrons dans son cœur par la blessure de son côté, et en lui faisons de lui notre demeure, afin que, vivant en lui, par lui et pour lui ici-bas, nous puissions jouir de sa vue au ciel, ce que demande votre prélat, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, lors de la fête de l'apôtre saint Matthias, le 24 février 1917.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

21. Cris de paix

(B. Seg 37 [1917] p.201-212)

« Pax, pax ; et non est pax ».

« "Paix ! Paix ! » alors qu'il n'y a point de paix » (Jr 6,14).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

804 Paix, paix ! C'est le cri que l'on entend partout, chers fils. La paix est réclamée par les pauvres soldats, continuellement exposés à une mort imminente, tandis qu'ils voient tomber à droite et à gauche leurs compagnons horriblement mutilés par le feu ennemi. Les pauvres familles privées de leurs proches, qui étaient leur pilier et leur soutien, aspirent à la paix. Paix crient à voix haute les malheureux qui sont contraints de quitter leurs villages, leurs foyers et leurs intérêts pour se mettre à l'abri du feu dévastateur de la guerre, en fuyant vers des régions inconnues, où ils périssent de faim et de froid. Tous les peuples soupirent unanimement en faveur de la paix, en élevant leurs supplications au ciel pour demander tant de bien précieux. Le représentant sur terre de Celui qui est le Prince de la Paix et qui seul peut donner la paix au monde, appelle les nations à des trêves de paix. Et pourtant, il n'y a pas de paix, la paix nous fuit : *Pax, pax ; et non est pax* (Jr 6,14).

805 Quelle sera la cause, fils bien-aimés, pour qu'un bien si précieux soit refusé ou différé au monde ? Remarquez que la paix est le fruit de la bonne conscience, de la sainte crainte de Dieu, de la soumission à ses divins préceptes, de l'union mutuelle et de la charité fraternelle, et, en un mot, la

³⁶⁴Cf. Mt 9,13.

³⁶⁵Cf. PIE X : *Décret du 20 décembre 1905* : ASS 38 (1905/1906) p.401 sqq. ; dans DENZINGER 1981-1990. Cf. supra, 633.

récompense des hommes de bonne volonté qui servent Dieu et aiment leur prochain : *Et super terram pax in hominibus bonae voluntatis* (Lc 2,14). Sans ces conditions, il ne peut y avoir de paix avec Dieu, ni avec ses semblables, ni même avec lui-même, car l'agitation de la conscience ne permet pas de jouir d'un bénéfice aussi inestimable.

806 Alors, jetez un coup d'œil à la société et vous verrez son irrégion, son manque de foi, son mépris de l'autorité divine et sa rébellion contre l'humaine, son égoïsme et son manque de charité, sa soif insatiable de plaisirs et de biens temporels, en rejetant les vrais biens de l'esprit, et, selon cela, dites-moi, est-il étrange que le Seigneur, en juste punition, les ait abandonnés à leur réprobation, et que, par conséquent, règnent dans les peuples la confusion, le désordre, l'anarchie et la haine satanique des uns contre les autres, véritables causes de la guerre qui afflige aujourd'hui le monde ?

807 Et que cette guerre soit une punition de Dieu, ne doutez pas, chers fils. L'obstination même avec laquelle ils s'obstinent furieusement dans la lutte, sans s'arrêter ni à la ruine où les peuples sont plongés, ni aux pleurs des victimes, ni à l'horrible mortalité qui dépeuple les nations, et le mépris avec lequel ils ne tiennent pas compte des affectueuses supplications et des moyens de faire la paix que le Pontife Romain leur offre, sont des preuves évidentes de leur aveuglement, dans lequel le Seigneur laisse tomber ceux qu'il veut punir par ses justes jugements : *Quos Deus vult perdere, primum dementat*.

808 Le Seigneur miséricordieux, de peur que le monde ne plonge dans l'abîme où il se précipite, ou qu'il soit inexcusable dans sa prédiction, l'a averti deux fois au siècle dernier par la Sainte Vierge. A La Salette, elle annonça que le bras de son Fils était si lourd pour les péchés du monde que si le monde ne se convertissait pas, elle serait obligée de le laisser tomber dessus ; et à Lourdes, elle demanda plusieurs fois que l'on fasse pénitence. Cependant, de même qu'au temps de Noé³⁶⁶ les hommes méprisaient la prédication de celui-ci, qui leur annonçait le châtiment qui les menaçait, de même aujourd'hui on n'a pas prêté attention aux paroles de celle qui est mère et refuge des pécheurs. Et nous sentons que les paroles de la Sainte Vierge se sont déjà accomplies, car le bras du Seigneur pèse sur nous, nous faisant vivre le plus grand châtiment qu'il puisse envoyer à un peuple, qui est la guerre.

809 Que ferons-nous donc, fils bien-aimés, pour implorer la miséricorde du Seigneur afin qu'il accorde au monde le bienfait tant attendu de la paix ? Rien d'autre que de mettre en pratique ce que demande la Sainte Vierge : faire pénitence pour nos péchés et pour ceux du peuple et éviter d'offenser Dieu et d'être offensé par les autres, surtout dans les péchés que la Vierge a dit qu'ils irritaient le plus son Très Saint Fils, à savoir le blasphème, la rupture du jour de fête et la malhonnêteté.

C'est ainsi que nous pourrions nous présenter au Seigneur comme des victimes expiatoires, auxquelles rien n'est refusé par la miséricorde divine.

LA PENITENCE

810 Telle est la puissance et la force de cette vertu, fils bien-aimés, qu'à Dieu même ils font violence et cèdent leurs cris et leurs larmes. Du haut du ciel, dit David, le Seigneur regarde et entend les gémissements de ceux qui l'invoquent avec repentir : *Dominus de caelo in terram aspexit, ut audiret gemitus compeditorum* (Ps 101,20-21) ; étant pour son cœur de douces flèches celles de l'âme pénitente, et ses larmes, eau qui étouffe son indignation, et pour nous en persuader et que nous nous empressons d'implorer sa miséricorde, nous dit le Seigneur lui-même par Isaïe : « *Mais celui sur qui je porte les yeux, c'est le pauvre et l'humilié, celui qui tremble à ma parole* », *Ad hunc autem respiciam, ad pauperculum et contritum spiritu et trementem sermones meos* (Is 66,2). C'est pourquoi le prophète royal assure à juste titre que le cœur contrit et humilié ne sera jamais méprisé par le Seigneur : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies* (Ps 50,19).

811 Rien, en effet, ne lui plaît autant que la pénitence et la douleur du pécheur. Il nous le démontre clairement dans plusieurs paraboles de l'Évangile. Par saint Luc nous dit : « *C'est ainsi, je vous le dis, qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent que pour quatre-vingt-dix-neuf justes, qui n'ont pas besoin de repentir* » (Lc 15,7). Saint Matthieu nous rapporte le cas du berger qui a perdu une brebis : « *Et s'il parvient à la retrouver, en vérité je vous le dis, il tire plus de joie d'elle que des quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont pas égarées* » (Mt 18,13).

812 Or, les manifestations les plus évidentes du repentir et de la douleur du cœur sont la pénitence et les larmes. C'est pourquoi, lorsque le prophète Samuel voulut réconcilier le peuple rebelle d'Israël avec Dieu, il lui ordonna de puiser de l'eau et de la verser en présence du Seigneur, comme pour signifier les larmes qu'il aurait versées plus abondamment ; qu'il devait jeûner ce jour-là et se frapper la poitrine, en confessant ses péchés avec des gémissements (1 S 7,6). Signifiant ainsi les trois actes de la pénitence : la contrition, pour l'eau qu'ils ont versée ; la confession, en disant publiquement : « nous

³⁶⁶Cf. Gn 6,8 sqq.

avons péché contre le Seigneur », et la satisfaction avec le jeûne. De même, les ninivites implorèrent la miséricorde du Seigneur en jeûnant, en s'habillant de sac, en répandant des cendres sur leurs têtes, en confessant publiquement et en gémissant leurs fautes³⁶⁷. Même avec des larmes et des sanglots, plus qu'avec des paroles, Saint Pierre et Madeleine obtinrent le pardon de leurs péchés³⁶⁸. Et c'est que les larmes sont, chers fils, le langage le plus expressif du cœur.

813 Faisons donc pénitence, fils bien-aimés, en suivant ces exemples, et pleurons devant le Seigneur pour nos fautes et celles des autres, qui ont provoqué sa juste indignation et causé cette horrible guerre qui ruine la plupart des nations de l'Europe, tout en faisant sentir aux autres les conséquences désastreuses d'un si terrible châtement. Offrons au Seigneur en sacrifice toutes nos souffrances et toutes nos œuvres, car, suivant le conseil d'Isaïe, nous ne devons pas nous présenter devant sa Majesté pour demander une grâce quelconque sans lui offrir d'abord quelque don qui tempère son indignation et incline sa volonté divine à notre égard dans la bonté : *Anteibit faciem tuam iustitia tua... Tunc invocabis, et Dominus exaudiet* (Is 58,8-9). Dans cette disposition, levons les mains au ciel, comme Moïse³⁶⁹, et que nos yeux, levés vers le Seigneur, versent des larmes abondantes pour la paix, don précieux que nous a apporté le divin Rédempteur, que le monde a perdu par ses fautes, mais qu'il peut regagner par la pénitence.

814 Recourons aussi à l'intercession des enfants, âmes justes et innocentes qui souffrent avec nous la peine des péchés qu'ils n'ont pas commis, pouvant dire avec Jérémie : « *Nos pères ont péché : ils ne sont plus ; et nous, nous portons leurs fautes* », *Patres nostri peccaverunt et non sunt, et nos iniquitates eorum portamus* (Lm 5, 7). Que les soupirs et les larmes de ces victimes pures et irréprochables montent, mêlés à nos prières, jusqu'au trône du Très-Haut, en lui disant sans cesse : Apaise, Seigneur, ta colère, ta justice et ta rigueur. Doux Jésus de ma vie, miséricorde, ô Seigneur !

815 Ainsi, fils bien-aimés, ne doutez pas que nos supplications obtiendront une décision favorable et rapide au tribunal de la miséricorde divine, qui est toujours prête à pardonner, et qui, même dans le châtement, ne manque pas de s'occuper de l'homme qui commet une transgression, et nous obtiendrons sûrement la paix.

816 Cependant, n'oublions pas que la véritable pénitence suppose aussi de se détourner du péché, et qu'il faut surtout éviter les péchés qui, selon la Sainte Vierge, irritaient le plus le Seigneur : le blasphème, la profanation du jour de fête et la malhonnêteté.

ÉLOIGNEMENT DU PÉCHÉ

817 Le péché, oui, fils bien-aimés ; le péché, qui est la cause de tous les maux et, pour mieux dire, le seul mal, c'est ce que nous devons éviter pour plaire et apaiser Dieu.

818 Tout ce que nous appelons maux en ce monde ne l'est qu'en tant qu'ils mortifient plus ou moins notre corps ou qu'ils torturent notre esprit ; mais leurs effets sont ordinairement éphémères ; on les trouve toujours apaisés, et quelquefois même ils sont la cause d'un plus grand bien, quand on les souffre avec résignation ou avec joie, parce qu'on voit qu'on y fait la volonté de Dieu ; c'est pourquoi le nom de maux ne leur convient pas vraiment. Le seul vrai mal est le péché, le mal de Dieu et de la créature : de Dieu, parce que Dieu seul peut s'opposer, et s'oppose en fait, à sa très sainte volonté, qui est le salut de l'homme ; de la créature, parce qu'il la prive de l'amitié et de la grâce du Seigneur, la prive des biens spirituels qu'elle a acquis, la rend esclave de Satan, lui arrache l'héritage du ciel, et ouvre à ses pieds l'abîme de l'enfer. Et même dans les choses temporelles, combien de calamités, d'afflictions et de misères arrivent à l'homme par le péché ? Si le Seigneur a inondé la terre par le déluge, qui a consumé tous les êtres vivants qu'elle contenait, à l'exception de Noé et de sa famille, c'est parce que toute chair avait corrompu ses voies³⁷⁰, comme le dit le texte sacré. Si le peuple d'Israël a souffert tant d'années dans le désert sous la persécution et l'humiliation de ses ennemis, avant d'entrer dans la terre de la promesse, c'est à cause du péché, c'est-à-dire de son infidélité à Dieu. Si le Seigneur a consumé les villes de la Pentapole par le feu du ciel³⁷¹, le péché a été le carburant qui a nourri ces flammes. Et enfin, les guerres, les famines, les épidémies et toutes sortes de calamités dont Dieu a affligé l'humanité à toutes les époques ont toujours reconnu le péché comme étant la cause.

819 Oui, fils bien-aimés, oui, rien n'arrive par hasard dans le monde, mais le Seigneur, dont la justice ne peut manquer de récompenser la vertu, même dans le temps, punit aussi les vices et les péchés

³⁶⁷Cf. Jon 3.5-10.

³⁶⁸Cf. Lc 22,62 ; 7,38.

³⁶⁹Cf. Ex 17.11-12.

³⁷⁰Cf. Gn 6,12.

³⁷¹Cf. Gn 14,8 ; 19,24-25.

des peuples, qui, en tant que peuples, ne peuvent et ne doivent que dans ce monde donner pleine satisfaction à la justice divine.

820 C'est donc à la même cause que nous devons attribuer les maux que nous déplorons aujourd'hui. Les nations se passent de Dieu pour tout, elles ne veulent pas reconnaître sa puissance ni se soumettre à ses lois, et même ceux qui se disent catholiques regardent avec indifférence ou relèguent au second plan l'accomplissement des devoirs que la religion leur impose. Et cela étant la conduite des peuples à l'égard de Dieu, comment est-ce étrange de voir dans les individus tant de désordre, tant d'irrégion, tant d'indifférence et tant de débauche de passions ? Mais si notre société souffre de tous les vices et passions, il ne fait aucun doute que le blasphème, la profanation du jour de fête et la malhonnêteté sont ceux que nous pourrions appeler ses passions dominantes.

821 En effet, mes chers fils, il est horrible d'entendre le langage grossier et scandaleux utilisé aujourd'hui contre Dieu, non seulement par des hommes incrédules et dépravés, mais même par des femmes qui se sont toujours distinguées par leur piété, et ce qui est encore plus horrible, c'est que les enfants eux-mêmes apprennent de leurs parents à blasphémer le Seigneur au lieu de l'aimer et de le bénir. Et si horribles sont les blasphèmes que l'on entend partout, que le diable seul pourrait les inventer, proférés quelquefois pour provoquer les sentiments religieux d'autrui, ou pour faire preuve d'irrégion, et pour paraître, comme on dit, des esprits forts, alors qu'en réalité ils sont si faibles que, comme des roseaux, ils plient au vent que le diable veut leur souffler ; et même, dans bien des cas, on n'insulte Dieu que par bonté ou pour s'attirer les bonnes grâces des autres. Ô folie inexplicable des hommes ! S'ils conservent quelque trace de foi, comment peuvent-ils se prêter au jeu du diable et faire l'œuvre du diable, qui est de blasphémer Dieu éternellement ? Et combien est bon le Seigneur, qui supporte patiemment les injures et les insultes de l'homme sans le plonger dans l'abîme de l'enfer !

822 Mais si on l'offense beaucoup en blasphémant de Lui, non moins on provoque sa colère en usurpant ses droits et en lui refusant l'obéissance due par la profanation du jour de fête.

Aujourd'hui, fils bien-aimés, cet abus est si répandu que même des personnes qui se prétendent religieuses sont indifférentes à ce précepte ou ne lui accordent pas l'importance qu'il mérite. Certains prétendent qu'ils ne peuvent pas arrêter de travailler le dimanche sans négliger les besoins de leur famille, et qu'ils sont tellement occupés qu'ils n'ont même pas le temps d'assister à la messe. Et vous en verrez le soir dans les théâtres, les casinos et les divertissements publics, parce qu'ils disent que le réconfort et la récréation sont nécessaires à l'homme ; de sorte que le repos ne doit pas être dans la manière, le temps et la forme que Dieu impose, mais comme il convient le mieux à ses goûts et à ses passions. D'autres voudraient excuser leur inobservation du précepte divin en prétendant qu'ils travaillent pour échapper à l'oisiveté, mère de tous les vices, sans tenir compte du fait qu'il existe de nombreuses œuvres de culte divin et de miséricorde envers notre prochain auxquelles nous pouvons et devons nous consacrer les jours de fête afin de nous sanctifier. Mais la plupart profanent le jour du Seigneur avec mépris, ou du moins avec indifférence au précepte divin. Et tel est l'abus qui se commet de la sorte que dans notre nation il a fallu que l'autorité civile ordonne le repos dominical et inflige des amendes à ceux qui ne l'observent pas. Cela devrait nous faire rougir, fils bien-aimés, car quelle n'est pas notre honte qu'il ait fallu que l'autorité humaine nous impose des sanctions pour nous obliger à respecter et à obéir à l'autorité divine ?

823 De ce mépris de l'autorité de Dieu et de ses divins préceptes ne pouvait que découler la corruption des mœurs qui ronge et anéantit la société ; car sans la considération et la crainte de Dieu, qui peut fixer des limites aux convoitises de l'homme ?

824 Si, au temps de Noé, toute chair avait corrompu sa voie³⁷², selon l'expression du texte sacré, nous pourrions en dire autant à l'heure actuelle. Tout ce qui nous entoure, tout ce que nous voyons et entendons induit le mal. Les théâtres ne sont plus, comme autrefois, des écoles de morale, mais plutôt une incitation au mal. Et comme si cela ne suffisait pas, les cinémas en sont venus à enseigner aux jeunes imprudents, de manière pratique et visible, les moyens de perpétrer toutes sortes de crimes et de méchancetés et d'exciter leurs passions au maximum. Les bals et les divertissements publics ne sont plus innocents, mais plutôt une pierre d'achoppement pour les jeunes. Les modes indécentes, que les femmes chrétiennes et honnêtes devraient rougir de porter et qui, malheureusement, osent entrer avec elles dans le temple du Seigneur, sont aussi une provocation à la débauche. Et, finalement, tout et partout deviennent des liens dans lesquels succombent la modestie et l'honnêteté.

825 C'est donc à juste titre, chers fils, que la Sainte Vierge, en apparaissant en pleurant aux petits bergers à La Salette, leur dit que ces trois péchés étaient ceux qui avaient le plus irrité son Très Saint Fils. Et nous savons bien que le bras du Seigneur est déjà lourd sur nous, car il n'est autre que la cause de l'horrible bouleversement qui afflige aujourd'hui l'humanité entière.

³⁷²Cf. Gn 6,12.

826 Redoublons donc nos supplications au Seigneur, afin qu'il ait pitié de nous, et qu'il ne nous traite pas comme nos fautes le méritent, mais selon sa grande miséricorde. Et pour cela, interposons la médiation de celle qui est la mère et le refuge des pécheurs, en offrant à la Sainte Vierge nos larmes, nos pénitences et nos résolutions de nous détourner du péché, afin qu'elle les présente à son divin Fils avec ses mérites et ses larmes et qu'elle nous obtienne du Seigneur le pardon et ses bénédictions, qui nous rendront heureux dans le temps et pour toute l'éternité, comme le souhaite votre prélat, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, en la fête de saint André apôtre, le 30 novembre de l'année de notre Seigneur 1917.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

22. Volonté divine et sanctification

(B. Seg 38 [1918] p.165-180)

« Fiat voluntas tua. sicut in Caelo et in terra ».

Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel (Mt 6,10).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

827 Voyez ici, chers fils, la prière la plus brève, en même temps que la plus sublime, la plus efficace et la plus agréable à Dieu Notre-Seigneur, comme enseignée par Jésus Christ lui-même à ses apôtres.

828 Par elle, nous faisons un acte d'adoration au Seigneur, reconnaissant sa domination suprême sur toutes les créatures qui lui rendent hommage dans le ciel, sur la terre et jusque dans les profondeurs ; par elle, nous soumettons à son autorité souveraine ce que l'homme a de plus cher : notre intelligence, notre jugement et notre propre volonté ; elle est parfois accompagnée du sacrifice le plus sublime de nos souffrances, douleurs, adversités, contradictions et même de notre vie, et elle est, en somme, l'expression la plus authentique de notre amour pour Dieu, puisque l'amour est le lien qui unit fortement les volontés des amants.

829 C'est pourquoi la conformité à la volonté de Dieu est l'acte le plus grand que l'homme puisse accomplir, et en lui toutes les vertus ont leur exercice. Ainsi, Abraham, prêt à sacrifier son fils Isaac parce que c'était la volonté du Seigneur, nous donne un exemple admirable d'obéissance, de foi et d'espérance : bien qu'il ait perdu son fils unique, il ne doutait pas que la promesse du Seigneur de faire de lui le père d'une nombreuse descendance s'accomplirait en lui³⁷³. Job, dépossédé de ses nombreux biens, ses enfants morts et couvert de lèpre, nous montre aussi sa patience et sa résignation étonnantes quand, conformant sa volonté à la divine, il disait : « *Yahvé a donné, Yahvé a repris : que le nom de Yahvé soit béni !* » (Jb 1,21). Le séraphique Père saint François, uni en tout et attentif à la volonté de Dieu, n'était pas seulement résigné, mais content au milieu de ses maladies et de ses douleurs, de sorte que lorsqu'un de ses fils lui dit de demander à Dieu de le traiter avec moins de rigueur, scandalisé par de telles paroles, il le réprimanda sévèrement et, prostré sur le sol, demanda au Seigneur d'augmenter encore ses souffrances³⁷⁴. Et la grande Reine du Ciel, la Sainte Vierge Marie, qui n'avait d'autre volonté que celle de Dieu, en donnant son Fils en sacrifice pour les péchés du monde, comme sa justice l'exigeait, nous montre aussi sa charité ardente envers nous, pauvres pécheurs, pour le rachat desquels il offrait son Fils unique.

830 Oui, chers fils, l'union de notre volonté avec la volonté divine nous élève au plus sublime degré de perfection dans la pratique de toutes les vertus ; parce que le Seigneur, qui veut que nous soyons saints comme Lui est saint – *Sancti eritis, quia et ego Sanctus sum* (Lv 11,45) – nous met dans la nécessité de les exercer.

831 Et quelle œuvre pouvons-nous faire qui soit aussi parfaite et aussi agréable à Dieu que ce que le Seigneur lui-même veut et exige de nous ? N'est-ce pas aussi l'accomplissement de sa très sainte volonté que nous avons demandée toute notre vie ? Que ta volonté soit faite, sur la terre comme au ciel, disons-nous chaque jour depuis que nos mères nous ont appris l'oraison dominicale. Mais non seulement

³⁷³Cf. Gn 22,1-18.

³⁷⁴LM 14,2, dans o. c., p.468-469.

cela, mais aussi la justice réclame que nous soyons en tout et pour tout attentifs à la volonté divine, car si l'artisan a un droit universel sur son œuvre, comment pouvons-nous nous soustraire à l'accomplissement de la divine volonté, alors que tout ce que nous sommes, avons et espérons, nous le devons à la main libérale de Dieu ?

832 De même, toute la sagesse de l'homme consiste à connaître et à exécuter cette volonté de Dieu, comme nous le signifie l'apôtre Paul en disant : *Ut probetis quid sit voluntas Dei, quid bonum et bene placens et perfectum* (Rm 12,2).

833 Et nous n'avons pas besoin de beaucoup d'étude et de recherche, chers fils, pour la connaître. Le docteur angélique saint Thomas nous dit que Dieu veut trois choses de nous : premièrement, que nous soyons tous sauvés ; deuxièmement, que nous gardions ses préceptes ; et troisièmement, que nous soyons restaurés dans l'état de perfection et de sainteté avec lequel il nous a créés.

DIEU VEUT NOTRE SALUT

834 Oui, fils bien-aimés, de toute éternité, en méditant (à notre manière de comprendre) et en décrétant la création du monde, le Seigneur a tout subordonné à la santé ou au salut de ses élus : *Omnia enim propter vos* (2 Co 4,15). De sorte que tout ce qui existe dans ce palais enchanteur du monde n'a d'autre objet, après la gloire de Dieu, que de faciliter l'heureux succès de l'homme dans cette affaire transcendante, à laquelle il veut que nous donnions toute l'importance qu'elle a, et que nous nous occupions d'elle seule.

835 C'est aussi pour cela qu'il nous a donné une âme rationnelle, créée à son image et à sa ressemblance, dotée de trois pouvoirs qui la rendent capable de le connaître et de l'aimer, et qu'il a uni cette âme à un corps si admirablement fait, qui est un condensé des merveilles de la création, afin que ses membres et ses sens aident l'âme à servir et à glorifier Dieu et à procurer son salut.

836 Et si nous revenons de l'ordre de la nature à l'ordre de la grâce, combien de preuves nous verrons de l'estime que Dieu porte à notre âme et combien il désire son salut !

837 Ayant écouté les fausses paroles de l'ennemi et brisé ainsi le précepte du Seigneur, l'homme fut dépouillé du vêtement de la grâce originelle, qui l'embellissait tant et le rendait agréable aux yeux divins, et banni du paradis, son ciel anticipé, dans lequel il avait toutes ses délices et où le Seigneur descendait pour converser avec sa créature³⁷⁵. Comme son tentateur Lucifer, qui, en se rebellant contre Dieu, fut privé des dons surnaturels de la grâce et précipité du ciel dans les profonds abîmes de l'enfer.

838 Dans un si triste état, donc, dépossédé du ciel, son héritage paternel, et réduit à la condition d'esclave de Satan, lui qui était le fils de Dieu ; sans force propre pour se lever, comme le fils prodigue, et retourner à son Père, et la justice divine exigeant sa réprobation éternelle, qui ou quel moyen pouvait-il y avoir pour le ramener à son état primitif et rétablir son droit perdu à la gloire ? Seule la sagesse infinie, fils bien-aimés, a pu le trouver, en réunissant dans l'union hypostatique la nature humaine et la divinité en la personne du Verbe ; grâce à quoi, par les mérites de son Rédempteur, l'homme peut désormais être satisfait de ses péchés et la justice divine recevoir une juste réparation. Le Seigneur aurait-il pu nous donner une plus grande preuve de son désir de nous sauver qu'en nous donnant son propre Fils pour notre rançon ? *Non enim misit Deus Filium in mundum, ut iudicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.* (Jn 3,17).

839 Mais comme, malgré cela, le prix de la rédemption serait resté infructueux pour beaucoup, si nous n'avions devant les yeux de l'âme un modèle à suivre au milieu du mouvement désordonné des passions, qui conduisent au mal, et une lumière pour éclairer les épaisses ténèbres de l'erreur dans lesquelles nous étions enveloppés ; c'est pourquoi ce divin Libérateur a voulu demeurer parmi nous pendant trente-trois ans et devenir notre guide pour nous enseigner, par la doctrine et l'exemple, la pratique des vertus nécessaires pour nous sauver.

840 Merveilleuse est la providence de Dieu, fils bien-aimés ! L'homme s'est égaré en voulant être comme Dieu, comme lui a dit le tentateur : *Eritis sicut Deus* (Gn 3,5), et aujourd'hui, pour être sauvé, il doit nécessairement imiter le Fils de Dieu, qui est son chemin, sa vérité et sa vie : *Ego sum via et veritas et vita* (Jn 14,6). Chemin qui a redressé ses pas, qui s'étaient égarés dans le chemin de la perdition, soit en réprimant son orgueil et son ambition par son humble naissance et sa vie pauvre et cachée, soit en lui apprenant par sa mortification à fuir les plaisirs trompeurs du monde, soit par sa passion et sa mort honteuse sur la croix, l'encourageant à souffrir ce que la Justice divine exigeait de lui en ce monde, pour assurer son salut. Vérité, qui, comme une lumière indéfectible, éclaire les ténèbres dans lesquelles l'homme est enveloppé par le péché, et lui fait comprendre les tromperies et les fausses promesses de ses ennemis, le monde, le diable et la chair, afin qu'il puisse s'en détacher et s'unir intimement à son Dieu. Et

³⁷⁵Cf. Gn 3,8-9.

vie, parce que lorsque l'homme est mort pour le péché, il l'a élevé à la vie de la grâce, en donnant sa propre vie pour lui, ce qui lui a permis de retrouver le titre de fils de Dieu et son droit à la gloire.

841 Mais le Seigneur a fait encore plus. Dans son désir de nous sauver, il a fondé son Église, une arche sûre qui devait conduire l'homme au port de son salut éternel. Et il lui a laissé en elle sept sources pérennes de grâce, qui sont les Sacrements, dans lesquels l'âme pouvait remédier à tous ses besoins. En effet, le Baptême le régénère, le purifiant de sa culpabilité originelle ; la Confirmation le fortifie et l'affermir pour mener avec courage les combats que lui présentent les ennemis de son âme ; par la Pénitence, il se remet de ses chutes, obtenant la miséricorde de Dieu et le pardon de ses péchés ; dans la Communion, Il lui donne la nourriture qui le fortifie et le revigore pour conserver la vie de la grâce, nourriture qui n'est autre que son propre corps et son propre sang ; dans l'Extrême-Onction, Il l'aide dans la maladie corporelle, lui donnant la santé si cela lui convient et la force nécessaire pour vaincre les suggestions de ses ennemis dans son dernier combat ; par le sacrement de l'Ordre, fournit à l'homme des ministres pour lui communiquer et lui dispenser les grâces du Seigneur, en étant ses guides sur le chemin de l'éternité ; et enfin, par le sacrement du Mariage, multiplie les enfants de Dieu, héritiers de sa gloire.

842 Qu'est-ce que le Seigneur aurait pu faire de plus, alors, pour nous montrer son désir de notre salut ? *Quid est quod debui ultra facere vineae meae et non feci ei ?* (Is 5,4).

DIEU VEUT QUE NOUS GARDIONS SES PRÉCEPTES

843 Mais pour obtenir notre salut, chers fils, il est nécessaire d'observer les préceptes divins. C'est ce que le Seigneur lui-même a dit à celui qui lui demandait ce qu'il devait faire pour être sauvé : *Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata* (Mt 19,17), c'est-à-dire ce que, selon saint Thomas, le Seigneur veut de nous et commande de nous³⁷⁶.

844 Et comment le Législateur suprême, qui a imposé des lois à tous les êtres animés et inanimés de la création, de l'accomplissement desquelles résulte l'ordre harmonieux de la nature, ne l'exigerait-il pas de nous, puisque pour l'homme (selon la fin première qui était sa gloire) il a créé tout ce qui existe ?

845 C'est pourquoi il a si profondément gravé sa sainte loi dans l'âme et le cœur de l'homme qu'on l'appelle à juste titre loi naturelle, parce que nous la portons en nous-mêmes, comme dit saint Ambroise, non pas écrite, mais engendrée dans notre nature même³⁷⁷. Ainsi donc, de même que l'enfant qui n'a pas de raison, que le gentil et le païen savent naturellement comment ils doivent agir selon la raison, et quand, abusant de leur liberté, ils agissent contre cette loi, la conscience les argumente aussitôt. Car c'est ce que dit saint Paul : « *En effet, quand des païens privés de la Loi accomplissent naturellement les prescriptions de la Loi, ces hommes, sans posséder de Loi, se tiennent à eux-mêmes lieu de Loi ; ils montrent la réalité de cette loi inscrite en leur cœur, à preuve le témoignage de leur conscience, ainsi que les jugements intérieurs de blâme ou d'éloge qu'ils portent les uns sur les autres... au jour où Dieu jugera les pensées secrètes des hommes, selon mon Évangile, par le Christ Jésus* » (Rom 2,14-16).

846 Il aurait dû suffire à l'homme que Dieu lui ait ainsi intimé sa très sainte volonté, pour qu'il l'exécute fidèlement et exactement comme le font les autres êtres de la création, auxquels le Seigneur a également imposé ses préceptes. Mais celui qui, en se livrant à ses appétits, a enfreint l'interdiction du Seigneur au Paradis, n'a pas non plus respecté les impulsions et les dictats de sa conscience en ce qui concerne l'observation de la loi naturelle, qu'il en est venu à presque ignorer, étant obscurci par ses passions.

847 Pour le sortir de cet état, afin qu'il ne puisse pas plaider l'ignorance de la volonté de son Créateur, Il lui a promulgué solennellement sa loi sur le mont Sinaï, en la donnant à Moïse écrite sur des tables de pierre³⁷⁸, comme pour reprocher à l'homme la dureté de son cœur.

848 Et lorsque, dans la plénitude des temps, le Seigneur a décidé d'envoyer son Fils dans le monde pour le racheter³⁷⁹, ce divin Libérateur non seulement n'a pas aboli les préceptes du Décalogue, qu'il dit lui-même être venu accomplir, mais il ne les a pas non plus abolis : *Nolite putare quoniam veni solvere Legem aut Prophetas ; non veni solvere, sed adimplere* (Mt 5,17), mais a perfectionné ceux qui concernent la charité et a expliqué à l'homme les œuvres de miséricorde dans lesquelles il doit s'exercer. C'est pourquoi la loi de la grâce est appelée à juste titre la loi de l'amour.

849 La charité, donc, fils bien-aimés, doit nous unir si étroitement à notre divin Rédempteur que nous devons nous immoler à son service, en accomplissant sa sainte loi, en juste correspondance pour s'être immolé et livré à la mort pour nous.

³⁷⁶Cf. supra, 833.

³⁷⁷Cf. SAINT AMBROISE : *Lettre* 73. 3 : PL 16, 1305.

³⁷⁸Cf. Ex 24,12.

³⁷⁹Cf. Ga 4,4.

850 Un service qui ne nous asservit pas, comme les mondains voudraient nous faire croire, mais qui, « *aussi libérée de la servitude de la corruption, comme le dit l'Apôtre, pour entrer dans la liberté de la gloire des fils de Dieu* » (Rm 8,21).

851 Et quel ordre admirable régnerait dans le monde si nous observions tous exactement la loi de Dieu ! Son amour serait l'unique objet de nos désirs, et le servir fidèlement notre entière aspiration ; dans les autorités, nous considérerions les représentants de Dieu, en leur accordant le même respect et la même soumission ; nous nous aimerions tous comme des frères et des sœurs, l'inimitié, la haine et les querelles disparaissant ; nous veillerions aux intérêts moraux et matériels des uns et des autres comme aux nôtres, et on accomplirait ainsi ce que nous demandons continuellement, que le Royaume de Dieu serait en nous, car sa très sainte volonté s'accomplirait sur la terre, comme les bienheureux l'exécutent dans le ciel.

852 Mais, oh malheur ! les hommes se détournent de la volonté de Dieu, méprisant sa sainte loi, et d'où la confusion et le désordre qui règnent dans le monde ; la haine satanique et la guerre qui se fait à Jésus-Christ dans son Église que l'autorité est bafouée et outragée ; que les hommes courent sauvagement après les passions jusqu'à leur perte, et que par leur ambition, leur orgueil et leur arrogance, ils transforment le monde en un champ d'hostilités, où l'on n'entend que des gémissements et des plaintes, des vengeances et des guerres d'extermination.

853 C'est en vain que les dirigeants des nations, en multipliant leurs lois, cherchent à contrôler la société. Tant qu'ils méconnaîtront Dieu et n'inculqueront pas au peuple l'observation de la sainte loi, le monde roulera de précipice en précipice jusqu'à sa ruine totale.

854 Oui, frères bien-aimés, si nous voulons assurer notre salut et contribuer au salut de la société, gravons dans nos cœurs la sainte loi de Dieu et accomplissons ses préceptes avec exactitude, ce qu'Il veut de nous.

855 Mais ce n'est pas seulement cela que le Seigneur exige de nous ; il désire aussi nous voir restaurés dans l'état de perfection et de sainteté dans lequel il nous a créés : *Haec est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra* 380.

DIEU VEUT NOTRE SANCTIFICATION

856 Bien qu'en gardant les préceptes divins nous assurons le salut, fils bien-aimés, selon ce que dit le divin Rédempteur lui-même : *Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata* (Mt 19,17), nous devons encore, pour accomplir pleinement la volonté divine, aspirer à la perfection et à la sainteté que le Seigneur exige de nous, en disant : « *Vous donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait* » (Mt 5,48). « *Vous serez saints, parce que moi, je suis saint* » (1 P 1,16). Le premier, c'est-à-dire l'accomplissement de la sainte loi de Dieu, il nous le commande par un précepte formel ; le second, c'est-à-dire la perfection, il nous le conseille et nous l'exhorte. Mais les bons fils doivent être attentifs à exécuter la volonté de leurs parents non seulement quand avec l'empire et les menaces ils les commandent, mais dans toutes les choses qu'ils savent être à leur goût.

857 Et pour que nous obtenions ce but qu'Il se propose de nous, Il nous a donné des moyens infinis et Il nous a avertis par ses dons et ses grâces. Il a envoyé son Fils unique qui, par sa doctrine admirable, sa prédication et son exemple, nous a montré le chemin de la perfection, déjà inconnu des hommes. Oui, parce qu'il nous a dit que si nous voulions le suivre, nous commencerions par nous renier nous-mêmes³⁸¹ ; que nous aimions nos ennemis et fassions du bien à ceux qui nous haïssent et nous calomnient³⁸² ; que nous veillions et que nous priions, pour ne pas tomber dans la tentation³⁸³ ; que nous ne voudrions pas chérir les biens de la terre, qui sont caducs et périssables, mais que nous constituions notre trésor au Ciel³⁸⁴, et tant d'autres conseils, de perfection si sublime, qu'ils ne puissent émaner que d'un Dieu et qui nous élève à un état très élevé de sainteté.

858 Il nous a aussi donné son Saint-Esprit, afin que l'œuvre du Verbe divin se perfectionnât en nous ; car, de la manière que le soleil vivifie et fait germer la semence déposée sur la terre, ainsi l'Esprit Saint fait que ce qui avait commencé en nous le Fils de Dieu prospère et atteigne sa perfection.

859 Cet Esprit divin, par sa grâce actuelle ou prévenante, illumine notre intelligence et renforce notre volonté. C'est ce qui est arrivé aux Apôtres, qui, de rudes et ignorants, timides et lâches, sont devenus de grands sages qui, par leur prédication, ont attiré le monde à la foi du Christ, et si courageux et intrépides qu'ils ne craignaient ni les tyrans, ni les tourments, ni la mort elle-même, scellant de leur sang la foi qu'ils prêchaient. La même chose a été constatée plus tard chez d'innombrables martyrs.

380Cf. 1 Th 4,3.

381Cf. Mt 16,24.

382Cf. Lc 6,27-28.

383Cf. Mt 26,41.

384Cf. Mt 6,19-20.

860 Par la grâce sanctifiante, qui s'acquiert en correspondance avec les grâces actuelles, le Saint-Esprit prend possession de l'âme, et la rend belle et agréable aux yeux divins. C'est le cas de David, de saint Paul et du fils prodigue, qui sont devenus si agréables à Dieu et admirables aux yeux des hommes parce qu'ils ont écouté l'incitation intérieure de l'Esprit divin, qui appelait à leur conversion.

861 Et enfin, cet Esprit sanctifiant nous purifie de nos péchés ; il nous communique la vie de la grâce, en nous unissant à Dieu et en faisant de nous son saint temple ; il nous donne l'habitude des vertus, et, en un mot, il nous enrichit de ses dons divins pour que nous atteignions la perfection et la sainteté que le Seigneur exige de nous.

862 Mais il y a plus, fils bien-aimés, en raison de notre faiblesse et de notre tiédeur, le Seigneur, pour nous encourager et nous stimuler dans la voie de la perfection, met sous nos yeux l'exemple des Saints, qui, étant de notre nature et de notre condition, et ayant peut-être pour beaucoup d'entre eux à surmonter de plus grandes difficultés que nous dans la pratique de la vertu, ont pu atteindre, en coopérant avec la grâce, l'état sublime de sainteté auquel Dieu les avait destinés.

863 C'est pourquoi, fils bien-aimés, le Seigneur veut aussi que nous soyons saints : *Haec est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra* (1 Th 4,3). A cette fin, il nous a donné l'être, en nous créant à son image et à sa ressemblance ; il nous a rachetés au prix du sang de son divin Fils ; il nous a donné sa sainte loi ; il a envoyé son divin Esprit, et en Lui et par Lui, il nous a communiqué tous les secours et toutes les grâces dont nous avons besoin pour être sauvés en saints, ce qui est sa très sainte volonté à notre égard.

864 Et comment correspondons-nous à ce dessein de Dieu ? Ah, chers fils, combien il est triste de le confesser ! mais vous pouvez tous apprécier l'indifférence des hommes pour l'unique affaire du salut, celle qui contraste avec leur sollicitude démesurée pour les choses de la terre. Ils ne veulent pas voir Dieu, dont ils nient même l'existence ; ils violent sa loi sainte et méprisent toute autorité divine et humaine qui les représente, d'où la décomposition et la désagrégation sociales que nous déplorons.

865 « *Ils en ont fait une région désolée, en deuil, désolée devant moi*, disait Jérémie, *Tout le pays est désolé et personne ne prend cela à cœur !* » (Jr 12,11) ; et on pourrait dire la même chose pour nous aussi en ces temps calamiteux. Qui, en effet, devant ces guerres horribles qui ravagent le monde, devant la famine et la peste qui déciment l'humanité, devant tant de calamités et de malheurs qui nous affligent, reconnaîtrait en tout cela le bras vengeur de la Justice divine et lèverait les yeux et les mains au Ciel pour implorer le pardon et la miséricorde ?

866 Il semble que nous soyons au temps de Noé, où les hommes, sourds aux voix du saint patriarche et indifférents aux avertissements du Seigneur, se plaisaient et se réjouissaient, jusqu'à ce que le châtement terrible du déluge, qui purifia la terre des abominations des pécheurs, vienne les secouer pour les sortir de leur folie et de leur insensibilité³⁸⁵.

867 Quel remède, alors, pour couper les maux qui nous affligent et conjurer ceux qui nous menacent ? Rien d'autre, mes chers fils, que de nous tourner vraiment vers Dieu. « *Ah ! si mon peuple m'écoutait, si dans mes voies marchait Israël*, dit le Seigneur par David, *en un instant j'abattrais ses adversaires et contre ses oppresseurs tournerais ma main* » (Ps 80,14-15). Oui, fils bien-aimés, Dieu seul est notre espoir au milieu de la tribulation.

868 Mais comprenez que Dieu ne se plaît qu'en accomplissant sa très sainte volonté, qui n'est autre que notre salut à notre égard ; en accomplissant sa sainte loi et en cherchant à atteindre le degré de perfection qu'il veut de nous, ce qui augmentera sa gloire accidentelle et sera aussi plus grande que nous jouissons de sa vue pour l'éternité. C'est ce que désire votre père et serviteur dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, le 30 novembre, fête de l'apôtre S. André, de l'année du Seigneur 1918.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

23. Justice et paix

(B. 39 [1919] p. 49-61)

« *Iustitia et pax osculae sunt* » (Ps 84, 11)

³⁸⁵Cf. Gn 6,9ss.

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

869 Il y a un bien, mes chers fils, que l'on désire par-dessus tout dans le monde, et auquel toute l'humanité aspire. Il trouve en lui la tranquillité d'esprit et la joie ; avec lui progressent les sciences, l'industrie et les arts ; en somme, il est cause et racine d'innombrables biens, et sans lui tout est désolation, désordre et misère, devenant pesante sur l'homme jusqu'à la vie. Ce bien, chers fils, c'est celui de la paix.

870 Mais si de tout temps les hommes l'ont réclamée et ont reconnu sa nécessité, jamais plus qu'à l'heure actuelle, car les conséquences de sa perte n'ont jamais été aussi grandes, ni aussi funestes. Des nations vidées de leurs hommes et de leur argent par des guerres fratricides ; des peuples ruinés, des multitudes affamées, crient tous ensemble : Paix ! Paix ! Et les éminences et les hommes de gouvernement de toutes les nations se réunissent, donnent des conférences et établissent des traités pour assurer cette paix dans le monde ; et même s'ils parviennent à éteindre le fracas de la guerre, cependant, le malaise, l'agitation des peuples se développe, l'insubordination et la révolte, et se multiplient les groupes et les factions, en luttant ceux d'en bas contre ceux d'en haut, le prolétariat contre la bourgeoisie, et chaque jour se répètent les grèves, les mutineries et les révolutions, apportant la misère et la mortalité.

871 En quoi donc ce désir universel de paix est-il frustré, et tous les accords et mesures pris pour l'assurer sont-ils inefficaces ? Fils bien-aimés, c'est que les hommes, en se gouvernant avec prudence humaine et en se fiant à leur science, renoncent à la doctrine de l'Évangile lorsqu'ils cherchent à remédier aux maux et aux désordres de la société ; en cherchant à apaiser et à apaiser les esprits une paix mondaine, sans avoir à l'esprit que le monde ne peut pas donner la paix, comme le dit l'Eglise : *Mundus non potest dare pacem*³⁸⁶.

LE MONDE NE PEUT PAS DONNER LA PAIX

872 C'est le monde qui, lorsque Jésus-Christ est venu pour sauver, ne l'a pas connu, fermant les yeux pour ne pas voir ses miracles et les oreilles pour ne pas entendre sa doctrine, qui confessait clairement qu'il était le Messie promis : *In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit* (Jn 1,10). De ce monde que l'apôtre Jean nous commande de ne pas aimer, ni les choses de ce monde, de peur que l'amour de Dieu ne nous fasse défaut : *Nolite diligere mundum neque ea, quae in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est caritas Patris in eo* (1 Jn 2,15). Et la raison donnée par le saint Apôtre est : « Car tout ce qui est dans le monde – la convoitise de la chair, la convoitise des yeux et l'orgueil de la richesse – vient non pas du Père, mais du monde » (1 Jn 2,16). C'est pourquoi Jésus-Christ, notre adorable Rédempteur, en priant le Père pour les siens qui sont dans le monde, dit expressément qu'il ne prie pas pour ce monde : *Non pro mundo rogo* (Jn 17,9).

873 Ce monde, donc, fils bien-aimés, ne peut pas nous donner la paix à laquelle nos cœurs aspirent ; car par ses doctrines, il engendre chez les puissants l'ambition, le despotisme et l'arrogance, par lesquels ils violent les droits de leurs subordonnés ; tandis qu'il instille chez ces derniers la haine, l'insubordination et la rébellion. D'où la lutte perpétuelle entre les riches et les pauvres, entre l'artisan et le fabricant, et entre le colon et le propriétaire foncier. Une lutte à laquelle ni les lois ni la sanction des dirigeants ne peuvent mettre fin, mais qui prend chaque jour de plus grandes proportions, menaçant de détruire la société.

874 En outre, les trois concupiscences dont parle saint Jean, avec le débordement des passions qui en résulte, la soif inextinguible de biens matériels et l'orgueil, tête et origine de tous les péchés, prévalent dans le monde. Et cela étant, dites-moi : comment l'esprit peut-il trouver la paix et la tranquillité, et de quelle paix peut jouir l'homme du monde, quand elle ne se trouve et ne se combine qu'avec la justice, c'est-à-dire la vertu, qui apporte la joie, la tranquillité et la paix de l'esprit ? *Iustitia et pax osculatae sunt* (Ps 84,11). Oui, bien-aimés fils, le témoignage de la bonne conscience ; la conformité à la volonté de Dieu, même au milieu des tribulations, des privations et de la pauvreté ; la fuite des vices ; le détachement des choses terrestres, et, en somme, la pratique de la vertu, est le seul moyen d'obtenir la vraie paix, parce qu'elle est

FRUIT DU SAINT-ESPRIT

875 Il y a deux principes d'action dans l'homme : l'un est naturel, qui est la raison, et l'autre est surnaturel, qui est la grâce. Donc, dans ses opérations ou ses actes, nous devons distinguer ceux qui

³⁸⁶Cf. Prière de la Missa pro pace, dans *Missale Romanum* de Pie V, adapté par Pie X.

proviennent de sa raison, que nous pouvons appeler des fruits rationnels, de ceux qui reconnaissent par principe une vertu beaucoup plus élevée, qui est la grâce, et sont appelés fruits de l'Esprit Saint.

876 Les premiers, bien que bons, naturellement, comme des actes de vertus purement humaines, sont cependant inutiles pour le ciel, et procurent seulement à l'homme un plaisir imparfait. Les seconds unissent à cette bonté une autre surnaturelle qui les fait des actes méritoires de la vie éternelle ; en perfectionnant la grâce l'œuvre de la nature et en remplissant l'âme de satisfaction et de grande paix.

877 Le fruit de cette grâce est donc l'horreur avec laquelle l'homme fuit et se détourne des flatteries mensongères de la concupiscence de la chair qui, en lui donnant des plaisirs, lui ôte la paix et le repos. Le fruit de cela est aussi la lumière surnaturelle, qui nous révèle la fausseté des biens matériels, avec lesquels la convoitise des yeux essaie de nous fasciner, en nous faisant voir que ces biens ne sont pas des biens mais des épines qui transpercent le cœur sans pouvoir le satisfaire, de sorte que nous apprenons à les mépriser. Le fruit, également, de la grâce est l'intime conviction que l'homme acquiert de son néant et de ses misères, qui l'humilie et le confond, vainquant ainsi l'orgueil, cause de sa ruine et de sa perte.

878 Enfin, le fruit de la grâce est l'esprit de charité et d'union fraternelle, qui fait que les hommes vivent ensemble avec leurs semblables, en dissimulant leurs fautes, en pardonnant leurs torts et en les aimant comme eux-mêmes.

879 Tout cela, enfants bien-aimés, l'Esprit Saint le réalise en nous par sa grâce, en apportant à nos âmes cette paix et cette tranquillité que le monde ne peut donner et que les anges ont annoncées à la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, le Prince de la Paix, car il est venu l'apporter au monde et il en est le modèle et l'exemple.

JESUS CHRIST EST NOTRE PAIX

880 Fils bien-aimés, la paix véritable et solide n'est atteinte que lorsqu'elle est avec Dieu, avec soi-même et avec le prochain, et elle ne peut être atteinte que si les trois sont unis ; et c'est la paix que Jésus-Christ a apportée et nous a enseignée par sa doctrine et son exemple.

881 La paix avec Dieu ne pouvait être obtenue par l'homme sans donner au Seigneur une satisfaction méritée pour son péché ; et cela lui était impossible, même si les larmes, les mortifications et les pénitences de tous avaient été réunies ; car son mérite serait toujours limité et fini, et par conséquent insuffisant pour régler une dette infinie, en raison de la dignité infinie de l'Être suprême outragé ; puisque la gravité de l'offense doit être mesurée par la qualité de l'offensé. Jésus Christ seul, donc, tout en restant Dieu, était aussi un homme vrai, il a pu, voulu et nous a réconciliés avec l'Éternel Père, pour qui il a donné sa vie sur une croix, sur laquelle il a cloué le décret de notre réprobation : *Delens, quod adversum nos erat, chirographum decretis, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio affigens illud cruci* (Col 2,14). Oui, par Lui, le Père éternel nous a donné, fils bien-aimés, l'étreinte et le baiser de la paix, comme le père de l'Évangile à son fils prodigue³⁸⁷.

882 Mais non seulement Jésus-Christ nous a mis en paix avec Dieu, mais il nous a aussi enseigné à rechercher la paix intérieure de l'âme, qui ne peut être obtenue, chers fils, que par l'union de l'intelligence et de la volonté à celle de Dieu, centre harmonieux de la création comme principe et fin qui est de toutes choses.

883 Si, dans l'univers, on observe chez tous les êtres un ordre et un concert si admirables, qu'on peut appeler la paix universelle, malgré la dépendance de certains êtres à l'égard d'autres, il n'y a d'autre cause que leur soumission totale aux lois du Législateur suprême, qui a ordonné toutes choses avec poids et mesure. Et dès qu'elle fait défaut, il y a lutte et affrontement entre ces êtres et, par conséquent, leur destruction.

884 Ainsi, dans l'homme, tandis que ses pouvoirs et ses sens se limitent à l'accomplissement de la volonté de Dieu et de ses préceptes, son esprit jouira de la paix et de la tranquillité ; mais, sinon, elle s'enfuira de lui ; car il n'y a pas de paix pour l'impie : *Non est pax impiis* (Is 48,22).

885 Si heureux, puissant et tranquille qu'apparaisse aux yeux du monde l'impie, sa paix ne passera pas d'être une paix mondaine et passagère ; mais pas celle qui consiste dans le silence intérieur de l'âme, avec elle-même et avec Dieu. Paix qui, ayant son commencement dans cette vie, reçoit sa perfection dans l'autre, dans l'éternelle. Jésus-Christ, notre Rédempteur, nous a donné l'exemple de cette paix, comme modèle des prédestinés.

886 Sa volonté n'était autre que celle de son Père éternel, comme il le dit lui-même : *Quia descendi de caelo, non ut faciam voluntatem meam sed voluntatem eius, qui misit me* (Jn 6,38), et dans

³⁸⁷Cf. Lc 15,20.

son accomplissement il a trouvé tout son plaisir, quels que soient les sacrifices pénibles et douloureux qu'il a exigés.

887 Si, par la volonté de son Père éternel, il dut naître dans une étable et dans la plus extrême pauvreté ; si, à huit jours, il dut commencer à verser son sang dans la circoncision ; s'il fut aussitôt persécuté par un roi tyran qui voulut lui ôter la vie ; si pendant trente ans il a dû vivre caché et inconnu aux yeux des hommes, soumis à l'obéissance de son père nourricier et aux plus grandes privations, jusqu'à devoir gagner sa vie par le travail de ses mains, il a cependant tout supporté avec une grande paix et une grande joie, sachant que telle était la volonté de son Père céleste.

888 Ô, s'il nous était donné de pénétrer dans le tabernacle du Déifique Cœur ! Comment pourrions-nous y contempler les divines harmonies de l'humanité et de la divinité dans leurs désirs, et se conformant à la volonté suprême de Dieu !

889 Et si, après avoir admiré les opérations du Verbe éternel dans sa vie cachée, nous regardons celles de sa vie publique, nous pouvons encore mieux apprécier la paix et la joie dont débordait son divin Cœur en accomplissant la volonté de son Père éternel. Regardez-le escalader les montagnes et traverser les collines, comme un berger aimant, à la recherche de la brebis égarée. Contemplez-le fatigué du chemin à côté de la margelle d'un puits, qu'il devait aller chercher une pauvre pécheresse Samaritaine, qu'il voulait convertir³⁸⁸, et écoutez les paroles qu'il dit à ses disciples qui l'invitaient à manger : « *J'ai à manger un aliment que vous ne connaissez pas. Les disciples se disaient entre eux : " Quelqu'un lui aurait-il apporté à manger ? Jésus leur dit : Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et de mener son œuvre à bonne fin* » (Jn 4,32-34). Voyez-le ensuite en pardonnant à la femme adultère et à la Madeleine³⁸⁹, délivrer les possédés de la puissance du diable, donner la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, faire bouger les paralysés et ressusciter les morts, et en entendant comment il exprime lui-même, déjà proche de sa passion, la paix et la joie qu'éprouvait son âme pour la gloire qu'il avait ainsi donnée à son Père, en disant : « *Je t'ai glorifié sur la terre, en menant à bonne fin l'œuvre que tu m'as donné de faire* ». *Ego te glorificavi super terram ; opus consummavi, quod dedisti mihi, ut faciam* (Jn 17,4).

890 Mais quand Jésus-Christ nous révèle principalement l'identification de sa volonté avec celle de son Père éternel, c'est dans la dernière période de sa vie, quand il allait accomplir l'œuvre de notre rédemption.

891 Entendez comment Il nous manifeste, par St. Luc, son désir de souffrir et de mourir pour l'homme : « *Je dois être baptisé d'un baptême, et quelle n'est pas mon angoisse jusqu'à ce qu'il soit consommé !* ». *Baptisma autem habeo baptizari et quomodo coartor, usque dum perficiatur !* (Lc 12,50). C'est donc avec le plus grand calme d'esprit qu'Il entend les insultes, les injures et les calomnies qui sont proférées contre Lui devant les tribunaux ; et au Juif perfide qui a eu l'audace de Le frapper sur la joue, Il répond avec la plus grande douceur : « *Si j'ai mal parlé, témoigne de ce qui est mal ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ?* » (Jn 18,23). C'est avec la même douceur qu'il a souffert d'être giflé, craché, flagellé, couronné d'épines comme un roi de la dérision, et enfin d'être cloué au bois de la croix, sur laquelle il devait donner sa vie pour notre rançon.

892 Regardez, en somme, fils bien-aimés, ce divin modèle, et vous ne trouverez ni trouble dans son cœur, ni agitation dans ses paroles, ni déficience dans ses actions, mais vous le verrez jouir toujours d'une paix inaltérable, comme le Prince de celle-ci : *Princeps pacis*.

893 Or, si Jésus-Christ nous a apporté la paix, en nous réconciliant avec son Père éternel, et s'il nous apprend à rechercher la paix de l'âme au-dedans de nous, il ne nous prescrit pas moins, par la parole et par les actes, de la conserver toujours aussi avec nos voisins.

894 Les principaux obstacles à cette paix qui se présentent à notre amour-propre sont souvent, chers fils, les offenses, les griefs ou les outrages que nous avons reçus d'eux. Et pour surmonter cette répugnance et supprimer tout prétexte qui s'oppose à la paix, le Divin Maître nous ordonne que dans notre prière dominicale, lorsque nous demandons au Père Éternel le pardon de nos fautes, nous lui montrions notre volonté de pardonner les offenses de nos voisins, afin de l'obliger : *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris* (Mt 6,12). Doctrine qu'Il confirme aussi par son exemple, se jetant aux pieds de Judas pour les laver, malgré ses intentions et les accords qu'Il avait faits pour le vendre à ses ennemis. Remarquez aussi la douceur avec laquelle ce divin Agneau reçoit le baiser que le traître lui donne comme un signe pour qu'il soit arrêté ; et la réponse affectueuse qu'il donne à sa salutation, afin d'émouvoir son cœur au repentir : « *Ami, fais ta besogne* » (Mt 26,50). « *Judas, c'est par un baiser que tu livres le Fils de l'homme !* » (Lc 22,48). Puis vous le verrez guérir avec amour l'oreille de Malchus, l'un de ceux qui allaient le prendre³⁹⁰. Et si vous écoutez attentivement les paroles qui sortent de ses lèvres divines pendant sa passion, vous verrez comment elles nous révèlent la paix

³⁸⁸Cf. Jn 4,6

³⁸⁹Cf. Jn 8,11 ; Lc 7,48 respectivement.

³⁹⁰Cf. Lc 22,51.

intérieure de son âme, la joie avec laquelle il accomplit la volonté de son Père éternel et l'amour infini avec lequel il a donné sa vie pour notre rançon. Mais ce qui nous révèle le plus toute la tendresse de son amour pour nous, c'est dans la manière dont il s'excuse de notre méchanceté devant son Père éternel, en disant : « *Père, pardonne-leur : ils ne savent ce qu'ils font* ». *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt* (Lc 23,34).

895 Oui, fils bien-aimés, oui, en Jésus-Christ et par Jésus-Christ la paix est venue à nous ; car il a satisfait la dette de l'homme envers Dieu en lui rendant la gloire qu'il lui avait enlevée, et il nous a appris par la doctrine et par l'exemple à la garder dans notre âme et à la maintenir avec nos voisins. C'est pourquoi les anges ont chanté à sa naissance : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et sur la terre paix aux hommes objets de sa complaisance !* » (Lc 2,14).

896 Et de cette façon, ce trésor est un don qui lui appartient, comme Lui-même en témoigne, quand, apparaissant à ses apôtres après leur résurrection, il leur dit : « *Je vous laisse la paix ; c'est ma paix que je vous donne* ». *Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis* (Jn 14,27). Et en vérité, sans Jésus-Christ, c'est-à-dire sans sa doctrine, on ne trouve pas la vraie paix.

897 Ne voyez-vous pas clairement, fils bien-aimés, en ces temps ? Quand la paix a-t-elle été davantage évoquée, discutée et recherchée qu'aujourd'hui ? Un palais a même été construit pour les conférences qui se tenaient périodiquement pour en discuter ; et juste au moment où le monde se croyait en sécurité, la conflagration européenne a éclaté, causant tant de millions de victimes ; et maintenant les représentants des nations discutent des bases et des traités qui permettront d'éviter les guerres à l'avenir et d'assurer la paix mondiale. Mais remarquez qu'ils n'ont en vue que des objectifs matériels, sans prêter la moindre attention à la doctrine de Jésus-Christ, et en excluant même de leurs délibérations son représentant sur terre, le Pontife Romain. Et, oh coïncidence, au moment même où l'on recherche la paix, les ennemis de l'ordre et de la société se dressent partout, menaçant de tout détruire et de tout anéantir, comme une lave brûlante qui consume tout sur son passage. Et comme l'homme est un composé de matière et d'esprit, il ne suffit pas de le gouverner par les lois et les sanctions pénales qu'il exécute par crainte, mais il faut le gouverner principalement par celles de l'esprit, c'est-à-dire par la doctrine de Jésus-Christ, la seule, comme nous l'avons vu, qui, en nous enseignant la pratique des vertus, puisse apporter la vraie paix au monde : *Iustitia et pax osculatae sunt* (Ps 84,11).

898 Telle est, fils bien-aimés, la paix que nous devons sans cesse demander au Seigneur, pour nous-mêmes et pour le monde entier, car elle est un gage certain de la paix éternelle que votre prélat désire pour lui-même et pour tous, et qu'il vous bénit : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée en notre palais épiscopal de Segorbe, le deuxième dimanche de Carême, le 16 mars de l'année de notre Seigneur 1919.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

24. À propos du scandale

(B. 39 [1919] p.225-238)

« *Vae mundo ab scandalis !* » (Mt 18,7).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

899 En contemplant l'état de désolation, de misère et d'anarchie auquel la société est arrivée sur les chemins de la liberté, de la civilisation et du progrès, si décanés, si trompeurs, on ne peut douter, chers fils, que le Seigneur ait voulu humilier et confondre l'orgueil des hommes, qui ont cru pouvoir se passer de Lui et qui sont même arrivés dans leur folie à nier leur existence ou leur providence sur le monde.

900 Non, les calamités et les catastrophes vécues par les peuples ne sont pas le fruit du hasard, mais le Créateur Suprême qui régit et gouverne tout par Sa très haute providence, corrige et punit avec elles les péchés des hommes et purifie la terre souillée par leurs abominations et leurs impiétés. Il l'a fait par le déluge universel, parce que toute chair avait corrompu ses voies, en expression du texte sacré 391.

391Cf. Gn 6,12.

Avec le feu du ciel, il a également consumé les villes infâmes de la Pentapole et mis fin à ses habitants prévaricateurs³⁹².

901 Il a également affligé Pharaon et le peuple égyptien de grandes plaies, parce qu'ils n'ont pas donné la liberté et ont opprimé les Israélites, et il les a plongés dans la mer Rouge lorsqu'ils étaient à sa poursuite³⁹³. Et si, avec des yeux impartiaux et à la lumière de la foi, nous regardons tous les événements du monde, nous ne pouvons que confesser, fils bien-aimés, que les grandes catastrophes qui ont frappé les nations, les guerres, les famines, les pestes, les tremblements de terre, les inondations et autres fléaux de ce genre, n'ont été que des punitions du Seigneur pour les péchés des peuples.

902 A quelle autre cause, sinon à celle-ci, devons-nous attribuer l'horrible guerre qui a désolé l'Europe et le déséquilibre social qui menace de la plonger dans la plus effroyable anarchie ?

903 Oui, les hommes se sont séparés de Dieu, ils méprisent et transgressent sa sainte loi, et vont jusqu'à l'audace de l'insulter face à face, en blasphémant son saint nom, au scandale public même des enfants, qui imitent déjà ce langage sacrilège ; et ces péchés crient vengeance au Ciel.

904 Ajoutez à cela que non seulement les hommes provoquent maintenant la justice du Seigneur par leurs blasphèmes, mais aussi les femmes, qui de tout temps ont mérité par leur piété que l'Église prie spécialement pour elles, les appelant le sexe féminin pieux³⁹⁴, ont maintenant perdu leur pudeur et leur modestie distinctives, et sont la pierre de scandale sur laquelle tant de gens trébuchent, et la ruine spirituelle d'innombrables âmes par leurs modes indécentes.

905 Il ne vous semble donc pas, chers fils, que nous pouvons à juste titre crier avec l'évangéliste S. Matthieu : *Vae mundo ab scandalis !* (Mt 18,7), Malheur au monde des scandales ! Comme la main du Seigneur s'abat sur nous, et quel avenir funeste nous attend si nous ne nous tournons pas vraiment vers Lui !

906 Parce que le blasphème chez l'homme et le manque de pudeur chez la femme sont, à notre avis, les principaux vices dont souffre notre société, et qui attirent à nous les maux dont la justice divine nous afflige, nous avons cru devoir, fils bien-aimés, élever la voix pour les anathématiser et vous en faire voir la laideur et les horribles conséquences dans cette exhortation pastorale.

HORREUR DU BLASPHEME

907 Bien que tous les vices et péchés offensent et outragent Dieu, fils bien-aimés, en tant qu'ils sont des infractions à sa sainte loi ; mais aucune faute, dit saint Jean Chrysostome, ne l'exaspère autant que d'entendre des hommes blasphémer son saint nom³⁹⁵. Car dans les autres péchés on découvre ordinairement la faiblesse et la misère humaine, et on offense indirectement Dieu ; mais le blasphème le déshonore directement, en maudissant son saint nom. *Qui blasphemat, contra ipsam Deitatem agit*, dit Saint Athanase³⁹⁶.

908 Or, si l'on pèche en prononçant simplement le nom de Dieu en vain, parce qu'il est saint : *Sanctum nomen eius* (Lc 1,49), de sorte que le peuple d'Israël n'osait pas le prononcer, ni le Prophète royal croyait pouvoir lui donner assez de louanges, et les Saints Anges ne cessent de le bénir et de le louer dans le ciel ; quel est et combien est grand l'outrage que commet le blasphémateur quand il maudit et insulte Dieu, ou insulte Dieu dans sa nature divine, en lui attribuant ce qui ne lui convient pas, ou en prétendant lui refuser ce qui lui est propre ?

909 Si la société abomine le calomniateur qui dénigre la réputation de son prochain, en lui imputant de prétendus crimes, quel anathème ne méritera-t-il pas celui qui attribue à Dieu ses défauts incompatibles avec ses adorables perfections ? C'est ce que font ceux qui, ingrats envers ses bienfaits, nient sa bonté ; ceux qui, ne se conformant pas aux épreuves que le Seigneur leur envoie, le traitent d'injuste ; ceux qui, murmurant continuellement les desseins de sa providence, nient sa sagesse, et, enfin, ceux qui se moquent de sa puissance ou refusent de se soumettre à lui comme à leur Dieu, leur père et l'auteur de leur existence. Mais, surtout, que devons-nous penser de ceux qui ont l'audace de cracher de leur bouche immonde, contre le Seigneur, des paroles dégoûtantes, qu'on rougit même de les écrire ? Tous ceux-là ont déjà un signe des plus funestes de leur réprobation éternelle, puisque, dès la vie, ils imitent les démons et les damnés, qui, dans leur haine de Dieu, sont employés à le maudire et à le blasphémer.

³⁹²Cf. Gn 14,8 : 19,24-25.

³⁹³Cf. Ex 7,14 au 12,30 : Ex 14,27-28.

³⁹⁴Cf. B.R. Antienne au Magnificat du commun de la Vierge.

³⁹⁵Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME : *Adversus eos qui apud se habent virgines subítroductas*, 8 : PG 47,506

³⁹⁶Cf. SAINT ATHANASE : *Quaestiones contra Antiochum ducem*, 72 : PG 28,642. La phrase que saint Athanase utilise ici dit textuellement : *Ea impietas (la blasphème) totam plenitudinem divinitatis offendit*.

910 Horrible péché, chers enfants. Saint Ephrem s'exclame à juste titre : « O blasphémateur ! N'as-tu pas peur que le feu tombe du ciel et te dévore, ou que la terre s'ouvre sous tes plantes et t'engloutisse ? »³⁹⁷ « Les démons tremblent en entendant le nom du Christ », dit saint Grégoire de Nazianze, « et comment ne craignons-nous pas de l'insulter ? »³⁹⁸ « O langue diabolique ! » ajoute Saint Bernardin de Seine : « Qu'est-ce qui t'irrite au point de blasphémer de ton Dieu, qui t'a créé et racheté par son précieux sang ? »³⁹⁹. Il est vraiment horrible, chers fils, de voir qu'une langue qui a été si souvent teintée du sang de Jésus-Christ dans la Sainte Communion, et qui devrait être utilisée pour le bénir et le louer, outrage à son saint nom, imitant la conduite des damnés.

911 Mais le plus triste, c'est qu'ils ne se perdent pas seuls, mais qu'avec leur exemple pernicieux, ils entraînent une multitude d'âmes en enfer, car ils sont si nombreux à imiter un langage aussi diabolique. Les uns, pour faire étalage de leur incrédulité ou pour s'accréditer de ce qu'ils appellent des esprits forts, se répandent en injures contre Dieu. D'autres, par crainte d'être surnommés et raillés des blasphémateurs, imitent leur sacrilège langage, et les plus, sans exception les enfants, suivent, par contagion, cette coutume pernicieuse. A juste titre donc, nous pouvons crier, avec l'évangéliste saint Matthieu : « *Malheur au monde à cause des scandales !* »⁴⁰⁰.

912 Mais à Dieu, chers fils, on ne fait pas impunément la guerre. Infiniment juste et puissant, il ne laisse jamais sans punition ces offenses très graves ; dans le temps, pour l'amendement du coupable et la punition des autres ; et si elle n'est pas suivie, avec des peines horribles dans l'éternité. Et en vérité, si la justice humaine punit plus sévèrement que d'autres les crimes de lèse-majesté, parce qu'ils attaquent directement la personne du prince, qu'y a-t-il à s'étonner que la justice de Dieu s'exerce plus rigoureusement contre les blasphémateurs, qui cherchent à lui enlever sa gloire et son honneur ?

913 Le texte sacré nous fournit, fils bien-aimés, de nombreux exemples des peines temporelles par lesquelles Dieu punit ce péché. A son peuple Israël, il l'a interdit sous peine de mort. Et cette loi était si strictement observée au temps de Moïse, que le Seigneur a ordonné qu'un homme qui blasphémait le nom de Dieu dans une querelle avec un autre, soit lapidé à mort⁴⁰¹. Il annonça à David, par Nathan le prophète, qu'à cause des blasphèmes que le peuple avait proférés pour ses péchés, son fils mourrait, et que les calamités ne cesseraient pas dans sa maison tant qu'il vivrait. Mais ce que nous lisons de Sennachérib, roi des Assyriens, est encore plus effrayant, car parce qu'il blasphémait le Dieu d'Israël, disant qu'il n'était pas assez puissant pour délivrer son peuple de sa main, le Seigneur envoya un Ange destructeur, qui tua en une nuit cent quatre-vingt mille soldats de l'armée assyrienne⁴⁰². « *Qui sait la force de ta colère et, te craignant, connaît ton courroux ?* » *Quis novit potestatem irae tuae et secundum timorem tuum indignationem tuam ?* (Ps 89,11).

914 Saint Jean Chrysostome disait au peuple d'Antioche : « Quelle est, selon vous, la cause des tremblements de terre et des calamités qui vous affligent ? n'est autre que les blasphèmes qui se répandent tant dans vos populations »⁴⁰³. Et nous pourrions vous dire la même chose aujourd'hui, fils bien-aimés. Si tantôt la sécheresse, tantôt les inondations dévastent vos champs, vous privant de leurs fruits et vous réduisant à la misère ; si les tempêtes, les ouragans et les tremblements de terre vous ruinent et démolissent vos maisons, ne croyez pas que tout cela arrive par hasard ; tous les éléments sont entre les mains de Dieu, et c'est avec eux qu'il se venge de vos blessures. Si la guerre européenne a jeté le deuil, la désolation et la misère sur tous les peuples, et continue encore à enflammer les esprits les uns contre les autres, faisant craindre l'avènement de l'anarchie la plus complète, au lieu de la paix que les nations croyaient avoir obtenue, ce n'est pas une autre cause, fils bien-aimés, que nos péchés, et principalement les blasphèmes immondes qui sont continuellement proférés.

915 Et ces châtiments sont encore miséricordieux, car Dieu les ordonne pour l'amendement du coupable ; mais malheur au blasphémateur qui arrive au seuil de la mort sans amendement ni pénitence, car, comme l'assure le livre de Tobie, tous ceux qui blasphèment Dieu seront damnés : *Condemnati erunt omnes qui blasphemaverint te* (Tb 13,16). Et par la bouche de Job, dit le Seigneur : « *Ta faute te dicte de telles paroles et tu choisis le langage des gens habiles. Ta propre bouche te condamne, et non pas moi* ». *Docet enim iniquitas tua os tuum, et assumis linguam callidorum. Condemnabit te os tuum et non ego* (Jb 15,5-6). Et il est juste que, puisqu'ils ont fait dans la vie ce que les démons et les réprouvés ont fait, ils les accompagnent aussi éternellement dans leurs tourments. En effet, puisqu'ils ont refusé de bénir et de louer Dieu, qui les a créés dans ce but, il ne leur sera pas permis de chanter ses louanges avec les justes

³⁹⁷SAINT EFFRÉN : *Parenesis* 46, dans *Opera Omnia*. Ed. Gerardo Vofsio, t. II, Roma 1593 : p. 193 b.

³⁹⁸SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *Carminum liber II, poema ad Nemesium*, verset 80 : PG 37,1075.

³⁹⁹Cf. SAINT BERNARDIN DE SIENNE : *Sermon 41*, dans *Opera Omnia*, v.I (Paris 1636 : p.245-25 l. L'expression « langue diabolique » est utilisée par Saint Bernardin dans ce sermon. (Cf. *ibid.*, p.249, Lc.).

⁴⁰⁰Mt 18,7.

⁴⁰¹Cf. Lv 24,10-14.

⁴⁰²Cf. 2 R 19,10-16 et 35.

⁴⁰³Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME : *Homélie au peuple d'Antioche*, 3 : PG 49,37-38.

dans le ciel, mais leurs langues et leurs bouches, qui étaient comme des tombeaux d'où ne sortaient que puanteur et corruption, seront brûlées par des flammes éternelles, et leurs bouches abreuvées du fiel des dragons et du vin des aspics, comme le dit le livre du Deutéronome : *Fel draconum vinum eorum* (Dt 32,33).

916 Craignez donc, fils bien-aimés, la juste colère du Seigneur, car, comme le dit l'Apôtre aux Hébreux, c'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant : *Horrendum est incidere in manus Dei viventis* (He 10,31).

917 Ne prononcez jamais le saint nom du Seigneur que pour le bénir et le louer, et fuyez, comme d'une puanteur, de tous ceux qui, par leur mauvais exemple, pourraient vous inciter à commettre le péché odieux du blasphème, cause de tant de maux dans le monde.

918 Malheureusement (nous le disons avec honte et avec une grande douleur), ce n'est pas dans les villes de notre cher diocèse que la majesté du Seigneur est le moins outragée et blasphémée, et nous voudrions pouvoir laver de notre sang tant de souillures, mais puisque cela ne nous est pas donné, aidez-nous, fils bien-aimés, à supplier le Seigneur de nous regarder avec pitié et de ne pas déverser sa colère sur nous, en disant continuellement : « O Seigneur, apaise ta colère, ta justice et ta rigueur, doux Jésus de ma vie, miséricorde, O Seigneur ! »

919 Mais ce n'est plus seulement le blasphème des hommes qui est la cause du scandale et de la ruine dans la société actuelle ; un autre piège a été tendu par le diable à la perte de beaucoup d'âmes, qui nous oblige à nous exclamer : « *Malheur au monde à cause des scandales !* »⁴⁰⁴, et ceci, enfants bien-aimés, est :

LE MANQUE DE MODESTIE CHEZ LES FEMMES

920 Au milieu de la corruption de cette société, chers fils, la piété et la religiosité des femmes ont toujours été pour Nous une source d'espérance ; des femmes qui, accomplissant à la lettre les paroles de l'Apôtre aux Philippiens : « *Que votre modération soit connue de tous les hommes* » (Ph 4,5), pouvaient freiner la dissolution et les mauvaises habitudes des hommes, et les conduire sur la voie de leur salut. Car la Sagesse Divine, qui dispose de tout pour le bien de ses créatures, a doté la femme d'une telle force de persuader et d'un tel ascendant sur l'homme, qu'elle puisse facilement l'amener à suivre son avis et ses conseils. Une qualité qui, employée correctement par la femme, constitue le bonheur et le salut de l'homme ; c'est pourquoi l'Apôtre dit que l'homme infidèle sera sanctifié par la femme fidèle : *Sanctificatus est enim vir infidelis in muliere* (1 Co 7,14). C'est le cas de sainte Cécile, qui a converti son mari Valérien et son beau-frère Tiburtius, qui, après avoir été baptisés, sont morts martyrs de la foi 405. Et en Sainte Rita de Cascia, qui par sa bonté et sa patience a apprivoisé et converti son mari, qui était pour elle un véritable tyran⁴⁰⁶.

921 Mais si, au contraire, la femme ne sait pas user de cette grâce du Seigneur, ou plutôt en abuse, il en résulte sa ruine et la perte de l'homme ; ce dont notre Mère Eve nous a laissé un triste souvenir en amenant Adam à violer le précepte du Seigneur.

922 Oui, fils bien-aimés, grand et très important est le rôle de la femme dans le plan divin de la création, car elle n'a pas seulement été donnée à l'homme comme compagne et mère de ses enfants, mais comme conseillère dans ses doutes, aide dans ses travaux, réconfort dans ses peines, soulagement dans ses maladies, et gardienne attentive du fruit de son labeur. Et pour cela, Dieu l'a dotée d'une telle sagacité et perspicacité, d'une telle assiduité et sollicitude, et d'un cœur si bon et si compatissant, qu'ils ont facilité l'accomplissement de sa haute mission.

923 C'est pourquoi nous la voyons associée à l'homme dans toutes les grandes œuvres, et même dans celle de la Rédemption, le Seigneur a voulu qu'elle soit représentée dans la Sainte Vierge, Corédemptrice du genre humain. Ainsi, l'homme ne pourra jamais lui reprocher sa perte, sachant que si par une femme il s'est perdu, c'est à une autre femme qu'il doit son salut.

924 L'Écriture Sainte et l'histoire nous rapportent de nombreuses actions héroïques dans lesquelles les femmes, avec leur zèle pour la gloire de Dieu, leur patriotisme et leurs vertus, ont servi de guides et de parangons aux hommes et ont été le salut de leur peuple. Rappelez-vous, sinon, ce qu'elle nous dit de Judith ; comment elle a relevé l'esprit des habitants de Béthulie, pour qu'ils ne se découragent pas devant le siège qu'Holopherne avait mis sur la ville, en leur recommandant de se tourner vers Dieu dans la prière et la pénitence, et comment elle a libéré son peuple de l'oppression tyrannique de ce chef, en le mettant à mort⁴⁰⁷. De même, Esther sauva le peuple juif de l'extermination décrétée contre lui par

⁴⁰⁴Cf. Mt 18,7.

⁴⁰⁵Cf. B.R. 4e, 5e et 6e lectures du 22 novembre ; cf. 1081.

⁴⁰⁶Cf. *Vie de Sainte Rita* c.1, n. 2, dans *Acta Sanctorum*, mai. t. V, p.226.

⁴⁰⁷Cf. Jdt 8,11ss.

Assuérus, à cause de la sournoiserie d'Hamann ; elle l'accusa devant le roi, qui le mit à mort sur le même échafaudage qu'il avait préparé pour le fidèle Mardochée, et autorisa les Juifs à se venger de leurs ennemis le jour même où leur extermination était décrétée⁴⁰⁸. A qui pensez-vous aussi qu'après Dieu, les jeunes Maccabées ont dû le courage et l'audace avec lesquels ils ont supporté les horribles tourments et la mort qu'Antiochus leur a donnés, sinon aux viriles exhortations de leur mère, qui, comme eux, donna ensuite sa vie pour l'accomplissement fidèle de la loi ?⁴⁰⁹. Combien ne furent pas les philosophes qui embrassèrent la foi de Jésus-Christ en entendant les sages raisonnements de Sainte Catherine, qu'ils pensaient séduire ?⁴¹⁰. A qui, si ce n'est aux exhortations et aux larmes de sa mère Sainte Monique, Saint Augustin doit-il sa conversion ?⁴¹¹. Mais ce serait une tâche presque impossible, chers fils, de décrire tous les événements mémorables, les grands faits sociaux, la réforme des coutumes et les admirables conversions opérées par la médiation des femmes. Et grande est l'ascendance et la prédominance qu'il exerce sur l'homme par sa persuasion et son exemple.

925 L'impiété le comprend très bien, et c'est pourquoi elle fait tant d'efforts pour l'attirer et le pervertir, en tuant ses sentiments religieux si elle le peut, ou du moins en essayant de mener une vie pas du tout conforme à ceux-ci. Dans le premier cas, la femme devient dans la société une hydre venimeuse, qui tue de son venin celui qu'elle pique ; et dans le second, une mauvaise épouse, une pire mère et un scandale pour beaucoup.

926 Qui est capable de calculer, chers fils, les résultats désastreux que la perversion de la femme entraîne pour la société et la famille ? De même que ses vertus influencent grandement la réforme des mœurs de l'homme dans la famille et dans la société, de même, et plus encore par notre inclination au mal, son exemple est pernicieux, et cause de grande ruine quand elle se pervertit.

927 Aujourd'hui, malheureusement, nous devons avouer que même si la plupart d'entre elles restent pieuses et craignant Dieu, elles sont déjà très nombreuses à avoir perdu le décorum et la modestie qui les honoraient tant, elles sont les premières à provoquer les hommes par leurs paroles et leurs manières décomposées. Combien de fois avons-nous pu voir cela, rougis, en passant par des lieux où il y avait des jeunes réunies !

928 Et que dirons-nous des modes indécentes avec lesquelles, sans fard, elles se présentent en public ! Elles sont si contraires à l'honnêteté et même à la santé, qu'il ne faut pas douter d'être inventées par Satan pour la perte des âmes ; et autrefois on eût formé un très mauvais concept de la femme qui visiterait comme elles portent aujourd'hui même celles qui se vantent de pieuses.

929 Et le pire, c'est que, parce qu'ils sont à la mode, ils se croient autorisés à se présenter ainsi même dans le temple du Seigneur, et même à se rendre à la Sainte Table. Comme le bon sens est troublé par l'ennemi de nos âmes !

930 Et cette frénésie de la mode et du luxe, que beaucoup de femmes malheureuses croient être un moyen d'acquérir un statut, ne sert qu'au pire et est contre-productive, car les mariages diminuent chaque jour un peu plus, parce que les jeunes réfléchissent et se rendent compte qu'il n'est pas possible de supporter les coûts que cela implique.

931 Faites donc attention, mes filles bien-aimées, au mal que font les modes indécentes de nos jours, contre lesquelles le Souverain Pontife et les prélats élèvent la voix, et aux innombrables péchés que vous trouverez à votre compte en présence de Dieu comme ayant été commis à cause de vos scandales. Habillez-vous modestement et modérément, selon votre rang et votre position, en fuyant toujours toute mode inconvenante qui pourrait vous rendre abominable aux yeux de Dieu, un objet d'horreur pour les saints anges, et une cause de perte pour les hommes.

932 Vous attirerez ainsi sur vous les grâces et les bénédictions du Seigneur, et par votre exemple et vos vertus, vous conduirez de nombreuses âmes au Ciel, comme Dieu le veut, et comme le demande votre Prélat, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, le premier dimanche de l'Avent, le 30 novembre de l'année de notre Seigneur 1919.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

⁴⁰⁸Cf. Est 6,1ss.

⁴⁰⁹Cf. 2 M 7,20-30.

⁴¹⁰Cf. B.R. 5e lecture le 25 novembre.

⁴¹¹Cf. SAINT AUGUSTIN : *Confessions* 5,9 : PL 32,714.

25. L'Église et la science

(B. Seg 40 [1920] p.41-51)

« Date illis vos manducare » (Mt 14,16).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

933 En vérité, fils bien-aimés, il est étonnant et stupéfiant de voir dans une société qui se vante tant de ses progrès dans les sciences, les arts, l'industrie et le commerce, sources inépuisables d'abondance et de richesse, de voir, dis-je, tant de besoins et d'indigence au point de vue matériel, et non moins de méconnaissance de la science des sciences, qui est la Religion.

934 Car la science, qui n'est pas fondée sur la vérité, qui est Dieu, ne peut pas non plus être une nourriture pour l'intelligence ; et les grands besoins de l'humanité ne peuvent pas trouver de remède sans la charité, qui est Dieu lui-même.

935 C'est en vain que les soi-disant philanthropes ou amis de l'humanité se fatiguent à lui procurer du bien-être par la pratique de leurs théories et la fondation de sociétés, de fonds de résistance et d'autres moyens qui, n'étant pas fondés sur la vraie charité, ne servent qu'à satisfaire la cupidité des uns et à favoriser l'anarchie des autres. De même, ils prétendent en vain illustrer les intelligences comme moyen d'obtenir le bonheur, ceux qui, orgueilleux dans leurs conquêtes scientifiques, croient pouvoir se passer de Dieu dans le gouvernement de la société, à laquelle ils ajoutent la plus grossière ignorance religieuse, et par conséquent, dans le désespoir, par manque de foi dans le surnaturel.

936 Non, mes chers fils, les lois du bon ordre et du progrès, tant moral qu'intellectuel et matériel, ne se trouvent que dans la doctrine de Jésus-Christ, le Créateur suprême de toutes choses. Et sans elle ou contre elle, ni les misères du genre humain ne trouvent de remède, car sans la charité ne règne que l'égoïsme le plus raffiné ; ni il n'est possible de redresser ses pas dans les voies de la vraie science et de la vraie justice, dont la source et l'origine sont Dieu.

937 Oui, Lui seul, qui par sa Providence infinie soutient et comble de bienfaits toutes les créatures : *Aperis tu manum tuam et imple omne animal in beneplacito* (Ps 144,16), peut, veut et, en fait, pourvoit à tous les besoins de l'homme, qu'il a fait roi de la création et héritier de sa gloire. Et Lui seul, sagesse infinie et vraie lumière qui éclaire tout homme qui vient en ce monde : *Erat lux vera, quae illuminat omnem hominem, veniens in mundum* (Jn 1,9), peut avec Sa doctrine éclairer les intelligences afin que, selon Ses enseignements divins, elles puissent gouverner les destinées de l'humanité.

938 Et de cette providence et de ces enseignements, il a fait de son épouse, la sainte Église, la dépositaire, afin que, exhortant et pratiquant la charité, elle puisse subvenir aux besoins de ses fils : *Date illis vos manducare* (Mt 14,16), et en informant les hommes dans la vraie science, dont le principe est la crainte de Dieu : *Initium sapientiae timor Domini* (Ps 110,10), harmonisent les intérêts de tous, riches et pauvres, en établissant l'équilibre social, dans lequel consiste le bonheur des peuples : *Docete omnes gentes* (Mt 28,19).

939 Et que l'Église ait toujours et exactement rempli cette double commission de son souverain Maître, d'être la providence matérielle des hommes et aussi de nourrir leur intelligence du pain des enseignements divins, tous les peuples du monde en sont témoins, car personne n'a été exclu de sa sollicitude maternelle.

PROVIDENCE MATERNELLE DE L'ÉGLISE

940 Pendant quatre mille ans, l'humanité a gémi de façon inconsolable, comme des brebis sans berger, errant et s'éloignant du vrai chemin et mourant de faim dans les solitudes arides de son péché, sans trouver personne pour lui tourner un regard de compassion ou un cœur pour l'aimer, ni aucune providence pour satisfaire la faim dévorante qu'elle ressentait pour la vertu, la justice et la vérité. Dans ce triste état de l'humanité, celui qui est le chemin, la vérité et la vie, Jésus-Christ, est apparu pour elle : *Ego sum via, veritas et vita* (Jn 14,6), qui, comme du pain véritable descendu du Ciel : *Ego sum panis, qui de caelo descendi* (Jn 6,41), a satisfait leur faim par la nourriture de la grâce ; et comme la vraie lumière qui éclaire tout homme qui vient dans ce monde, il a redressé ses pas sur le chemin du salut.

941 Les Juifs, égoïstes et durs de cœur, considéraient avec indifférence et négligence les nécessités, les afflictions et les calamités de leurs semblables, et même les méprisaient, les jugeant comme des punitions pour leurs péchés ; et pour les païens, la commisération et la pitié étaient des sentiments inconnus, et même condamnés comme des faiblesses indignes de l'homme. Seul le Cœur

aimant et tendre de Jésus, qui est venu délivrer l'homme de l'esclavage du péché et l'élever de l'état d'abjection et d'abattement à la dignité de fils de Dieu, lui a montré toute la douceur et l'affection de son amour paternel, en donnant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, le mouvement aux paralysés et en ressuscitant les morts. Il n'a pas non plus limité sa sollicitude au soulagement des maux physiques ou moraux de l'homme, mais s'est étendu à lui fournir aussi la nourriture corporelle, comme nous le disent les évangélistes. Les foules suivaient Jésus-Christ partout, avides d'entendre sa divine Parole, et sans se soucier le moins du monde de leur nourriture, et craignant qu'elles ne s'évanouissent en chemin, le divin Maître ordonna à ses disciples de les nourrir : *Date illis vos manducare*⁴¹². Ils n'avaient que sept pains et quelques poissons, qui, bénis par le Sauveur, ont suffi à rassasier la foule de quatre mille hommes, sans compter les femmes et les enfants.

942 Voyez là, chers fils, la miséricorde et la providence paternelle du Seigneur, et regardez le commandement qu'il donne à ses disciples : « *Donnez-leur vous-mêmes à manger* » ; par lequel il confie à son Église le soin et la sollicitude des nécessiteux. Il semble à juste titre que celle-ci puisse dire comme les Apôtres : « *Où achèterons-nous des pains pour que mangent ces gens ?* »⁴¹³. Mais c'est Dieu qui l'ordonne, qui a tiré du néant tout ce qui existe et entretient, avec une providence paternelle, tous les êtres de l'Univers, et depuis lors l'Église distribue avec prodigalité les biens matériels que le Seigneur multiplie entre ses mains, et ceux de la grâce dont il l'a faite dépositaire.

943 En effet, il n'y a pas de nation, pas de peuple, pas de tribu sauvage à qui elle n'étende sa sollicitude maternelle ; pas de misère et de besoin qu'elle ne secoure d'une main prodigue. S'il y a des pères si dénaturés qu'ils abandonnent leurs enfants à peine nés, l'Église, comme Mère, les reçoit sur ses genoux, les élève et les éduque jusqu'à en faire des hommes utiles à la société. Pour les malades qui souffrent du manque de moyens pour soigner leurs maux, elle a établi partout des hôpitaux, où, en même temps qu'elle leur fournit le nécessaire pour leur maladie, elle apporte la paix et la tranquillité à leur esprit par le moyen des Sœurs auxquelles elle les confie. Ceux qui sont inaptes au travail, ainsi que ceux qui, en raison de leurs défauts physiques, sont incapables de gagner leur vie, sont placés dans d'innombrables asiles, où tous les besoins et toutes les infirmités de l'humanité sont pris en charge et soulagés. Et à ceux qui, dans leur vieillesse, se voient périr, sans ressources et même sans l'affection de leur famille, elle les reçoit dans ses bras, leur donne toutes sortes de soins et de réconfort, et prépare leur âme au passage du temps à l'éternité. Oui, il n'y a aucun sexe, aucun âge et aucun besoin qui puisse prétendre ne pas être pris en charge par l'Église notre Mère. Elle insuffle à ses missionnaires le zèle apostolique qui leur fait traverser les mers à la recherche des pauvres sauvages, qu'ils civilisent et instruisent, et avec le pain matériel ils leur font connaître Dieu, le dispensateur de tout bien. Elle insuffle l'héroïsme avec lequel ces pléiades de femmes consacrées au Seigneur sacrifient volontiers leur jeunesse, leur fortune et leurs espoirs, pour se consacrer entièrement au service de leurs semblables dans les orphelinats, les maisons de retraite et les hôpitaux, où, en tant que mères, elles sont le réconfort et la providence de ceux qu'elles accueillent. Et c'est elle qui inspire la générosité et le désintéressement avec lesquels ses fidèles fils viennent aider les besoins de leurs semblables. Ne cherchez pas ces héroïsmes en dehors d'elle, car sans religion il n'y a que l'intérêt mesquin, l'égoïsme et le mépris des nécessiteux.

944 Voyez ici, mes fils, les moyens uniques dont dispose l'Église pour répondre aux besoins multiples de ses fils, confiés par le Seigneur à sa providence. Moyens uniques, dis-je, car si autrefois, par la charité des fidèles qui, imitant les chrétiens primitifs, donnaient une partie de leurs biens à l'Église, celle-ci pouvait prendre soin de ses pauvres ; aujourd'hui, privée de tout par la puissance publique, elle ne peut se fier qu'à la Providence, qui sait, peut et veut les secourir longuement. Avec quelle propriété donc les paroles du Psalmiste conviennent-elles à l'Église ! : « *Tu as vu, toi, la peine et les pleurs, tu regardes pour les prendre en ta main à toi le misérable s'abandonne, l'orphelin, toi, tu le secours* » (Ps 9,14) Et les nécessiteux semblent aussi le comprendre, puisqu'ils ne s'adressent à personne avec autant de confiance et d'assurance que les ministres de la religion et les fidèles qui, par leur piété et leur charité, constituent la partie la plus précieuse de l'Église.

945 Oh, si les potentats de la terre écoutaient les enseignements de cette tendre mère, qui leur parle si souvent en leur inculquant la charité, par l'intermédiaire du Pontife romain et des prélats, nul doute que cette lutte interne des classes qui dévore la société et menace de la couler, disparaîtrait. Le riche et le pauvre s'uniraient dans une étreinte fraternelle ; le premier s'occuperait et soulagerait les besoins du nécessiteux, et le second, bénissant la main secourable, serait leur soutien et leur appui ; ainsi se rétablirait l'admirable équilibre que le Seigneur a placé dans le monde, grâce auquel, les uns dirigeant et administrant, les autres se consacrant au travail manuel, les besoins de la société dans son ensemble seraient satisfaits, et les hommes vivraient dans la fraternité et le soutien mutuel, comme les enfants d'un même Père céleste.

⁴¹²Mt 14,16.

⁴¹³Jn 6,5-7.

946 Ainsi, enfants bien-aimés, l'Église remplit sa très haute et providentielle mission de prendre soin des besoins corporels de ses fils : *Date illis vos manducare*⁴¹⁴. Mais comme le dit le Divin Rédempteur : « *Ce n'est pas de pain seul que vivra l'homme, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu* » (Mt 4,4), ainsi, elle nourrit et alimente leurs âmes de la véritable science dont l'Esprit divin l'a rendue dépositaire.

L'ÉGLISE ÉDUCATRICE DE LA VÉRITÉ

947 Plus encore que de l'alimentation matérielle pour la vie du corps, ressent notre esprit, chers fils, la nécessité de rechercher la vérité, la base et le fondement de toute science et de connaître son principe très noble et l'altesse de sa mission. Et qui peut enseigner cette science des sciences sans ambiguïté, contradiction ou erreur ? Sur les problèmes les plus sombres du destin de l'homme, qui pourra lui apporter la lumière de la vérité ? Dieu seul ; comme l'a dit Platon⁴¹⁵. Car si des hommes sans mission divine voulaient pénétrer dans le sanctuaire de la conscience et forcer l'intelligence à accepter les dogmes contenus dans le Credo, et forcer la volonté à se soumettre aux préceptes du Décalogue, ne voyant en eux que des hommes, ils les mépriseraient et refuseraient de se soumettre à ce qu'ils n'ont pas le droit d'exiger d'eux. Mais c'est Dieu qui nous a parlé et enseigné ces vérités, par son Verbe incarné, Jésus-Christ ; et il perpétue ces enseignements divins par son Église, à laquelle il a parlé en la personne des Apôtres : « *Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit* » : *Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, docentes eos servare omnia, quaecumque mandavi vobis* (Mt 28,19-20), et à cette vérité éternelle et à cette éducatrice infailible ne peuvent résister et doivent nécessairement se soumettre la raison et l'intelligence humaine.

948 Ainsi, la vérité catholique a commencé par être proclamée par le Seigneur lui-même, et de ses lèvres divines, elle a été déposée dans l'Église, une société d'enseignement, dans laquelle elle est conservée intacte et inaltérable, répandant les rayons de sa lumière de génération en génération sans mutation ni altération.

949 Et il n'y a pas de nation ou de peuple qui soit exclu de ses enseignements divins. Elle proclame la bonne nouvelle de la parole divine aux rois comme aux potentats et aux roturiers, aux sages comme aux ignorants, en public comme en privé, à temps et à contretemps, comme le dit l'apôtre⁴¹⁶, sans craindre les puissances de la terre, car il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, comme saint Pierre l'a répondu à ceux qui le jugeaient⁴¹⁷; et ne cesse de s'engager jusqu'à sceller de son sang la foi divine qui prêche.

950 Et en tant qu'éducatrice de la vérité, qui a reçu de l'Esprit Divin le don de sagesse, elle est toujours à la tête du mouvement scientifique, dans toutes les branches du savoir, en fondant partout des écoles, des académies et des universités, où elle enseigne à l'homme que toute science vient de Dieu, et que les connaissances de tout le savoir humain doivent nous conduire à Lui.

951 Heureux les peuples qui écoutent sa voix et ses enseignements ; car chez eux la vertu fleurit, la paix règne, les arts et les industries progressent, et ils sont, en un mot, heureux et bienheureux.

952 Elle enseigne à l'homme la voie et la pratique de la vertu ; ses devoirs envers Dieu et la société dans laquelle il vit ; les obligations réciproques du mari et de la femme, et sa haute mission envers la famille ; devenant non seulement l'éducatrice universelle, mais le remède universel à tous les besoins de l'humanité.

953 De même, l'enfer déchaîne contre l'Église toutes ses fureurs et, en se servant des méchants, ses satellites, il le déclare crue guerre, en contestant ses dogmes, sa doctrine et sa morale, en restreignant la liberté d'enseignement à ses ministres et en la réduisant à la misère pour la priver des moyens de secourir les fidèles et de propager leur doctrine ; mais tout cela en vain, parce que « *les Portes de l'Hadès ne tiendront pas contre elle* », dit le Divin Rédempteur (Mt 16,18).

954 Mais vous, fils bien-aimés, montrez-vous toujours reconnaissants à la sollicitude maternelle d'une si bonne mère, aidez-la dans ses entreprises en faveur de vos frères avec le détachement et la charité qu'elle vous inculque ; soyez dociles et soumis à ses enseignements sur la vie éternelle, dans laquelle réside votre bonheur ; défendez-la contre tous ses ennemis et détracteurs, et soyez toujours prêts à sacrifier pour elle jusqu'à votre propre vie s'il le faut ; afin que le Seigneur répande sur vous ses grâces en

⁴¹⁴Mt 14,16.

⁴¹⁵Cette pensée platonicienne est parvenue au P. Luis, selon toute probabilité, à travers la théologie augustinienne, qui, conformément aux théories du philosophe grec, présentait Dieu comme « la raison de la compréhension humaine » ; (cf. SAINT AUGUSTIN : *Cité de Dieu*, 8,5 : PL 41,230), comme « lumière des esprits qui enseigne toutes choses » (cf. *ibid.*, 8,7 : PL 41,232)

⁴¹⁶Cf. 2 Tm 4,2.

⁴¹⁷Cf. Ac 5,29.

abondance, comme dit Salomon : *Ne reicias legem matris tuae, quia diadema gratiae sunt capiti tuo* 418. C'est ce que désire ardemment et demande à Dieu votre Prélat, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, le quatorzième jour de mars, dimanche IV de Carême, 1920.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

26. Vraies et fausses richesses

(B. Seg 40 [1920] p.189-200)

« Nihil est iniquius quam amare pecuniam » (Si 10,10)419.

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

955 Si nous considérons, enfants bien-aimés, l'état de la société actuelle, avec son insatiable désir de richesses, qui fait que les hommes n'épargnent plus à les amasser, ni dans l'accomplissement des préceptes divins, ni dans les lois de la charité, en violant les droits d'autrui, en opprimant les indigents et en ignorant les lamentations de ceux qui peuvent à peine assurer leur subsistance, nous devons convenir que ces personnes ont soit complètement perdu la foi en la vie prochaine et fixé leur bonheur dans celle-ci, soit qu'elles se sont détournées de l'école et de la suite de Jésus-Christ, qui condamne la taille du désordre.

956 Si la foi nous enseigne que ce n'est pas notre patrie, mais que nous sommes créés pour le ciel : *Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus* (He 13,14), et que les biens de ce monde sont fallacieux, et ne peuvent nous rendre heureux, puisqu'ils sont consumés par la rouille et la mite et volés par les voleurs ; c'est pourquoi, comme le conseille saint Matthieu : « *Mais amassez-vous des trésors dans le ciel : là, point de mite ni de ver qui consomment, point de voleurs qui perforent et cambriolent* » (Mt 6,20). Et le divin Maître, qui aurait pu naître en ce monde dans l'opulence et rechercher dans les richesses l'ascendant qu'elles ont sur le cœur humain, pour la propagation de sa doctrine, a voulu plutôt les mépriser, avertissant l'homme de l'obstacle qu'elles présentent à la perfection et l'incitant à suivre leur exemple, lui disant par saint Matthieu : « *Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids ; le Fils de l'homme, lui, n'a pas où reposer la tête* » (Mt 8,20).

957 Si les hommes conformaient les actes de leur vie à cette foi et les modelaient sur l'exemple et les instructions de Jésus-Christ, ils seraient loin de fixer leur cœur sur les richesses ; les puissants les utiliseraient au profit de leurs frères, non comme des maîtres, mais comme des dépositaires de Dieu ; les gouvernants cesseraient d'opprimer leurs vassaux par des impôts qui les ruinaient ; les propriétaires et les patrons seraient considérés et généreux avec leurs propriétaires et leurs locataires, et modérés dans leurs bénéfices, en se conformant aux lois de l'Église, ceux qui se consacrent aux ventes et au commerce. Et ceci, fils bien-aimés, serait la digue qui retiendrait la vague révolutionnaire qui menace de nous submerger, et qui bouleverse tant les nations. Car la semence des doctrines dissolvantes que les satellites de l'impiété répandent partout, faisant croire que tous doivent être égaux, et que la propriété est un vol, trouve un terrain fertile dans les pauvres et les nécessiteux ; victimes de la cupidité des uns, de la rapacité des autres, et du manque de charité et de crainte de Dieu de presque tous.

958 L'Écclésiastique dit à juste titre qu'il n'y a rien de plus inique que d'aimer démesurément les richesses : *Nihil est iniquius quam amare pecuniam* (Si 10,10)420, il faut donc bien regarder ce qu'elles sont en elles-mêmes et les maux qu'elles nous apportent, afin d'en détacher nos cœurs.

VRAIES ET FAUSSES RICHESSES

959 Le désir du bonheur, fils bien-aimés, est inné chez l'homme ; car Dieu, qui l'a créé pour sa gloire, a voulu qu'il jouisse de Lui, dans le temps par son service et son amour, et dans l'éternité par sa vision béatifique. C'est pourquoi le cœur humain aspire constamment et recherche avec véhémence ce

418Cf. Pr 1,8-9.

419Cette citation de la Vulgate n'a pas de correspondance dans la Bible de Jérusalem.

420Lecture de la Vulgate, considérée comme addition par la Bible de Jérusalem. Cf. supra, 955,

qu'il estime pouvoir le rendre heureux et joyeux. Et puisque l'homme est composé d'esprit et de matière, les biens dont il peut jouir sont donc soit spirituels et surnaturels, soit matériels et terrestres. Les premiers, qui s'acquièrent par l'observation des préceptes divins, la pratique des vertus à la suite de Jésus-Christ, sont ce qu'on peut proprement appeler des biens, parce qu'ils enrichissent l'âme de grâces et de dons célestes qui la rendent heureuse dans le temps et pour l'éternité. Mais les biens terrestres, et surtout les richesses, doivent être utilisés au service de Dieu et selon sa très sainte volonté, sinon ils ne servent qu'à la damnation éternelle de l'homme.

960 Et pourtant, avec quelle indifférence et quelle froideur les richesses de l'esprit sont considérées, et avec quelle avidité les hommes sont désireux d'obtenir et de jouir des richesses matérielles. C'est ainsi que leur acquisition coûte à l'homme de nombreux travaux, de grands sacrifices, et quelquefois même la perte de la santé et le danger de la vie ; et qu'une fois acquises, il ne faut pas moins de soins et de sollicitude pour les conserver et les augmenter, et qu'elles sont enfin laissées à la mort, pour que d'autres en profitent. Comme le rapporte saint Luc que le Seigneur dit à ce riche qui, satisfait de ses fruits, se disait : « *Mon âme, tu as quantité de biens en réserve pour de nombreuses années ; repose-toi, mange, bois, fais la fête* », et le Seigneur lui dit : « *Insensé, cette nuit même, on va te redemander ton âme. Et ce que tu as amassé, qui l'aura ?* » (Lc 12,19-20).

961 C'est pourquoi, fils bien-aimés, les richesses de ce monde sont trompeuses, comme les appelle saint Matthieu, et c'est en vain que l'homme y cherchera le bonheur, qui ne peut être trouvé que dans la pratique de la vertu.

MAUX QUE LES RICHESSES ATTIRENT L'INDIVIDU

962 Mais non seulement les richesses détournent l'homme de ses espérances, ce qui serait un moindre mal, mais encore elles infusent et attirent dans l'âme qui n'en fait pas bon usage beaucoup de vices et de passions qui sont la cause de sa ruine spirituelle. Et je dis à celui qui n'en fait pas bon usage, car les richesses bien acquises sont un don de Dieu qui permet à l'homme de rendre beaucoup de gloire à Dieu en les utilisant dans les bonnes œuvres et dans le rachat de ses péchés par l'aumône. *Peccata tua eleemosynis redime* (Dn 4,24).

963 Le premier et principal mal que les richesses apportent à l'homme, c'est donc qu'elles l'éloignent de Dieu, parce que, ravi et enchanté par elles, il ne s'arrête pas à considérer d'où elles viennent et qui est le dispensateur de ce bien ; et loin d'en remercier le Seigneur, il l'offense en se l'attribuant à lui-même, à son travail et à son industrie, et va même jusqu'à préférer la richesse à Dieu lui-même, car il n'hésite pas à enfreindre ses préceptes et ceux de son Église pour l'accroître.

964 Ils infusent aussi l'âme d'orgueil, le premier des péchés capitaux, car avec eux l'homme se croit déjà tout-puissant, qui n'a besoin de rien ni de personne, se jugeant supérieur à tous les autres, qu'il traite avec indifférence ou mépris, et en réalité il est le méprisé des autres, car il n'y a rien de plus abominable que l'orgueil, et s'ils le servent et le rendent vassal, ce n'est pas par considération ou affection, mais seulement pour le bénéfice qu'il peut leur apporter.

965 Ils endurcissent aussi leur cœur et fuient la miséricorde, craignant de manquer toujours de ce qu'ils peuvent donner aux nécessiteux, sans tenir compte du fait que le Seigneur promet le centuple de ce qui est donné aux pauvres en son nom.

Et, enfin, les richesses qu'acquiert un homme qui y met tout son cœur, sont généralement la cause de nombreux vices et passions qui font leur malheur éternel.

LES RICHESSES NE RASSASIENT PAS LE CŒUR

966 Mais même dans le monde, les biens temporels ne lui rendent pas heureux, car le cœur humain, créé pour Dieu, ne peut trouver le repos, comme le dit saint Augustin, tant qu'il ne repose pas en Dieu⁴²¹. Même la structure triangulaire que le Seigneur a donnée au cœur nous montre, chers fils, que seul un Dieu trinitaire peut le remplir, et en aucune façon le monde, de façon sphérique⁴²².

967 Quelle que soit la richesse d'un homme, vous le verrez toujours aspirer à de plus grandes richesses. Il ne dit jamais assez, et ne se contente pas de ce qu'il a ; si grands que soient ses biens, il veut toujours les étendre davantage ; il ne jouit pas non plus de ses revenus quand il voit que ceux des autres sont plus abondants, et l'envie et l'ambition lui torturent le cœur ; il est, en un mot, comme dit l'Écclésiastique, insatiable dans l'œil des cupides : *Insatiabilis oculus cupidi* (Si 14,9). C'est sa passion comme une maladie qui le tourmente, et qu'il ne peut guérir. Il est comparé à juste titre à l'hydropique,

⁴²¹Cf. SAINT AUGUSTIN : *Confessions* 1, I : PL 32,661. Cf. supra, 351.478.521.663 ; 1048.1510.

⁴²²Cf. supra, 529 ; 1158.1177.1351.

dont la soif augmente au fur et à mesure qu'il boit. Et c'est, en somme, un feu inextinguible, et un gouffre impossible à combler. La soif de richesse ne dit jamais assez : *Nunquam dicit sufficit* (Pr 30,15).

968 Saint Augustin dit avec raison que Notre Seigneur Jésus-Christ compare les richesses à des épines⁴²³; car, de même que celles-ci piquent et blessent celui qui les touche, elles produisent le même effet dans le cœur par le désir de les acquérir, l'ambition de les augmenter ou le regret de les avoir perdues⁴²⁴.

969 Mais ce qui devrait effrayer les riches et détourner leur cœur de l'amour démesuré des richesses, ce sont les terribles paroles de Jésus-Christ que nous rapporte saint Luc : « *Mais malheur à vous, les riches !* » *Vae vobis divitibus* (Lc 6,24), et Lui, par saint Matthieu, dit à ses apôtres : « *En vérité, je vous le dis, il sera difficile à un riche d'entrer dans le Royaume des Cieux* ». *Amen dico vobis : Dives difficile intrabit in regnum caelorum* (Mt 19,23).

EXEMPLES D'ALTRUISME À IMITER

970 Cependant, mes chers fils, nous devons garder à l'esprit que les richesses ne sont pas toujours un obstacle à la perfection et au salut de l'âme, car si Dieu les donne, et si elles sont bien utilisées, elles augmentent le mérite de la créature ; et Jésus-Christ ne déplore pas non plus tous les riches sans distinction. Car il y a des riches dont le cœur est très détaché de leurs richesses ; ils les emploient au profit de leurs prochains, comme des intendants de Dieu, et pour eux-mêmes ils dépensent ce qui est purement nécessaire. Donc, ces riches ils sont pauvres d'esprit, dont le Seigneur dit qu'il est le royaume des cieux. Et en opposition à ceux-ci, il y a des pauvres qui ne le sont que dans l'effet, mais qui, avec l'affection, le désir et l'intention, sont riches, et à qui conviennent aussi pleinement les paroles de Jésus Christ quand il menace les riches.

971 De ce désintéret et détachement pour les biens terrestres, chers fils, nous ont donné d'admirables exemples à imiter les premiers chrétiens, qui, pour courir plus déchargés sur le chemin de la perfection et copier en soi le plus possible notre modèle Jésus-Christ, qu'en méprisant les richesses, il voulut naître, vivre et mourir pauvre, ils vendaient tout ce qu'ils possédaient et mettaient leur produit à la disposition des apôtres, pour qu'avec eux ils s'occupent des besoins des autres fidèles. Suivant cet exemple également, tous les saints fondateurs d'ordres religieux se sont attachés à bannir de leurs fils tous les intérêts terrestres en leur imposant le vœu de pauvreté ; ce en quoi mon séraphique Père saint François s'est distingué d'une manière particulière⁴²⁵.

972 Mais les religieux ne sont pas les seuls à mépriser les biens terrestres, car innombrables sont les saints et les fidèles qui, nés dans l'aisance, ont détaché leur cœur des richesses et ont donné leurs biens aux pauvres pour suivre Jésus-Christ pauvre ; ou du moins ont partagé leurs revenus avec eux, se considérant comme de simples dépositaires et administrateurs des biens du grand Père des familles, Dieu notre Seigneur.

BIENS QUE CET ALTRUISME RAPPORTE À LA SOCIÉTÉ

973 Si donc les hommes, suivant ces exemples, se débarrassaient de leur attachement démesuré aux richesses, et si ceux qui les possèdent les employaient à aider leurs semblables et à soulager leur misère, au lieu de les investir, comme ils le font, dans un luxe excessif, dans le jeu, dans la nourriture et dans d'autres mauvais usages, qui sont comme une provocation et une insulte à la pauvreté, le calme renaîtrait alors dans la société ; les pauvres regarderaient et traiteraient les riches avec respect, voyant en eux leurs pères et leurs protecteurs, et défendraient leurs intérêts, grâce auxquels ils seraient secourus dans leurs besoins ; et ainsi se rétabliraient l'ordre et l'équilibre que Dieu a voulu faire régner dans le monde, et avec la juste dépendance des uns par rapport aux autres, et la paix renaîtrait.

974 Oui, fils bien-aimés, Dieu veut cette subordination et cette dépendance de certaines créatures par rapport à d'autres, et vous la trouverez si vous regardez tous les êtres de l'univers. La toute-puissance et la sagesse de Dieu ressortent, plus que dans toute autre chose, dans l'infinie variété que l'on observe, même chez les êtres de la même espèce ; mais malgré cette variété, vous les verrez si intimement unis et liés entre eux, que chacun d'eux est comme un maillon de l'admirable chaîne de la création.

975 Or, dans l'homme, qui est le chef-d'œuvre de Dieu, cette variété devait aussi régner, et aux uns il a donné la sagesse, aux autres l'intelligence, aux autres le don de la parole, aux autres celui du

⁴²³Cf. Mt 13,22.

⁴²⁴Cf. Notamment les textes suivants de saint Augustin : *Sermon 50*, 4,6 : PL 38,328 ; *Enarrationes in Psalmos*, 102, 17 : PL 37,1331 ; *Enarrationes in Psalmos*, 139, 4 : PL 37,1805-1806. La comparaison des richesses avec les épines se répète souvent dans les écrits des Saints Pères (cf. SAINT GRÉGOIRE LE GRAND : *Homélie 15 aux Évangiles* : PL 76,1131).

⁴²⁵Cf. LM 7,1, dans o. c., p.420.

gouvernement, aux autres celui de la prudence, et vous ne verrez pas que tous ces dons se retrouvent dans un seul et même homme, afin que, ayant besoin les uns des autres, ils reconnaissent leur dépendance mutuelle et vivent dans une unité complète, s'aidant mutuellement dans tous leurs besoins. Et de même qu'il leur a distribué différemment ses grâces et ses biens surnaturels, il a voulu qu'il y ait entre eux la même différence dans la possession des biens matériels.

976 Il est donc utopique de penser à l'égalité prônée par ceux qui prétendent réformer la société ; car, comme le dit Jésus-Christ, la vérité infaillible, il y aura toujours des pauvres parmi nous : *Semper pauperes habetis vobiscum* (Mt 26,11).

977 Quel beau rôle joue le riche s'il sait être un ministre de la Providence divine, nourrissant les affamés et donnant à boire aux assoiffés, habillant les nus et répondant, en un mot, aux besoins de ses semblables ! Et combien de leurs louanges et de leurs bénédictions il sera comblé, ce qui lui vaudra les louanges du Seigneur !

978 Cependant, si la mission du riche est très élevée, celle du pauvre est plus noble, plus sainte et plus sûre du salut, puisque le divin Rédempteur s'est aussi fait pauvre pour nous⁴²⁶, et qu'il est dit que le royaume des cieux est à eux : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum caelorum* (Mt 5,3).

LES MAUX QUE L'AMOUR DÉSORDONNÉ DES RICHESSES ATTIRE DANS LA SOCIÉTÉ

979 Mais malheureusement, chers fils, à notre époque, la soif inextinguible de richesse rend les hommes fous et perturbe complètement la société. Plus personne n'est heureux de son sort, et on ne pense qu'à amasser des richesses, par tous les moyens, aussi illicites soient-ils. Le pauvre ne se contente pas de son humble condition, qu'il juge comme une punition et un outrage et viole les droits et les attributions des patrons dont il dépend ; ni l'ambition des riches reconnaît des limites, opprimant et vexant le pauvre dont ils profitent de la sueur.

980 Les gouvernements avec leurs impôts injustes, les propriétaires avec l'augmentation des loyers, les commerçants avec le prix excessif de leurs marchandises, les industriels avec leur avidité de profit, les employés et les artisans avec l'augmentation excessive des salaires et la diminution du travail, rendent le malaise du peuple si grand et si vivace, que nous pouvons vraiment affirmer, chers fils, que la guerre sociale que nous vivons aujourd'hui est la pire de toutes les guerres. Et c'est que lorsque les hommes s'écartent de l'accomplissement de la loi de Dieu et oublient leur destin éternel, ils n'ambitionnent que leur bien-être temporel, sans se soucier des moyens d'y parvenir. Mais, hélas, comme ils penseraient différemment s'ils étaient attentifs aux paroles du Seigneur à travers saint Matthieu : « *Que servira-t-il donc à l'homme de gagner le monde entier, s'il ruine sa propre vie ?* » *Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animae vero suae detrimentum patiat ?*⁴²⁷.

981 Veillez donc, fils bien-aimés, à ce que votre cœur ne s'attache pas aux biens de la terre avec un amour démesuré. Si Dieu vous les donne, utilisez-les au profit de vos frères, en gardant à l'esprit que le grand Père de famille les a mis entre vos mains pour que, après avoir pris soin de vos besoins, vous les aidiez dans les leurs. Et ceux d'entre vous à qui le Seigneur a voulu que vous mangiez du fruit de votre travail, faites votre devoir fidèlement, et soyez reconnaissants envers ceux qui vous fournissent la nourriture. Vous pourrez ainsi contribuer à la pacification de la société et vous serez prêts à recevoir la récompense éternelle que le Seigneur promet à ceux qui observent sa sainte loi, le seul vrai bien auquel nous devons aspirer, et que votre prélat, souhaite pour vous comme il le souhaite pour lui-même et qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, le 28 novembre, premier dimanche de l'Avent de l'année 1920.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

27. Sur la foi

(B. 41 [1921] p.33-45)

« Iustificati igitur ex fide, pacem habemus ad Deum per Dominum nostrum Iesum Christum » (Rm 5,1).

⁴²⁶Cf. 2 Co 8,9.

⁴²⁷Mt 16,26.

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

982 Partout, fils bien-aimés, on n'entend aujourd'hui que des lamentations dans la société. Telle est la corruption des mœurs et les passions déchaînées ; si grand est le despotisme des uns et l'insubordination et la rébellion des autres ; si extrême est l'égoïsme, l'infidélité dans les rapports et l'aigreur des uns contre les autres, que l'honnêteté, la vertu et l'accomplissement fidèle des devoirs religieux et sociaux sont maintenant considérés comme des actes héroïques, car le monde regarde avec un certain dédain et un certain mépris ceux qui les pratiquent. Et, hélas, c'est en vain que les sociétés et les gouvernements tenteront, par des lois et des menaces, de canaliser un tel courant débordant.

983 On a persuadé que l'homme n'a rien à espérer hors de cette vie ; qu'en elle il y a la gloire ou l'enfer, selon qu'il jouit ou qu'il souffre ; qu'il n'y a pas de Dieu, ou que s'il y a un Dieu, il n'a rien à faire dans le monde : en un mot, on a essayé de le décatholiser en arrachant la foi de son âme ; de sorte qu'ayant perdu l'espérance, l'exercice de la charité est devenu oiseux, et que par conséquent l'anarchie la plus complète ne pouvait manquer de régner, ce dont nous souffrons malheureusement aujourd'hui.

984 Comment, dès lors, rétablir la paix, la tranquillité, la bonne harmonie et le bonheur perdus dans la société ? Seulement, chers fils, ravivant en elles cette foi, dans les enseignements divins de notre Rédempteur Jésus.

985 Oui ; la foi, qui nous enseigne que nous venons de Dieu, et qu'à la fin de notre vie, nous retournons auprès de Lui pour recevoir la récompense ou le châtiment éternel que nos œuvres ont mérité, selon qu'elles étaient conformes ou non à Ses commandements, c'est elle qui doit nous amener à revenir à nous-mêmes, à reconsidérer la vanité et la fausseté des choses du monde, à conformer notre vie aux préceptes de Dieu, et à obtenir ainsi la justification de nos âmes, et avec elle la paix et le bonheur des fils de Dieu, qui est dans le Christ Jésus : *Iustificati igitur ex fide, pacem habemus ad Deum per Dominum nostrum Iesum Christum* (Rm 5,1).

986 En effet, c'est la foi qui rend l'homme heureux en ce monde, même au milieu des plus grandes calamités et tribulations, et la foi est aussi la grandeur des peuples, en ce qu'elle unit, fortifie et sanctifie leurs citoyens, qui deviennent leur orgueil et leur couronne, et même la cause de leurs triomphes dans les combats, car, comme le dit saint Jean, la foi est la victoire qui vint le monde : *Haec est victoria, quae vicit mundum : fides nostra* (1 Jn 5,4).

987 Elle est donc un hommage de notre esprit, qui le soumet à l'autorité de Dieu, pour croire les vérités qu'Il nous révèle, et de notre cœur pour mettre en pratique ses préceptes divins. Elle exerce donc son empire sur l'esprit et sur le cœur de l'homme. Sur le premier, en le rendant docile à croire aux vérités que la religion nous enseigne, et sur le second, en faisant observer fidèlement les vertus et les pratiques qu'elle nous ordonne.

Qu'il y ait, par conséquent, un besoin de croire et de vivre selon ces croyances, voilà, chers enfants, ce dont nous allons nous occuper.

* * * * *

988 Aujourd'hui, fils bien-aimés, les hommes, prétentieux et vaniteux avec leurs découvertes et leurs progrès matériels, jugent qu'il ne doit plus y avoir de secrets dans la nature pour eux, et ils se moquent et méprisent tout ce qui est surnaturel. Sans se rendre compte que la nature elle-même est pleine de mystères impénétrables à son intelligence, car même s'ils connaissent et appliquent certaines de ses forces et effets, ils continuent d'ignorer la nature et l'essence des causes qui les produisent. Et en eux-mêmes, dans leurs facultés et leurs pouvoirs, ils ont amplement raison de savoir que tout dans l'homme n'est pas une matière de leur inertie, mais qu'il y a en lui un principe vital ou esprit que nous appelons âme, par laquelle il comprend, pense et veut, et de celle-ci ne peut être principe mais un être suprême, dont tout dépend, qui est Dieu.

989 Ainsi, par nécessité, l'homme doit croire en un Dieu, Créateur de tout ce qui existe. Croyance ou foi qui se trouve même dans les sauvages eux-mêmes, bien qu'en eux pleine d'erreurs ; car comme il ne peut y avoir qu'un Dieu, ni plus d'une foi, qui propose les mêmes vérités à croire, et les mêmes doctrines à pratiquer.

990 Et cette vertu de la foi est si nécessaire, chers enfants, que sans elle, comme le dit l'Apôtre, il est impossible de plaire à Dieu : *Sine fide autem impossibile placere ; credere enim oportet accedentem ad Deum* (He 11,6). C'est le premier pas pour s'approcher de Lui. Car Saint Augustin dit que la lumière de la gloire ne peut être atteinte qu'en marchant sur les chemins obscurs de la foi⁴²⁸. Obscures, parce que

⁴²⁸Pensée augustiniennne, élaborée sur la base d'idées très claires dans le magistère du Saint, telles que : la nécessité de la foi pour atteindre le bonheur éternel (Cf. SAINT AUGUSTIN : *Traité de la Trinité*, 13,7,10 : PL 42,1020-1022) et l'obscurité comme élément essentiel à la foi (cf. *ibid.* 13,1,3 : PL 42,1014-1015).

les vérités qu'il nous propose de croire sont sur notre pauvre et limitée intelligence et raison, mais pas contre elle ; mais aussi vraies, sûres et ineffables que nous les propose Dieu lui-même, vérité par essence, qui ne peut se tromper ni nous tromper, et la sainte Église, qui est son organe visible, nous en assure.

991 Si la foi devait reposer sur le seul témoignage des hommes, elle serait incertaine et vacillante, parce que leurs connaissances sont très limitées et qu'ils se font facilement des conceptions erronées des objets, et aussi parce qu'ils ne sont pas toujours assez sincères pour communiquer la vérité telle qu'ils la connaissent, de sorte qu'ils peuvent se tromper et nous tromper. Mais c'est sur Dieu qu'elle repose, vérité infaillible et infiniment parfaite, qui connaît les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes, et les annonce telles qu'il les connaît ; qui cesserait d'être Dieu s'il pouvait se tromper lui-même, parce qu'il n'a pas la perfection de l'infailibilité ; et on ne pourrait pas dire qu'il soit bon et fidèle s'il nous entraînait dans l'erreur. Nous devons donc conclure que notre foi est ferme et inébranlable, puisqu'elle repose sur un fondement aussi solide.

992 C'est pourquoi tout en nous doit céder à l'autorité de Dieu, jugement, raison, intelligence et même le témoignage des sens. Croyant aux vérités qu'Il nous propose, aussi obscures et impénétrables soient-elles à notre intelligence.

993 Et cela est bien raisonnable, fils bien-aimés ; car s'il n'y a rien en nous que nous n'ayons reçu de Dieu, à qui nous devons sacrifier notre volonté, pour aimer ce qu'il veut, pour accomplir ses préceptes, et pour nous détourner de ce qu'il nous défend ; il ne faut pas moins que notre intelligence soit soumise à son autorité, pour croire les vérités qu'il nous propose, quelque cachées et impénétrables qu'elles soient. Et de même qu'on ne pourrait pas dire que la volonté soit en toutes choses, attentive à Dieu, si elle ne voulait pas faire plus que ce qui est conforme à ses inclinations, de même l'entendement ne serait pas suffisamment humble à l'autorité de Dieu s'il n'admettait pas plus de vérités que celles qui sont accessibles à sa raison.

994 Tel est, mes chers fils, l'hommage que Dieu a le droit d'exiger de sa créature. Hommage le plus juste et indispensable à notre égard, et le plus glorieux à l'égard de Dieu, parce que l'homme, croyant, par le témoignage du Seigneur, ce qu'il ne conçoit pas, fait triompher la vérité de Dieu sur son esprit et sur sa raison.

995 Et que l'on ne dise pas que cette soumission est une servitude aveugle et tyrannique ; car Dieu, comme le dit l'Apôtre, veut que notre cadeau soit raisonnable : *Rationabile obsequium vestrum* (Rm 12, 1). Il nous permet, selon saint Augustin, d'utiliser notre raison pour arriver à la connaissance de la première vérité ; et s'il nous propose de croire des vérités incompréhensibles à notre intelligence limitée, il nous les rend d'abord évidentes par la révélation⁴²⁹.

996 En effet, Dieu a parlé à l'homme, et lui a révélé les vérités qui l'obligent à croire. C'est ce que nous enseigne notre sacro-sainte religion, qui est la parole du même Dieu manifestée aux hommes, et qui porte en elle les caractères de la divinité marqués ; par son installation et son étonnante propagation dans le monde, malgré l'austérité de sa doctrine et la guerre qu'elle déclare aux vices, et par sa sainteté, car elle n'enseigne rien dans sa morale qui ne conduise l'homme à la plus haute perfection ; de sorte que nous serions comme des anges dans le monde, si nous suivions un tant soit peu ses maximes et ses doctrines. Oui, fils bien-aimés, la sainte religion est le support et la colonne de la vérité, que nous devons écouter pour être sauvés, car, comme le dit saint Jérôme, tous ceux qui ne naviguent pas dans la barque de saint Pierre sont sûrs de périr⁴³⁰.

* * * * *

997 De cette nécessité et obligation de croire les vérités que le Seigneur par son Église nous propose, il s'ensuit, fils bien-aimés, de conformer notre conduite à ses enseignements pratiques, afin d'assurer notre salut ; car, comme le dit l'apôtre Jacques : « *Comme le corps sans l'âme est mort, de même la foi sans les œuvres est-elle morte* ». *Sicut enim corpus sine spiritu emortuum est, ita et fides sine operibus mortua est* (Jc 2,26). La foi et les bonnes œuvres doivent concourir à l'œuvre de notre prédestination ; car il n'y a pas de bonnes œuvres dignes du ciel sans la foi, ni de foi qui opère notre salut sans les bonnes œuvres.

998 Il est vrai que la foi peut subsister même avec le péché, car les démons eux-mêmes croient et tremblent, comme le dit l'apôtre Jacques : *Daemones credunt et contremiscunt* (Jc 2,19) ; et le Concile de Trente prononce l'anathème contre ceux qui disent que tout péché mortel entraîne la perte de la foi⁴³¹. Mais combien il est difficile que le courage de ces derniers ne soit pas amorti par la vapeur froide des

⁴²⁹Cf. SAINT AUGUSTIN : *De la vraie religion*, 29,52 : PL 34,145.

⁴³⁰Cette pensée semble correspondre à celle déjà célèbre de saint Jérôme : « qui salvatur, salvari in Ecclesia » (cf. SAINT JÉRÔME : *Commentaire à Joel*, 3 : PL 25,980).

⁴³¹Cf. Concile de Trente, séance VI, can. 28, dans DENZINGER 838.

passions ; car les passions, pour courir sans frein et sans rencontrer aucun obstacle à leur marche, introduisent dans l'esprit de l'homme, d'abord, une confiance excessive dans la miséricorde divine ; puis elles lui inspirent des doutes sur les vérités éternelles, surtout sur celles qui peuvent lui inspirer le plus de crainte, et finissent par le précipiter dans l'abîme de l'infidélité. N'est-ce pas ce que l'on observe habituellement ? Les âmes qui s'exercent aux vertus et pratiquent les bonnes œuvres, vous les verrez s'affermir de plus en plus dans la foi ; mais celles qui mènent une vie désordonnée, livrées à leurs vices et à leurs passions, commencent par raisonner et critiquer les articles de la foi qui les intimident et les opposent le plus ; de là, elles les désapprouvent ; puis elles en viennent à en douter, et enfin elles finissent par les combattre et les renier.

999 Plût à Dieu, chers fils, que nous ne voyions pas cela confirmé si souvent en ces temps ! La liberté et les passions débridées, le désir insatiable de plaisirs matériels et la soif incontrôlable de richesses que l'on observe dans notre société, effets du manque d'amour et de crainte de Dieu, sapent l'édifice spirituel des âmes à sa base, qui est la foi ; et ce, non seulement chez les hommes insouciantes et irréligieux, mais aussi chez les femmes, auxquelles l'Église appelle le sexe féminin pieux⁴³², on les entend prononcer des paroles qui indiquent clairement qu'elles sont en train de perdre le trésor de la foi.

1000 Et quel grand malheur quand on en arrive à cette extrémité, car ce monde étant une vallée de larmes, dans laquelle on éprouve tant de calamités, tant de misères et de malheurs, qu'est-ce qui peut nous apporter la résignation et la conformité, la paix et la tranquillité, sinon la foi dans les vérités éternelles que la Religion nous enseigne ? car si c'est Dieu, notre Père, qui nous trouble pour nous purifier ou pour que nous acquérions plus de mérite, s'il nous aide et nous fait souffrir par sa grâce, si la fin de nos souffrances est d'être une récompense éternelle dans la vision de Dieu, comment se fait-il que les justes trouvent plaisir à leurs propres souffrances et puissent dire avec sainte Thérèse : « Le bien que j'espère est si grand que je me complais dans les douleurs ? »⁴³³ Mais, au contraire, si cette foi est perdue à cause des péchés, il s'ensuit que lorsque l'homme est plongé dans tant de misère, il désespère et commence à souffrir un enfer anticipé dans ce monde.

Les bonnes œuvres, donc, fils bien-aimés, sont la vie de la foi, tout comme la foi, à son tour, est la vie des bonnes œuvres.

1001 De la foi vient au chrétien sa force et son activité, parce que le juste vit de la foi, comme le dit l'Apôtre : *Iustus autem ex fide vivit* (Rm 1,17), et c'est d'elle que l'esprit tire son inspiration, le cœur ses affections, la volonté sa force et ses résolutions les plus généreuses. D'où, sinon de la foi, les Martyrs ont-ils tiré cette sagesse avec laquelle ils ont confondu les tyrans, la constance et la magnanimité pour mépriser leurs flatteries et leurs menaces, et la force et la joie avec lesquelles ils ont enduré les plus grands tourments ? Mais ces grâces extraordinaires n'étaient en eux que la récompense dont Dieu gratifiait leurs vertus et leurs bonnes œuvres.

* * * * *

1002 Et non seulement les hommes, mais même les peuples et les sociétés qu'ils forment, doivent leur véritable grandeur à la foi et aux bonnes mœurs. Pour nous en convaincre, créons seulement en Espagne. Il fut un temps où son territoire était si vaste que le soleil ne s'y couchait pas, que le Seigneur lui accordât de découvrir de nouvelles terres où porter sa civilisation, sa langue et y planter son drapeau ; on craignait son armée, respecté son autorité et considéré comme la première nation européenne, et même comme la maîtresse du monde. Mais quelle était la force de leur foi et la pureté et la religiosité de leurs coutumes ? Leurs monarques pouvaient, d'un bras de fer, empêcher l'introduction de l'hérésie, et par leur exemple et leurs lois, fondées sur celles de Dieu, amener leurs vassaux à la pratique des vertus chrétiennes et civiques, qui les rendaient agréables aux yeux de Dieu et des hommes. Le peuple conservait ses traditions et ses pratiques religieuses avec intégrité ; et telle était la foi et la religiosité des Espagnols, que l'on pouvait dire que leurs cœurs étaient des armures impénétrables à l'impiété. Mais, oh douleur, comme cet or précieux s'est assombri et a changé de couleur brillante. *Quomodo obscuratum est aurum mutatum est obryzum optimum !* (Lm 4,1). Celle qui était la maîtresse du monde a fini par être considérée avec indifférence par les nations ; elle est dépouillée de la plus grande partie de son empire, oubliée et méprisée par les peuples mêmes qu'elle a découverts et tirés de la sauvagerie, en leur plantant la Croix et en les initiant aux voies de la civilisation ; et les Espagnols, autrefois craints et respectés, sont maintenant méprisés et traités sans considération.

1003 Et à quoi pensez-vous que cela soit dû, chers fils ? Ce n'est certainement pas une autre cause que de se détourner de son Dieu. Peut-on vraiment dire que la foi des Espagnols d'aujourd'hui est aussi

⁴³²Cf. B.R. Antienne au Magnificat du commun de la Vierge.

⁴³³Cf. supra, 562.

ferme et solide que celle d'autrefois ? Jusqu'à quel point leurs coutumes actuelles sont-elles éloignées de la bonté et de l'honnêteté des anciennes ?

1004 Le vrai Dieu n'est plus le seul Dieu des Espagnols, puisque la tolérance religieuse qui autorise les autres religions fait partie de leurs lois. Le sentiment religieux de la nation est désormais également ignoré dans ces lois, et le peuple est souvent gouverné par des autorités qui n'accordent aucune attention à l'Église catholique, bien qu'elle soit toujours la religion d'État. Les insultes les plus grotesques contre la religion et la moralité sont tolérées dans l'imprimerie, et les spectacles les plus obscènes sont tolérés dans les théâtres, les cinémas et autres divertissements publics. Sont autorisées les écoles dites laïques, où l'on se passe complètement de l'enseignement catholique, les enfants grandissant sans connaissance ni crainte de Dieu, et au lieu de cela, le zèle nécessaire n'est pas déployé pour que, dans celles de l'Etat, les professeurs accomplissent bien l'instruction du Catéchisme.

1005 Cet état de fait, chers enfants, ne pouvait qu'aigrir la foi de notre nation car les mauvaises mœurs se développent. Et il n'est pas étrange que la paix et la tranquillité s'en échappent, qui ne peuvent être trouvées qu'en justifiant l'âme, par la foi, en Notre Seigneur Jésus-Christ. *Iustificati igitur ex fide, pacem habemus ad Deum per Dominum nostrum Iesum Christum* (Rm 5,1).

1006 Maintenant, que pouvez-vous faire, et quelle est votre part, fils bien-aimés, vivant dans une société aussi indifférente et corrompue, pour éviter la contagion dans vos âmes et pour vous maintenir toujours unis à notre Divin Rédempteur ? Surtout, veillez à conserver intact le trésor inestimable de votre foi, malgré les scandales, les mauvais conseils et les doctrines perverses qui vous sont donnés. N'admettez pas les raisonnements et les distinctions en matière de foi ; écoutez les enseignements de l'Église, qui vous parlera par ses Pasteurs, et vous serez sûrs de ne pas vous tromper, car ce que dit le Seigneur par saint Luc : « *Qui vous écoute m'écoute* » : *Qui vos audit, me audit* (Lc 10,16). Veillez à être bien instruits de la doctrine chrétienne et à remplir votre obligation de l'enseigner à vos enfants, et écoutez tous deux les explications que vous donnent vos curés. Lisez des livres pieux et soyez vigilants de peur que le poison de lectures perverses contre la foi ou la morale ne pénètre dans vos foyers. De ceux que vous jugez suspects en cette matière, fuyez comme d'une puanteur, et selon le conseil de saint Jean, ne les recevez pas dans vos maisons, ni même ne les saluez : *Nolite accipere eum in domum nec « Ave » ei dixeritis* (2 Jn 1,10).

1007 Mais puisque la foi ne peut subsister sans les bonnes œuvres, fils bien-aimés, conformez votre vie aux préceptes de l'Évangile ; ne détournez pas les yeux des exemples que nous donnent notre Divin Rédempteur et ses Saints, et fermez plutôt les yeux pour ne pas voir les scandales que l'on observe partout. De cette manière, vous garderez votre cœur pur et fidèle à Dieu, devenant en tout lieu de bonne odeur pour Jésus-Christ, comme le dit l'Apôtre (2 Co 2,15), une cause de sanctification et de salut pour les autres âmes, par votre exemple, et vous recevrez enfin la récompense éternelle que le Seigneur nous a promise au Ciel, que votre prélat désire et demande, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée en notre palais épiscopal, le deuxième dimanche de Carême, le 20 février de l'année de notre Seigneur 1921.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

28. Saint François et le Tiers-Ordre

(B. Seg 41 [1921] p.149-164)

« Gloria enim hominis ex honore patris sui » (Si 3,13)434.

Au peuple fidèle de notre cher Diocèse, et spécialement aux fils et aux dévots de notre séraphique Père Saint François : Paix et bénédiction dans le Christ Jésus notre Seigneur.

1008 En ces temps, fils bien-aimés, où les hommes sont si désireux de commémorer les dates d'événements notables, non seulement ceux qui sont honorables et glorifient l'Humanité, mais même ceux qui sont tristement célèbres ; aujourd'hui, où un si grand enthousiasme est perceptible chez tous, et où ils célèbrent avec non moins de joie les jours où se sont déroulés les principaux événements de leur vie, multipliant les célébrations de centenaires et les soi-disant noces d'or et d'argent ; nous, fils et dévots

434Cf. dans la Bible de Jérusalem : Si 3,11.

du Séraphin d'Assise, avons d'autant plus de raisons de nous réjouir dans le Seigneur, de chanter des hymnes de louange et de célébrer des fêtes commémorant le septième centenaire de la fondation du Vénérable Tiers Ordre de Pénitence de notre Séraphique Père Saint François, qui eut lieu en l'an de grâce 1221.

1009 Le Hiérarque Suprême de l'Eglise, notre Saint Père Benoît XV, dans son Encyclique sur le Tiers Ordre nous dit la même chose : « Nous pensons que la prochaine célébration du VII^e centenaire de la fondation du Tiers Ordre de Pénitence est très opportune et nous incite à le recommander au monde catholique, avec tout le poids de notre autorité apostolique, non seulement en raison de l'utilité évidente qu'il apporte au peuple chrétien, mais aussi pour quelque chose qui concerne notre personne privée, puisque nous nous rappelons avec satisfaction qu'en 1882 nous avons porté le saint habit tertiaire. Maintenant, donc, élevé par conseil divin sur cette Chaire de Saint-Pierre, il nous est agréable, étant donné notre dévotion à Saint-François, de saisir cette occasion pour exhorter les fidèles dans l'institution de ce très saint homme, si adaptée aux besoins des temps actuels »⁴³⁵.

1010 À juste titre le Pontife régnant, et son digne prédécesseur, Léon XIII, de sainte mémoire⁴³⁶, indiquent comme remède aux maux de cette époque le Vénérable Ordre Tiers, car si elle l'était au XIII^e siècle, infesté par l'hérésie, saigné des guerres et consumé par ses mœurs dépravées, le nôtre, qui souffre des mêmes maux, doit y trouver précisément l'antidote pour sa guérison.

LE XIII^e SIÈCLE ET LE TIERS ORDRE

1011 Oui, fils bien-aimés, au début du treizième siècle, il semble que l'enfer ait vomi contre l'Europe toute sa fureur pour la ruine et la perdition de l'humanité. Contre l'Épouse de l'Agneau Immaculé s'éleva cette terrible hérésie des Vaudois, qui érigea en dogme l'éternité d'un principe mauvais, créateur du monde visible, et tira comme conséquence l'irresponsabilité de l'homme, le fatalisme, l'injustice de la loi et le droit de révolution. Il a affligé et dévasté les peuples par des guerres intestines et des luttes fratricides, incitant et fomentant la haine des uns contre les autres ; et les nations par des invasions barbares, comme les Maures en Espagne et les Tartares en Prusse et en Livonie. Mais elle n'en a pas moins sapé les fondements de la société par les passions débridées et la corruption des mœurs qu'elle a inculquées aux hommes.

1012 Il n'est donc pas étonnant que, dans une telle situation, les temples aient été profanés et ruinés pour mettre fin au culte catholique ; que la voix des Papes ait été noyée et méprisée ; que les idées chrétiennes aient été combattues et attaquées, et que les fils de l'Eglise, joignant leurs cris à ceux de leur Mère, aient prié, comme les Apôtres, de peur de périr dans la mer déchaînée : « *Au secours, Seigneur, nous périssons !* » *Domine, salva nos, perimus !* (Mt 8,25).

1013 Mais le vainqueur de la mort et de l'enfer, Jésus-Christ, qui a dit : « *et les Portes de l'Hadès ne tiendront pas contre elle* » (Mt 16,18), et que s'il permet des épreuves et des tribulations à l'Eglise et à ses fils fidèles, ce n'est que pour rehausser ses mérites, pour rendre sa puissance plus visible ; il a destiné deux de ses serviteurs, Dominique et François, à qui il a fait connaître sa haute mission dans une vision, dans laquelle ils étaient tous deux présentés par la Sainte Vierge au Seigneur, qui était en colère et allait punir le monde, comme des victimes agréables à ses yeux, et qui reformeraient la société⁴³⁷. Et en effet, les deux Patriarches, par leur prédication et leur exemple, furent le marteau de la destruction de l'hérésie ; les hérauts de la paix qui mirent fin à la discorde des peuples, et qui, par leur austérité de vie, réformèrent les mœurs dépravées de cette société corrompue.

1014 Et cette grande œuvre a été réalisée par le Séraphin d'Assise, fils bien-aimés, à travers les trois Ordres qu'il a fondés, mais surtout et singulièrement à travers celui appelé Ordre de la Pénitence, dans lequel il a donné l'entrée à tous, de quelque état et condition qu'ils soient, unissant et liant le monde entier à son cœur séraphique.

1015 En effet, par la Règle de ce Tiers Ordre, il a insufflé aux fidèles son esprit de soumission et d'obéissance à l'Eglise sainte, sa foi inébranlable dans ses doctrines et ses enseignements ; fidélité qui lui a valu que le Pontife Romain fasse graver dans son sépulcre ces paroles : « François, homme catholique et tout apostolique ». *Franciscus vir catholicus et totus apostolicus*⁴³⁸. Il leur inculqua aussi la paix et la charité fraternelle, qu'ils devaient exercer avec tous⁴³⁹, comme la principale de toutes les vertus, et selon ce que disait le Seigneur, nous devons être reconnus par ses disciples ; paix avec laquelle le Séraphique

⁴³⁵ BENOÎT XV : *Sacra propediem* : AAS 13 (1921) p.33.

⁴³⁶ Cf. LÉON XIII : *Auspicato concessum* : ASS 15 (1882) p.145-153. Cf. 1269. 1978. 2445.

⁴³⁷ Cf. WADDING, L. : *Annales Minorum*, t. I (Quaracchi 1931) 252-13ss.

⁴³⁸ SPIRA, JULIÁN DE : *Officium rhythmicum S. Francisci*, ad I Vesperas, ant. 1, en Anal. Franc. X (Ad Claras Aquas 1926-41), 375 lin. 2-3.

⁴³⁹ Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 14, dans o. c., p.101 ; 2R 3, 14, dans o. c., p. 112.

Père saluait tous par inspiration divine⁴⁴⁰, et qui prêchait sans cesse aux peuples, empêchant souvent les guerres entre eux⁴⁴¹. Il leur interdit aussi, dans cette Règle, de se livrer à un luxe désordonné et à des spectacles dangereux, leur enseignant pratiquement le détachement et le mépris du monde, de ses pompes et de ses vanités, avec leur extrême pauvreté et l'austérité et la rigueur de leur habit, suffisant seulement à couvrir leur nudité.

1016 Et O puissance de la grâce du Seigneur ! avec des doctrines si opposées aux enseignements, aux tendances et aux passions de ce siècle pervers, le Tiers Ordre fut néanmoins reçu, dès son apparition, avec un réel enthousiasme, comme en témoigne saint Bonaventure, et opéra une transformation complète de la société.

1017 Nous ne pouvons donc que confesser, avec le Docteur Séraphique⁴⁴², que c'est l'œuvre du Seigneur, car l'éminente sainteté de son fondateur, son extension et ses progrès rapides dans toutes les classes de la société, les fruits admirables de grâce et de sainteté dont il a enrichi le champ de l'Église sont des témoignages irrécusables de l'assistance de l'esprit de Dieu dans son institution.

SAINTETÉ DU FONDATEUR DU TIERS-ORDRE

1018 Oui, fils bien-aimés, la sainteté de saint François est la plus grande gloire du Tiers Ordre, et le témoignage le plus irréfutable qu'elle est l'œuvre de Dieu. Et qui, si ce n'est Dieu lui-même, qui semble avoir voulu nous donner en saint François la copie la plus parfaite de son très saint Fils, peut mesurer la hauteur incommensurable de sa sainteté ? De son humilité, vertu fondamentale de la perfection, nous pouvons dire qu'elle était si profonde que, selon une révélation faite à l'un de ses premiers fils, il méritait d'occuper au ciel la chaise que Lucifer avait perdue par son orgueil⁴⁴³. Il se considérait comme le plus grand des pécheurs et le plus ingrat aux bienfaits divins, et avec la sollicitude et l'empressement avec lesquels les orgueilleux recherchent les honneurs, François les méprisait, allant une fois jusqu'à pétrir de la boue sur la route, comme s'il était un enfant, afin d'échapper ainsi aux applaudissements et aux honneurs avec lesquels tout un peuple sortait pour le recevoir ; voulant mieux être regardé comme simple, que de voir son humilité ébranlée. C'était sa vertu caractéristique, dont les auteurs le citent comme prototype et exemplaire. Et il l'a tellement inculqué à ses fils qu'il a voulu qu'ils soient distingués par le nom de Mineurs⁴⁴⁴.

1019 Quant à sa charité, l'épithète que lui ont donnée l'Église et les fidèles, en l'appelant Séraphin, l'esprit le plus proche de Dieu et le plus ardent dans son amour divin, devrait suffire à nous en donner une idée. Amour divin, dans les flammes duquel le Père séraphique s'est tellement consumé, qu'il a mérité du Seigneur d'imprimer sur son corps ses plaies sacrées, qui étaient comme autant de cratères par lesquels il pouvait décharger le volcan d'amour divin qui brûlait dans son sein, et devenir, comme le dit l'Église, celui qui communiquait aux cœurs ce feu de la charité, faute duquel le monde était si froid. Amour pour lequel, voyant l'indifférence des hommes dans leur correspondance, le Père séraphique pleurait continuellement et inconsolablement, disant à ceux qui lui demandaient la raison de ses pleurs : « Je pleure parce que l'Amour n'est pas aimé »⁴⁴⁵.

1020 De cette charité naissait le désir ardent du salut de tous les hommes, pour lesquels le Divin Rédempteur a versé son sang. C'est pourquoi il se faisait tout pour tous, afin de les sauver, comme le dit l'Apôtre : *Omnibus omnia factus sum, ut aliquos utique facerem salvos* (1 Co 9,22). Il pleurait avec les affligés pour atténuer leurs peines ; il cherchait avec une sollicitude plus que paternelle les pauvres pécheurs, pour les conduire par ses exhortations, ses admonitions et surtout par la tendresse de son amour, à la voie du salut ; et ayant pitié des pauvres âmes assises dans les ténèbres et les ombres de l'infidélité, il se rendit en Égypte, où il prêcha au sultan la foi de Jésus-Christ⁴⁴⁶, car dans son cœur magnanime il y avait place pour tous, sa libéralité, sa compassion et son amour ne connaissant aucune limite. C'est pourquoi, lorsqu'il obtint du Seigneur la célèbre indulgence de la Portioncule en faveur des pécheurs, en demandant sa confirmation au Pape, en lui demandant pour combien d'années, il répondit, plein de zèle : « Très Saint Père, je ne demande pas des années, mais des âmes »⁴⁴⁷.

1021 Que dirons-nous de son amour pour la sainte pauvreté ? Qu'il en fût ainsi, comme peut-être aucun autre saint n'a eu pour cette vertu, qu'il appelait sa reine et sa dame. Et il désirait tellement la

⁴⁴⁰Cf. SAINT FRANÇOIS : Test 23, dans o. c., p.123 ; CtaA I, dans o. c. 1 p.60 ; CtaL 1, dans o. c., p.73.

⁴⁴¹Cf. 1C 23, dans o. c., p.156 ; TC 2,4, dans o. c., p.534 ; LP 84, dans o. c., p.650.

⁴⁴²Cf. LM 4,6-7, dans o. c., p.401-402.

⁴⁴³Cf. LM 6,6, dans o. c., p.417.

⁴⁴⁴Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 6,3, dans o. c., p.96. Cf. aussi 1C 38, dans o. c., p. 165 ; LM 6,5, dans o. c., p.416.

⁴⁴⁵Cf. TC 14, dans o. c., p.540. Cf. supra, 350.525 ; 1272.

⁴⁴⁶Cf. Lm 3,9, dans o. c., p.512.

⁴⁴⁷FRATRES FRANCISCI BARTHOLOMÆI DE ASSISIO : *Tractatus de indulgentia S. Mariæ de Portiuncula*, c.6 (Ed P. Sabatier, Paris 1900) 15 lin.25 sqq. Cf. 1140.

posséder, qu'il la demanda et l'obtint du Seigneur, pour lui-même et pour son Ordre. Le Père séraphique ne convoitait pas tant les richesses que la pauvreté, au point d'en éprouver une sainte émulation, qui lui faisait verser des larmes lorsqu'il voyait un autre qui semblait plus pauvre que lui⁴⁴⁸.

1022 Car de la pénitence il n'était pas moins passionné ; obscurcissant ses austérités à celles des solitaires de la Thébaïde. On peut dire que ses jeûnes étaient perpétuels, car il jeûnait plusieurs carêmes par an, et celui de l'Eglise, avec une telle rigueur qu'il ne se nourrissait guère que de pain et d'eau. Selon saint Bonaventure, le Père séraphique traitait son corps comme un ennemi, ne lui accordant que ce qu'il ne pouvait lui refuser. Afin de ne pas trouver de goût à sa nourriture, il avait l'habitude de la saupoudrer de cendres, et même l'eau était rare pour étancher sa soif, car il disait qu'il était difficile de satisfaire les besoins du corps sans se laisser emporter par la sensualité⁴⁴⁹. Même dans la maladie, il ne voulait pas atténuer ses rigueurs, si bien qu'un de ses religieux dut l'avertir de ne pas tant tourmenter son corps, qui avait toujours été docile et soumis ; et le Saint-Père, proche de la mort, lui demanda finalement de lui pardonner combien il l'avait tourmenté⁴⁵⁰.

1023 Si, à partir de ces vertus dans lesquelles le Saint-Père a brillé avec tant d'éclat et que nous pouvons appeler caractéristiques, il nous était donné de considérer les autres vertus de la vie chrétienne et religieuse, nous découvririons tous qu'il les a pratiquées à un degré éminent et héroïque, ce qui a fait de lui un modèle et un exemple pour les fidèles.

1024 Et comme la vertu a tant d'attrait et d'influence sur le cœur, nous ne devons pas nous étonner, fils bien-aimés, du mouvement et de la transformation qui s'opéraient dans la vie et les mœurs des hommes en ce siècle corrompu, ni de l'enthousiasme avec lequel furent reçues les œuvres d'un si saint homme, et surtout le Tiers Ordre vénérable, qu'il fonda.

EXTENSION RAPIDE DU TIERS-ORDRE

1025 Si la sainteté de son Fondateur est une preuve irréfutable d'être l'œuvre de Dieu, le Tiers Ordre vénérable, fils bien-aimés, ne l'est pas moins ; son extension rapide et ses progrès dans toutes les classes de la société. A peine son institution était-elle connue, que déjà la voix générale du peuple, appelée par les Pères de l'Eglise l'écho de la voix de Dieu⁴⁵¹, s'unissait à celle du Pontife pour la proclamer comme l'un des plus puissants moyens de la Sagesse divine pour la réforme de la société ; l'humilité et l'obscurité de son origine n'étaient pas un obstacle à ce qu'on y fixât son attention et qu'on l'accueillît et l'embrassât avec le plus grand enthousiasme.

1026 Comme le grain de moutarde de l'Evangile, elle grandit bientôt dans un arbre feuillu, à l'ombre duquel non seulement les peuples d'Italie, terre bénie où elle est née, mais elle répandit ses racines et ses branches dans toute l'Europe, et même l'Amérique, l'Asie et le Japon ont connu leurs fruits bénéfiques, augmentant ainsi le nombre de Tertiaires dans le Nouveau Monde, que dans la statistique faite en 1686 on comptait déjà en lui 118.000.

1027 A l'étonnement général, elle pénètre tous les rangs de la hiérarchie sociale, à la Cour comme dans la Marine ; dans les fonctions publiques et dans toutes les professions, on trouve des chrétiens généreux qui, fidèles à la règle du Tiers-Ordre, servent de modèles à la perfection propre à l'état séculier.

1028 Nous pourrions citer une multitude d'empereurs et d'impératrices, de rois et de reines d'Autriche, de Constantinople, d'Espagne, de France, de Portugal, de Hongrie, de Pologne, de Sicile, de Grèce et d'autres nations, qui ont eu l'honneur de porter sous le manteau royal l'habit du Tiers Ordre et de se ceindre du cordon séraphique. Par l'exemple duquel elle fut aussi embrassée par beaucoup de Princes, Ducs et toutes sortes de nobles dans tous les royaumes, parmi lesquels notre nation se distingua, puisque, selon Wadingo, déjà de son temps il y avait plus de soixante dans la Congrégation de Madrid parmi les Princes et Grands d'Espagne ; le nombre de Tertiaires en elle, en 1689, atteignit le respectable chiffre de 25.000.

1029 Il n'est donc pas étonnant que cette aristocratie ait été également imitée et suivie par l'aristocratie des sciences, des lettres, de l'art oratoire, des arts et de l'armée, avec Christophe Colomb, Raymond Lulle, Calderon, Cervantes, Murillo et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, qui ont tous joint à leurs distinctions et décorations l'Habit du Troisième Ordre Séraphique.

1030 Mais si toute cette noble pléiade honore grandement sa mère, le Tiers Ordre, sans comparaison la multitude de Papes qui ont voulu porter sa livrée en accroît la gloire, parmi lesquels on

⁴⁴⁸Cf. LM dans o. c., p.424.

⁴⁴⁹Cf. LM dans o. c., p.406.

⁴⁵⁰Cf. 2C 211, dans o. c., p.351.

⁴⁵¹Derrière ces paroles du P. Luis semble se cacher l'expression *Vox populi, vox Dei*. Cette sentence, de tradition ancienne, est déjà citée par l'abbé Alcuin, précepteur de Charlemagne, dans sa *Lettre 166*, 9 (cf. PL 100,438).

peut citer les derniers régnants : Pie IX, Léon XIII, Pie X et l'immortel Benoît XV. Ceux qui suivirent et suivirent un nombre incalculable de Cardinaux et d'Évêques qui se glorifiaient en joignant à leurs pourpres et ornements pontificaux la sainte toile grossière du Séraphin d'Assise.

FRUITS DE SAINTETÉ QU'ELLE A PRODUITS

1031 Si l'on considère, mes chers fils, la sève de vertu que le saint Fondateur a communiquée à cet arbre luxuriant du Tiers-Ordre, la fertilité du sol séraphique dans lequel il l'a planté dans le champ vaste et fertile de l'Église, la culture soignée que lui donnent ses cultivateurs, les fils du Séraphin d'Assise, et les influences bénéfiques qu'il reçoit de l'exemple des Tertiaires, on ne doit pas s'étonner des fruits copieux de sainteté qu'il a produits et qu'il continue de produire pour le catholicisme de tous les temps.

1032 Enrichie par l'Église d'une variété de moyens et de ressources spirituelles, adaptée par sa condition et sa constitution même à toutes les exigences de la vie et des relations sociales, cette institution a fait briller les plus brillants rayons de la sainteté sur toutes les conditions et tous les degrés hiérarchiques du genre humain, et n'a pas exclu d'elle les exigences les plus agitées et les plus compromettantes de la société.

1033 Ses fils sont, entre autres, les rois Saint Louis, Saint Ferdinand, Saint Henri et les deux Isabelle, reines de Hongrie et du Portugal ; parmi les nobles : Saint Elcearius, comte, et son épouse, Sainte Delphine ; Saint Conrad, gentilhomme ; Sainte Jeanne de Valois, fille de Louis XI, roi de France, et future fondatrice de la Congrégation de l'Annonciation. Parmi les prêtres, saint Yves, curé et jurisconsulte ; parmi les pénitents, saint Roch et le bienheureux Gérard de Villangera. Parmi les marchands, le bienheureux Luquesio, le premier tertiaire. Parmi les artisans, le bienheureux Pierre de Sena. Parmi les vierges, sainte Rose de Viterbe, sainte Claire de Montefalco, sainte Coleta, réformatrice du Second Ordre sur ordre du pape, sainte Angèle de Méricis, future fondatrice de l'Institut des Ursulines, sainte Zita, la bienheureuse Viridian et la bienheureuse Marie-Françoise des Cinq Plaies. Parmi les mariés et les veuves, Sainte Francesca-Romana et les bienheureuses Humiliana, Michaelina, Paulina et Angelina. Parmi les femmes repenties et pénitentes, Sainte Marguerite de Cortona, Sainte Jacinthe de Mariscoti et la Bienheureuse Angela de Foligno. Les plus belles fleurs du martyre ne manquèrent pas non plus à cet arbre très fécond, car ses fils furent : dix-sept des martyrs du Japon qui furent crucifiés, le bienheureux Raymond Lulle, martyrisé en Afrique ; Pierre, le cultivateur, tué par les Turcs ; John More, martyrisé en Tartarie, et beaucoup d'autres.

1034 En présence d'une foule aussi admirable de saints et de héros couronnés, ne vous semble-t-il pas, chers Tertiaires, que nous pouvons à juste titre vous dire, comme le Seigneur l'a fait à Moïse, que la terre sur laquelle vous vous trouvez est sainte ? *Locus enim, in quo stas, terra sancta est* (Ex 3,5).

1035 Il ne fait aucun doute, fils bien-aimés, vu l'admirable extension et propagation du vénérable Tiers Ordre, que la vision par laquelle le Seigneur a montré au Père séraphique la multiplication de ses fils, et qu'il vous a expliquée en disant, y faisait référence d'une manière particulière : « Ne crains pas, petit troupeau, car le Seigneur m'a montré qu'il multipliera considérablement ton nombre. J'ai moi-même vu en révélation les routes et les voies menant à cette ville d'Assise remplies de personnes de tout état et de toute condition. Les Français viennent à notre recherche, les Espagnols se précipitent, les Allemands courent, les Anglais volent, et de toutes les langues et de toutes les nations une immense multitude s'approche, imitant nos pas. Le nombre, enfin, de vos frères sera dans les âges futurs si copieux, qu'il dépassera tout chiffre »⁴⁵². Éprouvé, par l'éminente vertu de son fondateur, par sa propagation admirable et par les fruits de sainteté qu'elle a produits, d'être le Vénérable Ordre Troisième Œuvre du Seigneur, comme le dit saint Bonaventure⁴⁵³, il faut se demander, chers enfants, comment, à notre époque, on ne voit pas d'elle les résultats pratiques qu'elle a toujours produits.

1036 Il ne fait aucun doute que le XIII^e siècle, au cours duquel saint François a fondé cette grande œuvre, a souffert des mêmes défauts, vices et passions que nous déplorons dans le nôtre : les guerres intestines qui l'ont désolé, une soif insatiable de richesses et un débordement complet de passions ont formé son caractère particulier et distinctif. Car pour guider et diriger l'humanité égarée sur les sentiers de l'union, de la justice et de la moralité, le Seigneur a inspiré au grand Père saint François la fondation de ses Ordres, et en particulier la Troisième, dans laquelle la Règle a mis le remède à tous ces maux. Car elle commence par appeler frères ceux qui la professent, afin qu'ils n'oublient pas l'union qu'ils doivent avoir entre eux ; interdit d'admettre ceux qui ne sont pas amoureux de la concorde, et leur ordonne de maintenir soigneusement entre eux et avec les autres la charité, en cherchant à régler les désaccords ; elle cherche à arracher leurs cœurs aux choses de la terre et à faire bon usage de leurs biens,

⁴⁵²Cf. 1C 27, dans o. c., p.158.

⁴⁵³Cf. LM 4,6, dans o. c., p.401.

en leur envoyant, selon leur possibilité, faire l'aumône à leurs frères dans le besoin, et s'occuper du soulagement des malades, et pour les libérer des liens que tend à l'humanité l'ennemi commun en favorisant leurs passions, leur interdit d'assister à des spectacles dangereux, les danses, les mauvaises lectures, l'immanence et le luxe excessif dans les vêtements, et prescrit la frugalité et la tempérance dans les repas.

1037 Lorsque le peuple entendit cette doctrine évangélique de la bouche de cet homme providentiel, qu'il vénérât comme un saint, et dont il désirait suivre l'exemple, il l'embrassa avec enthousiasme et réforma ses coutumes, en surmontant les inclinations de son cœur, qui, bien que corrompu, n'était pas perverti et conservait encore le trésor de sa foi. On peut donc dire que le Tiers-Ordre a été le principal moyen utilisé par la Divine Providence pour réformer la société au XIII^e siècle.

1038 Mais peut-on en dire autant de notre malheureux siècle ? Certes, il imite et dépasse le premier dans ses vices et ses passions, mais son manque de foi, ou du moins son indifférence et sa froideur religieuse, font qu'il ne se sert pas des moyens que le Seigneur lui fournit pour sa réforme sociale, mais qu'il les considère avec indifférence, sinon avec mépris. Son esprit indépendant et sensuel rejette toute institution qui, comme le Tiers Ordre de la Pénitence, restreint ses débauches et ses licences, et le nom même de pénitence de cet Ordre l'effraie, sans tenir compte du fait que, sans pénitence, dit le Seigneur, il est impossible d'être sauvé. Il ne fait cependant aucun doute que, même en notre siècle, les Tertiaires sont très nombreux. Mais ne vous semble-t-il pas, fils bien-aimés, que pour la plupart ils ne savent pas quel esprit ils sont, ni l'esprit qui doit les animer, et qu'ils ignorent les obligations que leur Règle leur impose ? C'est pourquoi on y voit si peu de fruits pratiques et que l'on peut dire : *Multiplicasti gentem, sed non magnificasti laetitiam* (Is 9,3).

1039 Essayez donc, fils bien-aimés, vous qui avez déjà le bonheur d'appartenir à ce vénérable Tiers Ordre, de bien pénétrer l'esprit du Père séraphique, le chef choisi par Dieu pour conduire les hommes au salut par l'enseignement pratique de la doctrine évangélique, et ceux d'entre vous qui ne font pas partie de sa milice séraphique, hâtez-vous de vous ceindre au moins de sa corde sacrée, qui est, comme l'a dit saint Bernardin de Sene, celle qui est destinée à mesurer le ciel, et l'échelle pour monter vers la gloire, comme le chantait Lope de Vega en disant :

Votre cordon est l'échelle
de Jacob, car nous avons vu
par les nœuds de ses pas
s'élever au-dessus du ciel empyréen
pas des géants, mais des humbles ;
parce que son bras divin
soulève des seins rendus
et humilie seins hautains⁴⁵⁴.

1040 Ce sera la manière la plus agréable à Dieu et au Père Saint-François d'honorer la mémoire du septième centenaire de la fondation du Tiers Ordre Vénérable, qui a donné tant de gloire au Seigneur et a été si bénéfique à la société.

C'est aussi le désir ardent de votre prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe le jour de l'Impression des Plaies du Séraphique Père, au 17 septembre 1921.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

⁴⁵⁴LOPE DE VEGA : *Poesía a las llagas*, dans EIJAN, S., OFM : *Franciscanismo Iberoamericano* (Barcelona-Madrid 1927) p.71.

29. Sur la charité mutuelle

(B. Seg 42 [1922] p.39-52)

« Diligamus invicem, quoniam caritas ex Deo est » (1 Jn 4,7).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé, santé, paix et bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur.

1041 L'apôtre saint Jean, fils bien-aimés, qui, appuyé sur la poitrine du divin Rédempteur dans la nuit du repas, a pu pénétrer dans le sanctuaire de ce cœur divin et être enflammé par le feu que le Seigneur lui-même dit être venu apporter sur la terre : *Ignem veni mittere in terram* (Lc 12,49), Il n'y a rien qu'il ait autant recommandé, ni plus assidûment recommandé à ses disciples, que l'exercice de la charité ; de sorte qu'ils furent surpris et lui demandèrent pourquoi il leur prêchait toujours la même chose, ce à quoi le saint apôtre répondit : « *Parce que c'est le commandement du Seigneur, et que si vous l'accomplissez, vous avez accompli la loi* »⁴⁵⁵.

1042 Et en effet, fils bien-aimés, vous savez par le catéchisme que les préceptes du Décalogue sont tous contenus dans l'amour de Dieu et du prochain, c'est-à-dire dans la charité ; car Dieu, principe d'où tout émane et fin vers laquelle tout doit tendre, est amour, comme dit saint Jean : *Deus caritas est* (1 Jn 4,8), et nous ne pouvons-nous glorifier d'être et de demeurer en Lui si nous ne lui rendons pas le culte et la vénération, la soumission et l'amour qu'Il exige de nous dans les trois premiers préceptes de Son Décalogue ; et si nous n'aimons pas, ne respectons pas et n'aidons pas l'homme, le fils de Dieu, l'œuvre préférée de Ses mains et l'héritier de Sa gloire, comme le Seigneur nous le commande dans les sept autres préceptes. Mais en l'aimant pour ce qu'Il est, et par Lui notre prochain, nous sommes sûrs de demeurer en Dieu et Dieu en nous, comme le dit l'apôtre Jean (1 Jn 4,16), et d'accomplir ainsi toute la loi, car l'apôtre dit aux Romains que l'amour est la plénitude de la loi : *Plenitudo legis est dilectio* (Rm 13,10).

1043 Il n'y a rien de plus nécessaire, de plus juste et de plus rationnel que l'obligation d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de toute notre force, car « *C'est en Lui en effet que nous avons la vie, le mouvement et l'être* » (Ac 17,28) ce qui doit nous émerveiller et nous confondre, chers fils, c'est qu'il ait été nécessaire que le Seigneur nous impose cet amour, si naturel et dû à notre être. Mais notre admiration doit s'accroître quand nous voyons qu'il a aussi voulu rendre l'obligation d'aimer notre prochain semblable à l'obligation de ce précepte : *Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum* (Mt 22,39). Car il nous a tant aimés que non seulement il nous a créés à son image et à sa ressemblance, mais qu'il a fait de nous les héritiers de sa gloire, comme des fils chéris, et qu'il a sublimé notre pauvre nature humaine après sa chute du trône de sa Trinité, en s'unissant hypostatiquement à elle avec le Verbe, afin que l'homme puisse payer la dette de son péché et se rétablir dans ses droits perdus de fils de Dieu.

1044 Il n'est pas possible, fils bien-aimés, d'aimer Dieu sans aimer aussi l'homme, son œuvre préférée, à travers Lui, ni d'aimer l'homme d'un véritable amour de charité sans l'amour de Dieu. Les deux amours sont comme des rayons émanant d'une même lumière et comme des fleurs issues d'une même tige.

1045 Par ces deux actes du même amour, nous sommes associés à la vie de Dieu et reconnus comme ses vrais disciples : *In hoc cognoscent omnes quia mei discipuli estis : si dilectionem habueritis ad invicem* (Jn 13,35).

1046 Au commencement, quand l'humanité était dans son enfance, l'homme avait besoin que le Seigneur multiplie ses préceptes dans la loi donnée par Moïse pour contenir ses mouvements désordonnés et régler ses actions ; mais quand ce fut la plénitude des temps et que l'homme fut élevé à la dignité de chrétien et de fils de Dieu par le Verbe incarné, il fut comme livré à son propre cœur, devant trouver dans l'amour de Dieu et du prochain son unique et universelle loi, qui embrasse et résume tous ses devoirs et obligations envers eux.

1047 De ces deux préceptes d'amour qui composent la loi de Dieu, fils bien-aimés, nous ne nous occuperons aujourd'hui que de celui du prochain, parce que nous trouvons plus d'obstacles dans nos cœurs, effet de leurs passions et de leurs inclinations vicieuses après le péché.

1048 L'œuvre et l'effet du péché, fils bien-aimés, a été de diviser et de séparer l'homme de Dieu et de s'engager dans des querelles avec ses semblables et même avec lui-même, le conduisant ainsi à la plus grande misère ; car l'homme, créé pour Dieu, ne peut avoir la paix du cœur tant qu'il ne repose pas

⁴⁵⁵Cf. SAINT JÉRÔME : *Commentaire de l'Épître des Galates*, 3,9, dans B.R. 6e lecture le 27 décembre (cf. PL 26,462).

en Lui, comme le dit saint Augustin⁴⁵⁶, et sans l'amour mutuel des hommes, la paix n'est pas possible, et le monde devient une pâle imitation d'enfer.

1049 L'œuvre de Jésus-Christ notre Rédempteur, qui est le Dieu d'amour, *Deus charitas est* (1 Jn 4,16), a été une œuvre d'union et de charité, pacifiant tout, brisant les inimitiés et nous réconciliant avec son Père éternel et entre nous : *Et reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitiam in semetipso* (Ep 2,16). Réconciliant, dit l'Apôtre, les peuples juif et païen, et les unissant en un seul corps mystique qui est l'Église, il les a tournés vers Dieu leur Père éternel par la Croix par laquelle il a racheté le peuple, et détruit en lui-même, c'est-à-dire par sa passion et sa mort, les inimitiés des hommes. Comme le dit le même Apôtre : « *Il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme ; car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus* » (Ga 3,28). Admirable union, fils bien-aimés, qui fait de l'humanité une seule famille ou un seul corps dont nous sommes tous membres, et dont la tête est Jésus-Christ.

1050 La connexion, donc, et la dépendance à nous admirer dans le corps humain, dans lequel chaque membre exerce ses fonctions, sans perturber en rien celles de l'autre ; se faisant tous mal quand l'un tombe malade et le secourant avec sollicitude jusqu'à sa guérison, et le désintéressé avec lequel chacun prend des aliments seulement ce dont il a besoin pour accomplir sa mission, sans préjudice des autres, est ce que nous devons imiter et chercher, nous, membres du Corps mystique de l'Église, pour le bon ordre et l'accomplissement du précepte du Seigneur. En effet, que l'on considère l'homme pour ce qu'il est en lui-même, ou pour sa qualité de chrétien, par ces deux qualités, il existe entre les hommes des relations et des liens d'union qui forment en quelque sorte les maillons d'une chaîne qui nous unit dans la charité.

1051 En effet, tout homme, dit saint Augustin, est le prochain de son semblable, et en tant qu'hommes, nous avons tous la même origine et reconnaissons le même Père, qui est Dieu⁴⁵⁷. Et pour que nous ayons tous un même cœur, dit saint Jean Chrysostome, nous étions tous composés de la même nature, d'un corps et d'une âme semblables ; nous habitons la même terre et de ses produits, nous nous nourrissons également⁴⁵⁸ ; c'est pourquoi la différence des nobles et des roturiers, des riches et des pauvres, des sages et des ignorants ne nous dispense en rien de l'amour réciproque que nous devons avoir ; plutôt, les grâces et les faveurs avec lesquelles le Père céleste distingue certaines créatures doivent les servir à les employer au profit de leurs semblables, car nous devons considérer le prochain comme nous-mêmes parce qu'il est notre frère : *Diliges proximum tuum sicut teipsum* (Mt 19,19).

1052 Or, si, en raison de notre origine et de notre nature, nous sommes obligés de nous aimer mutuellement, combien de plus pour être frères en Jésus-Christ, dont la sacro-sainte religion unit les hommes avec des liens plus étroits que ceux de la nature ? Parce qu'en tant que chrétiens nous sommes régénérés par le même baptême, nous avons le même Père, qui est Dieu, et par mère l'Église ; nous nous nourrissons des mêmes sacrements ; nous avons également par héritage le ciel et nous sommes membres d'un même corps, dont la tête est Jésus-Christ.

1053 Il doit donc régner une telle cordialité et une telle union entre nous, fils bien-aimés, que nous nous soutenions mutuellement. Ainsi, ceux qui sont constitués en autorité et en dignité doivent en user pour le bien et l'utilité de leurs frères, afin de maintenir l'ordre qui assurera leur tranquillité et leur bien-être ; ceux que le Seigneur a dotés du don d'intelligence et de sagesse, en utilisant ces grâces pour instruire, conseiller et guider leurs prochains dans la voie du bien ; les riches, en les protégeant et en veillant à leurs besoins pour alléger leurs difficultés, car ils sont comme les intendants de la divine Providence et les pères des pauvres ; et, en somme, faire tout pour tous pour procurer leur salut, comme le dit l'Apôtre : *Omnibus omnia factus sum, ut aliquos utique facerem salvos* (1 Co 9,22).

1054 Quel bonheur et quel bien-être le monde connaîtrait si, comme le Seigneur le commande, nous nous aimions tous les uns les autres ! Il n'y aurait ni querelles ni discordes, car ni le supérieur n'abuserait de son autorité, ni le sujet ou l'inférieur ne s'élèverait contre lui, puisqu'ils seraient animés de l'esprit de charité qui équilibre et soutient les sociétés ; les dissensions et les factions, qui enveniment les tempéraments et font entrer la haine et l'inimitié dans le sein des familles, seraient étouffées dans l'œuf ; satisfaits ou contentes de leur propre sort, ils respecteraient et ne convoitieraient pas les biens de leurs voisins, mais les défendraient plutôt comme s'ils étaient leurs propres intérêts, parce qu'ils recevraient d'eux une part de leurs avantages. En bref, mes chers fils, que la pratique de la charité envers le prochain rendrait le monde semblable à un paradis anticipé, en y faisant régner la justice, la paix, l'ordre et la morale, qui sont le fondement du bien-être et du progrès moral et matériel des nations. Tout comme, au contraire, l'absence de cette vertu, que le divin Rédempteur appelle son nouveau commandement – *Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem ; sicut dilexi vos, ut et vos diligatis invicem* (Jn 13,34) – est la cause de troubles, de désordres, d'agitations et de luttes âpres et fratricides, qui apportent ruine,

⁴⁵⁶Cf. SAINT AUGUSTIN : *Confessions* 1,1 : PL 32,661. Cf. supra, 351.478.521.663.966 ; 1510.

⁴⁵⁷SAINT AUGUSTIN : *Sermon* 90, 7 : PL 38,563.

⁴⁵⁸Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME : *Homélie 1 au peuple d'Antioche*, 12 : PG 49,33.

affliction et désolation aux familles, aux peuples et à la société. Nous en avons l'exemple récent dans l'horrible guerre européenne, qui a complètement ruiné des nations, entraînant le chagrin, le deuil et l'abandon d'innombrables familles. Ainsi, la non-observation de ce précepte divin transforme le monde en un enfer anticipé.

1055 Et c'est ainsi que le Seigneur exige de nous cet amour pour le prochain, fils bien-aimés, sans lequel nous ne pouvons ni lui plaire ni obtenir notre salut. Car, comme le dit l'Apôtre : « *Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je ne suis plus qu'airain qui sonne ou cymbale qui retentit. Quand j'aurais le don de prophétie et que je connaîtrais tous les mystères et toute la science, quand j'aurais la plénitude de la foi, une foi à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. Quand je distribuerais tous mes biens en aumônes, quand je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien* » : *Si linguis hominum loquar et angelorum, caritatem autem non habeam, factus sum velut aes sonans aut cymbalum tinniens. Et si habuero prophetiam et noverim mysteria omnia et omnem scientiam, et si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum. Et si distribuero in cibos omnes facultates meas et si tradidero corpus meum, ut glorier, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest* (1 Co 13,1-3).

LE COMMANDEMENT DE LA CHARITÉ

1056 Cependant, fils bien-aimés, il y a dans nos cœurs, qui sont mal disposés, beaucoup de répugnance à la pratique de cette vertu, et beaucoup d'excuses pour l'accomplissement de ce précepte. Certains disent : Comment est-il possible que j'aime ceux qui m'ont outragé et insulté, ceux qui cherchent par tous les moyens à me nuire, et ceux qui par leur caractère insociable me répugnent ? Et en effet, si nous regardons l'homme pour ce qu'il est en lui-même, nous aurions souvent des raisons de le haïr au lieu de l'aimer ; mais nous devons le regarder en Dieu, dont il est l'image, et comme le prix de son sang très pur versé pour lui sur le Calvaire, et c'est ce même Seigneur qui nous commande de l'aimer pour Lui. Nous ne devons plus chercher dans les qualités de la créature, ni dans les titres qu'elle peut avoir pour nous faire aimer ; c'est en Dieu, par Dieu et pour Dieu⁴⁵⁹ que nous devons l'aimer, et nous ne pouvons rien refuser à celui qui est notre Père et notre Dieu.

1057 D'autres prétextent être si graves les offenses reçues du prochain, qu'il ne leur est pas possible de les oublier, ni moins d'accueillir dans leur cœur leurs ennemis. Mais ils doivent garder à l'esprit que Dieu n'ordonne pas impossible à ses créatures, même si pour leur salut il exige des sacrifices répugnants à leurs passions, et que, aussi graves que soient les injures reçues, ils seront toujours éloignés de ceux des Juifs et pour nos péchés, il a reçu et reçoit le Rédempteur, et il leur répond en demandant à son Père éternel pardon pour nous tous, en nous excusant en disant que nous ne savions pas ce que nous faisons : *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt* (Lc 23,34). Et pour que personne ne cherche à s'excuser sous prétexte de ne pas pouvoir imiter l'infinie perfection de l'Homme-Dieu, ce Seigneur nous donne une multitude d'exemples d'hommes de notre condition qui, au milieu des plus grandes insultes, injures et calomnies, et même en subissant les tourments et la mort de la part de leurs ennemis, ont su, comme saint Étienne, demander au Seigneur de ne pas leur imputer ce péché : *Domine, ne statuas illis hoc peccatum* (Ac 7,60).

1058 Il y aura aussi ceux qui diront que la facilité avec laquelle nous pardonnons les insultes est une raison pour que nos ennemis deviennent plus insolents, jugeant notre attitude comme de la pusillanimité et de la lâcheté. Mais au contraire, bien-aimés fils ! parce que pour le cœur de l'homme dans lequel le Seigneur a gravé la gratitude sont comme des flèches allumées ces miséricordes, qui allument en lui le feu de la charité et finissent par convenir en doux agneau à qui était un loup rapace.

1059 Notre Créateur, qui est aussi l'auteur de la loi, ne pouvait donc pas nous imposer quelque précepte que nous ne pouvions pas accomplir ; c'est pourquoi tous ces prétextes et d'autres, nés de l'amour propre et de l'orgueil et qui conseillent la vengeance, ne prévaudront jamais contre le commandement toujours ferme et constant de Jésus-Christ, qui dit que tu aimeras ton prochain : *Diliges proximum tuum* (Mt 19,19).

* * * * *

1060 Mais comment devons-nous aimer notre prochain ? La mesure que le Seigneur fixe pour cet amour, fils bien-aimés, est la même que celle que nous fixons pour nous-mêmes : *Diliges proximum tuum*

⁴⁵⁹Cf. supra, 351.524 ; 1151.1195.1307

sicut teipsum (Mt 19,19). Il doit donc être un amour sincère ou de cœur et efficace, qui se manifeste dans les œuvres.

1061 ; Avec quel intérêt et quelle sollicitude nous cherchons notre bien-être, notre utilité et notre profit en toutes choses ! Nous désirons et cherchons à être estimés et appréciés, selon le conseil de l'Écclésiastique, qui dit : « *Aie souci de ton nom, car il te restera bien mieux que mille fortunes en or* » (Si 41, 15)⁴⁶⁰. Nous voulons aussi que les autres soient bienveillants et indulgents dans la souffrance de nos défauts, et plutôt qu'ils passent inaperçus pour eux ; effet tout de l'amour sincère et de cœur que nous professons. Aimons donc de la même manière et avec le même intérêt le prochain, comme le dit saint Augustin : *Attende quantum te diligis, et sic dilige proximum*⁴⁶¹.

1062 Oh, combien d'ennuis et de soucis seraient évités en suivant cette règle de charité ! Puisque nous devons vivre en société, et que nous sommes tous, sans distinction, affligés de défauts, et que nous pensons et sommes en tout point différents les uns des autres, cela doit nécessairement être une cause de grande mortification pour tous ; la sagesse infinie du Seigneur nous disposant ainsi à nous purifier et à nous sanctifier. En effet, de même que nous voulons que les autres nous souffrent, et de même que nous voulons qu'ils soient charitables envers nous, pratiquons-le envers nos frères, en étant bons et indulgents à leur égard, et nous accomplirons ainsi la loi du Seigneur, comme le dit l'Apôtre : *Alter alterius onera portate et sic adimplebitis legem Christi* (Ga 6,2).

1063 Mais cela ne suffit pas encore, fils bien-aimés ; il faut aussi que notre amour pour le prochain se manifeste par nos actes, en lui donnant du réconfort dans ses afflictions, du remède dans ses maladies et du secours dans son indigence. N'est-ce pas ce que nous désirons et recherchons si ardemment pour nous-mêmes ? Si notre esprit est écrasé et affligé par quelque tribulation, avec quelle sollicitude n'allons-nous pas chercher le réconfort d'un ami et lui décharger notre cœur ? ; si nous nous sentons malades, nous voulons que les autres nous aident et appliquent avec alacrité et diligence les remèdes nécessaires à notre guérison, et dans nos difficultés et nos besoins, comme nous savons les exposer pour émouvoir nos voisins à la compassion et y trouver du secours ! Eh bien, ayons cette même sollicitude pour nos frères, que nous devons aimer non seulement en paroles, mais aussi et surtout par les œuvres : *Non diligamus verbo nec lingua sed in opere et veritate* (1 Jn 3,18).

1064 Oh combien la vie en société serait agréable et délicieuse, fils bien-aimés, si nous, les hommes, nous nous aimions et vivions comme des frères ! *Ecce quam bonum et quam iucundum habitare fratres in unum* (Ps 132,1). Même s'il y avait des pauvres et des riches, il ne peut y en avoir moins, car la théorie de l'égalité est un mythe, parce que le Seigneur dit : « *Les pauvres, en effet, vous les aurez toujours avec vous* » (Mt 26,11) ; mais s'il n'y avait plus l'intérêt qui sépare tant les hommes, ni l'égoïsme et l'ambition, il n'y aurait ni factions ni divisions ; les biens temporels pourraient être appelés communs, parce que, à l'imitation des premiers chrétiens, on s'en aiderait mutuellement, la charité couvrirait à nos yeux les défauts du prochain, et les sentiments d'envie, de haine et de ressentiment, cause de tant de troubles dans la société, seraient bannis de nos cœurs. Mais, malheureusement, c'est le contraire qui se produit : de vils intérêts personnels brisent les liens d'union et d'amour même entre les personnes les plus proches ; l'envie et l'ambition corrodent les entrailles des hommes et allument le feu de la discorde, qui consume et détruit les familles et les peuples ; les malheurs et les infortunes des autres sont regardés avec indifférence, et le cœur endurci des hommes devient insensible à tout sentiment de compassion, et le monde court ainsi à sa perte complète.

1065 Mais comment remédier à de si grands maux ? Seul le feu de la charité, que le Seigneur dit être venu allumer sur la terre⁴⁶², peut, mes chers fils, la purifier de tant de misères, en faisant brûler le cœur des hommes de l'amour divin, et pour l'amour de Dieu, de l'amour du prochain.

1066 Efforçons-nous donc, de notre côté, de nous aimer les uns les autres, comme nous l'enseigne l'apôtre Jean, puisque la charité est un commandement de Dieu : *Diligamus invicem, quoniam caritas ex Deo est* (1 Jn 4,7), et de cette façon nous accomplirons la volonté du Seigneur, nous contribuerons à la pacification sociale et nous serons heureux temporairement et éternellement, comme le souhaite votre prélat, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe le dimanche du Quinquagésime, au 26 février de l'année du Seigneur 1922.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

⁴⁶⁰Cf. Dans la Bible de Jérusalem : Si 41,12,

⁴⁶¹Cf. SAINT AUGUSTIN : *Cité de Dieu* 1,20, où il affirme : « *Regulam diligendi proximum a semetipso dilector accepit* » (Cf. PL 41,34).

⁴⁶²Cf. Lc 12,49.

30. La famille chrétienne

(B. Seg 42 [1922] p.151-168)

« Non potest arbor bona fructus malos facere,
neque arbor mala fructus bonos facere » (Mt 7,18).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé : santé, paix et bénédiction dans le Christ Jésus, notre Seigneur.

1067 Tous les hommes penseurs et tous les chrétiens, chers fils, déplorent la marche vertigineuse avec laquelle la société se précipite dans l'abîme de sa ruine et de sa perdition sur le chemin de l'indifférence religieuse, de la débauche et des mœurs les plus dépravées. L'ignorance crasse des vérités les plus élémentaires de la religion chez la majorité des gens, même chez ceux qui se prétendent éclairés ; l'appétit effréné pour les biens et les jouissances matérielles, sans aucune pensée pour l'au-delà ; la dissolution des coutumes, même chez les femmes, et le manque de respect, sinon le mépris de toute autorité, tout cela fait craindre la ruine la plus complète de cette société perverse, sans un remède venu d'en haut pour remettre ses pas dans la voie du bien.

1068 Or, si nous voulons nous interroger sur la cause et l'origine de cet état déplorable de la société, nous devons nécessairement nous pencher, chers fils, sur le mode d'être, de se gouverner et de se régir les familles à l'époque actuelle. Oui, parce que la famille est le fondement, et que c'est d'elle que dépend la société, qui sera prospère et heureuse lorsque les familles qui la composent seront fortes et puissantes grâce au respect des lois et à la crainte de Dieu, ou bien dégradées et perdues comme l'est la société actuelle, effet de coutumes dépravées dans la famille, car, comme le dit l'Apôtre, si le levain est pur, toute la masse sera pure, et si la racine est sainte, les branches le seront aussi (Rm 11,16). Mais aucun mauvais arbre ne portera de bons fruits, comme le dit saint Matthieu (Mt 7, 18).

1069 Oh, l'admirable pouvoir de la famille ! Enfin, comme l'œuvre de la sagesse divine, qui a placé au sommet de celle-ci l'autorité la plus auguste et la plus incontestable sur la terre, après celle de Dieu, qui est celle du père ; absolue, mais sans despotisme et tempérée par la douceur de l'amour. Et au fond, la plus noble des servitudes dans le fils, qui, obéissant par amour, ne sent pas le poids du sceptre de la justice paternelle, mais le bénit comme un moyen d'assurer son bonheur et sa gloire. Mais pour renforcer encore l'union des deux, il a constitué dans la femme une médiatrice puissante, que le père ne peut renier comme son épouse, ni le fils comme sa mère, à qui, après Dieu, il doit son existence pour lui avoir donné son sang, son lait, son cœur et sa vie.

1070 Il n'est donc pas étonnant que l'ennemi commun ait cherché à s'emparer de la famille par l'impiété et l'irrégion, afin de dominer la société et de parvenir à ses fins dépravées de ruine et de perdition. Et à cette fin, il a essayé d'éloigner le plus possible l'homme, le chef et le dirigeant de la famille, ajoutant à ses multiples entreprises et occupations le désir effréné de passe-temps et d'amusements dans les jeux, les casinos et autres centres de perdition qui lui font négliger ses devoirs et ennuyer la vie familiale.

1071 L'ennemi infernal a également inoculé son poison à la femme, qui a toujours été un modèle de religiosité, de recueillement, de zèle et de vigilance pour sa famille, en lui faisant oublier sa pudeur, négliger ou abandonner ses pratiques religieuses et négliger l'éducation et la formation de ses enfants, qu'elle met elle-même parfois en grave danger de condamnation, en encourageant leurs passions et en ne les éloignant pas des dangers.

1072 Avec cette conduite des parents, fils bien-aimés, nous ne devons plus nous étonner que l'ennemi fasse tant de prosélytes parmi les jeunes. « ¿ Comment voulez-vous, père, me dit un jeune libertin, que je fasse autrement, si je n'ai jamais vu un bon exemple à ma maison ? » De là, donc, les passions effrénées des jeunes gens et des jeunes filles ; le manque encore plus grand de pudeur et de modestie chez les femmes ; le mépris et l'ignorance de leurs devoirs religieux ; l'insubordination et le manque de respect pour toute autorité.

1073 N'est-ce pas, chers fils, le portrait d'une grande partie des familles de notre société actuelle ? Il convient donc, pour leur réformation, de leur rappeler la hauteur de leur mission, les devoirs réciproques de chacun de leurs membres et les vertus qui doivent les rendre grands, forts et utiles à la société, dont nous traiterons dans cette exhortation.

1074 Ah, si l'homme pouvait considérer, chers fils, la hauteur de sa mission à la tête de la famille ! Car avec l'autorité et la royauté de sa paternité, les plus grandes autorités de la terre n'ont aucune comparaison, pas même les royales, aussi brillantes, splendides et grandes qu'elles puissent être vêtues. En effet, bien que tous deux émanent de Dieu, source et origine de toute autorité, comme le dit l'Apôtre, *Non est enim potestas nisi a Deo* (Rm 13,1) ; mais la paternité est fondée sur la dépendance absolue que le fils a à son égard comme auteur de son être, après Dieu, qui a ajouté l'homme à son pouvoir créateur, en lui accordant la prérogative de se reproduire dans d'autres êtres semblables à lui, et à sa providence, en lui confiant sa nourriture, sa direction et sa vigilance. Ainsi, ce que le Seigneur fait dans l'univers, il veut que l'homme le fasse dans la famille. Pensez-vous qu'il soit possible de concevoir une autorité et une dignité plus grandes ?

1075 Une autre considération nous fera également connaître sa grandeur, à savoir : comme le mariage catholique représente, mes chers fils, l'union du Christ avec son Église, Jésus-Christ étant le chef de l'Église, ainsi est l'homme de la famille. Mais combien et quelle est l'ampleur des prérogatives de la tête dans le corps humain ? Tandis que chacun de ses membres possède des fonctions et des perfectionnements qui lui sont propres, la tête les réunit et les résume toutes ; elle a en outre une supériorité sur les autres membres, qu'elle gouverne et dirige, et d'elle, comme de son centre, les influences de vie et de force pour l'exercice de leurs fonctions partent et se dégagent aux autres membres. Tout cela est donc pour l'Église et pour nous ses membres, notre divin chef Jésus-Christ ; et le père est de même pour sa famille.

1076 L'intelligence du père, la maturité de ses conseils et l'exemple de ses actions assurent la perfection de la famille et font de lui le centre de force de ses membres. En lui réside l'autorité, par laquelle il régit, commande, défend, avertit et punit, pour leur bien (selon son principe), les individus de sa famille. Et en lui, de lui et par lui, comme de son principe, Dieu veut que la vie et le bien-être de la famille émanent de lui.

1077 Oui, pères bien-aimés, votre autorité est très souveraine et auguste dans son origine, puisque vous représentez Dieu, et très absolue et indépendante, ne reconnaissant d'autres limites que ce qui est interdit par le Seigneur. Mais prenez en considération la grande responsabilité qu'exige le gouvernement de votre famille. Vous êtes entourés d'âmes qui s'appuient sur la vôtre ; de cœurs qui sont intimement liés au vôtre, et de vies qui mettent en vous toute leur sécurité, leur protection et leur force ; ne décevez donc pas leurs espérances et les nobles desseins du Seigneur sur vous et sur votre famille. Sa sagesse infinie vous a lié à elle par le lien étroit de l'amour, afin que vous traitiez vos épouses comme des compagnes et non comme des esclaves, et vos enfants comme des parents et non comme des tyrans, et que cet amour adoucisse les amertumes propres à la condition de bannis dans cette vallée de larmes et celles inhérentes à l'état du mariage et aux soins exigés par l'éducation des enfants.

1078 Si vous compreniez bien, chers enfants, l'Altesse de votre mission et la grande responsabilité qu'elle vous impose, comme vos familles seraient heureuses ! Parce qu'en voyant votre sollicitude et votre souci de porter secours aux besoins de son âme et de son corps, joyeuses elles déposeraient en vous toute leur confiance et leur amour, respecteraient et vénéreraient votre autorité, ils seraient votre honneur et couronne et vous mériteriez les applaudissements et les bénédictions de la société, dont le bonheur ou le malheur dépend des familles qui la composent.

MISSION DE LA MÈRE

1079 Mais la haute et difficile mission du père dans la famille nécessitait, chers fils, aide et soutien pour assurer les effets de son éducation sur les enfants. Il ne convenait pas, dit le texte sacré, que l'homme soit seul, et lorsque le Seigneur lui a donné une compagne comme lui et en a fait la mère de sa progéniture, il a voulu partager avec elle la grande responsabilité de l'éducation de ses enfants. Ainsi, si l'homme est considéré comme le roi de la famille, la femme est également la reine de la famille, tout en restant dépendante de son mari. Et si l'homme est la tête de ce corps social, la mère y exerce les fonctions du cœur, étant l'auxiliaire et le réconfort de son mari et la protection de ses enfants.

Voyez ici, chers fils, les fonctions et la haute mission que la divine Providence a confié à la femme dans la famille.

1080 C'est donc le premier souci de l'épouse, et ce doit être le sien, d'affirmer son attrait pour son mari, pour son bien et celui de ses enfants, en les guidant dans la voie de la vertu et de la sainteté, et de pourvoir à l'administration sage et droite de son foyer.

1081 Le ressort secret qu'elle doit utiliser pour gagner la volonté de son mari et lui faire faire le bien est l'amour, l'attrait dont Dieu l'a dotée pour le bien de la famille. C'est pourquoi l'apôtre Paul, dans

sa lettre à Tite, conseille aux jeunes femmes d'aimer leurs maris (Tit 2,4). Car telle est la puissance et l'attraction de cet amour, que même de l'infidélité il détourne un homme, et qu'une femme fidèle le sanctifie, comme l'Apôtre lui-même le dit aux Corinthiens : *Sanctificatus est enim vir infidelis in muliere* (1 Co 7,14). Citons par exemple sainte Cécile, qui a converti son mari Valérien de la gentilité en un fervent chrétien, qui a scellé sa foi avec son sang⁴⁶³, et sainte Rita de Cassia, qui a changé son mari, qui souffrait un véritable martyr à cause de sa mauvaise condition, en un doux agneau⁴⁶⁴.

1082 Oui, épouses chrétiennes, la haute mission que le Seigneur vous a confiée de sauver vos époux, vous la remplirez par la pratique de l'amour et de la vertu, car si l'arôme de la vertu est si séduisant pour tous qu'il les pousse instinctivement à l'imiter, quelle influence n'exercera-t-il pas sur le cœur de celui qui s'est donné à vous sans réserve ? Il faut donc essayer de gagner leur volonté par la soumission et l'obéissance ; adoucir leur mécontentement et leur déplaisir par la bonté et la douceur ; l'intempérance de leur humeur par la patience et le silence ; être modeste dans votre tenue, prudent et pudique dans vos rapports avec les autres, modeste et laborieux dans vos maisons, et administrateur économe des intérêts de la famille.

1083 Ne pensez pas que le luxe extrême, ni la coiffure somptueuse, ni les ornements et les bijoux doivent être des liens qui vous unissent plus intimement à vos maris, mais plutôt des causes de gêne et de déplaisir dans le mariage à cause des soupçons que cela peut engendrer et du gaspillage et des dépenses extraordinaires qu'ils occasionnent. Persuadez-vous que la principale parure qui embellit une femme, et surtout une femme mariée, est la modestie et la pudeur, qui lui confèrent une valeur inestimable et lui donnent l'ascendant nécessaire pour conduire son mari dans la voie du bien.

1084 Mais la femme mariée ne doit pas seulement chercher le salut de son mari, elle doit aussi partager avec lui la responsabilité de l'éducation de ses enfants, dont dépend leur salut. Car ce n'est pas seulement pour peupler la terre que le Seigneur les leur accorde, mais surtout pour qu'ils l'habitent dans les cieux, but que les pères doivent se proposer avec soin et vigilance, en s'instruisant et en les corrigeant et en leur servant de norme par leur exemple.

1085 Or, à la mère correspond d'une manière spéciale cette instruction religieuse, en raison de l'ascendant plus grand qu'elle a sur le fruit de ses entrailles, et parce que c'est à elle que l'enfant est confié dans ses premières années, et qu'elle doit être le maître qui lui apprend à connaître, à aimer et à servir Dieu dès le moment où l'usage de la raison commence à se développer en lui. Le cœur du petit enfant doit être modelé par elle, pour ainsi dire ; car comme de la cire molle, à un âge aussi précoce, on peut y graver des idées et des sentiments, qu'il ne perdra guère tout au long de sa vie, car, comme le dit Salomon dans les Proverbes : *Institue adolescentem iuxta viam suam ; etiam cum senuerit, non recedet ab ea* (Pr 22,6). Elle doit donc lui faire voir qu'il y a un Être suprême, créateur de tout ce qui existe, en qui nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes ; qu'il est un seul Dieu en trois personnes égales et distinctes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; que la seconde personne de cette auguste Trinité s'est incarnée pour nous, qu'elle a lavé nos fautes de son sang et que, par sa mort sur la Croix, elle nous a ouvert les portes du Ciel, qui nous avaient été fermées par la faute de nos premiers parents ; et que ce Seigneur doit être le Juge suprême qui juge nos œuvres, nous donnant, selon elles, la récompense ou le châtimement éternel. La mère doit également veiller à répandre dans le cœur de son fils une grande horreur du péché, unique et vrai mal ; à l'imitation de la reine Blanche, mère de saint Louis, roi de France, qui, en le tenant dans ses bras, lui disait : « Je voudrais mieux, mon fils, te voir privé du royaume, et même mort dans mes bras, que de te voir tombé dans le péché mortel »⁴⁶⁵.

1086 A ces instructions, base de l'éducation religieuse et sociale de l'enfant, la mère doit unir la correction, selon le conseil de l'Apôtre aux Ephésiens : *Et, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros, sed educate illos in disciplina et correptione Domini* (Ep 6,4), car le manque de correction est la cause de l'abandon des jeunes gens à tous leurs caprices et à tous leurs désordres. Mais il faut être prudent, savoir distinguer dans la punition les fautes commises par malice de celles commises par fragilité ou par étourderie ; et unir à l'intégrité du caractère la douceur et la bonté qui captivent le cœur de l'enfant, afin que la correction ne l'exaspère pas, mais l'amène à reconnaître sa faute et à se corriger, selon le conseil de l'Apôtre qui dit : *Nolite ad iracundiam provocare filios vestros* (Ep 6,4). Et si le père, sous le coup de la colère, devait punir son fils à l'extrême, la mère ne devrait pas oublier son rôle de médiateur entre les deux, atténuant la punition sans saper l'autorité du père.

1087 Mais j'ai dit qu'en plus de l'instruction et de la correction de leurs enfants, les parents doivent aussi veiller à servir d'exemple pour leur éducation, de peur de détruire d'une part ce qu'ils construisent d'autre part. Et celui-ci sera reçu plus directement par les enfants de vous, mères de famille,

⁴⁶³Cf. B.R. 4e, 5e et 6e lectures du 22 novembre ; Cf. supra 920.

⁴⁶⁴Cf. *Vie de Sainte Rita* c.1, n. 2, dans *Acta Sanctorum*, mai. t. V, p.226. ; Cf. supra 920.

⁴⁶⁵CF. *Vie I de Saint-Louis*, cap. 1, n.6 ; et *Vie II de Saint-Louis*, cap. 1, n.10, dans *Acta Sanctorum*, août t. V, p.543 y 574 respectivement.

qui êtes le miroir dans lequel ils se regardent continuellement, et qui, comme l'écho, répètent vos paroles. Si donc vous voulez que vos enfants soient dévots, pieux, humbles, tolérants et respectueux, précédez-les par l'exemple, qui est le meilleur prédicateur, et dont la force de persuasion est irrésistible.

1088 Ce faisant, vous remplirez votre haute mission qui est d'être le réconfort et le soutien de vos époux et, en tant qu'anges, de guider vos enfants sur la voie du salut.

OBLIGATION DES FILS

1089 Si grandes sont les obligations et les responsabilités des parents dans l'éducation de leurs enfants, non moins grandes sont, chers jeunes gens, la vénération et le respect que vous devez aux auteurs de votre existence, à qui, après Dieu, vous êtes redevables de tout ce que vous êtes et avez. C'est une obligation que le Seigneur n'a pas seulement gravée dans vos cœurs, comme Il a gravé dans le cœur des parents l'amour de leurs enfants, mais qu'Il a aussi expressément fixée dans Sa sainte Loi comme un précepte grave : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longaevus super terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi* (Ex 20,12). ¿ Et quoi de plus raisonnable que de rendre l'amour par l'amour ? Il n'y a pas d'autre monnaie que celle-ci pour payer l'amour. Car si l'amour des parents est si grand qu'ils n'épargnent aucun sacrifice pour le bien de leurs enfants, et qu'oubliés d'eux-mêmes ils sacrifient pour eux leur repos, leur tranquillité, leur santé et même leur vie, comment les enfants pourront-ils jamais payer une si grande dette aux auteurs de leur être, si ce n'est pas en observant ce précepte du Seigneur : honoreras-tu ton père et ta mère ?

1090 Mais le Seigneur très miséricordieux, afin d'encourager l'accomplissement de ce précepte, offre une récompense même dans ce monde, promettant une longue vie aux enfants qui honorent leurs parents et toutes sortes de bonnes choses : *Ut bene sit tibi, et sis longaevus super terram* (Ep 6,3).

1091 Or, en quoi consiste cet honneur ? Tout d'abord, chers fils, leur rendre le respect qui leur est dû. Dans vos pères, vous devez regarder Dieu, dont ils représentent la paternité, et qui reçoit comme faits à Lui-même les honneurs que vous rendez à vos pères, ainsi que les manquements à la soumission et au respect. Donc, si vous craignez Dieu, vous devez honorer et respecter, en Lui et par Lui, vos pères, car ainsi ce Seigneur vous l'ordonne : *Qui timet Dominum, honorat parentes* (Si 3,8). Et vous leur montrerez ce respect et cet honneur en leur parlant avec modestie et humilité ; en écoutant et en recevant avec soumission leurs avertissements et leurs punitions ; en souffrant patiemment de leurs défauts et en cherchant à les cacher aux autres ; en évitant soigneusement tout ce qui peut les troubler ; en sortant à sa défense quand d'autres sont calomniés ou persécutés ; en les secourant dans leurs besoins ; en étant son réconfort et son soutien dans la vieillesse, et les assister avec sollicitude dans les maladies afin que rien dans le corps ou spirituelle ne leur manque jusqu'à ce qu'ils ferment les yeux à la mort et en leur donnant une sépulture chrétienne.

1092 Mais d'une manière particulière, vous devez leur montrer du respect, en étant en tout obéissants, comme vous l'ordonne le Seigneur par l'apôtre S. Paul, en disant : *Filii, oboedite parentibus per omnia* (Col 3,20). Ce qui est tellement mis en cause, que S. Pierre Chrysologue dit : « qu'un fils cesse d'être un fils quand il manque à l'obéissance de ses parents, et il devient comme un monstre de la nature, indigne d'y occuper une place »⁴⁶⁶. Et en effet, si vous regardez les êtres de la nature, vous les verrez tous subordonnés et gardant l'ordre approprié de l'inférieur au supérieur, servant ainsi de règle et d'exemple à l'homme, qui, en tant qu'être rationnel et intelligent, plus que tous, doit garder cette soumission et cette dépendance arrangées par le Seigneur.

1093 Et remarquez que l'Apôtre dit que vous devez leur obéir en toutes choses⁴⁶⁷, supposant qu'il n'y aura pas de parents sans cœur et ignorant leur devoir au point d'ordonner à leurs fils ce qui est contraire à la loi de Dieu, ce qui est ce qui limite leur autorité, et dans ce cas vous devez leur répondre avec tout le respect : « *qu'il n'est pas permis d'obéir aux hommes contre la volonté de Dieu* »⁴⁶⁸.

1094 Je vous ai dit, jeunes gens bien-aimés, que le Seigneur, pour vous stimuler à respecter et à obéir à vos parents, vous promet une longue vie et de bonnes choses dans ce monde. Mais l'expérience vous apprendra, en outre, que les fils reçoivent infailliblement de leurs parents ce qu'ils ont fait à leurs parents ; et qu'agir contrairement à ce précepte est un péché que le Seigneur ne compte pas punir dans l'autre monde. Nous en avons d'innombrables exemples ; mais la malédiction qui est tombée sur Cham, fils de Noé, pour avoir manqué de respect à son père, se moquant de lui, et il resta lui et ses descendants soumis à une servitude honteuse de ses frères⁴⁶⁹. Et Absalom, fils de David, qui, ambitieux du royaume de son père, prit les armes contre lui et se fit roi ; mais le Seigneur se moqua de ses tentatives par une

⁴⁶⁶Cf. SAINT PIERRE CHRYSOLOGUE : *Sermon 123* : PL 52,537.

⁴⁶⁷Cf. Col 3,20.

⁴⁶⁸Ac 41 19.

⁴⁶⁹Cf. Gn 9,25.

terrible défaite de ses armées, et fit que, dans sa fuite précipitée, il resta suspendu par les cheveux à un arbre, et fut tué par un général de l'armée de David, son père, qui le perça d'une lance⁴⁷⁰. Des exemples formidables qui devraient vous faire trembler, fils bien-aimés, craignant la justice du Seigneur, qui est si terrible pour punir ce péché, même dans ce monde.

1095 Aimez donc vos parents, comme vous y êtes justement obligés, car ils sont les représentants de Dieu à votre égard. Qu'ils soient honorés et respectés, en écoutant les instructions de votre mère, Comme dit Salomon : *Audi, fili mi, disciplinam patris tui et ne reicias legem matris tuae* (Pr 1,8), pour que le Seigneur déverse sur vous ses grâces en abondance, afin que vous soyez agréables à ses yeux divins, agréables à vos parents, et des citoyens exemplaires et utiles à la société. *Ut addatur gratia capiti tuo* (Pr 1,9).

LES FAMILLES D'AUJOURD'HUI

1096 Si les individus qui composent les familles remplissaient fidèlement, fils bien-aimés, les devoirs respectifs que le Seigneur leur impose, en fixant pour cela leurs regards sur la divine famille de Nazareth, modèle qu'Il leur présente pour leur imitation, quelle joie, quelle paix, quel bonheur on aurait dans le monde, et quelle influence ces familles auraient même sur le progrès matériel de la société. Mais malheureusement, rares sont les familles solidement chrétiennes qui ne sont pas contaminées par le virus empoisonné de la liberté débridée, que l'ennemi commun a tenté d'y infiltrer pour déséquilibrer la société et la détourner de Jésus-Christ.

1097 Des efforts ont été faits pour séparer l'homme du foyer familial, où les membres fatigués de la famille trouvaient le repos, où son cœur trouvait réconfort et consolation, et où ses peines et afflictions étaient atténuées. Au contraire, il a été conduit vers d'autres centres de culture et de civilisation, où sa religiosité et sa foi sont sapées, où ses vices et ses passions augmentent, où son affection conjugale et paternelle est tempérée. Combien de pères de famille, malheureusement, gagnent aujourd'hui leur vie dans les casinos, les tavernes et autres centres de perdition, oubliant complètement leurs devoirs les plus sérieux ! Combien de pauvres épouses pleurent inconsolablement devant les déviations, les gaspillages et les abandons dans lesquels leurs maris les laissent, elles et leurs enfants ! Combien d'enfants ne sont-ils pas insolents, mal embouchés, irrespectueux et scandaleux, par suite du mauvais exemple de leurs parents et du manque d'éducation et de correction qu'ils devraient leur donner !

1098 Incalculable, chers fils, est le dommage que ces parents causent, non seulement à leur famille, mais à la société, qui ne peut attendre de leur progéniture que des individus, de plus en plus mauvais, qui sont vilipendés et déshonorés.

1099 Il ne fait aucun doute que les mères prudentes et vertueuses peuvent grandement atténuer ces mauvais effets. Mais dites-moi, n'est-il pas vrai qu'aujourd'hui, malheureusement, l'abandon et la négligence de ces mères dans l'éducation de leurs enfants sont aussi très généraux ? Comme la foi et la piété, qui ont toujours été caractéristiques de la femme, elles en perdent beaucoup, contaminées par la contagion de l'indifférentisme que l'on respire partout ; il se trouve que, manquant de ces vertus qui affrontent les passions, elles s'adonnent aux passe-temps, divertissements et vanités, oubliant leurs devoirs et le recueillement propre de la femme mariée qui lui a été recommandé à la fois le jour de ses noces. D'où le fait qu'ils considèrent les soins liés à l'éducation des enfants comme une charge insupportable et les confient à des étrangers ou, pire encore, les abandonnent à leurs caprices.

1100 Que peut-on attendre d'une société dans laquelle les chefs des familles qui la constituent négligent et abandonnent à ce point des devoirs aussi sacrés ? Et que deviendront leurs descendants s'ils ne reçoivent pas l'éducation nécessaire ? C'est un très grand malheur pour les enfants de naître de tels parents, qui les placent dans le plus grave danger de damnation ; mais ce ne sera pas moins le leur, comme le Seigneur l'a dit par Moïse dans le livre de l'Exode : âme pour âme. *Animam pro anima* (Ex 21,23). Il s'ensuit que si leurs fils sont perdus par leur faute ou leur négligence, les parents seront également condamnés avec eux.

1101 Il est affligeant et horrifant, fils bien-aimés, de penser à l'avenir de cette société, en contemplant l'ignorance religieuse de la jeunesse, et, en conséquence, le débordement de leurs passions ; leur manque de soumission et de respect pour toute autorité ; leur langage provocateur et blasphématoire, et le manque d'intégrité et de modestie même chez les jeunes filles. Quelles seront-elles et que peut-on attendre des générations qui en seront issues ? La famille étant la source de la société et de la patrie, si elle est pervertie dans son intelligence, corrompue dans son cœur, mesquine dans son sang, ni le progrès matériel, ni les plus grandes inventions, ni même les lois les plus sages ne suffiront à contenir la dégradation de la société et la ruine de la patrie.

⁴⁷⁰Cf. 2 R 18,9-15.

1102 Quel remède, alors ? Ce n'est qu'en revenant à Jésus-Christ et en pratiquant sa sainte doctrine, chers fils, que les maux de notre société pourront être guéris. Vous fixez tous vos yeux sur le modèle que le Père éternel nous présente à tous dans la Sainte Famille de Nazareth pour notre imitation. Jeunes, apprenez de l'Enfant Jésus la soumission et l'obéissance avec lesquelles il s'est soumis à Marie et Joseph : *Et erat subditus illis* (Lc 2,51). Les mères imitent la Sainte Vierge dans son recueillement, son assiduité et sa dépendance totale à l'égard du patriarche saint Joseph. Et vous, pères de famille, suivez les traces du saint Patriarche dans sa sollicitude paternelle pour remplir la haute mission que le Seigneur lui a confiée comme chef de la Sainte Famille.

1103 Si vous le faites, nous aurons des familles chrétiennes qui seront le soutien et l'épine dorsale de la société ; et après avoir rempli saintement la très haute mission que le Seigneur vous confie, vous obtiendrez la récompense qu'Il vous réserve au Ciel ; la récompense que vous souhaitez votre prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, en la fête de saint André apôtre, le 30 novembre 1922.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

31. Sur les ennemis spirituels

(B. Seg 43 [1923] p.21-33)

« Beatus vir, qui suffert tentationem, quia, cum probatus fuerit, accipiet coronam vitae » (Jc 1,12).

Au peuple fidèle de notre diocèse bien-aimé : santé, paix et bénédiction dans le Christ Jésus, notre Seigneur.

1104 Avec quelle justesse le saint Job a-t-il dit, fils bien-aimés, que la vie de l'homme est une milice sur la terre : *Militia est vita hominis super terram* (Jb 7,1). Milice, oui, mais dans une guerre perpétuelle ; car ses ennemis le combattent et le combattront sans répit ni repos aussi longtemps que durera sa vie ; temps pendant lequel ils pourront en faire leur proie, car lorsque celle-ci sera terminée, ils ne pourront plus rien faire contre l'âme, dont la cause est déjà condamnée !

1105 Mais quels ennemis redoutables, rusés et bien armés l'homme doit-il rencontrer, fils bien-aimés ! Le monde, dont les charmes, comme un aimant, attirent le cœur ; le diable, dont la fureur est comparée au lion par l'apôtre Pierre : *Tanquam leo rugiens* (1 P 5,8), et la chair, la pire de toutes, comme le dit le Catéchisme, parce que nous ne pouvons pas nous en débarrasser et parce qu'elle conspire avec les deux autres pour notre destruction et notre ruine.

1106 Nous avons donc des raisons de nous écrier comme les Apôtres lorsqu'ils pensaient périr dans l'agitation de la mer : « *Au secours, Seigneur, nous périssons !* » *Domine, salva nos, perimus !* (Mt 8,25).

1107 Mais sachez qu'il convient, pour notre justification, que nous souffrions dans le monde des difficultés, des afflictions et des tentations, car c'est par elles que l'âme se purifie, comme l'or dans le creuset ; et c'est aussi par ce moyen que notre divin Rédempteur a voulu entrer dans son Royaume, car il est notre modèle et notre exemple. *Nonne haec oportuit pati Christum et intrare in gloriam suam ?* (Lc 24,26).

1108 Ne vous évanouissez pas et ne vous découragez pas en considérant notre fragilité et nos faibles forces ; mais s'il est vrai que nous ne pouvons rien, comme le dit l'Apôtre, et moins contre des ennemis aussi redoutables, il est aussi que nous ne sommes pas seuls dans la lutte, mais le Seigneur est de notre côté, avec l'aide duquel nous pouvons tout, comme le dit l'Apôtre lui-même : *Omnia possum in eo, qui me confortat* (Ph 4,13).

1109 Et que le Seigneur veuille nous aider, nous ne pouvons en douter ; car Lui-même, qui est la vérité infaillible, nous le dit par saint Jean : « *Dans le monde vous aurez à souffrir. Mais gardez courage ! J'ai vaincu le monde* ». *In mundo pressuram habetis, sed confidite, ego vici mundum* (Jn 16,33).

1110 Ce qui est très important, fils bien-aimés, c'est d'être attentifs et vigilants, comme nous le recommande l'apôtre Pierre : *Sobrii estote, vigilate* (1P 5,8), car ainsi les tribulations et les persécutions n'émoussent pas notre esprit, fortifié par la grâce, mais augmentent au contraire notre mérite et la

récompense qui, selon l'Apôtre Jacques, nous est promise au Ciel : *Beatus vir, qui suffert tentationem, quia, cum probatus fuerit, accipiet coronam vitae* (Jc 1,12).

1111 Or, parce que, comme le dit saint Grégoire, les maux que l'on prévoit sont moins inquiétants quand ils arrivent, et que les dards que l'on voit venir ne font pas tant de mal⁴⁷¹, il est bon, fils bien-aimés, de considérer les ruses ordinaires de nos ennemis et les points où ils nous attaquent habituellement, afin qu'ils nous trouvent préparés et prêts au combat, ce que nous nous proposons de faire dans cette exhortation.

1112 Il ne faut pas s'étonner, chers enfants, de la guerre acharnée que le monde déclare aux vrais disciples de Jésus-Christ, car le Seigneur lui-même nous en avertit en nous disant par saint Jean : que dans le monde nous subirons des persécutions ; car il n'est pas le serviteur plus grand que son maître, et s'ils l'ont persécuté, ils nous persécuteront aussi : *Si me persecuti sunt, et vos persequentur* (Jn 15,20).

1113 Et comme la vie des chrétiens est un reproche continué contre celle des mondains et l'exemple de leurs vertus accuse et met davantage en évidence les désordres et les passions de ceux-ci, d'où ils s'efforcent de les amener à leur parti, pour justifier leur conduite et faire taire leur conscience, en attaquant pour cela chacun selon ses principes et inclinations. Ceux qui ne sont pas bien fondés sur les vérités de la religion, par des sophismes et des erreurs, cherchent à leur faire perdre leur peu de foi, ou du moins à introduire le doute et la suspicion dans leurs esprits, pour qu'ils reçoivent avec précaution les lumières que le Seigneur leur communique par l'intermédiaire de ses ministres, et qu'ils tombent dans l'indifférence et l'incrédulité. Oui, fils bien-aimés, l'ignorance religieuse est l'une des principales causes dont profitent les méchants et pour laquelle ils obtiennent plus de prosélytes. Et aussi paradoxal que cela puisse vous paraître, nous invoquons l'ignorance dans un siècle qui se vante de tant d'illuminations, de progrès et d'inventions, il est cependant vrai que ces avancées matérielles que la religion bénit, tendent à en détourner les hommes, qui, orgueilleux et présomptueux, croient déjà tout pouvoir, et regardent avec dédain et mépris les vérités dogmatiques qu'ils ne peuvent comprendre avec leur pauvre raison ; et ils essaient de communiquer leur incrédulité aux autres avec des écrits méchants et malveillants qui hallucinent et séduisent beaucoup de pauvres ignorants.

1114 Mais si leurs fléchettes empoisonnées ne parviennent pas à toucher ceux qui sont bien ancrés dans la foi, alors les mondains répètent contre eux des railleries et des critiques sataniques, qui les éloignent du chemin du bien, même par respect humain. Leurs actes d'humilité, de soumission et de respect, ils les jugent hypocrites et pauvres d'esprit ; leur modestie et leur recueillement, stupides et incivils ; s'ils s'exercent à des œuvres de charité, ils les accusent de rechercher la popularité et le bon renom ; et leurs mortifications et pénitences, outre qu'elles sont regardées comme des imprudences, sont l'occasion de leurs moqueries et de leurs satires. C'est ce qui arriva au père saint François, qui, lorsqu'un de ses frères le vit dans la rigueur de l'hiver, terrifié par le froid, lui demanda s'il voulait lui vendre un peu de sueur, ce à quoi le saint répondit qu'il l'avait déjà vendue à notre Seigneur Jésus-Christ⁴⁷². Et de la même manière, des jeunes se moquaient d'un pauvre religieux, lui disant : « Père, quelle déception vous allez avoir s'il n'y a pas de paradis », et le religieux répondait : « La déception sera la vôtre, mes enfants, car il y a l'enfer ».

1115 Si par ce moyen le monde ne parvient pas à écarter les bons du chemin du bien et de la pratique de la vertu, il tente de les éblouir par le faux scintillement des biens matériels et des richesses et d'entretenir leur vanité et leur orgueil par des honneurs et des dignités, qu'il prétend pouvoir donner à ses adeptes ce que le diable a également suggéré et offert dans ses tentations au divin Rédempteur. Et c'est, hélas, chers fils, en cela qu'il gagne le plus de prosélytes. Car le cœur de l'homme, qui aspire naturellement au bonheur, s'il s'écarte de l'unique voie qui y conduit, qui est la vertu et la pratique du bien, croyant le trouver dans ces faux biens que le monde lui offre, il court dépité dans sa suite pour s'en rassasier. Mais il fait rapidement l'expérience du vide qu'elles laissent derrière elles et est convaincu qu'elles sont plutôt des épines qui transpercent le cœur et que ceux qui les aiment n'en retirent aucun fruit. *Qui amat divitias, fructum non capiet ex eis* (Qo 5,9).

1116 Le monde, cependant, ne renonce pas si les fils de Dieu tournent le dos aux faux biens qu'il leur offre, mais, imitant les tyrans, qui, voyant que les chrétiens méprisaient les biens et les plaisirs qui leur étaient offerts, tournaient leur fureur contre eux et essayaient toutes sortes de persécutions et de tourments, afin de les réduire et de les faire apostasier ; de même, le monde les assiège de toutes parts par des insultes, des calomnies, des menaces et toutes sortes de vexations, comme nous l'a déjà annoncé le divin Rédempteur, qui nous a aussi dit de ne pas craindre et de faire confiance, parce qu'il a vaincu le monde : *In mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum* (Jn 16,33). Et si Dieu est avec nous et nous aide avec sa grâce, qui pourra contre nous ? *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?* (Rm 8,31). Comme le dit l'Apôtre lui-même : « *Qui nous séparera de l'amour du Christ ? la tribulation, l'angoisse,*

⁴⁷¹SAINT GRÉGOIRE : *Homélie 35 aux Évangiles* : PL 76,1259.

⁴⁷²Cf. 2C 12, dans o. c., p.237 ; TC 23, dans o. c., p.546. Cf. 1282.

la persécution, la faim, la nudité, les périls, le glaive ? Mais en tout cela nous sommes les grands vainqueurs par celui qui nous a aimés » (Rm 8,35.37).

1117 Le monde, fils bien-aimés, n'est-il donc pas l'ennemi le plus redoutable pour nous, car bien que nous vivions en lui, nous pouvons facilement nous abstraire de ses illusions et de ses charmes, en comprenant son mensonge et sa vanité. Nous devons être encore plus prudents et attentifs pour fuir et éviter les ruses et les tromperies de notre ennemi commun, le diable, qui se transforme en ange de lumière pour nous entraîner plus facilement vers notre ruine et notre perdition.

1118 Dans la fureur infernale avec laquelle le diable se déchaîne contre nous, plutôt que notre perte, il entend, fils bien-aimés, contredire la volonté du Seigneur, qui est, comme le dit l'apôtre saint Paul : « *Lui qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité* » (1 Tm 2,4).

1119 Son orgueil ne peut être indifférent au fait que des hommes, d'une nature inférieure à celle des anges, occupent les places qu'il avait perdues par sa rébellion contre Dieu ; et que, bien qu'il ait réussi à perdre le droit de l'homme à la gloire en désobéissant au Seigneur, Dieu lui-même lui a rouvert ses portes en donnant son propre Fils comme rançon. D'où leur désir et leur effort de vengeance contre le Seigneur ; et dans leur impossibilité, leur effort pour gâter le fruit du sang très précieux du Rédempteur, en perdant les âmes pour lesquelles ce sang a été versé. Ennemi terrible, fils bien-aimés, car, malgré sa chute, il conserve les ressources inépuisables de sa nature angélique, sa puissance et sa force étant grandes et son activité et sa perspicacité immenses ; c'est pourquoi David appelle les esprits infernaux forts : *Irruerunt in me fortes* (Ps 58,4), et Notre Seigneur Jésus-Christ appelle Satan fort armé : *Fortis armatus*⁴⁷³, et prince de ce monde : *Princeps huius mundi* (Jn 12,31). C'est pourquoi l'apôtre saint Paul nous dit que nous ne devons pas seulement lutter contre la chair et le sang, c'est-à-dire contre les hommes et les passions, mais aussi contre les démons, les esprits mauvais, qu'il appelle les princes et les puissances et les dominateurs de ce monde de ténèbres : *Quia non est nobis colluctatio adversus sanguinem et carnem sed adversus principatus, adversus potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum* (Ep 6,12).

1120 Et quels moyens cet adversaire utilise-t-il pour nous tenter ? Tout d'abord, il étudie en profondeur la partie faible de notre âme et y dirige ses coups précis ; comme un habile capitaine qui, pour attaquer une forteresse, cherche et examine le point qui offre le moins de résistance. Il nous tente donc ordinairement par les vices auxquels il nous voit le plus enclins ; et s'il découvre dans notre cœur une étincelle d'amour désordonné pour les créatures, ou d'aversion et de répugnance pour elles, il y excite bientôt le feu de la passion, qui devient un volcan dévastateur, et fait atteindre à la folie son amour ou sa haine.

1121 En second lieu, il ne nous propose généralement pas, dès le début, un mal clair et manifeste, pour ne pas nous en avertir, mais quelque chose qui a l'apparence du bien ; et ainsi, insensiblement et avec de légères fautes, qui passent parfois inaperçues aux consciences indélicates, il incline et passionne notre cœur et l'infiltre du poison des vices, dont il devient l'esclave. Comme une vapeur pestilentielle et mortelle, glissant et se mêlant dans l'air, et imperceptible à nos sens, il insinue son poison dans nos cœurs.

1122 Et enfin, ceux qu'il réussit à attirer dans ses filets, il les prend au piège et les enveloppe dans les filets, comme une araignée dans une mouche, soit de présomption, en leur faisant voir que la miséricorde du Seigneur ne permettra pas qu'ils se perdent, soit de désespoir, comme Caïn, en leur suggérant l'idée qu'à cause de l'énormité de leur péché ils ne peuvent espérer le pardon⁴⁷⁴.

1123 En vérité, nous aurions raison de nous méfier de la victoire, fils bien-aimés, dans une lutte si terrible et si inégale des forces combattantes, si nous ne devions compter que sur les nôtres ; car nous ne pouvons rien faire de nous-mêmes, comme dit saint Paul. Mais pour nous, il y a le Seigneur, avec qui nous pouvons tout faire, comme le dit l'Apôtre lui-même : *Omnia possum in eo qui me confortat* (Ph 4,13) Et il ne permettra pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces : *Non patietur vos tentari super id quod potestis* (1Co 10,13). Dans cette espérance, l'abbé saint Antoine, lorsqu'une multitude d'esprits infernaux se présentèrent à lui sous des formes horribles pour le tenter, leur dit : « Si vous aviez la puissance que vous montrez, n'importe lequel d'entre vous pourrait me combattre ; mais comme vous ne pouvez faire que ce que Dieu vous permet, c'est pourquoi vous rassemblez une telle foule »⁴⁷⁵.

1124 Ne vous étonnez pas, fils bien-aimés, que le Seigneur permette une épreuve aussi sévère à ses créatures ; car Jésus-Christ lui-même, notre modèle, a voulu aussi être tenté, afin de nous encourager dans le combat et de nous apprendre à lutter contre nos ennemis, ainsi que pour nous montrer combien la tentation nous est utile, car, résistée avec le secours de la grâce, elle conduit à la récompense et à la

⁴⁷³Cf. Lc 11,21-22.

⁴⁷⁴Cf. Gn 4,13.

⁴⁷⁵Cf. SAINT ATHANASE : *Vie de S. Antoine*, 9 : PG 26,858. Cf. supra, 774.

couronne de gloire. C'est pourquoi, plus la créature est agréable et acceptable à Dieu, plus elle est combattue par ses ennemis, comme le disait l'ange saint Raphaël à Tobie, en lui disant : « *Parce que tu étais acceptable pour Dieu, il était nécessaire que la tentation te teste* » (Tb 12,13)⁴⁷⁶. Et la même chose, le Seigneur a voulu nous la faire comprendre dans les tentations et les vexations qu'il a permis à Job de subir de la part du diable, par lesquelles, après avoir été éprouvé, comme l'or dans le creuset, il a apporté de si grands bénéfices temporels et éternels⁴⁷⁷.

1125 C'est pourquoi, fils bien-aimés, nous ne devons pas craindre trop le diable, que saint Augustin compare à un chien attaché, qui ne peut mordre que celui qui veut bien s'approcher de lui⁴⁷⁸. En effet, le Seigneur l'a lié et attaché à sa très sainte Croix, de sorte qu'il ne peut nuire qu'à ceux qui se donnent volontairement à lui. Nous devons plutôt avoir peur de nous-mêmes, dont la nature corrompue donne des armes à notre ennemi pour nous vaincre, en s'alliant à notre chair rebelle, dont il entretient et stimule les appétits désordonnés, afin que ses coups soient plus précis contre sa proie. C'est pourquoi le Catéchisme nous enseigne à être la chair la pire de tous les ennemis de notre âme.

* * * * *

1126 Et en effet, fils bien-aimés, car du monde et du diable nous pouvons plus facilement fuir et nous libérer ; mais emprisonnés dans ce corps corruptible, dont les penchants et les passions le fascinent et le conduisent au mal, qui peut le libérer des dangers et de la mort éternelle auxquels il nous conduit ? : *Quis me liberabit de corpore mortis huius ?* (Rm 7,24).

1127 Combien de victoires l'ennemi commun n'a-t-il pas remportées sur l'homme de tous les temps, en excitant et en encourageant ses passions et ses appétits désordonnés ? Il a tenté nos premiers parents par la gourmandise du fruit défendu, ce qui les a amenés à désobéir au Seigneur et à les voir chassés du Paradis. En incitant les hommes à satisfaire leurs plaisirs sensuels, il réussit aussi à corrompre toute chair dans leurs voies⁴⁷⁹, comme le dit le texte sacré, de sorte que le Seigneur, irrité, a envoyé le déluge, qui a détruit toute l'humanité, à l'exception de Noé et de sa famille, les seuls qui ont été trouvés justes. L'esprit infernal réussit aussi à exacerber tellement les passions des habitants des villes de Pentapole, que pour purifier la terre de tant de corruption, la justice du Seigneur fit pleuvoir du Ciel un feu qui les réduisit en cendres, ainsi que tous leurs habitants⁴⁸⁰. Et quels crimes et quels désordres ne tenait-il pas aussi de David et de Salomon, hommes si pleins de l'esprit de Dieu, allumant dans leurs cœurs le feu de la volupté et excitant leurs passions ?

1128 Mais n'avons-nous pas en nous-mêmes suffisamment d'expérience des efforts de l'ennemi, associés à notre nature corrompue, pour nous perdre ? Et si cela ne suffisait pas, cela est clairement démontré par l'état de notre société dégradée, qui se précipite tête baissée dans la poursuite des plaisirs et des jouissances sensuelles. De sorte que non seulement les gens insoucients et impies, mais même ceux qui se prétendent pieux, se voient assister sans honte à des spectacles indécents, auxquels ils n'interdisent même pas à leurs filles d'assister, et se présenter partout, même à l'église, sans honte et en portant des modes provocantes et indécentes.

1129 C'est ainsi, fils bien-aimés, que le diable se sert de l'incitation au plaisir pour aveugler et pervertir les hommes ; ou plutôt nous devrions dire que c'est la passion par laquelle les hommes, fascinés et obsédés, se livrent à l'esclavage du diable. Oui, car quelle que soit la puissance de ce mauvais esprit, il ne peut forcer notre volonté ; et il ne pourrait jamais réussir dans sa tentative de perdre un homme s'il résistait à ses tentations.

* * * * *

1130 C'est donc à cela, fils bien-aimés, que nous exhorte l'apôtre Pierre, en nous disant : « *Soyez sobres, veillez. Votre partie adverse, le Diable, comme un lion rugissant, rôde, cherchant qui dévorer. Résistez-lui, fermes dans la foi* » (1 P 5,8-9).

1131 Notre situation est en effet critique et dangereuse, entourée de tant d'ennemis redoutables, qui nous combattent sans relâche et sans répit, ce qui explique que le saint Job ait dit que la vie de l'homme sur terre est une milice : *Militia est vita hominis super terram* (Jb 7,1). Mais l'apôtre saint Paul, après nous avoir montré la dureté du combat que nous devons mener à cause de la puissance et de la fureur de nos ennemis, nous donne l'arme avec laquelle nous devons nous défendre et le moyen

⁴⁷⁶Lecture de la Vulgate considérée comme un ajout par la Bible de Jérusalem.

⁴⁷⁷Cf. Jb 23,10.

⁴⁷⁸Cf. SAINT AUGUSTIN : *Sermon 37*, 6 : PL 1820 (Cf. dans B.R. 4e lecture du 4e dimanche après la Pentecôte). Cf. supra, 1333.

⁴⁷⁹Cf. Gn 6,12.

⁴⁸⁰Cf. Gn 14,8 ; 19,24-25.

d'acquérir la force nécessaire pour remporter la victoire dans la prière⁴⁸¹, ce que le divin Rédempteur nous a également ordonné de demander dans la prière du Notre Père : « *Et ne nous soumetts pas à la tentation* »⁴⁸².

1132 Et si nous savons manier cette arme de défense, enfants bien-aimés, la victoire sera toujours la nôtre, car, avec le Seigneur à nos côtés, même les ennemis les plus cruels ne pourront rien faire contre nous. Ni le monde, ni le diable, ni la chair, avec ses ruses, ne pourront vaincre ceux qui se cachent dans la prière, mais la tentation leur servira de moyen pour manifester leur amour et leur fidélité au Seigneur, et en y résistant avec sa grâce, ils obtiendront ainsi la récompense et la couronne de gloire : *Beatus vir, qui suffert tentationem, quia, cum probatus fuerit, accipiet coronam vitae* (Jc 1,12).

Telle est la grâce, enfants bien-aimés, que votre prélat désire pour lui-même et pour vous, qui vous bénit : Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée en notre palais épiscopal de Segorbe, le premier dimanche de Carême, le 18 février de l'année de Notre Seigneur 1923.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

32. Sur le ministère apostolique

(B. Seg 43 [1923] p.185-195)

« Deo, qui omnes homines vult salvos fieri » (1 Tm 2,4).

Vénérables prêtres, nos coopérateurs dans le ministère pastoral, et fidèles bien-aimés de ce diocèse qui est le nôtre. Paix et bénédiction dans le Seigneur.

1133 Notre bien-aimé Jésus, qui est venu pour racheter tous les hommes, et qui ne désire rien tant que de nous voir tous parvenir à la connaissance de la vérité et être sauvés : *Deo, qui omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire* (1 Tm 2,4), pour perpétuer sa très haute mission parmi les hommes, il a institué l'Apostolat, donnant à ses disciples, et en eux à leurs successeurs, le même pouvoir qu'il a reçu de son Père éternel : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos* (Jn 20,21). Et il a envoyé sur eux son Esprit divin, qui leur a donné la lumière, les grâces et l'aide nécessaires à l'accomplissement de leur haute mission.

1134 Ainsi établie leur Église, les Apôtres se répandirent dans toutes les parties du monde, afin que la bonne nouvelle du saint Évangile parvienne à tous et que sa lumière divine éclaire même ceux qui sont assis dans les ombres et les ténèbres de la mort et du paganisme de la gentilité, afin d'orienter nos pas sur les voies de la paix et du salut. *Illuminare his, qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis* (Lc 1,79). Et les puissances de la terre ne purent pas leur imposer le silence, afin qu'ils ne prêchent pas la doctrine du Crucifié ; car, comme l'a dit saint Pierre, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; ni même les tourments, ni la mort elle-même, par lesquels ils ont tous scellé la vérité de la doctrine évangélique qu'ils prêchaient.

1135 Et les Apôtres ont été suivis par la chaîne ininterrompue des ministres du Seigneur qui, à toutes les époques, dans toutes les langues, ont proclamé le même saint Évangile et étendu le règne de Jésus-Christ dans le monde entier, sans se soucier des obstacles ni se laisser intimider par les persécutions, et sans épargner les sacrifices, même celui de leur propre vie.

* * * * *

1136 De ce nombre donc, vénérables prêtres, le Seigneur a voulu, par sa bonté, que nous fassions partie aussi. Et il nous a choisis parmi des milliers, et il nous a investis de la même autorité que ses Apôtres, pour que, comme des bergers zélés, nous courrions après la brebis égarée, jusqu'à la mener à la bergerie⁴⁸³, et nous l'éloignons des pâturages empoisonnés que lui présentent ses ennemis, en la conduisant au champ de l'Église, où elle peut se rassasier des bons pâturages que lui offre la doctrine de Jésus-Christ, et s'abreuver et apaiser sa soif avec l'eau de la grâce divine : *Ego elegi vos et posui vos, ut vos eatis et fructum afferatis* (Jn 15,16).

⁴⁸¹Cf. Ep 6,10-20.

⁴⁸²Mt 6,13.

⁴⁸³Cf. Lc 15,4. Cf. 1831.

1137 Le Seigneur demande donc beaucoup et la Sainte Mère l'Église attend beaucoup, vénérables prêtres, de notre zèle apostolique et de notre travail évangélique inlassable ! Et certes, à aucune époque peut-être, il n'a été plus nécessaire aux ministres du Seigneur de redoubler d'efforts, d'intensifier leur travail apostolique, qu'à l'heure actuelle ; car aujourd'hui nous ne devons pas seulement chercher à attirer à la connaissance et à la suite de Jésus-Christ ceux qui vivent loin de lui, enveloppés dans les erreurs de la gentilité, de l'idolâtrie et de l'hérésie, mais notre principal travail doit consister à ramener dans le giron du divin Pasteur tant d'âmes chrétiennes qui vivent loin de lui. Ne voyez-vous pas, en effet, combien est grand le nombre de chrétiens de nom seulement, qui ont reçu le baptême, mais ne savent pas de quel esprit ils sont, et ignorent complètement la doctrine de leur Maître ? Combien y a-t-il de chrétiens honteux qui sont contents et pensent qu'il leur suffit de l'être en secret, tandis qu'en public ils se contentent des doctrines et des coutumes les plus contraires à la morale et à la religion ? Et ne vous semble-t-il pas aussi que la violation ordinaire de la loi divine, le mépris des préceptes de l'Église, la dépravation des mœurs que l'on observe aujourd'hui parmi les chrétiens, exigent de nous un redoublement de zèle pour opérer la réforme et le salut de ces âmes prévaricatrices ? Oui, vénérables prêtres ; bien qu'il y ait une moisson abondante à récolter parmi les infidèles au-delà des mers, pour ces bienheureux apôtres que le Seigneur appelle avec une vocation spéciale ; rien de moins ne nous est offert ici, dans ces pays, autrefois emporium du christianisme et maintenant tombés, sinon dans l'apostasie, mais dans la plus grande froideur et indifférence à l'égard de la religion, ne la considérant que pour les enfants et les femmes.

1138 Le Pontife romain, père non seulement de la chrétienté, mais aussi de tous les hommes, puisque nous sommes tous rachetés par le sang de Jésus-Christ, dont il est le vicaire sur terre, élève à juste titre la voix pour nous demander à tous de travailler avec zèle à la haute et noble mission de ramener les âmes au bercail de Jésus-Christ⁴⁸⁴, dont la plupart d'entre elles vivent si loin.

1139 C'est une œuvre très agréable à Dieu, chers fils, car c'est ainsi que nous coopérons à la fin qu'Il s'est proposée dans notre création. Oui, car s'Il a tiré toutes choses du néant pour Sa gloire : *Universa secundum proprium finem operatus est Dominus* (Pr 16,4), mais, à la différence des autres êtres, qui ne peuvent que bénir et louer le Seigneur à leur manière pendant le temps, l'homme, qu'Il a créé à Son image et à Sa ressemblance, en le dotant d'une âme immortelle, capable de Le connaître, de L'aimer et de Le servir, Il a voulu le faire héritier de Sa gloire, afin que, pendant la vie, il se consacre à Son service et que, dans l'éternité, il jouisse de Sa même félicité. Pour cette raison, il ne désire rien autant que le salut de tous les hommes : *Deo, qui omnes homines vult salvos fieri* (1 Tm 2,4). C'est pourquoi, lorsque ceux-ci ont été déshérités du ciel, à cause de la violation du précepte divin imposé à nos premiers parents, le Seigneur n'a pas hésité à donner son propre Fils pour notre rachat et notre rançon, qui, prenant notre nature, a pu satisfaire pour notre culpabilité et nous restaurer dans notre droit perdu à la filiation de Dieu et à son héritage dans la gloire : *Qui Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum* (Rm 8,32). Quelle est donc, fils bien-aimés, la valeur des âmes quand le Seigneur, qui donne son propre Fils pour elles et qui souffre pour leur rançon les tourments les plus atroces et la mort honteuse de la Croix, les chérit tant ? : *Qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus* (1 Tm 2,6).

1140 Il n'est pas étonnant que les saints, enflammés par le zèle de l'amour divin, n'aient épargné aucun sacrifice, même celui de leur propre vie, pour obtenir le salut des âmes. Combien de privations, d'insultes, de calomnies, de persécutions et de tourments les Apôtres n'ont-ils pas souffert pour établir la religion et apporter aux âmes la lumière de la foi ! L'apôtre Paul raconte aux Corinthiens ses emprisonnements, les fois où il a été battu et lapidé, les naufrages qu'il a subis, et les dangers de toutes sortes auxquels il était exposé dans ses excursions continuelles pour la propagation de la foi (2 Co 11,25-26). Et le fidèle imitateur des Apôtres, saint François d'Assise, dans son zèle ardent pour le salut des âmes, lorsqu'il obtint du Seigneur et de sa Sainte Mère la grande indulgence de la Portioncule, et que pour sa confirmation il se rendit auprès du Pontife, lorsque celui-ci lui demanda pour combien d'années il la demandait, il répondit avec une grande ferveur : « Très Saint Père, je ne demande pas des années, mais des âmes pour le Ciel »⁴⁸⁵. Le même désir ardent pour le salut des hommes enflammait le cœur de saint Ignace de Loyola ; à tel point qu'il n'hésitait pas à dire : « que s'il savait que s'il devait mourir il obtiendrait alors son salut, et s'il devait prolonger sa vie pour travailler au salut des âmes, il préférerait rester dans l'incertitude de son propre salut que d'obtenir celui de ses frères »⁴⁸⁶.

1141 Comme les Saints comprenaient bien, chers fils, que celui qui sauve une âme prédestinée la sienne !⁴⁸⁷. Car nous ne pouvons pas penser, sans faire injure au Seigneur, qu'il abandonnerait et

⁴⁸⁴Cf. 1831.

⁴⁸⁵FRATRIS FRANCISCI BARTHOLI DE ASSISIO : *Tractatus de indulgentia S. Mariae de Portiuncula*, c.6 (Ed P. Sabatier, Paris 1900) 15 lin. 25 s. Cf. 1020.

⁴⁸⁶Cf. dans B.R. 6e lecture du 31 juillet.

⁴⁸⁷Cf. Jc 5,20.

laisserait périr ceux qui, suivant sa volonté, travaillent à conduire à Lui les âmes qu'Il a créées pour sa gloire et rachetées de son sang très précieux.

* * * * *

1142 C'est donc dans cet esprit, vénérables prêtres, que nous devons nous efforcer d'encourager tous ceux qui ont été appelés par Dieu, avec une vocation spéciale, à poursuivre l'œuvre de notre divin Rédempteur, en travaillant au salut des âmes, chacun selon la grâce que l'Esprit Saint lui a communiquée. Car il distribue ses dons selon son bon plaisir divin, accordant, comme le dit l'Apôtre : « *A l'un, c'est un discours de sagesse qui est donné par l'Esprit ; à tel autre un discours de science, selon le même Esprit ; à un autre la foi, dans le même Esprit ; à tel autre les dons de guérisons, dans l'unique Esprit ; à tel autre la puissance d'opérer des miracles ; à tel autre la prophétie ; à tel autre le discernement des esprits ; à un autre les diversités de langues, à tel autre le don de les interpréter* » (1 Co 12,8-10). C'est avec ces armes que les Apôtres et les premiers disciples du Seigneur ont combattu les puissances de l'enfer, qui, en conspiration avec celles de la terre, cherchaient à empêcher les effets salvateurs de l'enseignement de Jésus-Christ. Vaine entreprise, qui servait plutôt à répandre et à propager la doctrine du Crucifié, d'autant plus estimée qu'elle était plus persécutée ! Et ce n'est pas même en tuant ses propagateurs qu'ils ont pu l'éteindre, car, comme le disait Tertullien, le sang des chrétiens était la semence par laquelle le nombre de chrétiens augmentait et se reproduisait⁴⁸⁸.

1143 Nous devons donc veiller à ne pas recevoir en vain ces grâces du divin Esprit, qu'il communique en tout temps, et auxquelles l'Apôtre nous exhorte, en disant : *Ne in vacuum gratiam Dei recipiatis* (2 Co 6,1) ; et de travailler avec toujours plus de zèle et d'intérêt à la conversion des pécheurs et à ce que Jésus-Christ soit connu et aimé de tous.

1144 A aucune autre époque, peut-être, comme à la nôtre, l'effort des ministres du Seigneur dans la propagande catholique n'a été aussi nécessaire ; car, bien que l'Evangile soit maintenant prêché dans le monde entier, les prétendues lumières modernes ont tellement troublé les esprits et infiltré l'orgueil et la dépravation dans les cœurs, que les hommes embrassent aveuglément l'erreur et les mensonges qui flattent leurs passions et se répètent le *non serviam* de Lucifer à Jésus-Christ et à sa doctrine.

1145 Encouragez donc votre zèle dans la prédication, vénérables prêtres, et pour qu'elle soit fructueuse, prêchez la Parole divine avec onction et ferveur, avec simplicité et sans figures rhétoriques, car sinon tout votre effort et votre travail seront vains et inutiles, car il ne portera pas la bénédiction de Dieu qui la rendra fructueuse, car, comme le dit l'Apôtre, ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose, mais celui qui donne l'augmentation, qui est Dieu : *Itaque neque qui plantat, est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat, Deus* (1 Co 3,7). Sainte Thérèse d'Avila, qui se plaignait déjà que les sermons ne portaient pas autant de fruits parce que les prédicateurs n'étaient pas fous et détraqués par l'amour de Dieu, comme les Apôtres⁴⁸⁹, que dirait-elle à notre époque ? Si donc, chers prêtres, vous voulez que votre prédication porte beaucoup de fruits dans les âmes, gardez à l'esprit et mettez en pratique ce que le séraphique Père saint François commande à ses fils dans sa règle, en disant : « lui parlant en termes brefs des vertus et des vices, du châtiment et de la gloire, car le Seigneur a sur la terre abrégé sa parole »⁴⁹⁰.

1146 Outre ce ministère de la prédication, beaucoup d'autres vous sont confiés, chers prêtres, pour le salut des âmes ; car vous êtes des pères qui doivent diriger, gouverner et avertir les fidèles ; des docteurs qui éclairent leur esprit, afin qu'ils connaissent bien les préceptes du Seigneur et la manière de les pratiquer ; des juges qui, au tribunal de la pénitence, entendent l'humble confession des pécheurs et, en les pardonnant, les ramènent à Jésus-Christ ; médiateurs du peuple auprès de Dieu, que vous devez apaiser en lui offrant sur l'autel le sacrifice non sanglant de son très saint Fils, et surtout modèles exemplaires qui enseignent aux fidèles l'exercice pratique de toutes les vertus, car sans exemple votre prédication ne leur serait d'aucune utilité, mais serait méprisée.

* * * * *

1147 Or, fidèles bien-aimés, si la mission principale de procurer le salut des âmes a été confiée par le Seigneur aux prêtres, ne vous croyez pas moins obligés de travailler, chacun dans sa sphère d'activité, à la propagation de la foi et à faire connaître aux hommes Jésus-Christ et sa sainte doctrine. Étant entendu qu'aujourd'hui l'apostolat des laïcs est de la plus haute importance, surtout dans les pays catholiques, car, la foi des fidèles étant amortie, ils regardent plus attentivement l'exemple des laïcs et

⁴⁸⁸Cf. TERTULLIEN : *Apologétique adversus gentes*, 50 : PL 1,603. Cf. 1179.

⁴⁸⁹Cf. SAINTE THÉRÈSE, *Livre de la vie*, 16,7, dans *Obras Completas de Santa Teresa* (BAC, Madrid 1962) p.67. Cf. supra 360.

⁴⁹⁰SAINT FRANÇOIS : 2R 9, dans o. c., p.115.

écoutent leurs exhortations que celles des prêtres, aux doctrines et aux enseignements desquels ils ont un intérêt matériel.

1148 Alors, bien-aimés enfants, que l'impiété fait des efforts sataniques pour décatholiser le peuple, en ridiculisant ses croyances par l'imprimerie, la peinture et la scène, par la calomnie et par tous les moyens suggérés par sa méchanceté dépravée, nous devons unir tous nos efforts, ainsi les prêtres comme les laïcs, hommes et femmes, car nous devons tous être apôtres de la foi que nous professons dans le saint baptême, pour la défendre et la propager, en public et en privé, en paroles et par écrit, en violant les respects humains et sans crainte des puissances de la terre et de l'enfer. A l'imitation de saint Pierre et des autres Apôtres qui, n'obéissant pas aux tyrans qui leur interdisaient de prêcher Jésus-Christ, leur ont dit : « *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* ». *Oboedire oportet Deo magis quam hominibus* (Ac 5,29). Heureux sommes-nous si nous pouvons amener la conversion de quelques-uns, car celui qui sauve une âme prédestine la sienne⁴⁹¹. Et si dans la lutte et le combat nous avons donné la vie, comme les Saints Martyrs, ce ne serait pas la perdre, mais la gagner dans une éternité heureuse et bienheureuse, comme vous le souhaitez votre prélat et serviteur en Christ, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée en notre palais épiscopal, le 30 novembre de l'année de notre Seigneur 1923, en la fête de saint André apôtre.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

33. Le nouveau commandement

(B. Seg 44 [1924] p.37-48)

« *Hoc est praeceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos* » (Jn 15,12).

1149 Les gouvernements des nations et les hommes d'État, fils bien-aimés, font des efforts suprêmes, étudiant et projetant dans des conférences continuelles les moyens de réparer les dommages incalculables causés à la société par le despotisme des uns, l'insubordination des autres, l'égoïsme et l'ambition du plus grand nombre ; mais comme ils prétendent remédier ou éviter les effets du mal, sans cesser de considérer ou même de reconnaître sa cause réelle, ces moyens sont inefficaces et même impuissants à guérir ces maux de la société, qui marche à pas de géant vers sa ruine et sa perdition. Ils donnent des lois, ils établissent des concerts et imposent des sanctions pénales ; mais tout cela peut tout au plus faire agir un homme par nécessité ou par crainte, sans modifier en rien son libre arbitre. Il est donc nécessaire de recourir à une autre loi, et à un commandement supérieur, auquel l'homme se soumet volontairement et de plein gré. Et cette loi, ce commandement ne peut émaner d'aucun autre, fils bien-aimés, que de l'Être suprême, par qui tout existe et dans les mains duquel sont tous les cœurs de tous les hommes et dans les mains duquel il les incline quand il lui plaît d'agir selon sa très sainte volonté, sans porter atteinte cependant à la liberté qu'il leur a accordée quand il les a créés, afin que leurs œuvres aient du mérite ou du démérite.

1150 Or, cette loi très sainte que le Seigneur a donnée à ses créatures et qu'il a gravée dans leur cœur n'est pas très complexe, chers fils, elle se résume au précepte de l'amour. Un précepte que le divin Rédempteur appelle le sien : *Hoc est praeceptum meum* (Jn 15,12), parce que la partie qui se rapporte au prochain a été tellement oubliée et mal comprise par les hommes, qu'ils ont cru devoir n'aimer que leurs amis, et haïr leurs ennemis : *Diliges proximum tuum et odio habebis inimicum tuum* (Mt 5,43), erreur que le divin Maître a corrigée en enseignant aux hommes qu'ils devaient aussi aimer leurs ennemis, faire du bien même à ceux qui les haïssent et prier pour ceux qui les persécutent et les calomnient : *Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros et orate pro persequentibus vos* (Mt 5,44).

1151 Sublime précepte, fils bien-aimés, dans lequel se chiffre la paix du monde que les Anges ont annoncé à la naissance du Sauveur⁴⁹², porteur d'un bénéfice inestimable. C'est donc sur ce précepte que tous les hommes doivent fixer leur attention, surtout ceux qui sont chargés du gouvernement des peuples et des nations, s'ils veulent que l'ordre, la justice, la moralité et la paix règnent dans la société. Car la charité est le seul lien qui unit entre eux les hommes, aussi éloignés et contraires qu'ils soient, chaque fois

⁴⁹¹Cf. Jc 5,20. Cf 1831.

⁴⁹²Cf. Lc 2.14.

qu'ils s'aiment en Dieu, pour Dieu et pour Dieu⁴⁹³, qui n'admet pas à son amour l'homme qui n'aime pas aussi son frère : *Et hoc mandatum habemus ab eo, ut, qui diligit Deum, diligit et fratrem suum* (1 Jn 4,21). Des préceptes que le divin Rédempteur unit à tel point que, lorsqu'on lui demanda un jour quel était le premier des commandements, il répondit : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit* » ; et a ensuite ajouté : « *Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même* ». *Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum* (Mt 22,39).

* * * * *

1152 Pour nous encourager à pratiquer cette vertu, chers fils, nous devrions nous contenter de la raison invoquée par saint Jean à ses disciples quand, lui demandant pourquoi il leur prêchait toujours la même chose, qu'ils s'aiment mutuellement, il répondit : « *Parce que c'est le commandement du Seigneur, et que si vous l'accomplissez, vous avez accompli la loi* »⁴⁹⁴. Et en vérité, tous les dix préceptes de ce Code divin appelé Commandements de la Loi de Dieu sont réduits à la charité. En élevant les trois premiers d'entre nous à l'amour et au service de Dieu, et les autres en faisant circuler dans notre entourage les courants bénéfiques et impétueux de l'amour divin pour nous et de nous à Dieu.

1153 Mais, outre cette raison première d'être un précepte de Dieu, nous devons estimer la charité au-dessus des autres vertus, puisqu'elle en est la reine et l'objet et la fin auxquels elles se rapportent toutes⁴⁹⁵. Et sa valeur est si grande que toutes les vertus, les dons et les grâces, aussi éminents soient-ils, pâlisent en comparaison. De même que dans la nature, quand le soleil se couche, toute forme disparaît, la beauté des êtres se voile, leur vigueur se retire et leur vie s'étouffe, laissant l'univers froid comme un cadavre dans la nuit la plus profonde, de même les dons les plus sublimes perdent leur splendeur, les vertus restent stériles, les grâces disparaissent, la vie surnaturelle succombe et l'âme est laissée dans une solitude effrayante, sans lumière, sans chaleur et sans vie quand elle manque de charité.

1154 Parce qu'elle était si nécessaire, le Seigneur a gravé ce précepte de la charité dans le cœur de l'homme en le créant, afin qu'il le transmette à ses descendants, en multipliant ceux-ci et en se refroidissant en eux la charité, afin de perpétuer sa sainte Loi, l'a écrite de son doigt sur des tables de pierre, qu'il a remise à Moïse pour qu'il la publie à son peuple, à qui il a voulu reprocher la dureté de son cœur en lui donnant la loi écrite sur la pierre⁴⁹⁶. Mais comme cela ne suffisait pas à empêcher la charité de s'éteindre dans le cœur des hommes, qui en venaient à croire qu'ils devaient haïr leurs ennemis, le divin Rédempteur Jésus a renouvelé cette loi dans son esprit, lui donnant sa perfection ultime et plaçant parmi les premières maximes de son saint Évangile le précepte de la charité envers le prochain qu'il appelle le sien : *Hoc est praeceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos* (Jn 15,12)

1155 Telle est l'excellence de cette vertu, fils bien-aimés, et les termes de la loi par laquelle le Seigneur nous commande d'aimer notre prochain. Une loi stricte et précise ; une loi indispensable, contre laquelle il n'y a pas de place pour les excuses et les exemptions ; la loi la plus juste et la plus raisonnable, car elle est fondée sur les relations de l'homme avec Dieu et avec ses semblables.

* * * * *

1156 De ces relations avec Dieu découle, en effet, l'amour que nous devons au prochain, en tant qu'œuvre des mains du Seigneur, formé à son image et à sa ressemblance et racheté au prix de son sang.

1157 Oui, fils bien-aimés, lorsque le Seigneur, par sa parole toute-puissante, sa *fiat*, fit sortir du néant tout ce qui existe dans le monde et dans le firmament, il ne fit rien d'autre que de préparer le beau palais qu'il voulait pour occuper l'œuvre la plus parfaite qu'il avait décidé de créer, qui était l'homme, dont Dieu lui-même forma le corps, et y infusa son esprit, en disant : « *Faisons l'homme à notre image, comme notre ressemblance* ». *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (Gn 1,26).

1158 Ô sublime et très haute dignité, celle de l'homme ! chers fils. Il est éternel comme Dieu ; un dans sa nature, bien que composé d'âme et de corps, comme un est Dieu en essence, et doté son âme de trois puissances, comme Dieu est Trine en personne, pour s'unir à Lui, le connaissant, l'aimant et le servant dans ce monde, et puis jouir de Lui éternellement dans le ciel⁴⁹⁷.

1159 Le Seigneur aime tellement ce roi de la création que, de toute éternité, il a pensé à lui : *In caritate perpetua dilexi te* (Jr 31,3), l'a couronné de gloire et d'honneur : *Gloria et honore coronasti eum*,

⁴⁹³Cf. supra, 351.524.1056 ; 1195.1307.

⁴⁹⁴Cf. supra, 1041.

⁴⁹⁵Cf. 1183.1393.2359.

⁴⁹⁶Cf. Ex 24,12 ; 31,18.

⁴⁹⁷Cf. supra, 529.966 ; 1177.1351.

t l'a rendu à peine inférieur aux Anges : *Minuisti eum paulo minus ab angelis* (Ps 8,6). Et il veille sur lui avec tant de soin et de sollicitude, qu'il désigne un de ses anges pour le garder, et qu'il punit sévèrement ses ennemis, en lui disant, comme il l'a fait pour le peuple d'Israël : « *Qui vous touche, touche à la prunelle de mon œil* ». *Qui tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei* (Za 2,8)⁴⁹⁸.

1160 Le Seigneur a montré son grand amour pour l'homme, notamment dans sa rédemption après la culpabilité. Lui qui n'avait pas pardonné aux anges dans leur rébellion, mais les avait immédiatement précipités en enfer, a néanmoins eu pitié de la faiblesse et de la misère de l'homme lorsqu'Il l'a vu déchu de son état d'innocence, victime des tromperies et des ruses de Satan, envieux de son sort. Et comme il est impossible à l'homme de satisfaire sa faute très grave, de malice infinie, le Seigneur voulut se donner cette satisfaction en prenant notre nature la deuxième Personne de la Très Sainte Trinité, et en s'habillant de notre chair, au prix de son sang, de valeur infinie, comme le sang du Fils de Dieu, et par sa passion et sa mort, il a payé la dette de l'humanité et arraché sa victime à l'enfer, redonnant à l'homme la vie de la grâce et la restituant à son amour.

1161 Que pouvons-nous demander de plus au Seigneur ? Mais le Fils de Dieu fit plus encore : ne souffrant pas de son amour de se séparer physiquement de nous, il institua l'auguste Sacrement de nos autels, dans lequel il nous donna son corps, son âme et sa divinité, pour être notre compagnon et notre consolation dans cet exil et la nourriture qui fortifie notre âme pour combattre nos ennemis, jusqu'à obtenir l'union parfaite et éternelle avec Dieu dans la gloire.

1162 Si Dieu aime tant l'homme, son travail et ses conquêtes, ne pouvons-nous pas l'aimer aussi ? Ce qui est digne de l'amour de Dieu ne doit-il pas aussi être digne du nôtre ? Oui, fils bien-aimés, et n'oublions pas que, comme le dit l'apôtre Pierre, la charité doit régner entre nous par-dessus tout : *Ante omnia mutuum in vosmetipsos caritatem continuam habentes* (1 P 4,8). Et de même, puisque le Seigneur nous a appris à lui demander de nous pardonner nos dettes par la générosité de notre cœur, il nous demande aussi de pardonner celles de nos débiteurs, ce qui est la plus grande preuve d'amour. *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris*⁴⁹⁹.

* * * * *

1163 Or, fils bien-aimés, si nos relations avec Dieu nous obligent à aimer notre prochain pour Lui, nous devons aussi l'aimer en raison de nos relations mutuelles. Que nous considérions l'homme pour ce qu'il est en lui-même ou en tant que chrétien, ces deux qualités constituent un lien qui doit renforcer en nous le lien de la charité.

1164 Nous venons tous également des mains du même Créateur, pour qui il n'y a pas de distinction de personnes, et c'est ainsi qu'Il nous a donné à tous la même nature, avec le même cœur et la même âme, et nous a donné à habiter la même terre, qui produit aussi la même nourriture pour tous. Et les différences que nous remarquons des pauvres et des riches, des sains et des malades, des sages et des ignorants, sont des dispositions par lesquelles le grand Père des familles s'occupe du but principal du salut de chacun, pour lequel il a créé l'homme. Et il veut que le pauvre, par sa mortification et sa patience, en mangeant le pain fait à la sueur de son visage, devienne digne de l'héritage du Royaume des Cieux, dont le Seigneur lui-même dit qu'il appartient aux pauvres. Avec les biens de la terre, il donne au riche les moyens de racheter ses péchés par l'aumône ; ou bien il le récompense de ce que sa justice ne peut lui payer dans l'au-delà. A celui qui accorde la santé, Il veut qu'il travaille avec elle pour gagner sa vie et qu'il utilise sa force à son service, sans en abuser pour pécher. Et il conduit les malades au Ciel par le chemin de la souffrance et de la résignation, en apaisant ainsi les mérites des uns et en évitant que les autres, par la santé, puissent se perdre. Aux uns, il accorde la sagesse, afin qu'ils apprennent à le connaître et deviennent des guides qui conduiront de nombreuses âmes à son service, tandis qu'aux autres, il laisse dans leur ignorance les sciences terrestres, qui pourraient les rendre orgueilleux, afin qu'ils le servent avec la simplicité du cœur.

1165 Que personne ne s'enorgueillisse donc des biens, des faveurs ou des grâces reçus du Seigneur, qui les accorde selon sa très sainte volonté, et qu'il ne se juge pas supérieur à ses frères, qui, s'ils en manquent, c'est aussi par la disposition de Dieu, qui, dans les deux cas, procure le bien des âmes de ses fils. Au contraire, ces différences doivent servir de lien d'union et de liaison entre eux, car personne ne peut se passer du service de son frère.

1166 Mais si par notre fraternité, en tant que fils de Dieu, nous devons nous aimer les uns les autres, cet amour doit être augmenté par notre titre de chrétiens ; car en tant que tels, nous formons tous un seul corps mystique, dont le chef est le Christ. Et comme les membres du corps humain sont toujours si dépendants les uns des autres, et qu'ils s'assistent et s'aident toujours avec une exquise sollicitude,

⁴⁹⁸Cf. dans la Bible de Jérusalem : Za 2,12.

⁴⁹⁹Mt 6,12.

ainsi nous devons être tout à tous les hommes, comme dit l'Apôtre : *Omnibus omnia factus sum* (1 Co 9,22), relever ceux qui sont tombés, aider ceux qui sont dans le besoin, consoler ceux qui sont tristes, assister les malades, corriger et conseiller ceux qui en ont besoin. Et celui qui n'agit pas ainsi, et qui, par inimitié, antipathie, égoïsme, ou autres mauvaises fins, ne se soucie pas de son frère, celui-là est un membre pourri et spirituellement mort ; car, comme le dit le disciple bien-aimé de Jésus-Christ, celui qui n'aime pas est mort : *Qui non diligit, manet in morte* (1 Jn 3,14). Et il ne peut prétendre être un disciple de Jésus-Christ, car il n'a pas l'esprit de charité, qui est la marque par laquelle Il dit que Ses disciples doivent être connus.

* * * * *

1167 Quel état pitoyable de la société aujourd'hui, fils bien-aimés, à cause de la non-observance chez les uns et de l'ignorance chez les autres de ce précepte divin ! Il n'y a pas longtemps que la guerre la plus sanglante et la plus impitoyable que les siècles aient connue a pris fin ; et bien que l'on dise que la paix est revenue et que les hostilités ont cessé, il est certain que, quelles que soient les conférences et les lobbies, la paix véritable n'est nulle part, mais que l'esprit de discorde semble régner sur le monde. De plus, l'ambition et le désir insatiable de profit font que les cris pitoyables des pauvres et des nécessiteux sont ignorés et méprisés, qui, exaspérés, se soulèvent contre leurs oppresseurs. La rébellion et l'insubordination ont pris la place de la soumission et de l'obéissance, et l'autorité n'est plus respectée que par peur du châtiment. La loi de Dieu n'étant pas respectée, les lois humaines le sont aussi, et seule la loi de la force règne. Les doctrines les plus dissolues se répandent et se propagent librement, bouleversant les esprits et causant le plus grand désordre dans les familles et parmi les peuples. En un mot, l'agitation, le désordre et l'anarchie règnent partout dans la société et dans toutes ses classes, parce que, sans Jésus-Christ, qui est le chemin, la vérité et la vie, et la vraie lumière qui éclaire tout homme qui vient en ce monde, comme dit saint Jean (Jn 1, 9), l'homme est laissé dans les ténèbres, dont l'ennemi commun profite pour troubler son intelligence, corrompre son cœur et le conduire de précipice en précipice jusqu'à l'abîme.

1168 Le seul moyen, donc, fils bien-aimés, pour cette société dépravée de remédier aux maux qui l'affligent et auxquels aucune solution humaine n'est donnée, est de se tourner vers Jésus-Christ et de voir sa sainte Loi, la Loi de l'amour, fidèlement accomplie. Oui, car elle seule, en nous apprenant à aimer et à craindre Dieu, et la manière de le servir, peut éclairer l'intelligence humaine pour découvrir l'erreur et la fausseté des doctrines qui cherchent à détourner l'homme de sa fin ultime ; et par ses préceptes concernant l'amour du prochain, l'empêcher d'embrasser les principes anarchiques qui causent tant de désordres dans la société, engendrant la haine, l'inimitié et le ressentiment entre frères.

1169 Que ceux qui sont constitués en autorité travaillent donc sans relâche pour que la Loi de Dieu, principe et fondement des autres lois humaines, soit accomplie avec fidélité, s'ils veulent être respectés ; que disparaissent les principes et les idées contraires à la justice et à l'ordre, que tant de désordres causent, et que dans les peuples règnent la paix et l'union entre les citoyens. Union qui fait le bonheur des peuples et en laquelle consistent leur force et leur puissance. Union tant désirée par notre divin Rédempteur, qui l'a demandée avec insistance pour nous à son Père éternel, en disant : « *Père saint, garde-les dans ton nom que tu m'as donné... afin que tous soient un. Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi* » (Jn 17,11 et 21).

1170 Cette union, enfants bien-aimés, sera aussi un gage certain de bonheur éternel, que votre prélat, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, souhaite pour vous tous comme il le souhaite pour lui-même.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe le dimanche du Quinquagésime, le 2 mars de l'an de grâce 1924.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

34. Scandale et bon exemple

(B. Seg 44 [1924] p.169-179)

« In omnibus teipsum praebens
exemplum bonorum operum » (Tt 2,7)

1171 Si grande, fils bien-aimés, est l'inclination au mal qui est restée dans notre nature, effet du péché originel, et si grands sont les stimulants qui nous y incitent par les scandales et les mauvais exemples que nous observons partout, que nous pourrions déplorer avec l'apôtre saint Paul de trouver partout des dangers pour nos âmes, en mer, à la ville, à la campagne, et même de la part de nos propres frères⁵⁰⁰, dont nous devrions recevoir des encouragements et des efforts pour la pratique du bien et l'exercice des vertus, selon le conseil de l'apôtre à Tite : *In omnibus teipsum praebens exemplum bonorum operum* (Tt 2,7).

1172 L'exemple est si puissant et si attirant qu'il est difficile d'échapper à son influence ; et il nous séduit et nous attire d'autant plus fortement que l'ascendant sur nous des personnes dont nous le recevons est plus grand. C'est pourquoi, le Fils de Dieu, bien que par n'importe laquelle de ses œuvres il eût pu sauver l'homme, parce qu'elles sont d'une valeur infinie et donc plus que suffisantes pour apaiser la Justice divine, néanmoins, pendant qu'il vivait parmi nous pendant trente-trois ans, il a voulu se montrer à nous comme un modèle et un exemple dans la pratique de toutes les vertus dans lesquelles nous devons nous exercer, et il nous le dit par saint Jean : « *Car c'est un exemple que je vous ai donné, pour que vous fassiez, vous aussi comme moi j'ai fait pour vous* ». *Exemplum enim dedi vobis, ut, quemadmodum ego feci vobis, et vos faciatis* (Jn 13,15)⁵⁰¹.

1173 Mais hélas, fils bien-aimés, combien nous, chrétiens, sommes aujourd'hui éloignés de l'esprit que nous a inculqué le divin Maître ! Souvent, de leurs lèvres mêmes, nous entendons des maximes et des doctrines opposées à l'Évangile, par lesquelles ils séduisent les imprudents et les ignorants, en flattant leurs passions ; et par leurs coutumes et leur comportement extérieur, plus païen que chrétien, ils servent de pierre de scandale à leurs frères, qu'ils devraient édifier par leurs vertus. C'est pourquoi, au lieu d'être une bonne odeur de Jésus-Christ à l'égard de Dieu, comme le dit l'Apôtre aux Corinthiens (2 Co 2,15), ils provoquent l'indignation du Seigneur et sont une cause de ruine et de perdition éternelle pour une multitude d'âmes.

1174 Fils bien-aimés, nous devrions fuir de telles personnes scandaleuses, mais il nous faudrait nous retirer de la société et nous retirer dans les déserts, car le monde entier est livré au mal, comme le dit l'apôtre saint Jean : *Mundus totus in Maligno positus est* (1 Jn 5,19), et cela est tout à fait impossible pour la généralité, compte tenu de notre condition et de notre état ; d'ailleurs, le monde a besoin d'âmes justes, qui par les exemples de leur vie sainte contrecarrent les mauvais exemples et les scandales des gens du monde.

1175 Il est donc très important pour nous tous de bien considérer le grave préjudice que ce péché cause à Dieu et combien il est pernicieux pour les âmes, afin de le fuir comme une peste mortelle.

* * * * *

1176 Pour se faire une idée de ce que le mauvais exemple et le scandale déplaisent et insultent à Dieu, il faut comprendre combien Lui aime l'homme et désire son salut. Mais comme cela n'est pas possible, nous pouvons le déduire de ses œuvres en faveur de l'homme.

1177 Il nous a créés pour sa gloire, non seulement dans le temps comme les autres êtres, mais dans l'éternité, pour la fin de laquelle il nous a formés à son image et ressemblance, en nous donnant une âme immortelle, dotée de trois puissances capables de le connaître, l'aimer et le servir⁵⁰². Le Fils de Dieu a sauvé cette âme, qui avait transgressé le seul précepte qui lui était imposé, en venant du Ciel sur la terre et en revêtant la nature humaine, afin de satisfaire la Justice divine, que les sacrifices du monde entier n'auraient jamais pu apaiser. Et il est apparu comme une simple créature, entièrement soumise à ses parents pendant trente ans, qu'il a passés à nous enseigner pratiquement l'exercice de toutes les vertus nécessaires à notre salut. Et dans les trois dernières années de sa vie mortelle, il a déjà mis en évidence son magistère divin, en enseignant aux hommes, publiquement et en privé, sa doctrine céleste, l'unique voie qui nous conduit à la patrie céleste, en souffrant la fatigue, la sueur, la lassitude et pas mal de mépris

⁵⁰⁰Cf. 2 Co 11,26.

⁵⁰¹Cf. supra 272 ; 1237.

⁵⁰²Cf. supra 529.966.1158 ; 1351.

et de persécutions. Mais tout cela n'a pas satisfait le désir du Cœur divin de nous montrer son amour ; et le désir que notre rédemption soit abondante et surabondante l'a conduit jusqu'à souffrir des blessures et des tourments inouïs, et à donner sa vie sur une croix, afin que son sang, d'une valeur infinie, soit le prix de notre rédemption. Ainsi, saint Hilaire dit que la rédemption a coûté autant que si l'homme avait la même valeur que Dieu⁵⁰³.

1178 Vous comprendrez donc, chers fils, l'injure qu'il fait à Dieu qui, par ses mauvais exemples et ses scandales, lui enlève les âmes qu'il a rachetées au prix de son sang, et méprise ainsi le fruit de sa rédemption. Un plus grand outrage, comme le dit saint Bernard, que le crime des Juifs en versant le sang de Jésus-Christ⁵⁰⁴, parce que ce sang ainsi versé servait à la rédemption du genre humain, tandis que par le déicide qu'ils commettent dans la personne de Jésus-Christ, outre qu'ils renouvellent sa mort, ils rendent son fruit inutile, mettent obstacle à l'accomplissement de son désir et, autant qu'il est en leur pouvoir, s'efforcent de détruire l'édifice élevé par le Seigneur à leurs propres dépens.

1179 Le mal fait à la religion par les scandales et les mauvais exemples est aussi plus grand que celui qu'elle a subi par les persécutions des tyrans à ses débuts, car ces guerres ont servi à augmenter le nombre des chrétiens, c'est pourquoi Tertullien a dit que celui des martyrs était une graine qui portait du fruit au centuple⁵⁰⁵; mais le scandale, sans tourment ni torture, et sans effusion de sang, mais plutôt en éblouissant de richesses et en offrant des plaisirs, rend la religion d'autant plus mortelle à la guerre que ses dards empoisonnés sont dissimulés avec tout ce qui flatte les passions. Combien justement Saint Hilaire a dit : « Il plairait à Dieu que nous ayons affaire à des tyrans et des persécuteurs, qui mettent notre foi à l'épreuve des tourments. Le Seigneur nous donnerait alors la grâce de soutenir notre foi contre ces ennemis extérieurs ; mais ici nous avons à combattre des ennemis intérieurs, qui vivent avec nous, qui sont de notre religion et peut-être même de la même maison, ce qui rend leurs coups plus funestes et plus certains, parce que l'amitié, la flatterie, les caresses et les promesses nous induisent et nous entraînent jusqu'à nous faire succomber au péché »⁵⁰⁶.

1180 N'est-ce pas, chers fils, ce qui se passe continuellement ? Par des discours impies contre la religion, par des satires et des railleries de leur dévotion, retranchez, les uns, les personnes pieuses de faire le bien, fréquenter les sacrements et assister aux fonctions religieuses, en arrachant à Dieu la gloire qu'il pourrait en recevoir. D'autres, enfreignant publiquement et avec le plus grand cynisme et la plus grande impudence les préceptes divins et ecclésiastiques, vivant licencieusement et négligeant les jours consacrés au Seigneur, incitent beaucoup de personnes à suivre leur mauvais exemple. Beaucoup, en conseillant et en excitant les passions de la haine, de la vengeance et de l'injustice, arrachent du cœur de leurs frères les beaux sentiments de la charité, cette vertu par laquelle le Seigneur dit que nous devons être reconnus comme ses disciples. Mais il est d'autant plus à regretter, enfants bien-aimés, que le mauvais exemple et le scandale viennent des femmes, à cause du plus grand mal qu'elles causent par leur ascendant sur le cœur de l'homme. Et aujourd'hui, malheureusement, la femme, qui devrait être l'exemple et le modèle de la famille, et qui par nature est pieuse, vit tellement asservie à la mode, même si elle est si indécente et scandaleuse, qu'elle semble avoir perdu sa pudeur et sa modestie, osant se présenter dans les vêtements impudiques que l'on porte de nos jours même dans le temple du Seigneur, et même pour s'approcher de la table sacrée. Nous, prélats, avons tous, dans l'accomplissement de notre devoir, élevé la voix pour condamner la scandaleuse nudité avec laquelle les femmes se présentent aujourd'hui dans la société, et nous leur avons interdit d'entrer dans la maison de Dieu ; mais leur aveuglement est tel que beaucoup n'ont pas respecté leurs pasteurs, et que d'autres, peu soucieux de leur âme, sont allés jusqu'à dire qu'ils cesseraient d'aller à l'église si on leur en interdisait l'accès. Oh, folie inconcevable, fils bien-aimés ! L'apôtre saint Paul, qui ordonnait aux femmes de se voiler la tête pour entrer dans le temple, par respect pour les anges qui y adorent Dieu⁵⁰⁷, que dirait-il et ferait-il, enfants bien-aimés, à notre époque, quand il les verrait ainsi profanés par les fidèles ?

1181 Comme nous pourrions à juste titre nous lamenter et nous exclamer avec l'apôtre saint Matthieu : *Vae mundo ab scandalis !* (Mt 18,7). Oui, malheur à notre société pervertie et entachée de scandales ! Il en reçoit un préjudice plus grand encore que les combats qu'il doit livrer au diable lui-même ; car le diable, en tant qu'esprit, ne peut forcer l'homme à pécher de manière sensible, et il se sert des créatures elles-mêmes, qui par leurs scandales l'incitent à les imiter, sans les craindre comme elles craignent le diable, bien qu'elles en reçoivent un plus grand préjudice.

⁵⁰³Cf. SAINT HILAIRE, *Traité au Psaume 136*, 15. PL 9.776.

⁵⁰⁴Cf. SAINT BERNARD, *Sermon sur la conversion de saint Paul*, 3 : PL 183.361-362.

⁵⁰⁵Cf. TERTULLIEN, *Apologétique Adversus gentes*, 50 : PL 1603. Cf. supra 1142.

⁵⁰⁶Traduction poétique possible des idées de saint Hilaire à ce sujet (Cf. SAINT HILAIRE : *Commentaire sur le psaume 118*, 7 y 8 : PL 9,575 ; *Commentaire sur le psaume 54*, 7 : PL 9.350-351)

⁵⁰⁷Cf. 1 Co 11,5-10.

1182 Or, fils bien-aimés, si Dieu aime tant l'homme, si nous sommes son héritage et si nous lui appartenons par des titres infinis, quelle douleur ne causera pas à son très Sacré-Cœur de nous voir séparés de lui par le péché, et avec quelle colère et quelle fureur il traitera ceux qui lui enlèvent son bien ? Si donc notre conscience nous dit que nous avons été une occasion de scandale pour certains, considérons que nous sommes tenus de leur donner désormais le bon exemple, et de prier pour eux toute notre vie afin qu'ils soient sauvés. Et humilions-nous devant le Seigneur, en lui demandant pardon pour l'injure que nous lui avons faite, en lui enlevant la gloire qu'il aurait dû recevoir de ces créatures. Et pour que, même par peur, nous puissions nous détourner de cet horrible péché qu'est le scandale, considérons aussi combien il est pernicieux pour nos âmes et comment Dieu le punit.

* * * * *

1183 De même que parmi les vertus, fils bien-aimés, il y a celles que nous pourrions appeler du premier ordre, comme l'humilité, base et fondement de la perfection ; le zèle, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, qui caractérise l'apostolat, et par lequel le prophète Daniel dit que les justes brilleront comme des étoiles dans une éternité perpétuelle⁵⁰⁸; surtout la charité, à laquelle sont ordonnées les autres vertus⁵⁰⁹, et qui seule ne termine pas son objet dans le monde, mais sera dans toute sa plénitude au ciel ; ainsi aussi, parmi les vices et les péchés, celui du scandale est le plus hideux et le plus abominable à Dieu, parce que son poison et sa malice ne sont pas contractés intérieurement comme ceux des autres péchés, mais se manifestent extérieurement et se répandent sur tous ceux qui s'approchent de celui qui en est contaminé.

1184 Et le Seigneur le déteste tellement que saint Jean Chrysostome affirme que si Dieu pardonne d'autres péchés plus graves, il ne laisse pas le péché de scandale impuni⁵¹⁰. Et cela est confirmé par les paroles du Seigneur par Ezéchiel : « *Je tournerai ma face contre cet homme, j'en ferai un exemple et une fable, je le retrancherai de mon peuple* ». *Faciam eum in exemplum et in proverbium et disperdam eum de medio populi mei* (Ez 14,8). C'est ainsi qu'il punit sévèrement Éli pour ne pas avoir corrigé ses fils, qui se sont scandalisés en volant la chair des victimes sacrifiées⁵¹¹, Jéroboam, parce qu'il a péché et fait pécher le peuple d'Israël⁵¹²; Jézabel, qui a été dévorée par les chiens pour ses scandales⁵¹³, et à David, en prenant la vie du fils né de son péché, et à beaucoup d'autres calamités qu'il a connues en lui-même et dans son peuple, bien que le Seigneur lui ait pardonné son repentir, comme le lui a dit le prophète Nathan⁵¹⁴.

1185 Et avec quelle justesse, fils bien-aimés, le Seigneur montre tant de colère contre ce péché ! Car si le divin Rédempteur s'est fait victime de la justice de son Père éternel pour sauver les âmes, s'il n'a pas épargné les sacrifices, les souffrances, les travaux, les tourments et jusqu'à sa propre vie donnée pour nous libérer des griffes du démon et nous ouvrir les portes du ciel, quelle offense ne recevra-t-il pas et quelle offense ne lui infligera pas ceux qui arrachent de ses mains la victime rachetée par son sang très précieux ? Et ce n'est pas seulement pour la perte de ces âmes que le Seigneur sera obligé de leur reprocher les péchés commis à la suite des scandales qu'elles ont reçus, mais plus encore pour l'outrage qui sera infligé à leur sang le plus précieux, qui, mieux que celui d'Abel, demandera vengeance à son Père éternel contre ceux qui, non contents de l'offenser, s'acharnent à en perdre d'autres. De ceux qui, à juste titre, Il se lamente sur saint Matthieu en disant : « *Malheur à l'homme par qui le scandale arrive !* » (Mt 18,7), car sa faute est très difficile à réparer en raison de la longue chaîne de péchés qui en découle et de ses funestes conséquences. Et nous pourrions dire aussi que c'est là l'origine de la plupart des crimes qui inondent l'univers, et que les plus grands maux qui ont affligé l'Église en tout temps sont venus, de même, des scandales donnés par ses mauvais fils et les hérétiques Arius, Luther, Calvin et d'autres que tant d'âmes ont perdu et perdront jusqu'à la fin des siècles.

1186 Mais si le scandale et le mauvais exemple produisent en tous des conséquences si désastreuses, que ne fera-t-il pas, mes chers fils, dans les enfants et les âmes innocentes, dans lesquels, comme une terre vierge, toute graine qui la disperse germe facilement et porte du fruit ? N'entendez-vous pas de leurs lèvres, alors qu'ils peuvent à peine parler, des paroles grossières, scandaleuses et, ce qui cause plus d'horreur, même blasphématoires ? Ne remarquez-vous pas leur manque de respect, de modestie et de pudeur ? Car c'est principalement de vous, parents, qu'ils l'apprennent, car vous êtes pour

⁵⁰⁸Cf. Dn 12,3.

⁵⁰⁹Cf. supra, 1153 ; 1393.2359.

⁵¹⁰Cf. SAINT JEAN CHRYSOSTOME : *Adversus eos qui apud se habent virgines subintroductas*, 8 : PG 47,506 ; *quod regulares feminae viris cohabitare non debeant*, 5 : PG 47,522.

⁵¹¹Cf. 1 S 2,29-35.

⁵¹²Cf. 1 R 13,34.

⁵¹³Cf. 2 R 9,36.

⁵¹⁴Cf. 2 S 12,13-19.

nos enfants comme un miroir dans lequel ils se regardent constamment et copient toutes vos actions. Et quant aux scandales qui peuvent leur arriver du dehors, vous êtes obligés de les éviter autant que possible, et de les corriger, de les réprimander et de les châtier, afin qu'ils connaissent le mal et s'en détournent.

1187 Maintenant donc, fils bien-aimés, afin de mieux comprendre ce qui offense Dieu par ce péché, et de vous détourner par crainte de scandaliser les enfants, regardez ses terribles paroles dans saint Matthieu : « *Mais si quelqu'un doit scandaliser l'un de ces petits qui croient en moi, il serait préférable pour lui de se voir suspendre autour du cou une de ces meules que tournent les ânes et d'être englouti en pleine mer* » (Mt 18,6). Des mots redoutables qui devraient nous faire trembler et prendre grand soin de ne pas encourir un signe aussi sûr de réprobation.

1188 Comprenant donc par tout ce qui a été dit, fils bien-aimés, la gravité du péché de scandale, l'injure faite à Dieu par celui-ci, et ses conséquences désastreuses pour les âmes, repentons-nous vraiment du péché que nous avons pu commettre, et efforçons-nous désormais d'être des modèles exemplaires de vertu, et d'attirer par nos paroles et nos actes de nombreuses âmes au Seigneur, afin que nos âmes brillent comme des étoiles dans la gloire. Grâce que votre prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, désire pour vous comme pour lui-même.

Donnée en notre palais épiscopal de Segorbe, le 1er dimanche de l'Avent, le 30 novembre 1924.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

35. Suivi et croix

(B. Seg 45 [1925] p. 37-46)

« Si quis vult post me venire, abneget semetipsum et tollat crucem suam et sequatur me » (Mt 16,24)

1189 Nous sommes étonnés, fils bien-aimés, et nous sommes émerveillés que le Seigneur, qui désire et veut tellement le salut de tous les hommes : *Deus omnes homines vult salvos* (1 Tm 2,4), et que nous, en outre, nous soyons tellement obligés à son service, comme l'œuvre de ses mains en qui nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes⁵¹⁵, comme notre commencement et notre fin dernière ; nous sommes étonnés, dis-je, que par saint Matthieu le Seigneur nous dise : « *Si quelqu'un veut venir à ma suite...* » Car, Seigneur, n'est-ce pas là notre principale, et même notre seule obligation sur terre ? N'avez-vous pas dit vous-même qu'une seule chose est nécessaire, et c'est le salut ?

1190 Oui, fils bien-aimés ; mais le Seigneur, qui a doté l'homme de l'intelligence et de la volonté de connaître, d'aimer et de pratiquer le bien et de se détourner du mal, l'a laissé libre d'agir l'un ou l'autre selon sa volonté, afin que, par ses œuvres, l'homme mérite la récompense éternelle, que son Rédempteur lui avait gagnée par sa passion et sa mort, ou le châtiment éternel de son infidélité. Et c'est ainsi que saint Augustin dit avec raison que celui qui t'a créé sans toi ne te sauvera pas sans toi⁵¹⁶, car pour franchir les portes de la gloire, ouvertes à l'homme par le Sauveur, l'homme, après avoir péché, doit mériter sa justification et son salut par ses œuvres.

1191 Si nos premiers pères s'étaient gardés fidèles et obéissants au précepte du Seigneur, nous aurions certainement joui de sa divine présence, accomplie, selon ses desseins, notre mission sur la terre, car elle nous a créés à cette fin. Mais aujourd'hui, nonobstant notre rédemption, le salut de nos âmes doit être le tribut de nos bonnes œuvres, comme nous le dit l'apôtre saint Pierre : « *Ayez donc d'autant plus de zèle, frères, pour affermir votre vocation et votre élection* ». *Quapropter, fratres, magis satagite, ut firmam vestram vocationem et electionem faciatis* (2 P 1,10).

1192 L'homme a abusé de sa liberté et de sa volonté, se détournant de Dieu pour cela, et il est absolument nécessaire qu'il soumette ces facultés au service et à la volonté du Seigneur, pour atteindre sa fin ultime.

1193 Or, pour nous faciliter le chemin du salut, puisque notre nature viciée nous le rendrait si difficile, le divin Rédempteur a voulu se montrer à nous comme un guide et un exemple pendant sa vie parmi nous ; et élevant son étendard, qui est la sainte croix, il nous appelle et nous invite tous à le suivre. Mais remarquez qu'il ne veut pas de soldats forcés dans sa milice, mais des soldats volontaires qui le suivent par amour, en disant par saint Matthieu : « *Si quelqu'un veut venir à ma suite...* » (Mt 16,24).

⁵¹⁵Cf. Ac 17,28.

⁵¹⁶Cf. SAINT AUGUSTIN : *Sermon* 169. 11 : PL 38.923. Cf. 1226. 1353.2128.

1194 Mais en quoi et comment devons-nous suivre Jésus-Christ ? En renonçant à nous-mêmes, fils bien-aimés, et en portant notre croix à son exemple. C'est aussi ce qu'Il nous dit Lui-même par saint Matthieu : « *Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive* » (Mt 16,24). Des conditions précises et indispensables, chers fils, que nous ne devons pas oublier et dont nous allons nous occuper.

* * * * *

1195 Dieu, qui créa l'homme à son image et à sa ressemblance pour qu'il jouisse éternellement de Lui, et qui a envoyé son propre Fils dans le monde pour le racheter, revêtu de la nature humaine, a voulu que l'homme suive et soit semblable en toutes choses à ce modèle divin, ne reconnaissant pas pour siens ceux en qui il ne voyait pas l'image de son très saint Fils. Or, fils bien-aimés, pour parvenir à cette ressemblance avec Jésus-Christ, il est absolument indispensable de se dépouiller du vieil homme charnel et terrestre, et de revêtir l'homme nouveau, créé dans la justice, la sainteté et la vérité, en se détournant des vices et des passions qui avilissent l'homme et en imitant les vertus et les exemples de votre divin Maître. Et comme l'amour-propre et la volonté propre ont été le commencement de la ruine et de la perdition de l'homme, parce que nos premiers parents ont prêté l'oreille et le crédit aux paroles fallacieuses de l'ennemi commun, qui leur a dit : « *Mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux, qui connaissent le bien et le mal* »⁵¹⁷. C'est pourquoi Jésus-Christ exige, comme première condition, que ceux qui veulent le suivre renoncent à eux-mêmes, en ne désirant que ce qui est la volonté de Dieu et en plaçant leur amour en Lui, de sorte que tout ce qu'ils aiment en eux-mêmes et chez les autres ne soit qu'en Lui, par Lui et pour Lui⁵¹⁸.

1196 Et parce que notre âme et notre corps ont été investis de Jésus-Christ dans le baptême, comme le dit l'Apôtre aux Galates : *Quicumque enim in Christum baptizati estis, Christum induistis* (Ga 3,27) ; cela, en ayant l'esprit du Christ, notre cœur doit être possédé des mêmes affections du Verbe fait chair et pénétrer des mêmes sentiments de l'Homme Dieu : *Hoc sentite in vobis, quod et in Christo Iesu* (Ph 2,5), c'est-à-dire de son inépuisable charité, de sa profonde humilité, de sa douce modestie, de sa justice, de sa mortification, de sa piété et de toutes les autres vertus dont il est venu, comme Maître, nous enseigner la pratique, afin de pouvoir dire avec l'Apôtre que le Christ vit en nous⁵¹⁹.

1197 C'est ainsi que nous, fils bien-aimés, pourrions faire face aux redoutables ennemis intérieurs et extérieurs qui luttent et s'efforcent de nous détourner de Dieu. Oui, parce que l'esprit infernal ne cesse et ne cessera pas cette entreprise tant que durera notre existence ; non pas tant par envie de notre bonheur futur que par le désir de s'opposer à la volonté de Dieu. Et notre amour-propre raffiné, notre volonté perverse, nos appétits désordonnés et nos penchants vicieux nous feront toujours la guerre, pour empêcher notre soumission et notre conformité à la volonté de Jésus-Christ, qui nous ordonne de renoncer à tout ce qui s'oppose à sa sainte doctrine et de renoncer à nous-mêmes et à tout ce que notre nature vicieuse désire pour le suivre sur le chemin du salut.

1198 Et bien que la lutte avec des ennemis si féroces et si acharnés soit très inégale de notre part, car, comme le dit l'Apôtre, nous ne pouvons rien faire par nous-mêmes ; cependant nous sommes invincibles et pouvons tout faire, comme le dit le même Apôtre, en Dieu, qui est avec nous et pour nous : *Omnia possum in eo, qui me confortat* (Ph 4,13).

1199 Pour nous encourager donc à surmonter les obstacles qui s'opposent à le suivre, Jésus-Christ, fils bien-aimés, nous présente l'exemple d'innombrables Saints, qui, étant de la même nature que nous, soumis aux stimuli des mêmes passions et des mêmes inclinations vicieuses, entourés des mêmes et même de plus grandes difficultés que nous dans la pratique du bien, ont pu néanmoins tout surmonter, et, ce qui est plus difficile, se surmonter et se renier eux-mêmes pour suivre Jésus-Christ. Ainsi la Madeleine, dont le cœur avait été si passionnément donné au monde, lorsqu'elle vit et connut Jésus-Christ, changea tellement l'objet de son amour pour Dieu, qu'elle mérita d'entendre du Seigneur lui-même que beaucoup de péchés lui étaient pardonnés parce qu'elle avait beaucoup aimé⁵²⁰. De même, saint Paul, qui avant sa conversion était si furieux dans sa persécution des chrétiens, lorsqu'il entendit la voix du Seigneur, transforma sa colère en zèle pour la gloire de la religion qu'il avait auparavant tant haïe et persécutée. Et les martyrs ne craignaient pas les tyrans, méprisant leurs promesses flatteuses s'ils renonçaient à Jésus-Christ ; il leur était doux de souffrir pour Jésus-Christ, qui était leur vie, et ils considéraient comme un gain de mourir pour Lui : *Mihi enim vivere Christus est et mori lucrum* (Ph 1,21).

⁵¹⁷Cf. Gn 3,5.

⁵¹⁸Cf. supra, 351.524. 1056.1151 ; 1307.

⁵¹⁹Cf. Ga 2,20.

⁵²⁰Cf. Lc 7,47-48.

1200 Maintenant, ce que tant d'autres ont été capables de faire, ne devrions-nous pas aussi être capables de le faire avec la même aide ? Cette considération, fils bien-aimés, a encouragé saint Augustin à surmonter les difficultés qu'il a rencontrées dans la maîtrise de ses passions au début de sa conversion⁵²¹; et elle devrait de même nous encourager à lutter contre nos propres passions, jusqu'à nous renier, pour ne vivre qu'en Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, première condition qu'Il exige de ses disciples.

* * * * *

1201 Mais le Seigneur veut aussi que nous le suivions en portant notre croix, symbole de mortification et de pénitence. Le chemin que Lui aussi a voulu suivre pour entrer dans son Royaume, afin de nous stimuler par son exemple à y marcher, étant le seul qui reste pour nous sauver après la perte de notre innocence.

1202 Oui, car il n'y a que deux voies pour que l'homme parvienne à son salut : celle de l'innocence, paisible, belle et délicieuse, mais bien peu la suivent, car, malheureusement, l'homme perd vite ce trésor lorsque ses passions sont excitées par l'usage de la raison, et que, profitant d'elles, l'ennemi commun le précipite dans l'abîme du péché. Une fois commis, il ne reste plus qu'à l'homme comme seule planche de salut la croix pour se libérer du naufrage, où, sans mortification et pénitence, périrait sans remède toute l'humanité.

1203 Oui, parce que le même qui nous dit dans saint Jean que celui qui n'est pas régénéré par l'eau et l'Esprit Saint ne peut pas entrer dans le Royaume de Dieu, nous dit aussi dans saint Luc que si nous ne faisons pas pénitence pour nos péchés, nous périrons tous de même : *Non, dico vobis, sed, si non paenitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* (Lc 13,5). Le mur de séparation que le péché a érigé entre Dieu et nous ne peut donc être abattu qu'avec la pioche de la mortification, de la pénitence et du levier de la croix.

1204 Et parce qu'elles sont si nécessaires et si répugnantes et répudiées par notre nature, le Seigneur nous les impose à tous sans distinction, afin que nous suivions de gré ou de force Jésus-Christ dans le chemin de la mortification et avec la croix qui nous conduit à la vie éternelle.

1205 Vous verrez donc, fils bien-aimés, qu'il n'y a personne au monde sans souffrance et sans croix, car le Seigneur veut que nous soyons tous sauvés. Mais sa sagesse infinie pourvoit aux travaux et aux tribulations de ses créatures selon la force de son esprit et l'aide qu'il veut leur apporter, de sorte que personne ne peut à juste titre se plaindre de ne pouvoir supporter la croix que le Seigneur lui envoie. Et plus la créature est parfaite et plus elle aime et sert Dieu, plus la croix qu'il lui impose est lourde, afin que sa récompense au Ciel soit plus grande.

1206 Ce dessein du Seigneur était très bien compris par les saints, et ils n'aspiraient qu'à souffrir et à pâtir pour Dieu. Et ainsi nous voyons que S. Jean de la Croix, quand le Seigneur lui demanda quelle récompense il voulait pour ses travaux et ses mortifications, lui répondit : « Seigneur, souffrir et être méprisé par Vous »⁵²². De même, sainte Thérèse de Jésus désirait pâtir ou mourir⁵²³; et sainte Marie-Madeleine de Pazzi, pâtir et ne pas mourir pour pâtir davantage⁵²⁴ et le séraphin d'Assise se croyait abandonné de Dieu quand il n'avait rien à souffrir.

1207 Comme les gens du monde pensent différemment ! Ils évitent de souffrir et de pâtir, considérant les tribulations comme des preuves de la négligence de Dieu ; et même ils se retournent contre Lui, jugeant qu'Il leur fait injustice en les mortifiant ; ne considérant pas que pour un seul péché mortel que nous avons commis nous avons mérité l'enfer, et tout ce qui n'est pas ces tourments est un bénéfice du Seigneur.

1208 D'autant plus que ce qu'Il entend par les tribulations qu'Il nous envoie, c'est nous purifier comme l'or dans le creuset, non seulement pour assurer notre salut, mais aussi pour que notre gloire au Ciel soit plus grande. Mais l'homme charnel et terrestre ne comprend pas les choses qui sont de l'esprit de Dieu, comme le dit l'Apôtre : *Animalis autem homo non percipit, quae sunt Spiritus Dei* (1 Co 2,14), et de même que le malade rejette, comme désagréables au palais, les médicaments qui doivent lui donner la santé, de même il repousse et rejetterait s'il le pouvait les souffrances et les tribulations que Dieu lui envoie pour son bien.

1209 Pour nous encourager à souffrir et à porter la croix, le Père éternel nous présente le modèle de son Fils très saint vendu pour nous, injurié ou calomnié, flagellé, craché, couronné d'épines et mort sur une croix ; et il semble nous dire, comme à Moïse : Regarde attentivement et travaille selon l'exemple

⁵²¹Cf. SAINT AUGUSTIN : *Confessions* 8.11 : PL 32.761.

⁵²²Cf. dans B. R. 6e lecture le 24 novembre.

⁵²³Cf. dans B. R. 6e lecture le 15 octobre. Cf. SAINTE THÉRÈSE : Livre de vie, dans o. c., p. l 76. Cf. supra, 396 ; 1507.

⁵²⁴Cf. dans B. R. 6e lecture le 30 mai. Cf. 1507.

que je t'ai montré : *Inspice et fac secundum exemplar, quod tibi in monte monstratum est* (Ex 25,40). Et cela nous le dit à tous, justes et pécheurs, car sans distinction ni exception nous devons tous suivre Jésus-Christ sur le chemin de la pénitence et chargés de la croix.

1210 Ceux qui se croient justes, parce que personne qui a offensé Dieu peut se vanter de sa justification, en disant l'Esprit Saint : *De propitiato peccato noli esse sine metu* (Si 5,5), et l'apôtre Paul dit de lui-même : « *Ma conscience, il est vrai, ne me reproche rien, mais je n'en suis pas justifié pour autant ; mon juge, c'est le Seigneur* » (1 Co 4,4), et même parce qu'avec la mortification nous expions les fautes légères et elle nous préserve aussi de tomber dans beaucoup d'autres, en augmentant en nous la grâce du Seigneur.

1211 Mais si même les justes sont appelés par le Seigneur et veulent qu'ils soient chargés de leur croix sur le chemin de la mortification, combien nécessaire ne sera-t-il pas, chers fils, aux pauvres pécheurs ? Elle nous l'est tellement que, comme vous l'avez vu, sans elle, il nous est impossible d'atteindre le salut, alors qu'elle nous l'assure ; car le Seigneur ne méprisera jamais, comme le dit le Prophète royal, le cœur contrit et humilié : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies* (Ps 50,19).

1212 Embrassons donc, fils bien-aimés, et tenons fermement cette planche de salut, la Sainte Croix, qui nous portera à travers la mer houleuse de ce monde jusqu'au port sûr de notre salut éternel. Celle qui, pour vous tous comme pour lui-même, désire votre Prélat, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée en notre palais épiscopal de Segorbe, le deuxième dimanche de Carême, le 8 mars de l'année de notre Seigneur 1925.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

36. Le Messie promis

(B. Seg 45 [1925] p.169-180)

« Si scires donum Dei » (Jn 4,10).

1213 Une fois de plus, fils bien-aimés, nous arrivons aux jours où notre Sainte Mère l'Église nous appelle et nous invite à la mortification, au recueillement et à la prière, afin que nous puissions bien méditer et graver dans notre esprit le mystère ineffable de la venue du Messie dans le monde, revêtu de notre nature humaine, pour notre rédemption, et ainsi pousser nos cœurs à correspondre au Seigneur avec la gratitude due à un bienfait aussi inestimable.

1214 Maintenant, donc, nous avons avec nous et nous jouissons de la compagnie de ce Seigneur que les Prophètes ont annoncé tant de siècles auparavant, et pour l'apparition duquel le peuple entier a crié avec les Patriarches, demandant aux cieux de s'ouvrir et de faire pleuvoir les nuages sur le Juste, qui devait nous réconcilier avec Dieu, effaçant nos dettes avec son sang : *Rorate, caeli, desuper, et nubes pluant iustitiam* (Is 45,8).

1215 Oh, si seulement nous savions comment faire une estimation correcte d'un si grand bénéfice ! *Si scires donum Dei* (Jn 4,10). Mais, ô douleur, les fêtes par lesquelles l'Église commémore les grands mystères de notre rédemption sont ordinairement employées par les chrétiens à des passe-temps et à des amusements ; et ce qui est pire encore, à se livrer à toutes sortes d'excès et de péchés ; tout sauf à écouter les exhortations de leur sainte Mère et à pénétrer l'esprit qui l'anime. Il est allé jusqu'à railler l'Église et à désobéir à ses préceptes. Ne pensez-vous pas, chers enfants, que nous pourrions à juste titre nous lamenter avec Jérémie sur le fait que si la terre est pleine d'iniquité et d'abomination, c'est parce qu'il n'y a guère en elle qui se reconcentre dans son cœur et médite sur les vérités éternelles ? *Desolatio desolata est omnis terra quia nullus est qui recogitet corde ?* (Jr 12,11).

1216 Nous, fils bien-aimés, soyons donc au moins du nombre des fidèles fils qui écoutent et mettent en pratique les exhortations de leur mère l'Église, en préparant par la mortification et le recueillement les chemins par lesquels le Seigneur viendra prendre possession de notre âme. Et pour cela, considérons attentivement : Qui est le Messie qui vient à nous. Objet de sa venue. Comment il apparaît dans le monde. Et des devoirs que nous impose si singulier bénéfice.

1217 Le Messie qui est venu à nous, fils bien-aimés, comme le dit l'évangéliste Jean, qui, comme l'aigle, est remonté, et à travers tous les siècles est entré d'un vol dans la lumière inaccessible, est le

Verbe Fils de Dieu⁵²⁵; qu'il existe de toute éternité ; égal en tout à son Père éternel ; Dieu vrai de Dieu vrai ; qui, tout en restant Dieu, est devenu ce qu'il était, c'est-à-dire homme, prenant la nature humaine par l'Esprit Saint, dans les très pures entrailles de la Vierge Marie : *Et incarnatus est de Spíritu Sancto ex María Virgine et homo factus est* (Symbolo fidei).

1218 Dieu dans son éternité a résolu et décrété de se manifester *ad extra* par la création merveilleuse d'un monde qui lui rendrait gloire et chanterait des hymnes de louange à sa bonté, sa sagesse et sa puissance. Et c'est dans ce but qu'il a fait naître du néant tout ce qui existe. Et les cieux chantent ses gloires et le firmament annonce par sa beauté être l'œuvre de ses mains. *Caeli enarrant gloriam Dei, et opera manuum eius annuntiat firmamentum* (Ps 18,2).

1219 Mais cela ne suffisait pas à satisfaire sa bonté et son amour infini pour les créatures. Il voulait les élever de leur petitesse native et les unir plus intimement à Lui, les formant tous en une chaîne dont Il était le premier et le dernier maillon, comme leur commencement et leur fin. Et comme l'homme est, disons-le, le centre de la création, parce que, selon saint Thomas, il est un composé de toutes choses, ayant des substances spirituelles quant à son âme et des éléments de tous les autres êtres quant à sa substance corporelle, devenant pour ainsi dire un petit monde ; c'est pourquoi Dieu a choisi l'homme de préférence aux esprits angéliques pour cette union qu'il a décrétée avec les créatures. *Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahae apprehendit* (He 2,16).

1220 C'est pourquoi le Verbe, le Fils de Dieu, au moment déterminé par sa sagesse éternelle, devait prendre la nature humaine, en s'unissant à elle par l'union hypostatique, car la divinité et la créature, gardant leurs propriétés distinctes, deviendraient une seule personne divine. Et voyez ici, fils bien-aimés, le Messie que les prophètes annoncèrent avec tant de siècles d'avance, et dont le peuple d'Israël criait avec tant d'ardeur.

1221 Oh, et combien grande est notre dignité, fils bien-aimés ! Il est vrai que le Seigneur nous a créés un peu inférieurs aux Anges ; mais il est vrai aussi qu'il nous a comblés et couronnés de gloire et d'honneur, comme le dit David, nous plaçant au-dessus de toutes les œuvres de ses mains en élevant l'homme au trône de la divinité : *Minuisti eum paulo minus ab angelis, gloria et honore coronasti eum et constituisti eum super opera manuum tuarum* (Ps 8,6-7). Combien grande devrait donc être notre gratitude envers le Seigneur, fils bien-aimés, si nous considérions avec l'attention nécessaire son amour de prédilection pour nous ! *Si scires donum Dei* (Jn 4,10).

* * * * *

1222 Mais quel est l'objet, en outre, de la venue du Messie ? Voici, fils bien-aimés, que le plan divin de l'Incarnation du Verbe, que le Seigneur a révélé aux esprits angéliques pour qu'ils adorent l'Homme Dieu : *Et adorent eum omnes angeli Dei* (He 1,6), a suscité chez Lucifer et ses disciples une telle envie et une telle colère à la vue de la nature humaine, inférieure à eux, élevée au trône de Dieu, qu'elle les a conduits à se rebeller contre le Seigneur et à désirer monter sur son trône et devenir comme le Très-Haut : *In caelum conscendam, super astra Dei exaltabo solium meum, sedebo in monte conventus in lateribus aquilonis ; ascendam super altitudinem nubium, similis ero Altissimo* (Is 14,13-14). Mais, oh misérables ! Ils voulurent mesurer leurs forces avec le Tout-Puissant, et Celui-ci les précipita du sommet de la gloire dans l'abîme de l'enfer, les transformant en affreux démons, sans leur donner le temps de la conversion et de l'amendement.

1223 Dès lors, cet esprit infernal complota pour entraîner l'homme dans sa perdition ; et trompant nos premiers parents en leur disant qu'en mangeant du fruit de l'arbre défendu ils seraient comme des dieux, connaissant le bien et le mal⁵²⁶, il les incita à violer le précepte divin, et ils furent ainsi privés de la grâce, privés du Paradis et du droit à la Gloire pour laquelle ils avaient été créés.

1224 Lucifer a dû être fier de son triomphe sur l'homme, non pas tant à cause de la perdition de l'homme que parce qu'il avait contredit les desseins de Dieu. Mais, ô malheureux, ne savait-il pas que contre la volonté absolue de Dieu, rien ni personne ne peut résister ? Lorsque donc cet esprit infernal crut, à cause de ce qui lui était arrivé, qu'il avait aussi séparé l'homme de Dieu pour toujours, et avec lui toute sa descendance, ce fut précisément l'heure de la Providence divine de manifester au monde son décret éternel de l'union du Verbe à la nature humaine. Et en effet, dans le châtement infligé au serpent infernal pour avoir trompé et séduit Eve, le Seigneur lui dit : « *Je mettrai une hostilité entre toi et la femme, entre ton lignage et le sien. Il t'écrasera la tête et tu l'atteindras au talon* ». *Inimicitias ponam inter te et mulierem et semen tuum et semen illius ; ipsum conteret caput tuum, et tu conteres calcaneum eius* (Ge 3,15). Le Seigneur a ainsi manifesté la compassion et la miséricorde qu'il avait pour l'homme, parce qu'il était tombé de son état de grâce, non pas par malice et orgueil comme Lucifer, mais séduit par Lucifer,

⁵²⁵Cf. Jn 1,1-14.

⁵²⁶Cf. Ge 3,5.

qui avait profité de sa faiblesse et de sa fragilité. Et en même temps, le Seigneur a déjoué et confondu les plans du diable en lui faisant voir que la femme qu'il avait utilisée pour la perdition du genre humain serait celle qui, en donnant naissance au divin Messie, qui viendrait racheter le monde, lui écraserait la tête, c'est-à-dire détruirait son pouvoir par la vertu et la puissance de son divin Fils.

1225 À partir de ce moment heureux pour l'humanité, fils bien-aimés, l'homme a retrouvé ses droits de fils de Dieu et d'héritier de sa gloire, bien que ses portes lui soient encore fermées jusqu'à ce que son Rédempteur les lui ouvre, qui satisfera la justice divine pour le péché de l'homme.

1226 Avec quelle impatience, donc, le monde attendait la venue de ce Messie rédempteur ! Les prophètes n'ont cessé de prier le ciel d'ouvrir ses portes et de faire pleuvoir les nuages le Juste : *Rorate, caeli, desuper, et nubes pluant iustitiam* (Is 45,8). Mais il fallait d'abord que l'humanité fasse pénitence pour purger le péché d'infidélité de ses premiers parents, préparant ainsi les voies du Seigneur, et qu'elle comprenne que pour ses péchés actuels elle devait aussi donner satisfaction au Seigneur par la foi au Messie à venir, et par ses mérites de valeur infinie, puisque désormais, pour être sauvé, l'homme aurait besoin que ses bonnes œuvres accompagnent les mérites infinis de son Rédempteur ; car, comme le dit saint Augustin, celui qui l'a élevé sans lui, c'est-à-dire sans sa médiation, ne le sauvera plus sans lui, c'est-à-dire sans sa coopération⁵²⁷.

1227 C'est pourquoi le Seigneur a voulu que quatre mille ans s'écoulent avant d'envoyer dans le monde le Messie promis, qui, par ses tourments et sa mort affrontée sur la croix, rachèterait l'homme de ses péchés, car tous ses actes avaient une valeur infinie, comme les œuvres de l'Homme Dieu.

1228 Et cet envoyé de Dieu apparut enfin, apportant au monde une telle joie et une telle joie que, bien que plus de dix-neuf siècles se soient écoulés depuis cet heureux événement, le monde entier le célèbre chaque année avec un enthousiasme croissant.

1229 A cette commémoration donc, chers fils, nous sommes invités par l'Eglise notre mère ces jours-ci ; et elle veut que nous nous fixions bien, pour notre imitation et pour notre exemple, sur la forme et les conditions dans lesquelles ce divin Messie a voulu venir au monde.

* * * * *

1230 Le peuple juif jugeait, fils bien-aimés, que son Sauveur devait venir avec une grande ostentation et une grande majesté, montrant sa puissance comme le Roi des rois et Seigneur des seigneurs : *Rex regnantium et Dominus dominantium* (1 Tm 6,15), et, aveuglé par cette persuasion, il ne l'a pas reconnu, bien qu'il ait vu ses prodiges ; et il s'obstine encore dans son obstination.

1231 Mais comme les jugements des hommes sont si éloignés des plans et des desseins de Dieu, et qu'il ne suffit pas pour le salut de l'homme que son Rédempteur lui ouvre les portes du Ciel, parce que ses mauvais penchants et sa nature viciée par le péché le précipiteraient dans l'abîme des vices et des passions jusqu'à sa perdition, ce divin Messie a voulu aussi être son modèle et son exemplaire dans la pratique de toutes et de chacune des vertus auxquelles l'homme doit s'exercer pour obtenir son salut éternel.

1232 Et voyez ici que pour nous enseigner le détachement de toutes les choses de la terre, auxquelles notre cœur est si attaché, et qui le séparent de l'unique objet de son amour, qui est Dieu, le Seigneur a voulu naître dans une telle pauvreté et un tel abandon de créatures que même sa pauvre Mère manquerait d'abri, et que sa naissance passerait inaperçue du monde. Et celui qui est le Seigneur de toutes les choses créées n'a eu pour berceau qu'une mangeoire, pour matelas de la pauvre paille, et pour abri le souffle des animaux. Oh, et quelle chaire d'une humilité si sublime le Souverain Maître choisit-il, fils bien-aimés, pour nous enseigner la pratique des vertus dans lesquelles nous devons nous exercer pour obtenir notre salut !

1233 De cette chaire, il nous enseigne, en premier lieu, l'obéissance, puisque par la désobéissance de nos premiers parents nous avons perdu les droits d'enfants de Dieu, et que cette rébellion nous a inoculé, pour ainsi dire, l'esprit d'indépendance et d'insubordination. Et par un langage muet, il nous dit qu'il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort : *Factus oboediens usque ad mortem* (Ph 2,8), et qu'il n'est pas venu faire sa volonté, bien que très sainte, mais la volonté de son Père éternel, qui l'a envoyé : *Quia descendi de caelo, non ut faciam voluntatem meam sed voluntatem eius, qui misit me* (Jn 6,38). Et pour vaincre notre répugnance à soumettre notre volonté à celle des autres, même s'ils sont supérieurs, le Seigneur s'est soumis à obéir à ses propres créatures : *Et erat subditus illis* (Lc 2,51).

1234 Puisque, de plus, c'est l'orgueil qui a plongé les anges rebelles dans l'abîme et qui a été la cause de la ruine et de la perdition des hommes, ce divin Modèle a voulu nous enseigner pratiquement l'humilité, base et fondement de toute perfection, seul moyen de plaire à Dieu et d'obtenir sa grâce ; et

⁵²⁷Cf. SAINT AUGUSTIN : *Sermon 169. 11* : PL 38,923. Cf. supra, 1190 ; 1353.2128.

pour cela, il s'est tellement abaissé et humilié lui-même que, étant le Seigneur, il s'est fait serviteur ; étant Dieu, il s'est fait homme, et étant le Créateur, il s'est fait créature : *Semetipsum exinanivit formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus ; et habitu inventus ut homo* (Ph 2,7).

1235 Et puisque pour notre salut nous avons besoin de la pénitence, la seule planche qui peut nous sauver du naufrage, nous qui avons eu le malheur de perdre notre innocence, puisque nous ne pouvons entrer dans le Royaume des Cieux que par l'une de ces deux portes, Ce divin Modèle a choisi de naître dans la pauvreté la plus extrême et d'en subir les effets avec le froid, la nudité et le mépris, ce qui a fait de lui dès son berceau, comme le dit Isaïe, le plus vil et le plus méprisé des hommes, un homme entouré de douleurs et qui par expérience sait ce que c'est que de souffrir et d'endurer : *Despectus erat et novissimus virorum, vir dolorum et sciens infirmitatem* (Is 53,3).

1236 En vue donc de l'obéissance, de l'humilité, de la pauvreté et des souffrances de l'Homme Dieu, comment ne pas confondre notre orgueil et notre fierté, en soumettant notre volonté à toute créature humaine pour l'amour de Dieu, et en souffrant avec résignation et patience les travaux et les tribulations que, en satisfaction de nos péchés, le Seigneur veut nous envoyer ?

1237 C'est à cela, fils bien-aimés, que nous exhorte notre bien-aimé Rédempteur, qui semble nous dire depuis la crèche : « *Car c'est un exemple que je vous ai donné, pour que vous fassiez, vous aussi comme moi j'ai fait pour vous* ». *Exemplum enim dedi vobis, ut, quemadmodum ego feci vobis, et vos faciatis* (Jn 13,15), et c'est ce que ce divin Messie nous oblige à faire, étant notre modèle et notre exemple⁵²⁸.

* * * * *

1238 Oui, fils bien-aimés, la manière de remercier le Seigneur de nous avoir rachetés à ses propres frais, en prenant notre nature humaine et en supportant nos misères, c'est de graver dans nos âmes ses divins enseignements et de copier et reproduire en nous les vertus dont il nous donne un si admirable exemple dans sa venue au monde. Et c'est aussi ce que le Père Éternel demande et exige de nous, en nous disant à tous ce qu'il a dit à Moïse : « *Regarde et exécute selon le modèle qui t'est montré sur la montagne* ». *Inspice et fac secundum exemplar, quod tibi in monte monstratum est* (Ex 25,40).

1239 Il ne suffit donc pas, fils bien-aimés, que, prosternés à ses pieds devant son humble berceau, comme des bergers, nous lui rendions grâces et lui témoignions notre gratitude pour sa venue dans le monde pour notre salut, mais nous devons nous montrer dociles et soucieux d'apprendre et de suivre les leçons qu'il nous donne, en imitant sa pauvreté et son détachement de toutes choses ; de telle sorte qu'avec résignation nous souffrions de leur manque si le Seigneur veut nous conduire sur le chemin de la pauvreté, et si, par celui de l'abondance, nous ne mettons pas non plus en elles notre cœur.

1240 Que nous soumettions aussi notre cou au joug de l'obéissance, puisqu'Il nous ordonne de dépendre les uns des autres et veut que nous voyions son autorité et sa volonté très sainte dans celle de nos supérieurs.

Et enfin, que nous embrassions la mortification et la pénitence, en souffrant patiemment les humiliations et les mépris.

1241 Nous nous accréditerons ainsi, chers enfants, comme ses fidèles disciples, et nous assurerons notre salut éternel, que ce prélat désire pour lui-même et pour vous, et qu'il vous bénisse au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, le premier dimanche de l'Avent, le 29 novembre de l'année de notre Seigneur 1925.

Fr. Luis, Obispo de Segorbe

⁵²⁸Cf. supra, 272.1172.

37. L'affaire du salut

(B. Seg 46 [1926] p.37-46)

« Quid me oportet facere, ut salvus fiam ? » (Ac 16,30).

1242 Que dois-je faire pour obtenir mon salut ? Cette question que le gardien de la prison a posée à l'apôtre Paul est celle que nous, fils bien-aimés, devrions toujours et en toutes circonstances nous poser afin de bien faire l'affaire la plus importante de notre vie. Et pourtant, on pense à tout sauf à cela ; comme si nous vivions en permanence dans ce monde. Et lorsque cette idée vient à l'esprit, elle est rejetée comme une pensée ennuyeuse et importune.

1243 Si vous posiez cette question, mes fils bien-aimés, à tant de gens qui cherchent désespérément à assouvir leurs passions dans des passe-temps et des amusements dangereux, et qui n'aspirent qu'à ce que le monde appelle des biens, c'est-à-dire des honneurs, des richesses et des dignités, nul doute qu'ils vous mépriseraient et vous jugeraient comme des fous et des insensés. Et ce sont certainement eux les fous, car le bonheur auquel aspire le cœur humain ne peut être donné par le monde ; au contraire, il trouve dans tous ces faux biens le vide, le malaise et la torture.

1244 Mais même si l'homme trouve en eux quelque satisfaction, dites-moi : Combien de temps lui durera-t-il ? Et comme dit le Seigneur par saint Matthieu : « *Que servira-t-il donc à l'homme de gagner le monde entier, s'il ruine sa propre vie ?* » *Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animae vero suae detrimentum patiatur ?* (Mt 16,26).

1245 Pour que nous, fils bien-aimés, puissions prendre à cœur cette vérité transcendante de l'importance de notre salut, l'Église, notre Mère, nous appelle au recueillement et à la méditation pendant ce saint temps du Carême, car c'est la condition requise par le Seigneur pour communiquer et parler à l'âme : *Ducam eam in solitudinem et loquar ad cor eius* (Os 2,14)⁵²⁹. Et dans cette solitude, que l'âme peut atteindre même au milieu de l'agitation du monde, si elle vit unie et élevée en Dieu, elle entendra la voix du Seigneur, qui par ses ministres lui fera connaître la vanité et la fausseté des choses de la terre et lui inculquera l'estimation qu'elle doit faire de son salut éternel.

L'AFFAIRE LA PLUS IMPORTANTE

1246 En effet, bien que les hommes, pour la plupart, vivent dans l'oubli, et relèguent à la dernière heure l'affaire de leur salut, et bien qu'il y ait des insensés qui ne s'en occupent pas, et qui la méprisent, et se livrent à la jouissance de leurs passions, pour la raison même qu'ils doivent périr : *Coronemus nos calycibus rosarum, antequam marcescant* (Sg 2,8), il est certain, mes chers fils, qu'il n'y a rien de plus important et de plus lourd de conséquences pour nous que cette affaire.

1247 Et comment ne le pourrait-il pas, alors qu'il a mérité l'attention de tout un Dieu, et qu'il était son objet dans le plan de la création ? En effet, le firmament, avec toutes les étoiles brillantes qui le remplissent, la terre, avec l'innombrable variété d'arbres, de plantes et de fleurs qui l'ornent, et le nombre infini d'animaux de tant d'espèces différentes qui peuplent l'air, la mer et la terre, quel autre but ont-ils, après la gloire de Dieu, que le service de l'homme ? Et l'homme, créé par Dieu à son image et à sa ressemblance : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (Gn 1,26), quelle autre fin et occupation pourrait-il lui imposer que celle d'aimer et de servir son Dieu, qui lui était destiné pour jouir de Lui éternellement ? Très haut et très noble fin, chers fils, et incomparable et infinie récompense celle de l'homme !

1248 Mais si nous considérons ce que le Seigneur a fait pour l'homme pour le relever de sa chute et lui ouvrir à nouveau les portes du ciel, nous comprendrons encore mieux combien il nous aime et désire notre salut, et l'estime que nous devons l'avoir.

1249 Oui, parce que pour sauver l'abîme infini que le péché avait ouvert entre l'homme et Dieu (infranchissable à la nature humaine), et l'unir à nouveau avec lui, le Seigneur a envoyé son propre Fils au monde vêtu de la nature humaine : *Filium suum unigenitum misit Deus in mundum, ut vivamus per eum* (1 Jn 4,9), qui, en tant qu'Homme Dieu, a pu donner pleine satisfaction à la justice divine pour nos péchés, en naissant dans la plus grande pauvreté, qu'il a assumée tout au long de sa vie ; en souffrant la faim, la soif et les intempéries, les moqueries et la persécution des Juifs, et la mort sur la croix, après des tourments inouïs, qui n'ont laissé aucune partie saine de son corps très sacré. Et comme si cela ne suffisait pas, il a fondé son Église comme un nouveau paradis fécondé par sept sources de grâce, qui sont les saints sacrements, afin que l'homme y trouve le remède à ses faiblesses et le port sûr de son salut.

⁵²⁹Cf. Dans la Bible de Jérusalem : Os 2,16.

1250 Mais ce n'est pas tout, car pour assurer davantage notre salut, il a voulu rester avec nous dans son Église jusqu'à la consommation des âges, en restant dans l'Eucharistie, pour être notre guide, notre réconfort et notre nourriture, pour nous fortifier sur le chemin que nous devons parcourir jusqu'au port de la Gloire.

1251 Or, que pouvait faire le Seigneur pour nous, et quelle plus grande preuve pouvait-il nous donner de combien il désire notre salut ? *Et tibi post haec, fili mi, ultra quid faciam ?* (Gn 27,37). Et cela ne nous montre-t-il pas clairement, fils bien-aimés, ce que vaut notre âme et combien notre salut compte ?

1252 Si donc les mondains mettent tant de soin et d'intérêt dans les affaires matérielles, périssables et périssables, dont, même lorsqu'ils les ont obtenues, ils ont peu de plaisir à jouir, quelle diligence sera-t-il raisonnable que nous mettions à assurer le salut de nos âmes, affaire d'un intérêt aussi vital ?

PARCE QU'IL EST UNIQUE ET IRRÉVOCABLE

1253 Choix terrible, fils bien-aimés ! Soit nous sommes éternellement heureux, soit nous sommes éternellement malheureux. Il n'y a pas de juste milieu ou de neutralité dans cette affaire. Les affaires traitées dans le monde peuvent être corrigées lorsqu'elles sont mauvaises, ou récupérer leur perte dans une autre affaire ; mais il n'en va pas de même pour le salut ou la perte de l'âme, qui est décidé à la mort de l'homme, avec une sentence irrévocable.

1254 Et il y a une différence entre les affaires du monde et les affaires de notre salut, en ce sens que les premières, au lieu d'être les nôtres, sont les affaires d'autrui, puisque leur succès est généralement apprécié par d'autres, parce que notre vie est si courte ; mais il n'en est pas ainsi des affaires du salut, dont l'issue heureuse ou malheureuse est si exclusivement nôtre que nous sommes les seuls à en faire l'expérience. Nous ne pouvons pas non plus la confier à un autre, comme on le fait souvent dans les affaires du monde, qui peuvent être faites avec l'aide d'autres personnes ; en cela, nos voisins peuvent faire le plus pour nous par leurs prières, mais le travail et la responsabilité sont à nous seuls, tout comme le résultat est à nous seuls.

1255 Ne vous semble-t-il pas, fils bien-aimés, que c'est une grande folie de négliger notre seule et unique affaire vitale, et de donner toute notre attention à des choses temporelles, qui ont si peu de valeur pour nous ? Et combien plus insensé n'est-il pas d'oublier et de mépriser totalement cette affaire de salut, et de ne convoiter que les choses périssables et périssables ?

1256 Si nous pensions, comme le Sauveur l'a dit à Marthe, qu'une seule chose est nécessaire, à savoir le salut de l'âme⁵³⁰, et si nous considérions bien quelle est l'éternité vers laquelle nous marchons, et dans laquelle nous devons inévitablement recevoir la récompense ou la punition de nos œuvres, combien différemment nous nous comporterions, fils bien-aimés ! Nous comprendrions alors bien le sens de ces terribles paroles du Seigneur par saint Matthieu, lorsqu'il dit : « *Que servira-t-il donc à l'homme de gagner le monde entier, s'il ruine sa propre vie ?* » *Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animae vero suae detrimentum patitur ?* (Mt 16,26). Et puis nous ne ferions certainement rien passer avant l'affaire de notre salut, qui est la seule dont les conséquences sont irrémédiables et éternelles.

1257 Oh, si nous pouvions entendre, fils bien-aimés, les lamentations avec lesquelles les damnés confessent leur erreur ! La facilité qu'ils avaient de se sauver, en profitant des secours, des grâces et des inspirations divines, et qu'ils méprisaient, en feignant d'en user au dernier moment, la préférence qu'ils donnaient aux affaires temporelles, dans lesquelles ils étaient tellement absorbés qu'ils oubliaient leur salut, torturent leurs âmes et leur font s'écrier : « *Oui, nous avons erré hors du chemin de la vérité ; la lumière de la justice n'a pas brillé pour nous, le soleil ne s'est pas levé pour nous* » *Ergo erravimus a via veritatis, et iustitiae lumen non luxit nobis, et sol non est ortus nobis* (Sg 5,6).

1258 Quelle pénitence donc ces âmes réprouvées, fils bien-aimés, ne feraient-elles pas si elles pouvaient revenir au monde et réparer leurs erreurs passées ? Mais la sentence est irrévocable, et son châtement éternel.

Terrible vérité, fils bien-aimés, qui doit nous faire trembler et vivre avec prudence, pour assurer cette seule affaire de salut, à laquelle on pense si peu d'ordinaire.

L'OUBLI DU SALUT

1259 Si nous jetons un coup d'œil à la société, mes chers fils, nous serons frappés par le comportement de la plupart des hommes, par le peu d'estime que l'on porte à cette importante affaire. Et cela est dû à un manque de réflexion, car il n'y a guère de personnes qui se replient sur elles-mêmes pour considérer les vérités éternelles : *Nullus est qui recogitet corde* (Jr 12, 11).

⁵³⁰Cf. Lc 10,42.

1260 Ne voyez-vous pas combien les hommes sont affamés dans leurs affaires matérielles, qui leur donnent à peine lieu de repos et de tranquillité, sacrifiant jusqu'à leur santé, au troc d'obtenir une poignée d'or pour passer leur vie ? Ces gens-là penseront-ils beaucoup aux affaires de leur salut éternel ? Eh bien, que dirons-nous de ceux qui boivent les vents pour obtenir de hauts postes, des dignités et des honneurs, sans se soucier des moyens pour cela ? Ceux-ci auront-ils à l'esprit que tout finira bientôt par un jugement très sévère qui déterminera leur sort pour l'éternité ? Et que juger de ceux qui, comme le dit l'Apôtre, ont constitué par Dieu dans leur ventre : *Quorum deus Venter est* (Ph 3,19), et de ceux qui ont leurs délices en se vautrer, comme des animaux impurs, dans l'au-delà, et dans le terme malheureux de leurs passe-temps et dévas, qui vous conduisent à votre damnation éternelle ?

1261 L'apôtre et évangéliste Saint Matthieu déplore à juste titre qu'il y ait beaucoup de gens qui entrent par la porte large et marchent dans la voie large et agréable qui mène à la destruction, et très peu qui réussissent à trouver la porte étroite et la voie étroite qui mènent en toute sécurité à la vie éternelle : *Intrate per angustam portam, quia lata porta et spatiosa via, quae ducit ad perditionem, et multi sunt, qui intrant per eam ; quam angusta porta et arcta via, quae ducit ad vitam, et pauci sunt, qui inveniunt eam !* (Mt 7, 13-14).

1262 Or, fils bien-aimés, ces malheureux qui mettent ainsi leurs goûts et leurs passions avant leur salut éternel, ne pourront pas excuser leur misérable conduite en disant que la lutte qu'ils ont à soutenir contre le monde et les passions, pour le service du Seigneur, leur est intolérable, car Lui-même nous dit : « *Oui, mon joug est aisé et mon fardeau léger* ». *Iugum enim meum suave, et onus meum leve est* (Mt 11,30). Et en vérité, cette violence qu'il faut faire à nos passions rebelles pour les dompter et les soumettre à l'accomplissement de la Loi de Dieu, tout est adouci par la tranquillité et la satisfaction qu'apporte à notre conscience l'accomplissement du devoir. Tranquillité et paix dont les adeptes du monde, livrés à leurs vices et à leurs passions, ne jouissent nullement ; car le ver rongeur de la conscience les tourmente continuellement, même au milieu de leurs plaisirs et de leurs amusements, et ils sont en proie au remords, prélude à celui qu'ils ressentiront éternellement en enfer.

1263 Soyons donc, nous, fils bien-aimés, sains d'esprit et méditant continuellement que nous sommes dans ce monde de passage, car ce n'est pas notre vie, adaptons notre conduite à la norme que le Seigneur nous trace dans sa sainte Loi, afin d'assurer notre salut ; l'affaire la plus importante et la seule pour nous, car de lui dépend la vue et la jouissance du Seigneur éternellement, fin pour laquelle Il nous a élevés, et qui comme pour lui désire votre prélat et serviteur en Christ, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe le dimanche du Quinquagésime, au 14 février de l'année du Seigneur 1926.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

38. Centenaire de la mort de Saint François

(B. Seg 47 [1927] p.41-53)

« *Mirabilis, Deus, de sanctuario tuo !* » (Ps 67,36).

1264 Nous étions en train d'écrire, chers fils, cette Exhortation Pastorale, consacrée à l'exaltation des gloires du Séraphique Père Saint François, pour la publier pendant l'Avent, lorsque le Seigneur nous a éprouvés par une douloureuse et très grave maladie, qui nous a amenés au bord de la tombe. Nous ne pensions pas pouvoir nous adresser à vous plus longtemps ; mais le Seigneur a daigné entendre vos supplications en notre faveur et nous a rendu la santé, sans doute pour qu'en employant mieux notre temps à son service, nous assurions notre salut éternel. Mille grâces au Seigneur et à vous, fils bien-aimés, par la médiation desquels il nous a accordé ce bienfait !531

1265 Nous disions donc que la roue du temps, avec son mouvement rapide et vertigineux, balaie, écrase et pulvérise tout, sans que même les plus grands Empires aient pu lui résister, dont il ne reste que le souvenir. Et de même qu'elle détruit les œuvres matérielles de la main de l'homme, elle enterre dans l'oubli l'honneur et la grandeur en lesquels il avait confiance ; et même son nom, si vénéré, si craint, si

531Cf. supra, 237.

estimé qu'il soit, elle l'enterre dans l'oubli. La vertu seule, mes chers fils, avec ses actes héroïques, immortalise l'homme, sans que l'action du temps puisse en aucune façon diminuer sa grandeur, ni effacer son souvenir.

1266 La preuve en est l'événement de cette année qui a secoué le monde entier⁵³². Il y a sept siècles qu'un homme a cessé d'exister en Italie, un homme, apparemment du monde méprisable, car ni son ascendance, ni ses talents, ni ses dons et qualités physiques ne le recommandaient, et que le peuple appelait le Poverello d'Assise. Et pourtant, sa mémoire perdure à travers les siècles, et avec un amour et une vénération toujours croissante, les sociétés le considèrent toutes comme leur plus éminent bienfaiteur.

1267 Et, en effet, le fut et l'est le Séraphin d'Assise, de l'Église, comme son soutien, selon la vision d'Innocent III, qui l'a vu soutenir de ses épaules les murs de la basilique du Latran ⁵³³. Et bienfaiteur du monde entier, par la réforme qu'il a introduite dans les individus et dans la société, avec son esprit de charité, de pauvreté et de mortification, antidote efficace avec lequel il a guéri les haines et les inimitiés qui dévoraient cette société, et sa soif de biens et de jouissances matérielles, vices qui caractérisaient le XIII^e siècle.

1268 Notre société, donc, enfants bien-aimés, souffre de ces mêmes maux, qui s'anéantissent dans l'égoïsme, la division et l'anarchie ; et qui, détournant les yeux du ciel, ne cherche sa satisfaction que dans les biens matériels et les plaisirs.

1269 C'est pourquoi l'esprit du Père séraphique est, comme l'indiquait le Pape Léon XIII⁵³⁴, le seul qui puisse restaurer notre société comme il l'a fait au XIII^e siècle. Et c'est pourquoi nous devons l'étudier à fond et nous imprégner de lui pour l'imiter.

ESPRIT DE CHARITÉ

1270 Le but et l'emploi de l'homme sur terre n'est autre, fils bien-aimés, que d'aimer et de servir Dieu. Fonction angélique à laquelle toutes ses autres occupations doivent se référer et être subordonnées. Mais malheureusement, l'homme, au lieu de s'élever à travers les créatures jusqu'à la connaissance de son créateur et de s'enflammer de son amour divin, les affectionne de manière désordonnée, en fait sa fin, et celui qui avait été créé roi de l'univers devient esclave.

1271 D'où sa froideur et son indifférence au service de Dieu ; état lamentable auquel le monde était arrivé au XIII^e siècle, comme le dit l'Église dans la prière du Père saint François, dont le Seigneur, pour le faire sortir et l'enflammer dans l'amour divin, renouvela dans le Père séraphique les signes de sa passion, afin qu'il soit le héraut des miséricordes du Seigneur⁵³⁵.

1272 En effet, la flamme de l'amour divin brûlait dans le cœur du Saint, et cela l'affligeait tellement de voir l'ingratitude des hommes envers le Seigneur, que cela lui faisait verser des larmes abondantes et crier à haute voix parce que l'Amour n'était pas aimé⁵³⁶.

1273 Qui peut exprimer en paroles, dit saint Bonaventure, combien François a aimé Dieu ?⁵³⁷ Il semblait n'avoir rien en commun avec les créatures, et que vivant dans ce monde, il était déjà transformé, par amour, en un compréhensif du ciel.

1274 Ce feu divin le pénétrait comme le feu matériel pénètre les corps combustibles, et à la seule mention de l'amour de Dieu, ce feu dans son cœur devenait de plus en plus excité et enflammé. D'où celui qui fixe son esprit à son bien-aimé, que toutes les créatures lui fussent comme des miroirs où contempler sa beauté et ses bontés, en s'en servant comme de marches pour remonter à l'union et à la contemplation de l'objet de son amour⁵³⁸. D'où ses extases et ravissements continuels, dans lesquels la puissance de l'esprit enlevait et soulevait son corps dans les airs, désireux d'être uni à son Bien-Aimé. Et désirant communiquer à tous ce feu de l'amour de Dieu, dans lequel son cœur brûlait, il disait à ses disciples : « Soyez tout amour et travaillez toujours par amour », et c'était là sans cesse le sujet de ses discours et de ses sermons, de ses cantiques remplis de poésie céleste et de ses maximes, révélatrices du feu qui le consumait. Et se lamentant de l'indifférence des hommes envers leur Dieu, il avait l'habitude de dire : « O aveuglement celle des mortels qui n'aiment pas la Source de tout amour ».

1275 La contemplation de l'amour de Dieu pour ses créatures, qui l'a conduit au point de prendre sa nature pour la sauver, en leur donnant sa vie, et qui, pour demeurer toujours et plus intimement avec elles, a institué l'Auguste Sacrement, dans lequel il leur a donné son propre corps en nourriture ; faisait

⁵³²Cf. PIE XI : *Rite expiatis* : AAS 18 (1926) p.153-175.

⁵³³Cf. LM 3,10, dans o. c., p.398.

⁵³⁴Cf. LÉON XIII : *Auspicato concessum* : ASS 15 (1882) p.145-153. Cf. supra, 1010 ; 1978.2640.

⁵³⁵Cf. dans B.R., Prière du 17 septembre.

⁵³⁶Cf. TC 14, dans o. c., p.540. Cf. supra, 350.525.1019,

⁵³⁷Cf. LM 9,1 dans o. c., p.435.

⁵³⁸Cf. 2C 165 dans o. c., p.325 ; LM 9,1, en o. c., p.436.

cette considération rendre fou le Saint dans l'amour divin et se livrer aux plus grandes austérités et pénitences, pour montrer au Seigneur sa correspondance ; et cela au point qu'à sa mort il crut devoir demander pardon à son corps pour tout ce qu'il lui avait mortifié⁵³⁹. Mais même avec cela, son esprit n'était pas satisfait, car il ne se contentait de rien d'autre que de donner sa vie pour son Bien-aimé ; il entreprit donc un voyage en Afrique à la recherche du martyr⁵⁴⁰.

1276 En bref, sa poitrine était un volcan ardent d'amour divin, auquel le Seigneur a ouvert cinq plaies dans ses mains, ses pieds et son côté pour donner libre cours, faisant ainsi de lui une image vivante de lui-même⁵⁴¹ ; à la vue de cette image, les pécheurs étaient émus de compassion, les âmes tièdes s'enflammaient et tous désiraient le suivre et l'imiter.

1277 La charité de saint François a été la flamme qui a allumé l'amour de Dieu et du prochain dans la société froide et égoïste du 13^e siècle. Mais François n'a pas moins, par sa pauvreté, aidé et atténué la soif inextinguible de cette société pour les biens matériels, résultat de son détournement du seul bien, qui est Dieu.

ESPRIT DE PAUVRETÉ

1278 L'homme, fils bien-aimés, créé par Dieu pour être éternellement heureux, avec une vision et une joie béatifique, est inné pour désirer et rechercher son bonheur et son bien-être, qui ne peuvent être trouvés que dans le service de Dieu. Et s'il ne connaît pas Dieu, ou s'il s'en passe, pour satisfaire son anxiété d'être heureux, il recherche avidement des biens matériels, dans lesquels il croit, à tort, pouvoir trouver le bonheur. Combien ont été victimes de cette tromperie dans des siècles aussi irréguliers et indifférents que le XIII^e et le présent !

1279 C'est pourquoi le Seigneur a également envoyé le séraphique Père Saint François au milieu de cette société matérialiste, afin que, par sa pauvreté évangélique, il lui apprenne pratiquement à se détacher des choses de la terre, et à chercher avant tout Dieu, qui sait, peut et veut payer les services de l'homme, en s'occupant longuement de tous ses besoins. Ainsi, en Dieu, nous trouvons tout ; c'est pourquoi le Saint s'écrie continuellement : Mon Dieu et toutes mes choses !⁵⁴²

1280 Et François vivait détaché de toutes les choses de la terre et amoureux de la pauvreté, bien plus que les gens du monde ne sont attachés aux biens matériels. En entendant dans l'Évangile : « *Ne vous procurez ni or, ni argent, ni menue monnaie pour vos ceintures, ni besace pour la route, ni deux tuniques, ni sandales, ni bâton* », il s'exclama avec une grande joie : « C'est cela que je cherchais ». Et aussitôt, il se dépouille de ses vêtements, pour se couvrir d'une tunique de toile, se ceignant d'une corde grossière, et jette son sac et ses chaussures, pour commencer à suivre la vie apostolique avec la plus grande perfection⁵⁴³. Et saint Bonaventure dit que durant toute sa vie, il s'est toujours contenté d'une seule tunique et s'est ceint d'une corde raide⁵⁴⁴.

1281 Dès lors, Francisco a commencé à mendier sa subsistance de porte en porte. Et une fois, ayant rassemblé les restes de nourriture qu'on lui donnait dans un petit bol, lorsqu'il commença à manger le tout, assis par terre, il éprouva une si forte répugnance qu'il était prêt à le jeter ; mais il se fit violence et le mangea si copieusement qu'il avait l'habitude de dire ensuite qu'il s'était trouvé un très bon cuisinier. Et désormais, il ne voulait plus manger de pain qui n'ait pas été recueilli par voie d'aumône, car il disait de lui qu'il était le Pain des Anges⁵⁴⁵. C'est avec la même satisfaction et la même joie qu'il a subi les autres désagréments de la pauvreté.

1282 Comme l'habit qu'il portait, à cause de la grossièreté et de la rudesse du sac, ne le protégeait pas du froid, il se trouvait un jour grelottant de froid, quand son frère charnel réussit à le voir, et l'envoya par dérision dire, pour un de ses amis, s'il voulait lui vendre quelques gouttes de sueur, ce à quoi le Saint répondit : « Je ne vends pas ma sueur aux hommes, car je l'ai vendue à Dieu à un meilleur prix que celui que vous me payeriez »⁵⁴⁶.

1283 Bref, il pratiquait la pauvreté avec tant de rigueur, et l'aimait tant, que lorsqu'il voyait un mendiant qui lui paraissait plus pauvre que lui en apparence, il en était affligé au point de verser des larmes, car il ne voulait pas être dépassé en pauvreté par un autre⁵⁴⁷. Et il l'épousa, la constituant comme

⁵³⁹Cf. 2C 211 dans o. c., p. 351.

⁵⁴⁰Cf. LM 9,5-8, dans o. c., p.438-442.

⁵⁴¹Cf. LM 13,5, dans o. c., p.463-464.

⁵⁴²Cf. supra, 553, note 109.

⁵⁴³Cf. IC 22, dans o. c., p. 155 ; LM 3, 1, dans o. c., p.393.

⁵⁴⁴Cf. LM 7,1 dans o. c. p.421.

⁵⁴⁵Cf. LM 7,8 dans o. c. p.425.

⁵⁴⁶Cf. TC 23 dans o. c., p.546 ; 2C 12, dans o. c., p.237.

⁵⁴⁷Cf. LM 7,6 dans o. c. p.424.

base et fondement de son Ordre⁵⁴⁸, étant la première religion qu'il professa en commun, car bien que connue et pratiquée auparavant par les moines, ils ne faisaient pas, cependant, profession d'elle.

1284 Un exemple aussi rare et admirable de pauvreté provoquait l'hilarité et le mépris chez certains, qui pensaient que François était fou et allaient jusqu'à lui jeter des pierres et de la boue⁵⁴⁹; mais, en revanche, chez d'autres, plus réfléchis et mieux disposés dans leur cœur, l'apparition et les paroles du pauvre d'Assise faisaient une profonde impression, et un grand changement s'opérait dans cette société qui, jusqu'alors, n'avait désiré que richesse et oisiveté. Et ce furent beaucoup, de tous les États et de toutes les conditions, qui, renonçant au monde, se proposèrent de suivre les traces de François, le premier d'entre eux, et comme la pierre angulaire de l'édifice du premier Ordre, le riche Bernard de Quintavalle, qui, sur le conseil du Saint, a distribué aux pauvres ses biens avant de porter l'habit⁵⁵⁰; et aux femmes, celle de la noble lignée Claire, qui fut le fondement du second Ordre⁵⁵¹. Mais comme il n'était pas possible à beaucoup de ceux qui désiraient suivre François, en raison de leur état et de leurs conditions particulières, de quitter la société, le Saint s'adressa au Seigneur par la prière, et lui inspira, comme il le dit lui-même, de fonder un Tiers Ordre, dans lequel tous, de quelque condition ou état qu'ils soient, pourraient entrer⁵⁵²; dont les premiers habits furent portés par le bienheureux Luquesius et son épouse.

1285 Comme ces trois Ordres se répandirent rapidement, non seulement en Italie, mais aussi dans d'autres nations, une très grande réforme des mœurs s'opéra dans la société, de sorte qu'ils peuvent à juste titre appeler saint François leur père et leur réformateur.

1286 Mais si, par les vertus de charité et de pauvreté, il a appris aux hommes à fixer leur esprit et leur cœur sur Dieu, et à tenir en piètre estime les biens de la terre, qui les éloignent de Lui, il n'a pas moins cherché à les conduire, comme un guide lui-même, dans la voie de la mortification, qui est absolument nécessaire au salut éternel.

ESPRIT DE MORTIFICATION

1287 L'homme, fils bien-aimés, après le péché de nos premiers parents, vit une lutte continuelle entre son esprit et sa chair. L'esprit aspire à vivre uni à son Dieu et à lui être fidèle dans l'accomplissement de ses préceptes, mais la chair, capricieuse et rebelle, instiguée par l'esprit infernal et flattée par les plaisirs du monde, cherche à satisfaire ses passions, et c'est pourquoi l'Apôtre se lamentait de sentir dans ses membres une loi opposée à la loi de l'esprit⁵⁵³. Et comme il faut lutter continuellement pour soumettre la chair rebelle à l'esprit, c'est pourquoi, comme disait le saint Job, la vie de l'homme est une milice continuelle⁵⁵⁴.

1288 Pour ces combats, donc, en plus de la grâce de Dieu, qui ne refuse jamais ses créatures, il faut, de la part de l'homme, un courage viril et une forte détermination à combattre avec courage, pour dominer sa chair et vaincre les ennemis qui s'allient avec elle pour nous perdre. Mais dans des siècles aussi matérialistes et sensuels que le treizième et le présent, il fallait un exemple puissant pour les stimuler et leur apprendre à se servir des armes de la mortification et de la pénitence, les seules par lesquelles l'esprit peut sortir vainqueur de ces luttes; et ce modèle fut François, connu de tous par le Pénitent d'Assise.

1289 Telle fut, en effet, sa mortification et sa pénitence, que la seule pensée de cela nous remplit d'admiration et d'horreur, car il avait fait un pacte avec ses sens pour les contredire toujours, même dans ses moindres désirs. Une résolution qu'il garda jusqu'à sa mort, car saint Bonaventure dit : « Quand il paraissait avoir atteint le sommet de la perfection et être déjà un homme tout céleste, il cherchait encore de nouveaux motifs pour mortifier ses sens, comme s'il commençait alors à servir Dieu »⁵⁵⁵.

1290 Leur nourriture et leur repos étaient si rares que, selon saint Bonaventure lui-même, ils suffisaient à peine à ne pas mourir; le Père Saint-François affirmait qu'il était très difficile de satisfaire tous les besoins du corps sans obéir en même temps à ses inclinations perverses. Il mangeait des mets cuits, à peine et difficilement, et non sans y mélanger de la cendre et y verser beaucoup d'eau, pour qu'ils fussent insipides⁵⁵⁶. Un jour, ressentant le désir de manger de la viande à plumes, il se rendit sur un tas

⁵⁴⁸Cf. 2C 55, dans o. c. p.263; LM 7,6, dans o. c., p.424.

⁵⁴⁹Cf. LM 2,2, dans o. c., p.389.

⁵⁵⁰Cf. 2C 15, dans o. c., p.238-239.

⁵⁵¹Cf. LM 4,6 dans o. c. p.401-402.

⁵⁵²Cf. LM 4,6 dans o. c. p.401.

⁵⁵³Cf. Rm 7,23.

⁵⁵⁴Cf. Jb 7,1.

⁵⁵⁵Cf. Lm 3,3 : dans o. c., p.509.

⁵⁵⁶Cf. LM 5,1, dans o. c., p.406

de fumier et, prenant un poulet à moitié pourri, il le porta à son nez en se disant ironiquement : « Te voilà, dent douce ; voici de la viande de poulet, tant désirée ; satisfais ton goût, alors, et mange à ta faim »⁵⁵⁷.

1291 On peut dire que son jeûne a été continu, car en plus du carême de l'Église, il a jeûné six autres carêmes. Son repos était très court, et il le prenait allongé sur le sol dur, ou bien assis et la tête appuyée contre le mur. Il allait toujours pieds nus et faisait tous ses déplacements à pied. En été comme en hiver, il était mortifié par la tunique de toile grossière qui, lorsqu'on lui demanda un jour comment il pouvait supporter le froid avec des vêtements aussi maigres, il répondit : « Si, par le grand désir du ciel que nous devrions avoir, nous nous sentions intérieurement touchés par la flamme de cette heureuse patrie, nous supporterions facilement ce froid extérieur »⁵⁵⁸.

1292 Enfin, il avait une telle haine de son corps que, malmené par les démons, il leur dit un jour : « Au nom du Dieu tout-puissant, je vous le dis, exercez contre moi toute la puissance que mon Seigneur Jésus-Christ vous a donnée, et maltraitez mon corps, car je suis prêt à souffrir⁵⁵⁹. Ce corps est pour moi un fardeau insupportable, c'est mon plus grand ennemi, le plus méchant et le plus rebelle ; tu me venges donc de lui en le punissant »⁵⁶⁰.

1293 S'il nous était donné, fils bien-aimés, de suivre pas à pas la vie mortifiée de François, et de pénétrer dans le sanctuaire de son âme, pour connaître sa mortification intérieure, nous verrions qu'en rien il ne cède à celle des anachorètes, et qu'il est appelé à juste titre le Pénitent d'Assise.

1294 Un exemple aussi rare de mortification a fait une grande impression sur tous ceux qui ont vu François, et en comparant sa vie avec celle de ce saint pénitent, ils ont été poussés à le suivre sur le chemin de la pénitence, pour faire satisfaction de leurs péchés. Ainsi, François est aussi devenu le réformateur des coutumes voluptueuses de son siècle et de ceux à venir, car son exemple perdure et perdurera jusqu'à la fin des temps.

1295 Voyez donc ici, fils bien-aimés, le modèle et l'exemple que notre mère l'Église soumet à notre considération, surtout en cette année où elle commémore le septième centenaire de la mort de ce grand Patriarche, notre Père saint François.

1296 Efforçons-nous donc de bien nous pénétrer de son esprit d'amour de Dieu et du prochain, de détachement des choses de la terre et de la mortalité, pour faire satisfaction de nos péchés, et parvenir ainsi à notre sanctification et au salut de nos âmes, ce que votre prélat souhaite pour vous comme pour lui-même, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe le dimanche du Quinquagésime, au 27 février de l'année du Seigneur 1927.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

39. À l'occasion de l'Avent

(B. Seg 47 [1927] p.173-177)

« Tempus amplius non erit » (Ap 10,6).

1297 En regardant la société, mes chers fils, et en voyant l'ignorance religieuse totale de la plus grande partie du peuple, le mépris avec lequel beaucoup considèrent l'ordre surnaturel, et l'indifférence glaciale de pas mal de gens à l'égard de la religion et de ses préceptes, on peut se demander si ces gens croient qu'ils ont une âme immortelle, méritant une récompense ou un châtement éternel dans la prochaine vie, ou si, se comparant à l'irrationnel, ils pensent qu'il n'y a rien pour eux au-delà de ce monde, et donc ils disent : « *Couronnons-nous de boutons de roses, avant qu'ils ne se fanent* »⁵⁶¹; c'est-à-dire, amusons-nous autant que nous le pouvons, ne retenons pas nos passions, nos licences et nos convoitises, puisque la mort est pour nous la fin de tout.

⁵⁵⁷Cf. WADDING, L. : *Annales Minorum*, t. I, 228-11.

⁵⁵⁸Cf. LM 5,2, dans o. c., p.407.

⁵⁵⁹Cf. LM 10,3, dans o. c., p.443.

⁵⁶⁰Cf. 2C 122, dans o. c., p.302.

⁵⁶¹Cf. Sg 2,8.

1298 ;Malheureux ! Quelle lugubre déception ils subiront lorsque leurs plaisirs prendront fin dans le temps, et quel horrible réveil lorsqu'ils fermeront les yeux sur le monde pour les ouvrir sur l'éternité ! À cette heure-là, ils se lamenteront à juste titre, en disant : « *Oui, nous avons erré hors du chemin de la vérité ; la lumière de la justice n'a pas brillé pour nous, le soleil ne s'est pas levé pour nous* » (Sg 5,6). Mais alors ils ne pourront plus réparer les erreurs qu'ils ont commises, car alors, une fois la vie terminée, il n'y aura plus de temps pour la pénitence : *Tempus amplius non erit* (Ap 10,6).

1299 Que cette insouciance soit observée, chers fils, chez les incrédules, dont le dieu est leur ventre et leur idole les passions⁵⁶², rien d'étonnant, car ils pensent y trouver leur bonheur, désir inné dans l'homme, créé par Dieu pour être éternellement heureux, mais que cette indifférence et cet oubli de sa fin et de son destin éternel soient malheureusement si fréquents chez les chrétiens, qui dans leur baptême ont promis de renoncer à Satan et à ses œuvres d'iniquité et au monde avec leurs fastes et leurs vanités, pour suivre en tout Jésus Christ, dont ils ont embrassé la doctrine ; cela, chers fils, semble incroyable ; car s'ils n'ont pas perdu la foi, on ne conçoit pas qu'ils aient si peu d'estime pour leur âme qu'ils l'exposent à se perdre éternellement.

1300 Et il y a tant de chrétiens aujourd'hui que nous ne pourrions les appeler que par leur nom, qu'il est effrayant, fils bien-aimés, de penser à ce que deviendra la société si elle ne se tourne pas vers Jésus-Christ, et au nombre incalculable d'âmes que le diable arrache à notre divin Rédempteur.

1301 Car, en vérité, quand avons-nous vu l'indifférence, et même le mépris, avec lesquels beaucoup de chrétiens d'aujourd'hui considèrent les préceptes divins et ecclésiastiques ? L'accomplissement du précepte pascal suscite-t-il beaucoup d'intérêt ? Ne manquons-nous pas d'entendre la sainte messe les jours d'obligation, pour n'importe quel prétexte frivole ? Et que dire de l'éducation que les parents donnent aujourd'hui à leurs enfants ? Combien de fois les enfants voient-ils leurs parents suivre leur propre chemin et ne pas s'occuper d'eux du tout ! Et l'effet de tout cela, ce sont les passions débordantes et débridées ; pouvoir dire, comme dans la Genèse, que toute chair a corrompu ses voies.

1302 Malheureusement, les femmes espagnoles ne peuvent plus être citées aujourd'hui comme un modèle de modestie et d'honnêteté, car elles ne peuvent plus s'habiller de façon scandaleuse. Et nous, prélats et prêtres, pouvons bien crier contre de tels abus, car nous ne sommes pas écoutés ; et pas même le Pontife romain, qui ne manque pas une occasion de réprover et de condamner de tels scandales, jusqu'à interdire l'entrée du Vatican à ceux qui ne portent pas une robe longue et ont les seins et les bras bien couverts. Mais hélas, les femmes d'aujourd'hui, dépourvues de vraie foi et de religiosité, croient qu'elles n'ont pas péché en cela, et que tout ce que la mode dicte et établit, si scandaleux que ce soit, leur est licite. Oh, et quel immense châtement attend dans l'autre vie les auteurs et propagateurs de ces modes ! Mais non moins grand sera le châtement subi par tant de pères et de mères de famille qui consentent, et même forcent leurs filles à s'habiller si inconvenablement, sous prétexte de ne pas se rendre ridicules, et de plaire au monde ; sans penser que le plus souvent c'est le contraire qui se produit, parce que l'homme judicieux et formel, en cherchant à prendre état, cherche déjà à voir si la jeune femme avec laquelle il doit se marier a les qualités de religiosité, de travail et de modestie, les seules qui puissent le rendre heureux en mariage. Et s'il ne fait pas attention à cela, tant pis pour lui et sa femme, car ils seront certainement très malheureux, comme c'est généralement le cas.

1303 Notre société, fils bien-aimés, fait de grands pas vers le paganisme, en imitant ses coutumes dépravées, si contraires à l'esprit chrétien. Regardez, si vous ne le voulez pas, et vous verrez que les spectacles ou les amusements qui attirent aujourd'hui l'attention du peuple sont, en général, les plus indécents et les plus scandaleux ; et parmi eux, il y a ce qu'on appelle la boxe, qui rappelle les gladiateurs romains ; un jeu non seulement opposé à la charité chrétienne, mais même à l'humanité, et pourtant aujourd'hui les hommes se disent philanthropes, et forment même des sociétés de protection des animaux ; mais, d'autre part, ils voient même avec plaisir des hommes se blesser et même se tuer à coups de poing. Quelle aberration, mes chers fils ! Et ce qui est le plus frappant et donne une indication du bas niveau de moralité que nous avons atteint, c'est le fait que ces divertissements inhumains non seulement ne sont pas interdits, mais sont encouragés et même applaudis, et que des sommes importantes y sont consacrées.

1304 Quelle dégradation nous avons subie, fils bien-aimés ! En vérité, nous traversons des temps calamiteux et dangereux, surtout pour les pauvres jeunes, qui sont poussés par leurs passions à suivre un courant aussi dévastateur.

⁵⁶²Cf. Ph 3,19.

1305 Redoublez de vigilance à leur égard, pères de famille ! Et nous tous, fils bien-aimés, prions le Seigneur, avec la Sainte Mère l'Eglise, de jeter dans les abîmes l'esprit infernal, qui erre dans le monde pour la perdition des âmes.

Votre prélat et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

Segorbe, 4 décembre 1927.

40. Sur la tiédeur

(B. Seg 48 [1928] p.33-41)

« Sic quia tepidus es et nec calidus nec frigidus, incipiam te evomere ex ore meo ». Puisque te voilà tiède, ni chaud ni froid, je vais te vomir de ma bouche (Ap 3,16).

1306 Terribles et effrayantes sont ces paroles par lesquelles le Seigneur, fils bien-aimés, manifeste par saint Jean, dans son Apocalypse, combien la tiédeur des âmes lui déplaît et lui fait horreur, car il dit qu'il commencera à les chasser de sa bouche. Cela indique que, bien qu'il ne les ait pas encore entièrement éliminés de lui-même, mais qu'ils lui déplaisent tellement qu'il est prêt à les rejeter et à les répudier de son service. Ceci, bien que n'impliquant pas encore la damnation éternelle de ces âmes, indique néanmoins que sa providence divine, en un certain sens, les abandonne, ne leur accordant que les grâces nécessaires, qu'elle ne refuse à personne ; mais qu'elle les repousse et les rejette d'elle-même, avec la répulsion et la répugnance que provoque ce qui est vomi : *Incipiam te evomere ex ore meo* (Ap 3,16).

1307 Car le Seigneur nous aime tellement, fils bien-aimés, que non content de nous avoir créés et de nous faire héritiers de sa gloire, alors que nous l'avions perdue par le péché de nos premiers parents, il n'a pas hésité à nous donner son propre Fils comme rançon : *Qui Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum* (Rm 8,32), il veut et exige de nous de correspondre à son amour. Mais pas n'importe quel amour qui partage le cœur avec les autres, mais un amour fervent qui absorbe entièrement l'homme, de sorte qu'il l'aime de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa force ; et qu'il aime toutes les créatures en Dieu, par Dieu et pour Dieu⁵⁶³.

1308 Et de cet amour, comme un feu ardent, le Fils de Dieu a apporté au monde, comme il le dit lui-même par saint Luc : *Ignem veni mittere in terram* (Lc 12,49), et c'est son désir ardent que les âmes s'allument en lui, en correspondance à son amour divin. Et il désire tellement être aimé qu'il n'admet pas les cloisons dans notre cœur, ni la paresse et la tiédeur dans celui-ci et dans son service, préférant les âmes froides ou pécheresses aux âmes tièdes, qui reconnaissent leur mauvais état et en sortent donc plus facilement : « *Puisque te voilà tiède, ni chaud ni froid, je vais te vomir de ma bouche* » (Ap 3,16).

1309 Chauds, selon saint Grégoire, sont ceux qui brûlent de charité ou d'amour de Dieu ; froids, ceux qui, étant en péché mortel, reconnaissent leur culpabilité ; et tièdes, ceux qui, bien que dans le péché, ne veulent pas le reconnaître, et font semblant d'être bons⁵⁶⁴. Fils bien-aimés, cette dernière est une terrible maladie morale, et elle est difficile à soigner, parce qu'elle n'est pas reconnue, et donc aucun remède n'est appliqué. C'est donc à juste titre que le Seigneur reporte ces âmes tièdes sur ceux qui sont froids dans leur amour.

* * * * *

1310 Quel piteux état de tiédeur, fils bien-aimés ! Et comme cela doit être abominable quand notre Divin Rédempteur, qui a donné sa vie pour nous et qui veut que nous soyons tous sauvés : *Qui omnes homines vult salvos fieri* (1 Tm 2,4) dit de ces gens-là qu'ils sont nauséabonds pour son cœur divin, aussi est-il en train de les rejeter de lui-même. Terrible menace ! Car où ira l'âme et vers qui se réfugiera-t-elle si Dieu la rejette ? Cette considération a fait trembler le prophète royal David, qui a crié au Seigneur : « *Ne m'abandonne pas, Yahvé, mon Dieu, ne sois pas loin de moi* » (Ps 37,22). S'il était permis, fils bien-aimés, aux damnés, dont le principal tourment est leur éloignement de Dieu, de venir en

⁵⁶³Cf. supra 351.524.1056.1151.1195.

⁵⁶⁴Cf. SAINT GRÉGOIRE : *Regul. Past.* p. III, c.34 : PL 77,94.

ce monde et de se donner au service du Seigneur, afin de mériter, par l'amendement de leur vie, le pardon et la grâce, quelle serait leur ferveur et le zèle qui les dévoreraient, pour témoigner au Seigneur leur amour et leur reconnaissance ? Et comme ils admiraient et réprimandaient les autres pour leur relâchement et leur tiédeur dans le service du Seigneur... O hommes, nous diraient-ils, si vous saviez le bien que vous perdez et le mal que vous apportez à votre âme par votre tiédeur, avec quelle ferveur et quelle diligence vous serviriez le Seigneur !

1311 Cette indifférence dans son service déplaît tellement à Dieu, que l'Esprit divin dit par Jérémie : « *Maudit celui qui fait avec négligence le travail de Yahvé !* » (Jr 48,10). Terrible menace, fils bien-aimés !

1312 Comprenez-vous bien ce que la malédiction de Dieu implique et signifie ? Lui qui entend et confirme souvent les malédictions que les parents lancent contre leurs enfants, lorsqu'ils le provoquent par leur mauvaise conduite, quel déplaisir et quelle indignation doivent lui causer les tièdes et les négligents dans son service, lorsqu'il prononce contre eux des paroles aussi horribles ?

1313 Mais le plus horrible dans cette maladie morale, chers fils, c'est qu'elle n'est pas connue. En effet, le tiède, en ne commettant pas les fautes graves dans lesquelles il voit les autres tomber, se croit déjà justifié et se place avant les autres, en disant comme le pharisien : « *Mon Dieu, je te rends grâce de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont rapaces, injustes, adultères* » (Lc 18,11). Et par cette secrète complaisance, il manque l'humilité, base de la perfection, et ne prend pas soin d'acquérir les autres vertus, et encore moins de faire pénitence, qu'il juge inutile pour lui, parce qu'il ne se croit pas pécheur. Mais il penserait différemment s'il savait que le Seigneur lui-même, dans l'Apocalypse, après avoir reconnu avec une grande patience l'évêque d'Éphèse pour ses bonnes œuvres, les travaux et les persécutions qu'il avait subis, lui reproche néanmoins d'être tombé de sa première ferveur et de sa charité, et lui ordonne de faire pénitence et de revenir à son premier état de zèle et de ferveur, sous peine de lui imposer lui-même la pénitence, avec les châtiments qu'il lui enverrait pour remédier à sa tiédeur (Ap 2,2-5).

* * * * *

1314 Il est donc bon, fils bien-aimés, de connaître les causes qui engendrent un mal aussi pernicieux que l'indifférence, afin de nous en prévenir et de nous en détourner. La première cause est le manque de foi. Oui, car si nous étions bien conscients que nous venons de Dieu, qui nous a créés pour la gloire, et que nous devons revenir à Lui pour lui rendre un compte strict de toutes nos actions et recevoir de Lui la récompense ou la punition de celles-ci, et que les deux doivent être éternels, notre zèle et notre intérêt à perfectionner nos œuvres, afin qu'elles soient agréables aux yeux divins, seraient certainement très différents. Serions-nous paresseux et tièdes dans le service de Dieu si nous savions que nous allons bientôt nous présenter devant son tribunal divin ? Certainement pas. Et c'est pourquoi le Seigneur nous dit dans le livre du Siracide : « *Dans tout ce que tu fais souviens-toi de ta fin et tu ne pécheras jamais* » (Si 7,40)⁵⁶⁵.

1315 Une autre cause de relâchement et de tiédeur dans le service du Seigneur, fils bien-aimés, c'est la préoccupation démesurée des affaires temporelles, qui d'ordinaire absorbent tellement l'attention des hommes qu'ils disent n'avoir pas le temps de s'occuper des choses de leur âme ; et ils volent même au Seigneur le jour qu'il s'est réservé pour se sanctifier, et l'emploient aussi au travail. Comme les paroles du Sauveur à sainte Marthe sont bonnes pour eux, quand il lui reprocha sa sollicitude excessive pour les choses de la maison en lui disant : « *Marthe, Marthe, tu te soucies et t'agites pour beaucoup de choses ; pourtant il en faut peu, une seule même* » (Lc 10,41-42). Oui, fils bien-aimés, oui, la seule chose nécessaire à l'homme est de sauver son âme, car c'est pour cela qu'il a été créé, et les biens qu'il chérit dans cette vie ne lui seront d'aucune utilité dans la prochaine vie, qui est déjà très proche. Il est vrai qu'il ne doit pas négliger le travail que Dieu lui a imposé pour son péché, mais il doit le prendre et l'offrir comme une pénitence, et ne pas se relâcher pour cela dans les choses du service du Seigneur. C'est ce que le séraphique Père Saint François a inculqué à ses fils, ne voulant pas qu'ils relâchent l'esprit de prière et de contemplation, pas même par l'étude des lettres⁵⁶⁶.

1316 Nous pourrions invoquer bien d'autres causes, mes chers fils, qui influent sur la tiédeur et l'indifférence des hommes dans les œuvres du service du Seigneur ; mais nous nous bornerons à vous dire que ce sont principalement les passions, non maîtrisées et entretenues par les mauvais exemples et les scandales que l'on voit continuellement, qui empêchent les hommes de faire le bien.

1317 Par le péché de nos premiers parents, fils bien-aimés, le cœur des hommes est devenu si enclin au mal, et si faible pour résister aux tentations de leurs ennemis, que par l'excitation de leurs

⁵⁶⁵Cf. Dans la Bible de Jérusalem : Si 7,36

⁵⁶⁶Cf. SAINT FRANÇOIS, *Lettre à Saint Antoine*, dans o. c., p.74.

appétits désordonnés et la puissante influence exercée sur eux par le mauvais exemple, ils se relâchent de plus en plus dans le service du Seigneur, et deviennent incapables de travailler avec l'application et la ferveur qui sont nécessaires, dans une œuvre aussi importante que celle de leur salut.

1318 Le divin Rédempteur déplore à juste titre le monde à cause de ses scandales : *Vae mundo ab scandalis* (Mt 18,7), car non seulement il lui arrache les âmes qui suivent volontiers les maximes perverses de cet ennemi tyrannique, mais il en empêche beaucoup d'autres d'atteindre la perfection qu'Il exige de tous. Combien nous devons le déplorer, fils bien-aimés !

* * * * *

1319 Le désordre et la désorganisation de la société sont si grands aujourd'hui qu'à juste titre nous pouvons nous lamenter comme l'Apôtre sur le fait qu'il y a partout et en tout grand danger pour notre âme. Oui, parce que l'on ne voit, n'entend et n'expérimente partout que des scandales, et ces scandales ne viennent pas seulement de gens insouciantes qui font partie de ce monde pour lequel notre Divin Sauveur n'a pas voulu prier : *Non pro mundo rogo* (Jn 17,9), mais même ces scandales viennent aussi de personnes qui veulent passer pour pieuses et que l'on voit suivre dans leurs coutumes, leurs modes et leurs amusements le courant corrompue de la société, sans que les remontrances et les prédications suffisent à les retenir, car ce qu'elles diront et la mode ont plus de pouvoir pour elles que la parole et la volonté divine. Tels sont en effet, fils bien-aimés, les âmes tièdes qui veulent combiner le service de Dieu avec celui du monde, et dont le Seigneur dit qu'il commencera à les chasser de sa bouche : *Sic quia tepidus es et nec calidus nec frigidus, incipiam te evomere ex ore meo* (Ap 3,16).

1320 Que devons-nous donc faire, me direz-vous, pour assurer notre salut ? Je vous réponds par les mêmes paroles du Sauveur à ce docteur de la loi qui lui posait aussi cette question : « Maître, que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle ? Il lui dit : " Dans la Loi, qu'y a-t-il d'écrit ? Comment lis-tu ? » Celui-ci répondit : " Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de tout ton esprit ; et ton prochain comme toi-même. " " Tu as bien répondu, lui dit Jésus ; fais cela et tu vivras » (Lc 10,25-28). Oui, fils bien-aimés, c'est le premier et principal précepte de la Loi, qui résume et auquel tous les autres se réfèrent ; c'est pourquoi, l'ayant accompli, nous sommes assurés de notre salut. Mais dites-moi, peut-il être fier et sûr d'aimer Dieu de tout son cœur, lui qui a le cœur occupé par mille folies et vanités du monde, lui qui le fixe démesurément sur les créatures ? Comment ne pourra-t-il pas non plus dire qu'il aime Dieu de toute son âme qui l'expose à se perdre éternellement, sachant que Dieu l'aime tellement qu'il a livré son propre Fils à la mort et à la mort sur la croix pour la sauver. Il n'aimera pas non plus Dieu de toutes ses forces, celui qui ne se fait pas peu ou prou violence à lui-même pour vaincre ses passions ; et qui, pour ne pas s'attirer les reproches des mondains, et pour faire taire les incitations de sa conscience, suit leurs mœurs corrompues, s'acoquine avec eux dans les spectacles obscènes, dans les danses scandaleuses, dans les modes indécentes et dans tout ce que le monde, satellite du diable, exige des siens.

1321 Aucun d'eux ne peut se vanter, fils bien-aimés, d'accomplir ce précepte comme Dieu le commande ; et il peut craindre avec raison le nombre des tièdes, dont le Seigneur abomine.

1322 Demandons donc à l'Esprit divin, chers fils, d'enflammer nos cœurs dans le feu de son saint amour que Jésus-Christ est venu apporter au monde, afin que, purifiés comme l'or dans le creuset, et sur les traces de ce modèle divin, vaincre les obstacles qui s'opposent à notre sanctification et atteindre le bonheur éternel pour qu'Il nous a créés.

C'est ce qu'il souhaite pour lui-même et pour vous, votre prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, le 26 février 1928, le premier dimanche de Carême.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

41. Dignité du chrétien

(B. Seg 48 [1928] p.173-186)

« Ipse Spiritus testimonium reddit una cum spiritu nostro,
quod sumus filii Dei. Si autem filii, et heredes :
heredes quidem Dei, coheredes autem Christi »
(Rm 8,16-17).

ÊTES-VOUS DES CHRÉTIENS ?

1323 Regardez ici, fils bien-aimés, une question posée par le Catéchisme, à laquelle tous répondraient certainement sans hésitation par l'affirmative. Si grand est l'honneur et si grande la dignité que ce titre nous donne, que je ne crois pas qu'il y ait un seul de ceux qui ont été régénérés par l'eau du saint Baptême qui ne s'en glorifie pas. Le baptême nous déclare enfants de Dieu le Père et héritiers de sa gloire ; frères et sœurs de Dieu le Fils, qui s'est incarné et est mort pour nous ; et nous constitue, par l'amour, des temples vivants de Dieu le Saint-Esprit.

1324 C'est un titre noble, fils bien-aimés, qui nous rend également frères et sœurs d'innombrables héros du christianisme ; certains d'entre eux sont des martyrs, qui ont courageusement confessé leur foi devant les tyrans, sans être intimidés par la vue des bêtes sauvages, ni par le feu, ni par les horribles tourments inventés par les bourreaux pour détruire leurs corps, bien que beaucoup d'entre eux étaient de tendres enfants et de délicates jeunes filles. D'autres de ces héros sont de sages docteurs, qui ont illustré le monde par leur admirable science et doctrine, et enfin, une multitude de saints de tous les états et conditions, qui avec leurs vertus et leurs exemples étaient une bonne odeur de Jésus-Christ partout, et attirèrent à son service d'innombrables âmes.

Nous pouvons et devons tous nous réjouir à juste titre d'appartenir à une famille aussi héroïque et glorieuse.

À QUI DEVONS-NOUS CETTE GRÂCE ?

1325 Lorsque nous affirmons dans le Catéchisme, fils bien-aimés, que nous sommes chrétiens, nous ajoutons : que par la grâce de Dieu. Et, en effet, c'est la grâce de Dieu et le Seigneur seul, dans son infinie bonté, qui nous a accordé cette faveur inestimable. Il a pensé à nous de toute éternité et, de toute éternité, il nous a aimés et attirés à lui, en ayant pitié de nous, comme il l'a dit à Jérémie : *In caritate perpetua dilexi te ; ideo attraxi te in misericordia* (Jr 31,3)

1326 Avez-vous déjà réfléchi, fils bien-aimés, à la nature extraordinaire et unique de cette grâce ? Combien de milliers d'enfants naîtraient le même jour que nous, et la plupart d'entre eux verraient la lumière du jour, certains parmi les infidèles, d'autres naîtraient de parents hérétiques, d'autres enfin auraient le malheur que leurs parents, bien que chrétiens, ne le soient que de nom, et vivraient autrement comme des infidèles. Or, que mérite-t-il en nous, chers fils, pour cette prédilection ? Nous sommes tous venus en ce monde souillés de la même culpabilité originelle, et aucun mérite ou démerite personnel n'a pu alors être en nous ; c'est seulement la miséricorde du Seigneur, dont les jugements sont impénétrables, qui nous a choisis et attirés à lui, comme il l'a dit à Jérémie : *In caritate perpetua dilexi te ; ideo attraxi te in misericordia*⁵⁶⁷. Et qui sait si la prévision de nos misères ultérieures, plus grandes peut-être que celles des autres, ne serait pas le motif qui incline la miséricorde du Seigneur en notre faveur ? : *miserans tui*.

GRANDEUR DE CE BÉNÉFICE

1327 Certes, mes chers fils, le plus grand des bénéfices que nous avons reçus de la main libérale de Dieu, c'est celui de nous appeler au christianisme.

Il était grand, en effet, de nous avoir donné l'existence, de préférence à tant d'autres créatures que le Seigneur aurait pu créer, et dont il aurait peut-être tiré plus de gloire que de nous ; et bien que cela soit commun à tous les hommes, cela ne mérite pas moins notre reconnaissance. Plus grand encore est le fait que le Seigneur a annulé la dette de nos premiers parents, par laquelle nous avons perdu le droit à la vie éternelle, en donnant son propre Fils pour notre rédemption : *Qui Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum* (Rm 8,32), car sans ce bénéfice de la Rédemption, dit saint Ambroise, il n'aurait

⁵⁶⁷Jr 31,3.

servi à rien que nous soyons créés par le Seigneur, car nos âmes doivent périr éternellement⁵⁶⁸. Or, plus grand encore était le bénéfice pour nous d'être nés dans le sein de la chrétienté et de parents catholiques qui nous ont procuré la régénération par le saint baptême, de sorte que, d'enfants de la colère que nous étions par le péché originel et esclaves du diable : *Eramus natura filii irae* (Ep 2,3), les chaînes avec lesquelles notre cruel ennemi nous emprisonnait ayant été brisées par le Baptême, le Père céleste nous a reçus dans ses bras, nous reconnaissant comme ses fils et héritiers de sa gloire. Fils bien-aimés, peut-il y avoir une plus grande joie et un plus grand bonheur que cela pour nous ? N'aurait-il pas été une grande dignité pour le Seigneur s'il nous avait admis comme ses esclaves ? Mais non, cela ne suffisait pas à son amour de prédilection pour nous, mais il voulait faire de nous des membres du corps mystique de l'Église, dont la tête est Jésus-Christ : *Corpora vestra membra Christi sunt* (1 Co 6,15), en lavant nos âmes avec les eaux régénératrices du Saint Baptême, la seule porte par laquelle on peut entrer dans le Royaume des Cieux, comme le dit Jésus-Christ lui-même : *Nisi quis natus fuerit ex aqua et Spiritu, non potest introire in regnum Dei* (Jn 3,5)

1328 C'est pourquoi, ô chrétiens, vous dirai-je avec le pape saint Léon, reconnaissez l'excellence de votre dignité ; et rappelez-vous que, ayant été arrachés au pouvoir des ténèbres, nous avons été traduits dans la lumière et la connaissance de Dieu et dans son royaume éternel par notre Seigneur Jésus-Christ⁵⁶⁹.

1329 Or, si le monde estime et vante tant ses richesses, sa noblesse et ses dignités, plus grandes que celles-ci, sans comparaison, sont les richesses, la noblesse et la dignité qui nous honorent et nous distinguent, nous chrétiens, faits fils de Dieu et héritiers de sa gloire.

1330 Mais vous devez comprendre, chers fils, que si noblesse oblige, nous ne devons pas nous contenter de porter le nom de chrétien et de nous en glorifier, mais nous devons nous efforcer de remplir les devoirs qui sont inhérents à un titre aussi honorable.

DEVOIRS DU CHRÉTIEN

1331 Le chrétien, chers fils, a deux devoirs inéluctables à remplir. Tout d'abord, il doit se détourner du mal et faire le bien, comme nous le dit le Prophète royal : *Diverte a malo et fac bonum* (Ps 33,15). Et ce, sur la base de ce que nous avons promis par l'intermédiaire de nos parrains et marraines lors de notre baptême.

1332 L'Église notre Mère, après avoir expulsé de nous le diable au moyen d'exorcismes avec la toute-puissance qu'elle a reçue de Jésus-Christ, et avant de verser sur nos têtes l'eau salulaire du saint Baptême, nous demandait solennellement : « Renoncez-vous à ses œuvres et à tous ses artifices ? », comme pour s'assurer avant d'administrer le saint Sacrement que nous serions fidèles à Jésus-Christ. Car notre Mère l'Église, connaissant la puissance de l'ennemi infernal, bien que diminuée par notre Rédempteur, ne l'a pas entièrement retirée de lui, afin que l'homme, subissant les attaques de l'ennemi avec ses tentations, et y résistant avec l'aide de la grâce divine, puisse acquérir et augmenter ses mérites pour la vie éternelle. Et connaissant, de même, les entreprises et les efforts sataniques que l'ennemi fait pour perdre l'homme, non pas tant par haine et envie de lui, que par son opposition à la volonté du Très-Haut ; c'est pourquoi cette Mère aimante nous avertit à l'avance, afin que nous lui résistions forts dans la foi, comme le dit l'Apôtre saint Pierre : *Adversarius vester Diabolus tamquam leo rugiens circuit quaerens quem devoret. Cui resistite fortes fide* (1 P 5,8-9).

1333 Oui, fils bien-aimés, il faut craindre un ennemi aussi cruel, d'autant plus qu'il s'allie à d'autres non moins redoutables, le monde et la chair, et qu'ensemble ils nous déclarent la guerre, attaquant chacun de nous là où ils savent que notre faiblesse est la plus grande. C'est pourquoi l'apôtre Pierre nous recommande à juste titre d'être sobres et vigilants afin de ne pas tomber dans la tentation : *Sobrii estote, vigilate* (1 P 5,8). Mais attention, notre peur ne doit pas être si grande qu'elle nous décourage, car saint Augustin nous dit : « Que le diable est comme un chien attaché, qui peut aboyer, mais ne mord pas celui qui veut s'en approcher »⁵⁷⁰. Le secret de notre victoire ou de notre défaite réside donc, fils bien-aimés, dans l'usage de notre volonté, dont dépend tout notre bien ou notre mal ; ainsi un saint Père dit : « S'il n'y avait pas de volonté propre, il n'y aurait pas d'enfer »⁵⁷¹.

1334 Voilà donc, fils bien-aimés, ce que l'homme, effrayé de l'ennemi infernal, et non moins de sa propre faiblesse et de sa misère, est obligé de faire en vertu de sa condition chrétienne, c'est-à-dire de se détourner du mal, comme le dit le royal Prophète : *Diverte a malo* (Ps 33,15). Mais il ne se contentera

⁵⁶⁸Cf. SAINT AMBROISE : *Expositions à Saint Luc* 2,41 : PL 15,1649 ; *Exposition au Psaume 118* ; *Sermon* 16. 40 et *Sermon* 20, 19 : PL 15,1512 et 1566-1567 respectivement.

⁵⁶⁹Cf. SAINT LEON : *Sermon* 23. 5 : PL 54,203. Cf. supra, 482.

⁵⁷⁰SAINT AUGUSTIN : *Sermon* 37, 6 : PL 39,1820. Cf. supra, 774.1125.

⁵⁷¹SAINT BERNARD : *Sermon du jour de Pâques*, 3,3 : PL 183,290.

pas de remplir ses devoirs de chrétien, il devra aussi faire le bien, comme le dit le prophète David lui-même : *Fac bonum*⁵⁷².

1335 Or, enfants bien-aimés, si par le baptême nous avons été élevés à la plus haute dignité de fils de Dieu, comme tels, nous lui devons soumission et obéissance, ce que, en son nom, tous les êtres de la création lui rendent, sans s'écarter d'un iota des lois que le Seigneur leur a imposées. Et combien n'est-il pas juste ce tribut qu'il exige de nous, non seulement parce qu'il est notre Créateur et notre Seigneur, mais encore parce qu'il daigne se montrer et veut que nous l'appelions notre Père ?

1336 En tant que fils de Dieu, c'est donc notre devoir principal, et je dirai même le seul devoir, c'est d'accomplir en tout et pour toute sa très sainte volonté. Et c'est ce qu'il nous a appris à demander notre divin Rédempteur et ce que nous demandons continuellement dans le Notre Père, en disant : « *Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel* »⁵⁷³. Et vraiment, fils bien-aimés, rien de plus parfait, ni de plus saint, ni de plus agréable aux yeux divins, ne peut être fait en ce monde que la conformité totale de notre volonté à la volonté divine ; car puisque le Seigneur nous a créés pour lui-même et pour sa gloire, nous devons en toutes choses être attentifs à sa très sainte volonté.

1337 Mais qu'est-ce que le Seigneur veut et nous commande de faire pour sa gloire et notre salut ? Le divin Maître nous l'enseigne en disant : « *Un seul est le Bon. Que si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements* » : *Unus est bonus. Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata* (Mt 19,17). Fils bien-aimés, les préceptes du Décalogue, que le Seigneur a gravés dans son cœur en créant l'homme, sans qu'il ait eu pour longtemps une autre promulgation de cette Loi, que l'on a appelée de même loi naturelle. Mais, parce que l'homme était ingrat envers Dieu, brisant ses préceptes et oubliant ses bénéfices, le Seigneur lui intima de nouveau ces préceptes divins, en les donnant à Moïse sur le mont Sinaï, écrits de son doigt sur des tables de pierre, comme pour reprocher au peuple sa dureté et son obstination⁵⁷⁴. Terrifiés alors par les prodiges et les signes merveilleux que le Seigneur opérait dans la promulgation de sa Loi, ils promirent à Moïse d'accomplir fidèlement ce que le Seigneur leur ordonnait ; mais, infidèles à leurs promesses, ils se détournèrent peu à peu de Dieu, et, oubliant ses préceptes, tombèrent dans les erreurs et la corruption les plus abominables, qui les conduisirent au culte des faux dieux. Dans cet état de l'humanité, le Seigneur a envoyé son divin Fils fait homme pour la racheter ; qui nous a encore intimé et commandé d'accomplir ses divins préceptes, contenus dans le Décalogue.

1338 Telle est donc, comme vous le voyez, fils bien-aimés, la volonté expresse de notre Père céleste, si souvent manifestée aux hommes, et à l'accomplissement de laquelle le divin Maître nous oblige, sous peine d'être privés de la gloire éternelle qu'il a méritée pour nous, en nous délivrant de la puissance des ténèbres par sa très sainte passion et sa mort. Son observance est donc le premier devoir du chrétien et la principale bonne œuvre dans laquelle il doit s'exercer.

1339 Mais voici, fils bien-aimés, il ne suffit pas pour nous, chrétiens, d'accomplir les préceptes divins ; il exige de nous beaucoup plus que ce titre honorable. Comme tels, nous sommes membres de Jésus-Christ, qui est notre chef, et nous devons vivre unis à lui par une foi très vive, une espérance très ferme et une charité très ardente⁵⁷⁵. Nous devons aussi être animés de son esprit, l'imiter et suivre en tout ses maximes et ses exemples, comme le Père éternel nous l'ordonne expressément : *Inspice et fac secundum exemplar, quod tibi in monte monstratum est* (Ex 25,40). Oui, son humilité détruira et tuera en nous, fils bien-aimés, l'esprit d'orgueil, cause de notre perdition et de notre ruine, comme ce fut le cas pour les anges rebelles dans le ciel et pour nos pères au Paradis ; sa soumission et sa obéissance doivent nous servir de modèle pour soumettre notre jugement et notre volonté à ceux de nos supérieurs, voyant dans toute autorité celle de Dieu, de qui elle émane ; sa pauvreté doit nous apprendre à mépriser et même à dédaigner les biens terrestres, qui ne peuvent satisfaire le cœur de l'homme, mais sont des épines qui le piquent, comme le dit le divin Maître ; ses souffrances et sa patience doivent nous rendre résignés dans nos travaux et nos tribulations, qui sont le chemin de pénitence que nous devons nécessairement parcourir, nous qui avons péché, pour monter au ciel ; et enfin, dans toutes les vertus dont notre divin modèle nous donne l'exemple, nous devons tâcher de l'imiter de telle sorte que, identifiés avec lui, nous puissions dire avec vérité, comme l'Apôtre : « *Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi* » : *Vivo autem iam non ego, vivit vero in me Christus* (Ga 2,20), car vous devez comprendre, fils bien-aimés, que notre salut dépend de cette conformité à notre Seigneur Jésus-Christ ; car, comme l'Apôtre lui-même le dit aux Romains : « *Car ceux que d'avance il a discernés, il les a aussi prédestinés à reproduire l'image de son Fils, afin qu'il soit l'aîné d'une multitude de frères ; et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés* » (Rm 8,29-30).

⁵⁷²Ps 33,15.

⁵⁷³Mt 6,10.

⁵⁷⁴Cf. Ex 24,12 ; 31,18. Cf. supra, 1154,

⁵⁷⁵Cf. SAINT FRANÇOIS : *Prière devant le Crucifix de Saint Damien*, dans o. c., p.24.

1340 Telles sont donc, mes chers fils, les obligations que nous avons contractées lors de notre baptême. Nous devons nous détourner du mal, en luttant avec courage contre les ennemis de notre salut ; et pratiquer le bien, qui consiste à faire la volonté de Dieu, qui nous commande d'accomplir ses divins préceptes et de conformer notre vie à celle de notre divin modèle Jésus.

COMMENT CES DEVOIRS SONT-ILS REMPLIS AUJOURD'HUI ?

1341 La réponse à cette question, chers fils, serait en effet très défavorable à la majorité de ceux qui, aujourd'hui, se disent chrétiens et ne le sont que parce qu'ils ont reçu le saint Baptême.

1342 C'est en effet une cause de grande tristesse et de douleur que de devoir confesser qu'aujourd'hui le nombre de vrais disciples de Jésus-Christ est très réduit.

1343 Certes, à notre époque, l'esprit infernal n'a pas besoin de se donner beaucoup de mal pour séduire les âmes, car la plupart d'entre elles suivent volontiers et même avec joie ses insinuations diaboliques. Ne voyez-vous pas l'illusion et même la frénésie avec laquelle ils se goinfrent et cherchent les distractions immorales, où l'éclat et l'innocence sont perdus ? N'êtes-vous pas frappé de voir comment les femmes d'aujourd'hui portent sans remords et sans scrupules les modes les plus indécentes et les plus scandaleuses, alors que beaucoup d'entre elles se targuent d'être pieuses ? et elles prétendent s'autoriser par ce que la société l'exige, sans tenir compte du fait que tout cela est contraire au renoncement qu'elles ont fait au baptême de Satan et de ses œuvres, et des fastes et des vanités. Il est inutile de leur dire que beaucoup de modes sont une invention du diable ou de ses satellites, qui, sans être flatteuses pour la personne, ne servent qu'à scandaliser le public et à faire perdre la santé et même la vie à beaucoup de ceux qui les suivent ; car sur ce point ils sont si obstinés et aveugles qu'ils ne tiennent aucun compte des exhortations et des réprimandes du Pontife Romain, des Prélats et des Pasteurs de leurs âmes : « *Malheur au monde à cause des scandales !* » : *Vae mundo ab scandalis !* (Mt 18,7).

1344 Dites-moi donc, fils bien-aimés, si la majorité des chrétiens laissent en plan les promesses qu'ils ont faites au baptême pour prêter l'oreille à l'ennemi infernal, qui les séduit comme une sirène enchanteresse, comment garderont-ils les commandements de Dieu et s'efforceront-ils d'imiter leur modèle, Jésus-Christ, auquel ils sont liés par leur profession de chrétiens ?

1345 ;C'est douloureux, chers fils, ce qui se passe à ce stade ! Nombreux sont ceux qui ignorent ces commandements de Dieu, qui sont la loi à laquelle ils doivent adapter leur vie et sur laquelle ils doivent être jugés. D'autres croient et disent qu'en ne tuant pas et en ne volant pas, tout ce que Dieu ordonne est accompli. Et la plupart d'entre eux ne se soucient pas du tout de leur respect, et méprisent et se moquent même de ceux qui les observent fidèlement. Le jour du Seigneur est profané avec la plus grande impudence, on y travaille comme aux jours ouvrables, sans en être empêché par ceux qui peuvent et doivent le faire ; et au lieu de le sanctifier comme Dieu le commande, le temps est employé à des amusements immoraux et à toutes sortes de désordres et de péchés. Les enfants de famille n'ont plus la vénération et le respect qu'ils doivent à leurs parents, dans ce que ceux-ci sont largement coupables d'avoir permis à leurs enfants de les tutoyer, en les traitant comme des égaux à égaux ; et surtout par le mauvais exemple qu'ils leur donnent en abandonnant les obligations de la famille et en campant les époux pour leurs respects, en vivant chacun à sa guise. Et que dirons-nous de la licence des jeunes, de l'immodestie et du manque d'intégrité des jeunes filles, et de la corruption générale des mœurs en général ? Tel est l'état de la société aujourd'hui, fils bien-aimés, que je ne pense pas qu'il diffère beaucoup de celui des villes de Pentapole, sur lesquelles le Seigneur a envoyé un feu pour les consumer⁵⁷⁶. Aujourd'hui encore, il manifeste sa colère et son indignation à l'égard des grandes calamités qui se produisent partout ; mais même cela est attribué à des causes naturelles, et il n'y voit pas la main de Dieu. N'est-ce pas là, mes chers fils, la pure vérité de ce qui se passe aujourd'hui ?

1346 Or, si la majorité des gens accomplissent si mal les préceptes du Seigneur auxquels les oblige leur profession de chrétiens, pensez-vous qu'il y en aura beaucoup qui auront vraiment l'intention de suivre les traces de Jésus-Christ ? Comment ceux qui, possédés par l'orgueil de Satan, ont toujours son « *non serviam* » sur les lèvres, imiteront-ils l'humilité et l'obéissance de son divin modèle ? Comment pourront-ils imiter sa mortification et sa patience, s'ils ont horreur de la souffrance et n'aspirent qu'aux amusements et aux plaisirs ? Comment fuiront-ils la contagion du monde, pour lequel Jésus-Christ a dit qu'il ne priait pas, s'ils y ont le cœur et suivent aveuglément ses caprices et ses impositions ? Comment vont-ils conformer leur volonté en tout à la volonté divine, avec l'aide de Dieu, eux qui n'aspirent qu'à faire sa volonté ? Ah, chers fils ! Si, comme le dit l'Apôtre aux Romains, le Père éternel ne prédestine et ne glorifie que ceux en qui il voit l'image de son très saint Fils, que deviendront tant de chrétiens de pur nom, tels qu'ils abondent aujourd'hui dans la société ? Fils bien-aimés, cette pensée m'effraie, aussi je

⁵⁷⁶Cf. Gn 14.8 ; 19.24-25.

vous exhorte à travailler à notre salut avec crainte et tremblement, comme le dit l'Apôtre, en accomplissant ce que nous avons promis au Baptême, et en imitant notre modèle, Jésus, qui doit être notre Sauveur.

C'est ce que demande et désire votre Prélat, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée en notre palais épiscopal de Segorbe, en la fête de Saint-André l'Apôtre, en l'an de grâce 1928.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

42. Sur le salut

(B. Seg 49 [1929] p.39-50)

« Deo, qui omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire » (1 Tm 2,4).

1347 Dans toutes les œuvres merveilleuses de la création, fils bien-aimés, brillent la puissance et la sagesse du Tout-Puissant, qui les a tirées du néant, et le Créateur lui-même, en les regardant, a vu et dit qu'elles étaient très bonnes. *Viditque Deus cuncta, quae fecit, et ecce erant valde bona* (Gn 1,31). Mais ces créatures, après la gloire de Dieu, but principal que le Seigneur a proposé dans sa création, n'avaient pas d'autre mission que le service de l'homme, et celle-ci se termine dans ce monde : mais pas celle de l'homme, roi de la Création, car, doté d'une âme immortelle, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (Gn 1,26), a pour unique et exclusif but de connaître, aimer et servir Dieu dans ce monde et de lui faire plaisir après cette vie où il n'y aura pas de fin.

1348 Mais, hélas, fils bien-aimés, ce bonheur fut bientôt perdu par l'homme, par la ruse de l'esprit infernal, qui, envieux de son sort, lui fit enfreindre le précepte du Seigneur, en l'infiltrant de l'orgueil qui le précipita en enfer, en leur disant : « *Mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux, qui connaissent le bien et le mal* » : *Scit enim Deus quod in quocumque die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri, et eritis sicut Deus scientes bonum et malum* (Gn 3,5). En effet, par leur désobéissance, ils connurent le mal, qu'ils ignoraient jusqu'alors, et furent privés de la grâce et de l'amitié de Dieu, chassés du Paradis des délices et déshérités du Paradis de la gloire ; mais du bien, ils n'eurent que le souvenir amer de l'avoir perdu, et sans remède humain.

1349 Cependant, l'esprit infernal ne pouvait et ne devait pas prévaloir contre la volonté de Dieu, le privant de la gloire qu'il devait recevoir, dans le temps et l'éternité, de l'homme, son œuvre préférée. Et par un moyen que ni l'homme ni même les anges ne pouvaient imaginer, le Seigneur s'est donné en juste satisfaction pour le péché de l'homme, s'incarnant pour nous dans le Verbe, effaçant par son sang le décret de notre condamnation éternelle et nous rendant par sa mort la vie éternelle.

VALEUR DE L'ÂME

1350 Par l'estime et l'appréciation que les intelligents font d'une chose, et par le prix qu'on lui donne, il faut juger de sa valeur. Or, puisque Dieu lui-même, fils bien-aimés, tient l'homme en si haute estime que, pour le salut de son âme, il donne son propre Fils, afin que, revêtu de la nature humaine, souffrant et subissant la mort sur une croix pour lui, il paie la dette contractée par son péché, quelle peut être, selon nous, la valeur de l'âme, pour la rançon de laquelle le sang et la vie de l'Homme Dieu ont été donnés ? Puisque le prix qu'on lui a donné est infini, il est nécessaire, chers fils, que sa valeur soit également infinie.

1351 Et en effet, elle est l'image vivante de Dieu : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (Gn 1,26). Immortel et éternel comme Dieu, un en essence et trine en pouvoirs, comme Dieu est trine et un. Son intelligence le rend capable, autant qu'il est possible pour une créature humaine, de connaître les beautés et les perfections de Dieu, par lesquelles le Seigneur les a réparties

entre ses créatures, s'élevant ainsi des êtres de la création pour remonter vers son Créateur. Sa mémoire lui rappelle continuellement les bénéfices reçus du Seigneur et ses divins préceptes ; et ces deux forces poussent et stimulent la libre volonté de l'homme à servir et à aimer Dieu⁵⁷⁷, le commencement et la fin de toutes choses, et qui est aussi donné à l'homme comme récompense dans la gloire éternelle : *Ego protector tuus sum, et merces tua magna erit nimis* (Gn 15,1).

Si donc notre âme a une telle valeur et est tenue en si haute estime par son Créateur, à quel point son salut n'aura-t-il pas d'importance ?

IMPORTANCE DU SALUT

1352 Quelle que soit l'importance, fils bien-aimés, des questions auxquelles un homme peut s'occuper pendant sa vie, aucune, pas même toutes ensemble, n'est aussi importante pour lui que celle du salut de son âme. Car les avantages qu'il peut en retirer ne sont pas sans expiration et sans périssabilité ; car ni les honneurs, ni les dignités, objets ordinaires de ses aspirations, ne peuvent lui être accordés plus que, tout au plus, jusqu'à la mort, qui rompt tous les liens et toutes les attaches de l'homme sur la terre, et qui, le dépouillant de tout ce qu'il possédait dans le monde, ne laisse que son âme comme propriétaire de ses bonnes œuvres, ou pour sa récompense ou son châtiment éternel. Comme l'homme verra alors clairement, à la lumière du cierge béni, la vanité et la fausseté des choses de la terre, pour lesquelles il a oublié et même méprisé la pratique des vertus, dont il pourrait jouir éternellement de la récompense ! Il saura alors avec quelle justesse le divin Sauveur a dit qu'une seule chose était nécessaire : le salut de l'âme : *Unum est necessarium* (Lc 10,42). Que ne ferait pas l'homme et combien donnerait-il alors pour pouvoir corriger son passé et assurer son salut ? *Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua* ? (Mt 16,26). Mais hélas, fils bien-aimés, lorsque le temps du repentir et du pardon sera venu, la justice divine lui donnera alors ce qu'il mérite pour ses actes, avec une récompense ou un châtiment éternel : *Tempus amplius non erit* (Ap 10,6).

1353 Il est vraiment important, enfants bien-aimés, d'examiner sérieusement la question du salut de notre âme, qui n'appartient qu'à nous et qui nous est propre, et que nous ne pouvons pas confier à un autre, car ce sont nos bonnes œuvres qui nous feront entrer au ciel, ce que notre divin Rédempteur a mérité pour nous, et, comme le dit saint Augustin : « Même celui qui nous a créés sans nous ne nous sauvera pas sans nous » : *Qui creavit te sine te, non salvabit te sine te*⁵⁷⁸.

1354 Cette affaire, d'ailleurs, n'est pas comme celle du monde, par laquelle les torts peuvent en quelque sorte être redressés si l'on se trompe ; car en celle-ci, malgré son importance éternelle, il n'y a pas plus de temps pour s'en occuper que le temps de la vie, après lequel il n'y a plus de possibilité de correction ou d'amendement, car, comme le dit l'Ecclésiaste : « *Si un arbre tombe, au sud ou bien au nord, l'arbre reste où il est tombé* » (Qo 11,3). Saint Augustin considérait le nord comme le lieu du salut et le sud comme le lieu de la damnation⁵⁷⁹. Ainsi, dans l'état de salut ou de damnation dans lequel se trouve l'âme à la mort, elle y restera éternellement.

Pensez-vous, mes chers fils, que l'affaire du salut de notre âme est d'une importance transcendante ?

DIFFICULTÉS POUR OBTENIR LE SALUT

1355 Le salut de notre âme est combattu, en premier lieu, par l'ennemi infernal, qui, furieux contre Dieu et envieux de notre bonne fortune, cherche à s'opposer à la volonté du Seigneur, qui veut notre salut, et pour cela il fournit des efforts extrêmes, nous trompant par mille ruses et excitant nos passions pour nous faire précipiter avec lui dans l'enfer.

1356 Notre nature, viciée et encline au mal en raison du péché de nos premiers parents, s'oppose également à notre salut. Combien est grande, en effet, la répugnance que nous éprouvons à vaincre nos mauvais penchants, et à exercer les vertus, surtout la mortification et la pénitence, nécessaires à notre salut ? La pratique du bien nous devient très douloureuse et pénible, et nous gravissons la pente vers la perfection, tandis que les passions et les vices nous entraînent vers le précipice du mal, avec une force formidable et flatteuse. L'apôtre Paul lui-même se plaignait de sentir dans ses membres une loi qui répugnait à celle de son esprit, et qui le poussait à pécher : *Video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae et captivantem me in lege peccati, quae est in membris meis* (Rm 7,23). Et

⁵⁷⁷Cf. supra, 529.966.1158. 1177.

⁵⁷⁸La phrase exacte de Saint Augustin est : « qui ergo fecit te sine te, non te iustificat sine te » (SAINT AUGUSTIN : *Sermon 169*, 11 : PL 38,923. Cf. supra 1190.1226 ; 2128).

⁵⁷⁹Cf. SAINT AUGUSTIN : *Enarration au Psaume 47*, 3. PL 36,534-535.

le saint Apôtre s'est exclamé : « *Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps qui me voue à la mort ?* » (Rm 7,24).

1357 À cela s'ajoutent les mauvais exemples et les scandales des mondains, qui savent peu à peu les fondements de la religiosité dans les âmes, et leur font perdre la crainte de Dieu, au point de les détourner de Lui par le péché. Et comme le serpent l'a fait à Eve, il les trompe en leur faisant voir qu'il n'y a aucune raison de craindre la mort éternelle : *Nequaquam morte moriemini !* (Gn 3,4), parce que la miséricorde de Dieu est infinie et qu'il y a le temps de se repentir et de faire pénitence pour les péchés avant la mort.

1358 Oh, combien sont nombreux, fils bien-aimés, les difficultés, les pièges et les pierres d'achoppement qui se présentent à nous et nous opposent sur le chemin du salut ! A juste titre l'apôtre saint Pierre attire notre attention pour que nous soyons sur l'avertissement et parce que notre adversaire le diable marche toujours autour de nous, à la recherche de qui dévorer : *Adversarius vester Diabolus tamquam leo rugiens circuit quaerens quem devoret* (1 P 5,8).

Comment, alors, nous débarrasser d'ennemis aussi redoutables ?

MOYENS POUR OBTENIR LE SALUT

1359 La première chose avec laquelle nous devons nous opposer, chers fils, aux ruses et aux artifices du démon, c'est la sainte crainte de Dieu, qui est, comme dit Salomon, le principe de la sagesse⁵⁸⁰. Cela consiste à savoir comment nous sauver, car le savoir humain ne sera d'aucune utilité à l'homme s'il finit par perdre son âme, car : « La science qualifiée est que l'homme dans la grâce finisse ; car à la fin de la journée, celui qui est sauvé sait que celui qui n'est pas sauvé ne sait rien »⁵⁸¹.

1360 Cette sainte crainte nous empêche donc de pécher et nous contraint à l'accomplissement des préceptes divins, comme nous le voyons dans le vieil homme Éléazar, qui, lorsqu'on lui conseilla de manger la viande interdite par la loi pour éviter la mort, répondit : « *Quand j'échapperais pour le présent au châtement des hommes, je n'éviterai pas, vivant ou mort, les mains du Tout-Puissant* » (2 M 6,26). Et saint Bernard dit : « Comme le vent dissipe les nuages, ainsi la crainte de Dieu dissipe les convoitises de la chair »⁵⁸². C'est pourquoi le Prophète royal demandait au Seigneur de transpercer sa chair de sa sainte crainte : *Horruit a timore tuo caro mea* (Ps 118,120). Et le Seigneur lui-même nous dit par Jérémie : « *Je mettrai ma crainte en leur cœur pour qu'ils ne s'écartent plus de moi* » (Jr 32,40).

1361 Mais comme la lutte et le combat contre notre salut, il nous vient non seulement de l'extérieur pour l'ennemi infernal, mais en notre intérieur nous portons aussi le pôle de la mort éternelle, avec nos convoitises et nos passions ; nous devons aussi nous affirmer, de la mortification et de la pénitence et d'opérer notre salut avec crainte et tremblement, comme dit l'Apôtre aux Philippiens : *Cum metu et tremore vestram salutem operamini* (Ph 2,12).

1362 Il ne fait aucun doute, chers fils, que l'affaire du salut est difficile, car le divin Sauveur lui-même nous dit : « *Depuis les jours de Jean le Baptiste jusqu'à présent le Royaume des Cieux souffre violence, et des violents s'en emparent* »⁵⁸³. Il nous dit aussi que la route qui y mène est étroite et que la porte qui y mène est étroite. Et il nous exhorte : « *Luttez pour entrer par la porte étroite* » : *Contendite intrare per angustam portam* (Lc 13,24).

1363 Il faut donc dompter nos mauvaises passions, fils bien-aimés, combattre les inclinations vicieuses, réduire nos sens à la servitude et réprimer les mouvements déréglés de notre amour-propre ; en un mot, il faut se faire violence à soi-même pour atteindre le Royaume des Cieux. Mais est-ce là, chers fils, la façon dont cette affaire très importante est gérée ?

NÉGLIGENCE DANS L'AFFAIRE DU SALUT

1364 Si nous prêtons attention, fils bien-aimés, à la façon d'être et de se comporter de la majorité des hommes, nous devons convenir que, soit ils croient que pour eux, comme pour les animaux, tout se termine en ce monde, soit ils sont persuadés que les justes comme les pécheurs, bien que devant subir une purification plus ou moins grande dans la prochaine vie, nous devons tous être sauvés à la fin, en faisant confiance à la miséricorde infinie du Seigneur.

⁵⁸⁰Pr 1,7.

⁵⁸¹Ces vers, qui sont d'un auteur anonyme appartenant très probablement à l'école des franciscains espagnols, reprennent dans leur composition un proverbe espagnol qui sonnait à l'origine comme ceci : « celui qui sait qu'il est sauvé ; que l'autre ne sait rien » (Cf. Primer Diccionario Enciclopédico Hispano-Americano. t. XIX, Londres, p.23).

⁵⁸²Cf. SAINT BERNARD : *Sermon sur les Cantiques* 54, 12, en PL 183,1043-1044, bien que la comparaison que le Saint établit ici n'est pas avec le vent, mais avec l'eau (Cf. aussi SAINT BERNARD : *II Sermon du premier dimanche après l'Épiphanie*, 9 en PL 183,162).

⁵⁸³Cf. Mt 11,12.

1365 Mais ces malheureux ignorent-ils que Dieu ne serait pas Dieu s'il n'était pas également infini dans tous ses attributs et perfections, et que, par conséquent, si sa miséricorde est infinie, sa justice l'est aussi ? Mais Dieu exerce sa miséricorde envers le pécheur pendant sa vie, en raison du désir du Seigneur de le sauver, et la justice entre pour exercer ses droits, lorsque la vie du pécheur prend fin, parce qu'avec elle, le temps pour l'homme de mériter et de demander le pardon est terminé : *Tempus non erit amplius* (Ap 10,6).

1366 Aveuglés donc dans leur erreur, et ne regardant plus que la terre, certains cherchent à satisfaire leur soif de bonheur dans les biens matériels et les richesses, dans lesquels ils croient le trouver, et n'épargnent ni les moyens licites ni les moyens illicites, et ne se donnent aucun répit ni repos pour les obtenir ; d'autres, possédés par la vanité, recherchent les honneurs et les dignités, pensant qu'ils trouveront dans les honneurs l'estime et les applaudissements universels du peuple ; et les autres, ayant fixé leurs yeux et leurs cœurs sur les choses matérielles, ne désirent que satisfaire leurs appétits sensuels et charnels dans les orgies et les amusements immoraux, dans les modes malhonnêtes et scandaleuses, et dans tout ce que leurs cœurs corrompus recherchent et désirent.

1367 D'un état aussi déplorable il est difficile, fils bien-aimés, de faire sortir de telles âmes, car elles détournent les yeux des bons exemples que leur donnent les personnes pieuses et ferment les oreilles à leurs admonitions et à leurs avertissements, regardant plutôt avec dédain et mépris ceux qui, pour l'amour de Dieu, ne les suivent pas et ne les imitent pas dans leur vie dépravée.

1368 Oh, et quelle terrible déception ils subiront à l'heure de leur mort ! Quand ils verront sauvés et bénis ceux qu'ils considéraient de leur vivant comme fous et méprisés, ils s'écrieront comme le dit le livre de la Sagesse : « *Celui que nous avons jadis tourné en dérision et dont nous avons fait un objet d'outrage, nous, insensés ! Nous avons tenu sa vie pour folie, et sa fin pour infâme. Comment donc a-t-il été compté parmi les fils de Dieu ? Comment a-t-il son lot parmi les saints ? Oui, nous avons erré hors du chemin de la vérité* » (Sg 5,4-6). Remords, fils bien-aimés, infructueux et larmes stériles, qui ne pourront plus effacer leurs infidélités et leurs péchés, parce que le temps de mériter est terminé.

1369 Ne soyons donc pas, chers fils, du nombre de ces malheureux. Apprécions beaucoup le trésor de notre âme, que nous portons dans des vases fragiles, tels que nos corps, comme le dit l'Apôtre. Ne faisons pas de notre pauvre âme l'esclave de notre corps, qui est et doit être la maîtresse à laquelle le corps doit être soumis et assujéti en tout. Comprenons bien sa valeur, à cause de ce que le Seigneur a fait pour la sauver, et n'omettons aucun moyen pour être victorieux dans les continuels et terribles combats que nous aurons à mener avec nos ennemis et même contre nous-mêmes, pour assurer le salut de notre âme, la seule affaire importante pour nous, puisque c'est dans ce but que le Seigneur nous a donné l'existence.

C'est ce que votre prélat souhaite pour lui-même et pour vous, fils bien-aimés, et il vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée en notre palais épiscopal, le premier dimanche de Carême, le 17 février de l'an de grâce 1929.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

43. Respect et obédience

(B. Seg 49 [1929] p.181-192)

« Oboedite praepositis vestris et subiaccete eis ;
ipsi enim pervigilant pro animabus vestris
quasi rationem reddituri » (He 13,17).

1370 Le Seigneur aime tellement l'homme, chef-d'œuvre de la création, fils bien-aimés, et désire tellement son salut, que pour le garantir contre les terribles ennemis qui s'y opposent, le monde, le diable et la chair, il a dépêché ses saints anges dotés d'un pouvoir incomparable sur ces ennemis, pour régir, diriger et gouverner l'homme dans son passage en ce monde pour l'éternité. Et non seulement cela, mais le Verbe lui-même, qui s'est incarné pour la rédemption du monde, a également voulu être un modèle et

un exemple pour l'homme, afin qu'il apprenne à pratiquer les vertus nécessaires pour atteindre son but ultime.

1371 Mais comme le divin Rédempteur, après avoir accompli la volonté de son Père éternel, devait quitter ce monde, il a perpétué sa très haute mission en instituant la sainte Église, gouvernée par son Pasteur suprême, son Vicaire, assisté d'une multitude d'autres prélats et pasteurs, qui veillent à leur tour sur la portion du troupeau qui lui est confiée, assistés aussi de ses prêtres, ministres et coopérateurs.

1372 Le Seigneur veut que les fidèles aient la plus grande vénération et le plus grand respect pour eux tous, puisque Lui-même les appelle non pas serviteurs mais amis : *Iam non dico vos servos, quia servus nescit quid facit dominus eius ; vos autem dixi amicos* (Jn 15,15), car, dit Jésus-Christ lui-même : « le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous appelle amis, parce que tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître ». Et le Seigneur les identifie tellement à lui-même qu'il prend pour lui ce qu'on fait à ses ministres, comme le dit saint Luc : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous rejette me rejette, et qui me rejette, rejette Celui qui m'a envoyé » (Lc 10,16).

1373 Grande doit donc être, fils bien-aimés, votre affection, votre vénération et votre obéissance envers les ministres du Seigneur, qui, dans l'accomplissement de leur haute mission, veillent et procurent votre salut éternel. Ce que vous ferez en les aimant comme des parents et en leur obéissant en toutes choses comme des enfants soumis.

* * * * *

1374 L'homme, chers fils, est poussé à respecter et à aimer ses semblables, en raison de leurs qualités, de leur dignité ou des avantages qu'ils en retirent. Et selon cela, combien ne devraient pas être grands votre respect, votre vénération et votre amour pour les ministres du Seigneur, vos prélats et vos pères ?

1375 Ils sont les véritables envoyés de Dieu pour le salut du monde, à qui le Seigneur a dit : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos* (Jn 20,21). Très haute mission, chers fils, parce qu'à l'imitation du Sauveur, qui est venu détruire la puissance des ténèbres et donner la vie éternelle à l'homme mort par le péché, ainsi ses ministres, auxquels il a communiqué sa puissance divine, freinent l'action de Satan sur les hommes et arrachent à l'enfer les innombrables âmes qui se réfugient sous sa protection.

1376 Et cette autorité et ce pouvoir, le Seigneur ne les a pas limités à un peuple ou à une nation, ni à un lignage ou à une caste d'hommes, bien que les apôtres l'aient d'abord pensé, en entendant la réponse que Jésus-Christ fit à la Cananéenne qui lui demandait de guérir sa fille possédée d'un démon, en lui disant : « Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël » (Mt 15,24). C'est pourquoi, lorsque les apôtres et les disciples de Judée apprirent que les païens avaient aussi reçu la parole de Dieu, ils chargèrent l'apôtre Pierre, qui dut leur expliquer ce qui suit : « J'étais, dit-il, en prière dans la ville de Joppé quand, en extase, j'eus une vision : du ciel un objet descendait, semblable à une grande nappe qui s'abaissait, tenue aux quatre coins, et elle vint jusqu'à moi. Je regardais, ne la quittant pas des yeux, et j'y vis les quadrupèdes de la terre, les bêtes sauvages, les reptiles ainsi que les oiseaux du ciel. J'entendis alors une voix me dire : « Allons, Pierre, immole et mange. » Je répondis : « Oh non ! Seigneur, car rien de souillé ni d'impur n'entra jamais dans ma bouche ! » Une seconde fois, la voix reprit du ciel : « Ce que Dieu a purifié, toi, ne le dis pas souillé. » Cela se répéta par trois fois, puis tout fut de nouveau retiré dans le ciel. » Juste au même moment, trois hommes se présentèrent devant la maison où nous étions ; ils m'étaient envoyés de Césarée. L'Esprit me dit de les accompagner sans scrupule. Les six frères que voici vinrent également avec moi et nous entrâmes chez l'homme en question. Il nous raconta comment il avait vu un ange se présenter chez lui et lui dire : « Envoie quérir à Joppé Simon, surnommé Pierre. Il te dira des paroles qui t'apporteront le salut, à toi et à toute ta famille. » Or, à peine avais-je commencé à parler que l'Esprit Saint tomba sur eux, tout comme sur nous au début. Je me suis alors rappelé cette parole du Seigneur : Jean, disait-il, a baptisé avec de l'eau mais vous, vous serez baptisés dans l'Esprit Saint. Si donc Dieu leur a accordé le même don qu'à nous, pour avoir cru au Seigneur Jésus Christ, qui étais-je, moi, pour faire obstacle à Dieu ».

1377 « Ces paroles les apaisèrent, et ils glorifièrent Dieu en disant : " Ainsi donc aux païens aussi Dieu a donné la repentance qui conduit à la vie ! » (Ac 11,5-18).

1378 Et en effet, fils bien-aimés, lorsque le Seigneur a communiqué à ses apôtres, et en eux à leurs successeurs, la mission qu'il a reçue de son Père éternel, il ne l'a limitée à personne, mais leur a dit : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde » (Mt 28,18-20). Il

leur a fait comprendre que, de même qu'il était venu pour racheter toute la race humaine, qui avait péché en Adam, ils devaient étendre sa mission salvatrice à tous les peuples, sans limitation. Ainsi, l'Apôtre a dit aux Romains : « *Je me dois aux Grecs comme aux barbares, aux savants comme aux ignorants : de là mon empressement à vous porter l'Évangile à vous aussi, habitants de Rome* » (Rm 1,14-15).

1379 Très haute mission, chers fils, que le Seigneur n'a pas voulu confier à ses anges, mais qu'il a confiée à saint Pierre et aux apôtres, et en eux à tous leurs successeurs jusqu'à la consommation des siècles.

1380 Avez-vous déjà réfléchi et considéré combien cette dignité est éminente et sublime ? Par elle, les ministres du Seigneur restituent à l'âme, dans le baptême, le droit perdu à la gloire par le péché originel, que nous avons tous contracté dans nos premiers parents. Dans le sacrement de la confirmation, ils font également descendre sur les âmes l'Esprit divin, qui leur donne la force et le courage nécessaires pour être victorieux dans les combats incessants que nous devons mener contre nos ennemis. Ils relèvent l'âme de sa prostration après les péchés, en les pardonnant, si nombreux et si graves qu'ils soient, comme le Seigneur leur dit par saint Jean : « *Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus* » (Jn 20,23). Et par saint Matthieu, il dit aussi : « *En vérité je vous le dis : tout ce que vous lierez sur la terre sera tenu au ciel pour lié, et tout ce que vous délierez sur la terre sera tenu au ciel pour délié* » (Mt 18,18).

1381 C'est une grande autorité, mes fils bien-aimés, et un bienfait incommensurable pour nous, car sans elle, ni la rédemption ni le baptême ne seraient d'aucun bénéfice pour la plupart d'entre nous, car nous tombons continuellement dans le péché, en raison de notre grande fragilité et de notre misère.

1382 Mais si grande est l'autorité que le Seigneur a accordée à ses Apôtres et à ses Ministres dans ces Sacrements, elle est incomparablement plus grande celle de leur avoir conféré le pouvoir de consacrer son Corps et son Sang très saints. Sacrement qu'il a institué la nuit de la dernière Cène, pour rester avec nous jusqu'à la consommation des siècles, comme il l'avait promis.

1383 Avec quelle justesse saint Ambroise a dit que rien en ce monde n'est plus excellent que les prêtres⁵⁸⁴. Car leur profession, dit le même saint, les rend semblables à Dieu. Et saint Ephrem ajoute que la dignité du sacerdoce est supérieure à toute imagination⁵⁸⁵. Innocent III dit aussi que, puisque le prêtre est constitué entre Dieu et l'homme, il est inférieur à Dieu, mais supérieur à l'homme⁵⁸⁶. Et saint Denys l'Aréopagite ajoute également : « Celui qui dit prêtre, dit un être pleinement divin, car sa dignité, plus qu'angélique, est divine »⁵⁸⁷.

1384 D'où, fils bien-aimés, la grande vénération et le respect avec lesquels les Saints considéraient les prêtres. S. Athanase raconte à propos de saint Antoine abbé que, bien qu'il fût vénéré même par les rois, craint par les démons et obéi par les bêtes sauvages elles-mêmes, sa vénération pour l'état sacerdotal était telle que, lorsqu'il voyait un prêtre, il s'agenouillait et ne se levait pas avant de lui avoir baisé la main et demandé sa bénédiction⁵⁸⁸. Il en était de même pour le Père séraphique saint François, car il disait voir en eux le Fils de Dieu, et qu'ils étaient ses seigneurs. Et le saint a ajouté que s'il rencontrait un ange et un prêtre sur la route, il baiserait d'abord la main du prêtre et s'inclinerait ensuite devant l'ange⁵⁸⁹.

1385 Or, si la dignité du prêtre en tant que ministre du Seigneur est si respectable et si vénérée, combien plus grande doit être celle de l'Hiérarque suprême de l'Eglise et de ses frères les Prélats, le premier étant le Vicaire de Jésus-Christ et les seconds les successeurs des Apôtres ?

1386 La Vénérable Mère Agreda dit de la Sainte Vierge Marie qu'elle avait l'habitude de demander aux Apôtres leur bénédiction à genoux, et que sans leur permission elle ne parlait pas pour instruire les fidèles⁵⁹⁰. Et le grand empereur Constantin, assistant au concile de Nicée, resta debout jusqu'à ce que tous les Pères du concile aient pris place ; et lorsqu'on lui permit de s'asseoir, il le fit à la dernière place et sur une humble chaise⁵⁹¹.

1387 Quels exemples admirables, fils bien-aimés, pour les fidèles ! Surtout en ces temps de froideur et d'indifférence religieuse où, imprégnés des doctrines dissolvantes de l'égalité et de la liberté, les gens vont jusqu'à ne reconnaître ni respecter aucune autorité, pas même l'autorité parentale, traitant les parents comme s'ils étaient leurs égaux, et les ministres du Seigneur, même s'ils sont des prélats,

⁵⁸⁴Cette phrase est une citation littérale du traité *De informatione Episcoporum* (cf. PL 139,171). Le traité a longtemps été attribué à saint Ambroise, mais déjà dans l'édition de Migne, il est considéré comme l'œuvre du pape Sylvestre II (cf. PL 17,598).

⁵⁸⁵Cf. SAINT EPHREM : *De sacerdotio*, dans *Opera Omnia*. Ed. Gcrardo Vofsio, t.I (Roma 1589) p. 1.

⁵⁸⁶Cf. INNOCENT III : *Sermon III lors de la consécration du Pontife* : PL 217,658 ; *De sacro altaris misterio*, l, 9 : PL 217,780.

⁵⁸⁷Cf. SAINT DENYS L'ARÉOPAGITE : *Epître 8*, 6 : PG 3,605-606.

⁵⁸⁸Cf. SAINT ATHANASE : *Vie de Saint Antoine*, 67 (versio Evagirii) : PG 26,938.

⁵⁸⁹Cf. SAINT FRANÇOIS : Test 9, dans o. c. p. 122. Cf. 2C 201, dans o. c., p.345.

⁵⁹⁰Cf. V. AGREDA : *Mística Ciudad de Dios*, Imp. Pablo Riera, t. VII, Barcelona 1860, p.198.

⁵⁹¹Cf. EUSÈBE : *Vie de Constantin*, 3, 10 : PG 20,1066.

censurant, critiquant, méconnaissant et même méprisant les remontrances qui, dans l'accomplissement de leur devoir, leur sont faites. Et s'ils y trouvent un défaut (dont ils ne peuvent être exempts en tant qu'hommes), ils l'exagèrent et le publient aux quatre vents, sans se souvenir que le Seigneur a dit : « *Ne touchez pas à qui m'est consacré* », nom qu'il donne à ses ministres dans le livre des Paralipomènes (1 Ch 16,22). Et par David, il dit aussi dans ses Psaumes : *Nolite tangere christos meos*. Ils peuvent donc craindre d'encourir l'indignation du Seigneur et de mériter la malédiction que Cham s'est attirée pour s'être moqué de son père Noé lorsqu'il l'a vu nu⁵⁹².

1388 Respectez donc et respectez, chers fils, les ministres du Seigneur, auxquels les paroles qu'Il dit pour Zacharie peuvent s'appliquer d'une manière particulière : « *Qui vous touche, touche à la prunelle de mon œil* » (Za 2,8)⁵⁹³.

1389 Mais ce n'est pas seulement la vénération et le respect, fils bien-aimés, qui sont dus et mérités par les prêtres, ministres et représentants de l'Autorité de notre divin Rédempteur, mais les fidèles doivent donc leur accorder une soumission et une obéissance filiales.

OBÉDIENCE

1390 L'obéissance : vous voyez ici, fils bien-aimés, la vertu dont la pratique répugne le plus à la nature humaine, car pour l'observer, l'homme doit déclarer une guerre ouverte à ce qu'il a de plus cher, comme l'amour de soi, le jugement de soi et la volonté propre.

1391 C'est la pierre de touche que le Seigneur a utilisée pour tester la fidélité de nos premiers parents. Mais Satan les a infiltrés le *non serviam*, qui l'a précipité dans l'abîme et les a rendus rebelles à son Créateur.

1392 C'est pourquoi le divin Maître, en venant dans ce monde pour racheter l'homme, la principale leçon qu'il nous a donnée est l'obéissance, en nous disant : « *Je suis descendu du ciel pour faire non pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé* ». *Descendi de caelo, non ut faciam voluntatem meam sed voluntatem eius, qui misit me* (Jn 6,38). Et d'obéissance, il nous a donné l'exemple toute sa vie, vivant trente ans sous la dépendance de sa Sainte Mère et du Patriarche Saint Joseph, comme s'il était une simple créature, le Créateur du ciel et de la terre : *Et erat subditus illis* (Lc 2,51).

1393 Admirable vertu, fils bien-aimés, qui prévoit et préserve l'âme de beaucoup de maux, qui lui donne le succès dans ses entreprises, avec la direction de ceux que le Seigneur a désignés pour la guider et la gouverner, qui élève et augmente le mérite de ses bonnes œuvres et qui est, comme le dit saint Thomas, le fondement et la cause de tout mérite, car rien n'est méritoire devant Dieu que dans la mesure où il se conforme à sa volonté divine⁵⁹⁴. C'est pourquoi saint Augustin ajoute qu'aucune chose ne plaît autant à Dieu que l'obéissance⁵⁹⁵. Vertu très importante, intimement liée et unie à la charité, reine de toutes les vertus, car le témoignage de l'amour que nous professons pour Dieu doit se fonder précisément sur l'accomplissement de sa très sainte volonté, exprimée dans ses divins préceptes, pour ce que nous dit le Seigneur : « *Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements* ». *Si diligitis me, mandata mea servabitis* (Jn 14,15). Vertu aussi, fils bien-aimés, qui, dans les combats continuels et terribles que nous devons livrer aux ennemis de notre salut, nous assure la victoire, car Salomon dit dans les Proverbes que les obéissants chanteront victoire : *Vir oboediens loquetur in victoriam* (Pr 21,28).

1394 Cette obéissance, donc, fils bien-aimés, qui doit être rendue à tout supérieur, parce que, comme le dit l'Apôtre, il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu : *Non est enim potestas nisi a Deo* (Rm 13,1), doit surtout être plus extrême et plus exercée avec les autorités que le Seigneur a placées dans son Église pour gouverner et diriger les âmes, telles que : le Pontife, les prélats et les prêtres, par lesquels le Seigneur communique aux fidèles ses dons et les grâces qu'il confère dans les saints sacrements, qu'il a institués pour pourvoir à tous les besoins de l'homme en vue de sa sanctification et de son salut éternel.

1395 En effet, fils bien-aimés, si leur autorité et leur dignité est, comme nous l'avons vu, la plus haute de toutes sur la terre, quelle soumission et quelle obéissance ne leur sera pas due, représentant Dieu lui-même, qui prend pour fait à lui-même ce qui est fait à ses ministres, disant : « *Qui vous écoute m'écoute, qui vous rejette me rejette* » (Lc 10,16).

1396 Mais, en outre, si l'honneur et la dignité auxquels le Seigneur élève ses ministres sont grands, non moins grande est la responsabilité qu'ils assument dans la direction des âmes, dont ils doivent répondre devant Dieu, ce qui exige aussi de la part des fidèles une reconnaissance à leur égard, qu'ils doivent leur manifester par la soumission et l'obéissance à leurs ordres.

⁵⁹²Cf. Gn 9,21-25.

⁵⁹³Cf. Dans la Bible de Jérusalem : Za 2,12.

⁵⁹⁴Cf. SAINT THOMAS : *Summa Theologica*, 2-2, q. 104, a.3,

⁵⁹⁵Cf. SAINT AUGUSTIN : *Du bien du mariage*, 23.30 et 24.32 : PL 40.393-395 ; *La Cité de Dieu*, 13,12, PL 41,385-386.

1397 L'obéissance des fidèles à leurs prélats et ministres du Seigneur doit donc être prompte, aveugle et volontaire, c'est-à-dire qu'elle ne doit admettre ni retard ni atermoiement, ni distinction ni excuse, et ils doivent obéir non pas comme s'ils étaient forcés, mais avec satisfaction et même avec joie, comme s'ils obéissaient à Dieu lui-même en eux⁵⁹⁶.

1398 Est-ce à ces conditions, fils bien-aimés, que l'on obéit aux représentants du Seigneur ? Pour combien d'entre eux, l'obéissance et les commandements restent lettre morte ! Dans mille documents, fils bien-aimés, le Pontife romain, ainsi que les prélats et les autres personnes chargées de la direction des âmes, ont voulu vous donner la voix de l'alarme et de l'avertissement, afin de vous éloigner de l'abîme dans lequel l'ennemi veut vous précipiter par des modes indécentes et scandaleuses, par la nudité desquelles tant de jeunes filles descendent dans la tombe, et peut-être en enfer ; et de même des spectacles immoraux et non chrétiens tels que les bals, les cinémas, la boxe et autres, dans lesquels les âmes trouvent certainement l'occasion d'offenser leur Dieu. Mais, hélas, notre voix se perd dans le vide, chers fils. Telle est la fureur et la frénésie qu'ont suscitées les plaisirs, les amusements et les passe-temps, que non seulement les indifférents, mais même la plus grande partie de ceux qui veulent passer pour religieux, font semblant de conspirer au mal, sous prétexte que, pour vivre en société, il faut s'accommoder et suivre le courant et les usages des autres, sous peine de tomber dans le ridicule.

1399 O fils bien-aimés, il n'y a pas de doute qu'en ces temps, il faut plus de courage et d'héroïsme qu'en d'autres temps pour se montrer chrétiens devant la société ; mais n'oubliez pas que ce n'est pas le monde qui doit vous juger, mais Jésus-Christ, le Juge des vivants et des morts, dont la loi, telle qu'elle était, est et sera jusqu'à la fin des temps.

1400 Si vous voulez donc, chers fils, assurer votre salut, soyez obéissants et écoutez avec docilité les instructions de vos pères les ministres du Seigneur et ne méprisez pas les lois de votre mère la religion : *Audi, fili mi, disciplinam patris tui et ne reicias legem matris tuae* (Pr 1,8).

1401 De cette manière, le Seigneur vous comblera de bénédictions, qui vous renforceront pour surmonter les obstacles que vos ennemis vous présentent sur le chemin du bien, et vous arriverez sûrement au port de la gloire éternelle, que votre prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit, souhaite pour vous comme pour lui-même. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe, en la fête de saint André apôtre, le 30 novembre 1929.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

44. Sur le mariage

(B. Seg 50 [1930] p.33-47)

« Obsecro itaque vos ego, vinctus in Domino, ut digne ambuletis vocatione, qua vocati estis, » (Ep 4,1).

1402 Le Seigneur Tout-Puissant, fils bien-aimés, en faisant sortir du néant tous les êtres de la Création, a marqué pour chacun d'eux la mission qu'ils devaient accomplir dans le plan de sa Divine Providence, pour le bon ordre et l'harmonie qu'Il voulait faire briller dans le monde. Et aux êtres inanimés, il a fixé des lois fixes et invariables auxquelles ils doivent nécessairement se conformer. Aux êtres animés mais irrationnels, il a donné des instincts appropriés aux fins de leur mission, afin qu'ils les accomplissent invariablement. Et à l'homme, qu'Il a constitué roi de l'Univers et voulu comme un condensé de toute la Création, Il a donné l'être ou l'existence comme aux êtres inanimés, la sensibilité comme aux animaux, l'intelligence et la sagesse comme aux Anges, en les dotant d'une âme rationnelle, de trois pouvoirs, la mémoire, l'intelligence et la volonté, qui les rendraient semblables à leur Créateur et les rendraient capables de Le connaître, de L'aimer et de Le servir. Pour les services qu'il lui a rendus, il devait ensuite le récompenser par une jouissance éternelle de Lui.

1403 Mais comme les occupations auxquelles l'homme doit se livrer pour accomplir sa mission sur terre sont si nombreuses et si variées, le Créateur suprême appelle et assigne chacun, avec une vocation particulière, à un état dans lequel Il veut qu'il Le serve, en remplissant les obligations qui lui

⁵⁹⁶Cf. supra 124-126.

sont inhérentes. Il élève certains d'entre eux à la plus haute dignité du sacerdoce, afin qu'ils instruisent les hommes de ses divins préceptes et les conduisent au port du salut éternel ; il les investit aussi de son autorité divine, afin qu'ils ramènent à son amitié ceux qui se sont éloignés de Lui par la transgression de sa sainte loi, et qu'ils leur administrent les autres sacrements qu'il a institués pour le salut des hommes. D'autres sont appelés par le Seigneur, avec une vocation spéciale, à se servir continuellement de ses louanges divines, suppliant ainsi l'omission de ceux qui, plongés dans des affaires temporelles, négligent celle de leurs âmes, et excite leur zèle pour que, de diverses manières, s'efforcent de subvenir aux besoins de leurs frères et sœurs. Mais le Seigneur appelle la plupart d'entre eux à l'état de mariage, élevé au sacrement par Jésus-Christ notre Seigneur, afin qu'en lui et avec sa bénédiction ils augmentent le nombre de ses fidèles serviteurs et le nombre de ceux qui habitent la patrie céleste.

1404 De ce grand Sacrement, comme l'appelle l'Apôtre, parce qu'il représente l'union du Christ avec son Église, nous allons faire quelques réflexions, fils bien-aimés, afin que vous puissiez apprécier son importance et sa grandeur, ainsi que les obligations qui lui sont inhérentes, afin que ceux d'entre vous qui ont déjà embrassé cet état se préparent à les remplir, et que ceux d'entre vous qui se sentent appelés à le recevoir se préparent convenablement à le recevoir.

* * * * *

1405 Fils bien-aimés, dans toute affaire importante et lourde de conséquences, les hommes s'efforcent de se préparer à l'avance en réfléchissant à la justesse de la décision, même lorsqu'il s'agit de questions dont la solution imprudente peut être corrigée d'une manière ou d'une autre. Combien de réflexion et de considération faudra-t-il encore pour résoudre une question d'une importance aussi vitale et aux conséquences non seulement temporelles, mais même éternelles, que celle de l'état de mariage ?

1406 Et comme le danger est grand que le diable, profitant de vos passions, vous trompe, fils bien-aimés, vous devez demander au Seigneur, par la prière, de vous accorder la lumière et l'inspiration nécessaires pour réussir dans une affaire aussi importante. Et ne doutez pas que le Seigneur, qui de toute éternité vous a destinés à l'état dans lequel il veut que vous le serviez, vous fera connaître clairement sa très sainte volonté de diverses manières, mais surtout par l'inclination de votre cœur, pourvu que vous, fils bien-aimés, vous vous remettiez indifférents entre les mains du Seigneur.

1407 Une fois que vous connaissez la volonté du Seigneur, qui vous appelle à l'état de mariage, vous ne devez pas être moins diligents, fils bien-aimés, dans le choix de la personne à laquelle vous devez unir votre destinée. Ne vous préoccupez pas tant de l'apparence physique et de la position que des qualités et des conditions morales de la personne, parce que celles-ci changent facilement et disparaissent ou se perdent, avec danger, en manquant, de désunion et de désaccords dans le mariage, tandis que les bonnes qualités et les vertus resserrent de plus en plus les liens d'union entre les époux.

1408 Et dans ce domaine également, ne négligez pas ou ne faites pas fi des instructions et des réflexions de vos parents, en prétendant que vous êtes libres dans le choix de votre état. Car, peut-être entêtés, ou plutôt aveuglés par la passion, vous ne verrez souvent pas l'abîme qui s'ouvre à vos pieds, et dont les auteurs de votre existence, plus que quiconque s'intéresse à votre bien, tenteront de vous libérer.

1409 Après cela, mes chers fils, soyez persuadés que la meilleure préparation pour obtenir les bénédictions et les grâces de Dieu dans le Sacrement que vous avez l'intention de recevoir est la pratique des vertus. Le Saint-Esprit lui-même dit dans l'Ecclésiastique : « *Une femme excellente est une part de choix, attribuée à ceux qui craignent le Seigneur* ». *Pars bona mulier bona ; in parte timentium Deum dabitur viro pro factis bonis* (Si 26,3). Soyez donc, chers fils, tels que vous souhaitez que soit celle qui doit être votre épouse. Si vous voulez qu'elle soit humble, obéissante, effacée, consciencieuse et chaste, ne vous contentez pas de l'exhorter à pratiquer ces vertus, mais faites-lui apprendre par vous-mêmes, en lui en donnant l'exemple. De même, vous, jeunes chrétiennes, si vous désirez pour mari un jeune homme modeste, vertueux, fidèle, travailleur et aimant la famille, faites-vous honneur à cela, et détournez-vous du courant immoral et corrompu qui emporte aujourd'hui la plupart des jeunes femmes, qui ne pensent qu'aux modes, aux amusements et aux badinages, la plupart oubliant et même ignorant les obligations propres à la femme, qu'elles doivent ensuite pratiquer toute leur vie comme chefs de famille. Voyez, filles bien-aimées, que cette manière de se comporter est inconvenante, car le jeune homme au talent judicieux et vertueux, lorsqu'il cherche à choisir une épouse, connaît déjà bien les qualités morales, les seules qui puissent le rendre heureux en mariage.

1410 Les uns et les autres, réfléchissez bien aux obligations que vous allez contracter, très graves d'ailleurs, pour lesquelles il faut beaucoup de grâce de Dieu, mais qu'Il accorde certainement à ceux qui, par les dispositions appropriées, reçoivent le saint sacrement du mariage.

* * * * *

1411 Ceux d'entre vous qui, appelés par Dieu, ont déjà embrassé l'état matrimonial, doivent, fils bien-aimés, être attentifs à la grandeur de ce sacrement, afin d'avoir l'estime qui lui est due.

1412 Son origine remonte au Paradis terrestre lui-même, lorsque Dieu, voyant qu'il ne convenait pas que l'homme soit seul, donna un songe à Adam et, prenant une de ses côtes, en forma Eve, la femme, et les bénissant, il les unit en mariage, en disant : « *Soyez féconds, multipliez* ». *Crescite et multiplicamini* (Gn 1,22).

1413 Et si nous considérons le mariage dans sa nature, nous devons dire qu'il s'agit d'un partenariat conjugal entre l'homme et la femme qui les oblige à vivre inséparablement unis pour toute leur vie. Union et partenariat, fils bien-aimés, que Jésus-Christ a élevés dans son Église à la dignité de Sacrement de la nouvelle Loi. Sacrement que l'apôtre saint Paul appelle grand, parce qu'il représente l'union de Jésus-Christ avec son Église : *Mysterium hoc magnum est ; ego autem dico de Christo et ecclesia !* (Ep 5,32). Oui, parce que, comme Jésus-Christ s'est uni à son Église dans son Incarnation, en prenant la nature humaine pour former avec elle une seule personne et, dans une union de charité, en lui communiquant sa grâce et son amour, de même, dans le sacrement du mariage, deux personnes, entre lesquelles il n'y avait auparavant aucune réciprocité, sont unies l'une à l'autre en formant une seule chair : *Erunt duo in carne una* (Mt 19,5), et l'union spirituelle des cœurs qui produit un amour réciproque pour l'autre est également vérifiée.

1414 Telle est, mes chers fils, la nature du mariage chrétien, dont le divin Rédempteur lui-même a voulu montrer la sainteté en assistant à des noces à Cana en Galilée avec sa Sainte Mère, à la demande de laquelle le Seigneur fit le premier miracle pour les époux, en transformant l'eau en vin, qui leur manquait pour nourrir leurs invités⁵⁹⁷.

1415 Ainsi, si dans l'ancienne loi, mes fils bien-aimés, le mariage n'était rien d'autre qu'un contrat conclu par les Juifs avec certaines cérémonies, dans la nouvelle loi ou loi de la grâce, il a été élevé par notre divin Rédempteur au rang de Sacrement, qui donne la grâce et sanctifie ceux qui le reçoivent avec les dispositions appropriées, c'est-à-dire en état de grâce, tandis que ceux qui le reçoivent dans le péché profanent le Sacrement, commettant un sacrilège et se privant des grâces qu'il confère, si nécessaires pour remplir les obligations très graves que cet état impose.

1416 Or, puisque le mariage chrétien représente, comme nous l'avons dit, fils bien-aimés, l'union du Christ avec son Église, c'est de cette union que les époux doivent prendre modèle et l'imiter parfaitement pour remplir leurs devoirs. Le Verbe éternel, Jésus-Christ, notre Seigneur, s'est uni inséparablement à l'Église en prenant la nature humaine, qu'il ne quittera pas éternellement, et avec son épouse l'Église sera, comme il le dit lui-même, jusqu'à la consommation des siècles : *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem saeculi* (Mt 28,20). De même, l'union des époux par le sacrement du mariage est inséparable.

* * * * *

1417 L'indissolubilité du mariage nous a été rendue absolument claire, fils bien-aimés, par notre divin Rédempteur Jésus lorsque, tenté par les Pharisiens de leur dire s'il était permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce soit, il leur répondit : « *N'avez-vous pas lu que le Créateur, dès l'origine, les fit homme et femme, et qu'il a dit : Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair ? Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Eh bien ! ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer* ». Et les pharisiens insistent pour lui dire : « *Pourquoi donc, Moïse a-t-il prescrit de donner un acte de divorce quand on répudie ?* » Le Divin Maître répondit : « *C'est, en raison de votre dureté de cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais dès l'origine il n'en fut pas ainsi* » (Mt 19,3-8).

1418 Non seulement le mariage est considéré dans la loi de la grâce comme un lien indissoluble, mais, comme le dit notre divin Rédempteur, il a toujours été considéré comme tel par Dieu, l'auteur de cette alliance, depuis son institution au Paradis. Et comme le dit ce Seigneur : « *Eh bien ! ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer* » : *Quod ergo Deus coniunxit, homo non separet* (Mt 19,6).

1419 Les ennemis de l'Église catholique ont travaillé dur et à tout moment pour qu'elle autorise la dissolution du mariage. Mais en vain, fils bien-aimés, car, en tant que Sacrement, le mariage est une institution divine, contre laquelle rien ni personne ne peut s'attaquer.

1420 Les menaces et les grandes persécutions contre l'Église n'ont pas manqué pour cette raison. Le roi d'Angleterre Henri VIII a tenté d'obtenir du pape Clément VII qu'il déclare nul et non avenu son

⁵⁹⁷Cf. Jn 2,1-11.

mariage légitime avec Catherine d'Aragon afin d'épouser Anne Boleyn, dame d'honneur de la reine. Ne pouvant obtenir ce qu'il voulait du pape, il a cruellement persécuté les catholiques et est allé jusqu'à séparer l'Angleterre de l'Église romaine. Cependant, ni peu ni beaucoup de calamités aussi grandes n'influencèrent l'esprit du Pontife pour consentir à ce qu'il ne pouvait pas accorder. En effet, bien que l'Église puisse, pour des raisons très graves, décréter le divorce ou la séparation des époux, le lien du mariage reste intangible, et personne ne peut le dissoudre, puisqu'il s'agit d'une institution divine.

1421 C'est donc en vain, fils bien-aimés, que les ennemis de la religion, si nombreux aujourd'hui, s'efforcent de chercher des lois autorisant la dissolution du mariage, sous prétexte de la liberté humaine et de l'amour libre, car les lois humaines ne peuvent rien contre la loi divine, et celles qui ne sont pas fondées sur elle ou qui s'y opposent sont annulées et discréditées.

1422 Avez-vous réfléchi, mes chers fils, à ce qu'il adviendrait de la société si ces doctrines méchantes et ces lois iniques étaient mises en application ? Qu'advviendrait-il de la pauvre femme ? Au gré des caprices de son mari, elle cesserait d'être la maîtresse de sa maison, et ne passerait pas de la condition d'esclave, comme chez les sauvages, à celle d'objet de plaisir brutal pour l'homme. Et quel serait le sort des pauvres enfants issus de ces unions malheureuses ? Avec le mauvais exemple de leurs parents, et privés de l'affection, de l'éducation et de la protection de ceux qui leur ont donné naissance, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils soient des hommes vicieux et dégradés, nuisibles à la société. Mais l'homme ne tirerait pas non plus d'avantage de la dissolution du mariage, car, comme la femme serait également libre de les quitter, qui serait celui qui souffrirait de l'intempérance et des mauvais traitements de beaucoup, que seules les femmes chrétiennes, dans la force du lien du mariage, subissent avec une résignation et une patience admirable ?

1423 Oh, et quelle horrible confusion et quel désordre s'abattraient sur la société si le mariage pouvait être dissous ! Mais non, fils bien-aimés, Dieu ne peut pas être corrigé ou amendé ; et lorsqu'il a créé l'homme et la femme, il les a unis dans un lien inséparable, et en le bénissant, il leur a donné la mission d'élever des enfants pour le servir sur terre et pour jouir de lui ensuite au ciel.

* * * * *

1424 Il s'agit d'une mission admirable, fils bien-aimés, car le Créateur suprême, qui a fait naître du néant tout ce qui existe, qui a formé l'homme de la boue de la terre et lui a donné une âme créée à son image et à sa ressemblance, a voulu, d'une certaine manière, associer l'homme à son pouvoir créateur, car, bien que ce soit sa divine toute-puissance qui donne la vie et l'être à ses créatures, il utilise l'union conjugale comme instrument de reproduction de la race humaine. Et il dit à Noé et à ses fils, alors qu'ils sortaient de l'arche : *« Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre »*. *Crescite et multiplicamini et implete terram* (Gn 9,1).

1425 Mais ce n'est pas seulement la terre que les parents doivent peupler de leur progéniture, car Dieu n'a pas créé l'homme seulement pour le servir sur la terre, mais il a voulu qu'il le loue et en jouisse ensuite dans le ciel ; et donc la mission et le devoir principaux des parents sont d'élever leurs enfants pour le ciel.

1426 En accomplissant cette mission, fils bien-aimés, vous devez avoir à l'esprit la fidélité réciproque que vous devez avoir l'un pour l'autre et que vous vous êtes promis au pied de l'autel en présence du Seigneur, qui par son ministre a béni votre union matrimoniale. N'oubliez pas non plus qu'en vous donnant à votre conjoint, vous n'êtes plus libre de disposer de votre corps sans lui causer un grave préjudice, sans compter le grand péché que vous commettriez contre le sixième précepte. N'oubliez pas non plus que votre statut ne vous dispense pas de l'accomplissement de ce précepte de la loi de Dieu, qu'il nous a donné à tous sans distinction. Et bien que ce soit avec une grande répugnance que je veuille, néanmoins, en accomplissement de mon devoir, vous avertir, fils bien-aimés, d'éviter le très grand péché que vous commettriez contre les desseins et la volonté de Dieu en empêchant la procréation, but principal du mariage. Mais comme les obligations de son propre état n'excusent pas l'ignorance devant Dieu, je suis persuadé que ce péché est celui qui peuple le plus l'enfer, en même temps qu'il dépeuple les nations, dont les gouvernements sont déjà préoccupés par la baisse de la natalité, raison pour laquelle le nôtre en Espagne est allé jusqu'à proposer des prix pour les pères de familles nombreuses.

1427 Fils bien-aimés, je ne vous en dis pas plus sur un point aussi délicat, mais je vous exhorte à bien considérer et examiner vos devoirs, en présence de Dieu, afin de ne pas être retranchés de lui au jour du jugement.

* * * * *

1428 Nous avons dit ailleurs, fils bien-aimés, que l'union de Jésus-Christ avec l'Église, modèle du mariage chrétien, était aussi une union de charité, le Seigneur lui communiquant sa grâce, ses dons et son amour, et de même, par le sacrement de mariage, se vérifie l'union spirituelle des cœurs des époux, union qui produit l'amour réciproque et la communication des biens. Oh, union bénie qui apporte tant de bienfaits aux époux et à leurs enfants !

1429 Eh bien, l'apôtre saint Paul vous donne, fils bien-aimés, la norme de l'amour que vous devez professer les uns envers les autres, qui n'est autre que le même amour que Jésus-Christ avait pour son épouse, la Sainte Église : *Viri, diligite uxores, sicut et Christus dilexit ecclesiam* (Ep 5,25), Or, Jésus-Christ a tant aimé son épouse, l'Église, qu'il s'est donné pour elle jusqu'à la mort, comme le dit l'Apôtre lui-même, pour la sanctifier, et qu'il l'a servie dans tous ses besoins, la nourrissant même de sa chair et de son sang, et lui communiquant ses trésors et ses grâces. De même, vous, mari et femme, devez-vous aimer d'un amour ferme et constant, qui ne diminue pas à cause des vicissitudes, des adversités et des travaux propres à votre état ; que vous soyez toujours prêts et disposés à vous sacrifier l'un pour l'autre, surtout quand le Seigneur vous visite dans la maladie, sans égard à votre bien-être et à votre santé ; que tous deux veillent avec soin à fournir ce qui est nécessaire à l'entretien et aux autres besoins de votre famille, le mari travaillant dur pour cela et la femme administrant et distribuant avec une économie prudente ce qui est le fruit du travail de son pauvre mari.

1430 Mais ce sur quoi vous devez être le plus vigilants et diligents, chers enfants, c'est l'éducation chrétienne de vos enfants, si le Seigneur daigne vous les accorder. Sachez qu'ils ne sont pas tant les vôtres que ceux de Dieu, qui est le véritable Père et Seigneur de toutes les créatures. Et que vous n'êtes que des tuteurs à qui il a confié ses enfants, afin de leur apprendre à le connaître, à l'aimer et à le servir, pour qu'un jour le Seigneur puisse les amener dans la gloire, où ils occuperont les sièges que Satan et ses satellites ont perdus par leur rébellion contre Dieu. À cette fin, n'oubliez pas que l'instruction religieuse que vous leur donnez doit être accompagnée de votre bon exemple, sans lequel vos enseignements et vos admonitions tomberont comme dans le vide. Et craignez, fils bien-aimés, le compte très serré que le Seigneur vous demandera pour l'éducation que vous aurez donnée à vos enfants. Vous devez donc beaucoup pour les éloigner des mauvaises fréquentations, qui sont généralement la cause de la perdition des jeunes.

1431 Bref, fils bien-aimés, vous qui avez été appelés par Dieu à l'état de mariage, sachez qu'en lui le Seigneur veut que vous soyez sanctifiés comme tant d'autres l'ont été, que nous vénérons aujourd'hui sur les autels. Et pour cela, ceux d'entre vous qui n'ont pas encore embrassé cet état, demandez au Seigneur le succès et ses grâces, en vous en rendant dignes par votre bonne conduite et la pratique de la vertu ; et ceux d'entre vous qui sont déjà dans cet état de mariage, aimez-vous, gardez la fidélité promise, embrassez les croix propres à l'état, tâchez d'être de bons parents pour vos enfants, et ainsi vous ferez honneur à la société, et surtout vous serez bénis de Dieu dans le temps et dans l'éternité ; ce qui est le souhait de votre prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit également au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée dans notre palais épiscopal de Segorbe le dimanche du Quinquagésime, au 2 mars de l'année du Seigneur 1930.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

45. De l'enseignement de la doctrine chrétienne

(B. Seg 50 [1930] p.204-219)

À nos chers curés, curés adjoints et religieux et religieuses de ce diocèse, la santé et la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ sur l'enseignement de la doctrine chrétienne.

1432 Pour se conformer à la disposition émanant de la Sacrée Congrégation du Concile, à la charge de laquelle, par le biais d'un bureau spécial, le Saint-Père, heureusement régnant, dans son *motu proprio* du 29 juin 1923⁵⁹⁸, a placé la direction et la promotion de l'action catéchétique dans toute l'Église, nous avons dû envoyer aux curés et aux coadjuteurs des aides un questionnaire complet de tous

⁵⁹⁸Cf. AAS 15 (1923) p.327-329.

les points sur lesquels nous devons informer la susdite Sacrée Congrégation, et dont ils ont vu qu'ils se référaient tous au travail effectué dans le diocèse pour instruire les enfants dans la doctrine chrétienne.

1433 Ayant répondu au questionnaire avec la diligence et la fidélité requises, la lecture des réponses nous a suggéré dès le premier moment le désir de nous adresser à ceux à qui nous dédions la présente instruction, afin de faire une simple réflexion sur les réponses qui pourraient contribuer au meilleur succès de cette œuvre si méritoire, qui est l'instruction des enfants dans les vérités les plus essentielles et nécessaires au chrétien de notre Religion sacrée.

1434 Parler aux curés et à leurs assistants, aux religieux des deux sexes, de l'importance de l'enseignement du catéchisme, pour les en persuader, serait vain, car nous ne ferions que répéter des notions déjà exposées dans notre circulaire du 2 novembre 1923, publiée pour souligner et réglementer cet enseignement⁵⁹⁹. En outre, il suffit de rappeler des événements récents, comme la Constitution apostolique *Acerbo nimis*⁶⁰⁰ et le Catéchisme de saint Pie X, l'incorporation dans le Code canonique de la plupart des préceptes de cette Constitution, le *motu proprio* du Pontife actuel avec la création de l'office auquel nous avons déjà fait allusion, pour que, sans avoir à aller glaner des dispositions plus anciennes, qui ne manquent pas dans l'Église, on puisse se convaincre de l'importance qu'aujourd'hui, comme hier, l'Église accorde à ce ministère paroissial.

1435 D'autre part, les plaintes douloureuses que beaucoup de nos curés formulent dans leurs réponses sur l'indifférence des parents à l'égard de la participation de leurs enfants à la catéchèse sont une preuve concluante qu'ils sont conscients de l'importance de cette négligence et, par conséquent, du contraire.

1436 Nous ne voulons pas non plus rappeler les sources d'où provient l'obligation d'enseigner la doctrine chrétienne. Nous serions obligés de le faire si une négligence se produisait dans le premier cas, mais la parole du prêtre, qui s'est manifestée comme une caution dans les réponses au questionnaire, nous dit unanimement que dans toutes les paroisses les prescriptions ecclésiastiques sur ce point sont observées, et s'il y a des déficiences regrettables, elles sont causées par ceux qui auraient dû avoir plus d'intérêt à leur absence, qui sont ceux qui doivent recevoir le bénéfice immédiat de l'enseignement, se souciant peu d'aider à l'enseignement.

1437 Nous n'allons donc aborder qu'un seul des divers points, et certains sont déjà indiqués, sur lesquels on pourrait considérer le sujet de l'enseignement de la doctrine chrétienne dans les paroisses de notre diocèse, point qui touche à la pratique de cet enseignement, puisque nous avons l'intention de donner quelques indications sur les difficultés qui nous ont été exprimées dans diverses réponses au questionnaire susmentionné. Si ces indications n'avaient rien de nouveau, elles indiqueraient au moins notre intérêt à coopérer avec ceux qui accomplissent le travail laborieux de la catéchèse.

INDIFFÉRENCE DES PÈRES À L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DE SES ENFANTS

1438 Les curés sont presque unanimes à faire cette déclaration, dont nous ne doutons pas un instant de la véracité. Nous sommes conscients de l'indifférence qui règne malheureusement en matière religieuse dans la majorité des paroisses, mais nous devons aussi affirmer que dans aucune d'entre elles cette indifférence, que nous croyons pouvoir mieux appeler paresse ou abandon, n'atteint le niveau de l'hostilité envers la religion, ce qui est un avantage au sein du mal précité. Par conséquent, la conséquence à tirer doit être la ferme intention d'utiliser cet avantage, et la manière de l'utiliser sera de compenser l'indifférence des parents à envoyer leurs enfants à la catéchèse par le travail d'aller chercher les enfants, puisque dans la plupart des cas, sinon tous, ils ne s'opposeront pas à ce que le prêtre ou l'instructeur les emmène à la catéchèse.

1439 Nous comprenons combien il serait fastidieux de chercher du personnel dans les paroisses dont la population est dispersée ou dont le périmètre est important, mais dans la plupart des paroisses de notre diocèse, un quart d'heure ou guère plus suffit pour les parcourir, et ce petit inconvénient de l'attente sera pleinement compensé par la satisfaction de voir le curé entouré de tous ses enfants en catéchèse.

1440 Ce système des catéchistes parcourant le village avant le début de la catéchèse ne sera pas une nouveauté s'il est mis en œuvre, car il est utilisé ailleurs précisément pour contrer l'indifférence des parents et la propension naturelle des enfants à rester dans les rues ou sur les places à jouer, sans se souvenir qu'il est temps d'aller au cours de catéchisme de la paroisse.

1441 Nous sommes tous convaincus que les temps ont changé pour beaucoup de choses, et l'expérience montre qu'il y a aussi un changement dans la fréquentation de la catéchèse. Autrefois, une annonce ponctuelle du curé dans l'église ou une cloche sonnant pour annoncer la catéchèse suffisait à

⁵⁹⁹Cf. 2220-2223.

⁶⁰⁰Cf. ASS 37 (1905) p.613-625.

faire venir les enfants, mais aujourd'hui cela ne suffit plus. Si, par conséquent, les catéchistes ne doivent pas se résigner à être seuls, les méthodes de recrutement doivent également être modifiées.

RECENSEMENT CATÉCHISTIQUE⁶⁰¹

1442 Pour la meilleure réussite de ce que nous venons de dire, un recensement exact des enfants de la paroisse aide beaucoup, ce qui, s'il n'est pas difficile, demande un peu de patience pour les paroisses ayant un grand nombre de paroissiens, il l'est beaucoup moins pour celles ayant un petit nombre de paroissiens, comme celles du diocèse. Dans ces dernières, après une courte période de résidence, le prêtre connaît personnellement ses paroissiens, ce qui facilite grandement le travail de recensement, outre le fait que les registres paroissiaux des baptêmes et des décès donnent le recensement année par année.

CONFRATERNITÉ DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

1443 Pour aider à la recherche des enfants avant le début de la catéchèse, pour coopérer avec le curé afin de vaincre l'indifférence des parents dans l'instruction religieuse de leurs enfants et pour pouvoir, que le recensement catéchétique soit grand ou petit, fournir au curé des assistants ou des remplaçants en cas d'absences et de maladies dans cette œuvre d'instruction religieuse, la confrérie est un remède approprié, car ses membres doivent être disposés à être disponibles pour tous ces offices et d'autres.

1444 Le fait que le Code de Droit Canonique (canon 711), en parlant des fondations de confraternités nommées, indique qu'il s'agit de l'une des confraternités que l'Église veut que cette Confraternité soit établie dans toutes les paroisses, suffit à nous persuader de l'intérêt avec lequel l'Église veut que cette Confraternité soit établie, car il est essentiel que les Ordinaires s'en occupent.

1445 Treize sont ceux qui apparaissent dans les réponses à notre questionnaire, et nos chers curés peuvent déjà supposer que nous ne serons pas satisfaits de ce nombre, après le travail de nos très dignes prédécesseurs, les très excellents MM. Aguilar, Cerero et Masanet (qu'ils reposent en paix)⁶⁰² et le travail effectué par Nous pour qu'il puisse être implanté dans les paroisses. Plusieurs curés ont répondu à notre question sur ce point par la promesse de la fonder ou d'y travailler, et nous espérons qu'ils ne la négligeront pas, dans l'intérêt de leurs propres paroissiens.

1446 La pauvreté des gens, ou leur manque d'intérêt pour les choses de la piété, sont les raisons invoquées dans de nombreuses réponses pour douter du succès de la fondation, et nous reconnaissons certainement le poids de ces réponses.

1447 Toutefois, en ce qui concerne la seule pauvreté, nous ne voyons pas de raison suffisante pour cesser d'essayer d'établir une fondation. Sans doute serait-il préférable que chaque confrère puisse payer une modeste cotisation pour obtenir du matériel didactique, comme des plaques, des appareils de projection et des livres pour les instructeurs ou des prix pour les enfants, mais il ne faut pas considérer cela comme le but principal de la Confraternité. La première chose à faire est d'intéresser les paroissiens à cet enseignement, même s'ils sont peu nombreux au début, ce qui est réalisé en les faisant membres de la confrérie. Ensuite, faire prier les inscrits avec des prières spéciales pour le succès de la catéchèse, et troisièmement, faire collaborer ceux qui sont capables, en venant enseigner, et pour tout cela, comme on peut le voir, il n'est pas nécessaire de demander de l'argent.

1448 Une plus grande difficulté est celle qui vient de la froideur des gens envers les choses de la religion, mais même ainsi, nous ne croyons pas qu'une paroisse soit si abandonnée à la miséricorde de Dieu qu'elle ne possède pas un noyau, même petit, de personnes pieuses. Et nous devons commencer par eux, en leur faisant voir le grand travail d'enseignement de la doctrine chrétienne et l'intérêt extraordinaire de l'Église pour cette Confraternité, qui en est le complément, jusqu'à ce qu'ils en deviennent les fondateurs. Et s'il n'y avait même pas ces quelques personnes, nous devrions nous tourner vers les garçons et les filles plus âgés dans la catéchèse afin qu'ils soient les premiers à donner le premier contingent. Il y a plusieurs curés qui, non sans raison, font remarquer que la catéchèse serait le moyen de briser la glace de la froideur de leurs paroissiens si les enfants y participaient. Donc, pour qu'ils y assistent, il faut travailler par les moyens que nous avons indiqués ou par d'autres moyens appropriés, jusqu'à ce que nous réussissions à intéresser, ne serait-ce que pour commencer, quelques personnes à cet enseignement et comme moyen à cette fin, la Confraternité serait très appropriée.

CATECHISME

⁶⁰¹Cf. SACRÉE CONGRÉGATION DU CONCILE : *Décret du 16 avril 1924* : AAS 16 (1924) p.431.

⁶⁰²Cf. LLORENS, P. L., *Episcopologio de la diócesis de Segorbe-Castellón*, t. II (Madrid 1973) p.503-519 ; 520-528 ; 529-535.

1449 Pour le bénéfice et l'unité de l'enseignement, les instructeurs que la Confraternité pourrait fournir, comme ceux qui doivent être instruits, ont besoin d'un texte ou d'un catéchisme comme guide. Sur ordre de M. Massanet (qu'il repose en paix), puis réitéré par Nous, celui qui devrait être utilisé dans le diocèse est celui de Sa Sainteté Pie X, et non celui du P. Vives, comme certains nous disent être celui qui y est en vigueur. Ce dernier est en effet en vigueur, mais nous dirons qu'il est en fait, non de droit.

1450 Il ne fait aucun doute que le Prélat diocésain a le droit de signaler le Catéchisme à étudier dans les écoles de son diocèse, comme le reconnaît expressément l'article 87 de la loi sur l'instruction publique, mais les curés et Nous savons combien il est risqué de réussir s'il avait voulu faire appliquer cette loi, s'il n'y avait pas d'inspecteurs d'enseignement qui y soient favorables. Ceci, ajouté au fait qu'il y a trois ou quatre inspecteurs dans le diocèse avec lesquels il devait se faire comprendre, a sans doute fait que, malgré le décret, ledit catéchisme du P. Vives a pratiquement prévalu dans les écoles publiques du diocèse, si l'on n'ajoute pas aussi que ce texte, en raison de son ancienneté et de sa diffusion, a pu être étudié dans son enfance par les maîtres eux-mêmes, ce qui facilite leur enseignement, qui dans la majorité des cas est mémorisé, et donc leur passivité à changer le texte.

1451 Nous nous trouvons donc devant deux catéchismes, ce qui peut être une cause de confusion pour les enfants en catéchèse, si à l'école ils entendent la réponse à la même question dans des mots différents, et comme la fin ou les fins auxquelles nous devons tendre en premier lieu est que le catéchisme soit enseigné et appris dans les écoles, le texte étant secondaire, pourvu qu'il ne contienne pas d'erreurs dogmatiques et morales, et que la catéchèse paroissiale soit aujourd'hui un complément de la catéchèse scolaire, si les enseignants n'adoptent pas celui indiqué, la prudence et le succès de cet enseignement font qu'il convient que dans la paroisse ils s'adaptent à la catéchèse scolaire.

1452 Or, comme il ressort des réponses au questionnaire que, grâce à Dieu, tous les enseignants de notre diocèse sont catholiques, et que la plupart d'entre eux sont même pieux, il se pourrait peut-être qu'ils ignorent qu'il existe un catéchisme désigné pour le diocèse par le prélat, et que s'ils l'avaient su, ils l'auraient adopté ou l'adopteraient. Nous chargeons donc les curés de le leur faire remarquer et, là où notre désignation est observée et adoptée, d'inclure dans le texte du catéchisme celui mentionné par le Pape Pie X, car dans ce cas il n'y aurait aucune raison de différer l'accomplissement du mandat.

VISITE HEBDOMADAIRE DES ÉCOLES

1453 Puisque nous venons d'évoquer les écoles publiques, nous voudrions dire deux mots de la visite hebdomadaire du curé dans ces établissements pour la révision de la religion et de la morale. A la question de savoir si les curés effectuaient une telle visite, certains ont répondu qu'ils ne le faisaient pas, ou pas toutes les semaines, parce que les enseignants étaient absolument dignes de confiance et remplissaient leur devoir d'enseigner la doctrine chrétienne, et d'autres qu'ils ne le faisaient pas, au cas où les enseignants pensaient qu'ils allaient superviser leur travail et que cela causerait des frictions.

1454 L'article 11 de la loi sur l'instruction publique susmentionnée établit le droit du curé de visiter les écoles sur une base hebdomadaire, afin de revoir la doctrine et la morale chrétiennes. Certains enseignants ont tenté de considérer que ce droit n'était pas en vigueur en raison d'un arrêté royal du 5 mai 1913, par lequel les commissions locales d'enseignement se sont vu refuser le droit qu'elles avaient jusqu'à cette date d'interroger les élèves, au motif que le curé, en tant que membre de la commission locale, devait suivre le sort des autres membres de la commission. Un recours a été introduit contre cette interprétation par notre vénérable frère l'évêque d'Avila, en se basant, entre autres, sur le fait que le curé, en tant que curé, ne pouvait pas être empêché d'exercer le droit de l'article 11 précité, bien qu'en ce qui concerne les autres matières d'enseignement, il ait les limitations des autres membres du Conseil, l'appel a été résolu comme on pouvait s'y attendre en justice, étant ordonné par ordonnance royale du 29 octobre et communiqué à l'instituteur promoteur de l'action le 5 novembre 1920 qu'il ne devait pas faire subir au curé les désagréments des visites que l'article 11 précité autorise.

1455 Ce droit étant établi, il nous semble qu'il ne doit pas cesser d'être exercé du seul fait que les enseignants remplissent leur devoir d'enseigner la doctrine chrétienne et qu'ils sont, de surcroît, catholiques. C'est là un motif qui, à notre avis, justifie la visite, non seulement parce qu'il s'agit de l'exercice d'un droit dont on a intérêt à ne pas dire demain qu'il est déchu par négligence, mais encore parce que les instituteurs, dont beaucoup sont catholiques pratiquants comme on le prétend, doivent être flattés de voir le chef spirituel immédiat de la paroisse vérifier personnellement leur conduite méritoire dans un point aussi transcendant de l'enseignement et même les applaudir devant leurs élèves, applaudissements qu'ils ne doivent pas leur reprocher quand ils voient les progrès des enfants en religion.

1456 Et s'il s'agit d'enseignants qui sont présumés avoir des frictions dues à la visite, nous croyons que la prudence, en faisant connaître à l'enseignant l'intention d'utiliser le droit et de remplir le

devoir de la visite, diminuera, sinon éliminera, le risque redouté, et, bien sûr, nous conseillons à nos chers curés qui n'ont pas l'habitude de la pratiquer, de ne pas la faire la première fois sans en avertir préalablement les enseignants. Elle l'atténuera aussi, et le curé doit y veiller tout particulièrement, ne pas apparaître dans la visite comme un procureur ou un juge, mais plutôt comme un assistant du maître dans cet enseignement, et s'il constate des déficiences, il doit en diriger la correction par la voie de la mauvaise application des élèves, en les admonestant pour qu'ils apprennent mieux les leçons de leurs maîtres. Il serait bon de profiter de ces visites hebdomadaires pour informer les enfants du catéchisme paroissial du dimanche suivant.

RÉCOMPENSES

1457 Et enfin, il y a ceux qui nous disent que la participation à la catéchèse paroissiale augmenterait si des prix étaient disponibles pour les enfants.

Il est vrai que toute perspective de récompense, et plus encore si elle est immédiate, stimule l'action, et si cela s'observe chez les personnes âgées, chez les enfants encore plus, car ils n'utilisent pas encore la raison pour trouver des motifs plus élevés à leurs actions que ceux d'une récompense tangible.

1458 Mais nous avons entendu des experts dans ce travail catéchétique que les prix, pour fonctionner, doivent être désirés et gagnés. La distribution, comme on le fait ordinairement, de timbres ou de médailles, qui sont les prix les plus ordinaires et les moins coûteux, à tous les assistants, ou le tirage au sort de ces prix ou d'autres de plus grande valeur parmi eux, n'ont, dit-on, aucune influence ni sur l'assistance ni sur l'application, parce que la raison de justice est déjà en germe chez les enfants. Le prix qui a de l'influence est celui qui est donné à ceux qui le méritent. C'est pourquoi on bannit peu à peu les tombolas et la distribution de timbres à tous et on adopte le système des bons d'application et des points de présence, avec lesquels les enfants acquièrent au bazar catéchétique les objets dont la possession a réussi à les intéresser, car ce système est plus équitable et plus adapté à la stimulation.

1459 Mais comme il faut de l'argent pour acheter des articles pour le bazar, et que l'argent n'est pas disponible, il faut penser à d'autres moyens qui n'impliqueraient pas de dépenses et qui apporteraient le stimulus que le bazar est censé apporter.

1460 Nous allons en proposer une, qui, bien qu'elle puisse impliquer quelques dépenses, peut être réduite et servir, sans plus, pendant de nombreuses années. Il s'agit notamment des pièces justificatives déjà mentionnées et de quelques bandes de tissu ou rubans pour indiquer la hiérarchie des titulaires. Les bandes des garçons pouvaient être basées sur la hiérarchie militaire, de l'enseigne au général, et celles des filles sur la hiérarchie de la noblesse, de la baronne à la duchesse.

1461 Les bons, qui sont aujourd'hui fabriqués en aluminium pour qu'ils durent plus longtemps, coûtent peu, et si même ce peu ne peut être dépensé, avec un peu d'habileté de la part du curé ou des constructeurs, ils peuvent être remplacés en les fabriquant avec du carton provenant de boîtes inutilisables. La collecte des points obtenus avec ces bons et nécessaires à la possession de chaque bande donnera droit à son détenteur de les afficher pendant tout le mois suivant.

1462 Ces bandes ou rubans, selon l'avis du curé, pourraient être portés par les enfants non seulement au catéchisme, mais aussi dans d'autres manifestations, et nous pensons que cela encouragerait les enfants et même leurs parents à les envoyer au catéchisme pour les voir un jour porter ce signe d'application ou de constance.

1463 Et pour pouvoir collecter le montant, et peut-être plus, que les bons et les bandes compteront, les curés pourraient profiter de certains moments psychologiques de leurs paroissiens qui semblent propices à cela.

1464 Il ne fait aucun doute qu'à Noël et lors de la fête des saints patrons des villages, les gens ont tendance à être plus généreux. Une collecte pendant ces jours pour la catéchèse dans les grandes messes, nous croyons, serait un bon résultat, surtout quand les donateurs se rendent compte que c'est au profit de leurs propres enfants.

1465 Ces idées que, pour le meilleur succès de l'enseignement de la doctrine chrétienne dans les paroisses, nous venons d'exposer, seront sans doute améliorées par nos chers curés, ce dont nous serions satisfaits, puisqu'en les formulant nous n'avons eu d'autre intérêt que celui d'essayer d'écarter les obstacles à l'œuvre sur laquelle l'Église fonde tant d'espoirs. Si nous obtenons un quelconque résultat dans ce sens, ce sera une récompense suffisante.

1466 Et maintenant, deux mots pour les religieux et religieuses auxquels, dans la dédicace de cette instruction, Nous voulons faire référence, qui sont ceux qui se consacrent à l'enseignement.

1467 Les religieux savent très bien que les lois canoniques autorisent les ordinaires à exiger d'eux qu'ils enseignent la doctrine chrétienne au peuple, principalement dans leurs églises, lorsque leur aide

dans ce ministère est nécessaire au jugement de l'ordinaire, bien que pour le moment nous ne croyions pas qu'il y ait un tel besoin, et que, d'autre part, les paroisses dans lesquelles il y a des religieux ne nous aient pas manifesté un tel besoin.

1468 Cependant, s'il n'est pas question de changer la situation actuelle, nous ne pouvons que vous demandiez, avec la plus grande attention, bien que nous prévoyions déjà que vous vous conformerez à la requête suivante : que vous ne négligiez pas l'enseignement de la religion à vos élèves, que vous gardiez ce sujet au premier plan des matières enseignées.

1469 Dans les collèges des religieux et religieuses sont généralement plus constants les élèves à aller ; de sorte que l'avantage est plus grand que l'on peut en tirer en ce qui concerne l'instruction religieuse.

1470 Ils doivent avoir pour objectif particulier d'inculquer aux élèves, surtout aux plus méritants, le désir de transmettre à d'autres leurs connaissances de la doctrine chrétienne, afin que de ces collèges sortent des auxiliaires pour la catéchèse des curés.

1471 Certes, il y a peu de paroisses auxquelles ce bien peut parvenir, du fait du petit nombre de collèges dans le diocèse gérés par des communautés religieuses, mais que le problème des instructeurs à cette coopération soit au moins résolu dans celles-ci.

Donné à Segorbe, le 10 décembre 1930.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

46. Centenaire du Concile d'Ephèse

(B. Seg 51 [1931] p.61-68)

A nos chers prêtres et fidèles du diocèse : santé et grâce en Notre Seigneur Jésus-Christ.

SUR LE XVE CENTENAIRE DU CONCILE D'ÉPHÈSE

1472 Une ville d'Asie Mineure, Ephèse, célèbre dans l'antiquité pour son temple et le culte païen qu'elle rendait à la fausse déesse Diane, est de nouveau évoquée de façon particulière dans tout le monde catholique cette année ; non pas précisément à cause de la célébrité que nous venons de mentionner, mais à cause de sa renommée ineffaçable dans les annales de l'Eglise catholique. De l'Ephèse de Diane ne subsistent aujourd'hui que les ruines du temple de cette fausse déesse, tandis que de l'Ephèse chrétienne seront toujours préservés les grands événements ecclésiastiques dont elle a été le témoin.

1473 Les habitants de cette ville, dans laquelle leur évangéliste, l'apôtre des Gentils, saint Paul, vécut pendant environ trois ans, reçurent en si grand nombre et avec tant de ferveur la doctrine de Jésus-Christ qu'il leur prêchait, que, selon le témoignage de saint Luc (Ac 19,19-26), il ne restait pratiquement plus d'adeptes de la fausse divinité dans cette région, et même dans une grande partie de l'Asie, à tel point qu'un orfèvre nommé Démétrius, qui faisait du profit en fabriquant des temples miniatures et des statuettes de Diane, incita à une émeute contre l'apôtre parce que la prédication de la vraie religion avait mis fin à ses affaires.

1474 Si cette prédication, ainsi que la lettre à ceux d'Ephèse de l'Apôtre, si la mention que l'évangéliste saint Jean dans son Apocalypse fait de l'Eglise d'Ephèse, la première des sept auxquelles il s'adresse⁶⁰³; si la vénérable et antique tradition locale selon laquelle la Mère de Dieu vécut à Ephèse avec l'Evangéliste, chacun de ces faits suffirait à donner à cette ville un souvenir impérissable dans l'histoire de l'Eglise, nous devons ajouter, fils bien-aimés, une autre raison transcendante qui l'immortalise : la célébration en ce lieu du troisième Concile œcuménique en l'an 431.

1475 Nos prêtres bien-aimés savent d'une manière particulière combien ce Concile, dont le Souverain Pontife souhaite commémorer le 15e centenaire, a été important pour le catholicisme. Le concile œcuménique de Nicée avait eu lieu, au cours duquel la consubstantialité (*homousios*) du Fils avec le Père avait été définie, afin de ne pas laisser aux Ariens des subterfuges pour défendre leur hérésie de l'infériorité du Verbe par rapport au Père⁶⁰⁴. Mais cette définition même à de nombreux écrivains et Saints Pères de l'époque qui ont voulu la préserver et la défendre et en même temps se donner une

⁶⁰³Cf. Ap 2,1-7.

⁶⁰⁴Cf. DENZINGER 54.

explication rationnelle de la question : la façon dont le Fils, étant consubstantiel au Père, a revêtu la nature humaine, les a plongés dans des hésitations d'expression, et une nouvelle hérésie, sapant à la racine la maternité divine de la Sainte Vierge et, en même temps, niant en réalité la qualité de Dieu à Jésus-Christ et, par conséquent, de notre rédemption au prix du sang divin, a surgi, dont Nestorius était le palladien⁶⁰⁵.

1476 Il n'a pas nié, du moins en nom, que Jésus-Christ était Dieu, mais, en essayant d'expliquer comment en Lui les natures humaine et divine étaient unies, il a distingué dans le Verbe humain deux personnes, la divine et l'humaine, unies en Lui soit par la demeure du Verbe dans l'homme comme dans un temple, soit par l'union des affections et des volontés entre les deux personnes, divine et humaine, soit par la fonction instrumentale que la personne humaine a prêtée à la personne divine qui l'occupait, soit par une sorte d'honneur qui revenait à l'homme par son alliance avec le Verbe, soit enfin par une communication de noms en vertu de laquelle l'homme était appelé Dieu et Fils de Dieu⁶⁰⁶.

1477 Toutes ces manières qu'avait Nestorius d'expliquer l'Incarnation du Verbe indiquent clairement que pour lui l'union de la nature divine du Fils de Dieu avec la nature humaine n'était qu'une union purement morale, et que de même que le Christ, si ces explications étaient acceptées comme bonnes, ne pouvait être appelé que porteur de Dieu et non vrai Dieu, de même la Sainte Vierge ne devait être considérée que comme donnant naissance à un homme et non à Dieu ; de même qu'en disant que le Christ a souffert et nous a rachetés, nous devons comprendre que ce n'est pas Dieu qui a enduré ces souffrances pour nous, mais la personne humaine que ce Dieu a portée comme son habitation ou son instrument, sur laquelle ces souffrances sont tombées.

1478 Mais, de même qu'Arius, dans ses négations de la consubstantialité du Verbe avec le Père, trouva un saint Athanase, qui fut l'infatigable rebelleur de son hérésie, et un concile, celui de Nicée, qui condamna ses contrevérités et établit la véritable doctrine, ainsi Nestorius eut face à ses erreurs un S. Cyrille d'Alexandrie et un Concile, celui d'Éphèse, qui, par un autre mot, *kypostasis*⁶⁰⁷, aussi précise que l'*homousios*⁶⁰⁸ pour le premier, confondait le nouvel hérésiarque, établisse le lien éternel et inébranlable dans lequel s'était réalisée l'union en Jésus-Christ de ses deux natures, divine et humaine, et que ce soit le siège contre lequel se brisent les arguties d'hérétiques anciens et modernes, tout en laissant la Reine des Cieux et des Terres dans la très haute dignité de Mère de Dieu et nous avec la grâce inestimable d'avoir été rachetés de l'esclavage du démon par le sang précieux de tout un Dieu.

1479 Mais ce ne sont pas seulement ceux-ci ; il y a encore une autre raison qui rend très importante cette assemblée des Pères et des Prélats réunie en Concile à Éphèse.

Déjà dans ces premiers siècles de l'Église était respectée et proclamée une vérité qui, en ces temps-ci, est par beaucoup qui se disent chrétiens inconnu, nié ou attaqué : la vérité de la primauté du Pontife Romain.

1480 Nous avons indiqué qui étaient les principaux protagonistes de la dispute pour savoir si la Sainte Vierge avait droit ou non au nom de Mère de Dieu. Il s'agissait, d'une part, de Nestorius, qui lui refusait cette prérogative, et de saint Cyrille, qui la défendait énergiquement, et tous deux, à l'appui de leurs vues, écrivirent plusieurs lettres et documents sans parvenir à se convaincre l'un l'autre, de sorte qu'ils décidèrent tous deux de s'adresser au pape Célestin.

1481 Cet accès au Pontife de Rome indique clairement les sentiments des deux prétendants, qui ne pouvaient être autres que la conviction que la décision de l'autorité à laquelle ils ont porté le litige pouvait statuer sans autre recours.

1482 Mais si ce fait confirme cette primauté, il est encore plus clairement prouvé par la présence au Concile d'Éphèse des légats du Pape et par la déclaration faite à la troisième session par le représentant personnel du Souverain Pontife Célestin, le presbytre Philippe, avec l'assentiment unanime des Pères du Concile en ces termes : « Personne ne doute, mais il est connu de tous que le saint et très bienheureux Pierre, prince et chef des Apôtres, pilier de la foi et fondement de l'Église catholique, a reçu les clés du Royaume de Notre Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain, et qu'il lui a été donné le pouvoir de pardonner et de retenir les péchés, qui, jusqu'à présent et pour toujours, vit dans ses successeurs et exerce le jugement »⁶⁰⁹.

1483 Notons donc, comme un autre des copieux fruits du Concile, dont nous commémorons le quinzième centenaire, cette autre vérité qui y est affirmée, que l'Église romaine est la mère et la maîtresse de toutes les Églises, et que son Pontife est le Primat.

⁶⁰⁵Cf. DENZINGER 111a.

⁶⁰⁶Cf. SAINT THOMAS : *Summa Theologica*, 3 q.2 a.6.

⁶⁰⁷Cf. DENZINGER 111a y 114.

⁶⁰⁸Cf. DENZINGER 54.

⁶⁰⁹Cf. DENZINGER 112.

1484 Après cette brève synthèse que nous venons de faire, il ne semblera étrange à aucun d'entre vous, chers fils, que le Très Saint Père souhaite que le monde catholique tout entier commémore d'une manière particulière cette année la date du centenaire de ce Concile, qui a tant honoré dans ses définitions celle qui est notre Mère aimante, la Vierge Marie, et nous a donné l'assurance que c'est le sang divin qui nous a sauvés du pouvoir des ténèbres, tout en indiquant à chaque chrétien la véritable succession de saint Pierre et l'autorité suprême de toute Église qui serait l'Église de Jésus-Christ.

1485 Or, chers fils, toute commémoration, pour être fructueuse, doit avoir des objectifs précis, afin que nos cœurs et nos esprits s'y orientent, et ceux de la commémoration de ce Concile, nous allons vous les indiquer, ou plutôt, vous présenter ceux-là mêmes que le Saint-Père souhaite voir se réaliser : « Que non seulement les prêtres, mais aussi les fidèles éclairés par eux, se souviennent du Concile d'Ephèse, de sa doctrine, des dogmes qui y ont été définis et des hommes illustres qui s'y sont distingués ; que le peuple soit éveillé à l'appréciation de la vie surnaturelle, aujourd'hui si refroidie ou si complètement négligée, par suite du naturalisme qui s'est infiltré partout ; que cette commémoration ravive la piété des fidèles envers Dieu et sa Très Sainte Mère et leur amour et respect pour le Souverain Pontife »⁶¹⁰.

1486 Et comme moyen approprié pour atteindre ces fins, nous jugeons, fils bien-aimés, qu'il est opportun, et ainsi nous ordonnons à nos prêtres bien-aimés, spécialement à ceux qui ont le soin des âmes, que la prédication au peuple cette année, aux jours les plus appropriés, comme le sont les fêtes du Seigneur et de la Vierge, dans un ou plusieurs, comme ils l'entendent, de fonder leurs exposés ou leurs sermons sur les faits du Concile d'Ephèse, en amplifiant ce que, en résumé, nous avons consigné dans cette Lettre et en orientant l'exhortation pratique de manière à porter à la connaissance de leurs auditeurs ce que le Saint-Père entend et ce qui a été indiqué ci-dessus.

1487 Ils s'efforceront également de promouvoir dans les pieuses associations, surtout celles du Seigneur et de Marie, de leurs paroisses, la célébration de communions générales dans lesquelles l'intention principale de ceux qui s'approchent de la Sainte Table est de prier pour les besoins de la Chaire apostolique en général et surtout pour le retour des peuples d'Orient dans le giron de la Sainte Église romaine, dont la primauté a brillé si clairement au Concile d'Ephèse.

Que la bénédiction du ciel soit le gage du succès des vœux du Saint-Père dans notre diocèse, que nous vous donnons de tout cœur au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donné en notre palais épiscopal de Segorbe, le 10 mai de l'an de grâce 1931.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

47. Subvention au culte et au clergé

(B. 51 [1931] p.249-257)

A nos diocésains bien-aimés, santé et grâce dans le Seigneur.

1488 Après l'adresse de l'épiscopat aux fidèles, très chers frères, dans laquelle, en résumé, mais d'une manière qui ne laisse aucune place au doute, il vous a été indiqué les raisons pour lesquelles ceux qui veulent vraiment, et non pas en nom, se dire fils de la Sainte Mère l'Église, ont l'obligation d'aller remédier à la nécessité matérielle dans laquelle le culte catholique et ses ministres seront placés par une des nombreuses spoliations que l'Église catholique a subies au cours de ses vingt siècles d'existence, nous croyons qu'il ne reste plus rien à vous dire pour remplir cette obligation.

1489 Cependant, au cas où vous, nos frères bien-aimés, voudriez entendre la parole de celui qui, bien qu'immérité, est votre Pasteur, non pas en commun, mais en particulier, nous avons décidé de vous l'adresser, même si nous ne faisons rien d'autre que répéter les concepts de cette adresse.

1490 A partir de janvier prochain, comme vous le savez, si la Providence dans ses hauts desseins ne prépare pas une rectification de l'accord désastreux qui, plus que la vie matérielle du prêtre, affectera la vie sociale du pays et son véritable progrès spirituel, que les paroisses ne recevront plus ce que l'État leur donne en toute justice, bien que de façon dérisoire car si maigre, pour soutenir un minimum de culte dû à Dieu, ce culte ne pourra pas être rendu, à moins que votre générosité ne vienne remédier à un manque aussi grave.

⁶¹⁰PIE XI : *Lettre au Cardinal A. Sincero*, du 25 décembre 1930 : AAS 23 (1931) p.11-12.

1491 Et nos chers diocésains voudront-ils voir leurs paroisses fermées, ces oasis de paix et de consolation qui conservent tant de souvenirs agréables à chacun d'entre nous, pour les voir dans une désolation perpétuelle ?... Nous ne pouvons pas nous résigner à le croire.

1492 Ceux qui habitent le village, dans la paroisse duquel ils ont reçu jadis, par les eaux généreuses du baptême, le titre inestimable d'enfants de Dieu et d'héritiers de sa gloire, et ont renoncé à Satan, ne peuvent permettre à Satan de triompher quand ils voient que le bon Père, qui leur a donné sa protection, doit fuir la paroisse, parce qu'il ne peut y rester avec la décence et l'honneur dus à sa divine Majesté ; qui, en ce jour inoubliable marqué d'une pierre blanche sur le chemin de leur existence, le visage débordant de joie, les plus beaux habits de leurs enfants pour vêtements, le cœur vêtu de pureté et entourés de leurs parents et de leurs proches, sont venus pour la première fois prendre part au repas sacré de la Communion Eucharistique, ils ne permettront pas à Celui qui leur a tout donné en ce jour mémorable, puis tant de fois désiré, de ne pas recevoir en retour, sinon la totalité, une petite partie des biens de chacun afin qu'ils puissent continuer dans le tabernacle, en étant l'illusion de leurs enfants ou petits-enfants qui attendent avec impatience le beau moment de leur première communion ; qui, lorsque le moment est venu de donner une nouvelle direction à leur vie, mais non pas seuls, mais en compagnie d'un bras fort sur lequel s'appuyer, les jeunes femmes, ou d'un compagnon pour adoucir les difficultés du travail, les jeunes hommes, sont venus au saint autel de leur paroisse pour sanctifier, par le sacrement, leurs amours, qui les ont mutuellement attirés à marcher ensemble sur le chemin rocailleux de cette vallée de larmes, ne quitteront pas une église fermée d'où ils sortent avec cet amour sanctifié attrayant ; ceux qui, et ils seront tous ceux de la paroisse, parce que pour tous en ce monde il y a des heures et des jours de tribulation, au milieu des peines, toutes les sources de consolation fermées, sans un rayon de lumière pour les guider, sans une goutte de baume pour les consoler, sans une lueur d'espoir de soulagement ou de consolation, ils ont franchi le seuil de la paroisse pour tomber à genoux devant le Dieu d'amour et de toute consolation présent là, ou devant la Mère, consolation des affligés, ou devant le Saint Patron du peuple, précieux intercesseur de ceux qui ont reçu dans les transes douloureuses ou la conformité dans la volonté qui atténue les peines ou le grand don de les voir disparaître, ils ne peuvent pas commettre le péché d'ingratitude de permettre que ce seuil paroissial soit franchi dans le futur pour ne pas venir avec leurs aumônes pour le maintenir ouvert ; ceux qui pleurent leurs proches, où ailleurs que dans la paroisse atténuent-ils vraiment leur peine quand, souvent dans la paix et la reconnaissance de l'église, ils prient Dieu pour eux, ou qu'à leurs anniversaires ils leur adressent leurs prières en commun ? et ne veulent-ils plus offrir à ceux qu'ils aimaient la consolation des prières, recommandées et louées par les saints, dont on demande la fervente intercession dans le recueillement de la paroisse ?...

1493 Si la vertu de religion qui, comme il vous a été dit dans la susdite adresse de tous les prélats, oblige les fidèles à rendre à l'auguste Trinité, par la médiation de notre adorable Rédempteur et l'intercession de la Sainte Vierge et des Saints, le culte interne et externe, privé et public qui lui est dû par son infinie majesté ; si la conscience de la dignité chrétienne, qui, en faisant sentir son caractère de membre vivant de l'Église, oblige à participer personnellement et collectivement à l'exercice du culte liturgique ; si la valeur inestimable de l'offrande faite à l'Eglise, avec laquelle les fidèles contribuent à la réalisation de buts spirituels et surnaturels et à l'extension du Royaume du Christ parmi les hommes, n'était pas en soi une raison suffisante pour vous pousser à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que le culte paroissial ne soit pas interrompu, passez à ces autres raisons de nature affective que nous avons indiquées plus haut et ne voulez pas que le vent froid de votre indifférence dessèche l'arbre chargé de biens de toutes sortes que porte une paroisse ouverte au culte.

* * * * *

1494 Mais ce n'est pas seulement le budget des cultes qui disparaîtra à la fin de cette année ; c'est aussi le fait que, si Dieu ne l'aide pas, une partie du clergé paroissial se retrouvera sans budget dans deux ans ; remarquez que ce n'est pas dans deux ans, mais dans cette période, tout le personnel ecclésiastique du diocèse se retrouvera sans budget.

Et pour remédier à cette nouvelle calamité, les bons catholiques de fait et pas seulement de nom doivent se manifester.

1495 Il est juste de penser que vous ne voudrez pas, mais serez encouragés à ne pas permettre la fermeture de votre église, afin qu'en elle vos petits reçoivent les eaux salutaires du Baptême, afin que dès leurs premiers jours ils soient enfants de Dieu et non esclaves du diable ; afin que vous aspiriez pour eux et pour vous-mêmes à vivifier vos âmes avec le pain des forts, qui est Jésus-Christ reçu dans la Sainte Eucharistie ; que vous souhaitiez qu'ils se distinguent de l'irrationnel lorsqu'ils formeront le nid du foyer, en faisant descendre sur eux la bénédiction du prêtre qui sanctifie leurs amours mutuelles ; que vous

désirez que ce soit le ministre du Seigneur qui recueille toutes vos prières pour les êtres chers qui ont quitté ce monde, et les unisse aux mérites du Christ, lorsque dans ses saintes mains il prend l'Hostie sacrée et l'immole au Père comme victime propitiatoire pour eux ; mais pour tout cela, comme vous le comprenez déjà, il faut le prêtre, spécialement consacré à ces offices et seul véritable ministre de ceux-ci à la manière ordinaire.

1496 C'est pourquoi, dans le discours précité, l'une des diverses raisons que nous, prélats, vous avons données pour vous engager à ne pas négliger le culte divin et ses ministres, était la mission du prêtre, ambassadeur sacré de Dieu auprès du peuple fidèle, dont il exerce et assure l'endoctrinement, la sanctification et le gouvernement spirituel, par la diversité de ses ministères, et représentant autorisé devant la présence du Très-Haut de la société chrétienne, dont il offre l'esprit, la voix et les œuvres de plaidoirie et d'expiation, au nom et dans le ministère de l'Église.

Non seulement au culte, mais aussi au prêtre qui l'offre, aidez mes frères bien-aimés, en conséquence obligée de ce que nous venons de vous indiquer.

1497 Aujourd'hui, toute la haine des sectes contraires au nom de Dieu s'est déchaînée contre leurs représentants autorisés, et ces sectes font chœur beaucoup de ceux qui s'appellent catholiques, et pour donner une raison de cette contradiction dans leur façon de s'appeler et de parler, ils prétendent qu'ils ne vont pas contre Dieu et la religion, mais contre le cléricalisme. Ne les croyez pas, ce sont des loups, bien qu'ils veuillent mal se déguiser en peau de mouton, et si la seule lumière de la raison ne suffisait pas à nous révéler l'absurdité de la distinction, ces paroles de Jésus-Christ, Dieu et fondateur de la religion, à ses apôtres, ses ministres et ses représentants : « *Qui vous écoute m'écoute, qui vous rejette me rejette, et qui me rejette, rejette Celui qui m'a envoyé* »⁶¹¹.

1498 L'impiété actuelle, fille de celle qui prononça il y a vingt siècles *nolumus hunc regnare super nos*, Nous ne voulons pas que celui-là (Jésus-Christ) règne sur nous⁶¹², a ces mêmes désirs, et sait que le moyen le plus facile et le meilleur pour arriver à cette fin est de discréditer les ministres de l'Unique, de les annuler, de les anéantir, si possible, et comme moyen sûr d'anéantissement, de rendre leur vie matérielle impossible.

1499 Cette vie, en dehors de son prestige, c'est ce qu'il vous appartient maintenant, fils bien-aimés, de défendre avec votre générosité, afin que le prêtre ne disparaisse pas de votre paroisse, car malheur aux personnes qui n'ont pas sur elles le regard vigilant du berger des âmes et les effusions de son cœur paternel, que ce soit d'une manière ou au moins fréquemment. Dupanloup rapporte qu'un jour des paroissiens dirent à l'évêque d'Orléans, à qui il se rendit en sainte visite : « Qu'un prêtre nous envoie, que nous devenons des bêtes ! » une phrase qui renferme en elle toute la valeur inestimable d'un prêtre dans une paroisse.

1500 Il se peut qu'il y ait des personnes qui croient à cette phrase exagérée, mais que Dieu fasse en sorte qu'une expérience amère ne force pas ceux qui aujourd'hui regardent avec indifférence cet aspect de l'aide à la vie de leur curé à la répéter.

1501 Je sais que beaucoup de nos chers paroissiens peuvent à juste titre nous dire qu'ils sont pauvres, mais pour atténuer la force de cette raison, avançons cette autre affirmation : que tous ou presque tous les prêtres du diocèse sont également pauvres dans cet aspect de la richesse. Par conséquent, en tant que pauvres, ils ont l'avantage de pouvoir mieux comprendre ceux qui sont comme eux, car l'égalité de statut social entre ceux qui se traitent les uns les autres apporte cette meilleure intelligence et, par conséquent, ils n'ont pas à exiger pour leur mode de vie autre chose que ce qu'ils savent déjà par leur propre expérience que les pauvres peuvent donner. Et eux, dont la vie, comme chacun sait, a toujours été une vie de pauvreté, presque de dénuement, ne doivent pas maintenant nous demander plus que ce qui leur est nécessaire, et même cela porté à l'extrême du sacrifice pour le bien de vos âmes.

1502 Et lorsque la pauvreté d'un peuple atteint de telles extrémités que la charge d'entretenir un prêtre devient vraiment insupportable, nous avons déjà indiqué l'avantage de l'avoir au moins fréquemment, et pour cela l'association de deux pour l'entretenir doit être un remède, mais cela doit toujours être considéré par ceux qui apprécient à sa juste valeur ce que c'est que d'avoir à tout moment un guide, un conseiller, un médecin de son âme, ce qui est le prêtre en dernier ressort.

1503 Que la Sainte Vierge de l'Espérance, à la date de laquelle nous avons pensé vous adresser cette exhortation, et à laquelle nous sommes confiants que ces paroles ne tomberont pas sur un terrain stérile, accorde que le culte de son divin Fils, d'Elle et des Saints ne soit interrompu dans aucune de nos paroisses et que les prêtres à la tête de ces paroisses puissent, même au prix de quelques sacrifices, continuer à exercer leur ministère sacré, gage de paix et de progrès matériel dans la société.

Ainsi le souhaite votre serviteur et père dans le Christ, qui vous bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

⁶¹¹Lc 10,16.

⁶¹²Lc 19,14.

Donnée à Segorbe, le 18 décembre 1931.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE

48. Centenaire de la mort du Christ

(B. Seg 53 [1933] p.9-17)

« Si quis vult post me venire, abneget semetipsum
et tollat crucem suam et sequatur me » (Mt 16,24).
« Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même,
qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive ».

1504 Chers fils, s'agissant des chrétiens, comme par la miséricorde de Dieu, vous l'êtes vous-mêmes, il semblerait inutile de vous demander si vous voulez suivre Jésus-Christ, car vous vous êtes obligés par vos parrains en demandant le saint baptême. Et le titre honorable de chrétien, dont vous vous valez, vous oblige tant, car chrétien veut dire disciple de Jésus Christ, dont il a professé la foi dans le baptême, et qui est lié à son saint service. Dignité par-dessus toute dignité, fils bien-aimés ! à laquelle aucune grandeur sur terre, pas même la royauté, ne peut se comparer ; comme le disait sainte Agathe à Viciano, qui soutenait qu'étant si noble et issue d'une famille si distinguée, elle n'avait pas honte de pratiquer la vie humble et servile des chrétiens, ce à quoi elle répondait : « Bien plus grande et plus illustre est l'humilité et la servitude chrétienne que l'orgueilleuse ostentation des rois »⁶¹³.

1505 Mais, chers fils, en observant la façon dont les chrétiens vivent aujourd'hui, dans un tout conforme aux pratiques et aux maximes du monde, que Jésus-Christ a tant réprouvées et anathématisées, il ne paraîtra plus chrétien que ceux et celles qui sont complètement oubliés de leurs devoirs religieux, en conciliant avec le vêtement indécent, avec les distractions impudiques et avec un attachement démesuré aux biens matériels, qui les placent au-dessus de ceux de l'esprit, on leur dit : Pensez-vous que vous pouvez aussi suivre Jésus-Christ et sauver votre âme ? Ne savez-vous pas que le divin Rédempteur, le chemin, la vérité et la vie, nous dit catégoriquement qu'il n'y a que deux voies de salut, celle de l'innocence et celle de la pénitence, et que celui qui veut Le suivre doit prendre sa croix ?

1506 Celui qui veut le suivre ! Eh bien, ne sommes-nous donc pas tous obligés de le faire parce qu'il est notre Créateur, notre Rédempteur et notre Sauveur ? Oui, fils bien-aimés, mais le Seigneur a voulu nous donner la liberté dans nos actions, afin que nos œuvres aient du mérite ou du démerite et que par elles nous obtenions notre salut, en profitant de sa grâce ou la réprobation éternelle en en abusant. Si nos premiers parents avaient obéi au précepte du Seigneur, nous serions montés au ciel, quand il a plu à sa divine Majesté, sans passer par la mort, ni subir aucune peine ; mais, ayant violé ce précepte, il ne suffit pas encore que notre Sauveur Jésus nous ait rachetés par sa passion et sa très sainte mort. Mais nous devons gagner le ciel par nos œuvres en portant la croix sur les traces de notre divin Rédempteur, comme Il nous le dit lui-même : « *Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive* » : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum et tollat crucem suam et sequatur me*⁶¹⁴.

* * * * *

1507 Ô croix, *ave spes unica* ! Ô croix, unique espérance et planche de salut pour les pauvres pécheurs ! Si pour les Juifs et les païens elle était un objet de haine et de mépris⁶¹⁵, comme le dit l'Apôtre, parce que des criminels y étaient suspendus, pour nous catholiques, fils bien-aimés, elle est un objet d'amour, de vénération et d'espérance, parce que le divin Rédempteur y est mort pour nous secourir. Oui, c'est pourquoi les saints l'aimaient tant, que saint André, en la voyant, s'est exclamé : « Ô bonne Croix, qui a été ornée du contact des membres du Seigneur, longtemps désirée par moi, aimée avec sollicitude, recherchée sans interruption, et une fois préparée avec grand désir, enlève-moi d'entre les

⁶¹³Cf. dans B.R. 4e lecture du 5 février.

⁶¹⁴Mt 16,24.

⁶¹⁵Cf. 1 Co 1,23.

hommes et conduis-moi à mon divin Maître, afin que par toi Il me reçoive, lui qui par toi m'a racheté »⁶¹⁶. Et les autres Saints, sans aucune distinction, aimaient tellement les travaux, les mortifications et les tribulations qui représentent la croix, que lorsqu'ils en manquaient, ils souffraient terriblement, parce qu'ils se croyaient abandonnés de Dieu ; comme le Père séraphique saint François et sa fille capucine sainte Véronique de Giuliani⁶¹⁷. Et sainte Thérèse d'Avila souhaitait souffrir ou mourir⁶¹⁸; et sainte Marie-Madeleine de Pazzi, si friande de la croix, c'était son plus grand tourment de ne pas avoir à souffrir, alors elle demanda au Seigneur : « Ni souffrir, ni mourir pour souffrir davantage »⁶¹⁹. Car les Saints, en tant que vrais sages, n'oublent pas la leçon du Divin Maître, qui dit : « Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive »⁶²⁰. Et cela par la voie étroite de la mortification et de la pénitence, seule voie par laquelle nous, pécheurs, pouvons monter au ciel, car s'il a plu à Jésus-Christ de souffrir et d'endurer la mort et la passion et d'entrer ainsi dans sa gloire, comme Il l'a dit lui-même à ses disciples sur le chemin d'Emmaüs : *Nonne haec oportuit pati Christum et intrare in gloriam suam ?* (Lc 24,26). Comment cessera-t-il d'être non plus commode, mais nécessaire pour nous d'embrasser la pénitence et de prendre la croix à la suite de notre divin Maître pour entrer au ciel ?

1508 De plus, fils bien-aimés, Jésus-Christ, notre Rédempteur, qui, pour nous arracher à la puissance de l'ennemi, se serait contenté de n'importe quel acte de sa vie, car ils sont tous d'une valeur infinie, ne s'est pas contenté de cela, mais pour que notre rédemption soit abondante, et pour qu'il nous serve de modèle et d'exemple auquel nous puissions adapter notre vie afin d'obtenir le salut, qui dépend de nos bonnes œuvres, il a voulu vivre parmi nous pendant trente-trois ans, avec toutes sortes d'épreuves et de privations et avec d'horribles tourments, pour finalement mourir pendu à une croix. Et s'il n'était pas devenu notre guide et notre maître dans la pratique des vertus et ne nous avait pas enseigné la voie de la mortification, de la pénitence et de l'amour de la sainte croix, ne doutez pas, enfants bien-aimés, que beaucoup plus d'âmes auraient péri éternellement ; à cause de la répugnance que nous éprouvons tous naturellement pour ce qui mortifie notre nature et notre amour-propre, et parce que, faute de ce modèle et de cet exemple, l'esprit infernal aurait pu plus facilement nous détourner du chemin de croix et de pénitence qui conduit au ciel et nous introduire dans les vastes et spacieuses jouissances mondaines qui conduisent à l'abîme infernal.

1509 C'est pourquoi, fils bien-aimés, loin de nous l'idée de nous glorifier d'autre chose que de la croix de Jésus-Christ. Aimons-la et vivons crucifiés avec elle pour le monde, et le monde pour nous, comme le dit l'Apôtre : *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Iesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo* (Ga 6,14).

* * * * *

1510 Mais hélas, combien la majorité des chrétiens d'aujourd'hui sont loin d'aimer ou même de connaître la Sainte Croix, fils bien-aimés ; son seul nom les horripile et les effraie ! Y a-t-il beaucoup de personnes qui veulent et ne se contentent même pas de souffrir aujourd'hui ? Il n'y a pas d'autre ardeur et désir que de s'amuser et de se divertir, en disant pratiquement avec les insensés, dont parle le livre de la Sagesse : « Couronnons-nous de boutons de roses, avant qu'ils ne se fanent »⁶²¹; sans remarquer que cela ne peut pas satisfaire le désir de bonheur de l'homme, qui est en soi aussi éphémère et inconstant que les plaisirs mondains, raison pour laquelle saint Augustin dit : « Vous nous avez faits, Seigneur, pour Vous, et notre cœur est sans repos jusqu'à ce qu'il se repose en Vous »⁶²². Tandis que pâtir et souffrir en portant la croix à la suite de Jésus-Christ donne tant de satisfaction et de plaisir à l'âme qu'elle n'est satisfaite que de souffrir pour Dieu.

1511 Or, puisque ce chemin de croix est, comme nous l'avons dit, le seul qui puisse nous conduire au ciel, il s'ensuit que le Seigneur, qui veut le salut de tous, nous y conduira toujours ; de sorte que tous et toujours, jusqu'au dernier moment de notre vie, nous aurons à souffrir et à endurer dans cette vallée de larmes. Et par cette miséricorde du Seigneur, qui veut le salut de tous : *Deus qui omnes homines vult salvos fieri* (1 Tm 2,4), nous devons le remercier infiniment, enfants bien-aimés, et lui dire de tout notre cœur avec saint Augustin : « Seigneur, ici brûle, ici coupe où tu veux ; ici, n'aie pas pitié de moi,

⁶¹⁶Cf. dans B.R. 6e lecture du 30 novembre.

⁶¹⁷Cf. dans B.R. 5e lecture du 9 juillet (Office propre à l'Ordre des Capucins). Cf. supra, 1206.

⁶¹⁸Cf. dans B.R. 6e lecture du 15 octobre. Cf. SAINTE THÉRÈSE ; *Livre de la vie*, 40,20, dans o. c., p. 176. Cf. supra, 296. 1206.

⁶¹⁹Cf. dans B.R. 6e lecture du 30 mai. Cf. supra, 1206.

⁶²⁰Mt 16,24.

⁶²¹Sg 2,8.

⁶²²Cf. SAINT AUGUSTIN : *Confessions* 1,1 : PL 32,661. Cf. supra, 351.478.521.663. 966.1048.

afin que dans l'éternité tu me pardonnes ». *Domine hic ure, hic seca, hic non parcas, ut in aeternum parcas*⁶²³.

1512 C'est aussi pour cette raison, chers fils, que la Sainte Mère l'Église, si soucieuse du salut de ses enfants, nous rappelle souvent la nécessité d'embrasser la croix de la pénitence, et nous y oblige même, surtout pendant le Saint Carême, dans lequel nous allons bientôt entrer.

1513 N'ignorons pas leurs cris, fils bien-aimés, car aujourd'hui plus que jamais, nous devons embrasser la pénitence, car dans la mer de corruption dans laquelle nous naviguons, seule la planche de pénitence peut nous sauver. Car, comme Jésus-Christ l'a dit aux Apôtres, l'esprit impur avec ses scandales, son immodestie et son impureté ne peut être expulsé que par la prière et le jeûne : *Hoc genus in nullo potest exire nisi in oratione et ieiunio* (Mc 9,28). Avec la prière, car c'est la clé qui ouvre la porte du ciel, et le Seigneur ne peut pas y résister, c'est pourquoi il a demandé à Moïse, qui implorait le pardon de son peuple, de le laisser le punir comme il le méritait⁶²⁴. Et le jeûne ou la pénitence, parce que son efficacité et sa nécessité sont si grandes, comme le Seigneur le dit par saint Luc : « *Non, je vous le dis, mais si vous ne vous repentez pas, vous périrez tous pareillement* ». *Non, dico vobis, sed, nisi paenitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* (Lc 13,3).

1514 Or, chers fils, en cette année, la Sainte Mère l'Église réclame de manière toute particulière de nous la prière et la pénitence, car c'est en elle que l'on commémore le XIX^e centenaire de la passion et de la mort de notre adorable Rédempteur. Événement sur toute pondération extraordinaire, qui réclame de nous une grande préparation pour le célébrer dignement et en tirer le fruit spirituel que le Seigneur désire.

1515 C'est une année, fils bien-aimés, d'un Jubilé extraordinaire, où le Saint-Père ouvre aux fidèles les trésors de la grâce pour que, bien purifiés de leurs fautes, enflammés de l'amour de celui qui, pour notre amour, a donné sa vie sur la croix, nous puissions suivre ce divin Rédempteur, en portant notre croix, afin d'obtenir le salut éternel. Vous tous, donc, qui êtes en mesure de faire le pèlerinage à Rome, où seul le Jubilé sera gagné en cette année sainte, répondez à l'appel de Sa Sainteté et partez avec les dispositions appropriées, afin que votre âme soit complètement purifiée de ses fautes par le saint Jubilé. Et que ceux d'entre vous qui ne peuvent pas se rendre dans la Ville Sainte pour cette raison ne se découragent pas, car le Saint-Père a déjà prévu et indiqué ceux qui, en raison de circonstances particulières, pourront recevoir le Jubilé dans leur propre ville. De plus, nous pouvons à juste titre attendre de la munificence de Sa Sainteté que l'année suivante, c'est-à-dire en 1934, il ne manquera pas d'accorder à l'ensemble du monde catholique les mêmes grâces jubilaires que tous les Papes ont accordées les années jubilaires.

1516 Réjouissons-nous donc en Dieu et rendons-lui grâce pour le bienfait de la rédemption que nous allons commémorer, et efforçons-nous, comme fruit de cette année, d'y pratiquer, si possible tous les jours, ou au moins les vendredis et les dimanches, le saint exercice du Chemin de Croix, le plus agréable à Dieu après la sainte Messe, et le plus propre à enflammer nos cœurs de l'amour d'un Dieu qui, pour notre amour et pour notre salut, a donné sa vie en mourant sur une croix. C'est pourquoi cet exercice a été la dévotion préférée de tous les saints et de toutes les âmes pieuses, car nous y apprenons pratiquement toutes les vertus que nous a enseignées le divin Maître et nous nous efforçons de porter la croix qu'il nous offre et de le suivre avec elle dans la rue de l'amertume, qui n'est autre pour nous que ce monde, que l'Église appelle à juste titre la vallée des larmes.

1517 Ainsi nous prouverons, fils bien-aimés, notre volonté de suivre Jésus-Christ, qui dit : « *Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive* ». *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum et tollat crucem suam et sequatur me* (Mt 16,24). Et le Seigneur nous comblera de ses grâces, avec lesquelles nous pourrons nous élever à un haut degré de perfection et atteindre ensuite la béatitude éternelle, ce que votre prélat désire pour lui-même et pour vous, qui vous bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Donnée en notre palais épiscopal de Segorbe, le dimanche de la Septuagésime, 12 février 1933.

FR. LUIS, ÉVÊQUE

⁶²³Cette phrase d'un auteur médiéval et longtemps attribuée à Saint Augustin pourrait avoir son fondement dans le *Sermon* 70,2 du Saint (cf. PL 38,445).

⁶²⁴Cf. Ex 32,10-14.

LETTRES

INTRODUCTION

Si l'autobiographie est le plus beau texte franciscain de Luis Amigó, et les Exhortations le plus pastoral, ses lettres sont le document graphique dans lequel sa personnalité et son grand amour pour les deux congrégations qu'il a fondées sont le plus fidèlement perçus. Cela est sans doute dû au fait que la lettre elle-même reflète l'intérieur de la personne avec une transparence inhabituelle, soit en raison de la spontanéité de la lettre elle-même, soit parce qu'elle est une réponse réfléchie à des situations de vie difficiles.

La présente collection de lettres de Luis Amigó comprend absolument toutes les lettres que nous possédons actuellement, bien que dans certaines d'entre elles nous ayons dû remplacer les noms propres par l'acronyme NN, pour des raisons de discrétion et de prudence élémentaires⁶²⁵. D'ailleurs, nous ne désespérons pas que d'autres lettres puissent apparaître à l'avenir. Des motifs d'espérance fondés ne manquent pas.

Les lettres, en grande majorité destinées à ses religieuses et à ses religieux, montrent sa vive conscience de fondateur et son souci de père pour l'œuvre que le Seigneur a voulu fonder par sa médiation. Le fait que, bien qu'ayant survécu près de cinquante ans à la fondation de ses deux congrégations religieuses, on n'ait trouvé qu'une seule lettre, et cette lettre sans date, aux Supérieurs Majeurs respectifs de ses deux congrégations est une chose étrange⁶²⁶. Le fait que pendant la guerre de 1936-1939 les archives générales des deux congrégations aient été détruites peut aider à expliquer l'affaire, même si nous pensons que ce n'est pas suffisant.

La Question amigonienne

Il est relativement courant, dans l'histoire des ordres religieux et des congrégations, de trouver une question épineuse qui est fréquemment identifiée à l'adjectif patronymique du fondateur. Elle est souvent motivée par une tentative d'être fidèle à la pensée du fondateur ou par un désir sain d'essayer d'interpréter son éventuelle évolution dans le temps.

Dans le cas de la congrégation des Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs – et le fait sera repris dans les lettres les plus intéressantes de Luis Amigó⁶²⁷ – la question amigonienne découle d'une formulation incongrue des premières constitutions. Ces disaient : « La congrégation se composera de Religieux prêtres et de Frères coadjuteurs, mais, compte tenu des travaux auxquels l'Institut se consacre, ces derniers devront être les plus »⁶²⁸. Et, malgré cela, les fonctions de Supérieurs Majeurs étaient réservées aux seuls prêtres⁶²⁹.

La Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers, compte tenu de la prolifération inhabituelle des instituts religieux au cours du siècle dernier, a vu dans l'impérieuse nécessité de mettre de l'ordre et de la clarté dans ces, donc en date 28-6-1901 a publié les Règles qui devaient régir les instituts de nouvelle fondation et s'adapter à ceux déjà existants⁶³⁰. À la suite de celles-ci, la Congrégation des Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, d'orientation nettement laïque, a pris une orientation plutôt cléricale, tout en précisant le but propre ou spécifique⁶³¹. Cela a donné lieu à un grand mécontentement, une division et un désordre parmi les religieux, ce qui a même donné lieu à

⁶²⁵Cf. 1554.1563.1696.1703.1716.

⁶²⁶Cf. 1960.

⁶²⁷Cf. 1728-1735.1737.1749.1753-1754.1763-1771.1960.

⁶²⁸Cf. 2462.

⁶²⁹Cf. 2384.2389.2391.2394.

⁶³⁰Cf. *Normae*, du 28-6-1901, dans Schaffer, T. : *De Religiosis* (Roma 1947) p. 1102-1135.

⁶³¹Luis Amigó avait initialement fixé comme but spécifique de ses fils « l'instruction des adultes et des enfants dans les sciences et les arts ; le service des malades, surtout à domicile, et le régime et la direction des prisons et des bagnes » (cf. 2360). À la suite des Règles du 28-6-1901, le but fut formulé comme suit : « L'enseignement et la moralisation des accueillis dans les Écoles de Réforme et de Correction » (Cf. AMIGÓ, L, *Constituciones escritas, acomodadas y enmendadas...* [Madrid 1978] p-302).

des ingérences étranges et douloureuses au sein de la congrégation, puisque le fait touchait à l'identité même de l'Institut⁶³².

A l'occasion de ce que l'on pourrait appeler la question amigonienne, toute une série de lettres jaillit de la plume de Luis Amigó, pleines d'énergie et de force dans l'obéissance filiale à Rome, mais surtout modèles d'exquise prudence, de modération et d'amour paternel pour ses religieux.

Thématique

Le cœur de la pensée de Luis Amigó est centré sur le désir de parvenir à sa propre sanctification et à son propre salut. Cela implique une dépendance totale à l'égard du Seigneur qui, dans les lettres du Serviteur de Dieu, prendra la forme d'une manière particulière de faire la volonté de Dieu, manifestée extérieurement sous la forme de la justice, de la miséricorde et de la providence divines.

Prenant les eaux du Patriarche séraphique⁶³³, à plusieurs reprises et en diverses occasions, il répétera à ses filles et à ses fils dans ses lettres : « Je vous souhaite d'être très saints pour la gloire de Dieu, l'honneur de notre Congrégation et le salut de nombreuses âmes que le Seigneur mettra sous votre direction et votre garde »⁶³⁴, une pensée que l'on retrouve à de nombreux autres endroits avec peu de variations⁶³⁵.

Motivé par des situations délicates et parfois difficiles, auxquelles nous avons déjà fait référence, il ne se lassera pas de répéter et de recommander à ses filles et à ses fils l'union fraternelle et la charité, l'harmonie et la paix, la compréhension et l'amour. Sa dimension missionnaire et populaire est également très claire, particulièrement développée dans ses lettres en tant que Supérieur majeur de la Province du Très Précieux Sang du Christ à Valence, et dans celles adressées à ses filles dans les missions.

Pour le reste, Luis Amigó révèle dans sa correspondance sa spiritualité profondément franciscaine, sa dévotion toute particulière à Notre-Dame des Douleurs, ses relations avec le Supérieur majeur de l'Ordre des Capucins, son amour pour les deux congrégations, son intérêt pour la formation religieuse et apostolique de ses filles et de ses fils, sa prudence et sa force d'âme face à d'étranges interventions, et sa pensée finale, cristallisée et remaniée dans la lettre circulaire du 3-5-1926, appelée à juste titre sa lettre-testament⁶³⁶.

Lettre-testament

A l'occasion de la célébration imminente des Chapitres généraux de ses deux congrégations, il a envoyé à ses filles et fils, le 3 mai 1926, une lettre circulaire qui constitue sans doute sa lettre-testament spirituelle. La circulaire est écrite lorsque ses instituts ont déjà accompli une carrière importante, avec suffisamment de recul historique, et avec le désir de fixer leur dernière pensée, ce qui la rend particulièrement intéressante.

Comme toute l'œuvre de Luis Amigó, elle est tissée autour de la pensée centrale du salut : « Et ne craignez pas de périr sur les falaises et les précipices sur lesquels vous devrez souvent vous tenir pour sauver la brebis égarée ; ne craignez pas non plus les ronces et les embuscades avec lesquelles l'ennemi essaiera de vous envelopper, car vous pouvez être sûrs que si vous réussissez à sauver une âme, vous prédestinez ainsi votre propre âme »⁶³⁷.

Il souligne ensuite la nécessité d'une formation sérieuse et franciscaine, avec une prédilection pour les vertus d'humilité, de simplicité, de charité et de zèle apostolique qui caractérisent l'Ordre séraphique.

Il poursuit en soulignant les attitudes de gratitude et d'estime pour la Congrégation, fidélité à sa propre mission, nécessité de l'union et de la charité fraternelles, vénération et obéissance aux Supérieurs, ainsi que fidélité exquise à la Règle et aux Constitutions propres. Et, connaissant les vicissitudes vécues par ses deux instituts, il conclut en mettant en garde contre la tentation toujours possible de « chercher et de choisir d'autres chemins contraires à ceux marqués et désignés par Dieu »⁶³⁸.

⁶³²Cf. supra, 155 ; 1763-1771.

⁶³³Cf. LP 108, *San Francisco de Asís* (BAC, Madrid 1978) p.676. Ibid., EP 65, p.741.

⁶³⁴Cf. 1820.1835.1883.1892.1916.

⁶³⁵Cf. 1598.1720.1735.1790.1810.1814.1883.1895.

⁶³⁶Cf. 1828-1835.

⁶³⁷Cf. 1831.

⁶³⁸Cf. 1835.

En résumé, les lettres révèlent le Luis Amigó capucin obéissant, le père aimant, le pasteur vigilant et, toujours, le religieux simple en minorité et en fraternité.

LETTRES

1. Au Père Général des Capucins**Antequera, 23 novembre 1877*⁶³⁹

1518 Très Révérend Père Général : La joie et la paix de Notre Seigneur Jésus-Christ soient avec Votre Révérendissime.

Ce n'est pas sans une grande tristesse et la plus grande consternation que nous pouvons considérer l'état dans lequel se trouve notre petite fraternité, à cause des troubles causés par certains de la même fraternité, qui ont cherché à introduire certains assouplissements de la règle, dont nous ne pouvons en aucun cas être satisfaits ; C'est pourquoi nous, soussignés, étudiants et disciples du susdit P. NN. 640, à cause principale de ce malheur, non pas poussés par la passion ou par tout autre désordre, mais comme c'est dans notre conscience, nous communiquons à Votre Révérendissime ce que nous avons reçu et su de lui, en ce moment où nous sommes encore faibles en ce qui concerne la formation :

1519 1^{er}. Son grand désir de gravir l'échelle des dignités, et son manque d'application à remplir la tâche qui lui est assignée par l'obéissance.

1520 2^{ème}. Sans aucune permission du Supérieur, avec deux dames très proches de lui et reçues par miséricorde de l'ancien cloître, il s'est proposé d'ouvrir dans notre couvent une école publique dans laquelle on enseigne les sciences majeures et mineures, mais, le Supérieur l'ayant appris et n'ayant pu réaliser son intention, emportées par l'orgueil elles ont diffamé le Gardien en tout lieu, et surtout dans la ville. Après cela, notre Père Gardien, tenant compte de l'abus introduit, à cause de la réparation du couvent, d'admettre des laïcs et de parler non seulement dans les dortoirs, mais aussi dans les cellules des religieux, a désigné un endroit approprié pour la conversation des personnes et les susdits l'ont encore et encore marqué comme injuste et sans manières sociales, et ainsi ils le traitent jusqu'à ce jour sans aucun respect et encore moins de révérence.

Nous, désirant vraiment la paix et la tranquillité, écrivons cette lettre à Votre Révérendissime pour que vous mettiez le remède opportun.

Que Dieu préserve la vie de Votre Révérendissime pendant de nombreuses années pour votre plus grande gloire, et nous implorons votre bénédiction.

P. FERMÍN DE VELILLA.
FR. ÁNGEL DE VELLIZA.
FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

2. Au Père Général des Capucins*Hano, 1 novembre 1880*

1521 Très Révérend Père Général des Capucins.

Très Révérend Père : A cette date, ceux qui souscrivent à cette lettre adressent à Sa Sainteté une supplique en ces termes : « Très Saint Père : les soussignés, religieux capucins d'Espagne, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, supplient humblement que, vu l'état très grave des fondations de cette Péninsule, et le décès du Père Esteban de Adoáin, Votre Béatitudo daigne nommer comme Commissaire général en Espagne le Révérend Père Fr. Bernabé de Astorga, en qui les meilleures qualités de gouvernement sont reconnues par tous, et au nom et en faveur duquel les décrets des 11 janvier et 18 juin 1877, reconnaissant et approuvant les premières fondations dans ce Royaume, ont été émis par Sa Majesté le Roi⁶⁴¹. Pour le

*Les originaux ou les photocopies légalisées de toutes les lettres du P. Luis se trouvent dans les archives du P. Vice-postulateur de sa Cause de béatification et canonisation (Godella – Valence), dossiers A 1 et A 2.

⁶³⁹L'original de cette lettre est en latin, tout comme l'original des lettres n° 5, 19, 26, 28, 32, 74, 83 et 108. Luis Amigó apporte, également en latin, les textes qu'il cite des lettres n° 29 et 81.

⁶⁴⁰Ce Père avait été l'éducateur du Père Luis à Bayonne.

⁶⁴¹Cf. supra, 38, note 24.

plus grand honneur et la gloire de Dieu et le bénéfice de nos âmes, vos très humbles fils attendent cette concession et la bénédiction de Votre Sainteté ».

Nous croyons avoir un devoir de conscience en faisant ce plaidoyer, et nous espérons avec confiance que Votre Révérendissime soutiendra ce choix, dans la certitude des dons qui ornent notre cher Père Bernabé.

De Votre Révérendissime, humbles fils :

FR. JOAQUIN DE LLEVANERAS, mis.^o apc.^o

FR. LUIS DE MASAMAGRELL, prêtre.

FR. FIDEL M^a. DE ESPINOSA, choriste.

FR. AGUSTÍN M^a. DE ARIÑEZ ?, choriste.

FR. MIGUEL M^a. DE GORRITI, laïc.

FR. MANUEL DE SANTIAGO, laïc.

FR. FRANCISCO M^a. DE PATERNA, laïc.

3. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 6 janvier 1884

1522 Très Révérend Père Général :

Très cher père : Ayant reçu du Très Révérend Père Commissaire Apostolique la commission de réunir et d'unifier les différentes Congrégations du Tiers Ordre de Notre Père Saint François, établies dans ce Royaume de Valence, me donnant à cet effet (bien qu'indigne) la nomination de Visiteur Provincial⁶⁴²; et rencontrant diverses difficultés qui entravent l'accomplissement de ma tâche, j'écris à Votre Révérendissime pour vous demander de daigner me dire comment je dois procéder, et, si nécessaire, de consulter la Sacrée Congrégation afin que, par sa réponse, ces questions soient réglées et les désagréments évités.

Les difficultés que je rencontre sont les suivantes :

1523 Première : Plusieurs congrégations, fondées par des religieux de notre Ordre des Capucins, et gouvernées par eux pendant plusieurs années, sont venues plus tard, par elles-mêmes et avant elles, se séparer de la juridiction de notre Ordre, et se soumettre à celle des Pères Observants, qui, sans compter sur personne, se sont chargés des dites congrégations. Que dois-je faire dans ce cas ?

Deuxième : Il y a d'autres Congrégations, gouvernées actuellement par les Pères Observants, dans lesquelles, faute de livre, il n'est pas possible de savoir par qui elles ont été fondées ni, par conséquent, à quelle juridiction elles appartiennent, mais qui, ayant trouvé diverses données et témoins qui attestent avoir été fondées et gouvernées depuis longtemps par les Capucins, les Frères sont venus à nous en réclamant et en demandant d'être soumis à notre juridiction. Quelle est la solution ?

1524 Troisième : La majorité des Congrégations étant dans cet état ; et de plus, certaines d'entre elles ayant été gouvernées par des Directeurs qui sont présumés, avec raison, ne pas avoir été délégués ni par les Capucins ni par les Observants, que faut-il juger de la validité de la prise de l'Habit et des Professions vérifiées jusqu'à présent dans lesdites Congrégations ?

1525 Quatrième : En outre, après l'exclaustration, qui est l'origine de tous ces désordres, parce que les Religieux n'ont pas pris soin du Tiers Ordre, il y a eu un Provincial qui a autorisé et nommé comme Visiteur d'une certaine Congrégation le Curé de l'Eglise où elle est établie, et ceux qui lui ont succédé dans la charge paroissiale ; sans tenir compte s'ils étaient ou non Tertiaires. Est-ce licite, et quelqu'un qui n'est pas lui-même Tertiaire peut-il être Directeur d'une Congrégation, et donc célébrer la prise d'habit et les professions ?

1526 Tel est, Très Révérend Père, l'état du Tiers Ordre dans cette Province, ou ancien Royaume de Valence, à cause de l'indifférence avec laquelle les religieux exclaustrés ont toujours considéré le Tiers Ordre ; et tels sont les grands obstacles ou difficultés que je rencontre actuellement pour l'accroissement et la réforme du Tiers Ordre.

Pour cette raison, donc, et afin que le grand bien que le Tiers-Ordre est appelé à faire ici, s'il est établi selon la pensée de Sa Sainteté, ne soit pas entravé, et que les droits de notre Ordre ne soient pas

⁶⁴²Cf. supra, 60, note 38.

sapés, j'en appelle à Votre Révérendissime pour obtenir de la Sacrée Congrégation la solution des difficultés susmentionnées.

De Votre Révérendissime Paternité, humble sujet et fils passionné.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Visiteur provincial du Tiers Ordre.

4. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 19 mars 1885

J.M.J.

1527 Très Révérend Père Général.

Notre très cher Père en Jésus-Christ : Il est juste que la Communauté de ce Couvent, à l'occasion plausible du Saint Décret Pontifical du 4 février dernier⁶⁴³, élève au cœur paternel de Votre Révérendissime l'expression de sa tendre affection et de son soutien indéfectible.

Il est vrai que les premiers moments de cette agréable surprise sont passés, que les jours où nous avons célébré cet heureux événement sont passés, mais ce qui ne passera pas facilement, ce sont les douces émotions qui ont inondé nos cœurs : leurs souvenirs sont présents parce que l'impression produite dans notre âme était très tendre.

Des cœurs qui savent sentir, les religieux qui sont dévorés par le zèle de la gloire de Dieu, n'ont pu dissimuler la joie de ce triomphe, la grandeur de cette union dans laquelle les vieillards ont vu une sorte de réparation des offenses que l'impiété a répandues sur le chemin de la vie, et les jeunes un nouvel horizon plus beau et plus sûr vers lequel tendre leur vol.

L'importance de cette union, le secret caché dans ce Document Apostolique, est passé inaperçu aux yeux des gouvernements libéraux, et comment pourrait-il en être autrement, si le Cœur aimant de Jésus le défendait ?

1528 Nous voyons dans ce décret la Grande Charte de nos libertés, car dans notre Religion sacrée, obéir, c'est régner : nous y avons vu comme une glorieuse bannière levée par la main bénie du Pape-Roi nous invitant à vivre, à combattre et à mourir sous une seule et unique discipline et dépendance. Cette union, c'est la destruction des plans du libéralisme, qui n'aspire sur terre qu'à détruire l'empire de la Croix, et qui pendant de longues années nous a contraints à une séparation forcée : et c'est quelque chose de plus, mon Très Révérend Père, c'est comme le retour du peuple exilé qui, libéré d'une captivité malheureuse, quitte la Babylone moderne qui l'opprimait, pour entrer de nouveau dans sa patrie et dans la maison de son père.

Telle est notre union que le Pape approuve et bénit ; tel est le secret contenu dans les Lettres Pontificales, tant désirées, tant attendues et si joyeusement reçues.

1529 Pour solenniser une si heureuse nouvelle, environ quatre-vingts religieux se sont réunis comme par enchantement dans ce couvent, et, comme si la même joie et le même sentiment battaient dans tous les cœurs, c'était à voir comment nous nous réjouissions et bénissions notre Père Général, en louant le Seigneur qui déverse si abondamment ses bénédictions célestes sur l'Ordre capucin renaissant d'Espagne.

Spectacle sublime, Père très aimant, spectacle sublime et consolant, de contempler aux débuts de notre renaissance des capucins si nombreux et si fervents, si nombreux et si unis et si amoureux de la sainte union qui nous a incorporés à la Famille universelle, réalisant exactement les paroles du Prophète : *Ecce quam bonum et quam iucundum habitare fratres in unum* ⁶⁴⁴.

Que le Sacré-Cœur de Jésus, à qui revient la gloire de ce triomphe, récompense les efforts de Notre Très Révérend Père Général !

Que le Sacré-Cœur de Jésus bénisse notre Révérend Père Provincial !

Et que la douce Bergère des âmes prenne davantage soin des petits moutons capucins !

1530 Il n'y a pas de mots pour louer comme il se doit le Triduum célébré à cet effet : il suffit de dire que la pauvreté capucine s'est surpassée, transformant l'autel en un ciel, vers les saints autels duquel

⁶⁴³Cf. supra, 77.

⁶⁴⁴Ps 133,1.

nous, les fils du Divin Cœur, courions pour renouveler les vœux, les promesses et les résolutions en présence de l'Époux céleste et doux. Cinq mille Tertiaires, unis à la Communauté, ont accompagné l'Image et acclamé notre Patriarche ; et avec la Consécration solennelle au Cœur Déifique de leur nouveau Patriarche, la partie religieuse de la fête s'est terminée.

Dans le réfectoire, l'union n'était pas moins célébrée. Le décret et le portrait de Votre Révérendissime ont été placés sous un dais dans la présidence. Pendant trois jours, il y a eu une dispense de lecture et une assiette extraordinaire. Les salutations cordiales et réciproques entre les Provinces d'Espagne et de Toulouse, dont les dignes Supérieurs étaient présents, n'ont pas manqué d'exhortations enthousiastes pour la prospérité de cette union et pour toute la Religion séraphique capucine.

Voilà, en résumé, ce dont nous avons joui, et, ayant le plaisir de communiquer avec notre Très Révérend Père Général, nous avons l'intention de lui faire part de notre joie, et de lui offrir tout ce que nous sommes, persuadés que notre union sera toujours une vérité et un de ses meilleurs titres à notre éternelle gratitude.

1531 Recevez, Père très cher, l'expression de nos cœurs, comme vos humbles et fidèles fils implorant instamment votre bénédiction.

Fr. Luis de Masamagrell, Définité Provincial et Gardien.

Fr. Pedro de Usún, Définité Provincial et Maître des Novices.

Fr. Antonio de Orihuela, Définité Provincial.

Prêtres

Fr. Rafael de Bélgida.

Fr. León Maria de Ubago.

Fr. Carmelo de Aldaya.

Fr. Blas de Ollería.

Fr. Fermín de Velilla.

Fr. Vicente de Benimantell.

Fr. Leonardo Maria de Destriana.

Fr. Bernardo Maria de Cieza

Fr. Francisco Maria de Orihuela.

Frères laïcs

Fr. Félix de Cornudella.

Fr. Francisco Maria de Paterna.

Frère Clemente Feliciano.

Fr. Benito Maria de Coria.

Fr. Antonio Maria de Antequera.

Fr. Juan de Benisa.

Fr. Luis de Pamplona.

Fr. Félix de Almoines.

Fr. Francisco de Lucena.

Fr. Modesto de Zela.

Pour deux Frères qui ne savent pas signer, signe le P. Luis de Masamagrell.

FR. JOAQUÍN DE LLEVANERAS.
Ministre Provincial Capucin.

5. Au Père Général des Capucins

Montehano, 26 mars 1885

Cœur de Jésus !

1532 Très Révérend Père :

Son Excellence et Très Révérend Dr Mariano Rampolla, Nonce apostolique à Madrid, a reçu avec une grande joie que le décret d'union officiellement prescrit par Votre Révérendissime Paternité soit célébré solennellement, accordant à cet effet cent jours d'indulgences pour chacun des actes de la solennité célébrés à l'occasion de l'union⁶⁴⁵.

Par conséquent, bien que la promulgation ait déjà été faite officiellement dans le couvent d'Arenys de Mar, et que le Triduum ait été célébré dans ledit couvent, selon les prescriptions de Votre

⁶⁴⁵Cf. supra, 77.

Révérendissime Paternité, néanmoins, puisque d'une part cela devait être fait dans d'autres couvents, et d'autre part le Nonce avait établi que, pour que l'acte d'union soit proclamé selon le droit, il devait d'abord être reçu du Saint-Siège par l'intermédiaire du Nonce, le décret d'union et les lettres de Votre Révérendissime Paternité ont été solennellement promulgués dans notre couvent de Masamagrell le 6 du mois courant, en présence de frères profès et de très nombreux supérieurs locaux, au nombre de quatre-vingts (80). De plus, pour régler le pacte d'obéissance et d'unité dans la charité et la fraternité, les nouveaux Supérieurs de la Province de Toulouse, dont les avatars historiques de leurs religieux français et espagnols peuvent être qualifiés de communs, furent priés avec insistance de daigner assister aux solennités de l'union. Ainsi, les Français et les Espagnols, ou plutôt les heureux fils de Votre Révérendissime Paternité, les plus récents comme les plus anciens, ont célébré l'union de l'Ordre dans une sainte paix.

1533 Je ne saurais décrire parfaitement, Très Révérend Père, combien de manifestations du plus grand bonheur, de la joie extraordinaire et de la consolation totale, il nous a été donné de contempler par la célébration solennelle de l'union de l'Ordre. Toute la fraternité capucine était vraiment dans une sainte ivresse du cœur pendant les célébrations de l'unité. Ô jour vraiment heureux, ô sainte fête, où les fils, pendant quatre-vingts ans presque orphelins du Père et Pasteur suprême, enfin libérés de cette captivité, ont pu revenir dans la maison paternelle et recevoir la plus douce étreinte de Votre Révérendissime Paternité !

1534 Le huitième jour du mois, la dernière des festivités, toute la région proche du couvent de Masamagrell a célébré la consécration de la province d'Espagne au Très Sacré-Cœur de Jésus, à laquelle a assisté un grand nombre de personnes avec une grande dévotion. Là, même si le couvent est situé dans une zone ouverte, d'innombrables personnes ont visité le Saint Sacrement exposé pour la vénération publique et ont reçu la Sainte Eucharistie tout au long de la journée. Tous les Tertiaires de la région proche du couvent vantent avec joie la consécration des Capucins espagnols au très Sacré-Cœur de Jésus et la plus stricte unité de l'Ordre séraphique.

En raison du grand nombre de fidèles, les cérémonies du soir se sont déroulées en partie à l'extérieur de l'église, en plein air. Trois mille tertiaires (3.000) de l'Ordre lui-même, dans leurs habits, et quatre-vingts frères Mineurs capucins étaient présents. Là, devant la multitude de fidèles venus de toutes parts, le père José Calasanz, mon frère bien-aimé, a exalté les miséricordes répétées du Sacré-Cœur de Jésus envers la Fraternité séraphique capucine. Puis il y eut une procession solennelle à travers les champs, dans laquelle lesdits trois mille Tertiaires, rassemblés autour des bannières de leurs fraternités respectives, avec une joie incroyable et une grande dévotion, avec d'innombrables hymnes et chants, proclamèrent le triomphe du Sacré-Cœur de Jésus et de l'unité salutaire dans le Seigneur. Quatre-vingts capucins ont précédé l'image de notre séraphique Père saint François, les ministres provinciaux d'Espagne et de Toulouse présidant la procession, unis dans une charité totale à l'ombre de notre séraphique Père. Enfin, à la fin de la procession, les Provinciaux d'Espagne et de Toulouse avec les Définiteurs espagnols, avec des cierges allumés et agenouillés sur les marches de l'autel, entourés de toute une couronne de Capucins et de Tertiaires, ont fait la consécration solennelle de la Province d'Espagne au Sacré-Cœur de Jésus et ont scellé avec une grande solennité le pacte éternel d'union devant le Saint Sacrement.

1535 Le nouveau Modérateur de la Province de Toulouse, ainsi que ses deuxième et quatrième Définiteurs, ont été extraordinairement heureux des célébrations de l'union auxquelles assistait toute la fraternité espagnole ; car eux personnellement, les plus proches de nous géographiquement, ont été les premiers témoins de notre union avec l'ensemble de l'Ordre, et à travers mon frère, ils ont été le lien d'unité ou le plus proche du fait de l'union des Espagnols avec toutes les provinces de l'Ordre. C'est précisément pour ces raisons et d'autres encore qu'ils aient été accueillis avec des applaudissements universels. Avec eux, dans le réfectoire public, nous tous, frères de cœur et de parole, avons chanté encore et encore avec tout l'Ordre : *« Voyez ! Qu'il est bon, qu'il est doux d'habiter en frères tous ensemble ! »*⁶⁴⁶, avec une telle effusion de sentiments fraternels qu'en raison de l'abondance de joie et de consolation, de douces larmes coulaient des yeux de tous ; tandis que le ministre de Toulouse embrassait le ministre d'Espagne, et que les frères provinciaux et espagnols embrassaient leurs frères toulousains ; tandis que la grande fraternité des capucins d'Amérique, de France, d'Italie et d'Espagne, après tant de persécutions et de dispersions, à nouveau réunie, mangeait le pain de l'amour dans le réfectoire de Masamagrell. Une photographie de Votre Révérendissime Paternité présidait le réfectoire orné de fleurs et le décret d'union était également sur des fleurs.

Ainsi, très Révérend Père, le très heureux pacte d'union a été célébré au couvent de Santa María Magdalena de Masamagrell, où l'union avait déjà été tentée il y a près de quatre-vingts ans, sous la tutelle

⁶⁴⁶Ps 133, 1.

de Saint Louis, évêque de Toulouse, dont le corps repose dans la Basilique de Valence, en présence des Supérieurs de sa province de Toulouse, sous les auspices de la très douce Patronne des Capucins espagnols, la Très Sainte Vierge Marie, Mère du Bon Pasteur.

C'est pourquoi, Père très aimé et très vénéré, il me plaît, pour toutes ces choses, de rendre d'innombrables grâces au Sacré-Cœur de Jésus et à la Bienheureuse Vierge Marie, et d'exprimer ma gratitude, en mon nom et en celui de la Province, à Votre Révérendissime Paternité et au Définitoire général.

Je déborde de joie et de consolation, Père très aimant, parce que la sollicitude de Votre Révérendissime Paternité a été aujourd'hui vraiment efficace auprès de vos fils espagnols. L'hiver de l'indifférence filiale est passé, la tempête s'est retirée et la cause qui étouffait l'amour s'est éloignée, les fleurs ont fleuri sur notre terre, et nous sommes revenus aux temps anciens, si heureux pour notre Ordre.

1536 La lettre encyclique de Votre Révérendissime Paternité, *De unione Hispanorum*, que nous lisons dans les *Analectes*, est comme un condensé des miséricordes de Dieu en faveur des Capucins d'Espagne. Par conséquent, permettez-moi, permettez-moi de vous prier, d'adresser à Votre Révérendissime Paternité les plus sincères remerciements en mon nom et au nom de la Province pour un tel monument de charité et d'affection paternelle, car il sera l'un des principaux et glorieux documents de notre Fraternité capucine espagnole. Je ne suis pas digne des responsabilités que, malgré ma petitesse, Votre Révérendissime a daigné me confier. J'ai fait ce que je devais faire, je suis un serviteur inutile. Au contraire, je ne peux pas accepter d'un cœur indifférent les honneurs que Votre Révérendissime apporte à la mémoire de tous les Frères de la Fraternité des Capucins d'Espagne, puisque l'honneur de l'Espagne est la gloire et l'honneur de ma Mère spirituelle, c'est-à-dire de l'Ordre séraphique capucin. C'est pourquoi, Père très Révérend, tout en manifestant humblement ma gratitude et celle de la Province à Votre Révérendissime Paternité et au très Révérend Définitoire général, je me prosterne humblement aux pieds de Votre Révérendissime et du Définitoire général, de tout mon cœur, de tout mon esprit, de toute mon âme et de toutes mes forces, je conclus :

« Très Révérends Pères Ministre et Définiteurs généraux, moi, Ministre provincial de la Province du Sacré-Cœur d'Espagne, avec mes Définiteurs, je vous baise les mains, j'implore votre bénédiction, je vous remercie très sincèrement pour cette union, je promets et je déclare en présence du Sacré-Cœur de Jésus, de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère du Bon Pasteur, de notre Séraphique Père Saint François, que nous vivions toujours dans la véritable unité, dans la soumission totale, unis à vous et à vos Successeurs, n'hésitant pas à exposer mille et mille fois notre vie et notre âme plutôt que de perdre la perle la plus précieuse de l'unité. Et nous serons toujours fermement et très étroitement unis autour d'un seul et même Successeur de notre Séraphique Père Saint François, pour le plus grand bien de nos âmes et de tout notre Ordre. Amen ».

Très humbles, très dévoués et très obéissants serviteurs et fils de Votre Révérendissime Paternité.

P. JOAQUÍN DE LLEVANERAS.
Ministre Provincial d'Espagne.

Fr. Javier de Arenys de Mar, Définiteur Provincial.
Fr. Pedro de Usún, Définiteur Provincial.
Fr. Antonio de Orihuela, Définiteur Provincial.
Fr. Luis de Masamagrell, Définiteur Provincial.

6. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.

Masamagrell, 16 avril 1885

J.M.J.F.

1537 Très Révérend Père José de Calasanz.

Très cher : L'affaire des Sœurs Tertiaires Capucines de Benaguacil va bien ; les Constitutions que j'ai écrites pour elles sont entre les mains du Prélat pour approbation, et on espère qu'elles seront bientôt approuvées favorablement.

J'ai quelques doutes concernant cette entreprise et je voudrais que vous répondiez aux questions suivantes :

1538 1. Si nous pouvons prendre en charge la direction de la Congrégation en tant que Visiteurs, étant donné que le Prélat diocésain aurait la bonté de nous confier cette tâche.

Réponse : *Affirmative*⁶⁴⁷.

2. Si l'autorisation de l'Ordre dans lequel il impose l'habit et professe ces Sœurs est requise ; ou si l'autorisation de l'Ordinaire est suffisante.

Réponse : Celle de l'Ordinaire est suffisante. Mais pour qu'elles acquièrent plus de grâces, il est bon que Vos Charités, *successive*, leur fassent faire des tiers séculiers avant ou après avoir été vêtus.

3. Le père Lorenzo de Mollina, qui a revêtu l'habit des Sœurs aujourd'hui, pouvant se vanter d'un certain manque d'autorisation, pourrait-on l'imposer à nouveau en secret et procéder immédiatement à la profession, en tenant compte du temps qu'ils sont ainsi, et de la note ou du scandale qui pourrait suivre ?

Réponse : Pour plus de sécurité, il suffit qu'ils renouvellent leur profession lors d'une fête et qu'en même temps Votre Paternité ait l'intention de bénir ce qui manque et de renouveler ensuite leur profession lors de la même *cérémonie secrète*.

4. S'il s'agit de Tertiaires déjà profès qui souhaitent entrer dans la Congrégation, devront-ils passer toute l'année au noviciat, ou peut-on les dispenser d'un peu de temps, surtout au début, quand il y a un tel manque de personnel ?

Réponse : Dès que Votre Charité ou un autre Visiteur de ces Sœurs aura été nommé, il pourra dispenser ce qui lui convient.

5. Si l'une des sœurs actuelles, en entrant au couvent, avait porté l'habit sans cérémonie, mais étant une Tertiaire séculière, le temps qu'elle l'avait porté pouvait-il être compté pour sa profession ?⁶⁴⁸

Réponse : *Ut in aliis responsionibus*.

Aucune de ces questions n'est oiseuse, très Révérend Père, et je souhaite que vous répondiez à chacune d'entre elles le plus rapidement possible.

Les choses vont bien, Dieu merci.

1539 Votre Paternité a-t-elle oublié les commissions que je vous ai données pour déclarer les Saints Ferdinand et Elisabeth du Portugal comme co-patrons de cette Province, et la faculté pour les Tertiaires de recevoir la communion la veille de Noël ?

Tout est encore sur la bonne voie.

Que Votre Paternité baise respectueusement, en mon nom, la main de notre très révérend Père Général, et que Votre Paternité dispose du mineur de ses frères et sûr serviteur.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définitive Provincial et Gardien.

1540 Mes réponses sont *très sûres*.

En cela de religieux de vœux simples n'ayez pas de scrupules sur des formalités canoniques, car il n'y a rien ou presque qui soit invalidant.

Courage et allez-y. Dieu bénira vos efforts. Faites le bien ensemble et tout ira de mieux en mieux chaque jour.

Un millier de souvenirs à mon très cher Révérend Père Maître. Dites-lui que la vestition et le noviciat du père Segismundo sont valides, mais qu'il ne doit pas professer sans avoir de témoignages, et que s'ils tardent à les donner, faites-le nous savoir. En tout cas, il n'est pas nécessaire, une fois qu'il a des témoignages, d'étendre sa profession.

Très cher à vous en Jésus et Marie.

JOSÉ CALASANZ

⁶⁴⁷Le père José Calasanz de Llevaneras donne la réponse sur le même papier que celui sur lequel le père Luis Amigó pose la question. Nous avons donc jugé utile d'inclure les réponses dans le texte même de la lettre.

⁶⁴⁸La lettre indique clairement que les premières vocations sont venues du Tiers Ordre, un fait confirmé par le père Luis Amigó lui-même (cf. supra, 68).

7. À M. Jaime Ferrán

Masamagrell, 7 juillet 1885

1541 M. Jaime Ferrán⁶⁴⁹.

Très cher M. et de ma haute considération : C'est avec une grande satisfaction que j'ai vu les agréables résultats de l'inoculation anticholérique que vous avez découverte pour le bien de l'humanité, dont je ne peux que vous féliciter de tout mon cœur, sachant, en outre, que les sentiments charitables qui vous animent vous ont incité à offrir généreusement d'inoculer les asiles et les maisons de charité, je n'hésite pas à frapper aux portes de votre cœur généreux pour vous prier de daigner étendre à cette Communauté la noble offre qui vous honore tant.

1542 Nous sommes une soixantaine de pauvres religieux capucins qui vivent d'aumônes, comme notre Père saint François⁶⁵⁰, et nous ne pouvons vous offrir que notre sincère gratitude et ce que valent nos pauvres prières devant Dieu. L'épidémie a fait des ravages dans ce couvent, et notre contact indispensable avec les villages infectés nous met en danger permanent. Je suis donc persuadé que vous tiendrez compte de notre situation et que vous daignerez nous inoculer, soit par vous-même, soit par une personne de confiance, même si pour cela il vous faudra venir dans cette maison, car d'une part nous sommes bouclés⁶⁵¹ et d'autre part cela offre de sérieuses difficultés de devoir déplacer une communauté aussi nombreuse, composée de religieux de tous âges. L'inconvénient est grand, et notre demande aussi, mais on peut faire beaucoup pour l'amour de Dieu, et beaucoup est toujours fait pour le bien de l'humanité par ses illustres bienfaiteurs.

En cette occasion, j'ai l'honneur de vous présenter mes humbles respects et mon estime, Votre serviteur qui vous baise la main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définitive Provincial.

8. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 11 janvier 1889

1543 Très Révérend Père : Le soussigné, Définitive provincial et Gardien du Couvent des Mineurs Capucins de Sainte Marie-Madeleine, dans le Royaume de Valence, se soumet humblement à Votre Révérendissime Paternité :

Que plusieurs jeunes gens de cette Province, animés d'un grand zèle et d'une grande charité pour leurs semblables, désirent s'unir et former une Congrégation religieuse de vœux simples, dans laquelle, avec la profession de la Règle du Tiers Ordre, écrite par Léon X, et des Constitutions adaptées aux buts de l'Institut, ils pourront se consacrer à l'enseignement des Sciences, des Arts et des Métiers ; au gouvernement et à la direction des Prisons et des Etablissements pénitentiaires, et au soin des Malades, surtout à domicile.

À cette fin, il a l'approbation du prélat du diocèse et la protection du conseil des prisons de cette ville, qui applaudit grandement à l'idée d'un tel projet.

Par conséquent, le présentateur supplie Votre Révérendissime de bénir ce travail, et d'accorder une faculté générale et ample afin que tous ceux qui, de leur propre autorité ou par délégation, doivent à tout moment exercer cette fonction dans l'Institut, puissent légitimement conférer l'Habit du Tiers Ordre aux Postulants de cette Congrégation.

⁶⁴⁹Le Dr Jaime Ferrán est considéré comme le découvreur du vaccin contre le choléra.

⁶⁵⁰Cf. LP 15, *San Francisco de Asís* (BAC, Madrid 1978) p.609.

⁶⁵¹Cf. supra, 81.

Grâce qu'il espère obtenir du cœur pieux de Votre Révérendissime Paternité, dont Dieu puisse conserver la vie pendant de nombreuses années pour le bien de notre Ordre⁶⁵².

Très Révérend Père.

Masamagrell, 11 janvier 1889.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définité Provincial et Gardien.

Très Révérend Père Ministre Général
REPONSE

Rome, le 31 janvier 1889.

1544 Nous accordons ce qui est demandé dans les présentes prières, sauf le droit canonique avec les décrets du Saint-Siège, surtout celui qui interdit aux Tertiaires Réguliers d'avoir le même habit que les Capucins.

Nous bénissons au nom de Notre Père Saint François la nouvelle Congrégation, en demandant au Patriarche séraphique de la recevoir comme sienne, et nous communiquons à ses membres la participation aux mérites de notre Sacrée Congrégation des Capucins.

FR. BERNARD D'ANDERMATT.
Ministre Général.

9. Au Père Général des Capucins

Orihuela, 9 janvier 1890

J.M.J. et F.

1545 Très Révérend Père Général.

Mon vénérable et très cher Père, le 5 de ce mois, nous sommes arrivés à ce couvent d'Orihuela, trouvant la majorité des religieux et surtout les étudiants atteints par la maladie ambiante, dont, grâce à Dieu, ils sont maintenant en grande partie libérés.

La seule considération de la gravité de la charge de Lecteur que Votre Révérendissime m'a confiée, et de mon ineptie et de mon incapacité à l'exercer, n'ayant jamais été qu'un étudiant moyen, m'a rendu si faible et si confus que, ne craignant pas de déplaire à Votre Révérendissime, j'en aurais démissionné immédiatement⁶⁵³. Néanmoins, au cas où Votre Révérendissime se serait fait une idée différente de moi, je crois de mon devoir de vous dire que je suis la personne la plus inutile et la plus insuffisante qui aurait pu être choisie pour cette fonction, puisque je ne sais guère ce qui est suffisant pour l'exercice de mon Ministère sacerdotal. Cela étant dit, je déclare être en accord total avec ce que Votre Révérendissime a ordonné.

1546 En ce qui concerne la proposition que j'ai faite à Votre Révérendissime de me placer à la tête des Religieux Tertiaires, jusqu'à ce qu'il y ait des Profès à vœux perpétuels pour pouvoir faire l'élection du Supérieur Général, proposition que Votre Révérendissime n'a pas semblé rejeter, puisque vous m'avez dit que cela vous paraissait préférable à ce que le Fr. Luis de León, étant si jeune, et que je lui parlais de nouveau quand je serais à Arenys à ce sujet, je suis d'avis qu'il est non seulement convenable, mais même presque nécessaire, d'imprimer à cet Institut l'esprit qui doit l'animer, pour remplir les buts de son institution, ainsi que pour l'empêcher de perdre le caractère purement capucin de sa fondation, en introduisant d'autres personnes dans son régime et son gouvernement⁶⁵⁴; ou que les

⁶⁵²Cf. supra, 104, note 75.

⁶⁵³Le manque de formateurs (cf. 1550-1552) conduit à la nomination du P. Luis comme Lecteur, car la province capucine d'Espagne, fondée seulement quatre ans auparavant, venait d'être divisée en trois, la province de Tolède recevant les formateurs les moins expérimentés. Il n'est donc pas surprenant que de telles expressions aient été prononcées, ni que non seulement le Serviteur de Dieu, mais aussi ses successeurs immédiats, aient démissionné de la fonction de Lecteur (cf. *Libro de actas del Definitorio Provincial de la Provincia Capuchina de Toledo, años 1890-1893*, dans les Archives de la Curie Provinciale des Pères Capucins de la Bétique).

⁶⁵⁴Les événements ultérieurs confirmeront ce présage (cf. supra, 127-129.155-156 ; 1732).

Autorités, auxquelles cet Institut est devenu si sympathique, et qui s'y intéressent tant, soient mécontentes ; ou que, par le découragement des Religieux qui se voient impuissants, une institution qui peut faire tant de bien aux âmes, disparaisse.

1547 Je prévien aussi Votre Révérendissime que l'autre jour un député provincial est venu me voir et m'a dit que les Autorités de Valence étaient tellement désolées de ma séparation, à cause du dommage qu'elle produirait dans la Congrégation des Tertiaires, à laquelle elles sont si dévouées, qu'elles pensaient s'adresser en supplication à Votre Révérendissime et à Sa Sainteté pour obtenir qu'un serviteur soit à la tête de la Congrégation jusqu'à ce qu'elle puisse marcher toute seule. Je ne pense pas qu'ils le feront, mais juste au cas où, je veux que Votre Révérendissime l'entende de moi d'abord, plutôt que de quelqu'un d'autre.

Tout cela étant compris, je déclare que je ne désire ni n'ai l'intention de faire autre chose que de faire, en tout et pour tout, la volonté de Dieu, qui m'est déclarée par l'intermédiaire de Votre Révérendissime Paternité.

Je suis le fils humble et obéissant de Votre Révérendissime Paternité.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
m.c.

10. Au Père Général des Capucins

Orihuela, 18 may 1890

1548 Très Révérend Père : Plus d'un an s'est écoulé depuis la fondation de l'Institut des Religieux Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs, et devant faire leur profession plusieurs d'entre eux en juin prochain⁶⁵⁵, celui qui souscrit, en tenant compte du fait que pour le bon ordre et le bon régime de la Congrégation et qu'il puisse entrer bien sûr dans un état normal, les Supérieurs étant nommés selon les conditions exigées dans les Constitutions ; de même que pour que puissent recevoir des Ordres Sacrés les jeunes qui ont terminé leurs études, il serait très souhaitable qu'ils soient autorisés à prononcer leurs vœux perpétuels, vient à Votre Révérendissime Paternité pour demander cette grâce, si possible, pour tous ceux qui ont pris le Saint Habit pendant la première année de la fondation, et qui, de l'avis de leurs Supérieurs, en sont dignes.

1549 Il demande également que Votre Révérendissime daigne lui accorder la faculté générale et ample de fonder et de gouverner des Congrégations du Tiers Ordre séculier, mais sous la juridiction et la visite des Prélats du Premier Ordre.

Grâce que l'exposant ne doute pas d'obtenir du cœur aimable et paternel de Votre Révérendissime Paternité et de son zèle reconnu pour tout ce qui touche à la grandeur et à la splendeur de notre Ordre, dont le Seigneur lui a accordé le gouvernement.

Que Dieu garde Votre Révérendissime Paternité pendant de nombreuses années encore pour le bien de notre Ordre capucin.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définité Provincial.

11. Au Père Général des Capucins

Orihuela, 10 juin 1890

1550 Très Révérend Père Général.

Nous, soussignés, Provinciaux et Définites de cette Province de Tolède, avons lu avec joie la lettre de Votre Révérendissime Paternité concernant les Missions de Colombie, et nous abondons dans les mêmes sentiments qui animent Votre Révérendissime Paternité pour que notre Ordre capucin se répande

⁶⁵⁵Cf. supra, 132.

dans toutes les Amériques et fasse connaître et aimer à ces pauvres gens le Nom Sacré de Notre Seigneur Jésus-Christ et sa Religion Sacrée, et, désireux d'accomplir en tout la volonté de Dieu, et en rien contredire celle de Votre Révérendissime Paternité, non plus, mais après l'avoir soigneusement médité et traité conciliairement, pour ne pas taxer notre conscience, nous avons décidé de mettre à la considération de Votre Révérendissime Paternité les points suivants, afin que vous jugez avec justesse, et résolviez ce que dans votre haut et supérieur critère vous croyez être plus glorieux à Dieu, et plus profitable aux âmes.

1551 1. Que le nombre de prêtres de cette Province soit très petit et insuffisant pour répondre aux besoins actuels de la Province, puisque dans chaque couvent il n'y a pas plus de quatre ou six prêtres, et que les deux tiers d'entre eux ne sont employés qu'à célébrer le Saint Sacrifice de la Messe et à assister au chœur, parce qu'ils ne peuvent se consacrer à autre chose, les uns parce qu'ils sont très âgés, et les autres parce qu'ils ne sont pas aptes à faire autre chose.

2. Que, par suite de cette pénurie, notre Religion Capucine perd en Espagne le prestige et l'ascendant dont elle a joui en d'autres temps, et devient odieuse aux évêques, parce qu'ils nous demandent des missionnaires et que nous ne pouvons pas les leur accorder; aux curés, parce qu'ils veulent que nous les aidions à accomplir le ministère du salut des âmes qui leur sont confiées, et que nous ne pouvons pas les servir; et au peuple, parce qu'il ne connaît les religieux que lorsqu'ils vont demander l'aumône. En conséquence, notre système de vie devient insoutenable, car les aumônes en nature sont rares, les aumônes indifférentes sont inexistantes, les aumônes de messe ne suffisent pas à couvrir les besoins de chaque Communauté, et en de nombreuses occasions, il est nécessaire d'avoir recours formellement à l'argent pour ne pas laisser périr les Religieux, et avec cela, les Couvents, à quelques exceptions près, sont accablés de dettes qu'il est très difficile de satisfaire par la suite.

3. Que les religieux doués de quelque capacité remplissent les divers offices de la Province dans leur couvent respectif, et le reste, si en Espagne ils ne font pas plus que ce qui est indiqué, il nous semble que dans les Missions ils serviront plus de fardeau que de soulagement aux Missionnaires.

4. Que parmi les prêtres utiles, nous doutons qu'il y en ait qui aient la vocation d'aller aux Missions, à l'exception du P. Eugenio de Carcagente, qui a demandé cette grâce il y a quelque temps et semble persévérer dans le même désir, et nous jugeons qu'il serait fatal d'envoyer des Missionnaires sans vocation dans ces régions éloignées. Parmi les Frères, il y en a qui se disent prêts à participer aux Missions et qui sont en bonne santé.

5. Que dans trois ou quatre ans il ne faut pas s'attendre à ce que le nombre des prêtres augmente, parce que les étudiants ne dépassent pas dix-neuf ou vingt ans, excepté dans les quatre pour lesquels Votre Révérendissime Paternité a accordé une permission plus élevée, et de ceux-ci deux doivent suivre le cours de Théologie et les deux autres, comme ils sont délicats, ne peuvent se consacrer à la prédication.

1552 Ceci, Très Révérend Père, nous a paru nécessaire de le présenter en conscience à Votre Révérendissime Paternité afin que, dans une affaire de cette importance, vous puissiez agir avec la plus grande sagesse, déterminés à nous conformer à ce que Votre Révérendissime Paternité nous indique.

Nous prions le Seigneur de préserver la précieuse vie de Votre Révérendissime Paternité pour de nombreuses années à venir, nous qui nous prosternons humblement et demandons votre bénédiction paternelle.

Fr. Fermín de Velilla, Provincial.

Fr. Luis de Masamagrell, 1er Définiteur.

Fr. Salvador M.^a de Paradas, 2e Définiteur.

Fr. Francisco M.^a de Benamejí, 3e Définiteur.

Fr. Francisco M.^a de Orihuela.

12. Au Père Général des Capucins

Orihuela, 28 novembre 1891

1553 Très Révérend Père Général.

Très Révérend Père : Je ne me déciderais jamais à déranger votre attention paternelle si je n'étais pas accompagné par les puissants motifs que, en conscience, je crois vous exposer.

La Communauté qui existe aujourd'hui dans ce couvent est d'environ quatre-vingt-dix personnes, y compris l'École Séraphique, qui sera environ 45, c'est-à-dire, sans compter les attachés de Pères et de

famille que nous avons constamment. Jusqu'à présent que durent les aumônes qui se sont réunies cet été, on a passé avec une petite pénurie, ressentie par les malades chroniques, et par ceux qui sont moins mortifiés ; mais nous sommes arrivés à des termes qu'il m'est absolument impossible de faire avancer de la manière que me demande le Père Provincial ; car celui-ci, malgré qu'il prenne de chaque enfant 600 réaux, et qu'il recueille de bonnes aumônes, à ce que je sache, l'année dernière il a pris dix mille réaux, et cela je peux le prouver ; et de plus, ayant deux messes libres, il m'a absolument refusé de payer les dépenses indispensables pour ladite Communauté ; je me suis adressé au Père Vicaire pour voir si je pouvais en tirer quelque chose, et il nous a été refusé du tout, de sorte qu'il est impossible de marcher de cette façon, parce que les dépenses de la Communauté, même en tirant la corde à voir la viande peinte, et en me plaignant constamment, c'est six fois plus que les revenus.

1554 La Communauté, pour la faire fonctionner de façon à peu près régulière (c'est entendu avec les Séraphiques), a besoin de trois à quatre mille réaux par mois, et aujourd'hui nous avons 800 réaux par mois qui ne sont pas complets. Ce déficit, je ne peux pas le sauver, ni même sortir du Carême, comme je l'ai fait jusqu'ici et cette année encore, Dieu par, de sorte que je ne me mêle qu'à manifester à Votre Révérendissime Paternité ce conflit qui se trouve ici, parce que les Étudiants sont mauvais avec les Séraphiques, et les Séraphiques avec les Étudiants et les Laïcs ; il y a constamment une offense à Dieu, des murmures sur tout le monde, et il faut y couper.

Je suis sur le point de lui remettre toute la gestion du couvent, c'est-à-dire les pièges que j'ai, ce qui ne sera pas moins de 2000 réaux aujourd'hui, sans compter qu'il faut apporter deux pièces de sac de tunique, qu'il a achetées jusqu'ici et dont il ne veut pas, et une autre d'habits, ce qui me coûtera environ mille réaux de plus en pièges. C'est ce qu'il arrive maintenant de dire à Votre Révérendissime Paternité. Un autre jour, je vous écrirai en conscience d'autres choses plus remarquables.

Il se réjouira que Votre Révérendissime se porte bien et saura que le moindre de ses sujets le recommande dans ses pauvres prières.

NN. GARDIEN656.

Je suis d'accord avec ce que le Père Gardien a dit, sans préjudice d'écrire plus longuement à Votre Révérendissime.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Vicaire.

13. Au Père Général des Capucins

Orihuela, 2 mars 1892

J.M.J. et F.

1555 Très Révérend Père Ministre Général.

Très cher Père : je n'ai jamais aimé déranger l'attention des Supérieurs Majeurs, qui sont constamment occupés par mille affaires de grande importance, et encore moins quand les affaires que je pourrais leur communiquer seraient désagréables. C'est pourquoi j'ai toujours gardé un profond silence, même dans mes propres affaires, me résignant à souffrir et à souffrir, et certainement pas un peu, plutôt que de me plaindre à mes supérieurs.

Mais aujourd'hui, voyant la tournure que prennent les choses dans ce couvent, et craignant des désordres ou des maux plus grands, je viens à Votre Révérendissime Paternité, contraint par la nécessité, et vu qu'il ne m'est plus possible de calmer les esprits agités des Religieux par la politique de conciliation, dont j'ai dû faire grand usage depuis que je suis dans ce couvent, vous manifester l'état des choses, et les causes que cette agitation reconnaît, afin que Votre Révérendissime Paternité, avec votre prudence reconnue, y pourvoie ce que vous jugerez dans le Seigneur le plus opportun.

1556 Il se trouve que la situation financière de cette Maison est de plus en plus tendue, en raison du surpeuplement du personnel, et de la rareté des ressources qui, avec la diminution du nombre de

656De cette lettre, bien que signée personnellement par le P. Gardien, nous omettons son nom, comme nous le ferons pour d'autres, pour des raisons de discrétion et de prudence.

prêtres et la pauvreté générale des villages, augmente chaque jour. Pour cette raison, le Père Gardien, ne voulant pas contracter des dettes difficiles à rembourser, avait décidé, après en avoir parlé au Provincial, entre autres économies, de manger les vigiles de Carême, et de réduire la viande à six livres pour le déjeuner et le dîner en dehors de celles-ci. C'est ce qui se pratiquait lorsque le Révérend Père Calasanz était ici ; car bien que le Père Gardien ne fût pas à la maison, il m'était interdit d'augmenter la viande ; ainsi la seule chose que je pouvais faire, et que j'ai faite, pour améliorer la triste condition de la nourriture est de m'arranger pour lui donner les six livres de viande au déjeuner, et des œufs ou de la morue au souper. Le Père Calasanz ordonna alors que l'on donne suffisamment de viande à la Communauté et que, si nécessaire, on demande l'aumône en argent, puisqu'il y a une licence pour les nécessités, et que cela est tout à fait légitime. J'ai fait l'une et l'autre chose, bien sûr, bien que les aumônes aient donné très peu de résultat ; et pour cela les pauvres Frères ont dû beaucoup souffrir, et cela a donné au peuple quelque sujet d'admiration, de sorte que j'ai été convaincu qu'il n'est pas convenable, ni qu'on doive employer ce moyen en Espagne.

1557 Lorsque le Père Gardien revint, il continua, tant qu'il y eut des ressources, à suivre les instructions du Père Calasanz ; mais dès qu'il vit qu'elles s'épuisaient, et que la Communauté commençait à être endettée, il ordonna à nouveau que la viande quotidienne soit réduite à cinq kilos, ce qui est ce qu'on apporte aujourd'hui. Cette mesure est certainement préjudiciable à la Communauté, physiquement et moralement, car nous ne sommes pas tous de force et d'esprit égaux ; c'est pourquoi les faibles et les infirmes s'y opposent, et tous se plaignent et murmurent généralement.

1558 Mais, bien que l'affaire soit en train d'être pesée et étudiée, à mon avis, le Père Gardien n'est pas aussi coupable en cela, bien qu'il ne soit pas exempt de culpabilité, que le Provincial, qui, après avoir aggloméré ici tant de personnel, contrairement aux Décrets Apostoliques et à l'intention manifeste du Père Séraphique, conserve aussi tous les revenus de l'École, et d'autres comme, par exemple, six mille réaux qu'un Père exclaustre nous a laissés l'année précédente.

On ne s'en apercevrait pas, et personne ne s'en apercevrait, quand on saurait que le Provincial a beaucoup de dépenses, ou qu'il aide les Couvents, et qu'ici il n'y a pas de besoins ; mais comme personne ne croit la première chose, on sent la seconde, et on sait par le Gardien que la Maison n'a pas de ressources, et que le Provincial ne l'aide pas ; de là le mécontentement général des Religieux, et les plaintes. Et le pire, c'est qu'ils s'adressent généralement à moi, alors que moi, en raison de ma situation, je me rends compte que je ne peux et ne dois rien faire, et que je subis donc des souffrances indicibles.

1559 Voyant donc l'état de cette Maison et connaissant, par ceux qui viennent des Couvents d'Andalousie, les désordres et les gaspillages qui s'y commettent dans la nourriture, je ne puis qu'admirer la sage disposition de Votre Révérendissime Paternité quant à l'uniformité qui doit être procurée dans tous les Couvents, relativement à la nourriture. Mais cela n'est pas tenté, ainsi que bien d'autres choses de plus grande importance, qui exigent un remède efficace et rapide, sous peine de perdre, surtout en Andalousie où notre Ordre a tant prospéré dans le passé, le peu de prestige qui nous reste, après les scènes déplorables qui s'y déroulent continuellement.

1560 Déjà mis à écrire, j'aurais voulu dire beaucoup à Votre Révérendissime pour que vous sachiez bien notre triste situation ; mais, comme beaucoup de choses ne doivent pas être confiées au Courrier, je ne le fais pas, et je préfère les passer en silence. Ce que je dis à Votre Révérendissime, c'est que je ne comprends pas comment un Supérieur peut être indifférent et impassible devant les événements les plus tristes et les plus désagréables ; et dire, comme j'ai entendu ce Père Provincial le dire plus d'une fois, que ce qu'il veut, c'est terminer son mandat de trois ans du mieux qu'il peut, et que celui qui viendra après lui, qu'il se mette au travail. Une maxime avec laquelle, à mon avis, la seule chose qu'il réussit à faire est de causer un tort irréparable.

Je répète que je suis désolé de déranger Votre Révérendissime, et d'autant plus de vous donner des nouvelles désagréables, mais vous savez que je n'ai personne d'autre à qui m'adresser, sinon à Votre Paternité comme un père.

Sans plus attendre, embrasse révérencieusement la main et demande prosterné la bénédiction à Votre Révérendissime Paternité le dernier de ses sujets.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
1er Définitur Provincial.

14. Au Père Général des Capucins

Orihuela, 20 mars 1892

1561 Très Révérend Père Général.

Très Révérend Père : C'est avec un grand sentiment que je prends la plume pour vous manifester certains des nombreux défauts que l'on remarque malheureusement dans cette province de Tolède. Ne vous étonnez pas que cette lettre ne suive pas les procédures prescrites, car je dois vous avertir que je suis très fatigué de porter ces défauts et d'autres, que je considère très essentiels, à l'attention du Père Provincial, et qu'il n'a pas encore fait les réprimandes qu'il devrait faire, et c'est la raison pour laquelle je m'adresse à Votre Révérendissime.

1562 Les défauts que je communique à Votre Révérendissime Paternité sont ceux du Choriste Frère NN., et ils sont les suivants :

1. Il n'assiste la plupart de l'année le matin à aucun acte de la Communauté, et principalement à la prière, et plusieurs jours pas même à la messe, et cela sans aucune cause qui puisse l'en dispenser ; car j'ai consulté deux médecins, qui l'ont tous deux consulté et le connaissent parfaitement, et tous deux m'ont répondu que non seulement il ne lui nuit pas de se lever à cette heure, mais que cela est très favorable à sa santé ; Je le lui ai dit plusieurs fois, et bien que je l'appelle tous les matins par un des choristes, il passe la plus grande partie de l'année dans son lit à dormir ; j'ai essayé tous les moyens prudents, et il a toujours fait et fait toujours sa sainte volonté. Beaucoup de jours lui passent sans entendre la messe, et pas mal sans communier les jours indiqués, et beaucoup de ceux qui communient sans cette préparation qui est due à un bon religieux.

2. Il aime beaucoup parler aux femmes, c'est pourquoi on a dû lui retirer son poste de catéchiste ; mais cela ne veut pas dire qu'il a cessé de le faire chaque fois qu'il le pouvait, et cela dans l'église même, et je peux le certifier juridiquement, ainsi que le sacristain et d'autres. Je l'ai réprimandé plusieurs fois pour ce défaut et, malgré tout, il ne cesse de le faire. Hier, le responsable de la sacristie s'est plaint à moi de l'avoir vu à la porte de l'église, sans doute dans ce but, car il a quitté le couvent en secret.

3. Aujourd'hui, pour couronner le tout, je lui ai dit d'aller se laver avec ses copains et il m'a dit deux fois qu'il n'était pas question qu'il le fasse et, comme il me l'a dit, il l'a fait ; il est vrai que c'est si fréquent avec lui que depuis qu'il est sous ma juridiction, il a toujours fait ce qu'il voulait, mais il ne s'est jamais présenté à moi avec le cynisme d'hier, et non seulement il l'a fait avec moi, mais ensuite il est allé à la laverie et le gérant, qui est venu me dire qu'il ne voulait pas se laver avec eux, il l'a beaucoup outragé et même menacé.

1563 J'ai porté ces défauts à l'attention du Père Provincial à plusieurs reprises, afin qu'il y remédie, et nous attendons toujours qu'il le fasse une fois, ni avec celui-ci ni avec d'autres. Il a adopté le système consistant à ne pas ouvrir la bouche du tout, et je pense qu'il accomplira son mandat de trois ans de la même manière. Et comme il est étrange, Très Révérend Père, que notre Ordre en soit arrivé aux termes les plus tristes et les plus déplorables ? Ce sujet, dont je parle, est venu à ce couvent avec deux autres choristes sans avoir voulu leur donner la profession parce qu'ils n'en étaient pas dignes, et ici, après deux ou trois mois de présence, en suivant la même conduite, on leur donne la profession solennelle, et cela sans l'avis du Père Gardien et de la Communauté, et sans l'avis de personne, et connaissant la conduite que ce prédit choriste a observée, on lui donne aussi les ordres sacrés. C'est presque un dicton général de cette Communauté, que le jour où il deviendra prêtre, il sera le fléau du prélat et de la Communauté où il se trouve.

Il me semble, Très Révérend Père, que j'ai un devoir de conscience de porter à votre connaissance ces faits qui pourraient causer un grand déplaisir à l'Ordre. Je ne veux pas vous déranger davantage, car, si je devais informer Votre Révérendissime Paternité de tout ce qui s'est passé et se passe dans cette malheureuse Province, ce serait interminable.

Que Dieu garde Votre Révérendissime Paternité pendant de nombreuses années pour diriger et gouverner cet Ordre Capucin.

NN. GARDIEN.

En tant que Définitiveur et Vicaire, je confirme ce que le Père Gardien a dit.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

Ayant été appelé comme consultant pour cette affaire, j'affirme que ce qui est dit dans le récit qui précède est vrai.

FR. FIDEL DE ALCIRA.
Mis.º

15. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.

Ollería, 28 août 1894

1564 Très Révérend Père José Calasanz, Visiteur Général.

Très cher Père : En réponse aux différents points sur lesquels vous m'avez interrogé dans votre lettre circulaire du 22 de ce mois, je dois répondre à Votre Révérendissime :

En premier lieu, qu'il y a longtemps, c'est-à-dire depuis que les Pères NN., et NN., profès simples, ont été transférés dans cette Communauté, qu'une heure de tranquillité et de paix n'a pas été vécue dans cette Maison ; donc, en se joignant à eux le Père NN., ils ont formé un triumvirat qui nous ont causé de grands troubles à l'intérieur et à l'extérieur du Couvent. L'esprit de ces religieux est celui de ceux qui, se considérant comme zélés et observant les règles, ne peuvent voir que des défauts chez les autres, et vont de l'avant. et sont toujours en train de murmurer à leur sujet, qu'ils soient sujets ou supérieurs ; et encore mieux à propos de ces derniers, non seulement au sein du couvent, mais aussi avec les laïcs eux-mêmes.

Cela sera prouvé par le fait qu'ils ont écrit une lettre au Père Provincial, disant mille absurdités sur les Supérieurs, et qu'ils ont donné cette lettre aux laïcs, pour qu'ils la copient et, autorisés par leurs signatures, l'envoient au Père Provincial. Ce projet a été lu par certains, dont le nouveau curé du village, qui ne veut pas voir de religieux, même pas le moins du monde, et il en a profité pour parler autant qu'il le voulait, disant qu'il n'y a pas de religieux dans le couvent qui soit plus saint que le Père NN, et que les autres sont laxistes. Ces prêtres ont fait cause commune avec ce curé. Et ce seul fait de s'allier aux ennemis de leur Ordre, et de leur donner des armes de défense contre leurs Supérieurs, prouvera à Votre Révérendissime Paternité l'amour, le zèle et l'intérêt qu'ils pourraient avoir pour le même Ordre.

1565 En raison de leur communication, nuisible à l'Ordre, avec quelques séculiers, j'ai été obligé, après bien des souffrances et après plusieurs plaintes de ces mêmes séculiers scandalisés qui, la conscience piquée, me racontaient ce qu'ils avaient entendu, de leur imposer le précepte formel de s'abstenir de toute conversation avec eux, et de marcher toujours ensemble, comme ils l'avaient fait jusqu'à présent ; un précepte que non seulement ils n'ont pas respecté, mais dont ils n'ont pas tenu compte, et que, pour mettre les laïcs en colère contre les supérieurs, ils ont fait connaître à ces derniers.

Le Vicaire provincial était déjà au courant de tout cela, d'après ce qu'on lui a dit, et d'après ce qu'il a pu voir lui-même. Pour toutes ces raisons, il comprendra l'opportunité de séparer de l'école ces deux pères, qui ont la charge des classes de latin de première et de deuxième année, et qui, de plus, font très mal leur devoir, il est très opportun de le faire maintenant au début de l'année scolaire. Avec les autres de la province, Dieu merci, nous n'avons rien à faire, parce que nous n'avons pas de correspondance avec quiconque.

1566 Deuxièmement, l'horaire que j'ai indiqué à Votre Révérendissime dans une lettre il y a quelque temps continue à être suivi, et est pratiqué autant que possible dans une maison destinée, comme celle-ci, à être une École Séraphique.

Troisièmement, en dehors de ce qui a déjà été indiqué, je n'ai, grâce à Dieu, à regretter aucun acte de désobéissance ou d'insubordination envers d'autres religieux.

Et dernièrement, je peux vous assurer qu'à ma connaissance, personne ici n'a écrit aux religieux expulsés, ni ne nous a écrit.

En cette occasion, je remercie Votre Révérendissime Paternité pour la vie du Bienheureux Diego, que vous avez daigné nous envoyer, que j'aime beaucoup et qui est lue au réfectoire.

Je voudrais faire ici le mois des âmes, avec une certaine solennité, et pour cela je voudrais obtenir la permission de célébrer une messe de Requiem chantée tous les jours, sauf les classiques du mois.

Sans plus, disposez comme vous le voulez du dernier de vos sujets, qui vous aime vraiment.

FR. SERAFÍN DE BENISA.
Vicaire.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définitéur et Gardien.

16. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.

Ollería, 24 décembre 1894

1567 Très Révérend Père José Calasanz, Visiteur Général.

Très cher Père : à l'occasion de la présente période de Noël, j'écris à Votre Paternité pour vous féliciter et pour exprimer mon souhait que vous la passiez en tout bonheur, et que le Seigneur vous comble de bénédictions et vous accorde plus de santé, si cela vous convient, pour continuer à travailler pour sa gloire.

Je regrette que Votre Paternité se soit retirée ; mais j'espère que, néanmoins, les capucins espagnols trouveront toujours en Votre Paternité un soutien très ferme, et un père aimant vers qui se tourner dans nos doutes, car il a un grand cœur et saura oublier les misères de ceux qui ont été ses fils. Moi, tout à coup, je prends la liberté de vous supplier de prendre ce travail pour moi, quand dans mes doutes et mes affaires des charges que me confie l'obéissance, je me tourne vers Votre Paternité en qui j'ai une confiance universelle.

Je sais que le Très Révérend Père Général a été très malade à Madrid, mais il va mieux, grâce à Dieu, et que le Seigneur lui rende la santé le plus rapidement possible afin qu'il puisse continuer sa Visite Apostolique !

Sans plus, disposez Votre Paternité comme vous le voulez du mineur de vos frères, que sa main embrasse.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

17. A l'Evêque d'Orihuela

Ollería, 6 novembre 1897

1568 Votre Excellence :

Le soussigné Définitéur Provincial et Gardien du couvent des Pères Capucins d'Ollería, diocèse de Valence, avec le respect et l'observance dus à Votre Très Illustre Excellence.

Expose : Ce dernier a été chargé par son Supérieur, en union avec un autre Père, de procurer une nouvelle fondation de notre Ordre dans ce royaume de Valence, et sachant qu'à Monforte⁶⁵⁷, ville de ce diocèse, il existait un couvent des Pères Alcantarins, qui pouvait servir à cet effet ; ayant été informés que le village souhaitait depuis longtemps l'établissement d'une communauté religieuse à cet endroit, nous nous sommes rendus sur place pour vérifier s'il remplissait les conditions nécessaires, et pour sonder la volonté de la population, et après avoir constaté que, bien que quelque peu délabré, il pouvait très bien être utilisé, et que les autorités ecclésiastiques et civiles étaient animées des meilleurs vœux de la

⁶⁵⁷Il s'agit de Monforte del Cid-Orito (Alicante).

fondation, demande à Votre Illustre Excellence d'accorder la licence et l'autorisation correspondantes pour procéder à l'installation de cette communauté.

Grâce qu'il espère mériter du zèle pastoral qui anime Votre Très Illustre Excellence, dont Dieu puisse conserver la vie pendant de longues années encore.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

18. Au Curé de Monforte

Ollería, 7 novembre 1897

1569 Révérend Curé de la ville de Monforte.

Le soussigné Définité Provincial et Gardien du couvent des Pères Capucins d'Ollería à Vous expose attentivement : Qu'en exécution d'un mandat supérieur, et pour promouvoir la gloire de Dieu et l'agrandissement de notre Ordre, j'ai l'intention d'établir une communauté des mêmes dans le couvent historique que possède cette ville. A cet effet, ayant fait les diligences opportunes, et constatant qu'il remplit les conditions requises par notre Ordre, et que la population verrait volontiers l'établissement d'une communauté religieuse dans le même ; trouvant, d'autre part, les propriétaires de l'immeuble favorables et prêts à nous le céder, je n'hésite pas à m'adresser à Vous, qui montrez tant de zèle et d'intérêt pour le bien de vos paroissiens, pour vous demander la permission et l'approbation de faire ce travail, qui sera si agréable à Dieu et si utile et profitable aux fidèles que le Seigneur vous a confiés.

Grâce qui espère mériter le bon cœur et le zèle pastoral de Vous dont Dieu gardera la vie pendant de nombreuses années.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définité Provincial et Gardien.

19. Au Père Général des Capucins

Ollería, 11 janvier 1898

1570 Très Révérend Père Ministre Général.

Très Révérend Père : Ayant reçu des Très Révérends Pères Provinciaux et Définités le mandat d'obtenir un nouveau couvent précisément dans ce même royaume de Valence – mandat qui avait également été donné aux Frères de nos couvents de Bétique, qu'ils ont fondé il y a peu dans la ville de Grenade –, nous avons été chargés de travailler avec ardeur et de toutes nos forces pour le mener à bien le plus tôt possible. Que le Seigneur bénisse le désir de notre Définitoire et nos efforts. Et en effet, quelques mois après avoir reçu ladite commande, nous avons eu l'occasion d'acquérir le couvent qui existe à Monforte del Cid, une ville de la province d'Alicante.

Dans ce couvent, fondé par Saint Pierre d'Alcántara, Saint Pascual Baylón prit l'habit franciscain et fit son noviciat, et après avoir fait sa profession solennelle, il vécut véritablement de manière édifiante pendant des décennies.

Mais une partie du couvent, et de l'assez grand verger qui l'entoure, a été vendue par le gouvernement et est passée en propriété privée, et doit être récupérée par achat civil, ainsi que plusieurs autres annexes du couvent à une autre époque.

C'est pourquoi, Très Révérend Père, afin d'éviter les inconvénients qui pourraient peut-être survenir, nous supplions Votre Révérendissime de nous accorder la faculté par laquelle tous les documents publics d'acquisition pourront être souscrits, avec délégation de pouvoir, avec les noms et

prénoms civils de trois ou quatre frères, compte tenu du décret de la Sacrée Congrégation des Très Éminents et Révérends Évêques et Réguliers du 7 mai 1883 pour ces questions.

De Votre Révérendissime Paternité, fils très obéissants dans le Seigneur.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définiteur et Gardien.

FR. JOSÉ DE MONOVAR.
Custode général.

20. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.

Barcelona, 24 janvier 1898

1571 OBSERVATIONS DES PÈRES LUIS DE MASAMAGRELL ET JOSE DE MONOVAR :

1. Qu'ils considèrent nécessaire de diviser l'actuelle Province de Tolède en deux Provinces distinctes, en établissant l'une d'elles dans le Royaume de Valence, et l'autre en Andalousie, en se basant sur la différence de caractère, qui rend impossible la tranquillité et l'union des Religieux ; ceci s'observe même dans les collèges, malgré les exhortations des directeurs spirituels et des lecteurs⁶⁵⁸.

2. Le peu d'intérêt qu'ils reconnaissent que le Père Provincial a pour ce qui concerne la partie de Valence, en enlevant le personnel qui est très nécessaire dans les maisons du Royaume de Valence, et qui leur a été assigné par la Définition.

3. Envoyer aux missions tout le personnel valencien, sans avoir la délicatesse d'envoyer ne serait-ce qu'un religieux d'Andalousie, du moins de bonne foi ; nous savons qu'un des Pères, en partant pour la Mission, a dit publiquement et a écrit au Père Provincial qu'il l'envoyait pour se venger de certaines plaintes qu'il avait faites à son sujet quand il était son Lecteur.

4. Que malgré le fait que tous les Valenciens en Andalousie rendent tant et tant de bons services, nous savons par certains d'entre eux que les Andaloux ne perdent aucune occasion de dégrader et discréditer les Valenciens et leur pays, pour lesquels ils sont tous très violents en Andalousie souhaitant parfois la division.

1572 5. Nous pouvons être sûrs que ce ne sont pas les Valenciens qui ont suscité cet antagonisme ; la preuve en est que, bien que les Valenciens soient plus nombreux dans le chapitre, ils ont donné leur voix *pro bono pacis* à un Andalou ; de plus, cette division et cet antagonisme se sont manifestés depuis l'élection de l'actuel Père Provincial, puisque ni pendant le Vicariat du Père Monóvar, ni dans le Provincialat du Très Révérend Père Joaquín, cela ne s'est manifesté. On peut donc affirmer que ce sont les Andaloux qui ont suscité et encouragé cette division par leur partialité, leurs critiques, leurs ragots, etc. Au point que, après avoir exhorté le Père Provincial en une certaine occasion les religieux à l'union, lors de la récréation suivante, c'est lui-même qui a commencé à traiter les Valenciens de tous les noms, ce qui a donné lieu à ce qu'un des Valenciens attire son attention sur le fait que ce qu'il faisait à ce moment-là n'était pas conforme à ce qu'il les avait chargés de faire.

6. Nous croyons que cette division peut très bien se faire en assignant à l'Andalousie les Pères qui ne sont ni d'une Province ni de l'autre, s'ils ne s'opposent pas à y aller.

7. Nous apprécierions et jugerions très convenable que, si cette division est faite, les Provinces soient érigées comme elles l'étaient auparavant, c'est-à-dire par Royaumes, en ajoutant à la Province de Valence la Province de Castellón, qui lui correspondait autrefois, et qu'en même temps le titre de Province du Sang du Christ, que lui avait donné le Bienheureux Patriarche Juan de Ribera, lui soit rendu.

1573 8. Nous comprenons la nécessité d'une École Séraphique, et même ceux qui y étaient auparavant réfractaires le comprennent aussi.

9. Dès le début du gouvernement de l'actuel Père Provincial, son opposition marquée à l'École Séraphique a été connue par divers actes ; c'est pourquoi le Père Gardien a supplié la Définition de nommer un Directeur pour l'administration de l'École, se comprenant seulement de la partie matérielle du couvent, ce qui a été accordé, nommant le Père Francisco de Valencia comme Directeur et le Père Laureano de Masamagrell comme Sous-Directeur, avec lesquels le Père Provincial se comprenait en tout

⁶⁵⁸Cf. *supra*, 143, note 97 ; 1580.1584.1586.1589.1613.

et pour tout. Ainsi, il ne cessait d'exagérer les défauts des enfants qui, avec l'expulsion de quelques-uns d'entre eux, comme cela se faisait, seraient corrigés ; aussi qu'ils ne profitaient pas tellement de leurs études qu'elles compenseraient les sacrifices faits par l'Ordre ; et pour corroborer son assertion et justifier son attitude, à l'avant-dernière visite, il commença à faire traduire par les enfants des matières qui n'étaient pas propres au cours qu'ils suivaient. Sur ces bases, il a décidé de dissoudre l'École, affirmant à la Définition qu'il avait l'autorité pour le faire, bien que celle-ci s'y oppose, mais sans présenter aucun document pour le prouver.

10. Tous les religieux de la Province étant au courant des actions du Père NN dans la Mission et de son apostasie, ils ont été très surpris que le Père Provincial le nomme comme son Secrétaire. Il ne manqua pas de religieux qui, pendant la visite, attirèrent son attention sur ce point, et lui rendirent compte de ce qui était arrivé audit Père, et, néanmoins, dans la Définition suivante, il le proposa au Définitoire comme Père Gardien, et quand il vit que les Définiteurs s'opposaient à sa nomination, pour les raisons susdites, il prétendit tout ignorer, et le garda comme Secrétaire, lui donna la charge de lectorat et l'eut pendant quelque temps comme Président de la Résidence de Grenade.

11. Que si pour les candidats valenciens le Père Provincial rend difficile l'admission en ce qui concerne l'instruction, etc., nous savons positivement par les professeurs et par les examens dont j'ai été témoin en tant que Définiteur qu'en Andalousie ils sont admis sans aucune considération d'études de sorte que presque tous doivent commencer à étudier le latin, en termes qu'aujourd'hui il y a plus d'étudiants latins que de philosophes, puisque, selon le témoignage du professeur de latin, il y a vingt étudiants latins, et il est à noter qu'un seul est valencien. Mais ce n'est pas le pire, mais dans leur rage d'obtenir des vocations et de les amener au noviciat, nous savons positivement qu'ils vont les chercher dans les hospices, et l'on dit qu'il y a des profès qui ne savent pas qui sont leurs parents ; et nous pouvons ajouter qu'un des novices, qui contre la volonté du Maître s'est vu imposer à la hâte le saint habit par le père Diego, gardien du couvent de Séville, a dû être renvoyé immédiatement parce qu'on l'a découvert malade de la syphilis. Le résultat fut un grand scandale, car il passa du couvent à l'hôpital, où les malades se moquèrent de lui, le considérant comme un Religieux.

1574 12. Comme preuve du peu d'intérêt que les Andalous ont eu pour les couvents du Royaume de Valence, nous pouvons vous assurer qu'en passant de ces couvents à ceux d'Andalousie, ils ont pris les livres qu'ils pouvaient dans nos bibliothèques, autorisant également les étudiants à le faire. Et que pendant le temps où le père NN était président de la Résidence de Valence, il dépensa tant d'argent que le maire de ladite ville, s'intéressant à la maison, dut lui dire qu'« il semblait que les Andalous avaient décidé de piller le couvent de La Magdalena ».

13. Sans le consentement de la Définition, il a fait les nominations de maître et sous-maître des novices pour le couvent de Séville et plusieurs transferts de religieux qui étaient très nécessaires dans ses couvents, sans rendre compte ensuite à la Définition.

14. Que le Très Révérend Père Général ayant ordonné qu'avant le Chapitre Général le Père Provincial, les Définiteurs et les Custodes se réunissent pour discuter des sujets à proposer au Chapitre Général, cet ordre n'a pas été exécuté malgré le fait que le second Custode ait exprimé la nécessité d'une telle décision.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définiteur et Gardien.

FR. JOSÉ DE MONOVAR.
Second Custode.

1575 Addition :

Il serait opportun, vu le manque de personnel dans notre Mission en Colombie, que les Pères Casimiro de Alcira et José de Potries, qui sont actuellement au Chili, s'y rendent, où l'on n'a pas besoin d'eux, puisque cette Mission a été confiée à une autre Province.

Si par manque de personnel, même en ajoutant les Pères neutres à l'Andalousie, celle-ci ne pouvait pas être érigée en Province, il serait opportun d'en former une Custodie, et de déclarer Valence Province, qui a plus de personnel et a rendu et rend plus de services dans les Missions et dans la Province elle-même.

21. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.

Ollería, 8 mars 1898

1576 Très Révérend Père José Calasanz.

Très cher Père : Votre Révérendissime aura été surpris que je ne vous aie pas écrit auparavant pour vous informer de l'état de notre fondation ; mais il se trouve que, depuis notre rencontre, j'ai eu beaucoup de vicissitudes et de contradictions à souffrir, et je n'ai pas voulu vous écrire avant d'en voir la solution.

En quittant Barcelone, je me rendis immédiatement à Monforte, pour mettre au point les questions relatives à la fondation de ce couvent, et accorder des actes ; tout était en bon état, et, les autorités et le peuple étant enthousiastes, je reçus une lettre du Révérend Père Provincial, datée du 11 février à Cordoue, m'ordonnant de suspendre ladite fondation, comme vous le verrez par la copie que je vous envoie ci-joint.

1577 Vous ne pouvez pas imaginer le trouble que cette nouvelle m'a causé. J'ai caché du mieux que j'ai pu au curé de la paroisse ce qui se passait, afin d'éviter un conflit, et je suis venu immédiatement dans cette ville pour communiquer avec le Père Provincial d'ici, et je lui ai écrit pour lui dire que je ne croyais pas que par l'avis d'un Définiteur, qui devrait se rappeler très bien, qu'en deux Définitions on m'avait confié la tâche de procurer une fondation dans ce royaume, sans limitation de lieu, ni m'obliger à soumettre à nouveau à l'approbation de la Définition la fondation qui serait obtenue ; et de plus, que je ne pouvais me persuader que, pour les vues passionnées et intéressées de ce dernier, il fallait faire abstraction d'engagements aussi formels que ceux acquis avec l'évêque, les autorités et le peuple, et avec les propriétaires du couvent. Que le bon nom de l'Ordre et ma réputation seraient ruinés, et que je ne pouvais et ne devais pas permettre que cela se produise.

Le Père Provincial a répondu à cette lettre de Séville le 20 février, laissant de nouveau à ma discrétion le choix entre la fondation d'Alcoy et de Monforte ; mais insistant pour donner la préférence à Alcoy, comme vous pouvez le voir par la copie, que je joins également ici.

1578 C'est pourquoi, et pour que demain on ne puisse jamais soutenir que j'avais fait ma volonté, je suis retourné m'enquérir du Cardinal, pour voir si la cause de la fondation d'Alcoy, que nous considérons à juste titre comme perdue parce que nous n'avions pu obtenir la permission du prélat dans les trois mois qui avaient suivi la demande, pouvait maintenant être réalisée. J'ai parlé au Cardinal, que j'ai salué au nom de Votre Révérendissime et lui ai rappelé l'affaire qu'il m'avait confiée ; et quand je lui ai parlé d'Alcoy, je l'ai trouvé si favorable qu'il m'a dit de revenir le lendemain pour recueillir la demande, qui avait déjà été expédiée. Et, en effet, le 4 mars, la demande de fondation m'a été remise, accordée en ces termes :

« Valence, le 4 mars 1898.

Accordé comme demandé, à condition qu'une liste nominative des Religieux dont la Résidence est formée et du Président de celle-ci soit envoyée à notre Secrétariat de la Chambre, et aussi qu'il soit rendu compte du document original dans lequel le Révérend Père Provincial a accordé sa permission pour la fondation, étant entendu que cela doit se faire sans préjudice des droits paroissiaux. Le Cardinal Archevêque de Valence ».

1579 J'ai immédiatement rendu compte de tout cela au Père Provincial, en lui demandant d'envoyer les documents que le Cardinal avait demandés, et je lui ai fait savoir que, pour la fonction de président, le Père Antonio de Valencia était apte, comme Votre Révérence l'avait également indiqué.

Je lui ai également demandé de me dire ce que je dois faire au sujet de Monforte, car l'engagement est grand. Je ne sais pas ce qu'il répondra à tout cela ; je vous tiendrai au courant de ce qui se passera ; car si j'ai beaucoup souffert jusqu'à présent, je prévois des désagréments plus lourds à l'avenir, car mon entretien avec Votre Révérendissime semble avoir fait sur lui une mauvaise impression.

Je dois informer Votre Révérendissime pour votre connaissance que le Père José de Monóvar et moi-même avons demandé avec insistance les deux fondations, en tenant compte du fait qu'à Alcoy il n'y a pas de bâtiment disponible et que ce devra être, par conséquent, une simple résidence, tant qu'aucun couvent ne sera construit. C'est pourquoi nous avons proposé d'admettre Alcoy comme résidence conventuelle de l'Ollería, dont elle fait partie, et comme résidence indépendante celle de Monforte. Et nous n'avons imposé aucun sacrifice pour cela, puisque nous n'avons pas demandé plus de personnel pour les deux que quatre Pères avec quelques frères, ce qu'ils ont à Grenade.

1580 Nous apprécierions beaucoup que Votre Révérendissime fasse comprendre au Père Provincial la raison qui nous aide dans cette demande ; puisque les Valenciens se plaignent que, le plus, et

portant presque tout le poids de la Province, ils ne sont pas traités comme il se doit. C'est pourquoi Votre Révérendissime comprendra, une fois de plus, l'opportunité de notre séparation⁶⁵⁹.

Je vous joins une lettre du Père Laureano pour que vous puissiez mieux voir l'état de l'affaire Monforte. Je voudrais aussi vous en envoyer d'autres que j'ai reçues de quelques Pères qui sont en Andalousie, montrant un grand intérêt pour la question de la division, et me priant de m'y intéresser avec Votre Révérendissime et le Très Révérend Père Général, et dont je ne vous envoie pas les lettres pour ne pas alourdir le poids de cette lettre.

Ce que je vous envoie, c'est la copie des documents concernant Monforte, que Votre Révérendissime m'a demandée, et la liste des pères de cette Province.

1581 Je suppose que vous avez pris connaissance de la lettre que m'a adressée le Très Révérend Père Luis Antonio de Porrentruy, Définitéur Général, me demandant des données et des objets concernant la vie de San Pascual ; dites audit père que je serai très heureux de lui rendre service et que je ferai tous mes efforts pour obtenir et lui envoyer le plus de données possible ; bien que les contretemps qui surviennent dans les affaires de Monforte m'ôtent quelque peu la liberté de pouvoir lui rendre service comme je le voudrais.

J'ai raconté à l'évêque d'Orihuela ce que Votre Révérendissime m'avait dit au sujet de l'obtention de la permission du Provincial des Frères Mineurs pour prendre possession du couvent de Monforte, et il m'a conseillé de ne pas faire cette démarche car cela ne leur ferait pas voir qu'ils étaient nécessaires et leur ouvrirait les yeux ; et que nous ne devons pas prendre garde car ils ne pouvaient pas s'installer sans son autorisation, qui ne devait en aucun cas être accordée, et que nous avons toujours la possibilité de réclamer le prix du couvent et la possession du couvent de Biar, qu'après l'admission de notre Ordre ils nous avaient pris.

J'ai été trop long dans cette lettre, mais je l'ai fait afin que vous soyez au courant de nos affaires et que vous puissiez juger et informer le Très Révérend Père Général. Tenez-moi donc, et disposez Votre Révérendissime comme vous le voudrez du mineur de vos sujets, que sa main embrasse.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définitéur et Gardien.

22. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.

Ollería, 11 may 1898

1582 Très Révérend Père José Calasanz de Llevaneras.

Bien-aimé Père Définitéur Général : Je crois avoir déjà indiqué à Votre Paternité que, lorsque je mettais la dernière main aux affaires de la fondation de Monforte (au point qu'il existe déjà un acte pour une partie du Couvent), le Père Provincial m'a ordonné, *motu proprio*, ou à la demande du Père Fermín qui, dans ses vues mesquines, croit que la fondation nuirait à son Couvent, de suspendre les négociations et de travailler pour Alcoy. Je me suis donc conformé à la volonté du Supérieur, en donnant une certaine évasion à ceux de Monforte, sans toutefois leur ôter leurs espérances, et je suis allé voir le Cardinal pour lui parler de la fondation d'Alcoy ; et avec une telle chance que, naturellement, il m'a accordé sa licence. Ainsi, après avoir fait les démarches nécessaires, la Résidence d'Alcoy fut créée et ouverte le troisième jour de Pâques. Le père Antonio en est le président, et les pères Laureano et Serafin, avec deux frères laïcs, forment la communauté.

1583 Dans cet état de choses, le Curé de Monforte m'a écrit la lettre que je copie, et, lors de sa visite, j'ai écrit au Père Provincial, lui envoyant une copie de la lettre du Curé et lui disant que puisqu'il s'agissait d'une fondation déjà autorisée par le Très Révérend Père Général ; et vu les engagements très sérieux qui avaient déjà été acquis ; et comme la plus grande partie du Couvent est déjà à nous, il convenait, et j'ai demandé son autorisation, d'en prendre possession le jour de la fête de Saint Pascual (ce qui aurait élevé les esprits, et aurait été un grand événement). Le Provincial a répondu à ma proposition, que je copie à Votre Révérendissime, m'enlevant, comme vous le comprendrez, tout espoir, puisqu'il dit qu'il n'y a pas lieu d'y penser avant décembre, et que c'est ce qu'il écrit au Curé. C'est-à-dire que tant qu'il est Provincial, nous devons perdre tout espoir ; ce qui contredit la promesse qu'il m'a faite dans des

⁶⁵⁹Cf. supra, 143.1571 ; 1584.1586.1589.1613.

lettres répétées, et que par son ordre j'ai donnée au Curé de Monforte que dans la prochaine Définition la fondation à Orito serait convenue.

1584 Ces nouvelles informations feront une fois de plus comprendre à Votre Révérendissime et au Très Révérend Père Général combien cette situation est intenable et, par conséquent, la nécessité de notre séparation⁶⁶⁰. Eh bien, après que nous, les Valenciens, nous leur servons de Galiciens – comme ils disent – pour alléger les charges de leurs couvents, nous ne sommes pas du tout considérés ; et tandis qu'ils font une fondation formelle à Grenade, sans l'autorisation de personne, et y ont quatre ou cinq prêtres, et projettent même de faire un cours, ils veulent nous fermer les yeux et la bouche avec une simple Résidence.

De plus, on peut dire que les couvents de Valence sont sans Supérieur Provincial, puisque, en dehors de la Visite, le Père Ambrosio, qui, dans des documents publics, en est venu à se nommer Provincial d'Andalousie, ne s'occupe guère d'eux.

C'est tellement ce qu'ils font remarquer aux Valenciens, que lors du triduum célébré au Bienheureux Diego, même ceux d'entre nous qui sont Définiteurs n'ont pas été invités, ce que les Supérieurs de Catalogne ont trouvé très étrange.

Je vous joins deux lettres du Père José, que j'aimerais vous montrer, Votre Révérendissime.

J'ai reçu beaucoup de lettres de tous les couvents d'Andalousie, des Valenciens qui y sont, me suppliant de travailler pour la division, et que, pour l'amour de Dieu, on ne les oblige pas à rester en Andalousie, car pas un seul ne le veut.

Je vous renvoie à mes réflexions sur la division, en plus de ce que je vous ai dit.

De Votre Révérendissime sujet mineur.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définitéur et Gardien.

P.S. : Veuillez dire au Très Révérend Père Luis Antonio que je ferai ce qu'il veut et que je suis très heureux de lui rendre service.

23. Au Père Général des Capucins

Ollería, été de 1898

1585 Très Révérend Père Ministre Général.

Très cher Père : Du contenu de ces lettres vous pourrez voir les contradictions dans lesquelles le Père Provincial s'engage, offrant dans certaines d'entre elles la fondation pour l'après Pâques, et venant dernièrement la nier alors qu'il est Provincial ; et vous y découvrirez aussi son intention de nous payer, à nous Valenciens, une simple résidence, qui ne peut être un couvent avant quelques années, et ainsi nous couvrir les yeux.

Je crois qu'en proposant l'admission des deux résidences d'Alcoy et de Monforte, je n'ai rien demandé d'absurde, d'autant plus que je n'ai pas exigé pour les deux résidences plus de personnel qu'ils n'en ont à Grenade, ce qui me semble peu exiger, si nous, les Valenciens, sommes plus nombreux, et que nous devons leur fournir des services en Andalousie, alors que dans les couvents de Valence, ils ne nous ont pas laissé un Andalou ; et en outre, si nous établissions deux résidences, nous pourrions leur fournir notre propre personnel, tandis qu'ils trouveraient des couvents pour que nous puissions les soulager de leurs fardeaux.

1586 Il sera dommage et très grand, Très Révérend Père, qu'un couvent de tant d'histoire vienne le perdre, et que la fondation ne soit certainement pas faite pour profiter de l'époque des bains qui sont imbattables à côté du couvent, et nombreux sont les Religieux qui en ont besoin. Par conséquent, Votre Révérendissime, faites ce que vous pouvez pour que cette fondation soit faite immédiatement, et la division que vous pouvez déjà voir devient de plus en plus nécessaire⁶⁶¹. Et puisque le Père Eugène est ici pour s'occuper de la Mission, il serait très pratique que la division soit avancée, ce qui serait très bon

⁶⁶⁰Cf. supra, 143.1571 ; 1584.1586.1589.1613.

⁶⁶¹Cf. supra, 143.1571 ; 1584.1586.1589.1613.

pour tout le monde, afin que le Père Eugène puisse assister au Chapitre et régler les nominations et les affaires de la Mission au Chapitre⁶⁶².

Son très affectueux.

FR. LUIS.
Gardien.

24. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.

Ollería, 20 septembre 1898

1587 Très Révérend Père José Calasanz de Llevaneras.

Très cher Père : j'ai reçu la lettre de Votre Révérendissime et je remercie Dieu et Votre Paternité pour le singulier bénéfice que la division accorde à cette Province, qui vous en sera toujours reconnaissante. On ne peut imaginer la joie que cette nouvelle a provoquée chez tous les Pères auxquels elle a été communiquée.

Les bases ou conditions stipulées par la Révérendissime Définition Général m'ont semblé très sages et prudentes, comme si elles visaient à éviter les désagréments, en laissant à chacun la liberté de choisir. La seule chose que, franchement, je regrette un peu, c'est que la province de Castellón ne soit pas annexée à Valence ; car, à mon avis, il aurait mieux valu faire la division, plus par provinces civiles que par provinces ecclésiastiques, qui, lorsque le Concordat sera mis en vigueur, subiront des altérations notables. Comme la province en question, qui doit faire partie du diocèse de Segorbe. Cependant, mon opinion ne vaut rien devant celle de mes supérieurs, qui voient et pèsent toutes les raisons.

1588 Parmi les novices renvoyés par le Père Provincial du couvent de La Magdalena, quatre d'entre eux sont partis avec les Pères qui sont allés en Colombie, pour faire partie du noviciat qui doit y être établi (vous pouvez voir s'ils ont donné des preuves de leur vocation) ; et les autres entreront dès qu'ils seront appelés.

J'ai été très heureux et satisfait de l'idée que Votre Révérendissime m'a indiquée de demander au Saint-Siège une dispense pour eux, afin que le temps qu'ils ont déjà passé au noviciat soit reconnu. Je conserverai précieusement votre lettre afin de pouvoir, le moment venu, en informer la personne concernée au cas où elle souhaiterait demander cette grâce.

1589 Pendant ce temps, avec notre École Séraphique et notre Noviciat, le Père Provincial a agi de manière si arbitraire, maintenant il s'avère que Frère Leandro a été dans un village de la province d'Alicante à la recherche de vocations d'enfants pour l'École Séraphique d'Andalousie, selon ce que m'a dit un monsieur quand j'étais à Monforte. Vous voyez, Très Révérend Père, comment ils ont agi à notre égard : tandis que le Père Provincial supprime l'École Séraphique de Valence, prétendant y être autorisé par le Très Révérend Père Général, à Sanlúcar ils ont eu, sans aucune autorisation, plusieurs séraphiques ; et maintenant ils cherchent des vocations de leur part sur notre territoire. Il y a beaucoup à dire, Très Révérend Père ! Vous pouvez voir si la mesure de la division était nécessaire⁶⁶³.

1590 Je ne sais pas ce que le Père Reus aura écrit au Très Révérend Père Général au sujet de son affiliation à l'une des deux futures provinces, mais, pour ma part, j'ose prier Votre Révérendissime de proposer au Très Révérend Père Général de l'ajouter, si possible, à celle-ci ; car, en même temps qu'il nous rendrait de bons services, ce serait une œuvre de charité envers sa pauvre sœur, qui est actuellement dans un océan d'affliction à cause de la maladie de son fils, le prêtre, qui est tout son soutien ; de sorte que la proximité de son frère lui sera une grande consolation ; comme, au contraire, sa séparation d'avec lui sera une plus grande douleur.

Dites au Très Révérend Père Luis Antonio que je lui enverrai bientôt des photos de Villarreal. Et que celles des Sanctuaires qu'il m'indique, je les ai demandées il y a longtemps et ils n'ont pas daigné me les envoyer.

De Votre Révérendissime Paternité, un sujet mineur qui vous aime en Christ, demandant votre bénédiction et baisant votre main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

⁶⁶²Luis Amigó envoie au Père Général des paragraphes de diverses lettres reçues du Père Provincial.

⁶⁶³Cf. supra, 143.1571 ; 1584.1586.1589.1613.

25. Au Père Général des Capucins

Ollería, 23 septembre 1898

1591 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : par l'intermédiaire du Très Révérend Père Provincial, j'ai eu connaissance de l'accord de la Révérendissime Définition Générale, qui détermine la division de l'actuelle Province de Tolède en deux anciennes Province de Valence et d'Andalousie ; c'est pourquoi, au nom de tous les religieux valenciens, je remercie Votre Révérendissime, ainsi que toute la Révérendissime Définition, en m'engageant à faire en sorte que cette division soit un motif d'agrandissement de notre Ordre dans les deux provinces, et de promotion de la paix entre les Religieux, pour éviter l'arbitraire que nous avons déploré jusqu'à présent, et qui n'ignorera pas Votre Révérendissime.

1592 La sage décision de laisser tous les religieux libres de choisir a été très appréciée par tous, car il aurait été peut-être violent, et source de malaise pour certains, qu'ils soient affectés à une autre province qui n'était pas de leur choix.

J'ose demander une grâce à Votre Révérendissime, et c'est : que si cela ne fait aucune différence que le Père Reus reste dans une Province ou dans l'autre, ou qu'il n'a pas demandé la Province d'Andalousie, il soit affecté à la Province de Valence.

1593 Vous serez au courant de la détermination du Père Provincial de renvoyer de notre Noviciat de La Magdalena, nonobstant la Définition Provinciale, tous les Novices qui ne sont pas libres du service militaire ; et l'interdiction absolue d'en recevoir d'autres à l'avenir, qui ne remplissent pas cette condition. Il est intéressant de noter qu'il n'a pas fait de même à Séville, où quelques jours auparavant il avait professé deux d'entre eux qui, étant de parents très pauvres, ne pouvaient être libérés du service militaire. En outre, qu'il ne consentait pas à ce que les pères des novices soient consultés s'ils voulaient les libérer. Et qu'il n'a pas pensé à donner des instructions aux Supérieurs sur ce qu'il fallait faire en cas de conflit, et n'a pensé qu'à jeter nos Novices dans la rue.

1594 Il s'est comporté de la même façon dans notre École Séraphique, usant de mille ruses, et s'imposant à la Définition, disant qu'il était autorisé à la fermer par Votre Révérendissime ; et, que cela soit bon ou mauvais pour les Définiteurs, il était déterminé à la fermer. Et puis il s'avère qu'il a admis des enfants à Sanlúcar avec le nom et l'habit des Séraphiques, sans qu'il y ait une École, ni l'autorisation de la Définition pour le faire. Et qu'il y a quelques jours, Frère Leandro était dans une ville d'Alicante à la recherche de vocations d'enfants pour l'école séraphique d'Andalousie.

1595 Ces choses, et d'autres que je me taise, je n'avais pas voulu communiquer à Votre Révérendissime parce qu'on ne me croyait pas passionné, ou que, étant patient et la cible de ses attaques, je le faisais par dépit. Mais aujourd'hui, je le dis à Votre Révérendissime pour que vous soyez à nouveau convaincue de la justice avec laquelle nous, les Valenciens, avons demandé la division, qui, grâce à Dieu et à Votre Révérendissime, est maintenant un fait ; ce dont nous vous serons éternellement reconnaissants.

De Votre Révérendissime Paternité, un sujet mineur, demandant votre bénédiction et baisant votre main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définitiveur et Gardien.

26. Au Père Général des Capucins

Décembre 1898

1596 Au Très Révérend Père Bernard d'Andermatt, Ministre Général, et à son Très Révérend Définitoire Général de notre Ordre des Frères Mineurs Capucins. Rome.

Très Révérends Pères : De tous nos devoirs, nous jugeons que le principal est, puisque nous sommes convenus de nous occuper, si Dieu le veut, en premier lieu et en conseil, des choses qui contribuent au bien et à l'honneur de notre chère Province, de rendre clair à Votre Révérendissime Paternité et au Très Révérend Définitoire Général le témoignage de notre soumission et de notre obéissance religieuses, et en même temps d'exprimer la plus grande gratitude de la Province qui nous a été confiée, pour les grands et durables efforts entrepris par Vos Révérendissimes Paternités pour sa reconstruction.

De tout ce que, dans notre première réunion du Définitoire, nous nous sommes efforcés de résoudre en présence du Seigneur, et qui sera le fondement de cette Province du Très Précieux Sang du Christ, et sur lequel sera construite toute sa future grandeur, nous aviserons en temps voulu Vos Révérendissimes Paternités.

Et maintenant nous implorons humblement votre bénédiction paternelle, augure des biens célestes pour nous et notre Province.

Fr. Luis de Masamagrell, Ministre Provincial.

Fr. Fermín de Velilla, 1er Définiteur.

Fr. Melchor de Benisa, 2e Définiteur.

Fr. Francisco de Orihuela, 3e Définiteur.

Fr. Fidel de Alcira, 4e Définiteur.

27. Au Père Général des Capucins

Ollería, 21 décembre 1898

1597 Très Révérend Père Général.

Vénééré et très cher Père, j'ai reçu hier la très belle lettre de Votre Révérendissime, en date du 17 des courants, et aujourd'hui je viens de recevoir l'office qu'elle m'indiquait ; mais erroné, car même si l'enveloppe venait à mon nom, l'office qu'il contenait était adressé au Très Révérend Père Ambrosio de Valencia, et je suppose que celui-ci aura reçu celui qui venait pour moi.

Pour cette raison, ne sachant pas qui sont les Pères Définiteurs, il ne me sera pas possible de les rencontrer aussi tôt que je le souhaiterais et comme le dispose Votre Révérendissime, car je devrai attendre qu'ils me remettent l'office d'Andalousie.

Je remercie Votre Révérendissime Paternité et le Très Révérend Définitoire Général pour l'attention et la confiance que mon humble personne a méritées.

1598 Pour ma part, je m'efforcerai de travailler avec tout mon intérêt à l'accomplissement de la difficile charge qui m'a été confiée, afin de ne pas décevoir les espoirs de Vos Révérendissimes Paternités et de promouvoir la gloire de Dieu, l'honneur de notre Ordre et le progrès de cette nouvelle Province du Précieux Sang du Christ.

Et, d'autre part, j'espère que Votre Révérendissime et le Très Révérend Définitoire Général seront une lumière qui éclairera mon ignorance, un effort qui encouragera ma faiblesse et un guide fidèle qui dirigera mes pas. Dès qu'il me sera possible de convoquer le Définitoire provincial, j'en informerai Votre Révérendissime, ainsi que des résolutions qui y seront prises.

En mon nom, saluez les Très Révérends Pères Définiteurs Généraux, et en particulier le Père José de Calasanz et le Père Antonio ; et Votre Révérendissime Paternité peut commander comme bon lui semble le dernier et le mineur de vos sujets, que votre main baise.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

28. Au Père Général des Capucins

Ollería, 25 décembre 1898

1599 Très Révérend Père Général.

Très cher père : La solennité, que nous célébrons, de la Nativité du Seigneur nous invite aujourd'hui, vos sujets de la Province du Très Précieux Sang du Christ, avec toute l'affection de nos cœurs et la sincérité filiale, à implorer les dons célestes sur Votre Révérendissime, que nous vénérons comme Père et guide, que, de même que pendant treize ans il a été à la tête de la milice franciscaine avec tant d'honneur et de splendeur de l'Ordre, de même maintenant, soutenu par les grâces célestes, il ne se sente pas oppressé sous le très lourd fardeau de sa charge, mais puisse encore pendant de nombreuses années remplir cette charge ou une plus grande, à laquelle il a ajouté tant de gloire et d'honneur.

Ne vous étonnez pas, Très Révérend Père, si dans la présente lettre je ne fais certainement pas mention de la nomination des Supérieurs locaux ni de l'avis du Définitoire, puisque je n'ai pas reçu le document des nominations, cependant, j'ai immédiatement envoyé à la Province de Bétique le document qui se réfère auxdits pères, certifié et sans aucun retard.

Cher Père, gardez dans vos prières tous les frères confiés aux soins de votre serviteur, très dévoué dans le Seigneur.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

29. Aux Capucins de la Province de Valence

Masamagrell, 29 décembre 1898

1600 Révérend Père Supérieur du Couvent des Capucins d'Orihuela.

Très Cher Père : Le Très Révérend Père Général, usant des facultés accordées par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, a émis le 30 septembre de l'année en cours le décret suivant, que je transcris littéralement, afin que Votre Révérence puisse le porter à l'attention de cette Révérende Communauté.

« Frère Bernard d'Andermatt, Ministre Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs de Saint François, Capucins, à notre bien-aimé Frère dans le Christ le Très Révérend Père Luis de Masamagrell, Ministre Provincial de la Province néoerecte de Valence, santé dans le Seigneur.

Étant donné que la division de notre Province de Tolède en deux, celle de Valence et celle de Bétique, a été menée à bien, usant des facultés que nous a aimablement accordées la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 30 septembre de cette année, pour nommer pour le moment les Supérieurs desdites nouvelles Provinces, en accord avec notre Définitoire Général, nous nommons et élisons comme Provincial de celle de Valence le Très Révérend Père Luis de Masamagrell ; premier définiteur, le Très Révérend Père Fermín de Velilla ; deuxième définiteur, le Très Révérend Père Melchor de Benisa ; troisième définiteur, le Très Révérend Père Francisco de Orihuela ; quatrième définiteur, le Très Révérend Père Fidel de Alcira ; premier Custode général, le Très Révérend Père Fermín de Velilla ; et deuxième Custode général, le Très Révérend Père Melchor de Benisa.

Et nous déclarons que non seulement vous, mais aussi les autres Définiteurs ont certainement été élus et nommés par Nous, et que nous les confirmons dans leurs fonctions respectives, selon les Constitutions et les Statuts de la Province, pour les trois ans suivants.

Ordonnant à tous et à chacun des Supérieurs et des Sujets de la Province, même en vertu de la sainte obéissance, de vous rendre les honneurs et les respects dus à vous et aux autres élus, et de vous faire soumission, obéissance et abandon en tout ce qui concerne la Règle séraphique. Ainsi, nous le déclarons, l'approuvons et le confirmons ici et maintenant et de la meilleure manière qui soit.

Rome, dans notre couvent, le 16 décembre 1898 ».

FR. BERNARD D'ANDERMATT.

1601 Les Pères mentionnés dans le décret précédent ont déjà été convoqués pour nommer les Supérieurs locaux et créer les nouvelles familles. Nous ordonnons et décrétons donc ce qui suit :

1. Dans les trois jours qui suivent la réception de ce décret, vous manifesterez Sa Majesté Divine dans nos églises, de 8 heures du matin à 11 heures, et dans l'après-midi de 3 heures à 6 heures, en veillant continuellement devant le Seigneur deux Religieux, afin d'implorer son assistance divine. À la même fin dans ces jours, à la découverte, on chantera le *Veni Creator*, etc. et on dira ces prières : *Deus, qui corda*, etc., *Actiones nostras*, etc., la prière de l'office du Précieux Sang, *Deus qui per Immaculatam*, etc., *Deus qui Ecclesiam Tuam* et la prière du bienheureux Juan de Ribera.

2. Afin de procéder correctement à tous les accords de la nouvelle Définition et de mieux connaître la volonté de nos sujets, nous leur accordons toute notre bénédiction et notre approbation pour qu'ils nous présentent en toute liberté, sincérité et confiance filiale ce qui, à leur avis, est le plus propice au bon ordre et au gouvernement de la Province en général et des familles religieuses en particulier.

Donné dans notre couvent de Santa María Magdalena, le 29 décembre 1898.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

30. Aux Capucins de la Province de Valence

Masamagrell, 1 janvier 1899

ACCORDS

1602 1. Afin d'implorer du Très-Haut l'aide nécessaire pour entreprendre la grande œuvre de restauration de notre chère Province du Très Précieux Sang du Christ, la Très Révérende Définition a tout d'abord, et comme première de ses résolutions, ordonné que dans tous nos couvents soient faits les Exercices Spirituels. Et, pour que le fruit que nos religieux en tirent soit plus abondant, il a été ordonné qu'ils soient pratiqués de la manière suivante :

Pour cette première fois, les prêtres auront des exercices séparés des autres religieux en deux lots distincts qui se réuniront respectivement dans les couvents de Santa María Magdalena et Orihuela. La première, qui se tiendra à Masamagrell, commencera le 15 janvier pour se terminer le 24. La moitié des prêtres d'Ollería, deux de la résidence d'Alcoy et deux de Valence devront y assister. Comme Directeur de ces Exercices, la Très Révérende Définition a nommé le Très Révérend Père Fidel de Alcira. La seconde, qui aura lieu au couvent d'Orihuela, débutera le 25 janvier et se terminera le 3 février. Elle sera dirigée par le Très Révérend Père Fermín de Velilla et sera composée des pères dudit couvent, de ceux du couvent de Totana, de la seconde moitié de ceux d'Ollería, de ceux de la résidence de Monforte et du reste de ceux d'Alcoy. Les autres religieux effectueront leurs exercices du 15 janvier au 24 janvier, à l'exception de ceux d'Orihuela qui les feront les mêmes jours que le deuxième groupe de prêtres. Le directeur de ces exercices au couvent de Masamagrell sera le Très Révérend Père Fidel de Alcira ; au couvent d'Ollería le Très Révérend Père Francisco de Orihuela, et le Très Révérend Père Fermín de Velilla à Orihuela.

1603 2. Afin de conserver et d'accroître le fruit des Saints Exercices, et pour que l'esprit séraphique soit encore fortifié en nous par les dons abondants que le Sacré-Cœur accorde à ses fervents dévots, le Très Révérend Définitoire désire et recommande vivement que dans tous nos Couvents et Résidences soit pratiquée en communauté la journée de retraite du premier vendredi du mois, comme le recommande le Manuel Séraphique pour les Novices et les Couvents d'études. Afin d'utiliser le privilège de célébrer la messe votive du Sacré-Cœur en ce jour, il est décidé que la consécration habituelle aura lieu le matin, après la messe post-conventuelle, au cours de laquelle le Seigneur manifeste sera tenu avec une exposition mineure.

1604 3. Considérant que l'avenir de la Province dépend en grande partie de la bonne direction et de la promotion des études, la Très Révérende Définition a sérieusement examiné cette question des plus importantes et, sans préjudice d'établir dans un règlement séparé les bases, la méthode et l'étendue de ces études, a accepté de distribuer les cours de la manière suivante pour le moment :

Le couvent de Totana est désigné comme école pour les choristes qui, ayant terminé leur noviciat, ont besoin d'étudier quelques matières préparatoires avant de commencer la philosophie, et pour ceux qui sont en première année de cette faculté.

Au couvent d'Orihuela, les Coristas qui étudient les 2e et 3e années de philosophie seront placées. Au couvent d'Ollería, les deux années de Théologie Dogmatique seront étudiées. Et dans le couvent provincial de Santa María Magdalena seront placés ceux qui étudient la Théologie Morale.

1605 4. Conformément aux ordres du Très Révérend Père Général et de son Définitoire, et comprenant la nécessité de l'École séraphique en ces temps où les vocations religieuses sont si rares, il a été décidé d'établir au plus tôt ladite École Séraphique dans le couvent de Monforte, dont la restauration sera activée à cet effet.

1606 5. Le désir de la Très Révérende Définition est que les arts et métiers soient encouragés autant que possible parmi nous, afin que nos frères laïcs acquièrent plus d'instruction dans l'exercice de leurs fonctions et soient doublement utiles à la Province, et dans ce but, que l'on s'efforce d'étudier leurs aptitudes et de leur fournir les moyens de s'y perfectionner.

1607 6. Comme la fourniture des habits appartient au Ministre provincial, et qu'il est de la plus grande importance d'assurer à la fois l'uniformité de la couleur de nos habits et la bonne qualité et le bon marché de l'étoffe, il a été convenu de rétablir l'ancienne coutume de cette Province de faire les étoffes dans un de nos couvents ; et, à cet effet, celui de Sainte-Marie-Madeleine a été choisi, puisqu'il est la résidence du Père Provincial.

1608 7. Pour s'occuper des malades, comme nous le commande la Règle et comme l'exige la charité fraternelle, puisqu'il leur est très difficile de trouver dans nos couvents toutes ces commodités et ces soins que l'état exige, d'autant plus qu'il leur est très difficile de s'impliquer dans la vie commune, et afin de réduire en même temps les abus qui pourraient être introduits en réclamant des soins dont en réalité ils n'ont pas besoin, et qui ne sont dus qu'aux malades, on a pensé répondre à cette nécessité par la création d'une infirmerie provinciale qui réponde à toutes les conditions que la science exige et qui soient compatibles avec notre état. Nous n'essayons pas d'introduire une quelconque innovation dans notre Ordre, puisque nos anciens Pères avaient déjà des infirmeries et qu'elles existent aujourd'hui dans les Provinces les mieux organisées.

8. Les territoires ou districts conventuels ont été délimités comme suit :.....
.....

1609 9. Afin de mieux pourvoir aux besoins des couvents, surtout dans les plus pauvres, et de favoriser parmi nous l'esprit de charité religieuse qui doit régner parmi les fils de la même province régulière, il a été déterminé que les Gardiens, lorsque les aumônes seront terminées, rendront compte au Très Révérend Père Provincial, tant des besoins de leurs couvents respectifs que des articles en surplus qui y existent, afin que ledit Père puisse les distribuer selon les besoins des autres couvents.

De même, les missionnaires de la Custodie d'Amérique seront tenus de rendre un compte détaillé des entrées et sorties d'aumônes au Très Révérend Père Provincial, et de mettre à sa disposition le surplus éventuel pour qu'il l'utilise pour les besoins de la Province.

1610 10. La Résidence de Valence est déclarée par la Très Révérende Définition comme Résidence Provinciale, et les Pères qui y vivent seront soumis au Très Révérend Père Provincial.

En ce qui concerne les aumônes en nature, il a été convenu que ce qui n'est pas consommé dans la Résidence ira au Couvent de Masamagrell, laissant le Révérend Père Gardien de ce Couvent libre d'avoir recours aux bienfaiteurs de Valence pour tous les besoins de celui-ci.

1611 11. Enfin, la Très Révérende Définition souhaite que les Missions, qui ont toujours été la grâce particulière de notre Ordre et dans lesquelles il s'est le plus distingué dans tous les temps, soient encouragées parmi nous de préférence à tout autre genre de prédication.

A cet effet, et pour la nomination la plus appropriée du personnel à y employer, les Révérends Pères Gardiens auront recours au Très Révérend Père Provincial, qui disposera les prêtres qui, selon les diverses circonstances, pourront être aptes à les donner.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

31. Aux Capucins de la Province de Valence

Masamagrell, 3 janvier 1899

1612 Nous, Frère Luis de Masamagrell, Ministre Provincial des Religieux Mineurs Capucins de la Province de Valence (A. I.).

A nos fils bien-aimés les religieux de cette Province du Précieux Sang du Christ.

Santé et séraphique bénédiction.

Vénérables Pères et très chers Frères :

En nous adressant pour la première fois à Vos Charités, nous voulons avant tout, dans l'accomplissement d'un devoir sacré, émouvoir de plus en plus votre gratitude envers Dieu, donateur de tout bien, dont nous avons reçu le bénéfice inestimable, pour tous tant désiré, de la restauration de notre Province du Précieux Sang du Christ Notre Seigneur.

L'utilité et les avantages moraux et matériels qu'apportera cette division de la Province de Tolède en deux anciennes Provinces de Valence et d'Andalousie ne seront cachés à aucune de Vos Charités.

1613 La différence de tempérament, de caractère, de coutumes, etc., observée chez les individus de différentes provinces et l'amour inné de l'homme pour le pays et la terre qui l'a vu naître, ne peut que produire certaines différences entre les frères, et surtout, une prédilection marquée pour les choses et les personnes de leur pays natal, qui, même sans essayer ni le vouloir, viennent porter un préjudice non négligeable à la bonne gouvernance des communautés⁶⁶⁴.

Tout cela a été compris dans leur juste jugement par nos Supérieurs Généraux, et leur intérêt et leur zèle pastoral pour le bien des âmes que Dieu leur a confiées les a conduits à accéder à la demande générale des religieux, en rétablissant les anciennes Provinces de Valence et d'Andalousie, qui ont donné autrefois tant de lustre à l'Ordre par la vertu et le savoir de leurs fils.

1614 Afin que, d'une manière ou d'une autre, nous puissions témoigner à Dieu notre gratitude pour un si grand bienfait et lui rendre les remerciements qui lui sont dus, nous ordonnons que, dans tous nos couvents, un triduum d'action de grâces soit célébré dès que possible, en consacrant le premier jour à honorer la mémoire de notre fondateur, le bienheureux Juan de Ribera ; à la Divine Bergère, notre Mère et Patronne, le second, et le troisième, au Précieux Sang du Christ, titre auguste dont s'honore notre Province capucine, laissant à l'appréciation des supérieurs locaux l'ordre et la disposition des exercices à faire en ces jours.

Ayant ainsi rempli, vénérables Pères et Frères, le devoir de rendre à Dieu un tribut d'actions de grâces pour un si grand bienfait, et de remercier, au nom et pour le compte de la Province, nos Supérieurs généraux de leur sollicitude et de leur intérêt pour notre bien, il nous reste maintenant à vous prier de ne pas cesser de prier pour Nous, sur les faibles épaules desquels la Divine Providence a placé le grand fardeau de la direction de cette Province.

1615 Notre insuffisance est connue de vous tous ; mais nous croyons aussi qu'il ne vous sera pas caché que nous sommes animés de très bons désirs et d'une volonté ardente de promouvoir autant que possible la plus grande gloire de Dieu et l'agrandissement de notre chère Province de Valence.

Pour le succès et l'heureuse issue des affaires propres à notre charge et à notre office, nous comptons sur l'aide et la précieuse collaboration de notre Définitoire et des autres supérieurs, avec les conseils et les avis desquels, et plus pratiquement avec le secours de la grâce et des lumières divines, que le Seigneur ne refuse jamais à ses représentants, nous espérons pouvoir remplir fidèlement les grands devoirs de la charge très épineuse qui nous a été imposée par la sainte obéissance.

Et pour un plus grand encouragement et effort de notre volonté de travailler pour le bien de notre Province, nous mettons notre espoir en vous tous, très chers Pères et Frères, ne doutant pas que vous assumerez l'obligation que la grâce reçue de Dieu nous impose à tous d'ajuster nos vies de telle manière aux devoirs que nous avons contractés par profession et au modèle que le Seigneur nous présente dans notre Saint Père Saint François, que nous soyons de bonnes et fermes fondations de la Province naissante de Valence.

1616 N'oublions jamais que, de même que la fermeté et la solidité d'un bâtiment dépendent en grande partie de ses fondations, ainsi de notre vertu et de notre bon exemple dépendent la force et la stabilité de cet édifice moral de la Province du Précieux Sang du Christ qui est construit sur nous comme fondation.

Et si notre zèle a besoin d'être encouragé, souvenons-nous, vénérables Pères et Frères, de la sainteté et de l'exemple de nos anciens, le très révérend Père Eugenio de Oliva et ses compagnons, qui ont jeté les bases de cette Province, et que leur saint Fondateur, le Bienheureux Juan de Ribera, vénérât tellement pour leurs vertus, que parfois, enlevant ses chaussures, il les servait à table au réfectoire. Les

⁶⁶⁴Cf supra, 143.1571.1580.1584.1586.1589.

vertus de ces saints Pères ont donné naissance au vénérable Père Ignacio de Monzón, aux Pères Serafin de Alcira, Francisco de Requena, Angel de Valencia, Juan Bautista de Lorca, Francisco de Albarracín, Melchor de Orihuela, tous hommes de vertu et particulièrement favorisés par le Ciel avec des dons de grâce très spéciaux. Conséquence des vertus de ces premiers Pères, Frère Gregorio de Ibi et le Père Antonio de Todolilla sont apparus, martyrs illustres qui ennoblissent avec sa mort les travaux de nos missionnaires dans la Province de Santa Marta ; les Pères Antonio de Murcia, Luis de Silandes et Juan Bautista de Murcia, qui avec leur science et leurs écrits ont tant élevé le prestige de notre Ordre ; les Frères laïcs frère Tomés de Tortosa, frère Cristóbal de Petrel et José de Ollería, religieux très illustres, qui distingua le Ciel avec des faveurs singulières pour sa vie recueillie et pénitente ; les Frères donnés Miguel de Vistabella et Tomés de Majorque, âmes angéliques et simples en qui la grâce se plaisait à habiter et à réaliser des miracles étonnants ; enfin, toute cette interminable série de religieux insignes en vertu et en science qui remplissent les pages immortelles de nos chroniques.

1617 Suivons les traces de nos ancêtres et, à leur imitation, servons aussi Dieu comme des instruments pour réaliser ses adorables desseins, continuons l'œuvre qu'ils ont commencée et développée avec tant de gloire et ajoutons à la brillante histoire de notre Province une page de plus, qui ne méprisera en rien les précédentes et servira d'exemple et d'édification pour tous les religieux de l'avenir.

La présente circulaire, ainsi que la copie des lectures testimoniales de notre promotion au titre de Père Provincial et de la nomination des Définites et Custodes ; avec le tableau des familles et des accords de la Définition, seront lues au réfectoire public dans tous les couvents et résidences de notre Province.

Donnée à notre Couvent Provincial de Masamagrell, le troisième jour de janvier 1899.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

32. Au Père Général des Capucins

5 janvier 1899

1618 Au Très Révérend Père Général de notre Ordre des Capucins. Rome.

Très Révérend Père : Avec cette même lettre nous vous envoyons le tableau des familles, la distribution des offices et les principales ordinations que nous avons prises dans la première Définition de notre Province du Très Précieux Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, de Valence.

1619 Ayant d'ailleurs traité, dans cette définition, de la fondation d'Alcoy, les Pères Définites se sont référés aux efforts et aux demandes répétées avec lesquels les autorités de cette ville, tant ecclésiastiques que civiles, ainsi que les bienfaiteurs de l'Ordre, ont sollicité l'institution d'un collège, sous forme d'Institut, confié à nos soins, comme il en existe légalement dans d'autres provinces de l'Ordre ; et c'est la condition pour que, ayant obtenu de nous cette promesse, nous comprenions aisément que la fondation du couvent en sera certainement la conséquence.

Pour notre part, tout en examinant cette question en temps voulu, nous n'avons pas voulu donner de réponse sans avoir préalablement éclairé Votre Révérendissime et en attendant un avis sur une question d'une telle importance.

Actuellement, comme Votre Révérendissime Paternité le sait bien, il est difficile de trouver des Ordres religieux, même ceux qui par les lois de leur propre Institut s'y consacrent un minimum, qui ne réalisent pas d'une manière ou d'une autre le soin et l'éducation de la jeunesse, et certainement avec l'approbation de l'Eglise et les applaudissements de certains hommes qui ont tendance à considérer les Institutions religieuses comme peu utiles, tant qu'elles n'assument pas ce type de travail.

N'étant nullement émus par ces raisons indésirables, nous sommes sans hésitation d'avis que nous sommes prêts à accepter ce fardeau sur nos épaules pour le bien et l'accroissement de notre Religion ; et cela précisément étant conscients dans notre propre esprit de la prospérité future de la Province et jugeant que nous ne manquerons pas, si Dieu le veut, en temps voulu, de religieux aptes à l'œuvre la plus difficile de l'éducation de la jeunesse.

1620 Si donc, au moins en principe, Votre Révérendissime Paternité approuve notre proposition, il nous appartiendra, avec notre Définitoire, d'insister sur les détails la concernant, d'en informer Votre

Révérendissime Paternité, et tout le reste, comme il semble le mieux devant le Seigneur, pour tout ce qu'il est nécessaire d'organiser en pratique.

Profitant de l'occasion, nous informons Votre Révérendissime Paternité qu'il y a quelques prêtres dans notre Province qui se consacrent au ministère de la prédication sans avoir obtenu par écrit de Votre Révérendissime Paternité la permission de prêcher. Afin de corriger cet abus, Votre Révérendissime Paternité, veuillez nous accorder les facultés nécessaires pour pouvoir les examiner.

Nous rappelons à Votre Révérendissime Paternité que pour l'établissement canonique du couvent de Totana nous attendons encore l'approbation apostolique, qui, nous l'espérons, nous sera envoyée prochainement.

De Votre Révérendissime Paternité, très dévoué.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

33. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 23 janvier 1899

1621 Très Révérend Père Général des Capucins. Rome.

Très Révérend et estimé Père : J'ai reçu votre lettre et je déplore le fait que, à cause d'un malentendu, Votre Révérendissime a cru que la Définition a essayé de changer la Résidence du Ministre Provincial, indiquée dans le décret de la division de la Province que Votre Révérendissime cite dans votre lettre. La résidence provinciale est donc le couvent de Santa María Magdalena (Masamagrell), selon le document susmentionné.

La résidence de Valence a été appelée résidence provinciale, parce que jusqu'à présent c'était une résidence conventuelle, c'est-à-dire soumise immédiatement au Père Gardien de ce couvent ; mais à partir de maintenant elle sera soumise au Père Ministre Provincial, pour le plus grand bien de l'Ordre. Tel est le sens de l'accord susmentionné de cette Très Révérende Définition.

1622 En ce qui concerne la fondation du collège d'Alcoy, comme Votre Révérendissime le comprendra, il ne s'agit pas d'organiser le personnel qui se chargera de l'enseignement, car les fondations du bâtiment ne sont pas encore en place et une œuvre de cette nature prendrait toujours plusieurs années pour être achevée, pendant lesquelles nous préparerions les religieux qui auraient à assurer leurs cours. Le seul but de ma demande était de savoir si l'idée serait acceptée en principe par Votre Révérendissime. Mais comme je comprends, d'après votre lettre, que le seul inconvénient est le manque de personnel, je comprends que l'idée est bien sûr acceptée et qu'elle sera réalisée lorsque les circonstances le permettront.

1623 Je dois également attirer l'attention de Votre Révérendissime sur certains détails de notre mission en Colombie. Selon une lettre que j'ai reçue du Père Custode, le Père José de Alcudia et le Père Rafael de Alcoy doivent partir en Espagne, tous deux étant très gravement malades, et devront être remplacés par deux autres Pères de la Province. Nous avons dans ce couvent un choriste simplement profès, âgé de 33 ans, qui est en troisième année de théologie, doué de très bonnes qualités et d'un grand dévouement pour se consacrer aux missions. Si Votre Révérendissime avait la bonté de nous envoyer l'autorisation nécessaire, il serait ordonné et nous pourrions l'envoyer dans la mission susmentionnée. Le religieux dont je parle s'appelle Frère Pastor de Valence, et comme il est volontaire et qu'il a déjà un certain âge, je suis d'avis qu'une exception pourrait être faite pour lui et qu'il pourrait être envoyé en Amérique une fois qu'il aurait reçu l'ordre du presbytère. Je n'ai pas encore décidé qui sera l'autre à partir, car, si possible, je voudrais que ce soit quelqu'un qui se propose.

1624 Comme il y a actuellement 32 prêtres dans la Province, nous dirons autant de messes chaque mois, selon les intentions de Votre Révérendissime Paternité. Les statistiques des religieux de la Province sont en cours de finalisation. J'en enverrai une copie à Votre Révérendissime en temps voulu⁶⁶⁵.

1625 Puisque, selon ma compréhension, la charité et la justice exigeaient que le Provincial de l'ancienne province rende compte de l'époque de son gouvernement où l'ancienne province de Tolède a été divisée en deux nouvelles provinces de Valence et d'Andalousie, et que le peu ou le beaucoup qui se

665Cf. supra, 152. Cf. *Estadística general de la seráfica provincia de Mnores Capuchinos de Valencia* (Valencia 1901). La statistique se compose de 149 pages + sept photos.

trouvait dans le fonds de l'ancienne province soit équitablement distribué, j'attire l'attention de Votre Révérendissime en lui demandant d'ordonner ce qu'il pense qu'il faut faire en cette occasion, puisque le Très Révérend Père Ambrosio de Valencina n'a même pas jugé opportun de dire un mot sur la question.

Tels sont les points que j'avais besoin pour le moment de présenter à Votre Révérendissime Paternité, en vous priant de m'excuser pour tant de peine et en réitérant de la part de Votre Révérendissime votre sujet et humble serviteur.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

Ministre Provincial.

34. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 21 février 1899

1626 Très Révérend Père Général des Frères Mineurs Capucins. Rome.

Très Révérend et bien-aimé Père : J'ai reçu la dernière lettre de Votre Révérendissime, et en référence à celle-ci je dois vous dire qu'il n'a pas été envisagé ici de changer la Résidence Provinciale, ni temporairement ni définitivement, et encore moins de transférer les Archives, qui, comme il est naturel, seront à ma charge bien que, pour recueillir les documents qui doivent en faire partie, j'ai confié au Père Francisco de Valencia⁶⁶⁶.

La soumission de la Résidence de Valence à la juridiction provinciale fut une mesure adoptée par l'ensemble du Définitoire, parce qu'il n'était pas possible de corriger autrement les abus contre l'observance régulière que provoquait la juridiction sur elle du Père Gardien, et de contribuer à la bienséance de l'Ordre, en y disposant d'un personnel permanent, qui ne pouvait être révoqué par le Supérieur local du Couvent de la Magdalena. Tout cela a été fait sans que ce couvent ait à subir une quelconque réduction de ses aumônes, puisque cette question a déjà été prise en compte lors de la décision susmentionnée.

1627 De la mission de Colombie, trois religieux malades doivent retourner à la Province, à savoir : Père José d'Alcudia, Père Domingo d'Alboraya et Père Rafael d'Alcoy, et un autre Père, par manque de vocation, qui est le Père Miguel de Liria. Pour les remplacer, il est nécessaire d'envoyer quelques Choristes qui étudient la 3^e année de théologie.

A cette fin, j'ai demandé au Très Révérend Père Procureur les dispenses opportunes. J'envisage également, afin de renforcer l'esprit des missions et des missionnaires, de faire la visite canonique de la Custodie de Colombie, soit par moi-même, soit par un délégué, au cours du printemps prochain. Dans ce cas, le Visiteur accompagnerait l'expédition qui quitterait très prochainement la Province pour ces missions.

J'aimerais connaître l'opinion de Votre Révérendissime sur mon projet. De Votre Révérendissime, humble serviteur en Jésus-Christ.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

Ministre Provincial.

35. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 23 mars 1899

1628 Très Révérend Père Général des Pères Capucins. Rome.

Très cher et vénérable Père : J'ai besoin de votre avis sur certaines questions qui se sont posées et que je me permets de présenter à Votre Révérendissime.

⁶⁶⁶Il s'agit de Manuel Tomás (cf. supra, 17.22.25.29.30.40.53).

L'église de notre couvent de Totana, bien qu'elle soit loin d'être une église luxueuse, possède néanmoins certaines choses qui ne sont pas en accord avec la pauvreté et la simplicité qui doivent briller dans tous ceux de notre Ordre. Avant que nos religieux ne l'occupent, elle était l'aide de la paroisse, c'est pourquoi elle possède trois ou quatre cloches, un petit orgue de peu de valeur et quelques décorations sur les autels. Tout cela étant contraire à nos saintes Constitutions, je prie Votre Révérendissime de daigner m'indiquer s'il sera possible de faire usage de toutes les cloches que cette église a et du petit orgue qui s'y trouve, ainsi que s'il sera nécessaire de faire quelque provision pour la dorure qu'elle contient.

1629 En outre, le Tiers Ordre Vénérable établi dans l'église susmentionnée appartient à la juridiction des Frères Mineurs et, comme les circonstances exigent qu'il passe sous notre juridiction, j'espère que Votre Révérendissime me dira ce qu'il convient de faire pour atteindre ce but.

1630 J'ai envoyé l'obédience à quatre missionnaires de Colombie qui ne peuvent plus continuer dans cette mission, trois pour cause de maladie et le dernier parce qu'il n'a pas du tout la vocation pour une entreprise aussi difficile. Les malades sont : Père Domingo d'Alboraya, Père Rafael d'Alcoy et Père José d'Alcudia. Celui qui manque de vocation est le père Miguel de Liria. Quatre autres Pères ont déjà été nommés pour les remplacer, qui, avec le Visiteur, partiront, si tout peut être arrangé, au début du mois de mai.

En attendant les conseils et les ordres de Votre Révérendissime, je me répète votre serviteur et humble fils.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

36. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 4 avril 1899

1631 Très Révérend Père Général des Religieux Capucins. Rome.

Très Révérend et très estimé Père : J'ai reçu votre lettre attentive du 27 mars, et je suis entièrement d'accord avec les éclaircissements que Votre Révérendissime a daigné y apporter sur les points que j'avais soumis à votre avis. En même temps, j'ai le plaisir de féliciter Votre Révérendissime au nom de tous les religieux de cette Province de Valence pour Pâques.

Les noms des Religieux qui ont été nommés pour remplacer les malades qui doivent retourner en Espagne sont les suivants : Frère Bernardino d'Orihuela, diacre ; Frère Angel de Gata, diacre ; Père Manuel d'Aguilas et Père Pastor de Valencia.

1632 J'ai mûrement réfléchi à la manière dont il conviendrait de faire la visite de cette Mission et, après avoir consulté quelques Pères, il m'a semblé plus opportun de ne pas m'absenter de la Province maintenant, comme l'exigent sa récente organisation et les multiples attentions qui y requièrent ma présence. Pour mener à bien l'idée que j'avais annoncée à Votre Révérendissime de faire une visite à notre mission en Colombie, il m'a semblé opportun et commode de nommer comme Visiteur le Très Révérend Père Melchor de Benisa, 2e Définiteur, et comme Secrétaire le Révérend Père Laureano de Masamagrell, Gardien du Couvent de Sainte María Magdalena, pour laquelle je prie Votre Révérendissime de daigner envoyer l'obédience avec d'amples facultés en vertu desquelles le Visiteur pourra agir comme la prudence le conseille dans les cas imprévus ou ceux qui n'admettent pas de délai⁶⁶⁷.

1633 Un jeune homme qui vit depuis sept ans sur l'île de Cuba a demandé notre habit. Les témoignages ont été demandés à son évêque d'origine et à un autre Ordinaire, dans le diocèse duquel il avait séjourné pendant un certain temps, et ils ont déjà été reçus favorablement, mais je n'ai pas reçu de réponse de l'évêque de La Havane, bien qu'il se soit écoulé plus de temps que nécessaire pour cela. D'autre part, l'état de perturbation sur cette île semble rendre très difficile l'envoi de ma demande, et le postulant commence à en avoir assez d'attendre si longtemps.

Que Votre Révérendissime m'accorde la dispense opportune pour pouvoir le recevoir dans l'habit de notre Ordre.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, je me répète de Votre Révérendissime Paternité, très dévoué serviteur et fils.

⁶⁶⁷Cf. supra, 149.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

37. Aux Capucins d'Orihuela

Masamagrell, 18 juin 1899

1634 Aux pères et aux frères bien-aimés dans le Christ de notre couvent d'Orihuela.

Santé et bénédiction séraphique.

L'un des principaux devoirs de tout supérieur, mes très chers fils, est de veiller par tous les moyens possibles à la fidélité à l'observance régulière, à l'accomplissement exact des devoirs respectifs de ses sujets et à la promotion entre eux de la charité et de l'union mutuelle, qui sont le signe distinctif des fils de Dieu et le lien de la religion ; en se servant pour cela déjà du conseil ou de la supplique, déjà de l'admonestation, ou de la réprimande, selon le conseil de l'Apôtre : *Argue, increpa, obsecra in omni longanimitate et doctrina*⁶⁶⁸, afin qu'on ne puisse jamais leur reprocher d'avoir cédé en destruction l'autorité qui leur a été confiée dans l'édification de leurs sujets et de la religion.

1635 C'est pourquoi, Nous voulant accomplir un devoir que l'Eglise, la religion et la conscience nous imposent, Nous avons décidé, chers fils, de commencer le prochain jour de saint Jean la Sainte Pastorale Visite à notre bien-aimée Province du Très Précieux Sang du Christ, pour prendre en charge vos besoins et y remédier, en tant que Nous dépendons, et de pouvoir rendre compte de son état à notre Définitoire et à nos Supérieurs Généraux.

En cette occasion, nous accordons le mérite de la Sainte Obéissance à tous nos sujets, afin qu'ils nous présentent avec une franchise filiale tous leurs besoins propres ou ceux de la Communauté. Et Nous avertissons les jeunes prêtres et les religieux choristes qu'à cette occasion, et après la Visite, ils auront leurs examens respectifs.

Le jour et l'heure de notre arrivée à chaque couvent seront annoncés à l'avance.

Nous vous bénissons de tout cœur, et nous nous soumettons à vos prières.

Donnée à notre Couvent Provincial de La Magdalena, le 18 juin 1899.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

38. Au Père Général des Capucins

Orihuela, 5 juillet 1899

1636 Très Révérend Père Général.

Très cher Père : étant en visite dans ce couvent d'Orihuela, j'ai reçu l'estimée lettre de Votre Révérendissime du 26 du mois dernier, et, conformément à ce qu'elle me dit, j'ai écrit immédiatement au Frère Cristóbal pour que, sans délai, il parte pour El Pardo, selon la disposition de Votre Révérendissime Paternité.

J'ai dans cette province deux Pères récemment profès qui sont très disposés et aptes à prêcher, et bien que, parce qu'ils n'ont pas fait profession solennelle, on ne puisse leur donner le titre de prédicateur, j'apprécierais que Votre Révérendissime Paternité daigne les habiller à prêcher. Ces Pères s'appellent Ignacio de Chulilla et Atanasio de Manises. En outre, j'aurais besoin de la permission de procéder à l'examen de six autres Pères qui, ayant terminé leurs études, devraient se voir conférer le titre de prédicateur, s'ils sont aptes à le faire. Parmi eux, il y a les quatre que j'ai envoyés à la Mission de Colombie.

1637 Je profite de cette occasion pour rappeler à Votre Révérendissime ce que je vous ai écrit il y a quelque temps au sujet d'une Résidence à Palma de Majorque, pour laquelle une dame nous a légué

⁶⁶⁸² Tm 4,2.

15.000 pesetas. Les exécuteurs testamentaires nous pressent de le faire, car le temps fixé par la dame pour l'accomplissement de son testament est déjà passé, et je ne peux leur répondre, attendant la décision de Votre Révérendissime Paternité. Je vous préviens que notre Province avait autrefois un couvent dans la ville susmentionnée, qui existe toujours et dont nous pourrions peut-être obtenir l'église et certaines de ses dépendances.

1638 J'attire l'attention de Votre Révérendissime sur le très grave conflit qui frappera les Ordres religieux de cette nation avec le projet de loi sur le service militaire obligatoire, qui inclura également les Capucins à l'occasion de l'aliénation des îles Caroline et de la perte, par conséquent, de l'exception dont nous jouissions. Je suis assez inquiet à ce sujet, car je ne sais pas quels moyens je dois utiliser pour libérer notre jeunesse, puisqu'ici il n'y a pas encore de place pour ce que font les Pères de la Province de Toulouse, qui envoient leurs jeunes dans les missions où ils ont établi leurs Collèges ; car le projet de loi prévoit qu'aucun jeune ne peut quitter le territoire espagnol à partir de 14 ans, sous la peine la plus grave. La loi n'exempte de l'obligation du service militaire que les missionnaires de l'État, qui ne sont que ceux de la Terre Sainte et du Maroc et ceux qui se consacrent à l'enseignement ; un de ces moyens que je crois devoir travailler à obtenir, afin d'éviter ce danger.

Partant du principe que nos Missionnaires des Carolines et de Manille devront quitter la Mission, et sachant que ceux qui appartiennent à cette Province souhaitent y venir, comme il est naturel, j'espère que Votre Révérendissime Paternité ne permettra pas qu'ils soient ajoutés à une autre Province ou Mission que celle de Valence, dont les fils sont.

Embrasse avec révérence les mains de Votre Révérendissime le mineur de vos sujets.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

39. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 14 août 1899

1639 Très Révérend Père Général.

Vénéré et bien-aimé Père : Après avoir salué Votre Révérendissime, le but de cette lettre est de vous informer de la triste nouvelle du décès dans notre Mission de Colombie du Révérend Père Ildefonso de Llanera. Je vous informe également que, selon la lettre que je viens de recevoir du Père Melchor de Benisa, envoyé visiter cette Mission, terminée la Sainte Visite, ils sont en route pour retourner dans la Province ; à leur arrivée, nous donnerons à Votre Révérendissime des nouvelles détaillées de l'état de la Mission.

1640 J'ai reçu plusieurs lettres des religieux de cette province qui se trouvent à Manille et dans les îles Carolines, exprimant un vif désir de rentrer dans la province, vu l'état triste et anormal dans lequel ils se trouvent, sans sécurité personnelle, sans ressources parce que le gouvernement ne leur a pas versé les allocations correspondantes depuis le mois d'octobre de l'année dernière ; raison pour laquelle ceux de Manille acquièrent une énorme dette pour l'entretien de ceux des îles Carolines.

Et pour corroborer ce que j'ai dit, et afin que Votre Révérendissime soit informée d'autres détails qui m'ont été rapportés, je vous envoie les lettres ci-jointes, sur lesquelles, surtout les noms des Pères qui les ont écrites, je supplie Votre Révérendissime de la plus grande réserve, et que vous daigniez me les rendre pour mon gouvernement.

Si ces Religieux se trouvaient dans l'impossibilité de continuer la Mission, et s'ils devaient quitter Manille et les Îles Carolines, je renouvelle à Votre Révérendissime la demande que j'ai faite dans une autre lettre pour que, conformément à ses justes désirs, Votre Révérendissime prenne des dispositions pour leur retour dans la Province à laquelle ils appartiennent.

Sans plus attendre, je réitère à Votre Révérendissime mon humble soumission et mon respect et, vous baisant la main, je demande pour moi et mes sujets votre paternelle bénédiction.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

40. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 21 septembre 1899

1641 Très Révérend Père Ministre Général.

Le Ministre provincial de la Province de Valence, connue sous le nom de Province du Très Précieux Sang du Christ, en son nom et au nom de son Définitoire provincial, expose attentivement et humblement à Votre Révérendissime Paternité :

Que, par la visite pastorale effectuée récemment dans notre Custodie de Colombie, ce Définitoire provincial a pu mieux apprécier combien le territoire de notre Mission est, en général, pauvre et insalubre ; c'est pourquoi il est difficile de maintenir certaines des résidences déjà établies, et que de nombreux religieux sont tombés malades, ce qui oblige la Province à les renvoyer dans leur propre sein, en engageant des dépenses très considérables à cet effet, puisqu'ils n'ont pas de lieu approprié dans la Mission où ils puissent recouvrer la santé.

Dans cette perspective, et ayant appris que la ville de Caracas et le territoire du Venezuela qui, selon la démarcation faite, correspondait à notre Mission, ont été remis aux Pères de la Province de Castille, la Très Révérende Définition a cru devoir s'adresser à Votre Révérendissime pour vous prier, devant cette nécessité impérieuse, de daigner faire en sorte que les territoires des Diocèses de Mérida et de Maracaibo soient ajoutés à notre Mission.

Grâce que ce Définitoire provincial a sans doute à obtenir du zèle indéniable de Votre Révérendissime Paternité pour le bien de l'Ordre que le Seigneur lui a confié et, en particulier, pour la prospérité des Missions.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

Très Révérend Père Ministre Général des Pères Capucins.

41. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 17 novembre 1899

1642 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : En temps voulu, j'ai reçu les instructions de Votre Révérendissime concernant notre Maison de Mission à Barranquilla, et j'ai été très heureux de voir qu'elles étaient en un tout conforme aux accords que nous avons pris dans la Définition et communiqués au Père Gardien de notre Mission. Malgré cela, j'ai écrit de nouveau au dit Père en lui communiquant les dispositions de Votre Révérendissime Paternité, et jusqu'à présent il ne m'a pas répondu ; cela me déplaît quelque peu, car je voudrais voir, dans notre représentant dans la Mission, un peu plus de diligence et de sollicitude pour le bien de la Mission car, comme m'a indiqué le Père Visiteur, jusqu'à son arrivée le Père Custode n'avait pas encore visité les maisons de la Mission, et pour autant il semble apathique et inutile, de sorte que si dans la Province il y avait un sujet convenable pour l'objet, je considère opportun de le remplacer⁶⁶⁹.

1643 Je dois informer Votre Révérendissime que, conformément au Définitoire, j'ai décidé de supprimer la résidence d'Alcoy, étant donné l'impossibilité d'obtenir la fondation, en raison de l'opposition tenace du clergé, lorsque nous demandons, en dernier recours, une église où nous pouvons exercer notre ministère ; de plus, la population, voyant que nous ne nous consacrons pas à l'enseignement, selon son désir, s'est retirée et ne nous accorde pas la protection qu'elle nous avait promise au début.

1644 À l'occasion du travail sur la question de l'exemption du service militaire qui, en raison de sa gravité, requiert toute notre attention, j'aurai besoin de faire un voyage à Madrid, accompagné d'un autre Père, car j'ai proposé, à cette fin, de faire une mission dans nos possessions africaines, comme convenu lors de la dernière Définition, et j'ai besoin de rencontrer quelques personnes qui peuvent

⁶⁶⁹Il s'agit du Père Antonio de Valencia (cf. 150 ; 1647).

m'aider dans cette entreprise. J'espère que Votre Révérendissime me fera parvenir votre obéissance et votre bénédiction paternelle.

Je voudrais que Votre Révérendissime me dise si, en raison de notre charge, nous, les provinciaux, pouvons aller à Madrid quand nous en avons besoin. Je pose cette question parce que c'est ce que m'a dit l'un des provinciaux d'Espagne.

De Votre Révérendissime, humble fils et sujet.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

42. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 7 décembre 1899

1645 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : J'ai reçu la lettre attentive de Votre Révérendissime, datée du 26 du mois dernier, et je vous remercie de l'obéissance qu'elle me donne d'aller à Madrid. J'envoie à Votre Révérence le certificat ci-joint des Supérieurs de notre couvent de Totana demandant l'expulsion du choriste Frère NN. Ce jeune homme m'a demandé, il n'y a pas longtemps, de lui obtenir une dispense de vœux, craignant, sans doute, l'expulsion qu'il mérite bien pour sa mauvaise conduite.

1646 J'informe Votre Révérendissime que le Père NN m'a demandé d'être transféré dans la province d'Andalousie ; en ce qui me concerne, je suis heureux de lui accorder cette permission. Il n'y aurait rien de spécial si quelqu'un d'autre le demandait, puisque cette province les flatte et qu'il s'agit d'éléments dont le comportement oblige à les soumettre à un certain degré, ce qui les dérange et les mortifie.

De Votre Révérendissime, le mineur sujet qui vous baise la main et demande votre bénédiction.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

43. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 28 décembre 1899

1647 Très Révérend Père Ministre Général.

Je viens de recevoir une lettre du Père Custode de notre Mission colombienne m'informant de la triste nouvelle de la mort à Barranquilla, le 4 de ce mois, victime de la fièvre jaune, du vertueux Père et zélé Missionnaire Frère Gil de Benaguacil. En informant Votre Révérendissime, je vous prie de faire savoir à Son Excellence le Cardinal Vives, au Très Révérend Père Procureur Général, au Très Révérend Père Secrétaire des Missions et au Très Révérend Père Ruperto de Manresa de prier Dieu pour son âme.

Avant la mort du Père Gil, un autre Père est mort de la même maladie ; ainsi le Père Custode, déjà timide et pusillanime, est très intimidé et insiste sur le fait qu'il veut quitter la fonction, dont il a démissionné dans une lettre précédente⁶⁷⁰.

Vous voyez, Votre Révérendissime, que nous demandons avec raison que notre Mission soit affectée à un poste sain pour servir d'infirmerie à nos pauvres Missionnaires, puisqu'elle a été privée du meilleur point qu'elle avait, qui est Caracas.

Je crains, Très Révérend Père, que le découragement ne s'installe parmi les Missionnaires à cause de l'épidémie, de la révolution qui a commencé dans ces terres et, surtout, à cause du manque de courage du Père Custode.

De Votre Révérendissime sujet mineur qui vous baise la main et demande votre bénédiction en se prosternant.

⁶⁷⁰Cf. supra, 150. 1642.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

44. Au Supérieur des Capucins d'Orihuela

Masamagrell, 2 janvier 1900

1648 Révérend Père Gardien du Couvent d'Orihuela.

Pour notre plus grande satisfaction et tranquillité d'esprit quant à l'accomplissement total et exact des messes que notre Province doit célébrer à l'intention du Très Révérend Père Général, pour chacun des pères de la Province, nous avons décidé de nous charger de leur application à l'avenir.

C'est pourquoi, et afin que les couvents nous aident un peu à faire face aux dépenses qui nous pèsent, tant pour la publication de notre revue « *Floreillas de San Francisco* »⁶⁷¹ que pour d'autres attentions multiples : Nous ordonnons et commandons par la présente à tous les Gardiens et à Votre Révérence d'appliquer dorénavant chaque mois quinze masses à notre intention pour les buts susdits, que nous écrirons et déduirons chaque mois de notre livre rationnel.

Votre Révérence nous donnera une réponse rapide par lettre officielle sur la conformité de notre mandat ; et à la fin de chaque mois, sur l'accomplissement de ce mandat.

1649 De plus, afin que la résolution des cas de morale et de règle ne se réduise pas à une simple formule, mais qu'elle soit faite ponctuellement et par tous les Pères, selon le commandement : Nous ordonnons que le dernier jour de chaque mois, Votre Révérence nous envoie la solution donnée aux cas proposés pour ce mois par tous et chacun des prêtres de votre Communauté, écrite et signée par eux.

Tout cela, nous le communiquons à Votre Révérence pour que vous en ayez connaissance et que vous vous y conformiez exactement.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

45. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 4 janvier 1900

1650 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : On m'envoie du couvent de Totana la requête que le choriste Frère NN fait à Votre Révérendissime pour demander la dispense de ses vœux, que j'envoie en suppliant Votre Révérendissime de l'expédier promptement, parce que les Supérieurs de ce couvent l'ont demandé, où il semble que ledit choriste soit une grande difficulté pour la bonne marche du Collège.

1651 J'espère que Votre Révérendissime daignera accorder le titre de prédicateur aux Pères Frère Mateo de Valencia, Frère Andrés de Benisa et Frère Eloy d'Orihuela, ce pour quoi je joins les certificats d'examen. Sur les cinq jeunes prêtres qui ont été examinés, seuls ces trois-là ont mérité l'approbation ; les deux autres ont obtenu un délai pour un deuxième examen.

1652 Pour la présente année 1900, quarante messes seront célébrées chaque mois à l'intention de Votre Révérendissime, car il y a quarante prêtres dans cette province qui est la nôtre ; ce que je porte à votre connaissance pour votre gouvernement. J'ai eu des nouvelles du retour en Espagne du Père Provincial de Castille, et à cette occasion je me risque à rappeler à Votre Révérendissime la question de l'augmentation du territoire de notre Mission en Colombie, puisque vous m'avez indiqué qu'elle serait résolue à l'arrivée dudit Père. Ne vous étonnez pas de mon insistance à ce sujet, car Votre Révérendissime n'en ignore pas l'impérieuse nécessité, compte tenu des raisons invoquées dans mes précédentes lettres.

⁶⁷¹Cf. 1726.

1653 Dans un paquet recommandé, j'envoie trois Directoires de l'Office divin, et je prie Votre Révérendissime de bien vouloir accepter l'un d'eux et d'en offrir, en mon nom, un à Son Excellence et Très Révérend Cardinal et l'autre au Très Révérend Père Procureur Général.

Recevez Votre Révérendissime, l'affection de son mineur sujet, qui demande sa bénédiction.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

46. Aux Capucins d'Ollería

Masamagrell, 19 janvier 1900

1654 Frère Luis de Masamagrell, Ministre provincial de la Province du Très Précieux Sang du Christ, Valence (a. s.).

Aux fils bien-aimés, le Révérend Père Gardien, Pères et Frères de notre Couvent d'Ollería.

Santé et bénédiction séraphique.

L'Église, notre mère, très chers Pères et Frères, est toujours soucieuse du bien spirituel de ses fils, et nous dispense constamment à pleines mains le trésor des indulgences, fruit des mérites infinis de Notre Seigneur Jésus-Christ, de sa très sainte Mère et des Saints dont elle est la dépositaire et la dispensatrice arbitraire.

Avec les indulgences, notre âme, après avoir été purifiée et nettoyée des souillures dont elle a été entachée par le péché, satisfait en tout ou en partie à la dette qu'elle a contractée auprès de la justice divine ; elle est préparée à recevoir du ciel des faveurs plus grandes et plus abondantes et peut même suffire aux âmes qui souffrent au purgatoire, auxquelles l'Église permet d'appliquer ces indulgences par voie de suffrage.

1655 Mais si elle est toujours prodigue et libérale en nous accordant ses trésors, elle est, pour ainsi dire, extrêmement prodigue en ces temps et dans des circonstances particulières. Or, en cette année, tant parce qu'elle est la dernière du XIXe siècle que parce qu'elle est le temps de l'Année Sainte, ainsi appelée à cause du Jubilé très complet que les Souverains Pontifes accordent habituellement aux fidèles, Sa Sainteté Léon XIII, poussé par le désir d'attirer tous les hommes vers Dieu, donateur et source de tout bien, et désireux que, même dans les derniers jours du siècle, pour réparer et satisfaire au Seigneur les énormes crimes et péchés qui ont été commis au cours de ce siècle, tant par les individus que par les sociétés, afin que l'hommage que nous rendrons au Très Saint Rédempteur au début du siècle prochain lui soit agréable, il a daigné accorder cette grâce très singulière du Jubilé très plénier à tous les fidèles qui visitent la ville de Rome, et accorder des facultés extraordinaires aux confesseurs pour l'absolution des cas réservés⁶⁷².

1656 Cependant, étant donné que de nombreux fidèles sont dans l'impossibilité physique, morale ou matérielle de se rendre dans la Ville Sainte, Sa Sainteté a voulu les faire participer aux faveurs spirituelles du Jubilé par la pratique des œuvres que leurs prélats respectifs pourront leur ordonner, afin de leur faciliter l'accès à la grâce accordée à tous.

Nous sommes donc les religieux, dont l'état de pauvreté nous empêche de faire les dépenses qu'entraîne le voyage à Rome, qui, si modestes et si maigres qu'elles soient, doivent toujours être au-dessus de nos moyens, et c'est pourquoi, usant de la faculté que nous a accordé le Pontife romain dans sa Bulle *Aeterni Pastoris*, Nous avons décrété que :

1657 1. Les démarches pour obtenir le Saint Jubilé commenceront, bien sûr, après avoir terminé les exercices spirituels, qui sont la meilleure préparation à cet effet.

2. Les quatre visites quotidiennes auront lieu dans nos églises, en communauté et pendant une période de vingt jours consécutifs, qui sont les jours prévus par Sa Sainteté pour les fidèles à Rome.

3. Entre les visites, les Religieux sortent en procession autour du couvent, en chantant les litanies majeures ou en priant le saint rosaire.

4. Pour les Religieux qui, en vertu de la sainte obéissance, doivent s'absenter du couvent pendant les jours réservés au Jubilé, nous assignons l'église paroissiale du lieu où ils séjournent pour les visites.

⁶⁷²Cf. LÉON XIII : *Aeterni Pastoris* : ASS 32 (1899) p.260-264.

1658 Enfin, nous recommandons à nos fils, imitant le zèle du séraphique Patriarche pour la conversion des pécheurs, de prier avec insistance le Seigneur de leur accorder des grâces plus abondantes dans l'année en cours, afin que, reconnaissant leur état misérable, ils se convertissent à Dieu.

A cet effet, nous rappelons aux Supérieurs locaux la volonté de la Très Révérende Définition que nos prêtres se consacrent de manière particulière aux missions propres à notre Ordre, et en cette année plus que jamais nécessaire, pour soutenir les objectifs et les désirs du Pontife Romain.

Donné dans notre Couvent provincial de Santa María Magdalena (Masamagrell), le 19 janvier 1900.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

47. Au Père Général des Capucins

Madrid, 21 janvier 1900

1659 Très Révérend Père Ministre Général.

Les soussignés Ministres Provinciaux des Provinces de Valence et de Castille à Votre Révérendissime Paternité exposent :

Qu'en exécution de votre mandat, ils se sont réunis à Madrid pour comprendre et s'entendre sur la question de la délimitation des territoires de leurs missions respectives en Amérique, et qu'après mûre délibération, ils ont jugé le plus convenable et le plus juste, eu égard à leurs besoins particuliers, de la proposer à Votre Révérendissime sous la forme suivante :

La Province de Valence reprendra le territoire des diocèses de Cartagena et Santa Marta en Colombie, et des diocèses de Zulúa et Merida au Venezuela.

Les Missionnaires de la Province de Castille occuperont les diocèses de Caracas, Barquisimeto, Calabozo et Guayana au Venezuela.

Tout ce qu'ils mettent en connaissance de Votre Révérendissime Paternité confiants que vous daignerez donner votre approbation supérieure.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

FR. LADISLAO MARÍA DE RIONEGRO.
Ministre Provincial de Castilla.

48. Au Père Général des Capucins

31 janvier 1900

1660 Très Révérend Père Bernard d'Andermatt, Ministre général de l'Ordre des Capucins. Rome.

Vénéré et bien-aimé Père : Je viens de rentrer de Madrid, où je me suis rendu en obéissance à Votre Révérendissime pour traiter de diverses affaires, et principalement de la question du service militaire, dont la solution peut nous apporter tant de bien ou tant de mal.

J'ai parlé au Ministre de la Guerre et lui ai demandé ce que nos religieux pouvaient faire pour obtenir du gouvernement le privilège d'être exemptés du service militaire. Il lui propose d'accepter une mission dans les possessions espagnoles d'Afrique du Nord, ce qui semble assez difficile, car les Frères Mineurs en ont déjà bénéficié depuis des temps très anciens. Je lui ai aussi proposé de contribuer à l'enseignement de la manière que nos Supérieurs nous le permettraient, et cela a paru au Ministre beaucoup plus opportun et plus propice à la fin que nous désirons tant.

1661 Une autre fois déjà, j'ai interrogé Votre Révérendissime sur l'opportunité d'accepter la charge d'enseigner dans la fondation d'Alcoy, et Votre Révérendissime a estimé que le moment n'était pas encore venu d'entreprendre une telle œuvre. Malheureusement, la fondation d'Alcoy a complètement échoué et j'ai récemment ordonné qu'elle soit abandonnée.

Je prie humblement Votre Révérendissime d'examiner la question et, compte tenu des circonstances exceptionnelles que nous traversons, de voir s'il serait prudent de m'autoriser à donner des leçons aux jeunes gens qui viennent dans quelque couvent de notre Province, afin que nous puissions passer devant le Gouvernement comme un Institut consacré à l'enseignement et obtenir ainsi l'exemption du service militaire.

Pour le moment il ne nous est pas possible d'admettre des élèves internes, et notre tâche se réduirait à donner des cours aux élèves qui viennent dans notre couvent ; pour cela nous aurions une salle complètement séparée de l'intérieur du couvent et avec une porte différente de celle qui sert aux religieux.

L'accord sur la limitation du territoire des Custodies d'Amérique a été envoyé à Votre Révérence il y a quelques jours dans une communication séparée.

Dans l'attente de la résolution de Votre Révérendissime, je me répète comme votre serviteur et humble sujet.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

49. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 12 février 1900

1662 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : Malgré le fait que le 9 j'ai écrit au Très Révérend Père Procureur au sujet de l'affaire qu'il m'a communiquée concernant le Père Casimiro de Alcira, je suis tellement préoccupé par lui que je ne peux pas ne pas troubler Votre Révérendissime pour lui en parler : que j'ai écrit au dit Père, lui faisant quelques observations, dans le but de le faire changer d'avis, lui indiquant, en même temps, les démarches que j'ai entreprises pour empêcher que sa demande soit accordée, et pour obtenir son retour dans cette Province, ou dans la Mission de Colombie, s'il le désire.

Afin de gagner du temps, et en supposant l'approbation de Votre Révérence, j'ai envoyé l'obédience au Père Casimiro.

Croyez, Très Révérend Père, que je serais profondément désolé de voir déshonorer ce jeune homme, qui nous a toujours été très cher pour sa bonne conduite, son intérêt et son zèle pour l'Ordre ; par conséquent, je ne doute pas que sa résolution ait été motivée par un sérieux mécontentement à l'égard des Pères récemment arrivés au Chili.

C'est pourquoi je demande à Votre Révérendissime de m'autoriser à appeler également le frère laïc Gabriel de Ador, qui est dans la même mission, car je crains qu'il ne lui arrive la même chose qu'au Père Casimiro.

Pour toutes ces raisons, Votre Révérendissime pourra comprendre l'opportunité de renvoyer dans la Province les religieux qui en sont hors, car l'état violent de leur esprit, manifesté dans plusieurs lettres, ne peut jamais donner de bons résultats.

1663 Une autre nouvelle disgrâce pour notre mission en Colombie, je dois communiquer à Votre Révérendissime, et c'est la mort du Révérend Père Angel de San Miguel de Gata, l'un de ceux qui ont participé à la dernière expédition avec le Père Visiteur. Avec celui-ci va déjà la troisième victime de la fièvre jaune dans notre Mission. Que le Seigneur veuille se satisfaire !

Il semble que domine le découragement parmi nos Missionnaires, ce qui est sans aucun doute influencé par le déclin de l'esprit du Père Custode⁶⁷³.

Il m'est extrêmement pénible de constater que le remplacement des Pères décédés devient très difficile, car avec des malheurs aussi répétés, le personnel se dégonfle et, de plus, les ressources matérielles manquent ; ni la Mission n'en a, comme on me le dit, ni je ne suis en mesure de faire de

⁶⁷³Il s'agit du Père Antonio de Valencia (Cf. supra 150.167).

nouveaux sacrifices, me devant, comme la Mission me doit « quatre mille pesetas » que j'ai dû emprunter pour l'envoi de la dernière expédition, confiant dans la parole du Père Custode que « tout serait payé ».

Je présume que Votre Révérendissime a en votre possession la lettre officielle concernant la division des territoires dans les Missions, et la lettre dans laquelle je vous ai parlé de mon entrevue avec le Ministre de la Guerre pour discuter de la question de l'exemption du service militaire.

De Votre Révérendissime, mineur sujet et fils obéissant qui demande votre bénédiction.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

Ministre Provincial.

1664 Je viens de recevoir la lettre par laquelle Votre Révérendissime m'informe de la résolution du Très Révérend Définitoire Général concernant le territoire de nos Missions, ce dont je vous suis extrêmement reconnaissant.

J'inclus la lettre ci-jointe de celui qui a été choriste simplement professé, dans la Province de Tolède. Sachez d'elle, Votre Révérendissime, et pour ma part, je dois vous dire que, ayant entendu le Très Révérend Père Melchor de Benisa, ce que ce jeune homme allègue est vrai. Je n'ai aucune objection à ce qu'il soit accepté de nouveau au noviciat, puisqu'il a donné la preuve d'une véritable vocation. J'espère que Votre Révérendissime, tenant compte de tout cela, usera de votre indulgence à son égard.

FR. LUIS.

Ministre Provincial.

50. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 24 mars 1900

1665 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : La tribulation dans notre mission en Colombie augmente. Le Père Custode m'écrit que le Père Buenaventura de Carcagente, un religieux très exemplaire et intelligent, est également mort de la fièvre jaune. Ils ont quitté Santa Marta, et je pense Riohacha aussi, et se sont réfugiés à La Guajira (où ils n'auraient jamais dû partir !). À Barranquilla, il s'est passé la même chose que je me vantais, à savoir que l'Évêque, voyant que la Paroisse de Barranquilla avait été laissée par le Père Custode avec un seul Père, il lui écrivit que s'ils ne pouvaient plus mettre de personnel à la retraite, il enverrait des prêtres séculiers ; il a donc dû retourner avec les autres Religieux.

En prévenant tous ces désagréments, Votre Révérendissime se rappellera que, dans ma précédente lettre, j'ai dit au Père Custode d'éviter toute mesure extrême qui pourrait être préjudiciable à l'Ordre ; mais il est clair que les pauvres sont possédés par la panique et la terreur.

1666 L'un des Pères m'a demandé l'obéissance pour venir ; je ne pense pas qu'il soit prudent de la lui accorder, car ce serait ouvrir la porte à d'autres qui demanderaient la même chose. Que Dieu ait pitié de notre Mission !

Je voudrais connaître les désirs de Votre Révérendissime concernant le voyage des religieux à Rome pour le Jubilé et le Congrès, car plusieurs d'entre eux voudraient y aller, et des personnes pieuses offrent de payer leur voyage. Dites-moi donc à qui Votre Révérendissime juge prudent d'accorder l'autorisation, et si je dois demander l'obéissance pour chacun d'eux, ou si vous m'autorisez à la donner en leur nom.

Je demande humblement la bénédiction à Votre Révérendissime Paternité, pour moi et pour mes sujets, et je baise sa main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

Ministre Provincial.

51. Au Père Général des Capucins

Ollería, 7 avril 1900

1667 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : Je viens de recevoir, avec beaucoup de retard, la très agréable lettre de Votre Révérendissime du 28 du mois dernier et, répondant à votre demande, j'écris aux Pères de notre Mission de Colombie, les encourageant à souffrir avec résignation les épreuves auxquelles le Seigneur veut les soumettre, qui, à vrai dire, ne sont pas peu nombreuses, puisqu'à l'épidémie de fièvre jaune, déjà en diminution, s'ajoute maintenant la guerre, qui rend chaque jour plus douteux le triomphe du Gouvernement de cette République. Un missionnaire m'écrit que les révolutionnaires ont déjà pris possession de Riohacha, d'où les principales familles ont fui, se réfugiant à Barranquilla, où le gouvernement concentrait ses forces de défense. Si les révolutionnaires réussissent, je ne sais pas ce qu'il adviendra de nos religieux ! Que Dieu ait pitié de notre Mission !

1668 A la fin de ce mois, un prêtre novice, qui est celui qui a acheté et restauré pour nous le couvent de Totana, fera sa profession dans cette Province. Ce religieux veut vendre une partie de ses biens, après sa profession, pour faire face à divers engagements familiaux et à des travaux qu'il veut faire au couvent ; et pour cela j'ai besoin que Votre Révérendissime me dise s'il pourra le faire, par l'intermédiaire d'un mandataire, qu'il autorisera pour la vente après sa profession.

1669 La Trésorière de l'Œuvre de la Propagation de la Foi me demande de lui envoyer un Père pour prêcher à l'Assemblée Générale de cette Œuvre, qui aura lieu à Madrid le 3 mai prochain ; je veux bien l'obliger, puisque j'ai fait une demande en faveur de notre Mission en Colombie. Si donc Votre Révérendissime le juge prudent, veuillez m'envoyer l'obéissance pour le Père Laureano de Masamagrell et un compagnon.

Votre Révérendissime daigne remettre les documents ci-joints à leurs destinataires et bénir ce dernier de vos sujets qui vous baise la main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

52. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 14 avril 1900

1670 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : A l'occasion de la Pâque du Seigneur, vos fils, les Religieux de cette Province, et au nom de tout cet indigne Provincial, félicitent Votre Révérendissime, et se recommandent à vos prières.

De Votre Révérendissime Paternité, sujet mineur, qui demande votre bénédiction paternelle et vous baise la main.

P. S. : En mon nom, Votre Révérendissime tient à féliciter les Très Révérends Pères Définites Généraux, en particulier le Père Angel de Villaver et le Père Antonio de Porrentruy.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial

53. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 27 avril 1900

1671 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : Dans notre Mission de Colombie, la fièvre jaune sévit toujours ; dans la dernière lettre, j'ai été informé que le jeune choriste, Frère Domingo de Carcagente, profès dans ce

noviciat, est mort. Pour cette raison, le Père Eugenio a décidé d'envoyer tous les jeunes en Espagne, et j'ai rassemblé la définition, et il a été convenu d'accepter la démission que le Père Antonio de Valencia avait présentée à plusieurs reprises, en nommant le Très Révérend Père Francisco de Orihuela pour le remplacer. De même, et pour être chargé de l'instruction des jeunes, on a nommé le Père Atanasio de Manises, qui a des qualités remarquables de vertu et de science et qui est déjà entré dans l'Ordre comme prêtre ; il a des vœux simples et j'espère que Votre Révérendissime daignera envoyer les obédiences et l'autorisation due le plus tôt possible, car ils doivent s'embarquer au début de mai⁶⁷⁴.

Pour le poste de maître des novices, que le Père Francisco de Orihuela a laissé vacant, le Père José de Alcudia, qui était vice-maître, a été nommé ; et, comme il lui manque deux ou trois ans pour avoir l'âge légal, j'ai besoin que Votre Révérendissime envoie l'autorisation et la dispense nécessaires.

Je demande humblement la bénédiction à Votre Révérendissime Paternité, pour moi et pour mes sujets.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

54. Au Père Général des Capucins

20 mai 1900

1672 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : J'ai reçu en temps voulu la très gratifiante lettre de Votre Révérendissime approuvant les accords de ce Définitoire provincial concernant la Mission, et les obédiences qui m'incluaient pour les Pères Francisco de Orihuela et Atanasio de Manises, qui sont en route depuis le 11, date de leur embarquement à Barcelone. Que Notre Seigneur guide leurs pas et ait pitié de notre Mission !⁶⁷⁵

1673 J'ai besoin que Votre Révérendissime m'envoie au plus vite une autorisation pour que l'acte de notre couvent d'Orihuela soit établi au nom d'un de nos religieux, puisque ses propriétaires sont disposés à le céder à l'Ordre comme propriété. Pour l'instant, nous n'en avons que l'usufruit, et il est à craindre qu'en cas d'expulsion, les propriétaires actuels ne le vendent ou n'en disposent à leur guise. Il y a quelque temps, je me suis adressé au Très Révérend Père Procureur à ce sujet, pensant que cela le concernait ; aujourd'hui, j'écris à Votre Révérendissime, en lui demandant une solution rapide, car ces derniers jours, l'un des propriétaires, qui était d'accord avec la cession, est décédé, ce qui rend difficile de trouver une solution favorable à cette affaire.

Je prie Votre Révérendissime de daigner saluer en mon nom Son Éminence et le Très Révérend Père Procureur, en disant que j'ai reçu la dispense d'âge pour le Maître des Novices.

De Votre Révérendissime, je reste humble fils qui demande sa bénédiction paternelle pour lui-même et pour sa Province.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

55 Au Père Casimiro de Alcira, OFM Cap.

Masamagrell, 22 mai 1900

1674 Révérend Père Casimiro de Alcira.

Très cher Père : Alors que j'attendais avec anxiété et par moments l'arrivée de Votre Révérence et du Frère Gabriel de Ador, j'ai reçu votre estimée lettre, datée du 10 avril dernier. Par elle, j'ai appris tout ce qui est arrivé à Votre Révérence dans cette Mission, ce qui ne me surprend certainement pas, car

⁶⁷⁴Cf. supra, 150.151.

⁶⁷⁵Cf. supra, 150.151.1671.

je m'y attendais, et j'ai écrit à Rome dans ce sens. Ce que je trouve étrange, c'est que Votre Révérence n'ait pas pensé, dans votre mécontentement, à votre Mère, la Province de Valence, qui, affectueusement, vous aurait toujours accueilli à bras ouverts, comme tous ses fils qui, au prix de grands sacrifices, se trouvent en terre étrangère.

La conséquence, mon fils, que Votre Révérence a tirée de ces déplaisirs, et la résolution qu'en conséquence vous avez prise, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'elle est très irréfléchie, et très préjudiciable à votre âme.

Ne vous laissez pas aveugler par l'amour-propre, qui est mauvais conseiller ; ne prêtez pas attention aux promesses et aux flatteries des laïcs, et croyez que, si Dieu ne bouge pas, la mission de Votre Révérence est dans l'Ordre, auquel Il vous a appelé avec une vocation spéciale.

En aucun cas, donc, Votre Révérence ne doit s'attendre à ce que je contribue à votre ruine spirituelle en demandant, comme vous l'indiquez, le *buleto ad tempus* ; mais plutôt je l'empêcherai, pour votre propre bien.

J'insiste donc sur l'accomplissement de l'obéissance que j'ai envoyée à Votre Révérence et au Frère Gabriel de Ador, selon et avec l'autorisation de notre Très Révérend Père Général.

Venez, tous les deux, sans perdre de temps, car votre Père et serviteur dans le Christ, qui vous bénit, vous attend avec impatience.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

56. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 3 juin 1900

1675 Le Ministre Provincial des Pères Capucins de la Province du Très Précieux Sang du Christ, de Valence.

Il baise la main du Très Révérend Père Ministre Général, et en son nom et au nom de ses sujets, le félicite pour la présente Pâque de Pentecôte, en demandant à l'Esprit Saint de lui accorder les lumières nécessaires pour l'accomplissement de sa difficile et pénible charge.

Le Père Luis de Masamagrell saisit volontiers cette occasion pour se réitérer auprès de Votre Révérendissime, très dévoué et votre serviteur dans le Christ Jésus.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

57. Aux Capucins d'Orihuela

Masamagrell, 20 juin 1900

1676 Nous, Frère Luis de Masamagrell, Ministre Provincial (l. i.) de cette Province de Valence, appelé du Très Précieux Sang du Christ.

Aux fils bien-aimés, le Révérend Père Guardian et autres Religieux du Couvent d'Orihuela.

Vénérables Pères et très chers Frères : Nous sommes sur le point de célébrer la première année de notre Sainte Visite des couvents de notre chère Province, et nous souhaitons remplir l'obligation qui nous est imposée par notre charge pastorale, de nous occuper de vos besoins, surtout de vos besoins spirituels ; stimulant, autant qu'il dépend de nous, votre zèle pour l'observance régulière, fondement même de notre progrès moral et matériel, et coupant les abus qui peuvent s'y introduire, nous avons résolu de vous visiter cette année, comme la précédente, au mois de juillet prochain, en commençant le 6 au couvent de Monforte et en poursuivant par Totana, Orihuela, Ollería et la résidence de Valence, afin de conclure dans ce notre Couvent Provincial.

1677 Vous serez informé en temps utile du jour et de l'heure de notre arrivée. Et nous avertissons les Révérends Pères Gardiens que, pour ne pas perdre notre temps, ils doivent nous dispenser des visites et autres affaires qui n'ont rien à voir avec notre objectif.

À cette occasion, les examens de fin d'année et de jeunes prêtres auront également lieu, comme ce fut le cas lors de la précédente visite, et les Pères Définiteurs y assisteront.

Nous vous bénissons de tout cœur et nous nous confions à vos prières.

Donnée dans notre Couvent Provincial de Santa Maria Magdalena (Masamagrell), le 20 juin 1900.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

58. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 9 juillet 1900

1678 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : Pour la connaissance et le gouvernement de Votre Révérendissime dans l'affaire du père Casimiro de Alcira, je joins les lettres que j'ai reçues de l'évêque de Concepción et du supérieur régulier de cette mission, avec une copie des réponses données à l'un et à l'autre, que j'apprécierais que Votre Révérendissime me renvoie.

J'envoie aussi à Votre Révérendissime la lettre que j'ai reçue de Caracas de Frère Rafael María de Rafelbuñol, afin que Votre Révérence en prenne connaissance, et en vue de celle-ci, daigne accorder le transfert dudit frère à notre Mission, en le changeant pour le Frère Buenaventura de Cubillas, que nous avons en Colombie, et qu'il lui convient de laisser là-bas.

Daignez-vous, Votre Révérendissime, regarder les observations que me fait le Père Antonio de Valencia depuis la Colombie, et me communiquer la solution à chacune d'elles, pour pouvoir lui répondre.

Pardonnez-moi de vous déranger autant et que Votre Révérendissime ordonne au mineur de vos sujets, que votre main baise.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

59. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 6 août 1900

1679 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : J'ai reçu les lettres de Votre Révérendissime auxquelles je n'ai pas répondu plus tôt car j'étais en visite et je n'avais pas encore reçu la nouvelle de l'arrivée du Père Francisco de Orihuela à la Custodie de Colombie.

La demande de l'évêque de Maracaibo a été pleinement satisfaite, puisque ce Définitoire Provincial a décidé que la résidence du nouveau Père Custode et la maison d'études de nos choristes seraient à Maracaibo. Le Père Francisco annonce son arrivée à Barranquilla au début du mois de juin, et me dit qu'il ne sait pas quand il arrivera à Maracaibo, car la guerre, qui dure toujours, rend les voyages très difficiles. Je ne sais rien du Père Casimiro de Alcira ; si Votre Révérendissime a des nouvelles, je vous serais reconnaissant de me les communiquer.

Recevez Votre Révérendissime l'affection du mineur de vos sujets, qui demande votre bénédiction paternelle et vous baise la main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

60. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 19 août 1900

1680 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : A l'occasion de la célébration, demain, de votre fête patronale, je vous écris pour vous féliciter et réitérer une fois de plus le souhait de tous les religieux de cette Province que Dieu vous accorde de longues années de vie et des grâces abondantes pour continuer à gouverner les destinées de notre Ordre, que le Seigneur vous a confiées, avec la sagesse et la prudence si caractéristiques de Votre Révérendissime.

J'ai eu des nouvelles du Père Custode de notre Mission en Colombie, et il me dit : « Je n'ai pu aller à Maracaibo parce qu'il n'y a pas de passage à cause de la peste et de la guerre, qu'on dit inévitable entre les deux républiques, à la fin de la guerre que la Colombie mène actuellement, parce que les Vénézuéliens ont favorisé les révolutionnaires ».

1681 A l'approche de la date du Congrès des Tertiaires, je dois dire à votre Révérendissime : que de cette Province, malgré notre diligence, il n'y aura guère de Tertiaires qui pourront aller à Rome, parce que c'est le temps des principales récoltes dans cette région ; de plus, ceux qui étaient décidés à y aller l'ont fait au mois de mai, au pèlerinage diocésain, compte tenu de la difficulté qu'ils rencontreraient à le faire en septembre ; à quoi il faut ajouter le coût du voyage, puisque la réduction de prix n'est accordée qu'à des groupes considérables de pèlerins.

C'est pour cette raison que je suis quelque peu découragé de participer au Congrès, car il me semble que c'est un véritable camouflet d'aller à Rome sans un contingent régulier de tertiaires⁶⁷⁶.

Si, malgré cela, Votre Révérendissime juge prudent que je voyage à Rome, veuillez m'envoyer l'obéissance.

Son humble fils lui demande sa bénédiction paternelle.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

61. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 25 août 1900

1682 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et bien-aimé Père : Convaincu que Votre Révérendissime sera très satisfaite de son contenu, je transcris la lettre du Père Casimiro de Alcira, reçue hier avec une grande consolation et satisfaction de mon âme, qui se lit comme suit :

« Los Angeles, 6 juillet 1900.

Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, Provincial de Valencia.

Mon Père bien-aimé : Nous allons enfin tout enterrer dans l'oubli et pour la fête de Notre Père Saint François nous serons en Espagne, si Dieu le veut. La bonté et la prudence de Votre Révérendissime Paternité sont celles d'un bon Supérieur. Que le Seigneur vous bénisse et vous récompense pour ce que vous avez fait pour moi.

Nous partirons avec Frère Gabriel à la mi-août, car nous devons d'abord régler quelques affaires et, surtout, réconcilier nos esprits au plus vite. Si possible, nous enverrons un télégramme à Votre Révérendissime Paternité depuis un port du voyage, lui indiquant le jour et le lieu de notre arrivée.

Lorsque nous aurons le plaisir de nous parler personnellement, vous connaîtrez en détail les causes de cet imbroglio et les raisons de mon mécontentement. Cela ne signifie pas que je ne reconnaisse pas ma détermination irréflectie et dommageable, car je la reconnais et la confesse.

⁶⁷⁶Cf. supra, 157 ; 1683.

Cependant, que Votre Révérendissime Paternité soit rassurée, je reviens heureux, sans prêter la moindre attention aux laïcs et à leurs promesses, et avec le seul désir de travailler au mieux de mes pauvres forces à la prospérité de ma chère Province, et ainsi au salut des âmes.

Votre fils le plus dévoué dans le Christ vous envoie ses salutations affectueuses et demande votre bénédiction paternelle.

FR. CASIMIRO MARÍA DE ALCIRA.
Missionnaire capucin »

Très Révérend Père : Ayant si heureusement conclu, grâce à Dieu, cette affaire, je voudrais remercier et exprimer ma gratitude pour la prudence et la sagesse avec lesquelles Votre Révérendissime a procédé, empêchant ainsi le Père Casimiro de se précipiter dans sa résolution irréfléchie.

Il baise la main de Votre Révérendissime et demande votre bénédiction paternelle pour lui et la Province, le dernier et le mineur de ses fils.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

62. Aux Capucins d'Ollería

Masamagrell, 15 septembre 1900

1683 Révérend Père Gardien et Religieux de notre Couvent d'Ollería.

Comme nous devons partir pour Rome mardi prochain, le 18 de ce mois⁶⁷⁷, nous laissons le gouvernement de la Province en notre absence au Très Révérend Père Fermín de Velilla, Définité Provincial, auquel tous nos chers sujets peuvent et doivent s'adresser, comme à Nous, pour la solution des affaires qui n'admettent pas de délai.

En prenant congé de Vos Charités, nous vous recommandons de prier pour le succès de notre voyage et pour tout ce que nous avons l'intention de discuter avec nos Supérieurs Généraux à cette occasion pour le bien de la Province ; tandis que Nous, en témoignage de notre gratitude, nous vous bénissons du fond du cœur.

Donnée dans notre Couvent Provincial á Masamagrell, le 15 septembre 1900.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

63. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 17 septembre 1900

1684 Très Révérends Pères Ministre Général et Définites.

Le soussigné Ministre Provincial (a. i.) de la Province de Valence, appelée Province du Très Précieux Sang du Christ, à Vos Révérendissimes Paternités, j'expose attentivement :

Qu'il juge de la plus grande convenance pour cette Province de son office l'agrégation du territoire de la Province civile de Castellón de la Plana⁶⁷⁸, appartenant au Royaume de Valence, et qui faisait autrefois partie de cette Province du Très Précieux Sang.

Je peux assurer à Vos Révérendissimes que c'est le souhait de tous les Religieux, car, étant ces villes valenciennes, ils viennent à nos couvents pour la prédication et autres services, étant négligés parce qu'ils n'appartiennent pas à notre juridiction et sont très éloignés du Couvent de Barcelone, le plus proche de cette Province. Toutes ces raisons ont été exprimées par l'exposant au Très Révérend Père Provincial de Catalogne, lui proposant l'échange des Îles Baléares, qui font partie de notre Province, contre le susdit

⁶⁷⁷Cf. supra, 157.1681.

⁶⁷⁸Cf. 1689.1691.

territoire de Castellón, et, étant en plein accord, il vient à Vos Révérendissimes Paternités pour demander votre permission et confirmation supérieure.

Grâce que l'exposant ne doute pas d'obtenir de l'intérêt reconnu que Vos Révérendissimes ont pour le bien de notre Province, dont Dieu puisse conserver la vie pour de longues années.

Couvent Provincial de Santa María Magdalena, Masamagrell, jour de l'Impression des Plaies du Père Saint François, 17 septembre 1900.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

64. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 17 septembre 1900

1685 Très Révérends Pères Ministre Général et Définiteurs.

Le soussigné Ministre Provincial (a. i.) de la Province de Valence, appelée Province du Très Précieux Sang du Christ, à Vos Révérendissimes Paternités, j'expose attentivement :

Que, dans le but et le désir de répondre dûment aux besoins des Missions parmi les infidèles, objet de prédilection de Notre Séraphique Patriarche, pour la gloire de Dieu⁶⁷⁹ et le bien qui en résulte pour les âmes :

Considère comme très convenable, et même nécessaire, l'établissement dans notre Province d'un Collège de Missionnaires, avec Noviciat et Études, où les Religieux puissent être formés et éduqués dès leur jeunesse dans l'affection et l'amour des Missions auxquelles ils doivent plus tard se consacrer⁶⁸⁰.

Cela éviterait la grande difficulté de devoir envoyer des missionnaires, car il y en a très peu qui ont une vocation, et il serait très incommode de les envoyer contre leur gré. En outre, le bon fonctionnement de la Mission et l'envoi de personnel seraient assurés, même si pour une raison quelconque, à un moment donné, il n'y avait pas une bonne intelligence entre les Supérieurs de la Province et ceux de la Mission. Ce Collège, bien qu'appartenant à la Province, devrait avoir, d'une certaine manière, une indépendance par rapport à son Supérieur Provincial, de sorte que ce dernier ne pourrait jamais enlever ou changer le personnel qui lui est assigné sans le consentement du Prélat local et de ses Discrets ; et être régi par un règlement spécial, qui pourrait être basé sur celui écrit pour le Collège Missionnaire de Monóvar dans cette Province par le Très Révérend Père Général, le Père Pablo de Colindres, le 7 mai 1764.

L'exposant à Vos Révérendissimes Paternités prie pour qu'ils prennent en considération les raisons mentionnées et, comprenant l'intérêt et le zèle qui les motivent, daigne accorder son congé supérieur pour la fondation du Collège, afin qu'il puisse ensuite se réaliser.

Grâce qu'il espère obtenir de la bonté et de la prudence qui distinguent Vos Révérendissimes, dont Dieu puisse conserver la vie pendant de longues années encore.

Couvent Provincial de Santa María Magdalena, Masamagrell, jour de l'Impression des Plaies du Père Saint François, 17 septembre 1900.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

65. Au Père Général des Capucins

Roma, 29 septembre 1900

1686 Très Révérend Père Ministre Général.

Le soussigné Fr. Luis de Masamagrell, Ministre Provincial de la Province de Valence, en vue du bien et de la prospérité de la Mission qui lui a été confiée, je crois qu'il est de mon devoir de donner à Votre Révérendissime Paternité quelques informations, afin qu'avec une meilleure connaissance de la cause vous puissiez juger et résoudre, conformément à la justice, le conflit soulevé par les Missionnaires

⁶⁷⁹Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 16, dans o. c., p.101-102 : 2R 12, dans o. c., p.116.

⁶⁸⁰Cf. 1716.

de Castille sur le territoire de Maracaibo, appartenant à notre Custodie du Très Précieux Sang ; pour cette raison, je vais déclarer ce qui suit :

1687 1. Que dans la réunion que, par ordre de Votre Révérendissime Paternité, les Provinciaux de Castille et de Valence ont tenue à Madrid, le premier a reconnu l'impérieuse nécessité de donner à notre Custodie une partie du Venezuela, afin de lui accorder les moyens de santé et de subsistance, faisant d'un commun accord la délimitation des deux Custodies, que nous présentons au Très Révérende Définitoire Général pour son examen et son approbation.

2. Il faut noter que, selon le témoignage de tous les Pères qui ont été et sont actuellement dans notre Mission, la Guajira ne peut en aucun cas se maintenir sans Maracaibo, d'où elle reçoit des aumônes en espèces et en nature, pour sa subsistance.

3. Tout le monde reconnaît, comme en témoigne la grande mortalité de nos Missionnaires, l'insalubrité du territoire confié à notre Custodie en Colombie et, pour cette raison, les diocèses de Maracaibo et de Mérida, au Venezuela, ont été réclamés à juste titre.

4. Par un témoignage digne de foi, j'ai appris que certains Pères de la Custodie de Castille s'efforçaient de contrarier les évêques de Maracaibo et de Mérida contre les religieux valenciens, afin qu'ils ne les admettent pas dans leurs diocèses. Comportement hautement répréhensible et punissable, ce qui est confirmé dans la lettre de l'évêque de Maracaibo à Votre Révérendissime Paternité.

5. Je dois également affirmer, contrairement à ce que dit l'évêque de Maracaibo, que je ne vois aucune difficulté à ce que le territoire de cette République, si vaste et si étendu, soit distribué et desservi par des religieux de différentes Provinces, comme c'est le cas en Colombie et dans de nombreuses autres Républiques d'Amérique.

1688 De plus, s'il est vrai que le malheureux Père NN y a donné le mauvais exemple de son apostasie, il n'en est pas moins vrai que les Pères de notre Mission ont beaucoup travaillé et avec beaucoup de fruit et d'édification des fidèles dans cette ville ; entre autres, le Père Ildefonso de Llanera, qui y est mort et qui est considéré comme un apôtre, et dont la tombe est visitée avec une grande vénération ; le Père Francisco de Orihuela, qui est considéré partout comme un saint, et que l'évêque lui-même a pris comme directeur.

Pour toutes ces raisons, je crois que Votre Révérendissime n'accordera pas d'importance à l'acte de l'évêque de Maracaibo, sans doute suggéré par les religieux de la Custodie de Castille, et leur imposera le correctif que mérite une conduite aussi reprochable.

Mais si les circonstances exigeaient autre chose, au nom de la Province de Valence, que je représente indignement, je dois déclarer que nous serions obligés de supplier Votre Révérendissime Paternité de nous exempter aussi de la charge de la Mission de Guajira, qui, comme on l'a dit, ne peut survivre sans Maracaibo, en la remettant aux Pères de la Custodie de Castille.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

66. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 23 novembre 1900

1689 Très Révérend Père Ministre Général.

Très bien-aimé Père : J'ai reçu une lettre du Très Révérend Père Provincial de Catalogne dans laquelle il annonce que ma proposition d'échanger le territoire de Castellón de la Plana avec les îles Baléares a été acceptée à l'unanimité lors de la Définition qu'ils ont tenue, et qu'il en informe Votre Révérendissime. J'espère donc qu'avec cela, cette affaire sera résolue favorablement, et que la Très Révérende Définition le décrète ainsi⁶⁸¹.

1690 Comme le verra Votre Révérendissime, d'après l'annexe statistique, il y a quarante-trois Pères actuellement en place dans la Province ; par conséquent, autant de messes seront appliquées mensuellement dans l'année à venir à l'intention de Votre Révérendissime ; à moins que vous n'ayez bien voulu réduire quelque peu le nombre pour répondre aux besoins de cette Province naissante, et de sa Mission, qui me doit encore les voyages des deux expéditions de missionnaires que j'ai envoyées.

Il est de mon devoir, en tant que bon fils, de féliciter Votre Révérendissime Paternité, avec tous les religieux de cette Province, à l'occasion des prochaines Pâques et du Nouvel An, en vous souhaitant

⁶⁸¹Cf. supra, 1684 ; 1691.

tout le bonheur possible et la continuation des grâces que le Seigneur vous a accordées dans le gouvernement de notre Ordre.

Il demande pour lui-même et pour sa Province la bénédiction à Votre Révérendissime le dernier de ses sujets, qui baise sa main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

67. Au Supérieur des Capucins d'Orihuela

Masamagrell, 9 janvier 1901

1691 Très Révérend Père Gardien du Couvent d'Orihuela.

Pour l'information de Votre Révérence et des Religieux de cette vénérable Communauté, je vous communique l'accord suivant de notre Très Révérend Père Général et de son Définitoire. Il se lit comme suit :

« Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, Provincial de Valence.

Le Définitoire Général, en congrégation tenue le jour de cette date, a pris connaissance de la demande que Votre Révérence et le Révérend Père Provincial de Catalogne, en accord avec leurs Définiteurs respectifs, lui ont adressée et, compte tenu des raisons qu'ils ont exposées, a accédé à leur demande. A cet effet, il décrète :

1. Tout le territoire de la province de Castellón de la Plana qui, en tant que partie du diocèse de Tortosa, appartenait à la province de Catalogne, appartiendra à partir de cette date à la province de Valence.

2. Tout le territoire des îles de Majorque, Minorque et Ibiza appartiendra à la province de Catalogne, cessant d'appartenir à celle de Valence. Votre Révérence communique cette résolution à votre Définitoire et aux Gardiens concernés dans les territoires susmentionnés⁶⁸².

Donné à Rome ce 2^e jour de janvier 1901.

FR. BERNARD D'ANDERMATT.
Ministre Général Capucin »

Il s'agit d'une copie fidèle de l'original conservé aux Archives provinciales.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

68. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 17 janvier 1901

1692 Très Révérend Père Général.

Par des lettres reçues de notre Custodie d'Amérique, qui ont été lues en pleine Définition, nous avons appris la décision définitive de l'évêque de Zulia (Maracaibo) en faveur des missionnaires de la Province de Castille qui restent dans cette ville. Ceci, comme Votre Révérendissime le comprendra bien, rend totalement impossible le respect de ce qui a été déterminé par le Très Révérend Définitoire Général concernant la division des territoires de ces custodies d'Amérique.

1693 D'autre part, la commission chargée par les Gouvernements de ces républiques de délimiter les limites civiles du territoire qui doit appartenir à chacune d'elles, a tracé la ligne de démarcation par le centre de la Guajira, de sorte que notre résidence de Guarero est incluse dans le territoire vénézuélien. Cela étant, et comme il n'est pas possible, d'autre part, de pourvoir à la subsistance de ladite résidence, sans compter avec Maracaibo, il devient nécessaire que nos missionnaires évacuent Guarero pour que les Pères de Castille puissent aussi l'occuper. Mais une fois cela fait, la mission de la Guajira sera soumise à

⁶⁸²Cf. supra, 1684. 1689.

deux provinces et à deux Supérieurs Réguliers, ce qui, comme il est évident, est un obstacle sérieux à son gouvernement et à sa prospérité.

1694 Votre Révérendissime sait très bien que nos efforts pour atteindre le diocèse de Maracaibo étaient basés sur l'impérieuse nécessité dans laquelle se trouvent les dernières stations de la Guajira, de pouvoir recourir à Maracaibo pour leur entretien. Ceci, selon les dernières lettres, est irréalisable, étant donné l'attitude de cet Évêque. Par conséquent, nous supplions Votre Révérendissime de décider que nos missionnaires doivent quitter la Mission de Guajira et se concentrer sur la Mission du fleuve Magdalena et de Santa Marta et sur une autre région dans ses limites où une fondation semblerait opportune.

Ce Définitoire Provincial demande à Votre Révérendissime de prendre les mesures nécessaires pour le communiquer le plus rapidement possible à nos missionnaires.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL. Ministre Provincial.

FR. FERMÍN DE VELILLA,

FR. FIDEL DE ALCIRA,

FR. MELCHOR DE BENISA.

69. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 21 janvier 1901

1695 Très Révérend Père Ministre Général.

Les soussignés Ministre Provincial et Définitors de la Province du Très Précieux Sang de Valence, réunis en congrégation, contraints par la mauvaise conduite de quelques religieux qu'ils jugent incorrigibles par leurs rechutes répétées, et croyant que les laisser plus longtemps dans l'Ordre le déconsidérerait et le ruinerait, se voient dans l'indispensable nécessité de venir demander leur expulsion à Votre Révérendissime, en exposant les raisons à l'appui de leur demande.

1696 Le premier de ces religieux est le Père NN.683, à vœux solennels, qui, dans le passé, a dû être retiré des couvents de ce diocèse de Valence à la demande de l'Archevêque, en raison de son comportement peu édifiant et plutôt scandaleux dans ses rapports avec les femmes. Aujourd'hui, cette plainte est répétée par l'intermédiaire du Chanoine Pénitencier d'Orihuela et de l'Évêque, qui ordonne également son transfert hors du diocèse, étant donné qu'il n'existe pratiquement aucun couvent dans la province où il peut être affecté. Ajoutez à cela qu'on a découvert une lettre d'une religieuse qui lui était adressée, d'où l'on déduit qu'entre ledit Père et cette religieuse il y a une correspondance illicite et scandaleuse ; et que, par-dessus tout cela, il est un élément de trouble dans les couvents et un destructeur de l'autorité des supérieurs par ses murmures continuels aux religieux et aux laïcs.

Le second est le Frère NN, un choriste à vœux solennels. Celui-ci, à cause de son caractère indomptable et irrespectueux envers ses supérieurs et bien plus encore envers ses condisciples, est non seulement le rocher du scandale, mais le trouble continu du collège qui le divise en factions, et l'on peut craindre avec raison qu'il soit très nuisible à l'Ordre s'il y persévère.

Un autre de ces religieux est le Frère NN, laïc, également à vœux solennels, dont le Père Gardien de ce couvent *in verbo sacerdotio* nous a assuré qu'il a péché plusieurs fois *in re turpi*, son impudence allant jusqu'à s'en vanter devant quelque séculier. Puni pour ces excès, il a avoué sans ambages qu'ils sont vrais et qu'il lui est intolérable de rester dans l'Ordre.

1697 Se trouvant dans la triste nécessité de faire une demande aussi désagréable à Votre Révérendissime, ils vous supplient d'examiner tous les cas susmentionnés et de prendre, avec votre autorité suprême, les mesures appropriées pour que ces pourris soient promptement séparés du corps de notre religion et que celle-ci ne risque plus de subir un préjudice à la ferveur de l'observance et à l'honneur et à la réputation qu'elle doit avoir aux yeux des laïcs par leur communication avec eux.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL. Ministre Provincial

FR. FERMÍN DE VELILLA, 1er Définiteur.

FR. MELCHOR DE BENISA, 2e Définiteur.

FR. FIDEL DE ALCIRA, 3e Définiteur.

683Leurs noms sont omis pour des raisons de discrétion et de prudence.

70. Aux Capucins d'Orihuela

Masamagrell, 24 février 1901

1698 Nous, Frère Luis de Masamagrell, Ministre Provincial de la Province du Très Précieux Sang du Christ, de Valence (a. i.).

A nos bien-aimés fils, les Religieux du Couvent d'Orihuela.

Les récentes attaques et insultes dont nous, les Religieux, avons été l'objet dans différentes parties de notre malheureuse nation, vénérables Pères et Frères, nous inquiètent et nous affligent beaucoup, non pas tant à cause du triste avenir qu'elles nous prédisent, peut-être dans un avenir pas trop lointain ; ni par crainte que les plans sectaires que ces outrages révèlent ne se réalisent en nous, mais plutôt pour avoir imaginé que les misérables qui nous persécutent ainsi pourraient être des instruments de la Justice divine, réclamant notre expulsion et même notre mort.

Nous avons souvent entendu dire que si le Seigneur a permis l'exclaustration des religieux en 1835, c'est à cause de leur laxisme et de leur manque d'observance. Mais, quoi qu'il en soit, ce qui est hors de doute, c'est que le Seigneur punit plus sévèrement les péchés et les infidélités de ceux qui forment, pour ainsi dire, sa portion choisie ; pour la même raison qu'il les aime avec prédilection et qu'il leur a accordé de plus grandes lumières pour le connaître et des grâces plus abondantes pour le servir et obtenir son salut.

1699 Or, mes chers fils, si nous considérons la décadence d'esprit dans laquelle nous, les religieux, sommes tombés, ne pensez-vous pas que nous avons toutes les raisons de craindre que ce soit la Justice de Dieu qui pèse sur nous, et qu'un plus grand châtement nous atteigne ?

Quand, en effet, les sujets ont-ils jamais montré moins de respect et de vénération pour leurs prélats, représentants de Dieu, qu'ils traitent d'égal à égal, censurant et critiquant toutes leurs actions et les ridiculisant, tant devant les religieux que devant les laïcs ?

Quand a-t-on constaté une plus grande désinvolture dans le traitement des personnes de l'autre sexe ?

Quand y a-t-il jamais eu moins d'humilité et de soumission chez les religieux, qui se rendent incorrigibles en ne recevant pas bien même les admonitions paternelles de leurs Supérieurs ?

1700 L'orgueil, l'arrogance et le manque de charité fraternelle sont des maux dont souffrent beaucoup de nos jeunes, et on peut dire que le virus libéral a empoisonné même ceux d'entre nous qui abhorrent cette hérésie pernicieuse.

Et avec une telle accumulation de misères, que pouvons-nous et devons-nous attendre, et comment pouvons-nous nous plaindre de ceux qui nous persécutent, alors qu'ils sont sans aucun doute les instruments de Dieu pour punir nos péchés ?

Pour enrayer ces maux, nous avons usé de tous les moyens que la prudence nous a suggérés, tendant plutôt à la miséricorde, selon les conseils du Patriarche Séraphique⁶⁸⁴ et comme plus conforme à notre caractère⁶⁸⁵. Mais comme cela est contre-productif pour certains, et qu'on nous accuse d'accroître le mal par notre bénignité, nous vous faisons savoir que dorénavant, conformément aux souhaits de notre Définitoire, nous donnerons à la justice sa place, sans oublier que nous sommes des pères...

En cherchant à corriger vos fautes, vous vous attirerez les bénédictions du Ciel, et vous ne mettez pas les Supérieurs dans la dure nécessité de leur faire sentir le poids de la justice.

Votre serviteur, qui vous bénit.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

71. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 26 avril 1901

1701 Très Révérend Père Ministre Général.

⁶⁸⁴Cf. SAINT FRANÇOIS : 2R 7,2, dans o. c., p.114 ; 2 CtaF 43, dans o. c., p.57 ; CtaM 9-11, dans o. c., p.72.

⁶⁸⁵Cf. supra, 21 ; 1719.

Vénéré et bien-aimé Père : En temps voulu, j'ai reçu de Votre Révérendissime Paternité la lettre du 26 février dans laquelle vous ordonniez à nos Pères de se retirer de la ville de Maracaibo, la laissant aux Pères de Castille. Ce Définitoire provincial a été très surpris par cette résolution, car elle concerne un territoire qui correspond de droit à cette Province, et d'autant plus qu'il est nécessaire à la subsistance de la Mission de la Guajira ; et on me demande de demander à Votre Révérence si le décret de division territoriale des Custodies, donné le 5 février 1900, reste en vigueur ou a été révoqué, et si en nous interdisant de fonder à Maracaibo on nous interdit aussi d'exercer le ministère sacré dans cette ville.

1702 Je suppose que vous n'êtes pas sans savoir que la péninsule de Guajira a récemment été divisée entre les deux républiques du Venezuela et de la Colombie, de sorte que la résidence de Guarero et quelques autres sont maintenant en territoire vénézuélien. Par conséquent, si le décret de division territoriale des custodies a été révoqué, cette portion du territoire de la Guajira appartient aux missionnaires de Castille.

Il est très regrettable, Très Révérend Père, que les manipulations et la désobéissance de certains Pères de la Custodie de Castille, influençant l'esprit de l'évêque de Maracaibo contre nos missionnaires, aient rendu inutile le décret du Très Révérend Définitoire Général, détruisant notre Mission.

1703 Vous vous souviendrez qu'il y a quelque temps on a demandé l'expulsion du Frère David de NN., choriste profès solennel, et que par sa disposition il a été séparé du cours ; aujourd'hui, donc, je dois vous notifier qu'il s'est plaint à l'évêque de Murcia et à son Tribunal ecclésiastique de la validité de sa profession solennelle. J'attendais la sentence pour vous la remettre, mais vu que cela prend du temps, et que le choriste est désespéré, je vous inclus la lettre que vous m'avez envoyée pour Votre Révérendissime, et j'espère que vous me direz ce qui convient ou doit être fait dans l'affaire.

1704 Les Pères Francisco María de Masamagrell et Ramón de la Llosa m'ont informé que, pour des raisons de santé pour le premier et pour répondre aux besoins de sa mère pour le second, ils ont demandé à Votre Révérendissime une sécularisation ad tempus. Je ne vois aucun fondement aux raisons qu'ils avancent tous les deux, puisque les médecins m'ont dit que la maladie du Père Francisco est purement morale ; et quant au Père Ramón, je dois signaler que la Province donne à sa mère une peseta par jour depuis un certain temps déjà. Néanmoins, Votre Révérendissime, faites ce que vous jugez convenable.

1705 Je suppose que les circonstances critiques et anormales par lesquelles nous passons, et le danger imminent dans lequel nous nous trouvons d'être expulsés, sont une raison pour les paresseux et les tièdes de perdre courage, et pour ceux qui ont perdu leur vocation d'avoir un prétexte pour demander leur départ, et donc je ne suis pas surpris de la résolution de ces deux Pères.

J'aimerais que Votre Révérendissime me donniez quelques instructions afin que je sache à quoi m'attendre dans le cas triste mais probable d'une expulsion.

Plusieurs prêtres m'ont demandé l'autorisation d'imposer le scapulaire du Patriarche Saint Joseph ; je serais reconnaissant à Votre Révérendissime de bien vouloir daigner m'en envoyer quelques exemplaires.

Son mineur sujet, qui demande sa bénédiction paternelle.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

72. A un Religieux Capucin

Masamagrell, 11 mai 1901

1706 Très cher frère Salvador.

Remettez au Révérend Père Querubín, le donateur de celle-ci, mille pesetas, que vous mettrez sur mon compte comme don pour les besoins du couvent d'Orito.

Ton frère.

FR. LUIS.
Provincial.

73. Aux Capucins d'Orihuela

Masamagrell, 13 mai 1901

1707 Nous, Frère Luis de Masamagrell, Ministre Provincial des Religieux Mineurs Capucins de la Province de Valence.

A nos bien-aimés fils le Révérend Père Gardien et Religieux du Couvent d'Orihuela.

Comme le temps approche, chers Pères et Frères, où les années précédentes nous avons fait la Sainte Visite Pastorale, et comme il convient de l'avancer dans le présent pour diverses raisons, nous avons décidé de la commencer le 29 du présent mois dans notre Couvent d'Ollería, en la poursuivant dans l'ordre suivant : Monforte, Orihuela, Totana, Valence-Résidence et Masamagrell.

À cette occasion, les examens des Pères jeunes et la fin de l'année scolaire auront lieu dans nos Écoles et à l'École Séraphique.

Nous espérons que nos sujets se rendront compte de la nécessité et de l'importance de la Visite Pastorale et qu'ils nous rapporteront sincèrement et charitablement les faits qui nécessitent une correction ou un amendement, ce pour quoi nous leur accordons le mérite de la sainte obéissance.

Dans notre Couvent Provincial de Santa María Magdalena. Masamagrell, 13 mai 1901.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

74. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 4 juillet 1901

1708 Au Très Révérend Père Bernard d'Andermatt, Ministre Général de l'Ordre des Mineurs Capucins.

Très Révérend Père : Étant maintenant à la fin de la troisième année de la restauration de notre Province du Très Précieux Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ de Valence, nous estimons qu'il est de notre devoir, conformément aux lois et aux coutumes de notre Ordre, de traiter les questions qui se réfèrent à la célébration du futur Chapitre, de désigner un temps et un lieu appropriés pour celui-ci, et de demander à Votre Révérendissime Paternité l'autorisation de le célébrer.

En premier lieu, en ce qui concerne le temps, bien que le triennat se termine le 16 décembre 1901, il nous a semblé plus utile et opportun de le prolonger de quelques jours, en considération de la solennité de la Nativité et de l'Épiphanie du Seigneur, et de choisir et fixer le 10 janvier 1902 comme date de la célébration du Chapitre.

Le Couvent Provincial de Santa María Magdalena, à Masamagrell, à Valence, était le lieu le plus approprié pour nous.

En outre, étant donné que le nombre de membres dans notre Province est réduit, et afin de l'augmenter dans une certaine mesure, nous avons pensé à demander à Votre Révérendissime Paternité que, juste pour cette fois, la voix passive et active soit accordée au Révérend Père Secrétaire Provincial, au Révérend Père Président du couvent d'Orito-Monforte et aux Révérends Pères Vicaires⁶⁸⁶.

Votre Révérendissime Paternité daigne examiner toutes ces circonstances et accorder l'autorisation demandée, si elle Vous paraît bonne.

De Votre Révérendissime Paternité, très obéissants fils dans le Christ.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL. Ministre Provincial
FR. FERMÍN DE VELILLA, 1er Définité.
FR. MELCHOR DE BENISA, 2e Définité.
FR. FIDEL DE ALCIRA, 3e Définité.

⁶⁸⁶Cf. 1709. 1718.

75. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 5 juillet 1901

1709 Très Révérend Père Ministre Général des Religieux Mineurs Capucins. Rome.

Vénéré et Très Cher Père : Ayant achevé la Définition dans laquelle nous nous sommes occupés de préférence du Chapitre Provincial, je renvoie à Votre Révérendissime Paternité, en demandant sa permission pour le célébrer ; et je vous supplie vivement de bien vouloir accorder une voix active et passive à ceux pour qui cette Définition est demandée, afin que, en augmentant le nombre de membres, il y ait plus de choix⁶⁸⁷.

J'espère que lorsque vous m'enverrez l'autorisation pour la célébration du Chapitre, vous inclurez l'obédience pour le Très Révérend Père Francisco de Orihuela, Père Custode de notre Mission et Définitiveur, dont la présence est souhaitée par la Province, et qui doit être convoqué bien à l'avance.

Les facultés attachées à la Sacrée Pénitencerie, je voudrais que vous les renouveliez. Je rappelle encore une fois à Votre Révérendissime que plusieurs prêtres m'ont demandé des facultés pour imposer le Scapulaire de Saint Joseph, et je vous serais reconnaissant de m'en envoyer quelques-unes.

Le mineur des sujets de Votre Révérendissime, qui vous baise la main, demande votre bénédiction pour lui et pour sa Province.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

76. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 12 juillet 1901

1710 Très Révérend Père Ministre Général des Mineurs Capucins. Rome.

Vénéré et Très Cher Père : Votre Révérendissime se rappellera qu'il y a plus d'un an, je lui ai écrit en lui disant que le Père Antonio de Valencia, alors Père Custode de notre Mission Guajira, me communiquait, sur ordre de Son Excellence Monsieur le Délégué Apostolique de Colombie, le dessein et l'engagement de ce Seigneur de créer un Vicariat Apostolique dans notre Mission.

J'ai alors demandé à Votre Révérendissime ce qu'il y avait sur le sujet, pour mon gouvernement, et pour pouvoir répondre au Délégué ; mais comme Votre Révérendissime ne m'a rien dit, j'ai pensé que l'idée ne serait pas réalisable, et je ne m'en suis pas occupé.

Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre du Père Eugenio de Carcagente avec une autre du Délégué qui insistait sur la même chose, et indiquait les limites du Vicariat, conformément aux souhaits de l'évêque de Santa Marta, dans le diocèse duquel se trouvent les territoires qu'ils ont l'intention de lui attribuer, et demandait mon accord. Ils m'envoient également une carte pour que je puisse aussi mieux étudier la position du territoire, dont j'envoie une copie conforme à Votre Révérendissime, en accord avec le Définitoire provincial, et j'espère que vous daignerez me dire ce que je dois faire en la matière.

De Votre Révérendissime, le mineur sujet qui demande votre bénédiction paternelle et vous baise la main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

⁶⁸⁷Cf. supra, 1708 ; 1718.

77. Au Cardinal Vives y Tutó*Masamagrell, 12 juillet 1901***1711** Son Excellence et Très Révérend Cardinal Vives y Tutó.

Mon très vénéré et bien-aimé Prélat et mon Seigneur : Les Pères de notre Mission m'ont écrit à plusieurs reprises, m'informant du projet et de l'intention de Son Excellence le Délégué Apostolique de Colombie de créer un Vicariat Apostolique à Guajira. Bien que cette idée m'ait flatté, vu l'importance et l'utilité qui en résulterait pour notre Mission, je n'y ai cependant pas accordé beaucoup de crédit, bien qu'en une des occasions elle m'ait été communiquée par indication du Délégué, parce que je croyais que notre Mission n'était pas en conditions pour cela ; mais récemment le Père Eugenio m'a envoyé une lettre dudit Délégué qui parle de cette affaire, et fixe les limites du Vicariat selon les indications et les désirs de Monseigneur Celedón, Evêque de Santa Marta ; et cela me fait penser que s'il s'engage à réaliser ce projet.

Par conséquent, et parce que je dois répondre au Délégué, je vous serais reconnaissant si Votre Éminence pouvait me dire, en toute franchise, ce qu'il y a et ce que je dois faire à cet égard afin de procéder en toutes choses correctement.

Je le communique ce jour au Très Révérend Père Général ; et comme j'ai fait quelques indications, bien qu'indirectes, au Très Révérend Père Procureur Général, je prie Votre Éminence de les lui communiquer afin que, avec l'intérêt que lui inspire notre Province, il puisse coopérer à l'heureuse solution de l'affaire, si Votre Éminence et Sa Révérendissime le jugent opportun.

Je transcris ensuite les lettres du Père Eugène et du Délégué Apostolique, et copie d'une carte du futur Vicariat, afin que vous puissiez mieux étudier la question.

A cette occasion se répète l'humble Fils de Votre Éminence qui embrasse son anneau pastoral et qui demande sa bénédiction.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

78. Aux Capucins d'Orihuela*Orihuela, 24 septembre 1901***1712** Fr. Luis de Masamagrell Ministre Provincial de cette Province de Valence.

A nos bien-aimés religieux de ce couvent d'Orihuela, nous le faisons savoir : Que, vu le sérieux mécontentement que certains religieux laïcs de cette Communauté, oubliant l'esprit d'humilité et d'obéissance qui doit les animer, ont promu pour des questions de peu ou pas d'importance, en accord et avec les conseils de nos très Révérends Pères Définites, nous avons disposé ce qui suit :

1. Recommander au Révérend Père Gardien d'avoir soin, comme sa charge l'exige, de faire respecter les dispositions du « Manuel séraphique », en ce qui concerne la vaisselle, en veillant toujours à ce qu'il y ait quelqu'un pour remplacer les Religieux chargés de cette tâche, lorsque pour une juste cause ils sont absents.

2. En raison de l'attitude incorrecte et antireligieuse que certains des Frères susmentionnés ont prise à l'égard de leur prélat immédiat, nous ordonnons à tous les Frères laïcs, à partir d'aujourd'hui, de faire dix jours d'Exercices Saints, sous la direction du Très Révérend Père Vicaire, et pour le reste de l'année, dans une saine pénitence, ils se chargeront eux-mêmes du nettoyage de la vaisselle. C'est avec amertume que nous sommes obligés de prendre ces mesures, que nous voudrions que nos Frères comprennent bien, et qui découlent de l'intérêt que nous portons, en tant que Père et Pasteur, à leur bien-être spirituel.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

79. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 2 octobre 1901

1713 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et très cher Père : A l'approche de la fête par laquelle l'Eglise honore la mémoire de Notre Père Saint François, je voudrais féliciter, au nom de cette Province, Votre Très Révérend Paternité en tant que digne successeur d'un si grand Patriarche, tandis que nous demandons au Ciel de continuer ses grâces pour qu'il continue à diriger notre Ordre sur les chemins de la perfection, avec sa sage doctrine et son exemple⁶⁸⁸.

Je suppose que Votre Révérendissime est au courant de l'Arrêté Royal par lequel le ministre de l'Intérieur nous a surpris, fixant un délai de six mois aux corporations religieuses pour se conformer à la nouvelle loi sur les associations en Espagne⁶⁸⁹.

C'est pour cette raison que les instituts religieux ont été comparés aux corporations laïques ; ils sont soumis aux mêmes inspections et interventions des autorités civiles. De sorte qu'en Espagne, nous, religieux, sommes aujourd'hui presque dans les mêmes conditions qu'en France, sauf le décret d'expulsion, qui peut aussi venir, selon les plans du Gouvernement et l'animosité qui règne contre nous. Je ne sais pas encore ce que feront les autres corporations religieuses dans ce cas, mais j'aimerais que Votre Révérendissime me dise ce que nous devons faire, et si les instructions données par le Saint-Siège pour les religieux de France doivent aussi être appliquées en Espagne.

De Votre Révérendissime fils obéissant et sujet mineur, qui vous baise la main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

80. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 18 novembre 1901

1714 Très Révérend Père Ministre Général.

Vénéré et très cher Père : Comme Votre Révérendissime l'aurez constaté dans les journaux, les efforts déployés par les évêques au Sénat en faveur des instituts religieux se sont révélés infructueux, le président du Conseil des ministres insistant sur l'observation de la loi récemment votée, et refusant d'ajourner jusqu'à ce qu'il connaisse l'avis du Saint-Siège, comme les prélats le lui avaient demandé.

Certains affirment qu'en privé, il les a assurés de ne pas faire attention, car le décret ne sera pas mis en pratique (le décret contre les Réguliers) ; et c'est sans doute grâce à cette promesse que les prélats n'ont pas insisté davantage sur la question, car ils auraient très bien pu renverser le gouvernement s'ils avaient favorisé un vote au Sénat, qu'ils avaient sûrement gagné car toutes les minorités étaient avec eux. Mais quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que le gouvernement persiste dans l'accomplissement de sa funeste résolution ; et dans ce cas, ce qui nous importe, c'est de connaître l'attitude et la disposition que nous, religieux, devons prendre.

L'évêque de Valence m'a informé que la Nonciature avait donné l'ordre aux religieuses de ne prendre aucune décision sans recevoir d'instructions de Sa Sainteté, et que les religieux seraient informés par leurs Pères généraux respectifs, avec qui le Saint-Père s'était directement entendu. J'espère donc que Votre Révérendissime me dira le plus tôt possible ce que nous devons faire ; et pour ma part, j'écris à l'archevêque de Cartagena de Indias pour voir si son diocèse nous fournira quelque autre endroit où nous pourrions rester et des ressources pour le transport des religieux.

1715 Le Père Francisco de Orihuela me dit qu'il ne viendra pas au Chapitre, sans doute, à cause de l'état de guerre dans cette République, et des taux de change élevés, qui sont de plus de cinq mille pour cent.

Frère Rafael de Rafelbuñol, qui était dans la mission de Caracas, est arrivé dans la Province, en obéissance à Votre Révérendissime, et très bientôt le Frère Buenaventura de Cubillas arrivera, ayant été admis de nouveau, en vue de ce qu'ont décidé Votre Révérendissime et le Conseil des Supérieurs de notre

⁶⁸⁸Cf. 1C 97, dans o. c., p.200-201 ; SAINTE CLAIRE : Test 46 dans *Escritos de S. Francisco y Santa Clara*. Ed. Lázaro Iriarte (Valencia 1981) p.213. Cf. 2326.2397.

⁶⁸⁹Le décret d'application de la Loi sur les Associations est daté du 19 septembre 1901.

Mission, qui l'envoient dans la Province parce qu'ils jugent qu'il n'est pas commode pour lui de rester en Amérique.

Je joins une lettre du Père NN690 demandant la sécularisation. Il semble qu'il ait perdu sa vocation et qu'il soit dans un état très violent ; je pense qu'il convient d'accéder à sa demande, car ces éléments ne font aucun bien à l'Ordre. Pour le reste, les raisons invoquées par lui, hormis la perte de vocation, sont très injustifiées et insuffisantes.

1716 Le choriste Frère David de NN., dont se souviendra Votre Révérendissime, dont l'expulsion a été demandée par ce Définitoire, et qui s'est ensuite plaint à l'évêque de Murcie de la validité de sa profession solennelle, est aujourd'hui incorporé dans l'armée, sans doute par la permission de Dieu en raison de sa mauvaise conduite, car on a eu beau faire toutes les diligences alléguant notre exemption du service militaire, il n'a pas été possible de l'en exempter. La curie ecclésiastique de Murcia semble peu disposée à donner une solution à cette affaire et, malgré son insistance, elle n'y donne aucune suite ; en outre, le Frère David, ne se considérant pas comme un religieux, n'a pas rempli et ne remplit pas les obligations que lui impose sa profession, cette situation étant désespérée pour lui et défavorable à l'Ordre. Il serait très opportun que la Sacrée Congrégation résolve ce problème, ou qu'il soit expulsé de l'Ordre. A l'occasion de ce qui est arrivé au Fr. David, j'ai parlé avec le Capitaine Général de Valence, et il m'a dit : « Seuls sont exemptés du service des armes les religieux affiliés aux couvents de Pampelune, Fontarrabie, Lecároz et El Pardo, désignés par l'Ordre Royal ». Il conviendrait donc que Votre Révérendissime prenne une certaine détermination, en traitant avec le Très Révérend Père Joaquin pour qu'il arrange avec le Gouvernement qu'il y ait dans chaque Province un Collège de Missionnaires⁶⁹¹, ou qu'ils voient le moyen de se débarrasser du service des armes tous les religieux.

Le mineur de ses sujets embrasse la main de Votre Révérendissime et demande votre bénédiction.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

81. Aux Capucins de la Province de Valence

Masamagrell, 8 décembre 1901

1717 Très Révérend Père Gardien et Religieux du couvent d'Ollería.

Vers la fin des trois premières années de rétablissement de notre chère Province de Valence, c'est avec une grande satisfaction que nous nous adressons aujourd'hui pour la dernière fois à Vos Charités, chers fils, pour annoncer la célébration du Chapitre Provincial qui, pour l'élection des nouveaux Supérieurs, aura lieu, *Deo volente*, le dix janvier de l'année prochaine dans ce couvent de Sainte Marie Madeleine, conformément à l'accord du Très Révérend Définitoire Provincial et à l'autorisation de notre Très Révérend Père Général, qui se lit comme suit :

« Ayant à l'esprit que le triennat du Chapitre de votre vénérable Province de Valence expire en décembre prochain, Nous, en accord avec vos supplications et avec le mérite de la sainte obéissance, vous accordons et vous habilitons, avec le consentement des Révérends Pères Définitors, le 10 janvier prochain, vous pourrez légalement et en toute sécurité convoquer et célébrer, dans le Seigneur, un chapitre provincial au couvent de « Masamagrell » pour l'élection du nouveau ministre et des supérieurs restants de votre très chère province de Valence, conformément à notre droit et à nos coutumes.

En attendant, et pour que tout se passe pacifiquement selon nos us et coutumes, nous implorons la grâce du Suprême Donneur de tous les biens. Et à toi et aux autres Frères de la Province, nous accordons notre Bénédiction pastorale.

Donné à Rome, près de Saint Laurent de Brindisi, le 12 juillet 1901. Fr. Bernard d'Andermatt, Ministre Général »

1718 Nous vous informons également que, afin d'augmenter le nombre de membres du Chapitre et de manifester plus clairement la volonté de la Province dans l'élection des Supérieurs, nous prions le Très Révérend Définitoire général d'accorder, pour cette fois, la voix active et passive aux Révérends Pères Présidents du couvent de Monforte et Vicaires des autres couvents, demande qui a été satisfaite par le décret suivant⁶⁹²:

⁶⁹⁰Leurs noms sont omis pour des raisons de discrétion et de prudence.

⁶⁹¹Cf. supra, 1685.

⁶⁹²Cf. supra, 1708.1709.

« Puisque, en union avec votre Très Révérend Définitoire, vous nous avez demandé, pour le prochain Chapitre provincial, en raison du faible nombre de membres, d'accorder la voix active et passive au Révérend Père Président du couvent d'Orito-Monforte, ainsi qu'aux Révérends Pères Vicaires des couvents de la Province, après avoir entendu vos explications et usant des facultés que nous accorde le Siège apostolique, en accord avec notre Définitoire général, comme cela s'est manifesté dans la session d'aujourd'hui, nous accédons volontiers à votre demande.

Donné à Rome, près de Saint Laurent de Brindisi, le 12 juillet 1901. Fr. Bernard d'Andermatt, Ministre Général »

1719 Toutefois, Vos Paternités et Frères, en prenant congé de Vos Charités dans la charge que, bien qu'indigne, nous avons occupée, nous avons la douleur de penser que, vu notre insuffisance, nous n'avons peut-être pas répondu aux espoirs que vous avez mis en nous en nous soutenant par votre vote, et que nous avons aussi déçu ceux du Très Révérend Père Général, qui nous a nommés à une charge si honorable et si peu méritée. Mais, au milieu de tout cela, nous nous consolons en considérant que, pour notre part, nous n'avons épargné ni les moyens ni la diligence pour accomplir ce que nous savions être propice à l'agrandissement de notre Province, et que, en tout, nous avons toujours agi en accord avec les sages et prudents conseils des très dignes Pères Définitors, et avec votre précieuse collaboration, qui nous ont grandement aidés à nous acquitter de notre épineuse charge.

Nous avons toujours été portés en lui à la bonté et à la miséricorde⁶⁹³, mais comme il n'est pas toujours possible au Supérieur de les exécuter sans manquer à la justice, puisque laisser sans les corriger les défauts de ses sujets serait en devenir responsable, nous avons été souvent obligés, en violant notre caractère⁶⁹⁴, de répondre avec sévérité et de punir d'une main forte les abus et les inobservances. Or, il se peut que, par notre incompetence, nous n'ayons pas su trouver la juste mesure avec laquelle le vin de la justice et l'huile de la miséricorde devaient être unis dans ces cas⁶⁹⁵, vous donnant ainsi quelque occasion de déplaisir et de souffrance. S'il en est ainsi, nous vous prions instamment de nous pardonner, eu égard à la noble fin et à l'intention droite avec lesquelles nous avons procédé en toutes choses ; de notre côté, nous vous offrons de faire de même, bien que nous n'ayons aucune raison de nous plaindre en général de votre conduite.

1720 Il nous appartient donc, fils bien-aimés, de vous recommander le plus efficacement possible de prier la Divine Bonté de diriger toutes nos actions vers l'accomplissement de son divin bon plaisir, en éclairant les Révérends Pères Capitulaires afin que, dans l'union d'esprit et la concorde des opinions, ils choisissent pour le gouvernement de la Province ceux qui sont les plus aptes à promouvoir la gloire de Dieu et l'honneur de notre Ordre.

A cet effet, huit jours avant le Chapitre, on dira au chœur les prières prescrites dans le « Manuel séraphique » au numéro 323, après Tierce, et du neuvième au douzième, tous deux inclus, on accomplira ce qui est ordonné dans le « Cérémonial romano-séraphique » au numéro 1657, avec l'avertissement que la Messe conventuelle du jour désigné pour le Chapitre sera avec exposition de Sa Divine Majesté, continuant jusqu'après None, et en elle tous les religieux communieront, veillant deux à deux devant le Seigneur.

Nous chargeons tous et chacun des religieux de présenter à leurs pères gardiens respectifs, en toute liberté et franchise, les choses qui, selon leur jugement, doivent être traitées et résolues capitulairement pour le bien de la Province ; les supérieurs s'efforçant de nous envoyer ces avis le plus tôt possible pour notre gouvernement.

Nous vous bénissons du fond du cœur et nous nous soumettons à vos prières.

Données dans notre Couvent Provincial de Santa Maria Magdalena, jour de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie de l'année 1901.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

82. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 31 décembre 1901

1721 Très Révérend Père Ministre Général.

⁶⁹³Cf. SAINT FRANÇOIS : 2R 7,2, dans o. c., p.114 ; 2 CtaF 43, dans o. c., p.57 ; CtaM 9-11, dans o. c., p. 72.

⁶⁹⁴Cf. *supra*, 21.1595.1700.

⁶⁹⁵Cf. CAPUCINS : *Constitutions de 1643*, 10,4.

Vénéré et très aimé Père : Alors que notre Mère l'Église célèbre ces jours-ci la naissance de l'Enfant-Dieu et qu'aujourd'hui se termine la première année du XXe siècle, je félicite Votre Révérendissime Paternité en mon nom et au nom de cette Province de Valence que, bien qu'indigne, je représente, et je demande au Seigneur de continuer à vous accorder ses grâces et ses dons et de prolonger votre vie pendant de nombreuses années encore pour le bien de notre Ordre Séraphique.

En temps voulu, j'ai reçu la communication concernant l'accord pris par le Très Révérend Définitoire Général sur les limites de notre Mission et de celle des Pères de Castille, que j'ai envoyée sans perdre de temps aux Pères Définitors et au Père Custode d'Amérique.

Je joins à Votre Révérendissime Paternité un état de la Province pour les trois années que, grâce à Dieu, nous avons achevées ; et en prenant congé de Votre Révérendissime Paternité dans la charge que j'ai occupée par votre commission et mandat, je vous prie de m'excuser et de me pardonner pour tout ce que j'ai pu manquer à mon devoir, compte tenu de la bonne volonté et de l'intention avec lesquelles j'ai procédé dans tout ce que j'ai fait.

Embrasse la main et demande la bénédiction de Votre Révérendissime Paternité le mineur de vos sujets.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

83. Au Père Général des Capucins

Masamagrell, 31 décembre 1901

1722 Très Révérend Père Général.

À l'approche de la fin des trois premières années de la récente Province du Très Précieux Sang du Christ de Valence, j'ai jugé nécessaire, Très Révérend Père, de vous donner un compte rendu exact et précis de ce que nous avons fait dans la Province pendant ces trois années et en même temps de l'état actuel de cette Province Séraphique.

1723 I. Tous les religieux ont une grande bonne volonté dans l'accomplissement de leurs devoirs et dans l'observance régulière, et sont pleins de ferveur et de zèle pour promouvoir la gloire de Dieu, à l'exception de quelques tièdes et négligents dans leur vocation, qui de jour en jour sont une cause d'amertume pour leurs supérieurs et favorisent des querelles continues parmi leurs frères. Mais, grâce à Dieu, le nombre de ces sujets diminue, car certains d'entre eux ont déjà été expulsés de l'Ordre, puisqu'ils n'ont montré aucun signe d'amendement.

1724 II. Depuis le début de mon mandat à la tête de la Province, trente-trois nouveaux religieux sont entrés dans la Province, à savoir : 3 prêtres, 20 choristes et 10 frères laïcs. Dix-neuf ont été ordonnés prêtres. Quatre prêtres et un choriste sont morts dans les Missions, et un prêtre et trois Frères sont morts dans la Province.

1725 III. Pour s'occuper et étendre nos missions dans la Guajira et dans les territoires du fleuve Magdalena, six Frères sont arrivés entre deux expéditions. Et pour éviter les inconvénients qui surgissaient dans le gouvernement et la direction de ces missions à cause de la grande diversité et de la distance de ces vastes lieux, on pratiqua la Visite Canonique. Depuis lors, le fossé entre les missionnaires et les Supérieurs de la Province s'est dissipé et le lien mutuel de charité et d'amour fraternel s'est renforcé⁶⁹⁶.

1726 IV. Au cours de ce triennat, le magazine mensuel « *Floreillas de San Francisco* »⁶⁹⁷ a été publié, dont l'objectif principal est de promouvoir et d'accroître l'esprit franciscain parmi les membres du Tiers Ordre.

1727 V. Deux couvents ont été érigés canoniquement, l'un à Totana et l'autre à Monforte. Dans le premier, une école secondaire a été créée pour les enfants et les jeunes de l'extérieur. Et dans le second, nous estimons plus nécessaire d'organiser l'École Séraphique, où 28 élèves séraphiques, aspirant à la réception de notre habit, suivent actuellement leurs études.

Nos bâtiments, généralement vieux et anciens, ont subi des réparations nécessaires. D'autres, parmi celles qui existent aujourd'hui, ont été élevées à partir de leurs fondations, en tenant compte de la pauvreté que nous avons promise à Dieu. Pour le reste, bien que nous ne nagions pas dans l'abondance, parce que nous ne recevons pas de copieuses aumônes, nous ne nous livrons pas non plus à un désir

⁶⁹⁶Cf. supra, 149.

⁶⁹⁷Cf. supra, 1648.

démessuré des moyens nécessaires à la vie. Mais néanmoins, par la miséricorde et l'aide de Dieu, nous ne manquons pas de ce qui est nécessaire pour maintenir un rythme de vie modéré, sans pour autant tomber dans la stricte pauvreté. Nos couvents n'ont pas de dettes, à l'exception de deux, à cause d'importantes dépenses nécessaires, mais j'espère que dans peu de temps elles pourront être remboursées avec bonheur.

Enfin, Très Révérend Père, arrivé au terme souhaité de mon Provincialat, je vous remercie très sincèrement d'avoir trouvé en Votre Paternité Révérendissime ma plus grande et meilleure aide, surtout dans le gouvernement et l'assistance des sujets que Votre Paternité Révérendissime m'a confiés, bien qu'étant un de vos indignes serviteurs.

Avec toute ma reconnaissance et en souhaitant à Votre Révérendissime Paternité tout bonheur, je me soumetts sujet.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Ministre Provincial.

84. Aux Tertiaires Capucins

Masamagrell, 4 octobre 1904

1728 Fr. Luis de Masamagrell, misérable pécheur et, néanmoins, par disposition divine, fondateur de cette Congrégation de Religieux Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs.

Aux fils bien-aimés, au Supérieur et aux Religieux, santé et bénédiction séraphique.

Le sceau qui caractérise et distingue les œuvres de Dieu, mes chers fils, c'est la tribulation. L'œuvre la plus parfaite du Tout-Puissant, la Sainte Église, doit l'avoir traversé et l'avoir expérimenté continuellement, afin que, suivant dans son intégralité son chef, le Christ, persécuté, maltraité et mort sur la croix, elle ne manque pas ces mots de Lui : *In mundo pressuram habebitis... Si mundus vos odit, scitote quia me primum vobis odio habuit... Si me persecuti sunt, et vos persequentur*⁶⁹⁸.

1729 A l'exemple de l'Église, les Ordres religieux, leurs filles bien-aimées, ont toujours dû subir les assauts de leurs ennemis, déjà domestiques, désormais étrangers, qui ont cherché à les détruire par tous les moyens possibles.

Si vous regardez la Religion Séraphique, vous la verrez combattue dès le début, en même temps que sa formation, par l'attitude rebelle du Fr. Elie et des Provinciaux, contre la Règle que le Père Séraphique écrivait. Il fallait que le Seigneur leur déclare et dise : que la Règle était son œuvre, et que ceux qui ne voulaient pas la garder sortirent de la Religion⁶⁹⁹.

Vous n'ignorez pas non plus les pratiques de corruption que le même Frère Elie a tenté d'introduire dans l'Ordre, ni les nombreuses persécutions que l'ennemi a élevées contre lui, incitant sous mille prétextes les prélats ecclésiastiques eux-mêmes à demander leur extinction au Saint-Siège ; c'est pourquoi l'un d'eux fut puni d'une mort horrible et exemplaire.

1730 La persécution que le Tiers-Ordre eut à subir au début de sa fondation ne fut pas moins sévère, car certains gouverneurs d'Italie étaient tellement enragés contre lui qu'ils taxaient les Tertiaires de toutes sortes d'impôts ; et il n'y avait pas de crime commis pour lequel ils n'étaient pas accusés et punis.

Mais sa plus grande tribulation lui vint d'avoir fait semblant d'être des Tertiaires et de porter l'habit du Tiers Ordre, afin de mieux tromper les fameux hérétiques, appelés, pour la même raison, Fratricellos⁷⁰⁰. Cela souleva un tollé général contre le Tiers-Ordre, dont les prélats demandèrent l'extinction au Pontife, et de tous et partout les Tertiaires subirent toutes sortes d'humiliations. C'est pourquoi le pape Clément V dut ouvrir une vaste enquête, qui prouva la pureté et l'orthodoxie de leur foi, et leur valut non seulement les plus grandes marques d'affection et de sympathie du Pontife, mais aussi les Bulles les plus honorables, dans lesquelles il confirma leur innocence et recommanda leur protection aux évêques.

Mais l'ennemi commun n'était pas encore vaincu, et la mort de Clément V reproduisit les mêmes plaintes et pétitions contre les Tertiaires, raison pour laquelle le Pape Jean XXII, suivant la procédure de son prédécesseur Clément V, ayant prouvé leur innocence, les mit à l'abri de la persécution dans trois

⁶⁹⁸Jn 15,18.20.

⁶⁹⁹Cf. LP 17, dans o. c., p.610 ; EP I, dans o. c., p.695

⁷⁰⁰Le nom « Fratricellos » fait principalement référence aux Frères mineurs spirituels qui, aux XIV^e et XV^e siècles, ont rejeté l'autorité de leurs propres supérieurs et de la hiérarchie de l'Église. Répandus surtout en Italie, ils rêvent d'un retour au pur évangile et tentent d'établir la nouvelle église spirituelle annoncée par Joachim de Fiore.

Bulles qu'il adressa aux évêques, réfutant leurs accusations et leur ordonnant de tenir les Tertiaires pour de vrais fils de l'Église tant qu'ils observeraient fidèlement leur Règle⁷⁰¹.

1731 « *O abîme de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses décrets sont insondables et ses voies incompréhensibles !* »⁷⁰². Les mêmes moyens que l'ennemi utilise pour détruire les œuvres de Dieu, Il les utilise pour leur édification. Si l'ennemi essaie de les faucher en fleur en mettant en garde les grands et les puissants contre eux, le Seigneur les fait sortir de l'ombre, les fait connaître plus facilement et les fait aimer pour leur bonté. S'il cherche à arrêter leurs pas et leurs progrès, et qu'il utilise pour cela la persécution, la calomnie et la médisance, les fera sortir dans la gloire celui qui l'a dit : « *Heureux les persécutés pour la justice* »⁷⁰³. S'il tente de les exterminer en menaçant ses adeptes de tempêtes et de mort, leur sang est la semence de beaucoup d'autres, comme le disait Tertullien à propos des chrétiens ; semence que Dieu répand sur toute la terre. Heureuse tribulation, donc, qui apporte tant de bien !

1732 De même, mes chers fils, il n'a pas manqué à notre pauvre et humble Congrégation cette marque divine de son origine et de sa mission surnaturelle, qui doit nous réconforter grandement.

Dès sa naissance, elle était déjà privée de son soutien et de sa protection, apparemment nécessaires, laissée, pour ainsi dire, à ses propres forces et initiatives par la permission du Seigneur, qui voulait que cette fondation soit son œuvre propre⁷⁰⁴.

Mais l'ennemi profita de cette circonstance pour son plan de destruction, et, se servant du zèle mal compris de quelques-uns, sous prétexte que la Congrégation ferait plus de progrès sous une autre direction et en lui donnant une nouvelle forme, il essaya de la démolir jusqu'à ses fondements, et insista sur ce but, même pour la troisième fois, comme le plus propre à l'accomplissement de la tentative, et trouvant le terrain bien préparé pour ce but⁷⁰⁵.

Mais le Seigneur, qui veille sur son œuvre, a ouvert les yeux à la plupart d'entre vous, afin que vous sachiez ce que l'esprit des ténèbres, transformé en ange de lumière, essayait de faire, et vous vous êtes opposés à ses plans rusés et les avez entravés.

1733 L'ennemi n'a pas cessé et ne cessera pas ses efforts, malgré sa défaite. D'où les fréquentes et pitoyables désertions que, depuis quelque temps, nous connaissons chez ceux qui, obéissant à ses suggestions diaboliques, se sont détournés du but de leur vocation, tournant le dos à Dieu. D'où aussi les mécontentements, les querelles et les divisions que, profitant de l'imprudence des uns et du manque de mortification des autres, il a semé parmi vous, sachant bien que diviser, c'est vaincre.

Or, comme il faut s'attendre à ce que le combat ne s'apaise pas, mais s'intensifie, cet ennemi acharné retournant contre vous les armes que vous lui avez involontairement fournies, je crois de mon devoir, chers fils, de vous avertir et de vous encourager à livrer les combats du Seigneur en hommes de bien.

1734 Unissez-vous, tout d'abord, comme dans un paquet serré, avec le lien étroit de la charité. C'est ainsi que vous serez forts et redoutables pour nos ennemis, car l'union fait la force ; et dans la désunion, au contraire, il y a la ruine et la mort, dit le Seigneur : *Omne regnum in se divisum desolabitur*⁷⁰⁶.

Ceux d'entre vous qui sont des sujets ont toute la considération nécessaire pour leurs prélats majeurs et locaux, en les regardant comme des représentants du même Dieu. Vous qui êtes désignés pour gouverner les destinées de la Congrégation, travaillez avec zèle dans votre sphère d'action, en respectant les droits de chacun, afin que le principe de l'autorité soit maintenu et que vos sujets, à leur tour, vous respectent également.

Regardez avec la plus grande vénération les lois de l'Institut, par lesquelles vous êtes tenus comme religieux Tertiaires Capucins et dont l'observation est la volonté expresse de Dieu.

Ne faites pas attention à l'instrument dont Dieu s'est servi pour vous donner les lois ; car plus il est vil, moins il prive de sa gloire le Seigneur, à qui seul il faut attribuer cette œuvre.

1735 Et n'écoutez pas ceux qui, avec des raisons spécieuses de plus grande perfection, vous persuadent de la convenance de les réformer, de changer même la forme de l'Institut, ce qui le mettrait sans doute à mort : *Audi, fili mi, disciplinam patris tui et ne reicias legem matris tuae, quia diadema gratiae sunt capiti tuo* ⁷⁰⁷. Écoutez, chers enfants, ce que dit saint Bernard à ce sujet : « Il est très profitable et opportun que chacun suive la profession qu'il a choisie et la grâce qu'il a reçue, et qu'avec

⁷⁰¹Cf. JEAN XXII : *Quorundam exigit*, du 7 octobre 1317 ; *Sancta Romana*, du 30 décembre 1317 ; *Gloriosam Ecclesiam*, du 23 janvier 1318 (cf. cette dernière dans *Magnum Bullarium Romanum*, t. IV [Augustae Taurinorum 1859] p.261-268).

⁷⁰²Rm 11,33.

⁷⁰³Mt 5,10.

⁷⁰⁴Cf. supra, 123.

⁷⁰⁵Cf. supra, 127.155 ; 1777.

⁷⁰⁶Mt 12,25.

⁷⁰⁷Pr 1,8.

toute la diligence et l'application voulues, il se hâte vers la perfection de l'œuvre qu'il a commencée. Et même s'il admire et loue les vertus des autres, qu'il ne renonce en aucune façon à la profession qu'il a choisie, car il sait que, selon l'Apôtre, le corps mystique de l'Église a des membres différents, avec des fonctions différentes, sans que les uns interfèrent avec la fonction des autres⁷⁰⁸. C'est là que certains hommes faibles s'égarent, parce que, n'étant pas bien fondés dans la première possession, lorsqu'ils entendent louer les vertus et les exercices des autres, ils s'enflamment aussitôt du désir d'imiter leur manière de vivre, et travaillent en vain ; car il est impossible qu'un seul homme excelle dans une aussi grande variété de vertus qu'il y en a dans les diverses professions. Et s'il veut les embrasser toutes, il arrivera nécessairement que, tout en prétendant les embrasser toutes, il n'en atteindra aucune entièrement. Et donc il tirera plus de mal que de bien de ce changement. Ainsi, puisqu'il y a plusieurs chemins pour aller à Dieu, il convient que chacun poursuive avec une intention irrévocable celui qu'il a commencé, afin d'être parfait dans sa profession »⁷⁰⁹.

1736 Après avoir fait tout cela, ne regardez donc jamais en arrière, enfants bien-aimés, une fois que vous avez mis la main à la charrue, car vous ne seriez pas dignes du royaume des cieux, comme le dit le Seigneur lui-même, et comme nous le rappelle notre Père Séraphique⁷¹⁰.

Restez fermement attachés à votre vocation, ayant été appelés à suivre celui qui, comme le Divin Rédempteur l'a dit à la vénérable Marguerite d'Alacoque, était le Saint le plus semblable à son divin Cœur.

Vous rendrez ainsi au Seigneur la gloire qui vous attend dans le salut de tant d'âmes perdues, vous honorerez votre Mère la Religion Séraphique et vous vous assurerez la récompense éternelle qui vous a été promise lors de votre profession religieuse⁷¹¹.

Couvent de Santa María Magdalena, en la fête de Notre Saint Père Saint François. Année du Seigneur 1904.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

85. Aux Tertiaires Capucins de Madrid

Orihuela, 3 avril 1906

1737 Au Supérieur et aux Religieux Tertiaires Capucins de Madrid.

Bien que je pense toujours et en toute occasion à vous, mes chers fils, pour la raison naturelle qu'un père ne peut jamais oublier ses enfants⁷¹², cependant, d'une manière spéciale, ce souvenir se renouvelle et semble augmenter mon affection chaque année en la fête de notre tendre Mère et l'anniversaire de la fondation de l'Institut.

Je souhaiterais vivement, comme vous, que nous puissions la célébrer ensemble dans l'une de nos maisons, surtout en cette année, où notre joie devrait être d'autant plus grande qu'elle est la première depuis l'élévation de cette fête au rang de rite de première classe dans notre Congrégation. Mais puisque cela n'est pas possible, unissons-nous en esprit ce jour-là dans le sanctuaire du cœur douloureux de notre Mère et demandons-lui avec ferveur de continuer ses bénédictions, en donnant aux prélats la lumière et la sagesse dans leurs dispositions ; les sujets, l'union, le zèle et la soumission, et par vos mérites, le pardon de leurs péchés à ce votre père et serviteur dans le Christ⁷¹³.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.

⁷⁰⁸Cf. 1 Co 12.12-27.

⁷⁰⁹Cf. SAINT BERNARD : *Du précepte et de la dispense*, 16,44-51 : PL 182,885-888.

⁷¹⁰Cf. Lc 9,62 ; SAINT FRANÇOIS : 1R 10, dans o. c., p.92 ; 2R 2,13, dans o. c., p. 111 : Adm dans o. c., p. 79.

⁷¹¹Cf. LP 108a, dans o. c., p.676 ; EP 65a, dans o. c., p.741. Cf. 1820.1835. 1883. 1892.1895. 1916.

⁷¹²Cf. 1753. 1782.

⁷¹³Le Père Luis, comme Saint François, s'est préoccupé dès le début de son œuvre fondatrice de l'unité de la future famille (cf. 2C 23, dans o. c., p. 243 ; 1754. 1806. 1808. l 819.1820. 1833. 1860. 1861).

86. Au Père Général des Capucins

Orihuela, 22 mars 1907

1738 Très Révérend Père Ministre Général.

Très Cher Père : je viens de recevoir une lettre officielle de la Nonciature m'informant que j'ai été présenté et accepté par Sa Sainteté pour l'Évêché de Solsona.

J'ai été très surpris par cette nouvelle, dont je n'avais aucune idée⁷¹⁴, et encore plus surpris d'apprendre que c'est l'intention non seulement du Nonce, mais aussi du Primat et des autres Prélats, de Sa Majesté le Roi et de son Gouvernement.

Désireux pour ma part de donner mon assentiment à ce qu'on me dit être la volonté expresse de Dieu, je demande à Votre Révérendissime votre permission et votre bénédiction.

Le mineur des sujets de Votre Révérendissime qui vous baise la main.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL.
Définitiveur et Gardien.

87. Au Pape Pie X

Solsona, 18 août 1907

1739 Très Saint Père :

C'est avec une grande satisfaction d'esprit que j'informe Votre Sainteté que le 4 de ce mois, en la fête de saint Dominique, j'ai fait mon entrée solennelle dans ce diocèse de Solsona, que Votre Sainteté a daigné confier à mes soins pastoraux en tant qu'Administrateur Apostolique.

J'ai été reçu avec une pompe inhabituelle et de grandes démonstrations d'enthousiasme par le clergé et les fidèles les plus vertueux, venus en grand nombre, même de villages très éloignés. Pour tout cela, je bénis le Seigneur. Et manifestant à nouveau aux pieds de Votre Sainteté la vénération, le respect, l'obéissance et la soumission à cette Chaire sacrée⁷¹⁵, je demande humblement à Votre Sainteté de me bénir, afin que je puisse travailler fructueusement dans la vigne qui m'a été confiée, et à mes sujets afin que, sous mon gouvernement et ma direction, ils puissent profiter dans la voie de la vertu.

De Votre Sainteté, fils humble et obéissant.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

88. A la Supérieure du Collège de la Sagrada Familia de Cervera

Solsona, 12 août 1907

1740 L'ÉVÊQUE DE TAGASTE, Administrateur Apostolique de Solsona, BÉNIT

A la Très Révérende Mère Supérieure du Collège de la Sainte Famille de Cervera et la remercie très expressément pour les affectueuses félicitations et les généreuses offres qu'elle a envoyées dans sa lettre du 9 de ce mois. En même temps, il demande des prières pour que le Seigneur lui accorde les grâces nécessaires pour bien mener à bien la tâche difficile qui lui a été confiée.

Le Père Luis Amigó y Ferrer est heureux de saisir cette occasion pour offrir à ladite Très Révérende Mère le témoignage de sa plus haute estime et considération.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁷¹⁴Cf. 169.170.

⁷¹⁵Cf. TC 52, dans o. c., p.559.

89. À son neveu Juan Martínez

Solsona, 26 septembre 1907

1741 Monsieur Juan Martínez.

Cher neveu : par une lettre de la Révérende Mère Patrocinio⁷¹⁶, Supérieure Générale des Religieuses Tertiaires Capucines, j'apprends que vous allez vendre la terre adjacente au verger de l'Asile et que, comme stipulé, vous les avez prévenus au cas où les Religieuses voudraient l'acquérir⁷¹⁷. Vous pouvez comprendre que ce terrain est d'une nécessité absolue pour la maison, non seulement pour l'agrandissement du verger, mais avant tout pour que le bâtiment ne soit pas clôturé et arpenté de tous côtés. Donc, excuse-moi de te dire que je souhaite que les Religieuses l'achètent, mais ce que je n'aime pas c'est le prix, car je le trouve très exagéré pour une population comme Masamagrell, alors qu'il n'y a pas longtemps le Conseil de l'École de Réforme de Sainte-Rita, à Carabanchel Bajo, Madrid, a acheté un magnifique jardin au prix d'un réaux par pied.

1742 Comme je connais votre bon cœur et l'intérêt que vous inspirent les pauvres petits orphelins, que, sans autres ressources que la Divine Providence, les pauvres Sœurs soignent et soignent dans tous leurs besoins, et à force de sacrifices que vous ne pourrez jamais assez comprendre. Et comme, de plus, je vous ai entendu faire des promesses que, compte tenu de votre caractère, je juge formelles, j'espère que vous commencerez à les tenir dans l'occasion qui se présente à vous. Ne croyez donc pas que je veuille que vous donniez les terres, mais que vous réduisiez le prix et le rendement qu'ils demandent aux conditions suivantes :

1. Que le prix soit de 1 réaux l'envergure de terrain.
2. Que le revenu ne dépasse pas 4 ou 4,5 pour 100.
3. Ne pas fixer de délai pour la livraison totale de la quantité.
4. À tout moment de l'année, vous recevrez une certaine somme pour amortir le capital.

Même si d'autres vous offraient plus d'avantages, ne pensez pas que vous y gagneriez davantage, car les bénéfices que vous pourriez faire au profit des orphelins sans défense seront plus que remboursés par la Providence divine. J'espère que vous ne penserez pas à traiter avec d'autres avant que nous ayons finalisé ces négociations.

Bénissez vous, votre femme et votre fille, votre oncle qui vous aime beaucoup.

L'Evêque de Solsona.

FR. LUIS AMIGÓ Y FERRER

90. Au Cardinal Rinaldini

Solsona, 3 octobre 1907

1743 Très Éminent et Très Révérend Cardinal Rinaldini, Prononcius de Sa Sainteté en Espagne.

Mon vénéré et cher Prélat : l'intérêt et la sollicitude que Votre Eminence a toujours manifestés pour ma chère Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs, et le vif désir que vous manifestez pour sa propagation et son développement, m'incitent à venir auprès de Votre Eminence pour vous présenter le véritable état de la Congrégation et vous demander votre appui et votre protection inestimables pour éviter le danger imminent d'un grave bouleversement qui est à craindre si le cours capricieux de l'actuel Supérieur Général se poursuit, cause d'un mécontentement universel dans la Congrégation, qui pourrait facilement être évité lors du prochain Chapitre Général en accédant aux souhaits de la majorité des Religieux.

1744 Cette insatisfaction et mes craintes sont fondées sur les raisons et les motifs que je vais maintenant soumettre à la considération de Votre Eminence :

1. Dans le manque d'intérêt et de zèle pour la Congrégation que l'on remarque chez le Supérieur Général actuel et un autre Supérieur Majeur qui, bien qu'ils prétendent le contraire, ont parfois mis l'Institut en grave danger de dissolution même après l'approbation du Saint Siège en rencontrant quelques Pères d'un autre Ordre et en proposant un changement radical de celui-ci, ce qui aurait été sa ruine totale s'il n'avait pas rencontré l'opposition de la majorité des Religieux⁷¹⁸.

⁷¹⁶Il s'agit de Sœur Patrocinio de Benisa, la deuxième supérieure générale de la Congrégation.

⁷¹⁷Cf. supra, 88.

⁷¹⁸Cf. supra, 155.156.1732 ; 1777.2075.

2. Ce même manque d'intérêt pour la Congrégation se manifeste aussi dans le fait que, au lieu de favoriser les vocations aux mêmes, on les entrave et on les rétracte plutôt par tant de retards et de lenteurs dans l'octroi du saint habit, raison pour laquelle la Congrégation, qui pouvait déjà être très nombreuse dans les dix-huit ans de son existence, n'a pas atteint cent religieux. Il en va de même pour le nombre de maisons, qui ne sont que quatre, et l'occasion de réaliser d'autres fondations a été perdue.

3. Le non-respect des Constitutions sur de nombreux points, ce qui donne à penser qu'elles sont méprisées et provoque un mécontentement général chez les Religieux et aussi de nombreux désordres.

4. Le fait de ne pas favoriser les études de la carrière ecclésiastique, et plus rapidement en les rendant plus difficiles, a entravé le développement de la Congrégation, qui est aujourd'hui privée de pouvoir répondre à de nombreux besoins des Maisons par manque de prêtres et a été une cause de retrait pour certains qui ont quitté la Congrégation pour cette raison⁷¹⁹.

1745 Ces causes, et bien d'autres que l'on pourrait invoquer, sont à l'origine d'un malaise si grand dans la Congrégation qu'il laisse présager la perte de la vocation de beaucoup de ses meilleurs religieux si l'on ne trouve pas un remède rapide et efficace.

J'ai reçu de nombreuses lettres de Religieux qui me font craindre cela, remplissant mon âme d'amertume parce qu'il n'est pas en mon pouvoir d'y remédier.

Or, le désir général des Religieux et la solution qu'ils voient comme la seule qui puisse mettre fin à tous ces désordres et rendre à la Congrégation son esprit originel, serait, selon eux, que Sa Sainteté me confie, comme Fondateur, le gouvernement de la Congrégation, car ils ne voient pas parmi le petit nombre de prêtres qu'ils ont, un seul qui ait les qualités et le prestige suffisants pour prendre la direction et, se faisant respecter de tous, unir les volontés et faire respecter les Constitutions. Et si je dois être franc avec Votre Éminence, je crois que c'est seulement de cette façon que tout peut être résolu. Et cela peut être facilement réalisé en me donnant le pouvoir de gouverner et de diriger la Congrégation, avec un Vicaire Général à mes ordres, nommé par moi, et qui prendrait ma place quand, à cause de la charge épiscopale, je ne pourrais pas visiter les Maisons de la Congrégation.

1746 Ceci, Très Eminent Seigneur, je juge qu'il sera facile de l'obtenir de Sa Sainteté, si Votre Révérendissime Eminence daigne lui en montrer la nécessité. Et je ne doute pas que votre affection, si souvent manifestée à ma chère Congrégation des Tertiaires Capucins, ne vous pousse à faire cette importante miséricorde, qui est d'une importance vitale pour elle, et que, si je le désire, Votre Éminence, croyez que c'est uniquement pour éviter la ruine d'une œuvre qui, de l'avis de tous, fait un grand bien à la société et donne beaucoup de gloire à Dieu.

Embrasse la Pourpre Sacrée de Votre Éminence Révérendissime⁷²⁰.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

P. S. Le Chapitre Général sera célébré, si Dieu le veut, au mois d'avril de l'année prochaine, car, bien que le mandat de six ans ne prenne fin qu'en novembre de la même année, le Très Révérend Père Général est d'accord pour demander l'autorisation de l'avancer à la date susmentionnée.

91. Au Père Luis María de Valencia OFM. Cap.

Solsona, 18 décembre 1907

1747 L'ÉVÊQUE DE TAGASTE, Administrateur Apostolique de Solsona, BÉNIT

Au Révérend et très cher Père Fr. Luis Maria de Valencia et a le plaisir de vous remettre les licences ministérielles de ce Diocèse pour lui-même et son recommandé Don Francisco Seva, Vice-Recteur du Séminaire d'Orihuela, à qui vous supplie de vous remettre et de le saluer en son nom.

Je serai très heureux que sa nouvelle résidence dans ce couvent, qui lui rappelle de si bons souvenirs, lui convienne bien. Il vous prie également de saluer les Pères de cette résidence et de remettre la pièce jointe à la personne concernée.

⁷¹⁹Le règlement prescrit à cet égard : « Après la profession, ne pas passer de la première à la deuxième catégorie, ou vice versa » (cf. *Normae*, du 28 juin 1901, partie I, c. II, 50, dans SCHAEFER, T. : *De Religiosis* [Roma 1947] p.1108).

⁷²⁰De Foligno, Monseigneur A. Rinaldini a envoyé une lettre au Préfet de la Sacrée Congrégation pour les Évêques et les Réguliers, expliquant le raisonnement de L. Amigó. La Sacrée Congrégation, le 13 décembre 1907, répondit *non expedire* à la proposition du Père Luis (cf. dans les Archives du Vatican, section de la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, LV, n.56).

Fr. Luis Amigó y Ferrer saisit volontiers cette occasion pour réitérer à ces Religieux le témoignage de leur plus grande estime et considération.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

92. A la Supérieure du Collège de la Sagrada Familia de Cervera

Solsona, 26 décembre 1907

1748 L'ÉVÊQUE DE TAGASTE, Administrateur Apostolique de Solsona, BÉNIT

À la Révérendissime Mère Supérieure et Communauté des Religieuses de la Sagrada Familia et lui souhaite mille félicitations pour les fêtes de Noël et l'entrée du Nouvel An, et prie le Divin Infant de répandre l'abondance des grâces célestes avec lesquelles vous pouvez vous sanctifier et porter beaucoup de fruits dans les âmes qui sont sous sa garde. Merci mille pour vos félicitations.

Fr. Luis Amigó y Ferrer saisit volontiers cette occasion pour réitérer à ces Religieuses le témoignage de sa plus grande estime et considération.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

93. Au Père Bernardino María de Alacuás, TC.

Solsona, 20 janvier 1908

1749 Très Révérend Père Fr. Bernardino María de Alacuás.

Mon fils le plus cher et le plus aimé : J'ai reçu votre lettre du 15 de ce mois, qui me fait toujours plaisir, et qui m'a rempli de satisfaction à cause des nouvelles que vous me communiquez sur le bon état de cette maison, mais surtout à cause de la paix et de la tranquillité du personnel. Le Très Révérend Père Général semble avoir trouvé la Casa de Santa Rita dans le même état, comme il m'en informe. Cette paix est le plus grand bien que les anges ont annoncé au monde à la venue du Rédempteur, et que nous devons rechercher par tous les moyens possibles, car sans elle nous marcherons certainement à la ruine⁷²¹.

Il y a quelque temps, j'ai remarqué que cette paix se perdait parmi nos Religieux, ce que j'ai vraiment déploré et que nous devons tous travailler pour mettre fin à ce mal. Pour ma part, je suis prêt à l'empêcher par tous les moyens dont je dispose, car ma conscience me le dicte pour le bien et l'accroissement de l'œuvre que le Seigneur m'a confiée.

Prions beaucoup le Seigneur les uns pour les autres et pour notre chère Congrégation, car nous en avons besoin.

Au lieu de votre belle carte postale des enfants « *seises* »*, dont je vous remercie, je vous envoie celle du monastère de Notre-Dame de Monserrat, patronne de la Catalogne.

Bénissez votre Révérence et tous vos enfants bien-aimés, votre Père et Serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

94. À Don Antonio Maura

Solsona, 16 février 1908

1750 Son Excellence M. Antonio Maura.

⁷²¹Cf. supra, 1745.

*Seises : un groupe d'enfants vêtus de pages qui exécutent des danses devant le Saint-Sacrement lors de certaines fêtes de l'année liturgique (N. du T.)

Très distingué Seigneur et très cher ami : En me rendant en visite dans certains villages de ce diocèse, j'ai su votre résolution d'envoyer Honorio⁷²² dans cette maison, ce qui m'a été très satisfaisant de voir en cela une preuve de la confiance et de l'affection avec lesquelles vous me distinguez sans le mériter.

J'ai été désolé de ne pas être présent à l'arrivée de votre fils, afin qu'il soit moins sensible à votre séparation. Hier, je suis revenu et j'ai eu le plaisir de l'embrasser et la satisfaction de le voir heureux et très bien disposé à profiter du temps et attentif aux indications que je lui ai données pour lui éviter d'acquiescer des engagements et des relations qui ne lui conviennent pas.

Soyez assuré que je ferai de mon mieux pour qu'il ne perde pas temps sans être extrêmement strict et en le accordant une honnête récréation, surtout les dimanches et les jours fériés, où il sera toujours accompagné par un de mes proches, en particulier Frère Javier⁷²³ qui aime beaucoup votre fils, le connaît déjà et l'a bien traité.

J'espère donc avec confiance que cette résolution que vous avez prise aura un bon résultat. Et pour ma part, je me conformerai en toutes choses à la règle de conduite que vous m'avez énoncée dans votre très estimée lettre du 11 de ce mois.

Daignez saluer en mon nom sa vertueuse épouse et sa famille, que son très dévoué serviteur et aumônier bénit du fond du cœur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

95. À Don Antonio Maura

Solsona, 12 mars 1908

1751 Son Excellence M. Antonio Maura.

Très distingué Seigneur et très cher ami : Je n'avais pas encore répondu à votre dernière lettre car je savais que vous étiez en France et je supposais que vous étiez occupé à préparer votre voyage à Barcelone avec Sa Majesté le Roi.

Mon principal objectif aujourd'hui est de vous féliciter pour le bon résultat de celle-ci, que je craignais certainement, étant donné la situation dans la ville ⁷²⁴.

J'ai pensé, à cette occasion, me rendre à Barcelone pour rendre visite à Votre Majesté et à vous-même, et je ne l'ai pas fait parce que, bien sûr, Honorio aurait voulu m'accompagner, lui qui, je le savais, était très désireux de partir, et comme il vous l'avait demandé et n'avait pas reçu de réponse, j'ai supposé que cela n'était pas à votre goût.

Honorio est en bonne santé et semble faire bon usage de son temps, alors restez calme et ne pensez pas à raccourcir son séjour dans cette maison, mais prolongez-le autant que possible, car c'est la meilleure chose à faire.

Avec mes salutations à votre épouse et à vos enfants, en particulier Don Gabriel, recevez la bénédiction de ce serviteur et aumônier très dévoué.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

96. Au Sous-Secrétaire de Grâce et Justice

Solsona, 22 mars 1908

1752 Son Excellence M. Pascual Amat, Sous-Secrétaire de Grâce et Justice.

⁷²²Honorio Maura (1886-1936) a terminé ses études comme avocat et ingénieur, mais sa véritable vocation était de devenir dramaturge en collaboration avec Martínez Sierra (cf. dans Enciclopedia Universal Ilustrada. Ed. Espasa-Calpe, apéndices, t. VII, p.157-158).

⁷²³Il s'agit du Frère Javier Maria de Valencia, plus tard Supérieur Général des Tertiaires Capucins.

⁷²⁴Cette crainte était fondée, puisque le 26 juillet 1909, la « semaine tragique » a débuté par l'incendie de couvents.

Très distingué Seigneur : J'ai reçu la Cédule Royale auxiliaire pour la mise en œuvre de la réforme de l'organisation paroissiale dans ce diocèse, mais pas le tableau synoptique qu'il dit y être joint, ni les dossiers originaux qui, selon ladite Cédule Royale, doivent y être joints pour pouvoir les archiver.

Je suis très reconnaissant au Ministre et à Votre Excellence d'avoir répondu à ma demande en m'envoyant cette Cédule Royale, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir compléter votre travail en donnant les ordres appropriés pour que les documents indiqués me soient envoyés le plus rapidement possible.

Je suis très heureux de saisir cette occasion pour m'offrir à Votre Excellence comme votre serviteur et aumônier le plus dévoué.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

97. Aux Tertiaires Capucins de Madrid

Solsona, 9 avril 1908

1753 Très Révérend Père Ministre et Communauté de Religieux Tertiaires Capucins de l'Ecole de Réforme de Santa Rita, Carabanchel.

Mes chers fils : bien que je ne puisse jamais, en tant que père, oublier Vos Charités⁷²⁵, mon souvenir (et, si vous voulez, mon affection) augmente chaque année en la fête de Notre Sainte Mère des Douleurs et la date de la fondation de notre Institut. En cette année, nous devons tous célébrer d'une manière particulière le souvenir de ces dates si consolantes pour nos cœurs, car elles furent la première année où la Divine Providence, voulant récompenser vos mérites et vos travaux⁷²⁶, éleva votre Père, pourtant si indigne, à la haute dignité de l'épiscopat. Bénissons et remercions Dieu pour tout cela.

1754 Mais, en même temps, alors que l'ennemi commun, furieux du fruit actuel de vos travaux et de ce qu'il prévoit dans l'avenir, fait des efforts inouïs pour détruire l'œuvre de Dieu s'il le peut, nous devons prier sans cesse Notre très tendre Mère, la seule à qui il a été donné de briser la tête du serpent, et sous le manteau de laquelle est née cette chère Congrégation, qu'elle nous inspire à tous un vrai zèle pour la gloire que notre Institut est appelé à rendre à Dieu Notre Seigneur, et qu'elle consolide la paix et l'union fraternelle si nécessaires au progrès de cette œuvre que l'ennemi semble vouloir saper dans ses fondements⁷²⁷.

En me confiant plus que jamais à vos prières, je vous félicite dans une si grande fête et je vous bénis de tout cœur, votre Père.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

98. À Don Antonio Maura

Solsona, 21 mai 1908

1755 Son Excellence M. Antonio Maura.

Très distingué Seigneur et très cher ami : De retour de Valence, où j'ai dû me rendre pour des affaires urgentes pour mes deux Congrégations, j'ai le plaisir de vous écrire pour vous rendre compte de l'état d'Honorio, qui continue à bien se comporter depuis son retour de Barcelone et se prépare aux examens, dont la date devrait être annoncée d'un moment à l'autre.

J'ai été désolé d'apprendre votre déception concernant son voyage à Barcelone, auquel j'ai consenti uniquement parce qu'il m'a dit qu'il avait votre permission expresse et parce que ce n'était que pour deux ou trois jours.

⁷²⁵Cf. supra, 1737 ; 1782.

⁷²⁶Cf. I accord du Définitoire général des 7 et 8 avril 1907 qui dit : « à la suite du singulier honneur accordé à notre Congrégation en élevant à l'ordre épiscopal le fondateur de celle-ci, en lui confiant l'Administration apostolique de Solsona, grâce que le Saint-Siège lui a accordée principalement pour les mérites et les travaux de notre famille religieuse, nous vous prions de vous élever au Très-Haut » (cf. Livre des Actes du Définitoire général, aux Archives de la Curie générale des Tertiaires Capucins, Rome).

⁷²⁷Cf. supra, 1737.

A mon arrivée, j'ai appris qu'il a dépassé le temps imparti et qu'il a abusé de sa liberté, ce qui me servira de leçon pour ne plus le laisser partir sans votre permission ou autorisation écrite. En toute franchise, veuillez me dire tout ce qui est nécessaire pour que je sache quoi faire au sujet de votre fils.

1756 Non sans crainte d'abuser de votre gentillesse, j'ose vous dire ce qui suit : J'ai à mon service, comme Provisoire et Secrétaire, un curé et un Bénéficiaire de Valence avec licence temporaire de l'Archevêque, et pour assurer leur permanence à mes côtés il est urgent d'obtenir quelque Prébende pour eux, et n'étant pas possible dans cette cathédrale, ni dans aucune autre, puisqu'il est plus facile d'obtenir de Rome la dispense de résidence pour un chanoine que pour un curé, et il me serait très dur de devoir me séparer d'eux. D'ailleurs, ils méritent tous deux amplement cette grâce, comme vous pouvez le constater par les témoignages que je joins pour votre satisfaction et votre gouvernement.

Avec des salutations affectueuses pour votre bonne épouse, pour Don Gabriel et pour toute la famille, j'ai l'honneur de me moquer de vous, fidèle serviteur et aumônier.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

99. À Don Antonio Maura

Solsona, 11 juin 1908

1757 Son Excellence M. Antonio Maura.

Très distingué et très cher ami : À l'occasion de la fête de votre nom samedi, je vous écris pour vous féliciter, vous donnant ainsi un nouveau témoignage de ma cordiale affection et de ma distinction.

Ce jour-là, je redoublerai mes prières pour que saint Antoine vous obtienne la continuation des grâces et des bénédictions dont le Seigneur vous a comblé jusqu'à présent, afin que vous puissiez continuer à gouverner les destinées de notre nation aussi bien que vous l'avez fait jusqu'à présent.

J'ai été très heureux d'avoir des nouvelles d'Honorio, et j'espère vraiment qu'il continuera à bien se comporter en fonction de l'attention paternelle que vous lui portez.

Pour ce qui est de ma Congrégation, j'espère avec confiance que Dieu fera sortir le bien des maux, comme le fait habituellement sa Divine Providence ; d'autant plus que mes religieux semblent être tous doués d'un bon esprit, et que même dans les erreurs qu'ils commettent, je suis persuadé qu'il n'y a aucune mauvaise intention. C'est pourquoi je vous prie instamment de ne pas leur refuser votre protection et votre soutien le plus précieux.

Avec mes salutations affectueuses à Doña Constanza et à sa famille, je reste votre serviteur et aumônier le plus dévoué.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

100. À Don Antonio Maura

Solsona, 9 février 1909

1758 Son Excellence M. Antonio Maura, Président du Conseil des Ministres.

Cher Monsieur et distingué ami : J'attire votre attention pour vous dire que pour la troisième fois un nouveau service de voitures a été établi il y a une semaine de Manresa à cette ville, et les messieurs qui forment la Compagnie me demandent de vous prier de réparer la route, dont le mauvais état, encore l'effet des inondations, a été la raison pour laquelle d'autres compagnies ont dû se retirer deux fois, comme je vous l'ai dit quand j'ai eu le plaisir de vous voir et de vous parler pendant votre voyage d'accompagnement de Sa Majesté.

Vous m'avez ensuite demandé de vous rappeler cette affaire, ce qui m'encourage à vous écrire avec la certitude que l'on s'occupera bien de moi, comme d'habitude.

L'année dernière, j'ai fait la même demande à la Direction Générale des Travaux Publics, et quinze mille pesetas ont été affectées et remises à la Diputación de Lérida, qui n'a rien fait pour améliorer la route qui lui correspond, de Solsona à Cardona, et celle de Cardona à Manresa, qui appartient à

Barcelone et qui est la plus endommagée, et qui n'est pas pressée de la réparer, sans doute par manque de ressources.

Il est peut-être inopportun de vous donner ces renseignements généraux, car vous les connaissez peut-être déjà, mais vous ne pouvez y voir que ma bonne volonté de favoriser cette région, qui manque tant du service automobile dont il a été question, dont nous serions sans doute encore privés si l'on ne répondait pas à l'urgence de la reconstitution de cette route.

Avec mes salutations les plus chaleureuses à votre épouse et à votre famille, j'ai le plaisir de vous réitérer les humbles services de cet humble aumônier, qui vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

101. À Don Antonio Maura

Solsona, 27 février 1909

1759 Son Excellence M. Antonio Maura, Président du Conseil des Ministres.

Cher Monsieur et distingué ami : Par suite, sans doute, du mauvais service postal que nous avons dans cette ville, j'ai reçu hier votre très agréable lettre datée du 20, raison pour laquelle je n'ai pas pu vous remercier de l'intérêt que vous avez manifesté pour la demande que j'ai faite concernant la reconstruction de la route, affaire que le Ministre des Travaux Publics a reprise avec une telle activité que, d'après ce que j'ai compris, certaines brigades y travaillent déjà depuis plusieurs jours.

Pour un meilleur service postal, il serait dans votre intérêt de faire en sorte que la demande présentée à la Direction générale des communications par M. Pedro Jorba y Rius, au nom de l'entreprise automobile Hispano-Manresana, soit traitée favorablement, car de cette manière nous la recevrons plus régulièrement et six ou sept heures plus tôt qu'actuellement.

Avec mes salutations les plus chaleureuses à votre épouse et à votre famille, j'ai le plaisir de vous réitérer les humbles services de cet humble aumônier, qui vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

102. Au Père Joaquín de Llevaneras OFM. Cap.

Solsona, 20 mars 1909

1760 Très Révérend Père Fr. Joaquín de Llevaneras.

Frère bien-aimé dans le Séraphique Père Saint François : Votre Révérendissime s'étonnerait à juste titre de mon silence après sa dernière lettre très affectueuse. Ce n'est pas parce que je l'ai oublié, ce qui n'est pas possible, mais à cause des multiples occupations qui prennent tout mon temps.

C'est donc avec un grand plaisir que j'écris aujourd'hui à Votre Révérendissime pour vous informer que peut-être bientôt, à l'occasion de la canonisation du Bienheureux José Oriol, j'aurai le plaisir de le voir et de l'embrasser.

La bonne nouvelle que vous m'avez communiquée concernant l'état de santé de notre Très Éminent Cardinal, votre frère, a été pour moi une source de grande satisfaction, car vous savez que je l'aime beaucoup et je demande au Seigneur de le préserver pendant de nombreuses années encore pour le bien de son Église et l'honneur de notre Ordre Séraphique.

Dans votre estimée lettre vous m'avez laissé entrevoir quelque désir que je vous aide dans un certain travail confié par Sa Sainteté à Votre Révérendissime et, avec la franchise d'un frère, je dois vous dire que vous me mettez à votre disposition en tout, bien que vous connaissiez et soyez conscient de mes forces limitées et des nombreuses occupations qui me pèsent aujourd'hui. En tout cas, lors de notre entretien, que j'espère prochain, nous en parlerons et vous me direz plus franchement ce que vous pensez, car je serai très heureux de vous rendre service en ce qui me concerne.

Priez beaucoup le Seigneur pour moi, comme je le fais pour Votre Révérendissime, et ordonnez à votre Frère, votre serviteur et aumônier.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

103. Aux Tertiaires Capucins de Madrid

Solsona, 29 mai 1909

1761 À mes fils bien-aimés, au Supérieur et à la Communauté des Religieux Tertiaires Capucins de l'École de Réforme de Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid).

Arrivés dans la Ville éternelle, où nous nous sommes rendus à l'occasion de la canonisation de saint Joseph d'Oriol, en compagnie du Très Révérend Père Général et de son Secrétaire et notre Intendant Fr. Javier⁷²⁸, nous avons la satisfaction d'annoncer que notre Saint-Père, dans l'audience privée et particulière qu'il nous a accordée, a daigné nous témoigner la sympathie et l'affection qu'il éprouvait pour notre Congrégation, qu'il connaissait, disait-il, parfaitement ; et en témoignage de cela, accédant à notre demande, il a accordé à tous les prêtres du même la faculté d'appliquer aux crucifix l'indulgence plénière *toties quoties* pour l'heure de la mort, étendue à tout mourant qui les embrasse. De même, celle d'appliquer les indulgences des scapulaires de la Sainte Vierge aux médailles de Notre Mère des Douleurs bénies par celle-ci, et une bénédiction spéciale pour tous les Religieux de celle-ci.

1762 Nous avons reçu de Son Eminence le Cardinal Vives des démonstrations non moins importantes d'affection et d'intérêt pour notre Institut, nous donnant de nombreuses instructions et facilités pour son gouvernement et sa direction, que nous ferons connaître à nos religieux en temps voulu.

Rendons donc tous grâce à Dieu pour ces singulières miséricordes et travaillons avec intérêt et d'un commun accord pour le bien et la prospérité de notre Congrégation, afin d'y voir le progrès moral et matériel attendu par Sa Sainteté et notre Cardinal Protecteur.

En cette heureuse occasion, vos Pères et serviteurs dans le Christ vous bénissent du fond du cœur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

FR. PEDRO MARÍA DE TITAGUAS.

104. Aux Religieux Coadjuteurs de la Communauté des Tertiaires Capucins de Dos Hermanas

Solsona, 20 décembre 1909

1763 Nous, Fr. Luis Amigó y Ferrer, Evêque de Tagaste, Administrateur Apostolique de Solsona et Fondateur de la Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs.

Aux fils bien-aimés des Religieux Coadjuteurs de notre Maison de Dos Hermanas, Séville.

Santé et bénédiction séraphique.

Il a été porté à notre connaissance, chers fils, par divers canaux et en premier lieu par Rome, l'attitude que certaines de vos Charités ont adoptée en essayant de présenter les Constitutions de notre Institut à l'approbation du Pontife Romain, au motif que les modifications introduites donnent une nouvelle orientation à l'Institut et, en même temps, nuisent aux intérêts des Frères.

1764 Il est nécessaire, chers fils, de bien réfléchir à la question et de peser avec une juste considération les conséquences funestes de cette conduite, afin de ne pas partager l'énorme responsabilité devant Dieu de ceux qui ont contribué de quelque manière que ce soit à troubler l'esprit des Religieux.

Pour ma part, vous pouvez juger que, comme père, j'ai dû être si profondément ému par cette nouvelle, que je ne peux pas ne pas vous donner, en conscience et suivant des indications supérieures, quelques avertissements dans lesquels je peux, avec la grâce divine, vous rappeler à l'ordre et vous faire réfléchir et revenir sur vos pas pour éviter d'avoir à éprouver, peut-être vous et moi, une amertume irréparable. En conséquence, veuillez noter :

1765 I. Que lors de l'approbation de l'Institut, bien qu'il ait été fait mention de l'approbation des Constitutions, il nous a été précisé en même temps que cela a été fait en raison des circonstances anormales que traversaient alors les Instituts religieux en Espagne, afin de légaliser leur situation face au danger d'expulsion de ceux qui n'étaient pas légalisés et approuvés en bonne et due forme par le Saint-Siège⁷²⁹; mais que, une fois cette étape franchie, nous avons compris que les Constitutions nécessitaient une approbation spéciale qui devrait être demandée et qui serait donnée en temps voulu. La même chose s'est produite avec les Constitutions de nos Sœurs Tertiaires, dont l'approbation est également en cours.

⁷²⁸Il s'agit du Père Javier María de Valencia (Cf. supra, 191.192.1750).

⁷²⁹Cf. supra, 1713.1714.

1766 2. Que personne, et surtout pas moi, n'a eu l'intérêt ou la pensée d'introduire une quelconque innovation dans nos Constitutions, et que si elles ont été modifiées, c'est par mandat de Rome, effet des normes données par la Sacrée Congrégation pour les Instituts de vœux simples, auxquelles leurs Constitutions doivent se conformer exactement si elles veulent l'approbation du Saint-Siège⁷³⁰.

1767 3. Conformément à ces dispositions et au mandat supérieur, nous les avons réformés, comme vous le savez, en 1902, en les adaptant autant que possible aux normes de la Sacrée Congrégation, mais sans en modifier en rien l'esprit, et en laissant même inchangés les deux ou trois points qui vous préoccupent concernant la présence en tant que membres au Chapitre Provincial, et la faculté d'être élu Vice-ministre des Maisons, quand il convient de le faire. Vous savez que ces Constitutions ont également été approuvées lors du premier Chapitre Général, célébré cette même année 1902 ; et qu'en juillet 1905, le Définitoire Général a ordonné qu'elles soient mises en pratique dans toutes les maisons de la Congrégation et qu'elles soient lues tous les deux mois, afin que les religieux en prennent davantage conscience, et depuis lors, cet accord a été respecté sans aucune protestation de la part des religieux.

1768 4. Après cela, nous avons insisté à plusieurs reprises pour obtenir l'approbation de ces Constitutions, recevant la même réponse : qu'il était nécessaire, pour cela, qu'elles soient totalement adaptées aux normes de la Sacrée Congrégation ; et dans l'autorisation de Rome de célébrer le second Chapitre Général, il était expressément indiqué que le Chapitre devait s'occuper avant tout de ce travail, ce pour quoi les Capitulaires ont nommé le nouveau Définitoire afin que, en accord avec moi, il fasse la réforme que Rome exigeait.

1769 5. Avant d'entreprendre ce travail, j'ai de nouveau insisté pour ne pas modifier les points indiqués, et de nouveau il m'a été répondu que la pleine conformité des Constitutions aux Normes susmentionnées était nécessaire pour leur approbation. Lors de notre voyage à Rome avec le Père Général et son Secrétaire, au point d'être importuns, nous avons longuement parlé de cette question à son Éminence le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux, sans obtenir d'autre réponse que celle indiquée. Ainsi, avec l'approbation du Définitoire général, j'ai fait les modifications conséquentes, qui ont été envoyées à Rome, et elles nous ont encore été retournées avec une série de modifications apportées par le Censeur nommé à cet effet par la Sacrée Congrégation.

1770 Ceci, chers fils, est la véritable histoire des événements concernant l'approbation des Constitutions de notre Institut. Et alors que nous nous attendions à ce qu'ils soient approuvés à un moment ou à un autre, nous constatons qu'à l'heure actuelle, c'est vous-mêmes qui posez des difficultés à cet égard.

Considérez bien tout ce qui a été dit, et notez que c'est votre Père qui vous le manifeste, qui, vous pouvez le penser, doit avoir plus d'intérêt que quiconque (même si vous avez jugé autrement), pour le bien de l'Institut⁷³¹, pour la préservation de son esprit, et pour chacun d'entre vous en particulier. Gardez également à l'esprit que ce n'est pas votre Père Fondateur et les Supérieurs généraux que vous offensez et blessez par cette attitude hostile, mais plutôt le Saint-Siège, de qui émanent ces dispositions et accords et dont les Instituts religieux reçoivent leur être et leur existence.

1771 Je pourrais et voudrais vous en dire beaucoup plus, fils bien-aimés, mais je me limite à vous recommander la soumission et l'obéissance au Saint-Siège, qui nous confie tant de choses et dont le Séraphique Père Saint-François nous a donné un si admirable exemple, car c'est seulement ainsi que vous vous montrerez de bons religieux, ce que vous avez voulu en entrant dans l'Ordre et ce que l'Ordre désire de chacun d'entre vous.

J'ai confiance en Dieu que, éclairés par sa grâce divine, vous reviendrez à vos accords, vous soumettant en tout et pour tout à ce qui est décidé, et que vous me le ferez savoir par une lettre que chacun de vous m'adressera sans perte de temps, pour que j'en prenne connaissance et que j'en tire les effets.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

105. Au Cardinal Vives y Tutó

Solsona, 10 août 1910

⁷³⁰Cf. *Normae*, du 28 juin 1901, dans SCHAEFER, T. : *De Religiosis* (Roma 1947) p. 1102-1135.

⁷³¹Cf. 1791.

1772 Son Éminence et Très Révérend Cardinal Vives y Tutó.

Vénéré Prélat et très cher Frère : J'ai l'honneur de transmettre à Votre Eminence le rapport qui m'a été envoyé par la Sacrée Congrégation des Religieux afin de vous informer de ses différents aspects.

J'aurais voulu l'expédier plus tôt, mais je n'ai pas pu le faire parce que certaines des données que je devais recueillir ont pris le temps qui s'était écoulé.

Je ne sais pas si elle est dans la forme requise, mais Votre Éminence pourra me dire franchement s'il y a quelque chose à corriger.

Je suis désolé de vous contredire sur certains points, mais je peux vous assurer qu'en toute conscience, je réponds à tous les points aussi précisément que possible.

1773 Je voudrais que Votre Eminence envoie une correction pour tout ce qui en a besoin, et si vous le jugez opportun, une instruction réservée aux Religieux afin qu'à l'avenir, ils se conforment plus exactement aux lois et instructions du Saint-Siège et aux Constitutions de l'Institut.

Je profite de cette occasion pour vous réitérer mes plus vifs remerciements pour la nouvelle faveur reçue, et espérant que vous vous intéresserez maintenant à l'approbation des Constitutions de mes Sœurs, qui ont déjà été présentées il y a quelque temps, je reste comme toujours de Votre Éminence votre sujet le plus dévoué et votre serviteur qui embrasse votre pourpre.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

106. Au Préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux

Solsona, 10 août 1910

1774 Très Excellent et Révérend Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation pour les Religieux⁷³².

Très éminent Monsieur : Conformément à la demande que m'a faite Votre Éminence le 16 du mois dernier, j'ai lu et examiné attentivement le document envoyé à cette Sacrée Congrégation par les Très Révérends Pères Bernardino de Alacuás et Carlos de Cuart de les Valls, Définition Général de ma Congrégation de Religieux Tertiaires Capucins, dans le précédent sexennat, et en conscience je dois faire les observations suivantes :

N° 13. Il faut noter que le noviciat de Torrente a été érigé sans l'autorisation du Saint-Siège, car mon Institut n'avait alors qu'une approbation diocésaine ; et que pendant une courte période, il y a eu aussi un noviciat de Frères à Yuste, sans autre approbation que celle du prélat diocésain, pour la même raison.

Par la suite, le noviciat des Frères Coadjuteurs a été érigé canoniquement et l'autorisation a été obtenue pour transférer le noviciat des Clercs à Godella, bien que cela n'ait pas encore eu lieu car la maison est encore en construction.

N° 17. Jusqu'à la publication des normes de la Sacrée Congrégation, les Constitutions primitives approuvées par divers prélats diocésains étaient en vigueur dans l'Institut, dont chaque religieux avait une copie imprimée ; mais à partir de cette date, les Constitutions ont été adaptées à ces normes et une copie manuscrite en a été conservée dans chaque maison, comme il est répondu au numéro 17.

N° 18. Il y en a plusieurs qui, pour des raisons d'aumône ou de santé, se sont éloignés du noviciat pendant quelques jours, et surtout un qui est maintenant prêtre est resté chez lui pendant plus d'un an et, lors de son admission, a fait profession sans retourner au noviciat.

N° 19. Je ne crois pas que le temps du noviciat ait été raccourci pour aucun religieux ; mais il a été allongé pour beaucoup, peut-être afin de tester leur vocation.

Le novice mentionné doit être celui dont j'ai parlé dans le numéro précédent, que personne ne considérerait vraiment comme un novice, en raison de la longue période pendant laquelle il était absent et étudiait au séminaire.

N° 20. En plus des travaux domestiques mentionnés dans la réponse, les novices étaient très souvent employés à l'aumône.

1775 N° 24. Il y a plusieurs religieux qui ont passé plus ou moins de temps sans vœux pour ne pas avoir professé quand il le fallait, sans doute pour des raisons d'épreuve ou de correction.

N° 29. Certains religieux à vœux temporaires ont été renvoyés sans demander au préalable la dispense du temps qui leur restait de leurs vœux.

⁷³²Il était le cardinal Vives y Tutó ; comme capucin, le père José Calasanz de Llevaneras.

N° 42. Dans la liste des comptes, même si les comptes de toutes les maisons ayant un excédent ont été clôturés le 1er octobre 1908, il est vrai que, à l'exception de Yuste, toutes les autres maisons avaient des dettes considérables qui n'ont pas été enregistrées.

N° 44. La petite somme que l'on dit être placée en titres d'État est de cinq mille pesetas, et répond à une fondation pieuse.

N° 45. Cinq mille pesetas ont été volées dans la maison de Torrente par un novice (qu'il n'a pas été possible de récupérer), qui ont été déposées avec les cinq mille mentionnées dans le numéro précédent, pour s'occuper d'une fondation pieuse ; mais, malgré ce dommage, l'Institut s'en est acquitté exactement ; comme il est dit dans le numéro 56.

N° 51. Il y a eu beaucoup de négligence à ce point.

N° 53. Sauf dans une Maison, la boîte à trois clés n'avait pas été installée comme il se doit, comme il est commandé, protestant les Supérieurs ne pas avoir d'intérêt à y garder.

N° 56. Outre les charges pieuses mentionnées dans la réponse à ce numéro, il convient de noter que la fondation du monastère de Yuste comprend l'obligation de célébrer une messe annuelle, une messe mensuelle et deux messes à l'occasion de la fête des fondateurs.

1776 N° 66. En ce qui concerne la lecture de ces décrets, il y a eu pas mal de négligences.

N° 69. Les Constitutions n'ont pas été observées avec le scrupule voulu sur ce point.

N° 70. Ici aussi, certaines Maisons ont été plutôt négligentes.

N° 75. L'abus sur ce point a donné lieu depuis longtemps à une grande contrariété et à de nombreuses plaintes, car même les lettres adressées aux Supérieurs et aux Définiteurs n'ont pas été respectées.

N° 76. Il n'y a pas eu de stabilité dans les Supérieurs Locaux jusqu'au dernier Chapitre général, étant très souvent révoqués à la volonté du Supérieur Majeur.

1777 N° 77. On a abusé de la Visite à de nombreuses reprises, parfois pendant des mois entiers, au détriment de la juridiction des Supérieurs locaux, qui se lamentent à ce sujet.

N° 78. Les conseillers locaux ont rarement été consultés.

N° 79. Il y a eu une période d'années pendant laquelle je n'ai pratiquement pas participé à la direction de l'Institut, soit parce que je n'avais pas la liberté nécessaire dans mon Ordre, soit parce que les Supérieurs qui gouvernaient ma Congrégation l'évitaient, au point de passer huit ans sans visiter la Maison principale de celle-ci (Santa Rita)⁷³³. Et c'est à cette époque que certains des Supérieurs majeurs ont rencontré un Père jésuite pour opérer une transformation totale de l'Institut⁷³⁴. Depuis lors, j'ai dû lui prêter plus d'attention et assister, lorsque j'y étais invité et que je le pouvais, à certaines de ses réunions de Définitoire, dans lesquelles je ne pense pas avoir restreint la liberté et la volonté de qui que ce soit, ni dans le dernier Chapitre, bien que j'aie donné mon avis à celui qui me l'a demandé.

1778 N° 84. Jusqu'à présent, il y a eu très peu de formalité dans les études ; aucune fixité dans les cours académiques ; aucune régularité dans les classes ; aucun registre d'examen ; tout cela a été corrigé et réglementé depuis le dernier Chapitre général.

N° 95. Par ordre des prélats diocésains, les prêtres ont confessé comme extraordinaires et dirigé spirituellement les Sœurs Tertiaires Capucines, également fondées par moi.

En ce qui concerne la signature de ce document, je suis frappé par la date du 20 novembre 1908, veille du dernier Chapitre général, et par le fait qu'il n'a pas été signé par l'ancien Supérieur général ni par les autres Définiteurs présents, dont l'actuel Ministre général, qui affirme qu'un tel document ne lui a pas été présenté⁷³⁵.

C'est tout ce que je peux dire à Votre Éminence sur les sujets traités dans le rapport ci-joint, en exécution de la mission qui m'a été confiée.

De Votre Eminence humble sujet qui embrasse votre pourpre.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁷³³Cf 2075.

⁷³⁴Cf. supra, 155.156.1732.1744 ; 2075.

⁷³⁵Le Conseil général sortant était composé des Pères José María de Sedaví, Pedro María de Titaguas, Bernardino Alacuás, Carlos María de Cuat et Luis María de Torrente. Et le nouveau Conseil général a été constitué comme suit : P. Pedro María de Titaguas, P. Manuel María de Alcalá, P. Domingo María de Alboraya. P. Antonio María de Masamagrell et P. Juan María de Ayelo

107. Au Président du Conseil des Ministres de l'Espagne

Solsona, 15 septembre 1910

1779 Monsieur le Président du Conseil des Ministres.

L'évêque de Solsona baise la main du distingué président et des autres membres de la Junte catholique de Biscaye et approuve et applaudit l'idée d'organiser des manifestations catholiques dans toute l'Espagne le 2 octobre prochain, pour protester contre les plans antireligieux du gouvernement et encourager l'esprit des catholiques qui, aujourd'hui plus que jamais, doivent soutenir étroitement l'épiscopat espagnol et le Pontife romain⁷³⁶.*.

Je vous bénis.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

108. Au Pape Pie X

Solsona, 28 décembre 1910

1780 Très Saint Père :

Frère Luis Amigó y Ferrer, évêque de Tagaste, administrateur apostolique du diocèse de Solsona, humblement prosterné aux pieds de Sa Sainteté, expose : Que, intimement persuadé de l'urgente et suprême nécessité de ramener dans le droit chemin, par l'éducation chrétienne, des jeunes gens imprégnés de fausses doctrines et de mauvais exemples et éloignés du chemin de la vérité et de la vertu, il fonda, de tous ses efforts et aidé par la grâce divine, deux Instituts du Tiers-Ordre des Capucins, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes, afin que les religieux et religieuses des deux Instituts, pleins de zèle, réforment sous l'aspect naturel et surnaturel les jeunes qui s'étaient écartés du chemin du bien, en les renouvelant dans le Christ par tous les moyens⁷³⁷.

Les deux Instituts, avec l'aide de Dieu, remplissent bien leur tâche, et sont donc très estimés par les évêques et par toutes sortes de personnes, et ont mérité d'obtenir le décret d'approbation du pape Léon XIII, d'heureuse mémoire, votre prédécesseur.

J'ai aussi rédigé les Constitutions pour le bon gouvernement et la discipline de ces Instituts, selon les normes de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers ; mais Sa Sainteté a daigné accorder son approbation seulement pour les Constitutions qui se réfèrent aux religieux.

Il espère maintenant que Votre Sainteté daignera également accorder l'approbation suprême des Constitutions concernant les religieuses et demande avec révérence cette approbation à la magnanimité de Votre Sainteté.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

109. À Sœur María Luisa de Valencia, TC.

Solsona, 30 décembre 1910

1781 Très Chère Mère Sœur Maria Luisa de Valencia.

Très chère dans le Christ : J'ai reçu votre lettre angoissée, pleine de lamentations comme celles de Jérémie, que je juge très inconvenante pour le cœur magnanime et laborieux de Votre Révérence, à moins que vous ne considériez qu'il soit tout naturel de sentir le manque du grand secours spirituel que vous avez eu jusqu'à présent en Don José Piqueras. Mais que lui ferons-nous ! Dieu l'a voulu, qu'il accomplisse sa divine volonté, même si elle nous a tous aigris. Pour le reste, je ne crois pas que vous

⁷³⁶Face à l'approbation imminente de la « *Ley del Candado* », qui le serait en date de décembre 1910.

**Ley del candado* est le terme familial, également utilisé en historiographie, pour désigner une loi de décembre 1910, promue par le président du Conseil des ministres espagnol, José Canalejas, qui interdisait l'établissement de nouveaux ordres religieux en Espagne pendant deux ans. Canalejas, un libéral progressiste, cherche à atténuer le confessionnalisme catholique. (N. du T.)

⁷³⁷Le Père Luis fait ici une référence claire à la devise de Pie X : « *Instaurare omnia in Christo* », qu'il cite dans d'autres de ses écrits (cf. supra, 280.461 ; 2155).

soyez si délaissées, car vous aurez le Père José dans les temps qu'il faudra comme confesseur extraordinaire ; et pour les besoins de conscience les plus urgents, vous avez dans cette ville des Directeurs prudents et zélés, nommés par le Prélat, qui vous ont toujours trouvé bien disposés en votre faveur. Ne vous plaignez donc pas inutilement, ne la punissez pas le Seigneur !

1782 Assez de reproches ; maintenant quelque chose de flatteur, pour que vous puissiez remercier Dieu. Vous savez déjà par Mère Rosario que les Constitutions sont à la veille d'être approuvées par Sa Sainteté. Par ailleurs, au cas où Votre Révérence viendrait à mourir à Masamagrell, sachez que j'ai en projet la construction du panthéon dont nous avons déjà discuté à une autre époque ; des cadeaux que j'ai l'intention d'offrir cette année aux sœurs défunt. Et pour que vous voyiez que je n'oublie pas les sœurs vivantes, j'ai écrit à la Révérende Mère Vicaire Générale de fournir cinq dots, de cinq cents pesetas, à cinq jeunes postulantes, les plus capables et les plus pauvres et qui en manquent. Êtes-vous persuadée que votre père ne les oublie pas ?⁷³⁸

Ne vous étonnez pas que je ne sois pas allé dans cette ville lors de ce voyage ; il m'a semblé que cela vous causerait plutôt des désagréments et augmenterait, quoiqu'involontairement, la quantité de travail que vous aviez à faire avec la malade.

Priez Dieu pour votre père et serviteur qui vous bénit toutes et ne les oublie pas.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

110. Au Père Clemente de Arellano, OFM Cap.

Solsona, 6 mars 1911

1783 L'ÉVÊQUE DE TAGASTE, Administrateur Apostolique de Solsona, BÉNIT au Révérend et cher Père Fr. Clemente de Arellano, et il a le plaisir de vous inclure une note des Congrégations de ses Tertiaires qu'il vous demande dans sa gracieuse lettre du 12 du mois dernier et un Mémoire qui a été publié de certains travaux faits à la Maison de Carabanchel ; en espérant de sa bonté que, lors de la publication de l'œuvre à laquelle il fait référence, il lui communique où il peut l'acquérir.

Il étend cette bénédiction à tous ses Frères de cette Révérende Communauté.

FR. LUIS AMIGÓ Y FERRER

Saisit volontiers cette occasion pour offrir à ce Père le témoignage de sa plus grande estime et considération.

111. Au Cardinal Vives y Tutó

Madrid, 20 novembre 1911

1784 Éminence Monsieur le Cardinal Vives y Tutó.

Très révérend et bien-aimé Prélat : Extrêmement reconnaissants de la gentillesse de Votre Éminence et de l'intérêt croissant pour notre Institut, nous avons l'honneur de vous écrire aujourd'hui, de vous envoyer le rapport triennal et de vous informer des résultats du Conseil général pour la nomination des postes⁷³⁹.

Les Supérieurs Généraux ont été confirmés dans leurs fonctions, et lors du vote pour Secrétaire et Procureur Généraux, le Père Fr. Javier Maria de Valencia a obtenu plus de voix pour le premier de ces postes et le Père Fr. Carlos de Cuat pour le second.

Supérieurs locaux ont été choisis : pour la Maison Mère de Torrente, le Révérend Père fr. Juan de Dios de Ayelo. Pour l'École de Réforme de Santa Rita, Madrid, le Très Révérend Père fr. Javier Maria de Valencia. Pour la Colonie Pénitentiaire de San Hermenegildo, Séville, Révérend Père fr. Manuel Maria de Alcahalí. Pour le monastère de Yuste, Révérend Père fr. Antonio Maria de Masamagrell. Pour la Casa

⁷³⁸Cf. supra, 1737.1753.

⁷³⁹Il semble que à la suite de la lettre du 3 octobre 1907 (cf supra, 1743-1746) Luis Amigó ait été autorisé à approuver les Supérieurs majeurs élus en Chapitre tous les trois ans (cf. GUILLÉN, J. : *Le témoignage dans le processus I. Procès Apostolique pour la Béatification du Serviteur de Dieu, Luis Amigó, dans les archives du Père Vice-postulateur*, Godella-Valencia).

Fundación Caldeiro, Madrid, Révérend Père fr. Domingo Maria de Alboraya, et pour l'Asile de San Nicolás, Teruel, Révérend Père fr. José Maria de Sedaví.

Les vice-supérieurs, respectivement, sont : Révérend Père fr. Laureano de Burriana. Très Révérend Père fr. Carlos María de Cuat. Révérend Père Fr. Ludovico de Valencia. Révérend Père fr. León de Alacuás. Révérend Père fr. Ambrosio de Torrente. Très Révérend Père fr. Bernardino María de Alacuás.

C'est le résultat obtenu après plusieurs sessions, précédées d'un triduum de retraite spirituelle en guise de préparation.

Nous pensons qu'ainsi nous avons pu combiner la paix et la tranquillité des Maisons avec les souhaits des religieux et les exigences de certains administrateurs, notamment le Conseil de la Fondation Caldeiro.

Nous espérons qu'avec la bénédiction de Dieu et la protection de Votre Éminence, notre Institut continuera à se perfectionner et à fournir à la société des services plus grands et meilleurs.

Pour eux-mêmes et pour tous les religieux de l'Institut, ils demandent la bénédiction de Votre Eminence, se prosternent et implorent celle de Sa Sainteté, ses humbles serviteurs et sujets qui embrassent sa pourpre.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.
FR. PEDRO MARÍA DE TITAGUAS.

112. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Solsona, 4 janvier 1912

1785 Très Révérende Mère Isabel de Benisa⁷⁴⁰.

Très chère dans le Christ : J'ai reçu hier votre lettre appréciée du 22 novembre, qui, comme toutes mes religieuses, m'a été très agréable, même s'il semble toujours que l'on apprécie davantage les nouvelles que l'on trouve dans des pays plus lointains. Je suis très satisfait de vos bonnes dispositions et de l'esprit de sacrifice dont, grâce à Dieu, vous avez toujours été animés, et il est vrai que dans la mission tout est nécessaire car il y a beaucoup à souffrir ; cependant, je sais que les consolations que vous éprouvez en voyant le fruit qui se produit dans les âmes et avec la considération de la récompense qui nous attend pour cela doivent aussi être grandes.

1786 Je comprends très bien que vous soyez troublé par les nécessités du transfert du noviciat dans une autre ville et par la froideur avec laquelle une question aussi importante est considérée. Pour ma part, je l'ai déjà recommandé et fait comprendre au Très Illustre Vicaire Apostolique, et la Révérend Mère Général et les Mères Consiliaires lui ont dit la même chose ; il convient donc que Vos Charités, soutenues par la volonté des Supérieurs Majeurs, insistent sur ce point, car autrement elles ne pourront pas augmenter notre Congrégation dans ces terres autant qu'il convient et autant que le besoin l'exige. Nous prions tous le Seigneur d'animer les esprits dans ce but et d'aplanir les difficultés qui pourraient surgir dans l'exécution de cette entreprise.

Dites aux novices de ma part que je leur suis très reconnaissant du bon souvenir qu'ils ont de moi, mais surtout de leurs prières, dont j'ai tant besoin pour l'accomplissement de ma haute mission ; et que de mon côté je ne les oublie pas non plus et je demande au Seigneur de nous rendre très saints, eux et moi, pour Lui rendre beaucoup de gloire⁷⁴¹ ; et que si sur la terre je n'ai pas le plaisir de les voir et de les connaître personnellement, j'espère que nous serons tous ensemble et que nous nous verrons au Ciel.

1787 Je suppose que vous savez déjà que, bien que petit à petit, les travaux prévus pour la Casa Matriz de Masamagrell sont en cours de réalisation, la préférence étant donnée à l'école, dont les très bonnes et spacieuses salles de classe ont été construites sur le terrain occupé par ce que l'on appelait autrefois la cambreta, jusqu'à la maison du domestique. Nous verrons quand nous pourrons lui donner un autre coup de pouce.

Vous aurez également appris que l'évêque de Segorbe (qu'il repose en paix) est décédé, et il semble qu'il y ait une certaine détermination à ce que j'aie occupé ce siège. Priez Dieu qu'en cela, comme en toutes choses, la volonté de Dieu soit faite.

Mère Visitation, qu'elle prenne cette lettre comme la sienne, et je la lui écrirai un autre jour.

⁷⁴⁰Cf. supra, 72.

⁷⁴¹Cf. Supra 1, note 2.

Saluez Monsieur l'Évêque, D. José, les Pères Capucins et toutes les Religieuses, qu'il bénit comme son père et son serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

113. À une religieuse de Masamagrell

Solsona, 17 août 1912

1788 Très chère dans le Christ Sœur María José.

Avec surprise et grande satisfaction j'ai vu par votre lettre et celle de mon frère que vous êtes dans notre ville natale après trente ans d'absence.

J'imagine l'émotion et la joie que vous avez dû ressentir lorsque vous et votre famille vous êtes retrouvés après une si longue absence ; une satisfaction à laquelle toutes vos connaissances ont dû également participer et à laquelle je me joins pour vous féliciter de cet événement.

Je regrette que mes nombreuses occupations ne me permettent pas de me rendre dans notre ville pour vous saluer ; et peut-être qu'à la fin du mois de septembre, lorsque j'aurai planifié mon voyage, vous serez déjà retournés à votre destination, je me limite donc à vous souhaiter la bienvenue d'ici, en vous souhaitant de bien profiter de cette saison avec votre famille.

En me recommandant à vos prières, ce prélat et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

114. À Don Antonio Maura

Solsona, 6 janvier 1913

1789 Son Excellence Don Antonio Maura.

Respecté Monsieur et cher ami : Ayant lu ces jours-ci dans les journaux votre décision de vous retirer de la vie politique, je ne peux qu'exprimer mon profond regret à l'annonce des conséquences désastreuses qui, si Dieu ne l'empêche, risquent de s'abattre sur notre cher pays dans un avenir pas trop lointain. Il est vrai que ceux d'entre nous qui vivent loin du centre où se déroulent des événements aussi importants ne sont pas en mesure d'en apprécier la valeur réelle, mais les raisons en sont très justifiées.

Quoi qu'il en soit, des hommes comme vous sont mis dans le monde par la Providence pour contenir le débordement et la débauche d'idéaux révolutionnaires et démoralisants, et l'éloignement du Gouvernement de la Nation est très sensible.

Si mon pauvre vote en valait la peine, je vous supplierais du fond du cœur de ne pas abandonner le vrai peuple espagnol, qui vous apprécie vraiment et vous fait confiance ; cependant, respectant votre décision, j'envoie mes félicitations à votre épouse Doña Constanza et à sa famille, qui pourront désormais jouir d'une plus grande tranquillité d'esprit avec vous, loin des ennuis du gouvernement.

Comptez-moi toujours comme votre meilleur ami et aumônier, que vous bénisse.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

115. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Solsona, 24 mars 1913

1790 Révérende Mère Isabel de Benisa.

Très chère dans le Christ : Votre Révérence peut déjà imaginer la grande satisfaction que j'ai retirée des nouvelles que vous m'avez communiquées directement et de ce que j'ai vu dans les lettres de Don José et de la Révérende Mère concernant le bon accueil que vos Charités ont eu dans cette pieuse

ville, que nous avons bien fait d'appeler ainsi, d'après ce que vous me dites de la fréquence des sacrements qui y sont observés.

J'espère avec confiance que le Seigneur continuera à bénir cette fondation pour le bien des âmes et l'honneur de notre Institut. Mais il serait certainement opportun maintenant que M. José Piqueras soit avec Vos Charités, pour compléter son travail, et pour la direction du noviciat, s'il est définitivement opportun de l'établir dans cette ville. Veuillez lire la lettre ci-jointe que j'écris au monsieur susmentionné et vous verrez que je lui fais comprendre que j'espère qu'il s'intéressera à l'Institut et qu'il fera tout son possible pour nous faire plaisir.

1791 La Révérende Mère Visitación m'a indiqué l'opportunité que j'écrive au Prélat du Diocèse auquel appartient Don José, pour lui demander de le laisser partir pour se charger de l'aumônerie de Vos Charités, mais comme je ne sais pas dans quelle mesure cela serait convenable, j'autorise Votre Révérence, si vous le jugez prudent, à lui demander de le faire en mon nom et pour mon compte, après s'être entendu avec Don José.

Je transmets toutes les lettres que je reçois de là-bas à la Révérende Mère Générale pour sa satisfaction et pour qu'elle puisse fournir des données pour la revue « *Emulación* »⁷⁴² à la gloire de Dieu et de notre Institut.

Par la lettre de D. José, vous pourrez apprendre ma promotion à l'Évêché de Segorbe. Comme il s'agit de ces jours de Pâques, je ne sais pas si à cette heure-ci toutes les Religieuses le sauront, celles qui peuvent déjà supposer la joie qu'elles auront à connaître cette nomination. Aidez-moi à rendre grâce au Seigneur et recevez toutes les religieuses de cette maison la bénédiction de votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

Vous aurez déjà la bonté de transmettre la lettre ci-jointe à D. José.

116. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Valencia, 2 mai 1913

1792 Révérende Mère Sœur Isabel de Benisa.

Très chère dans le Christ : Etant à Valence, j'ai reçu votre estimée lettre du 17 mars, et en ayant eu connaissance, j'ai appelé la Révérende Mère Générale, avec laquelle j'ai discuté les sujets que vous me communiquez dans ladite lettre, et d'un commun accord nous avons cru devoir lui répondre ce qui suit :

1. Avant de s'occuper de l'achat du terrain et de la manière de réaliser les travaux, je vous prie de bien vouloir examiner si cette ville est ou non un lieu approprié pour établir le Noviciat, car Votre Révérence se souviendra que dans d'autres lettres vous avez exprimé quelques doutes sur ce point, et vous savez que la fondation a été admise précisément pour la maison du Noviciat.

2. En ce qui concerne la proposition faite par ces messieurs, ne prenez aucun accord définitif avant que D. José n'aille en discuter longuement avec lui, et vous nous direz ce qui vous paraît convenable ; car d'ici il ne faut pas prendre d'accords sans bien connaître toutes les circonstances. Ce que nous pouvons prévoir, c'est que si un terrain est acquis pour la fondation, il doit être fait, bien sûr, au nom des sœurs et dans la même forme que celle de Riohacha ou de celles qui sont ici en Espagne, et qu'elles doivent être les mêmes que celles qui figurent dans l'acte de l'autre maison, en ajoutant si nécessaire quelques autres ; et pour éviter les voyages, celles qui sont à Riohacha pourraient faire des procurations à Votre Révérence.

3. Quant à renoncer aux soixante pesos qui leur ont été donnés pour les travaux, Votre Révérence saura si vous pouvez ou non vous soutenir décemment sans eux, et dans ce cas, vous pouvez bien le faire si ces messieurs se chargent des travaux et qu'ils restent au profit de l'Institut.

4. Si les travaux sont réalisés de cette manière et qu'aucun prêt n'est demandé, il n'est pas nécessaire de demander une permission spéciale à Rome, et Votre Révérence peut disposer librement de ce qui lui convient, puisque la Mère Générale vous a donné de larges pouvoirs ; sans oublier que Votre Révérence doit rendre compte de tout ce dont vous disposez.

5. Je suppose que vous avez en votre possession ma réponse à votre précédente lettre, et dans celle-ci j'ai déjà indiqué mon opinion sur le séjour de D. José dans cette ville. Pour ma part, je pense qu'il

⁷⁴²Revue bimensuelle publiée par l'Escuela de Reforma Santa Rita, Madrid, de 1906 à 1913.

est prudent de ne pas prendre de mesures, mais s'il le souhaite, qu'il me dise ce qu'il veut et sous la forme qui me convient pour intervenir.

6. Un de ces jours, dit-on, l'Ordre Royal sera donné pour mon transfert à l'évêché de Segorbe, et, bien que je suppose qu'il me faudra un certain temps pour pouvoir y aller, il sera commode de ne pas écrire à Solsona, mais d'envoyer des lettres à Masamagrell.

La Mère Générale ici présente et moi-même vous bénissons de tout cœur et nous nous confions à vos prières.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

117. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Solsona, 23 septembre 1913

1793 Révérende Mère Sœur Isabel de Benisa.

Très chère dans le Christ : Je me souviens que dans une de vos lettres à la Mère Générale vous regrettiez de n'avoir reçu aucune réponse de ma part aux lettres que vous m'aviez adressée, et je veux que vous sachiez que je n'ai pas manqué d'écrire autant de fois que Votre Révérence l'a fait.

De votre dernière lettre à la Mère Générale, j'apprends vos projets d'achat d'une maison, les ressources dont vous disposez et le soutien sur lequel vous pouvez compter dans cette ville. Je pense donc, Révérende Mère, qu'avant de prendre des engagements qui seraient difficiles à tenir étant donné la faible volonté de cette population, il vaudrait mieux économiser des fonds et voir entre-temps si une autre population se présente qui puisse vous aider davantage et, surtout, où vous soyez plus proche des autres maisons de l'Institut et des Pères Capucins pour la direction spirituelle, car je vois bien qu'il sera difficile de garder Don José là-bas, et même si on y arrivait, ce ne serait pas avant de nombreuses années. A la Révérende Mère Générale j'indique qu'elle doit parler de cette affaire avec le Très Illustre Père Francisco, qui pourra mieux la conseiller sur ce qui convient et peut-être même lui indiquer un point du Diocèse de Santa Marta qui pourrait leur convenir, puisqu'il semble qu'il m'ait indiqué ce qu'il avait prévu et discuté, de les conduire dans une ville dudit Évêché, et il semble qu'il ait ressenti quelque chose de la résolution prise.

1794 Cela ne doit en aucun cas décourager Votre Révérence au sujet de cette fondation, si vous voyez qu'elle est convenable, mais seulement afin que nous puissions choisir le meilleur endroit pour le noviciat, où la santé et la facilité d'accès sont combinées avec les moyens de vie et la proximité des autres maisons et des Pères pour la direction spirituelle et la formation des novices.

Je me réjouis de la quantité et de la qualité de leur travail pour la gloire de Dieu, et pour la même raison, je regrette encore plus que ces bonnes gens ne rendent pas la pareille aux sacrifices de Vos Charités en leur fournissant les moyens matériels dont ils ont besoin. De toute façon, puisque vous devez recevoir votre récompense de Dieu et non dans ce monde, soyez encouragés à faire ce que vous pouvez pour le bien des âmes que le Seigneur vous a confiées.

Ne croyez pas que nous les ayons oubliés⁷⁴³; à mesure que vos Charités s'éloignent, notre affection augmente et dans nos pauvres prières nous les recommandons au Seigneur et vous prions d'en faire autant pour votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

118. Au Père Miguel de Esplugas OFM Cap.

Valencia, 22 novembre 1913

1795 S'il est naturel et juste que nous pleurions la mort de notre éminent cardinal Vives, étoile de première grandeur de l'Église, gloire et fierté de notre pays et fils prééminent de notre Ordre Capucin, nous ne devons pas moins nous réjouir de la gloire dont il jouit sans doute au ciel pour ses vertus exceptionnelles, qui lui valaient une réputation universelle de sainteté.

⁷⁴³Cf. 1800.1815. 1906.1907.1913.

Je l'ai toujours considéré comme un homme extraordinaire envoyé par Dieu ; mais à plus forte raison les paroles que j'ai entendues dans son éloge de la part des augustes lèvres de Léon XIII adressées à une respectable commission de tertiaires, à laquelle notre défunt cardinal l'a présenté, ont-elles ratifié cette conception : « De tous temps, Dieu a envoyé de grands hommes au monde, nous a dit Sa Sainteté, selon les besoins de chaque époque ; au XIII^e siècle, il a envoyé le séraphique Père Saint François, et aujourd'hui, il nous envoie le Cardinal Vives comme son représentant ». Et lorsque ce dernier, plein de confusion, s'humilia, disant au Saint-Père qu'il n'était qu'un pauvre pécheur, Sa Sainteté lui répondit : « Oui, mais les saints ont aussi dit la même chose »⁷⁴⁴.

Je ne crois pas qu'on puisse donner un plus grand éloge ou un témoignage plus crédible de sa vertu.

Bénissons le Seigneur pour les grâces accordées à son serviteur, et gravons bien dans nos âmes ses sublimes enseignements et ses exemples.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE.

119. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Segorbe, 2 novembre 1914

1796 Très Révérende Mère Sœur Isabel de Benisa, Commissaire Général.

Très chère dans le Christ : J'accuse réception de votre agréable lettre du 22 août et, tout d'abord, je vous félicite très cordialement de la nouvelle charge que la Divine Providence, par l'intermédiaire des Supérieurs Généraux, vous a imposée ; et, comme c'est l'œuvre du Seigneur, je compte qu'Il vous communiquera les grâces et les secours nécessaires à son accomplissement, et donc : *sursum corda*, et de travailler sans découragement.

Je pense que c'est très bien que ce soit D. José⁷⁴⁵ qui dirige votre esprit ; et vous pouvez aussi lui communiquer les autres affaires de la Congrégation quand vous ne pouvez pas le faire à la Supérieure Général, parce que, comme il connaît très bien l'Institut et à cause du grand intérêt qu'il y porte, il vous conseillera toujours sur ce qui est le plus approprié.

1797 En ce qui concerne la Visite des maisons de la Mission, j'ai déjà dit à Don José que pour le moment, il ne semble pas opportun que Votre Révérence sorte pour la faire, car il faudrait y consacrer beaucoup de temps et, entre-temps, cette maison serait laissée sans surveillance, car le personnel est très jeune. Cependant, pour que d'une certaine manière Votre Révérence puisse s'occuper et connaître les besoins des maisons et de leur personnel dans cette région, vous pourriez envoyer à chacune d'elles une lettre circulaire ordonnant à tous les religieuses de vous écrire séparément sur ce qu'elles croient convenable pour la bonne marche de l'Institut ; et, après avoir recueilli leurs avis, d'énumérer les points les plus importants et de les soumettre aux mères conseillères afin que, d'un commun accord, vous puissiez prendre les dispositions les plus appropriées.

1798 Ne vous pressez pas à cause de l'attitude que le Très Illustre Évêque de Citarizo a prise depuis le début à l'égard de cette fondation, car si, comme il semble, la fondation est l'œuvre de Dieu, cette voix est la première à laquelle nous devons prêter attention ; et l'Évêque sera satisfait un jour, quand il verra que de ce Centre partent des religieuses pour sa Mission.

Ici, grâce à Dieu, l'Institut fait des progrès. Au noviciat, ils ont déjà 17 novices. On y a construit une église, qui a coûté plus de 3 000 \$, belle, capable, élancée, au goût de tous, et à Benaguacil, ils ont également acquis une bonne maison pour une école. A Paterna, un pavillon est en cours de construction pour une soupe populaire et des cellules pour les Sœurs. Comme vous pouvez vous y attendre, tout cela se fait avec des aumônes. Bénissons Dieu pour cela et rendons-lui grâce.

Il les bénit et se recommande à leurs prières, son Père et son serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁷⁴⁴Cf. supra 1158.

⁷⁴⁵Il s'agit du prêtre M. José Piqueras Benedito.

120. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Segorbe, 27 mars 1916

1799 Révérende et chère Mère Isabel dans le Christ.

Bien que j'aie répondu aux lettres des Mères, je ne veux pas perdre cette bonne occasion de leur envoyer un salut affectueux et un témoignage de ma gratitude pour leurs bons souvenirs et leurs expressions d'appréciation à Votre Révérence et aux autres Mères et Sœurs de ce Collège et Noviciat où elles donnent tant de gloire à Dieu.

Poursuivez cette voie avec une ferveur chaque jour plus grande, en étant prêt à souffrir avec résignation toutes les difficultés et les tribulations inhérentes à ceux qui travaillent pour Dieu, et au ciel vous trouverez votre récompense au centuple.

Priez le Seigneur pour moi, les Espagnoles et les Américaines, car ce sont toutes mes chères filles que je confie dans leurs prières et c'est votre Père et serviteur dans le Christ qui les bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

Le pauvre Père Javier, son frère, s'unit à ces manifestations d'affection et demande au Seigneur de les bénir.

121. À Sœur Genoveva de Valencia, TC.

Segorbe, 23 février 1917

1800 Révérende Mère Sœur Genoveva de Valencia et Communauté des Sœurs Tertiaires Capucines du collège de Riohacha.

Très chères filles dans le Séraphique Père Saint François : Je suis très heureux de saisir cette occasion pour vous dire que vous n'êtes pas oubliées⁷⁴⁶. Je suis heureux de savoir combien ces maisons en Amérique se portent bien, et combien vous êtes bien disposés à travailler chaque jour davantage pour la gloire de Dieu, même si vous devez faire quelques sacrifices, pour lesquels vous recevrez une récompense éternelle au ciel.

Courage, suivez les conseils que vous a donnés la Très Révérende Mère Générale, et n'oubliez pas dans vos ferventes prières ce votre Père et serviteur en Christ qui vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

122. À son ami Don José Miñana

Segorbe, 27 août 1918

1801 Monsieur Don José Miñana.

L'Évêque de Segorbe BÉNIT le respectable et cher ami José Miñana et le remercie de son bon souvenir, tout en l'avertissant que sa fête est le jour de la Saint Louis Gonzague, et surtout, il lui est reconnaissant des préces qu'il élève en sa faveur, dont beaucoup a besoin pour être très grand et épineux le poste qu'il représente.

A cette occasion, il vous prie d'adresser, en son nom, ses salutations à son fils Don Joaquín et à sa famille, à qui il adresse sa bénédiction.

Fr. Luis Amigó y Ferrer, saisit volontiers cette occasion pour vous renouveler le témoignage de sa considération la plus distinguée.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁷⁴⁶Cf. supra, 1794, note 105.

123. À son ami Don José Miñana

Segorbe, 8 de octubre de 1918

1802 Monsieur Don José Miñana.

L'Évêque de Segorbe BÉNIT son très cher ami José Miñana, et dans l'octave du Père Saint François le félicite pour sa fête dans le Tiers Ordre, en demandant à Saint François de lui accorder les grâces nécessaires pour l'imiter dans ses vertus.

Il le remercie de ses prières et de ses marques d'affection, auxquelles il rend la pareille ; et avec lui, il déplore la désunion du peuple d'Ador, qu'il aime tendrement et pour lequel il prie le Seigneur afin que tous parviennent à des sentiments de paix et de concorde, faisant ainsi leur bonheur.

Fr. Luis Amigó y Ferrer, saisit volontiers cette occasion pour vous renouveler le témoignage de sa considération la plus distinguée.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

124. Au Président du Conseil des Ministres de l'Espagne

Segorbe, 11 octobre 1918

1803 Votre Excellence le Président et Ministre de la Grâce et de la Justice.

Monsieur le Président : Tout d'abord, je félicite Votre Excellence pour votre maintien à la Présidence et pour votre nomination au poste de Ministre de la Grâce et de la Justice. Que tout cela soit à la gloire de Dieu et pour le bien de notre pays !

Je dois informer Votre Excellence qu'au mois de juillet j'ai présenté à ce Ministère l'arrangement paroissial de ce Diocèse sans qu'aucune résolution ne m'ait été communiquée à ce jour. Et comme il s'agit d'une question urgente afin qu'elle puisse être incluse dans les prochains budgets et levée le plus tôt possible, je prie Votre Excellence de prendre cette affaire avec intérêt pour le bien de ce pauvre diocèse.

Je souhaiterais également que le juge de première instance du district de La Merced à Malaga, Don Luis de Mesa, qui doit être promu, soit affecté au tribunal de Jaén ou de Gérone. C'est un gentleman des plus belles qualités, un admirateur enthousiaste de Votre Excellence et un ami proche depuis Solsona, où nous l'avons également eu comme juge.

En vous priant de m'excuser pour le dérangement, je réitère de la part de Votre Excellence, votre serviteur et aumônier.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

125. À son ami Don José Miñana

Segorbe, 16 novembre 1919

1804 Monsieur Don José Miñana.

L'Évêque de Segorbe BÉNIT son très cher ami Don José Miñana, et bien que tardivement, répond à son estimée lettre d'octobre, non datée, pour le remercier de ses témoignages d'affection, et surtout de ses prières, et pour applaudir et bénir sa méthode de vie très conforme à l'esprit d'un fils tertiaire du Père Saint François.

Je saisis cette occasion pour saluer également son fils le Curé.

Fr. Luis Amigó y Ferrer, saisit volontiers cette occasion pour vous renouveler le témoignage de sa considération la plus distinguée.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

126. Aux Tertiaires Capucins de Madrid

Segorbe, 16 décembre 1920

1805 Mes fils bien-aimés, les religieux de l'École de Réforme de Santa Rita.

Très chers dans le Christ : Informé par la presse et par votre très digne Père Général de ce qui est arrivé aux élèves de cette maison, sans en être surpris, vu la nature des élèves, je ne peux que le regretter, comme vous, à cause du recul que cela représente pour la renommée et le crédit que notre École de Réforme avait justement acquis⁷⁴⁷. Je ne veux pas présumer de la culpabilité de l'une de Vos Charités, car ce serait une grande responsabilité devant Dieu et la société. Mais je dois vous exhorter, fils bien-aimés, à considérer la hauteur de votre mission et le bien ou le mal que votre conduite peut faire aux jeunes gens confiés à vos soins pour être corrigés. Ne doutez pas que le bon exemple est ce qui a le plus d'emprise sur le cœur humain et l'exhortation la plus efficace à la pratique du bien. C'est pourquoi vous devez toujours les précéder dans la communion quotidienne, dans la pratique de la prière, dans la modestie religieuse, dans la circonspection du langage et dans toutes les vertus qui doivent briller dans tout bon religieux. Sinon, ils ne vous traiteront pas comme tel, mais comme leur égal, et oseront vous manquer de respect. Et surtout, chers fils, je dois vous avouer avec un grand sentiment qu'il y a toujours eu dans cette maison beaucoup de choses à regretter.

1806 Il est très dangereux et collant de s'occuper de ces jeunes, et pour cette raison vous devez être plus sur vos gardes, et demander l'aide du Seigneur dans la prière avec de nombreuses demandes. En plus de cela, je recommande vivement l'union fraternelle et la charité, par lesquelles le Seigneur dit que nous devons être reconnus comme ses disciples⁷⁴⁸. S'il n'y a pas l'union ou l'intelligence convenable entre vos Charités ou avec le Supérieur, ne vous étonnez pas que les jeunes corrigés, qui sont au courant de tout, en tirent un motif pour manquer de respect à l'un ou à l'autre.

Il est certain que nous devons nous servir mutuellement de la croix, mais c'est ce que le Seigneur a ordonné pour notre sanctification, et nous devons la supporter avec résignation, et même avec joie, car c'est avec elle que nous irons au ciel. Rappelez-vous ce verset :

*Sans croix, il n'y a pas de gloire,
ni avec la croix des pleurs éternels,
la sainteté et la croix ne font qu'un.
Il n'y a pas de croix sans saint,
ni un saint sans croix*⁷⁴⁹.

Et je termine, mes chers fils, en vous suppliant de prendre cette exhortation comme celle d'un père qui désire de tout cœur votre bien et votre bonheur temporel et éternel, pour lequel il prie pour vous et se recommande à vos prières.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

127. Aux Tertiaires Capucines d'Altura

Segorbe, 22 décembre 1920

J.M.J.

1807 Très chères dans le Christ : Maintenant que le sixième Chapitre général de notre Congrégation a été célébré, et que le personnel a été désigné pour remplir les différents offices et tâches pour l'accomplissement de la mission à laquelle chacune des maisons est vouée, je m'adresse à toutes et à chacune de vous en particulier pour vous exhorter : que, regardant tout ce qui a été disposé comme la volonté de Dieu, qui ne pouvait qu'écouter vos prières ; et gardant à l'esprit que si pas une feuille de l'arbre ne bouge sans la volonté de Dieu, encore moins les événements des créatures, et surtout ceux qui se réfèrent à l'esprit, essayez de regarder avec le plus grand respect et la plus grande vénération ceux que le Seigneur a placés pour vous gouverner et vous diriger, tant dans les fonctions majeures que mineures. Ne regardez pas en elles la créature, mais Dieu par qui vous obéissez. Rappelez-vous ce qu'a dit saint

⁷⁴⁷Cette lettre paternelle est motivée par le fait que le 8 décembre 1920, il y a eu une évacuation massive de l'école du corrigendum (cf. *Memoria del Asilo de Corrección Paternal y E. de Reforma de Santa Rita del año 1920* [Madrid 1921] p. 9-11).

⁷⁴⁸Cf. Jn 13,35.

⁷⁴⁹Cf. 1916.

François à ce sujet : j'obéirais aussi volontiers à un novice, s'il m'était donné comme gardien, qu'au père le plus décoré de l'Ordre⁷⁵⁰. N'écoutez pas, et encore moins ne suivez pas, les doctrines perverses qui sont propagées contre la vertu d'obéissance en ces temps, et qui, malheureusement, trouvent encore des adhérents dans les Communautés religieuses.

1808 N'alourdissez plus, par votre mauvais comportement, le lourd fardeau que portent sur leurs épaules les Supérieures ; au contraire, cherchez à les aider comme des cyréniens, ce que vous ferez si, en pratiquant l'humilité de notre Séraphique Père, vous vous conduisez soumises, dociles et obéissants⁷⁵¹.

Et ne vous étonnez pas, mes filles bien-aimées, de cette exhortation de votre père, car je la juge, malheureusement, nécessaire au vu des informations qui m'ont été communiquées par votre très Révérende Mère Générale après sa Visite Générale.

Rappelez-vous que l'union fait la force et que, comme le dit le Seigneur, tout royaume divisé contre lui-même court à la ruine⁷⁵². C'est pourquoi l'ennemi commun s'efforce autant que possible d'introduire la désunion et les querelles dans les communautés religieuses ; et la responsabilité de celles qui, par leur mauvais comportement, secondent leurs plans diaboliques sera grande.

Aimez-vous, bien-aimées filles, les unes aux autres, comme le Seigneur l'ordonne⁷⁵³; et en souffrant et en pardonnant les défauts, dont personne ne nous manquera, vous garderez aussi longtemps que la bonne harmonie qui doit régner dans les communautés dépendra de vous, afin de jouir de la paix que les Anges ont annoncée aux hommes de bonne volonté dans la venue du Rédempteur, et que votre père et serviteur dans le Christ, qui se recommande à vos prières, et vous félicite à l'occasion des prochaines Pâques et du Nouvel An, vous souhaite vivement.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

128. À Fr. José María de Madrid, TC.

Segorbe, 28 octobre 1921

1809 L'ÉVÊQUE DE SEGORBE BÉNIT

Au très cher Frère José Maria de Madrid et le félicite cordialement pour l'agréable nouvelle d'avoir reçu la Tonsure cléricale, avec laquelle il est désormais initié au ministère sacerdotal, dans lequel il espère donner demain beaucoup de gloire à Dieu, son père et serviteur dans le Christ, qui se recommande à ses prières.

FR. LUIS AMIGÓ Y FERRER

Saisit volontiers cette occasion pour vous renouveler le témoignage de sa considération la plus distinguée.

129. À Fr. Gabriel de Benaguacil, TC.

Segorbe, 16 septembre 1922

1810 Très cher dans le Christ Fr. Gabriel de Benaguacil : Votre estimée lettre du 13 de ce mois m'a rempli de consolation par les beaux sentiments qu'elle révèle et les agréables nouvelles qu'elle me communique. Il n'y a pas de doute que la profession anticipée des vœux perpétuels est une grâce singulière qui appelle de sa part de la gratitude envers Dieu et envers ses Supérieurs, qui ont fait une telle distinction à Sa Charité. Le Seigneur ne demande rien de moins que notre sanctification ; et votre mère la Religion attend aussi de Sa Charité que vous l'honoriez et l'aidiez dans son travail. N'oubliez jamais ceci, *ut addatur gratia capiti tuo*, et que la Congrégation, sa mère, puisse un jour dire : *tu es corona mea*.

1811 Je me réjouis beaucoup des résultats de vos examens et de ceux de vos disciples ; mais n'oubliez pas que dans tout ce que nous faisons, nous, les religieux, nous servons le Seigneur, et qu'à son

⁷⁵⁰Cf. LM 6,4, dans o. c., p.415 ; 2C 151, dans o. c., p.317 ; LP 11, dans o. c., p.605 et EP 46, dans o. c., p. 727.

⁷⁵¹Cf. TC 52, dans o. c., p.559.

⁷⁵²Cf. Mt 12,25.

⁷⁵³Cf. Jn 13,35.

service, après avoir fait tout ce que nous pouvons, nous devons confesser avec saint Luc : *servi inutiles sumus*⁷⁵⁴, avec quelle pensée notre ennemi commun ne nous arrachera pas le prix.

Je vous suis très reconnaissant pour vos prières, dont j'ai grand besoin, et je crois que vous ne douterez pas que, en tant que père, je vous ai aussi très présent dans mes prières, même si elles sont pauvres.

Tout le monde dans cette maison vous félicite avec moi pour votre profession et vous adresse ses meilleures salutations.

Recevez le portrait que vous envoie, à votre demande, ce pauvre pécheur, votre père, qui vous embrasse et vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

130. À plusieurs Tertiaires Capucins

Segorbe, 22 septembre 1922

1812 Fils bien-aimés Fr. José María Pérez, Fr. Gabriel García, Fr. J. Asensio et Fr. Joaquín Guillén.

La lettre de Vos Charités, datée du 19 de ce mois, m'a fait le plus grand plaisir à cause de la nouvelle que vous me communiquez de votre profession de vœux perpétuels et de votre ordination comme sous-diacres. Bénissons le Seigneur pour tout ! Et vous, fils bien-aimés, soyez toujours très reconnaissants pour la grâce qui vous a été donnée, que vous ne devez pas garder oisive, mais travailler chaque jour avec plus de zèle pour la gloire de Dieu, afin de devenir dignes d'une plus haute dignité. Et à l'Ordre, votre mère, montrez votre gratitude, en travaillant sans relâche pour son épanouissement et son honneur, correspondant ainsi à la fin que Dieu a voulue quand il vous a appelé à elle, car c'est ainsi que vous assurerez votre salut⁷⁵⁵.

Se soumettant à vos prières, votre père et serviteur vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

131. Au Directeur de la revue « La Millor Corona »

Segorbe, 3 mai 1923

1813 Monsieur le Directeur du magazine « *La Millor Corona* », Valencia.

Cher Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer l'écrit que vous demandez pour la revue de votre digne direction, dédiée à honorer la Très Sainte Vierge des Abandonnés, et je vous remercie beaucoup de votre attention. Votre serviteur Fray Luis, Évêque de Segorbe, vous bénit.

« O Très Sainte Vierge, Mère des abandonnés ! En recevant, Notre Dame, des mains de vos fils valenciens, et en plaçant sur votre très sainte tête la couronne élaborée en or très pur de son amour et dévotion pour vous, et enrichie des précieuses perles dans lesquelles ses larmes versées au pied de votre autel ont été nouées et cristallisées ; bénis-nous, Notre Dame, et ne manquez pas de pourvoir à nos besoins. Mais je vous prie spécialement, Ma Mère, pour les pauvres jeunes égarés, afin qu'ils reconnaissent leurs erreurs, s'écartent des mauvaises fréquentations et deviennent des hommes utiles à la société et sauvent leurs âmes. N'oubliez pas, Notre Dame, votre fils, le plus dans le besoin ».

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE.

⁷⁵⁴Cf. Lc 17,10.

⁷⁵⁵Cf. LP 108a, dans o. c., p.676 ; EP 65a, dans o. c., p. 741. Cf. supra, 1786 ; 1320.1835.1892.1916.

132. À plusieurs Tertiaires Capucins

Segorbe, 5 juillet 1923

1814 Très chers Pères dans le Christ Fr. José Pérez, José Asensio et Joaquín Guillén.

Le Très Révérend Père Pedro et moi-même avons reçu la gratifiante nouvelle de votre Ordination sacerdotale, que vous nous avez communiquée dans votre estimée lettre du 30 du mois dernier.

Certes, la grâce que le Seigneur leur a accordée à travers la religion, la mère aimante de Ses Charités, est très grande.

Et noblesse oblige, chers fils. Et ce qui oblige vos Charités, c'est d'accomplir saintement le ministère sacré qui leur est confié, par lequel elles rendront beaucoup de gloire à Dieu, en amenant à son service une multitude d'âmes, et honoreront leur mère la Congrégation⁷⁵⁶.

C'est ce que nous souhaitons, tant votre père que le père Pedro⁷⁵⁷ et les autres religieux de cette maison, qui se joignent à moi pour vous féliciter et baiser vos mains consacrées.

En remerciant vos prières, il vous offre de les avoir à l'esprit dans les siennes, et votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

133. Aux Tertiaires Capucines

Segorbe, 8 décembre 1923

1815 A NOS FILLES BIEN-AIMÉES LES SŒURS TERTIAIRES CAPUCINES DE LA SAINTE FAMILLE

*Que la bénédiction du Seigneur et du Père Saint François soit toujours avec
Vos Charités*

La distance qui nous sépare est si grande qu'elle m'empêche de vous connaître personnellement, mes filles bien-aimées ; mais cela ne signifie pas que dans mon cœur paternel vous ayez moins de place que les Sœurs des Maisons de cette Péninsule⁷⁵⁸, et je suis avec intérêt et apprends en détail tous vos progrès et travaux de l'esprit qui vous anime, éprouvant un grand plaisir et me réjouissant dans le Seigneur de voir les excellents fruits que vous obtenez par votre zèle infatigable pour le bien des âmes, surtout de ces pauvres enfants nés de parents gentils, auxquels vous inculquez la connaissance de Dieu et des devoirs qu'ils ont pour la société.

Vous connaissez bien l'engagement de notre Très Saint Père, Pontife régnant, en faveur du développement des Missions, afin que toutes les créatures parviennent à la connaissance de Dieu, que, le connaissant, l'aimant et l'aimant, elles puissent le servir, et accomplir ainsi la volonté du Seigneur que tous soient sauvés⁷⁵⁹.

1816 Il n'y a pas de doute que, même parmi les personnes civilisées d'aujourd'hui, il y a beaucoup d'ignorance en matière religieuse, et que pour cette raison le travail que vous faites pour l'éducation des filles, celles d'entre vous qui sont dans les écoles, doit aussi être grand ; mais votre récompense ne sera pas moins grande.

Je vous invite tous les deux à être fidèles à votre vocation et, comme le dit l'apôtre Pierre, à rendre votre vocation et votre élection sûres par de bonnes œuvres⁷⁶⁰. N'oubliez pas que personne ne donne ce qu'il n'a pas, et si vous voulez enseigner aux autres la connaissance de la vertu, il est nécessaire que vous la pratiquiez vous-mêmes, car de cette façon, même sans grand travail, ils suivront vos enseignements, car l'exemple est le meilleur prédicateur.

1817 Toutes les vertus nous sont nécessaires et nous devons essayer de les pratiquer, à la suite de notre divin modèle Jésus-Christ ; mais nous devons tout particulièrement nous concentrer sur celles dans lesquelles notre Séraphique Père s'est le plus distingué, car elles sont les caractéristiques de notre Ordre.

⁷⁵⁶Cf. supra, 1812, note 117.

⁷⁵⁷Il s'agit du Père Pedro María de Titaguas, à l'époque compagnon de l'évêque.

⁷⁵⁸Cf. supra, 1794, note 105.

⁷⁵⁹Cf. 1 Tm 2,4.

⁷⁶⁰Cf. 2 P 1,10.

Dans l'obéissance, vous savez bien combien le Séraphin d'Assise s'est distingué, car il est allé jusqu'à dire qu'il obéirait aussi volontiers à un novice, si on le lui donnait comme gardien, qu'au Père le plus ancien et le plus décoré de l'Ordre⁷⁶¹. Et cette vertu, mes chères filles, est la base de la vie religieuse, sans laquelle il n'y a que confusion et désordre, conduisant les Instituts à la décadence, au discrédit et à une mort certaine.

1818 Une autre vertu dans laquelle notre séraphique Père excellait parmi tous les saints était la pauvreté, qu'il aimait tant qu'il l'épousait et demandait au Seigneur pour lui et pour ses fils⁷⁶².

Ne craignez donc pas, mes filles bien-aimées, que par la pratique de cette vertu vous ne manquiez de rien pour vous-mêmes, ni pour vos maisons et les œuvres qui vous sont confiées, car le Seigneur sait, peut et veut vous donner au centuple ce que vous abandonnez pour son amour⁷⁶³. Et en cela s'accomplit à la lettre ce que le Seigneur a promis au Père Séraphique, en disant que si à un moment donné il n'y avait que deux pains dans le monde, l'un serait pour ses fils, et s'il n'y en avait qu'un, la moitié d'un pain serait pour eux. Ainsi, on peut constater qu'aucun autre Ordre n'a autant de religieux dispersés dans le monde que l'Ordre séraphique, que le Seigneur, n'ayant rien, nourrit abondamment, et non seulement eux, mais aussi le nombre incalculable de pauvres qui leur sont confiés et les œuvres confiées à leurs soins.

1819 Dans l'union et la charité fraternelle, vous devez aussi vous distinguer, filles bien-aimées, comme une vertu si recommandée par notre Séraphique Père, et sans laquelle les Ordres religieux ne pourraient exister, puisqu'elle est le lien d'union et l'esprit qui les vivifie⁷⁶⁴. Dans ce but, traitez vos sœurs comme si elles étaient vos supérieures ; ne regardez pas leurs défauts pour les critiquer, mais ayez toujours les yeux fixés sur leurs vertus pour les imiter, et tâchez de les préférer en tout, désirant être les dernières en tout, et enfin, faites tout pour elles toutes afin de les gagner à Jésus-Christ, comme dit l'Apôtre⁷⁶⁵.

1820 Cette union, qui est le gage de la paix, mes filles bien-aimées, vous devez y tendre en vous identifiant complètement à vos Supérieurs, qui sont les anges placés par le Seigneur pour veiller sur vous et vous conduire à la perfection sur le chemin de l'observance régulière de votre Règle et de vos Constitutions. A tous vos directeurs et aux personnes qui s'intéressent au bien de la Congrégation, vous devez être très reconnaissants et leur rendre leur affection, en priant beaucoup le Seigneur pour eux ; mais si jamais il y avait parmi eux une divergence d'opinion sur quelque sujet concernant la Congrégation, et s'ils suivaient d'ici des conseils différents qui pourraient vous troubler, souvenez-vous que pour tout vous avez déjà votre règle établie dans la Règle et les Constitutions, et que votre obéissance n'est qu'à vos Supérieures, à qui le Seigneur accordera les lumières nécessaires dans chaque cas particulier pour le bon gouvernement de la Congrégation.

Je voudrais vous dire encore beaucoup de choses, mes filles bien-aimées, afin qu'elles restent bien gravées dans vos cœurs comme un souvenir de ce votre père, qui vous aime dans le Christ Jésus et qui veut que vous soyez très saintes pour la gloire de Dieu, l'honneur de notre Congrégation et le salut de beaucoup d'âmes que le Seigneur placera sous votre direction et votre garde⁷⁶⁶.

A l'occasion de la période de Noël qui approche, votre père et serviteur dans le Christ, qui vous bénit et se recommande à vos prières, vous souhaite un très joyeux Noël et de nombreuses années à venir.

FR. LUIS, ÉVÊQUE DE SEGORBE.

134. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Segorbe, 8 décembre 1923

1821 Très Révérende Mère Isabel de Benisa.

Très chère dans le Christ : Je suppose que vous avez déjà en votre possession la communication de la Très Révérende Mère Générale avec les nouvelles affectations des Supérieures de la Custodie d'Amérique et que vous avez vu Votre Révérence élue comme Première Conseillère Générale et Maîtresse des Novices.

⁷⁶¹Cf. LM 6,4, dans o. c., p.415 ; 2C 151, dans o. c., p.317 ; LP 11, dans o. c., p.605 et EP 46, dans o. c., p. 727.

⁷⁶²Cf. 2C 55, dans o. c., p. 260.

⁷⁶³Cf. Mt 12,29.

⁷⁶⁴Cf. 1C 39, dans o. c., p. 165.

⁷⁶⁵Cf. 1Co 9,22.

⁷⁶⁶Cf. supra, 1, note 2.

De même que la Mère Commissaire est la Mère Genoveva ; Deuxième Conseillère, Mère Elena, et Mère Clara de Beniarjó, Troisième Conseillère.

Mais le plus important, que nous avons jugé très opportun depuis longtemps, a été le transfert du Commissariat à Barranquilla, en tant que point central, afin que la Mère Commissaire puisse communiquer avec les Religieuses de la Mission et de ce Département d'Antioche, pour être aussi plus proche de la communication avec l'Espagne, et en même temps pour demander conseil à ceux qui peuvent l'illustrer par leur avis, le Conseil étant plus libre et indépendant pour agir comme il crée en conscience.

Je crois que vous verrez toutes très bien cette disposition, car elle doit être d'une grande utilité pour notre Congrégation.

1822 Votre Révérence, en tant que Maîtresse des Novices, ne pourra pas résider à Barranquilla comme les autres Conseillères, mais vous pourrez bien faire un voyage dans cette ville pour rencontrer le Conseil lorsqu'une affaire importante se produira ; et sur des questions moins importantes, la Commissaire peut lui demander son avis par écrit.

Je crois, Révérende Mère, que l'assistance du Divin Esprit dans les accords de ce Conseil Général a été très claire. Et Votre Révérence pourra être plus tranquille et jouir de la paix dont son esprit avait tant besoin. Laissons tout le reste entre les mains de Dieu, dans lesquelles se trouvent les cœurs de tous les hommes, et qu'il fait passer comme il convient à sa très sainte volonté.

La lettre ci-jointe pour D. José peut Votre Révérence l'apprendre et, fermé, la remise.

Avec des salutations affectueuses à toutes les sœurs, auxquelles, comme Votre Révérence, il souhaite de joyeuses Pâques et une bonne année, bénit votre père et serviteur dans le Christ, qui se recommande à vos prières,

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

P. S. : J'ai pensé qu'il valait mieux adresser la lettre que j'écris directement à Don José et en envoyer une copie à Votre Révérence, que je joins à la présente, et que vous pourrez garder pour ce qui vous conviendra.

135. Au Père Ildefonso María de Vall de Uxó, TC.

Segorbe, 1 juin 1924

1823 Révérend Père Ildefonso de Vall de Uxó, Supérieur de la Colonie de San Hermenegildo.

Très cher dans le Christ : Il y a quelques jours, alors que j'étais à Masamagrell, un jeune homme de la ville, un officier de la prison des femmes, appelé Juan Blasco Alcayna, est venu me voir et m'a dit que Vos Charités, ou du moins le P. Lorenzo, était allé visiter l'établissement, et il semble qu'il ait pensé que c'était une visite d'inspection. Pour cette raison, et parce qu'il semble que le Père Lorenzo lui ait dit qu'il était un ami de D. Fernando Cadalso, il m'a supplié de lui recommander la question indiquée sur la carte ci-jointe. Si donc le P. Lorenzo peut faire quelque chose auprès dudit Seigneur pour ce que ce jeune homme propose, qu'il le fasse par charité, car je juge ses désirs très raisonnables.

Avec mes salutations affectueuses et ma bénédiction à tous les Religieux, je reste à votre service, votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

136. À M. Santiago García Bertrán et famille

Segorbe, 31 août 1925

1824 Nous, Don Fr. Luis Amigó y Ferrer, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Evêque de Segorbe.

En utilisant les Facultés Apostoliques à Nous accordées par notre Saint-Père le Pape Pie XI dans son Bref *De oratorio privato* délivré à Rome le 5 août dernier en faveur de Don Santiago Garcia Bertrán

de Lis, sa femme Doña Rufina Janini Mosquera et des fils de deux Doña Rufina, Don Santiago et Don Rafael, par les présentes Lettres exécutoires, nous habilitons les personnes mentionnées Don Santiago Garcia, Doña Rufina Janini et leurs enfants Doña Rufina, Don Santiago et Don Rafael pour que, dans l'oratoire privé de leurs maisons de Navajas et du diocèse de Segorbe, ils puissent faire célébrer une Messe chaque jour par tout prêtre approuvé par Nous, et s'il est régulier, avec la permission de son Supérieur, tant que, dans ces oratoires, on ne jouira pas d'une telle licence par d'autres personnes, et que l'on ne subira pas de préjudice aux fidèles pendant les jours de précepte, cette concession s'étendant à toutes les fêtes et solennités de l'année sauf celles de Pâques, Pentecôte, Noël, Epiphanie, Ascension du Seigneur, Assomption de la Très Sainte Vierge Marie, solennité de la Toussaint et des Apôtres Pierre et Paul, et les servir pour accomplir le précepte d'entendre la messe, non seulement à ceux qui ont été graciés, mais aussi aux convives, aux assistants à la messe et aux serviteurs, et la sainte communion peut être distribuée pendant la messe, la condition indispensable pour tout cela étant que l'un des graciés soit présent à la cérémonie, les droits de la paroisse étant toujours sauvegardés.

Les présentes Lettres d'exécution seront placées en un lieu où elles pourront être lues par les aumôniers qui doivent célébrer dans les Oratoires, lesquels devront être visités par Nous ou par Notre Délégué, avant d'en faire usage, comme cela a été le cas pour celui qui existe actuellement, et chaque fois qu'il Nous semblera devoir en faire usage.

Donné en notre Palais épiscopal de Segorbe, signé de notre main, scellé du sceau de nos armes, et contresigné par notre soussigné Secrétaire de Chambre et de Gouvernement, le trente et un août mil neuf cent vingt-cinq.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

137. Au Père Salvador de Benaguacil, TC.

Segorbe, 26 janvier 1926

1825 Révérend Père Fr. Salvador de Benaguacil.

Très cher dans le Christ : A Godella, et alors que le Conseil Général était déjà terminé, j'ai reçu votre lettre attentive, et en ayant pris connaissance, je dois vous dire que je n'ai pas du tout été troublé par son contenu, puisque je le vois comme inspiré par l'intérêt pour le bien de la Congrégation. Je comprends très bien que l'École Santa Rita nécessite beaucoup de travail, en raison de la qualité des élèves, de la diversité des matières, du mauvais état du bâtiment, etc. Mais ce n'est pas nouveau, cher Père ; j'ai toujours entendu les mêmes plaintes, et je crois avec plus de raison en d'autres temps, quand le personnel des Religieux était peu nombreux et peu pratique, et que le nombre des élèves était beaucoup plus grand qu'à présent. Il est vrai que l'étude à laquelle certains Frères se consacrent aujourd'hui augmente leur travail, mais il est également vrai que leur éducation accrue permettra et facilitera la diminution de leur charge de travail.

1826 Vous devez vous rendre compte, cher Père, que la vie du Religieux Tertiaire est une vie de grande abnégation et de sacrifice, comme cela est requis dans tous les degrés de l'Apostolat de Jésus-Christ, parce qu'un grand esprit de foi et un véritable amour de Dieu sont nécessaires pour ne pas faiblir dans l'entreprise. Mais n'oublions pas ce que nous disait notre Père saint François pour nous encourager au travail : « Grandes choses nous avons promises, mais plus grandes ont été promises à nous »⁷⁶⁷. En outre, ce ne sont pas seulement Vos Charités qui doivent supporter de grands travaux ; celles des autres maisons, qui sont généralement beaucoup moins nombreuses que dans celle-ci, n'en supportent pas moins, et en s'occupant des enfants, elles doivent supporter les exigences des Conseils, qui ne sont pas aussi attentifs aux Religieux que celui de Santa Rita.

Le Conseil Général ne néglige pas et prend en charge les besoins des Religieux et des Maisons, et n'accepte donc pas les fondations très avantageuses qui lui sont offertes. De plus, il a décidé de leur envoyer un religieux en échange du pauvre Fr. Bernus, et à leur retour ceux qui font leur service militaire, ils en enverront probablement un autre. Ce que ne font pas les autres maisons qui ne sont pas moins surchargées de travail que Santa Rita.

1827 Pour l'amour de Dieu, Pères et Frères !, que l'esprit d'insubordination et d'indépendance, qui prévaut aujourd'hui dans le monde, n'entre pas dans vos Charités, et ne fuyez pas le travail qui se fait pour Dieu ; que vous vous réunissiez tous autour de votre Prélat ; tâchez de bien employer votre temps ;

⁷⁶⁷Cf. 2C 191, dans o. c., p.340 ; Flor 18, dans o. c., p.831-835.

ayez un esprit de prière et de zèle pour le salut des jeunes gens que le Seigneur place sous vos soins, et vous verrez comment tous vos travaux seront rendus supportables, et même à l'imitation des Saints, vous demanderez au Seigneur de les augmenter.

Votre père et serviteur dans le Christ, qui vous bénit et se recommande aux prières de Vos Charités, demandera avec insistance au Seigneur ceci.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

138. Aux Tertiaires Capucines et aux Tertiaires Capucins

Segorbe, 3 mai 1926

1828 À nos fils et filles bien-aimés, les Religieux et Religieuses Tertiaires Capucins.

Très chers dans le Christ : Alors que le mandat de six ans du gouvernement auquel vos Supérieurs ont été élus touche à sa fin et que la célébration de vos Chapitres généraux respectifs pour l'élection de ceux qui gouverneront votre Congrégation pour les six prochaines années est sur le point d'avoir lieu ; dans la conviction, en outre, que ce seront les derniers Chapitres auxquels Nous assisterons, étant donné notre âge avancé, nous avons pensé qu'il était approprié d'adresser à chacun et chacune d'entre vous quelques exhortations et avertissements, afin que vous les graviez bien dans vos cœurs, comme un gage d'amour de la part de votre père.

1829 Et en premier lieu, nous vous exhortons, fils et filles bien-aimés, à vous montrer toujours très reconnaissants de la singulière miséricorde que le Seigneur vous a faite en vous tirant du monde et en vous amenant au port de la Religion. Ne pensez jamais que vous avez rendu un grand service et fait honneur à la Congrégation en y entrant, car vous avez été favorisé par le Seigneur d'un appel spécial, qui vous distingue de tant d'autres qui auraient peut-être été plus reconnaissants des grâces du Seigneur et y auraient correspondu avec plus de fidélité.

1830 Ne soyez pas fiers des dons que le Seigneur vous a accordés, en pensant que l'estime et l'attention dont la société vous distingue sont dues à vos mérites, car ce que le monde honore et vénère en vous, c'est votre saint habit et l'ordre auquel vous appartenez ; et si vous vous en sépariez, vous vous trouveriez oubliés et méprisés de tous, et même privés de la subsistance nécessaire. Combien d'âmes le diable a-t-il ainsi trompées, les aveuglant d'orgueil pour les faire sortir de la religion, et quand, hors de celle-ci, elles ont ouvert les yeux, ce fut pour voir leur perdition temporelle, peut-être aussi le prélude de leur perdition éternelle !

Oui, car s'ils ont été vraiment appelés par Dieu à la religion, le Seigneur ne change pas d'avis comme les hommes, et en elle il a voulu qu'ils le servent et trouvent leur salut, qu'en dehors d'elle ils ne peuvent guère obtenir ; car le Seigneur dit que celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière n'est pas propre au royaume de Dieu (Lc 9,62). Terribles paroles, fils et filles bien-aimés, que notre Séraphique Père Saint François nous rappelle et nous répète également⁷⁶⁸.

1831 Ayez une grande estime, chers fils et filles, pour votre mère, la Congrégation, dans laquelle le Seigneur vous donne un si vaste champ pour travailler à sa gloire à l'éducation de la jeunesse, en faisant connaître le Seigneur aux jeunes pour que, le connaissant, ils l'aiment et le servent, et en leur inculquant la sainte crainte de Dieu, principe de sagesse et frein qui retient leurs passions désordonnées. Et s'il arrive que, écoutant l'esprit infernal, ils s'écartent du troupeau du Bon Pasteur, vous aussi, mes fils et filles bien-aimés, qu'il a constitués *zagales* de son troupeau, vous êtes ceux qui suivront la brebis égarée jusqu'à la renvoyer dans la bergerie du Bon Pasteur⁷⁶⁹. Et ne craignez pas de périr sur les falaises et les précipices sur lesquels vous devrez souvent vous tenir pour sauver la brebis égarée ; ne craignez pas non plus les ronces et les embuscades avec lesquelles l'ennemi essaiera de vous envelopper, car vous pouvez être sûrs que si vous réussissez à sauver une âme, vous prédestinez ainsi votre propre âme⁷⁷⁰.

1832 Mais pour vous rendre dignes d'une si haute mission, fils et filles bien-aimés, vous devez essayer de bien former votre esprit et de conformer votre vie à celle du modèle que le Seigneur nous présente dans le Séraphique Père Saint François. En l'imitant dans sa profonde humilité, qui lui faisait se considérer comme le plus grand des pécheurs⁷⁷¹. Dans son amour de la sainte pauvreté, dans laquelle il ne voulait être surpassé par personne, et qu'il demandait au Seigneur comme une grâce pour lui-même et

⁷⁶⁸Cf. SAINT FRANÇOIS : Adm 3,10, dans o. c., p.79 ; 1R 2,10, dans o. c., p.92 ; 2R 2,13, dans o. c., p. 111.

⁷⁶⁹Cf. Lc 15,4ss.

⁷⁷⁰Cf. Jc 5,20.

⁷⁷¹Cf. 2C 123, dans o. c., p.302 ; LP 10, dans o. c., p.604.

pour son Ordre. Dans le zèle pour le salut des âmes, pour lequel le Seigneur lui a accordé, en intercédant la Sainte Vierge, le fameux Jubilé appelé de la Portioncule. Dans son amour véhément pour Dieu, qui le faisait pleurer inconsolablement quand il voyait que l'Amour, qui est Dieu, n'était pas aimé des hommes, et qui l'a rendu digne d'être transformé en l'image vivante de Jésus-Christ avec l'empreinte de ses plaies sacrées⁷⁷².

Avec ces caractères, vous serez connus de tous comme fils et filles du Séraphin d'Assise, continuateurs de sa haute mission, qui donne tant de gloire à Dieu et de si abondants fruits de salut à l'humanité.

1833 Vous devez également vous efforcer de créer une union intime entre vous, car c'est là que réside le secret de la force. À cette fin, vous devez vous aimer les uns les autres, comme saint Jean l'a demandé avec tant d'insistance à ses disciples. Vous devez vous soutenir et vous épauler mutuellement, en souffrant et en dissimulant les défauts naturels de l'autre. Vous devez aussi vous efforcer d'anticiper vos frères et sœurs par la bonté, la distinction, le soutien et l'aide, la tolérance, en leur donnant toujours la préférence et l'honneur, afin de vous rendre tout à tous, comme le dit l'Apôtre⁷⁷³.

1834 A vos Supérieurs et Supérieures, que le Seigneur a constitués à leur place à votre égard, et par lesquels il vous communiquera toujours sa volonté, vous devez regarder avec la plus grande vénération et obéir docilement à leurs dispositions, sans distinction ni scrupule quant à leur âge, leurs connaissances, leur caractère, etc...., car ils ont en leur faveur l'assistance spéciale de Dieu pour le succès de leurs dispositions. Et dans le prestige de son autorité, le Seigneur corrige souvent ce qui, à première vue, semble être des erreurs. C'est pourquoi le Séraphique Père a dit qu'il obéirait aussi volontiers à un novice d'une seule heure d'habit, si on le lui donnait comme gardien, qu'au religieux le plus ancien et le plus décoré de l'Ordre.⁷⁷⁴

Allez donc vers vos Supérieurs pour tous vos besoins avec la confiance, la soumission et le respect d'un enfant envers ses parents. Et Dieu vous garde de chercher et de demander l'avis des étrangers contre leurs dispositions, car vous encourriez l'indignation de Dieu, qui par eux vous dirige et vous gouverne.

Priez aussi sans cesse pour eux, afin que le Seigneur leur donne des grâces abondantes et la lumière dont ils ont besoin pour bien diriger le troupeau qu'il leur a confié.

Et lorsque l'élection des supérieurs doit avoir lieu, redoublez vos supplications pour que l'Esprit divin gouverne et dirige l'esprit et la volonté des électeurs, afin qu'ils connaissent et fassent la volonté de Dieu, et n'introduisent pas dans le gouvernement de la Congrégation ceux qui ne sont pas appelés par Lui.

1835 Le Seigneur, fils et filles bien-aimés, vous a déjà tracé, dans la Règle et les Constitutions de votre Congrégation, le chemin que vous devez suivre pour sa glorification, le salut de nombreuses âmes et la sanctification de la vôtre⁷⁷⁵. C'est donc dans leur observation fidèle que réside toute votre perfection religieuse ; et ce serait une grave et dangereuse tentation que de chercher et de choisir d'autres voies contraires à celle que Dieu a tracée et désignée. Soyez donc de fidèles observateurs de votre Règle et de vos Constitutions, et veillez à ce que personne ne vous surpasse en cela, afin que vous atteigniez le but que le Seigneur a voulu en vous appelant à la Religion, qui est que vous soyez sauvés comme des saints, en apportant beaucoup d'âmes à sa gloire.

C'est ce que votre Père et serviteur en Christ désire et demande à Dieu, et vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

139. Au prêtre Don Antonio Peiró

Segorbe, 20 août 1926

1836 M. Antonio Peiró, aumônier de Villar de Tejas.

Très cher dans le Christ : En réponse à votre appréciable lettre du 17 des courants, je dois vous dire qu'à l'occasion des fêtes de cette ville, qui, comme chaque année, sont le premier et le deuxième dimanche de septembre, auxquelles je ne dois pas manquer, car la population le verrait très mal, il ne me sera pas possible d'aller à cette villa jusqu'au 13, et ne disposant que de trois ou quatre jours pour ce

⁷⁷²Cf. LM 13,3, dans o. c., p.462-453 ; TC 14, dans o. c., p.540.

⁷⁷³Cf. 1 Co 9,22.

⁷⁷⁴Cf. 2C 151, dans o. c., p.317 ; LM 6,4, dans o. c., p.415 ; EP 46, dans o. c., p.727.

⁷⁷⁵Cf. supra, 1812, note 117.

voyage, ayant pris l'engagement d'aller au Désert des Palmiers pour ordonner à des Religieux le Samedi des Saisons.

J'avais pensé profiter de ce voyage pour visiter la paroisse de Sinarcas, mais je vois que cela me sera impossible. Quoi qu'il en soit, s'il vous plaît, dites-moi comment vous pourriez, au cas où, faire le voyage. Et ayez également la bonté de m'indiquer quel train nous prendrions à Valence pour Utiel, et si là quelqu'un nous attendrait pour nous emmener dans ce village.

Je serai probablement accompagné du Provisoire et du Secrétaire.

Vous aurez la gentillesse de communiquer tout cela à Doña María Lázaro, que vous saluerez en mon nom, ainsi qu'à sa distinguée famille.

Votre prélat et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

140. À Madame Maria Lazaro

Segorbe, 5 septembre 1926

1837 Madame Doña Maria Lázaro.

Respectable et distinguée Madame : En réponse à votre attentive lettre du 29 du mois dernier, je dois vous informer que, si Dieu le veut, le lundi 13, comme nous l'avions convenu, le Provisoire, le Secrétaire et moi-même quitterons Segorbe par le premier train pour Utiel à Valence, et nous vous remercions infiniment de l'attention que vous avez eue à nous envoyer votre voiture, car nous ne connaissons pas l'itinéraire pour nous rendre dans cette ville.

Veuillez communiquer ceci à l'aumônier de Villar de Tejas, de qui j'ai également reçu une lettre à la même date que la vôtre.

Avec des salutations affectueuses à vos frères et sœurs, son serviteur dans le Christ vous dit adieu et vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

141. Au Seigneur Rosendo Roig

Segorbe, 23 décembre 1926

1838 M. D. Rosendo Roig.

Très cher dans le Christ : Ayant reçu les aimables vœux de Pâques que vous envoyez au nom de vous-même, de votre femme, de vos enfants et de votre petite-fille, je m'empresse de vous exprimer ma gratitude et mes souhaits que vous les célébriez avec beaucoup de bonheur et que le Divin Enfant allume dans vos cœurs le feu divin de la charité qu'Il dit être venu apporter au monde.

Je ne pensais nullement célébrer dans ce monde les fêtes de la naissance de l'Enfant-Dieu ; mais, sans doute, effet des nombreuses prières qui ont été faites pour ma santé au Seigneur, il a retardé pour quelque temps mon départ de ce monde. Que sa très sainte volonté soit faite⁷⁷⁶.

Ma santé s'améliore, mais le rhume, qui a été compliqué par l'autre maladie, est toujours là, bien qu'il s'atténue.

Au milieu du mois prochain, si Dieu le veut, je dois descendre à Masamagrell, car le 8 est l'anniversaire de la consécration de l'église de l'Asile, et le 19 celui de l'église de Godella, et avant ces dates j'ai quelque chose à faire à Masamagrell. Je vous dis cela pour votre gouvernement en raison de ce que vous me demandez dans votre lettre.

Avec mille bénédictions à toute la famille et aux amis de ce village, votre serviteur en Christ est à nouveau à votre service.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁷⁷⁶Cf. supra, 237, note 138.

142. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 6 février 1927

1839 Très Révérend Père Ludovico María de Valencia.

Très cher dans le Christ : Par votre lettre attentive du 1er de ce mois, je suis informé des détails que vous me donnez concernant la fondation de Galatone. Certes, ils ne sont pas flatteurs, si vous regardez la chose seulement par la partie matérielle. Mais il y a tant de difficultés dans toutes les œuvres de Dieu, et surtout dans les fondations religieuses, dans lesquelles l'ennemi prévoit qu'il en résultera beaucoup de gloire pour Dieu, que cela doit les encourager, comme le fit sainte Thérèse, qui mettait plus d'efforts dans ses fondations, plus grandes étaient les difficultés que l'ennemi opposait, parce que la sainte comprenait qu'il en résulterait beaucoup de gloire pour Dieu⁷⁷⁷.

Pour l'acceptation de cette fondation, Votre Révérence sait combien de difficultés ont été opposées par les Supérieurs, mais on peut presque dire que c'est une imposition d'obéissance de l'Autorité ecclésiastique et de l'Ordre Capucin qui les a obligés à l'accepter et à faire le grand sacrifice de personnel qui a été fait. Il semble donc que le plan de Dieu soit plus clairement visible que dans d'autres fondations.

1840 Il ne fait aucun doute que le fait de devoir se fonder dans un pays étrange et inconnu, ou de ne pas bien maîtriser la langue, peut présenter de plus grandes difficultés ; mais regardons les pauvres missionnaires, qui, à plus grande échelle, font la même expérience, afin que leur exemple puisse servir d'encouragement et de stimulant.

Les premiers pas que Votre Révérence a faits dans cette ville me paraissent très bons ; j'espère que la visite que l'Évêque projette aura un très bon résultat. Que Dieu fasse que ce soit l'entrée dans l'église du Saint Crucifix, ce qui, je crois, serait un bon début pour l'œuvre de Vos Révérences dans cette ville !

Il serait très bien (quand vous êtes en mesure de le faire) d'ouvrir une petite école pour l'instruction des enfants, ce qui attirerait la sympathie de la population.

Je vous serais très reconnaissant de me tenir informé de votre travail dans cette fondation, car vous pouvez imaginer à quel point je pense à Vos Révérences.

Même si je suppose que vous avez tout dit au Très Révérend Père Général, je lui envoie votre lettre pour sa plus grande satisfaction.

Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit du fond du cœur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

143. Au Père Jesús Durá, TC.

Segorbe, 10 avril 1927

1841 Révérend Père Fr. Jesús Durá.

Très cher Père Supérieur : J'ai reçu et je suis reconnaissant des félicitations de Votre Révérence et de votre Communauté à l'occasion de la fête de notre Mère des Douleurs. Votre Révérence m'invite également aux célébrations du centenaire du Père Saint François, et je suis surpris, car il y a quelque temps j'ai reçu une invitation d'un professeur de cette école, et si je me souviens bien, il était ministre du Tiers Ordre, m'invitant avec beaucoup d'enthousiasme et avec le consentement de l'Archevêque, à célébrer le Pontifical sur les célébrations du centenaire du Père Saint François.

Je ne pouvais pas accepter parce que j'étais déjà engagé auprès des Pères Franciscains de cette ville pour les mêmes festivités et les mêmes jours, et je ne pouvais pas non plus leur plaire parce que le Seigneur avait fait en sorte que je sois malade et très gravement malade pendant ces jours. Je ne sais donc pas de quelles fêtes il s'agit, et Votre Révérence ne m'indique pas leur époque, de sorte que je ne peux rien vous dire concrètement. Quand vous me donnerez plus d'informations, et si mon état de santé le permet, je suis prêt à vous satisfaire, si la force majeure ne l'empêche pas.

De Votre Révérence et autres religieux, votre serviteur dans le Christ, qui vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁷⁷⁷Cf. 1855.

144. Au prêtre Manuel María Camargo

Segorbe, 11 juin 1927

1842 Illustre M. Manuel María Camargo, Prélat domestique de Sa Sainteté et Chanoine de la Cathédrale de Bogotá.

Distingué Monsieur : En réponse à votre agréable lettre du 18 du mois dernier, je dois vous dire : Que je sais que les Pères Supérieurs de ma Congrégation de Religieux Tertiaires Capucins ont écrit deux lettres au Révérend Père Restrepo, le remerciant de son affection et de son inclination pour nos Religieux et lui demandant le nombre d'étudiants qu'il y a actuellement, et ceux qu'il peut y avoir dans cet établissement ; le type d'éducation qui est requis ; s'ils dorment dans des couchettes ou dans des chambres ; qui ou qui soutient cet établissement ; ainsi que l'extension en hectares du terrain de la propriété. Toutes ces informations et d'autres qui pourraient les éclairer, je souhaite que Votre Grâce daigne les fournir aux Pères, afin qu'ils se fassent une idée de ce qu'est et pourrait devenir ce centre, puisqu'il les flatte d'avoir une fondation en Amérique, surtout à Bogota. Même s'ils regretteront de ne pas pouvoir le réaliser très rapidement, faute de personnel, car ici, en Espagne, ils ont également dû renoncer, pour ces raisons, à deux ou trois fondations très importantes qui leur avaient été proposées.

Ils ont reçu les photographies que vous avez indiquées, et ils les ont beaucoup aimées.

Je fais miennes les indications que lui ont faites mes Religieux, et dans l'attente de sa réponse, il s'offre de Votre Grâce, attentif et sûr serviteur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

145. Aux Tertiaires Capucines

Segorbe, 24 juin 1927

1843 Très chères dans le Christ : Après une rude épreuve que le Seigneur m'a imposée, après le Chapitre Général, avec une très grave maladie qui m'a mis en transe de la mort, j'ai reçu tant de preuves évidentes de l'affection de mes fils et filles les Religieux et Religieuses Tertiaires, que je ne doute pas que le miracle de prolonger le Seigneur ma vie est dû à vos prières⁷⁷⁸.

Maintenant, mes Filles bien-aimées, je vous prie, de même que vous avez demandé et obtenu du Seigneur la prolongation de ma vie, de même je vous demande de le supplier avec insistance de continuer ses miséricordes et de multiplier ses grâces, afin que je puisse lui rendre beaucoup de gloire en sanctifiant mon âme selon sa très sainte volonté, et en attirant une infinité d'âmes à son service⁷⁷⁹.

Je vous remercie également de vos félicitations à l'occasion de Pâques et de la fête de mon nom, et surtout de vos prières pour moi, dont j'ai grand besoin.

1844 Avec quelle satisfaction je vois vos progrès matériels au noviciat, dans les collèges et les orphelinats, qui indiquent clairement combien Dieu est content de vous, puisqu'il paie au centuple vos services dans ce monde, et que vous pouvez certainement vous attendre à une très grande récompense au ciel !

Vous aurez pu apprécier par la nomination de nouvelles Supérieures au Chapitre, et par les dispositions concernant ces maisons, combien votre mère Congrégation vous aime et prend soin de vous ; aimez-la aussi, mes filles, et vivez toujours unies et attachées à elle, en remplissant ses dispositions avec exactitude et n'hésitant pas à vous sacrifier pour sa prospérité et son honneur.

Comme il m'est impossible de répondre à chacune d'entre vous en particulier, comme je le souhaiterais, je choisis de vous écrire dans des circulaires qui parviendront à chaque maison, afin que vous les conserviez toujours pour garder à l'esprit les conseils de ce votre père, qui vous aime et vous bénit dans le Seigneur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁷⁷⁸Cf. supra, 237, note 138.

⁷⁷⁹Cf. supra, 1812, note 117.

146. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 24 juin 1927

1845 Très Révérend Père Ludovico de Valence et Religieux de cette fondation de Galatone.

Très chers dans le Christ : Bien que toutes les félicitations que j'ai reçues de mes fils à l'occasion de ma fête soient très gratifiantes, celle de vos Charités l'a été tout particulièrement, en raison de la distance qui nous sépare.

Je suis heureux que, comme le dit Votre Révérence, vous ayez essayé divers moyens de faire le bien parmi ces enfants, en accomplissant votre mission. Et si tous ont échoué, Dieu voudra vous faciliter la tâche pour faire ce qu'il a préparé pour vous dans son plan divin.

N'oubliez pas les grandes difficultés que rencontrent toutes les fondations à leurs débuts, et ayez confiance que Dieu bénira votre travail.

Se recommande à vos prières et vous bénit, votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

147. Au Provincial des Pères Capucins de Navarre

Segorbe, 27 juin 1927

1846 Très Révérend Père Provincial des Pères Capucins de la Province de Navarre.

Très cher dans le Christ : Au nom de la Révérende Mère Supérieure de notre Noviciat de Tertiaires Capucins d'Altura, j'écris à Votre Révérence pour vous informer de ce qui suit : Le 5 août, quelques jeunes, conduites par le Révérend Père Gumersindo de Estella, doivent prendre l'Habit, et elles et les Supérieures voudraient que ledit Père célèbre la cérémonie de la vêtue.

En même temps, comme à cette époque la Communauté doit effectuer ses Exercices Spirituels, la Mère Supérieure verrait avec grand plaisir qu'ils soient donnés par le Père Gumersindo, à partir du 26 ou 27 juillet, pour, à la fin, donner le Saint-Habit aux postulantes. Je fais mien ce souhait de la Mère Supérieure et je supplie Votre Révérence d'essayer de plaire aux sœurs, car je crois que ce serait un grand bien pour leurs âmes.

J'apprécierais une réponse rapide à cette lettre, et que Votre Révérence l'adresse à la Mère Supérieure d'Altura, car je serai absent de cette ville pendant quelques jours. Avec des salutations affectueuses à tous les religieux, je répète de Votre Révérence, le mineur frère et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

148. A Sœur Isabel de Benisa, TC.

Segorbe, 10 août 1927

1847 Révérende Mère Sœur Isabel de Benisa.

Très chère Mère Supérieure : Ayant reçu votre estimée lettre du 8, je m'empresse de vous répondre pour votre tranquillité et celle de Doña Isabel, en vous disant qu'en effet, les Mères ont décidé de ne pas vendre le terrain indiqué, car elles pensaient construire une maison de santé pour la Congrégation. Mais, si elle était vendue, ils garderaient déjà à l'esprit ce que Doña Isabel a dit ; et en aucun cas ils n'accepteraient un contrat qui apporterait du trouble au village.

Personne ne m'a parlé ou écrit à ce sujet, et je ne veux pas m'en mêler.

Salutations affectueuses aux Sœurs, aux Religieux et à Doña Isabel, et que Votre Charité dispose de son Père et Serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

149. À M. Santiago García Bertrán et famille

Segorbe, 9 septembre 1927

1848 Nous, Don Fr. Luis Amigó y Ferrer, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Evêque de Segorbe.

En vertu des Facultés Apostoliques qui nous ont été accordées par notre Très Saint Père le Pape Pie XI dans son Bref d'extension de l'oratoire privé émis à Rome le trente et un août dernier en faveur de D. Santiago García Bertrán de Lis, son épouse Doña Rufina Janini Mosquera et leurs fils Doña Rufina, Don Santiago et Don Rafael, nous étendons les facultés qui leur ont été accordées en exécution des Lettres Apostoliques du cinq août mille neuf cent vingt-cinq, de sorte qu'à toutes les dates et solennités de l'année, à l'exception de la Pâque de la Résurrection du Seigneur, ils pourront faire célébrer une messe dans l'oratoire privé de leur maison de Navajas, en entendant que tous ceux qui ont été favorisés dans le précédent indult pourront accomplir le précepte ecclésiastique. Nous accordons également que, lorsqu'il y a des prêtres logés dans leur maison, les hôtes prêtres puissent célébrer la messe dans cet oratoire, les conditions devant être respectées lors de l'exécution des premières Lettres Apostoliques prescrites.

Donné en notre Palais Épiscopal de Segorbe, signé de notre main, scellé de nos armoiries et contresigné par notre Secrétaire, le neuvième jour de septembre de l'an mil neuf cent vingt-sept.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.
LIC. RICARDO CERVERA
VICE-SECRÉTAIRE.

150. Au Père José María Pérez de Alba, TC.

Godella, 11 septembre 1927

1849 Révérend Père José María Pérez de Alba, directeur de la maison de correction d'Amurrio.

Très cher Père : C'est dans cette maison de Godella que j'ai reçu votre lettre du 8, et comme je suis sur le point de partir, pour pouvoir y répondre à temps, je le fais pour vous dire que je suis très heureux des bonnes nouvelles que vous me communiquez sur la participation de nos Sœurs au cours d'Amurrio, et des bons résultats de ce cours, choses que je connaissais déjà par le rapport du Père Joaquín Belda.

Je pense aussi que c'est très bien et je bénis la pensée de l'installation de la Congrégation des *cordígeros** de cette Maison de correction, et les fonctions prévues pour solenniser le centenaire de la mort du Père Saint-François.

Aujourd'hui, nous partons à Séville pour la consécration de l'église de Dos Hermanas.

Priez beaucoup le Seigneur pour moi, comme je le fais aussi pour Vos Charités, et pour mes Religieuses de cette ville.

Il vous bénit tous, lui votre père et serviteur en Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

151. Au prêtre Don Antonio Peiró

Segorbe, 27 novembre 1927

1850 M. D. Antonio Peiró, aumônier de l'église de Villar de Tejas.

Très cher dans le Christ : En réponse à votre lettre attentive du 23 de ce mois, je dois vous dire ce qui suit : Que le Scapulaire de l'Apostolat n'a pas de bénédiction propre, ni de cérémonie spéciale pour son imposition, puisqu'il n'est qu'un insigne de l'association. Vous pouvez donc le faire de la manière que vous jugez la plus opportune si vous souhaitez donner de la solennité à l'acte d'imposition.

**Cordígero* : Nom donné aux jeunes garçons qui voulaient entrer dans le tiers ordre franciscain. Archiconfrérie franciscaine de dévotion approuvée par Sixte V à Assise en 1585. *Cordígero* signifie « porteur de corde ou de cordon ». Le nom *cordígero* est probablement dérivé du latin *cordarius* (cordon) (N. du T.)

Quant à l'exposition du Saint-Sacrement les jours que vous indiquez, vous pouvez la faire à l'exercice du soir, mais pas le matin à la messe, car cela est contraire à la pensée de l'Église et plusieurs dispositions s'y opposent. Il n'y aurait aucune objection à manifester et à laisser le Seigneur exposé après la messe. Toutefois, si vous souhaitez utiliser le congé qui vous a été accordé lors de la prochaine fête de l'Immaculée Conception, vous devez demander cette autorisation par écrit, afin qu'elle soit conservée dans le dossier.

J'applaudis et je bénis votre zèle pour le bien de ces paroissiens, dont je garde un bon souvenir, et avec mon affection, je vous envoie aussi ma bénédiction pastorale, que j'adresse d'une manière spéciale à vous, votre prélat et votre serviteur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

152. Au Provincial des Pères Capucins de Navarre

Segorbe, 19 décembre 1927

1851 Très Révérend Père Provincial des Pères Capucins de Pamplona.

Très cher Père : Ayant appris que le Père Gumersindo doit se rendre à Madrid en janvier prochain, je serais très reconnaissant à Votre Révérence, si cela est possible, de l'autoriser à venir à Valence pour prêcher dans le Couvent Noviciat de mes Religieuses Tertiaires Capucines de Masamagrell, lors de la fête d'adieu de l'expédition de missionnaires qui s'embarquera pour le Caroní.

Si Votre Révérence accepte ce souhait, qui est aussi celui de mes Religieuses, le Père Gumersindo pourra communiquer directement avec la Mère Générale pour qu'elle lui indique la date, car elle dépendra du départ du bateau à vapeur.

A cette occasion, il se rappelle de Votre Révérence attentive et sûr serviteur ce mineur frère dans le Saint-Père Saint François.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

153. Au prêtre Manuel María Camargo

Segorbe, 7 janvier 1928

1852 Très Illustre Monsieur Don Manuel Maria Camargo, chanoine de la cathédrale de Bogota.

Respectable et très digne monsieur : Votre Seigneurie regretterait mon silence à vos estimées lettres des 11, 28 et 31 octobre, dans lesquelles vous me parliez de la fondation que Votre Seigneurie a si généreusement offerte à ma Congrégation de Religieux Tertiaires Capucins.

Je ne sais pas si Votre Seigneurie est au courant de la grande tribulation qui nous a frappés à la fin du mois de septembre avec la mort du Père Général, le Père Javier de Valencia, qui n'a jamais été pleuré ; pour cette raison, toutes les affaires en cours de la Congrégation ont été suspendues jusqu'à la célébration du Chapitre et l'élection d'un nouveau Général. Ce Chapitre a eu lieu le 29 du mois dernier, avec l'élection comme Père Général de la Congrégation du Très Révérend Père Bienevenido de Dos Hermanas, qui, je suppose, s'est déjà offert à Votre Seigneurie également.

Je peux prévoir que le défunt Père Général et son Conseil (qui est toujours le même) étaient très bien disposés à l'égard de la fondation que Votre Seigneurie nous offre dans cette ville, si nous considérons seulement le peu de personnel que nous avons, ce qui est à peine suffisant pour répondre aux besoins des fondations existantes ; et il y en a beaucoup d'autres que l'on nous demande continuellement en Espagne.

Le nouveau Père Général m'écrit que lors de la première réunion, le thème de cette fondation, qui reste très attractive au Conseil Général, a également été abordé et me dit : « Comme il serait bon que l'Illustre Señor Camargo fasse le voyage prévu, et alors nous pourrions nous comprendre de bouche à oreille ! ». Je fais mien ce même souhait, car ainsi Votre Seigneurie pourra connaître en profondeur notre Congrégation et vous vous comprendrez mieux pour réaliser cette fondation que je souhaite ardemment voir se réaliser.

Je me mets une fois de plus aux ordres de Votre Seigneurie, et me recommandant à vos prières, je me répète comme votre très attentif et sûr serviteur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

154. À plusieurs Tertiaires Capucines

Segorbe, 23 janvier 1928

1853 Que la Sainte Vierge Notre Mère des Douleurs accompagne et dirige les pas de la Très Révérende Mère Générale et des Religieuses qui se rendent à la Mission de Caroni, afin qu'elles attirent une multitude d'âmes à Jésus-Christ, notre vie.

Votre père et serviteur

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

155. À plusieurs Tertiaires Capucins

Segorbe, 9 avril 1928

1854 Mes fils bien-aimés Très Révérend Père Ludovico, Père Joaquín et Fr Emilio.

C'est avec une grande satisfaction que j'ai reçu votre très appréciable lettre du 2 des courants et celle des appréciables jeunes postulants qui sont entrés dans cette maison.

Vous voyez, très chers, comment le grain de moutarde est devenu un buisson, qui deviendra bientôt un arbre feuillu dans lequel viendront se nicher de nombreux oiseaux, les âmes choisies de Dieu revêtues de la livrée du Séraphin d'Assise⁷⁸⁰. Je l'ai toujours espéré, même contre tout espoir. Et Vos Révérences devraient s'estimer heureuses d'avoir été choisies par Dieu pour semer cette graine et la cultiver soigneusement avec l'engrais du labeur et des privations propres à toute fondation.

1855 Sans doute aurez-vous eu à souffrir beaucoup, de sorte que vos esprits seront parfois abattus ; mais vous aurez pu vous convaincre, et vous verrez plus clairement, que les grandes œuvres du Seigneur portent toutes cette marque caractéristique. C'est pourquoi Sainte Thérèse a mis plus d'efforts dans les fondations où elle voyait plus d'opposition et de difficultés, généralement l'œuvre de l'ennemi⁷⁸¹.

Je vous félicite donc de tout cœur, surtout pour avoir inauguré cette chapelle le jour de notre Mère, qui commémore la fondation de la Congrégation.

Aux jeunes bien-aimés qui ont l'intention de rejoindre notre Congrégation, je les considère certainement comme des fils, et ils doivent se sentir très honorés d'être choisis comme base de notre Congrégation en Italie.

Qu'ils demandent au Seigneur la persévérance et aiment beaucoup la Congrégation.

A tous il bénit et se recommande à vos prières, ce son père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

156. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 24 juin 1928

1856 Très Révérend Père Ludovico, Religieux et enfants sérapiques de notre maison de Galatone (Italie).

Mes bien-aimés dans le Christ : C'est avec une grande satisfaction que j'ai reçu votre photographie (bien qu'elle soit arrivée très abîmée) et j'en déduis que Vos Révérences sont en bonne santé et je bénis le Seigneur pour le progrès de cette maison, dont les premiers rejetons me plaisent

⁷⁸⁰Cf. Mt 13,31-32.

⁷⁸¹Cf. Supra. 1839.

beaucoup, et j'espère qu'ils seront une semence très abondante de notre Congrégation dans cette nation. Je les bénis de toute mon âme.

Il semble que le Seigneur veuille faire connaître notre Congrégation dans d'autres nations, et actuellement le Très Révérend Père Pedro de la Iglesia et le Père Arturo sont en route pour Bogotá, pour prendre en charge, si cela leur convient, une magnifique fondation qui nous est offerte dans cette capitale. Priez le Seigneur pour que sa très sainte volonté soit faite en toutes choses.

Que vos Révérences travaillent avec ardeur à cette fondation, qui, je l'espère, sera la base d'une fondation plus importante à Rome, où notre Procuration Généralice pourra se constituer avec le temps.

Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit de tout cœur et se recommande à vos prières.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

157. Aux Tertiaires Capucines d'Amérique

Segorbe, 10 juillet 1928

1857 Lettre circulaire à nos Religieuses d'Amérique⁷⁸².

Filles bien-aimées : Désirant que mes paroles atteignent également toutes Vos Charités dans ces terres lointaines d'Amérique, fille préférée de notre chère Mère Espagne, et afin de remplir le devoir sacré de vous instruire, de vous encourager et de vous corriger, et comme un père, afin que vous puissiez remplir fidèlement les devoirs de votre noble mission et ne pas décevoir les desseins de la Divine Providence à votre égard, je choisis toujours de vous adresser mes paroles en commun et sous la forme d'une lettre circulaire afin que, la conservant, vous puissiez en faire usage dans les diverses circonstances où vous en aurez besoin.

1858 Tout d'abord, je ne me lasserai jamais de vous recommander la gratitude et l'amour pour notre chère Congrégation. Le Seigneur s'est servi d'elle pour vous donner l'être de religieuses dont vous jouissez et qui vous distingue des autres Instituts ; et elle est, pour la même raison, votre Mère, qui par la vie religieuse vous a communiqué son esprit, son caractère et sa prédilection pour les vertus d'humilité, de simplicité, de charité et de zèle apostolique, qui caractérisent notre Ordre séraphique⁷⁸³.

De même qu'un enfant met son affection pour sa mère, si pauvre soit-elle, avant des milliers d'autres femmes plus riches et mieux habillées que celle-ci, parce qu'il reconnaît qu'il a reçu d'elle la vie, de même votre amour, votre sollicitude et votre intérêt doivent être placés, mes filles bien-aimées, dans la Congrégation au sein de laquelle le Seigneur a voulu vous placer.

Et comprenez qu'à cet amour et à cette fidélité, le Seigneur lie les grâces qui vous rendront agréables à ses yeux divins et même vous élèveront à la plus grande perfection et à la plus haute sainteté.

1859 D'autre part, vous ne devez pas oublier, et encore moins ignorer, les sacrifices que la Congrégation a fait, et comme une mère, est toujours prête à faire pour vous, en renonçant, afin de s'occuper de vous, des Religieuses, non seulement utiles, mais même nécessaires dans notre commune Mère Espagne, champ dans lequel il a plu au Seigneur de semer la graine de notre Congrégation, qui, grâce à l'irrigation et à la fécondation de sa divine grâce, est devenu un arbre si feuillu qu'il abrite déjà sous ses branches, comme des petits oiseaux, une multitude d'âmes venues de régions très éloignées⁷⁸⁴, qui, par leurs vertus et leur zèle, rendent beaucoup de gloire à Dieu et attirent une multitude d'âmes à son divin service.

Ces considérations doivent donc exciter en vous, sœurs bien-aimées, outre la gratitude envers le Seigneur qui vous a choisies pour faire partie de cette Congrégation, un grand zèle et un grand intérêt aussi pour procurer l'accroissement et la prospérité de votre chère mère, afin qu'elle puisse ainsi accomplir les hauts desseins que Dieu a sur elle.

1860 Et pour cela, l'un des principaux moyens que vous devez employer est l'union intime et paternelle des unes avec les autres, sans laquelle la destruction et la ruine de la Congrégation seraient inévitables. Car, comme le dit Jésus lui-même : « *Tout royaume divisé contre lui-même court à la ruine* »⁷⁸⁵.

Bien sûr, à cette fin, vous devrez souffrir beaucoup les unes des autres, car la différence de caractère, de tempérament, d'éducation et de nationalité sert par disposition divine pour mortifier et

⁷⁸²Cette circulaire a été rédigée à la suite de la demande au Saint-Siège de la création d'une Province autonome de la Congrégation en Colombie (cf. *50 años de las Terciarias Capuchinas en Colombia, 1905-1955* (Medellín 1974) p.60-61.

⁷⁸³Cf. LP 9, dans o. c., p.603 ; EP 44, dans o. c., 726

⁷⁸⁴Cf. Mt 13,31-32.

⁷⁸⁵Mt 12,25.

sanctifier les âmes. Mais, sœurs bien-aimées, ceci, qui s'observe même au sein des mêmes familles charnelles, ne doit en aucune façon éteindre ou même diminuer en vous l'union mutuelle et la charité, vertu par laquelle le Seigneur dit que nous devons être reconnus comme ses disciples. Et donc, comme le dit l'Ecclésiaste : « *le fil triple ne rompt pas facilement* »⁷⁸⁶, combien solide ne devrait pas être le fil qui vous lie et vous unit, vous qui professez la même foi, qui appartenez à la même Congrégation et qui êtes filles de la même mère Espagne ?

1861 Mais voici que c'est parce que la force et la puissance des Instituts religieux sont liées à cette union que l'esprit infernal, qui les hait tant, cherche par tous les moyens que lui suggèrent sa malice et sa ruse à y introduire le germe de discorde qui affaiblira leur force et provoquera leur mort. Et ne croyez pas qu'il le fasse tout seul, ou en faisant connaître ses intentions ; il se sert toujours de personnes, apparemment bien intentionnées, et qui seraient loin de seconder les plans de l'ennemi si elles les connaissaient clairement ; et il dissimule aussi ses sinistres tentatives sous le prétexte d'un plus grand bien et d'un accroissement spirituel, seuls moyens par lesquels il peut séduire les âmes religieuses.

La pierre de touche par laquelle vous pouvez savoir, mes chères filles, si l'or avec lequel l'ennemi essaie de vous éblouir est vrai ou faux, sera toujours le principe de l'autorité, qui pour les moniales n'est autre que la Supérieure Générale. Ainsi, quoi que l'on tente sans leur consentement, ou que l'on leur cache, quelque spécieuses que soient les raisons, et quelles que soient les personnes qui le conseillent, soyez assurés que cela ne vient pas du bien, mais de l'ennemi commun, qui, sous prétexte de bien, a su les tromper.

Il y a des années, mes sœurs bien-aimées, le Seigneur me fit connaître les efforts de l'esprit infernal pour détruire notre Congrégation dans ces contrées lointaines, sous le prétexte d'une indépendance mal comprise, qui serait certainement la cause de votre ruine. Mais depuis quelque temps, j'ai reçu une connaissance plus claire et plus détaillée de ce que l'esprit infernal complot et manigance dans cette tentative.

Et je manquerais gravement à mon devoir et à ma conscience si je ne vous donnais pas, mes filles bien-aimées, l'avertissement d'être sur vos gardes contre les attaques rusées d'un ennemi aussi rusé.

1862 N'oubliez pas, mes filles bien-aimées, que l'obéissance que vous avez promise lors de votre profession, celle qui vous constitue religieuses, a été faite à la Mère Générale, qui par elle-même ou par son représentant l'a acceptée au nom de la Congrégation, et que vous êtes soumises à son autorité. Considérez donc comme subversive toute idée ou tout projet qui tend à vous détourner de l'autorité, en gardant à l'esprit que ceux qui ne seraient pas gouvernés par sa tête, qui est la Supérieure Générale, seraient toujours considérés comme des membres disloqués de la Congrégation.

Même moi, votre père, je ne pouvais plus les considérer comme des brebis du troupeau que le Seigneur m'a confié.

1863 Lorsque, mes filles bien-aimées, plein d'amertume, j'écrivais ces derniers mots, le Seigneur a voulu soulager ma peine en m'envoyant le courrier portant les Constitutions de notre Congrégation, déjà révisées par le Saint-Siège le 3 du présent mois. Et la lettre d'accompagnement indique : « S'agissant d'un Institut qui a l'honneur d'avoir encore son Vénérable Fondateur, en l'auguste personne de Votre Excellence, il nous a semblé juste de faire cette expédition directement à Votre Excellence elle-même ».

Dans le ferme espoir que le texte renouvelé sera d'un grand bénéfice pour l'Institut des Religieuses Tertiaires Capucines.

Aidez-moi donc, mes filles bien-aimées, à remercier le Seigneur pour un si grand bienfait, et n'oubliez jamais les conseils de votre père, qui vous aime et vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

158. Au Père Jesús Durá, TC.

Segorbe, 13 octobre 1928

1864 Révérend Père Jesús Durá, Supérieur de la maison de correction Buen Pastor.

Très cher dans le Christ : Sur ordre de la Révérende Mère Supérieure du Collège d'Altitude, je dois faire savoir à Votre Révérence, afin que vous le communiquiez au Père Angel de Cañete, que la formule du thé mapuche demandée par ledit Père est un secret confié par l'auteur aux Religieuses

⁷⁸⁶Qo 4,12.

Tertiaires Capucines et gardé par la Mère Procureuse Générale. Ledit Père pourrait lui demander quelques sachets du dit thé, qu'elle serait sans doute très heureuse de lui servir.

Avec des salutations affectueuses à tous les religieux, votre père et serviteur dans le Christ vous bénit tous.

P. S. Dites-lui, Votre Révérence, que la Mère Procureuse Générale, Sœur Carmen de Oviedo, réside à Masamagrell.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

159. Aux Tertiaires Capucines et Tertiaires Capucins

Segorbe, décembre de 1928

Mes chers fils et filles Religieux Tertiaires Capucins.

Les jours où notre sainte Mère, l'Eglise, transportée de joie, nous rappelle la venue dans le monde de notre Rédempteur, approchent, très chers. Cet événement que les anges nous annoncèrent était un motif de grande joie pour tout le monde, car leur Sauveur était né ; et c'est de cette joie que les esprits angéliques nous ont donné l'exemple en chantant en chœur : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et sur la terre paix aux hommes objets de sa complaisance* »⁷⁸⁷. En ce jour donc, fils et filles bien-aimés, réjouissons-nous, à l'exemple de notre Père Saint François, le fou d'amour, et bannissons de nous toute cause de déplaisir et de tristesse, car notre bien-aimé Jésus est venu pour nous, et nous a ouvert à nouveau le royaume des cieux que le péché nous avait fermé. Réjouissons-nous donc, fils et filles bien-aimés, dans le Seigneur !⁷⁸⁸.

Un autre motif de reconnaissance envers la bonté divine m'est offert dans l'année qui vient, pour lequel je vous prie, fils et filles bien-aimés, de m'aider à rendre grâce au Seigneur, et c'est : que les dates du cinquantième anniversaire, ou jubilé d'or, de mon ordination sacerdotale et de ma première messe approchent, qui étaient, respectivement, les 29 mars et 4 avril 1879⁷⁸⁹.

1866 Je suis accablé, chers enfants, de penser à mes nombreuses infidélités envers Dieu dans une si longue vie et à la considération de la gloire que je pouvais et aurais dû lui donner dans l'accomplissement des ministères et des offices dont il m'a honoré. C'est pourquoi je vous prie instamment de m'aider, en tant que bons fils et filles, à implorer d'abord le pardon du Seigneur pour mon ingratitude, et ensuite à le remercier pour ses miséricordes et ses bienfaits. Demandez-lui, en outre, de m'accorder que la courte vie qui me reste soit employée à son service de telle sorte que je puisse lui rendre la gloire que je lui ai enlevée par mes infidélités, et atteindre encore le degré de perfection que sa divine bonté exige de moi.

En vous souhaitant à tous un joyeux Noël et une abondance de grâces pour la nouvelle année, votre père et serviteur dans le Christ vous bénit de tout cœur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

160. Au Prêtre Don Manuel María Camargo

Segorbe, 30 décembre 1928

1867 Très Illustre M. Don Manuel Maria Camargo.

Respectable et très digne monsieur : Votre Seigneurie voudra bien m'excuser de n'avoir pas répondu plus tôt à votre attentive lettre, mais les nombreuses occupations du moment m'en ont empêché. Aujourd'hui donc, alors que je peux consacrer un peu de temps à l'accomplissement de votre agréable dette, je commence par vous féliciter pour la nouvelle année, que je vous souhaite très prospère et abondante, surtout en grâces spirituelles, et que le Seigneur vous accorde en elle *de rore caeli et de pinguedine terrae abundantiam*.

Je vous félicite également du fait que le Seigneur vous a finalement accordé la réalisation de vos souhaits répétés que notre humble Congrégation soit chargée de la grande œuvre qui immortalisera Votre

⁷⁸⁷Lc 2,14.

⁷⁸⁸1C 85, dans o. c., p.193 ; EP 114, dans o. c., p.785 ; 2C 199, dans o. c., p.344.

⁷⁸⁹Cf. supra, 47.48.

Seigneurie. Que Votre Seigneurie ait eu à souffrir des contradictions pour cela, et que tout ne se soit pas passé comme vous le souhaitiez, il n'y a pas de doute que c'est la plus grande preuve d'être l'œuvre de Dieu ; car celles-ci portent toujours avec elles le cachet de la contradiction, de sorte que le mérite de ceux que la divine providence choisit pour les exécuter est d'autant plus grand.

1868 Le très révérend Père Pedro de la Iglesia, religieux très méritant, en tant que Conseiller Général de la Congrégation, ne peut être Supérieur ni continuer dans cette ville, car sa mission se limitait à inspecter le terrain et à discuter des fondations avec Votre Seigneurie, acceptant la fondation si ces fondations étaient conformes aux instructions qu'il avait reçues du Conseil Général.

En ce qui concerne les frais, Votre Seigneurie ne doit pas s'étonner qu'ils soient un peu plus élevés qu'ils ne l'auraient été si, comme Votre Seigneurie l'a dit dans ses premières lettres, la propriété de l'Asile était passée à la Congrégation ; car on ne cachera pas à Votre Seigneurie que la situation des religieux aurait été bien différente s'ils n'avaient pas à dépendre demain des Conseils, qui parfois entravent plutôt que favorisent le progrès des fondations.

1869 Votre Seigneurie ne doit pas s'étonner que les religieux préfèrent faire la traversée sur des bateaux à vapeur espagnols ; car il est très triste de devoir faire un si long voyage sans comprendre la langue, s'il s'agit de bateaux à vapeur étrangers ; de devoir s'habituer à une nourriture inaccoutumée et, surtout, de ne pas avoir la consolation de pouvoir célébrer et recevoir le Seigneur pendant un si long voyage. De plus, comme nous l'avons déjà vu, le rabais que ces navires à vapeur étrangers peuvent faire n'est pas supérieur à celui accordé par la *Trasatlántica Española*.

Ne doutez pas, Très Illustre Seigneur, que les Pères que vous avez dans cette fondation et le Conseil Général ne soient tous très satisfaits et très reconnaissants à Votre Seigneurie, et qu'ils se sacrifient volontiers pour vous plaire en tout, et pour élever à de grandes hauteurs l'œuvre dont Dieu a voulu que Votre Seigneurie soit le digne fondateur. Un travail qui sera sa récompense et sa couronne sur la terre et dans le ciel.

En toute confiance, donc, Votre Seigneurie s'adressera au Père Pedro et au Conseil Général, qui tous désirent vous plaire en toutes choses.

Et moi, votre mineur serviteur, je me sou mets par la présente à votre commandement comme votre serviteur sûr.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

161. Au Père Jesús Durá, TC.

Segorbe, 3 mars 1929

1870 Révérend Père Jesús Durá, Supérieur de la maison de correction Buen Pastor.

J'ai reçu votre attentive lettre du 2 du présent, et tout d'abord je vous remercie de votre bon souvenir et de votre charité envers les pauvres prêtres de ce diocèse, qui manquent vraiment des messes ordinaires ; mais je prévins Votre Révérence que j'ai élevé les allocations pour eux à 2 ptas. vu l'état de pauvreté des prêtres, et Votre Révérence comprendra que je ne leur donnerai pas une célébration d'une allocation moindre. Comme les francs sont si bas aujourd'hui, seuls les 8 francs que Votre Révérence m'indique peuvent équivaloir à l'allocation de 2 pesetas ; et de ceux-ci, bien entendu, je recevrai avec plaisir et reconnaissance ceux que vous m'enverrez.

Quant à mon jubilé d'or dans cette cathédrale, il n'y aura, si Dieu le veut, qu'une messe solennelle, et je ne crois pas et ne souhaite pas qu'il y ait de soirées. Dans la Congrégation, Votre Révérence sait peut-être déjà que je les célébrerai à Godella le 22 de ce mois, en la fête de notre Mère des Douleurs, en la fête de laquelle j'ai dit la première messe. Ce jour-là, pensez à moi d'une manière spéciale dans vos prières, ce qui est la seule chose que mon âme désire et dont elle a besoin.

En cette occasion, votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

162. Aux Tertiaires Capucins de Galatone

Segorbe, 16 mars 1929

1871 Mes chers fils le Supérieur et le Religieux de notre maison de Galatone.

Très chers dans le Christ, s'approche la fête de notre Mère des Douleurs, si agréable et pleine de consolation pour nous tous, car elle est la Protectrice et la Patronne de notre Congrégation.

Mais si chaque année cette fête est une raison pour nous de nous réjouir, pour moi elle revêt un caractère particulier cette année car j'ai célébré ma première messe en ce jour il y a 50 ans⁷⁹⁰.

C'est pourquoi, en vous félicitant, comme d'habitude, je vous prie de me confier à Dieu de manière spéciale en ce jour où j'ai l'intention de célébrer la messe au nouvel autel que je dédie à notre Mère dans l'église de Godella, maison mère de notre Congrégation.

En anticipant mes remerciements, votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

163. Aux Tertiaires Capucins

Segorbe, 19 mars 1929

1872 Mes chers fils, le Supérieur et les Religieux tous.

Très chers dans le Christ, s'approche la fête de notre Mère des Douleurs, si agréable et pleine de consolation pour nous tous, car elle est la Protectrice et la Patronne de notre Congrégation.

Mais si chaque année cette fête est une raison pour nous de nous réjouir, pour moi elle revêt un caractère particulier cette année car j'ai célébré ma première messe en ce jour il y a 50 ans.

C'est pourquoi, en vous félicitant, comme d'habitude, je vous prie de me confier à Dieu de manière spéciale en ce jour où j'ai l'intention de célébrer la messe au nouvel autel que je dédie à notre Mère dans l'église de Godella, maison mère de notre Congrégation.

En anticipant mes remerciements, votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

164. Au Père Jesús Durá, TC.

Segorbe, 23 mars 1929

1073 Révérend Père Jesús Durá.

Très cher dans le Christ : Parmi les cadeaux offerts à l'occasion du jubilé d'or de mon sacerdoce, j'ai reçu avec une affection et une gratitude particulière celui de Votre Révérence et Communauté, tant parce qu'il est l'image de la Sainte Vierge Patronne de l'Espagne, que parce qu'il provient de mes fils bien-aimés ; car rien n'est plus agréable pour les parents que les démonstrations d'affection et de vénération de leurs fils.

La belle image de la Vierge présidera la salle de réception principale de ce palais, et il va sans dire que lorsque je la verrai, je n'oublierai jamais mes chers fils de Saragosse. Je suis très heureux d'envoyer par le même courrier les photographies que Votre Révérence m'a demandée, tant pour la communauté que pour le distingué M. Don Juan Trusells, à qui je suis très reconnaissant des efforts qu'il a déployés pour acquérir une si belle image.

Que Dieu le rende à tous est le souhait et la demande de ce votre père et serviteur dans le Christ, qui vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁷⁹⁰Cf. supra, 48.

165. Au Père José María Pérez de Alba, TC.

Segorbe, 24 mars 1929

1874 Révérend Père José Pérez de Alba.

Très cher dans le Christ : Parmi les nombreuses félicitations que je reçois en ces jours à l'occasion de mon jubilé d'or de sacerdoce, je suis particulièrement reconnaissant pour celles de mes fils et filles, les Religieux Tertiaires. Mille mercis, donc, pour les félicitations de cette Révérende Communauté, surtout pour les prières qui les accompagnent et dont j'ai tant besoin.

Le jour de notre Mère des Douleurs, j'ai eu le plaisir de célébrer dans la nouvelle chapelle et le nouvel autel qui lui sont dédiés dans notre église de Godella, qui est très belle ; puis une demi-messe pontificale solennelle a été chantée, et j'ai pu donner la Bénédiction papale, pour laquelle le Saint-Père m'a autorisé dans une très belle lettre qu'il m'a adressée, une distinction imméritée que je ne pourrai jamais remercier assez⁷⁹¹.

Dans cette cathédrale, la fonction aura lieu le 4 et le 17 dans l'église de nos sœurs de Masamagrell.

Avec les rappels ci-joints, votre père et serviteur en Christ vous envoie sa bénédiction.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

166. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 28 mars 1929

1875 Très Révérend Père Ludovico de Valencia.

Très cher dans le Christ : Après avoir salué Votre Révérence et les Religieux de cette maison, et anticipé mes vœux de Pâques, je vous écris pour vous demander une faveur, qui est la suivante : J'aurais besoin que vous m'envoyiez quatre petites bouteilles de l'eau miraculeuse de Saint-Nicolas de Bari, comme celle que Votre Révérence m'a donnée lorsque vous êtes venu au Chapitre, ce dont je vous ai été très reconnaissant. J'ai donné cette eau à ma sœur, qui était gravement malade, et elle attribue son amélioration au miracle du Saint, elle est donc enthousiaste et souhaite que je lui achète une autre bouteille ; je serais donc reconnaissant à Votre Révérence de m'envoyer au plus vite les quatre petites bouteilles que je vous indique. Vous me ferez savoir combien cela coûtera afin que je puisse vous l'envoyer de la manière que vous indiquez.

Avec mes salutations affectueuses et ma bénédiction à ces bons Religieux et Séraphiques, votre serviteur attentif et sûr se répète de Votre Révérence.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

167. Au Père Jesús Durá, TC.

Segorbe, 24 avril 1929

1876 Révérend Père Jesús Durá.

Très cher dans le Christ : Ayant reçu sa lettre attentive du 22 des courants, je m'empresse d'envoyer à Votre Révérence un rescrit d'indulgences au suffrage de son bon père, qu'il soit en gloire. Je ne pense pas qu'il ait beaucoup besoin d'indulgences, car il était un modèle de vertu ; néanmoins, j'offre de le garder dans mes pauvres prières, et à Votre Révérence je présente mes plus sincères condoléances en mon nom et au nom des Religieux de cette maison pour une perte si sensible et irréparable.

Les célébrations dans la cathédrale et dans les maisons mères de nos congrégations de Godella et Masamagrell, qui ont eu lieu à l'occasion de mon jubilé d'or, ont été vraiment très solennelles. Je n'aurais

⁷⁹¹Cf. supra, 238, note 140.

jamais pensé que cet événement pouvait avoir un tel retentissement, mais merci à Dieu pour tout, et à ceux qui y ont pris une part si active !

Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

168. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 28 avril 1929

1877 Très Révérend Père Ludovico de Valencia.

Très cher Père Supérieur : J'écris aujourd'hui à Votre Révérence pour vous informer que j'ai enfin reçu le paquet que Votre Révérence m'a envoyé⁷⁹².

Le Très Révérend Père Général m'a donné de bonnes références de cette maison après la visite qu'il y a faite. Je suis persuadé qu'avec le temps, cette visite doit déboucher sur une fondation à Rome pour la Procuration de la Congrégation.

C'est avec satisfaction que j'ai vu dans la photographie que m'a envoyée Votre Révérence l'augmentation de la famille, et je désire beaucoup voir que nous ayons bientôt des religieux italiens dans notre Congrégation.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

169. Au Père José María Pérez de Alba, TC.

Segorbe, 20 mai 1929

1878 Révérend Père José Pérez, Supérieur de la Maison de Correction d'Amurrio.

Très cher dans le Christ : Tout d'abord, je félicite cordialement Votre Révérence et Communauté, car les améliorations qui sont apportées dans cette maison sont arrivées au temple du Seigneur, avec le précieux et donc beau autel que vous allez bientôt inaugurer.

Combien je serais heureux de pouvoir le bénir et d'assister aux fonctions par lesquelles on solennisera cet acte, faisant ainsi plaisir à Vos Charités et à mes Religieuses de cette ville ! Mais j'ai déjà un engagement pris dans l'une de nos maisons pour la célébration de ma fête patronale, et je dois célébrer des Ordres Sacrés le 26 ; donc vous comprendrez que je ne peux pas accéder à vos désirs, qui auraient été les miens. En outre, la grave maladie que j'ai eue m'a laissé quelques reliques qui rendent difficile d'entreprendre de longs voyages⁷⁹³.

Sans plus attendre, et avec des salutations affectueuses à tous les religieux et religieuses, votre père et serviteur dans le Christ, qui vous bénit, se recommande à la prière de tous.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

170. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Segorbe, 28 octobre 1929

1879 Révérende Mère Isabel de Benisa.

Très chère dans le Christ : L'homme propose et Dieu dispose. Je dis cela parce que j'avais pensé qu'avec la fête de Saint François je pourrais répondre aux souhaits de cette Révérende Communauté en allant leur rendre visite ; mais il s'avère maintenant, selon ce que me dit le Père Provincial, que cette fête

⁷⁹²Cf. supra, 1875.

⁷⁹³Cf. supra, 237, note 138.

n'a pas lieu à Ollería, mais à Magdalena, le 3 novembre prochain, jour où, dans l'après-midi, on célébrera aussi l'adieu des religieuses qui doivent partir pour la Chine à l'Asile de Masamagrell.

Dieu me donnera une autre occasion de visiter cette communauté. En attendant, recevez la bénédiction que vous envoie votre père et serviteur en Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

171. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Segorbe, 9 décembre 1929

1880 Révérende Mère Isabel.

Très chère dans le Christ : À l'occasion de la première messe du Maître de Chapelle de cette cathédrale, qu'il célébrera le 1er de l'année, à Cocentaina, sa ville natale, je pense passer par la ville d'Ollería, dans les derniers jours de l'année, pour aller de là à Cocentaina, et faire ainsi plaisir aux deux parties.

Pour cela, j'aimerais que Votre Révérence nous dise quel train nous pourrions prendre depuis Valence pour nous rendre dans cette ville, soit pour le déjeuner, soit à une bonne heure de la journée, et si nous pouvons compter sur une bonne voiture privée qui pourrait nous emmener directement de Játiva. Pour nous emmener de là à Cocentaina, une voiture viendrait de Cocentaina pour nous prendre.

Bien sûr, comme je ferais le voyage à la demande de Votre Révérence, nous resterons dans cet Hôpital. Et Votre Révérence aura soin de faire voir aux Pères Capucins (pour qu'ils ne soient pas offensés) que puisque c'est Votre Révérence qui m'appelle, vous voulez que je reste à l'Hôpital. Ceci sans préjudice du fait que j'ai passé une journée au Couvent.

Je connais déjà les chambres et je sais qu'elles conviennent pour notre logement, mais je vous préviens que nous ne devons et ne pouvons pas utiliser le réfectoire de la Communauté pour nos repas, mais que, bien qu'avec un certain travail supplémentaire pour les Sœurs, nous devons être servis dans une de nos chambres.

De tout cela, j'attends une réponse rapide afin de déterminer le jour et l'itinéraire du voyage. Et jusqu'à ce que vous receviez une nouvelle lettre de ma part, ne donnez pas de publicité à ce dessein.

Avec mes salutations affectueuses et ma bénédiction à toutes les religieuses, votre père et serviteur dans le Christ, reste à votre service.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

172. Aux Tertiaires Capucines d'Ollería

Segorbe, 20 décembre 1929

1881 L'ÉVÊQUE DE SEGORBE BÉNIT

à ses filles bien-aimées, la Supérieure et les religieuses de l'Hôpital d'Ollería, et souhaite que, possédées par l'esprit du Séraphique Père Saint François, elles puissent célébrer avec une grande joie la commémoration de la naissance de notre Divin Rédempteur, et que l'année à venir soit très heureuse et remplie de bénédictions célestes.

Fr. Luis Amigó y Ferrer saisit volontiers cette occasion pour vous renouveler le témoignage de sa considération la plus distinguée.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

173. Aux Tertiaires Capucins

Segorbe, 3 février 1930

1882 Très chers Pères et Frères.

Grand fut pour toute notre Congrégation le jour d'hier, où nous avons commémoré, avec la purification de Notre-Dame, sa première douleur dans la prophétie de Siméon ; et Notre-Dame a voulu qu'en son jour elle soit bénie et inaugurée, par le Révérend Père Général, la nouvelle équipe de nos religieux en Italie.

C'est certainement un motif de grande réjouissance pour nous tous. Et moi, bien qu'absent de corps, j'étais en esprit avec Vos Révérences.

Quelle grande providence le Seigneur a pour nous !

1883 En cette fête, en 1889, j'ai terminé les Constitutions et, les ayant remises entre les mains de notre Mère des Douleurs, j'ai célébré la Sainte Messe à son autel. Bénissons le Seigneur pour tant de miséricordes !⁷⁹⁴

Et maintenant, en bénissant mes nouveaux Benjamins en Religion et en les tenant dans mes bras, ainsi que ceux qui aspirent à porter le saint habit, je les place tous sous le manteau de notre Sainte Mère, afin qu'elle les guide et les conduise sur le chemin de la perfection de leur âme, pour qu'ils puissent ensuite répandre l'odeur des vertus et attirer de nombreuses âmes au service du Seigneur, donnant ainsi beaucoup de gloire et d'honneur à notre mère la Religion, dans cette nation bien-aimée d'Italie⁷⁹⁵.

A toutes Vos Révérences, Votre Père et Serviteur dans le Christ étend cette même bénédiction.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

174. Au Père José María Pérez de Alba, TC.

Segorbe, 26 mars 1930

1884 Révérend Père José Pérez.

Très cher Père Supérieur : J'ai reçu votre lettre attentive du 23 de ce mois et le télégramme annonçant le décès de la femme de Don Emilio Ibarra, et immédiatement par télégramme j'ai envoyé mes condoléances au dit monsieur et accordé des indulgences en suffrage de sa femme, en envoyant le rescrit par poste immédiate. C'était une dame très vertueuse, et il faut croire qu'elle devait avoir peu à purger ; néanmoins, je la garde présente dans mes pauvres prières.

Je remercie Votre Révérence de m'avoir donné la nouvelle afin que je puisse être en règle avec cette famille, à qui nous devons tant.

Je me suis beaucoup réjoui des bonnes nouvelles que Votre Révérence me communique au sujet de la fondation de la Maison de Correction pour Filles offerte à nos Religieuses Tertiaires. Je Combien nous devons tous à Don Gabriel ! Que Dieu nous bénisse, nous pouvons lui rendre la pareille !

Je suppose que la Mère Générale est déjà au courant de toutes ces nouvelles que Votre Révérence me communique ; cependant, je vais lui transmettre pour sa satisfaction la lettre de Votre Révérence, et pour qu'elles aussi présentent leurs condoléances à Don Emilio Ibarra.

Avec mes salutations affectueuses et ma bénédiction aux Religieux, il se répète aux ordres de Votre Révérence son père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

175. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 18 août 1930

1885 Très Révérend Père Ludovico de Valencia.

⁷⁹⁴Cf. supra, 105 ; 1900.

⁷⁹⁵Cf. supra, 1812, note 117.

En tenant compte du fait que demain c'est la fête de Votre Révérence, bien que je sois un peu délicat depuis quelque temps, je voudrais vous féliciter cordialement en mon nom et au nom des religieux de cette maison, en vous souhaitant les bénédictions et les grâces du Seigneur par l'intercession de votre Saint Patron.

A cette occasion, il envoie sa bénédiction à tous ces bons religieux et sésaphiques votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

176. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Segorbe, 18 novembre 1930

1886 L'ÉVÊQUE DE SEGORBE BÉNIT

à la Révérende Mère Isabel de Benisa, Supérieure de l'Hôpital d'Ollería, et la félicite cordialement pour sa fête, s'associant aux réjouissances et aux festivités que ces bonnes Religieuses lui présenteront, et suppliant le Seigneur de la combler de ses bienfaits et de ses grâces par l'intercession de Sainte Isabel, sa Patronne, en lui demandant des prières.

Fr. Luis Amigó y Ferrer saisit volontiers cette occasion pour vous renouveler le témoignage de sa considération la plus distinguée.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

177. Au Pro-Vicaire Apostolique de la Guajira OFM. Cap.

Segorbe, 28 novembre 1930

1887 Très Révérend Père Bienvenido, Pro-Vicaire Apostolique de Guajira.

Très cher Père : La nouvelle qui m'a été communiquée par divers canaux du décès de notre cher et inoubliable frère le Père Atanasio Soler, Vicaire Apostolique de cette mission, m'a causé une profonde tristesse, en raison de l'estime que je lui portais, mais surtout à cause du grand vide qu'il laisse dans cette mission et qui est difficile à combler. Mais ceux qui en ont le plus besoin, ce sont mes pauvres Religieuses, dont il était grand soutien et soutien ; il ne me reste cependant aucun doute que dans les Religieux tous doivent trouver une grande protection et un grand soutien, mais singulièrement, je l'espère ainsi de Votre Révérence qui a toujours eu un grand intérêt pour elles, qu'aujourd'hui, de façon particulière, vous pouvez montrer par la charge que vous avez si justement occupé comme Pro-Vicaire dans cette Mission.

1888 Votre Révérence est bien consciente des grandes difficultés avec lesquelles notre Congrégation de Sœurs Tertiaires Capucines a toujours dû lutter dans ces terres éloignées, à cause du caractère et des prétentions des Religieuses elles-mêmes ; Votre Révérence s'efforcera de les maintenir bien unies et attachées au principe de l'autorité, et de leur inculquer de plus en plus d'affection pour leur mère Religion et d'obéissance à leurs Supérieures Majeures⁷⁹⁶.

Je crois que Votre Révérence comprendra bien ce que je veux lui dire et je me limite maintenant à lui présenter mes sincères condoléances pour le décès de notre cher frère Fr. Atanasio, étendu à tous les religieux de ce Vicariat à la prière desquels est confié son mineur frère et serviteur, qui les bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

P. S. À la Très Révérende Mère Commissaire, j'adresse également mes condoléances et à toutes les religieuses et leur donne quelques conseils pour leur gouvernement et leur direction.

⁷⁹⁶Cf. supra, 1857-1863.

178. Aux Tertiaires Capucins de Galatone

Segorbe, 20 décembre 1930

1889 L'Evêque de Segorbe bénit ses fils bien-aimés, le Révérend Père Supérieur, les Religieux et les Novices de notre maison de Galatone et les félicite lors des prochaines Pâques de Noël, en leur souhaitant des bénédictions du Divin Infant et en leur accordant une heureuse et prospère Nouvelle Année.

Fr. Luis Amigó y Ferrer saisit volontiers cette occasion pour vous renouveler le témoignage de sa considération la plus distinguée.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

179. Au Père Bernardino María de Alacuás, TC.

Segorbe, 7 janvier 1931

1890 Très Révérend Père Bernardino de Alacuás.

Très cher Père Supérieur : Après avoir salué Votre Révérence et les religieux de cette Maison, en vous souhaitant une bonne année, le but de cette lettre est de vous envoyer un télégramme que j'ai reçu du Président et de Messieurs de l'Assemblée des Tribunaux d'Aragón-Rioja, auxquels, comme je ne sais pas où ni comment m'adresser pour leur répondre, je prie Votre Révérence de le faire en mon nom, en les félicitant pour leur grand travail et leur zèle croissant, dont le Seigneur les récompensera largement.

En vous souhaitant bonne chance, Votre Révérence et toute la Communauté et les jeunes de cette maison de correction, votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

180. Au Père José María Pérez de Alba, TC.

Segorbe, 12 février 1931

1891 Révérend Père José María Pérez, Directeur de la Revue *Adolescens surge*.

Fils bien-aimé : Le premier numéro de la Revue que cette rédaction a eu la gentillesse de me dédier est une manifestation de l'affection des fils, dont je suis infiniment reconnaissant en tant que père ; et, bien sûr, je vous envoie une copieuse bénédiction, en demandant au Seigneur de rendre fructueux le travail que vous vous imposez pour promouvoir la grande œuvre de réforme de la jeunesse que le Seigneur a confiée à notre Congrégation.

Son père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

181. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 30 avril 1931

1892 Très Révérend Père Fr. Ludovico de Valencia.

Très cher Père Supérieur : Avec les lettres de ces nouveaux novices bien-aimés Fr. José, Fr. Antonio y Fr. Perrone⁷⁹⁷, dont j'ai lu avec grand plaisir les lettres attentives, en remerciant pour leurs signes de gratitude et d'affection filiale, auquel j'ai en retour, en demandant au Seigneur ses bénédictions,

⁷⁹⁷Il s'agit de Giuseppe Nigro, Antonio Maglio y Carmine Perrone.

afin que, étant de bons fils du P. François, ils assurent leur salut éternel, fin qu'ils se sont proposés en revêtant le Saint-Habit, j'ai également pris en charge la lettre attentive de Votre Révérence, et je me réjouis vivement du progrès croissant de cette famille séraphique, beau milieu qui donnera sans doute beaucoup de gloire à Dieu en Italie et honore notre Mère la Congrégation⁷⁹⁸.

1893 Je comprends parfaitement, comme le dit Votre Révérence, que pour s'occuper de l'instruction et de la direction d'un si grand nombre de jeunes gens que vous avez confiés à votre gouvernement, il y a trop peu de religieux dans cette maison, et je le communiquerai aux Pères du Conseil général, bien que je suppose qu'ils en prendront bien soin, et que peut-être ils auront seulement soin de ne pas augmenter davantage les maigres fonds généraux.

Mais, en tout état de cause, Vos Révérences devraient être déchargées de leur travail.

La question de la propriété de ce terrain étant réglée, ne serait-il pas possible d'en vendre une partie, même si le bail se poursuit, et d'utiliser le produit de la vente sur du papier d'État, ce qui produirait certainement plus au profit de cette maison ?

C'est juste une pensée qui me vient à l'esprit lorsque je lis les indications de Votre Révérence.

1894 Vos Révérences ne peuvent se figurer combien de satisfaction et de joie j'éprouve pour les progrès moraux et matériels de notre Congrégation en Italie, qui seraient accomplis si le Seigneur m'accordait de les voir établis à Rome, où nous pourrions avoir la Procure Générale et une maison de correction où le but de notre Congrégation pourrait être vu.

Prions Dieu, et Vos Révérences le traiteront avec le Cardinal Protecteur afin qu'il puisse couronner sa vie par cette grande Œuvre.

Vos Révérences et vos frères novices et postulants sont chaleureusement bénis par votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

182. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 25 août 1931

1895 Très Révérend Père Ludovico de Valencia.

Fils bien-aimé dans le Christ : Tout d'abord, mille pardons parce que, m'étant absent de chez moi, j'ai manqué de le féliciter à sa fête, même si je l'ai toujours présent dans mes pauvres prières, et je lui souhaite beaucoup de bonheur.

Nous avons appris l'événement fatal qui a causé la mort du Père José Ferrer, qui est en gloire, et les suffrages ont déjà été appliqués pour les religieux de cette maison.

Je vois que le Seigneur continue à bénir abondamment avec des fruits les travaux de Votre Révérence et d'autres religieux, en augmentant ce noviciat, qui atteint déjà le nombre de l'apostolat. Que Dieu veuille qu'ils imitent dans leur zèle, leur ferveur et leur activité les premiers disciples du Séraphique Père, qui étaient eux aussi douze, afin qu'ils répandent les fruits de notre Congrégation sur toute cette chère nation !

Et que le Seigneur leur accorde la longévité des vénérables prêtres dont il me parle dans sa lettre, afin qu'ils rendent beaucoup de gloire à Dieu et d'honneur à notre Congrégation.

Avec Votre Révérence votre père et serviteur dans le Christ bénit tous les religieux, et spécialement les nouveaux novices.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

183. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 8 octobre 1931

1896 Très Révérend Père Ludovico de Valencia.

⁷⁹⁸Cf. supra, 1812, note 117.

Très cher dans le Christ : Sa lettre appréciable me communiquant le vêtement du Saint-Habit de deux nouveaux religieux, choriste l'un et coadjuteur l'autre, m'a rempli de réconfort, dont mon cœur a bien besoin dans les circonstances actuelles⁷⁹⁹. ¿ Qui sait, Très Révérend Père, si nos religieux d'Espagne chercheront encore à se réfugier dans ces terres ? En cette semaine même, nous élevons des prières au Seigneur pour qu'il éclaire les députés qui forment les Cours Constituentes, afin que, sans tenir compte des instigations de l'ennemi commun, qui complot la destruction de la religion catholique, ils puissent légiférer en sa faveur et en conformité avec le Saint-Siège. Priez aussi Vos Révérences et ces fervents novices pour la pauvre Espagne, si abattue et humiliée en ces temps.

Je suis très heureux des bonnes informations que vous me donnez sur la religiosité et l'éducation de ces nouveaux religieux, qui peuvent donc être très utiles dans notre Congrégation. En mon nom, Votre Révérence, donnez-leur la bénédiction et une étreinte paternelle.

J'aimerais pouvoir parler suffisamment bien l'italien pour m'adresser directement à eux, mais Votre Révérence dira à tous les novices qu'ils me tiennent à cœur et que je leur suis très reconnaissant pour leurs témoignages d'affection.

Votre Révérence et tous les religieux sont bénis par votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

184. Au Provincial des Pères Capucins de Navarre

Segorbe, 18 novembre 1931

1897 Très Révérend Père Provincial des Pères Capucins de Navarre.

Père bien-aimé dans le Christ : Lorsque mon neveu Romualdo est revenu de la visite d'une maison de cette Province pour le noviciat de mes Religieuses Tertiaires Capucines, maison qui, selon lui, appartenait aux Pères Capucins de la Province de Toulouse, en France, il m'a dit que Votre Révérence avait été chargée de traiter de cette affaire avec ce Père Provincial, et que vous lui feriez part de sa réponse. Comme le temps passe et que Votre Révérence n'a rien à dire sur le sujet, je vous serais reconnaissant de me dire ce qu'il en est.

Pardonnez Votre Révérence pour l'inconfort causé et disposez de votre mineur frère dans le Père San Francisco et votre serviteur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

185. Aux Tertiaires Capucins de Galatone

Segorbe, 19 décembre 1931

1898 L'Evêque de Segorbe bénit ses fils bien-aimés, le Révérend Père Supérieur, les Religieux et les Novices de notre maison de Galatone et, bien que nous ne soyons pas en mesure d'offrir de nombreuses félicitations cette année en raison des circonstances, l'événement que nous commémorons en ce Noël est si grand qu'il nous fait oublier tout ce qui est terrestre et nous réjouir de la naissance de notre Rédempteur.

Que vous puissiez célébrer avec beaucoup de bonheur et pour de nombreuses années à venir, souhaite votre père et serviteur dans le Christ.

Fr. Luis Amigó y Ferrer saisit volontiers cette occasion pour vous renouveler le témoignage de sa considération la plus distinguée.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁷⁹⁹À partir de cette date, Luis Amigó déplore avec insistance la situation en Espagne dans sa correspondance et demande des prières pour elle.

186. À plusieurs Tertiaires Capucines

Segorbe, 23 janvier 1932

1899 Révérende Mère Supérieure et Religieuses de l'Orphelinat de San Sebastián de Rábago.

Très chères dans le Christ : Bien que tardivement, je vais répondre à vos aimables et affectueux vœux de Noël et de Nouvel An. Cette année, pour nous, les religieux espagnols, n'est pas très satisfaisante à cause des lois qui sont votées, opprimant l'Église et les Instituts, dont nous ne savons toujours pas ce qu'ils vont devenir, surtout en ce qui concerne l'enseignement. Priez beaucoup le Seigneur, Vos Charités, pour que ce pauvre pays qui est le nôtre ne soit pas privé d'éducation religieuse.

En ce qui concerne Vos Charités, je suis très heureux de voir le grand bien que vous faites à ces pauvres petits garçons et filles, qui sans les Pères Capucins et Vos Charités seraient encore assis dans les ténèbres de l'infidélité ; et aujourd'hui ce sont des âmes qui connaissent, aiment et servent Dieu, et qui Lui sont donc très agréables, aux mérites desquelles, avec Vos Charités, je veux aussi participer⁸⁰⁰.

Ma santé est plutôt médiocre, mais je ne peux pas demander mieux, compte tenu de mon âge avancé de 78 ans. Je vous prie de demander au Seigneur, à Vos Charités, que le peu de temps qu'il me reste à vivre soit employé, selon la volonté de Dieu, à travailler à la sanctification de mon âme.

C'est aussi le souhait de votre père, qui les bénit de tout son cœur avec toutes les âmes confiées à ses soins.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

187. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 8 février 1932

1900 Très Révérend Père Fr. Ludovico de Valencia.

Très cher Père Supérieur : Ayant reçu les lettres les plus attentives et les plus gratifiantes de nos fils bien-aimés, les premiers profès italiens, et la lettre de Votre Révérence qui les accompagnait, vous pouvez déjà imaginer la satisfaction et la joie spirituelle qu'elles ont dû me procurer. En la fête de la Purification de Notre-Dame, j'ai terminé nos Constitutions et, les plaçant dans les mains d'une image de Notre Mère des Douleurs et célébrant la Sainte Messe devant elle⁸⁰¹, je suis ensuite allé les remettre au Cardinal Monescillo, Archevêque de Valence, qui les a approuvées. Plus tard, en cette fête, la Sainte Vierge nous a ouvert les portes de l'Italie dans cette fondation de Galatone et maintenant nous sommes heureux des trois nouvelles fleurs produites par cet arbre, qui, nous l'espérons, porteront des fruits savoureux. Merci au Seigneur et à sa Sainte Mère pour tout !

Et après avoir remercié le Seigneur pour ses bienfaits, j'embrasse paternellement ces nouveaux fils bien-aimés ; mais je félicite tout particulièrement Votre Révérence, dont le Seigneur s'est servi pour former ces nouveaux religieux qui seront le fondement de notre Congrégation en Italie.

Comme j'ai envie de les voir installés à Rome auprès de notre Très Saint Père !

J'étends ces vœux aux Pères, aux Frères, aux Novices et aux Postulants à qui avec votre Révérence bénit votre Père et Serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

188. Aux Tertiaires Capucins de Galatone

Segorbe, 14 mars 1932

1901 L'Evêque de Segorbe bénit ses fils bien-aimés, le Révérend Père Supérieur, les Religieux et les Novices de notre maison de Galatone et, à l'approche de la fête des Douleurs de Notre Mère, anniversaire de la fondation de notre Congrégation, malgré les raisons de contradiction et de tristesse qui

⁸⁰⁰Cf. supra, 599-606 ; 1952.

⁸⁰¹Cf. supra, 105.1883.

nous entourent, vous félicite cordialement et vous encourage à ne pas perdre courage dans votre vocation et vos entreprises, car Dieu est avec nous et avec Lui nous surmonterons tout.

Fr. Luis Amigó y Ferrer saisit volontiers cette occasion pour vous renouveler le témoignage de sa considération la plus distinguée.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

189. Aux Tertiaires Capucins de Galatone

Segorbe, 16 juin 1932

1902 Très Révérend Père Supérieur et tous les Religieux de notre Famille Tertiaire Capucine de Galatone.

Mes inoubliables et bien-aimés fils : Parmi les nombreuses félicitations que j'ai reçues de toutes parts à l'occasion du jubilé d'argent de ma consécration épiscopale, celle que j'ai reçue de cette maison était la plus bienvenue, et peut-être la plus opportune en raison de son contexte, de ses dessins et de son portrait.

Je suis heureux de voir comment notre famille religieuse s'y développe ; et je vois à leur apparence qu'ils sont en bonne santé, ce dont je suis très heureux.

Mais comme, dans le portrait, ils ne sont pas en ordre, ni ne portent l'insigne du cœur de notre Mère, propre à notre Congrégation, et que j'ai placé à la demande de notre Cardinal Vives, je n'ai pas pu savoir qui sont les membres profès de cette Communauté⁸⁰².

Je vous remercie beaucoup d'une si grande et si belle manifestation d'affection filiale, à laquelle je m'excuse de dire que je vous rends la pareille comme un père, et que je vous tiens toujours très présent dans mes pauvres prières.

J'aimerais beaucoup pouvoir vous voir et vous rencontrer tous personnellement, mais à cause de mon âge et de mes infirmités, je considère que c'est très difficile, nous nous limiterons à vivre très unis en esprit, réservant notre vue pour le ciel, où je crois que par la miséricorde de Dieu nous vivrons éternellement unis, jouissant de la vue du Seigneur.

Il vous bénit, votre père et votre serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

190. Au Père Pedro de la Iglesia, TC.

Segorbe, 22 juillet 1932

1903 Révérend Père Pedro de la Iglesia.

Très cher dans le Christ : Je vous suis très reconnaissant de l'aimable lettre que vous m'avez envoyée lors de votre départ pour l'Argentine, et je dois vous dire que si Votre Révérence a regretté, comme vous me le dites, de ne pas pouvoir me faire un dernier adieu, j'ai également regretté de ne pas pouvoir vous donner ma bénédiction avant votre départ, bien que vous puissiez comprendre que mon esprit sera toujours avec Votre Révérence et le P. Joaquín sur leur chemin, et que mes pauvres prières ne leur feront pas défaut afin que le Seigneur les bénisse et dirige tous leurs pas et actions dans l'accomplissement de la haute mission que la Congrégation leur a confiée.

De la tactique et de la prudence de Votre Révérence, j'espère que vous accomplirez fidèlement votre tâche, et que vous laisserez le drapeau de notre Congrégation bien établi dans ces terres d'Argentine, comme vous l'avez fait aussi en Colombie, dans la fondation de San Antonio de Bogotá.

Que le Seigneur vous bénisse, comme le fait votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁸⁰²Cf. supra, 199.

191. À Sœur Purificación de San Andrés, TC.

Segorbe, 10 octobre 1932

1904 Révérendissime Mère Purificación de San Andrés, Commissaire capitulaire des Révérendes Capucines Tertiaires de Colombie.

Très chère dans le Christ : J'ai été très reconnaissant de votre aimable lettre m'informant de l'heureuse arrivée de Votre Révérence et de Mères Isabel et Francisca à Barranquilla, et je remercie le Seigneur des grâces qu'il leur a accordées pour le reste de leur voyage jusqu'à Yarumal. Je suis très heureux de la bonne nouvelle que vous m'annoncez du bon esprit qui anime toutes mes filles chéries, les religieuses, que je remercie du bon souvenir de leur père dans le Christ, qui les garde très présentes dans ses pauvres prières.

A Mère Isabel, je dis d'être très encouragée et de garder à l'esprit la mission que le Seigneur lui a confiée dans ces terres lointaines, d'encourager tout le monde par son exemple et ses conseils. À Mère Francisca, je l'encourage à ne pas perdre courage dans la tâche très importante qui lui a été confiée de former l'esprit des novices aux fins de la Congrégation.

Et à vous toutes, je vous dis de vous efforcer d'acquérir l'esprit séraphique, unique capable de restaurer la société⁸⁰³.

Que Votre Révérence et toutes les religieuses reçoivent la bénédiction que leur père leur envoie alors qu'il se confie à leurs prières.

Serviteur attentif et fiable.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

192. À Frère Lorenzo de la Alquería de la Condesa, TC.

Segorbe, 10 novembre 1932

1905 Mon cher Fr. Lorenzo⁸⁰⁴: Après vous avoir salué affectueusement, ainsi que le Révérend Père Supérieur et le reste de la Communauté, le but de cette lettre est de demander à Votre Charité une faveur, qui est la suivante :

Comme le médicament « Piperazine », dont Votre Charité m'a fait cadeau, est très indiqué pour l'humeur herpétique dont je souffre et que je dois continuer à le prendre, mais qu'il est très cher, et que désormais nous n'avons pas de pension, sachant que Votre Charité est un très bon ami du fabricant dudit médicament, j'apprécieraï que Votre Charité lui écrive pour voir quelle réduction il pourrait m'accorder qui me faciliterait la continuation de son utilisation.

C'est beaucoup de franchise et de désagréments, mais je comprends que le fabricant est un homme très gentil et que, compte tenu de notre situation, il ne manquera pas de m'aider dans la mesure du possible. Au Père Laureano, qu'il ne manque pas de nous faire savoir comment ils se portent dans ce village. Les choses vont de plus en plus mal chaque jour, alors laissez-le faire tout ce que Dieu lui permet, mais qu'il ait pitié et compassion pour nous !

Votre Père et Serviteur dans le Christ se confie à vos prières et bénit Vos Charités.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

193. Au Père Eugenio de Carcagente OFM, Cap.

Segorbe, 11 novembre 1932

⁸⁰³LEON XIII : *Auspicato concessum* : ASS 15 11832) p. 145-153. Cf. supra, 1269 ; 1978.2445.

⁸⁰⁴Il s'agit de Frère Lorenzo María de la Alquería de la Condesa.

1906 Très Révérend Père Eugenio de Carcagente, Supérieur régulier de l'Archipel de San Andrés et Providencia.

Très cher dans le Christ : Le rappel attentionné que j'ai reçu de Votre Révérendissime, annonçant l'accomplissement de votre jubilé d'or de profession religieuse, me rappelle de nombreux souvenirs agréables des jours que nous avons passés ensemble en union fraternelle dans nos communautés religieuses. Nous sommes aujourd'hui séparés par un abîme et une distance énorme ; mais pour l'affection fraternelle, il n'y a pas de distance qui la divise, et j'espère dans la bonté et la miséricorde de Dieu que nous nous verrons éternellement unis, au plus tôt, dans la patrie céleste.

Moi aussi, j'ai célébré le jubilé d'or de mes vœux solennels, de ma première messe, et le jubilé d'argent de mon épiscopat, ce qui signifie que je suis déjà très vieux et que l'heure de mon départ approche. Priez beaucoup le Seigneur pour moi, comme je le fais pour Votre Révérendissime.

À toutes mes filles, les Religieuses Tertiaires Capucines qui sont dans cette mission, dites-leur que leur père ne les oublie pas dans ses prières, et qu'il se réjouit dans le Seigneur de la bonne nouvelle du bien qu'elles fassent pour les âmes de cette région, et il les supplie de demander au Seigneur de le faire participer au fruit de leurs bonnes œuvres⁸⁰⁵.

A tous, avec Votre Révérendissime, bénit votre père et serviteur dans le Christ, qui se recommande à vos prières.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

194. À Sœur Purificación de San Andrés, TC.

Segorbe, 2 décembre 1932

1907 Très Révérende Mère Commissaire de nos Religieuses Tertiaires Capucines de Colombie (Amérique).

Très chère dans le Christ : Par la très belle lettre de Votre Révérence, et par les nombreuses lettres que j'ai reçues de religieuses de cette Région, j'ai pu apprécier le bon esprit qui vous anime toutes et le désir de travailler à votre sanctification. De même, j'ai vu à quel point les nominations et les dispositions capitulaires ont été bien accueillies, dans lesquelles l'assistance de l'Esprit Saint au Chapitre général a été certainement et très claire. Que Dieu soit béni pour tout !

Je voudrais répondre en particulier à chacune des religieuses qui s'adressent à moi avec des lettres si respectueuses et affectueuses, mais chaque jour devient impossible pour diverses raisons, j'espère donc que Votre Révérence comblera mon défaut en manifestant à toutes les religieuses de chacune des maisons de notre Congrégation en Amérique combien Son Père est reconnaissant et satisfait d'elles, qui les a bien présentes dans ses pauvres prières, et les aime dans le Christ sans aucune distinction, même s'il n'a pas le plaisir de les connaître autant que ceux qu'il a dans les maisons d'Espagne⁸⁰⁶. Priez-les aussi de prier le Seigneur pour les grands besoins de l'Église, du clergé et des communautés religieuses de notre patrie commune. Nous prions également le Seigneur de freiner l'élan de l'esprit infernal, qui ne cesse de travailler contre cette république catholique de Colombie. Et puisque ce que nous subissons est la juste punition de nos péchés, ne cessons pas de demander le pardon du Seigneur, en disant : *Parce, Domine, parce populo tuo, ne in aeternum irascaris nobis*.

Je félicite sincèrement Votre Révérence, et avec Votre Révérence toutes les religieuses, à l'occasion des prochaines fêtes de Noël et du Nouvel An. Que le Seigneur nous accorde une vie très heureuse, en embrassant la croix que le Seigneur nous présente.

De Votre Révérence et de toutes les religieuses, père et serviteur du Christ qui les bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

195. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 27 décembre 1932

⁸⁰⁵Cf. supra, 1794, note 105.

⁸⁰⁶Cf. supra, 1794, note 105.

1908 A mes fils bien-aimés Très Révérend Père Ludovico, Pères, Frères et novices de notre maison de Galatone.

J'ai reçu, très chers, vos vœux de Pâques et de Nouvel An, dont je vous suis très reconnaissant, et même plus reconnaissant que les autres, car cela semble toujours augmenter l'affection pour les fils les plus éloignés, qu'il n'est pas possible de voir.

Ici, mes fils, Pâques n'a pas pu être très heureuse, et l'année qui vient, vu les circonstances, ne semble pas très prometteuse, mais en tout nous nous contentons de ce que Dieu permet, parce qu'il est notre Père et qu'en tout il veut notre bien.

Dans ce pays, sans aucun doute, Vos Charités pourront jouir d'une paix et d'une tranquillité plus grandes, et, par conséquent, ces fêtes leur seront plus heureuses.

C'est ce que désire votre père et serviteur dans le Christ, qui vous bénit tous.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

196. À Sœur Isabel de Benisa, TC.

Segorbe, 30 décembre 1932

1909 Très Révérende Mère Sor Isabel de Benisa.

Fille bien-aimée dans le Christ : C'est avec une grande satisfaction que je vois confirmée dans la lettre de Votre Révérence du 21 novembre la joie et le bonheur que ces bonnes et bien-aimées Religieuses d'Amérique ont ressenti en vous voyant revenir dans la Custodie dont Votre Charité était la base et le fondement. Et cela ne doit pas vous surprendre, puisque vous avez été choisie par Dieu, par obéissance, pour former l'esprit de ces Religieuses, qui vous ont toujours, par la même occasion, tenu en grande estime, et si elles ne le faisaient pas, elles seraient ingrates et ne rempliraient pas leur obligation.

Or, Votre Révérence s'humilie justement et considère son incapacité pour tout, car par nous-mêmes nous ne pouvons rien faire et n'avons rien, mais notre suffisance vient de Dieu. Il se sert toujours, pour ses grandes œuvres, d'éléments qui ne peuvent lui enlever sa gloire, car ils considèrent qu'ils ne peuvent rien faire par eux-mêmes.

1910 Au début de cette fondation, le Seigneur a fait de grandes choses à travers vous, en insufflant l'esprit séraphique aux premières religieuses, qui devaient être la base et le fondement de cette Institution⁸⁰⁷. Alors l'esprit infernal, prévoyant le bien que notre Institution devait faire parmi ces pauvres gens, s'en prit à Votre Révérence pour démolir l'édifice à sa base, le faisant paraître inepte, et abusant des volontés de ceux qui devaient être ses soutiens et ses appuis, au point qu'il fut jugé nécessaire ou convenable pour la tranquillité de Votre Révérence de retourner dans la Mère-Patrie. Avec cela, l'ennemi a pu travailler plus librement et mettre la Congrégation en Amérique sur le point d'être perdue. Mais lorsque l'ennemi pense être arrivé à ses fins, l'heure du Seigneur pour l'œuvre de régénération est arrivée, comme on peut le voir clairement, et pour laquelle nous devons rendre un grand merci au Seigneur.

1911 Le fait que les Religieuses se réjouissent du retour de Votre Révérence me semble très juste, et je crois qu'aujourd'hui, il peut faire beaucoup de bien aux Religieuses en essayant de restaurer l'esprit de notre Congrégation parmi ces Religieuses de si bonne volonté et désireuses de leur perfection.

C'est ce que le Seigneur se propose de faire en vous faisant revenir comme le comprend bien Son Excellence Monsieur le Vicaire Apostolique.

Que votre Révérence ne se décourage pas pour son insuffisance et la grande mission, car tout le pourra en Celui qui la reconforte.

Mes pauvres prières ne lui manqueront pas dans son aide. Votre Révérence prie beaucoup pour les grands besoins de ce son père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁸⁰⁷Cf. LP 9, dans o. c., p.603 ; EP 44, dans o. c., p. 726.

197. À Sœur Purificación de San Andrés, TC.

Segorbe, 7 janvier 1933

1912 Révérende Mère Commissaire de l'Amérique, Sœur Purificación de San Andrés.

Ayant reçu, très chère Mère, votre lettre attentive du 29 novembre, je vous remercie beaucoup des bons vœux et des souhaits que l'année qui vient soit très heureuse pour moi. C'est ce que je demande au Seigneur avec une grande sollicitude pour Votre Révérence et pour toutes les religieuses, mes filles bien-aimées, de ces terres lointaines.

Je reçois des lettres de nombreuses religieuses de cette Custodie, comme m'a indiqué Votre Révérence, et parmi elles, une lettre de la maison de Monteria, dans laquelle je vois avec satisfaction les signatures de la Mère Supérieure, Sœur Rosario de Barranquilla, et de Sœur Bienvenue de D., dont je n'avais pas vu la signature il y a des années. Puisque, à cause de ma mauvaise santé, et surtout de ma vue défaillante, il m'est impossible de les remplir toutes, veuillez le faire pour moi, Votre Révérence, en leur disant que je leur suis très reconnaissant de leurs manifestations d'affection, et surtout de leurs prières en ma faveur ; et sachez que mon affection paternelle s'étend à toutes et que pour toutes je prie constamment le Seigneur afin que tous et chacun, par l'accomplissement fidèle de nos obligations de religieux, nous lui rendions beaucoup de gloire⁸⁰⁸.

1913 Les Révérendes Mères Isabel de Benisa et Francisca de Barranquilla, je suppose qu'elles recevraient ma réponse à leurs lettres, que j'ai beaucoup remerciées. Je suppose que l'une et l'autre doivent être pour Votre Révérence de bons cyrénéens qui l'aideront à porter la croix de la Supériorité que l'obéissance lui a imposée, et que toutes trois, connaissant l'esprit de la Congrégation, s'efforceront de l'inculquer à toutes ces bonnes religieuses, animées comme elles sont de très bons souhaits.

Comme la fête du nom de votre Révérence approche, je vous félicite cordialement, et en ce jour spécial, je prierai la Sainte Vierge de vous obtenir toutes les grâces dont vous avez besoin pour votre sanctification, et que vous soyez un guide pour conduire de nombreuses âmes à leur sanctification et à leur salut.

Avec Votre Révérence, bénit également tous vos sujets, ce leur père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

198. À Doña Margarita Zúñiga

Segorbe, 23 janvier 1933

1914 Mademoiselle Margarita Zúñiga.

Très chère dans le Christ : J'ai en ma possession votre lettre attentive et édifiante, par laquelle je bénis et loue le Seigneur qui semble vouloir vous fiancer à Lui, une joie immense et inestimable dont vous ne pourrez jamais assez remercier le Seigneur. Et s'Il le veut vraiment, vous comprendrez que ce sera un grand plaisir pour nous de faciliter les moyens pour que votre désir se réalise.

A ce propos, j'écris à la Révérende Mère Générale, en lui joignant votre lettre et ma réponse.

Souhaitant un jour l'avoir pour fille, ce Prélat, son serviteur dans le Christ, la bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

199. À plusieurs Tertiaires Capucines

Segorbe, 23 janvier 1933

1915 Filles bien-aimées dans le Christ, Sœur Victoria de Casigna, Sœur Asunción de San Juan, Sœur Felipa de Medellín et Sœur Benigna de Valledupar :

Ayant reçu vos lettres attentives du 20 décembre, me félicitant à l'occasion de Noël et du Nouvel An, je vous remercie beaucoup de vos vœux ; mais dans la situation que nous traversons, tant l'Église que les Ordres religieux de notre cher pays, Vos Charités comprendront qu'il n'y a pas de plus grande

⁸⁰⁸Cf. supra, 1794, note 105.

satisfaction que celle de savoir que nous souffrons pour l'amour de Dieu, qui veut que nous le suivions sur le chemin de la croix et de la tribulation. Priez beaucoup le Seigneur pour qu'il ne permette pas au diable de réaliser tous ses plans contre la Religion. Pour ma part, je me réjouis du bien que Vos Charités font aux âmes placées sous leur direction, et je demande au Seigneur de me faire participer aux mérites des unes et des autres.

1916 Je félicite cordialement Vos Charités, celles qui par leurs vœux perpétuels se sont consacrées au Seigneur ; et entre vous, tant à la Supérieure qu'à toutes les Religieuses de cette maison, je vous supplie, mes filles, d'avoir toujours présent à l'esprit le dessein de Dieu en vous amenant à la Religion, qui était que vous lui rendiez beaucoup de gloire en sanctifiant vos âmes, et que sans cela vous perdiez misérablement votre temps et exposiez vos âmes à une destruction éternelle⁸⁰⁹. N'oubliez pas non plus que le chemin droit et sûr de la sanctification est la sainte croix ; et à cette fin, ayez toujours à l'esprit ces versets :

*Sans croix, il n'y a pas de gloire,
ni avec la croix des pleurs éternels,
la sainteté et la croix ne font qu'un.
Il n'y a pas de croix sans saint,
ni un saint sans croix* 810.

Apprenons bien cette leçon, mes filles bien-aimées, et par ce chemin nous atteindrons sûrement toutes le ciel, où nous nous verrons et nous connaîtrons les unes les autres, celles d'entre nous qui ne peuvent y parvenir dans ce monde à cause des distances qui nous séparent.

A tous, Supérieure et Religieuses de cette maison, et Religieux mes frères de cette Mission, votre serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

200. Au Père Pedro de la Iglesia, TC.

Segorbe, 20 février 1933

1917 Très Révérend Père Pedro de la Iglesia.

Très cher Père : J'ai en ma possession votre attentive et estimée lettre du 25 janvier, qui est arrivée ici le 16 du présent. J'y vois que là-bas, comme ici, le monde entier est actuellement dans un tel état de décomposition et de désordre, tellement divisé et en guerre, que nous semblons approcher de la fin des temps.

Lorsque notre Rédempteur est venu au monde, nous lisons dans le Martyrologe qu'il était *toto orbe in pace composito* ; à présent, alors que l'on s'apprête à célébrer le dix-neuvième centenaire de sa très sainte mort, il semble que l'enfer ait vomi dans le monde tous ses esprits rebelles qui ont insufflé aux hommes l'esprit de rébellion et de discorde. Bien que l'on entende partout le cri de la Paix ! Paix ! Paix, celle-ci n'apparaît nulle part 811.

1918 Mais comment trouver cette paix dans un monde qui méprise et aliène Jésus-Christ, qui est venu apporter la paix aux hommes de bonne volonté ? Il n'est donc pas étrange, Père bien-aimé, lorsque nous vivons ici des présages d'événements plus graves, que le Seigneur, dans son infinie miséricorde, ne précipite pas l'esprit infernal dans les abîmes, comme l'Église le demande depuis de nombreuses années à la fin de la messe. Jusqu'à ce que cela se produise, Père bien-aimé, embrassons la Sainte Croix, la seule planche de salut qui peut nous porter à bon port dans cette mer déchaînée.

Que Dieu fasse en sorte que nous puissions communiquer ad invicem de meilleures et plus agréables nouvelles à l'avenir !

La santé ici est assez bonne, Dieu merci, bien qu'il y ait beaucoup de grippe, mais sinon nous attendons le résultat de la loi qui commence à être discutée sur les Ordres religieux, à qui on retire le droit d'enseigner.

⁸⁰⁹Cf. supra, 1812, note 117.

⁸¹⁰Cf. supra, 1806.

⁸¹¹Jr 6,14. Cf. supra, 804-826.

A Fr. Joaquín, qu'il prenne aussi cette lettre comme la sienne, et à vous deux, ce père et serviteur dans le Christ vous bénit de tout son cœur.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

201. À la Supérieure des Tertiaires Capucines de Yarumal

Segorbe, 28 mars 1933

1919 Révérende Mère Supérieure de la Maison du Noviciat de Yarumal.

Très chère dans le Christ : J'ai reçu votre lettre attentive et affectueuse écrite dans votre nouvelle destination, me disant combien vous étiez désolé de quitter la Maison de la Mission, où vous aviez vécu pendant tant d'années, et où vous étiez si bien soigné et aimé. Notre vie, Mère bien-aimée, est une vie de sacrifice, et ce n'est pas la moindre des choses que nous n'ayons pas de demeure fixe, car nous dépendons de l'obéissance, mais c'est le Seigneur qui nous gouverne par elle, et toujours ce qu'il dispose doit être pour le bien de notre âme, de sorte que nous devons toujours dire : En toutes choses, Seigneur, que votre volonté soit faite ! Votre Révérence me demande de vous donner quelques conseils pour votre gouvernement, dans la charge difficile que l'obéissance vous a confiée. Et comme cette maison n'est pas seulement un noviciat mais aussi un séminaire pour les religieuses étudiantes, ce que je peux dire à Votre Révérence sera également utile à la Maîtresse des novices.

Vraiment, ma très chère, c'est une tâche difficile et responsable que de former les religieuses, afin qu'elles soient très utiles à la Congrégation dans le futur, et qu'elles rendent beaucoup de gloire à Dieu ; un travail que Vos Révérences doivent commencer, car il faut avouer (bien qu'avec douleur) que jusqu'à présent le personnel de cette maison n'a pas été formé dans l'esprit propre à notre Institut⁸¹².

1920 Chaque Ordre et chaque Congrégation a son propre esprit, selon la noble mission que le Seigneur lui confie ; et celui de notre Institut, branche du tronc franciscain, et donc capucin, doit se fonder sur : une profonde humilité⁸¹³ ; une obéissance aveugle⁸¹⁴, et une pauvreté totale. Ce doit être la pierre de touche par laquelle Vos Révérences sauront si les jeunes femmes confiées à vos soins remplissent les conditions nécessaires à une bonne religieuse Tertiaire Capucine. Ne vous laissez pas tromper ou emporter par la passion, en chargeant la Congrégation d'éléments qui ne feront que gêner les Supérieurs, et donner un mauvais exemple ou un scandale pendant qu'ils sont dans la Congrégation, car leur fin, tôt ou tard, sera de la quitter, puisqu'ils n'ont pas été appelés par Dieu.

1921 Mes bien-aimés, regardez attentivement si la jeune femme est mélancolique et triste et si elle marche la tête basse, car la joie est l'un des signes d'une véritable vocation, c'est pourquoi Sainte Thérèse a dit : « Je ne veux pas de tristesse et de mélancolie dans ma maison ». Et Vos Révérences savent bien que Notre Père Saint François a dit à l'un de ses premiers disciples qui était abattu : « Si tu as péché, va te confesser et ne sois pas triste ; et si tu n'as pas péché, pourquoi es-tu mélancolique ? En agissant ainsi, vous indiquez que vous n'êtes pas à l'aise dans le service du Seigneur, et en agissant ainsi, vous lui faites un grave tort »⁸¹⁵.

1922 A une autre condition, Vos Révérences doivent en prendre note, c'est qu'ils soient d'un esprit incommunicable et réservés à leurs Supérieures. Ce n'est pas qu'ils doivent leur rendre des comptes en conscience, ce qui est interdit. Mais ils doivent être communicatifs avec eux pour leur manifester ce qui peut être dit en dehors de la confession, afin de connaître l'état de leur esprit et de pouvoir les diriger, comme ils y sont obligés par leur office.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à leur dire, si cette lettre ne s'avérait pas trop lourde. Bien qu'elle s'adresse à Votre Révérence en tant que Supérieure de cette maison-noviciat, que la Révérende Mère Commissaire, les Très Révérendes Mères Maîtresses des novices et Isabel, et toutes celles qui ont à leur charge les jeunes filles, la prennent aussi. Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit toutes.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁸¹²Dans l'édition « *pro manuscripto* » la date de cette lettre a été modifiée et le présent paragraphe a été coupé.

⁸¹³Cf. LP 9, dans o. c., p.603 ; EP 44, dans o. c., p. 726.

⁸¹⁴Cf. 2C 152, dans o. c., p.318 ; LM 6,4, dans o. c., p.415 ; EP 48, dans o. c., p.728.

⁸¹⁵Cf. LP 120f, dans o. c., p.690 ; EP 96, dans o. c., p.768-769.

202. Aux Tertiaires Capucines de Urrao

Segorbe, 3 avril 1933

1923 Révérende Mère Supérieure et Religieuses de notre maison-collège d'Urrao.

Très chères filles dans le Christ : c'est avec une grande gratitude que je reçois les salutations les plus aimables de Vos Charités pour le Noël et le Nouvel An passés. Cela ne pourrait pas être plus désastreux pour notre malheureux pays, et Dieu nous préserve qu'il en soit de même pour la chère et catholique République de Colombie, car apparemment les nouvelles de ce pays ne sont pas très favorables. Et j'ai dit, apparemment, parce que, comme la feuille de l'arbre ne bouge pas sans la volonté de Dieu, ni sans elle un cheveu tombe de notre tête⁸¹⁶, certainement ce qui nous arrive si ce n'est pas la volonté de Dieu est permissive pour punir nos péchés. Mais il faut avoir confiance que le Seigneur, qui sait faire sortir le bien des maux, en purifiant les gens des péchés qu'ils doivent nécessairement payer en ce monde, puisque ces gens ne seront pas traduits devant le Juge suprême, usera de son infinie miséricorde avec tous et pour tous ; et son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne peuvent rien, retrouvera pour ses enfants la liberté perdue, et ils jouiront des jours de prospérité. Prions beaucoup, mes bien-aimées, le Seigneur, afin que, pour l'amour des âmes justes, qu'il y a certainement dans le monde, et surtout pour l'amour des enfants innocents si exposés à la corruption et à la perte éternelle, il abrège les jours de tribulation et d'épreuve ; et dans ce but, disons-lui très souvent : *Parce, Domine, parce populo tuo, ne in aeternum irascaris nobis.*

De tout mon cœur, je vous bénis toutes, ainsi que vos élèves, votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

203. Au Père Bernardino María de Alacuás, TC.

Segorbe, 3 mai 1933

1924 Très Révérend Père Bernardino de Alacuás.

J'ai reçu votre attentive lettre du 1er de ce mois, qui m'a donné la satisfaction d'avoir des nouvelles de Vos Révérences et de voir que ces bons jeunes Antoniens ne m'oublient pas, comme je pense toujours à eux.

Je vous remercie de votre invitation pour la fête de saint Antoine le 18 juin, et si rien de nouveau n'arrive et que je me retrouve comme je suis actuellement, Dieu merci, je pourrais m'engager à officier à la mi-pontificale, s'il y a quelqu'un pour la diriger ; pour la messe de communion, à cause de ma mauvaise vue, il me serait plus difficile de la célébrer. Je suppose que vous viendrez me chercher la veille, et vous veillerez à ce que la voiture ne soit pas trop occupée, car d'ici nous serons peut-être trois avec les bagages.

Votre Révérence salue tous les religieux et le Conseil des Antoniens, et Votre Révérence et tous reçoivent la bénédiction de votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

204. Au Père Ludovico María de Valencia, TC.

Segorbe, 11 mai 1933

1925 Très Révérend Père Ludovico de Valencia.

Cher Père Supérieur et tous les religieux de notre maison de Noviciat de Galatone : Vos aimables lettres du 25 et du 15 du mois dernier ont été très gratifiantes pour les vœux de Pâques, qui, bien qu'en de si tristes circonstances pour l'Église en Espagne, je ne peux qu'en être reconnaissant de la part de mes fils bien-aimés. Et je suis également heureux de voir que dans ce rosier planté par notre Congrégation en Italie, deux nouvelles roses ont poussé, qui, il faut l'espérer, seront très agréables au Seigneur, et avec

⁸¹⁶Cf. Lc 21,18.

leur parfum de vertus, attireront de nombreuses âmes à son service. Félicitations aux nouveaux religieux, et surtout aux Supérieurs, qui dirigent avec tant de sagesse les âmes de ces jeunes hommes sur le chemin de la vertu, afin qu'ils soient un jour les conducteurs de nombreuses âmes vers le ciel.

Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit tous.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

205. À la Supérieure des Tertiaires Capucines de Santa Rosa de Osos

Segorbe, 31 mai 1933

1926 Révérendissime Mère Supérieure de notre maison à Santa Rosa de Osos (Colombie).

Très chère dans le Christ : Parmi les nombreuses peines que nous souffrons dans cette malheureuse nation, nous sommes grandement réconfortés par les agréables témoignages d'affection de toutes nos chères filles, les religieuses de Colombie, et surtout par les nombreuses prières qu'elles offrent au Seigneur pour notre bien et pour le triomphe de notre Sainte Mère l'Église, si persécutée dans notre chère Espagne.

Je vous remercie beaucoup de votre volonté de faire quelque chose pour aider notre pauvreté, mais je vous préviens que la monnaie de cette République n'est pas acceptée ici, et seulement les dollars américains. L'un d'eux m'a été envoyé par la Mère Commissaire et un autre de Mère Elena je les ai reçus avec plusieurs lettres religieuses. Cependant, vous remerciant de votre bonne volonté, je vous prie d'en employer le produit aux besoins de vos religieuses, que votre père et serviteur en Christ bénit avec vous.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

206. Aux Tertiaires Capucines de Colombie

Segorbe, 14 juin 1933

1927 Révérendissime Mère Commissaire et ses conseillères, Supérieures locales et religieuses de toutes les maisons de notre Congrégation en Colombie.

Mes très chères et inoubliables filles dans le Christ : Comme j'ai reçu plusieurs lettres de Vos Révérences à l'occasion de Pâques et de ma fête patronale, et qu'il ne m'est pas possible de répondre à toutes en particulier, je le fais en général par l'intermédiaire de la Révérendissime Mère Commissaire, qui daignera la communiquer à Vos Révérences.

Ce ne sont certainement pas des moments de joie et de réjouissance que nous traversons, pourrait-on dire, dans le monde entier et surtout dans cette nation catholique qu'est l'Espagne, où il semble que l'enfer ait mis tous ses efforts à décatholiser. Certainement, elle ne réussira pas, car plus nous sommes persécutés, plus les catholiques deviennent fervents, et je ne doute pas que les martyrs ne manquent, si la persécution devait atteindre une telle ampleur.

Dans cette chère République aussi, il semble qu'il y ait des raisons de craindre que des persécutions se produisent contre la religion catholique. Mais il n'y a rien à craindre, mes filles bien-aimées, car le Seigneur, qui endigue la mer pour qu'elle n'inonde pas la terre, fixera des limites à l'impiété lorsque, après avoir purgé nos péchés, nous aurons satisfait sa Justice divine. Certes, Dieu nous punit et nous éprouve, mais il le fait comme un Père qui veut notre bien éternel, aussi devons-nous lui dire avec Saint Augustin : « Seigneur, brûle ici ; ici coupe, ici ne te plains pas, pourvu que tu me pardonnes éternellement ».

De toutes les manifestations d'affection que je reçois de Vos Révérences, mes filles bien-aimées, ce dont je suis le plus reconnaissant et ce dont j'ai le plus besoin, ce sont vos prières, auxquelles je réponds également, car pour moi il n'y a pas de distinction entre Espagnoles et Américaines, puisque tous sont pour moi des filles bien-aimées dans le Christ.

De tout mon cœur, je vous bénis toutes, votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

207. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.*Segorbe, 13 juillet 1933***1928** Très Révérend père Bienvenido et Révérends Pères accompagnateurs.

Très chers dans le Christ : J'ai reçu vos attentives cartes postales du 27 juin, de Bayonne, et le 9 du présent, de Bruxelles. Dans les deux parties, vous recevez ma bénédiction et mes pauvres prières, dans lesquelles, comme il est naturel, mes fils bien-aimés dans le Christ ont la préférence, et comme Vos Révérences se sacrifient pour le bien et l'honneur de la Congrégation, il est clair que vous devez avoir une place spéciale dans mes prières. Ne doutez pas que le Seigneur vous bénira et vous accordera des grâces abondantes afin que vos sacrifices et ceux de la Congrégation soient fructueux.

Je jouis de les accompagner, en esprit, par le Couvent de Bayonne, ma maison mère, que je regrette que les Espagnols n'aient pas gardée, ce qui aurait été si bon pour nous dans les circonstances actuelles. Je ne veux pas vous faire perdre votre temps, et je me borne à vous charger de remercier en mon nom ces bons Messieurs les Professeurs, qui s'intéressent tant à Vos Révérences, et à vous réitérer l'affection de ce votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

208. À Don Germán Roig*Segorbe, 1 septembre 1933***1929** Monsieur Don Germán, charpentier.

Bien-aimé dans le Christ : Pardonnez-moi de ne pas donner son nom de famille, car je ne le connais pas. Vous vous souviendrez que nous avons parlé à l'asile de mon désir de mettre une feuille de liège au fond de ma boîte mortuaire, et vous m'avez dit de ne pas m'inquiéter à ce sujet, et de vous envoyer les mesures de longueur et de largeur, car il était très facile pour vous de l'obtenir, et en bon état. Les mesures sont donc les suivantes : long, 1 mètre avec 94 ; large, côté tête, 50 centimètres, et en diminution, côté pieds, 40 centimètres. Vous m'avez dit que les feuilles de liège étaient bien travaillées des deux côtés, et qu'elles pouvaient avoir l'épaisseur souhaitée. Je pense qu'il suffira qu'il ait un centimètre d'épaisseur, et peut-être qu'il serait bon de diviser la longueur en trois morceaux.

Je vous serais reconnaissant de ne donner à personne l'occasion de comprendre l'application et le but de ces feuilles de liège, et qu'ayant réglé la question, vous me les envoyiez bien emballées, de la manière qui vous semble la meilleure. Avec la même demande, je vous demanderai de joindre un compte rendu du montant afin que je puisse vous l'envoyer dans les meilleurs délais.

De vous attentif votre serviteur qui vous bénit avec toute votre famille.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

209. Aux Tertiaires Capucins de Galatone*Segorbe, 3 septembre 1933***1930** Mes fils bien-aimés de nouvelle profession et vêtements dans notre Maison de Galatone :

Vos lettres, chers fils, exprimant votre satisfaction et votre joie de vous voir comptés parmi les fils du Séraphin d'Assise, vous pouvez déjà comprendre la joie et le bonheur que vous m'avez donnés. C'est pourquoi je vous félicite de tout cœur, en vous souhaitant d'être très fidèles au Seigneur pour que s'accomplisse en vous sa très sainte volonté, qui est celle de votre sanctification.

Mais d'une manière spéciale, je félicite en cette occasion le Très Révérend Père Ludovico, le Révérend Père Supérieur, et les autres religieux qui ont servi à préparer vos âmes à l'union intime avec Jésus-Christ Notre Seigneur. Ils ont été choisis par le Seigneur pour cette grande œuvre, et pour cela ils méritent nos cordiales félicitations.

Que le Seigneur vous bénisse tous.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

210. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.

Segorbe, 9 septembre 1933

1931 Très Révérend Père Bienvenido.

Très cher dans le Christ : J'ai en ma possession votre aimable lettre, dont je tiens à accuser réception, pour vous exprimer ma satisfaction de ce que Votre Révérence a pu apprécier dans son voyage et du bien qu'il vous a apporté.

Je vous ai trouvé très occupé cette saison par les affaires de la Congrégation, et je ne vous ai pas écrit pour ne pas vous distraire. Que Dieu veuille que ces travaux soient fructueux ! Que les Exercices Spirituels que vous faites soient très fructueux pour vous, et que vos grâces et bénédictions me parviennent aussi. Amitiés au Très Révérend Père Général et aux autres religieux.

Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

211. À Don Germán Roig

Segorbe, 21 septembre 1933

1932 Monsieur Don Germán Roig.

Très cher dans le Christ : J'ai reçu votre lettre attentive, datée du 18 de ce mois, et l'échantillon de planches de liège que vous m'avez envoyé, qui m'a donné entière satisfaction, car par sa nature poreuse, sa légèreté et même sa couleur, il remplit les meilleures conditions pour l'usage auquel il est destiné. La planche est un peu plus épaisse que ce que j'avais indiqué, et je voulais donc m'assurer qu'elle nous conviendrait, et j'ai appelé le menuisier à la maison pour voir si elle ne serait pas trop haute et ne pourrait pas nous convenir. Il a mesuré la planche au fond du cercueil, et m'a dit que, bien qu'il aurait été préférable qu'elle soit un peu plus mince, elle ferait très bien l'affaire avec cette épaisseur, car le cercueil est assez profond. Il a également rectifié les mesures que je vous avais envoyées, donnant la longueur de la plaque à 1 mètre 96 centimètres, la largeur en haut à 52 centimètres et en bas à 41 centimètres. Peu importe que cette plaque soit divisée en trois ou quatre morceaux, comme vous le jugerez bon, et je voudrais que vous le fassiez le plus rapidement possible, et que lorsque vous me l'enverrez par ordre de service, vous incluiez également la note du montant total, car comme le fils de mon neveu José María Amigó descendra dans cette ville à la fin du mois, il pourra vous apporter le coût de la plaque.

Avec mes salutations affectueuses à votre famille et aux religieuses, votre serviteur vous renouvelle son attention et vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

212. À la Commissaire Capitulaire des Tertiaires Capucines à Colombie

Segorbe, 28 septembre 1933

1933 Révérendissime Mère Commissaire Capitulaire de Colombie.

Très chère dans le Christ : Votre dernière lettre de juillet m'a fait grand plaisir, comme toutes les vôtres et celles de mes religieux de ces terres, que je reçois souvent de toutes les maisons, encouragées par Votre Révérence. Si Vos Révérences donnent des marques d'affection à votre pauvre père, vous pouvez imaginer ce que seront les miennes pour chacune de Vos Révérences.

Je félicite de tout cœur Votre Révérendissime pour votre travail méritoire dans l'accomplissement de votre ministère, si bien accompli.

Vous pouvez imaginer la satisfaction que j'éprouverai à voir la Congrégation s'agrandir avec de nouvelles fondations dans lesquelles beaucoup de gloire sera donnée à Dieu. J'aimerais beaucoup rencontrer personnellement toutes mes filles bien-aimées, mais nous devons laisser cela pour le paradis.

Continuez à prier pour notre pauvre Espagne, qui en a tant besoin.

Tous dans cette Maison saluent affectueusement Votre Révérence et ce Père vous bénit toutes.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

213. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.

Segorbe, 13 octobre 1933

1934 Très Révérend Père Bienvenido, Secrétaire Général.

Très cher dans le Christ : J'ai été très heureux de recevoir les félicitations de Votre Révérence à l'occasion de la fête du Père Saint François, fête que j'ai passée à Godella avec le Très Révérend Père Francisco et d'autres religieux.

Je suppose que, si vous avez lu le « Diario de Valencia », vous êtes au courant du décès de ma nièce Carmen Boada. Elle est morte comme une sainte, comme l'était sa vie. R. I. P.

Parmi les changements de personnel qui ont eu lieu dans la Congrégation, j'ai été frappé par celui de Votre Révérendissime à la Maison d'Amurrio, et je l'ai vraiment ressenti, pour le manque que je suppose que vous avez dû faire au Père Général, bien que je sois conscient de la difficulté qu'offre la nomination du Supérieur de la Maison d'Amurrio.

Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

214. À Sœur Filomena de Belén, TC.

Segorbe, 16 octobre 1933

1935 Révérende Mère Sœur Filomena de Belén.

Très chère dans le Christ : Sa lettre attentive du 16 septembre m'a réconforté de voir le bon esprit qui anime Votre Révérence et les autres religieuses de cette Maison pour parvenir à la perfection. Bien sûr, notre nature est faible et nous ne pouvons pas faire grand-chose pour une si grande œuvre, mais puisque ce n'est pas nous seuls qui y travaillons, mais Dieu qui nous aide, parce qu'Il veut notre sanctification, cela doit nous encourager, car avec Lui nous pouvons tout faire, comme le dit l'Apôtre.

Les petites croix que nous nous offrons les uns aux autres souvent, sans le vouloir ni le penser, sont les moyens par lesquels le Seigneur se sert pour cultiver notre sanctification, car le Seigneur nous veut martyrs aux religieux, avec le martyre lent que nous nous donnons les uns aux autres, et régulièrement sans le vouloir ni y penser. Que Dieu soit béni pour tout.

J'ai été très heureux d'entendre les nouvelles très favorables que Votre Révérence m'a données sur le cours de la maladie de Sœur Léonor ; que Dieu la rétablisse, si c'est pour sa gloire ! mais sinon, attachez-vous les unes aux autres avec la croix, qui est le vrai chemin du ciel. A toutes, vieilles et petites

filles asilées, j'ai très à cœur, désirant bien profiter de la direction des religieuses, qui sont comme leurs anges gardiens, qui doivent les conduire à leur salut. Qu'elles prient le Seigneur pour moi.

Je me réjouis de la bonne nouvelle que Votre Révérence m'a communiquée, à savoir que les travaux de l'orphelinat et de la chapelle sont bien avancés, et j'ai confiance que le Seigneur fera bouger les cœurs et les volontés pour qu'ils soient bientôt achevés. Je voudrais bien être l'un de ces bienfaiteurs, mais comme cela ne m'est pas possible, je vous prie d'appliquer à cet effet les aumônes que Votre Révérence m'a réservée.

Je vous bénis toutes, votre père et votre serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

215. Au Père Joaquín Guillén, TC.

Segorbe, 16 octobre 1933

1936 Révérend Père Joaquín Guillén.

Très cher Père Supérieur : Ayant reçu les lettres attentives des nouveaux profès Fr. Luis et Oreste, que m'adresse Votre Révérence, je vous prie de les féliciter en mon nom et de leur dire que, bien qu'éloigné de cette maison, ce son père les tient très présents dans ses pauvres prières et leur envoie son étreinte paternelle et sa bénédiction. Au Très Révérend Père Ludovico, à Votre Révérence et à toute cette Communauté je demande des prières pour notre pauvre Espagne, pour encourager les catholiques à travailler dur dans les prochaines élections, afin d'obtenir le triomphe de notre Sainte Mère l'Eglise, si persécutée par ses ennemis.

Je vous bénis tous, votre père et votre serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

216. À Sœur Consolación de los Dolores, TC.

Segorbe, 16 octobre 1933

1937 Très chère dans le Christ Sœur Consolación de los Dolores.

Votre Charité sera surprise du retard que j'ai mis à répondre à votre estimée lettre du 13 juillet ; mais il est dû, outre les infirmités de la vieillesse, qui m'ôtent le désir de tout, aux circonstances de notre pauvre Espagne et aux soins non négligeables de ma position.

Je suis très consolé et heureux de la dévotion que Votre Charité manifeste à Notre Mère des Douleurs, dont vous honorez le nom, car elle doit vraiment être notre consolation et notre sûre espérance à l'heure de notre mort.

Je vous suis très reconnaissant pour les témoignages d'affection de toutes mes filles de cette Communauté, mais surtout pour les prières que vous pourrez élever en ma faveur, dont votre père et serviteur en Christ, qui vous bénit, a grand besoin.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

217. Aux Tertiaires Capucins de Galatone

Segorbe, 18 décembre 1933

1938 Révérend Père Supérieur et religieux de notre maison de Galatone.

A l'approche des fêtes de Noël, moment de joie universelle pour nous tous, car il nous rappelle la naissance de notre Rédempteur ; et bien que les circonstances tempèrent notre joie, néanmoins, je vous félicite de tout mon cœur et vous invite à vous joindre aux Anges pour chanter : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et sur la terre paix aux hommes objets de sa complaisance !* »817.

Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

218. À plusieurs Tertiaires Capucins

Segorbe, 21 décembre 1933

1939 Révérend Père Supérieur et religieux.

A l'approche des fêtes de Noël, moment de joie universelle pour nous tous, car il nous rappelle la naissance de notre Rédempteur ; et bien que les circonstances tempèrent notre joie, néanmoins, je vous félicite de tout mon cœur et vous invite à vous joindre aux Anges pour chanter : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et sur la terre paix aux hommes objets de sa complaisance !* »818.

Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

219. Au Père Pedro María de la Iglesia, TC.

Segorbe, 31 décembre 1933

1940 Révérend Père Pedro de la Iglesia.

Très cher dans le Christ. Et le dernier jour de cette année de si triste mémoire, surtout pour l'Espagne, je réponds à votre attentive lettre pour vous dire : Que, en effet, le Très Révérend Père Général, dans sa lettre de vœux de Pâques, m'a donné l'agréable nouvelle, que Votre Révérendissime me communique maintenant, que l'acte de fondation de notre Congrégation dans cette ville a été enfin signé dans cette ville par le Gouvernement. *Deo gratias !*

Sans doute, père bien-aimé, c'est un grand pas que vous avez fait en faveur de notre chère Congrégation ; mais il vous en a coûté aussi, car les œuvres de Dieu doivent toutes être marquées du sceau de la contradiction.

Félicitations surtout à Votre Révérence et aussi au Fr. Joaquin, qui l'a accompagné dans ses travaux ; Dieu les récompensera, comme le fera la Congrégation, votre Mère.

Puisque de nouveaux travaux sont à faire, je suppose qu'il faudra encore du temps pour envoyer du personnel ; bien que le Très Révérend Père Général, comme il manque de personnel, se préoccupe déjà de cette question. *Sed Deus providebit.* Ici, en Espagne, avec l'élection surprenante de la droite, à laquelle personne ne pouvait s'attendre, il semble y avoir une lueur au loin qui nous donne des raisons d'espérer, et qui commence déjà avec la volonté du gouvernement d'établir de nouvelles relations avec le Saint-Siège. Que Dieu fasse qu'un jour nous puissions dire : *Salutem ex inimicis nostris !*

Aux évêques de cette région et aux bons catholiques qui ont tant aidé Votre Révérence à obtenir l'établissement définitif de notre Congrégation dans cette région, je vous prie de leur dire que je leur suis extrêmement reconnaissant et que je reste très obligé de leur service.

Priez Dieu pour votre père, car je suis un peu délicat, et recevez, avec ma bénédiction, une étreinte paternelle.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

817Lc 2,14.

818Lc 2,14.

220. À plusieurs Tertiaires Capucines

Segorbe, 9 janvier 1934

1941 Mes filles bien-aimées dans le Christ, Supérieure Sœur Milagro de Alboraya, Sœur Paulina de Donmatías et autres religieuses de l'orphelinat de San Antonio en Guajira.

Vraiment, très chères dans le Christ, grand est le sacrifice que vos Charités font pour le bien des âmes dans ces climats si malsains et si pestiférés, mais un regard sur le divin Rédempteur, qui pour ces âmes dont vos Charités s'occupent a donné jusqu'à sa vie sur une croix, non seulement les encouragera à souffrir, mais même ce que vous pouvez faire pour le bien de ces âmes leur semblera peu de chose. D'ailleurs, si celui qui sauve une âme prédestine la sienne, comment ne pas les consoler de voir leur salut ainsi assuré ?⁸¹⁹

Je comprends bien, Mère Milagro, que vous ayez dû faire un grand sacrifice en descendant de votre résidence de la Sierra Nevada à la Guajira, tant les climats sont différents, mais Dieu est des deux côtés et en sa compagnie nous pouvons et devons toujours être heureux.

Le désir de vos Charités et votre demande au Seigneur de prolonger ma vie, je vois qu'elle est exaucée, mais elle ne peut plus être beaucoup, car les 79 ans et les maux qui se manifestent annoncent la fin des temps pour moi.

Que nous puissions nous voir dans l'éternité est ce que veut votre père qui vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

221. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.

Segorbe, 28 février 1934

1942 Très Révérend Père Bienvenido, Conseiller Général.

Très cher dans le Christ : Depuis notre entretien, dans laquelle vous m'avez fait part de l'état de la Congrégation et des abus que certains introduisaient dans celle-ci, j'ai pensé à l'opportunité de parler moi-même, comme Votre Révérendissime m'a indiqué qu'il convenait de le faire, et pour cela j'ai écrit l'annexe circulaire, dont j'envoie copie au Père Général et à Votre Révérendissime pour, s'ils sont d'accord, procéder à l'imprimer et pouvoir en donner un exemplaire à chaque religieux⁸²⁰.

Votre Révérendissime ne me rendra pas cet exemplaire, mais seulement sa conformité, car, au cas où il ne serait pas imprimé, il vous servira toujours de témoignage de mes pensées et de mes souhaits.

Du Très Révérend Père Général j'ai reçu hier une lettre de Godella, où il s'est rendu à cause de la grave maladie du Père Francisco, dont il me dit qu'il se sent un peu mieux, de sorte qu'il semble que le docteur Valls ait plus d'espoir de pouvoir le sauver. Je lui ai adressé là ma lettre et ma circulaire, en lui demandant, comme je le demande aussi à Votre Révérendissime, une prompte réponse.

Votre père et serviteur dans le Christ vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

222. À plusieurs Tertiaires Capucins

Segorbe, 5 mars 1934

1943 Mes chers nouveaux fils Tertiaires Capucins Fr. Luis, Orencio et Mateo.

C'est avec un grand plaisir que j'ai lu vos lettres m'annonçant votre prise d'habit et la satisfaction qu'éprouvent Vos Charités à être parées de la livrée du Seigneur Père Saint-François.

C'est vraiment une grâce extraordinaire que le Seigneur vous accorde, qui vous oblige à imiter votre Saint Père Séraphin d'Assise.

⁸¹⁹Cf. Jc 5,20.

⁸²⁰Cf. 1945-1950.

Vos Charités sont maintenant entrées au noviciat, et comme le nom même l'indique, il faut y laisser et extirper tous les vices et les mauvaises habitudes du siècle pour vous parer des vertus qu'exigent votre saint habit et votre nouvel état, ce que vous pouvez facilement réaliser avec l'aide et la protection de Notre-Dame des Douleurs, Mère et Patronne de notre Congrégation.

C'est ce qu'il souhaite et demandera au Seigneur pour Vos Charités, qu'il bénit de tout son cœur, ainsi que les Supérieurs et autres religieux, son père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

223. Au Père Joaquín Guillén, TC.

Segorbe, 5 mars 1934

1944 Révérend Père Joaquín Guillén.

Très cher Père Supérieur : J'envoie à Votre Révérence la lettre en réponse à la lettre de mes chers nouveaux fils religieux, m'informant de leur prise d'habit. Je félicite tout le monde, mais surtout Vos Révérences, qui sont la véritable tige qui produit de si belles fleurs, qui, avec le temps, produiront sans aucun doute des fruits mûrs qui honoreront notre Congrégation en Italie. Quel dommage que les très maigres moyens dont dispose la Congrégation ne se prêtent pas à l'élargissement du champ d'action dans cette nation ! Mais les pauvres Supérieurs majeurs ont du mal à répondre aux besoins ici, car ils ne peuvent rien recevoir des Maisons américaines.

Je ferai de mon mieux pour envoyer, comme Votre Révérence l'indique, quelque petit objet pour ces religieux, bien que Votre Révérence doive savoir qu'ici nous avons beaucoup de difficultés à subvenir à nos besoins, puisque nous n'avons pas d'autres revenus que l'allocation pour la célébration des messes.

Avec des salutations affectueuses au Très Révérend Père Ludovico et aux autres religieux, votre père et serviteur dans le Christ, vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

224. Aux Tertiaires Capucins

Segorbe, 14 mars 1934

1945 Mes fils bien-aimés Religieux Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs.

Vous serez peut-être frappés, très chers dans le Christ, que je m'adresse à vous aujourd'hui par cette circulaire, alors que normalement je m'abstiens de vous donner toute indication, confiant que vos supérieurs ne négligent pas de vous donner les corrections et les avertissements nécessaires dans chaque cas, conformément à leur obligation. Mais les circonstances que nous traversons aujourd'hui sont si particulières et exceptionnelles, à cause de la persécution qui s'est déchaînée contre la Religion et les Ordres religieux, qu'elles nous font mettre en garde et surveiller les Supérieurs, afin que les licences qui ont pu ou dû être prises à l'égard de certaines observances, qui ne peuvent en aucun cas être autorisées par les Supérieurs, sauf en cas de véritable nécessité, et qui doivent être coupées et corrigées en toute rigueur, ne deviennent pas un motif de relâchement et de perte d'esprit.

1946 C'est pourquoi, frères bien-aimés, à l'appui des Supérieurs Majeurs, nous avons décidé de remettre à chacun d'entre vous la présente Circulaire, afin que vous ayez toujours en mémoire notre protestation la plus énergique contre les abus qui, en matière d'observance, se sont introduits ou peuvent s'introduire ; et que personne ne puisse jamais dire que le Père Fondateur l'a vu et ne l'a pas corrigé, ce dont certains peuvent s'autoriser.

Recevez donc avec docilité et soumission les avertissements et les admonitions de votre père, frères bien-aimés, qui pourraient bien être les derniers que je vous donne, vu mon âge et mon infirmité.

1947 Et que ce soit la première : que vous ayez en grande estime votre saint habit, ne vous en dépouillant pas sans un besoin grave et urgent, reconnu de vos Supérieurs ; et cela même pour un court moment. Ne laissez pas Dieu venir vous dégoûter ce que vous avez tant attendu ! N'oubliez pas non plus que l'estime et la considération dans lesquelles le monde vous tient ne sont pas dues à vos qualités

personnelles, mais qu'il honore en vous votre saint habit ; et que le bon résultat de vos entreprises est dû à la même chose. Cela a été bien compris par beaucoup, qui, croyant que les marques d'affection qu'on leur donnait étaient personnelles, et hallucinées par le démon, ont quitté le saint habit et se sont trouvés négligés et même méprisés par les laïcs en qui ils avaient confiance. Ne tombez jamais dans la tentation de vouloir réformer, dans la matière ou dans la forme, votre saint habit franciscain, parce que vous le trouvez rude et pauvre, car le Seigneur l'apprécie tellement qu'aux fiançailles qu'il fit avec sainte Véronique de Julianis, après toutes les parures qu'il fit mettre à plusieurs saints, il ordonna qu'on lui mît son saint habit. Sachez, frères bien-aimés, que vous encourez par là l'indignation du Seigneur et l'indignation de ce votre père en Jésus-Christ. Et n'oubliez pas les terribles paroles du Séraphique Père Saint François, lorsque, jetant à terre l'habit que Frère Elias essayait de réformer, il dit : « C'est ainsi que s'habillent les religieux relaxés de notre Ordre ».821.

1948 Par suite des injures et des outrages dont les Ordres religieux ont été victimes dans les premiers jours du changement de régime de cette malheureuse Nation, beaucoup de religieux et de religieuses ont dû s'habiller en séculiers, par mesure de prudence, pour éviter les injures, ce que plusieurs des nôtres ont fait aussi ; mais, maintenant que le premier danger est passé, soit par crainte, soit parce qu'il vaut mieux pour certains s'habiller en séculiers pour être plus libres, il est certain que beaucoup continuent à porter fréquemment cette robe, ce qui est déjà un abus. Et pour mettre fin à cet abus et éviter les dangers auxquels les religieux sont exposés avec cet habit séculier, les Archevêques, dans leur dernière réunion d'octobre, ont ordonné ce qui suit : « Il semble nécessaire de rappeler et d'insister sur l'obligation faite aux prêtres séculiers et réguliers de porter une couronne ouverte et un habit clérical ou religieux. S'ils ne s'y conforment pas, ils seront soumis aux sanctions prévues par le Code de droit canonique ».

Vous, chers frères, vous avez moins d'excuse que les autres religieux pour ne pas porter le saint habit, puisque les Constitutions prévoient déjà que l'habit doit être recouvert d'un manteau quand on sort de la maison.

1949 Les Archevêques attirent aussi l'attention sur l'obligation pour les clercs de porter une couronne ouverte, et bien que je ne croie pas que cela ne manque pas dans notre Congrégation, je dois vous dire néanmoins que je suis désolé de voir que vous laissez vos cheveux longs et avec une raie, comme le font les laïcs, ce qui est ridicule et ce qui est très inconvenant de l'habit religieux. Mais ce qui me déplaît le plus et que je réprouve fortement, c'est l'enlèvement de votre barbe, qui vous caractérise tant et qui vous donne du respect dans votre difficile mission. Vous savez bien que cela ne peut se faire sans la permission du Supérieur, qui, dans sa prudence, l'autorise déjà quand les circonstances le rendent convenable, surtout dans le cas des hommes imberbes, ou quand, à cause de quelque défaut, l'usage de la barbe pourrait être incommode. Notez, frères bien-aimés, que Notre Divin Rédempteur Jésus portait la barbe, et qu'à son imitation, la plupart des saints, surtout les fondateurs, et tous les missionnaires se laissent aussi pousser la barbe pour se faire respecter davantage par les sauvages. Vous devez donc, de par votre Constitution, le porter, et ne voulez pas dédaigner des saints aussi exemplaires822.

1950 J'ai également pu apprécier quelques innovations, chers frères, dans les coutumes religieuses que, bien que n'étant pas cérémonielles, j'ai établies à la fondation de la Congrégation, et que je souhaite voir préservées, puisque tous les Ordres ont leurs pratiques, qui les caractérisent. Ne prêtez jamais l'oreille, et encore moins le crédit, frères bien-aimés, à ceux que vous voyez comme ayant un esprit d'innovation, car ce n'est certainement pas l'esprit de Dieu. Vous avez déjà bien tracé le chemin de votre sanctification dans la Règle et les Constitutions et dans les pratiques pieuses établies ; accomplissez-les donc fidèlement, car elles vous conduiront sans broncher au port du salut.

C'est ce que désire votre père, qui vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

225. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.

Segorbe, 27 mars 1934

1951 Très Révérend Père Bienvenido, Conseiller et Secrétaire Général.

Très cher Père : Ayant reçu votre attentive lettre du 24 de ce mois, je remercie Dieu du bon résultat de ma circulaire, comme me l'a indiqué Votre Révérendissime, et que j'ai également appris par

821Cf. CASALE, UBERTINO DA : *L'Alhero della vita*, 3. dans *Fonti Francescane* (Padova 1982) n.2102.

822Cf. 2371.

d'autres lettres que j'ai reçues d'autres maisons, bien que certaines se soient limitées à vous féliciter pour la fête de notre Mère, sans accuser réception des circulaires.

Le plaisir et la satisfaction que ces bons religieux auraient à être ordonnés par moi seraient aussi les miens ; mais comment cela serait-il possible si je n'y vais pas avant les dix premiers jours de juin, puisque le mariage de mon neveu, qui devait avoir lieu le 2 mai, a été remis au 8 juin ? Comme la fin du mois de mai marque la fin de Tempora de la Trinité et qu'il y aura des Ordres là-bas, et qu'ici aussi on risque de me les demander, je ne sais pas comment régler cette question. Votre Révérendissime, parlez au Père Général et combinez les choses comme il se doit, mais je crois que nous devons tous sacrifier ce goût.

Si le voyage du Père Général en Amérique doit se faire prochainement et que Votre Révérendissime doit l'accompagner, je répète ce que je lui ai dit en paroles, que dans ce cas je n'aurais aucune illusion d'aller dans ces terres sans être accompagné de Vos Révérendissimes. Laissons au Seigneur le soin de décider de ce qui est approprié, et à Vos Révérendissimes le soin de veiller avant tout au bien de la Congrégation. En tout cas, je me limiterais à me rendre dans les maisons des congrégations ici. Vos Révérendissimes ont le dernier mot.

A Votre Révérendissime et à tous ces bons religieux, votre père et serviteur dans le Christ envoie sa bénédiction.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

226. Aux Tertiaires Capucins de Galatone

Segorbe, 4 avril 1934

1952 Mes chers et inoubliables Père Supérieur et Père Maître et les religieux profès, novices et postulants de notre maison de noviciat à Galatone, Italie.

Très chers dans le Christ : Je ne saurais vous exprimer en paroles combien mon esprit se réjouit des vœux de Pâques attentionnés et affectueux que je viens de recevoir de Vos Révérences et Charités.

Je vous souhaite aussi toutes les bénédictions spirituelles et temporelles, et de longues années de vie, afin que vous donniez beaucoup de gloire à Dieu, avec laquelle vous apporterez de grands mérites, dont le Seigneur me rendra aussi participant et usera avec moi par Vos Révérences et Charités de son infinie miséricorde⁸²³.

J'aimerais beaucoup apprendre à vous connaître tous, mes fils bien-aimés, mais nous devons laisser cela pour le ciel. En attendant, recevez chacun en particulier la bénédiction de votre père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

227. Au Père Bienvenido María de Dos Hermanas, TC.

Segorbe, 19 avril 1934

1953 Très Révérend Père Bienvenido, Conseiller et Secrétaire Général.

Très cher dans le Christ : Je confirme à Votre Révérendissime ce que je vous ai dit lors de notre entretien et de notre dernière lettre, ainsi qu'au Très Révérend Père Général au sujet du voyage de ce dernier en Colombie et de son compagnon. Cette affaire me préoccupe beaucoup, car connaissant le caractère du Père Francisco, et surtout s'il n'est pas encore remis de sa grave maladie, je vois que ce serait une charge intolérable pour le pauvre homme de rester à la tête de la Congrégation, d'autant plus que l'absence du Père Général pour un si long voyage ne peut être aussi brève qu'il le prévoit. Et si le Très Révérend Père Francisco n'était pas en mesure de rester à la tête de la Congrégation, qui d'autre que Votre Révérendissime devrait assumer cette charge en l'absence du Très Révérend Père Général ? Le Père Jaime ne vous paraîtrait-il pas apte à accompagner le Père Général comme secrétaire dans son voyage en Amérique, si sa santé le lui permettait ?

⁸²³Cf. supra, 599-606. 1899.

1954 Quant à mes projets de voyages, je vous ai dit dans ma précédente lettre de ne pas vous inquiéter, car cette vieille machine qui est la mienne tombe chaque jour un peu plus en panne, aussi je crains les longs voyages et séjours, et je préférerais presque passer quelque temps dans ces maisons de nos Congrégations proches de ma résidence. De plus, le mariage de mon neveu, qu'il tient tant à ce que je bénisse, pour une raison ou une autre, traîne en longueur, et on ne sait pas encore s'il pourra avoir lieu le 8 juin, date convenue. En mai prochain, mon ami Rosendo Roig a très envie de m'emmener à Ador pour confirmer ses petits-enfants, et je pense que cela pourrait être une expérience pour voir si je suis apte ou non à voyager.

Je n'ai rien d'autre de particulièrement intéressant à vous dire, puisque j'attends une lettre du Père Général, qui m'a dit qu'il m'écrit quand il aurait reçu une lettre qu'il attendait de Bogota et qu'il aurait vu Votre Révérendissime.

Bien que ce que je vous dis soit confidentiel, Votre Révérendissime peut en faire l'usage que vous souhaitez auprès du Père Général.

A Votre Révérendissime, votre père et serviteur dans le Christ envoie sa bénédiction.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

228. Au Père Pedro María de la Iglesia, TC.

Segorbe, 16 juin 1934

1955 Révérend Père Pedro de la Iglesia.

Très cher dans le Christ : Ne pensez pas que j'oublie Votre Révérence et notre très cher frère Joaquín. Et comme votre fête approche, je vous écris pour vous féliciter cordialement en mon nom et au nom des religieux de cette maison, en vous souhaitant les bénédictions et les grâces du Seigneur afin que vous puissiez voir le fruit de votre travail dans ces terres, avec l'établissement de notre chère Congrégation.

De grandes festivités vous attendent là-bas avec la célébration du Congrès eucharistique, qui sera apparemment très solennel. J'y ai été invité, comme les autres prélats d'Espagne, par Son Excellence l'Archevêque de Buenos Aires ; et certainement, si je n'avais pas été aussi vieux et infirme, cela aurait été une bonne occasion de visiter cette Région et de voir par nous-mêmes les conditions qu'elle offre à notre Congrégation.

Que le Seigneur continue à bénir le travail de Vos Révérences afin que notre Congrégation puisse y prendre racine.

Je vous bénis tous les deux, votre père et votre serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

229. À plusieurs Tertiaires Capucins

Segorbe, 14 août 1934

1956 Très révérends Pères Bienvenido et León et très chers dans le Christ Pères Angel et Laureano et Fr. Estanislao.

C'est avec une grande gratitude, puisqu'il n'a pas été possible de vous voir au dernier moment, que j'ai reçu votre aimable carte d'adieu, signée sur le bateau par les cinq expéditionnaires en Amérique. Ma bénédiction et les prières que je leur ai données ce jour-là les accompagnent dans toute leur expédition, et bien que je ne sache rien de leur voyage, j'espère avec confiance que les Saints Anges les accompagneront, et que le Seigneur donnera le succès en toutes choses à Vos Révérences, Pères Visiteurs.

Je présume que vous n'êtes pas loin de votre destination à cette heure, et j'adresse mes salutations respectueuses aux autorités, en particulier à Son Excellence le Nonce et à l'Archevêque, et une cordiale accolade et ma bénédiction à tous nos religieux et aux enfants dont ils ont la charge. J'espère que, par un moyen ou un autre, nous aurons des nouvelles de vos efforts dans la capitale Bogota.

Ici, tout semble se dérouler normalement ; mais ma santé est, après le séjour à la Cueva Santa, très mauvaise, aussi D. Alfredo⁸²⁴, le médecin, m'a encore une fois strictement interdit d'aller dans des endroits plus élevés que Segorbe.

Priez pour votre père et serviteur en Christ, qui vous embrasse et vous bénit tous.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

230. Au Père José de Calasanz, OFM. Cap.

1957 Très Révérend et bien-aimé Père :

Nous, Définiteurs de la nouvelle Province du Très Précieux Sang du Christ, réunis pour la première fois, sous la présidence de notre digne Supérieur provincial, après avoir rendu grâce au Tout-Puissant pour un si heureux événement, nous rendons aussi à Votre Révérence un vœu de remerciement très cordial pour le vif intérêt que la reconstitution de notre ancienne et chère Province vous a toujours inspiré.

Pour notre part, tout en reconnaissant notre petitesse et notre insuffisance, nous nourrissons l'espoir fondé que nos humbles efforts, soutenus par l'aide divine et dirigés par les sages maximes des Supérieurs Généraux, donneront un grand accroissement à cette portion de la vigne séraphique dont la culture nous a été confiée.

Nous l'espérons et, à cette fin, nous adressons de ferventes prières au Divin Jésus, à la Vierge Immaculée et au Bienheureux Juan de Ribera.

Veuillez accepter l'assurance de nos plus vifs remerciements et la disposition de vos très affectueux serviteurs en Jésus-Christ.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL, Ministre Provincial.

FR. FERMÍN DE VELILLA, 1er Définiteur.

FR. MELCHOR DE BENISA, 2e Définiteur.

FR. FRANCISCO MARÍA DE ORIHUELA, 3e Définiteur.

FR. FIDEL DE ALCIRA, 4e Définiteur.

231. À un Religieux Capucin

1958 Très cher Père Francisco : Accompagnez le donneur de celle-ci, Ordinaire de la Ollería, jusqu'à la maison de Salvador, mon beau-frère, afin qu'il lui paie le coût du métier à tisser qu'il a apporté, qu'il dit être de vingt réaux, et qu'il le mette sur mon compte.

De Votre Charité serviteur dans le Christ.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL
Provincial des Pères Capucins.

232. À Sœur Patrocinio, TC.

1959 Révérende Mère Patrocinio :

Je juge convenable que vous demandiez la permission pour les Quarante Heures, car si ensuite ils ne voulaient pas les faire déjà sert à exposer dans les fonctions religieuses de matin et soir.

Inscription pour les images : Souvenir du triduum célébré à Montiel (Benaguacil) en action de grâce pour l'approbation par Sa Sainteté Léon XIII, le 25 mars 1902, de la Congrégation des Sœurs Capucines Tertiaires de la Sainte Famille.

FR. LUIS.

⁸²⁴Il s'agit du Dr. Alfredo Lorente.

233. Au Père José María de Sedaví, TC.

1960 Très cher Père : Dans l'impossibilité d'aller aider Vos Charités en ces jours de tant d'engagements, je mets ces lettres pour réconforter son esprit et celui de tous ces fils très chers, en leur rappelant avec le Saint Job : si nous avons reçu les biens des mains du Seigneur, pourquoi pas les maux⁸²⁵; d'autant plus qu'ils n'ont que le nom du mal, car en vérité ils sont de grandes miséricordes du Seigneur.

Soyez donc encouragés que le temps de l'épreuve dure peu et que la récompense est éternelle⁸²⁶. Je suis seulement affligé de penser que mes péchés seront la cause que Dieu affligera mes fils ; et comme j'en serais désolé, je vous prie de m'aider à demander à Dieu de les punir en ma personne, mais dans cette vie, non dans l'éternelle.

Je ferai de mon mieux pour aller dans cette ville après le carnaval. Votre Révérence, donnez la profession à Frère Domingo s'il est en danger de mort.

Votre serviteur dans le Christ vous bénit de toute l'effusion de son âme.

FR. LUIS.

234. À M. Joaquín Espinosa

1961 Monsieur Joaquín Espinosa.

Très distingué Monsieur : En confirmation de la proposition que je vous ai faite de venir à Solsona en qualité de Secrétaire ou de Provisoire de ce Diocèse, je voudrais que vous me répondiez dans les plus brefs délais votre détermination, car il m'est urgent de résoudre cette affaire.

Dans ce cas, vous pourriez m'indiquer les conditions dans lesquelles cela vous conviendrait, en partant du principe que je souhaiterais que vous habitiez le Palais et que vous pourriez également demander à Rome, pour le moment, une dispense de résidence d'un an de votre bénéfice cathédral, afin que nous puissions tous deux constater, dans ce laps de temps, la commodité de votre maintien en fonction.

J'apprécierai que vous gardiez le secret sur cette affaire, quelle que fût votre résolution.

C'est avec le plus grand plaisir que je réitère de la part de votre très affectueux serviteur et aumônier qui vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

Administrateur Apostolique de Solsona.

P. S. La réponse peut être envoyée à Calle de las Rejas, n.º 5. Valence.

235. Au Père Bernardino María de Alacuás, TC.

1962 L'ÉVÊQUE DE SEGORBE

Bénit et félicite cordialement le Très Révérend Père Bernardino de Alacuás à l'occasion de sa fête, en son nom et au nom des religieux de cette maison, et demande au Seigneur de lui accorder de nombreuses années de vie.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

⁸²⁵Cf. Jb 2,10.

⁸²⁶Cf. 2C 191, dans o. c., p.340 ; Flor 18, dans o. c., p.831-835.

236. Aux Tertiaires Capucins

(Introduction à son Manuel des Us et Coutumes)

1963 Fils bien-aimés :

Jaloux le Seigneur de sa gloire, celle qui se proposa de tirer du néant tous les êtres de la création, voulut qu'à sa manière chacun d'eux prenne part à l'hymne que la création lui rend : *Caeli enarrant gloriam Dei, et opera manuum eius annuntiat firmamentum* (Ps 18,2). « Les cieux racontent la gloire de Dieu, et l'œuvre de ses mains, le firmament l'annonce ». Mais dans ce concert harmonieux, c'est l'homme seul, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, doté de l'intelligence pour le connaître, de l'aptitude et de la disposition pour être employé à son service, et de la volonté pour l'aimer, qui donne le ton d'un si bel hymne au Créateur.

1964 Et le Seigneur lui-même désire que l'homme s'adonne continuellement à ses louanges, occupation qu'il doit avoir pour toute l'éternité. Pour l'accomplissement de laquelle le prophète royal David dit qu'il louait le Seigneur sept fois par jour et qu'à cette fin il interrompait son sommeil et son repos en se levant à minuit : *Media nocte surgebam ad confitendum tibi super iudicia iustitiae tuae* (Ps 118,62). Mais comme les hommes, absorbés par les affaires temporelles, ne s'occupent pas comme ils le devraient de leur devoir principal d'adoration et de louange du Seigneur, Sa Divine Majesté a ordonné qu'il y ait toujours dans Son Église des âmes qui se consacrent entièrement à Son service et servent de règle et d'encouragement à leurs frères dans l'accomplissement de ce devoir principal. De ce nombre, fils bien-aimés, vous faites partie, par la miséricorde de Dieu. C'est donc à cette fin que sont dirigés tous les préceptes de la Règle et des Constitutions de la Congrégation ; mais comme ils ne peuvent descendre jusqu'à particulariser tout ce qui concerne le culte et les cérémonies, d'où la nécessité d'un Cérémonial qui dirige et ordonne tout cela.

1965 Vous aviez pour cela, jusqu'à présent, un manuel, par lequel vous gériez et gouverniez ; mais comme l'expérience vous a fait voir l'être defectueux dans certaines dispositions et impraticable dans d'autres, d'où la nécessité de l'adapter aux fins et aux besoins de la Congrégation. Et aucun moment n'est plus propice à cela que le présent, alors que l'Église a donné une nouvelle Règle aux Religieux Tertiaires⁸²⁷ et que, par provision de celle-ci, nos Constitutions ont été adaptées aux préceptes du nouveau Code Canonique. Acceptez donc, chers fils, avec docilité ces modifications qui, basées sur l'expérience de nombreuses années, contribueront certainement à rendre une plus grande gloire à Dieu et à valoriser notre Congrégation.

Ainsi l'attend votre Père, qui vous bénit.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

237. Aux Tertiaires Capucines

(Introduction à son Manuel des Us et Coutumes)

1966 Très chères filles :

Lorsque le Seigneur, par une vocation spéciale, appelle quelques âmes hors du monde pour le servir dans la religion, il entend recevoir d'elles le culte, la vénération et les hommages de louange qui sont dus à la grandeur de sa Majesté, et auxquels nous sommes obligés par les bienfaits infinis que sa main libérale nous prodigue continuellement. Ayant créé toutes choses pour sa gloire, Lui doit nécessairement désirer que ses créatures lui rendent hommage, et surtout l'homme, qu'il a placé au-dessus de toutes comme le roi de la création et le condensé de ses merveilles, peu inférieur aux anges eux-mêmes.

1967 Il n'est guère de page dans les Saintes Écritures qui ne nous inculque et ne nous rappelle cette obligation, pour l'accomplissement de laquelle le Prophète royal dit qu'il s'est levé à minuit : *Media nocte surgebam ad confitendum tibi super iudicia iustitiae tuae*⁸²⁸, et que sept fois par jour il rendait au Seigneur le tribut de ses bénédictions et de ses louanges : *Septies in die laudem dixi tibi*. Tel est donc le but premier de tous les Ordres et Congrégations religieux, auquel tendent les préceptes et obligations de leurs règles et constitutions. Mais comme il n'est pas possible d'y entrer dans tous les détails du culte, d'où la nécessité d'un cérémonial qui le détermine et en précise la manière et la forme. Voyez donc

⁸²⁷La Règle a été approuvée le 4 octobre 1927 par la Constitution apostolique *Rerum condicio*, qui a été approuvée le 4 octobre 1927 : AAS 19 (1927) p.361-367.

⁸²⁸Ps 118,62.

l'objet que je vous propose dans ce Manuel, afin que brille parmi vous l'uniformité, qui édifie et contribue tant au maintien de l'ordre, et que soit évitée en tout temps l'introduction de pratiques et de coutumes arbitraires et capricieuses, qui peuvent être la cause du désordre et de la confusion dans la Congrégation.

Que vous le receviez comme un témoignage d'affection et de sollicitude pour le bien de vos âmes et que vous mettiez ses dispositions en pratique avec une exactitude ponctuelle, c'est ce que désire votre Père et serviteur dans le Christ.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

ORDINATIONS DE SAINTE VISITE AUX RELIGIEUX TERTIAIRES CAPUCINS DE NOTRE DAME DES DOULEURS

INTRODUCTION

De 1890 à 1899, Luis Amigó visita canoniquement au moins trois fois la « Maison Mère » des Religieux Tertiaires Capucins, située à Torrente (Valence), et par trois autres l'École de Réforme de Santa Rita, à Madrid, dirigée depuis les débuts, en 1890, pour ses religieux.

Ces visites, qui ont commencé en 1890 pour la maison de Torrente et en 1891 pour celle de Madrid, n'ont été effectuées sur une base annuelle que jusqu'en 1892. De cette année-là jusqu'en 1899, Luis Amigó, « pour des raisons indépendantes de sa volonté », ne peut rendre visite à ses religieux à Madrid⁸²⁹.

Au terme des six visites canoniques dont l'histoire a gardé la trace⁸³⁰, le fondateur des Tertiaires Capucins a laissé à ses fils de sages directives, rédigées sous la forme d'« ordinations ». Ces ordinations concernent à la fois la vie spirituelle de l'Institut naissant et son travail apostolique.

La vie spirituelle de l'Institut

Conscient que le but premier de toute visite canonique est « d'encourager les religieux sur le chemin de la vertu, de les fortifier dans l'observance régulière et de pourvoir à tous les besoins spirituels »⁸³¹, Luis Amigó s'oriente dans ses ordinations, en premier lieu, sur le terrain spirituel.

Et dans ce domaine, non seulement il y a des dispositions visant à appliquer l'esprit de l'Institut aux différentes circonstances de la vie de piété de chaque communauté⁸³², à l'organisation et au fonctionnement de ces communautés⁸³³ et à la formation des générations futures⁸³⁴, mais il y a aussi d'autres dispositions dont l'objectif plus spécifique est de défendre le caractère franciscain de sa fondation masculine⁸³⁵ face aux tentatives faites au début pour s'en détacher⁸³⁶.

Le travail apostolique propre

S'il est vrai que l'apostolat spécifique des Religieux Tertiaires Capucins doit être nourri par l'esprit de piété⁸³⁷, il n'est pas moins vrai que cet esprit vise en définitive à renforcer le dévouement missionnaire des religieux⁸³⁸.

Ainsi, Luis Amigó, tout en accordant une place privilégiée dans ses visites canoniques aux ordinations concernant la vie spirituelle de la Congrégation, n'oublie pas les autres ordinations qui se réfèrent plus directement à la vie apostolique de la Congrégation.

Avant même que la mission des religieux amigoniens ne soit exclusivement axée sur la rééducation des jeunes⁸³⁹, leur fondateur les exhortait, dans les visites canoniques, à « apprendre pratiquement à travailler avec les pauvres prisonniers », à « apprendre par expérience la science du

⁸²⁹Cf. 2075 ; supra, 1777.

⁸³⁰De ces six visites, on a conservé le livre qui, à cet effet, était rédigé à Santa Rita (Madrid). On y trouve aussi les ordinations laissées par Luis Amigó lors des visites canoniques qu'il a effectuées à la « Maison Mère » de Torrente (Valence) jusqu'en 1892 (Cf. *Libro de Visitas Canónicas de Santa Rita*, dans Archives de la Curie Générale des Religieux Tertiaires Capucins, Rome. Cf. 2037). Le livre des visites canoniques qui se tenait au couvent de Monte Sion de Torrente (Valence), a été perdu en 1936 de sorte que nous ne savons pas avec certitude si entre 1892 et 1899 le fondateur a visité ses religieux de Torrente, bien que le contexte de certains de ses écrits semble aller dans un sens positif (Cf. supra, 1777).

⁸³¹Cf. 1968.

⁸³²Cf. entre autres, 1969-1975.1989-1994.2000.2002.2013.2017-2019.2038-2042. 2060.2074.2076.

⁸³³Cf. entre autres, 1976.1983-1987.1999.2006.2010-2012.2021-2024.2041.2056-2058.2061-2066.

⁸³⁴Cf. 1992.2007.2009.2025. 2039.2040.2042.2045.2046.2063 et 2064.

⁸³⁵Cf. 1974.1978.1988.1995.2015.2100.

⁸³⁶Cf. supra, 127-129.155-156.1732.1744.1777.

⁸³⁷Cf. 2361.

⁸³⁸Cf. 2360.

⁸³⁹Cf. CUESTA, L. : *La misión de los Terciarios Capuchinos. Proceso evolutivo 1889-1902* (Roma 1977).

cœur humain »⁸⁴⁰. Et lorsqu'il devint progressivement évident que la mission propre de l'Institut devait être centrée sur la « tâche ardue de la moralisation des jeunes qui se sont éloignés du bien »⁸⁴¹, nous trouvons dans ses ordinations le fondement du système pédagogique et rééducatif que les Religieux Tertiaires Capucins ont traditionnellement utilisé⁸⁴².

Ce système, basé sur une vision intégrale et chrétienne de l'homme, considère la moralisation comme une base essentielle pour la régénération de l'élève⁸⁴³, tout en découvrant dans le sport, une vie saine et une alimentation adéquate les conditions nécessaires à cette élévation morale⁸⁴⁴. Ce système propose également pour la rééducation un processus individualisé, graduel et progressif⁸⁴⁵, qui, basé sur l'émulation et l'encouragement⁸⁴⁶, et réalisé à travers l'instruction religieuse, le travail, l'étude et la piété⁸⁴⁷, conduit l'élève à l'auto-responsabilité. Enfin, ce même système voit la nécessité pour les éducateurs non seulement de savoir conjuguer personnellement l'amour et la tendresse pour le jeune avec la prudence préventive, la vigilance due, la fermeté nécessaire et l'équilibre émotionnel indispensable⁸⁴⁸, mais aussi de former entre eux et autour du Directeur⁸⁴⁹ une véritable équipe éducative dans laquelle il y a la plus absolue « union de objectifs »⁸⁵⁰.

Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, au mois de juin 1890, au couvent de Monte Sion, Torrente (Valence)

1968 L'ordre et le bon fonctionnement des Instituts religieux, très chers Pères et Frères, dépendent en grande partie du zèle, de la vigilance et de la sollicitude pastorale de leurs Supérieurs, qui, tenant compte du Séraphique Père Saint François, prescrit dans ses Règles de visiter leurs sujets pour les encourager dans la voie de la vertu, les fortifier dans l'observance régulière, et assister et pourvoir à tous leurs besoins spirituels⁸⁵¹.

C'est donc à cette fin, et en exécution de ce précepte, que j'ai effectué la Sainte Visite que nous terminons aujourd'hui, et dont je vous laisse comme fruit les Ordonnances suivantes, qui, je l'espère, seront respectées et religieusement observées par chacun d'entre vous.

1

1969 Le supérieur doit veiller à ce que l'office divin soit récité avec la plus grande gravité possible et sans précipitation, avec une uniformité de voix, en faisant une pause à l'astérisque et, comme le disent les Constitutions Capucines, sans queues ni faussetés⁸⁵².

Les leçons de Matines seront lues, celles du premier Nocturne, par le Premier Acolyte ; celles du deuxième, par le deuxième, et celles du troisième, par l'Hebdomadaire. Et ils s'efforceront, comme notre séraphique Docteur Saint Bonaventure, malgré sa sagesse, l'a ordonné et pratiqué, de revoir à l'avance ce qu'ils ont à lire en public, afin qu'en insultant les choses divines, comme disent les Constitutions capucines, ils ne troublent pas les auditeurs et ne provoquent pas contre eux-mêmes les saints Anges qui assistent aux louanges divines⁸⁵³.

⁸⁴⁰Cf. 2047.

⁸⁴¹Cf. 2075 ; supra, 1780.

⁸⁴²Cf. TERCARIOS CAPUCHINOS : *Manual Pedagógico* (Valencia 1985) p.161-164.

⁸⁴³Cf. esp. 2068.2075.

⁸⁴⁴Cf. 2031.2034.2091-2093.

⁸⁴⁵Cf. 2027.2029.2049-2054.

⁸⁴⁶Cf. 2049-2054.2069.

⁸⁴⁷Cf. 1982.2028.2030.2033.2055.2068.2077.2079.

⁸⁴⁸Cf. 2026.2032.2067.2070.2071.2075.2086.2087.2090.2093.

⁸⁴⁹Cf. 2030.2035.

⁸⁵⁰Cf. 2086.

⁸⁵¹Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 4,2, dans *San Francisco de Asis* (BAC, Madrid 1978) p.94 ; 2R 10,1, dans o. c., p. 115

⁸⁵²Cf. CAPUCINS : *Constitutions de 1876*, 3,3.

⁸⁵³Cf. CAPUCINS : *Constitutions de 1876*, 3,7.

2

1970 Tous les Religieux qui ne sont pas empêchés par quelque exercice de la Sainte Obéissance, s'efforceront d'assister à la Messe Conventuelle qui sera dite chaque jour immédiatement après l'heure de Tierce. Cette messe sera célébrée par le Père Hebdomadaire, à la charge duquel tous les Pères se relaieront chaque semaine.

Les dimanches et jours de fête, la messe conventuelle sera chantée, dans la mesure du possible, et sera dite, ainsi que l'heure de Tierce, plus tard que les jours ouvrables, mais toujours à la même heure déterminée. Dans la messe conventuelle du dimanche sera chanté l'*Asperges*. Chaque jour, une messe sera dite pendant que l'on prie au chœur, afin que ceux qui, à cause de leurs occupations, ne peuvent assister à la messe conventuelle puissent l'entendre, et surtout le dimanche, on veillera à ce que les messes soient dites à heure fixe.

3

1971 Les Pères ne pourront pas pratiquer pour eux-mêmes une messe sans l'autorisation du Prélat local. Ils n'osent pas moins célébrer par d'autres personnes, pour qu'avec l'allocation ils lui fournissent quelque chose, car ils agiraient contre la sainte pauvreté. Allez donc, dans tous vos besoins, vers les prélats, qui vous pourvoient avec toute charité et prudence.

Nous laissons à la charité du Prélat local le soin d'accorder une ou deux messes mensuelles, selon les nécessités de la maison, que les Pères peuvent appliquer à leur intention ou pour les besoins de la Congrégation, et dont ils ne pourront recevoir aucune allocation.

4

1972 Afin que les Religieux connaissent à l'avance les jours de communion et y soient mieux préparés, on placera dans le Chœur un tableau sur lequel le Supérieur indiquera, le dimanche, les jours de communion qu'ils auront dans la semaine ; et les Religieux communieront toujours à la messe qui sera dite pendant la méditation, afin qu'ils aient ensuite plus de temps pour l'accomplissement de leurs ministères ou offices.

5

1973 De même, les Supérieurs s'efforceront d'annoncer à l'avance les fonctions ou exercices qui doivent être célébrés dans l'église, en dehors de l'ordinaire, ainsi que le temps, la manière et la forme de les faire, et l'office ou les offices que les Religieux doivent y remplir, afin que tout soit fait avec ordre et qu'il en résulte l'édification des fidèles.

6

1974 Conformément aux Décrets Pontificaux sur les Réguliers, au réfectoire, à tous les repas, sauf à la collation, où il n'y a pas de lecture, on lira un passage des Saintes Écritures du Nouveau Testament, à savoir des Saints Évangiles à l'heure du repas et des autres livres le soir, et cette lecture sera en version espagnole, afin que tous les Frères puissent la comprendre.

Pour le reste, on veillera à ce que les lectures au réfectoire soient normalement tirées d'œuvres de l'Ordre qui inspirent l'esprit séraphique aux religieux, et de préférence de la vie du Père Saint-François et d'autres saints de l'Ordre⁸⁵⁴. Et en tant qu'auteur de mysticisme, pour l'instruction des religieux, le Père Rodriguez sera lu fréquemment⁸⁵⁵.

7

1975 Lorsque *la coulpe* est entendue, aux jours prescrits par les Constitutions⁸⁵⁶, que les Prêtres n'en soient pas exemptés pour ne pas les priver du mérite acquis dans cet exercice d'humilité, dans lequel, comme le diable lui-même l'a déclaré un jour, il perd tout ce qu'il a gagné avec les Religieux.

La forme de cet exercice sera d'accuser les Religieux eux-mêmes, et non d'accuser les autres, à cause des inconvénients que cela offre quand on n'est pas très mortifié et enraciné dans l'humilité.

⁸⁵⁴Cf. supra, 129, note 89. Cf. aussi 1978.2367.

⁸⁵⁵Il s'agit du livre *Les exercices de la vertu et de la perfection chrétienne*. Du R. P. Alphonse Rodriguez jésuite.

⁸⁵⁶Cf. 2013.2424.

Cependant, le Supérieur ne se limitera pas à corriger ou à réprimander le Religieux pour les défauts dont il est lui-même accusé, mais aussi pour tous les défauts qu'il a observés chez lui, étant public.

Pendant l'exercice de la coulpe des profès, les Novices ne doivent pas être présents, et ils doivent ensuite entrer et la dire eux-mêmes devant la Communauté.

8

1976 Ayant déjà des Religieux Profès dans la Congrégation, toutes les prescriptions que les Constitutions font au sujet du Noviciat au Chapitre V seront mises en pratique⁸⁵⁷.

De même, les Postulants seront séparés des Novices et des Profès, avec lesquels ils ne se rencontreront pas en dehors des actes de la Communauté ; et pour leur instruction, leur direction et leur gouvernement, un Religieux Profès leur sera assigné⁸⁵⁸.

9

1977 Bien que les novices, conformément aux Constitutions⁸⁵⁹, ne puissent être chargés d'aucun office, cela n'empêche pas qu'ils puissent et même qu'ils s'exercent aux différents emplois de la Maison, sous la dépendance et la direction du Religieux Profès qui est chargé de l'office, lequel doit rendre compte de leur comportement et de leur aptitude au Maître des Novices.

10

1978 Que les religieux s'efforcent de bien pénétrer l'Esprit séraphique, le seul qui puisse transformer la société actuelle, comme le dit Notre Saint Père Léon XIII⁸⁶⁰, un esprit que nous, avec notre vocation spéciale, avons été appelés à imiter⁸⁶¹, et à cet effet qu'ils s'efforcent de rendre séraphiques leurs lectures, leurs dévotions, les Saints de leur dévotion qu'ils entendent imiter, et aussi leur amour pour Marie Immaculée notre Mère, la Rose la plus parfumée du Jardin séraphique.

11

1979 Afin d'éviter les conversations inutiles et superflues, qui ne servent qu'à troubler l'esprit du religieux et à l'empêcher d'accomplir ses devoirs et la ferveur de la prière, le supérieur doit s'efforcer de les dispenser autant que possible des visites et des appels fréquents à la loge du portier ; et pour ceux-ci, il serait prudent de les envoyer accompagnés d'une autre personne.

12

1980 Je recommande efficacement l'observation des Constitutions en ce qui concerne le silence régulier et évangélique, comme gardien des autres vertus ; de ne pas entrer dans la cellule d'autrui sans la nécessité et la permission du Prélat⁸⁶² ; la modestie, la gravité et la circonspection religieuse qu'ils doivent montrer en tout lieu et en tout temps ; de ne rien donner ni prendre sans la permission du prélat, et en ce qui concerne le temps marqué par les mêmes Constitutions pour l'examen de conscience⁸⁶³.

13

1981 L'entrée des laïcs dans la sacristie et les autres pièces intérieures de la Maison doit être évitée avec autant de prudence et de délicatesse que possible ; et lorsqu'ils sont autorisés à la visiter, ils doivent être accompagnés d'un religieux. Les enfants et les vieillards de la Charité ne doivent pas être autorisés à errer dans le couvent, et pour qu'ils aient plus de respect pour les Religieux, seuls ceux qui sont chargés de leur direction doivent avoir des rapports avec eux.

⁸⁵⁷Cf. 2376-2378.

⁸⁵⁸Cf. CONCILE VATICAN I : *Schemata constitutionum de regularibus*, n.6, cap. I, dans *Enchiridion de statibus perfectionis*, n. 220. Cf. 2377-2378.

⁸⁵⁹Cf. 2376.

⁸⁶⁰Cf. LÉON XIII : *Ausplicatu concesum* : ASS 15 (1882) p.145-153. Cf. supra, 1010.1269 ; 2640.

⁸⁶¹Cf. supra, 1832.1974 ; 2367.

⁸⁶²Cf. 2425-2426.

⁸⁶³Cf. 2420.

14

1982 On cherchera à inculquer aux enfants une grande dévotion à la Sainte Vierge, secret pour faire de grands progrès dans la vertu, et à cet effet on formera avec eux une Association Mariale, en leur conférant le Scapulaire bleu, si riche de grâces.

Saint Antoine de Padoue sera désigné comme Patron des enfants, tant dans cette Maison que dans les autres Maisons de la Congrégation.

Les enfants recevront la communion au moins une fois par mois.

15

1983 Ceux qui sont admis dans la Congrégation doivent être prévenus qu'ils doivent être totalement indifférents et se conformer à la volonté des Supérieurs en ce qui concerne l'état de Clerc ou de Coadjuteur dans lequel ils veulent être placés⁸⁶⁴; et ce, quel que soit le nombre de leurs études et même s'ils sont très avancés dans la carrière ecclésiastique. La désignation de l'état et des études auxquels les jeunes gens doivent se consacrer appartient aux Supérieurs majeurs, et sera faite après la Profession; et même après cette désignation, s'il est découvert que le Religieux a peu de capacité ou d'aptitude pour ce à quoi l'obéissance l'a destiné, ou qu'il pourrait être plus utile à la Congrégation dans un autre état, les susdits Supérieurs peuvent décider ce qu'ils jugent dans le Seigneur le plus convenable, le Religieux devant être d'une manière totalement indifférente et conforme à la volonté de Dieu.

16

1984 La nouvelle fondation qui sera bientôt créée à Madrid⁸⁶⁵ servira, bien entendu, de séminaire pour ceux qui doivent étudier pour obtenir des diplômes d'enseignement et d'autres cours spéciaux⁸⁶⁶.

17

1985 En offrant de grands inconvénients que la Garde Civile habite avec les Religieux dans le même bâtiment, même s'ils sont complètement séparés, le Supérieur cherchera par tous les moyens possibles à faire exécuter l'Écriture du contrat, par laquelle on a donné possession de tout le bâtiment susmentionné aux Religieux⁸⁶⁷.

18

1986 Afin d'établir une certaine distinction entre les Profès et les Novices de notre Congrégation, nous ordonnons que dorénavant les Religieux ne porteront les armoiries de Notre Dame des Douleurs, propres à l'Institut, qu'après avoir fait leur profession.

19

1987 Nous désirons que l'abus des Religieux qui se promènent sans le Capuchet ou Scapulaire, distinctif de l'Habit de notre Institut, ne soit jamais introduit; puisque les Constitutions ne permettent aux Religieux de l'ôter que pour dormir⁸⁶⁸; et qu'autrement il n'y ait aucune différence entre eux et les Frères Donnés à l'extérieur.

20 et dernière

1988 Après les Complies, ceux qui récitent l'Office Divin et l'Office Parvo de Notre Dame diront la commémoration de l'Immaculée Conception, qui commence par « *Unica est columba mea* »; celle du Père Saint François, qui commence par « *Cælorum candor splenduit* », et le Répons de Saint Antoine de Padoue « *Si quaeris miracula* », et aux jours désignés dans les Bréviaires de l'Ordre, tels que : lundi,

⁸⁶⁴Cf. 2362.

⁸⁶⁵Cf. supra, 133.

⁸⁶⁶Cf. 2367.

⁸⁶⁷Au début de leur séjour à Torrente, les Tertiaires Capucins ont partagé le bâtiment de l'ancien couvent des Alcantarins avec la Garde Civile (Cf. ALBORAYA P. DOMINGO M.³ DE : *Nuestra casa de Torrente*, dans *Adolescens surge* 3 p.95-100). Cf. supra, 119.

⁸⁶⁸Cf. 2370.

mercredi et vendredi, on dira des suffrages pour nos bienfaiteurs. La Litanie des Saints qui sera récitée le matin en préparation de la Méditation sera dite dans la forme accordée à notre Ordre par l'Indult Apostolique.

Couvent de Monte Sion, Torrente, le vingt-neuvième jour du mois de juin de l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt-dix.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL
(Un tampon)

Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, au mois de mai, au couvent de Monte Sion, Torrente (Valence)

1989 Ayant terminé la Sainte Visite dans cette Maison de Monte Sión de Torrente, Maison Mère de notre Institut, et m'étant occupé de l'état et des besoins de celle-ci, j'ai pu apprécier et admirer à nouveau, Vénérables Pères et Frères, votre zèle à procurer la gloire de Dieu, en travaillant avec grand intérêt à votre sanctification et à l'agrandissement et à la prospérité de cet Institut⁸⁶⁹, qui semble si agréable au Seigneur, à en juger par la protection, la protection et la providence qu'il lui dispense.

Afin que cet esprit ne se refroidisse pas et ne s'affaiblisse pas en vous, mais qu'il s'accroisse de jour en jour, pour votre bien et celui de la Congrégation, et dans l'accomplissement de notre devoir, qui nous oblige à remédier à tous les défauts qui ont pu s'introduire dans le temps dans l'observation des Règles et Constitutions, et à prescrire tout ce qui est propre au bon gouvernement moral et matériel de la Communauté, nous ordonnons et établissons ce qui suit :

1

1990 Puisque la passion et la mort du Seigneur sont le sujet ordinaire de méditation dont se servent les Saints, et surtout notre Patriarche, qui en vint à perdre la vue à cause des larmes continuelles qu'il versait dans sa contemplation⁸⁷⁰, et puisque, d'autre part, on ne pouvait choisir un moyen plus convenable pour nous enflammer comme Séraphin dans l'amour divin, puisque c'est dans sa très sainte passion et dans sa mort qu'il nous donne les plus grandes et les plus généreuses preuves de son très ardent amour pour nous : Nous ordonnons que, selon la pratique de notre Ordre capucin, la méditation matinale sur la Passion du Seigneur soit maintenue en tout temps. Toutefois, pendant les octaves des grandes fêtes de Notre Seigneur Jésus-Christ, il convient de méditer sur le mystère du temps liturgique.

2

1991 Pendant la prière, les Religieux ne doivent pas fixer leur attention sur la Messe⁸⁷¹ ou se livrer à tout autre acte de dévotion qui pourrait les distraire du recueillement si nécessaire à cet exercice. Pour cette raison, il faut veiller à ce que les rideaux du Chœur soient fermés pendant la méditation.

3

1992 Comme l'année du noviciat est destinée à ce que le novice forme son esprit et acquiert les vertus propres à son état⁸⁷², et qu'il n'y a pas de moyen plus approprié pour cela que la pratique de ce qui est la mère nourricière de toute vertu, nous chargeons le Père Maître des Novices de veiller par tous

⁸⁶⁹Cf. LP 108a, dans o. c., p.676 ; EP 65, dans o. c., p. 741.

⁸⁷⁰Cf. 2C 11, dans o. c., p.236 ; LM1,5, dans o. c., p.386 ; Lm 1,4, dans o. c., p.502 ; TC 14, dans p.540.

⁸⁷¹La messe célébrée pendant la méditation était destinée à ceux qui ne pouvaient pas assister à la messe conventuelle (cf. supra, 1970 ; 1996.1999).

⁸⁷²Cf. 2376.

les moyens possibles à ce que les Constitutions soient observées en ce qui concerne l'heure de prière qu'ils doivent avoir, en plus de celle de la Communauté⁸⁷³.

4

1993 Que l'Office Divin et l'Office Parvo de Notre-Dame soient toujours récités en Communauté, même si pour les occupations de l'Obéissance il y a peu de religieux qui puissent y assister parfois. Qu'il soit demi-ton, avec une intonation plus ou moins haute, selon la solennité du jour.

Et parce que c'est un office tout à fait angélique que de chanter les louanges divines, que le Supérieur veille avec toute la sollicitude voulue à ce que cet hommage soit rendu au Seigneur avec la plus grande dévotion, attention, gravité et uniformité de voix⁸⁷⁴.

5

1994 Tant dans l'Office divin que dans les autres actes de la Communauté, on veillera toujours au respect le plus exact de l'horaire, afin d'éviter toute confusion et perte de temps.

De même, la multiplication des exercices de dévotion est à éviter lorsqu'ils risquent de troubler l'ordre de la Communauté ou de priver les Religieux du temps nécessaire à leurs ministères.

Et pour que les exercices des mois de saint Joseph, de Marie, du Sacré-Cœur, de Notre Père saint François et autres puissent être pratiqués sans perte de temps, si nécessaire pour s'occuper des multiples occupations matérielles de la Communauté, ils doivent être faits pendant la Messe conventuelle, à l'exception des jours de fête, qui peuvent être faits dans l'après-midi, afin de leur donner plus de solennité.

6

1995 Puisque notre Ordre a le privilège accordé par les Souverains Pontifes que tous les prêtres peuvent célébrer la Messe de l'Immaculée Conception le samedi, nous exhortons tous les Pères de cette Communauté à faire usage de ce privilège en l'honneur de notre Mère Très Pure et Patronne céleste. Nous avertissons cependant que la Messe conventuelle doit être de l'office du jour, qui ne peut être absent.

7

1996 Pour le plus grand service des fidèles et pour ne pas faire perdre de temps à la Communauté, on veillera à ce que la Messe conventuelle et la première messe soient toujours célébrées à leurs heures respectives, c'est-à-dire à la fin de la lecture du point de méditation, la première messe, et immédiatement après les heures, la Messe conventuelle ; de telle sorte que la Messe commence à la fin de la prière de l'office au chœur ; sans que la prière finale ou le « *Sacrosanctae* » soient dites.

8

1997 Dans les sons pour les messes, veillez à ce qu'il n'y ait pas trop d'intervalle de temps entre les uns et les autres pour ne pas déranger les fidèles ; et que les Pères soient ponctuels pour sortir à l'autel à la fin du troisième son.

De même, afin que les prêtres sachent à l'avance quand ils doivent célébrer et pour éviter toute confusion, une table sera placée dans la sacristie, sur laquelle le Supérieur indiquera à chacun l'heure de la célébration.

9

1998 J'insiste pour que les religieux soient instruits de participer à la messe conventuelle, où ils recevront la communion les jours désignés, mais au début de la messe, afin qu'ils puissent rendre grâce pendant la messe.

10

⁸⁷³Cf. 2419.

⁸⁷⁴Cf. supra, 1969.

1999 Les Cuisiniers, les Infirmiers et les Porteurs entendront toujours la première Messe et recevront la communion aux jours fixés au début de la messe. Et afin que le portier ne soit pas interrompu à ce moment-là, un autre sera chargé des clés jusqu'à la fin de la Messe.

11

2000 Afin que tous les Religieux puissent communier à l'heure dite, ils se confesseront la veille des jours de Communion pendant la prière du soir, et le soir, après l'Indulgence, ceux qui sont restés en arrière se confesseront.

12

2001 Que les Pères veillent à observer les Rubriques qui empêchent que l'étole ne soit pas utilisée en dehors de l'administration des Sacrements, et n'utilisent pas de Rochet pour prêcher, tout comme c'est notre Habit Choral. De même qu'ils ne se dépouillent pas du Scapulaire pour se revêtir des ornements sacrés.

13

2002 Les Exercices Spirituels de dix jours, que les Communautés Religieuses doivent faire chaque année selon les Ordonnances Pontificales, seront faits dans cette communauté en deux lots, afin que les occupations de la Maison ne soient pas négligées et que les retraits soient libres de tout soin, pour mieux se vider à Dieu dans la prière⁸⁷⁵. Le premier lot sera fait dans les dix jours précédant la fête de Notre Mère des Douleurs, en septembre, et le second, dans les dix jours précédant la fête de Notre Saint Père Saint François.

14

2003 N'étant pas digne que les Huiles Saintes soient gardées dans les armoires de la Sacristie, nous ordonnons qu'on leur fasse une place décente sur le mur du côté de l'Évangile dans le presbytère de l'église.

15

2004 J'insiste sur l'observation de ce qui est prescrit dans les Constitutions pour l'année de noviciat ; en particulier, la séparation des novices et des profès, en dehors des travaux et des actes de la Communauté ; ne pas leur parler plus que nécessaire, et garder le Noviciat fermé à clé⁸⁷⁶.

16

2005 Chaque fois que cela est possible, sans violer les lois de la charité et de l'éducation, ils doivent éviter d'admettre des hôtes laïcs à passer la nuit dans la Maison. Et lorsqu'il y a des travailleurs de l'extérieur, qu'on s'arrange pour qu'ils s'occupent eux-mêmes de leur nourriture et de leur logement.

Il est également souhaitable que l'hôtellerie soit, autant que possible, séparée de la Communauté, afin que les hôtes ne soient pas au courant de nos affaires, et qu'en dehors de l'hôtelier, les autres Religieux leur parlent peu et n'aillent pas les visiter sans la permission du Prélat.

17

2006 Pour que le vote prescrit dans les Constitutions pour la Profession puisse être effectué⁸⁷⁷, je concède que, jusqu'à ce qu'il y ait des religieux ayant trois ans de profession, à qui il appartient de droit de voter pour le novice, ceux qui n'ont pas encore accompli ce temps puissent le faire.

18

⁸⁷⁵Cf. 2080.2421.

⁸⁷⁶Cf. 2377.

⁸⁷⁷Cf. 2380.

2007 Les religieux qui se consacrent aux études doivent leur donner tous les soins et toute l'attention possibles, afin qu'ils puissent plus tard servir la Congrégation avec éclat et lui être utiles. Et afin qu'ils puissent avoir suffisamment de temps pour étudier, le Supérieur s'efforcera d'éviter, autant que possible, de les employer à des postes qui absorbent trop de leur temps, et de les envoyer hors de la Maison pour faire l'aumône. À la maison, cependant, il devra les employer à quelques travaux compatibles avec leurs études, afin qu'ils s'habituent à travailler en même temps, et les élèves, de leur côté, s'efforceront d'être si soumis à l'obéissance qu'ils seront indifférents entre ses mains⁸⁷⁸.

19

2008 L'école des enfants doit être organisée au mieux, et nous recommandons au directeur responsable de s'y intéresser de près. Pour les enfants employés dans des métiers, une classe du soir devrait être créée⁸⁷⁹.

20

2009 De même, le plus grand soin sera apporté à l'instruction des Frères Coadjuteurs, et à cet effet une classe sera établie le soir, à laquelle tous les Profès, Novices et Postulants assisteront ensemble, bien que séparés et inspectés par le Maître des Novices ou son Socius⁸⁸⁰.

Les classes, tant pour les enfants que pour les religieux, peuvent être prises en charge par les religieux étudiants.

21

2010 Pour que les Frères Cuisiniers n'aient pas trop de confusion à servir en même temps la nourriture à la Communauté, aux enfants, aux malades et aux hôtes, et pour que la Communauté n'ait pas à attendre trop longtemps et à retarder cet acte plus que de raison, ils commenceront les premiers, c'est-à-dire à onze heures et demie pour la Communauté et les malades, et à douze heures pour les enfants et les hôtes.

22

2011 Tenant compte du fait que le travail de la cuisine est extrêmement lourd, tant à cause de l'excès de travail qu'à cause de la nécessité d'être toujours près du feu, ce qui fait que la plupart de ceux qui y travaillent tombent malades, j'ordonne au Supérieur local de tâcher de former deux paires de cuisiniers qui se relaieront pendant des semaines, et dans la semaine où ils ne seront pas à la cuisine, ils seront employés à l'aumônerie ou à d'autres travaux qui peuvent être bénéfiques à leur santé.

23

2012 La Bibliothèque doit être remise en ordre et un catalogue de son contenu doit être établi. La porte sera toujours fermée à clé, et lorsqu'un Religieux aura besoin d'un livre, il demandera la clé au bibliothécaire désigné, qui, si le Religieux doit sortir le livre de la Bibliothèque, prendra note de l'ouvrage et des volumes qui sont pris, du jour et du nom du Religieux.

24

2013 L'exercice de la culpabilité dans les jours désignés ne se dispense pas facilement, pour ne pas priver les Religieux du mérite qu'ils acquièrent dans cet acte d'humilité et pour être aussi l'un des principaux moyens de maintenir dans leur vigueur la discipline régulière⁸⁸¹.

25

⁸⁷⁸Cf. 2025.2032.2045.2063.2064.

⁸⁷⁹Cf. supra, 2034.2036.

⁸⁸⁰La formation des frères coadjuteurs a toujours été une préoccupation majeure pour le père Luis Amigó (cf. 2046.2367).

⁸⁸¹Cf. supra, 1975 ; 2424,

2014 Je recommande vivement aux Religieux la propreté, tant en eux-mêmes que dans les offices qui leur sont confiés, car ils ne doivent pas oublier que c'est une des choses les plus remarquées par les laïcs et par lesquelles ils sont le plus édifiés quand ils visitent un établissement religieux, et que la propreté et la vertu ne sont pas incompatibles.

Pour des raisons d'hygiène et de propreté, il faut veiller à ce que les vêtements utilisés par le religieux ne soient pas changés, et encore moins le linge de lit.

26

2015 Je charge les Religieux eux-mêmes d'avoir et de professer un grand amour pour la sainte pauvreté, épouse bien-aimée de Notre Père Saint François et notre chère Mère⁸⁸², et ainsi de prendre grand soin de conserver les choses qui sont à leur charge, de veiller à ce que rien ne soit gaspillé, et de s'habituer aux privations et aux nécessités que la pauvreté entraîne, afin qu'on ne puisse pas dire d'eux ce que saint Bernard a dit des faux pauvres, à savoir : « qui veulent tellement être pauvres qu'ils ne manquent de rien »⁸⁸³.

27

2016 Je recommande et charge le Supérieur de faire toutes les démarches possibles pour obtenir l'autorisation nécessaire pour pouvoir enterrer le Religieux dans l'ancien panthéon de la Communauté, en l'aménageant à cet effet. Et si cela ne peut être réalisé, il demandera à la Municipalité la cession d'un terrain dans le cimetière général pour pouvoir construire quelques tombes souterraines, afin que de cette façon les restes des religieux ne soient pas confondus avec ceux des laïcs.

Nous espérons, Vénérables Pères et Frères, que tout ce que nous avons jugé dans le Seigneur être notre devoir d'ordonner pour le bon gouvernement et l'administration de notre chère Congrégation, sera religieusement suivi et fidèlement observé par vous, dont la docilité et l'obéissance me sont bien connues.

Avec cette confiance, en reconnaissance et en gage de mon affection paternelle, je vous bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donné à Torrente, dans ce couvent du Mont Sion, le dix-sept du mois de mai de l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt-onze.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL
(Un tampon)

DÉCRET SUR LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE NOTRE DAME DES DOULEURS

Ne pouvant célébrer avec octave, comme il se doit, la fête des Douleurs de la Très Sainte Vierge, Protectrice de l'Institut, pour l'empêcher la Semaine Sainte, on désigne déjà perpétuellement le jour de la Vierge des Douleurs en septembre, pour la fête avec octave de la Congrégation à sa Patronne céleste.

Cependant, la fête de ses Douleurs devra être célébrée avec la plus grande solennité possible, pour avoir été ce jour-là l'installation de la Congrégation.

C'est ce que nous convenons, ordonnons et commandons, vu et entendu l'avis des Pères Très Révérends Commissaires et Discrets Provinciaux qui signent avec moi la présente.

Donné à Torrente, dans le couvent du Mont Sion, le dix-sept du mois de mai de l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signent : Fr. Luis de Masamagrell ; Fr. José María de Sedaví, Commissaire Provincial ; Fr. Francisco María de Sueras, Discret Provincial.

⁸⁸²Cf. 2C 55.72.82, dans o. c., p.263.273.278 ; LM 7,1, dans o. c., p.420 ; Lm 3,5, dans o. c., p.510. Cf. supra, 1283.1832 ; 2100.2349.2433.

⁸⁸³Cf. SAINT BERNARD : *Sermon d'Avent* 4,5 : PL 183,49. Cf. 2100.

Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, au mois de juin de cette année 1891, à l'École de Réforme de Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid)

2017 Après avoir terminé la Sainte Visite, chers Pères et Frères, dans cette Maison-Séminaire de Notre Institut, bien que, grâce à Dieu, Notre Seigneur, je n'y ai rien trouvé qui mérite d'être corrigé ou amendé, néanmoins pour sa meilleure direction et son meilleur gouvernement, et pour votre bénéfice spirituel, j'ai jugé bon de vous donner quelques Ordinations qui, après mûre réflexion, et après avoir demandé au Seigneur sa lumière, m'ont paru appropriées, et qui sont les suivantes :

1

2018 Je recommande vivement aux Religieux la ponctualité et l'observance dans les actes de la Communauté et l'exactitude dans le suivi du calendrier établi dans cette Visite, car de cette façon brillera dans la Maison l'harmonie qui donne aux Instituts le nom d'Ordres Réguliers, parce qu'en eux tout se déroule dans l'ordre et est mesuré par la règle. A cet effet, vous devez être très diligents pour assister aux actes de la Communauté au premier coup de cloche, sauf empêchement légitime, et la Communauté à son tour ne doit pas retarder ses Exercices pour rien ni pour personne. Les supérieurs imposeront une certaine pénitence à ceux qui sont jugés négligents en la matière.

2

2019 Les Saints de l'Ordre au jour duquel, selon les Constitutions, doivent communier les Religieux, sont tous ceux qui se célèbrent en double de 2e classe, de l'un des trois Ordres qui sont 884.

3

2020 Dès que possible, il faut prévoir un récipient décent pour les Saintes Huiles, qui seront conservées et gardées dans la chapelle, dans un endroit spécial à côté de l'Évangile.

4

2021 En offrant beaucoup et de grands inconvénients, qui se laissent facilement comprendre, celui qui mange un Religieux avec les enfants, il convient de ne pas introduire cette coutume dans les Maisons de Notre Congrégation. Et si dans un cas particulier, qui doit être très rare, le Supérieur local juge bon d'autoriser pour cela, gardez à l'esprit que le religieux, tant par son âge que par son travail intellectuel et corporel excessif, a besoin de plus de nourriture que les enfants, et ainsi le prendre à part de ceux-là, parce qu'ils ne prennent pas d'ici occasion de dessiccation ou de scandale.

5

2022 Afin que dans les temps où les Religieux peuvent prendre trois repas, selon la Règle, ceux qui en ont vraiment besoin, de peur de se singulariser, ne s'abstiennent pas de déjeuner ; le Supérieur peut, si l'état financier de la Maison le permet, l'accorder à tous sans distinction.

6

2023 Puisque les religieux ne peuvent et ne doivent pas manger la même nourriture que les étudiants, la nourriture des religieux doit être cuisinée séparément, dès que le nombre d'étudiants augmente, et ils ne doivent pas être utilisés ou autorisés à entrer dans la cuisine de la Communauté.

7

2024 Je recommande aux Frères cuisiniers de prendre le plus grand soin et la plus grande propreté dans la soupe donnée aux Pauvres ; et de même aux autres Religieux, si pour l'amour de Dieu ils laissent quelque chose pour eux dans le plat, puisqu'ils doivent se souvenir qu'ils sont nos frères et les portraits les plus vivants du Christ Notre Seigneur, que nous nourrissons en eux⁸⁸⁵.

8

2025 Les Religieux désignés pour l'étude doivent s'appliquer à utiliser le temps dont ils disposent pour cela, et leur conscience doit être accablée par leur négligence dans des choses d'une telle importance et transcendance pour la gloire de Dieu et le bien de l'Institut. Et les Supérieurs s'efforceront d'être très vigilants sur ce point⁸⁸⁶.

9

2026 Afin que les enfants considèrent les Religieux avec la vénération et le respect qui leur sont dus, et que ceux-ci aient plus d'influence et d'ascendant sur eux, ils doivent toujours se maintenir et rire avec prudence, de sorte que ni par trop de franchise et de familiarité, ils n'en viennent à les négliger ni à les rendre repoussants, avec trop de gravité. A cette fin, ceux qui ne sont pas chargés par l'Obéissance du soin et de la direction des enfants doivent s'en occuper le moins possible.

10

2027 Dès que l'École de Réforme sera inaugurée, on établira une statistique des enfants corrigés qui y entreront, en indiquant leurs noms et prénoms, les noms de leurs parents, l'âge et la profession de l'enfant, la voie par laquelle il arrive à l'école, son adresse, la date de son entrée et de sa sortie, en laissant un espace libre pour toutes les observations qu'il y aurait lieu de faire. De la même manière et sous la même forme, bien que privée et pour le seul usage et gouvernement des Supérieurs, comme le prévoit la loi approuvée par Sa Majesté le Roi le 4 janvier 1883, il sera tenu un autre registre ou statistique des enfants fréquentant l'école de correction paternelle.

11

2028 Et comme l'indifférence et l'incrédulité sont de plus en plus répandues, il n'est pas rare, malheureusement, de trouver des parents sans cœur au point de laisser leurs enfants non baptisés, et certains d'entre eux peuvent être de parents inconnus, il est souhaitable que, soit par l'intermédiaire des parents de l'enfant, soit en privé quand cela est opportun, les certificats de baptême et de confirmation soient demandés, afin que, s'ils n'ont pas reçu l'un ou l'autre de ces sacrements, ils puissent être administrés dès que possible.

12

2029 De même, afin que les Supérieurs puissent connaître les antécédents et les qualités des jeunes gens confiés aux soins et à la correction de la Congrégation, tant pour leur gouvernement que pour pouvoir en rendre compte quand il conviendra, il sera tenu un Registre particulier, dans lequel seront consignés tous les antécédents qui auront pu leur être acquis, ainsi que leurs aptitudes, leur tempérament et leur caractère, et les marques de conduite que, par rapport à la piété, à l'étude et au travail, ils auront mérité chaque mois⁸⁸⁷.

13

2030 Les Directeurs ou responsables d'enfants, ainsi que les enseignants et autres fonctionnaires des Maisons, doivent tenir un registre exact du comportement des enfants qui leur sont confiés, afin de pouvoir en rendre compte au Supérieur local à la fin de la semaine.

Pour la classification des notes seront utilisés de ces signes conventionnels : a, e, i, o, u. Le a signifie très bien ; le e, bien ; le o, mal ; le u, très mal, et le i, régulier. Et afin de servir d'encouragement

⁸⁸⁵Cf. IC 76, dans o. c., p.188 ; 2C 85, dans o. c., p.280 ; LM 8,5, dans o. c., p.430.

⁸⁸⁶Cf. supra, 2007 ; 2032.2063.2064.

⁸⁸⁷Cette intuition du Père Luis sera ensuite développée, dans la méthode éducative des Tertiaires Capucins, dans la fiche de suivi pédagogique de l'élève (cf. TERTIAIRES CAPUCINS : *Constitutions* 1910, n.233 ; *Manual Pedagógico* [Valencia 1985] p.106).

aux enfants, ainsi que d'affront s'ils ne se sont pas bien comportés, les notes qu'ils ont reçues pour la piété, l'étude et le travail seront rendues publiques chaque mois.

14

2031 Je recommande la plus grande propreté, tant dans le personnel que dans les chambres, bureaux et autres pièces de la maison, car la propreté n'est pas en désaccord avec la vertu ; au contraire, elle sert d'ornement, et c'est ce que les laïcs louent le plus dans un établissement charitable, et dont ils sont le plus édifiés.

15

2032 Les directeurs et les responsables des enfants de la Maison devraient être au moins deux dans chaque section, et davantage lorsque leur nombre augmenterait considérablement, afin que les enfants soient ainsi mieux surveillés et que les directeurs soient plus libres d'assister à tour de rôle aux manifestations de la Communauté et d'avoir plus de temps pour l'étude.

16

2033 L'ignorance étant la cause et la racine de la ruine spirituelle et de la perte de la plus grande partie des hommes, je charge instamment les religieux de veiller avec soin à bien instruire les jeunes gens qui leur sont confiés dans la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Et pour que ceux qui, pendant le jour, sont employés dans les ateliers ou dans les fermes, ne soient pas privés de cette instruction, il sera établi une classe distincte, qui sera appelée classe des ouvriers.

17

2034 Étant convenu que l'œuvre de propagande commencée avec les enfants de la ville doit être continuée, tant à cause du bien qu'elle procure à ces pauvres enfants qui manquent d'instruction religieuse, que parce qu'elle rend la mission des Religieux⁸⁸⁸ sympathique au peuple et attire la volonté même des plus inoccupés, et n'étant pas possible, d'autre part, ni commode de joindre ces enfants aux élèves qui commenceront bientôt à être admis à l'École de Réforme ou de Correction Paternelle, Nous chargeons les Supérieurs majeurs et locaux de poursuivre le projet déjà commencé d'acquérir un local approprié à cet effet, séparé par un mur du bâtiment de la Réforme, mais relié par une porte pour le service des Religieux, et qui conviendrait à l'établissement d'un jeu de balle, d'une grande remise pour le réconfort des enfants, et de cours du soir quand il sera possible de le faire.

18

2035 Les Directeurs ou ceux qui ont la charge des enfants, que ce soit à la maison ou à l'extérieur, ne doivent jamais agir de manière absolue et indépendante, en contradiction avec le Supérieur local, et ce dernier, à son tour, doit s'efforcer de donner aux Directeurs la plus grande liberté d'action possible, en veillant toutefois à limiter les abus. A cet effet, toute modification, réforme ou nouvelle méthode que les Directeurs jugent devoir être introduite pour l'instruction ou la moralisation⁸⁸⁹ des enfants, doit avoir l'approbation et l'agrément du Supérieur local, et même d'autres Supérieurs majeurs lorsque le cas l'exige.

19

2036 Afin que les Religieux aient plus de temps pour s'occuper de leurs occupations, et qu'il y ait plus d'ordre dans tout, on désignera des heures fixes pour l'entrée des enfants de la population, et un Religieux nommé à cet effet par le Supérieur local en sera chargé, sans préjudice que les autres l'aideront dans ce qu'ils pourront quand ils en auront l'ordre, surtout quand l'école de nuit sera établie pour eux.

20

⁸⁸⁸Cf. supra, 1840.

⁸⁸⁹L'*instruction et la moralisation* apparaissent dans le magistère du Père Luis Amigó comme la synthèse la plus parfaite du but ultime de la mission confiée à ses fondations (cf. supra, 83.98.100.164.1780 ; 2068.2075).

2037 Les Ordinations de la Sainte Visite, qu'elles soient données dans la Maison Mère ou dans cette maison, c'est notre intention et notre volonté qu'elles soient considérées et gardées comme des lois dictées pour la Congrégation, à l'exception de celles qui peuvent être commodes ou se rapporter seulement à la Maison pour laquelle elles ont été données. En conséquence, les Supérieurs auront soin d'envoyer une copie fidèle desdites Ordinations pour être insérée dans le livre des Annales, en notant en marge la Maison dans laquelle et pour laquelle elles ont été données.

J'espère, Vénérables Pères et Frères, et j'ai confiance dans votre zèle pour le bien de la Congrégation et dans votre docilité et obéissance connues aux Supérieurs, que ces Ordinations seront bien reçues et très fidèlement observées par vous. C'est pourquoi, et en gage de mon affection paternelle, je vous bénis abondamment au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Données à Carabanchel Bajo (Madrid) aux onze jours du mois de juin de l'année du Seigneur mille huit cent quatre-vingt-dix-un.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL
(Un tampon)

Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, au mois de mai 1892, au couvent de Monte Sion, Torrente (Valence)

2038 Après avoir effectué, dans l'accomplissement de mon devoir, Vénérables Pères et Frères, la Sainte Visite dans cette Maison Mère, bien que je n'aie rien trouvé qui mérite d'être réprimandé, mais plutôt beaucoup de choses à louer et à admirer les bonnes intentions et les désirs qui vous poussent à travailler pour votre sanctification et pour la prospérité morale et matérielle de notre Institut, toujours pour vous stimuler davantage et pour vous donner quelques règles et règlements à cet effet, nous sommes venus ordonner et prévoir ce qui suit :

1

2039 Le Postulat étant un temps d'épreuve et de préparation au Noviciat, les postulants doivent s'exercer pendant cette période à tous les exercices que la Communauté possède et pratique, et surtout à la prière. Que les Supérieurs s'efforcent donc de ne pas les occuper pendant ces heures à des travaux qui peuvent être faits à d'autres moments, et qu'ils établissent pour eux un règlement par lequel ils sont gouvernés et réglés.

2

2040 Bien que dans les récréations, les promenades et autres rassemblements des postulants soient présidés par le Religieux Instructeur, il conviendra toutefois, lorsque l'Instructeur n'est pas prêtre, qu'un Père préside ses réunions une fois par semaine, et qu'il leur adresse une exhortation, étant préférable à bien des égards que ce soit le Maître des Novices ou son assistant.

3

2041 On ne fera travailler les Postulants aux champs sous aucun prétexte, et encore moins les Religieux, et même si l'on payait très bien le travail des étrangers, si bons bienfaiteurs qu'ils soient ; car cela, n'étant pas conforme à notre Institut, ni à la bienséance et à la dignité religieuse, nuirait au respect que les laïcs doivent avoir pour les Religieux, et même à leur vocation.

4

2042 Au Maître des Novices et à son Socius, je recommande un soin attentif à former les Novices selon l'esprit propre à l'Institut ; car de cela dépend le bien et la prospérité spirituelle et même temporelle de l'Institut.

Habituez-les à se renier et veillez toujours sur eux en présidant à tous les événements, surtout aux récréations, car s'ils ne le font pas, mille désagréments s'ensuivront.

Je recommande également que les votes soient effectués de la manière et au moment prescrits par les Constitutions⁸⁹⁰.

5

2043 Puisqu'il y a déjà un nombre suffisant de religieux profès dans la Congrégation, qu'on se conforme le plus tôt possible à ce qui est prescrit dans les Constitutions, basées sur les Décrets Pontificaux, concernant le fait de ne pas envoyer de novice de la famille en dehors de la Maison Mère⁸⁹¹.

6

2044 Dans la mesure où il n'est ni convenable ni pratique pour un religieux de se défaire fréquemment du saint habit sans une grave nécessité, je recommande de se procurer au plus tôt un serviteur qui sera chargé d'accompagner la voiture de la maison lorsque cela sera nécessaire.

7

2045 Je charge fortement les Supérieurs d'être attentifs à faire en sorte que les Religieux Professeurs accomplissent bien leur charge, en faisant les cours régulièrement, et nous voulons qu'ils soient punis s'ils sont négligents.

Et en ce qui concerne les étudiants, j'insiste sur les dispositions de la visite de l'année précédente, ordination 1889².

8

2046 A l'ordination vingtième de la Visite précédente, relative à l'instruction des Frères Coadjuteurs, je dois ajouter que l'on cherche à travailler beaucoup sur la Doctrine Chrétienne et l'Urbanité Religieuse⁸⁹³.

9

2047 Afin que les Religieux soient instruits pratiquement de la manière de travailler les pauvres prisonniers, les êtres les plus malheureux, et qu'ils apprennent par expérience la science du cœur humain, dont la connaissance sera non seulement utile, mais même nécessaire, lorsque la Providence les placera à la tête des Prisons ; nous voulons et désirons que, profitant de l'occasion d'avoir une prison dans cette localité, deux ou plusieurs religieux s'y rendent tous les jours, et à tour de rôle toutes les semaines, pour les instruire, les consoler et même subvenir à leurs besoins dans la mesure du possible, en demandant l'aumône, s'il le faut, afin de captiver leur volonté et de les gagner plus facilement à Dieu. De cette façon, notre Institut sera accrédité, l'un des principaux buts que la divine Providence lui a assigné commencera à être partiellement rempli⁸⁹⁴, et les prisonniers eux-mêmes seront plus tard, dans les prisons, les panégyristes des Religieux et de ceux qui croient à l'atmosphère et les font aimer et désirer par ces malheureux.

⁸⁹⁰Cf. 2379.2380.2383.

⁸⁹¹Cf. 2376.

⁸⁹²Cf. supra, 2007. Cf. aussi supra, 2025.2032 ; 2063.2064.

⁸⁹³Cf. supra, 2009.

⁸⁹⁴Cf. supra, 100 ; 2360.

10

2048 Comme il y a déjà plusieurs prêtres dans cette Maison, que les Conférences de Morale soient établies aux heures prescrites par les Décrets Pontificaux, et qu'un cas de conscience soit lu tous les jours au réfectoire.

11

2049 Puisque, vu la nature du cœur humain, le plus beau moyen de stimuler les enfants tant à la pratique de la vertu qu'à l'application à l'étude ou au travail, est d'éveiller en eux l'émulation⁸⁹⁵; il nous paraît très convenable de la rechercher parmi les enfants de la Maison au moyen de quelques insignes et prix, qui seront le signe visible de leur conduite et de leur application.

A cet effet, en ce qui concerne la conduite morale, ils seront classés en trois ordres, qui seront appelés Catéchumènes, Persévérants et Adorateurs. Les premiers, c'est-à-dire les Catéchumènes, seront les enfants qui conservent encore des vestiges de leurs habitudes passées ou qui sont indisciplinés, rebelles ou de mauvaise condition. On appellera Persévérants ceux qui progressent dans la réforme de leurs habitudes et qui sont connus pour avoir un bon désir d'atteindre leur perfection. Et enfin, le nom d'Adorateurs sera donné aux enfants dont la conduite exemplaire peut servir de norme et de modèle aux autres⁸⁹⁶.

12

2050 Comme signe distinctif de chacun de ces ordres, les Catéchumènes porteront sur la poitrine, à côté du cœur, une petite croix sans crucifix, attachée par un ruban violet. Les Persévérants, un petit crucifix avec un ruban bleu. Et les Adorateurs, une petite effigie du Saint Sacrement avec un ruban rouge. Les enfants n'enlèvent pas ces insignes, sauf pour sortir de la maison.

13

2051 Le classement des enfants dans les différents ordres ne sera pas fondé sur leur âge, mais sur leurs qualités morales, car non seulement il ne sera pas nécessaire de réunir les différents ordres dans une même classe, un même atelier, etc..., mais cela suscitera plutôt l'émulation, qui est le but de ce classement.

14

2052 La grâce de passer d'un ordre à l'autre sera conférée par le Supérieur local, après avoir entendu l'avis des Directeurs ou de ceux qui ont la charge de l'enfant dans l'école, l'atelier, etc. Il doit être fait avec une certaine solennité et les jours de grande fête afin d'intéresser davantage les enfants.

15

2053 Lorsqu'un enfant de l'ordre des Persévérants ou des Adorateurs commet quelque grave défaut ou décline et se détériore dans sa conduite, on prendra comme moyen de le corriger et de le faire amender, celui de lui retirer l'insigne de l'ordre auquel il appartient et de lui mettre celui d'un autre ordre inférieur, ce qui sera fait par le Supérieur local.

16

2054 Comme stimulants et incitations pour éveiller chez les enfants l'émulation qui est la cause ordinaire de leur application à l'étude, tous les moyens que l'industrie et l'expérience dictent comme les plus propres à cet effet seront excogés, en tâchant toutefois, en ceci comme en toutes choses, d'avoir l'uniformité dans toutes nos Maisons.

⁸⁹⁵Cf. supra, 2030 ; 2051.2053.2054.2069.2077.

⁸⁹⁶Cette division des périodes éducatives constitue une première formulation de la progressivité et de la gradualité qui ont distingué dès le début la méthode pédagogique des Tertiaires Capucins (cf. TERTIAIRES CAPUCINS : *Constitutions* 1910, n.228 ; *Constitutions* 1961, n.335 ; *Manual Pedagógico* [Valencia 1985] p.85-96).

Nous voulons que les Religieux utilisent beaucoup ce moyen de stimuler l'émulation chez les enfants, car l'expérience leur apprendra qu'ils obtiendront plus des enfants avec ce moyen qu'avec toute autre sorte de punition.

17

2055 Afin d'encourager la piété chez les enfants, l'Association Mariale, prescrite dans la Visite faite en juin 1890⁸⁹⁷, doit être établie le plus tôt possible. Et puisque la même visite a attribué à saint Antoine de Padoue le titre de saint patron des enfants, elle s'appellera Association de l'Immaculée Conception et de saint Antoine.

Qu'il soit étudié et rédigé à cet effet un Règlement par lequel ladite Association sera régie, lequel nous sera envoyé pour notre approbation et sera inséré dans le Livre des Annales. Et je prévois que pour le plus grand encouragement des enfants à la piété et à la vertu, il y sera établi que les enfants qui n'appartiennent pas à l'Ordre des Adorateurs ne pourront occuper aucune charge.

18

2056 Etant déjà constitué dans cette Visite Canonique le Discretioire Provincial qui, avec le Père Commissaire, doit régir les destinées de la Congrégation, nous voulons que soit bien sûr mis en pratique ce que prévoient les Constitutions, en prenant soin de chaque Discret du domaine qui lui appartient⁸⁹⁸; et nous les exhortons à être très soigneux dans leur exécution, afin qu'ils soient de véritables assistants du Supérieur Majeur et rendent son fardeau plus supportable. Et afin qu'ils agissent d'accord avec le Supérieur, dont ils sont les secrétaires, et qu'il y ait une bonne intelligence entre eux, ils s'efforceront de se réunir tous les mois pour discuter des affaires de la Congrégation. Lorsqu'il arrive qu'un Discret, se trouvant en famille loin de la Maison, où le Définitoire tient ses réunions, ou pour une autre raison, ne puisse y assister, enverra au Supérieur majeur un État de ses affaires pour qu'il puisse en rendre compte au Discretioire, et, à son tour, celui-ci lui enverra une note sur les questions à traiter, pour qu'il donne son avis sur celles-ci.

19

2057 Afin que les personnes de marque qui viennent visiter les Religieux soient reçues avec le décorum et l'attention qu'elles méritent, et pour éviter que les conversations ne soient entendues par tous ceux qui se trouvent dans la loge du portier, il faut prévoir dès que possible une réception décente mais modeste, et l'aménager de telle sorte que le portier puisse observer ce qui se passe dans le hall d'entrée à travers une fenêtre vitrée.

20

2058 S'il n'est pas possible de construire un mur pour bloquer la vue des fenêtres donnant sur la rue, comme l'ordonnent les Décrets Pontificaux, des treillis ou des stores seront posés pour empêcher que les Religieux soient vus et pour éviter les distractions et les pertes de temps.

21

2059 Si c'est la volonté de Dieu que les fondations projetées dans le Cabañal soient réalisées, nous ordonnons qu'elles soient destinées : l'une au Protectorat des Prêtres⁸⁹⁹ et l'autre au Séminaire des Arts et Métiers⁹⁰⁰.

Ces ordinations, Vénérables Pères et Frères, que nous avons jugé dans le Seigneur de vous donner pour le bon ordre et le gouvernement de la Congrégation, nous espérons avec confiance que vous les recevrez avec docilité, et les mettrez en pratique avec toute diligence, considérant qu'elles ne sont animées que par notre affection paternelle et le désir véhément que nous avons de la prospérité morale et matérielle de notre Institut.

⁸⁹⁷Cf. supra, 1982.

⁸⁹⁸Cf. 2389.

⁸⁹⁹Cf. 2137-2144.

⁹⁰⁰Cf. 2367.

Pour cela, nous vous remercions et du fond du cœur, nous vous bénissons et nous nous soumettons à vos prières.

Données à Torrente, le 19 mai de l'an de grâce 1892.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL
(Un tampon)

Ordinations de la sainte visite vérifiée par le Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, fondateur de cette Congrégation au mois de juin de cette année 1892, a l'École de Réforme de Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid)

2060 Ayant achevé, avec l'aide de Dieu, vénérables et très chers Pères et Frères, la Visite canonique de cette Maison de Carabanchel et ayant pris en charge son état, nous sommes heureux de voir la fidélité avec laquelle vous savez correspondre aux desseins du Seigneur sur vous, accomplissant en bons religieux la mission ardue et difficile qu'Il vous a confiée.

Néanmoins, il est du devoir de tout Supérieur de diriger et d'orienter les pas de ses sujets, afin qu'ils marchent toujours dans la bonne voie de l'observance régulière, et de veiller à ce que les œuvres qui leur sont confiées progressent pour la gloire de Dieu et le bien du prochain ; en accomplissement de notre devoir, et en demandant au Seigneur sa grâce, nous ordonnons et disposons comme suit :

1

2061 Tant qu'il ne sera pas possible aux Religieux d'avoir des cellules pour leur habitation, comme le prescrivent les Constitutions⁹⁰¹, les lits seront divisés avec des rideaux pour plus de décence.

2

2062 Pour éviter les abus et que personne ne prenne quoi que ce soit des Bureaux en l'absence du responsable, nous prévenons ceux-ci de les garder fermées à clé, en particulier le réfectoire et les garde-manger, et de ne laisser rien emporter sans autorisation du Supérieur.

3

2063 J'exhorte tous et chacun des religieux qu'après l'accomplissement de la charge ou des charges auxquelles l'obéissance les emploie, charges qu'ils doivent remplir avec toute exactitude, fidélité et diligence, comme c'est la volonté expresse de Dieu, s'il leur reste du temps, ils fassent de leur mieux pour se soulager mutuellement dans leur travail, et aussi, animés d'un grand zèle et intérêt pour la Maison, ils tâchent de se former à tout, et sans faire attention aux difficultés, d'agir en toutes choses comme si leur bon ordre et leur gouvernement dépendaient d'eux seuls et de leur sollicitude et soin.

4

2064 Je demande à nouveau aux étudiants d'être assidus dans leurs études et de ne quitter sous aucun prétexte les heures qui leur sont réservées, ni les heures de cours, même si certains ne peuvent y assister en raison de leurs occupations⁹⁰².

5

2065 Je charge le Supérieur, avec toute prudence, de refuser toutes les demandes qui lui seront faites, que les Religieux aillent chanter dans la Paroisse, car cela, outre la perte de temps et les autres inconvénients qui peuvent s'ensuivre, deviendra une coutume qui ne tardera pas à devenir la loi. Pour

⁹⁰¹Cf. 2428.

⁹⁰²Cf. supra, 2007.2025.2032.

cette raison, je commande également aux religieux de prévenir et d'éviter les engagements, afin d'éviter les conflits au Supérieur.

6

2066 Pour l'ordre et la clarté des comptes, en quoi il convient d'être extrêmement délicat, surtout dans les Maisons comme celle-ci, qui dépendent d'un Conseil, auquel les comptes doivent être rendus ; il convient que les achats et les ventes soient faits par l'administrateur lui-même, si possible, et, dans le cas contraire, que le Religieux qui en est chargé lui rende alors un compte exact et minutieux de tout ce qui est dépensé.

L'administrateur doit être chargé de l'inspection des cuisines, offices et réfectoires, ainsi que de la partie économique des ateliers.

Le Supérieur local est, de droit et selon les Constitutions, l'Administrateur⁹⁰³ ; cependant, s'il le juge opportun, il peut nommer ou désigner pour son assistance un Religieux pour remplir cet office, et dans ce cas ledit Religieux doit agir en toutes choses avec la dépendance due au Supérieur.

7

2067 Sachant que, par la nature de cet établissement, les jeunes gens confiés aux soins des Religieux seront généralement malicieux et dépravés dans leurs habitudes, et que pour leur amendement et correction, et afin d'éviter bien des tentations, il conviendra de les soustraire autant que possible à la vue des laïcs et à leurs rapports avec eux, je recommande, en premier lieu, que l'on ait soin d'éviter les visites autres que celles des parents et des personnes intéressées, et que l'on ne soit autorisé à les voir qu'une fois par mois, ou, dans des cas particuliers, tous les quinze jours, et toujours accompagné d'un des Religieux chargés des enfants. En second lieu, j'ordonne qu'en aucun cas les corrigendums n'assistent aux communions et autres fonctions dans la paroisse, ni ne soient affiliés à aucune congrégation établie dans celle-ci, sous prétexte de favoriser la piété chez eux, car pour cela il est déjà arrangé et ordonné qu'une congrégation mariale intitulée de l'Immaculée Conception ou de Saint Antoine soit établie dans nos Maisons⁹⁰⁴. Enfin, je recommande que, lorsque les corrigendums ont la possibilité de se promener, ce soit toujours à la campagne ou dans des zones non peuplées.

8

2068 Puisqu'il ne s'agit pas d'un Collège, mais d'une Maison de réforme et de protection, qui ne doit pas être obtenue par l'étude, mais par la moralisation et le travail, il faudra faire comprendre aux parents ou intéressés des enfants, et même le faire consigner dans le Règlement de la Maison, que les Religieux ne sont obligés que de leur donner l'instruction primaire, et de les occuper indifféremment dans les travaux qu'ils jugent plus à dessein pour la fin de leur correction. Et ainsi en ce qui concerne la première, on leur apprendra à lire et à écrire, le Catéchisme, l'Urbanité, la Grammaire et l'Arithmétique, et que si quelque matière ou classe spéciale est établie par les Religieux, et que les intéressés désirent que l'enfant l'étudie, étant pensionné, ils devront payer la taxe pour chaque matière qui est indiquée. Et en ce qui concerne le second, ils ne pourront pas faire n'importe quel travail, mais seulement ceux que les Religieux pourront établir, compte tenu des circonstances, et il leur appartiendra toujours d'employer les enfants aux travaux pour lesquels ils découvriront qu'ils ont la plus grande capacité.

9

2069 Pour stimuler et inciter au travail, et pour assurer autant que possible l'avenir des enfants pauvres, j'ordonne : que lorsqu'ils seront parvenus à une telle perfection dans l'emploi ou le métier où ils ont été placés, que leur travail satisfait déjà plus que les dépenses qu'ils occasionnent à la Maison, il leur sera réservé, à leur profit, un tiers ou un quart de ce qu'on jugera qu'ils peuvent gagner, le Supérieur les paiera mensuellement dans le Monte de Piedad, sans leur donner aucune somme pour aucune raison, sauf pour soulager leurs parents, auquel cas elle leur sera donnée, en exigeant un reçu pour rendre compte au jeune homme quand il quittera la Maison.

⁹⁰³Cf. 2398.

⁹⁰⁴Cf. supra, 1892.2055.

10

2070 Comme toute vigilance est trop faible avec les enfants, je recommande aux Religieux qui en ont la charge de ne jamais les perdre de vue, ni les laisser seuls, car il suffirait parfois d'une négligence pour se perdre ou se saper le fruit fait en eux avec beaucoup de temps et pas moins de travail.

De même, ils ne doivent pas être tolérés ou autorisés à se séparer des autres pour jouer, ou moins pour parler ; et éviter très soigneusement les amitiés particulières, extrêmement nuisibles chez les jeunes, en séparant ceux qui observent trop d'affection ou un traitement très familial.

11

2071 Afin d'éviter les graves inconvénients et le désordre qui ne peuvent résulter que du couchage des jeunes élèves dans une seule chambre, nous chargeons le Supérieur de faire tout son possible pour convaincre le Conseil de l'opportunité d'établir le système cellulaire, qui est maintenant généralement adopté dans toutes les écoles, et qui est si nécessaire dans un établissement de la nature de celui-ci. Et jusqu'à ce que cela soit réalisé, il devrait y avoir un gardien de nuit, qui devrait être un Religieux dans la mesure du possible.

12

2072 Je recommande vivement que les animaux femelles ne soient pas gardés à la maison et qu'il soit strictement interdit aux enfants de toucher et de jouer avec les animaux. Par conséquent, il ne faut pas leur confier la garde des animaux, ni les laisser entrer dans les écuries ou les lieux où ils sont confinés.

13

2073 Pour empêcher la vue de l'asile de Santa Cruz, pour éviter que les corrigendums ne soient distraits par la vue des jeunes filles et ne donnent un scandale ou un mauvais exemple, et comme il n'est pas possible d'élever le mur du verger assez haut pour cela, il faut planter des arbres qui gardent leurs feuilles toute l'année, qui sont très feuillus et qui poussent vite ; et ils doivent être placés à une distance telle qu'ils puissent s'entrelacer les uns avec les autres et former un mur, mais il faut veiller à ce qu'ils soient suffisamment éloignés du mur pour ne pas être utilisés pour l'escalader.

14

2074 Afin que les visites canoniques ne se réduisent pas à une simple formule, mais donnent le résultat pratique voulu dans la correction et l'amendement des défauts et dans les prescriptions destinées à procurer le bon ordre et le bon gouvernement de l'Institut, il est ordonné et commandé aux Supérieurs locaux de ne pas négliger de les faire lire en public au Réfectoire plusieurs fois par an ; et qu'un mois après la visite, ils nous rendent compte de la mise en pratique de toutes les prescriptions.

Ne doutant pas, Vénérables Pères et Frères, de votre fidélité éprouvée, que vous ne consentiez docilement à ces Ordinations et ne les mettiez en pratique avec une scrupuleuse exactitude, comme des prescriptions de celui qui, même si indigne, a été désigné par Dieu pour vous gouverner.

Avec cette confiance, tandis que je vous demande instamment de prier Dieu pour moi, j'implore à mon tour le Seigneur de confirmer du Ciel la bénédiction que vous donne, au nom du Patriarche séraphique, votre Père et serviteur dans le Christ : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Données à Carabanchel Bajo (Madrid), le trois du mois de juin de l'année du Seigneur mille huit cent quatre-vingt-douze.

Tampon et signature : FR. LUIS DE MASAMAGRELL

**Ordinations de la sainte visite, pratiquée dans les 25, 26 et 27 mai 1899 par le
Très Révérend Père Fr. Luis de Masamagrell, Ministre Provincial des Pères
Capucins de la province de Valence et Fondateur de cette Congrégation des
Tertiaires Capucins de Notre-Dame des Douleurs, a l'École de Réforme de
Santa Rita, Carabanchel Bajo (Madrid)**

2075 Après une longue absence, au cours de laquelle, pour des raisons indépendantes de notre volonté, il ne nous avait pas été possible de vous rendre visite⁹⁰⁵, Vénérables Pères et Frères, la Divine Providence nous a donné l'incroyable satisfaction de vous voir et de pouvoir effectuer la Sainte Visite Pastorale, de sorte que nous avons pu apprécier les bonnes dispositions de votre esprit et la volonté généreuse qui anime toutes vos actions, sans doute l'effet de l'intérêt et du dévouement avec lesquels vous soutenez les desseins du Seigneur en procurant le salut des pauvres âmes des jeunes qui vous sont confiés, puisque celui qui sauve une âme prédestine la sienne⁹⁰⁶.

C'est pourquoi nous rendons infiniment grâce au donneur de tout bien et nous vous exhortons, chers fils, à être toujours fidèles au Seigneur, afin qu'il ne diminue jamais votre zèle pour la gloire de Dieu et le bien des autres, vertu qui, à l'imitation de son saint Père, doit toujours encourager tout bon fils du Séraphique d'Assise.

Or, bien que ni dans la visite locale ni dans la visite personnelle, nous n'ayons trouvé quelque chose de répréhensible et de digne de correction, encore, pour promouvoir davantage la gloire de Dieu, et afin de vous donner en quelques choses des normes et des règles de conduite pour vous guider dans l'entreprise ardue de la moralisation des jeunes qui vous sont confiés, nous venons vous donner les ordinations suivantes :

1

2076 Nous approuvons *cum laude* l'usage introduit et précepté par le Très Révérend Père Provincial de faire les premiers vendredis du mois, consacrés au Sacré-Cœur, comme un moyen très convenable pour tendre à une plus grande perfection et obtenir les grâces nécessaires dans l'accomplissement des obligations de notre état, conformément aux Promesses de ce Divin Cœur. Et notre volonté est que cette dévotion soit pratiquée dans toutes nos Maisons ; et que, si possible, Sa Divine Majesté soit manifestée tout le jour, avec une exposition moyenne, devant laquelle un Religieux et deux élèves prient continuellement.

2

2077 Tant pour la plus grande gloire de Dieu que pour le bien spirituel qu'elle procurera aux âmes, nous souhaitons que dans nos Maisons de Correction soit établie une veillée quotidienne à Jésus dans le Saint Sacrement. Mais si cela n'est pas possible, on formera une garde d'honneur qui sera choisie chaque semaine parmi les enfants qui auront observé la meilleure conduite pendant la semaine ; et il leur appartiendra de veiller aux genoux et aux chandeliers placés à cet effet dans le presbytère, pendant tous les actes que les corrigendums accomplissent dans la chapelle. Et pour le plus grand encouragement de ces derniers, les noms des gardes d'honneur seront fixés chaque semaine sur un tableau qui sera placé dans la chapelle à cet effet, et au centre duquel sera placée l'image du Sacré-Cœur.

3

2078 Nous faisons remarquer que l'ordination des Constitutions concernant la Sainte Communion n'enlève ni ne diminue en aucune façon la liberté des Supérieurs et des confesseurs d'accorder plus de Communion que celle prescrite à toute la Communauté en général ou à un Religieux individuel, quand ils le jugent opportun⁹⁰⁷. Et sur ce point, j'exhorte les Supérieurs et les confesseurs à ne pas faire de difficulté pour accorder une telle licence, car la Sainte Communion est le moyen le plus grand et le plus apte au progrès spirituel ; et l'âme religieuse a besoin plus que tout autre de la consolation et de la force qui nous sont communiquées en elle.

⁹⁰⁵Cf. supra, 1777.

⁹⁰⁶Cf. Jc 5.20.

⁹⁰⁷Cf. 2422.

4

2079 Nous conseillons aux prêtres, même s'ils modèrent quelque peu leur ferveur et leur zèle louable, de veiller à ne pas consacrer plus d'une demi-heure à la célébration du saint sacrifice de la Messe, de peur qu'elle ne devienne fatigante pour les enfants, de sorte qu'ils l'entendent avec peu de dévotion et que les actes de communauté soient retardés.

5

2080 Les exercices spirituels que la Communauté pratique annuellement⁹⁰⁸ doivent être faits dans cette maison en trois lots au moins, afin que le soin et la vigilance des corrigendums ne soient jamais négligés. Et il sera très commode qu'ils soient toujours donnés par un Père de la Congrégation, mais d'une autre maison, afin que celui qui les donne et ceux qui les pratiquent aient une plus grande liberté.

6

2081 Dans la célébration de la Messe conventuelle, que les Pères se relaient pendant des semaines, et celui qui est en semaine viendra obligé de se revêtir dans les exercices du soir qui y ont lieu ; de bénir la table et de rendre grâce, et dire les prières et les prières dans les litanies des saints, avant la prière.

7

2082 Les religieux doivent s'efforcer de consacrer leur temps aux choses spirituelles et être très ponctuels et assidus aux actes de la Communauté, en particulier à la prière, afin que leur esprit ne soit pas affaibli par la variété de leurs occupations, et ils doivent éviter de travailler par routine et par habitude, de sorte qu'ils puissent perdre le mérite de leur travail.

8

2083 Pour assurer le repos nécessaire aux Frères qui veillent et pour qu'ils ne soient pas privés de la Messe et de la Communion, il est établi que celui qui veille le premier réveillera celui qui veille le second à une heure du matin ; et à son tour, ce dernier réveillera celui qui veille le premier à six heures et demie pour assister à la sainte Messe.

9

2084 La charité étant la principale de toutes les vertus et ce qui nous rend en toutes choses semblables à Dieu, qui est la charité⁹⁰⁹, que les Religieux s'efforcent en tout temps de se donner à la pratique de la vertu, en évitant d'offenser leur Frère par des paroles acerbes ou mordantes, ni de lui faire ressortir ses défauts, qui doivent en tout cas être corrigés en secret ; et nous recommandons ce soin et cette prudence dans les récréations d'autant plus qu'à cause de la plus grande liberté et expansion qui y règne, il est plus facile de manquer à ce point.

10

2085 Il ne faut à aucun prix permettre aux Religieux de dormir dans les salles ou près des corrigendums, à cause du danger qui pourrait surgir s'ils essayaient de se venger, dans ces heures de repos, des punitions et des réprimandes qu'ils ont reçues d'eux. Et pour la plus grande sécurité des gardiens, le corps de garde, les portes et les fenêtres des cellules d'enfermement, et généralement toutes les fenêtres qui présentent un quelconque danger, doivent être renforcées par de bons barreaux, afin d'éviter les évasions et autres désagréments.

⁹⁰⁸Cf. supra, 2002. 2421.

⁹⁰⁹Cf. 1Jn 4,8.

11

2086 Que les Religieux agissent avec tant de prudence et d'union de vues dans la correction des enfants, que ceux-ci ne puissent jamais penser qu'il y ait désaccord entre eux, afin qu'il n'arrive pas que l'un d'eux, par sa douceur et ses flatteries, annule l'effet que les mesures de rigueur salubre adoptées par les supérieurs ou les responsables ont pu produire sur la correction.

12

2087 Les supérieurs ne doivent pas avoir de facilité à donner aux corrigendums du temps pour l'étude, afin que, lorsqu'on le leur donne, ils le considèrent comme une récompense de leurs mérites et fassent un meilleur usage de leur temps, en appréciant la différence entre le travail et l'étude.

13

2088 Les visites doivent être limitées dans la mesure du possible, en ne permettant pas aux parents des enfants de Madrid de les voir à des jours et à des heures autres que ceux désignés dans le prospectus, et en évitant que la visite ne soit trop longue, au détriment du temps nécessaire aux Religieux pour exercer leurs fonctions.

Et pour soulager le Supérieur, à ce stade, il conviendra qu'il désigne lui-même un Religieux, Père ou Frère, apte à cet effet, pour être chargé des visites extraordinaires, car les jours de réception, il faudra en employer plusieurs à cet effet.

14

2089 Nous estimons qu'il est très désirable que les jeunes gens qui ont quitté l'École ne soient pas admis à se mêler à ceux qui sont dans l'école, à moins qu'il ne se soit écoulé quelque temps depuis leur départ, afin d'éviter la tentation qu'ils doivent nécessairement éprouver en voyant les autres en liberté, et de les empêcher de s'en servir pour communiquer avec ceux qui sont en dehors de l'école.

15

2090 Nous conseillons vivement aux Religieux qui ont la charge de la cuisine, des ateliers et du potager de prendre grand soin des couteaux, outils, faucilles, etc., en les collectant, en les comptant et en les gardant sous clé, car il pourrait arriver que, profitant d'un oubli, les corrigendums conservent certains de ces objets à des fins sinistres. De la même manière et pour les mêmes raisons, nous recommandons la plus grande prudence dans la garde de la trousse de secours, qui doit toujours être conservée dans une pièce sûre et fermée avec une bonne clé.

16

2091 Pour la propreté des chambres et le confort des enfants, essayez de placer des bancs à côté des lits qui, en plus d'offrir un endroit pour s'habiller et se déshabiller, servent également d'armoire pour ranger les vêtements.

17

2092 Organisez et ajoutez la lingerie avec de bonnes armoires fermées à clé et des cloisons capables de contenir les vêtements d'usage des enfants et le costume qu'ils portaient à l'entrée de l'école, qui doit être soigneusement rangé pour ne pas se détériorer ou être apolisé.

18

2093 Soyez extrêmement vigilant quant aux jeux des enfants, et ne tolérez en aucun cas l'escrime ou le fleuret.

Lorsque l'état des finances de la Maison le permettra, il faudra ériger quelques murs pour servir de fronton au jeu de pelote, car c'est le jeu le plus hygiénique et le plus innocent.

19

2094 Dans la mesure du possible, les enfants doivent être tenus à l'écart de la sacristie, et seuls ceux qui sont acolytes doivent être autorisés à y entrer ; le sacristain doit veiller à ne pas les laisser facilement seuls, et il ne doit pas négliger de garder tous les objets de valeur sous clé, et la clé du tabernacle bien gardée.

20

2095 Les Religieux ne sont en aucun cas autorisés à entrer dans la cuisine sans la permission du supérieur, ni même à la traverser.

21

2096 Nous chargeons le Supérieur local de s'efforcer, au déjeuner et au dîner, de ne pas prolonger l'acte au point de priver les Religieux du temps réservé à la récréation, qui est d'autant plus nécessaire à nos Religieux que leur travail est plus grand et plus pénible. Le Supérieur doit donc donner l'ordre de débarrasser les tables lorsque ceux qui sont entrés dans la Communauté ont fini de manger, et non pas à ceux qui entrent plus tard, car il n'est pas bon pour toute la Communauté d'attendre impatiemment. Le repas ne devrait normalement pas durer plus d'une demi-heure, et le souper plus d'un quart d'heure et demie. Il serait très opportun que les Religieux en charge des enfants se relaient dans la salle à manger avec eux, afin que le même Religieux ne soit pas toujours privé de fréquenter le réfectoire avec la Communauté.

22

2097 La récréation sera séparée pour les Pères et les Frères, à moins que le Supérieur ne juge prudent qu'un Père préside à la récréation des Frères, auquel cas il le désignera, et tous deux feront leur récréation dans un endroit éloigné des enfants, afin qu'ils aient plus d'expansion et de liberté. Cela ne s'applique toutefois pas aux Religieux qui ont la charge des enfants, qui devraient se divertir avec eux.

23

2098 Afin que le Supérieur local puisse avoir un peu plus de repos de ses nombreuses occupations et puisse se consacrer de préférence au côté moral, nous lui conseillons de choisir parmi les Religieux un approprié, un de réserve, qui sera le Secrétaire, ayant à sa disposition la correspondance de la Maison et la Chronique de celle-ci. Et il serait très utile d'avoir un copieur de lettres pour transcrire et conserver celles des enfants et de leurs familles qui sont plus amoureux de la Maison et de l'Institut et qui sont plus édifiantes.

24

2099 Veillez à ce qu'une inscription ou un écusson quelconque soit apposé sur les manches des blouses des enfants, afin qu'ils soient plus facilement reconnaissables en cas d'évasion. De même, les vêtements doivent être marqués et séparés de ceux de l'École, qui sont à l'usage de la Communauté.

25

2100 Nous recommandons très instamment à tous nos Religieux l'amour et la sollicitude pour la garde de la Sainte Pauvreté, qui forme le caractère et la marque distinctive de notre Ordre, et qui fut la vertu la plus précieuse de Notre Séraphique Père⁹¹⁰. C'est pourquoi, pour sa protection, qu'ils s'efforcent d'éviter les voyages inutiles ou peu nécessaires, et l'achat d'outils et d'ustensiles sans lesquels ils peuvent très bien se passer et accomplir leur tâche ; qu'ils prennent grand soin des choses qui leur sont confiées, afin qu'elles ne se détériorent pas ; qu'ils n'obligent pas le Supérieur à faire des dépenses superflues, et qu'ils se souviennent que par notre profession nous devons vivre en pauvres, et que n'est pas vraiment pauvre celui qui ne veut manquer de rien, comme dit saint Bernard⁹¹¹.

⁹¹⁰Cf. 2C 55, dans o. c., p.263 ; LM 7,6, dans o. c., p.424. Cf. supra, 1283.1832.2015 ; 2349.2433.

⁹¹¹Cf. SAINT BERNARD : *Sermon d'Avent* 4,5 : PL 183,49. Cf. supra, 2015.

26

2101 Les garçons corrigés qui demandent à devenir religieux seront mis à l'épreuve en étant gardés dans l'école plus longtemps que d'habitude, et ensuite ils seront envoyés dans une autre maison de la Congrégation pour passer le postulat, puisque dans celle-ci il n'y a pas lieu de faire une distinction.

Le noviciat se déroule essentiellement à la Maison Mère.

27

2102 Les certificats de renouvellement de profession et de vœux perpétuels doivent être rédigés dans la Maison où ces vœux ont été émis, et un certificat doit être envoyé à la Maison Mère pour être inscrit dans le registre général.

28

2103 L'excédent qui pourrait être produit par la section de propagande, après que tous ses besoins auront eu été satisfaits, sera investi dans la formation d'une nouvelle bibliothèque à l'usage de l'École de Réforme.

29

2104 Pour que les ordinations données au cours des visites pastorales ne soient pas oubliées, les Supérieurs locaux ne doivent pas négliger de les faire lire en public au réfectoire tous les deux mois lors de la lecture des Constitutions.

Comprenant, Vénérables Pères et Frères, l'esprit qui anime les présentes ordinations, le zèle et l'intérêt qui les inspirent, nous attendons à juste titre que vous y obéissiez avec docilité et que vous les mettiez en pratique avec ponctualité et exactitude. En agissant ainsi, Dieu Notre Seigneur, qui est le plus intéressé à accréditer l'autorité qui vient de Lui et à récompenser longuement l'obéissance qu'Il est venu nous enseigner dans le monde, répandra ses dons en abondance sur nos âmes, afin que vous vous éleviez de vertu en vertu jusqu'à la haute perfection que notre état exige.

Et en gage de notre gratitude et de notre affection paternelle, nous vous donnons la bénédiction séraphique au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Données dans notre Maison, Asile de Correction Paternelle de Santa Rita.

Carabanchel Bajo, 27 mai 1899.

Tampon et signature : FR. LUIS DE MASAMAGRELL
MINISTRE PROVINCIAL

CIRCULAIRES ADRESSÉES AUX DIOCÈSES DE SOLSONA ET DE SEGORBE

INTRODUCTION

Les Circulaires pourraient plutôt être classées comme des écrits mineurs de Luis Amigó. Ils ne sont pas à proprement parler de l'histoire, mais ils aident à la compléter ; ils ne sont pas non plus des biographies, mais ils aident à tisser celle du Serviteur de Dieu dans ses diocèses de Solsona (1907-1913) et de Segorbe (1913-1934). Et toujours en fournissant une chronologie fidèle et fiable.

Nous présentons une large sélection de circulaires, dans lesquelles, en plus des points disciplinaires, il y a des thèmes doctrinaux d'un intérêt relatif. Nous ne laissons de côté que celles qui sont émises chaque année à des dates et dans des circonstances identiques, avec des motifs identiques ou similaires, et qui répondent de manière répétée à des dispositions particulières du gouvernement diocésain.

Par ailleurs, la thématique des Circulaires contribue à fournir une infinité de données précises et précieuses pour élaborer le tissu historique de son long pontificat de vingt-sept ans dans deux diocèses extrêmement pauvres, au milieu éminemment agricole et rural.

D'autre part, ce sont des documents précieux qui contribuent à illustrer l'activité et les intentions pastorales de Luis Amigó : dans son profond intérêt pour la formation religieuse et culturelle de ses prêtres⁹¹², dans son attention très spécifique à l'enseignement religieux et catéchétique⁹¹³, dans son souci de l'accomplissement pascal de ses diocésains⁹¹⁴, dans sa préoccupation préférentielle pour la presse catholique et les missions⁹¹⁵, dans son affection pour le monde du travail et dans sa sollicitude paternelle pour ceux qui sont frappés par le fléau de la guerre ou par les aléas de la fortune⁹¹⁶. Ils révèlent même leur caractère universaliste, en manifestant à leurs paroissiens un intérêt pour les besoins de la Russie, du Mexique, de la Sicile et de la Calabre ou pour les combattants en Afrique⁹¹⁷.

Les Circulaires ne pouvaient pas non plus omettre de mentionner la sollicitude paternelle de Luis Amigó pour les prêtres malades et âgés, avec la création de résidences sacerdotales⁹¹⁸, ni son zèle pour maintenir la pureté de la foi et la moralité des mœurs⁹¹⁹, ni son amour de l'art en général, et de la musique sacrée en particulier⁹²⁰, ni sa dévotion particulière au Sacré-Cœur de Jésus⁹²¹. Les Circulaires constituent un monument simple et populaire de la pastorale diocésaine d'art mineur.

⁹¹²Cf. 2106-2110.2113.2195-2197.2201-2202.2224-2226.

⁹¹³Cf. 2174.2175.2220-2223.2270.

⁹¹⁴Cf. 2164-2166.2198.

⁹¹⁵Cf. 2183.2246.2249-2250.2275.2276.2281.2283.2288.2290.

⁹¹⁶Cf. 2176.2179.

⁹¹⁷Cf. 2124-2125.2132-2136.2206-2208.2215.2239.2242-2244.

⁹¹⁸Cf. 2137-2144.

⁹¹⁹Cf. 2117-2120.2127-2128.2145-2147.2184.2228-2230.2262-2264.

⁹²⁰Cf. 2155-2157.2181-2182.2265.

⁹²¹Cf. 2227.2247.2267.2272-2274.2279.

CIRCULAIRES ADRESSÉES AUX DIOCÈSES DE SOLSONA ET DE SEGORBE

ÉVÊCHÉ DE SOLSONA

1. Octroi de privilèges et de pouvoirs

(B. Sol 42 [1907] p.252-254)

2105 Dûment autorisés, nous habilitons pour une période de cinq ans, jusqu'au 17 mai 1912, notre Vicaire Général, le Doyen et les Chanoines de notre Église Cathédrale, les Prêtres, les Archiprêtres, les Curés, les Vicaires et autres personnes en charge des églises à bénir les vêtements sacrés qui ne nécessitent pas d'onction.

Nous donnons également pouvoir à tous les confesseurs du Diocèse, pour tout le temps de notre administration apostolique, de donner aux fidèles la même bénédiction apostolique avec indulgence plénière aussi souvent qu'ils sont *in articulo mortis*, à condition que s'ils ne peuvent pas recevoir les Saints Sacrements de la Confession et de la Communion, ils invoquent le saint nom de Jésus avec leur bouche ou avec leur cœur.

Nous déclarons privilégiés les autels majeurs de notre église cathédrale et de toutes les églises paroissiales de l'Évêché, pour une période de sept ans, jusqu'au 27 mai 1914, avec les observations de la circulaire numéro 4 du Bulletin du 16 décembre 1895.

Désirant satisfaire la piété et ajouter des encouragements pour la sanctification des fidèles du Diocèse, avec l'autorisation nécessaire, nous leur accordons les indulgences suivantes : 1. Indulgence plénière à ceux qui assistent à la première Messe Pontificale, que nous célébrons dans l'Église Cathédrale, puis dans les autres églises les plus distinguées de ce Diocèse, en donnant la Bénédiction Papale après la Messe, et à ceux qui visitent ces églises le même jour. 2. Indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire, pour une période de sept ans, jusqu'au 27 mai 1914, aux fidèles qui visitent et communient dans notre Église Cathédrale les jours où il y a Communion générale avec notre licence. 3. Indulgence plénière pour une seule fois, aux fidèles qui visitent n'importe quelle église en y faisant Notre première Visite Pastorale. 4. Indulgence plénière pendant la même période de sept ans, jusqu'au 21 mai 1914, pour les prêtres missionnaires que nous envoyons et pour les fidèles qui assistent à plus de la moitié des actes de la Mission. 5. Enfin, indulgence plénière, pour une fois, aux fidèles qui visitent l'Église Cathédrale l'un des jours où se tiendra le Synode Diocésain.

Pour obtenir lesdites indulgences, les fidèles doivent dans chaque cas recevoir les Sacrements de la Confession et de la Communion, et prier pour l'exaltation de l'extirpation des hérésies, la concorde des princes chrétiens et la conversion des pécheurs, selon l'intention du Souverain Pontife.

Afin de donner à notre clergé un signe de confiance, nous prolongeons d'un an le congé ministériel pour tous les prêtres qui en ont bénéficié pour une période limitée.

Solsona, 12 août 1907.

† FR. LUIS, EVÊQUE AD. AP.

2. Réforme du Séminaire

(B. Sol 42 [1907] p.278-281)

2106 Parmi les principales tâches de notre ministère apostolique, la formation des jeunes hommes appelés par Dieu au sacerdoce occupe certainement la première place, puisqu'ils doivent être les chefs qui conduiront le peuple sur les chemins du salut. C'est pourquoi Notre principal soin et souci est fixé sur le

Séminaire, l'école où ils doivent être formés et instruits dans les sciences et la vertu nécessaires pour pouvoir nourrir les âmes par la doctrine et l'exemple⁹²².

2107 Malgré les diverses et importantes réformes de toutes sortes que nos prédécesseurs ont introduites dans le Séminaire, nous jugeons encore nécessaire d'en introduire beaucoup d'autres qui complètent l'œuvre de prélats si dignes et si zélés. A cette fin, désireux de procéder avec la plus scrupuleuse correction et avec toutes les garanties possibles de succès, après une étude longue et détaillée des dispositions canoniques en la matière et, ayant considéré l'état et les circonstances du Diocèse, après une très large consultation du Conseil de Discipline et du Conseil des Finances et ayant pris en compte l'avis et les opinions d'illustres professeurs du Séminaire et d'autres hommes distingués, nous avons arrêté notre plan.

Et même si, pour l'instant et pour cette année, nous ne pourrions pas la réaliser dans toute son ampleur, nous devons commencer par mettre en œuvre toutes les réformes que le temps et les circonstances nous permettent de faire. En conséquence, nous avons convenu d'ordonner et nous ordonnons que :

2108 1. Désormais, il n'y aura pas deux, mais un seul Séminaire, divisé en deux sections : une de mineurs, qui comprendra des grammairiens et des philosophes, et une autre de majeurs, composée de tous les étudiants depuis la première année de théologie jusqu'à la fin de leurs études.

2. La section de mineurs, pour le moment et jusqu'à ce que nous puissions réaliser notre idéal de réunir tous les élèves dans un seul bâtiment, sans autre séparation que celle qui est purement nécessaire, ce qui apportera des avantages en termes économiques et de gestion, occupera le nouveau Séminaire ou San Ramón, et les élèves externes de la première section devront s'y rendre pendant les heures de cours.

3. La deuxième section, ou section de majeurs, occupera également pour le moment ce qu'on appelle l'ancien Séminaire, et l'on n'y admettra comme pensionnaires que les élèves que la capacité des locaux permet, en donnant la préférence stricte aux deux cours d'internat obligatoire, puis à ceux qui sont plus avancés dans leurs études, et enfin, dans le même cours, à ceux qui en ont fait la première demande.

4. S'il n'y a qu'un seul Séminaire, il n'y aura qu'une seule Direction, une seule Discipline et un seul et unique Trésor.

2109 5. Le Directeur général du Séminaire sera appelé le Recteur, qui aura toute autorité pour faire appliquer le Règlement de gouvernement et de discipline ainsi que celui des études et des finances. Tous les bureaux lui seront subordonnés et aucun livre ne sera présenté pour approbation sans avoir été préalablement approuvé par lui. Il lui incombe également de signer, avec l'assistance et sur proposition de l'intendant, et de présenter en temps utile à l'avis du Conseil des Finances, pour chaque année scolaire, un budget des dépenses et des recettes divisées en chapitres selon la diversité des concepts, qui doit obtenir l'approbation du Prélat avant d'entrer en vigueur.

6. Il incombe au Recteur de se concerter et de communiquer ses impressions et observations au Conseil de discipline et au Conseil des Finances, au moins au début et à la fin de chaque année scolaire, et dans les cas extraordinaires non prévus par le Règlement ; et à tous avec le Prélat, chaque fois que cela est opportun, car sans sa connaissance et son approbation supérieure, aucune nouvelle ne peut prévaloir.

7. A la tête de chaque section du Séminaire, il y a un Vice-recteur et un Préfet, ainsi que les Assistants que les circonstances exigent. Si le Recteur n'est pas présent, le Vice-recteur le remplace et assume toute la responsabilité nécessaire, et de la même manière le Préfet le remplace.

8. Un seul Intendant veillera et administrera les intérêts des deux maisons, dont les revenus de tous les postes formeront désormais un fonds commun, en tenant toujours à jour et en bonne et due forme les livres de comptes, qui, visés par le Recteur, doivent être présentés chaque année à l'avis du Conseil des Finances, puis à l'approbation du Prélat, avant le début d'une nouvelle année académique.

9. Le Secrétaire général unifie et conserve les archives du Séminaire, en tenant les livres correspondants, ainsi que ceux des inscriptions, des comptes et autres registres appropriés, en remettant en temps utile les produits de sa charge à l'Intendant, et ne délivre, sans en informer préalablement le Recteur, aucun document ou attestation qui lui est demandé, qui n'a aucune valeur s'il n'est pas autorisé par sa signature, le sceau de la charge et l'approbation du Recteur, ou du Vice-Recteur, en cas de maladie ou d'absence.

2110 10. En temps voulu, les Règlements respectifs seront remis à ceux qui sont chargés de les appliquer, et le nouveau tableau des matières, les heures de cours, les manuels et les noms des professeurs seront rendus publics au Séminaire, étant très sensibles aux réductions et aux changements auxquels nous sommes contraints par la dure loi de la nécessité et parce que l'exécution du plan l'exige, que pour le bien du Diocèse, après une mûre réflexion et une consultation attentive, Nous nous sommes tracés.

⁹²²Cf. SAINTE CLAIRE : Test 46, dans *Escritos de San Francisco y Santa Clara*. Ed. Lázaro Iriarte (Valencia 1981) p.213. Cf. 2195-2197.

Que Dieu bénisse nos efforts bien intentionnés et nous aide autant que vous le pourrez, tant le Révérend Clergé, dont les charités sur ce point ont puissamment attiré notre attention et obtiennent nos applaudissements les plus paternels et les plus sincères, que les laïcs et les exécuteurs testamentaires, que nous ne doutons pas que le Seigneur récompensera au centuple, et dans l'attente des marques de sa gratitude, il vous donne sa bénédiction affectueuse et pastorale.

Solsona, 17 septembre 1907.

† L'EVÊQUE

3. Pour les pauvres du Diocèse

(B. Sol 42 [1907] p.342)

2111 Les calamités publiques par lesquelles le Seigneur, en tant que Père de miséricorde, afflige les peuples, afin qu'ils se tournent vers Lui et se détournent des chemins de perdition dans lesquels ils s'engouffrent, se sont abattues de manière particulière cette fois-ci sur certains de notre cher Diocèse, causant de grandes pertes matérielles et plongeant une multitude de familles dans la misère.

Cette pensée torture notre cœur paternel. C'est pourquoi, dès notre arrivée dans le Diocèse, notre premier souci est de trouver les moyens de soulager la triste situation de nos fils et d'essuyer leurs larmes.

Cependant, comme il nous est impossible de répondre à un si grand besoin avec notre pauvreté, nous avons pensé à ouvrir une souscription dans notre Bulletin, que Nous avons commencée par notre contribution, et nous espérons que notre Très Illustre Chapitre, le Clergé Paroissial et Bénéficiaire et tous nos chers diocésains soutiendront avec la charité qui les distingue et dont votre Prélat, qui vous bénit, vous remercie d'avance.

Solsona, 12 novembre 1907.

† L'EVÊQUE

4. Année jubilaire de S. S. Pie X

(B. Sol 42 [1907] p.363-364)

2112 L'année prochaine marquera le cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de notre Très Saint Père Pie X, et donc la célébration de son jubilé d'or. A cette occasion, le monde catholique se prépare à célébrer avec la plus grande ostentation possible un événement aussi heureux, afin de donner une touche apaisante au cœur d'un Pontife aussi aimable, attristé par la triste situation de son Église catholique dans certains pays.

À cette fin, Sa Majesté le Roi (que Dieu le préserve) a jugé bon de nommer un Conseil chargé de recueillir les dons que les fidèles voudront bien offrir à Sa Sainteté, et a confié, avec un très heureux accord, la présidence de ce Conseil à sa vertueuse sœur la Sérénissime Infante María Teresa de Borbón, qui nous a fait parvenir la lettre que, pour la connaissance de nos bien-aimés diocésains, nous reproduisons ci-dessous.

Nous ne doutons pas que tous nos fils unanimement, possédés comme Nous de l'affection la plus filiale pour le Saint-Père, voudront contribuer autant qu'ils le pourront à ces offrandes. Et même si votre contribution, compte tenu de la pauvreté, accrue aujourd'hui par les malheurs du passé, ne peut pas être si grande, gardez à l'esprit que la grandeur du don ne se mesure qu'à la volonté avec laquelle il est fait, et ne reculez donc pas devant ce que vous pouvez donner, car le Saint-Père sera aussi reconnaissant pour les petites aumônes des pauvres que pour la grande offrande des riches.

Nous chargeons donc les Archiprêtres de former et de présider dans leur Archiprêtré un conseil chargé de recueillir les aumônes et les objets du culte divin que les fidèles de chaque ville voudront offrir au Saint-Père. Les informant que, selon Son Altesse, le Souverain Pontife souhaite que les dons de vêtements soient utilisés pour donner aux églises pauvres.

Nous attendons également des Communautés religieuses qu'elles contribuent dans la mesure du possible en nous envoyant un objet à cet effet.

Tout cela doit être fait le plus rapidement possible, comme l'a indiqué l'Infante Sérénissime, et un compte rendu de ce qui a été recueilli avec les noms des donateurs.

Solsona, 1 décembre 1907.

† L'EVÊQUE

5. Soutien au séminaire

(B. Sol 43 [1908] p.24-25)

2113 Une des œuvres de charité les plus agréables et les plus acceptables aux yeux de Dieu, fils bien-aimés, est sans aucun doute celle qui vise à promouvoir la vocation des jeunes qui, appelés par Dieu à son service dans le ministère du salut des âmes rachetées par Lui, manquent des moyens nécessaires pour couvrir les dépenses indispensables de leurs études, même si elles sont si modestes dans notre Séminaire.

Nous aimerions beaucoup avoir les moyens de donner aux pauvres (parmi lesquels le Seigneur choisit ordinairement ses ministres) plus de facilités pour leurs études, comme le souhaite et le conseille le Saint Concile de Trente. Bien que Nous soyons persuadés qu'il n'y a pas de séminaire en Espagne, pas même les Collèges Joséphiens, établis pour les pauvres, où ils peuvent faire leurs études de façon plus économique que dans les nôtres.

Mais ceci, qui est une source de satisfaction pour nous, ajoute à nos inquiétudes ; car, comme il n'y a pas de fonds dans le Séminaire, comme les revenus des pensions des étudiants sont si faibles, et comme les dépenses ont augmenté considérablement cette année, par suite de l'amélioration de la nourriture des étudiants, il doit nécessairement y avoir un grand déficit à la fin de l'année scolaire, Nous n'avons trouvé d'autre moyen de combler ce déficit que d'implorer les sentiments charitables de ceux de nos diocésains qui, en raison de leur bonne situation, pourraient nous prêter l'appui nécessaire à cette entreprise, confiants aussi que notre Clergé bien aimé et vertueux continuera à le faire avec la générosité et le zèle auxquels il est habitué et dont nous avons déjà la preuve.

En témoignage de gratitude, et pour la connaissance de tous, nous copions ci-dessous, et nous continuerons à le faire dans les Bulletins suivants, les aumônes que nous avons reçues à cet effet et les noms des donateurs, à tous ceux à qui votre Prélat exprime son éternelle gratitude, qui vous bénit de tout cœur.

Solsona, 13 janvier 1908.

† L'EVÊQUE

6. Bulle de la Sainte Croisade

(B. Sol 43 [1908] p.33-35)

2114 Pour la connaissance de nos chers diocésains, nous vous informons par la présente : Que le Très Éminent et Très Révérend Cardinal Primat, Commissaire Général Apostolique de la Sainte Croisade, a daigné nous communiquer l'intéressant document suivant :

Ciriaco María, par miséricorde divine, du titre de Saint Pierre In montorio, in Urbe, de la Sainte Église Romaine, Presbytre Primat d'Espagne, Aumônier Majeur de Sa Majesté, Vicaire Général des Armées Nationales, Chevalier du Collier de l'Ordre Royal et Distingué de Charles III et décoré de la Grande Croix d'Isabelle la Catholique, Sénateur du Royaume, Commissaire Général Apostolique de la Sainte Croisade, etc., etc.

A vous, notre Vénérable Frère dans le Christ, Père, Très Excellent et Illustre Evêque Administrateur Apostolique du Diocèse de Solsona.

Santé et grâce en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Puisque la Sainteté de Léon XIII, de bonne mémoire, a daigné proroger, en date du 15 septembre 1902, pour douze ans, la Bulle de la Sainte Croisade, et la Sainteté de Pie X, qui gouverne heureusement l'Église, en date du 22 janvier 1907, pendant dix ans, celle de l'Indult quadragésimal, sur la base que le produit de la première devait être destiné aux attentions du culte divin, et celle de la seconde, à des œuvres de charité et de bienfaisance, et que les Évêques soient des administrateurs de droit, sans aucune dépendance laïque, dans leurs diocèses respectifs.

Vous prendrez donc les dispositions que vous jugerez opportunes pour que ladite Sainte Bulle soit reçue dans votre Église Cathédrale et publiée avec la solennité qui lui correspond, ce pour quoi nous vous envoyons le Sommaire ci-joint des facultés, indulgences et privilèges accordés par cette concession apostolique. Vous ordonnerez également aux curés de votre Diocèse de prêcher à l'heure et de la manière habituelle, et que les personnes que vous désignerez pour la délivrance des sommaires et la collecte des aumônes se conformeront aux instructions que vous leur donnerez.

L'aumône qui est indiquée pour chaque classe de Sommaires est celle qui y est exprimée, et qui doit être payée par les personnes qui les prennent, selon leurs catégories sociales et les revenus dont elles jouissent, tout privilège ou coutume contraire étant abrogé. Pour la Bulle d'Illustres, quatre pesetas cinquante centimes, Pour la Commune des Vivants, soixante-quinze centimes de peseta. Pour celle des Défunts, soixante-quinze centimes de peseta. Pour celle de Composition, une peseta quinze centimes. Pour celle de Lacticinios de première classe, six pesetas soixante-quinze centimes. Pour celle de deuxième classe, deux pesetas vingt-cinq centimes. Pour la troisième classe, une peseta quinze centimes. Pour la quatrième classe, cinquante centimes. Pour le pardon quadragésimal de première classe, neuf pesetas. Pour la deuxième classe, trois pesetas. Pour la troisième classe, cinquante centimes.

Donné à Tolède le 4 novembre mil neuf cent sept --- LE CARDINAL SANCHA, *Commissaire Apostolique de la Sainte Croisade*. Par mandat de Son Eminence, le Révérendissime Commissaire Général de la Sainte Croisade, Licencié PEDRO CADENAS, Chanoine Secrétaire.

2115 En acceptant, avec une profonde reconnaissance, au nom de notre bien-aimé Diocèse, les grâces singulières que ces indults nous accordent la bienveillance du Souverain Pontife, et en accomplissement de la commission qui nous est conférée dans ce document si respectable, nous ordonnons ce qui suit : 1. Dans notre Église centrale et dans les Paroisses et succursales de l'Évêché, la publication de la Sainte Bulle aura lieu aux jours habituels de chaque année et avec la plus grande solennité possible, convoquant les autorités civiles à cet acte. 2. Les Révérends Prêtres et ceux qui ont le soin des âmes profiteront de cette occasion pour instruire les fidèles des privilèges et des grâces qui nous sont accordés par la Bulle de Croisade et l'Indult quadragésimal, pour réfuter les doctrines erronées qui sont propagées à ce sujet, et pour leur inculquer la gratitude avec laquelle ils doivent correspondre aux signes d'affection maternelle que l'Église nous donne et la sollicitude à profiter des trésors d'Indulgence dont nous sommes enrichis.

Solsona, 1 février 1908.

† L'EVÊQUE

7. Sur le Carnaval et le Carême

(B. Sol 43 [1908] p.49-50)

2116 Afin de réparer autant que possible les griefs qui seront infligés à Sa Divine Majesté au cours des prochains jours de Carnaval, nous autorisons les Révérends Curés et autres intendants à exposer le Saint Sacrement dans une fonction qui, nous l'espérons, sera célébrée par tous ceux qui le pourront l'après-midi des trois jours respectifs, et nous accordons cinquante jours d'indulgence à chacun des fidèles qui assisteront à la fonction d'expiation.

A l'approche de la sainte saison du Carême, afin de faciliter au maximum l'accomplissement du précepte pascal par les fidèles, et en même temps de faciliter aux confesseurs l'exercice de leur épineux ministère, Nous déclarons que la période comprise entre le deuxième dimanche de Carême et le dimanche In Albis, tous deux inclus, est propice à l'accomplissement de ce précepte ; Nous donnons pouvoir à tous les confesseurs approuvés de cet évêché d'absoudre les cas qui Nous sont réservés par le droit commun et par les Synodaux pendant le même temps ; et Nous subdéléguons en outre pour le même temps à tous

ceux qui ont la charge paroissiale la faculté de permettre aux incestueux *ad petendum debitum*, de la manière et dans les conditions déjà connues.

Solsona, 15 février 1908.

† L'EVÊQUE

8. Scandale du blasphème

(B. Sol 43 [1908] p.260-264)

2117 « L'abominable habitude de blasphémer et de prononcer des imprécations grossières et des phrases incompatibles avec la décence publique est depuis longtemps une triste cause de scandales fréquents dans cette province, au détriment de sa bonne réputation et d'un sérieux préjudice à la conception méritée de la culture et de la moralité de ses habitants.

Ce langage débridé dégrade ceux qui l'utilisent et offense les autres, profanant brutalement le caractère sacré de leurs croyances et de leurs sentiments; il devrait donc être banni de notre environnement en tant qu'aberrations contraires à la bienséance sociale et à la considération mutuelle qui est le fondement indispensable de l'existence de tout peuple civilisé et progressif.

Cependant, selon la triste expérience de plusieurs années, les mesures correctives des autorités, toujours prudentes et persistantes, ne suffisent pas. Il est nécessaire, en outre, que tous ceux qui ressentent la nécessité ou partagent le désir de voir le mal extirpé soutiennent cette action correctrice, en lui apportant l'appui de leur action personnelle, énergique et déterminée, et la renforcent en la diffusant et en l'affirmant sans relâche, au foyer, dans la presse, chez les professeurs, à l'atelier, à l'école, et dans tous les autres lieux et occasions où la vie de relation est encouragée et exercée, que le blasphème, l'imprécation colérique et les phrases obscènes, même lorsqu'ils sont prononcés, comme c'est souvent le cas, sans aucune idée de la blessure qu'ils infligent à la religion, à la morale et à la culture, et seulement sous l'impulsion désastreuse d'une habitude inconsciente, sont des indignités auxquelles ne doit jamais s'abaisser celui qui se croit ou veut se croire digne de l'estime de son entourage et de ses semblables, et qu'il ne doit jamais être tenu en mépris.

Sans cette collaboration générale que beaucoup m'ont offerte, et que je demande à tous, il sera vain de prétendre que le zèle et la bonne volonté des autorités peuvent seuls obtenir plus que de surveiller, surprendre et réprimer, et de punir par des peines gouvernementales ou par celles indiquées dans le Code, des cas individuels qui ne sont que des manifestations isolées du mal social, profond et enraciné, qui les anime, et que nous devons tous combattre.

2118 Confiant que ce secours ne me manquera pas, et certain que les autorités de toute nature, non dépendantes de la mienne, se prêtent toujours à tout ce qui signifie progrès et moralité, je n'hésite pas à espérer que l'effort commun ainsi fait sera suffisant pour diminuer la fréquence et la gravité du mal, et une garantie certaine qu'à la fin sa disparition complète sera réalisée.

A cette fin utile, les autorités qui relèvent de mon autorité doivent être fermement engagées, en insistant, par elles-mêmes et par l'intermédiaire de leurs agents, sur l'œuvre salubre qui consiste à surveiller avec vigilance et à punir avec toute la rigueur proportionnée de l'action gouvernementale les atteintes à la religion et aux bonnes mœurs, ou à en confier la correction, si les circonstances de l'espèce l'exigent, aux cours de justice.

A cette fin, ils doivent tenir compte du fait que le blasphème, en tant que chose contraire au respect dû à la morale chrétienne, est également contraire aux préceptes de l'article 11 de la Constitution de l'État, et que la moquerie publique des dogmes religieux tombe sous le coup de l'article 240 du Code pénal, conformément aux arrêts de la Cour Suprême de justice des 13 et 30 avril 1885 et autres ultérieurs; que tant cette infraction, dans les cas les moins graves, que toute autre infraction contre les mœurs et les bonnes coutumes, sont punies par l'article 586 du même code et par l'article 22 de la Loi provinciale, et, enfin, que toutes ces transgressions, en tant que contraventions aux ordonnances, règlements et bans que les autorités locales dictent et doivent dicter pour la police et le bon gouvernement des villes, sont passibles des peines prévues à l'article 77 de la Loi municipale.

L'application des moyens par lesquels ces préceptes juridiques facilitent l'action officielle dans l'honorable tâche de veiller au bien public dans une matière aussi importante, ne demande que constance et force d'âme pour être fructueuse, et elle le sera certainement si on y consacre toute l'attention qu'elle mérite.

Pour y parvenir plus directement, j'ai jugé bon d'édicter les règles suivantes, dont j'exhorte tout le monde à l'observation ponctuelle, et j'exigerai de ceux qui omettent de faire diligence qu'ils s'y conforment :

2119 1. Les maires ordonnent aux officiers, veilleurs de nuit, gardiens et autres employés municipaux qui sont ou peuvent être chargés de fonctions de surveillance et de police, de leur signaler formellement et immédiatement toute personne, de quelque classe ou condition qu'elle soit, qui dans les rues, places ou autres lieux de concours public, blasphème ou profère des notions contraires à la décence sociale.

2. La Garde civile, les agents et les particuliers du Corps de Vigilance et tous autres fonctionnaires de même nature qui relèvent directement de mon autorité, feront également la même réclamation aux maires dans les mêmes cas, en m'informant en même temps qu'ils l'ont fait.

3. Les Maires examineront et évalueront la plainte et appliqueront immédiatement la correction qui, dans le cadre de leurs compétences, leur semble appropriée au montant du délit et à l'opportunité d'éviter sa répétition, ou ils iront au tribunal avec le montant correspondant de la culpabilité si la gravité du cas l'exige.

4. De même, ils procéderont lorsque des demandes, des plaintes ou des dénonciations leur seront présentées par tout voisin, résident ou passant, le droit à tous étant reconnu par l'article 13 de la Constitution de l'État et l'article 24 de la Loi municipale.

5. De toute résolution adoptée par les maires sur ces questions, même s'ils ne jugent pas nécessaire d'imposer ou de demander une mesure corrective, je serai informé en temps utile aux fins que je jugerai appropriées en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 22 de la Loi provinciale.

6. Si les infractions contre la religion, la décence ou les bonnes mœurs visées par la présente circulaire ne sont pas expressément réprimées dans les ordonnances municipales d'une localité quelconque, il sera procédé, dans le plus bref délai possible, à l'extension de la partie nécessaire de celles qui souffrent d'une telle lacune, ou à l'édiction de dispositions complémentaires tendant au même but.

7. De l'esprit et de la portée de la présente circulaire et des sanctions que les Maires ou les Conseils Municipaux ont établies ou pourront établir pour la répression des infractions qui y sont visées, le voisinage respectif sera informé par proclamation, annonce ou par tout autre moyen qui assure une publicité adéquate et appropriée.

8. Il est entendu par les maires et les autres autorités et agents de l'État que les infractions que la présente circulaire a pour objet de réprimer doivent être et seront plus sévèrement punies lorsqu'elles seront commises par des agents publics, notamment par ceux qui ont pour mission de les réprimer et de les dénoncer ».

2120 Il est très louable, vénérables Prêtres, la circulaire précédente, dont les dispositions, inspirées par la conscience du devoir de notre très digne Gouverneur Civil, nous espérons qu'elles seront efficaces grâce à la coopération des maires et des autres autorités et agents gouvernementaux et judiciaires.

Les autorités ecclésiastiques, les prêtres et les catholiques de chaque localité sont appelés, en premier lieu, à cette coopération, par tous les moyens que le zèle prudent et la charité pratique suggèrent à chacun, selon son ministère et selon l'étendue de son influence, afin que la prédication des uns, les prières des autres et l'action de tous arrivent à influencer les mœurs du peuple, pour que tous prennent conscience du caractère grossier, horrible, criminel et dangereux de l'abominable péché de blasphème.

Nous exhortons tous, et surtout vous, révérends Prêtres, à organiser les moyens évangéliques de la civilisation chrétienne et à revenir pour la gloire de Dieu et pour la bienséance et la dignité de vos paroisses respectives, en bannissant d'elles le vice du blasphème, là où il y a une telle disgrâce, et en réparant par des paroles et des actes de louange et d'amour de Dieu les sacrilèges qui ne peuvent être évités.

Solsona, 15 juillet 1908.

L'EVÊQUE

9. Campagne nécessaire et plausible

(B. Sol 43 [1908] p.367-369)

2121 La campagne entreprise par le gouvernement suprême de la nation, soutenu par les autorités provinciales, à l'occasion de l'apparition du choléra morbus en Russie, où il a atteint un accroissement effrayant, et du danger plus ou moins éloigné, mais enfin un danger, et non pas fantastique, d'une si terrible peste envahissant notre cher pays, mérite tous nos éloges et l'appui de tous les bons esprits.

La perspective du mal impose des devoirs dont personne ne peut se soustraire à l'accomplissement, et c'est pourquoi, tout en adressant des applaudissements nourris à toutes les autorités, et en particulier à Son Excellence, l'Honorable Ministre de l'Intérieur, pour son étonnante activité et son zèle, nous tournons aussi les yeux vers notre cher Clergé, dont l'influence bienfaisante sur le peuple peut apporter des avantages immenses à la santé publique, et dont la charité, l'élevant, parce qu'elle est la charité du Christ, au-dessus des bonnes impulsions communes et ordinaires, sur ceux qui procèdent de la simple philanthropie et de l'altruisme, lui donne la première place dans le bien public, une place au premier rang quand le danger menace, une place d'honneur qui, par serment d'héritage, lui revient, quand l'amour, l'abnégation et la charité jusqu'au sacrifice sont nécessaires. *Charitas Christi urget nos*⁹²³.

L'intéressant et honorable télégramme adressé à l'épiscopat espagnol par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, auquel tous les prélats ont unanimement offert notre collaboration la plus déterminée et la plus sincère avec celle de nos clergés respectifs, s'inspire de cette conception du sacerdoce, qui est exacte, et de l'esprit du personnel ecclésiastique, qu'il est juste de reconnaître.

Et il en sera ainsi, comme il en a toujours été, si le Seigneur, dans ses beaux desseins, nous visite avec la tribulation.

2122 Un secret élan du cœur nous fait espérer que la Divine Providence nous fera sentir une fois de plus les effets salutaires de son très doux Amour, en nous montrant le fléau levé, mais sans aller jusqu'à déchaîner son bras furieux, et en nous laissant corrigés par la seule menace, à l'abri cependant du plus terrible fléau.

Néanmoins, la prudence nous conseille de mettre en pratique cet adage vulgaire, d'une telle justesse et d'un tel bon sens, qui dit : « Prie Dieu et continue de ramer vers le rivage ». Mais si c'est une abomination détestable de se passer de Dieu, ou de le renier, ou de le désavouer, il est également stupide et injurieux pour Sa divine Majesté de se jeter dans les bras d'un fatalisme musulman ou d'un pessimisme inactif, indolent et aveugle, en méprisant les ressources qu'Il a déposées Lui-même au sein de la Nature et les lumières de l'intelligence, l'éclair de la Raison divine, par lesquels Il a daigné élever l'homme au-dessus de tous les autres êtres de l'Univers. « Prie Dieu et continue de ramer vers le rivage ». Les aides ineffables et les splendeurs des précieuses ressources de la science : mettez ces deux éléments ensemble ; alors vous aurez réussi ; c'est la voie.

2123 Nous ordonnons donc que tous les Révérends Prêtres de notre cher Diocèse, dans la mesure de leurs possibilités, contribuent efficacement à la belle campagne sanitaire entreprise, et que les Curés et tous ceux qui exercent une fonction dans les paroisses, en accord avec les autorités locales, doivent coopérer à l'accomplissement des dispositions sanitaires que, selon les conseils de la science et les directives de la Supériorité, il peut être nécessaire de mettre en œuvre, en veillant en même temps à ce que l'application de ces dispositions soit effectuée correctement et prudemment, afin qu'elle ne produise pas de dommages au lieu de bénéfices et qu'elle n'augmente pas les conflits et les amertumes au lieu de les éviter ou de les diminuer, ainsi que pour dissiper les faux préjugés, la ténacité et la résistance, ou les déviations, que la simplicité, l'ignorance et la routine tendent à produire, accumulant inconsciemment pas mal d'obstacles à l'action rapide et salvatrice inspirée par la Religion, la charité et la science.

Ils gardent également en bon état les cimetières, les *iglesiarios* dinaiement conservée dans des ciboires en métal blanc d'argent Menes*, les piles et tous les autres locaux et objets confiés à leur juridiction et à leurs soins.

L'objectif principal de tous doit être de profiter de ces circonstances, comme du pain béni du ciel, pour purifier les mœurs (le pire de tous les fléaux est la corruption, l'intempérance, le vice, qui nourrissent puissamment et fournissent l'appât le plus approprié aux épidémies et aux calamités publiques), pour désinfecter les cœurs et les consciences, pour favoriser un grand développement de l'hygiène de l'âme.

⁹²³ 2 Co 5,14.

*Iglesario : Un groupe de terrains appartenant à une église. (N. du T.)

C'est une vérité indéniable, qui brille comme une lumière méridienne : des esprits sains dans des corps sains constituent une forteresse pour la défense de la santé et de la vie humaine, qu'aucune armée d'épidémies ennemies ne peut percer, et encore moins assaillir.

Nous terminons par un mot qui résume notre pensée. Et c'est ainsi : hygiène, beaucoup d'hygiène ! propreté, beaucoup de propreté ! Hygiène physique, hygiène morale : propreté dans le corps, dans la nourriture, dans tout ce qui est matériel ; propreté dans l'âme, la conscience, les habitudes, dans tout l'ordre moral.

C'est urgent, c'est nécessaire, c'est ce qu'il a voulu vous dire, et beaucoup, chers prêtres et fidèles, beaucoup qu'il attend de vous tous, en vous bénissant de toute l'effusion de son âme.

† L'EVÊQUE

10. Catastrophe en Sicile et Calabre

(B. Sol 44 [1909] p.25-27)

2124 Dans le dernier numéro du Bulletin, nous vous avons informé, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, de l'immense catastrophe qui s'est produite il y a peu de temps en Sicile et en Calabre, en vous demandant de faire une collecte publique dans les églises pour remédier en partie à tant de malheurs. Aujourd'hui, en apprenant plus de détails sur la terrifiante catastrophe et sur le grand besoin de ressources pour l'énorme multitude qui a été laissée dans une extrême misère, car il est assuré que l'entretien des nécessiteux s'élève à 200. 000 pesetas par jour, nous faisons une fois de plus appel au sentiment et à la charité, jamais démentie, de notre clergé et de nos fidèles, afin que, puisque tous n'auront pas eu l'occasion de le faire dans ladite collecte, ils se manifestent avec le montant que leur dicte leur cœur dans la souscription que nous dirigeons pour remédier à une situation si affligeante de nos frères, et qui restera ouverte dans le Secrétariat de notre Chambre jusqu'au 25 du présent, après quoi nous enverrons la somme de tous les dons, afin qu'il puisse les distribuer comme il l'entend, à Sa Sainteté le Pape, qui fait à cette fin un si bel étalage de sublime charité.

2125 En ce qui concerne les défunts, victimes de la catastrophe, nous avons pris des dispositions, en accord avec notre Très Illustre Chapitre, pour célébrer une Messe de Requiem solennelle dans notre Sainte Église Cathédrale, et nous espérons que tous les responsables d'églises leur appliqueront un suffrage comme il est d'usage dans des cas similaires, et que les autres prêtres et fidèles feront de même afin que Dieu puisse recevoir dans son sein tant d'âmes qui n'auront pas de parents pour prier pour elles.

Nous ne croyons pas nécessaire d'illustrer à notre clergé éclairé la nécessité de l'aumône, commandée par le divin Maître, ni l'utilité d'exhorter les fidèles à faire quelque sacrifice pour les vivants et pour les morts, formant ainsi un chœur dans le concert de commisération universelle que le malheur que nous déplorons a éveillé dans le monde entier.

Solsona, 1 janvier 1909.

† L'EVÊQUE

11. Pèlerinage à Rome

(B. Sol 44 [1909] p.145-146)

2126 Afin d'assister aux festivités solennelles de la Canonisation du Bienheureux José Oriol⁹²⁴, dont les cérémonies grandioses auront lieu le 20 mai prochain, nous avons décidé, avec la ferveur de Dieu, de participer au pèlerinage à Rome, avec l'enthousiasme ressenti par le clergé catalan pour la gloire de l'humble prêtre de Santa María del Pino, à Barcelone.

Mais en même temps, nous avons été amenés à Rome par l'ardent désir de voir et de reconforter le Souverain Pontife dans l'amertume que son âme héroïque souffre dans sa lutte colossale pour le triomphe de l'Église. Dans ce but, nous exprimerons également à Sa Sainteté les sentiments filiaux d'amour et de soumission que lui offrent nos chers diocésains.

⁹²⁴Cf. AAS 1 (1909) p.605ss. Cf. supra, 190.1761 ; 2129.

Et au cas où l'un de ces diocésains voudrait coopérer, à l'occasion de notre visite, à l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, si indispensable au Père commun des fidèles, au Curé du monde, au Chef de l'Église universelle, qui n'a d'autre patrimoine que les offrandes de ses fils pour subvenir à ses énormes dépenses au service et au profit du monde catholique, Nous ordonnons à tous les révérends curés et autres responsables des églises de notre diocèse de lire cette circulaire lors de la messe du premier jour de fête après sa réception, en invitant leurs paroissiens respectifs à coopérer, et à Nous envoyer l'offrande avant le 10 du mois de mai indiqué.

Solsona, 20 avril 1909.

† L'EVÊQUE

12. L'hérésie protestante

(B. Sol 44 [1909] p.152-154)

2127 Circulent abondamment et avec une propension surprenante sont envoyées aux mêmes Autorités Ecclésiastiques, aux Instituts religieux et à des personnes catholiques caractérisées (encore plus au peuple simple et innocent !) plusieurs feuilles de propagande protestante, écrites avec une grande hypocrisie, des pièges à toutes les extrémités, et qui ne seraient pas vraiment dangereux si ce n'était parce que, affectant un style pieux et même mystique, et accumulant des textes de l'Écriture Sainte en faveur de la Foi, ils stimulent la concupiscence, ils arrêtent toute passion désordonnée et ouvrent grand les portes à toute débauche, sous prétexte que, Christ ayant versé son Sang pour tous les hommes, ceux-ci, bien qu'ils aient péché et péché, n'ont rien à faire pour être sauvés, et en croyant seulement en Christ ils sont sauvés, rien ne leur reste à faire.

Quelle foi agréable pour l'homme animal, et quelle agréable piété qui lui permet de courir librement, comme un fougueux coursier sans bride ni frein, dans les verts pâturages de la légèreté et de l'impureté, pour brûler dans le feu des orgies tout dernier reste de pudeur et de décence, d'opprimer les innocents s'il lui plaît, de s'enrichir sans considération de moyens, de croître dans le mal et de continuer à croître dans le mal, comme l'écume sur une mer agitée, et puis, à tout moment, quand cela lui semble bon, de pouvoir dire : Et pourtant, par-dessus tous ces désordres, je suis sauvé, et pour être sauvé je n'ai plus rien à faire : je crois au Christ, et Il a déjà tout fait une fois pour moi et pour tous ceux qui croient en Lui, quel que soit leur péché, quelle que soit leur vie. Et puisque ceux qui sont sauvés sont des saints, moi, si impur, si scandaleux, tel voleur, tel calomniateur... Je suis aussi un saint, et pour être un saint je n'ai plus rien à faire, ni pénitence, ni restitution, ni réparation : j'ai assez dit, car tout est maintenant réglé ; j'ai dit je crois en Jésus, car je n'ai plus rien à faire, tout est fait, et je ne suis rien moins qu'un saint ; et non seulement cela, mais, s'il me prend l'envie de retourner à des dépravations égales ou supérieures, comme des chiens à vomir, je ne perdrai pas pour cela la sécurité de mon salut ; je dirai encore : Assez de tout cela et je crois au Christ, et sans plus de gêne ou d'autres ennuis (car le Christ a déjà tout fait), voici que je suis à nouveau saint, voici que je suis sûr du ciel. Des travaux ? Pour quoi faire ? Ils sont suffisants : on les a déjà faits pour tous. Beaucoup de foi et de péchés viennent. *Crede fortiter et pecca fortiter !*

2128 L'Église pense autrement lorsqu'elle nous rappelle, avec les Saintes Écritures, que « *Ainsi en est-il de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est tout à fait morte* ». *Fide sine operibus mortua est*⁹²⁵.

Autrement, pense quand elle nous avertit que « *Ce n'est pas en me disant : « Seigneur, Seigneur », qu'on entrera dans le Royaume des Cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est dans les cieux* »⁹²⁶.

Autrement quand elle nous reproche que « *Mettez la Parole en pratique. Ne soyez pas seulement des auditeurs qui s'abusent eux-mêmes ! Qui écoute la Parole sans la mettre en pratique ressemble à un homme qui observe sa physionomie dans un miroir. Il s'observe, part, et oublie comment il était* »⁹²⁷.

Saint Augustin s'est exprimé d'une autre manière quand, parlant du concours et de l'harmonie de l'élément divin et de l'élément humain pour le salut des pécheurs, il a résumé une grande et sublime doctrine en ces termes : *Qui fecit te sine te, non salvabit te sine te*⁹²⁸.

⁹²⁵Jc 2,17.

⁹²⁶Mt 7,21.

⁹²⁷Jc 1,22-24.

⁹²⁸Cf. SAINT AUGUSTIN : *Sermon* 169, 11 : PL 38,923. Cf. supra, 1190.1226.1353.

Vous aussi, mes fils bien-aimés, vous devez penser autrement, car vous aussi devez penser autrement, et vous devez vous détourner avec horreur et dégoût de ces journaux infâmes, de cette propagande hypocrite et horrible. C'est pourquoi, par amour pour vous tous et pour accomplir notre devoir, nous vous donnons cet avertissement, et pour que vous soyez plus conscients des feuilles perverses auxquelles nous faisons référence, nous vous les dénonçons, en vous disant que presque toutes sont imprimées à Figueras, mais que leur principal trait distinctif est le suivant, écrit au pied de chaque feuille : DÉPÔT DE LA SOCIÉTÉ ESPAGNOLE DE TRAITÉS ET LIVRES RELIGIEUX.

Lorsque vous lirez ceci, vous serez certainement confronté à un danger et à un poison caché. Si vous ne voulez pas tomber, dites comme le Christ au mauvais tentateur dans le désert : *Vade retro, Satana* !⁹²⁹

Il vous bénit avec la plus grande effusion
Solsona, mai 1909.

† L'EVÊQUE

13. Salutations au retour de Rome

(B. Sol 44 [1909] p.177-180)

2129 En prenant la plume pour vous saluer, très chers diocésains, après le retour de notre très joyeux voyage à Rome, accompli, comme vous le savez, à l'occasion de la canonisation de saint José Oriol⁹³⁰, gloire de Barcelone et de toute la Catalogne, étoile brillante dans le ciel de l'Église espagnole, honneur et fierté du sacerdoce catholique, aujourd'hui si injustement vilipendé, nous vous avons tous très présents dans nos pensées et dans nos cœurs, vous tous, oui, du Très Illustre Chapitre au dernier prêtre, du plus riche au plus pauvre de nos diocèses, du plus petit au plus ancien d'entre eux.

J'ai senti et pensé la même chose à Rome, et mon âme ne vous a pas perdu de vue un seul instant, soit dans les grandes solennités auxquelles nous avons assisté, si splendides que, même si nous le voulions, nous ne pourrions pas vous en donner une idée complète, soit dans ces lieux que nous avons visités, de souvenirs les plus sacrés et les plus éloquents, où l'histoire, l'art et une inspiration souveraine influencent l'esprit, le saturant comme de parfums du ciel et d'arômes d'immortalité ; ou, enfin, et surtout, dans ce moment de bonheur incomparable pour nous où nous avons eu une audience privée, confidentielle et expansive avec le Souverain Pontife.

2130 Avec cette platitude caractéristique et exclusive des hommes privilégiés, qui, sans diminuer l'autorité, le respect et le prestige qui lui sont dus, mais au contraire en les augmentant, attire, domine et domine les cœurs par la confiance, et dans son bureau privé, décent, mais modeste, comme la vertu de celui qui l'habite, il a daigné recevoir et assister votre humble Pasteur, lui qui est le Pasteur des Pasteurs, Pilote du navire de Pierre, Auguste, chef suprême et infaillible de l'Église universelle. Dans sa simplicité extrêmement sympathique, dans son attitude aimable et séduisante, son visage respire la bonté et la douceur, mais dans la lueur de ses yeux, dans une certaine langueur involontaire et même dans les accents de sa voix, on découvre quelque chose de mélancolique, révélant une profonde tristesse et le poids énorme qui pèse sur cette grande âme, quelque chose qui, facilement remarqué dès le premier instant, éveille l'intérêt, augmente les ressorts et la sympathie et attire du fond de l'âme un vif désir de le consoler et une volonté d'aller jusqu'au sacrifice, si nécessaire, pour y parvenir.

Et Nous, très chers fils, avons pu réaliser une partie de ce bonheur, et nous ne le devons pas à Nous, mais à vous.

2131 En effet, nous devons lui rendre compte de l'état de notre diocèse, principalement en termes de croyances et de coutumes chrétiennes, de pratiques et de traditions religieuses. Nous, qui déplorons toujours amèrement les dommages causés aux âmes par l'ennemi, n'avons pas voulu et ne devons pas exagérer la note triste, ni la note optimiste, mais refléter aussi exactement et impartialement que possible la situation réelle. Et quand le Pape a pris connaissance de la discipline, de l'application, de l'exemplarité et du zèle du clergé en général ; de la collaboration exemplaire de tant de communautés religieuses ; de la fermeté dans la Foi du Christ de la part des fidèles, de leur piété et de leur constance, et de leur courage face aux rudes combats de la propagande antireligieuse, car ici, dans notre Diocèse, grâce à Dieu, le virus des hérésies et des erreurs plus ou moins modernes n'a pas encore pénétré ; C'est alors que nous avons eu la joie d'observer en lui la consolation que vous avez apportée, par votre religiosité et

⁹²⁹Mt 4,10.

⁹³⁰Cf. AAS 1 (1909) p.605ss. Cf. supra, 190.1761.2126.

votre constance, à son âme troublée par tant de défections sensibles et d'infidélités... C'est alors que, avec un visage agréable et un regard plus joyeux, j'ai entendu de ses augustes lèvres des paroles de bénédiction pour tout le diocèse de Solsona, des paroles qui méritent une reconnaissance éternelle et doivent être une immense satisfaction pour vous tous, comme elles seront un souvenir durable pour nous, qui sommes votre Père spirituel. Il nous a dit que par son ordre et sa faculté spéciale, nous devons donner la Bénédiction Apostolique aux fidèles le jour qui nous semblait le plus opportun : il a donné une Bénédiction Apostolique spéciale au Très Illustre Chapitre de notre Sainte Cathédrale, et enfin, une Bénédiction Apostolique spéciale à chacun des curés et à chacun des prêtres du clergé actuel de notre Diocèse.

Et maintenant Nous, en remplissant la poitrine de sainte et très douce satisfaction, et vous ayant apporté de Rome une si sainte missive, Nous vous saluons avec les ardentes affections de la charité, Nous vous remercions de vos prières pendant un si mémorable pèlerinage, et de vos pieuses aumônes pour le Denier de Saint-Pierre, Nous ordonnons que tous les prêtres disent la prière *Pro gratiarum actione* à la messe une fois, et un jour qui n'est pas empêché par la rubrique, et enfin Nous désignons la prochaine solennité du très saint Corpus Christi pour accomplir la commission du Souverain Pontife, en vous donnant la Bénédiction Apostolique dans notre Sainte Église Cathédrale, terminée la Messe Majeure.

Votre Evêque,
Solsona, mai 1909.

† FR. LUIS AMIGÓ.

14. Guerre d'Afrique et Semaine Tragique de Barcelone

(B. Sol 44 [1909] p.257-261)

2132 Vu les très tristes circonstances qui affligent notre Nation, en guerre avec les hordes africaines semi-sauvages, guerre dans laquelle, contre l'opinion générale, et même contre celle du Gouvernement lui-même, elle a été fatalement entraînée, les efforts habiles de nos illustres gouvernants pour l'éviter s'étant révélés inutiles ; guerre dans laquelle, qu'on le veuille ou non, une question de vie ou de mort pour notre Nation est nécessairement impliquée, par la force insurmontable des circonstances, c'est-à-dire son existence en tant que telle, dans le concert des puissances européennes et dans celui de toutes les relations mondiales, ou l'opprobre d'une vie rachitique, sans dignité et sans honneur, alors qu'une victoire rapide et éclatante couronnera le front de notre bien-aimée et très glorieuse Espagne, la réintégrera à la place qui lui revient parmi les autres nations, dans l'esprit national de la véritable situation et dans l'accomplissement de tous ses devoirs, et alors, prestigieuse et dûment considérée, elle pourra, en paix et maîtresse d'elle-même, disposer librement des grands éléments qu'elle possède pour le développement du commerce, de l'industrie, des arts, de la science et de la morale, oui, de la Morale du Christ, tant oubliée qu'essentielle, sans laquelle le divin ferment corrompt toute masse sociale...

2133 En voyant comment, d'autre part, en même temps que la guerre inévitablement posée, apparaît... qui l'a dit ! la plus déplorable et antipatriotique de toutes les sédition ; qu'on la considère elle-même, déjà dans la bassesse et la méchanceté du moment choisi, où, trahissant d'un seul coup le secours dû à nos soldats, les intérêts vitaux de la Patrie et les plus particuliers de l'une de ses régions les plus florissantes, emplie de deuil, de désolation et de sang, cette enceinte qu'il dut regarder comme sacrée et inviolable, où il s'occupait de tous les pauvres de toutes sortes, âge et condition, en leur donnant l'enseignement, le refuge et le réconfort dans leurs maisons et écoles gratuites, dans l'enceinte de la noble, charitable et gentille Matrone, gloire de la Principauté catalane, ainsi que dans celle d'autres villes importantes...

2134 Considérant, avec une grande tristesse de cœur et une grande affliction d'âme, que l'heure solennelle est venue où tout un peuple, s'il ne veut pas, sottement, creuser sa propre tombe, doit tomber à genoux devant notre Dieu, si gravement offensé, se montrer aussi fervent que la nécessité l'exige, aussi croyant que la sédition s'est montrée effrontément incrédule, aussi croyant que la sédition s'est montrée ouvertement incrédule, et rempli de contrition et de saint espoir, d'offrir à la Majesté divine, au prix de n'importe quel sacrifice, toutes les satisfactions possibles et les actes d'expiation publics et privés, afin d'apaiser la Justice divine et, avec nos charités et nos ferventes prières, pour intéresser le Très Saint Cœur de Jésus à regarder d'un œil bienveillant nos soldats, à accepter nos suffrages pour les morts, à inspirer et à assister les vaillants et héroïques chefs, conduisant bientôt notre armée à une victoire complète,

éclatante et décisive, et à pacifier les esprits dans l'armée, et pacifier les esprits au sein de la Nation, en les unissant pour le salut, pour le bien et pour la prospérité de la Patrie, qui n'est possible et ne sera une réalité que lorsque la lumière la plus pure de la Foi brillera dans son ciel et que le sentiment de Charité battra dans la poitrine de ses soldats.

2135 Nous estimons donc qu'il est de notre devoir de prendre des dispositions en fonction des circonstances, et à cet effet, nous ordonnons :

1. Que trois jours consécutifs de rogations solennelles soient célébrés dans toutes les églises de notre Diocèse, demandant au Seigneur des armées d'accorder le triomphe et la victoire à nos troupes ; invitant les autorités locales à ces actes.

2. Nous ordonnons que tous les prêtres, séculiers ou religieux, célébrant dans notre Évêché, disent à la Sainte Messe, chaque fois que les rubriques le permettent, la prière *Pro tempore belli*, pour la durée des circonstances présentes.

3. Nous invitons les mêmes à appliquer quotidiennement un Memento des vivants pour la conversion des incrédules et des misérables sacrilèges, et un autre des morts, en suffrage pour les soldats tués à la guerre et pour toutes les victimes de la révolution passée, et nous les engageons à avoir ces mêmes fins en vue dans toutes leurs prières et dévotions privées.

4. Nous faisons la même demande à toutes les Communautés religieuses des deux sexes, en ajoutant qu'elles doivent également s'organiser pour un acte communautaire quotidien, en priant avec une grande ferveur pour les fins pieuses indiquées.

5. Aux familles qui ont la louable coutume de prier le Saint Rosaire, et à celles qui l'ont interrompue pour quelque raison que ce soit, nous les prions instamment de la reprendre et de l'appliquer à la même intention jusqu'à la fin de la guerre.

6. Nous espérons certainement que les personnes qui fréquentent les Saints Sacrements appliqueront également une communion mensuelle, et mieux si elle est hebdomadaire.

7. Afin de soulager autant que possible la situation des familles des réservistes de ce Diocèse, nous exhortons tous nos chers Fils à contribuer par leur contribution, dans la mesure de leurs forces, à la souscription que le représentant à Cortes pour ce district, Son Excellence M. Pedro Milá y Camps, a ouverte à cet effet, dont les aumônes seront envoyées au Très Illustre Chanoine Habilité de ce Diocèse.

2136 Il faut faire une sainte violence au Ciel, il faut faire réparation à Dieu Notre Seigneur, offensé non seulement par ceux qui ont commis des sacrilèges et des péchés aussi horribles, mais aussi par ceux qui se disent ses fils et dont il peut se plaindre avec tant de raison en répétant ces mots si amers : *Ipsi autem spreverunt me* ; nous devons prier Dieu *cum clamore valido*, à l'imitation du Divin Médiateur, et non pas à la manière de ce peuple, maintenant coulé pour toujours, dont il est écrit : *Populus iste labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me*⁹³¹ ; nous devons revenir, enfin, mais revenir résolument, aux voies de Dieu, follement abandonnées par les uns, et oubliées par les autres, dans cette société qui pleure aujourd'hui les premières conséquences de ses tergiversations.

Et dans l'espoir consolant que ces dispositions et appels seront bien reçus par tous nos diocésains et obtiendront l'accomplissement le plus exact et ponctuel, nous accordons volontiers cinquante jours d'indulgence à nos Fils bien-aimés pour la pratique et l'assiduité à chacun des actes recommandés, et à tous, au nom du Seigneur et avec l'effusion la plus cordiale, nous vous bénissons et saluons.

Solsona, le jour de la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, année 1909.

† FR. LUIS, EVÊQUE
AD. AP. DE SOLSONA

15. Hôtellerie Sacerdotale⁹³²

(B. Sol 44 [1909] p.348-355)

2137 Nous avons toujours déploré, Vénérables Prêtres, la triste situation à laquelle les ministres du Seigneur sont le plus souvent réduits dans leur vieillesse ou lorsqu'ils deviennent inaptes au travail, étant dans ces circonstances négligés et même considérés comme un lourd fardeau par ceux qui leur sont le plus obligés, en raison de la parenté ou des faveurs et de la protection qu'ils ont reçues d'eux.

⁹³¹Is 29,13 ; Mt 15,8.

⁹³²Cf. supra, 2059.

Il est bien triste, en effet, que pendant que le prêtre se dévoue et se sacrifie par charité pour sa famille et ses autres voisins, il doive dévorer l'amère déception de voir qu'il n'est servi que par intérêt, car, ayant perdu l'espoir du profit, sa sollicitude et ses soins cessent.

Mais la divine Providence, qui fait que nous en tirons, Vénérables Prêtres, tous les avantages, nous permet ainsi de détacher nos cœurs des liens de chair et de sang qui nous emprisonnent ordinairement, et de nous faire comprendre la préférence avec laquelle nous devons mutuellement assister aux besoins de nos frères dans le sacerdoce.

Aujourd'hui, la plupart des sociétés ont pris conscience de la nécessité d'unir leurs efforts pour se protéger mutuellement, et d'apporter leur contribution pour assurer la subsistance de ceux qui ne sont pas en mesure de travailler et de prendre soin de leurs malades. Nous devrions faire de même, et ce d'autant plus que les raisons susmentionnées l'exigent.

Pour notre part, nous pouvons vous assurer, Prêtres bien-aimés, que tel a été notre idéal, à la réalisation duquel nous avons aspiré dès le moment où, par disposition divine, nous avons été chargés du gouvernement de ce Diocèse.

2138 Il est vrai qu'avec la création du Monte Pio du Clergé, si florissant dans cet Évêché et qui répond si largement aux besoins de ses membres, la subsistance de la plus grande partie de notre Clergé est assurée dans la maladie et dans les cas d'impossibilité pour l'accomplissement de leurs ministères ; mais tous ne font pas partie de cette Société, et ce n'est pas seulement la nourriture corporelle qui doit être assurée au Ministre du Seigneur, mais le service et les soins, que seul l'intérêt fondé sur le véritable amour de la charité sait et veut donner. Il est également très commode et de la plus haute importance de fournir un logement aux prêtres qui, ne pouvant vivre dans leur famille, ont du mal à trouver un logement adapté à leur état, et aussi économique qu'ils en ont habituellement besoin, étant donné leur situation précaire. Et dernièrement, le besoin de cette Hôtellerie s'est également fait sentir pour ceux qui viennent dans cette ville épiscopale pour vaquer à leurs occupations, afin qu'ils puissent se retrouver parmi les leurs et avec le décorum qui correspond à leur dignité sacerdotale.

C'est pourquoi nous pensons et voulons apporter une solution à tout cela en créant une Hôtellerie Sacerdotale dans les anciens locaux du Séminaire, qui sera régie par le règlement suivant :

RÈGLEMENT

TITRE I

Objet et but de l'hôtellerie sacerdotale

2139 1. Cette Hôtellerie a pour but de fournir un logement décent et une assistance attentive et charitable aux prêtres âgés et infirmes du Diocèse, aux autres prêtres qui en font la demande avec l'autorisation du prélat, ainsi qu'aux prêtres passants qui souhaitent y séjourner.

2. Le but de cet ouvrage est que les Ministres du Seigneur puissent finir saintement leurs jours dans cette maison, assistés de leurs frères du Sacerdoce, et que tous puissent y trouver des logements adaptés à leur dignité, avec une indépendance et une séparation convenable avec les laïcs.

3. Par conséquent, tous les prêtres doivent tenir cette maison en haute estime et la protéger autant que possible.

4. Le saint patron et titulaire de l'église est le Saint Père Saint François, modèle de vénération du sacerdoce, puisqu'il parlait toujours à genoux à ceux qu'il voyait revêtus d'une si haute dignité, et il avait l'habitude de dire « que s'il voyait un prêtre et un ange sur la route, il baiserait d'abord la main du prêtre et rendrait ensuite hommage à l'ange »⁹³³.

TITRE II

Des moyens pour le soutien de cette maison

2140 5. Les Prêtres qui logeront dans cette Hôtellerie devront payer pour leur logement la pension ou redevance qui leur correspondra selon leur état ou condition, ou selon le séjour plus ou moins long qu'ils feront dans la maison, comme il est établi dans un autre titre, puisque cette nouvelle Institution n'a pas d'autres ressources pour son soutien, et qu'il n'est pas juste de taxer le Séminaire, auquel elle appartient et sous la direction duquel elle sera régie.

⁹³³Cf. 2C 201, dans *San Francisco de Asís* (BAC, Madrid 1978) p.345.

6. Mais comme certains prêtres se trouveront dans l'impossibilité, à cause de leur pauvreté, de payer la pension, et que d'autres ne pourront pas donner la totalité de ce qui leur est dû, une souscription permanente sera ouverte dans le Bulletin du diocèse parmi le clergé et les laïcs du diocèse, qui voudront volontairement contribuer à cette grande œuvre de charité, avec le produit de laquelle les dites pensions seront payées ou complétées à la Maison.

TITRE III

Conditions d'admission

2141 7. Aucun prêtre ne sera admis dans cette Hôtellerie sans la permission du Prélat ou du Conseil, à l'exception des passants, qui pourront être admis par le Directeur.

8. Pour y avoir une résidence habituelle, ce sera une condition nécessaire d'appartenir à ce Diocèse ; mais pour y séjourner quelques jours, les extra diocésains pourront être admis.

9. Les prêtres qui résident dans cette Maison, de quelque manière que ce soit, doivent être soumis en tout au présent Règlement, par lequel elle est régie, et à la direction du Supérieur qui, par ordre du Prélat, la gouverne.

TITRE IV

Pension pour l'hébergement et dépenses extraordinaires

2142 10. La pension ordinaire sera, pour ceux qui résident habituellement dans la Casa, de deux pesetas par jour, à payer par mois d'avance, et de deux pesetas et cinquante centimes pour les prêtres de passage.

11. Seuls le Prélat et le Conseil peuvent accorder quelque grâce dans cette pension à ceux qui le jugent convenable ou nécessaire, mais dans ce cas ils prévoient que ce qui manque jusqu'au quota indiqué sera satisfait par le dépôt d'aumônes, comme il est indiqué au numéro 6 ci-dessus.

12. Ce montant comprend, outre la nourriture, le coût du linge, des soins médicaux et des médicaments. Toutefois, l'Etablissement n'est pas tenu de payer le lavage et le repassage du linge lorsque les Prêtres préfèrent le sortir de la maison, ni de payer un autre médecin que celui qui a été désigné pour lui, ni des médicaments autres que ceux prescrits par lui pour les maladies ordinaires.

13. Des dépenses extraordinaires pour des maladies de longue durée, les malades étant pauvres, peuvent également être payées sur le fonds d'aumônes indiqué ci-dessus par le Prélat et le Conseil.

14. La Maison peut recevoir directement du Monte Pio du Clergé la pension des prêtres qui en font partie et qui sont en mesure de recevoir l'assistance qu'elle accorde à ses membres, et si elle a droit à un montant supérieur, le surplus sera donné au même prêtre.

15. Si, en raison de son état de santé, un domestique est requis pour son service, il lui est accordé, mais son entretien et son salaire sont à sa charge. De même, ils devront payer le montant des dépenses supplémentaires dont ils peuvent avoir besoin pour la cuisine, le chauffage, etc.

16. Ceux qui sont bienfaiteurs de la Maison, s'ils désirent s'y retirer, il sera tenu compte de cette circonstance pour réduire leur pension, au jugement du Prélat et du Conseil.

TITRE V

Avertissements généraux

2143 17. Pour le bon ordre et le gouvernement de la Maison, et afin de ne pas augmenter le travail des domestiques, il est recommandé aux Prêtres d'être ponctuels dans leur venue aux heures de repas.

18. Dans la salle à manger, ils sont placés par ordre de dignité, et parmi ceux de même rang, la préséance est accordée au plus ancien de la Maison.

19. Les seuls actes et heures auxquels les Prêtres doivent être soumis sont : à huit heures pour le petit déjeuner, à douze heures pour le déjeuner, à sept heures pour le Saint Rosaire, la méditation et l'examen, à huit heures pour le souper, et à neuf heures pour la retraite et le repos.

20. Pour la célébration de la Messe, ils seront soumis à l'ordre établi par le Directeur.

21. Les visiteurs sont reçus dans les locaux prévus à cet effet, et en aucun cas dans leur chambre.

22. Il est strictement interdit aux femmes d'entrer dans les chambres des Prêtres et à l'intérieur de la Maison sans l'autorisation expresse du Prélat, qui ne l'accorde que dans des cas extraordinaires, et elles doivent alors être accompagnées d'un laïc.

23. Aucun laïc ne sera hébergé dans cette Hôtellerie, même s'il fait partie de la famille ou accompagne un Prêtre.

TITRE VI

Du gouvernement de cette Hôtellerie

2144 24. Cette Hôtellerie, dépendant du Séminaire, sera toujours dirigée et administrée par l'un des Supérieurs du Séminaire, par choix et nomination du Prélat.

25. Le Directeur doit la gouverner et la gérer, sans déroger à aucune des dispositions du présent Règlement, en la faisant appliquer également à tous les hôtes et employés de l'Établissement.

26. C'est à lui qu'il incombe : de présider à tous les actes de la communauté ; de surveiller avec grand intérêt le comportement de tous ceux qui vivent dans la Maison ; de percevoir les pensions et de faire les achats et les paiements nécessaires, en tenant un compte détaillé de tout, qui sera ajouté à la fin de chaque mois aux comptes du Séminaire.

27. Pour le plus grand soutien de cet Établissement et pour s'assurer qu'il y a quelqu'un pour administrer et donner l'application nécessaire aux aumônes collectées aux fins indiquées au numéro 6 ci-dessus, un Conseil des Protecteurs sera constitué comme suit :

Président :

Le Très Illustre et Très Révérend Évêque du Diocèse.

Vice-président :

Le Très Illustre Vicaire Général.

Membres :

Le Très Illustre Doyen du Chapitre de la Cathédrale.

Le Révérend Recteur ou le Vice-Recteur du Séminaire.

Le Révérend Directeur de l'Hôtellerie.

Trésorier et Secrétaire :

Ces deux postes seront nommés par le Très Illustre Prélat, après avoir entendu l'avis du Conseil.

28. Ce Conseil se réunit chaque fois qu'il le juge utile et, à chacune de ses réunions, le Trésorier rend compte des recettes, des dépenses et de l'état des fonds ; le Secrétaire rédige les procès-verbaux des réunions.

29. Si jamais il y a des fonds excédentaires qui pourraient être capitalisés, ils seront utilisés sur du papier d'État et déposés dans le Fonds diocésain aux fins indiquées.

30. Le Conseil peut aider le Séminaire à améliorer ou à réparer le bâtiment, lorsque l'état des fonds le permet.

Solsona, en la fête du Saint Père Saint François, le 4 octobre 1909.

† FR. LUIS, EVÊQUE
AD. AP. DE SOLSONA

16. Sur le modernisme

(B. Sol 44 [1909] p.346-348)

2145 Comme l'ennemi ne cesse de s'efforcer de semer l'ivraie dans le champ de l'Église Catholique, fils bien-aimés, voici qu'il faut la vigilance et le travail continu de ceux qui sont chargés de la cultiver, afin d'empêcher cette œuvre pernicieuse et d'arracher les mauvaises herbes qui pourraient diminuer ses fruits de vie éternelle.

Il n'y a guère de dogme dans le catholicisme qui n'ait été contesté à une certaine époque ; mais à notre époque, inspirée par des principes libéraux et des idées modernistes, ceux qui, bien qu'ils veuillent se dire catholiques, ont attaqué à la base tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré : les Saintes Écritures, les vérités de la foi, la Tradition divine, les Saints Sacrements, et même la personne de Jésus-Christ lui-même.

C'est pourquoi Sa Sainteté Pie X nous a mis en garde et a crié contre eux dans son Encyclique *Pascendi*⁹³⁴, les démasquant pour mieux les connaître, et soulignant l'orgueil dont ils sont dotés, caractère propre à tous les hérétiques.

2146 Prenez note, fils bien-aimés, pour connaître ces serpents venimeux et vous débarrasser de leur venin, du peu de respect avec lequel ils considèrent les traditions ecclésiastiques et les décrets des Conciles ; du mépris qu'ils montrent pour les saints Pères de l'Église, dont ils confessent la science, mais en soulignant leur ignorance de la critique et de l'histoire, et de leur attaque contre la philosophie scolastique, qu'ils disent ne pas correspondre au progrès des sciences et aux besoins du siècle.

Abstenez-vous donc de tous ceux que vous entendez respirer ainsi, *tamquam pecus morbida* ; et suivant le conseil de saint Jean, gardez-vous même de les saluer, de peur qu'en communiquant avec eux vous ne participiez aussi à leurs mauvaises œuvres⁹³⁵.

Par la miséricorde de Dieu, nous jugeons notre Évêché tout à fait exempt d'un tel fléau mortel, et nous avons une grande confiance dans la connaissance et la vertu de notre cher Clergé, qui ne se laissera pas entraîner par ces doctrines erronées. C'est pourquoi nous ne nous étions pas empressés auparavant de nommer le Conseil de Vigilance et Doctrine et celui des Censeurs ecclésiastiques, comme le prévoit ladite Encyclique, et que Nous nommons par la présente comme suit :

Conseil de Vigilance et Doctrine

2147 Très Illustre M. Hermógenes Malo, Doyen.

Très Illustre D. Antonio Miquel, Chanoine.

Très Illustre D. Manuel Vilella, Chanoine.

Révérénd D. Bernardo Font, Bénéficiaire de la Cathédrale.

Tous les Révérends Archiprêtres de l'Évêché.

Révérénd Père Supérieur des Mercédaires de San Ramón de Portell.

Révérénd Père Supérieur des Pères de l'Ordre des Scolopiens de Tárrega.

Révérénd Père Supérieur des Pères de la Congrégation de la Mission de Bellpuig.

Très Illustre D. Juan Rosell, Chanoine, Professeur de Morale.

Révérénd D. Angel Quadrench, Professeur de Théologie Dogmatique.

Révérénd Dr. D. Juan Mata, Professeur de Droit Canonique.

Révérénd Père Casanova, Abbé Visiteur Général des Pères Bénédictins.

A tous et à chacun des nommés, nous demandons dans le Seigneur qu'ils acceptent et remplissent avec zèle et intérêt la délicate mission que nous leur confions, afin que le troupeau qui nous est confié reste toujours ferme dans la foi et libre de la contagion des doctrines modernistes.

Solsona, fête de l'archange Saint-Raphaël 1909.

† L'EVÊQUE

17. Vol sacrilège

(B. Sol 44 [1909] p.361-363)

2148 C'est avec un cœur lourd que nous devons vous informer aujourd'hui, chers fils, de la triste nouvelle que le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes de La Nou a été dévalisé, et, ce qui est incomparablement plus regrettable, que même la Majesté Divine n'a pas été respectée par ces impies sacrilèges, qui ont emporté les formes sacrées réservées dans le Tabernacle.

Les sbires de Lucifer ne se contentent plus de vomir de leurs bouches immondes les plus horribles blasphèmes contre le Seigneur et son Christ, mais, dans leur rage diabolique, et selon le plan des loges, ils dépouillent les temples du Seigneur de leurs objets de culte les plus précieux, et commettent des sacrilèges inouïs et horribles contre le Dieu de l'Eucharistie, qui les subit patiemment, attendant toujours leur pénitence.

Pleurons, fils bien-aimés, au pied du saint Tabernacle, sur ces outrages, et tout en priant le Seigneur de nous faire connaître ce qu'il est advenu des formes sacrées qui ont été volées, prions aussi

⁹³⁴Cf. PIE X : *Pascendi Dominici gregis* : ASS 40 (1907) p.595ss.

⁹³⁵Cf. 2 Jn 10.

pour les misérables sacrilèges, afin qu'avec le prix des objets sacrés, et surtout avec celui qu'ils auront pu obtenir en vendant le divin Maître, ils n'achètent pas, comme Judas, leur damnation éternelle.

2149 Nous avons une si haute opinion de nos diocésains bien-aimés que nous n'aurions jamais pu penser que de tels crimes, malheureusement fréquents ailleurs, seraient commis dans notre diocèse, et nous sommes même persuadés que les coupables n'auraient pas été l'un de nos fils bien-aimés ; mais, en tout cas, comme ces vols sacrilèges augmentent chaque jour, afin d'empêcher leur reproduction dans notre Diocèse, nous alertons nos chers prêtres en charge des églises et nous leur recommandons : 1. Qu'ils fortifient convenablement les portes et les fenêtres de celles-ci, en les garnissant de fer si nécessaire, et en leur mettant de fortes serrures, qui, si possible, se ferment et s'ouvrent par l'intérieur, comme on peut le faire dans les églises qui ont communication par la maison rectoriale. 2. Qu'ils veillent à ce que les Tabernacles soient bien vissés et fixés à la table et au retable de l'autel, de sorte qu'il ne soit pas facile de les enlever ; et il serait souhaitable que leur intérieur ou leur boîte soit en fer, avec une serrure telle qu'elle ne puisse s'ouvrir même avec une clé maîtresse. 3. Les vases sacrés, les vêtements et les objets de valeur doivent être retirés des sacristies et conservés dans un endroit réservé, connu seulement du prêtre responsable de l'église et d'une autre personne de confiance. Enfin, la Majesté divine doit être ordinairement conservée dans des ciboires en métal blanc d'argent Meneses*, qui ne peuvent susciter l'avidité de ceux qui aiment les biens d'autrui.

2150 Ce triste événement, ajouté aux horribles sacrilèges perpétrés il n'y a pas si longtemps à Barcelone et la prévision des événements qui nous menacent, si Dieu par sa miséricorde et notre pénitence ne nous libère pas, nous obligent à vous intimider, bien-aimés fils, la nécessité d'élever en commun nos prières au trône du Très-Haut en demande de pardon et de miséricorde ; à cet effet, est notre désir que tous les fidèles récitent souvent, et surtout après la récitation de leurs dévotions, la prière suivante :

*Apaise, Seigneur, ta colère,
Ta justice et ta rigueur,
Doux Jésus de ma vie !
Miséricorde, Seigneur.*

De même, qu'ils apprennent en langue vulgaire et disent à la fin de la messe les prières récitées en latin par le prêtre, comme l'a ordonné à cet effet Sa Sainteté Léon XIII, ce pour quoi nous les avons fait traduire et les Curés et autres prêtres peuvent les acheter à l'imprimerie de D. Serafín Corominas, dans cette ville.

Solsona, 14 novembre 1909.

† FR. LUIS, EVÊQUE

18. Élections municipales

(B. Sol 44 [19091 p.387-391])

2151 À l'approche de la date des élections municipales où vous devrez vous rendre aux urnes, nous estimons qu'il est de notre devoir, Fils bien-aimés, de vous donner quelques instructions, afin que vous puissiez agir correctement dans une affaire d'une telle importance, et à cette fin, nous faisons nôtres et vous transmettons les règles dictées par Son Excellence l'Évêque de Madrid, toutes basées sur les instructions du Pontife Romain Pie X, Maître suprême de la Doctrine.

1. Les citoyens ont l'obligation générale de se rendre aux urnes et d'élire des candidats bons et aptes à assurer le véritable progrès, le bien public de la Religion et de la Patrie.

2. Cette obligation de justice légale ou de charité envers la société est, par sa nature, grave ; de sorte que, sans cause excusable, celui qui s'abstient de voter peut pécher mortellement, quand il fait que le bon candidat ne soit pas élu ou que celui qui est hostile à l'Église triomphe.

3. Lorsqu'il y a compétition entre un catholique convenable et un anticlérical ou un libéral au sens ecclésiastique du mot, il n'est pas licite, pour quelque raison d'amitié, de reconnaissance, etc. de voter pour le libéral contre le catholique. Si la compétition est entre un catholique convenable et un catholique

*L'argent Meneses, sauf exception, correspond à l'alpaga blanc ou au métal argenté par électrolyse. Et il a une valeur très inférieure à l'argent (N. du T.).

plus convenable, il est approprié de voter pour le catholique le plus convenable afin d'obtenir le plus grand bien social.

2152 Il faut noter que, selon le pape Léon XIII, sont catholiques ceux qui manifestent une adhésion ferme et fidèle aux préceptes et doctrines proposés dans les documents solennels du Siège apostolique (Bref du 19 mars 1881), et que ceux qui nient l'une ou l'autre de ces doctrines ou préceptes, notamment en ce qui concerne les rapports de l'Église et de l'État, doivent être considérés comme des libéraux, l'obéissance étant donc, selon l'Encyclique mentionnée, une note caractéristique des catholiques, TAMQUAM NOTA INTERCONOSCENDI CATHOLICOS. Ce que doivent faire tous ceux qui écrivent des journaux et dirigent ou constituent des partis politiques, c'est de faire très attention à ne pas utiliser le critère étroit du parti, quand il s'agit de la doctrine catholique, et à ne pas appliquer le dictum du libéral ou tout autre qui comporte la note de discrédit par rapport à la pureté de cette doctrine, à celui qui se déclare paladinement fils fidèle de l'Église et adhère à son chef visible et à tous ses enseignements.

Notez, en outre, que l'on peut participer plus ou moins à la malice du libéralisme, c'est-à-dire du naturalisme politique, et que, bien qu'il s'agisse d'un mal intense, mais qui ne dure que peu de temps, par exemple, une démagogie PASSAGÈRE, peut être et être considéré comme moindre et moins nuisible qu'un mal moins intense et beaucoup plus durable, surtout s'il n'est pas connu ou n'apparaît pas au grand jour, par exemple, un régime strictement libéral, même modéré ; ce type d'ÉTAT moderne peut cependant paraître plus TOLÉRABLE, comme le dit Léon XIII dans son encyclique *Immortale Dei* 936, s'il est comparé à un autre état, réel ou imaginaire, où le nom chrétien est persécuté de façon tyrannique et éhontée. Le parti qui, dans son programme, se montre moins persécuteur des droits de l'Église doit être considéré comme moins mauvais que le parti dont le programme prévoit une plus grande persécution.

2153 4. En présence d'un libéral, ou hostile à l'Église, avec un plus hostile, et sans aucun catholique, on ne peut voter le plus hostile ; mais non seulement on peut légitimement voter au moins hostile quand on le juge comme un moyen nécessaire d'éviter le plus grand mal que l'on craint du choix du plus hostile, mais il est au moins de la plus grande convenance de le faire, en surmontant toute répugnance contraire. Ce n'est ni voter pour le libéralisme, si le candidat est libéral, ni approuver quoi que ce soit du libéralisme ; c'est simplement le seul moyen efficace de procurer le bien de la Religion et de la Patrie.

5. Il est clair que s'il n'y a pas de concurrence, parce que seul un catholique convenable est présenté, les électeurs doivent voter pour lui selon les règles 1 et 2, et que si seul un libéral est présenté, il ne peut être voté. Cela ne peut se faire que lorsque l'élection d'un tel candidat est nécessaire pour obtenir un grand bien dans l'administration, par exemple, de la province ou de la commune, pour lequel il est jugé apte, et qu'on ne craint pas des maux proportionnés contre l'ordre moral et religieux.

2154 6. Pour que l'action électorale soit plus efficace, tous les catholiques doivent lutter ensemble, sans que personne n'essaie de dissoudre un parti catholique pour rejoindre un parti libéral et se compromettre avec les erreurs de ce dernier. Mais sur un point aussi vital que celui de l'union des catholiques, écoutons la parole autoritaire et paternelle du Souverain Pontife régnant et gravons-la dans nos esprits et dans nos cœurs pour la mettre en pratique dès les prochaines élections : Vous Nous avez demandé une parole, dit-il dans le discours cité ci-dessus, vous avez voulu recueillir de Nos lèvres une parole à garder en souvenir de cette visite et à porter à vos frères absents, comme un salut de paix et comme un message de douce consolation. Et Nous, ne voulant pas décevoir vos espoirs, nous vous adressons un mot avec la brièveté à laquelle Nous obligent les conditions actuelles de santé ; mais en même temps avec toute l'énergie de l'affection paternelle, car celui qui vous l'adresse est un père.

Nous vous recommandons donc l'union ; oui, nous recommandons vivement l'union de tous contre l'ennemi commun, car en Espagne aussi l'ennemi commun s'efforce de semer l'ivraie parmi les bons. Soyez prévenus et rappelez-vous que le principal et peut-être le seul moyen de vaincre l'ennemi est la soumission docile aux enseignements qui émanent de ce Siège Apostolique, et qui vous sont transmis par la voie la plus autorisée de vos prélats respectifs.

Nous vous l'avons déjà enseigné bien des fois ; mais aujourd'hui, il nous plaît de vous répéter solennellement que, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de Dieu et de son Église, chacun de vous doit se passer généreusement de ses propres opinions et s'unir étroitement à son évêque, pour former, sans distinction de partis, cette UNION des catholiques, qui constitue la force ; la force donne la victoire et la victoire assure les fruits des entreprises commencées.

Nous n'avons pas l'intention de vous forcer à renoncer à vos opinions politiques légitimes ; nous souhaitons seulement que, laissant de côté ces différentes opinions politiques, les catholiques appartenant

à divers partis s'unissent pour défendre la cause de la religion et de l'ordre, car cette cause est supérieure à toutes les autres et prime à juste titre sur tous les partis.

Que les chefs des partis catholiques, tous ceux qui ont de l'influence sur leurs subordonnés et leurs connaissances, l'écoutent avec une révérence et un amour particulier, et qu'ils s'associent à une action commune ; qu'ils ne refusent pas la coopération de ceux qui, comme eux, visent à la défense de l'Église et à la vraie prospérité du pays, et qu'ils déplacent tous les électeurs selon les règles indiquées ci-dessus. En cas de doute, qu'ils consultent leur prélat ou un directeur spirituel sage et prudent, et Dieu bénira leurs efforts.

Ceux qui ont accepté de rejeter le projet de loi sur les associations ne pourraient-ils pas accepter de rejeter d'autres projets préjudiciables à l'Église ou de faire les revendications que l'épiscopat a indiquées comme programme de l'union lors du Congrès catholique de Burgos ?

Solsona, 28 novembre 1909.

† L'ÉVÊQUE

19. Interdiction d'aliéner des objets de valeur

(B. Sol 45 [1910] p.17-19)

2155 Notre Prélat zélé, voulant imiter le grand restaurateur de toutes choses dans le Christ, Pie X937, a ouvert au public la Pinacothèque du Vatican, d'une valeur artistique incalculable, et a installé dans le Palais épiscopal le *Musaeum Archaeologicum dioecesanum*, où le public peut admirer et étudier les beautés artistiques, archéologiques et historiques de ce Diocèse.

De nombreux objets de valeur reconnue, principalement archéologiques, sont encore conservés dans cet Évêché. Certaines sont consacrées au culte divin, dans lequel elles doivent se perpétuer, pour la plus grande gloire de Dieu, à qui elles sont dédiées, et pour la satisfaction des fidèles, qui les aiment comme des bijoux de leurs temples et des témoignages de la foi de leurs grands-parents ; mais il y a celles qui, parce qu'elles sont inutilisées ou en état de détérioration, ne sont d'aucune utilité pour le culte, ni d'aucune utilité. Les Révérends Prêtres, à la charge desquels ils sont confiés, ainsi que les particuliers qui les possèdent, devraient veiller à ce qu'ils soient tous réunis dans le musée, afin qu'en lui, après avoir été une gloire pour le Diocèse, on puisse étudier l'histoire de l'art chrétien dans le Diocèse, et ce serait aussi un honneur pour les églises et les particuliers dont ils proviennent, car cela sera consigné dans le catalogue dont l'Évêque a ordonné la rédaction, ainsi que celui des donateurs.

Ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas les déposer à la place qui leur revient, c'est-à-dire au musée, doivent veiller à ce qu'ils ne quittent pas le Diocèse pour quelque raison que ce soit, et c'est pourquoi notre Révérend Prélat a envoyé la lettre circulaire suivante à l'adresse de ce Bulletin :

2156 « L'Église, jalouse de ses biens immeubles, qui sont la substance des ministres de l'autel et le pain des pauvres, et de ses richesses mobilières, qui sont le trésor pour la splendeur du culte, a également interdit l'aliénation, c'est-à-dire la donation, la vente, l'échange, l'emphytéose ou l'hypothèque des biens immeubles de toute valeur et des choses précieuses de sa propriété, à moins que cela ne soit fait pour des causes justes et graves, à savoir : La nécessité ou l'utilité de l'Église et de la piété ou de la charité chrétienne, nécessitant, en outre, le consentement du Saint-Siège. Ceci est établi par l'extravagant *Ambitosae* de Paul II (lib. 3., tit. 4, Extr. comm. c. un.), qui, faute desdites solennités, déclare nulle l'aliénation des biens ecclésiastiques, prive *ipso in se* le clerc aliénant du bénéfice qu'il possède dans l'église dont il a aliéné les biens, et fulmine l'excommunication au vendeur et à celui qui reçoit de l'Église les choses vendues, censure qui est aujourd'hui la troisième de l'excommunication *Ratae Sententiae* à personne réservée dans la constitution Apostolicae Sedis, dont voici le texte : *Alienantes et recipere praesumentes bona ecclesiastica absque Beneplacito Apostolico, ad formam extravagantis « Ambitosae », de rebus Ecclesiae non alienandis.*

2157 Les vases sacrés, les bijoux d'or, d'argent et d'autres métaux, les tissus, les pierres précieuses, les tableaux, les statues, les retables, les tapisseries, les codex, les incunables et les objets similaires qui, en raison de leur rareté, de leur art ou de leur ancienneté, sont estimés à plus de vingt-cinq ducats de Chambre, soit environ deux cent cinq pesetas, sont considérés comme du mobilier ecclésiastique précieux et ne peuvent donc être vendus sans les formalités prescrites par la loi.

937La devise de Pie X était : « Instaurare omnia in Christo » (cf. PIE X : *E supremi apostolatus* : ASS 36 [1903/1904] p.131). Cf. supra, 280.461.1780.

Pour aliéner ces biens, il faut s'adresser au Saint-Siège, en demandant la faculté opportune et en alléguant une cause qui justifie l'aliénation ; mais pour ceux qui n'atteignent pas le montant susmentionné, la permission de l'évêque est requise, selon la déclaration de la Sacrée Congrégation du Concile, que Scavini cite dans sa note 1^e, Question 1^e, *De bonis Ecclesiae non alienandis*.

Cela devrait suffire à empêcher quiconque d'aliéner un objet, et encore moins lorsqu'il n'en connaît pas la valeur. Cependant, ayant appris que certains prêtres, au mépris d'ailleurs de ce qui était ordonné dans le « Bulletin officiel » du 12 juin 1891, avaient aliéné des objets appartenant aux églises qui leur étaient confiées, nous venons rappeler la disposition précitée, et nous ordonnons par la présente que, sans notre autorisation expresse, aucun prêtre ou laïc n'aliène aucun objet de l'Église, si insignifiant qu'il puisse lui paraître, et nous exigeons la plus grande responsabilité de celui qui contreviendra à cette disposition ».

Solsona, 15 janvier 1910.

† FR. LUIS, EVÊQUE AD. AP.

20. De la piété avec les fidèles défunts

(B. Sol 45 [1910] p.81-85)

2158 La communion des sentiments, des prières et des bonnes œuvres : la charité mutuelle que Dieu a ordonnée à son peuple et imposée par Jésus-Christ comme la marque caractéristique et distinctive des chrétiens, est la meilleure consolation pour les croyants qui pleurent, et le remède le plus efficace pour les fidèles qui souffrent. Ceux qui se sont rebellés contre ce commandement fondamental n'ont jamais pu résoudre ce qu'ils appellent le problème social entre les vivants, et ils ne trouvent aucune consolation à l'heure de la mort.

Parmi les chrétiens, la question sociale : le remède aux besoins matériels et moraux de l'humanité n'est pas un problème ; c'est une question de charité contre l'envie et l'égoïsme, à la pratique de la charité l'Église nous exhorte continuellement, et Nous vous avons exhortés, afin que vous trouviez dans l'entraide mutuelle une consolation et un remède efficace contre les malheurs de la vie dans toutes ses manifestations.

A l'heure de la mort, nous, chrétiens, trouvons aussi la plus douce consolation dans l'espoir d'une heureuse immortalité. Nous avons confiance en Dieu pour qu'il nous reçoive miséricordieusement dans son sein et que, par la communion des prières et autres aides spirituelles, nous puissions nous mériter les uns les autres, les vivants étant satisfaits pour les âmes du Purgatoire, et les seconds obtenant pour les premiers des bénéfices très considérables.

La mort emporte nos proches ; mais notre affection est apaisée par la doctrine consolante de l'Église. Si ces personnes étaient des saints, nous les suivons de tout cœur au paradis. De ceux qui n'étaient pas parfaits, nous ne désespérons pas, car Dieu a trouvé le moyen de les purifier avant qu'ils n'entrent au ciel : mais étant si bons, quelle pitié devons-nous éprouver de ce que, pendant longtemps, mais non éternellement, ils puissent, peut-être par notre faute, souffrir des peines plus douloureuses que toutes les peines du monde ! Mais nous devons aussi avoir la plus grande joie dans l'assurance que nous pouvons prier et souffrir pour les âmes de ces personnes chères, qui ne sont pas méritantes, mais qui peuvent utiliser nos mérites, et même recevoir de nous la satisfaction due.

2159 Allons donc, chers diocésains, offrir à nos défunts les actes de sacrifice et de justice auxquels ils ont droit en raison de leur amour pour nous et de notre estime pour eux. Tant qu'ils étaient vivants, nous étions prêts à les favoriser, et peut-être n'y consentaient-ils pas pour ne pas nous gêner, mais maintenant non seulement ils acceptent notre aide, mais ils la demandent avec des accents de profonde amertume, qui nous inspirent la plus tendre compassion.

Prions pour les âmes du Purgatoire, et si nos prières ne suffisent pas, envoyons-y des torrents de sang provenant du sacrifice des autels ; de nombreuses Messes, afin qu'elles soient immédiatement purifiées et puissent s'envoler vers le ciel et nous rendre en échange de leur liberté la protection efficace que nous attendons d'elles. Essayons de compenser d'une manière ou d'une autre le très grave préjudice causé aux âmes bénies par le refroidissement de la charité et l'imposition des legs pour le bien de l'âme. N'attendons pas que la mort emporte nos biens pour laisser quelque chose au profit du peuple de Dieu qui souffre au Purgatoire.

Nous avons réservé avec une profonde tristesse la déviation des peuples et des familles des coutumes chrétiennes et particulièrement de l'exercice de la charité envers les vivants et les morts. Nous

avons favorisé, dans la mesure où cela dépend de Nous dans notre Diocèse, la bienfaisance mutuelle pour soulager et remédier éventuellement aux besoins matériels et moraux de ceux qui souffrent en ce monde ; et Nous voulons aussi favoriser, dans la mesure de Nos possibilités, la piété réciproque entre les vivants et les défunts.

A cette fin, et avant de recourir à de nouvelles procédures, nous souhaitons rétablir celles qui existent déjà, comme la Pieuse Union de Suffrages en faveur des Ames du Purgatoire, dont l'association a été établie dans cet évêché par Son Excellence Illustre M. Ramón Riu (s. g. h.) par circulaire du 24 octobre 1898, avec les règlements et instructions appropriés pour son fonctionnement, publiés dans le « Bulletin Ecclésiastique » de ce Diocèse correspondant à l'année 1898, pages 297 et suivantes.

2160 Nous avons commencé par rétablir cette association, en lui donnant un nouvel élan. Et pour la satisfaction des intéressés et l'encouragement du reste des fidèles, nous tenons à signaler, tout d'abord, les bénéfices que les âmes du Purgatoire ont obtenu de l'Union pieuse en une année. Les pieux fidèles de Berga ont fondé sept messes perpétuelles : deux pour M. Pablo Torredadella et son épouse, deux pour M. Jaime Satorres, une pour Mme Dolores Figols et deux pour les intentions de divers fondateurs. Les fidèles de Cervera en ont fondé un, et avec les aumônes de différentes paroisses du diocèse, un autre a été fondé. Enfin, certains prêtres ont entrepris de célébrer gratuitement plusieurs messes pour les âmes du Purgatoire.

Dix années se sont écoulées sans que de nouvelles fondations soient promues jusqu'à aujourd'hui, où M. Valentín Soler, de l'Ametlla de Merola, a fondé vingt messes perpétuelles à son intention et à la disposition du Prélat, et dans les mêmes conditions l'Illustre Dr. Valentín Comellas en a également fondé deux ; et Nous avons associé d'autres petites fondations de suffrages à cette Pieuse Union. Grâce à cela, nous avons pu établir une messe perpétuelle pour les fondateurs en particulier et pour les âmes du purgatoire en général, qui sera célébrée à dix heures dans l'église des Sœurs de l'Enseignement à Solsona.

Nous désirons, sans grande charge pour les fidèles, mais de telle sorte que tous puissent coopérer à cette fin, la fondation de messes perpétuelles dont le capital sera administré sous la surveillance du Prélat, et dont la célébration se fera partout où les fondateurs le voudront, jusqu'à ce que la messe perpétuelle soit célébrée dans chaque paroisse le lundi, et si possible plusieurs jours par semaine, sous l'intention des fondateurs. Sans que cela empêche la poursuite de l'habitude concernant la célébration des neuvièmes, et les collectes ordinaires de plat ou de brosse pour les âmes.

Pour le gouvernement de cette Pieuse Union de suffrages nous nommons comme Directeur l'Illustre Dr. Valentín Comellas, Chanoine de la Cathédrale ; Vice-Directeur, le Vice-Recteur du Séminaire, et Secrétaire, le Secrétaire des Études du Séminaire, qui constitueront le Centre Diocésain de l'Association. Les Révérends Curés et autres Recteurs des Églises du Diocèse seront en contact avec ce Centre, chargé de réaliser les fondations et d'accomplir la volonté des fondateurs, et ils favoriseront dans leurs paroisses respectives la fondation des Messes perpétuelles, de la manière qu'ils jugeront la plus discrète et efficace, selon les circonstances de chaque localité, et sans que le Règlement y fasse obstacle, mais toujours en accord avec le Centre Diocésain.

Nous considérons la pauvreté matérielle de certaines paroisses, mais nous n'ignorons pas la richesse de leur piété et combien peut l'amour pour Dieu et pour les âmes, au nom desquelles il vous demande charité et vous bénit.

Solsona, 12 mars 1910.

† L'EVÊQUE

21. La Sainte Eucharistie

(B. Sol 45 [1910] p.301-303)

2161 Les encycliques et les décrets pontificaux, pleins de sagesse et de zèle, comme tous les actes de notre Très Saint Père le Pape Pie X, donnent une idée claire de son ardent désir de restaurer toutes choses dans le Christ, comme il se l'était proposé lors de son élévation au Pontificat, mais surtout il nous montre cette volonté et le feu de l'amour divin qui brûle dans sa poitrine, et qu'il veut être un gage dans tous les cœurs, dans le Décret *Sacra Tridentina Synodus*⁹³⁸, où il exhorte les fidèles à la communion quotidienne à l'imitation des premiers chrétiens, afin que, fortifiés par ce Pain des forts, ils puissent plus facilement acquérir les vertus et défendre leur foi avec courage.

⁹³⁸Cf. AAS 2 (1910) p.894.

A cet effet, il réprouve et réfute l'erreur des jansénistes et de ceux qui, prétendant respecter le sacrement de l'Eucharistie, allèguent le manque des dispositions nécessaires, afin d'encourager le retrait des fidèles de la communion fréquente, car l'Eucharistie n'est pas une récompense que personne ne pourrait mériter en tant que telle, mais un remède à la faiblesse et à la fragilité humaines et un moyen d'allumer dans les âmes le feu de l'amour divin, qui consume en elles les scories de leurs misères et de leurs défauts et les élève à une perfection toujours plus grande.

2162 Ayant ainsi facilité l'accès au cœur des hommes, le Dieu de l'Eucharistie, qui, pour demeurer avec ceux en qui il avait ses délices, a choisi un moyen si admirable... Il manquait à l'ardent zèle du Pontife de procurer à Jésus-Christ une gloire encore plus grande en amenant à sa table sacrée les enfants que le divin Rédempteur aimait tant qu'il ne permettait pas qu'ils soient séparés de Lui, les serrant contre son cœur, car le royaume des cieux était à eux, disait-il.

Des soucis répréhensibles ont éloigné ces âmes innocentes de la Sainte Communion, comme incapables de la recevoir, parce qu'elles n'avaient pas une connaissance parfaite de Dieu, sans tenir compte du fait que, dès l'instant où ils savent ce qui l'offense, ils le connaissent assez bien pour pouvoir le recevoir, et qu'il ne faut pas permettre au diable de prendre possession du cœur des enfants, avant que leur véritable propriétaire et Seigneur Jésus-Christ n'y entre.

De plus, il est très fréquent que les dons de la grâce tantôt et ceux de la nature tantôt, surtout à l'époque actuelle, fassent progresser notablement l'usage de la raison chez les enfants, comme on l'a vu chez la capucine Sainte Véronique de Julianis, qui, âgée de trois ou quatre ans, en portant le viatique à sa mère, demanda à genoux au prêtre de lui donner la communion, et le prêtre, plein d'étonnement, alléguant qu'elle ne portait qu'une forme sacrée, lui répondit : « Divisez-la en deux parties, car le Seigneur sera dans l'une comme dans l'autre ».

2163 Non moins répréhensible fut la conduite de certains prêtres qui, par crainte de profaner le Sacrement de Pénitence, jugeant les enfants inaptes à le recevoir, refusaient d'entendre leurs confessions, ou ne leur donnaient pas l'absolution, les privant au moins d'une grande augmentation de grâces et les exposant même au danger de rester dans le péché.

Ces idées erronées étaient préjudiciables aux enfants même dans leur mort, car on ne leur administrait pas le Viatique, car ils n'étaient pas prêts pour cela, ni l'Extrême-Onction, car ils étaient considérés comme sans péché, et pour la même raison ils étaient aussi privés des suffrages qui sont appliqués aux autres fidèles défunts.

Dans l'admirable décret *Quam singulari Christus*⁹³⁹ le Pontife romain dissipe ces inquiétudes pernicieuses et ouvre les portes du Tabernacle aux âmes des enfants, en qui Notre Seigneur Jésus-Christ éprouve tant de plaisir.

Nous voulons que nos Curés et les responsables des églises fassent connaître ces décrets utiles et salutaires à tous les fidèles, en les leur lisant une fois par an, ce pour quoi nous nous efforcerons de les faire traduire en catalan ; nous les exhortons à utiliser tous les moyens possibles pour encourager la communion fréquente, non seulement entre adultes, mais aussi entre enfants.

Solsona, fête de l'archange Saint-Michel de 1910.

L'EVÊQUE AD. AP. DE SOLSONA

22. Sur l'accomplissement de Pâques

(B. Sol 46 [1911] p.81-84)

2164 Désireux de procurer, autant qu'il est en notre pouvoir, le salut éternel de nos chers diocésains et dans le but d'alléger les difficultés des prêtres dans l'exercice du saint ministère, nous donnons pouvoir à tous les confesseurs du Diocèse afin que, pendant la période de l'accomplissement de Pâques, qui sera cette année comprise entre le deuxième dimanche de Carême et le dimanche *in albis*, tous deux inclus, ils peuvent absoudre les pénitents des cas synodaux et des censures réservés à l'évêque par la Constitution *Apostolicae Sedis*.

De même, en vertu de la faculté apostolique, que nous pouvons subdéléguer, nous donnons pouvoir à tous les confesseurs, pour le même temps, de permettre *ad petendum debitum coniugale* à tous les pénitents qui ont perdu ce droit, aux conditions suivantes : *Remota occasione peccandi, imposita gravi poenitentia salutari, et frequentia sacramentorum quolibet mense ad tempus iuxta Confessoris arbitrium statuendum*. Cela étant, et la forme ordinaire de l'absolution ayant été accomplie, le confesseur ajoutera :

⁹³⁹Cf. AAS 2 (1910) p.577.

Et apostolica facultate mihi subdelegata, habilito te et restituo tibi ius amissum ad petendum debitum coniugale, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

2165 Tous les chrétiens, dès qu'ils atteignent l'âge de la discrétion, sont tenus de s'approcher des sacrements de la Confession et de la Communion au moins une fois par an. Il est bien connu qu'un acte aussi important nécessite une préparation chez les enfants, mais il est également certain qu'elle peut être obtenue avec peu de travail si elle est conforme aux première, deuxième et troisième règle du décret publié dans le Bulletin du 1er octobre 1910.

Nous espérons donc que les Révérends Prêtres chargés du soin des âmes, les enseignants et les parents feront tout leur possible pour se conformer aux dispositions du décret susmentionné, afin de ne pas être accablés par la responsabilité qui découle de la quatrième règle.

2166 À cette fin, ils devraient instruire sans tarder les enfants qui ont atteint l'âge de sept ans, afin qu'ils puissent accomplir le précepte de Pâques au moment de recevoir leur première communion cette année.

Nous ordonnons que cette première communion soit célébrée dans toutes les paroisses et églises filiales avec la plus grande solennité possible, le même jour, le dimanche *in albis*, 23 avril, et que cet acte très intéressant soit précédé de cinq ou six jours d'exercices spirituels adaptés à l'âge et à la capacité des enfants.

Nous souhaitons que les enfants viennent à la table sacrée accompagnés de leurs parents, ce qui sera un grand exemple pour eux et édifiera le peuple. Et que dans l'après-midi dudit jour, et avec l'exposition de Sa Divine Majesté, on leur fasse renouveler les promesses du saint baptême ; qu'ils soient consacrés au Sacré-Cœur de Jésus et à la Sainte Vierge, et qu'ils fassent une prière publique pour les besoins de l'Église, du Pontife Romain et de notre nation.

En temps utile, les curés nous communiqueront le nombre d'enfants qui feront leur première communion ce jour-là, ainsi qu'une note approximative des autres enfants qui recevront la communion aux intentions du Pontife romain, afin que nous puissions les leur communiquer par télégraphe et lui demander une bénédiction pour tous. En effet, dans les circonstances critiques et très tristes que traverse actuellement l'Église de notre cher pays, qui est malheureusement en train de perdre l'honorable titre de catholique qui l'a tant ennobli, il est juste, mes chers fils, que nous essayions de donner quelque consolation au cœur affligé et angoissé de l'aimable Pontife, qui, malgré son zèle pour attirer tous les hommes à Jésus-Christ, voit avec une indicible amertume la désertion générale des nations, conspirées contre le Seigneur et son Christ. Et il semble que rien ne puisse lui être plus agréable que de savoir que les âmes innocentes des enfants, unies à Jésus-Christ dans l'Eucharistie, élèvent de tendres prières pour lui et pour les besoins de l'Église.

Les responsables du soin des âmes, à diverses époques de l'année, prendront les dispositions nécessaires et célébreront quelques communions générales pour les enfants, dans lesquelles ils admettront à la première communion ceux qui atteignent l'âge et la préparation suffisants, en essayant d'associer à ces enfants qui ont déjà reçu leur première communion, afin qu'ils puissent fréquenter les sacrements et compléter leur instruction religieuse.

Et, enfin, nous rappelons le commandement contenu dans le Décret de le lire chaque année en langue vulgaire aux fidèles au temps de Pâques.

Solsona, 7 mars 1911.

† L'EVÊQUE

23. Charité et compréhension dans l'action

(B. Sol 46 [1911] p.166-168)

2167 Au milieu du trouble et de la confusion des idées que l'esprit des ténèbres a réussi à introduire parmi les catholiques, afin de les vaincre plus facilement en les divisant entre eux, soit par les opinions politiques, soit par la diversité des opinions dans l'appréciation des moyens à employer dans une même action catholique, La lumière de la vérité, qui rayonne du Vatican comme un phare lumineux, est toujours venue éclairer l'esprit des catholiques, baliser leur ligne de conduite et, sans détruire leurs opinions politiques, leur apprendre à ne pas les faire passer avant les grands intérêts de la Religion.

De nombreux documents notables ont été publiés à cet effet en diverses occasions par le Saint-Siège⁹⁴⁰, dans lesquels les évêques, avec le soutien du Saint-Siège, ont cherché à canaliser et à orienter l'action sociale des fidèles confiés à leur soin pastoral. Cependant, le document que nous vous communiquons aujourd'hui, fils bien-aimés, mérite d'une manière spéciale toute votre attention, car il est comme la synthèse ou le compendium de tout ce que le Maître infallible de la vérité nous a enseigné jusqu'à présent en la matière.

Les circonstances actuelles sont difficiles, chers fils, vous le savez bien. La tempête fait rage, précurseur de la persécution contre l'Église catholique, et il faut dans ces circonstances que ses fils fidèles, criant au Pilote habile chargé de diriger son navire, de nous sauver, car nous périssons, nous nous mettons tous inconditionnellement à ses ordres pour travailler, chacun à sa place d'honneur et selon ses forces, afin de pouvoir affronter la tempête qui menace de nous engloutir.

2168 C'est pourquoi, suivant ses instructions, resserrez entre vous, fils bien-aimés, les liens de la charité mutuelle et fraternelle, qui mettront fin aux dissensions qui vous divisent et stérilisent vos travaux, à la satisfaction et au profit de nos adversaires, et en même temps au détriment et au discrédit de notre Religion sacrée.

Ne voulez pas être juges et maîtres de doctrine sur vos frères, laissant cette charge aux Prélats, que l'Esprit Saint a désignés pour diriger son Église.

Ne vous laissez pas passionner par des idéaux politiques au point de trahir l'Église notre Mère et votre propre conscience à travers eux et les compromis qui les accompagnent.

En résumé, dans les questions nécessaires, comme celles proposées et commandées par la Sainte Mère l'Église, recherchez l'unité ; dans les questions douteuses ou d'opinion, comme celles purement politiques, respectez la liberté des autres ; et par-dessus tout, exercez beaucoup la charité, fils bien-aimés, *In necessariis unitas ; in duhiis libertas, in omnibus charitas*.

Solsona, 21 mai 1911.

† L'EVÊQUE

24. Binaison de messes

(B. Sol 47 [1912] p.33-34)

2169 Certains Révérends Curés du Diocèse, autorisés à célébrer une seconde Messe les jours de fête, nous ont fait part du désir de leurs paroissiens d'avoir également deux Messes les jours de fête supprimées par le *Motu proprio* de Sa Sainteté Pie X *Supremi disciplinae* du 2 juillet 1911⁹⁴¹. Considérant la volonté expresse de Sa Sainteté que tous les fidèles, même les jours qui sont séparés du nombre des jours saints d'obligation, témoignent de leur piété envers Dieu et de leur vénération des Saints non moins qu'auparavant, et l'assistance à la Sainte Messe étant un témoignage de cette piété, nous jugeons que la permission accordée auxdits curés en vertu du Rescrit Apostolique du 12 septembre 1910 de célébrer le Saint-Sacrifice les jours de fête précédemment supprimés a été étendue aux jours de fête supprimés par le *Motu proprio* susmentionné, étant entendu que cette grâce n'est accordée que pour les jours de fête, précédemment ou actuellement supprimés, que la majorité des fidèles des paroisses susmentionnées considèrent comme des jours saints d'obligation, au moins en ce qui concerne la pratique pieuse de l'écoute de la Sainte Messe, selon le jugement des curés.

Dans le même but d'encourager la piété des fidèles dans les églises où l'on célèbre les jours de fête des messes appelées Messes du point, cet usage sera poursuivi les jours de fête précédemment ou actuellement supprimés, que la plus grande partie des fidèles conserve comme jours de fête en ce qui concerne la sainte Messe, et ils seront célébrés dans le nombre et le temps les plus convenables ; le tout à la discrétion des curés.

Solsona, 1 février 1912.

† FR. LUIS, EVÊQUE

⁹⁴⁰Cf. LÉON XIII : *Graves de communi re* : ASS 31 (1901) p.385-396 ; PIE X : *Il fermo proposito* : ASS 37 (1905) p.741-767 ; *Gravissimo officio* : ASS 39 (1906) p.385-390.

⁹⁴¹Cf. AAS 3 (1911) p.305ss.

25. Aux Filles de Marie du Diocèse

(B. Sol 47 [1912] p.106)

2170 C'est avec le plus grand plaisir que nous faisons connaître, pour qu'il soit imité, l'appel et les normes de la Croisade de la modestie chrétienne qu'a entrepris la Congrégation des Filles de Marie d'Orihuela.

Il n'y a pas de doute que, vu la manière dont les femmes s'habillent, que la mode a introduite, et qui est une offense constante aux bonnes coutumes du peuple chrétien, cette croisade s'impose d'elle-même, et c'est pourquoi, en la présentant comme un modèle à imiter, nous sommes persuadés que toutes les Congrégations des Filles de Marie et autres femmes de notre cher Diocèse la feront leur et commenceront à la prêcher par l'exemple.

Veuillez donc, Révérends Curés, faire connaître à ces Congrégations notre souhait et que Dieu et Notre-Dame de la Merced bénissent leurs travaux comme il les bénit.

Solsona, 15 mars 1912.

† L'EVÊQUE

26. Aide et soutien à Rome combattue

(B. Sol 47 [1912] p.209-211)

2171 Rome, la cité des Papes, qui, après avoir été le maître de l'erreur et la capitale du paganisme, est devenue, par la prédication des Apôtres, le maître de la vérité et le centre du catholicisme, doit donc nécessairement être la cible des attaques de Luzbel et de ses partisans, dans leur guerre implacable contre la religion du Crucifié.

De tout temps, ils se sont donnés beaucoup de mal pour la combattre, mais surtout à l'époque actuelle, où Lucifer a réussi à se faire adorer comme Dieu dans certaines loges maçonniques.

Il y a peu d'années, ils se sont réunis à Rome pour insulter le Vicaire de Jésus-Christ, en faisant l'apothéose d'un apostat, Giordano Bruno, devant le Vatican même. Et depuis lors, comme s'ils suivaient un plan préconçu, ils ont redoublé d'efforts pour la décatholiciser, en utilisant les lois de l'éducation, les lectures et peintures pornographiques et autres moyens matériels à leur disposition.

Sans la promesse de Jésus-Christ que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son Église, nous pourrions craindre pour elle. Mais, si nous devons être sûrs de son accomplissement, car le ciel et la terre failliront plutôt que la parole divine ne cesse de s'accomplir, nous ne devons pas pour autant négliger d'utiliser les moyens dont nous disposons et qui sont à notre portée pour contrecarrer les attaques de ses ennemis, pour la faire connaître à tous et la répandre au loin.

2172 C'est ce que fait avec grand intérêt la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la Foi, avec l'aide de bons catholiques ; mais comme aujourd'hui le coup sûr des ennemis de l'Église vise surtout Rome, le centre de l'unité et l'emporium du catholicisme, c'est pourquoi Sa Sainteté Pie X a très sagement établi une nouvelle Congrégation pour la conservation de la foi dans cette ville, afin que, dans celle qui, par la divine providence, est le siège de la Chaire de vérité, elle soit très libre et à l'abri de l'erreur et de l'hérésie.

A cette fin, ladite Congrégation doit se servir des mêmes moyens que les sectes sataniques utilisent pour l'erreur, à savoir l'établissement d'écoles catholiques, de maisons de charité et de centres de défense sociale ; pour soutenir tout cela dans des conditions de concurrence, des ressources matérielles considérables sont nécessaires, que les vrais fidèles du monde entier s'empresseront sans doute de fournir au Saint-Père, que l'impiété a réduit à la pauvreté, en le dépouillant de son pouvoir temporel et de son patrimoine.

Dans ce but, nous offrons notre modeste collaboration et nous sollicitons la coopération de nos généreux diocésains, en les exhortant, dans la mesure de leurs possibilités, à contribuer annuellement à cette œuvre très importante de la Préservation de la foi, distincte de la Propagation de la foi et de le Denier de Saint-Pierre, et nous ordonnons aux Révérends Prêtres et Chapelains de notre Diocèse de la faire connaître en temps utile et de la recommander efficacement, ainsi que les autres œuvres mentionnées, en faisant des collectes pour chacune d'elles à l'occasion de différentes fêtes chaque année.

Solsona, 10 juillet 1912.

† L'EVÊQUE

27. Protestation contre la loi sur les Associations

(B. Sol 47 [1912] p.260-261)

2173 Votre Excellence :

Aux supplications raisonnées et respectueuses que Notre Primat et plusieurs prélats, mes frères, ont adressées à Votre Excellence en demandant que l'avis de la Commission parlementaire sur le droit des associations ne soit pas porté à la discussion de la Chambre sans l'accord préalable du Saint-Siège, j'ajoute aussi les miennes : bien que plein de confiance que la droiture de Votre Excellence et votre amour de la justice vous feront accéder à une demande aussi raisonnable, ou du moins que l'approbation d'une loi qui s'opposerait manifestement à la justice en dispensant l'une des parties du concordat, ne devrait pas relever du Conseil des ministres.

Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Excellence la très haute mission spirituelle des instituts religieux et les services de toute nature qu'ils rendent à la société sur le plan matériel, puisque leurs ennemis eux-mêmes les reconnaissent et s'en servent.

Maintenant, laissant de côté les raisons de justice, si sagement invoquées par mes frères, auxquelles j'adhère, ne semble-t-il pas à Votre Excellence que cette loi constituerait une très grave insulte à des Ordres aussi distingués, s'ils étaient assimilés à des sociétés dont certaines sont destructrices de l'ordre, de la justice et de la morale ?

Que Dieu notre Seigneur, par qui les rois règnent, les princes gouvernent et ceux qui font les lois ordonnent ce qui est juste, éclaire Votre Excellence et le Parlement espagnol afin qu'ils voient clairement l'abîme dans lequel certaines décisions nous précipiteraient, c'est ce que je demande au Seigneur avec une grande supplication.

Que Dieu préserve Votre Excellence pour de nombreuses années à venir.

Solsona, 24 août 1912.

Votre Excellence le Président du Conseil des Ministres.

† L'EVÊQUE

28. Contre le projet de suppression de l'enseignement religieux

(B. Sol 48 [1913] p.109-110)

2174 Nous supposons que vous êtes au courant, chers Curés et autres responsables des églises de cet Évêché, de la belle et consolante protestation élevée dans toute l'Espagne, et par toutes les classes sociales, contre l'intention du gouvernement de supprimer l'enseignement obligatoire du Catéchisme dans les écoles.

Ni les campagnes courageuses de la presse catholique, ni les revendications respectueuses des prélats, ni les exposés énergiques du corps enseignant, ni la manifestation grandiose de l'aspiration nationale dans les rassemblements et les télégrammes, n'ont réussi, c'est triste à avouer et incroyable, semble-t-il, à faire renoncer le Gouvernement à son projet de réforme, en continuant à être friand de son projet inquiétant.

On a brandi toutes les armes qui ont paru jusqu'ici les meilleures aux catholiques pour que les enfants ne soient pas privés à l'école de l'enseignement de la religion, nécessaire pour qu'ils puissent mieux consacrer les prémices de leur être à leur Créateur ; mais on n'a pas associé jusqu'ici à l'entreprise

la grande force que représentent, malgré leur faiblesse, ces enfants, afin qu'en élevant vers Dieu leurs prières parfumées de la candeur de leur innocence, ils obtiennent peut-être ce que nous désirons tous si ardemment. Le plaidoyer d'une âme pure peut tant !

À cet effet, et conformément à la pensée du Très Éminent Cardinal Primat, nous vous ordonnons, révérends Curés et responsables d'églises, de préparer dans vos paroisses respectives une communion générale de tous les enfants pour le 1er mai prochain, fête de l'Ascension du Seigneur, à huit heures du matin, jour et heure auxquels cet acte sera célébré dans toutes les paroisses d'Espagne ; recommandant aux petits de recevoir le Seigneur, de lui adresser leurs prières pour demander un remède aux besoins de l'Eglise dans notre pays.

Solsona, avril 1913

† L'EVÊQUE

29. Congrès catéchistique de Valladolid

(B. Sol 48 [1913] p.174-175)

2175 Le Pontife Romain a condescendu à concéder :

1. Dispense de la loi du jeûne et de l'abstinence le jour de la Vigile des Apôtres Pierre et Paul pour ceux qui se trouvent dans la ville de Valladolid ce jour-là.

2. Dispense de résidence chorale, à condition que le service du chœur ne subisse pas de préjudice grave, pour les chanoines et les bénéficiaires qui, avec le consentement de leur Ordinaire, participent pendant le mois en cours aux travaux et aux sessions du Congrès Catéchistique National de Valladolid.

3. Bénédiction Papale avec Indulgence Plénière à toutes les paroisses d'Espagne qui, se joignant spirituellement au Congrès susmentionné, célébreront la Communion générale pour les garçons et les filles les 26, 27, 28 et 29 de ce mois.

Afin que tous nos diocésains puissent profiter de cette grâce, nous subdéléguons à tous les Révérends Curés du Diocèse le privilège de donner la Bénédiction Papale avec Indulgence Plénière dans leurs paroisses respectives le jour du susdit, qui célèbrent la communion générale des garçons et des filles, base indispensable pour que les adultes qui, s'unissant spirituellement au dit Congrès, se confessent et communient le même jour, puissent également bénéficier de la même indulgence. Cette union spirituelle signifie que la grâce spéciale de l'enseignement catholique doit être demandée au ciel pour toutes les écoles d'Espagne.

Nous exhortons les Révérends Curés de Paroisse à promouvoir et organiser la Communion générale susmentionnée et à nous informer en temps utile, afin de notifier le Secrétariat du Congrès, du nombre de Communions qui auront lieu ce jour-là dans leur Paroisse, en notant séparément celles des enfants et celles des adultes. Et il serait très opportun que toutes les entités catholiques existant dans la délimitation de votre paroisse envoient leur soutien le plus enthousiaste au Congrès Catéchistique, avant le 26 du présent mois de juin, par télégraphe ou par écrit, à l'adresse suivante : Très Éminent Cardinal. Valladolid.

Torá, 10 juin 1913.

† FR. LUIS, EVÊQUE

ÉVÊCHÉ DE SEGORBE

30. En faveur des ouvriers pauvres

(B. Seg 34 [1914] p. 170-171)

2176 Le Très Illustre Gouverneur Civil de Teruel, dans une communication attentive du 17 de ce mois, nous demande d'inviter le clergé des villes appartenant à sa province à recueillir les dons de leurs paroissiens pour la souscription ouverte à l'initiative de Sa Majesté la Reine (que Dieu garde) en faveur des pauvres ouvriers espagnols qui, à cause de la guerre européenne, rentrent en Espagne sans ressources.

Comme les membres de l'Église catholique ont pour règle constante d'aller là où la charité les appelle, nous espérons vivement que les prêtres qui exercent leur ministère dans la province de Teruel susmentionnée feront tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir les souhaits du Gouverneur, que nous faisons nôtres.

A cet effet, tous les prêtres responsables d'églises ouvriront des listes dans lesquelles figureront les noms des donateurs et leurs dons, qu'ils enverront à ce Gouverneur avec le total de la somme collectée.

Segorbe, 25 août 1914.

FR. LUIS, EVÊQUE DE SEGORBE

31. Election de Sa Sainteté Benoît XV⁹⁴²

(B. Seg 34 [1914] p.169-170)

2177 Notre douleur a été très juste lorsque nous avons pleuré la perte du Père commun des fidèles, le Pape Pie X, dans les circonstances critiques et difficiles que traverse le monde, par suite de la conflagration générale des nations.

En tant que ministre de la paix et Vicaire du Seigneur venu apporter un don si précieux au monde, le Saint Pontife s'est offert comme médiateur aux puissances belligérantes, afin d'arrêter les maux incalculables qui résulteraient d'une guerre aussi horrible. Mais, ô douleur, sa voix n'a pas été entendue ; et, plein d'amertume, il est allé à Dieu, offrant sa vie en sacrifice pour la paix du monde ; ce que, accepté par le Seigneur, il s'est envolé au ciel, pour négocier devant le Roi des rois et le Seigneur des souverains le bénéfice de cette paix, que le monde a rejetée.

Le voilà donc qui intercède pour nous. Et le Divin Fondateur de la Sainte Église a entendu les cris de l'Église, en abrégant, comme il se doit, les jours de son veuvage, en lui accordant en Benoît XV un nouveau Pontife selon son Divin Cœur, qui avec vertu, sagesse et prudence la gouvernera et la dirigera dans les temps difficiles que nous traversons.

C'est ainsi qu'ils nous le communiquent depuis Rome.

Vive le nouveau Vicaire de Jésus-Christ ! Qu'Il le préserve indemne des machinations de ses ennemis, qu'Il le vivifie et le revigore dans ses entreprises, et lui accorde la joie de voir ses ennemis les plus acharnés convertis et prosternés aux pieds de la Sainte Église.

Remercions le Seigneur pour ce bienfait si important. Pour cela, nous ordonnons, en accord avec notre Vénérable Chapitre, que dans Notre Sainte Église Cathédrale soit chanté dimanche prochain le très solennel *Tedeum*, auquel nous invitons nos chers fils, et nous ordonnons que pendant les trois jours consécutifs la prière « *pro gratiarum actione* » soit ajoutée à la Sainte Messe et que désormais le nom de Sa Sainteté Benoît XV soit inclus dans le Canon et la prière « *et famulos* ».

Nous étendons les mandats précédents à toutes les églises paroissiales, filiales et de religieux des deux sexes de notre Diocèse.

Segorbe, 4 septembre 1914.

FR. LUIS, EVÊQUE DE SEGORBE

⁹⁴²Benoît XV, Giacomo della Chiesa, élu pape le 30 septembre 1914, mène une vaste activité en faveur de la paix et du soulagement des misères de la guerre, particulièrement dure pour les enfants.

32. La Visite Pastorale

(B. Seg 35 [1915] p.89-90)

2178 Parmi les graves devoirs que comporte la charge pastorale, le plus important, mes chers fils, est celui, imposé par les Saints Canons et le Saint Concile de Trente, de visiter chacune des églises du Diocèse, afin que, connaissant leur état et les circonstances, ainsi que la condition et le comportement de ses sujets, le Prélat puisse donner, avec plus de sagesse, les dispositions convenant à la gloire de Dieu et au bien des âmes confiées à ses soins.

Nous aurions aimé commencer ce ministère plus tôt, si d'autres questions d'un intérêt non moindre pour le Diocèse ne nous en avaient pas empêchés. Déjà, donc, bien que la santé soit quelque peu brisée, nous envisageons de commencer la Sainte Visite Pastorale en ce mois de mai, en annonçant en temps utile et par lettre officielle aux Curés ou aux responsables des Paroisses le jour de notre arrivée.

Dans ce but, nous vous prions, fils bien-aimés, de prier le Seigneur pour qu'il nous accorde sa lumière et ses grâces et pour qu'il nous donne la force corporelle nécessaire à l'accomplissement fidèle de notre tâche,

Scgorbe, 1 mai 1915.

FR. LUIS, EVÊQUE DE SEGORBE

33. Aide aux victimes de la guerre européenne

(B. Seg 35 [1915] p.113-114)

2179 Depuis plus de dix mois, le terrible fléau de la guerre sévit sans pitié sur les nations auxquelles nous sommes liés par la race ou l'amitié.

Nous qui, par la Providence divine, sommes à l'abri d'un grand nombre des pires maux de cette guerre, nous sommes en mesure d'apprécier combien beaucoup de nos frères souffriront lorsque leurs maisons seront transformées en tas de décombres et leurs champs condamnés à la stérilité forcée, et qu'en conséquence, la misère sera le seul compagnon qui les suivra dans leur vie mouvementée.

Remercions le Seigneur de sa charité envers nous, et demandons-lui sans cesse de faire cesser tant de calamités ; mais rappelons-nous en même temps que cette Charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné, et que Dieu lui-même la recommande en nous, et que par conséquent, tenant compte de cette recommandation, nous devons nous efforcer de l'exercer envers nos semblables à l'imitation du Divin Maître.

C'est donc à votre charité que nous nous adressons, non sans hésitation, connaissant les circonstances que vous traversez dans votre partie économique, pour demander des aumônes afin de subvenir aux besoins de nos semblables, sans distinction de peuples ou de races, que la guerre a plongés dans la misère, et à cet effet, nous ordonnons que, le jour de la fête de l'apôtre saint Pierre, une collecte d'aumônes soit faite dans toutes les églises de notre Diocèse, à toutes les Messes, à cet effet, les prêtres qui en ont la charge en avisant préalablement les fidèles.

Mais comme il ne vous échappe pas que la répartition équitable de la somme recueillie serait impossible si nous la faisons nous-mêmes, nous avons résolu de la remettre entre les mains de Sa Sainteté, afin qu'il la distribue selon sa haute prudence et qu'il ait en même temps la satisfaction de pouvoir exercer son inépuisable charité, malgré la modicité des ressources dont il dispose.

Nous demandons à nos chers diocésains de nous pardonner ce nouveau sacrifice que nous leur demandons et nous demandons aux Curés d'envoyer à notre Secrétariat de Chambre, avant le 15 juillet, le produit de la collecte dans leurs églises ou une note de celle-ci afin qu'elle puisse être envoyée à sa destination le plus rapidement possible.

Segorbe, 15 juin 1915.

† L'EVÊQUE

34. Hommage national au Pape

(B. Seg 35 [1915] p.121-122)

2180 Notre clergé et nos fidèles savent parfaitement que l'hospitalité offerte au Saint-Père par Sa Majesté le Roi (que Dieu garde) et son gouvernement, mettant à sa disposition le Monastère Royal d'El Escorial au cas où les circonstances traversant l'Italie l'obligeraient à quitter temporairement sa résidence du Vatican, en même temps que le juste éloge qui a jailli des lèvres de ses sujets pour le monarque pour un si noble trait, Il est venu l'idée que tous les espagnols s'associaient à l'offre, et à cet effet le Centre de Défense de Madrid a été chargé de mettre en pratique la pensée.

À cette fin, la Commission organisatrice de l'hommage a rédigé un message, dont une copie nous a été envoyée pour voir s'il méritait notre approbation, que nous avons volontiers accordée, et en même temps nous l'avons autorisée à envoyer des copies du message, des instructions et des feuilles pour les signatures aux Curés et autres organismes du Diocèse, afin que notre Diocèse puisse participer à ce témoignage d'amour pour le Saint-Siège et d'affirmation de la noblesse de la nation espagnole.

Nous espérons que toutes les paroisses auront reçu ces documents et que nos chers collaborateurs, les prêtres, auront mis tout leur zèle au service de cette idée, car il ne fait aucun doute que le succès de l'entreprise dépend de leurs efforts et de leur discrétion.

S'ils n'ont pas été reçus dans une paroisse, veuillez les demander le plus rapidement possible à notre Secrétariat de Chambre, qui vous fournira les copies dont vous avez besoin, car l'opportunité exige que nous ne perdions pas de temps.

Segorbe, 19 juin 1915.

† L'EVÊQUE

35. La musique sacrée

(B. Seg 35 [1915] p.129-131)

2181 Publié le *Motu proprio* du 22 novembre 1903⁹⁴³, Sa Sainteté le Pape Pie X (de sainte mémoire) a adressé le 8 décembre 1903⁹⁴⁴ au Très Eminent Cardinal Vicaire de Rome une lettre dans laquelle on peut lire les mots suivants : « Dès que l'on réfléchit au but très saint pour lequel l'art est admis dans le service du culte et à l'opportunité suprême de n'offrir au Seigneur que des choses bonnes et, si possible, excellentes, on ne tarde pas à se convaincre que les prescriptions de l'Église concernant la musique sacrée ne sont que l'application immédiate de ces deux principes fondamentaux. Lorsque le clergé et les Maîtres de Chapelle connaissent bien ces choses, la bonne musique sacrée refléurit spontanément, comme on l'a observé et comme on l'observe continuellement dans de nombreux endroits ; lorsque ces principes sont méconnus, ni les supplications, ni les admonitions, ni les ordres sévères et répétés, ni les menaces de sanctions canoniques ne suffisent à faire changer quoi que ce soit ; tant la passion, ou si ce n'est la passion, l'ignorance honteuse et incontestable, trouve à se soustraire à la volonté de l'Église et à persister pendant des années et des années dans le même état de choses.

Cette bonne disposition de la volonté que nous attendons du clergé et des fidèles chrétiens... Mais maintenant..., alors que le monde entier a été persuadé de la nécessité de restaurer la musique sacrée, tout abus en la matière est intolérable et doit être éliminé ».

Nous avons fait écho à ces augustes paroles dès le début de notre élévation à la dignité épiscopale, nous efforçant de restaurer la Musique Sacrée par des exhortations et des commandements qui ont eu l'effet désiré. Et aussi notre prédécesseur, le Très Illustre évêque D. Antonio María Massanet (de vénérable mémoire), le 18 novembre 1909 a donné pour le diocèse dans le « Bulletin Ecclésiastique », p. 157, une circulaire très importante, que nous confirmons par la présente et dont nous ordonnons d'observer les conclusions avec le respect qui leur est dû.

2182 Cependant, le nombre de dispositions pontificales s'étant multiplié, il était opportun de les résumer sous forme de règlement afin de rendre plus intense l'action positive dans la restauration de la Musique Sacrée. C'est ce qu'a fait Son Eminence le Cardinal Vicaire qui, sur ordre de Sa Sainteté en 1912, s'est adressé aux Révérends Curés, Recteurs ou Supérieurs de toutes les églises ou oratoires, tant du clergé séculier que du clergé régulier, aux Supérieurs des Séminaires, Collèges et Instituts, et aux Très

⁹⁴³Cf. ASS 36 (1903) p.329-333.

⁹⁴⁴Cf. ASS 36 (1903) p.387-395.

Révérands Préfets et Maîtres des Chapelles de Musique à Rome, aux Très Révérends Préfets et Maîtres des Chapelles de Musique de Rome, quelques dispositions sous forme de règlement, qui donnent une idée parfaite de ce que Sa Sainteté veut que soit le chant dans les églises, tant dans les fonctions liturgiques qu'extraliturghiques. Et le 24 novembre 1912, lors de la séance de clôture du Troisième Congrès National de Musique Sacrée, nous avons eu le plaisir d'entendre la lecture de la conclusion approuvée concernant le thème VI, de la troisième section, à savoir : « Le Congrès, à l'unanimité et par acclamation, exprime le souhait que la réglementation du Cardinal Vicaire de Rome soit acceptée dans tous les Diocèses d'Espagne, en la modifiant dans des cas particuliers pour répondre à nos besoins, et envoie à tous les Très Révérends Préfets d'Espagne une demande respectueuse pour que cette précieuse et complète réglementation soit acceptée par tous et mise en application ».

Confiants, par conséquent, dans la bonne volonté du clergé et des fidèles chrétiens de notre cher Diocèse, nous acceptons et déclarons en vigueur dans celui-ci le Règlement susmentionné, dont le dispositif est publié au-dessous de cette circulaire, afin que tous ceux qui sont chargés des représentations musicales dans les églises et chapelles de Segorbe et de son Diocèse, à quelque titre que ce soit, puissent respecter ses normes et dispositions, dans laquelle ils agiront en tant que Sainte Visite Apostolique et Commission Romaine du Secrétariat de Chambre et du Gouvernement et de la Commission Diocésaine de Musique Sacrée, respectivement, se servant de l'Association Cecilienne Espagnole pour leur gouvernement, la censure des œuvres et l'obtention des titres et diplômes de Maîtres ou de compétence en chant Grégorien, et utilisant comme leur propre Bulletin et Répertoire ou Catalogue Cecilien,

En temps utile, nous prendrons les dispositions nécessaires pour l'adaptation appropriée du Règlement susmentionné au diocèse de Segorbe, après avoir entendu la Commission diocésaine de musique sacrée ; à cet effet, nous nommons le Secrétaire de Chambre et de Gouvernement de l'Évêché et le Maître de Chapelle de la Cathédrale.

Segorbe, 15 juillet 1915.

† L'EVÊQUE

36. Journée de la Presse Catholique

(B. Seg 36 [1916] p. 101-102)

2183 Du manifeste du Bureau Central de l'Association Nationale de la Bonne Presse, inséré dans le Bulletin correspondant au 1er avril, vous connaissez déjà, chers prêtres, le projet de créer en Espagne « La Journée de la Presse Catholique ».

Comme il fallait s'y attendre, ce projet a reçu un accueil enthousiaste de la part de Son Excellence le Nonce et le Prélat, et pour sa réalisation toutes les publications catholiques et tous ceux qui, persuadés de l'influence que la presse exerce aujourd'hui sur les progrès de la Société, voulaient voir la presse catholique y travailler dans la mesure où les intérêts de la religion et du pays l'exigeaient, se sont offerts à travailler à sa réalisation.

Et considérant que le clergé n'est pas le moins persuadé de la nécessité pour notre presse d'influer sur ces intérêts, nous nous adressons spécialement à vous par la présente circulaire pour solliciter votre aide afin que les trois objets qui sont proposés « La journée de la presse catholique » : « Prière, propagande, collecte » peut être pleinement réalisée dans les paroisses de ce diocèse, en incitant les fidèles à prier, en les sensibilisant au projet et aux objectifs proposés, et en les invitant à déposer une aumône, même minime, dans la collecte.

Nous y songeons déjà très souvent ; lorsque, non pour une cause, mais pour une autre, nous avons besoin de venir vous recommander des œuvres qui exigent de votre part soit une plus grande activité, qui peut vous causer des inconvénients, soit quelque sacrifice pécuniaire ; mais croyez que ce n'est pas sans répugnance que nous le faisons ; mais si le Prélat ne va pas vers son Clergé dans des œuvres de prière et de propagande, à qui ira-t-il ?

C'est donc entre vos mains et celles de la Commission Diocésaine de la Bonne Presse que nous remettons le succès de la « Journée de la presse catholique » qui sera célébrée cette année et les années suivantes dans toute l'Espagne le 29 juin, fête de l'apôtre Pierre, mois au cours duquel la collecte mensuelle pour la Grande Œuvre sera supprimée. Ladite Commission diocésaine a pris, comme premier accord, de célébrer audit jour une Communion générale et une collecte dans les Paroisses avec tout ce que le zèle pourra suggérer à chacun de vous, et surtout aux prêtres, pour le meilleur résultat, dont, si insignifiant qu'il soit, nous espérons être informés.

Segorbe, 31 mai 1916.

† L'EVÊQUE

37. Sur la franc-maçonnerie

(B. Seg 36 [1916] p.227-228)

2184 Le Très Eminent Cardinal Primat d'Espagne a élevé sa voix autoritaire pour attirer l'attention des catholiques de son diocèse et de toute l'Espagne sur le traitement reçu par le Père commun des fidèles, le Pape Benoît XV, de la part de ceux qui, par leur parole et par la loi, sont tenus de lui accorder toute l'attention que sa haute hiérarchie mérite.

Oui, frères bien-aimés, ce qui, au début de cette guerre malheureuse, n'était que des télégrammes tendancieux contre le Saint-Père pour essayer de s'aliéner les sympathies des catholiques, surtout des Italiens, est maintenant une guerre déclarée.

La secte de l'ombre appelée « franc-maçonnerie » ne voit pas que le pontificat, malgré la confusion ambiante, doit être le phare qui, de temps à autre, par ses feux clignotants, éclaire le monde de ses adresses, lui faisant voir où il doit chercher la justice et le droit, aujourd'hui méprisés par les nations en lutte ; elle ne se résigne pas à contempler, sans accroître sa haine, comment le Pape est béni dans toutes les nations pour les consolations qu'il donne sans distinction, comment il est invoqué comme médiateur en maintes occasions par beaucoup dans le conflit actuel à cause de son caractère de représentant du Prince de la Paix ; mais tous ces prestiges dont jouit le Pontife servent d'aiguillon à son ennemi juré, la franc-maçonnerie, pour le vexer et l'outrager davantage.

Mais les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église ni contre le rocher sur lequel elle est fondée.

Dans les premiers temps du christianisme, un roi envieux des progrès de l'Église fit arrêter et emprisonner Saint Pierre ; mais il fut bientôt libéré par le ministère d'un ange envoyé de Dieu, auquel les prières de l'Église à cette fin furent favorables.

Aujourd'hui que le successeur de Saint Pierre, notre très cher Père Benoît XV, souffre là-bas dans ce que nous pouvons appeler la prison du Vatican, prions, frères très chers, pour lui comme les chrétiens primitifs ont prié pour Saint Pierre ; prions comme le recommande le Très Éminent Cardinal. Archevêque de Tolède dans l'Allocution Pastorale précédente que nous insérons et à laquelle nous adhérons de tout cœur, en la faisant nôtre, et demandons au Seigneur de libérer le Pape des calomnies répandues contre lui par ses ennemis, de l'aider dans les moments critiques qu'il traverse et de nous donner à tous la force de remplir, si les circonstances l'exigent, les devoirs que nous impose le titre de fils aimants de l'Hiérarque Suprême de l'Église Catholique.

Segorbe, 13 décembre 1916.

† L'EVÊQUE

38. Pèlerinage à la Grotte Sainte

(B. Seg 37 [1917] p.65-68)

2185 En visitant en juin 1915 l'église paroissiale d'Altura, où sont déposés depuis 1895 les restes vénérables de ce grand serviteur de Dieu, D, Bonifacio Ferrer, frère du glorieux apôtre valencien Saint Vicente Ferrer, et non moins inférieur à lui en sainteté, selon les biographes, nous avons indiqué aux dignes autorités de cette ville notre désir qu'un si précieux trésor soit définitivement conservé dans le

Sanctuaire de Notre Dame de la Sainte Grotte, dont la tradition suppose que l'image miraculeuse en est l'auteur⁹⁴⁵. Notre souhait ayant été accepté avec enthousiasme, nous avons lancé une souscription pour payer une digne sépulture au grand homme, honneur de Valence, qui a mérité son berceau, de la chartreuse illuminée des splendeurs de sa sainteté dans son âge mûr, et de ce diocèse de Segorbe sa demeure dans les dernières années de sa vie, dans laquelle ces splendeurs atteignirent le plus haut degré, jusqu'à atteindre le jour parfait de l'éternité, rayonnant encore à travers l'humble tombeau de Val de Cristo, dans les prodigieuses faveurs obtenues par sa médiation, si nous accordons crédit au témoignage des écrivains chartreux et autres historiens sérieux.

La sépulture, sinon digne des mérites de Don Bonifacio, du moins décente, est en voie d'achèvement, et nous avons pensé qu'aucune date ne serait plus opportune pour célébrer le transfert de sa vénérable dépouille que celle du 29 avril de cette année, où sera commémoré le cinquième centenaire de sa précieuse mort. Et considérant qu'il est très juste que tous les fidèles de ce diocèse s'associent à un événement aussi important pour honorer celui qui les honore tant, pour glorifier la Mère de Dieu, dont son très fidèle serviteur a tant recherché l'honneur, et pour apaiser la colère divine, qui a si justement puni l'apostasie des nations il y a trois ans, nous invitons nos chers diocésains à se rendre en pèlerinage, le 29 avril prochain, auprès du célèbre sanctuaire que la Sainte Vierge notre Mère a choisi comme trône de ses miséricordes, en utilisant comme instrument l'image sacrée qui, selon la tradition, est sortie des mains bénies du Père Bonifacio.

A la Grotte, donc, chers diocésains et chers fils, à la Grotte, pour témoigner de notre foi, pour chercher dans la bonté de notre Mère l'espoir de notre remède, pour enflammer nos cœurs de l'amour de Cette tendre colombe dont le roucoulement maternel a su rassembler tant de générations dans son nid et adoucir les poitrines les plus dures et les plus obstinées !

2186 A la Grotte pour demander à Dieu la paix du monde, que les anges ont chantée en le voyant naître dans une autre Grotte, et qui règne encore dans les cœurs qui le reconnaissent encore comme Roi, mais qui a été bannie des nations qui ont rejeté sa souveraineté, une paix que nous atteindrons en rendant gloire à Dieu sur les hauteurs de la Grotte, par la médiation de Sa Sainte Mère et de son vénérable Serviteur, aux efforts duquel les royaumes d'Aragon, ensanglantés par les discordes civiles, devaient la paix, et l'Église universelle se reconnaissait redevable de l'extinction du grand Schisme d'Occident, qui pendant tant d'années déchira la robe sans couture du Christ !

Nous souhaitons que toutes les communes participent au pèlerinage auquel nous les invitons, et que les curés forment, s'ils le jugent opportun, des conseils pour organiser leur propre pèlerinage et se joindre au pèlerinage diocésain relaté dans le numéro précédent de ce Bulletin. Il est conseillé de faire connaître au Conseil diocésain le nombre approximatif de pèlerins et de préciser s'ils iront en procession privée.

La récitation du Saint Rosaire et le chant de chants pieux peuvent accompagner les processions tant au départ de chaque paroisse qu'à l'arrivée à la Grotte, le curé étant libre d'indiquer l'heure de départ et la direction qu'il juge la plus commode pour ses paroissiens, à condition qu'ils arrivent un peu avant la Messe pontificale.

Le départ du pèlerinage d'Altura aura lieu à cinq heures du matin le jour susmentionné. Dès les premières heures du matin, les messes seront célébrées dans le Sanctuaire pour la commodité des fidèles, qui pourront y recevoir la Sainte Communion s'ils le souhaitent. A dix heures commencera la Messe pontificale, qui, si Dieu le veut, aura lieu dans le saint mont de la Grotte, et dans laquelle un éloquent orateur sacré dira la prière funèbre. Après la Messe, le corps du Père Boniface sera placé dans la nouvelle tombe de la chapelle de communion. À deux heures de l'après-midi, nous donnerons la bénédiction aux pèlerins, qui pourront rentrer chez eux dans l'ordre où ils sont arrivés.

Bien que le zèle de nos coopérateurs n'ait pas besoin d'être encouragé, Nous accordons cinquante jours d'indulgence tant aux Curés qu'aux autres membres des commissions à former, pour chacune des mesures qu'ils prennent pour le plus grand succès du pèlerinage. Nous leur accordons également, ainsi qu'aux autres fidèles, cinquante jours supplémentaires pour chacune des prières, des hymnes ou des pratiques pieuses effectuées au cours du pèlerinage.

Segorbe, 15 mars 1917.

† L'EVÊQUE

⁹⁴⁵Cf. supra, 208-210.

39. Incendie de la paroisse d'Alcublas

(B. Seg 37 [1917] 81-82)

2187 Grande fut la surprise et la douleur dans nos cœurs, chers fils, lorsque nous avons reçu la nouvelle, le Samedi Saint, que l'église paroissiale d'Alcublas avait brûlé la nuit précédente.

La vision d'un temple, la maison de Dieu, lieu de grande consolation pour l'esprit, englouti par les flammes, s'est instantanément imposée à notre esprit dans toute sa terrifiante grandeur.

Nous pensons à la tristesse des bons fils d'Alcublas lorsqu'ils contemplaient comment, malgré leurs efforts, ils voyaient s'effondrer ce reliquaire sacré qui renfermait comme un bijou précieux les souvenirs les plus précieux de leur vie ; le jour où ils reçurent les eaux régénératrices du Baptême, qui les firent fils de Dieu et héritiers de sa gloire ; l'acte indélébile de leur Première Communion, dans laquelle ils devinrent participants du corps et du sang de Jésus-Christ ; la cérémonie du prêtre sanctifiant par sa bénédiction les chastes amours qui les ont conduits, pour des raisons providentielles, à constituer un honneur familial ; le fait triste mais très consolant d'avoir vu comment leur Mère l'Église, qu'elle avait joyeusement reçue dans son sein à la naissance, leur faisait ses adieux à la porte de ce temple avec des chants de deuil saturés d'espérance alors qu'ils étaient sur le point de franchir le seuil de l'éternité. Et nous avons considéré que tous ces événements si transcendants dans la vie spirituelle de l'homme et si essentiels pour elle, qui formaient la chaîne de souvenirs qui reliait certaines générations aux autres, allaient être, sinon interrompus, du moins privés de cette onction mystique dont les enveloppe le souvenir d'un temple approprié.

Pour que cette interruption soit la plus courte possible, nous avons consacré et nous consacrerons nos efforts, avec ceux de nos chers fils d'Alcublas, qui, conscients de ce que signifie l'absence d'une Église Paroissiale, ont appliqué toutes leurs énergies et leurs ressources pour remédier à la situation.

Nous avons fait appel au gouvernement de Sa Majesté pour obtenir une subvention afin de réparer les dommages causés par l'incident, mais nous n'avons guère confiance dans l'aide qu'il peut apporter, non pas par manque de volonté, mais en raison du faible montant budgété pour ces attentions, compte tenu des nombreux temples qui en nécessitent une partie.

Pour cette raison, jugeant opportun l'indication du Curé de cette Paroisse de faire un appel à la charité et aux sentiments religieux de nos chers diocésains les invitant à contribuer avec une aumône que nous remercions à l'avance en notre propre nom et celui du Curé d'Alcublas, et à cette fin, la liste des dons pour Nous est ouverte dans notre Secrétariat de Chambre.

Donnée à Segorbe, le 30 avril 1917.

† L'EVÊQUE

40. La prédication sacrée

(B. Seg 38 [1918] p.21-24)

2188 Les Normes de la Sacrée Congrégation Consistoriale sur la prédication sacrée, publiées dans le numéro 13 du « Bulletin Ecclésiastique » de l'année dernière, ont été déclarées obligatoires pour ce Diocèse par notre Circulaire du 1er septembre de la même année⁹⁴⁶.

Nous n'avions pas d'autre intention à cette date que de jeter les bases de l'application définitive dans cet Évêché des Normes susmentionnées, que nous voulons mettre en œuvre dans toutes leurs parties par la présente circulaire, en donnant en même temps les dispositions convenables pour que chacun de nos prêtres bien-aimés sache ce qu'il faut observer en ce qui concerne le ministère de la Parole divine.

À cette fin, nous divisons les prêtres en : prêtres extradiocésains, prêtres diocésains non qualifiés pour prêcher ou qualifiés pour prêcher, et prêtres appartenant à des ordres religieux.

2189 Les prêtres « extradiocésains » ne peuvent prêcher dans le diocèse sans notre licence écrite dans chaque cas, sous peine des sanctions que, conformément au numéro 8 des Normes, nous infligerons tant à l'orateur qu'à celui qui l'admet sans avoir demandé la licence préalable mentionnée au numéro 5.

Cette licence doit être demandée deux mois à l'avance, en indiquant le nom, le prénom, le diocèse, la fonction et le lieu de résidence du prédicateur ; et s'il est religieux, l'ordre auquel il appartient.

⁹⁴⁶Cf. AAS 9 (1917) p.328-334. Cf. aussi BENOIT XV : *Humani generis* : AAS 9 (1917) p.305-317.

Les diocésains qui ne sont pas autorisés à prêcher dans le Diocèse sont soumis aux mêmes dispositions que celles données ci-dessus pour les extradiocésains, c'est-à-dire une licence écrite préalable dans chaque cas et une demande d'autorisation deux mois à l'avance.

Les diocésains qualifiés pour la prédication peuvent, sans que notre autorisation préalable soit requise, être appelés à le faire lorsqu'ils ont des licences pour le genre de prédication pour lequel ils sont appelés, il suffit alors que celui qui, conformément au numéro 5, peut les inviter, exige d'eux qu'ils présentent le témoignage de leur qualification,

Les curés, économes, régents et coadjuteurs de l'aide jouiront de la faculté de prêcher dans leurs églises sans avoir besoin d'autorisation préalable en vertu de la mission qui leur est donnée lors de leur élection à l'office, leur interdisant seulement de prêcher des conférences et des prières funèbres sans ladite licence. Ils jouiront de la même faculté, mais seulement pour l'explication de l'Évangile et de la Doctrine chrétienne, lorsque, par notre ordre ou de manière officieuse, ils remplaceront un autre curé.

Les coadjuteurs de paroisse sont autorisés à prêcher dans les cas où ils remplacent leur curé et leur voisin dans leur ministère pour cause de maladie ou d'absence légitime.

Nous donnons aux prêtres chargés des sermons le pouvoir de lever cette charge sans qu'on leur demande la permission.

Les Capitulaires qui composent notre très illustre Chapitre, conformément au caractère qui leur est attribué par le droit, et en usant de la faculté qui nous est donnée par le numéro 16 des Normes, auront *ad tempus Nostri beneplaciti* licence de prêcher la Parole divine dans tout le Diocèse, sauf pour les prières et conférences funèbres, pour lesquelles ils nous demanderont l'autorisation. Les prêtres non capitulaires qui forment la Commission diocésaine pour la supervision de la prédication, le Recteur de notre Séminaire et les Supérieurs des deux maisons de Pères Franciscains du Diocèse sont investis du même pouvoir et pour la durée de leur mandat.

Les religieux résidant dans l'Évêché devront obtenir une licence ou une autorisation pour prêcher dans l'église de leur propre couvent ainsi que dans d'autres églises.

2190 Etant donné que Nous ne sommes pas disposés à accorder la permission de prêcher aux prêtres qui Nous le demandent sans être satisfaits de leur aptitude selon les numéros 13, 14, 15 et 16 des Normes, et que le moyen ordinaire pour cela, selon le numéro 14, est l'examen oral et écrit, Nous demandons l'examen de tous les prêtres qui désirent jouir de la faculté de pouvoir annoncer la Parole divine aux fidèles ; cet examen, après avoir entendu l'avis de la Commission pour la Vigilance de la prédication, dont le Tribunal sera composé, consistera à :

L'*oral*, dans un exercice de traduction, pour répondre à des questions sur la Théologie dogmatique, la morale et l'art oratoire sacré, notamment sur les Normes ; pour développer pendant quinze minutes le plan du Sermon de l'exercice écrit.

L'*écrit* consistera à écrire, pour ce qui leur sera donné trois heures de temps, un plan de Sermon sur le point à désigner par le Tribunal.

Les jours d'examen de cette année seront, outre ceux prévus pour le renouvellement des permis de célébrer et de confesser, les 16 et 24 avril prochain. Pour l'année suivante, ceux qui seront indiqués dans le Directoire Diocésain.

Afin que le chapitre V des Normes susmentionnées soit dûment appliqué dans notre Séminaire, nous chargeons le Recteur du Séminaire de nous proposer les moyens les plus appropriés à cet effet.

Segorbe, 1 février 1918.

† L'EVÊQUE

41. Nouveau Code de Droit Canonique

(B. Seg 38 [1918] p.61-62)

2191 Le 19 mars 1904, le grand Pontife Pie X donnait sa Constitution *Arduum sane munus*⁹⁴⁷ pour la codification du droit canonique, et à peine treize ans plus tard, un temps relativement court pour ce que l'œuvre représente et suppose, dans la Bulle *Providentissima Mater Ecclesia*⁹⁴⁸, du 27 mai 1917, le Pape actuel, régnant heureusement et providentiellement, ordonnait la publication du nouveau Code de Droit Canonique, en laissant environ un an pour son entrée en vigueur.

⁹⁴⁷Cf. ASS 36 (1904) p.549-551.

⁹⁴⁸Cf. AAS 9 (1917) p.5-8.

Demain, donc, fils bien-aimés, c'est le premier jour que le Code gouverne, et devant cette date de mémoire impérissable dans les annales de l'Église Catholique, nous ne pouvons qu'incliner la tête avec respect et amour, en obéissant avec soumission au guide sûr et au maître fidèle qui doit régler nos actions en ce qui concerne nos devoirs de fils de notre Mère bien-aimée l'Église et de Prélat indigne d'elle.

Ce même respect, soumission et amour pour le nouveau Code, nous vous le demandons, chers prêtres et fidèles de notre Diocèse, et en même temps que nous vous exhortons à sa connaissance, ce qui n'est ni difficile aujourd'hui, que, pour connaître, respecter et appliquer les lois ecclésiastiques, il était nécessaire de puiser à de nombreuses sources de droit et, dans de nombreux cas, ce n'était pas précisément l'assurance d'avoir agi conformément à celles-ci le fruit du travail et du temps consacrés, Nous vous exhortons aussi à le garder fidèlement, car ainsi votre conscience jouira de la tranquillité, et le bien commun que toute loi cherche sera une réalité dans cette vie et un moyen sûr de jouir dans l'éternelle de Dieu, Législateur Suprême.

Segorbe, 18 mai 1918.

† L'EVÊQUE

42. Mesures contre la grippe

(B. Seg 38 [1918] p.137-139)

2192 La maladie régnante qui a envahi notre nation d'une manière terrifiante a atteint des proportions si alarmantes dans cette province qu'elle a rendu nécessaire l'adoption de mesures d'hygiène générales et énergiques pour éviter ou réduire la contagion. A cet effet, l'Illustre Monsieur le Gouverneur Civil, Président du Conseil Provincial de la Santé, est venu à Nous pour solliciter notre coopération afin que ces mesures puissent devenir une réalité dans les temples, et l'ayant accepté avec le plus grand plaisir, nous venons disposer et disposer ainsi qu'il suit :

1. Que, en accord avec les autorités sanitaires municipales respectives, le Très Illustre Président du Chapitre pour la Cathédrale, les Curés de cette Ville et de tout le Diocèse pour leurs paroisses et églises ouvertes au culte, et les Supérieurs et Chapelains des communautés religieuses pour les leurs, procèdent à leur désinfection selon la méthode et les temps indiqués par lesdites autorités, et, en outre, changent fréquemment l'eau bénite dans les bassins.

2. Estimant que, outre la pratique de ce que la science conseille pour éviter le mal, il n'est pas moins convenable d'avoir recours à Celui dans la main duquel se trouvent la santé et la maladie, nous préceptons *tanquam pro re gravi* que la prière *pro tempore pestilentiae* soit dite à la messe, et qu'elle ne soit plus dite comme elle l'était dans le collecta *et famulus*.

3. Nous interdisons à tous les Prêtres avec curé d'âmes et à leurs Coadjuteurs de s'absenter un seul jour de leurs paroisses, en dehors des cas graves et urgents, sans notre permission, et même dans ces cas-là ils le mettront à notre connaissance dès que possible, en exprimant le motif.

Comme il n'est pas improbable que certaines personnes soient privées de l'assistance spirituelle à cause de la maladie de leur curé, nous exhortons les curés et les prêtres voisins à pourvoir aux besoins du malade de la meilleure façon possible et par tous les moyens que leur charité leur suggérera, et pour montrer l'intérêt que nous avons à ce que le service spirituel soit assuré en tout temps, nous suspendons la célébration du prochain Synode et nous prolongeons jusqu'au prochain Synode les licences ministérielles des prêtres qui doivent les renouveler maintenant.

Segorbe, 10 octobre 1918.

† L'EVÊQUE

43. Dispositions concernant les livres paroissiaux

(B. 38 [1918] p.180-182)

2193 Afin que nos chers Curés, Économes et Régents puissent connaître les nouvelles dispositions du Droit Canonique concernant les livres paroissiaux, les canons qui s'y réfèrent ont été publiés dans le numéro 12 du « Bulletin ecclésiastique », correspondant au 25 septembre de cette année.

Afin que, par conséquent, dans notre Diocèse, ces dispositions soient dûment remplies, nous ordonnons et décrétons comme suit :

1. Dans toutes les Paroisses, à partir du premier jour de l'année à venir, les livres des Baptêmes, des Confirmations, des Mariages et des Décès seront tenus séparément, et l'usage de certaines paroisses d'écrire les différentes entrées des titres précités dans le même ou dans deux volumes cessera. Le 31 décembre prochain, et après la dernière entrée de chaque titre, les Curés mettront un acte de clôture du livre, en y déclarant qu'ils le font en vertu de la présente circulaire, et dans le nouveau livre qu'ils ouvriront, ils mettront au commencement un autre acte indiquant la raison de l'ouverture et le nombre de pages qu'il contient.

2. Afin qu'il y ait uniformité dans l'enregistrement des inscriptions, nous rendons obligatoire leur rédaction selon les formulaires publiés à la fin de cette circulaire. Toutes les inscriptions doivent être rédigées à la bonne encre, dans une écriture claire, sans abréviations et avec les numéros des heures et des dates en lettres. Si une erreur est constatée lors de la rédaction, elle sera corrigée immédiatement et enregistrée à la fin de l'inscription, avant la signature. Si elle est signée, aucun amendement n'y sera fait sans notre mandat ou celui de notre Provisoire Vicaire Général.

3. La marge des certificats de Baptême doit être assez large pour contenir, sans confusion, le numéro du certificat, les noms et prénoms du baptisé et les notes prescrites par le canon 470, p. 2, qui doivent être faites en temps utile pour savoir s'il a reçu la confirmation, le sous-diaconat sacré ou fait une profession religieuse solennelle, ou contracté un mariage, ou toute autre chose que l'ordinaire peut prescrire.

Ces annotations sont signées d'une demi-signature par le curé de la paroisse et sont certifiées sur les copies d'actes qui sont faites.

4. Au mois de janvier de chaque année, les Curés enverront à notre Secrétariat de Chambre des copies authentiques de toutes les écritures de l'année précédente des livres indiqués dans l'ordonnance 1, cette disposition étant en vigueur à partir de janvier prochain pour les écritures rédigées de la Pentecôte au 31 décembre de la présente année. Pour ces copies, nous autorisons l'utilisation de copies imprimées, qui doivent être soumises à notre approbation avant d'être utilisées.

5. Les Curés auront soin de rédiger *Quam primum* et *sine ulla mora*, comme l'indiquent les canons 1103 et 777, les articles et d'utiliser la même diligence pour faire les annotations marginales ou pour donner un avis au Curé qui doit les faire,

Segorbe, 20 novembre 1918.

† L'EVÊQUE

44. La clôture des religieuses

(B. Seg 39 [1919] p.21-22)

2194 Parmi les diverses dispositions contenues dans le nouveau Code de Droit Canonique figurent celles concernant la clôture des couvents et des maisons religieuses⁹⁴⁹. Les dispositions, dictées par une mère aussi aimante du bien spirituel de ses fils que l'est l'Eglise, tendent à faire vivre la religieuse le plus loin possible du monde auquel elle a renoncé, afin de s'unir plus intimement au Divin Epoux de son âme et d'offrir dans sa retraite un lieu sûr où son esprit ne puisse être troublé par la vue et les rapports avec les gens de ce monde, afin qu'elle puisse consacrer toutes ses pensées à Celui qui l'a appelée à être toute à Lui.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'insister sur l'utilité pour les religieuses d'atteindre ce but en se conformant aux sages règles de l'Eglise sur la clôture, mais il est souhaitable que ces règles soient connues de toutes et rappelées de temps en temps, et à cette fin nous avons ordonné qu'elles soient publiées en traduction dans ce Bulletin, afin qu'au moins deux fois par an, dans toutes les communautés de religieuses, elles puissent être lues et observées par toutes.

⁹⁴⁹Cf. canons 597 et 598 du Droit Canonique de 1917.

De l'accomplissement de cette notre Ordination nous rendra compte la Supérieure de chaque Communauté dans l'acte de la visite canonique.
Segorbe, 12 février 1919.

† L'EVÊQUE

45. Nouvelles Constitutions pour le Séminaire

(B. Seg 39 [1919] p.137-140)

2195 C'est un précepte de Notre Sainte Mère l'Eglise, confirmé dans le Code de Droit Canonique, que chaque Séminaire a ses lois approuvées par l'Evêque, dans lesquelles est exprimé ce que les étudiants et les collaborateurs dans la formation des étudiants doivent faire et observer (Can. 1357).

Celles qui ont régi jusqu'à présent ce Séminaire, tout en étant aussi respectables que leurs sages et vénérables auteurs, nécessitent des modifications trop importantes pour être conservées dans leur forme actuelle. Et nous avons choisi de former les présentes Constitutions, en y rassemblant principalement les canons pertinents au Code susmentionné, les Normes pour l'ordre éducatif et disciplinaire des Séminaires d'Italie, données par le SS. *Congregationum Concilii et Religiosorum* le 18 janvier 1912, en tenant compte également des coutumes, de la nature et de l'objet de ce Séminaire.

2196 Si l'on constate une diminution des vocations ecclésiastiques et un manque de persévérance de la part de beaucoup dans leurs aspirations primitives, il ne faut pas l'attribuer au régime disciplinaire et au nouveau système d'études que le Saint-Siège exige dans les Séminaires. La cause ultime et véritable en est l'hostilité de tant de côtés et de tant de manières contre le clergé, le peu d'attrait humain de l'état ecclésiastique de nos jours, les avantages terrestres plus grands offerts par d'autres états et fonctions, avec moins d'années d'études, ne peuvent manquer de dissuader beaucoup de gens de s'engager dans la voie du Sanctuaire ou d'y persévérer, surtout si pendant les études intermédiaires on n'a pas pris soin de fortifier la faible volonté des étudiants du Séminaire et de les préserver des dangers de la séduction.

Mais, quoi qu'il en soit, il est certain, par la promesse divine, que la race lévitique ne s'éteindra jamais en Israël, et que l'assistance divine et les vocations à l'état ecclésiastique ne manqueront pas dans l'Eglise *usque ad consummationem saeculi*⁹⁵⁰, et qu'il ne manquera jamais d'âmes généreuses qui répondront à la voix du Seigneur, même quand il les appellera aux privations et aux sacrifices. L'assistance divine, cependant, requiert notre aide, et en premier lieu la coopération des Curés et des Prêtres zélés, en qui nous avons confiance pour qu'ils recherchent dans leurs paroisses des enfants de bon caractère, d'esprit suffisant, enclins aux choses de l'Eglise, et trouvés, ils prendront un soin particulier et les cultiveront dans la piété et dans l'étude des premières lettres avec patience, avec amour, avec toute l'industrie et même avec une aide temporaire afin que, si la voix de Dieu les appelle, ils soient aptes et préparés à répondre et à entrer au Séminaire en temps voulu.

2197 Mais plus important encore que le nombre, c'est la formation sainte et parfaite des futurs ministres de Dieu. Et c'est à cela que nous devons accorder une attention particulière, en ne nous contentant pas de l'amélioration obtenue maintenant, mais en nous efforçant de la maintenir et de l'accroître chaque jour davantage.

Aux étudiants, nous avertissons que les lois du Séminaire ne sont pas des liens oppressifs, mais le soutien de leur volonté de se libérer de l'esclavage des passions mal ordonnées. Aux Supérieurs et aux Professeurs, nous demandons instamment dans le Seigneur de considérer la grave charge qui pèse sur leurs épaules, car la prospérité de tout le Diocèse, le culte divin et le salut du peuple dépendent presque exclusivement de la bonne formation des étudiants.

Au nom de Dieu et de sa Sainte Eglise, après avoir entendu l'avis du Conseil de discipline, nous ordonnons qu'au cours de la prochaine année scolaire 1919-1920 et des années suivantes, le Séminaire Diocésain de Segorbe soit régi par les présentes Constitutions ; et que tous ceux qui sont concernés par celles-ci les observent et les accomplissent avec fidélité et exactitude religieuse.

Segorbe, 2 août 1919.

† FR. LUIS, EVÊQUE

⁹⁵⁰Mt 28,20.

46. Indifférence religieuse et matérialisme

(B. Seg 39 [1919] p.239-240)

2198 Année après année, nous avons été préoccupés par le résultat de l'accomplissement Pascal dans les paroisses, en voyant dans les offices que vous nous envoyez le petit nombre de ceux qui accomplissent dans la plupart des paroisses ce grave précepte ecclésiastique.

L'indifférence religieuse à laquelle est due cette non-observance de la Communion Pascale n'est nullement due à une tiédeur de votre zèle pour le salut des âmes, mais au contraire, nous la considérons comme le résultat de l'atmosphère matérialiste qui enveloppe aujourd'hui la société, étouffant la vie spirituelle de l'homme, qui le pousse à ne se préoccuper que des choses terrestres et à oublier qu'il a une âme qu'il doit sauver.

Nous sommes persuadés que c'est la cause, et que vous ne manquez pas de zèle pour la santé spirituelle des âmes confiées à vos soins ; afin qu'en toute occasion, sans que des délais semblent vous empêcher d'insister sur cette obligation auprès de vos paroissiens, vous puissiez l'exercer, et afin que nous puissions contribuer aussi facilement que possible à purifier cette atmosphère malsaine d'indifférence religieuse dans notre cher diocèse, pour autant que cela dépende de nous, nous avons fait appel à l'aimable sollicitude du Saint-Siège pour demander une large faculté concernant le moment où, dans cet évêché, les fidèles peuvent accomplir le précepte de la communion pascale, et le Saint-Siège, toujours bienveillant, nous a gratifiés du rescrit que nous publions ci-dessous.

Fixez-y votre attention, et chaque fois que, dans vos paroisses, l'une ou l'autre des conditions requises sera remplie, ou que vous la chercherez à un moment opportun, venez à Nous, et Nous autoriserons volontiers l'usage d'une grâce aussi précieuse.

Segorbe, 2 décembre 1919.

† L'EVÊQUE

47. Honoraires de messe

(B. Seg 40 [1920] p.53-55)

2199 Personne ne peut plaider l'ignorance, après ce qui a été dit dans la Presse et au Parlement, que la situation économique du Clergé a été jusqu'à présent, et par les traces continuera à être, une légende qui, si elle avait un peu d'in vraisemblance, était due à la frugalité du Prêtre, manifestée dans tous les aspects de sa vie.

Mais nous sommes arrivés à un moment, chers paroissiens, où cette frugalité, et avec elle la vie du clergé, contre la maigre dotation, et l'augmentation fabuleuse et imparable du coût de tout ce qui est essentiel pour vivre juste, c'est-à-dire, en somme, ce à quoi il aspire.

Et reconnaissant Nous, comme vous le reconnaîtrez, chers fils, qu'il faut contribuer à ce que chacun puisse faire pour que cesse cette situation angoissante, et que la vie des pasteurs de vos âmes soit plus supportable et avec la dignité due, nous vous y invitons par la présente circulaire ; attendant avec confiance de votre religiosité que vous vous conformerez docilement et volontiers à ce que nous avons ici disposé, et que, compte tenu des facultés que le nouveau Droit Canonique nous accorde et des facultés spéciales dont nous disposons, il s'agit de ce qui suit :

2200 1. Nous établissons, tant pour le Clergé Séculier que pour le Clergé Régulier, l'aumône de deux pesetas comme ordinaire pour les messes manuelles qui pourront désormais être ordonnées, à célébrer dans la Cathédrale, les Paroisses, les Églises et les Sanctuaires du Diocèse.

2. Pour ne pas avoir l'air d'empêcher les pauvres d'utiliser une arme aussi précieuse spirituellement que la Sainte Messe et pour permettre à notre vénérable et bien-aimé Clergé Séculier et Régulier d'exercer sa charité envers eux, Nous admettons que ceux de la capitale de l'Évêché et ceux des villes Chefs de l'Archiprêtré puissent recevoir pour chaque messe une aumône inférieure à celle mentionnée ci-dessus, mais non inférieure à six réaux, et ceux des autres lieux non inférieure à cinq réaux, mais en les encourageant prudemment à faire un effort pour élever leurs aumônes au taux et les élever ainsi tous au même niveau.

3. Nous élevons aussi, pour une période de quatre ans, à deux pesetas les aumônes pour les messes de moindre stipendie fondées par voie canonique, réduisant le nombre de celles-ci à ce taux s'il n'y a personne qui *de iure et utiliter* puisse être obligé de les augmenter, à condition que chaque année les indultaires nous rendent compte de l'accomplissement de la même.

Il ne nous est pas caché, chers Prêtres, que les dispositions ci-dessus feront peu pour résoudre le problème qui nous occupe, et que peut-être elles sont même jugées pour l'aggraver, et que peut-être vous, chers fidèles, trouverez ce petit fardeau insupportable, petit parce que nous avons introduit l'impôt de 5 ou 6 réaux que nous vous imposons ; mais devant vous tous, nous précisons le but qui nous guide, c'est-à-dire : de mettre de notre côté ce qui ne dépend que de nous pour faire en sorte que lorsque toutes les classes sociales ont bénéficié du déséquilibre économique social, ce ne soit pas seulement la classe sacerdotale qui en subisse les pertes.

Segorbe, 3 avril 1920.

† L'EVÊQUE

48. Les Exercices Spirituels

(B. Seg 40 [1920] p.85-87)

2201 Le canon 126 du Code Canonique actuel impose à tous les Prêtres l'obligation de pratiquer les Exercices Spirituels au moins tous les trois ans, aux jours prescrits par l'Ordinaire, dans quelque maison pieuse et religieuse désignée par lui, et ne permet à personne d'être exempté de cette obligation, sauf dans un cas particulier, avec une juste cause et avec la permission expresse du Prélat.

En vous rappelant, bien-aimés Prêtres diocésains, le canon précité, nous voulons que tous, quelles que soient leur dignité et leur condition, s'y conforment, car combien il doit être bénéfique pour vos âmes, au profit desquelles nous devons regarder nous-mêmes, il est inutile que nous vous le rappelions, alors que pratiquement, à l'époque où vous serez séminaristes et plus tard, prêtres, chacun de vous aura expérimenté les effets salutaires des saints Exercices Spirituels.

Para facilitar dicho cumplimiento y que cada Sacerdote sepa a qué atenerse para ejecutar en todas sus partes el referido canon, disponemos lo siguiente :

2202 1. Le Très Illustre Recteur de notre Séminaire prendra les dispositions nécessaires pour que vingt-cinq prêtres puissent pratiquer les exercices spirituels au Séminaire en même temps.

2. Nous indiquons comme maison pour les Exercices Spirituels prescrits au canon 126 le Séminaire Diocésain, et si un Prêtre, pour des raisons qu'il nous manifestera, désire les pratiquer dans une autre maison, il demandera la permission compétente.

3. Bien que nous puissions ordonner que les exercices soient pratiqués plus fréquemment que tous les trois ans, et nous exhortons à le faire, nous ne voulons pas imposer à nos Prêtres une autre obligation que celle déjà imposée par le Code ; Mais pour qu'elle soit fidèlement accomplie, les Révérends Archiprêtres de Chelva, Jérica et Montán, Ademuz et Alpuente, chaque année, à partir de maintenant, dans la première quinzaine de juin, nous enverront une liste exhaustive du tiers du Clergé de leur Archiprêtré qui, selon leur jugement, peut pratiquer les Exercices Spirituels dans cette année, qu'ils formeront selon le meilleur service paroissial. Il en sera de même pour le Clergé non cathédral résidant dans l'Archiprêtré de Segorbe, le Curé de la paroisse de cette ville, et le Très Illustre Doyen, en veillant aux besoins de la Cathédrale, à l'égard des Capitulaires et des bénéficiaires de celle-ci.

Ceux qui doivent faire les Exercices, s'il y en a plus d'un, seront informés du jour où ils doivent se trouver au Séminaire diocésain pour chaque série d'Exercices.

Segorbe, 28 mai 1920.

† L'EVÊQUE

49. Visites archipresbytérales

(B. Seg 41 [1921] p.90-92)

2203 Lorsque nous vous avons nommé Archiprêtre le 15 décembre dernier, nous vous avons annoncé l'élaboration d'un questionnaire selon lequel vous deviez effectuer la visite archipresbytérale annuelle, qui vous est confiée par le canon 14 du Code Canonique.

Au moment où nous songions à le rédiger, nous avons reçu de notre Vénérable et actif Métropolitain l'invitation à assister aux conférences épiscopales prescrites par le canon 292, et comme l'un des points à traiter était celui de la visite des Archiprêtres, nous avons laissé la rédaction pour après les conférences, afin de nous accommoder de ce qui serait convenu sur ce point.

Par le Bulletin de ce Diocèse correspondant au 1er juin de l'année en cours, vous sauriez déjà que la visite annuelle des Archiprêtres aux Paroisses devra se faire selon les règles établies dans le Bulletin de l'Archidiocèse de Valence.

En publiant ces règles dans ce Bulletin, nous souhaitons profiter de l'occasion pour attirer votre attention sur ces règles.

2204 C'est le droit et le devoir de l'Archiprêtre, dit le canon 447, de surveiller principalement si les ecclésiastiques de sa circonscription mènent une vie conforme aux canons sacrés ; s'ils remplissent avec diligence leurs devoirs de résidence, de prédication de la parole divine, de catéchèse des enfants et des adultes et de visite des malades ; s'ils se conforment aux dispositions de la sainte visite ; s'ils prennent un soin particulier en ce qui concerne le Sacrifice Eucharistique ; s'ils veillent à la propreté et à la splendeur des églises et de leurs ornements, surtout en ce qui concerne la réservation et la messe ; si les fonctions sont exercées conformément aux prescriptions liturgiques ; s'ils administrent les biens de l'Église avec la diligence voulue, remplissent les devoirs qui y sont attachés et tiennent à jour les livres paroissiaux, etc. Le canon susmentionné confie aux Archiprêtres la surveillance de tout cela, et à cet effet il leur ordonne de visiter leur district au moment prescrit par l'Évêque.

2205 Le prestige du clergé, le bien-être spirituel des âmes et les intérêts matériels de l'Église dépendront sans aucun doute de l'accomplissement consciencieux de tous ces devoirs par les Archiprêtres. Une vigilance purement formelle, une conception erronée de ce que devrait être la charité fraternelle, conduit le plus souvent à des extrêmes et à des situations auxquelles il est impossible ou très difficile de remédier, alors qu'il aurait été facile de le faire si cela avait été fait en temps utile et avec une prudente admonestation. Et les maux qui en résultent ne peuvent être indifférents à ceux qui ont la tâche de les prévenir.

Nous ne doutons pas du zèle de nos chers Archiprêtres et nous espérons à juste titre dans leur collaboration à la tête des districts, comme nous espérons qu'ils peuvent et doivent espérer dans notre appui pour remplir cette grave obligation que la fonction leur impose. De même que le Clergé de chaque Archiprêtre, nous promettons révérence et docilité aux observations et avertissements qu'ils leur adresseront et aussi l'accomplissement exact des obligations imposées à chacun par les canons sacrés et dont ils devront rechercher la connaissance en lisant attentivement la série de questions que contient l'instruction pour la visite.

Segorbe, 28 juin 1921.

† L'EVÊQUE

50. La guerre d'Afrique

(B, Seg 41 [1921] p.134-136)

2206 Le terrible désastre subi par notre courageuse et généreuse armée en Afrique a résonné avec douleur dans tous les cœurs espagnols. Mais, grâce à Dieu, si la tristesse a mis dans l'esprit espagnol les germes du découragement, très vite la réflexion, faisant place à la sérénité, a mis dans l'âme espagnole l'espoir que l'honneur de notre drapeau n'a pas été piétiné en vain et que le Dieu des victoires sera de notre côté avec son aide pour laver la tache que la trahison a voulu nous infliger.

Nous ne considérons pas que notre mission soit d'appeler à la vengeance, d'exciter la haine ou d'indiquer des causes dont on puisse tirer une responsabilité, mais nous croyons que notre ministère est de conseiller la tranquillité et la confiance aux esprits et de prêcher l'obéissance à ceux qui sont chargés de veiller à l'honneur de l'Espagne, en leur fournissant les moyens que notre caractère de ministres du Seigneur de bonté et d'amour a mis entre nos mains.

2207 Fidèles à cela, nous ordonnons par la présente que dans notre Sainte Église Cathédrale, dans les Paroisses et dans les Églises auxiliaires de l'Évêché, des prières soient célébrées pour attirer le regard

miséricordieux du Seigneur sur notre Patrie et pour éclairer nos gouvernants sur le difficile problème africain, et à cette fin, les prières susmentionnées consisteront à :

1. L'exposition publique de Sa Divine Majesté pendant trois jours consécutifs, suivie de la récitation de la Litanie des Saints, qui se terminera par les prières publiées dans le Bulletin ecclésiastique du diocèse pour l'année 1917, page 194.

2. La prière *Pro tempore belli* sera également récitée lors de la messe de ces trois jours.

3. Le lendemain de ces trois, aussi longtemps que la rubrique le permettra, des funérailles seront organisées pour les âmes de tous ceux qui sont morts au Maroc pour la défense de l'indépendance de notre pays, aux funérailles et aux prières desquels seront invités les autorités et les fidèles.

Segorbe, 16 août 1921.

† L'EVÊQUE

51. Pour les combattants d'Afrique

(B. Seg 41 [1921] p.137-138)

2208 Lorsque nous nous sommes fait l'écho, dans les pages du Bulletin, des tristes événements survenus dans la région de notre Protectorat du Maroc et que nous avons organisé des prières et des suffrages pour incliner la protection divine en faveur de nos braves soldats, il nous a semblé naturel que, parmi les dispositions susmentionnées, il y en ait quelques-unes destinées à soulager financièrement les combattants et à faire face aux multiples besoins et dépenses qu'occasionnent les hôpitaux où devront venir les blessés de l'autre côté du détroit.

Peut-être cette disposition vous manquera-t-elle en raison du désir que vous éprouverez d'unir votre générosité à celle des autres classes sociales, si unanimement manifestée ; et si notre intention était de vous inviter à ouvrir une souscription, nous y avons renoncé en raison des indications que nous avons que le clergé serait sollicité pour sa contribution d'une manière uniforme et simultanée.

En effet, notre vénérable Primat, Son Excellence le Cardinal Archevêque de Tolède, dans une lettre datée du 17 de ce mois, propose que nous invitions tous ceux d'entre vous qui sont salariés à accorder le crédit d'un jour par mois, dans le but susmentionné, pour une seule fois, et que Nous contribuions 1.000 pesetas.

Avec grand plaisir, en même temps que nous offrons en faveur et en soulagement des besoins de notre Armée la somme qui Nous est demandée, nous vous invitons à contribuer ce qui vous est demandé, certains que vous contribuerez tous avec le plaisir que mérite le but auquel il est destiné et avec l'abnégation caractéristique du Clergé espagnol, non débordant de ressources.

Toutefois, si, en raison de circonstances particulières, une personne n'est pas en mesure de verser un tel montant, elle doit nous en informer dans les vingt jours, afin de notifier l'autorisation pour que la remise correspondante ne soit pas effectuée.

Segorbe, 25 août 1921.

† L'EVÊQUE

52. Décès de Sa Sainteté Benoît XV

(B. Seg 42 [1922] p.21-22)

2209 Une fois de plus, à peine sept ans plus tard, l'Eglise pleure la perte de son chef visible, le Pontife Romain ; mais cette fois, à cause des circonstances de son imprévu, et à cause de celles du monde, sans la paix dans l'esprit des nations et le cri continu de Sa Sainteté Benoît XV pour elle, le cœur de chaque fidèle éprouve une plus grande douleur.

Il y a quelques jours seulement, les agences télégraphiques nous disaient que le Saint-Père, plein de vie, avait indiqué le thème des sessions du futur Congrès Eucharistique International : le règne de la paix par l'Eucharistie ; et aujourd'hui, chers fils, le Pape est déjà mort. Il est monté sur le trône papal en réclamant la paix et nous pouvons dire qu'il est mort avec cette douce parole sur les lèvres.

Qu'il repose aussi en paix et que tous pleurent sa mort, sans distinction de race, de religion ou d'âge, car il avait des paroles et des actes de paix et de consolation pour tous ; mais d'une manière spéciale, que nous, catholiques, le pleurons, car il était notre Père Commun.

Portons le deuil, oui ; mais prions aussi doublement pour son repos éternel et pour que Dieu donne bientôt à son Église un nouveau successeur.

À cet effet, nous avons décidé ce qui suit :

2210 1. Des funérailles solennelles pour l'âme du grand Pontife Benoît XV seront célébrées dans toutes les églises paroissiales, filiales et religieuses des deux sexes de ce diocèse, auxquelles les paroisses s'efforceront d'inviter les Autorités.

Dans la cathédrale, nous l'organiserons en accord avec le Très Illustre Chapitre.

2. Après les funérailles, chaque jour jusqu'à l'élection du nouveau Pontife, après la Messe conventuelle, on récitera les prières prescrites *Tempore Sedis Apostolicae Vacantis*, trouvées dans le numéro 380 de ce Bulletin, correspondant au 5 février 1900, en remplaçant le mot *Episcopum* par *Pontificem*.

3. Les jours autorisés par la rubrique, ceux qui célèbrent la Sainte Messe ajouteront la prière *Pro eligendo Summo Pontifice* du Missel Romain.

4. Les Curés et les responsables des églises exhorteront les fidèles à unir leurs prières privées à ces prières publiques pour la meilleure réalisation du but proposé.

Segorbe, 22 janvier 1922.

† L'EVÊQUE

53. Élection de Sa Sainteté Pie XI 1951

(B. Seg 42 [1922] p.23-24)

2211 Nous avons Pape ! C'est le cri de joie que l'on entend aujourd'hui dans tout le monde catholique. Le petit navire de l'Église, privé par la mort de son pilote, continuera désormais, guidé par la main experte de Sa Sainteté Pie XI, à naviguer sur la mer houleuse du monde, sûr de ne pas faire naufrage.

Le nouveau Pontife, choisi pour des missions importantes par feu Benoît XV, qui l'a élevé en deux ans au rang d'Évêque et de Cardinal, et le nom de Pie adopté par Monseigneur Achille Ratti, présagent des jours de paix et de gloire pour l'Église, car ces deux faits insinuent que le Souverain Pontife actuel sera le continuateur des grandes actions par lesquelles ces Papes ont immortalisé son nom.

Réjouissons-nous donc, fils bien-aimés, de la joie que connaît aujourd'hui le christianisme, et en même temps remercions le divin Fondateur de l'Église catholique d'avoir daigné écouter les prières que nous lui avons offertes en ces jours pour nous accorder un Pasteur Suprême de nos âmes, conformément à sa Divine Volonté,

2212 À cette fin, nous avons décidé ce qui suit :

1. Un « *Te Deum* » solennel sera chanté dans toutes les paroisses du Diocèse et dans les églises des religieux de l'un ou l'autre sexe, le premier jour de fête suivant la date à laquelle le présent Bulletin leur est parvenu, et les autorités seront invitées à cet événement.

Dans Notre Sainte Église Cathédrale, en accord avec le Très Illustre Chapitre, on chantera le dimanche prochain.

2. Puisque cette disposition est connue de notre Clergé, ils diront trois jours dans la Messe la prière *pro gratiarum actione*.

3. Désormais, le nom du Pontife élu sera indiqué dans le canon de la Messe et dans la Collecte *et famulos*.

Segorbe, 6 février 1922.

† L'EVÊQUE

54. A l'occasion du décès d'un curé

(B, Seg 42 [1922] p.119-122)

2213 La mort, qui survient généralement au moment où l'on s'y attend le moins, et parfois sans le prélude ordinaire de la maladie, lorsque sa victime est un Prêtre ayant un ministère sacerdotal, provoque souvent, outre d'autres troubles qu'il n'est pas nécessaire de mentionner ici, celui non moins important, si les précautions voulues ne sont pas prises, de porter atteinte aux intérêts de la paroisse confiée à ses soins.

Grâce à Dieu, dans aucun des décès survenus dans notre Clergé dans de telles circonstances depuis que nous occupons ce Siège, nous n'avons eu à nous lamenter sur le danger signalé, et si nous l'enregistrons comme honorable pour nos Curés, nous ne devons pas pour autant négliger de donner des normes pour la vacance d'une paroisse afin de prévenir les pertes possibles, d'éviter les doutes et les confusions et d'insister sur ce que prescrit le canon 472.

2214 C'est le but de la présente circulaire, et à cet effet, nous avons décidé ce qui suit :

1. Chaque Curé, Économe et Régent chargera deux personnes de la paroisse de sa confiance, dont l'une sera le sacristain de celle-ci, qu'aussitôt qu'elles auront la nouvelle de son danger de mort, ou de la mort si elle survenait sans être prévue, elles en donneraient avis personnellement ou par d'autres moyens sûrs au Curé voisin, et pour mieux assurer l'accomplissement de cette disposition nous taxons la conscience de chacun de ceux qui sont obligés de l'exécuter.

Par curé voisin, il faut entendre le curé du Diocèse le plus proche de sa Paroisse en distance, quelle que soit la commodité de la route à parcourir, tant que nous n'en disposons pas autrement, si une modification devait être demandée à cet égard pour une certaine Paroisse.

Les exceptions à ce qui précède sont les Paroisses qui ont un Coadjuteur, depuis le premier de ceux-ci, si elles en ont plus d'un, ou le seul, ou si elles en ont un dans n'importe quelle Aide, ce seront toujours elles qui agiront comme Curé voisin aux fins du premier paragraphe de cette disposition, ainsi que dans le cas de la mort du Coadjuteur de l'Aide, le Curé auquel il appartient agira comme Curé voisin.

2. Dès qu'on aura reçu la nouvelle du danger de mort ou du décès du Curé voisin, celui qui, en vertu du mandat précédent, doit se rendre à la Paroisse du malade ou du défunt, le fera dès que les occupations indispensables de la paroisse elle-même le lui permettront, ce à quoi nous taxons aussi sa conscience, et son office serait de donner au malade ou au défunt les consolations ou les aides que la charité et la compagnie exigent en pareil cas et de veiller aux intérêts paroissiaux, tant matériels que moraux, afin qu'en de tels moments les intérêts de la Paroisse ne subissent aucun préjudice, en adoptant les mesures que la prudence lui conseille, si la personne qu'il doit remplacer est encore en vie, ou en cas de décès, celles déjà propres au responsable de la Paroisse, car il considérera ces cas jusqu'à nouvel ordre de l'Ordinaire diocésain.

Il aura donc le soin particulier de se charger de l'inventaire de la paroisse et de vérifier s'il est conforme à ce qui y est contenu, d'inspecter les livres de la paroisse pour voir s'ils sont à jour, de se charger des archives et de leur inventaire, du livre des Messes *pro populo* et des manuels, de ceux des Confréries et administrations en charge de celle qu'il remplace, du culte et de la fabrique, en vérifiant les entrées de ceux-ci, et en cas de décès, de s'occuper de la sépulture du défunt dans la partie qui le concerne.

3. Le plus tôt possible, le Curé, l'Économe, le Régent ou le Coadjuteur chargé d'accomplir les préceptes du chiffre 2, rendra compte à notre Secrétariat de Chambre et du Gouvernement de sa gestion en ce qui concerne ce qui y est ordonné.

4. À partir du moment où cette Circulaire parviendra à la connaissance des intéressés dans leurs mandats, ils rempliront certainement le premier, et aux fins du second, ils adresseront un double office, l'un à Nous et l'autre à leur Curé voisin, qui l'archivera cousu à l'inventaire de sa Paroisse, dont les fonctions comportent la déclaration suivante : a) qu'il y a un inventaire de sa paroisse et où il est conservé ; b) qu'il y a le *quinque libri* et qu'il est tenu à jour ; c) qu'il y a le livre des messes *pro populo* et des manuels et qu'il est tenu à jour ; d) que les archives sont fermées et ont leur catalogue et le lieu où la clé est conservée ; e) que les livres des Confréries et des administrations sont (une liste nominative de ceux-ci) qu'il administre ses biens, ses fonds (s'il ne les administre pas exprimez-le) et où il les garde ; j) où il garde la clé du Tabernacle et celle des Ornaments et des objets du culte.

5. Lorsque le Curé voisin aura reçu l'avis mentionné au premier numéro, il prendra le document susmentionné, qu'il doit garder, comme il a été dit plus haut, et le lui apportera pour servir de preuve.

Il ne nous reste plus qu'à avertir nos chers Curés, Économes, Régents et Coadjuteurs de l'aide de la manière dont ils doivent tenir scrupuleusement tous les livres confiés à leurs soins, et en particulier ceux qui concernent les inventaires et les fonds paroissiaux, car il ne leur est pas caché que s'ils ne le font pas, leurs propres biens peuvent aussi subir un préjudice, et si Nous ne voulons pas qu'ils souffrent de

ceux de l'Église, eux non plus, ce qu'ils éviteront en se conformant fidèlement à cette circulaire et aux dispositions canoniques sur lesquelles elle se fonde.

Segorbe, 2 septembre 1922.

† L'EVÊQUE

55. Collecte en faveur de la Russie

(B. Seg 42 [1922] p.172-173)

2215 La présente lettre, chers fils, dit plus éloquemment que Nous ne pourrions le faire les calamités par lesquelles passe la nation russe à la suite de ses dérèglements religieux, politiques et sociaux.

Le cœur du Saint-Père, représentant sur terre de Celui qui est charité, ne pouvait être indifférent à tant de misère, surtout celle des enfants, victimes innocentes, et dès le premier moment, il s'est efforcé d'y remédier autant qu'il le pouvait⁹⁵². Mais comme il vivait d'aumônes, comment pouvait-il aider les autres ?... et la charité, qui se sacrifie et qui est ingénieuse, lui en fournit le moyen, faisant que le Saint-Père se prive même du nécessaire pour le donner à ces malheureuses petites créatures, et appelant les âmes charitables à l'aider dans son entreprise.

Bien que nous ne connaissions que trop bien, d'une part, la pauvreté de nos diocésains et, d'autre part, que c'est la troisième fois que nous nous adressons à vous pour un don dans le même but, nous ne pouvions pas éviter l'appel du Souverain Pontife, surtout après le bel exemple qu'il nous donne et qu'il souligne dans la lettre précédente. Nous ne pouvons donc qu'ordonner, comme nous l'ordonnons à nos chers Curés et responsables de Paroisses, de promouvoir dans leurs propres paroisses la formation des « Comités d'action » auxquels la lettre fait référence, et dans les prochaines fêtes de Noël, les fêtes des enfants par excellence, de les exhorter à commencer leur mission caritative, en recueillant des dons, en recherchant des abonnements mensuels pour la durée du besoin, etc. ; c'est-à-dire tout ce que l'amour des enfants et la dévotion au Saint-Siège pourront leur suggérer dans le but indiqué.

Les Curés et chargés de Paroisses nous rendront compte si dans la leur ils ont pu constituer le « Comité d'Action » précité, ceux qui ne le constituent pas devant faire une collecte sur l'un des jours fériés des présentes Fêtes de Noël à leur gré, en annonçant et en expliquant la fin de celle-ci à ses paroissiens et en nous envoyant le montant ou l'indication de ce qui a été collecté avant le 15 du mois prochain pour l'ajouter à la liste des dons que Nous commençons.

Segorbe, 15 décembre 1922.

† L'EVÊQUE

56. Couronnement de la Vierge des Desamparados

(B. Seg 43 [1923] p.37-40)

2216 Valence, et avec elle toute sa région, se prépare à honorer dignement Notre-Dame des Desamparados au mois de mai prochain. Précieuse couronne d'or et de pierres précieuses, que la générosité a tissée de vos dons splendides, sera canoniquement placée sur l'humble temple de la très humble Reine du ciel et de la terre⁹⁵³. De grandes festivités religieuses et profanes entoureront l'acte solennel du couronnement.

Mais il ne fait aucun doute que le rayon préféré de cette auréole doit être pour la Mère de Dieu la grande assemblée régionale mariale qui se tiendra les 15 et 17 de ce mois, car elle sera un hymne fervent de ses grâces et de ses prérogatives, un monument de son amour pour l'humanité, une forge où les cœurs mariaux seront déposés jusqu'à ce qu'ils acquièrent le rouge brûlant de l'amour divin.

2217 Et dans ce noble combat des amours mariales, le diocèse de Nuestra Señora de la Esperanza, de Segorbe, et de la Cueva Santa, d'Altura ; de la Luz, de Navajas, et de Loreto, de Jérica ; du Niño

⁹⁵²Cf. AAS 14 (1922) p.417-419.

⁹⁵³Cf. supra, 1813.

Perdido, de Caudiel, et des Dolores, de Montán ; du Remedio, de Chelva, et de la Consolación, de Corcolilla, ne peut être absent.

Il est nécessaire que les dévots de la Vierge dans les invocations susmentionnées viennent avec son nom, au moins, et mieux avec leur présence et leurs œuvres, pour faire partie du chœur de louanges à Marie dans son non moins doux nom de *Mare dels Desamparats*. Ceci est rendu nécessaire par le fait que beaucoup de nos chers diocésains appartiennent à la province de Valence et presque tous à sa belle région.

Nous avons dit précédemment que l'assemblée devrait être suivie au moins du nom, et à cette fin, nous invitons et souhaitons que les personnes et les entités catholiques, en particulier celles qui sont sous le patronage de Marie, s'inscrivent comme membres, et que ceux-ci, en outre, envoient leur soutien aux conclusions qui sont convenues, comme recommandé dans le programme qui est inséré dans ce Bulletin.

Ces vœux recevraient une singulière satisfaction si les maîtres éclairés et pleins d'abnégation de l'enseignement primaire et les pieuses dames catholiques suivaient les plus nobles exemples des maîtres et des dames de Valence, dont l'ardeur mariale a mérité la formation pour l'assemblée d'une section spéciale pour le corps enseignant et d'une autre pour les femmes.

2218 Nous avons également dit qu'il fallait se mettre au travail ; et l'un des moyens qui contribuera le plus à cette œuvre de glorification de la Sainte Vierge et qui mettra en évidence l'une des caractéristiques les plus éclairées de notre Diocèse sera la préparation du Guide Marial de celui-ci, comme partie intégrante du Guide régional proposé dans le premier thème de la troisième section du Questionnaire. C'est pourquoi nous espérons et demandons instamment aux Révérends Curés et aux responsables des églises qui, sur les ailes de leur amour pour notre douce Mère, fourniront les données souhaitées sur les différentes dédicaces avec lesquelles la Sainte Vierge est vénérée dans leurs églises, les images dont la dédicace, les autels, les confréries, les fêtes et leurs dates, les ermitages, les sanctuaires célèbres, etc., de leurs démarcations respectives, en les envoyant avant le mois de mai à notre représentant diocésain de l'Assemblée, le Très Illustre M. Pedro Morro Fosas, Chanoine, qui se chargera de les collecter et de les envoyer au Conseil Directif de l'Assemblée.

En envoyant ces informations dans un formulaire simple et bref, la tâche sera facile et attirera la gratitude de la Vierge Marie à nos bien-aimés coopérateurs diocésains dans le ministère sacerdotal et un éclat particulier au Diocèse de Segorbe.

Bien sûr, Nous bénissons ces œuvres, et en preuve de gratitude, parce que cette vocation ne se perdra pas dans le vide, Nous envoyons à tous notre paternelle bénédiction.

Segorbe, 1 mars 1923.

† L'EVÊQUE

57. L'avènement de la dictature⁹⁵⁴

(B. Seg 43 [1923] p.129-131)

2219 Nous sommes actuellement témoins, frères bien-aimés, d'événements d'une immense importance pour notre Patrie bien-aimée. Elle était arrivée à un état lamentable, dû à l'inertie et à l'apathie des uns ; à l'ambition et à la cupidité des autres ; à la mauvaise intelligence et à l'abus de liberté de la plupart ; aux idées dissolvantes de la multitude, respectée et même protégée par ceux qui étaient obligés de veiller à l'ordre et à la morale, qui rendaient impossible l'action de toute autorité, et nous marchions à pas de géant vers la ruine et la perdition, comme la malheureuse Russie.

Seule la Providence divine, qui trace ses barrières même pour la mer déchaînée, pourrait mettre fin aux désordres de notre société et la guider sur les voies de la justice et de l'ordre. Et comme la Sainte Vierge, Mère et Avocate spéciale des Espagnols, du haut de son Pilar de pierre inflexible dans les plus grandes tempêtes, interpose sa médiation en notre faveur, le Seigneur, qui ne peut rien refuser à sa Mère, a insufflé aux milices, comme aux Maccabées, le zèle et le courage nécessaires pour relever la nation de sa prostration, en évitant sa ruine prochaine et totale.

Remercions Dieu, frères bien-aimés, pour sa bonté et sa miséricorde ; mais, en outre, ayant à l'esprit l'entreprise ardue et difficile de réforme sociale que le gouvernement militaire a prise sur lui, essayons tous, dans la mesure de nos moyens, les uns par le soutien, les autres par l'action, et tous par la prière, de les aider à mener à bien une mission aussi noble et patriotique. C'est pourquoi, en plus des

⁹⁵⁴Elle fut implantée par D. Miguel Primo de Rivera le 13 septembre 1923.

prières particulières que nous devons tous adresser continuellement au Seigneur avec la plus grande ferveur, en lui demandant de leur accorder les lumières et les grâces nécessaires pour réussir à arranger tout ce qui sera à la gloire de Dieu et favorable à l'ordre, au bien-être et à l'agrandissement de notre pays ; comme la prière commune est beaucoup plus agréable à Dieu, nous disposons :

Que dans toutes les églises de notre diocèse, un triduum solennel ait lieu les 12, 13 et 14 du présent mois, avec une exposition majeure de Sa Divine Majesté et la récitation du rosaire, suivie du chant des litanies majeures et d'un salve à la Vierge du Pilar, en ajoutant un Notre Père et un Ave Maria à l'Apôtre Jacques, et un autre au Saint Ange Gardien d'Espagne, et en terminant par la bénédiction du Saint Sacrement. Les autorités seront invitées à ces actes et la présence des fidèles sera demandée, en leur lisant cette Circulaire.

Segorbe, 6 octobre 1923.

† L'EVÊQUE

58. Enseignement de la religion

(B. Seg 43 [1923] p.149-153)

2220 L'ignorance de la religion divine, a dit le Pape régnant, est la plus grande tare qui afflige les nations catholiques⁹⁵⁵.

Pour connaître l'exactitude de cette affirmation, il suffit de jeter un coup d'œil à la société d'aujourd'hui. La plupart des chrétiens de notre époque ne connaissent pas les principaux dogmes de notre religion sacrée. Demandez à beaucoup d'entre eux en quoi consistent les mystères de la Sainte Trinité et de l'Incarnation du Fils de Dieu ; demandez-leur en quoi consiste l'auguste sacrifice de la Messe et à quoi servent les saints sacrements, et ils ne sauront pas vous répondre. Comme ces nouveaux convertis à qui saint Paul a demandé s'ils avaient reçu le Saint-Esprit, ils répondront : *Neque si Spiritus Sanctus est audivimus*⁹⁵⁶.

2221 L'ignorance des dogmes de la religion entraîne nécessairement l'ignorance des relations et des devoirs que l'homme a envers Dieu, envers son prochain et envers lui-même.

C'est ainsi que la piété disparaît et que les fidèles s'éloignent de plus en plus du temple ; c'est ainsi que l'égoïsme étouffe la belle vertu de la charité et que l'injustice se répand partout ; c'est ainsi que l'immoralité et la corruption envahissent tout et que l'homme, ne voulant que jouir des plaisirs et des délices sensuels, fait son bonheur en ce monde, cesse de regarder le ciel et devient comme les animaux bruts, comme le disent les livres saints : *Homo cum in honore esset non intellexit : comparatus est iumentis insipientibus et similis factus est illis*.

2222 Quel remède peut-on trouver contre un tel mal ? Rien d'autre qu'une instruction solidement chrétienne et purement catholique.

L'Eglise, fondée par Dieu pour éclairer tout homme qui vient en ce monde, n'a cessé, dès son origine, d'enseigner à tous les hommes la doctrine de l'Evangile par une prédication constante.

Mais parmi toutes les formes de prédication, la plus excellente, la plus importante et la plus nécessaire est sans aucun doute la Catéchèse ou l'enseignement du Catéchisme. Nous ne le disons pas nous-mêmes : c'est le Vicaire du Christ, Pie X, qui a prêché ces paroles : « L'œuvre du Catéchisme est la plus excellente à laquelle nous puissions nous consacrer ; mieux que prêcher et confesser et donner des missions, enseigner au Séminaire et autres ministères ».

Qu'y a-t-il donc d'étrange à ce que l'Eglise ait toujours considéré avec prédilection l'enseignement du Catéchisme ?

Cherchez dans toute la législation canonique et dans tous les temps et à toutes les époques, vous trouverez une multitude de dispositions qui prescrivent et enjoignent l'instruction catéchétique non seulement à ceux qui sont chargés du soin des âmes et aux simples prêtres, mais aussi à tous les fidèles des deux sexes.

Et si vous ne voulez pas vous donner tant de mal, parcourez notre législation diocésaine et vous verrez que non seulement nos constitutions synodales, mais aussi tous nos prédécesseurs dans l'Épiscopat ont inculqué l'importance et la nécessité de l'enseignement du catéchisme.

⁹⁵⁵Cf. AAS 12 (1920) p.299 ; AAS 15 (1923) p.327-329 ; AAS 16 (1924) p.332ss.

⁹⁵⁶Ac 19,2.

Nous pouvons citer, entre autres, le très illustre Monseigneur Aguilar, qui, anticipant les congrès catéchétiques et même les dispositions générales de l'Église qui font aujourd'hui partie du nouveau Code, a institué et réglementé la Confrérie de la Doctrine Chrétienne pour ce Diocèse.

Les ordinations données par Monseigneur Aguilar ont été substantiellement confirmées et ratifiées par les illustres Monseigneur Cerezo et Massanet, bien qu'elles aient été adaptées aux dispositions de l'Encyclique *Acerbo nimis*⁹⁵⁷ et à la publication du *Catéchisme* de Pie X.

En ce qui Nous concerne, nous ne souhaitons pas ajouter de dispositions à celles déjà mentionnées. Nous nous proposons seulement de les rappeler et de les confirmer en ordonnant leur observation.

2223 En vertu de cela, tous ceux qui sont chargés du soin des âmes dans ce Diocèse :

1. Ils enseigneront le catéchisme aux enfants pendant une heure, dans leurs paroisses respectives, le dimanche et les jours fériés.

2. Ils instruiront les enfants pour qu'ils reçoivent convenablement les sacrements de Pénitence et de Communion, comme le prescrivent les canons 1.320 y 1.331.

3. Le texte que tous les catéchistes utiliseront sera le bref catéchisme de Pie X.

4. Pour accomplir ce qui est ordonné dans le canon 1.333 ils expliqueront le catéchisme aux adultes le dimanche et les jours fériés, à l'heure plus à propos, pour que le peuple assiste, et dans un langage adapté à la capacité des fidèles.

5. Ils établiront dans leurs paroisses respectives, s'ils ne l'ont pas déjà fait, la Confrérie de la Doctrine Chrétienne, comme le prévoit le canon 711.

6. Les Archiprêtres veilleront particulièrement à l'observation des dispositions ci-dessus, et dans le rapport de leur visite aux paroisses de leur Archiprêtré, ils noteront le nombre de garçons et de filles qui fréquentent le catéchisme dans chaque Paroisse.

7. Nous exhortons vivement nos collaborateurs dans le soin des âmes à ne pas négliger la surveillance de l'éducation, comme ils en ont le droit par la Loi de l'Instruction Publique et le Règlement actuel, dont les articles les plus importants se trouvent dans le numéro 498 de notre Bulletin.

Enfin, nous rappelons à tous les prêtres de notre diocèse qui n'ont pas de cure d'âmes, et même aux simples fidèles, que par tous les moyens que leur suggère leur zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, ils doivent encourager, propager et prendre une part active à l'enseignement du Catéchisme, puisque c'est le principal moyen de contribuer à la véritable régénération de notre pays.

Segorbe, 2 novembre 1923.

† L'EVÊQUE

59. Cas de morale et de liturgie

(B. Seg 43 [1923] p.195-198)

2224 Vous tous, frères bien-aimés, savez combien le Prêtre a besoin de la science.

Les mots *Vos estis lux mundi*⁹⁵⁸ que Jésus-Christ a adressés aux Apôtres, nous ont été également adressés. Oui, nous sommes la lumière du monde. Nous devons donc éclairer les intelligences des mortels avec la doctrine céleste que Notre Divin Maître a apportée sur terre.

Mais comment réaliser cette illumination si nous sommes dépourvus de la science qui doit conduire les hommes sur les chemins splendides de la vérité et de la vertu ?

Nous avons besoin de la connaissance, oui, et nous devons nous efforcer de l'acquérir, de peur que la malédiction que Dieu a un jour adressée aux prêtres d'Israël par la bouche du prophète Osée ne tombe sur nous : *Quoniam tu scientiam reppulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi*⁹⁵⁹.

Mais quel type de science nous est demandé ? Non pas une science profane, étrangère à notre mission, mais la science par excellence, la science des sciences, la science des devoirs que les chrétiens de toutes sortes doivent croire et pratiquer pour atteindre la félicité éternelle.

2225 Et pouvons-nous, frères bien-aimés, acquérir et conserver cette science sans notre propre effort, sans un effort et une étude constante et attentive de notre part ? Il ne suffit pas, non, d'avoir appris les sciences ecclésiastiques ; il faut s'en souvenir souvent, car la mémoire oublie facilement ce qu'elle a appris une fois.

⁹⁵⁷Cf. PIE X : *Acerbo nimis* : ASS 37 (1905) p.613-625.

⁹⁵⁸Mt 5,14.

⁹⁵⁹Os 4,6.

Voir le nouveau Code, au canon 129, qui ordonne à tous les clercs de ne pas abandonner les études sacrées une fois qu'ils ont reçu le sacerdoce,

Afin de vous donner, par conséquent, vénérables frères, l'occasion d'être de plus en plus actifs dans l'étude et de vous conformer aux préceptes du Canon 131, nous avons décidé de rétablir dans notre cher Diocèse les conférences morales et liturgiques, interrompues pour des raisons indépendantes de notre volonté.

Nous venons donc ordonner qu'à partir du mois de janvier prochain, les conférences indiquées ci-dessus soient vérifiées mensuellement dans notre Diocèse comme suit : En raison des difficultés et des inconvénients que comporte la réunion des prêtres dans les Archiprêtres ou dans d'autres lieux centraux, les conférences seront écrites.

Tous les prêtres du Diocèse, à l'exception des Très Illustres Capitulaires, des Seigneurs qui composent le tribunal nommé ci-dessous et de ceux que pour juste raison ou cause Nous dispensons, enverront par écrit chaque mois à notre Secrétaire de Chambre, et avant le 20, la réponse au questionnaire et la solution des cas moraux et liturgiques, qui avec un préavis suffisant seront proposés dans le Bulletin Ecclésiastique du Diocèse.

L'obligation que nous venons d'imposer aux prêtres du clergé séculier sera également satisfaite par les religieux, même exemptés de notre juridiction, qui ont reçu de Nous des licences pour entendre les confessions, si les conférences morales et liturgiques ne sont pas tenues dans leurs maisons et couvents.

2226 Afin que les Conférenciers puissent savoir s'ils appliquent correctement les principes de la Théologie, la solution des cas moraux et liturgiques sera publiée dans le Bulletin du mois suivant celui au cours duquel la conférence a eu lieu.

De même, pour honorer les uns et encourager les autres, les noms de ceux qui ont reçu la première censure seront publiés dans le Bulletin susmentionné.

Les prêtres qui méritent la première qualification dans cinq ou six conférences, au cours de l'année, seront récompensés par une prorogation de licence ministérielle d'un an. Ceux qui l'ont mérité lors de dix ou douze conférences seront récompensés par la prorogation des licences pour deux ans.

Les Curés doivent invoquer les justifications obtenues par la première censure, afin qu'elles soient considérées comme des points de mérite.

D'autre part, si, ce qui n'est pas à craindre, un ou plusieurs prêtres omettent d'envoyer la conférence écrite sans motif valable et approuvé par Nous, ils seront punis de la perte ou de la réduction d'une ou deux années de licence, selon qu'ils auront omis cinq ou dix conférences.

Si ceux qui ne donnent pas les conférences sont des Curés, Nous prendrons les mesures appropriées conformément aux dispositions du canon 2.377 du Code de Droit Canonique.

Pour préparer les sujets des conférences, examiner les travaux des Conférenciers et les noter, nous avons nommé un tribunal composé des messieurs suivants : le Très Illustre M. Luis Morro, Chanoine Pénitencier ; le docteur Leonardo Pérez ; les licenciés Joaquín Hernández, Silvino Pérez et Lorenzo Cortés.

Segorbe, décembre 1923.

† L'EVÊQUE

60. Consécration de l'Espagne au Sacré-Cœur de Jésus

(B. Seg 44 [1924] p.73-74)

2227 Dans une des sessions des vénérables Métropolitains, ils sont convenus que les bons Espagnols devaient s'efforcer de commémorer chaque année l'événement honorable pour la religion et la patrie de la Consécration de l'Espagne au Sacré-Cœur de Jésus que notre Monarque catholique et bien-aimé fit le 30 mai 1919.

Nous ne nous attarderons pas sur le fait qu'il nous plaît que l'on se souvienne d'un événement aussi heureux et, pour le prouver, nous avons pris les décisions suivantes :

1. Dans toutes les églises et paroisses où se déroulent des offices pendant le mois de Marie, l'exercice du 30 se fera avec exposition de Sa Divine Majesté, et les curés et les responsables veilleront à ce que les fidèles reçoivent la Sainte Communion ce jour-là.
2. Exposé Sa Divine Majesté, sera lu l'acte de consécration qui est inséré ci-dessous.
3. Tous les catholiques sont invités à mettre des tentures le jour dit.

Les prêtres informeront leurs paroissiens, par les moyens qu'ils jugeront les plus appropriés, de nos souhaits, en les exhortant à les mettre en pratique.

En ce qui concerne la Sainte Église Cathédrale, le Très Illustre Chapitre accordera ce qui est pertinent.

Segorbe, 15 mai 1924,

† L'EVÊQUE

61. L'immodestie dans l'habillement

(B. Seg 44 [1924] p.97-100)

2228 Cinq ans environ se sont écoulés depuis que, dans notre pastorale de l'Avent, nous avons regretté le manque de modestie des femmes chrétiennes espagnoles.

Nous nous sommes grandement affligés des modes indécentes inventées à l'instigation de Satan pour perdre des âmes. Et après avoir souligné le préjudice moral et physique causé par les modes vestimentaires en vogue, nous avons exhorté les femmes chrétiennes à s'habiller modestement et décemment, selon le rang et la position de chacune, en fuyant toujours toutes les modes inconvenantes qui pourraient les rendre abominables aux yeux de Dieu, un objet d'horreur pour les anges et une cause de perdition pour les hommes.

Quel effet a produit notre exhortation pastorale ? Triste et douloureux de l'avouer, à en juger par ce que l'on peut voir dans nos rues et sur nos places, et même dans nos églises, notre voix est tombée dans l'oreille d'un sourd ; elle a été une voix prêchant dans le désert. Oui, ces modes indécentes ont augmenté, elles sont devenues très indécentes. Il semble que la phrase de saint Paul que nous avons citée : « *Que votre modération soit connue de tous les hommes* »⁹⁶⁰, ait été remplacée par celle-ci : « Que tous les hommes connaissent votre immodestie et votre insouciance ».

Et cette immodestie vestimentaire ne se voit pas seulement chez les femmes malheureuses qui ont perdu leur pudeur ; elle se voit chez des dames et des demoiselles qui s'indigneraient sûrement si on pouvait supposer autre chose que de l'honnêteté en elles : dames et demoiselles, dont quelques-unes font preuve de piété, ont leur nom inscrit dans quelque Congrégation mariale et portent le scapulaire ou la médaille de la Vierge, et peut-être se disent Filles de la Vierge Marie. Quelle manière inconsolable d'imiter la très pure, la très chaste et la très modeste Mère de Dieu !

2229 Comme si cela ne suffisait pas, l'audace de cette mode inconvenante va jusqu'à pénétrer dans le Temple du Seigneur pour attirer les regards moqueurs et lascifs et transformer la maison de Dieu, lieu de prière et de pénitence, en un lieu de dissipation et de péché.

De plus, vous verrez des dames et des demoiselles, à demi vêtues, s'approcher du genou pour faire le cierge au Saint Sacrement et s'avancer vers l'autel pour recevoir la Sainte Communion dans leur poitrine nue, c'est-à-dire l'Agneau sans tache, Celui qui se nourrit parmi les lys et les lis et qui a son plaisir à habiter parmi les vierges et les âmes chastes.

Ne pensez-vous pas, vénérables frères et chers fils, que c'est là l'abomination dans le lieu saint ? Ces profanatrices du temple chrétien auraient bien mérité que Jésus descende de l'autel, où il est réellement et vraiment présent, et qu'il les jette à coups de fouet de la maison de Dieu, comme il avait autrefois jeté les juifs du temple de Jérusalem.

2230 Afin de remédier à ces maux au mieux de nos capacités, nous avons décidé de prendre les mesures suivantes :

1. Que tous les prêtres, tant séculiers que réguliers, s'efforcent, du haut de la chaire, au confessionnal et dans les conversations privées, de réprover et de stigmatiser la mode immorale et indécente et d'inciter les femmes chrétiennes à ne pas la suivre et à se joindre à la Croisade de la Modestie Chrétienne, bénie par tous les prélats d'Espagne.

2. Les religieuses qui se consacrent à l'enseignement inculqueront à leurs élèves la modestie chrétienne et n'admettront pas dans leurs Collèges ceux qui se présenteront en vêtements indécents.

3. Nous prions les Maîtresses de notre Diocèse de coopérer à cette œuvre d'assainissement moral en renchérissant à leurs disciples la modestie dans le vêtement, principal ornement de la jeune fille et jeune chrétienne.

4. Les Curés et les autres Recteurs d'Églises fixeront aux portes ou aux portails de leurs églises respectives l'avis qu'ils recevront en même temps que cette Circulaire.

5. Tous les prêtres administrant la Sainte Communion refuseront la Sainte Communion aux dames et aux jeunes femmes qui se présentent dans des vêtements qui contreviennent aux dispositions de l'Annonce susmentionnée.

6. Les Curés et les Recteurs chargés principalement de l'application des dispositions de l'avis susmentionné se conformeront aux instructions privées qui leur seront communiquées afin d'assurer l'uniformité de l'appréciation des circonstances.

Segorbe, 1 juillet 1924.

† L'EVÊQUE

62. Règlement des responsables des Ermitages

(B. Seg 44 [1924] p.137-138)

2231 Pour éviter que la nomination des responsables des Ermitages existants dans les paroisses de notre Diocèse ne devienne politique à l'avenir, et pour empêcher l'ingérence d'autorités incompetentes qui causent tant de déplaisir à nos chers curés, nous avons confié à l'un des archiprêtres de notre Diocèse la formation d'un règlement qui remédierait à ces inconvénients.

En réponse à notre demande, l'Archiprêtre a rédigé le règlement demandé qui, quelque peu modifié et approuvé par Nous, est publié ci-dessous pour servir de norme aux curés qui ont des Ermitages dans leurs Paroisses.

Si un Curé estime qu'il est nécessaire ou opportun, compte tenu des circonstances particulières de sa Paroisse, de modifier ou d'ajouter quelque chose, il doit nous en informer par écrit.

Entre-temps, et jusqu'à ce que nous en décidions autrement, dans des cas particuliers, le Règlement sera obligatoire dans toutes les Paroisses de notre Diocèse.

† L'EVÊQUE

63. Jubilé de l'Année Sainte

(B. Seg 45 [1925] p.51-54)

2232 Notre Très Saint Père le Pape Pie XI, en publiant les grâces et les privilèges spirituels attachés aux visites des Basiliques de Saint Pierre, Saint Paul, Saint Jean de Latran et Sainte Marie Majeure à Rome, ne pouvait manquer, vu son cœur paternel, de penser à ceux qui ne peuvent pas venir personnellement dans la Ville Eternelle en cette année jubilaire, et c'est pourquoi, dans la Constitution *Apostolica numeri* 1961, il habilite les Ordinaires à commuer à cette classe de personnes les actes pieux requis pour obtenir le Jubilé.

Nous, faisant usage de cette faculté et en vue du bénéfice spirituel de ceux que Sa Sainteté a voulu favoriser par un privilège si singulier, tenant compte, en outre, des circonstances de notre Diocèse, faisons par la présente la commutation susmentionnée de la manière suivante :

2233 1. Aux moniales cloîtrées de notre diocèse, à leurs postulantes et novices et à celles qui vivent dans des monastères parce qu'elles sont au service de ceux-ci, Nous commuons les visites aux Basiliques susmentionnées en dix visites au Grand Autel de leur église, en priant à chacune la station majeure du Saint Sacrement et en priant pour les intentions spéciales proposées par le Pape en ce Jubilé ; en outre, les personnes susmentionnées pourront choisir n'importe lequel des confesseurs agréés, qui, dans la confession faite pour gagner le Jubilé, pourra les absoudre des péchés et des censures qui Nous sont réservés et qui sont réservés au Saint-Siège, sauf ceux qui sont réservés à ce dernier *specialissimo modo* et en cas d'hérésie formelle et extérieure, en imposant une saine pénitence et les sanctions canoniques qui peuvent être nécessaires, et dispenser les moniales des vœux privés qu'elles ont elles-mêmes prononcés après une profession solennelle et qui ne s'opposent pas à une observance régulière.

2. Aux religieuses de vœux simples, sans clôture, de droit pontifical ou diocésain, à leurs postulants et novices, aux pensionnaires ou demi-pensionnaires de leurs internats, à ceux qui vivent avec

961Cf. AAS 16 (1924) p.316-320.

eux avec domicile ou quasi-domicile dans la maison religieuse, nous faisons la même commutation et les mêmes conditions qu'à ceux mentionnés au numéro 1, nous procédons à la même commutation et aux mêmes conditions que celles mentionnées au numéro 1, et le confesseur élu peut également commuer les vœux privés, sauf ceux réservés au Saint-Siège ou au Pontife Romain, qu'ils ont émis, même sous serment, et, une fois commués, les absoudre.

3. Aux fidèles des deux sexes qui, pour cause de maladie ou de santé délicate, ne peuvent pas se rendre à Rome pendant l'année jubilaire, ou ne peuvent pas accomplir les visites prescrites dans les basiliques patriarcales qui s'y trouvent ; aux malades permanents, gratuits ou rémunérés, dans les hôpitaux ; aux travailleurs qui, vivant de leur travail, ne peuvent pas le quitter pour autant de jours que le voyage à Rome exige ; Nous commuons les visites prescrites pour les pèlerins aux dix visites mentionnées au numéro 1, à faire dans la Sainte Église Cathédrale par les paroissiens de cette ville, et dans la Paroisse ou l'Assistance Paroissiale respective par les paroissiens de chacune d'elles, et dans les églises des prisons par ceux qui y sont détenus. Le confesseur peut recommander à ceux qui ne peuvent pas aller à l'église de faire ces visites à d'autres actes pieux, à sa discrétion.

2234 Enfin, nous avertissons que pour gagner le Jubilé il est nécessaire, comme indiqué ci-dessus, de faire une confession spéciale suivie de la réception de la Sainte Eucharistie, faite à cet effet, ni l'annuelle ni l'invalidé ne suffisant, et de prier aux intentions du Souverain Pontife, et qu'en répétant les visites et les œuvres pieuses imposées, ils peuvent le gagner deux fois dans la présente année.

Nous exhortons tous nos paroissiens à ne pas gaspiller l'occasion qui leur est offerte par l'année en cours de conserver des mérites de sanctification, soit en participant à l'un des pèlerinages à la Ville éternelle, soit, pour ceux qui ne le peuvent pas, en profitant des dispositions de la présente Circulaire.

Segorbe, 25 février 1925.

† L'EVÊQUE

64. Projet de travaux à la Cueva Santa⁹⁶²

(B. Seg 45 [1925] p.144-146)

2235 Nous étions en train de passer quelques jours au Sanctuaire de Notre Dame de la Cueva Santa lorsque les Pères Carmes en charge du Sanctuaire nous ont parlé du projet qu'ils avaient pour la construction d'un petit temple à Notre Dame et nous ont montré le dessin des stations pour les quinze mystères du Rosaire qui, à notre initiative et suggéré aux dits religieux en une autre occasion, sont prévus pour être érigés sur la route menant du Sanctuaire à la Croix.

L'idée du petit temple, telle qu'elle nous a été présentée, et le dessin des stations ont mérité notre approbation, et en même temps que nous avons dédié des phrases d'encouragement aux Pères Carmes du Sanctuaire, pour que les deux projets soient bientôt une réalité qui soit en l'honneur de la Sainte Vierge, nous leur avons promis notre aide particulière, et je ne sais pas si nous avons promis plus que nous aurions dû, nous croyons que non, puisque nous avons promis en même temps celle de notre clergé et de nos diocésains.

À tous ceux qui visitent l'image unique de Notre-Dame de la Cueva Santa dans sa Grotte tout aussi unique, deux choses leur viennent à l'esprit comme étant nécessaires : une meilleure disposition du petit temple, afin que la Vierge puisse être contemplée depuis toutes les parties de la Grotte, et la disparition des arcs qui existent là sans aucun avantage et au détriment de la perspective de la Grotte. Eh bien, le petit temple prévu tend à satisfaire ces deux desiderata.

2236 De même, dans un sanctuaire marial, comme c'est le cas de Montserrat, de l'importance de celui-ci, les stations du Saint Rosaire manquent pour satisfaire la piété des fidèles qui voudraient pratiquer cette dévotion à la Vierge, en ayant en vue les mystères du Rosaire, et l'érection des stations prévues est une tentative pour y pourvoir.

Laisser tout cela à la Communauté chargée du service spirituel du Sanctuaire serait un peu moins que renoncer à voir ces besoins satisfaits, car il faudrait de nombreuses années pour que les Pères les réalisent ; car si tous ceux qui visitent aujourd'hui la Vierge ne peuvent que reconnaître que, depuis le peu de temps que ces Pères sont là, ils ont apporté des améliorations importantes, et en prévoient encore d'autres pour rendre plus agréable le séjour de ceux qui viennent au Sanctuaire, celles qui nous concernent ne peuvent et ne doivent pas être l'œuvre des seuls religieux.

⁹⁶²Le Sanctuaire de la Cueva Santa a été obtenu par L. Amigó le 13 janvier 1912, et remis aux Pères Carmes le 3 avril 1922.

Nous avons déjà indiqué qu'ils ne peuvent pas l'être, en soulignant les nombreuses années qui devraient s'écouler avant qu'ils ne puissent être réalisés, et le fait qu'ils ne doivent pas être les seuls à être réalisés est dû au fait que dans de tels projets, l'objectif exclusif d'honorer Notre Dame de la Cueva Santa est poursuivi, et cela doit être l'œuvre de tous ses amoureux. Ceux d'entre nous qui appartiennent au diocèse de Segorbe ne peuvent pas permettre que d'autres villes qui n'en font pas partie contribuent à cette œuvre en l'honneur de la Sainte Vierge, alors que nous n'apportons pas notre contribution.

2237 Cette circulaire a pour but de lancer un appel à nos chers diocésains pour qu'ils contribuent par leurs aumônes aux œuvres que nous leur faisons connaître, et nous espérons que tous les curés et prêtres feront de la propagande dans leurs paroisses et parmi leurs connaissances, afin que tous, avec peu ou beaucoup, puissent être associés à cet hommage d'amour à la Sainte Vierge.

Nous souhaitons que la première station du Très Saint Rosaire porte l'inscription qu'elle a été construite par le Prélat et le Clergé du Diocèse, et pour faciliter les dons aux prêtres, bien que Nous nous efforcions de les trouver, Nous proposons qu'ils célèbrent une messe à notre intention et dans ce but (pas les secondes messes quand elles sont dites, car elles ont un but spécifique), car si Nous parvenons à trouver une allocation pour eux, Nous l'appliquerons à cette fin et ainsi l'effort financier qui leur est demandé sera plus supportable.

Tous les dons collectés dans les Paroisses, ainsi que toutes les Messes célébrées à cette intention, seront envoyés à notre Secrétariat de Chambre, où la liste des dons sera ouverte.

Segorbe, 10 novembre 1925.

65. Jubilé de l'Année Sainte

(B. Seg 46 [1926] p.85-87)

2238 La Sainteté du Pontife régnant, donnant une nouvelle preuve de son désir de sanctification des âmes, a daigné, par la Constitution pré-insérée *Servatoris Iesu Christe*⁹⁶³, du 25 décembre dernier, étendre à l'ensemble du monde catholique les grâces et les privilèges du Jubilé maximum, dont on pouvait jouir dans la Ville éternelle au cours de l'année écoulée.

En vertu de cette extension, donc, tous les fidèles de l'un ou l'autre sexe qui, pendant le reste de l'année en cours, désirent obtenir ces grâces, ce à quoi nous les exhortons vivement, peuvent le faire aux conditions suivantes :

1. Le Jubilé peut être gagné deux fois, une fois pour soi ou pour les âmes des défunts et une fois pour les âmes des défunts seulement.

2. La confession et la communion sont requises, mais la confession et la communion de Pâques ne sont pas valides.

3. Pendant cinq jours, continus ou interpolés, et dans chacun d'eux, l'église principale et trois autres doivent être visitées, étant désignées pour les visites dans la ville de Segorbe, en plus de la Cathédrale, celles des paroisses de Santa María et San Pedro et l'église du Séminaire Diocésain.

Pour les autres Paroisses, nous laissons à la discrétion de chaque Curé, ou de celui qui le remplace, d'indiquer en plus de la Paroisse, les trois autres églises ou oratoires publics que leurs paroissiens doivent visiter, et s'il n'y a pas ce nombre, les quatre visites quotidiennes se feront dans la Paroisse, s'il n'y a que celle-ci, ou dans le plus grand nombre de lieux sacrés, s'il y en a plus d'un, mais pas quatre, ou, même s'il y en a, les distances sont grandes.

4. Ce serait un grand plaisir pour Nous que dans toutes les paroisses les paroissiens fassent des visites solennelles en commun et par les rues, et pour les personnes qui le font, présidées par le Curé ou un autre prêtre délégué ; ne désignant que deux jours de visites pour célébrer le Jubilé, et trois jours de visites pour ceux qui pour une raison ou une autre leur Paroisse limite la solennité à l'intérieur du temple, mais faisant les visites en commun pour ceux qui s'y trouvent.

Pour les étudiants du Séminaire et les étudiants externes et internes des Collèges d'enseignement, les associations pieuses et les confréries, s'ils décident de célébrer le Jubilé en commun, nous indiquons les mêmes jours de visites que, selon le cas, nous avons indiqués pour quand elles sont faites de cette façon et publiquement ou à l'intérieur du temple.

5. Les religieux et religieuses, cloîtrés ou non, et les élèves qui vivent avec eux, pourront profiter du Jubilé en visitant leur propre église quatre fois par jour pendant cinq jours continus ou interpolés, et si

⁹⁶³Cf. AAS 17 (1925) p.611-618.

l'un d'entre eux se trouvait dans l'impossibilité de faire ces visites, le prélat régulier ou le confesseur pourra et devra réduire le nombre de visites ou les commuer en œuvres de religion ou de piété.

6. Les curés ou ceux qui en tiennent lieu peuvent, selon les circonstances de choses ou de personnes, réduire le nombre des visites, séparer en plusieurs jours celles qui sont prescrites pour une seule journée, commuer en œuvres pieuses ceux de leurs paroissiens qui, en raison d'empêchements dus à la maladie, à l'âge ou à la nature du travail auquel ils se livrent, s'ils sont journaliers, jugent opportun.

Enfin, Nous exhortons tous les confesseurs à fixer leur attention sur la Constitution susmentionnée, afin qu'ils gardent à l'esprit les pouvoirs qu'elle leur accorde, et Nous ordonnons aux curés et aux responsables des églises de lire cette circulaire aux fidèles une fois par mois pendant les mois restants de l'année, le premier dimanche, en leur expliquant en même temps en quoi consiste la grâce du Jubilé et les conditions requises pour l'obtenir.

Segorbe, 20 avril 1926.

† L'EVÊQUE

66. Prières pour la paix au Mexique

(B. Seg 46 [1926] p.131-132)

2239 Nous unissant aux vœux du Saint-Père, rappelés par le Très Eminent Nonce Apostolique dans la lettre précédente, nous ordonnons aux Révérends Curés et Recteurs des Églises, même des religieux et religieuses, d'adresser au Très-Haut, le premier jour du mois d'août prochain, des prières publiques demandant que les persécutions dont ils sont l'objet de la part des pouvoirs de cette République cessent pour nos frères les catholiques du Mexique et que la paix spirituelle, si nécessaire aux individus et aux nations, se fasse bientôt jour pour eux. Exhorte les fidèles à s'unir à ses prières, et que Dieu fasse en sorte que les persécuteurs de la nation sœur parviennent à comprendre l'indignité de leur conduite, afin qu'ils puissent s'en repentir, effaçant ainsi le stigmate honteux qui est tombé sur leur histoire.

Segorbe, 20 juillet 1926.

† FR. LUIS, EVÊQUE

67. Centenaire de Saint Jean de la Croix

(B. Seg 47 [1927] p.63-64)

2240 Nous adhérons de tout cœur à ce que nous propose notre vénérable Frère l'Evêque de Ségovie dans la précédente lettre, et nous prêtons volontiers le concours qu'Il nous demande pour que le centenaire de la Canonisation du grand ascète et docteur espagnol Saint Jean de la Croix soit digne de l'un des saints les plus prévenants de notre patrie.

Nous demandons le même soutien à nos chers diocésains, en les encourageant à visiter la tombe du Saint cette année et à contribuer par leurs aumônes afin que le mausolée soit aussi riche matériellement que les restes qu'il contiendra sont riches spirituellement.

Comme nous le demande notre vénérable Frère, nous accordons 50 jours d'indulgence à tous ceux qui contribuent par leurs aumônes à l'œuvre du sépulcre.

Et si, dans l'une des églises ou des couvents de ce Diocèse, il existe un souvenir plus ou moins directement lié à Saint Jean de la Croix et facilement transportable, nous donnons notre autorisation pour qu'il soit apporté à l'exposition qui aura lieu à Ségovie, bien que nous devions avoir connaissance au préalable du souvenir en question.

Afin qu'il y ait un organisme dans le Diocèse qui s'entende avec le central, nous sommes venus nommer le Conseil qui est ensuite inséré.

Segorbe, 11 avril 1927.

† L'EVÊQUE

68. XXVe anniversaire d'Alfonso XIII

(B. Seg 47 [1927] p.69-71)

2241 Le 17 de ce mois marque le 25e anniversaire du règne d'Alfonso XIII. Pour tout historien impartial, les événements qui se sont déroulés dans notre pays pendant cette période et dans lesquels la monarchie est intervenue plus ou moins directement, seront une indication que notre monarque a toujours été en eux digne de la hiérarchie qu'il détient et a toujours eu en vue le bien de l'Espagne.

Les succès du Roi, qui ont suscité tant de sympathie et d'admiration parmi ses sujets, ainsi que parmi les étrangers, sont la preuve irréfutable d'une providence spéciale de Dieu à son égard, notoirement manifestée à sa naissance et ensuite en le délivrant des pièges de ses ennemis le jour de son mariage et en diverses occasions ; de toutes nos chères connaissances diocésaines⁹⁶⁴.

Il a répondu à cette prédilection divine particulière pour notre Monarque catholique par sa piété et son adhésion filiale au Roi des Rois et Seigneur de ceux qui dominent et à son Église, tant dans sa vie privée que publique, le prouvant par des actes aussi beaux que la consécration de l'Espagne au Cœur de Jésus au Cerro de los Angeles⁹⁶⁵ et la visite à notre Très Saint Père le Pape Pie XI.

Il est donc juste, en tant qu'Espagnols et en tant que catholiques, que nous nous associions en ce jour à la liesse que doit connaître toute l'Espagne et que nous priions en même temps Dieu de continuer à assister le roi Alphonse XIII de ses lumières divines et de sa providence particulière.

A cela nous invitons nos bien-aimés diocésains, et pour le mettre en pratique nous disposons ce qui suit :

1. Dans toutes les Messes célébrées le 17 de ce mois, nos vénérables prêtres diront la prière « *Pro Rege* ».

2. La Messe conventuelle de ce jour, tant dans la Cathédrale que dans les Paroisses, se déroulera avec l'exposition de Sa Divine Majesté, après quoi le *Tedeum* sera chanté et la bénédiction sera donnée.

Les Recteurs des Églises informent en temps utile leurs paroissiens de ces services spéciaux et de l'intention de ces services, en les invitant à y participer, ainsi qu'en invitant de manière particulière les Autorités.

Segorbe, 2 mai 1927.

† L'EVÊQUE

69. Persécution religieuse au Mexique

(B. Seg 48 [1928] p.3-8)

2242 La cruauté de la persécution subie par nos frères les ardents catholiques du Mexique est connue de vous tous, fils bien-aimés. Dans cette République, fille de l'Espagne, les scènes de haine contre le Christ, dont les premiers siècles de l'Église ont été témoins, sont ravivées par le maçonnerisme, mais la grâce divine avec son aide toute-puissante, aujourd'hui comme alors, fait mourir les martyrs mexicains dans les prisons et dans leurs maisons, à la ville et à la campagne, en confessant le Christ-Roi avec la même force que les chrétiens des catacombes le confessaient devant les empereurs romains.

La persécution sanglante du Mexique est doublement douloureuse à nos cœurs, dans la mesure où elle est dirigée contre des frères doublement aimés, comme catholiques et comme fils de la commune Mère Espagne, et nous serions étonnés de ne pas savoir la valeur qu'il faut accorder à des phrases plus ou moins belles, mais en désaccord avec les faits, pour voir cela, nonobstant la multitude et l'énormité des crimes commis par la tyrannie mexicaine au nom de la liberté et au siècle de toutes les tolérances contre cette même liberté, que, malgré le fait que notre Très Saint Père le Pape Pie XI ait à plusieurs reprises crié contre de telles horreurs et les ait qualifiées de barbares et d'indignes d'un pays civilisé (Discours consistorial du 20 décembre 1926)⁹⁶⁶ l'intervention plus ou moins amicale au nom de la charité politique des nations civilisées, d'ailleurs chrétiennes et catholiques, ou du moins de celles de la même race, ne se manifeste même pas d'une manière patente, pour mettre fin à une persécution dont le seul but est d'effacer tout ce qui porte le nom de catholiques, soit individus, soit institutions.

⁹⁶⁴L'attentat, survenu le jour du mariage, le 31 mai 1906, coûta vingt morts et plus de cent blessés.

⁹⁶⁵Cette consécration a eu lieu le 13 mai 1919.

⁹⁶⁶Cf. AAS 18 (1926) p.515-517.

2243 Mais si l'indignation devant ce spectacle jaillit de toute poitrine vraiment catholique, spectacle que nous qualifierons de lâcheté collective, que cette indignation, fils bien-aimés, ne freine pas les élans d'amour du cœur, mais qu'elle soit un stimulant pour ressentir plus vivement les douleurs et les calamités dont souffrent nos frères, et affirmer le dessein de les aider par nos prières pour que Dieu leur donne la force, et de leur manifester d'une manière tangible notre modeste secours. C'est cette dernière forme de coopération que nous allons vous proposer, convaincus que vous l'accepterez avec amour et enthousiasme.

Vous n'ignorez pas que l'illustre Épiscopat du Mexique est dispersé, incapable d'occuper ses sièges, ni de veiller et de diriger le troupeau que le Souverain Pontife a confié à son zèle apostolique, et que ce ne sont pas seulement les pasteurs, mais cette portion choisie d'auxiliaires dans le ministère des âmes, le clergé, qui ont dû aussi abandonner la République ou se cacher pour ne pas être victimes de la balle tirée par une main perfide.

Cathédrales, maisons rectoriales et édifices ecclésiastiques fermés ou transformés en bureaux laïcs et ateliers, c'est ce que l'on voit au Mexique.

2244 Mais la Divine Providence, qui, si elle essaie, n'abandonne pas, a trouvé les moyens de déjouer ce plan diabolique, et à cette fin a suggéré l'idée que les séminaristes mexicains viennent en Espagne pour continuer leurs études, là où il est impossible de les faire, et que la préparation adéquate des futurs évangélisateurs de la République ne souffre pas d'interruption, idée présentée à l'épiscopat espagnol et par ce dernier unanimement et généreusement acceptée et déjà mise en exécution.

Deux de ces séminaristes sont dans notre Séminaire depuis le 11 de ce mois, et en nous les présentant, nous n'avons pu que les embrasser et embrasser en eux tous les braves catholiques mexicains. Tous deux viennent du séminaire du Diocèse de Tepic, où ils étaient étudiants de la première année de Philosophie, et leur vénérable Prélat, en nous les envoyant, nous dit qu'il les confie à la générosité de Mère Espagne et au zèle de son épiscopat.

Il n'y a pas de doute que notre Séminaire, qui entretient la plupart de ses élèves presque gratuitement, si l'on tient compte des maigres pensions qu'ils versent, pourrait se charger et se charge de l'entretien et de la fourniture de vêtements, de livres et de tout ce qui est nécessaire pour ceux, à partir de ce moment-là, nos fils, séminaristes mexicains, mais nous voudrions qu'en rentrant dans leur diocèse au jour que la Divine Providence a fixé, ils puissent dire à leur Prélat : « Seigneur, tu nous as confiés à la générosité de Mère Espagne et elle n'a pas déçu notre espérance. Le Séminaire de Segorbe nous a accueillis avec amour, ses supérieurs nous ont traités dès le premier instant comme des fils et les étudiants comme des frères, et dans le Diocèse, dans sa pauvreté, prêtres et fidèles ont rivalisé pour contribuer à toutes nos dépenses ».

C'est ce que nous voudrions qu'ils disent, et nous sommes persuadés que cela doit arriver, et à cette fin nous ordonnons que dans toutes les églises de notre Évêché, le 12 février, anniversaire du couronnement de Sa Sainteté Pie XI, qui souffre tant, par cette notre Circulaire aux fidèles et aux curés, les exhortent à faire une aumône à cet effet, si petite soit-elle, afin que tous puissent la donner, et un compte-rendu de la recette sera donné, dans le reste du mois, au notre Secrétariat de Chambre, ce qu'ils ne manqueront pas de faire, même si le résultat de la collecte, auquel nous ne nous attendons pas, était négatif.

Segorbe, 15 janvier 1928.

† L'EVÊQUE

70. Pèlerinage de malades à Lourdes

(B. 48 [1928] p.53-54)

2245 Le Très Éminent Archevêque de Valence, notre vénérable et bien-aimé métropolitain, a publié une Allocution, qui est insérée ci-dessous, invitant et encourageant ses fidèles diocésains à participer au pèlerinage.

En la faisant nôtre, en ce qui concerne nos chers fils de ce Diocèse, c'est avec un grand intérêt que nous leur recommandons d'y prendre part, puisque le souhait de l'« Hospitalité valencienne de Notre-Dame de Lourdes » est qu'elle ne soit pas exclusive au diocèse de Valence, mais qu'elle s'étende et prenne racine dans tous les autres diocèses qui composent la province ecclésiastique.

† L'EVÊQUE

71. Journée de la Presse Catholique

(B. Seg 48 [1928] p.85-88)

2246 Une fois de plus, conformément aux souhaits du Très Eminent Cardinal Primat, nous devons nous tourner vers nos chers diocésains pour attirer leur attention sur l'importance et la nécessité de promouvoir la « Bonne Presse » dans notre pays.

Après avoir beaucoup écrit sur le sujet, et après ce que l'expérience nous a appris dans la contemplation de faits nouveaux, dans lesquels la presse joue un rôle si important, il est inutile de répéter les raisons, car il serait impossible d'en donner de nouvelles qui rappelleraient le besoin de l'Espagne d'une Presse qui, ayant pour guide les enseignements de l'Eglise, serait le porte-parole des véritables besoins nationaux, sans buts partisans, en même temps qu'une digue pour s'opposer à tant de faussetés que la mauvaise presse répand au discrédit de la Religion et de la Patrie, et c'est comme exemple de cela qu'on vient de nous parler du faux événement qui s'est envolé comme ayant eu lieu à Valladolid et dont, grâce aux efforts de la Bonne Presse, toutes les personnes sensées ont été persuadées qu'il était une pure invention.

Et bien que ce soit là l'office de la Bonne Presse, celui de réfuter les espèces calomnieuses, chose si importante pour le bon renom de la Religion et de la Patrie, ce n'est pas tout, ni la chose principale, mais, comme le dit le Très Eminent Cardinal Primat dans son discours, qui a été publié dans le numéro 6 du Bulletin de cette année : plus la Presse est catholique, et plus elle est répandue dans le peuple, plus elle exercera sans doute d'influence sur l'éducation chrétienne des esprits et des cœurs, plus chrétiennement elle façonnera les mœurs publiques, plus exactement elle orientera l'opinion des masses vers le bien commun, plus puissamment elle freinera les progrès du mal, et plus courageusement elle défendra la bonne cause.

Faisons donc tout ce qu'un bien aussi grand que celui de la bonne presse exige de nous, pour qu'il soit pleinement réalisé, et prions, propageons et aidons par nos dons à la promotion de la Journée de la Presse Catholique, et si cela en tout temps, spécialement le 29 de ce mois, qui est le jour spécialement désigné pour elle.

Nos bien-aimés Curés et Prêtres, afin d'encourager les fidèles à la pratique de ces trois buts que ladite journée⁹⁶⁷ entend remplir, qu'ils s'efforcent de leur en parler dans le sermon doctrinal du dimanche précédent, afin de préparer leur esprit, en les encourageant à communier le jour des Saints Apôtres Pierre et Paul et à contribuer avec leurs aumônes à la collecte qui sera faite dans toutes les paroisses.

Nous attendons beaucoup du zèle de la Commission diocésaine de la « Bonne Presse » et de la collaboration des Curés et des Prêtres, qui ne sont pas moins intéressés aux trois buts de la « Journée de la Presse Catholique », et nous promettons que notre diocèse ne diminuera pas la place que, malgré sa pauvreté, il maintient, c'est-à-dire qu'il est un de ceux qui, chaque année, augmentent le montant de la collecte pour la « Bonne Presse ».

Après le 29, tous les Curés et ceux qui sont également chargés de la collecte rendront compte à notre Secrétariat de Chambre et du Gouvernement de ce qui a été collecté.

Segorbe, 5 juin 1928.

† L'EVÊQUE

72. Consécration au Sacré-Cœur de Jésus

(B. Seg 48 [1928] p.88)

2247 Notre Très Saint Père le Pape Pie XI, dans la belle encyclique qu'il a publiée le 8 mai dernier sur l'expiation commune due au Très Sacré-Cœur de Jésus, ordonne que chaque année, en la fête du Très Sacré-Cœur⁹⁶⁸, qu'il élève au rite de première classe avec octave, l'acte de réparation qu'il insère à la fin de ladite Encyclique, soit récité solennellement dans tous les temples du monde entier.

⁹⁶⁷Cf. supra, 2183.

⁹⁶⁸Cf. PIE XI : *Miserentissimus Redemptor* : AAS 20 (1928) p.165-178.

2248 Par la présente, nous organisons donc cette année et à venir l'acte de consécration qui est copié à la fin de cette circulaire à la fin de la Messe Majeure qui est dit lors de la célébration de la fête indiquée, les curés et les responsables des églises, ainsi que ceux qui sont à la tête des couvents et des maisons religieuses, exposer Sa Majesté Divine pour la récitation de cet acte de réparation.

Segorbe, 5 juin 1928.

† L'EVÊQUE

73. Journée missionnaire du Domund

(B. Seg 48 [1928] p.129-132)

2249 Notre Très Saint Père le Pape Pie XI, par rescrit du 14 avril 1926, a prescrit que l'avant-dernier dimanche d'octobre soit célébrée chaque année dans tous les Diocèses, Paroisses et Instituts Catholiques une Journée Missionnaire de Prière et de Propagande pour la conversion des infidèles, laissant à la prudente discrétion des Ordinaires le soin d'ordonner la manière d'exécuter sa souveraine disposition.

Faire en sorte que le clergé et les fidèles fixent leur attention sur l'importance des Missions et sur l'obligation qu'a tout vrai chrétien de coopérer à l'œuvre du Christ, c'est-à-dire à l'œuvre pour laquelle le Verbe éternel s'est incarné dans le sein très pur de Marie Très Sainte et s'est humilié au point de prendre la forme d'un Serviteur et de porter toutes les iniquités des hommes et de souffrir la mort de la Croix pour nous racheter de la servitude du péché et de l'enfer pour le péché mortel mérité. Une œuvre divine que les missionnaires poursuivent, en enseignant aux infidèles la doctrine du Christ et en les régénérant avec l'eau salulaire du baptême ; de faire connaître à tous l'œuvre de la Propagation de la Foi, la première, selon l'expression du Souverain Pontife lui-même, des œuvres fondées pour l'aide aux missions, et de s'y associer par leurs prières et la modeste contribution réservée au but indiqué, et qu'ils puissent ainsi (outre qu'ils méritent la récompense incomparable que Jésus-Christ a promise à ceux qui facilitent l'œuvre de ses apôtres et procurent un bien au-delà de toute considération à leurs malheureux frères assis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort), les très nombreuses indulgences plénières et partielles accordées aux membres d'une si sainte Œuvre par les Pontifes romains, qui l'ont approuvée et bénie dès sa fondation ; d'établir, enfin, une croisade universelle qui obligera le Très Saint Cœur de Jésus à accélérer la reconnaissance de sa royauté par l'ensemble de l'humanité, royauté dont l'Église célèbre la fête le dernier dimanche d'octobre. Tels étaient les objectifs que Sa Sainteté avait à l'esprit lorsqu'il a ordonné la célébration de la Journée Missionnaire à laquelle nous nous référons, ce qui n'exclut pas d'autres journées missionnaires qu'il pourrait juger appropriées pour être célébrées par certaines localités de l'Union Missionnaire du Clergé.

2250 Bien que notre Diocèse connaisse depuis de nombreuses années la Sainte Œuvre de la Propagation de la Foi et, compte tenu de sa petitesse et de sa pauvreté parmi les Diocèses d'Espagne qui coopèrent à une œuvre aussi méritoire, il y a encore beaucoup de Paroisses qui ne contribuent pas à une fin aussi méritoire, et il est très opportun que pas une seule d'entre elles ne manque de le faire ; car cela ravivera et donnera une nouvelle lumière à la foi tiède et affaiblie de certains, en récompense de la lumière que leurs prières et leurs aumônes allumeront parmi les incroyants.

Par conséquent, conformément à la prescription de notre Très Saint Père, nous ordonnons à tous les curés ou responsables d'églises de célébrer la Journée Missionnaire susmentionnée l'avant-dernier dimanche d'octobre, en l'organisant avec le plus grand soin possible, pour laquelle les instructions appropriées seront données dans le prochain numéro du Bulletin, et le Bureau diocésain de la Propagation de la Foi leur fournira le matériel de propagande.

Et nous exhortons les instituts religieux de vie contemplative à multiplier leurs prières au Très-Haut, afin qu'il rende féconde l'œuvre des Missionnaires et de leurs coopérateurs, en hâtant l'heure où les brebis dispersées entreront dans la bergerie du Pasteur suprême des âmes et où il n'y aura plus dans le monde qu'une seule bergerie et un seul Pasteur.

Et des instituts de vie active, qui heureusement ont aussi leurs missionnaires, nous espérons qu'ils mettront dans l'accomplissement de la souveraine disposition pontificale tout le zèle, l'activité et la sagesse dont ils ont donné de si constantes preuves, et qu'ils persuaderont les fidèles par leurs prédications et leurs conseils de coopérer à la plus grande Œuvre de la Propagation de la Foi, si hautement recommandée par le Vicaire du Christ.

Segorbe, 6 septembre 1928.

† L'EVÊQUE

74. Congrès Marial Hispano-américain de Séville

(B. Seg 48 [1928] p.189-190)

2251 Personne dans notre Diocèse n'ignore que l'illustre ville de Séville se prépare à accueillir l'année prochaine l'exposition Ibéro-Américaine qui, en plus de mettre en évidence les progrès matériels colossaux réalisés dans la Péninsule et dans les nations d'outre-mer par les Espagnols et les Portugais civilisés, servira à renforcer les liens d'union qui ne devraient jamais être rompus entre les peuples frères.

A cette occasion, Son Excellence l'Archevêque de Séville a eu l'heureuse initiative de convoquer un Congrès Marial Hispano-Américain pour célébrer l'amour des gens de notre race pour leur Souveraine Céleste, et pour proposer les moyens de contrer les tendances démoralisantes de la société actuelle, qui ne peuvent être arrêtées que par l'imitation de ses vertus et par la protection maternelle de Sainte Marie.

Notre Saint-Père Pie XI en a béni l'idée ; les Révérends Prélats des nations intéressées par l'exposition l'ont reçue avec un singulier plaisir et tous ceux qui veulent coopérer à l'exaltation de la Mère de Dieu en sont satisfaits.

Nous avons confiance que notre Diocèse, véritable patrimoine de Marie, répondra à sa glorieuse histoire, et dans ce but nous encourageons le zèle des Curés, des Prêtres et de tous les fidèles à souscrire comme membres et à procurer des souscriptions des associations et des confréries, ainsi que des particuliers, à un si digne Congrès.

Nous caressons l'illusion que la petitesse du Diocèse ne sera pas un obstacle pour qu'il se manifeste comme l'un des plus enthousiastes et fervents, et nous demandons au Seigneur de répandre d'abondantes grâces sur ceux qui contribuent au succès d'une entreprise aussi louable.

† L'EVÊQUE

75. Année jubilaire de Sa Sainteté Pie XI

(B. Seg 49 [1929] p.21-22)

2252 Les Très Révérends Métropolitains, présidés par Son Excellence le Cardinal Primat, ont très sagement convenu que l'Espagne devait solenniser d'une manière spéciale l'année jubilaire de notre Très Saint Père le Pape Pie XI, heureusement en règne.

À cette fin, ils ont proposé divers actes, qui seront exécutés au cours de l'année, comme des collectes pour le Denier de Saint-Pierre, Pèlerinages à Rome et d'autres ; mais le premier à célébrer ; et d'une manière solennelle, est la soi-disant Journée du Pape, qui est celui de son exaltation au Trône Pontifical, qui a sa date le 12 des courants.

Ce jour-là, mardi gras, nous espérons que tous les catholiques de notre cher Diocèse élèveront leurs prières vers le ciel, et qu'en même temps les associations pieuses et les œuvres sociales catholiques exprimeront leur soutien fervent et filial au Saint-Père par l'intermédiaire de sa Secrétaire d'État.

Dans notre Sainte Église Cathédrale, en accord avec notre Très Illustre Chapitre, dont le désir est de donner de la solennité à ce jour du Pape, nous avons convenu de célébrer une Messe de Communion, une autre Messe solennelle, à la fin de laquelle, avec Sa Divine Majesté exposée, on chantera un *Tedeum* solennel, et l'après-midi, avec le Seigneur exposé, on chantera le Trisagion et il y aura un sermon. Les autorités sont invitées à tous ces événements.

A ceux à qui nous adressons cette circulaire nous exhortons à organiser dans leurs églises des manifestations similaires à celles de notre Cathédrale, dans la mesure de leurs possibilités, le 12, et à essayer par tous les moyens d'encourager leurs paroissiens et leurs fidèles à soutenir nos vœux.

Segorbe, 8 février 1929.

† L'EVÊQUE

76. Décès de la reine María Cristina

(B. Seg 49 [1929] p.24-25)

2253 Le décès inattendu de Sa Majesté la Reine Mère María Cristina est connu de tous nos chers clercs et fidèles, sa perte ayant rempli de tristesse tous les bons Espagnols, qui appréciaient ses bonnes qualités de souveraine et de mère chrétienne.

L'Église espagnole, qui par ses pasteurs lui a rendu l'hommage dû auquel elle avait droit en proclamant les vertus de cette Reine de son vivant, demande maintenant à ses fidèles fils de lui rendre le meilleur hommage qui puisse lui être rendu après sa mort, celui de leurs prières pour son repos éternel.

C'est pourquoi, par la présente circulaire, Nous avons ordonné que dans toutes les paroisses de notre Diocèse soient célébrées des funérailles solennelles en son suffrage, chargeant les curés de les organiser et de faire connaître à leurs paroissiens le jour et l'heure des funérailles, en les invitant à y assister, ainsi que les autorités.

Segorbe, 14 février 1929.

† L'EVÊQUE

77. Jubilé d'or sacerdotal de Sa Sainteté Pie XI

(B. Seg 49 [1929] p.79-80)

2254 Comme le savent tous nos chers Curés, notre Très Saint Père le Pape Pie XI célèbre cette année le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale, et à cette occasion il a ouvert les trésors de l'Eglise au profit des fidèles, leur accordant un Jubilé extraordinaire en grâces spirituelles, et ceux-ci s'apprêtent à lui rendre l'hommage de leur affection filiale de diverses manières.

L'un d'entre eux, outre les pèlerinages qui sont organisés à Rome, et par accord de Son Excellence le Cardinal Primat, avec lesquels l'Espagne doit montrer au Père commun des fidèles son adhésion et son dévouement, est celui d'une collecte dans tous les diocèses espagnols, dont le total sera offert en leur nom au Pontife par ledit Cardinal Primat, collecte qui, selon l'accord, doit être faite un ou tous les dimanches du mois de mai prochain dans toutes les églises.

Cependant, comme le nombre de paroissiens dans les paroisses de ce Diocèse est faible, nous pensons que deux dimanches suffisent pour que tous soient au courant de la collecte et de son but, surtout si les curés à qui nous l'avons confiée l'expliquent à leurs fidèles.

Et, en conséquence, nous ordonnons que la collecte susmentionnée soit faite les 19 et 26 et nous espérons qu'il ne restera pas une seule paroisse sans y contribuer.

Nous serons informés du montant collecté entre le 26 mai et le 10 juin afin de pouvoir envoyer le total à Son Eminence le Cardinal Primat dans les meilleurs délais.

Segorbe, 30 avril 1929.

† L'EVÊQUE

78. Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie XI

(R Seg 49 [1929] p.141-145)

2255 L'année 1929 peut être qualifiée d'année de grâce et de pleine réjouissance pour le monde catholique, lorsqu'aux pures joies jubilaires pour le cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale du Vicaire du Christ heureusement régnant, la Divine Providence a voulu unir l'heureux événement du rétablissement de la Souveraineté temporelle du Pontife Romain, arrachée à une mauvaise heure par la révolution, violatrice de tout droit et ennemie de la vraie Religion, et la célébration du Jubilé de Diamant de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, consolatrice prérogative triomphante des esclaves du dragon infernal.

Toutes ces grâces du Très-Haut exigent une digne correspondance de la part de leurs fils, qui ont vraiment senti battre leurs cœurs avec des vagues de gratitude et remercier leur amour pour la Mère de Dieu, dont ils reçoivent de leurs mains tous les biens que le Tout-Puissant répand sur la terre.

2256 Il est donc juste que toutes les aspirations du peuple fidèle s'expriment dans un acte grandiose, un acte qui, en plus d'être un acte de reconnaissance, doit servir d'aiguillon à de nouvelles et plus splendides manifestations de piété chrétienne et d'aimant pour attirer de nouvelles et plus abondantes bénédictions du ciel.

Cet acte, de très bonne entente, s'est cristallisé dans l'organisation de nombreux pèlerinages, qui viennent déposer aux pieds du Pontife Romain le témoignage de leur foi, de leur amour et de leur adhésion indéfectible et exposer dans des messages sincères élevés à la Chaire infaillible de la vérité le désir du peuple chrétien de voir briller sur terre la couronne de la Sainte Vierge avec quelques perles, c'est-à-dire en définissant solennellement comme un dogme de foi la glorieuse Assomption de Notre-Dame corps et âme au ciel, et sa médiation universelle, subordonnée à celle de son Divin Fils.

Cependant, comme tout le monde ne dispose pas des ressources nécessaires pour entreprendre un pèlerinage aussi long et coûteux, nous avons pensé à un moyen à la portée de tous ceux qui ne sont pas empêchés, pour des raisons légitimes, d'exprimer leurs aspirations chrétiennes et pieuses,

2257 Ce moyen est la formation de pèlerinages aux Sanctuaires les plus célèbres de chaque Diocèse, que toute l'Espagne se prépare à réaliser, en secondant l'heureuse initiative de l'Académie Pontificale et Royale Bibliographique-Mariale de Lérida, approuvée et bénie par les Prélats de l'Eglise et par le Très Eminent Cardinal Primat, Directeur Pontifical de l'Action Catholique dans notre pays.

Rien n'est plus conforme à notre amour pour la Sainte Vierge et à notre désir que le troupeau confié à nos soins pastoraux devienne de plus en plus digne des bienfaits d'une si bonne Mère, ne manquant aucune occasion de l'honorer, comme il convient à de bons fils dans la réalisation d'un projet aussi pieux.

Pour la même raison, et comptant sur le soutien enthousiaste de notre clergé et de notre peuple, nous ordonnons aux Archiprêtres d'organiser le pèlerinage dans leurs archiprêtrés respectifs, qui aura lieu selon les instructions suivantes, le 27 octobre, lorsque le Souverain Pontife recevra l'un des pèlerinages espagnols.

Si les Archiprêtres estiment que de nouvelles instructions sont encore nécessaires, ou s'ils rencontrent des difficultés, ils peuvent s'adresser au délégué de ces pèlerinages, le Très Illustre M. Luis Morro, Pénitencier de notre Cathédrale.

Comme lieu le plus approprié pour l'accomplissement de cette disposition, nous indiquons pour l'archiprêtré de Segorbe le sanctuaire de Nuestra Señora de la Cueva Santa ; pour Jérica, celui de Nuestra Señora del Niño Perdido ; pour Montán, celui de Nuestra Señora de los Dolores ; pour Chelva, celui de Nuestra Señora del Remedio ; pour Alpuente, celui de Nuestra Señora de la Consolación de Corcolilla ; pour Ademuz, celui de Nuestra Señora de la Huerta.

Si une paroisse est très éloignée du sanctuaire désigné pour l'archiprêtré, elle peut se joindre au pèlerinage organisé vers le plus proche des sanctuaires susmentionnés.

Nous espérons que le zèle et la prudence des Révérends Archiprêtres, des Curés et des responsables des églises paroissiales permettront d'annoncer en temps utile aux fidèles le but et la date de ce pèlerinage, d'utiliser tous les moyens appropriés pour susciter leur enthousiasme et obtenir le plus grand afflux possible de pèlerins, et leur donnera des instructions appropriées pour que les pèlerinages, s'ils ne sont pas de pénitence comme ils l'étaient en des temps de plus grande piété, et comme l'ont été récemment ceux de certaines villes de Catalogne et des provinces basques, soient au moins exemplaires, pieux et conformes en tout à l'esprit de l'Eglise.

2258 Lors du Saint Sacrifice de la Messe, acte culminant du pèlerinage, l'orateur sacré expliquera aux fidèles les buts des prières, qui doivent être adressées au Très-Haut, à savoir : Rendre grâce à Dieu pour la définition dogmatique de l'Immaculée Conception, le Jubilé sacerdotal du Pape et la restauration de la Souveraineté temporelle du Pontificat, et demander à la Sainte Vierge l'expansion de l'Eglise du Christ dans le monde entier, la prospérité et la longue vie de Sa Sainteté et la réalisation de ses intentions, la définition dogmatique de la Médiation universelle et de l'Assomption de Marie, et l'avènement du plein règne social du Sacré-Cœur de Jésus par sa Mère céleste.

Depuis le Sanctuaire lui-même, si possible, ou immédiatement après le pèlerinage depuis le point le plus indiqué, des télégrammes seront adressés à Sa Sainteté, l'informant de la célébration du pèlerinage et de ses objectifs et de l'envoi de la demande de définitions dogmatiques des vérités susmentionnées.

Un modèle de mémorial sera publié ou envoyé en temps utile, qui pourra servir de guide aux Archiprêtres, qui fourniront aux fidèles de leur archiprêtré des feuilles de papier sur lesquelles ils apposeront les signatures accompagnant chaque mémorial.

Si les Archiprêtres rencontrent des difficultés pour envoyer ces mémorandums et feuilles de signatures directement à Rome, qu'ils les envoient à notre Secrétaire de Chambre, d'où ils seront immédiatement envoyés à Rome, au Saint-Siège.

Une fois le pèlerinage effectué, les Archiprêtres enverront à notre Délégué, dès que possible, les nouvelles du pèlerinage et le nombre de participants, ainsi qu'un bref rapport de tout ce qui s'est passé, afin qu'il puisse être publié dans notre Bulletin et communiqué aux personnes concernées.

Que le Très-Haut accorde que ces actes grandioses, visant à Sa gloire et à celle de la Sainte Vierge Sa Mère, soient le début du renouveau de l'antique et solide piété qui a si bien placé le nom du Diocèse de Segorbe dans les temps passés.

Segorbe, 1 octobre 1929.

† L'EVÊQUE

79. 75e anniversaire du dogme de l'Immaculée Conception

(B. Seg 49 [1929] p.176-177)

2259 Une date approche, chers fils, qui ne peut pas passer inaperçue pour tous ceux qui éprouvent de l'amour pour la Vierge notre Mère, une date qui, comme beaucoup d'entre vous ne l'ignorent pas, est la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la déclaration dogmatique du mystère de son Immaculée Conception.

Le peuple espagnol s'est toujours distingué par sa dévotion à la Sainte Vierge et sa persévérance à défendre cette grande prérogative de la Conception sans tache de la Sainte Vierge, il n'est donc pas déraisonnable de supposer que cette année tous nos fils du diocèse de Segorbe célébreront la fête du 8 décembre d'une manière plus pieuse et solennelle, compte tenu de la circonstance susmentionnée.

Mais non seulement en tant qu'Espagnols, mais aussi en tant que fils de Segorbe et de son Diocèse, nous avons un devoir particulier de célébrer avec éclat et ferveur la fête de l'Immaculée Conception cette année, puisque Segorbe est honorée par un grand prélat, l'inoubliable Monseigneur Canubio, fut le premier évêque espagnol qui, sans se soucier des objectifs humains, publia dans les rues de la capitale de l'Évêché la bulle de l'immortel et saint Pape Pie IX, déclarant le mystère de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge Marie.

C'est pourquoi nous souhaitons que nos diocésains se préparent à honorer notre Mère Marie cette année en cette fête, et pour cela les Curés devront organiser dans leurs églises le 8 une Communion Générale à laquelle ils inviteront tous leurs paroissiens, mais de façon spéciale les congrégations mariales, et dans l'après-midi la célébration de quelque exercice pieux aussi solennel que les circonstances le permettent.

A ceux de cette ville de Segorbe, les Curés les exhortent à assister à la Communion qui sera célébrée dans la Cathédrale à sept heures et demie du matin et aux exercices du Triduum qui auront lieu dans la même église les après-midis des 6, 7 et 8.

Segorbe, 14 novembre 1929.

† L'EVÊQUE

80. Instruction sur la Sainte Eucharistie

(B. Seg 50 [1930] p.114-117)

2260 Il nous semblerait inutile, prêtres bien-aimés, de méditer sur le sujet dont traite la précédente Instruction de la Sacrée Congrégation de la Discipline *Sacramentorum*, car rien n'est aussi auguste que le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie⁹⁶⁹.

Mais si elle est déjà très importante en cette seule matière, elle l'est encore plus si l'on considère que cette Instruction ordonne que les Ordinaires rendent compte des dispositions qu'ils adoptent pour mieux garder ce qui est prévu dans l'Instruction, mandat avec lequel il faut comprendre le grand intérêt que son accomplissement a pour la Sacrée Congrégation.

Nous sommes convaincus que dans notre cher diocèse, il n'y a pas d'abus graves en matière de réception et de conservation de la Sainte Eucharistie, mais au cas où ils se produiraient, ou afin qu'ils ne soient pas introduits, nous avons pris les décisions suivantes :

⁹⁶⁹Cf. AAS 21 (1929) p.631-642.

2261 Premièrement : Nous souhaitons que nos vénérables prêtres lisent attentivement et méditativement l'Instruction, afin qu'elle soit mieux retenue et mise en pratique, et pour cela, nous souhaitons que la matière morale et liturgique des cas futurs, autant qu'on le jugera opportun pour les Conférences du Clergé, soit basée sur la doctrine qui y est exposée.

Deuxièmement : que les recteurs considèrent la responsabilité de conscience qu'ils encourent si, par négligence ou pour des considérations financières temporaires, ils se procurent le matériel pour la Communion des fidèles et pour le Saint Sacrifice de la Messe dans des lieux qui n'offrent aucune garantie de sa pureté et de sa qualité, exposant ainsi le Sacrement à la nullité. Ils doivent donc se conformer aux normes données par l'Instruction sur ce point et veiller à maintenir propres les autels, les vêtements, les corporaux et les objets dans lesquels sont conservées les Saintes Espèces, afin que les particules du Sacrement puissent être facilement distinguées.

Troisièmement : Pour que les particules des formes sacrées ne tombent pas sur le sol, qui peut s'en détacher lorsqu'elles ne sont pas bien faites, car elles abondent généralement dans ces cas-là en petits fragments sur leurs bords, pour qu'on les tamise en les secouant avant de les mettre dans le ciboire dans lequel elles doivent être consacrées, et même s'ils ont pris cette précaution, ils ne manqueront pas d'utiliser dans l'acte de distribuer la Sainte Communion aux fidèles le grand plateau ou patène, qui a déjà été introduit à cet effet dans de nombreuses Églises, mais ils auront soin qu'il soit en métal doré, s'il ne peut être en argent doré, et légèrement concave et sans ornement sur un côté.

Quatrièmement : Nous désirons tout particulièrement que les Curés et les Recteurs des églises paroissiales et secondaires fassent attention au contenu du numéro III, paragraphes a) et b) de l'Instruction, car la doctrine et les rubriques concernant la conservation du Saint-Sacrement pendant les trois derniers jours de la Semaine Sainte sont clairement exprimées à l'endroit susmentionné, car, faute d'une notion claire des préceptes ou parce qu'ils croient que de cette manière la piété est mieux promue, des erreurs sont souvent commises sur ce point, qu'il est nécessaire d'éviter.

Dans l'intérêt des Prêtres à soutenir les décisions du Saint-Siège, ainsi que dans leur amour pour le Seigneur dans le Saint-Sacrement, en l'honneur duquel tout ce qui a été dit a été dit, nous espérons qu'ils s'efforceront de se conformer aussi exactement que possible aux dispositions de l'Instruction susmentionnée et de la présente Circulaire.

Donnée à Segorbe, le 28 juin 1930.

† L'EVÊQUE

81. L'immodestie dans l'habillement

(B. Seg 50 [1930] p.122-126)

2262 Une fois de plus, nous devons nous adresser à nos chers prêtres et fidèles de ce Diocèse pour leur demander de coopérer et de se conformer aux dispositions du Saint-Siège. Et nous disons encore une fois parce que nous avons crié plusieurs fois, presque en vain, contre ce que la Sacrée Congrégation du Concile signale et entend arrêter dans l'Instruction précédente⁹⁷⁰.

Mais ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas fait la sourde oreille que ceux qui méprisent ordinairement les préceptes de la morale catholique et les avertissements de Père et de Pasteur que nous leur donnons, mais ceux qui se vantent de catholiques et assistent aux actes religieux et communient fréquemment, nous devons cesser de crier contre la malhonnêteté de la mode féminine, et encore moins maintenant que la Sainte Congrégation du Concile nous exhorte à insister sur les mesures prises. La présente Circulaire vise à répondre à cette exhortation.

2263 Et la première chose que nous devons déclarer, c'est que tant les Curés que les Recteurs d'églises, même ceux des maisons religieuses, doivent tenir compte du fait que les avis que nous avons imprimés le 22 juin 1926, à placer sur les portes des églises et à faire respecter par les fidèles qui se rendent au temple, ou à faire respecter, si quelqu'un essayait de les miner, continuent d'être en vigueur, car ce que nous y avons prescrit est malheureusement aussi nécessaire aujourd'hui que lorsque nous les avons donnés, malgré les quatre années qui se sont écoulées.

Et en ce qui concerne l'Instruction ci-dessus, que nous souhaitons, ainsi que cette Circulaire, voir lue à toutes les messes du dimanche suivant la réception de ce Bulletin, nous devons spécialement attirer l'attention des curés et des directeurs d'associations pieuses, ainsi que de tous les prêtres de notre Diocèse qui se consacrent à la prédication, afin que ce qu'elle prescrit soit pris avec intérêt et mis en pratique

⁹⁷⁰Cf. AAS 22 (1930) p.26-28.

comme un moyen très propice pour mettre fin à cette lèpre de l'habillement malhonnête qui ronge aujourd'hui la société.

Que les prédicateurs exhortent *Opportune, importune*⁹⁷¹, car cette prédication sera toujours opportune pour le but louable qu'elle poursuit, contre l'indécence vestimentaire ; que les directeurs des associations pieuses de femmes procèdent d'une main ferme pour ne pas admettre en leur sein ceux qui ne s'habillent pas honnêtement, ou pour en renvoyer ceux qui ont été admis, s'ils sont avertis et ne se corrigent pas, même si, ce faisant, ils doivent réduire considérablement leurs rangs, car ceux qui se conduisent ainsi fournissent la preuve irréfutable qu'ils manquent de l'esprit religieux qui doit animer la personne qui doit appartenir à ce genre d'association ; que les curés et recteurs d'églises agissent avec tout le scrupule et la sévérité voulus dans l'admission au temple, la réception des sacrements et les ministres de ceux-ci selon nos avis et le numéro IX de l'Instruction, et il est à espérer que la vague d'immoralité vestimentaire sera endiguée, comme la Sacrée Congrégation l'a promis en proposant tous ces remède.

Aux Curés qui, dans leur juridiction, ont des écoles tenues par des religieuses, Nous leur donnons mission de leur communiquer ce que l'Instruction leur prescrit au numéro VI et d'exiger qu'ils s'y conforment en Notre nom, en les avertissant qu'autrement ils doivent Nous informer et que Nous prendrons les résolutions appropriées.

2264 Cette même commission vous donne en ce qui concerne les directeurs d'écoles publiques et privées en ce qui concerne les numéros IV et V, et en ce qui concerne ces écoles, notre compétence est en la matière beaucoup plus limitée que sur les collèges des religieuses, le sursaut de piété dont jouissent les Directrices, la considération de la responsabilité morale que peut leur procurer le fait de négliger l'éducation de la pudeur, don précieux et ornement des femmes, et les conséquences fatales que cette négligence a pour la société, seront des motifs de s'incliner et de s'efforcer de coopérer à cette œuvre d'assainissement moral qui doit être si agréable à tout éducateur.

Si le Saint-Père insiste sans cesse sur cette devise si caractéristique du Pasteur universel : « La modestie chrétienne à tout prix, à tout prix », nous, prêtres et fidèles, ses coopérateurs obéissants, devons faire notre part pour qu'elle devienne une réalité.

Notre Mère et Dame, la Sainte Vierge, miroir de l'honnêteté, qu'elle soit celle qui ouvre les yeux de tant de pères inconscients sur le mal qu'ils font à l'âme de leurs filles, en leur permettant, quand ce ne sont pas eux qui les incitent, de se vêtir d'une manière si peu digne d'honnêtes jeunes filles, et à eux, et à celles-ci aussi, que la Dame céleste instille dans leur cœur le désir de l'imiter dans sa pureté et sa modestie.

Segorbe, 7 juillet 1930.

† L'EVÊQUE

82. Le patrimoine artistique

(B. Seg 50 [1930] p.151-152)

2265 Une préoccupation constante de l'Église, depuis le Pontife Romain et ses dignes représentants en Espagne, que ce soit par le biais de préceptes canoniques ou de Concordats, jusqu'aux plus hauts échelons de la hiérarchie ecclésiastique, sans oublier les louables conciles ecclésiastiques, les prêtres à la tête des Églises et des Communautés religieuses ont veillé à la conservation du patrimoine artistique que le génie et la piété des ancêtres ont légué aux Églises et aux Corporations, et grâce à cette sollicitude, notre nation peut aujourd'hui se targuer d'être l'une de celles qui possèdent le plus de joyaux artistiques.

Mais ceci, qui semble naturellement avoir été de la part des Espagnols un motif unanime de gratitude, de confiance dans l'administration ecclésiastique, excite, au contraire, chez quelques-uns d'entre eux des jalousies indiscrettes et des insinuations tendancieuses visant tantôt à faire croire aux ignorants ce que les faits prouvent être le contraire, tantôt à restreindre la légitime liberté de tout véritable propriétaire d'une chose. Il semble y avoir une intention plus ou moins claire de dépouiller progressivement les Églises de ce qui leur appartient pour le transmettre à d'autres propriétaires, sous prétexte d'un nationalisme qui n'est pas applicable dans ce cas.

Contre cette tendance, l'Épiscopat Espagnol, dans une lettre collective publiée dans ce Bulletin l'année dernière, a clairement établi les fondements sur lesquels repose la propriété des Églises sur le soi-disant Trésor Artistique National qu'elles possèdent, et de nouveau, non moins clairement et avec une non

moins grande abondance de doctrine, le Très Eminent Cardinal Primat revient dans son Instruction Pastorale, que nous insérons ci-dessous, pour exposer les raisons selon lesquelles on déduit légalement qui est le véritable propriétaire des objets en question.

Et afin que nos chers diocésains puissent connaître notre façon de penser sur cette question, qui s'est à nouveau posée récemment, c'est pour cette raison que nous publions cette Circulaire, dont le but est d'adhérer à la doctrine défendue par le Très Eminent Cardinal Primat dans le document mentionné ci-dessus, et dont nous jugeons le contenu opportun pour que les fidèles en prennent connaissance.

Segorbe, 20 août 1930.

† L'EVÊQUE

83. A l'occasion de la Seconde République

(B. Seg 51 [1931] p.53-55)

2266 Fils bien-aimés, nous sommes bien conscients du changement de régime qui s'est produit dans notre pays, et devant cet événement d'une telle importance, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous adresser quelques mots pour vous guider dans la confusion que des événements de cette nature ont tendance à produire dans les âmes.

Notre adorable Rédempteur et Maître Jésus-Christ, en une certaine occasion, comme le raconte l'évangéliste Saint Matthieu, prononça cette phrase célèbre : « *Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est Dieu* »⁹⁷², par laquelle Il voulait nous enseigner que nous avons tous des devoirs doubles à remplir, les uns envers Lui et les autres envers ceux qui exercent l'autorité.

Vous savez aussi que c'est une doctrine constante de l'Église, fondée aussi sur des phrases des Saintes Écritures, que les catholiques obéissent aux pouvoirs constitués dans chaque nation ou peuple, sans autres limitations que celles qui émanent du respect dû à la Loi divine de la part de ces pouvoirs.

Or, la Divine Providence, qui veille sur l'Espagne, a fait en sorte que le changement de régime s'effectue sans convulsions violentes et que les Autorités de ce nouveau régime protègent le droit et le respect des choses et des personnes, ainsi que des croyances religieuses, dont la conduite, ainsi que les principes que nous avons précédemment énoncés, placent tous les fidèles fils de l'Église dans le devoir de coopérer pour que ces procédures de paix et de respect soient consolidées, car les prêtres et les fidèles ne doivent pas oublier que l'accroissement de la religion catholique et de la sève vivifiante des peuples, ainsi que le salut des âmes des autres et des nôtres, auxquels nous devons aspirer, ne sont pas liés, comme dans l'histoire, à une forme particulière de gouvernement, mais peuvent être réalisés dans toutes les formes de gouvernement.

Prions Dieu, de qui vient toute lumière, pour qu'il nous éclaire tous en ces temps difficiles et nous montre à chaque instant quelle est sa volonté divine pour que nous y obéissions et la suivions, et de la part de nous tous, ne refusons pas notre aide aux Autorités qui le souhaitent, afin que notre Espagne continue sur le chemin de la paix, de l'ordre et du respect que nous avons entamé, pour atteindre sa prospérité et le bien-être de ses citoyens.

Donnée à Segorbe, le 20 avril 1931.

† L'EVÊQUE

84. Mois du Sacré-Cœur

(B. Seg 51 [1931] p.73-75)

2267 À l'approche du mois de juin, qui est spécialement consacré à honorer les bontés et les bienfaits du Très Sacré Cœur de Jésus envers l'humanité, nous souhaitons que le Divin Cœur soit vénéré de manière particulière cette année, afin que par nos supplications et de plus grands signes de dévotion envers Lui, nous puissions attirer ses bénédictions et ses grâces sur chacun de nous et sur notre Mère commune, l'Espagne, dans laquelle Il a promis de régner de manière spéciale.

⁹⁷²Mt 22,21.

Si la prière nous est toujours nécessaire, il ne fait aucun doute qu'en ces temps elle l'est encore plus, tant pour nous fortifier dans le don indéfectible de la foi et pour adapter nos actions à la volonté divine, que pour demander que ceux de nos frères et sœurs qui ont perdu ou affaibli leur foi soient fortifiés, reconnaissent et acceptent le doux joug de Jésus-Christ.

S'ils connaissaient le Divin Sauveur, toutes ces foules malheureuses qui ont rempli de consternation tant d'âmes par Lui choisies en profanant leurs maisons et en incendiant leurs temples !

S'ils le connaissaient, ils ne nous auraient pas mis devant un spectacle aussi honteux, qui, en tant que patriotes, nous humilie devant les étrangers et, en tant que croyants, doit nécessairement produire dans nos poitrines une douleur et une indignation amères. Ayons pitié d'eux, car ils ne le connaissent pas.

Et cette ignorance de la tendresse du Fils de Dieu pour les âmes soumises à son autorité ; la fausse conception qu'une multitude de personnes ont des activités bienfaisantes de son épouse, l'Église catholique, par laquelle ces tendresses sont ordinairement prodiguées, nous impose le devoir de charité, l'obligation de prier avec insistance Jésus-Christ pour elles, afin qu'elles puissent les connaître et y participer, et le mois de juin est un moment propice pour cela, quand elles sont assidûment considérées et méditées par ceux d'entre nous qui ont le don incomparable de connaître leur existence et de les recevoir.

C'est pourquoi nous exhortons nos bien-aimés Curés, Recteurs d'églises, Supérieurs et aumôniers des Communautés religieuses, à exhorter les fidèles sur lesquels ils exercent leur ministère à prier dans le mois qui approche pour les besoins de l'Église et du pays, à la prière desquels ils les exhortent à unir de saines mortifications et pénitences, et à étendre leurs prières en faveur de tant de nos frères, en qui le feu de son divin Cœur ne s'est pas allumé dans leur âme, afin qu'en Lui ils s'embrasent.

Et à cette fin, nous voulons que dans toutes les églises dont sont responsables ceux auxquels nous nous adressons dans le paragraphe précédent, le mois du Sacré-Cœur de Jésus soit célébré cette année avec une exposition mineure de Sa Divine Majesté les jours ouvrables et avec une exposition majeure les jours de fête, dans l'espoir que tous ceux qui doivent exécuter notre volonté le feront avec la diligence et le zèle nécessaires, comme c'est la norme de notre cher Clergé et de nos communautés.

Segorbe, 20 mai 1931.

† L'EVÊQUE

85. Le prêtre en politique

(B. Seg 51 [1931] p.75-76)

2268 Dans notre circulaire du 20 avril dernier, nous indiquions à nos chers prêtres et fidèles, sur la base de la doctrine de l'Eglise, le respect dû au pouvoir constitué.

En la rappelant dans le présent, nous exhortons notre vénérable Clergé à tempérer ses actions en fonction de son caractère sacerdotal, en s'abstenant dans l'exercice de son ministère de tout ce qui pourrait être un motif ou signifier une action politique, puisque celle-ci, selon les Saints Canons, est interdite au prêtre.

Segorbe, 20 mai 1931.

† L'EVÊQUE

86. Cas de morale et de liturgie

(B. Seg 52 [1932] p.1-2)

2269 Dans la Circulaire publiée dans notre Bulletin ecclésiastique du 5 décembre 1923, rétablissant les Conférences morales et liturgiques, nous avons inculqué à notre cher clergé l'obligation pour les prêtres de se conformer aux préceptes du canon 131 du Code de Droit Canonique. Nous avons également indiqué les sanctions à infliger à ceux qui ne remplissent pas ce devoir.

Nous répétons une fois de plus ce qui est ordonné et établi dans la Circulaire susmentionnée, en avertissant tous les prêtres, qu'ils soient curés ou non, qu'il s'agit d'une obligation sérieuse et que celui qui ne l'accomplit pas sans raison valable et approuvée par Nous ne peut être tranquille dans sa conscience.

Que ceux qui négligent ce devoir n'oublient pas que, outre qu'ils blessent notre cœur paternel, ils seront punis sans autre forme de procès.

Une fois encore, nous exhortons nos prêtres bien-aimés à se consacrer sérieusement à l'étude des sciences ecclésiastiques et à garder toujours à l'esprit ces paroles du prophète Malachie : *Labia sacerdotis custodient scientiam et legem requirent ex ore eius*⁹⁷³.

Les Curés informeront les autres membres du clergé de leur paroisse de cette circulaire afin qu'ils en aient connaissance.

Segorbe, 14 janvier 1932.

† L'EVÊQUE

87. L'instruction catéchistique

(B. Seg. 52 [1932] p.9-11)

2270 Une fois de plus, nous devons attirer l'attention de nos bien-aimés coopérateurs dans la grande mission du salut des âmes sur l'instruction religieuse de leurs paroissiens, en particulier sur ce qu'on appelle l'instruction catéchistique.

Nous l'avons fait dans une Instruction publiée le 2 novembre 1923 et dans l'Instruction pastorale du 10 novembre 1930, et nous voudrions que ces deux appels de notre part remplissent cette grave obligation d'endoctriner les fidèles que nos prêtres bien-aimés doivent toujours garder à l'esprit.

Si nous avons jugé ces dispositions nécessaires lorsque nous les avons édictées à l'époque, personne ne peut ignorer combien il est opportun de les rappeler aujourd'hui, compte tenu de l'orientation que prend l'enseignement officiel dans notre pays.

Jusqu'à présent, l'école a été un précieux auxiliaire du curé dans l'obligation qui lui incombe principalement d'enseigner la Doctrine Chrétienne, car, étant généralement de bons catholiques, les maîtres ne négligeaient pas de donner aux enfants une instruction religieuse appropriée. Mais aujourd'hui, alors que le Crucifix est banni de l'école et que l'enseignement de la religion est interdit aux professeurs, nos chers prêtres comprendront qu'il ne suffit pas de se lamenter, mais qu'il faut, face à ces faits, redoubler d'efforts et appliquer le remède pour que ces mots ne tombent pas sur nous : *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis* (Lm 4,4).

Nous nous adressons à ceux qui connaissent bien les maux de l'ignorance religieuse, aussi ne descendrons-nous pas dans cette Circulaire jusqu'à les énumérer ; notre but est seulement de donner la voix d'alarme du berger à son troupeau, afin que celui-ci ne s'égare pas faute de la vraie lumière qui éclaire le chemin de la vie pour le troupeau.

Nous exhortons donc nos prêtres à redoubler d'efforts pour endoctriner les enfants, et non pas une fois par semaine, comme c'est habituellement le cas, mais aujourd'hui ce serait trop peu ; Nous exhortons nos prêtres à assumer ce ministère avec le soin que son importance exige toujours, et plus encore à l'heure actuelle, et à veiller à mettre en pratique le vœu de l'Église, rappelé et pressé par Nous dans l'Instruction précitée, d'établir dans chaque paroisse la Confrérie de la Doctrine Chrétienne, moyen le plus propre à permettre à l'enseignement du Catéchisme de se développer mieux et avec plus de fruit, et d'être le nouveau foyer de l'enseignement moral et religieux qui s'allume en elle, lorsque l'école s'éteint.

Segorbe, 12 février 1932.

† L'EVÊQUE

88. Dissolution de la Compagnie de Jésus

(B. Seg 52 [1932] p.15)

2271 La protestation sincère contre la dissolution de la Compagnie de Jésus, insérée ci-dessus, nous avons voulu la porter dans les pages de notre Bulletin pour signifier notre assentiment à ce qu'y exprime notre vénérable frère le Très Éminent Cardinal Archevêque de Tarragone, et y ajouter le nôtre.

Dans une lettre du Père Général de ladite Compagnie de Jésus aux Révérends Pères et Frères Coadjuteurs, il leur rappelle que Dieu a voulu fonder par saint Ignace cette minuscule Compagnie (paroles de l'Église dans la prière du Saint) pour répandre par elle la plus grande gloire de son nom ; et que cela soit fidèlement accompli par les religieux ne fait aucun doute pour tout esprit droit et impartial. Et n'est-ce pas la raison des mesures contre elle qu'elle suscite partout ?

Cette supposition est soutenue par d'autres paroles du Père Général susmentionné dans la lettre susmentionnée lorsqu'il dit : Réjouissez-vous, car vous avez été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus⁹⁷⁴.

C'est certainement une marque de gloire pour un Ordre religieux de souffrir pour un nom aussi exalté, mais pour notre chère patrie, en revanche, ce sera un dommage irréparable dans les domaines culturel, caritatif et religieux dans lesquels la Compagnie dissoute a exercé son activité prémonitoire.

Rappelons avec tristesse la date de sa dissolution, mais prions Dieu pour le retour à la vie légale d'ouvriers aussi zélés dans sa vigne.

Segorbe, 8 février 1932.

† L'EVÊQUE

89. Mois du Sacré-Cœur de Jésus

(B. Seg [1932] p.34-36)

2272 Alors que nous sommes sur le point d'entamer le mois de juin, spécialement consacré à honorer le Très Sacré Cœur de Jésus, nous souhaitons que ce mois soit célébré avec la solennité que nous avons prescrite dans notre circulaire du 20 mai de l'année dernière.

A ce souhait s'ajoute aujourd'hui un autre de notre Saint-Père le Pape Pie XI qui, dans sa dernière Encyclique, *Charitate Christi compulsi*⁹⁷⁵, exhorte les fidèles à prier et à faire pénitence contre les deux grands maux qui menacent actuellement le monde : la soif d'or et la perte de la foi, maux qui se traduisent par le bouleversement de l'ordre social que l'on observe partout et par une offensive générale contre ce qui est la meilleure garantie de paix et de justice sociale, notre Sainte Mère l'Église.

Le Saint Père dit que pour lutter contre ces ennemis, les forces humaines seules sont insuffisantes, et, par conséquent, nous devons avoir recours à deux moyens surnaturels que le Divin Maître a déjà signalés lorsqu'il a dit : « *Ce genre de démons ne peut être vaincu que par la prière et le jeûne* »⁹⁷⁶.

Prions donc, fils bien-aimés, et faisons pénitence, et que ce soit comme le souhaite le Pape le jour du Sacré-Cœur et pendant son octave, en ajoutant à ces jours les jours restants du mois, comme le veut la pratique de notre chère Espagne, dans laquelle le Sacré-Cœur de Jésus a promis de régner d'une manière spéciale.

2273 Et pour que vous sachiez comment le Pape veut que nous priions et fassions pénitence au Divin Cœur, rien de mieux que de copier ses mots :

« Et quelle meilleure et plus opportune occasion pouvions-nous vous indiquer, Vénérables Frères, dit le Saint-Père, pour une telle union de prières dans un acte de réparation que la prochaine fête du Sacré-Cœur de Jésus ?

L'esprit propre d'une telle solennité, comme nous l'avons amplement démontré il y a quatre ans dans notre lettre Encyclique, est précisément l'esprit de réparation amoureuse ; et c'est pourquoi, chaque année, perpétuellement en ce jour, des actes publics d'expiation sont célébrés dans toutes les Églises du monde pour les nombreuses offenses par lesquelles le Divin Cœur est blessé. Que cette année soit donc la fête du Sacré-Cœur de Jésus pour toute l'Église, comme une sainte compétition, un jour de réparation et d'actes de supplication. Que tous les fils de cette Mère troublée s'approchent de la table eucharistique : qu'ils courent adorer Jésus sous le voile du Sacrement, que vous, vénérables frères, veillez à manifester solennellement ce jour-là dans toutes les églises ; qu'ils versent dans ce cœur miséricordieux qui a connu toutes les douleurs du cœur humain, la plénitude de leur peine ; et qu'ils confirment devant Lui la fermeté de leur foi, la sainteté de leur espérance et l'ardeur de leur charité.

Invocuez-le, en interposant le puissant patronage de Marie Très Sainte, Médiatrice de toutes les grâces, pour vous-mêmes, pour vos familles et pour l'Église. Invocuez-le pour le Vicaire du Christ sur terre et pour vous, Pasteurs, qui portez avec Nous le redoutable fardeau du gouvernement spirituel des âmes. Invocuez-le pour les frères égarés, pour les incrédules, pour les infidèles, pour les ennemis mêmes de Dieu et de l'Église, afin qu'ils se convertissent ; en un mot, pour toute la pauvre humanité.

⁹⁷⁴Cf. Ac 5,41.

⁹⁷⁵Cf. AAS 24 (1932) p.177-194.

⁹⁷⁶Mc 9,29.

Et que cet esprit de prière et d'expiation soit maintenu vivant et en pleine activité dans tous les fidèles pendant toute l'octave, de la manière que vous, vénérables frères, selon les circonstances locales, jugerez bon de prescrire et de suggérer. Que les prières et les autres exercices de piété soient rendus publics, selon l'intention que Nous avons indiquée plus haut, afin que la miséricorde soit obtenue et que nous trouvions grâce à un secours opportun.

2274 Que les fidèles s'abstiennent de tout divertissement public et de tout autre amusement, même licite. Les plus aisés renonceront volontairement, dans un esprit d'austérité chrétienne, à quelque chose de leur mode de vie habituel, distribuant généreusement aux pauvres le fruit de ces privations, car l'aumône est aussi un excellent moyen de satisfaire la Justice divine et d'attirer la Miséricorde divine.

Les pauvres, pour leur part, et tous ceux qui, en ce moment, sont soumis à la dure épreuve du manque de travail et de la rareté du pain, doivent offrir au Seigneur, dans le même esprit de pénitence et avec la plus grande résignation, les privations que leur imposent les temps difficiles actuels et la condition sociale que la Divine Providence, dans un dessein d'amour, a voulu leur assigner, et accepter avec un esprit confiant, comme venant de la main de Dieu, les effets de la pauvreté, aggravés aujourd'hui par les difficultés qui frappent l'humanité entière. Elevez-vous plus généreusement à la sublimité divine de la Croix du Christ, en pensant que, si le travail est l'une des plus grandes valeurs de la vie, c'est aussi l'amour patient de Dieu qui a sauvé le monde, en leur confirmant, enfin, la certitude que leurs sacrifices et leurs douleurs chrétiennement subies hâteront effectivement l'heure de la miséricorde et de la paix.

Le Divin Cœur de Jésus ne manquera pas d'être ému par les prières et les sacrifices de son Église et dira enfin à son Épouse, afin qu'elle affirme ses pieds divins sous le poids de tant de peines et de maux : « *O femme, grande est ta foi ! Qu'il t'advienne selon ton désir !* »⁹⁷⁷.

Donnée à Segorbe, le 25 mai 1932.

† L'EVÊQUE

90. Journée de la Presse Catholique

(B. Seg 52 [1932] p.41-42)

2275 Chaque jour, la nécessité de promouvoir la presse catholique, le plus solide rempart de l'Église et de la société, qui souffre tant de la presse impie, qui falsifie les faits et corrompt les mœurs, devient de plus en plus évidente. La folie de ceux qui, se glorifiant du titre de catholiques ou d'amoureux de l'ordre, favorisent par leur argent la presse ennemie de la religion et destructrice de l'ordre social, devient chaque jour plus notoire. Il est donc temps que tous ouvrent les yeux et se hâtent de réparer les ravages de la mauvaise presse, en lui refusant leur appui et en travaillant à le refuser à tous ceux qui ont encore quelque raison, et en soutenant la bonne presse par des souscriptions, par des dons à la mesure de ses facultés, par des actions personnelles, souvent plus précieuses que l'argent, et par des prières au Très-Haut, qui, pour punir les péchés des hommes, a ouvert les fontaines de l'abîme et déchaîné les cataractes du ciel, mais qui est toujours prêt à pardonner et à rétablir toujours le règne de la paix, et qui nous montre dans le Sacré-Cœur de son Divin Fils l'iris de bonté qui s'interposait entre les colères du ciel et les crimes du monde.

Et si ce soutien à la Presse Catholique doit être donné tout au long de l'année, car tout au long de l'année elle rend d'éminents services à la cause de la vérité et du bien, il doit être donné d'une manière spéciale par les fils fidèles de l'Eglise le jour de Saint Pierre Apôtre, désigné par le Souverain Pontife dans ce but particulier, et enrichi d'une indulgence plénière pour ceux qui se confessent, communient et prient pour Sa Sainteté et font un don, même minime, à la Presse Catholique.

Espérant que les Curés feront tout leur possible pour soutenir les vœux du Souverain Pontife et exhorter les fidèles à remplir ce devoir imposé par les circonstances du temps et dont l'accomplissement apportera tant de bienfaits non seulement à la société, mais aussi aux individus eux-mêmes, dont les intérêts spirituels et temporels sont menacés par les principes démolisseurs de la Presse impie. Tâches pour lesquelles les Curés peuvent être aidés par les Communautés et Associations religieuses, dont l'aide sera particulièrement appréciée.

Et du zèle du Conseil Diocésain de la Bonne Presse nous espérons qu'il coopérera de toutes ses forces au meilleur succès de la Journée de la Presse Catholique.

Segorbe, 16 juin 1932.

† L'EVÊQUE

91. Journée missionnaire du Domund

(B. Seg 52 [1932] p.65-66)

2276 Le soin préférentiel de ses propres besoins, grands actuellement et plus grands dans un proche avenir, ne doit pas éteindre dans le cœur du chrétien, enflammé par la charité, le désir de coopérer, dans la mesure de ses moyens, au soulagement des besoins des autres, surtout si ceux-ci sont spirituels et peuvent être remédiés par des moyens spirituels. Et s'il est vrai que, même pour la conversion des malheureux infidèles, il faut des ressources matérielles pour soutenir les missionnaires, les catéchistes, les écoles, les hôpitaux et les autres institutions nécessaires au développement de l'Œuvre Missionnaire, qui est la continuation de l'œuvre de notre Divin Rédempteur, il est certain que le plus important des besoins des incroyants est l'obtention de la grâce de la foi et que la prière humble, fervente et persévérante de ceux qui ont déjà la joie de croire aide grandement à l'obtenir, tout comme il est également certain que, par le commandement exprès du Rédempteur lui-même, les Apôtres et leurs successeurs doivent évangéliser tous les peuples, afin qu'ils évangélisent toutes les nations, pour qu'elles puissent obtenir la grâce de la foi à tous les peuples, afin que tous parviennent à la vie éternelle, qui ne peut être obtenue que par la connaissance du vrai Dieu et de son Fils Jésus-Christ..

C'est la raison qui nous pousse à exhorter une fois de plus et avec un zèle nouveau nos chers prêtres à promouvoir, dans le domaine de leur action, la sainte Œuvre de la Propagation de la Foi et à profiter de la Journée Missionnaire prescrite par Sa Sainteté Pie XI, aujourd'hui heureusement régnant, et qui, cette année, sera célébrée le 23 octobre, pour renouveler chez les fidèles la connaissance et l'amour de cette œuvre si agréable aux yeux de Dieu. A cet effet, les Curés et les responsables des églises annonceront la célébration dudit jour et les actes par lesquels il sera solennisé dès le dimanche précédent, et consacreront principalement leur prédication au but indiqué, recommandant surtout les prières des fidèles et exhortant tous ceux qui n'appartiennent pas encore à la Sainte Œuvre de la Propagation de la Foi à s'y inscrire, ou au moins à donner l'offrande de leur charité, si petite soit-elle, en faveur des pauvres incrédules.

Et dans cette œuvre de prière et de propagande, nous espérons que les Révérends Curés seront efficacement aidés par les Communautés et Associations Religieuses, certains d'obtenir l'aide divine pour le remède de leurs propres besoins s'ils sont généreux en contribuant au remède des besoins des autres.

Segorbe, 24 septembre 1932.

† L'EVÊQUE

92. Persécution religieuse en Espagne

(B. Seg 52 [1932] p.69-72)

2277 Mes bien-aimés diocésains : Notre esprit est aussi affligé que les vôtres par la persécution qui afflige actuellement Notre Sainte Mère l'Eglise en Espagne, et peut-être notre cœur soit-il plus véhément que les vôtres, à cause du grave poids qui pèse sur Nous, et nous avons souvent pensé, néanmoins, à vous adresser quelques paroles d'encouragement et d'effort, afin que vous puissiez supporter avec résignation les tribulations que le Seigneur permet pour purifier nos âmes.

Et quelles autres paroles peuvent nous consoler et nous encourager plus que celles du Seigneur lui-même, lorsqu'il nous dit par saint Jean : « *Si le monde vous hait, sachez que moi, il m'a pris en haine avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait son bien ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, puisque mon choix vous a tirés du monde, pour cette raison, le monde vous hait. Rappelez-vous la parole que je vous ai dite : Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, vous aussi ils vous persécuteront* »⁹⁷⁸.

Ce sont des paroles de grand encouragement et d'effort, fils bien-aimés, capables non seulement de nous reconforter dans la tribulation, mais même de nous insuffler de la joie et une sainte allégresse en considérant que nous souffrons avec le Christ et pour le Christ, notre Maître et modèle, qui nous dit : « *Heureux les persécutés pour la justice, car le Royaume des Cieux est à eux* »⁹⁷⁹. Et puisque nous aspirons à ce bonheur, ne craignons pas de suivre Jésus-Christ avec un grand cœur, et quoi qu'il arrive, que rien ne nous effraie.

⁹⁷⁸Jn 15,18-20.

⁹⁷⁹Mt 5,10.

Ne vous étonnez pas des insultes, des injustices, des fausses accusations et des persécutions de toutes sortes que vous aurez à subir à cause de vos sentiments religieux, et cela ne vous empêchera pas de servir Jésus-Christ, car c'est précisément le signe le plus sûr de votre prédestination et du fait que vous êtes de vrais disciples du Divin Maître, qui a souffert pour nous la mort et la passion. Ne haïssez pas et ne cherchez pas à vous venger de vos persécuteurs, mais ayez pitié d'eux pour le grand mal qu'ils font à leurs âmes, demandez au Seigneur d'avoir pitié d'eux, en disant avec le Divin Maître : « *Père, pardonne-leur : ils ne savent ce qu'ils font* »⁹⁸⁰, et croyez que c'est vrai, car beaucoup des persécuteurs de l'Église agissent à l'instigation de l'esprit du mal.

2278 Maintenant, ce qui doit vous préoccuper, fils bien-aimés, c'est la triste situation dans laquelle, à partir de janvier prochain, vos Pères dans le Christ, les prêtres, seront laissés, privés de la juste rémunération que l'État leur accordait pour leurs services ministériels. Une pension qui, par ailleurs, n'était qu'une compensation pour les biens que l'État a usurpés à l'Église, comme il essaie maintenant de prendre aussi ses bijoux, ses objets artistiques et ses bâtiments, la réduisant à la misère. Et ne croyez pas ceux qui disent que les prêtres sont riches et n'ont besoin de rien. Je peux vous assurer que la grande majorité d'entre eux sont pauvres, issus de familles pauvres qu'ils doivent encore aider, et que leurs modestes pensions suffisent à peine à les nourrir et à les vêtir pauvrement, et qu'après une carrière d'au moins douze ans, après avoir gagné leur poste, pour la plupart, par une compétition rigoureuse !

Pour ma part, je dois vous dire, chers fils, que cette pensée me prive de sommeil et me prive de santé. L'une des choses qui me découragent le plus, c'est de voir que les fidèles sont si indifférents à la triste situation des églises et de leurs pasteurs, qu'ils ne répondent même pas aux collectes qu'on leur demande de faire : Avez-vous pensé, fils bien-aimés, quelle sera la situation de vos paroisses le jour où les prêtres qui en ont la charge, avec toute la douleur de leur cœur, devront les quitter sous peine de mourir de faim ?

Votre prélat et serviteur dans le Christ, qui vous bénit, vous demande et vous souhaite de bien penser à votre obligation, au bien de vos âmes et même au bon nom et à la bienséance de votre peuple.

Segorbe, 15 novembre 1932.

† FR. LUIS, EVÊQUE

93. Centenaire des promesses du Sacré-Cœur

(B. Seg 53 [1933] p.23-24)

2279 Comme on le sait, le 14 mai 1733, dans l'enceinte de San Ambrosio, à Valladolid, le Divin Cœur de Jésus-Christ fit à son disciple bien-aimé, le Vénérable Père Hoyos, cette Grande Promesse qu'il régnerait en Espagne avec plus de vénération que dans le reste du monde.

À l'approche du deuxième centenaire d'une promesse aussi consolante, il est nécessaire que nos chers diocésains ne laissent pas passer ce moment sans implorer et demander au Seigneur d'avoir pitié et de hâter la pleine réalisation de la promesse. Nous exhortons donc nos chers Curés et Directeurs des diverses Associations en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, à répandre dans leurs paroisses et parmi ces associations leur activité dans l'organisation de services de réparation et de supplication le dit 14 mai, qui auront comme partie intégrante nécessaire une Communion générale de réparation et un exercice avec exposition de Sa Divine Majesté dans l'après-midi, pour l'exposition duquel tous les Curés et Directeurs des diverses Associations sont autorisés.

Segorbe, 10 avril 1933.

† L'EVÊQUE

94. Année Sainte de la Rédemption

(B. Seg 53 [1933] p.31-33)

2280 Notre Très Saint Père le Pape Pie XI, régnant avec bonheur, dans les Constitutions Apostoliques données pour régler tout ce qui concerne le fruit spirituel de l'Année Sainte⁹⁸¹, qui à

⁹⁸⁰Lc 23,34.

⁹⁸¹Cf. AAS 25 (1933) p.14-19,

l'occasion du XIXe de la Rédemption du Monde par Jésus-Christ a été établie du 2 avril 1933 au 2 avril 1934, dans la troisième d'entre elles, datée du 30 janvier de la présente année, indique par une grâce spéciale qui, sans avoir besoin d'aller à Rome et donc de visiter les Basiliques, peut obtenir l'Indulgence, et ce toutes quoties, sans quitter ses maisons ou villages.

Huit numéros composent la liste de ceux que le Pape inclut dans une grâce si singulière, et y figurent les Religieuses, tant cloîtrées que non cloîtrées, leurs postulantes et novices, les filles qui sont éduquées dans leurs couvents ou maisons comme pensionnaires ou demi-pensionnaires, les pétitionnaires et tous ceux qui vivent avec lesdites Religieuses, ou quasi, et mangent à la même table.

Sont également incluses dans la liste les personnes détenues dans les prisons, celles qui sont malades ou en mauvaise santé, dont la maladie ou l'état physique précaire fait qu'il est rationnellement prévisible qu'elles ne pourront pas, pendant toute l'année jubilaire, se rendre dans la Ville éternelle ou faire les visites prescrites aux basiliques qui s'y trouvent ; les malades ou les infirmiers des hôpitaux dont ils exercent continuellement le ministère auprès des malades ; ceux qui ont besoin de leur salaire quotidien pour gagner leur vie ; les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ; tous ceux-là et d'autres que nous n'avons pas mentionnés parce qu'il ne s'agit pas de cas qui se produisent ordinairement dans le diocèse, mais que les prêtres et tous les confesseurs du diocèse ont le droit de recevoir. Les Curés, ainsi que tous les confesseurs, ne doivent pas oublier que si, par exception, ils se produisent dans leurs paroisses, ou parmi leurs pénitents, ils peuvent, par la bonté du Saint-Père, comme nous l'avons dit, gagner le Jubilé dans leurs maisons ou leurs paroisses, conformément aux prescriptions du Pape lui-même.

2281 Ses commandements sont les suivants : qu'avec la douleur qui s'impose, ils s'accusent et reçoivent l'absolution de leurs fautes dans le sacrement de la pénitence, qu'ils se nourrissent et se fortifient par la réception de la très Sainte Eucharistie, puis qu'ils ne cessent de prier pour les intentions de Sa Sainteté, c'est-à-dire pour l'accroissement de l'Église catholique, pour l'extirpation des erreurs, pour la concorde entre les princes, et pour la paix et la tranquillité de toute la société humaine.

Au lieu des visites aux quatre basiliques de Rome, le Saint-Père dit que toutes les personnes mentionnées ci-dessus doivent accomplir les actes ou les œuvres de piété ou de charité que le Prélat diocésain, ou par l'intermédiaire de leurs confesseurs, peut leur indiquer.

Pour l'accomplissement de ceci, nous ordonnons à toutes les Religieuses qui ne sont pas malades et à celles qui vivent avec elles de la manière susmentionnée, quatre visites à leur propre église ou chapelle, et dans chaque visite elles réciteront la même chose que celle prescrite pour la visite des Basiliques, à savoir : cinq Notre Père, Ave Maria, Gloria, plus un autre Notre Père avec Ave Maria et Gloria pour l'intention du Pape, devant l'autel du Sacrement ; devant l'autel du Très Saint Christ, s'il y en a un, sinon, devant le Crucifix, trois Credo et une seule fois la jaculatoire « Nous t'adorons, Christ, et nous te bénissons, toi qui par ta Sainte Croix as racheté le monde » ; devant l'autel de Notre-Dame des Douleurs, ou une autre image de la Vierge, sept Ave Maria, en mémoire des sept Douleurs, et une fois l'éjaculation : « Sainte Mère, faites que les plaies du Crucifié soient gravées de façon indélébile sur mon cœur » ; et devant l'autel de Saint-Pierre, et s'il n'y a pas d'autel, devant le maître-autel, la profession de la foi catholique avec la récitation du Credo.

En ce qui concerne les Religieuses malades ou en mauvaise santé, ainsi que les prisonniers, les laïcs malades, les infirmiers, les vieillards, les ouvriers, etc., leurs confesseurs habituels ou ceux qui ont été choisis dans le but de gagner le Jubilé leur indiqueront, selon leur discrétion et leur prudence, ce qu'elles doivent pratiquer au lieu des quatre visites et prières que Nous avons précédemment prescrites. Ces mêmes confesseurs, pour les besoins du Jubilé, sont autorisés par Nous à absoudre des affaires réservées diocésaines ceux qui s'adressent à eux pour obtenir l'Indulgence.

Segorbe, 2 mai 1933.

† L'EVÊQUE

95. Journée de la Presse Catholique

(B. Seg 53 [1933] p.33-35)

2282 Une fois de plus, et encore plus efficacement que les années précédentes, nous recommandons la célébration de la Journée de la Presse Catholique, que le Pontife romain a attribuée à la fête des Apôtres Saints Pierre et Paul, le 29 juin, en l'enrichissant d'une indulgence plénière et en recommandant sa célébration avec toujours plus de vigueur.

Les faits rendent chaque jour plus claire la nécessité de promouvoir la Presse Catholique comme le moyen le plus approprié de réparer les ravages de la mauvaise presse dans tous les milieux. On sent déjà de ses mains que la guerre contre Dieu n'est que le point de départ de la guerre contre la société, dont on veut détruire les fondements, car on voit par expérience que les droits de l'homme tant vantés ont été transformés en anneaux qui mettent le genre humain aux pieds de quelques individus plus rusés et plus imprudents que le reste de l'humanité. Et de même qu'il serait insensé de refuser une petite récompense au gardien de sa maison, et d'ouvrir sa bourse à celui qui l'attaque en plein jour, ou qui en sape les fondements dans l'obscurité de la nuit, ainsi doit-on, et avec plus de raison, appeler tel celui qui refuse son aide à la bonne Presse, qui défend les principes de l'ordre dans la société, et la prête à la Presse impie et inquiétante, qui les combat ouvertement ou secrètement, et dont les fruits sont les ruines des plus splendides monuments de la civilisation chrétienne.

Nous chargeons donc le Conseil Diocésain de la Presse Catholique et tous les Révérends Curés et responsables d'églises de faire tous leurs efforts pour que la célébration de la Journée de la presse soit plus étendue et plus intense que les années précédentes, c'est-à-dire qu'elle soit célébrée dans un plus grand nombre de paroisses et d'églises et qu'elle soit mieux connue du plus grand nombre de fidèles, en expliquant à l'avance son but et ses résultats bénéfiques par tous les moyens de propagande orale et écrite qu'ils jugeront les plus appropriés aux circonstances de chaque paroisse.

Et de la part des communautés religieuses, des membres de l'Action Catholique et en général de tous les fidèles, nous espérons qu'ils coopéreront de leur mieux à la plus splendide célébration de cette journée, et nous pouvons être sûrs que, même dans la vie présente, leur générosité envers la Presse, défenseuse de leurs intérêts moraux et matériels, sera reproduite, et dans la vie future ils recevront une récompense immortelle pour tous les actes de prière, de propagande et de munificence que, pour la gloire de Dieu et le bien de leur prochain, aimé de Dieu, ils pratiqueront dans cette vie.

Segorbe, 20 mai 1933.

† L'EVÊQUE

96. Journée missionnaire du Domund

(B. Seg 53 [1933] p.65-67)

2283 A l'approche de la Journée Universelle des Missions prescrite par Sa Sainteté Pie XI, aujourd'hui heureusement régnant, nous recommandons aux Révérends Curés et Commissaires d'Eglise du Diocèse de s'efforcer de la célébrer le plus efficacement possible, en annonçant le dimanche précédant sa célébration, en prêchant de préférence le jour fixé, qui dans la présente année est le 22 octobre, sur l'objet et l'excellence des Missions, recommandant aux fidèles de soutenir par leurs prières la conversion des infidèles et par leurs aumônes les énormes dépenses engagées pour le soutien des missionnaires et des catéchistes et pour la construction et le soutien des églises, des écoles, des hôpitaux, des orphelinats et de tant d'autres œuvres nécessaires au développement de l'activité missionnaire dans toutes les parties du monde.

Il est vrai que la situation actuelle de l'Eglise espagnole exige l'attention préférentielle des catholiques à leurs propres besoins ; mais il n'est pas moins vrai que les prières ne taxent en rien les ressources économiques des fidèles ; qu'un petit sacrifice moindre que celui qui est souvent fait pour satisfaire les sens suffirait à répondre aux besoins des Missions ; que Dieu a promis de récompenser même un verre d'eau donné en son nom et de récompenser par une récompense de prophète ceux qui aident le prophète pour son caractère prophétique ; que les miséricordieux obtiendront miséricorde et donc, si nous voulons obtenir la miséricorde divine pour le remède de tous les besoins qui nous affligent et surtout pour la conservation en Espagne du don inestimable de la foi, nous devons utiliser la miséricorde avec les pauvres petits qui ne la possèdent pas, en collaborant à l'action des missionnaires qui continuent l'œuvre du Christ, afin qu'ils soient aussi éclairés de cette lumière qui dissipe les ténèbres de l'erreur dans laquelle ils sont plongés et leur ouvre les horizons de la vérité et du bonheur infini.

Ne soyons donc pas moins généreux que les catholiques d'autres nations qui doivent aussi veiller aux besoins de leur propre Eglise et qui, non contents de cela, investissent des sommes beaucoup plus importantes que l'Espagne en faveur de la Sainte Œuvre de la Propagation de la Foi ; ne soyons pas moins généreux que les fidèles de certaines Missions nouvellement fondées qui, luttant contre les persécutions et les privations, se partagent encore, au prix de sacrifices, une partie de ce qui est nécessaire pour communiquer aux infidèles le bienfait qu'ils viennent de recevoir ; travaillons tous et, en particulier, que

toutes les Communautés et Associations religieuses du Diocèse aident l'action paroissiale en faveur des Missions, en nous rappelant que ce n'est pas le montant de l'aumône, mais la volonté avec laquelle elle est donnée, qui est la plus appréciée par le Rédempteur suprême de nos bonnes œuvres, dont le Vicaire sur terre promeut avec tant d'engagement la promotion d'une œuvre si sainte et a accordé tant de grâces spirituelles à ses collaborateurs.

Segorbe, septembre 1933,

† L'EVÊQUE

97. À l'occasion d'une collecte

(B. Seg 53 [1933] p.77-79)

2284 Dans sa deuxième lettre à ceux de Thessalonique, l'Apôtre Paul dit que « la charité de chacun de vous abonde parmi vous »⁹⁸². Et l'Apôtre Jean, dans sa première épître, nous avertit que « Si quelqu'un, jouissant des biens de ce monde, voit son frère dans la nécessité et lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ? »⁹⁸³.

Ces deux textes exposent un devoir qui incombe toujours à tous les chrétiens, et aujourd'hui, de manière particulière, ils doivent inciter à l'accomplissement d'un acte de charité que nous demandons par la présente et auquel nos chers Curés et Prêtres doivent coopérer avec tout leur enthousiasme pour sa meilleure réussite.

Les Très Révérends Métropolitains, lors d'une de leurs réunions, ont décidé que la solidarité chrétienne et sacerdotale devait s'exprimer dans les circonstances économiques précaires actuelles pour le culte de Dieu et de ses ministres par une collecte annuelle destinée à un fonds spécial ; cette collecte doit être faite dans toutes les églises le 25 juillet, jour de la fête de l'Apôtre Jacques, mais cette année, elle doit être faite avant les collectes extraordinaires des 8 et 25 décembre, qui sont faites depuis 1931.

Plusieurs diocèses ont déjà fait cette collecte et d'autres se préparent à la faire au cours de ce mois ou au début du suivant, et c'est ce que nous faisons pour notre diocèse, qu'elle soit faite dans toutes les églises et pour l'objet indiqué le 3 décembre prochain.

La pauvreté du Diocèse a dépassé ses limites naturelles et il est très probable qu'il sera l'un de ceux qui devront s'occuper de ce fonds, et bien qu'il semble à première vue contradictoire de Nous demander une contribution à ce dont nous avons besoin, il ne l'est pas si l'on considère attentivement l'esprit de cette collecte, qui n'est pas autre chose dans l'ordre spirituel que de donner un signe d'union fraternelle, conformément aux paroles des Épîtres que nous avons citées au début, et qui peut bien se produire, même faiblement, sans pour autant renier notre charité et notre esprit d'union.

Nous demandons donc à nos curés et aux responsables des Églises d'exécuter ce qui a été ordonné et le jour prescrit, en exhortant leurs fidèles à contribuer à cette collecte, et comme le produit doit être transmis le plus tôt possible au trésor central, nous demandons instamment que le produit, ou au moins une note de celui-ci, soit envoyé à nos bureaux le plus tôt possible.

Segorbe, 19 novembre 1933.

† L'EVÊQUE

98. Année Sainte de la Rédemption

(B. 54 [1934] p.7-8)

2285 Appuyant le souhait du Saint-Père qu'au terme de l'Année Sainte de la Rédemption, des remerciements soient rendus à Dieu pour tous ses bienfaits et en particulier pour les deux bienfaits de l'Eucharistie et du Sacerdoce, nous ordonnons ce qui suit :

1. Le 15 mars prochain, à cinq heures de l'après-midi, il sera célébré, dans la chapelle de notre Palais Épiscopal, une heure d'adoration solennelle de Jésus Sacré, à laquelle devront assister tous les prêtres de la ville qui n'ont aucun motif sérieux de s'excuser, et nous serons heureux de voir ceux des paroisses voisines qui auront le temps d'y retourner le même après-midi.

⁹⁸² Th 1,3.

⁹⁸³ Cf. 1 Jn 3,17,

2. Dans les sièges de l'Archiprêtré, à l'exception du majeur, les Archiprêtres respectifs organiseront un acte similaire au précédent, à une heure appropriée du même jour, auquel ils inviteront les prêtres de leur démarcation à assister.

3. Le 18, dimanche de la Passion, dans chaque paroisse du Diocèse, les curés respectifs organiseront la célébration de l'Heure Sainte, avec exposition du Saint Sacrement, en invitant les fidèles à y assister, afin de rendre grâce à Dieu pour les bienfaits indiqués, et dans cet acte, ils seront exhortés de manière spéciale à recevoir la Sainte Communion le Jeudi Saint, en complément de celle-ci.

Segorbe, 20 février 1934.

† L'EVÊQUE

99. Jubilé de l'Année Sainte de la Rédemption

(B. Seg 54 [1934] p.35-37)

2286 Le Jubilé extraordinaire qui, à l'occasion du XIXe centenaire de notre Rédemption, a été accordé au monde catholique par notre Saint-Père, mais qui ne devait se dérouler qu'à Rome, s'est terminé de manière heureuse, chers fils, et avec un grand bénéfice pour les âmes. D'innombrables milliers de fidèles du monde entier ont pu et ont eu la joie de se prosterner devant la tombe des Saints Apôtres et de recevoir la bénédiction de Sa Sainteté pour gagner le Jubilé. Et bien que les catholiques de toutes les nations du monde soient venus en grand nombre pour seconder les vœux du Pontife Romain, nous pouvons dire avec satisfaction que notre pauvre et malheureuse Espagne a peut-être été celle qui a donné le plus grand contingent de pèlerins à Rome. Cela a certainement été une grande consolation pour le Saint-Père, qui était très attristé par la situation de notre nation catholique, et une satisfaction pour les bons Espagnols de voir que, même si l'enfer gronde et que Satan rugit, la foi de l'Espagne ne mourra pas.

Dans la circulaire par laquelle nous annonçons le Jubilé qui vient de s'achever, nous vous disions, fils bien-aimés, à vous qui n'aviez pu aller à Rome pour le gagner, selon le désir de Sa Sainteté, d'avoir confiance que le Saint-Père, désireux du bien de tous ses fils, ne manquerait pas de l'accorder l'année suivante à tous les fidèles du monde qui pourraient en jouir dans leurs églises respectives. Et en effet, fils bien-aimés, aujourd'hui nous pouvons déjà vous annoncer cette grande nouvelle de l'octroi du Jubilé, dans la forme et les conditions, pour les paroisses de ce Diocèse qui est le nôtre⁹⁸⁴.

2287 1. Dans la ville de Segorbe, douze visites seront effectuées, selon les modalités indiquées dans la Constitution Apostolique, réparties entre les quatre églises : Cathédrale, Santa María, Séminaire et San Pedro, trois dans chacune d'elles.

2. Dans les autres villages du Diocèse, les curés, trésoriers ou régents respectifs indiqueront les quatre églises, s'il y en a, dans lesquelles les visites seront effectuées, en tenant compte des exigences énoncées dans ladite Constitution concernant la réservation du Saint-Sacrement et l'existence dans un lieu visible et approprié des images du Seigneur crucifié et de la Sainte Vierge, et s'il n'y a qu'une seule église dans ces conditions, elle sera visitée douze fois, et s'il y en a deux, six fois chacune, et s'il y en a trois, quatre fois chacune.

3. Lorsque, dans une paroisse, le transfert collectif de ceux qui vont au Jubilé n'est pas prudent, qu'on tienne compte de ce qui est dit au paragraphe quatre du numéro VII de ladite Constitution.

4. Dans chaque paroisse, le prêtre responsable de la paroisse s'efforcera d'instruire et de préparer les paroissiens sur ce Jubilé et les conditions pour le gagner, en les exhortant à profiter de cette grâce singulière que le Saint-Père nous accorde.

5. Au numéro VII, dans ses paragraphes 2 et 3, il parle des personnes empêchées de gagner le Jubilé sous réserve des normes générales, de sorte que les capitulaires, les prêtres et les confesseurs diocésains, en tant que nos délégués, doivent tenir compte de ces règles pour la commutation des prières ou la réduction des visites. Et en ce qui concerne les facultés que le Saint-Père accorde aux confesseurs, qu'ils veillent à bien connaître les paragraphes du numéro VIII.

Segorbe, 18 mai 1934.

† L'EVÊQUE

⁹⁸⁴Cf. AAS 26 (1934) p.137-148.

100. Journée de la Presse Catholique

(B. Seg 54 [1934] p.39-40)

2288 Depuis l'institution de la Journée de la presse catholique, en 1916, nous avons recommandé avec ferveur à nos chers diocésains de coopérer de toutes leurs forces au succès d'une œuvre aussi agréable aux yeux de Dieu et aussi utile aux intérêts spirituels et matériels des hommes que la presse catholique, le moyen le plus universel de répandre la saine doctrine, qui parvient souvent là où la voix des ministres du Sanctuaire ne peut parvenir, et qui est la seule digue capable de contenir les flots débordants de l'erreur alliée aux passions débridées qui inondent le monde moderne sous la forme de journaux sectaires, de revues et de romans pornographiques, de prospectus, de livres qui, sous le vernis d'une fausse essence, dissimulent le poison du mensonge et corrodent les tissus vitaux de la société menacée d'extinction par l'effet de tant et de si puissants éléments de destruction.

Une fois de plus, nous faisons appel à la générosité intelligente et prévoyante de tous les fidèles de notre Diocèse, même si nous savons que tant de charges pèsent sur eux, et nous les exhortons encore plus efficacement que les années précédentes à faire des sacrifices en faveur de la presse catholique, certains que ce sacrifice sera la graine qui donnera le centuple dans cette vie, en consolidant les fondements de la société chancelante et, surtout, leur apportera les bénédictions du Très-Haut, gage des grâces spirituelles accordées par le Souverain Pontife à ceux qui coopèrent à une œuvre aussi sainte.

Nous espérons que les Curés et les responsables des églises apporteront le plus grand soin à la préparation de la Journée de la presse catholique, le 29 juin, en la fête des saints apôtres saint Pierre et saint Paul, en expliquant au préalable aux fidèles le triple objectif de cette journée, à savoir la prière, la propagande et l'aumône, les grâces accordées avec les conditions habituelles, plus une petite aumône là où ils le jugent opportun, quelque acte lyrique approprié et le 29 juin les actes religieux les plus opportuns selon les circonstances, dont ils rendront compte, ainsi que du résultat de la collecte, à la Sous-Commission de la Congrégation. Ils informeront la Sous-Commission Diocésaine de la Bonne Presse, à laquelle nous confions, comme d'habitude, la préparation de tout ce qui concerne la célébration de ladite journée, ainsi que les Communautés religieuses et les Associations pieuses et culturelles du Diocèse, qui coopéreront avec tout leur enthousiasme et leur efficacité au meilleur succès d'une œuvre aussi méritoire.

Segorbe, 28 mai 1934.

† L'EVÊQUE

101. Collecte en faveur du Culte et du Clergé

(B. Seg 54 [1934] p. 43.44)

2289 Par disposition des Très Excellents et Très Révérends Métropolitains, une collecte extraordinaire sera effectuée dans toutes les paroisses, églises et oratoires publics, même ceux des Religieux, en la fête de Saint Jacques Apôtre, Patron de l'Espagne, pour répondre aux besoins urgents du Culte et du Clergé. Nous exhortons tous nos diocésains à être des organisateurs actifs de cette collecte et à y contribuer en tant que fils et filles fidèles de l'Eglise.

Les Curés et les gardiens d'église enverront les montants collectés à notre Secrétariat de Chambre jusqu'à la mi-août.

Segorbe, 17 juillet 1934.

† L'EVÊQUE

102. Journée missionnaire du Domund

(B. Seg 54 [1934] p.69-70)

2290 L'avant-dernier dimanche d'octobre, qui dans la présente année tombe le 21 dudit mois, est le dimanche désigné par Sa Sainteté Pie XI, glorieusement régnant, pour célébrer dans toutes les églises du monde catholique la collecte pour les Missions, afin que les aumônes recueillies dans cette collecte

soient exclusivement destinées à ladite sainte œuvre, selon les instructions pontificales. Et la voix du Pape s'élève chaque année avec plus de véhémence pour supplier tous ses fils, nonobstant leurs propres besoins, de consacrer une partie, si petite soit-elle, de leurs ressources à une œuvre si excellente, pour laquelle le Fils de Dieu est descendu sur terre et a chargé son Église de la poursuivre jusqu'à la consommation des siècles.

En écho à la voix du Vicaire du Christ, notre voix s'adresse de nouveau à nos chers diocésains pour leur recommander, même au prix de sacrifices, de ne pas manquer de suivre les vœux du Pontife Romain, certains que la Divine Providence récompensera amplement leurs privations, même dans le domaine temporel, et les comblera de biens spirituels, qui seuls sont dignes d'estime en raison de leur excellence et parce que, bien utilisés, ils assurent la possession de biens éternels et infinis.

L'augmentation progressive du nombre de conversions obtenues ces dernières années est une preuve éloquente de l'efficacité des Missions.

En raison de cette même augmentation et du zèle apostolique des missionnaires, zèle qui doit être partagé par tous les chrétiens pour étendre chaque jour le royaume du Christ, il y a également un besoin croissant de ressources pour soutenir les Missions, c'est-à-dire les missionnaires, les catéchistes, les églises, les orphelinats, les léproseries, les écoles, les chapelles, les universités, les hôpitaux, les asiles, les imprimeries et autres moyens d'activité missionnaire qui ne peuvent être soutenus que par l'aide de la charité chrétienne.

Nous espérons que les Curés et les responsables des églises mettront tout en œuvre pour assurer le succès de la Journée Universelle des Missions, en l'annonçant aux fidèles le dimanche précédent, en expliquant son but et son importance pour le bien spirituel et temporel de la société, ainsi que les grâces accordées par le Souverain Pontife à ceux qui y contribuent. La grâce principale, l'indulgence plénière, le fait de se confesser, de recevoir la communion et de faire des aumônes, même minimes, à cette fin ; et que dans ledit dimanche, ils prêcheront de préférence sur un thème missionnaire et organiseront la collecte de la manière qu'ils jugeront la plus commode, ainsi que les actes religieux et culturels qui peuvent contribuer au meilleur résultat. Une œuvre dans laquelle nous avons confiance que les Communautés religieuses et les directeurs des Associations et Collèges catholiques du Diocèse les aideront avec tout leur zèle et leur efficacité.

Segorbe, 15 septembre 1934.

† L'EVÊQUE

CONSTITUTIONS

INTRODUCTION

Les Constitutions écrites par Luis Amigó pour ses religieux et religieuses Capucins Tertiaires constituent son œuvre la plus importante en tant que Fondateur.

Parmi les différents textes constitutionnels, à l'élaboration desquels Luis Amigó a participé pendant les presque cinquante ans qui ont suivi la fondation de ses deux instituts⁹⁸⁵, nous n'avons retenu pour la présente édition que les textes des premières Constitutions⁹⁸⁶, car nous considérons que c'est en eux que se trouve le plus authentiquement contenu l'esprit qu'il a voulu insuffler à ses religieux et religieuses.

Si l'on tient compte du fait que la Congrégation des Tertiaires Capucines de la Sainte Famille et celle des Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs sont apparues définitivement dans l'esprit de Luis Amigó comme le fruit de son travail apostolique à la tête du Tiers Ordre Franciscain Séculier⁹⁸⁷, il est facile de deviner la place éminente qu'occupe la spiritualité de Saint François dans ses Constitutions primitives, nées d'ailleurs de la prière que Luis Amigó adressait à Dieu, « implorant son aide divine »⁹⁸⁸.

En effet, les Constitutions de 1885 et 1889 sont un véritable recueil des valeurs fondamentales du Troisième Ordre franciscain. Ce recueil, élaboré dans l'esprit que Luis Amigó a voulu transmettre comme distinctif à ses fils et à ses filles, comprend donc les valeurs spirituelles de pénitence, de contemplation, de minorité et de fraternité qui, ensemble, constituent toute la spiritualité tertiaire.

Pénitence

La pénitence, comprise de manière franciscaine comme une conversion constante à Dieu et aux frères et sœurs par l'abnégation et le renoncement personnel et le port de la croix, constitue l'un des éléments essentiels du type de vie conçu par Luis Amigó pour ses religieux et religieuses.

Les éducateurs de l'esprit doivent s'efforcer, comme l'une de leurs tâches fondamentales, d'« éprouver avec prudence » leurs disciples « dans la mortification intérieure et extérieure, dans l'humilité et le mépris de soi, afin qu'après avoir vaincu et mortifié le vieil homme avec ses appétits et ses convoitises, ils puissent revêtir l'homme nouveau, élevé dans la justice et la sainteté »⁹⁸⁹.

Cette mystique pénitentielle, à la fois conversive et amoureuse, doit être vécue avant tout à travers les trois vœux religieux, qui sont explicitement, dans le magistère amigonien, trois formes radicales de mort au moi et de naissance à une nouvelle réalité spirituelle dans laquelle le centre d'attention devient Dieu et les frères et sœurs⁹⁹⁰.

D'autre part, ce n'est qu'avec un véritable esprit pénitentiel que la fraternité pourra être construite⁹⁹¹ et que le service apostolique aux frères et sœurs pourra être réalisé avec toute la « sollicitude et le soin »⁹⁹², avec toute la disponibilité⁹⁹³ que Luis Amigó demande à ses fondations.

Contemplation

La contemplation occupe une place privilégiée dans tout projet de vie franciscain, d'où découle en définitive la force apostolique.

⁹⁸⁵Ces textes sont, pour les religieuses, ceux de 1885, 1902, 1911 et 1928 ; et pour les religieux, ceux de 1889, 1902, 1910 et 1928 (cf. AMIGÓ, L. : *Constituciones escritas, acomodadas y enmendadas...*, Madrid 1978).

⁹⁸⁶Il s'agit de ceux de 1885 pour les Sœurs Tertiaires Capucines de la Sainte Famille, et ceux de 1889 pour les Religieux Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs.

⁹⁸⁷Cf. supra, 60-66 ; et esp. 68.83.

⁹⁸⁸Cf. supra, 68.98.

⁹⁸⁹Cf. 2329.2403.

⁹⁹⁰Cf. 2347-2354.2431-2438.

⁹⁹¹Les relations fraternelles ne sont possibles en profondeur que dans la mesure où l'on est en mesure de se refuser soi-même « en traitant les frères comme supérieurs, en leur donnant la préférence, et en se faisant tout pour tous » (cf. supra, 1819).

⁹⁹²Cf. 2293.

⁹⁹³Cf. 2360.

Luis Amigó, qui veut engager ses fondations dans la tâche évangélique de « servir les frères »⁹⁹⁴, de « les aider dans leurs besoins corporels et spirituels »⁹⁹⁵, et qui veut aussi, à travers ces mêmes fondations, « transmettre et communiquer à son prochain les feux de l'amour divin »⁹⁹⁶, est consciente que cela n'est possible que dans la mesure où ses religieux et religieuses savent « se donner à la douceur de la contemplation »⁹⁹⁷, en « enflammant leur volonté dans l'amour de Dieu par la prière »⁹⁹⁸. Pour cette raison, il a souligné avec une insistance particulière l'importance de cette valeur spirituelle pour l'apostolat lorsqu'il a averti que :

— « Les religieux s'occupent, oui, du service de leurs Frères, mais sans oublier que le véritable amour du prochain ne peut exister sans l'amour de Dieu, et que le meilleur moyen de faire du bien aux autres est d'être bien rempli de l'esprit du Seigneur, qui est la charité ; et cet esprit s'acquiert dans les pratiques de dévotion, surtout dans la pratique de la prière »⁹⁹⁹.

Minorité

La minorité est cette attitude par laquelle le religieux est en mesure de servir les autres, de « leur laver les pieds »¹⁰⁰⁰, en vivant la conversion vers Dieu et vers ses frères à partir de l'abnégation, par la pauvreté et l'humilité qui implique de « donner sa condition »¹⁰⁰¹ et de « se faire tout à tous »¹⁰⁰².

Dans le contexte des Constitutions primitives, Luis Amigó invite ses disciples à vivre cette valeur franciscaine qui les configure comme « serviteurs » selon l'Évangile :

— tant au niveau apostolique, en se faisant de telle sorte par sa sollicitude « tout pour tous »¹⁰⁰³, que son service se réalise par une « vigilance »¹⁰⁰⁴ pour lequel « aucun moyen ne sera épargné, jusqu'au sacrifice de sa propre vie si nécessaire »¹⁰⁰⁵,

— ainsi qu'au niveau fraternel, chacun se mettant à la dernière place par rapport aux frères¹⁰⁰⁶, afin que puisse émerger l'amour fraternel¹⁰⁰⁷ qui doit être la base des relations communautaires.

Fraternité

Le type de fraternité que Luis Amigó propose dans les premières Constitutions à ses Tertiaires Capucines et Tertiaires Capucins explique les éléments qui tendent à l'identifier avec une véritable fraternité franciscaine¹⁰⁰⁸.

La communauté tertiaire-capucine, toujours selon ces documents de base, doit se distinguer :

- pour un placement du Christ au centre de toute son action ; pour un constant « suivre l'esprit et les traces de Notre Seigneur Jésus-Christ »¹⁰⁰⁹;
- par une vitalisation renouvelée dans la prière, qui est le meilleur moyen d'être enflammé par l'amour à communiquer à nos frères et sœurs¹⁰¹⁰;
- par un tel fondement de charité que les frères sont prêts, portés par un amour cordial et sacrifié, à « se laver mutuellement les pieds »¹⁰¹¹, à agir comme « mineurs et serviteurs »¹⁰¹²;

⁹⁹⁴Cf. 2360.

⁹⁹⁵Cf. 2293.

⁹⁹⁶Cf. 2293.2360.

⁹⁹⁷Cf. 2293.

⁹⁹⁸Cf. 2360.

⁹⁹⁹Cf. 2361.

¹⁰⁰⁰Cf. Jn 13,4-14 ; 1R 6,3, dans S. Francisco de Asís. *Escritos, biografías, documentos*, (BAC, Madrid 1978) p.96.

¹⁰⁰¹Cf. Ph 2,6-8.

¹⁰⁰²Cf. 1 Co 9,22.

¹⁰⁰³Cf. 2359.

¹⁰⁰⁴Cf. 2293.2360.

¹⁰⁰⁵Cf. 2359.

¹⁰⁰⁶Cf. supra 1819.

¹⁰⁰⁷Cf. 2297.2430.

¹⁰⁰⁸Cf. IRIARTE, L. : *Vocación franciscana* (Valencia 1975) p. 162-182.

¹⁰⁰⁹Cf. esp. 2293.2328.2331.2347.2350.2352.2359.2423.2431.2436.

¹⁰¹⁰Cf. supra l'annotation sur la Contemplation.

¹⁰¹¹Cf. Jn 13,4-14 ; 1R 6,3, dans o. c., p.96 ; et supra 1819.

¹⁰¹²Cf. supra l'annotation sur la minorité.

- *par concevoir et d'agir l'autorité, au sein de la communauté elle-même, comme « un service »*¹⁰¹³.

Cependant, l'élément qui, si ce n'est plus en profondeur, mais avec plus de vivacité, manifeste une assimilation entre les fraternités tertiaire-capucines, que Luis Amigó a voulue dans le premier écrit constitutionnel, et les fraternités franciscaines primitives, regrettées par le Séraphin d'Assise, c'est « un nivellement mutuel entre ses différents membres ».

*Saint François ne voulait pas de distinctions entre « savants et non savants »*¹⁰¹⁴; cependant, son idéal a été rapidement oublié, et avec la cléricatisation de l'Ordre sont apparues les différences.

Luis Amigó, au XIXe siècle, a osé faire revivre ce même idéal avec vigueur et force :

— *« À la différence d'autres Congrégations où se distinguent les Sœurs les unes des autres, s'appelant Chorales ou Mères : et d'obéissance ou Léges les autres, dans cette Congrégation – écrit-il en 1885- il n'y aura pas de distinction entre les Religieuses ; toutes s'occuperont indifféremment des offices dans lesquels la sainte obéissance les placera... »*¹⁰¹⁵

— *« Cette Congrégation – note-t-il en 1889- se composera de Religieux Prêtres et de Frères Coadjuteurs ; mais, en ce qui concerne les œuvres auxquelles l'Institut se consacre, ces derniers devront être les plus »*¹⁰¹⁶.

¹⁰¹³Cf. esp. 2296.2326.2366.2397.

¹⁰¹⁴Cf. 2C 1985 dans o. c., p.341,

¹⁰¹⁵Cf. 2294.

¹⁰¹⁶Cf. 2362. Dans la globalité de la législation, on voit comment les Frères sont considérés par Luis Amigó comme des membres de « plein droit » au sein de l'Institut, tant en ce qui concerne l'exercice de son apostolat (cf. 2362) qu'en ce qui concerne l'exercice même de l'autorité (cf. 2400.2406).

CONSTITUTIONS DES SŒURS TERTIAIRES CAPUCINES DE LA SAINTE FAMILLE 1885

AU NOM DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

COMMENCENT LES CONSTITUTIONS DES SŒURS TERTIARIES CAPUCINES DE LA SAINTE FAMILLE

CHAPITRE I

De la fin de la Congrégation

2291 1. Trois sont les voies par lesquelles Dieu conduit les âmes qu'il a choisies pour le servir dans la religion. Pour certains, il veut qu'ils se donnent totalement à la contemplation des choses célestes, de sorte qu'ils vivent aliénés de toutes les choses terrestres, n'ayant d'autre souci que leur âme, à l'imitation de Marie-Madeleine. D'autres, comme Marthe, il veut qu'ils soient sollicités et attentifs dans les ministères du service de leurs frères, dans lesquels il veut qu'ils le contemplent Lui-même, leur promettant de recevoir comme on lui rend, les services qu'ils leur rendent. Et à d'autres, enfin, les appelant à un plus haut degré de perfection, Il veut qu'ils suivent plus parfaitement les traces de Son Fils et Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a uni l'action à la contemplation. De là vient la distinction qui existe entre les différentes Religions et Congrégations qui illustrent l'Eglise de Dieu, en vie contemplative, active et mixte¹⁰¹⁷.

2292 2. Quant à la perfection et à l'excellence de ces différents genres ou états de vie, il est clair que le plus grand sera celui qui a une fin plus noble et plus excellente, et qui fournit plus de moyens pour l'atteindre. C'est pourquoi les Religions et Congrégations qui professent une vie purement contemplative ont Dieu seul pour fin, et la prière pour moyen ; et celles qui professent une vie active ont pour fin l'utilité du prochain, et les fatigues corporelles pour moyen ; les premières sont sans doute plus parfaites que les secondes. Et comme les personnes qui professent une vie mixte ont pour but non seulement Dieu, mais aussi le prochain, et que, par la prière, par laquelle elles s'élèvent jusqu'à l'union la plus étroite avec Dieu, et par le travail et le labeur, elles se rendent utiles au prochain en lui transmettant les feux de l'amour divin, c'est de là qu'elles sont supérieures aux autres en perfection.

2293 3. Les Sœurs de la Congrégation des Tertiaires Capucines de la Sainte Famille, suivant l'esprit et les traces de Notre Seigneur Jésus-Christ et de son fidèle imitateur Notre Père Saint François, serviront le Seigneur dans une vie mixte, se consacrant tantôt à la douceur de la contemplation, tantôt avec toute la sollicitude et le dévouement nécessaires pour soulager les besoins corporels et spirituels de leurs prochains, dans les Hôpitaux et les Asiles ou Maisons d'apprentissage, en particulier les Orphelinats ; ces exercices de charité étant ceux que cet Institut embrassera de préférence. Cependant, si à un moment quelconque la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide les demande pour les Missions parmi les infidèles, elles s'y prêteront docilement. Mais la Supérieure Générale ne pourra envoyer aucune sœur dans lesdites Missions si elle ne le demande pas, et même si elle le demande, elle doit d'abord s'assurer qu'elle a les qualités nécessaires pour cette entreprise difficile et ardue. Ces qualités, selon Saint Bonaventure, dans l'explication de la Règle des Frères Mineurs, sont les suivantes : qu'elles soient saines et robustes de corps ; constantes et fortes dans la foi ; éprouvées dans la vertu, et qu'elles aient toujours eu dans la Religion une vie irréprochable.

¹⁰¹⁷Cf. 2359.

CHAPITRE II

Organisation de la Congrégation

2294 4. À la différence d'autres Congrégations où se distinguent les Sœurs les unes des autres, s'appelant Chorales ou Mères : et d'obéissance ou Lèges les autres, dans cette Congrégation – écrit-il en 1885- il n'y aura pas de distinction entre les Religieuses ; toutes s'occuperont indifféremment des offices dans lesquels la sainte Obéissance les placera, recevant avec la même égalité d'esprit l'honorable fonction de professeuse, que l'humble fonction de cuisinière, en se rappelant que Dieu ne distingue pas les créatures par la grandeur de leurs ministères, mais par celle de leurs œuvres¹⁰¹⁸. Au contraire, parce qu'elles sont préservées dans l'humilité, fondement de toute vertu¹⁰¹⁹, elles recevront plus volontiers les fonctions méprisées.

5. Et les Supérieures auront soin d'examiner pour quels offices les Sœurs sont les plus aptes, afin de les y employer, pour que la Congrégation soit mieux servie ; sans toutefois manquer de les employer à d'autres moments à d'autres offices, afin que, si possible, elles soient équipées et capables de les remplir tous.

2295 6. Dans chaque Maison de la Congrégation sera placée une Religieuse par Supérieure locale, à laquelle toutes les Religieuses de cette famille devront obéir comme à leur Prélade, et en signe de respect elles lui donneront le nom de Mère.

7. En outre, dans les cas où la Mère Supérieure serait absente ou empêchée de s'occuper du gouvernement de la Communauté, une Religieuse sera désignée pour faire fonction de Vicaire. Les Sœurs Vicaires, en l'absence des Supérieures, sont aussi autorisées qu'elles-mêmes ; cependant, elles doivent suivre les règles établies par la Supérieure en ce qui concerne le gouvernement de la Maison ; et en aucun cas elles n'auront l'autorité de donner des dispositions contraires.

8. Deux autres Sœurs de la nature la plus sérieuse, zélée et discrète seront également affectées à la Supérieure, pour lui donner des avis et la conseiller dans toutes les affaires importantes, et elles recevront le nom de Sœurs Consiliaires.

2296 9. Lorsque la Congrégation aura plusieurs Maisons, on nommera une Supérieure générale, à qui seront réservées toutes les affaires importantes de la Congrégation, et elle sera assistée dans son administration par six Sœurs qui formeront le Conseil général.

10. Toutes les Sœurs, y compris les Supérieures locales, doivent regarder avec la plus grande vénération et le plus grand respect et rendre une obéissance sans bornes à la Mère Générale, en tant que représentante de Notre Saint Père Saint François, et aller à elle dans tous ses besoins avec la confiance avec laquelle les enfants vont à leur mère.

11. Dans ce but, la Supérieure Générale s'efforcera de se faire aimer plutôt que craindre des Sœurs¹⁰²⁰; et elle devra les recevoir avec affabilité et plaisir afin qu'elles soient libres de lui communiquer leurs besoins et de lui montrer leur intériorité sans réserve.

12. La même conduite devra être observée par les Supérieures locales, pensant, comme le disent les Constitutions des Pères Capucins, « que les Prélats Religieux ne doivent pas être comme les princes païens, qui s'élèvent avec dignité, mais qu'ils doivent d'autant plus s'abattre par humilité, qu'ils portent sur eux le plus grand poids »¹⁰²¹. Et qu'elles se souviennent qu'elles sont les ministres et les serviteurs de leurs Sœurs¹⁰²².

2297 13. Laissant de côté les amitiés particulières¹⁰²³, peste des Communautés, les Religieuses s'aimeront mutuellement avec cet amour saint si recommandé de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que par lui, disait-il, nous devons être connus de ses disciples, et que Notre Saint-Père François voulait être en nous plus intense et plus fort encore que celui qui professe une mère à son fils charnel¹⁰²⁴.

14. Les Religieuses seront donc traitées les unes avec les autres avec beaucoup de familiarité et de simplicité, en se donnant le nom de sœurs, et le traitement de *Sa charité*, afin que tous connaissent l'union qui existe entre elles et l'amour qu'elles professent, et qu'ils soient édifiés et convaincus que c'est

¹⁰¹⁸Cf. Rm 2,6 ; 1 P 1,17 ; Ap 20,12 et 22,12. Cf. 2362.

¹⁰¹⁹Cf. supra, 1018.1234.1313.

¹⁰²⁰Cf. SAINTE CLAIRE : Règle, 4,10, dans *Escritos de San Francisco y Santa Clara*. Ed. Lázaro Iriarte (Valencia) p.193. Cf. 2366.

¹⁰²¹Cf. CAPUCINS : Constitutions de 1638, cap.8. Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 5,10, dans *San Francisco de Asis* (BAC, Madrid 1978) p.95.

¹⁰²²Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 4,6, dans o. c., p.94, note 10.

¹⁰²³Cf. SAINTE CLAIRE : Règle 4,11, dans o. c., p.193.

¹⁰²⁴Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 9,11, dans o. c., p.98 ; 2R 6,8, dans o. c., p.113.

vraiment une chose très bonne et très joyeuse que des frères habitent en un seul, selon l'expression du royal Prophète¹⁰²⁵.

15. La Supérieure générale sera appelée Notre Mère par toutes les Sœurs, et on s'adressera à elle en l'appelant *Votre Révérence*. On s'adressera aux Supérieures locales et aux Conseillères générales en les appelant *Votre Charité*.

CHAPITRE III

De l'admission à la Congrégation

2298 16. Si une jeune femme, désireuse d'embrasser cette vie, se présente à une Religieuse pour demander à être admise dans la Congrégation, qu'elle l'envoie, si elle le peut, ou qu'elle en avise par lettre la Mère Générale, à qui appartient, avec son Conseil Général, l'admission des candidates.

17. Et la Supérieure générale et ses Conseillères doivent se rendre compte qu'il s'agit là d'un des devoirs les plus difficiles de leur fonction, en raison du grand bien ou du grand mal qui peut résulter pour la Congrégation de l'admission d'une jeune femme. C'est pourquoi elles doivent regarder très attentivement qui elles admettent, sans se laisser entraîner par des affections ou des passions particulières ; préférant qu'il y ait peu de bonnes sœurs, que beaucoup de sœurs insuffisantes.

18. Examinez donc si la prétendante possède les qualités de convenance requises par la Règle au chapitre un, où il est dit : « Qu'elles doivent être fidèles catholiques ; non soupçonnées d'hérésie ; fermes dans l'obéissance de l'Église romaine ; qu'elles ne soient pas liées par le mariage ; sans dettes ; saines de corps ; promptes d'âme ; non marquées d'une grossière infamie, et en paix avec leurs semblables ».

19. Elles devront aussi veiller à ce que la prétendante n'ait pas été dans une autre Congrégation, qu'elle n'ait pas plus de quarante ans, qu'elle n'ait pas été mariée, qu'elle soit fille de légitime mariage, et qu'elle vienne dans le seul et unique but de servir Dieu.

2299 20. Pour connaître tout cela, en plus des certificats de Baptême et de Confirmation et des informations secrètes, on demandera au Prélat du Diocèse dans lequel vit la personne concernée son autorisation et son approbation.

21. Bien que l'esprit de pauvreté doive animer cette Congrégation, et que la mendicité soit le seul patrimoine des Sœurs, et qu'elles doivent donc se montrer libres de tout intérêt matériel¹⁰²⁶, néanmoins, pour obéir aux prescriptions Canoniques qui le prévoient, elles exigeront des candidates une modeste dot ; qui sera réservée jusqu'à la profession, afin qu'en cas de départ, elle leur soit remise intacte,

22. Toutefois, si la prétendante a le titre de Professeuse, elle est admise sans dot. Et de même, la prétendante qui sera jugée très utile à la Congrégation pourra être admise sans dot, mais cela ne sera pas fait sans la permission de l'Ordinaire.

2300 23. Parce qu'il est impossible de connaître à première vue les qualités d'une jeune femme et sa vocation, ni de savoir si les rigueurs de l'Ordre sont supérieures ou non à ses forces, pour cette raison, avant de lui donner le Saint Habit, on la gardera trois mois comme postulante ; pendant ce temps elle passera au Noviciat, suivant, en tout, les exercices auxquels sont employés les novices.

24. A la fin des trois mois de postulat, la Maîtresse des Novices et la Supérieure locale informeront et donneront leur avis sur la jeune femme à la Mère Générale, qui, en accord avec ses Conseillères, ordonnera son admission au Noviciat ou son expulsion.

25. Lorsque la postulante aura été admise à la prise d'habit, le Prélat Diocésain en sera avisé afin qu'il daigne, par lui-même ou par un délégué, faire l'examen prescrit par les Saints Canons¹⁰²⁷, et la postulante se préparera au mieux à s'habiller du nouveau nom en faisant à cet effet des exercices spirituels de dix jours, et la confession générale.

CHAPITRE IV

Du Noviciat

2301 26. Afin que les novices soient mieux enracinées dans la vertu et acquièrent l'esprit Séraphique qui doit animer les filles du Patriarche d'Assise¹⁰²⁸, elles ne seront occupées aux ministères extérieurs de l'enseignement et du service des malades qu'après leur profession.

¹⁰²⁵Cf. Ps 133,1.

¹⁰²⁶Cf. SAINTE CLAIRE : Règle 8,1-6, dans o. c., p.199.

¹⁰²⁷Cf. Décret *Romani Pontifices*, du 25 janvier 1848, dans *Enchiridion de Statibus Perfectionis* (Romae 1949) n.188.

¹⁰²⁸Cf. 2376.

27. Ils ne peuvent pas non plus être envoyés en famille pendant leur noviciat dans une maison ou un hospice de la Congrégation, mais ils doivent nécessairement passer ce temps dans le couvent destiné au noviciat, qui sera appelé Maison-Mère, et dans lequel la Mère Générale résidera habituellement.

2302 28. Il n'y aura qu'un seul Noviciat pour toute la Congrégation, quel que soit le délai. Et que les Supérieures soient informées que pour établir un nouveau Noviciat, ou pour transférer celui déjà établi dans un autre couvent, l'autorisation du Saint-Siège est requise.

29. Le Noviciat durera un an, pendant lequel les Novices seront sous la direction d'une Maîtresse, une Religieuse discrète, prudente, observatrice, éclairée dans la voie de la vertu, qui pourra leur enseigner, non seulement par des paroles, mais aussi et surtout par des actes¹⁰²⁹, en quoi consiste la vie d'une parfaite Religieuse et d'une vraie Tertiaire Capucine¹⁰³⁰.

2303 30. Au cours de cette année, la novice sera votée trois fois ; la première fois après quatre mois, la deuxième après huit mois et la troisième après dix mois. Pour être admise à la profession, elle doit disposer de la moitié plus une voix, la Mère Générale ayant la voix décisive en cas d'égalité, qui sinon n'aura qu'une voix, comme les autres Sœurs.

31. Ceux qui sont nouvelles dans la Congrégation n'auront un vote pour l'admission des novices à la profession que quatre ans après la prise d'habit, et ainsi elles pourront et devront seulement dire leur avis. De même, les Religieuses qui, ayant été transférées à la Maison Mère, n'ont pas déjà passé trois mois avec ladite Novice, période pendant laquelle elles ont pu faire l'expérience de leur vocation, ne pourront pas voter pour la Novice ; mais si cette Religieuse se rend auprès d'elle comme Supérieure locale ou Maîtresse des Novices, elle aura déjà un vote un mois après son séjour dans la Maison-Noviciat.

32. Comme il appartient à la communauté du Noviciat de voter pour la novice, la Supérieure Générale, seule ou avec son conseil, peut ne pas l'admettre à la profession, sous peine de nullité de sa profession. La Novice qui n'est pas favorisée par la majorité des vœux doit être expulsée de la Congrégation ; mais si c'est au premier tour, elle peut attendre le second et même le troisième, si les sœurs sont d'accord ; car les vœux donnés une fois contre, pourraient être changés en faveur, si l'on observe en elle de nouvelles vertus ou la correction de ses défauts,

2364 33. Conformément aux Décrets Pontificaux, les Novices seront complètement séparées des Professes, avec lesquelles elles ne se joindront que dans le Chœur et le Réfectoire¹⁰³¹.

34. Et il est interdit aux novices de parler à aucune Religieuse professe, sauf à sa Maîtresse et à la Supérieure locale. Il leur est d'autant plus interdit de parler à leurs familles pendant l'année du Noviciat.

35. De même, à l'exception de la Mère Générale, de la Supérieure locale, de la Maîtresse des Novices et de leur Assistante, les autres Religieuses ne pourront pas entrer au Noviciat ; et si elles doivent entrer par nécessité, elles seront accompagnées de la Maîtresse des Novices ou de son Assistante.

CHAPITRE V

De la Profession

2305 36. Selon l'opinion commune des Saints Pères, avec saint Thomas, le sacrifice que l'âme religieuse fait d'elle-même par la profession de ses vœux est si excellent et si agréable à Dieu, qu'au moment même où elle se consacre à Dieu par eux, elle est purifiée comme après le Baptême¹⁰³², pardonnée de toutes les peines temporelles dues à ses péchés, de sorte qu'elle s'envolerait immédiatement au Ciel si elle mourait en cet acte, raison pour laquelle la Profession religieuse est appelée un second Baptême.

37. C'est pourquoi, pour ne pas perdre cette grâce, la Novice doit se préparer, dans la mesure où la fragilité humaine le permet, à prononcer ses vœux en faisant à cet effet les exercices spirituels et la confession annuelle.

38. Une fois que le jour de la Profession a été déterminé, un avis doit être donné en temps utile à Son Excellence l'Évêque Diocésain, afin qu'il puisse procéder à l'examen Canonique prescrit avant la Profession.

2306 39. Si la Novice a des biens à disposer, elle doit faire un testament avant sa profession, et nommer une personne de confiance pour les administrer, et en appliquer les revenus aux fins qu'elle

¹⁰²⁹Sur la prédication par la parole et l'exemple, voir : SAINT FRANÇOIS : 1R 17,3, dans o. c., p.102 ; et LM 8,1, dans o. c., p.428.

¹⁰³⁰Cf. 2376.

¹⁰³¹Cf. CONCILE VATICAN I : *Schemata Constitutionum de Regularibus*, n.6, cap.I, dans *Enchiridion de Statibus Perfectionis*, n.220.

¹⁰³²Cf. SAINT THOMAS : *Summa Theologica*, 2-2 q.189 a.3 ad 3. Cf. aussi SAINT BERNARD : *Du précepte et de la dispense*. 54 : PL 182,889.

désigne ; car la Sœur Tertiaire, par son vœu de pauvreté, ne perd pas la domination, mais seulement l'usage et l'administration de ses biens, puisque ses vœux sont simples, quoique perpétuels¹⁰³³.

40. Pour changer ou faire un nouveau testament après la profession, elle aurait besoin de l'autorisation du Saint-Siège, en plus de celle de sa Supérieure Générale ; mais la permission de la Révérende Mère Générale serait suffisante pour qu'elle puisse disposer des biens qui, par héritage ou autrement, lui reviendraient.

41. Les Sœurs, et surtout les supérieures, doivent se garder de prodiguer des conseils à la Novice sur la disposition de son testament et la répartition de ses biens ; même si elle le demande, elles doivent la renvoyer à une personne craignant Dieu, avec le conseil de laquelle la Novice pourra disposer sagement de ses biens. Les Sœurs ne doivent pas inciter la Novice à laisser quelque chose de temporel à la Congrégation, sachant qu'il est impossible de posséder à la fois la richesse et la pauvreté ; mais elles peuvent accepter quelques aumônes si la Novice souhaite les laisser par testament.

2307 42. Les Sœurs ne feront pas de vœux perpétuels avant d'avoir accompli sept ans depuis leur prise d'habit ; au cours de cette période, elles renouvelleront deux fois leurs vœux temporaires, chaque fois pour trois ans.

43. Pour le renouvellement des vœux, elles viendront à la Maison-Mère, où elles effectueront d'abord leurs exercices spirituels.

44. Quand la Religieuse sera sur le point d'accomplir ses sept années depuis la prise d'habit, elle écrira en toute humilité à la Supérieure Générale, pour lui demander de daigner la recevoir à la profession des vœux perpétuels, et la Supérieure réunira les Conseillères en Chapitre, et leur proposera la demande de la Religieuse, qui, si elle en est trouvée digne, sera admise à la profession des vœux perpétuels ; Mais si ce n'est pas le cas, elle verra ses vœux temporaires renouvelés pour le temps que le Chapitre déterminera ; et si à la fin de ce temps de probation l'amendement ou la correction que le Chapitre désire n'est toujours pas vu, elle sera expulsée de la Congrégation. De même, si une Professe de vœux temporaires se révèle inadaptée à la Congrégation, elle sera expulsée à la fin des trois ans.

2308 45. Gardez à l'esprit, cependant, que la Supérieure Générale comme les Conseillères, dans une affaire aussi délicate et d'une telle importance, doivent procéder avec beaucoup de prudence et en consultant Dieu dans la prière. Remarquez aussi qu'une seule faute pour grave qu'elle fût ne suffit pas à refuser à une sœur la Profession, comme ne suffisait pas non plus l'infidélité de saint Thomas et la négation de saint Pierre pour que le Seigneur les exclue de l'Apostolat, et donc il est nécessaire pour cela que les défauts soient incorrigibles. Et dans cette affaire, il n'y a jamais eu de décision sans un vote secret¹⁰³⁴.

46. Si une Religieuse (ce que Dieu ne permet pas) était expulsée de la Congrégation, ou si elle voulait l'abandonner, qu'elle soit de vœux perpétuels ou de vœux temporaires, elle ne peut être dispensée avant l'expiration du temps par quelqu'un d'autre que le Souverain Pontife.

CHAPITRE VI

Du Saint Habit

2309 47. Car ceux qui habitent dans la maison du Seigneur ne doivent pas courir après les fastes et les vanités, car ils ne doivent pas être connus pour leur ornement extérieur, mais pour l'ornement intérieur de leur âme, Notre Seigneur Jésus-Christ dit que ceux qui portent des vêtements délicats sont dans les palais des Rois¹⁰³⁵; et à plus forte raison les épouses de l'Agneau qui ont choisi de le suivre dans les voies austères de la mortification et de la pénitence ; les sœurs ont pour instruction de se vêtir des tissus les plus vils et les plus pauvres que l'on puisse trouver dans le pays où elles vivent, afin que tout en elles prêche la pauvreté et le mépris du monde¹⁰³⁶.

48. L'habit des Sœurs se compose d'une tunique avec cordon, d'un manteau, d'une coiffe et d'un voile.

49. La tunique sera de bure de couleur châtaigne, comme celle que portent les Pères Capucins, et coupée en forme de croix. La corde sera en laine blanche, avec trois nœuds simples représentant les trois vœux de la Religion.

50. Suspendu à la corde sera le chapelet des sept décennies, appelé couronne franciscaine, avec une médaille de l'Immaculée Conception et du Père Saint-François et une croix.

¹⁰³³Cf. 2382.

¹⁰³⁴Cf. 2383.

¹⁰³⁵Cf. Mt 11,8. Cf. SAINT FRANÇOIS ; 1R 2,14, dans o. c., p.93.

¹⁰³⁶Cf. SAINTE CLAIRE : Règle 2,25, dans o. c., p. 190.

51. Le manteau du même tissu que la tunique, et long jusqu'à l'extrémité des mains, et il sera porté par les Sœurs de la Toussaint jusqu'à l'Ascension de Notre Seigneur, et quand il y a un besoin dû à la maladie ou à toute autre cause.

52. La coiffe doit être en fil blanc. Le voile sera de laine, noir, et long jusqu'à la taille ; mais lorsqu'elles sortiront de la maison, elles seront couvertes d'un voile beaucoup plus long.

2310 53. En plus de ces pièces qui composent l'habit des Religieuses Tertiaires, pour plus de bienséance et de décence, elles porteront aussi un scapulaire de la même couleur et du même tissu que l'habit ; qui tombera devant et derrière, jusqu'à proximité de l'ourlet de la tunique, environ une demi-largeur de main plus courte que la tunique, et trente-trois centimètres de large. Cousu à ce scapulaire et devant la poitrine, elles porteront un blason des Sacrés Cœurs de Jésus, Marie et Joseph, auxquels la Congrégation sera consacrée ; et sous le scapulaire et près du cœur, un Crucifix.

54. La chaussure est composée de bas de laine et de chaussures en tissu, tout de la couleur de l'habit.

Les sous-vêtements doivent être en toile, en fil ou en coton.

55. L'habit des Novices doit être exactement le même que celui des Professes, sauf le voile, qui sera blanc ; et le manteau ne leur sera pas permis jusqu'à la profession.

2311 56. Veiller à ce que les Religieuses ne se déshabillent jamais, ni même pour se reposer sur le lit, de ces pièces qui constituent essentiellement l'habit de l'Ordre franciscain, comme la tunique et la corde ; et il serait souhaitable qu'elles suivent la saine coutume toujours observée par les Pères Capucins et louée par les Pontifes, de ne pas se débarrasser de lui, même en maladie, même si les Médecins en ont persuadé autrement. Ainsi elles ne s'exposeront pas à mourir sans lui, ce qui serait hautement répréhensible.

CHAPITRE VII

Des élections

2312 57. Le Chapitre Général se réunira tous les six ans pour procéder à l'élection de la Supérieure Générale et des Conseillères. Si, pour quelque raison que ce soit, la tenue du chapitre est retardée pendant un certain temps, les titulaires du poste continueront d'exercer leurs fonctions pendant cette période.

58. Trois mois avant l'expiration de son mandat, la Supérieure Générale réunit son conseil et y indique le Couvent où le Chapitre doit se réunir. Elle écrira ensuite au Prélat du Diocèse dans lequel est situé ledit couvent, afin qu'il daigne présider aux élections, soit par lui-même, soit par un délégué, conformément aux prescriptions de l'Église, et fixer le jour de la célébration.

59. Lorsque la Supérieure Générale aura reçu la réponse de Monsieur l'Évêque, elle annoncera officiellement à toutes les Communautés le lieu et le jour désignés pour le Chapitre, demandera des prières pour atteindre les lumières du Très-Haut, et convoquera les électrices, en leur ordonnant, en vertu d'une sainte obéissance, de se présenter au lieu indiqué la veille des élections. Par conséquent, si une électrice est dans l'impossibilité physique d'assister au Chapitre, elle doit immédiatement en informer la Mère Générale, afin qu'elle puisse justifier son absence auprès des Capitulaires.

60. Le Chapitre sera composé de la Mère Générale, des Conseillères du Conseil sortant, de la Secrétaire Générale et des Supérieures locales.

2313 61. Arrivée la veille du jour désigné pour la célébration du Chapitre, et réunies toutes les Capitulaires, chacune sera désignée à sa place due à sa dignité ou à son ancienneté, et la Supérieure Générale sortante lira, par elle-même ou fera lire, un compte rendu de l'état de la Congrégation et de ses démarches sous son gouvernement. Puis on lira le présent Chapitre des Constitutions, et le Président expliquera ses obligations aux Capitulaires, puis toutes se retireront pour se préparer à la prière pour les élections du lendemain.

62. Depuis le début du Chapitre jusqu'à sa fin, les Capitulaires devront garder le silence le plus strict, sans qu'il leur soit permis de communiquer même entre elles.

63. Le jour des élections, après la Messe du Saint-Esprit, les électrices se réuniront dans la salle Capitulaire et, invoquant l'aide divine par le *Veni Creator* et la protection de la Sainte Vierge, de Notre Saint Père Saint François et de Mère Sainte Elisabeth, le Président déclarera le Chapitre constitué et procédera à la nomination de toutes les électrices pour voir s'il en manque.

2314 64. Acte continu, de concert avec les Conseillères Générales, le Président nommera à cet effet trois scrutatrices qui seront choisies, l'une parmi les plus âgées, l'autre parmi les plus jeunes, et la

troisième parmi les d'âge moyen. Une fois nommées les scrutatrices du Chapitre, elles seront placées sur la table de la Présidence à droite du Président. Toute Scrutatrice convaincu d'indiscrétion ou d'infidélité dans son métier sera privée de voix active et passive dans trois Chapitres d'élections consécutives.

65. La Supérieure Générale se lèvera immédiatement de sa place à la gauche du Président, lui remettra le sceau de sa charge, puis se prosternant au milieu du Chapitre, dira la faute de ses défauts dans le gouvernement de la Congrégation, et après avoir entendu la correction du Président, elle se retirera à la place qui correspond à sa dignité, et l'élection d'une nouvelle Supérieure Générale aura lieu immédiatement.

66. Pour cela, les Scrutatrices du Chapitre appelleront une par une toutes les électrices et leur remettront un billet ou un bulletin blanc, et elles iront sur leur ordre à une table qui sera préparée à cet effet au milieu du Chapitre, dans un endroit qui puisse être vu de toutes les Sœurs, où elles écriront leur vote, et plié, ils le déposeront dans l'urne qui sera à la table de la Présidence. Lorsque le vote est terminé, l'urne est secouée et les bulletins de vote sont vidés sur la table, et comptés pour voir si leur nombre est égal à celui des votants. Le Président les déplie ensuite un par un, inscrit les noms sur une liste et les remet à la première scrutatrice, qui en prend également note, et de la même manière, ils sont transmis à la deuxième et à la troisième scrutatrice, qui inscrivent à leur tour leurs noms sur leur liste, et les bulletins sont conservés jusqu'à la proclamation du résultat final, après quoi ils sont brûlés devant l'ensemble du Chapitre.

2315 67. Une fois le scrutin terminé, le Président et les scrutatrices combineront les listes, et s'ils sont d'accord, le Président proclamera le résultat en ces termes : Il y a élection, ou pas d'élection, et annoncera sans les nommer les Religieuses qui ont reçu les votes et le nombre de ceux-ci. S'il n'y a pas eu d'élection, il y aura un second scrutin, et s'il n'y en a pas eu, il y aura un troisième, un quatrième et même un cinquième scrutin.

68. S'il n'y a eu aucune élection lors des cinq scrutins, il sera procédé à l'élection des Conseillères Générales, et les élues se retireront du chapitre avec le Président les nouvelles Conseillères et décideront entre elles laquelle des Religieuses votées il convient de nommer, et des postes d'accord entreranno dans le Chapitre, et le Président nommera, comme délégué du Saint-Siège, comme Supérieure Générale par intérim qu'elles auront choisie, en attendant la demande et la confirmation de la Sacrée Congrégation.

69. Pour qu'il y ait élection, il faut, et il suffit, que l'élue ait plus de la moitié des voix. Et il est également mis en garde qu'il n'est pas permis aux absents d'envoyer leur vote par lettre.

70. Selon les décrets de la Sacrée Congrégation, il faut avoir recours à elle pour la confirmation de la Supérieure Générale à la fin de son mandat de six ans. Pour cette raison, si la Supérieure générale est favorisée par la majorité des votes, elle sera nommée comme provisoirement élue et exercera les fonctions de la charge jusqu'à ce que la confirmation soit demandée.

71. Si le vote tombe sur une Religieuse qui ne remplit pas les conditions requises par la Sacrée Congrégation, qui sont : Qu'elle n'a pas quarante ans, qu'elle n'a pas accompli ses huit années de profession et que, par conséquent, elle n'a pas fait de vœux perpétuels, le Président, après avoir déclaré qu'il n'y a pas d'élection, prononcera la nullité des bulletins de vote portant le nom de cette Sœur, et avertira les électrices de leur obligation de donner leur voix à celle qui remplit toutes les conditions requises.

2316 72. Une fois l'élection de Supérieure Générale terminée, l'élection des Conseillères se déroulera de la même manière, mais toutes pourront être élues en même temps, en inscrivant sur le même bulletin de vote les noms des six religieuses à élire. Et si au premier tour de scrutin toutes les Conseillères ne sont pas élues parce que certains d'entre elles n'ont pas un nombre suffisant de voix, on procède au deuxième, au troisième et à tous les autres qui peuvent être nécessaires jusqu'à ce que le nombre de Conseillères soit atteint ; en prévenant que les Conseillères sortantes peuvent être réélues.

73. Que les Capitulaires n'oublient pas que dans chaque élection, sous peine de péché mortel, elles doivent procéder purement, saintement et canoniquement, en élisant les religieuses qui, selon l'opinion de leur conscience, sont les plus dignes, en repoussant tout respect humain, car il ne peut arriver de pire mal à la Congrégation que d'être gouvernée par une Supérieure inepte ou indigne. Qu'elles aient aussi à l'esprit les anathèmes fulminés par Dieu et par son Église contre ceux qui, par des moyens illicites, recherchent les dignités ; et qu'elles se souviennent que celle qui le fait aura la preuve sans équivoque de ne pas y être appelée par Dieu.

2317 74. Une fois l'élection terminée, on rédigera un procès verbal de l'élection, et on en fera trois copies, toutes trois signées par le Président et les Scrutatrices, et scellées du sceau de la Congrégation ; et de ces copies, une sera conservée dans les archives de la Maison-Mère, une autre sera remise au Président, et la troisième sera envoyée à Rome, avec les autres actes du Chapitre.

75. Puis sonnera la cloche pour appeler la Communauté à l'église pour la proclamation de l'élection. La nouvelle Supérieure Générale se mettra à genoux devant le Maître-Autel, ayant à sa droite et à sa gauche les Conseillères, et le Président fera la proclamation sous cette forme :

« Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, de Sa Très Sainte Mère, de Notre Saint Père Saint François, de notre Bienheureuse Mère Sainte Elisabeth et de toute la Cour céleste, nous déclarons canoniquement élue à la fonction de Supérieure générale de cette Congrégation des Tertiaires Capucines de la Sainte Famille Sœur N... qui a obtenu... voix, et Sœur N..., qui a obtenu... votes ; à Sœur N... qui a obtenu... votes, à Sœur N... qui a obtenu... et ainsi de suite »

76. Si la Révérende Mère Générale est nommée d'office pour n'avoir été élue à aucun Scrutin, dans ce cas la proclamation sera faite comme suit :

« Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc., nous déclarons canoniquement élues à l'office de Conseillères Sœur N... qu'elle a obtenu... votes, etc. Et en vertu de la délégation apostolique qui Nous a été conférée, nous nommons provisoirement comme Supérieure générale de cette Congrégation des Sœurs Tertiaires Capucines de la Sainte Famille à Sœur N... »

2318 77. Après la proclamation, la Présidente chantera le *Tedeum*, pendant lequel toutes les sœurs, aussi bien celles du Chapitre que celles de la Communauté, rendront obéissance à la nouvelle Mère Générale et recevront d'elle le baiser de paix, en terminant par des prières d'action de grâce et la bénédiction du Saint Sacrement.

78. Le lendemain se réunira à nouveau le Chapitre présidé par la Mère Générale pour la nomination de la Secrétaire Générale et pour prendre tous les accords et dispositions nécessaires au bien et au progrès de la Congrégation.

79. Les Chapitres Généraux étant d'une grande utilité et d'une grande importance pour la Congrégation et celui des élections ne devant se réunir que tous les six ans, le Chapitre se réunira une fois dans cet intervalle et sera présidé par la Mère Générale, en traitant les affaires graves de la Congrégation. Ce Chapitre aura lieu trois ans après celui des élections.

CHAPITRE VIII

Du gouvernement de la Congrégation

ARTICLE 1.

De la Supérieure Générale

2319 80. La Supérieure Générale est la tête et le guide de toute la Congrégation ; et surtout la Mère de toutes les Sœurs de la Congrégation.

81. C'est pourquoi il faut choisir pour une charge aussi honorable une Religieuse amie de l'observance, animée d'un grand zèle pour le bien de la Congrégation, et si irréprochable dans ses mœurs qu'elle puisse être un modèle pour ses Sœurs. Elle doit aussi être dotée d'un grand cœur, d'un esprit droit, d'une volonté ferme, d'une grande douceur de caractère et surtout d'une circonspection et d'une prudence exquises.

2320 82. Il appartient à la Supérieure générale de présider le Conseil général, de nommer ou de déposer, en accord avec les Conseillères, les Supérieures locales ; de veiller à ce qu'elles s'acquittent bien des fonctions de leur charge ; de visiter au moins une fois par an toutes les Maisons de la Congrégation, en s'efforçant de maintenir le respect ponctuel de la Règle et de ces Constitutions ; et enfin d'empêcher que des abus soient introduits dans les Communautés.

83. Il est interdit à la Supérieure générale de faire ou d'autoriser quelque dépense que ce soit qui dépasse huit cents réaux sans le consentement des Conseillères, auxquelles elle doit rendre compte chaque année des dépenses particulières qui y sont encourues.

2321 84. Après trois ans d'administration, puis dans la dernière année de sa charge, la Supérieure générale rédigera un compte rendu détaillé de l'état matériel et spirituel et des œuvres de la Congrégation, et on en fera deux copies, dont l'une sera envoyée à la Sacrée Congrégation, et l'autre sera présentée aux Conseillères et autres Supérieures dans le Chapitre Général, et conservée ensuite dans les Archives de la Maison-Mère.

85. Dans ce rapport, la Supérieure indiquera, en ce qui concerne la partie matérielle, le nombre de maisons dont dispose la Congrégation, le lieu où elles sont situées, le nombre de Sœurs qui y sont rattachées, les œuvres auxquelles elles sont destinées, leur état matériel, leurs propriétaires, sa situation

financière, la valeur approximative des meubles appartenant à la Congrégation et la somme totale des entrées et sorties à la fin de l'année et de la triennale.

86. En ce qui concerne l'état spirituel, elle indiquera le nombre de Sœurs, Profès et Novices, les défuntions survenues, et les professions qui se seraient vérifiées.

87. La Supérieure Générale fera également mention de la disposition dans laquelle se trouve la Congrégation, de la façon dont sont comprises les obligations de la vie Religieuse et observées la Règle et ces Constitutions, en poursuivant enfin le résultat des visites qu'elle aurait faites, et exposant en détail l'état du Noviciat. En ce qui concerne les œuvres de la Congrégation, elle manifestera le nombre d'Écoles, d'Hospices et d'Hôpitaux confiés aux Religieuses, le nombre d'enfants pris en charge dans les asiles, et de malades prodigués leurs soins dans les Hôpitaux ; les résultats que les religieuses obtiennent dans ces diverses œuvres, les difficultés qu'elles rencontrent et la protection ou la contradiction qu'elles trouvent dans les autorités administratives.

2322 88. Si la Supérieure générale venait à mourir pendant son gouvernement, ou si elle devenait incapable de remplir les fonctions de sa charge, la première Conseillère reprendrait le gouvernement de la Congrégation, et en son absence la seconde, et elle aurait soin de convoquer le Chapitre en temps utile pour l'élection d'une nouvelle Supérieure générale.

ARTICLE 2. *Des Conseillères*

2323 89. Les Conseillères doivent être parées des mêmes qualités que la Supérieure générale, afin qu'elles puissent remplir la difficile fonction qui leur est confiée, et être vraiment supérieures à leurs sœurs, non seulement par leur dignité, mais plus principalement par leurs vertus, et être ainsi une cause d'édification et non de destruction dans la Congrégation.

90. Les Conseillères doivent avoir une parfaite obéissance et une soumission filiale à la Mère Générale, en l'accompagnant toujours, puisqu'elles doivent être considérées comme ses simples assistants. Néanmoins, elles ne doivent pas pour cette raison manquer d'exprimer leur avis ou leur opinion quand cela leur convient ou quand on leur demande de le faire, en toute liberté et sans aucune considération, ainsi que d'avertir la Supérieure Générale s'elles voient quelque chose de répréhensible dans leur conduite, en procédant en cela en toute humilité.

2324 91. La résidence habituelle des Conseillères sera la Maison-Mère, dont la première Conseillère sera, de droit, supérieure locale. La deuxième Conseillère exercera la charge de Maîtresse des Novices. La troisième tiendra à son compte tout ce qui concerne l'état moral de la Congrégation, en veillant au maintien du bon ordre et de la piété dans celle-ci, et rédigera le livre des Chroniques ou Annales. La quatrième s'occupera des affaires temporaires de la Congrégation, en veillant à ce que les Supérieures locales gèrent leurs Maisons avec charité et économie ; pour cela elle leur demandera tous les mois les comptes d'entrées et de sorties, et les fonds existants. La cinquième Conseillère se chargera de tout ce qui concerne les Écoles ou Maisons d'enseignement de la Congrégation, et dirigera les Sœurs qui s'occupent de ces ministères, en ce qui concerne l'instruction et l'éducation, en veillant à ce que les études soient assidues et aussi complètes que possible. Enfin, la sixième Conseillère sera chargée des œuvres de charité, c'est-à-dire des hôpitaux et des hospices, avec à ses ordres les Sœurs qui sont employées au service des malades.

92. Les Conseillères doivent garder à l'esprit qu'elles ne sont pas indépendantes dans la fonction qui leur est confiée, et donc, qu'elles ne peuvent ni faire ni changer quoi que ce soit sans l'approbation de la Mère Générale, et qu'elles doivent également lui rendre compte tous les trois mois de l'exécution des devoirs de leur fonction.

2325 93. La désignation des Conseillères élues au Chapitre général pour l'exercice de ce poste ou de l'autre, est laissée à la Mère Générale, qui devra, sans passion aucune, indiquer pour chacun d'eux celle qui selon son jugement réunit plus ou mieux les conditions d'aptitude ; et selon la charge qu'elles exerceront, elles auront le numéro d'ordre au Conseil, de sorte que sera première Conseillère celle qui serait destinée à Supérieure dans la Maison-Mère, seconde celle qui lui serait donnée la charge de Maîtresse des novices ; et ainsi les autres l'ordre indiqué ci-dessus.

94. Ne seront pas élues comme Conseillères les sœurs qui, outre une vie religieuse et approuvée et de bonnes habitudes pour l'exercice de cette fonction, n'auront pas atteint l'âge de trente-cinq ans et fait des vœux perpétuels.

95. Si une Conseillère Générale tombe malade ou se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, plus de six mois avant le Chapitre des Élections, la Mère Générale et les Conseillères nommeront une Religieuse pour la remplacer jusqu'au Chapitre, dans lequel cette Religieuse aura une

voix active et passive même si elle n'est pas Supérieure locale ; mais s'il manque moins de six mois jusqu'au Chapitre, aucune remplaçante ne sera nommée.

ARTICLE 3. *Des Supérieures locales*

2326 96. Les Supérieures locales seront nommées par la Mère Générale et les Conseillères, sans limitation de temps, de sorte qu'elles seront libres de les démettre de leurs fonctions ou de les changer d'une maison à l'autre comme elles le jugent plus souhaitable.

97. Et que la Mère Générale préviene ainsi comme les Conseillères que, dans l'imposition de cette charge, elles ne soient pas acceptatrices de personnes, et ne s'y déplacent pour aucun but temporel, mais qu'elles soient purement dévouées à la gloire de Dieu et au bien et à l'utilité de la Congrégation, choisissez celles des Religieuses qui seront les plus capables, les plus prudentes et les plus exemplaires, afin qu'elles puissent, par la doctrine et l'exemple, gouverner leurs sujets¹⁰³⁷. Ne seront pas non plus élues comme Supérieures locales les sœurs qui, outre les qualités susmentionnées, n'auront pas atteint l'âge de trente ans et fait des vœux perpétuels.

2327 98. L'autorité des Supérieures locales ne s'étendra qu'en ce qui concerne l'administration de la Maison, et la direction des Sœurs qui lui sont confiées. En premier lieu, la Supérieure locale pourra faire toutes les dépenses nécessaires au maintien de la vie, ainsi qu'au bon ordre et au bon gouvernement de la Maison. Toutefois, pour les réparations et les travaux dont le coût est supérieur à quatre cents réaux, ils doivent se présenter à la Mère Générale en demandant l'autorisation. En ce qui concerne le second, elle doit veiller à ce que les Religieuses accomplissent bien leur office, s'occuper de tous leurs besoins spirituels et temporels et veiller à ce qu'elles observent fidèlement la Règle et ces Constitutions.

99. Chaque mois, la Supérieure locale rendra compte de tout ce qui a été dépensé et reçu, et de l'état religieux et matériel de la Maison qu'elle préside, aux Conseillères chargées de ces questions.

ARTICLE 4. *De la Maîtresse des Novices*

2328 100. La prospérité et le bon esprit de la Congrégation dépendent en grande partie de la Maîtresse des Novices ; c'est pourquoi la Mère Générale doit être très attentive et procéder avec une grande prudence dans son choix.

101. La Maîtresse des Novices doit être âgée d'au moins trente-cinq ans et professer des vœux perpétuels. De même, elle devra avoir suffisamment d'intelligence et de discrétion pour bien comprendre et pouvoir enseigner aux Novices les vérités de la Religion ; la nature et les obligations de la vie religieuse ; le sens et l'explication de la Règle et de ces Constitutions ; les offices et cérémonies du Chœur ; les différents exercices spirituels ; enfin, les coutumes et pratiques de la Congrégation.

102. La Maîtresse doit essayer de bien comprendre ses obligations en les méditant en présence du Seigneur. Qu'elle s'inspire de l'esprit de charité de Notre Seigneur Jésus-Christ et du Saint Père Saint François¹⁰³⁸, et qu'elle s'efforce de répondre avec une sollicitude maternelle aux besoins spirituels et temporels de ses novices.

2329 103. Que la Maîtresse éprouve les Novices en même temps avec prudence dans la mortification intérieure et extérieure, dans l'humilité et le mépris d'elles-mêmes¹⁰³⁹, en se constituant elle-même en exemple de ces vertus et des autres, pour que sa propre vie soit une prédication éternelle et une norme de conduite pour les Novices. Enfin, engagez-vous à former de vos filles spirituelles dignes Épouses de Jésus Christ, qui soient avec le temps l'éclat et la splendeur de la Congrégation.

104. Afin que la Maîtresse des Novices puisse mieux remplir sa charge difficile, la Supérieure Générale lui assignera une Religieuse comme Assistante, qui sera en tout ordre de la Maîtresse ; et la Supérieure générale veillera à ce que l'Assistante soit instruite, prudente, vertueuse, exemplaire et ayant au moins trente ans.

¹⁰³⁷Cf. SAINTE CLAIRE : Test 46, dans o. c., p.213. Cf, 2397.

¹⁰³⁸Cf. 2403.

¹⁰³⁹Cf. 2378.2403.

CHAPITRE IX

Des mortifications extérieures

ARTICLE 1.

Du Jeûne

2330 105. Outre les jeûnes imposés par la Règle et ceux prescrits par l'Église, les Sœurs sont exhortées, en l'honneur de la Sainte Vierge, à jeûner également le samedi.

Pour la dispense des jeûnes de l'Église, les Sœurs qui en ont besoin s'adresseront au Prélat ou au Confesseur ordinaire ; et quant à ceux de la Règle, si une Sœur, à cause de son travail ou de sa maladie, se trouvait dans l'impossibilité de les observer, la Supérieure la commettra à quelque autre pénitence adaptée à ses forces, afin de se conformer aux intentions de l'Église et de conserver l'esprit de mortification.

ARTICLE 2.

*De la Discipline*¹⁰⁴⁰

2331 106. En mémoire de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, et surtout de sa flagellation très douloureuse, et pour mieux soumettre le corps afin qu'il ne se rebelle pas contre l'esprit, mais lui soit obéissant en toutes choses, les Sœurs feront la discipline tous les mercredis et vendredis de l'année, et les jours suivants : toute la Semaine Sainte, la veille des fêtes de Pentecôte, Assomption, Toussaint, Immaculée Conception, Notre Père Saint François, Mère Sainte Elisabeth, la fête de la Commémoration de tous les fidèles défunts, et des défunts de l'Ordre.

107. Au cours de ce saint exercice, on récitera les psaumes *Miserere* et *De profundis* avec l'antienne *Christus factus est*, etc., et la prière *Respice quaesumus, Domine*, le Salve et la prière *Deus qui per Immaculatam*, pour terminer par un Pater noster et un Ave Maria pour les bienfaiteurs de la Congrégation.

ARTICLE 3.

*Du silence*¹⁰⁴¹

2332 108. Une des vertus que l'âme religieuse doit rechercher avec le plus d'ardeur, c'est le silence, à cause du grand bien qu'il nous procure, et des plus grands maux dont il nous délivre ; car le silence est le gardien de toutes les vertus, et sans lui nous ne pouvons avoir aucune vraie vertu, car l'Apôtre Jacques dit : « *Si quelqu'un s'imagine être religieux sans mettre un frein à sa langue et tromper son propre cœur, sa religion est vaine* »¹⁰⁴².

109. C'est pourquoi il est ordonné que les Sœurs gardent en tout temps et en tout lieu le silence évangélique, qui consiste à ne prononcer aucune parole oiseuse ; quant au silence régulier, il sera perpétuel dans l'église, le chœur, la sacristie, le dortoir et les cellules ; et si quelque nécessité les obligeait à parler en ces lieux, elles le feraient à voix basse et avec brièveté. En outre, depuis la fin de la récréation de midi jusqu'à la fin des vêpres, et depuis l'Angélus à la tombée de la nuit jusqu'à l'après-messe du matin, le silence le plus rigoureux sera gardé partout. De même, le silence sera gardé au Réfectoire depuis la bénédiction de la table jusqu'à l'action de grâce ; à moins que, pour une juste raison, la Supérieure ne la dispense de le faire un jour particulier.

2333 110. Parce que notre esprit ne peut pas toujours être élevé en Dieu, et qu'il est très commode tant pour l'avancement spirituel que pour conserver la santé corporelle, de prendre quelque honnête récréation, il est ordonné qu'à cet effet, dans toutes les Maisons de la Congrégation, une heure après le déjeuner, et une demi-heure après le souper ou la collation, pour la consolation et l'expansion des Religieuses ; et la Supérieure veillera à ce que toutes y assistent, comme pour les autres actes de la Communauté, et empêchera la formation de groupes ou de conversations séparées, afin que ce qui est établi dans le but de renforcer l'union et l'amour des Sœurs, ne serve pas de moyen de division.

111. Elle veillera également à ce que les règles de discrétion et de charité, si nécessaires dans toute Communauté religieuse, soient observées avec exactitude.

2334 112. Lorsque les Sœurs sont obligées de sortir de la maison, qu'elles procèdent en tout avec beaucoup de circonspection et de soin ; particulièrement en paroles, car elles doivent se souvenir qu'alors

¹⁰⁴⁰Cf. 2423.

¹⁰⁴¹Cf. 2425-2426.

¹⁰⁴²Jc 1,26.

plus que jamais s'accomplissent en elles les paroles de l'Apôtre, qui disent : « *nous avons été livrés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes* »¹⁰⁴³. En sortant et en entrant dans la maison, elles se prosterneront pour demander la bénédiction de la Supérieure ; dans les rues, elles iront avec beaucoup de recueillement et de silence, l'esprit occupé par de saintes pensées ; et dans leur conversation avec les laïcs, elles chercheront toujours à les édifier.

ARTICLE 4.

*Du Chapitre des Coulpes*¹⁰⁴⁴

2335 113. Bien que le Saint Père Saint François n'ait pas voulu que la Règle du Tiers Ordre oblige ses fils à un quelconque péché, mais il leur commandait de se soumettre avec humilité aux pénitences que le Supérieur leur imposerait pour leur transgression, et il voulait qu'ils promettent de le faire dans leur profession¹⁰⁴⁵. Pour se conformer donc à cette prescription de la Règle, et pour maintenir l'observance de ces Constitutions et des louables coutumes de la Congrégation, il est ordonné aux Supérieurs locaux que tous les vendredis, et si une fête survient à cette date, un autre jour de leur choix, ils entendent la coulpe de leurs sujets en Chapitre public¹⁰⁴⁶, en les réprimandant avec prudence et charité, et en leur imposant une pénitence.

114. La Maîtresse fera de même avec ses Novices, à la différence que celles-ci diront la coulpe trois fois par semaine, c'est-à-dire mardi, jeudi et samedi.

115. Et les Sœurs recevront avec humilité les réprimandes et les pénitences sans aucune excuse ni réponse à la Prélade, pensant qu'elles ne sont venues dans la Congrégation qu'à pleurer leurs péchés et à s'humilier avec Jésus-Christ ; au contraire, lorsqu'elles ont commis une faute qui aurait pu donner un mauvais exemple aux sœurs, elles doivent être les premières à s'accuser et à demander pardon à la Communauté.

CHAPITRE X

Exercices de piété

ARTICLE 1.

De la Messe

2336 116. Le Saint Sacrifice de la Messe perpétue dans l'Eglise le Sacrifice de la Croix, le rappelle à notre mémoire et nous applique ses mérites¹⁰⁴⁷, de sorte que les Sœurs s'efforceront d'y assister chaque jour avec beaucoup de ferveur et de dévotion pour mieux pénétrer l'esprit d'immolation et de sacrifice qui est le fondement de la vie religieuse et qui nous rend semblables à Jésus-Christ crucifié. Et ne laissez pas les sœurs manquer une occasion aussi favorable pour recevoir Jésus dans leur cœur, au moins spirituellement, ni oublier de prier le Seigneur pour leurs bienfaiteurs vivants et défunts.

ARTICLE 2.

De l'office de Notre-Dame

2337. Bien que dans la Règle du Tiers Ordre Notre Père Saint François établisse la récitation de l'Office Divin, cependant, les Exposants de la même Règle, et surtout les Statuts approuvés par Paul III et par Innocent XI, affirment que ce précepte est accompli en récitant chaque jour le petit Office de la Sainte Vierge selon le Bréviaire Romain. Cela étant, et comme il convient en outre que l'Office soit aussi court que possible, afin que les Sœurs aient le temps nécessaire pour s'employer aux ministères de la charité, il est décidé qu'elles réciteront le petit Office de Notre Dame au lieu de l'Office Divin, mais en ajoutant la commémoration du Séraphique Père Saint François aux Laudes et aux Vêpres. Toutefois, les trois derniers jours de la Semaine Sainte, ils réciteront l'Office Divin.

¹⁰⁴³ Co 4,9.

¹⁰⁴⁴ Cf. 2424.

¹⁰⁴⁵ Cf. *Règle du Tiers Ordre Régulier du Séraphique Père Saint François*, approuvée par Léon X, n.23-24.

¹⁰⁴⁶ Cf. *SAINTE CLAIRE* : Règle 4,15, dans o. c., p.193.

¹⁰⁴⁷ Cf. DENZINGER 938.

118. Pour la récitation de l'Office, les Sœurs se réuniront, même dans les plus petites maisons, dans le Chœur ou l'Oratoire, où avec attention, dévotion et révérence, elles rendront au Seigneur le tribut des louanges divines.

119. Lorsqu'une sœur arrive en retard au chœur, après l'adoration du Saint-Sacrement, elle va voir la sœur qui préside pour lui expliquer la raison de son retard, et en embrassant le sol, elle se retire à sa place pour continuer l'Office avec les autres.

120. Les sœurs qui doivent lire au Chœur doivent s'efforcer de réviser à l'avance, comme le faisait saint Bonaventure, notre Séraphique Docteur, afin de ne pas détourner l'attention et la dévotion des autres sœurs en commettant quelque faute dans leur lecture.

ARTICLE 3.

*De la prière*¹⁰⁴⁸

2338 121. La prière étant la nourriture de l'âme, et la base ou le fondement de la vraie piété, les Sœurs doivent placer ce saint exercice avant tous les autres, et y consacrer tout le temps qu'elles peuvent trouver.

122. À cet effet, on indique une heure quotidienne de prière, qui sera répartie en deux fois, une demi-heure le matin et une demi-heure l'après-midi, et qui sera faite en Communauté, dont la Supérieure ne dispensera pas facilement l'acte et dont la nécessité exigera de dispenser une Religieuse, que celle-ci comprenne que la dispense ne la dispense que de l'assistance à l'acte de Communauté, mais en aucune manière de la prière, qu'elle devra faire dès que possible.

123. Les Novices auront une autre heure de prière en plus de celle de la Communauté, afin que s'allume ainsi dans leur cœur le feu de l'amour de Dieu, qui les purifie et les prépare à célébrer leurs fiançailles avec l'Agneau Immaculé, et que, enflammés dans ce feu sacré, elles puissent ensuite le communiquer aux autres par leurs paroles et leur exemple¹⁰⁴⁹.

ARTICLE 4.

De la Confession et de la Communion

2339 124. Conformément à ce qui a été établi par le Saint Père Benoît XIV dans la Bulle qui commence *Pastoralis curae*¹⁰⁵⁰, et aux autres Constitutions Apostoliques, les Supérieures demanderont à l'Evêque Diocésain un prêtre pieux, savant et prudent pour le Confesseur ordinaire, et avec lui toutes les sœurs se confesseront, en avertissant que ce confesseur ne peut être nommé que pour trois ans dans le même couvent, comme l'église l'a déclaré plusieurs fois, de sorte qu'après ce temps les Supérieures devront aller de nouveau au Prélat pour le changement de confesseur.

125. De même, trois ou quatre fois par an, et l'une d'elles pendant les exercices spirituels de dix jours qu'elles feront chaque année, les Supérieures demanderont au Prélat un confesseur extraordinaire, auquel toutes les Sœurs seront obligées de se présenter.

126. Les Sœurs se confesseront au moins une fois par semaine et, selon le conseil de Notre Séraphique Père¹⁰⁵¹, elles ne prononceront dans le Saint Tribunal aucune parole étrangère à la Confession, s'accusant de leurs fautes avec la plus grande simplicité et humilité, et avec la plus grande brièveté possible, gardant la même conduite dans les instructions ou conseils qu'elles peuvent demander au Confesseur pour leur direction spirituelle.

127. Les Supérieures laisseront aux Sœurs toute la liberté de conscience nécessaire dans le Saint Tribunal.

Que les Supérieures n'aient pas l'intention de diriger spirituellement leurs sujets, car le Seigneur ne les a pas constituées directrices des âmes ; elles se limiteront donc à leur demander compte des fautes extérieures, et de l'observance régulière. Mais elles doivent cependant empêcher que l'on ait des conversations inutiles avec le Confesseur, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du confessionnal.

¹⁰⁴⁸Cf. 2419.

¹⁰⁴⁹Cf. supra, 2292.

¹⁰⁵⁰Cf. BENOÎT XIV : *Pastoralis curae*, dans *Benedicti XIV Bullarium*, t. II (Rome 1749). Ed. Sacrée Congrégation de Propaganda Fide, p.471-481.

¹⁰⁵¹Le Père Louis fait évidemment référence ici aux conseils contenus dans la Règle de Sainte Claire (cf. SAINTE CLAIRE : *Règle* 3,13, dans o. c, p.192). Le fait qu'il cite le texte comme appartenant à saint François est dû au fait que cette règle, bien qu'écrite par sainte Claire, est profondément inspirée par l'esprit de saint François lui-même. En fait, le pape Innocent IV, dans la bulle d'approbation, appelle cette règle : « La forme de vie qui, en paroles, a été donnée (aux pauvres dames) par le bienheureux père saint François » (cf. *Bulle d'approbation de la Règle de Sainte Claire*, 16, dans *Escritos de San Francisco y Santa Clara*. Ed. Lázaro Iriarte [Valencia 1983], p.187).

2340 128. Les Sœurs communieront les dimanches, jeudis et samedis de chaque semaine, les jours où l'Église célèbre certains des Mystères du Seigneur ou de la Vierge, lors des fêtes des Saints de l'Ordre où l'Indulgence plénière est accordée, le jour de leur Saint Patron, et celui de l'anniversaire de sa profession.

129. Accorder la permission à une Religieuse particulière d'augmenter le nombre des Communions, appartient au Confesseur, de sorte que la Supérieure ne s'en mêlera pas, et encore moins d'interdire à toute la Communion, car elle utiliserait d'une autorité qui ne lui appartient pas.

130. La Communion se fera, si possible, dans la Messe où le Prêtre communiera, comme temps le plus opportun ; et aucune Religieuse ne se dispensera de la Communion Générale sans en avertir la Supérieure.

131. Que les Sœurs fassent tout leur possible pour recevoir dignement un Sacrement aussi haut et divin, considérant leur indignité et la grandeur du don que le Seigneur nous fait avec tant de charité, mais qu'elles ne le reçoivent pas au détriment de leurs âmes, mais dans l'accroissement de la grâce et de la vertu. Et en signe d'humilité, avant de recevoir le Seigneur, ils se demanderont mutuellement pardon pour les fautes de charité qu'ils auraient pu commettre, et les mauvais exemples qu'ils auraient donnés.

ARTICLE 5.

De l'examen de conscience

2341 132. L'examen de conscience étant un moyen si intéressant pour acquérir les vertus et bannir les passions qui nous dominent et nous tyrannisent, et notre Séraphique Père l'ayant vivement recommandé¹⁰⁵², les Sœurs consacreront chaque soir un quart d'heure à l'examen de leur conscience pour les fautes qu'elles ont commises dans la journée, en s'éveillant à la douleur et en s'imposant quelque pénitence.

CHAPITRE XI

De la conduite que doivent observer les Religieuses aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Couvent

ARTICLE I.

Des Couvents

2342 133. Les Sœurs doivent avoir dans tous les établissements un appartement, complètement séparé des autres pièces de la Maison, pour leur habitation, et dans lequel il y aura une clôture, de sorte que sa porte sera toujours fermée avec une bonne clé, qui sera confiée à une Sœur de vertu éprouvée et qui réunit la fermeté de caractère, une grande affabilité et la douceur de manières.

134. Si, par nécessité, quelqu'un devait entrer dans le département des Sœurs, la Supérieure et la sœur Portière l'accompagneront et sonneront d'abord une clochette pour que les Religieuses se retirent.

135. Chaque soir, après que toutes les Sœurs seront entrées, la Sœur Portière portera les clés à la Supérieure, qui les gardera jusqu'au lendemain.

2343 136. Chaque religieuse aura une cellule séparée, mais petite et pauvre. Son ameublement consistera en une palette avec une paille et un oreiller de paille, et les couvertures nécessaires pour se couvrir ; une grande croix en bois ; une table et un banc pour s'asseoir.

137. Aucune cellule ne doit avoir de clé, à l'exception de celles des Supérieures majeures et locales. Aucune Religieuse ne pourra entrer dans la cellule d'une autre sans autorisation de la Supérieure.

138. Aucune Sœur n'est autorisée à rester hors du dortoir des Sœurs la nuit, à moins que cela ne soit nécessaire pour le soin des jeunes filles dans les Asiles, et le soin des malades dans les Hôpitaux, et dans ces cas-là qu'il n'en reste pas une seule,

¹⁰⁵²Cf. *Règle du Tiers Ordre Régulier de Saint François*, approuvée par Léon X, n.9. La prescription sur l'examen de conscience n'était cependant pas contenue dans la règle du Tiers Ordre de 1228 (cf. SABATIER, P. : *Opusculs de critique historique*, t. I [Paris 1903] p. 1-30) ; ni dans la règle approuvée pour cette même Institution par Nicolas IV (cf. SANT'ELIA A PIANISI. P. ANTONINO : *Manuale storico-giuridico-prattico sul Terz'Ordine Francescano* [Roma 1947] p.484-492.)

2344 139. Il y aura aussi dans chaque maison, à côté de l'appartement des Sœurs, mais en dehors clôture, une pièce pauvre mais décentement meublée, où l'on recevra les visites qui viennent aux Sœurs ; et elle sera disposée de telle sorte que la Sœur portière puisse voir ce qui se passe sans entendre la conversation.

140. Les Sœurs n'iront jamais au parloir si elles ne sont pas prévenues par la Supérieure, qui leur désignera une sœur par écoute. Et dans le parloir, ils chercheront à garder circonspection, modestie et retenue, se montrant étrangers à la volonté de connaître des nouvelles du monde, et ne révélant jamais ce qui se passe dans la Maison ou la Congrégation.

ARTICLE 2.

Des lettres et de la sortie de la Maison

2345 141. Les Sœurs peuvent écrire chaque fois qu'elles le veulent aux Supérieures majeures, sans que la Supérieure locale puisse l'empêcher, ni ouvrir ni arrêter les lettres, sinon elle devra être sévèrement punie par la Mère Générale.

142. En ce qui concerne les personnes laïques, les communications doivent être rares, et les lettres seront remises ouvertes à la Supérieure, qui pourra les lire et même les retenir si elle le juge opportun. Cependant, elle procède à cela avec beaucoup de prudence, ne se laisse pas emporter par la curiosité ou la passion, et sache distinguer entre les anciennes et les nouvelles Religieuses.

2346 143. Les Religieuses éviteront autant que possible les sorties de la Maison, mais étant nécessaire elles iront deux par deux et sans entrer dans aucune maison, même de leurs parents, sans permission de la Supérieure, elles se dirigeront directement vers l'endroit où elles sont envoyées. Et qu'elles s'efforcent de marcher dans les rues avec une telle modestie et une telle retenue que tous ceux qui les voient seront bâtis.

144. La Supérieure locale, sans permission de la Mère Générale, ne pourra envoyer aucune Religieuse à plus de deux heures du lieu où se trouve le Couvent.

CHAPITRE XII

Des vœux

ARTICLE I.

*Du vœu d'obéissance*¹⁰⁵³

2347 145. Le sacrifice le plus grand et le plus agréable aux yeux de Dieu est le vœu d'obéissance que font les âmes religieuses, car par ce vœu elles se renient elles-mêmes, renonçant pour toujours à leur propre volonté et se soumettant toujours à la volonté des autres pour l'amour de Dieu. Ce sacrifice est celui que Notre Seigneur Jésus-Christ a également offert à son Très Saint Père pour notre amour, en obéissant jusqu'à la mort, même la mort sur la Croix¹⁰⁵⁴, par conséquent, avec un tel exemple divin, les Sœurs doivent être encouragées à surmonter toutes les répugnances et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans l'obéissance. Les Sœurs ne doivent jamais regarder à la personne qui les commande, mais à celle qu'elle représente et à l'autorité avec laquelle elle les commande, qui est celle de Dieu ; et ainsi, à l'imitation de Notre Père Saint François, elles doivent être prêtes à obéir aussi volontiers à la dernière des Sœurs si elle leur est donnée comme Supérieure, comme la plus ancienne et la plus digne de la Congrégation¹⁰⁵⁵.

2348 146. Les Supérieures ne laisseront jamais impuni un manque d'obéissance, mais elles veilleront à ne pas se laisser emporter par la passion, et à proportionner la peine et la sanction à la gravité de la faute commise.

147. Les Supérieures doivent aussi avertir que, dans l'usage de leur autorité, elles doivent procéder avec une grande prudence, et ne pas avoir la facilité d'imposer à leurs sujets des préceptes de sainte obéissance, quand la nécessité ne l'exige pas. Et les Sœurs, quant à elles, doivent s'efforcer de se mettre, comme des fillettes, entre les mains de la sainte obéissance, sans juger contre elle, ni permettre de retarder ou d'ajourner son accomplissement, car elles doivent penser que ce n'est pas à la créature qu'elles obéissent, mais au Créateur lui-même.

¹⁰⁵³Cf. 2431-2432.

¹⁰⁵⁴Cf. Ph 2,8.

¹⁰⁵⁵Cf. 2C 151, dans o. c., p.317 ; LM 6,4, dans o. c., p.415. Cf. supra, 1817.

ARTICLE 2. *Du vœu de pauvreté*¹⁰⁵⁶

2349 148. Tel était l'amour que Notre Séraphique Père saint François avait pour la sainte pauvreté au-dessus de toutes les autres vertus, qu'il en fit le fondement, et voulut qu'elle soit le signe distinctif de sa Sacrée Religion¹⁰⁵⁷; et il nous l'a donnée à tous ses fils comme une mère, la choisissant pour épouse, à laquelle, comme il le dit lui-même, il resta toujours fidèle.

149. Pour imiter le Père Séraphique dans cette vertu, qui doit faire de vous ses vraies filles, les Sœurs s'efforceront de vivre détachées de toutes les choses de la terre, ne cherchant que Dieu, le seul vrai bien¹⁰⁵⁸.

150. Bien que les Sœurs par leur vœu de pauvreté ne puissent pas se dépouiller entièrement du droit de posséder, elles doivent néanmoins, dans l'usage, pratiquer la plus absolue pauvreté. Tout entre elles sera commun et elles ne pourront rien donner ni prêter, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Maison, sans la permission de la Prélade, et elles devront lui remettre ce qu'elles reçoivent pour qu'elle en dispose comme convenant au bien commun ou particulier.

2350 151. Puisque les Sœurs se sont volontairement rendues pauvres par amour de Jésus-Christ, elles sont donc héritières du patrimoine que le Seigneur a mis entre les mains des riches pour leurs pauvres, c'est-à-dire des aumônes qu'elles vont demander par amour de Dieu de porte en porte, sans en avoir honte; car le Seigneur s'est fait pauvre pour nous, et elles peuvent recevoir tout ce qu'on leur donne, que ce soit en espèces ou en nature.

2351 152. La pauvreté professée par les Sœurs brillera dans toutes les choses qu'elles utilisent, et dans la construction des Couvents, ou des appartements destinés à leur habitation dans les Asiles ou les Hôpitaux; et la Supérieure Générale, lors de la visite, punira sévèrement tout abus qui aurait été introduit en cette matière, interdisant l'usage de tout ce qui est opposé à la pauvreté et à la simplicité franciscaine. Cependant, cette pauvreté ne s'étendra pas aux églises, dans lesquelles, pour le service et le culte divin, elles pourront avoir toutes les richesses qu'ils désirent.

ARTICLE 3. *Du vœu de chasteté*¹⁰⁵⁹

2352 153. Par le vœu de chasteté, la Religieuse est élevée à la sublime dignité d'Épouse de Jésus-Christ, et en l'observant fidèlement pendant sa vie, elle lui donne le droit de suivre partout l'Agneau Immaculé¹⁰⁶⁰. C'est pourquoi les sœurs ne ménageront aucun moyen pour obtenir ces récompenses divines.

154. Les Sœurs ne se contenteront pas d'éviter les fautes graves en la matière, mais elles fuiront tout ce qui, directement ou indirectement, pourrait mettre en danger la parfaite pureté de leur cœur. C'est pourquoi, lorsqu'elles sont obligées de parler avec des personnes de sexe différent, elles s'efforcent d'avoir un air très mortifié, d'être brèves et réservées dans la conversation, et de ne pas montrer de familiarité ou de légèreté de manières.

2353 155. Les Religieuses conserveront une grande modestie à l'égard de leurs Sœurs, avec la plus tendre cordialité, en évitant en toutes circonstances les paroles ou les manières qui peuvent diminuer le respect qu'elles doivent avoir l'une pour l'autre.

2354 156. Pour conserver intact ce précieux trésor de la chasteté, ayez soin de toujours mortifier votre corps et votre esprit; gardez-vous dans l'humilité, en vous méfiant de vous-mêmes, et attendez de Dieu seul la conservation de la sublime prérogative des Épouses de Jésus-Christ.

CONCLUSION DES CONSTITUTIONS¹⁰⁶¹

2355 157. De même que dans la Règle du Tiers Ordre de Pénitence, le Séraphique Père Saint François¹⁰⁶² n'a pas voulu obliger ses profès même au péché véniel, de même nous n'avons pas l'intention de donner à ces Constitutions une force plus obligatoire. Cependant, que les Sœurs se gardent

¹⁰⁵⁶Cf. 2433-2435.

¹⁰⁵⁷Cf. 2C 55, dans o. c., p.263; LM 7,6, dans o. c., p.424. Cf. supra, 1283.1832.

¹⁰⁵⁸Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 23,9, dans o. c., p.109.

¹⁰⁵⁹Cf. 2436-2438.

¹⁰⁶⁰Cf. Ap 14,4.

¹⁰⁶¹Cf. 2439.

de les enfreindre comme n'étant pas obligées de pécher, car cela constituerait un mépris dont on ne pourrait jamais s'excuser. Qu'elles se souviennent que le Fils de Dieu, bien qu'il n'ait pas été lié par la loi qu'il avait lui-même donnée, a néanmoins voulu la garder pour le salut de chacun de nous ; et qu'elles se souviennent qu'il appartient aux bons et fidèles serviteurs non seulement d'accomplir les choses que leurs maîtres leur commandent par des menaces, mais encore de leur plaire en beaucoup d'autres choses. Que les Sœurs s'efforcent donc d'accomplir exactement ces Constitutions, afin que la grâce s'ajoute à leur tête et qu'elles méritent la vie éternelle par ces saints services.

158. Afin que ces Constitutions s'impriment bien dans l'esprit des Religieuses et s'accomplissent mieux, il est donc ordonné aux Supérieures de ne pas négliger de les faire lire au moins tous les deux mois.

2356 159. Il est également ordonné et formellement interdit aux Supérieures de ne rien changer, ajouter ou diminuer dans ces Constitutions, car l'expérience enseigne que les changements fréquents de Constitutions diminuent l'observance régulière et causent beaucoup d'autres dommages dans les Congrégations. Si toutefois, en raison de la variété des temps et des circonstances, il s'avérait nécessaire à un moment quelconque de les modifier, le Chapitre général en délibérerait, et si la modification était approuvée, elle serait présentée une seconde fois après six ans pour être examinée et approuvée par le Chapitre, et les deux délibérations étant d'accord, la confirmation serait demandée au Prélat ou à la Sacrée Congrégation, si ces Constitutions avaient été approuvées par elle ; et alors ce qui serait changé ou modifié aurait la même force que ces Constitutions.

2357 160. Que les sœurs s'efforcent de maintenir avec toute la vigueur voulue l'observation des règles, et qu'elles comprennent que même si certaines choses semblent difficiles au début, la sainte habitude les rendra faciles et agréables. Qu'ils n'oublient pas non plus les paroles par lesquelles le Père Séraphique nous exhorte à l'observance ponctuelle, en disant : Nous avons promis de grandes choses, de plus grandes nous ont été promises : réalisons celles-là, et soupirons après celles-ci. Le plaisir est court, la peine éternelle ; la souffrance est légère, la gloire infinie. Beaucoup sont appelés, peu sont élus, tous recevront ce qu'ils auront mérité¹⁰⁶³.

2358 161. En se comportant ainsi, les Sœurs ne douteront pas d'obtenir la bénédiction paternelle qu'au nom de la Sainte Trinité le Patriarche Séraphique a laissé à tous ses vrais fils à l'heure de sa mort, et la gloire que Dieu nous a promise au jour de notre profession¹⁰⁶⁴.

L.D.M.F.

FR. LUIS DE MASAMAGRELL
Définitur Provincial et Gardien

Il y a un tampon qui dit : Sig. FF. MM. Cap. Conv. S. M. Magdalenae. Masamagrell.

CERTIFICAT SUR L'AUTHENTICITÉ DES CONSTITUTIONS PRÉCÉDENTES

Valencia, 7 mai 1885.

Les présentes Constitutions sont une copie fidèle et exacte de celles qui, pour leur approbation, sont jointes au dossier du secrétariat de mon bureau, ce que je certifie.

Dr. Carrasco, Secrétaire.

Il y a un tampon qui dit : Archevêché de Valence.

¹⁰⁶²Cf. *Règle du Tiers Ordre Régulier de Saint François*, approuvée par Léon X, n. 23. Cf. Aussi la règle du Tiers Ordre de 1228, cap. 12,7 dans SABATIER, P. : *Opuscles de critique historique*, t. I (Paris 1903) p. 28 ; et la règle de Nicolas IV, cap. 20 dans SANT'ELIA A PIANISI. P. ANTONINO : *Manuale storico-giuridico-prattico sul Terz'Ordine Francescano* (Roma 1947) p.492.

¹⁰⁶³Cf. 2C 191, dans o. c., p.340 ; Flor 18, dans o. c., p.833.

¹⁰⁶⁴Cf. SAINT FRANÇOIS : Test 40, dans o. c., p.124.

DÉCRET DÉFINITIF

Dans le palais de l'archevêché de Valence, le vingt-septième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, le Très Éminent et Très Révérend Docteur Don Antolín Monescillo, par la Divine Miséricorde Cardinal Presbytre de la Sainte Église Romaine et Archevêque de ce Diocèse, devant moi le Secrétaire de Chambre et de Gouvernement soussigné, a donné : Ayant vu la pétition signée par la Révérende Mère Supérieure des Sœurs Tertiaires Capucines de la Sainte Famille du Couvent de Benaguacil, demandant, avec les autres Sœurs de cette Communauté, l'approbation canonique des Constitutions auxquelles cet Institut doit désormais se conformer, et les ayant examinées et trouvées très aptes à former une Congrégation de grande perfection spirituelle, très utile à la société pour les grands services qu'elle doit rendre dans les Hôpitaux et les Asiles, et entièrement conformes à l'esprit de la Sainte Église et aux prescriptions des Saints Canons, très utile à la société pour les grands services à rendre dans les Hôpitaux et les Asiles, en accord avec le rapport du Fiscal de l'Archevêché, Nous approuvons, lorsqu'elle Nous correspond et a lieu en droit, les Constitutions susmentionnées, qui à cet effet sont jointes. Que soient rédigées les certifications correspondantes de ce décret et des Constitutions indiquées, et que l'original reste dans le dossier.

Ainsi convenu, ordonné et signé par Son Éminence Révérendissime le Cardinal Archevêque mon Seigneur, ce que je certifie.

Le Cardinal Archevêque

Le certificat a été délivré.

Par mandat de Son Éminence Révérendissime le Cardinal Archevêque mon Seigneur.

Dr. Aureo Carrasco

CONSTITUTIONS DES RELIGIEUX TERTIAIRES CAPUCINS DE NOTRE DAME DES DOULEURS 1889

CHAPITRE I

But et finalité de la Congrégation

2359 1. Selon l'apôtre Saint Paul, la charité est le complément de la Loi et représente en même temps l'âme des autres vertus, sans laquelle il n'y a pas de perfection possible comme le dit le même Apôtre quand il affirme : *« Et quand j'aurais le don de prophétie, la science de tous les mystères et toute la connaissance, quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. Et quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais même mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien »*¹⁰⁶⁵. En effet, c'est pour cette raison que les différents Instituts Religieux qui embellissent l'Église de Dieu, en tant que des écoles de perfection, se consacrent sérieusement à la pratique de cette vertu, même si eux tous ne le font pas de la même manière : car le Seigneur, dans ses insondables plans et sa très haute providence, a voulu apporter, par eux, des solutions aux maux dont souffre la société. Ainsi, Dieu fait de telle sorte que certains, en se consacrant comme Marie à une vie purement contemplative, s'offrent uniquement à lui rendre culte et à le servir pour ainsi accompagner la miséricorde de Dieu en faveur de leurs frères et apaiser la justice divine irritée par les péchés des hommes. De même, Dieu fait de telle sorte que les autres, à la façon tous faits pour tous, comme l'Apôtre, soient toujours attentionnés comme Marthe dans le service de leurs prochains afin de les ramener au Christ, en prenant par tous les moyens possibles pour y arriver, même s'ils doivent sacrifier leur propre vie si c'était nécessaire. Enfin, que les autres, en travaillant avec douceur de la contemplation dans le soin et la sollicitude pour le bien spirituel et temporel de leurs semblables, ils servent le Seigneur en menant une vie mixte, aussi bien plus parfaite que les autres, une fois qu'elle est bien conforme à celle de Notre Seigneur Jésus-Christ¹⁰⁶⁶.

2360 2. Voilà le chemin que devra emprunter cette Congrégation comme Dieu même l'a voulu. Par conséquent, les Religieux de cette dernière travailleront avec sollicitude pour pouvoir former leur esprit et enflammer leur volonté dans l'amour de Dieu à travers la prière afin de pouvoir témoigner à leurs semblables les plans de l'amour divin et se tenir prêts pour les servir dans les ministères auxquels se consacre spécialement la Congrégation et qui sont : l'instruction des adultes et enfants dans les Sciences et Arts ; l'assistance aux malades, surtout à domicile et le régime et la direction des Prisons et Forçats.

2361 3. De leur côté, les Supérieurs disposeront les occupations des Religieux de telle sorte qu'il ne leur manque pas de temps pour s'occuper de leurs âmes et que ceux-ci, à leur tour, devront faire attention pour ne pas s'adonner beaucoup trop aux œuvres extérieures, de peur que cela ne leur fasse perdre l'esprit de la sainte prière et de dévotion pour ne pas ainsi négliger la vie intérieure. Certes, ils doivent s'occuper de leurs frères ; mais, qu'ils n'oublient pas que le véritable amour du prochain se trouve dans celui qu'on manifeste d'abord envers Dieu et que le meilleur moyen de faire du bien aux autres est celui d'être remplis de l'esprit de Dieu qu'est la charité. Qu'ils sachent que cet esprit s'acquiert dans les pratiques de dévotion, notamment dans celle de la prière.

¹⁰⁶⁵Cf. 1 Co 13,2-3.

¹⁰⁶⁶Cf. supra, 2291-2292.

CHAPITRE II

L'Organisation de la Congrégation

2362 4. Cette Congrégation sera composée de Prêtres Religieux et de Frères Coadjuteurs : même si ceux-ci devront être plus nombreux dans les travaux auxquels se consacre l'Institut.

Les Prêtres s'occuperont de la direction spirituelle des prisonniers. Ils iront au secours des moribonds, notamment ceux qui sont placés sous la protection de la Congrégation et se chargeront aussi de l'enseignement secondaire ; alors que les Frères Coadjuteurs se consacreront à s'occuper des malades et prisonniers, à l'éducation élémentaire et aux Arts et Offices.

5. Les Supérieurs tâcheront de bien examiner les points forts et goûts de leurs Sujets dans le but de les utiliser dans les ministères et offices pour lesquels ils seront plus dynamiques. Que les Sujets, à leur tour, s'efforcent pour laisser de côté leur propre volonté et jugement, afin de pouvoir, au nom de la sainte obéissance, servir leurs prochains à travers les ministères qui leur seront confiés. Qu'il leur souvienne, aux Sujets, que l'œuvre la plus parfaite que nous pouvons offrir au Seigneur pour qu'elle lui soit plus agréable, c'est celle-là qui soit plus conforme à sa très sainte volonté et c'est par le biais des Supérieurs que Dieu nous la démontre¹⁰⁶⁷ ; puisque ce sont eux ses vices-gérants sur la terre et il les illustre et dirige avec une assistance particulière pour la réussite de ses plans. De même, qu'ils aient à l'esprit que Dieu ne fait pas de différence entre les créatures par la grandeur de leurs ministères, mais plutôt par la grandeur de leurs œuvres¹⁰⁶⁸. Qu'ils pensent aussi que Dieu ne leur demandera pas de compte pour la quantité de leurs œuvres, mais plutôt pour la qualité de tout le bien qu'ils auront fait. Pour cette raison, ils doivent, avec allégresse, se jeter dans les bras de la sainte obéissance et lui confier toutes leurs préoccupations.

2363 6. Cette Congrégation sera dirigée par un Supérieur et six Définites ; ce sont eux qui représenteront le Définitoire général et c'est lui qui se chargera de toutes les causes et affaires les plus importantes de l'Institut.

2364 7. En plus, en vue d'une bonne structuration et d'une bonne gestion de la Congrégation, elle sera divisée en des Provinces, qui se diviseront elles aussi selon leur démarcation territoriale : en Espagne, selon celle des anciens Royaumes et à l'étranger, selon celle des Archidiocèses. Elles porteront leurs noms, conjointement avec celui d'un Saint qui sera le Saint Patron de la Province.

8. Il faudra, tout au moins, réunir six Maisons afin de pouvoir former une Province et leur personnel ne sera pas en dessous de douze Religieux.

9. Les Provinces seront dirigées par un Supérieur Provincial, qui sera secondé par quatre Religieux en qualité de Définites dans sa gestion. Ainsi, ils représenteront tous ensemble le Définitoire provincial, qui prendra part dans toutes les affaires les plus importantes de la Province.

2365 10. On assignera à chaque Maison de la Congrégation un Religieux en tant que Ministre et tous les autres de cette famille le respecteront comme un père. Lorsque le Supérieur local sera absent ou aura un empêchement qui ne lui permettra pas de s'occuper de sa Communauté, on désignera un Religieux comme Vice-ministre et il aura les mêmes attributions comme celui qui est en exercice, bien que cela ne changera en rien l'ordre établi par le Supérieur dans le régime et l'administration de la Maison. En plus du Vice-ministre, les Supérieurs locaux auront pour auxiliaires deux Conciliaires, qui devront être de la même famille et qui auront pour tâche d'aider le Supérieur avec leurs conseils et avis dans toutes les affaires d'une certaine importance. Ils le feront toujours quand il le leur demandera.

2366 11. Tous les religieux manifesteront une énorme vénération et respect à l'égard de leurs Supérieurs en tant que Vicaires et représentants de N. P. Saint François et ils accourront à ces derniers dans tous leurs besoins avec la confiance avec laquelle un enfant va demander à son père. Les Supérieurs, ayant l'idée qu'ils sont des ministres et serviteurs de leurs Frères, essayeront de les attirer par amour, tout en les traitant avec amabilité et plaisir pour que, une fois qu'ils arrivent à gagner leur confiance, ils aient plus d'emprise sur eux et les Sujets, plus de liberté pour pouvoir les découvrir sans réserve jusque dans leur fond¹⁰⁶⁹.

12. Chaque Province aura sa Maison-Mère. C'est là qu'on accueillera les Aspirants dans l'Institut et ils feront leur première année d'habit et de noviciat sous la direction du Maître des novices.

2367 13. En plus, on choisira trois Maisons avec le nom de Séminaires, où les Religieux s'instruiront dans les Arts ou Offices auxquels ils doivent se dédier par la suite, ou dans les Sciences propres à l'état ou à la profession que leur indiquera la sainte obéissance. Les Religieux destinés au Sacerdoce s'instruiront dans les Sciences Philosophiques et Théologiques dans l'un de ces Séminaires.

¹⁰⁶⁷Cf. supra, 1834.

¹⁰⁶⁸Cf. Rm 2,6 ; 1 P 1,17 ; Ap 20,12 et 22,12. Cf. supra, 2294.

¹⁰⁶⁹SAINT FRANÇOIS : 2R 10,5-6, dans o. c., p.115. Cf. supra, 2296.

Entre autres, on enseignera les matières de la carrière de l'Enseignement à ceux qui auront été désignés pour l'éducation de base. Enfin, dans l'autre, on instruira ceux qui seront placés à la tête des ateliers dans les Arts et Offices de façon théorique et pratique.

14. Afin que l'esprit de l'uniformité sur les choses désirables règne dans l'Institut, on charge le Père Général et les Pères Provinciaux de trouver en commun accord lors des Chapitres généraux la méthode qui devra être suivie pour l'éducation de la Jeunesse et d'indiquer les Auteurs de texte qu'on devra étudier en privilégiant toujours les Auteurs franciscains pour que les jeunes soient bien imprégnés de l'esprit et de l'amour de l'Ordre et bien déterminés davantage dans leur vocation¹⁰⁷⁰.

15. Pour que les Noviciats et les Séminaires soient bien entretenus, toutes les maisons de la Province contribueront à leur subsistance selon ce qui sera décidé au cours du Chapitre général.

CHAPITRE III

Sur le Saint Habit

2368 16. L'Habit devra rappeler aux Religieux qu'ils ne sont pas du monde et qu'ils doivent tourner dos à leurs plaisirs et futilités. Pour cela, ils doivent déjà s'occuper uniquement de leur âme en l'entretenant ; elle qui est créée à l'image et à la ressemblance de Dieu et rachetée par son sang avec la parure des vertus¹⁰⁷¹.

17. Il sera composé d'une Tunique attachée avec une corde et un scapulaire. La tunique sera faite avec du tissu brun et la corde sera en laine blanche avec trois nœuds, qui représenteront les trois vœux. Un Chapelet à sept dizaines sera accroché à la corde ; ce qu'on appelle la Couronne Franciscaine. Le Scapulaire sera brun avec le blason(cœur) de Notre Dame des Douleurs, elle dont la Congrégation porte non seulement le nom, mais aussi est consacrée. Sa largeur sera de trente et cinq centimètres et sa longueur, de quatre doigts environ moins que la Tunique. On aura un capuchon qui sera collé au scapulaire et qui doit être de la même couleur que ce dernier.

2369 18. Le sous-vêtement sera en étoffe. Les chaussettes seront en laine noire et on portera des chaussures ouvertes, mais sans boucle ni lacets.

En hiver, on pourra ajouter au sous-vêtement un veston et un petit pantalon en tissu noir.

19. En sortant de la Maison, on portera un manteau sur l'Habit comme ce que les Prêtres utilisent et on couvrira la tête avec un chapeau de prêtre. Il sera plus petit que ceux du canal, mais ses ailes seront ouvertes.

2370 20. Les Religieux n'ôteront pas la Tunique et la corde, même pas pour dormir ; car ce sont elles qui représentent l'Habit même. Mais, ils pourront ôter le Scapulaire puisqu'il ne fait que partie de son intégrité. Cependant, dans les pays dans lesquels on ne permettra pas de porter l'Habit régulier en public ou dans les circonstances anormales, on accordera la licence aux Religieux de l'ôter chaque fois que cela est nécessaire pour qu'ils puissent accomplir des gestes de charité envers leurs prochains, qui est d'ailleurs ce à quoi l'Institut est consacré. En ce moment, ils n'auraient pas trop besoin du Père Provincial et du Supérieur local dans les cas urgents qui n'admettront pas de retard. Ils porteront alors à l'intérieur courte tunicelle qui aura la même couleur que celle de l'Habit et ils se ceindront avec un cordon fin qu'ils porteront aussi au-dessous.

21. Lorsque les Religieux auront besoin d'ôter leur Saint Habit, les Prêtres porteront un vêtement long comme le font les Clercs dans la région où ils habitent. Les Frères Coadjuteurs porteront un vêtement laïc, mais noir, tout en veillant à ce que la pauvreté et la modestie y soient bien assorties avec la décence et la propreté.

2371 22. Les Prêtres porteront une tonsure comme le fait le Clergé séculaire, même si elle doit être plus grande. Pour que les Religieux accordent plus de respect à l'exercice de leur ardue et difficile mission et se conforment même en cela à N. S. Jésus-Christ, N. P. Saint François et les Pères Capucins, fondateurs de cette Congrégation, ils auront aussi de barbe.

2372 23. Il convient de dire : 1. Que l'abstinence du lundi, en dehors des carêmes prescrits, a été dispensée par Clément VII dans sa Bulle qui commence par *Ad uberes fructus*¹⁰⁷². 2. De même, qu'ils soient dispensés des jeûnes de la Règle, les Religieux qui se trouvent actuellement dans l'exercice de la mendicité. 3. En raison de la légitime cause, le Supérieur peut dispenser les Religieux du jeûne et de l'abstinence.

24. En se basant sur la dernière déclaration et dans l'intention d'atteindre les objectifs ardu et laborieux de l'Institut, Très Rév. Fr. Louis de Masamagrell, son Fondateur, consulté à ce sujet, le Très Rév.

¹⁰⁷⁰Cf. supra, 1974.1978.

¹⁰⁷¹Cf. supra, 2309.

¹⁰⁷²Cf. CLÉMENT VII : *Ad uberes fructus*, dans WADDING, L. : *Annales Minorum*, t XVI, p.687-697.

Père Général de l'Ordre, dispense *in perpetuum* l'abstinence du samedi. Pour cette raison, elles sont donc réduites à deux, à savoir : celles du mercredi et vendredi.

CHAPITRE IV

Sur l'admission des postulants

2373 25. Lorsqu'il y a quelqu'un qui désire embraser cette vie et qu'il en parle avec un Religieux de la Congrégation sollicitant son entrée dans cette dernière, on le fera savoir au Père Provincial, qui, en accord avec son Définitoire, est habilité d'admettre de Postulants. Mais avant que le Père Provincial ne le présente au Définitoire pour l'admission, il s'informera d'abord bien sur son origine, ses qualités et conditions afin de pouvoir répondre à tout ce que lui demanderont les Définiteurs à propos. Il faut qu'on fasse preuve de beaucoup de sagesse pour un sujet aussi bien très important.

2374 26. Et les Pères Provinciaux, et les Définiteurs, qu'ils sachent que cette responsabilité est l'une des plus graves et difficiles responsabilités de leur office, car pour le grand bien ou le grand mal de la Congrégation, cela peut dépendre de l'admission d'un jeune. C'est pour cette raison que, laissant de côté les appréciations humaines et passions, ils doivent uniquement admettre ceux-là qui, d'après leurs consciences, remplissent toutes les conditions requises et qu'ils jugent devant être utiles à la Congrégation dans le futur. Ainsi faisant, on aura plus de bons Religieux même s'ils ne sont pas nombreux que d'en avoir beaucoup, mais non performants. Par conséquent, qu'ils examinent si les Prétendants réunissent les conditions d'aptitude que réclame la Règle dans le Chapitre premier et en plus, s'ils ont un jugement droit de manière à ce qu'ils n'aient pas de penchant à l'aliénation mentale ; s'ils ont en eux la bonne volonté qui leur permette d'être déterminés ; s'ils ont un cœur généreux capable d'accomplir de grandes œuvres ; s'ils ont par hasard un défaut physique ou une inaptitude morale qui représenteront pour eux des obstacles pour les charges et obligations de l'Institut et s'ils présentent un quelconque défaut dans l'intégrité de leur corps qui fait d'eux des gens visiblement difformes.

27. L'âge préfixé pour l'admission sera de dix-sept jusqu'à trente-cinq ans. Néanmoins, le Définitoire Provincial peut passer outre cela et admettre des Prétendants qui auraient jusqu'à quarante ans ; mais qui réunissent des conditions particulières et s'ils étaient prêtres même avec un âge avancé.

28. On exigera du Prétendant les copies du Baptême, de la Confirmation et un Certificat de bonne conduite. En conformité avec le Décret de Pie IX de s. m., on demandera aussi au Prélat Ordinaire du Diocèse les lettres Testimoniales du Prétendant¹⁰⁷³.

2375 29. Afin que ceux qui solliciteront d'intégrer l'Institut sachent si les austérités sont ou pas sur leurs forces et pour qu'ils l'embrasent en grande connaissance de cause ; et de son côté, la Congrégation, pour mieux connaître les qualités du Prétendant, elle pourra les garder en tant que Postulants dans l'une des maisons de l'Institut jusqu'au moment retenu pour la prise d'habit. Pour cela, ils se prépareront avec des Exercices spirituels pendant dix jours et ce sera dans la Maison-Mère sous la direction du Père Maître des Novices ; ils se confesseront généralement de toute leur vie au cours de ces exercices pour revêtir de l'homme nouveaux.

CHAPITRE V

Sur le Noviciat

2376 30. Dans chacune des Provinces de la Congrégation, on désignera une Maison pour le Noviciat, où les jeunes s'instruiront dans les choses de l'esprit et dans les règles et pratiques de l'Institut. Pour cette raison, on leur attribuera des Maîtres discrets, prudents, ponctuels dans l'observance et illuminés sur le chemin de la vertu ; ce sont eux qui pourront leur enseigner, non seulement par les mots, mais aussi et surtout par les actes, tout en leur démontrant en quoi consiste la vie d'un parfait Religieux et véritable Tertiaire Capucin pour que, en faisant leurs vœux, ils soient bien imprégnés de la tâche qui les attend et pénétrés de l'esprit qui doit habiter les fils du Séraphique Patriarche¹⁰⁷⁴.

31. Le Noviciat durera un an complet, à compter du jour et l'heure où ils ont pris le Saint Habit. Pendant ce temps, on ne pourra pas commander aux Novices en dehors de la maison pour une affaire quelconque, ni les envoyer quelque part en dehors de la maison, ni leur attribuer non plus de charge quelconque des dépendances ou officines de la Communauté.

¹⁰⁷³Cf. Décret *Romani Pontifices*, du 25 janvier 1848, dans *Enchiridion de Statibus Perfectionis* (Romae 1949) n.188.

¹⁰⁷⁴Cf. Supra, 2301-2302.

2377 32. Les prises d'Habits se feront à deux moments déterminés de l'année : l'une en été et l'autre en automne et si c'est possible, ce sera le Vendredi de la Passion, le jour où l'Église commémore les Douleurs de Notre Mère la Vierge Marie et le vendredi de l'Impression des plaies de N. P. Saint François.

33. En conformité avec les Décrets Pontificaux, les Novices, au cours de l'année du Noviciat, seront complètement séparés des Profès avec qui ils ne seront ensemble que lors des travaux de la communauté¹⁰⁷⁵.

34. Le Noviciat sera séparé du Professorat et fermé avec une clé que détiendront le Maître ou son associé. On ne permettra même pas à ce que les Profès y entrent, excepté les Supérieurs majeur et local ; ce dernier devra être accompagné de l'un des Religieux les plus graves de la famille. Sans l'accord du Maître, on ne permettra pas non plus à ce que les Novices entrent dans les chambres des autres. On ne permettra pas non plus à ce qu'ils sortent du Noviciat sans compagnie et encore moins, à ce qu'ils discutent avec les Profès, excepté les Supérieurs ; mais pas sans l'aval du Maître. De même, plus fermement, il leur est défendu de recevoir des visites de leurs familles, ni d'avoir des correspondances avec elles.

2378 35. Afin que les Novices puissent affronter les difficultés que l'ennemi essayera de mettre sur leur chemin pour les empêcher durant l'année d'essai et pour qu'ils en sortent victorieux, ils devront être très francs avec leur Père Maître, qu'ils découvriront à fond sans débordement, tout en le mettant au courant de leur état d'âme chaque semaine ou du moins tous les quinze jours.

36. Pendant ce temps d'essai, les Novices ne feront rien d'autre que de former et de bien affermir leur esprit à travers la prière et la pratique des vertus, notamment celles qui sont les plus de leur niveau telles que l'humilité, le refus de soi-même, l'obéissance, la charité et la retraite, sans oublier le silence¹⁰⁷⁶. Mais, puisqu'il est impossible à l'homme en chemin vers Dieu d'être toujours élevé en Dieu et de respecter la loi du travail donnée par Dieu à l'homme comme punition de son péché, les Novices, en dehors du temps consacré aux exercices spirituels, se serviront du temps restant pour effectuer des travaux manuels.

CHAPITRE VI

Sur la Profession

2379 37. Il revient à la famille du Noviciat de donner son suffrage au Novice avec son vote pour la Profession des vœux. Mais, on procédera de telle sorte que le Père Provincial ne se voit par au-dessus de tous les autres. Ça ne devra pas non plus être une décision entre lui et son Définitoire d'accorder la Profession au Novice en s'opposant à l'opinion des membres de la Communauté sous peine qu'elle ne soit nulle. Que la Communauté n'ose même pas à donner la profession au Novice sans que le Père Provincial et ses Définites ne leur en donnent la licence, soit verbalement, soit par écrit.

2380 38. Au cours de l'année, on votera deux fois pour les Novices : la première, lorsqu'ils auront fait cinq mois et la deuxième dans le dixième mois et pour qu'ils soient admis pour la Profession, ils devront avoir la moitié plus une voix. Mais, en cas de ballottage, ce sera le Père Provincial qui donnera le vote décisif. En dehors de ce cas exceptionnel, il n'aura qu'un seul vote comme les autres. Si le premier vote se solde en la défaveur du Novice, il peut s'attendre au second. Mais, s'il n'arrive toujours pas rassembler le nombre de voix qu'il faut lors du second vote, il devra être expulsé de la Congrégation. Que les scrutins soient secrets, aussi bien dans ces votes-ci que dans tous les autres votes. Mais, pour que les votants, face à des questions très sérieuses, puissent réagir en grande connaissance de cause, on demandera d'abord à tous et à chacun en particulier les remarques qu'ils ont eu à faire sur le Novice. On posera surtout de questions au Père Maître, qui en conscience et sans passionnement, devra dévoiler son point de vue concernant les qualités physiques et morales du Novice et de même, dira les attentes qu'on peut se faire de lui et de la solidité de sa vocation.

39. Les Religieux qui n'auront pas entrés dans la troisième année de leur Profession n'auront pas à donner de suffrage lors de ces votes, ni lors de n'importe quel autre vote. Ils devront cependant donner leur avis. Les Religieux de la famille qui destinés à la Maison-Mère ne pourront pas non plus s'exprimer, c'est-à-dire donner leur voix, s'ils ne sont pas restés trois mois consécutifs avec lui auparavant, sauf s'ils sont partis en qualité de Supérieur ou de Maître des Novices. Dans ce cas, ils auront déjà les votes durant le mois de son séjour.

¹⁰⁷⁵Cf. CONCILE VATICAN I : *Schemata Constitutionum de Regularibus*, n.6, cap.I, dans *Enchiridion de Statibus Perfectionis*, n.220.

¹⁰⁷⁶Cf. 2403 ; supra, 2329.

40. Dix jours avant que le Noviciat n'arrive à terme, le Supérieur convoquera la Communauté pour voir si depuis la dernière votation, il y a quelque chose qui empêcherait la Profession du Novice. Ne voyant rien qui puisse le retenir, il fera appel au Novice et en Chapitre public, il lui posera quelques questions visant à comprendre sa volonté et sa liberté dans le choix qu'il fait, puis, après une petite conversation avec lui, il ordonnera de commencer les Exercices pour se préparer pour la Profession.

2381 41. Pendant les jours des Exercices, le Novice tâchera de bien purifier son âme et se disposer aussi bien qu'il le peut pour recevoir cette grâce si extraordinaire que Dieu accorde à l'âme religieuse à l'heure qu'elle professe les vœux. C'est dans ce sens que Saint Thomas affirme qu'elle reste tellement pure et limpide comme si c'était après le Baptême et reçoit le pardon de la peine temporelle due à ses péchés¹⁰⁷⁷.

2382 42. Si le Novice avait des biens temporels et n'avait pas disposé de ces biens avant son entrée dans la Congrégation, il devra le faire par Testament avant de faire sa Profession. Alors, pour cela, et les Religieux, et les Supérieurs se montreront complètement étrangers à ces biens, tout en se gardant de lui donner de conseil même si l'occasion se présentait, pour qu'en toute liberté, il prenne à cœur ce que Dieu lui inspirera. En plus de la disposition testamentaire, le Novice pourra, à travers un acte formel, responsabiliser quelqu'un de conscience et en qui il a confiance pour l'administration de ses biens, tout en indiquant à quelles fins il voudra que les retombées de ces biens soient vouées ; parce que le vœu simple de pauvreté que fait le Religieux dans cette Congrégation, bien qu'il soit perpétuel, ne le prive pas de la possession sur ses biens, mais seulement qu'il n'en peut pas faire usage, ni les administrer¹⁰⁷⁸.

2383 43. Les vœux que feront les Novices après l'année d'essai seront triennaux ; après quoi, ils les renouvelleront pour un autre triennat. Après cela, c'est-à-dire au bout de sept ans après la prise d'Habit, ils prononceront maintenant les vœux perpétuels. De ces vœux, aussi bien des triennats avant d'en arriver à leur terme, que des perpétuels, ils ne pourront être dispensés que par le Saint Siège.

44. La permission pour le renouvellement des vœux trisannuels ou l'émission de ceux perpétuels devra être demandée au Père Provincial par l'intéressé lui-même. Le Père Provincial, après avoir demandé des rapports sur le Religieux auprès des Supérieurs des Maisons où il est resté en famille depuis sa dernière Profession et l'avis de tous les Religieux de la Maison où il résidera, il présentera sa demande au Définitoire pour qu'en commun accord, on lui accorde ou non l'autorisation demandée.

45. Si les sept ans arrivent à terme et que le Définitoire juge qu'il n'est pas question d'accorder la licence au Religieux pour qu'il émette ses vœux perpétuels, on lui fera renouveler les vœux temporels pour un autre triennat ; mais à la fin de ce dernier, on ne pourra plus le suspendre à nouveau et soit on devra lui permettre de prononcer ses Vœux s'il en est digne, soit l'expulser de la Congrégation s'il ne l'est pas. Ainsi, on charge les Pères Provinciaux et les Définiteurs de travailler de façon très prudemment dans cette affaire si délicate et importante et qu'ils aient à l'esprit qu'une seule faute ne suffit pas pour qu'il refuse au Religieux la Profession, comme ce n'était pas suffisant le refus de Pierre, ni l'infidélité de Thomas pour que le Seigneur les retire de leur Apostolat ; mais les défauts doivent être corrigés. Et pour que les Pères Provinciaux et les Définiteurs travaillent sur ce point avec grande liberté et indépendance, on soumettra la faute à un vote secret après qu'ils ont bien discuté de la faute et l'ont délibérée¹⁰⁷⁹.

CHAPITRE VII

Portant sur le gouvernement de la Congrégation

ARTICLE 1.

Sur le Père Général

2384 46. Le Supérieur Général est la tête et le guide de toute la Congrégation. Il est surtout le Père de tous les Religieux de cette dernière et c'est justement pour cette raison qu'il se doit d'être plein de sollicitude pour la prospérité et l'accroissement spirituel et temporel de la Congrégation. Que le Supérieur Général devienne la norme de ses Sujets avec sa doctrine et son exemple.

47. Pour que le Religieux soit élu pour une charge si honorifique, il devra être un prêtre ayant prononcé les vœux perpétuels. Il devra être âgé de quarante ans et doit avoir tout au moins été Supérieur local. En plus de tout cela, il devra réunir les qualités suivantes : 1^{er}. Être très ponctuel dans l'observance régulière, pour que les Religieux voient en lui un miroir dans lequel ils peuvent se regarder et un exemple à suivre. 2^e. Être très soucieux du bien de la Congrégation en faisant tous les sacrifices possibles pour

¹⁰⁷⁷Cf. SAINT THOMAS : *Summa Theologica*, 2-2 q.189 a.3 ad 3. Cf. supra, 2305.

¹⁰⁷⁸Cf. supra, 2306.

¹⁰⁷⁹Cf. supra, 2308.

elle. 3^e. Être prudent et discret de telle sorte qu'il ne donne pas la voie libre à la relaxation à cause de son indulgence démesurée, ni à la désespérance à cause de sa grande rigueur. 4^e. Avoir un cœur généreux et faire preuve d'une ferme volonté capable d'accomplir de grandes œuvres sans que les difficultés ne l'abattent pas. 5^e. Doux et humble de cœur à l'instar de Notre Seigneur Jésus-Christ pour qu'avec la première de ces vertus, il arrive à gagner le cœur de ses sujets et qu'avec la seconde, il sache se maintenir au milieu des dignités dans la connaissance de sa propre petitesse et misère sans attribuer à soi-même un quelconque privilège ; mais plutôt à Dieu, car c'est de lui que vient tout don parfait. Enfin, la maturité, la discrétion et l'amabilité, ainsi que toutes les autres qualités et vertus qu'on recherche chez tout bon Pasteur devront briller en lui.

48. L'élection du Père Général et de ses Définiteurs se fera tous les six ans au cours du Chapitre général qui se tiendra à cet effet. Le Père Général aura pour résidence habituelle la Maison générale ; mais elle ne pourra pas être déclarée la Maison Mère de la Province dans laquelle elle sera établie. De même, le Définitoire Provincial ne pourra pas non plus résider dans cette maison.

2385 49. Il revient au Supérieur Général : de présider les Chapitres généraux et les réunions que fera mensuellement le Définitoire pour discuter des affaires de la Congrégation ; de solutionner les situations graves et difficiles qu'on lui soumettra ; de visiter toutes les Maisons de l'Institut tout au moins une fois durant le temps qu'il passera à la tête de la Congrégation ; de veiller à ce que les Provinciaux soient prévenant et remplissent bien les obligations de leur charge ; de veiller à l'accomplissement exact de ces Constitutions et des pratiques de la Congrégation sans qu'on y introduise aucun abus ; de donner le titre de Prédicateurs et de Professeurs aux Religieux qui auront été approuvés par le Définitoire Provincial grâce à leurs études ; d'autoriser les nouvelles fondations et l'acquisition de maisons et de terrains, etc. ; d'approuver l'affectation des Religieux d'une province à une autre, mais avec un accord préalable entre les deux Supérieurs Provinciaux ; de donner la sentence d'expulsion des incorrigibles, mais avec un accord préalable du Saint Siège s'ils ont prononcé les vœux perpétuels ou des triennaux avant le temps imparti et enfin, tout ce qui concourt au bien spirituel et temporel de la Congrégation et des Religieux qui lui ont été confiés lui incombe.

2386 50. À la fin des six ans, le Père Général rédigera une Mémoire ou un rapport bien détaillé sur l'état moral et matériel de la Congrégation, tout en faisant savoir l'effectif des Provinces et Maisons que compte chacune d'elles ; sans oublier les Noviciats et Séminaires, les Collèges de l'enseignement primaire et ceux du secondaire, les Ateliers et Prisons qui avaient à sa charge. En plus, il fera savoir l'effectif de personnel de Religieux Profès et Novices qu'il y avait au niveau de chaque Province et les ministères dans lesquels ils s'occupaient. Enfin, il en fera de même pour l'effectif des enfants ou jeunes qu'on éduque dans les sciences ou arts ; celui des prisons qu'on instruit et protège, sans oublier celui des malades à qui on a donné ses soins. On enverra donc une copie de ce rapport à la Sainte Congrégation, mais elle devra être d'abord signée par le Père Général. Quant à l'original, il sera signé et scellé par lui-même et de même par les Définiteurs. Ensuite, il sera lu lors du Chapitre général et il sera donc archivé dans la Maison générale.

2387 51. S'il arrivait que le Supérieur Général meure pendant qu'il est en fonction, ou ne soit plus en mesure de diriger, le premier Définiteur lui succéderait et si ce dernier meurt aussi, le second le succédera. Il en sera de même pour le troisième et les autres. Il ne devra pas tarder à convoquer le Chapitre général le plus vite que possible pour l'élection du nouveau Général.

52. Tous les religieux, sans exception aucune ni distinction quelconque, devront avoir à l'esprit qu'ils ont le devoir de témoigner un amour filial au Père Général. Ils devront aussi lui obéir avec soumission et promptitude. De même, ils le vénéreront comme le successeur de N. P. Saint François et le traiteront comme Très Révérend Père. On lui accordera ce titre même s'il n'est plus en exercice.

ARTICLE 2.

Sur les Définiteurs Généraux

2388 53. Puisque les Pères Définiteurs sont en quelque sorte les auxiliaires du Père Général dans l'exercice de sa charge si difficile et épineuse, ils devront être dotés de grandes qualités, tout en étant remarquables en sagesse, en gravité et en prudence qui sont tellement importantes pour ceux qui sont appelés à gérer et gouverner les autres.

54. Qu'ils se voient très contraints par leur charge d'être en règle et exemples pour leurs Frères. Ils devront se distinguer au milieu de leurs Frères surtout par leurs vertus et exemple que par le rang qu'ils occupent.

55. Qu'ils aient une vénération extrême à l'égard du Père Général ; ils devront aussi le respecter, tout en prenant part dans les choses qu'ils ont décidé en commun. En plus, qu'ils soient les premiers à lui

témoigner l'obéissance qui lui est due. Mais, cela ne doit pas les empêcher d'émettre leur avis en toute liberté dans les affaires qui concernent le Définitoire et toujours quand on le leur demandera. Ils ont aussi le devoir de signaler au Supérieur tout ce qui ne serait pas logique et dans sa conduite, et dans sa gestion ; mais ça doit se faire en toute charité et humilité.

56. Les Définiteurs devront étudier très minutieusement la Règle, ces Constitutions, les usages et habitudes de cette Congrégation afin de pouvoir y conformer toutes leurs décisions et que la solution qu'on trouvera aux doutes et consultations présentés au Définitoire soit ajustée en tout à l'esprit de ces derniers.

2389 57. Il revient à ceux-ci de donner leur voix délibérative ou d'émettre leur opinion sur tous les sujets que le Très Rév. Père Général leur présentera au cours des réunions du Définitoire ; mais notamment sur les sujets ceux conduisant à la nomination de Prédicateurs et de Professeurs ; d'approuver les nouvelles fondations avec leurs conditions et bases ; d'autoriser l'acquisition des maisons et terrains pour des fondations et donner la sentence d'expulsion des incorrigibles.

58. En plus, pour qu'ils aident le Père Général au plus haut niveau possible dans l'exercice de leur charge, ils le serviront en tant que Secrétaires : l'un sera présent dans toutes les affaires visant la bonne organisation et la gestion des Noviciats et Séminaires ; l'autre dans tout ce qui concerne l'état spirituel et moral des autres Maisons de l'Institut ; le troisième dans toutes les affaires et questions concernant les Prisons et forçats confiés à la Congrégation ; le suivant dans tout ce qui se réfère à l'enseignement primaire et secondaire, le cinquième dans ce qui concerne l'enseignement des Arts et Offices et enfin, le dernier, le sixième, dans tout ce qui a à voir et concerne l'assistance des malades. Il faut souligner qu'il relève du droit du Supérieur d'attribuer à chacun d'eux la charge qu'il devra exercer. Les Définiteurs, dans l'exercice de leurs charges respectives, travailleront toujours sous les ordres du Père Général et dépendront de lui.

59. Les Définiteurs devront être des Prêtres ayant prononcé les vœux perpétuels et tout au moins âgés de quarante ans.

2390 60. Si un Définiteur meurt pendant qu'il est en exercice et il faudra encore plus d'un an avant de célébrer le Chapitre général, le Père Général et les Définiteurs nommeront par vote secret celui qui devra le remplacer pour le temps qui reste au Définitoire. Ainsi, le nommé pourra avoir voix active et passive au cours du Chapitre général suivant. Mais, s'il reste moins d'un an avant la célébration du Chapitre, on ne pourvoira pas le poste vacant.

61. Les Définiteurs généraux *in actu* recevront le même traitement que le Père Général : après qu'ils finissent leur mandant, on leur attribuera le même titre, celui de Très Révérend Père.

ARTICLE 3.

Sur les Provinciaux

2391 62. Après le Très Rév. Père Général, les Provinciaux sont les Supérieurs majeurs de la Province et les Pères de tous les Religieux de cette dernière. Pour cela, les Religieux devront les considérer avec grande vénération et respect. Ils leur donneront aussi le nom de Père et les traiteront à titre de Très Révérend et ce sera un titre à vie.

63. L'élection du Provincial et de ses Définiteurs se fera tous les trois ans lors du Chapitre provincial et ils auront leur résidence habituelle au sein de la Maison-Mère de la Province.

64. Les Religieux, qui seront choisis pour travailler en tant que Provinciaux, en plus des qualités d'aptitude, de prudence, de maturité et de discrétion, sans oublier les autres qualités qu'exige la taille importante de leur charge, devront avoir tout au moins trente-cinq ans, devront être des Prêtres ayant prononcé les vœux perpétuels et doivent avoir été Supérieurs locaux ou tout au moins Vice-ministres.

2392 65. Il est incombé aux Provinciaux de prendre par tous les moyens possibles pour la stricte observance de la Règle et des Constitutions ; de travailler avec zèle et sans fatigue afin que la Province qui leur a été confiée grandisse et prospère sur le plan moral et matériel ; de visiter au moins une fois par an toutes les Maisons de cette dernière pour pouvoir connaître et apporter des solutions aux besoins de ses Sujets et barrer la route aux abus et relaxations ; de présider le Chapitre provincial et les sessions du Définitoire, qui auront lieu au moins tous les deux mois tout en proposant les sujets sur lesquels on discutera au cours de ces sessions ; de communiquer les accords du Définitoire aux Supérieurs locaux ; de nommer ou de témoigner en justice en accord avec les Définiteurs, les Ministres, les Vice-ministres, les Maîtres de Novices et les Lecteurs, mais aussi avec tous les autres employés des Maisons de la Province ; de veiller à ce que ceux-ci remplissent bien les obligations de leurs charges respectives ; de présider et d'approuver les examens de ceux qui devront être retenus en tant que Prédicateurs ou Professeurs et de remettre la censure du Définitoire au Père Général ; de donner les obédiences signées qu'ils signeront

avec leurs propres mains et scellées avec celui de sa charge aux Religieux à qui l'on changera de résidence lors du Définitoire et à ceux qui, pour une juste raison, devront sortir temporellement des limites de la Province et en dernière position, ils devront se soucier de la bonne organisation, de la gestion et de l'administration de la Province et des Religieux qui s'y trouvent.

2393 66. Tous les ans, après la visite canonique, les Provinciaux rédigeront un rapport bien détaillé de l'état moral et matériel de la Province pour le remettre au Père Général. On conservera une copie de ce rapport dans les Archives de la Province pour qu'au terme du triennat, il puisse être lu devant le Chapitre provincial.

67. Si un Provincial meurt au cours de l'exercice de sa charge ou s'il n'est plus en mesure d'accomplir sa tâche, le premier Définiteur prendra donc la relève et si ce dernier meurt avant que le Provincial n'arrive à terme, le second lui succèdera et ainsi de suite. Alors, le Père Définiteur qui est en exercice en tant que Vicaire Provincial réunira le plus vite possible le Chapitre pour l'élection du nouveau Provincial.

ARTICLE 4.

Sur les Définites Provinciaux

2394 68. Étant donné qu'il revient aux Définites d'aider les Provinciaux dans l'exercice de leur charge, ils devront être parés de dons et de qualités qu'on recherche en eux. En plus, ils devront se faire remarquer dans la gravité, la maturité et la prudence qui font d'eux des hommes de Conseil, sans oublier la réserve et le silence qui sont des qualités tellement importantes pour les Supérieurs.

69. Les Définites provinciaux devront être des Prêtres, âgés de trente-cinq ans et doivent avoir professé les vœux perpétuels.

70. Ils essayeront de viser les mêmes objectifs et plans en union avec le Père Provincial, tout en travaillant avec lui sur les accords. Mais, si, d'après leur bon sens, ils constatent que le Supérieur a commis une erreur, ils devront le lui dire en toute liberté et charité.

2395 71. Voici les sujets sur lesquels doivent intervenir les Définites avec leur vote délibératif : l'élection, la nomination ou le témoignage en justice des Ministres, Vice-ministres, Maîtres des Novices et Lecteurs ; l'examen et l'approbation de ceux qui devront être choisis en tant que Prédicateurs ou Professeurs ; l'admission des Novices et leur expulsion ; l'autorisation à la profession de ces derniers, la rénovation des vœux triennaux et l'émission des vœux perpétuels ; l'affectation des Religieux et d'autres choses plus délicates qui puissent se passer dans la Province.

72. Chaque fois qu'il aura au sein de la Définition multiplicité d'opinions sur un sujet quelconque, on devra recourir au vote secret pour pouvoir trouver une solution. Au cours de ce vote, le Père Provincial n'aura droit qu'à un seul vote tout comme les Définites.

2396 73. En qualité de Secrétaire du Provincial, le premier Définites aura comme responsabilité de trancher sur les affaires qui concernent la Maison-Mère et les Séminaires ; le second s'occupera des affaires des Collèges de l'enseignement primaire et secondaire, sans oublier les Arts et Offices ; le troisième s'occupera des affaires concernant les Prisons et les Forçats et enfin, le quatrième aura pour mission de veiller sur celles qui concourent à l'assistance des Malades. En tout cela, ils travailleront pour apporter des solutions et ce sera toujours sous la dépendance du Provincial.

74. S'il arrive qu'un Définites meurt au cours du triennat et s'il faut encore plus d'un an avant qu'on ne célèbre un nouveau Chapitre, par vote secret, le Provincial et les Définites nommeront quelqu'un qui lui succèdera ; mais s'il ça n'atteint pas un an, on le fera aucun remplacement. Le Religieux qui sera choisi pour occuper le poste vacant d'un Définites défunt aura de voix et vote lors du prochain Chapitre Provincial.

ARTICLE 5.

Sur les Ministres

2397 75. En tant que Pères et Chefs de la famille qu'on leur a confiée, les Ministres des Maisons de l'Institut devront toujours dépasser leurs sujets avec la doctrine et devront être pour eux des exemples¹⁰⁸⁰, de telle sorte que seule leur conduite en arrive à encourager ceux qui sont bons, reconforter les faibles, réprimander les froids et relever ceux qui sont tombés¹⁰⁸¹. En agissant ainsi, ils mèneront des actions en faveur de tous seulement grâce à sa charité paternelle afin de les ramener tous au Christ, comme le dit l'Apôtre¹⁰⁸².

¹⁰⁸⁰Cf. SAINTE CLAIRE : Test 46, dans o. c., p.213. Cf, 2326.

¹⁰⁸¹Cf, Ez 34,4 ; Mi 4,6-8 ; TC 58, dans o. c., p.562.

¹⁰⁸²Cf. 1 Co 9,22.

76. De même, les Pères Ministres devront être enthousiasmés d'un grand zèle pour l'observance régulière et ne permettront pas à ce qu'on introduise aucun abus ou divertissement quelconque dans l'observance de la Règle et ces Constitutions. À cet effet, ils feront usage de leur autorité pour réprimander, corriger et punir les délinquants. Cependant, ils agiront de telle sorte que la justice, la douceur et l'humilité soient en cohésion dans leurs démarches pour que le sacré pouvoir de l'autorité que Dieu leur a confié, ils l'utilisent pour édifier et non pas pour détruire leurs sujets¹⁰⁸³.

2398 77. Il revient aux ministres de présider tous les actes de Communauté et cela n'incombe qu'à eux seuls et ils n'en seront relevés que lorsque le Très Révérend Père Provincial est présent ; de juger l'application des dispositions pour la bonne organisation et administration de la Maison ; de désigner les Religieux qui devront exercer les charges mineures de cette dernière ; de visiter leurs dépendances et de faire en sorte que les Officiers en charge de bien faire leur travail ; de réprimander et de corriger leurs sujets pour leurs défauts en privé ou en public dans le chapitre des fautes, mais avec prudence et charité ; de dispenser à leurs sujets avec une véritable nécessité dans l'observance des préceptes de la Règle et de ces Constitutions ; de solutionner les situations graves qui ne permettent de recourir aux Supérieurs majeurs et devront consulter à ce sujet leurs Conciliaires, sans oublier de tenir informé le Père Provincial et enfin, de se soucier de tout ce qui concerne l'administration de la Maison et la direction des Religieux qui leur sont confiés.

2399 78. Ils seront permanemment en correspondance avec le Père Provincial afin de le mettre au courant des affaires de la Maison. Et au moins tous les six mois, c'est-à-dire à la mi – année, ils rendront compte au Père Définitiveur à qui correspond la Maison sur son état moral et matériel.

79. Dans la Maison-Mère, en dehors des actes de communauté, le Père Ministre ne s'ingérera pas dans la gérance et la direction des Novices, car cela relève du droit du Père Maître. De même, les Supérieurs des Séminaires laisseront toute la liberté nécessaire aux lecteurs sans s'immiscer dans ce qui concerne le plan et l'organisation des études ; ils se limiteront à la surveillance des Étudiants sur le plan moral et religieux.

80. Les Ministres des Maisons Générale et Mère, en tant que Supérieurs locaux, occuperont dans tous les actes publics et communautaires la première rangée après le Supérieur majeur. Il en sera de même dans les actes des autres Maisons lorsque les Pères Général et Provincial s'y trouvent.

2400 81. L'élection des Pères Ministres appartient au Définitoire provincial. D'ailleurs, sa nomination sera pour le temps et la volonté du même.

82. Pour être promu à ce poste, les Religieux devront avoir tout au moins trente ans ; doivent avoir déjà prononcé les vœux perpétuels et s'ils devront être Ministres des Maisons Générale et Mère ou des Séminaires, il faudra qu'ils soient en plus des Prêtres. Mais, dans les autres Maisons de la Congrégation, les Frères Coadjuteurs pourront bien l'être au cas il n'y aura pas de prêtre ou que les prêtres qui sont là ne réunissent pas les qualités et conditions requises et si ça concourt au bien de la Congrégation.

83. Les Supérieurs locaux recevront le traitement de Révérend Père, un titre qu'ils conserveront même s'ils ne sont plus en exercice.

ARTICLE 6.

Sur les Vice-ministres

2401 84. Au cas où le Père Ministre est absent ou est malade, les Vice-ministres dirigeront la Communauté avec toutes les attributions de ce dernier, même s'ils ne peuvent rien changer ni rien innover dans ce qu'il a établi. En dehors de ces cas, ils n'auront aucune autorité.

85. Ils auront à leur disposition les Archives de la Maison et seront parfois le Secrétaire du Père Ministre.

86. Cette charge pourra être exécutée par les Frères Coadjuteurs ; mais on exigera aussi d'eux les mêmes critères d'âge et de profession qu'on exige des Ministres.

87. On donnera aussi aux Vice-ministres le nom de Père et le traitement de Révérend, mais seulement au cours de l'exercice de leur charge.

ARTICLE 7.

Sur les Maîtres des Novices

2402 88. Le bien et la prospérité spirituels et temporels de la Congrégation dépendent en grande partie des Maîtres des Novices, qui sont chargés de former le cœur et l'esprit des jeunes selon l'esprit

¹⁰⁸³Cf. 2 Co 10,8. Cf. supra, 1634.

même de la Congrégation. Pour cette raison, le Définitoire provincial devra travailler avec beaucoup d'attention et de prudence dans son choix.

89. Ceux qui seront destinés pour cette charge devront être des Prêtres, âgés de trente-cinq ans et ayant prononcés les vœux perpétuels. Considérant la grande importance de la charge, ils devront réunir des conditions particulières d'intelligence, de prudence, de discrétion et de gravité, sans oublier qu'ils doivent témoigner un grand amour et un zèle ardent à l'endroit de l'Institut.

2403 90. Qu'ils essayent de s'occuper avec paternelle soin et sollicitude des besoins spirituels et temporels de leurs Novices, tout en imitant l'esprit de charité de N. P. Saint François¹⁰⁸⁴. De même, ils les mettront à l'épreuve, avec prudence, dans la mortification intérieure et extérieure et par l'humilité, sans oublier le mépris de soi-même pour que vaincu et mortifié le vieil homme avec ses goûts et concupiscences ; qu'ils se revêtent du nouvel homme, qui a été élevé dans la justice et la sainteté. Ainsi, ils deviendront très utiles pour la Congrégation et l'illustreront avec leur conduite et mode de vie.

91. Pour que les Maîtres de Novices puissent s'occuper et mieux accomplir les obligations de leur charge, le Définitoire provincial leur assignera un Assistant, qui leur sera soumis dans tout ce qui se réfère au Noviciat.

CHAPITRE VIII

Sur les Chapitres et Elections

ARTICLE 1.

Sur les chapitres

2404 92. Les Chapitres qui se célébreront dans cette Congrégation pourront se présenter sous trois formes, à savoir : généraux, provinciaux et conventuels. Les premiers consisteront la réunion des Pères Provinciaux et des autres Capitulaires, sous la présidence du Très Rév. Père Général et son Définitoire afin de pouvoir discuter des affaires de la Congrégation en général ou pour l'élection de nouveaux Supérieurs Généraux. Les deuxièmes se tiendront lors de la réunion des Pères Ministres des Maisons de la Province et des autres membres, présidés de Très Rév. Père Provincial et ses Définites, pour la nomination de nouveaux Supérieurs Provinciaux tout en essayant de résoudre les affaires concernant la Province. Enfin, les troisièmes se feront au cours du rassemblement ou la réunion de tous les Religieux profès d'une même Maison ou famille, convoqués et présidés par le Supérieur local afin de pouvoir discuter des affaires de cette dernière.

93. Le Chapitre général se réunira tous les six ans pour élire et nommer les Supérieurs Généraux et en plus, chaque fois que le Père Général le juge nécessaire ou convenable. Le Provincial se fera sur trois ans pour nommer les Supérieurs Provinciaux. En dehors de cela, ça pourra aussi avoir lieu lorsque le Père Provincial en décide. En ce qui concerne les conventuels, ça aura toujours lieu lorsque les Pères Ministres voient que c'est nécessaire.

2405 94. Lors des Chapitres généraux, on définira le plan et la méthode auxquels devront s'accrocher les Lecteurs pendant les études des Religieux. On déterminera aussi le nombre d'années que passeront ceux-ci dans leur carrière et les auteurs qu'ils devront étudier. De même, en ce qui concerne les fondations, on fixera les bases et conditions que les Définites provinciaux devront mettre en pratique pour être acceptées. On écrira aussi les Règlements pour la gestion des différentes œuvres confiées à la Congrégation telles que : les Prisons, les Forçats, l'assistance aux malades et les Collèges, sans oublier les Ateliers. Enfin, les Chapitres généraux devront s'occuper de la législation des lois sur toutes ces choses dont leur uniformité dans l'Institut sera convenant et nécessaire.

95. Ordinairement, on célébrera les Chapitres généraux et provinciaux le jour de la fête de Pentecôte¹⁰⁸⁵ comme ça convient très bien à cet effet ; sauf si le Chapitre se tient à cause de la mort du Général ou du Provincial. Dans ce cas, il devra être célébré le plus tôt que possible pour l'élection du successeur.

96. Les lieux désignés pour la célébration des Chapitres généraux sera la Maison Générale et les provinciaux dans la Maison-Mère.

2406 97. En plus du Père Provincial, chaque Province enverra un Membre au Chapitre général. C'est ce dernier qui aura à sa charge les besoins des Maisons de la Province et des Religieux qui s'y trouvent. Ce Membre sera élu parmi les Pères Ministres lors d'un vote secret de ces mêmes Pères

¹⁰⁸⁴Cf. *supra*, 2328.

¹⁰⁸⁵Cf. Saint François : 2R 8,2, dans o. c., p. 114.

Ministres, qui enverront leur vote au Définitoire dans un pli fermé. L'élu sera celui qui sera crédité de plus de voix.

98. De la même manière, chaque Communauté nommera par vote secret un Membre, qui devra être religieux de la même famille, pour qu'il se présente au Chapitre provincial avec le Père Ministre et il aura à sa charge les besoins des Religieux de cette dernière.

2407 99. Voici l'ordre que suivront les Pères Capitulaires : lors des Chapitres généraux, le Très Rév. Père Général et ses Définiteurs occuperont la présidence ; ensuite, viendront les Provinciaux selon l'ancienneté des Provinces ; puis les Membres selon l'ancienneté d'habit.

100. La session en vue de la célébration des Chapitres généraux ou provinciaux se fera un mois avant sa célébration et ce sera le même jour dans tous les Provinces ou Maisons. Ensuite, dans chacune d'elles, on passera à l'élection du Membre, puis à la publication du nom de celui qui est élu.

101. Si l'un des Pères Capitulaires a un empêchement physique ou une raison grave qui ne lui permet pas de prendre part au Chapitre, informera au temps le Définitoire pour qu'on pourvoie la substitution.

2408 102. Les Chapitres seront précédés d'un triduum de retraite spirituelle en vue de l'élection des Supérieurs Généraux ou Provinciaux. Tous les Capitulaires ensemble prendront part à ce triduum ; afin de se remplir des lumières nécessaires de l'Esprit Saint pour la réussite de l'élection. Pour ce qui est des Chapitres extraordinaires, ça se fera de la même manière, précédé d'un jour de retraite.

103. On imposera le plus grand silence aux Capitulaires, silence qu'ils devront observer depuis le moment où l'on lancera la retraite spirituelle de préparation pour le Chapitre jusqu'à sa fin.

104. Depuis le moment où l'on annoncera la célébration du Chapitre général, on devra faire des prières ferventes et continues, en privé tout comme en communauté, dans toutes les Provinces et Maisons de la Congrégation pour que le Seigneur daigne diriger toutes les affaires de cette dernière pour son grand honneur et sa gloire et pour le bien et l'utilité de l'Institut et de ses Religieux. Il en sera de même pour la célébration du Chapitre provincial dans toutes les Maisons et pour tous les Religieux de la Province.

105. Lors du triduum de préparation pour les Chapitres des élections et le jour de la retraite pour les extraordinaires, on exposera le matin Sa Divine Majesté (S. D. M.) et on dira avec toute solennité une Messe, puis après on chantera le *Veni Creator* avec les versets et prières au Saint Esprit, à Notre Dame des Douleurs et à N. P. Saint François. Le jour même du Chapitre, on exposera aussi le Seigneur tout comme dans les précédents ; mais il sera exposé pendant tout le temps que ça durera et deux Religieux veilleront continuellement en leur présence.

ARTICLE 2. *Sur les Élections*

2409 106. Le jour des élections dans les Chapitres généraux et provinciaux, à l'heure fixée par le Supérieur, tous les Capitulaires se réuniront autour de l'Autel tout en respectant l'ordre indiqué dans l'article précédent. Alors, en exposant S. D. M., on chantera avec toute solennité la Messe de l'Esprit Saint ; ce sera dit par le Supérieur qui préside le Chapitre. Une fois qu'elle prend fin et après que les ornements sacerdotaux sont déposés, le Supérieur, agenouillé au milieu de ses Définiteurs sur la marche inférieure de l'Autel, entonnera le *Veni Creator* que tous les Capitulaires reprendront et chanteront en chœur. Le Supérieur finira par les versets et prières au Saint-Esprit, à Notre Dame des Douleurs, à Notre Père Saint François et au Saint Sacrement. Ensuite, ils se déplaceront en direction, la Salle Capitulaire en procession et selon l'ordre requis, tout en chantant sur la trajectoire la Litanie Laurentienne. Une fois qu'ils ont à leur destination et terminée aussi la Litanie avec la prière propre du temps, le Supérieur prêtera le premier serment de ne regarder rien d'autre lors de l'élection que la gloire de Dieu, le bien de l'Institut et de choisir à cet effet, ceux qu'il jugera d'après sa conscience, plus aptes, tout en subordonnant tout respect humain. Après, un à un, tous les Capitulaires passeront pour prêter le même serment et ainsi, le Supérieur déclarera le Chapitre constitué.

2410 107. Lors que chacun des Capitulaires se trouve à sa place respective, on passera liste et aura raison des absents afin de les remplacer par ceux qui sont désignés pour les substituer. Ensuite, on lira ce Chapitre des Constitutions, puis on passera à l'élection de deux Secrétaires scrutateurs. Cette élection se fera par vote secret et de la façon suivante : à commencer par le Supérieur, les Capitulaires se lèveront un à un et se dirigeront vers la table qui sera placée au milieu de la Salle Capitulaire pour l'occasion. C'est là qu'ils écriront leur vote, puis le déposeront dans l'urne qu'il y aura sur la table de la Présidence. Une fois que les suffrages de tous les Capitulaires sont recueillis, les deux derniers Définiteurs feront le scrutin en comptant tout d'abord le nombre de votants. Ensuite, ils prendront connaissance l'un après l'autre des suffrages ; après quoi, ils publieront à haute voix le résultat du scrutin.

108. Au cours du vote pour choisir les Secrétaires scrutateurs, il suffira que ceux qui seront élus aient une majorité relative ; c'est-à-dire qu'en comparaison avec les autres qui ont aussi voté même si ça n'atteint pas la moitié, plus un.

109. Après que les Secrétaires scrutateurs sont nommés, ils s'assoieront sur une table en face de la présidence et on mettra sur cette dernière l'urne qui contient les votes.

2411 110. Ensuite, les Pères Définiteurs sortiront de leurs coins et diront leurs fautes lors du Chapitre public de leurs négligences et relâchements dans l'accomplissement de leur charge. Alors, après avoir entendu humblement l'exhortation du Supérieur, ils se retireront de la Présidence et s'assoieront sur les bancs des Capitulaires, mais dans la première rangée. Immédiatement, on passera à l'élection des nouveaux Définiteurs de la même façon et de la même manière que ce qui est dit auparavant sur le processus d'élection des Secrétaires scrutateurs ; mais à la différence que pour cette élection, la majorité devra être absolue. Autrement dit, pour être élus, ils devront obtenir la moitié plus un. Une fois que le vote a pris fin et que le scrutin est fait, les Scrutateurs publieront à haute voix le résultat. Mais s'il arrive que tous n'aient pas la majorité des voix, on fera un second vote pour ceux qui n'y sont pas parvenus, voire un troisième s'il y a lieu. Après cela, s'ils n'ont toujours pas la majorité, ceux qui seront favorisés avec un important nombre de voix devront être nommés.

111. La place que chaque Définiteur doit occuper au sein du Définitoire dépendra du nombre de voix qu'il aurait eu et s'il arrive que deux aient le même nombre de voix, on donnera du privilège à l'ancienneté d'habit.

2412 112. Une fois que les Définiteurs sont élus, ils prendront possession de la Présidence et le Supérieur, en se levant, remettra sceau entre les mains du premier Définiteur nouvellement élu. Cela signifie que c'est lui qui a l'autorité. Ensuite, il se positionnera au milieu du Chapitre pour dire la faute de ses défauts dans la gestion de la Congrégation ou Province qui lui avait été confiée et après avoir entendu l'admonestation du Président, il se retirera pour regagner la place qui lui correspond grâce à sa dignité et ce sera la première après la Présidence. Sans plus tarder, on passera au vote pour la nomination du nouveau Supérieur et ce vote se fera de la même façon que les précédents. Alors, il faut que le vote se solde par un résultat de la moitié plus un avant qu'il n'y ait un nouveau Supérieur. Mais, si on n'atteint pas ce résultat, on devra reprendre le vote.

2413 113. Une fois terminé le vote et accompli le scrutin, les Secrétaires publieront le résultat. Après la rédaction, la lecture et la signature du Procès-verbal du Chapitre par les deux, le Supérieur nouvellement élu, revêtu du surplis et de l'étole, entonnera le *Tedeum* avec le Procès-verbal dans les mains. Les Capitulaires reprendront en chœur le *Tedeum*. Pendant ce temps, le Supérieur se dirigera vers l'église avec la Communauté en procession, une Communauté qu'on leur incorporera à la sortie de la Salle Capitulaire, afin d'y présenter au Seigneur les nouveaux Supérieurs et lui demander de confirmer leur élection et de faire jaillir sur eux d'abondantes grâces.

114. Quand ils arriveront à la Chambre d'Autel, le Supérieur montera à l'Autel et, agenouillé, il y déposera le Procès-verbal de l'élection. À la fin du *Tedeum*, il dira la toute première des prières d'action de grâces que contient le Rituel, celles de Notre Dame des Douleurs et de N. P. Saint François. Avant de remettre le Saint Sacrement dans son tabernacle, il donnera la bénédiction avec. Ensuite, en étant prostrés au sol au pied de l'Autel les nouveaux Supérieurs, l'un des Secrétaires scrutateurs du Chapitre prendra de l'Autel le Procès-verbal et le lira à haute voix ; puis il le remettra au Supérieur, qui montant à l'Autel avec les Définiteurs, fera conjointement avec eux la profession de Foi. Après, ils s'assoieront à côté de l'Évangile pour recevoir le geste d'obéissance que leur témoigneront leurs sujets en leur baisant la main et eux, à leur tour, leur feront une accolade fraternelle.

115. Lorsque les élus ne feront pas partie des Capitulaires et seront absents, on nommera des commissions qui iront leur notifier qu'ils sont nommés, puis les accompagner au Chapitre. Alors, les cérémonies dont on a parlé seront suspendues jusqu'au moment où ils seront là.

CHAPITRE IX

Sur la Visite Canonique

2414 116. La Visite Canonique est l'un des moyens les plus efficaces pour maintenir la vigueur de la discipline régulière. Le Père Général devra la réaliser au moins une fois pendant qu'il est en exercice et les Pères Provinciaux la feront chaque année et chaque fois que les circonstances le demandent.

117. Le Supérieur devra annoncer la Visite à travers une Lettre Circulaire adressée à toutes les Communautés et pour aller d'une Maison à une autre, il devra aviser d'avance le jour et l'heure de son arrivée ; ainsi, ses frères religieux sont prévenus et le recevront avec la solennité qu'il faut.

118. Voici la façon dont recevra le Visiteur et comment ce dernier devra diriger la Sainte Visite : la Communauté ira jusqu'à la porte de l'Église et se divisera en deux rangs de telle sorte que les plus anciens soient plus proche de la porte. Les Pères Ministres et Vice-ministres se placeront au niveau du linteau et garderont respectivement en une étole et un aspersoir. À l'arrivée du Père Visiteur, le Ministre lui mettra l'étole en signe pour signifier qu'il décline en lui toute son autorité et le Vice-ministre lui donnera l'aspersoir. Pendant ce temps, tout le monde s'agenouillera pour que le Visiteur les asperge avec l'eau bénite. Immédiatement, il entonnera le *Tedeum* que continueront à deux chœurs les religieux pendant qu'ils se dirigent au Presbyterium. Une fois arrivés là, le Père Visiteur se mettra à genoux et priera un peu jusqu'au moment se terminera l'Hymne. Il se lèvera donc et dira les prières que voici : *Deus qui corda fidelium, Deus in cuius passione, Deus qui Ecclesiam tuam et Actiones nostras*. À la fin de celles-ci, il montera à l'Autel et recevra le geste d'obéissance de tous les Religieux.

2415 119. Le même jour ou le lendemain et selon l'heure qui sera décidée, la Communauté se réunira dans la Salle Capitulaire et chantant le *Veni Creator* avec la prière correspondante, le Père Visiteur donnera une causerie au cours de laquelle il déclarera la Visite ouverte ; mais il leur imposera d'abord le mérite de la Sainte Obéissance aux Religieux, pour qu'ils lui déclarent tout ce qu'ils croient important et lui parlent aussi de l'évolution des choses dans la Maison.

120. Ensuite, tout le monde se rendra à l'église derrière le Père Visiteur. En arrivant au Presbyterium, le Visiteur mettra le surplis et l'étole ; puis il ouvrira le Tabernacle avec le Saint Sacrement pour voir l'hygiène, la propreté et la décence dans lesquelles l'on garde le Très Saint Sacrement, tandis que la Communauté sera entrain de chanter royalement et posément le *Tantum, ergo* et *Genitori*. Une fois terminé, il encensera et dira la prière au Saint Sacrement, après quoi, il le remettra au tabernacle, puis la Communauté se retirera. Ensuite, le Père Visiteur, ôté des Ornaments et accompagné par le Ministre, le Vice-ministre et les Conciliaires, il entamera la visite de l'Église, de la Sacristie, des Chambres et d'autres endroits de la Maison et tous les départements désignés pour l'œuvre à laquelle elle est consacrée, tels que les Ateliers, les Salons ou Étables et les Cours, etc. Il y prêtera attention tout en se responsabilisant de leur propreté et hygiène et vérifieront si toutes les choses et tous les outils sont bien conservés et sont en bon état. Ensuite, il examinera les livres de revenus et dépenses, celui des Annales où l'on notera les événements les plus remarquables de la Maison et les Ordinations des Visiteurs, sans oublier les documents de comptabilité, de registre, etc., et de l'œuvre à laquelle elle est consacrée.

2416 121. Ayant déjà pris connaissance de l'état matériel de la Maison, il fera tour à tour appel à tous les Religieux de cette dernière pour voir s'ils ont quelque chose à lui dire concernant l'organisation et gestion de la maison ou l'observance régulière, ou encore la conduite des Religieux.

122. Ceci vient mettre fin à la Sainte Visite. De nouveau, le Père Visiteur réunira la Communauté dans la Salle Capitulaire et au bout d'une petite conversation au cours de laquelle il les exhortera à l'observance de la Règle et de ces Constitutions et à la pratique des vertus, il donnera les avertissements et fera de même les réprimandes qu'il juge nécessaires. Par la suite, en lisant les ordinations qu'il aura écrit dans le livre des Annales, il écouterait la faute de tous les Religieux ; puis il leur donnera l'absolution qui convient pour des fautes de ce genre, suivie de la bénédiction de N. P. Saint François.

CHAPITRE X

Les Exercices de piété

ARTICLE 1.

Sur la Sainte Messe

2417 123. C'est le Saint Sacrifice de la Messe qui perpétue le Sacrifice de la Croix dans l'Église ; il nous permet de faire sa mémoire et nous fait grâce de ses mérites¹⁰⁸⁶. C'est justement pour cette raison que notre Séraphique Docteur Saint Bonaventure dit que la Sainte Messe est le compendium des merveilles que Dieu a faites à l'endroit des hommes¹⁰⁸⁷. Ce sacrifice non sanglant est très bien précieux aux yeux de Dieu, au point où le Concile de Trente affirme que c'est grâce à ce Sacrifice que le Seigneur

¹⁰⁸⁶Cf. CONCILE DE TRENTE, s.22, cap. 1, dans DENZINGER 938. Cf. supra, 2336.

¹⁰⁸⁷Cf. SAINT BONAVENTURE : *En la cena del Señor*, dans *Obras de S. Buenaventura*, t. II (BAC, Madrid 1946) p.551-577.

s'apaise et accorde la grâce et le don de pénitence¹⁰⁸⁸. Le Pape Saint Eugène dit : une seule messe suivie profite plus pour rémission de la faute et de la peine que les prières de tout le monde. C'est avec raison que Saint François de Sales décrit la Messe de cette manière : le soleil des exercices spirituels, le cœur de la dévotion, l'âme de la piété et le centre de la Religion¹⁰⁸⁹. C'est donc pour cela que les Religieux doivent tâcher de ne pas laisser passer un seul jour sans assister à la messe et la suivre avec la grande dévotion possible afin de s'imprégner de cet esprit d'immolation et de sacrifice, qui fait de nous des semblables de Jésus Crucifié et qui représente aussi le fondement de la vie religieuse. Ils ne doivent pas perdre cette occasion si propice pour recevoir le Christ dans leurs cœurs, au moins spirituellement. Ils ne doivent pas non plus manquer de prier le Seigneur pour leurs besoins, pour ceux de l'Institut, pour ceux de leurs bienfaiteurs, sans oublier leurs Frères vivants ou défunts.

ARTICLE 2. *Sur l'Office Divin*

2418 124. Les Religieux Clercs et les Prêtres prieront l'Office Divin selon le Rite de la Sainte Église Romaine en se servant de l'*Ordo* des Frères Mineurs Capucins pour cela. Les Frères Coadjuteurs, étant comme les Exposants de la Règle du Tiers Ordre et des Statuts de Paul III et Innocent XI¹⁰⁹⁰, déclarent qu'on accomplisse avec le précepte de l'Office Divin tout en priant le Petit Office de Notre Dame. On dira cette prière au lieu des Nôtres Pères qu'en vérité demande la Règle à ceux qui ne savent pas prier les Heures Canoniques. Cependant, si quelqu'un, à cause d'un empêchement corporel ou d'une occupation matérielle, ou encore d'une cause raisonnable, ne pourrait pas prier le Petit Office à la Vierge, il devra prier les Nôtres Pères que demande la Règle au niveau du Chapitre IV et de la façon dont cela y est exposé.

125. La prière, ils essayeront de la faire ensemble, y compris dans les maisons les plus petites en respectant les moments et heures prescrits dans le Règlement établi par le Chapitre provincial. Toutefois, ils pourront prier de façon particulière lorsqu'ils seront actuellement occupés pour la sainte obéissance.

ARTICLE 3. *Sur la Prière*¹⁰⁹¹

2419 126. Puisque la prière est la nourriture de l'âme et la source de vraie piété, les Religieux doivent privilégier cet exercice en lui donnant la première place sur les autres. Par conséquent, ils devront lui accorder tout le temps qu'ils pourront, après avoir accompli les travaux et ministères recommandés par la sainte obéissance. À cet effet, on indiquera une heure au quotidien pour prier et ces soixante minutes seront réparties comme suit : une demi-heure le matin et l'autre demi-heure le soir. Ce temps de prière devra être observé de façon stricte et l'on déduira de la lecture le point de méditation et n'importe qu'elle autre prière préparatoire.

127. Cet exercice devra se faire en communauté, tout en respectant les moments que prescrira le Règlement. Nul ne pourra s'en dispenser sans avoir auparavant expliqué la raison au Supérieur. Mais, ce qui est sûr, c'est que l'absent devra rattraper la prière à un autre moment.

128. En vue des préparatifs pour cet exercice, on dira au cours de la prière du matin les Litanies des Saints, puis la litanie '*Lauretane*' dans la soirée.

129. En dehors de la prière communautaire, les Novices disposeront d'une heure privée et particulière, qui sera répartie de la même façon entre la matinée et la soirée.

ARTICLE 4. *Sur l'Examen de Conscience*

2420 130. L'un des principaux moyens que nous pouvons utiliser pour extirper en nous les vices et les remplacer par les vertus, c'est d'examiner notre conscience. C'est pour cela que les Saints nous le recommandent beaucoup, tout comme Saint Ignace¹⁰⁹², lui qui en arrive même à le placer au-

¹⁰⁸⁸Cf. CONCILE DE TRENTE, s.22, cap. 2, dans DENZINGER 940.

¹⁰⁸⁹Cf. SAINT FRANÇOIS DE SALES : *Introduction à la vie dévote*, part 2.^a, cap.14, n. 1, dans *Obras Selectas de S. Francisco de Sales*, t. I (BAC, Madrid 1953) p. 105.

¹⁰⁹⁰Cf. *Statuts d'Innocent XI*, chap. VIII, dans SANT'ELIA A PIANISI. P. ANTONINO : *Manuale storico-giuridico-prattico sul Terz'Ordine Francescano* (Roma 1947) p.496.

¹⁰⁹¹Cf. supra, 2338.

¹⁰⁹²Cf. SAINT IGNACE : *Ejercicios Espirituales*, 18, anotación, dans *Obras Completas de San Ignacio de Loyola* (BAC, Madrid 1952) p.158 ; et *Notas sobre Ejercicios dadas de Palabra*, Ibid, p.249-250.

dessus de la prière, au cas où il n'y aurait pas de temps pour pouvoir accomplir tous les deux. C'est donc pour cela que les Religieux, avant d'aller au lit, consacreront, dans la nuit, un quart d'heure à l'examen des fautes qu'ils auraient commises ce jour-là, tout en les regrettant vraiment et en s'imposant une pénitence. En plus, ils essayeront de formuler au quotidien des vœux pour pratiquer une vertu, tout en s'inclinant plus sur celle dont ils auront le plus besoin. Alors, à midi, avant le repas, ils feront un petit examen concernant son accomplissement.

ARTICLE 5.

Sur la Confession et la Communion

2421 131. Les Religieux de cette Congrégation devront se confesser au moins une fois par semaine ; et cela auprès des Prêtres légitimement autorisés au sein de la Congrégation¹⁰⁹³. Toutefois, s'il n'y a pas de Prêtre Religieux dans une Maison pour écouter les Confessions, dans ce cas, le Supérieur local pourra désigner parmi les Prêtres séculiers reconnus par le Prélat Ordinaire celui qui, d'après lui, réunit les meilleures conditions pouvant lui permettre de diriger les Religieux.

132. Trois ou quatre fois par an, une sera dédiée aux Exercices spirituels qu'ils feront annuellement, le Supérieur attribuera un confesseur extraordinaire à tous les Religieux ; qui, à leur tour, auront l'obligation de se présenter à lui.

133. En plus des confesseurs ordinaires, on assignera à chaque Maison un Préfet qui s'occupera des affaires spirituelles. Les Religieux, tous les mois, devront se présenter à lui pour lui rendre compte de l'état de leur conscience et recevoir ses instructions concernant les choses spirituelles et l'observance de la Règle. À l'heure de désigner les Préfets, que les Supérieurs prennent le temps de bien les analyser ; car, c'est une charge hautement délicate et importante. Les Maisons où il n'y aurait pas de Prêtre Religieux à qui confier cette charge, on nommera l'un des Frères Coadjuteurs les plus expérimentés et informés sur le plan spirituel à ce poste. Dans ce cas, on le mettra uniquement au courant des choses extérieures qui ont un certain lien avec l'observance régulière ; réservant ainsi les affaires purement spirituelles au confesseur ordinaire.

2422 134. Les Religieux Clercs et les Coadjuteurs communieront tous les dimanches, jeudis et samedis. De même, ils le feront non seulement les jours où l'Église célébrera l'une des festivités de Notre Seigneur Jésus-Christ ou de la Très Sainte Vierge, mais aussi lors des fêtes des Saints de l'Ordre au cours desquelles on reçoit l'Indulgence plénière, sans oublier la fête de son Saint Patron et l'anniversaire de sa Profession et chaque fois que le Prélat les donne la permission

135. Que les Religieux se disposent dès que possible pour recevoir dignement ce Sacrement aussi important et divin ; tout en prenant en compte de leur indignité et de la grandeur du don que le Seigneur nous fait à travers ce Sacrement avec autant de clarté. Ainsi, ils ne le recevront pour nuire à leurs âmes ; mais plutôt pour s'attirer plus de grâce et accroître les vertus. En signe d'humilité, ils devront s'apprêter avant de le recevoir : ils devront se pardonner mutuellement sur les fautes qu'ils auraient pu commettre et les mauvais exemples qu'ils auront donnés avant de parvenir à la table sainte.

CHAPITRE XI

Sur les mortifications extérieures

ARTICLE 1.

*Sur la Discipline*¹⁰⁹⁴

2423 136. En mémoire de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ, notamment de sa très douloureuse flagellation et pour dominer leur corps afin qu'il ne se rebelle pas contre l'esprit, mais pour qu'il soit en tout assujéti et obéissant, les Religieux feront l'acte de discipline tous les mercredis et vendredis de l'année ; ils le feront également toute la Semaine Sainte et aussi à la veille des principales festivités du Seigneur, de la Très Sainte Vierge et de N. P. Saint François.

137. Au cours de cet exercice saint, on priera les Psaumes *Miserere* et *De profundis*, avec l'antienne *Christus factus est* et la prière *Respice, quaesumus, Domine*, le Salvé et les prières *Deus qui Ecclesiam tuam*, *Beati Patris Nostri* et *Fidelium Deus* pour finir par un Notre Père et un Je vous salue Marie en faveur des bienfaiteurs de la Congrégation.

¹⁰⁹³Cf. SAINT FRANÇOIS : 1R 20,1, dans o. c., p.104 ; 2R 7,1-2, dans o. c., p.114.

¹⁰⁹⁴Cf. supra. 2331.

ARTICLE 2.

*Sur le Chapitre des fautes*¹⁰⁹⁵

2424 138. Bien que le Séraphique Père Saint François n'ait pas voulu que la Règle du Tiers Ordre n'oblige pas ses fils à aucun péché, il leur a cependant recommandé de se soumettre avec humilité aux pénitences que le Supérieur leur aurait imposées à cause de leur transgression. C'est justement en vue de cela qu'il a voulu qu'ils le promettent lors de leur profession¹⁰⁹⁶. Alors, afin de se conformer à cette prescription de la Règle et pour maintenir l'observance de ces Constitutions et les louables habitudes de la Congrégation, on demande aux Supérieurs locaux d'écouter les fautes de leurs sujets en Chapitre public tous les vendredis ; mais si ça tombe sur un jour de fête, qu'ils le fassent un autre jour qu'ils auront choisi et au cours de cet acte, que les Supérieurs les réprimande prudemment et charitablement ; tout en leur imposant une pénitence. Le Père Maître en fera de même avec ses Novices, mais à la différence que ceux-ci diront leurs fautes trois fois par semaine : les mardis, jeudis et samedis. Alors, les Frères recevront avec humilité et soumission les réprimandes et pénitences sans présenter d'excuses ni répondre au Prélat d'aucune manière, tout en ayant à l'esprit qu'ils ne sont pas venus à la Congrégation pour d'autre chose que de pleurer leurs péchés et de s'humilier avec le Christ. Bien au contraire, quand ils auront commis une faute qui aurait pu donner un mauvais exemple aux Frères, qu'ils tâchent eux-mêmes d'être les premiers à s'accuser et à demander pardon à la Communauté.

ARTICLE 3.

*Sur le Silence*¹⁰⁹⁷

2425 139. L'une des mortifications sur lesquelles doivent s'exercer avec plus d'acharnement les Religieux, c'est celle de la langue, vue les grands biens que nous procure cette mortification et les dangers desquels il délivre ; car avec le silence, ils sauront bien protéger toutes les autres vertus. Or, sans lui, ils ne pourront pas cultiver une véritable vertu. C'est dans ce sens que Saint Jacques affirme que vaine est la Religion qui ne sait pas garder sa langue¹⁰⁹⁸.

140. Alors, qu'ils gardent en tout temps et tout lieu l'évangélique silence, qui consiste à ne pas tenir des propos oiseux. De même, qu'il soit observé de façon perpétuelle dans l'Église, dans le Chœur, à la Sacristie, dans les Chambres et au Réfectoire. En plus, on gardera le silence partout durant le temps de repos à midi et depuis la sonnerie de la prière du soir jusqu'au lendemain après la fin de la Messe conventuelle.

141. Si en tout temps et tout lieux, les Religieux doivent procéder avec grande circonspection et soin en toutes choses et notamment dans leurs propos, ils devront beaucoup plus faire preuve de cela lorsqu'ils sortent de la Maison, puisque c'est la meilleure façon pour que se vérifient en eux les propos de l'Apôtre qui dit : « *Nous avons été en spectacle au monde, aux anges et aux hommes* »¹⁰⁹⁹. Quand ils sortiront de la Maison et y reviendront, agenouillés, ils demanderont la bénédiction du Prélat. Qu'ils essayent de toujours marcher dans la rue avec beaucoup de mortification et de recueillement, sans oublier le silence ; tout en n'ayant dans leur esprit que des pensées saintes et quand ils devront parler avec des laïques, qu'ils tâchent de toujours les édifier.

2426 142. En vue de la distraction et de l'épanouissement des Religieux, on retiendra une heure après le repas et trente minutes après le dîner ou la collation afin que les Religieux en profitent pour jouir d'une véritable récréation.

143. Puisque cela est un moyen pratiqué et recommandé dans tous les Ordres Religieux, grâce à sa convenance, en vue du bien-être spirituel et la conservation de la santé corporelle, ainsi que pour renforcer les liens de charité fraternelle, aucun Religieux ne pourra s'en dispenser sans avoir reçu l'autorisation du Prélat. Celui-ci veillera à ce qu'il n'y ait pas, lors des récréations, des regroupements ou cercles et que toutes les règles de la discrétion, de la charité et de la courtoisie religieuse soient respectées, étant donné qu'elles sont tellement nécessaires dans toute Communauté pour maintenir la paix et l'union fraternelle.

¹⁰⁹⁵Cf. supra, 2335.

¹⁰⁹⁶Cf. *Règle du Tiers Ordre Régulier du Séraphique Père Saint François*, approuvée par Léon X, n.23-24.

¹⁰⁹⁷Cf. supra, 2332-2334.

¹⁰⁹⁸Cf. Jc 1,26.

¹⁰⁹⁹Cf. 1 Co 4,9.

CHAPITRE XII

Sur plusieurs documents relatifs aux Maisons de l'Institut et sur la conduite des Religieux aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur

2427 144. On devra avoir dans tous les Établissements confiés à la Congrégation un département représentant la résidence des Religieux ; il sera complètement séparé du reste de l'édifice, bien qu'il soit en communication intérieure avec lui. Ce département disposera des dépendances nécessaires à la Communauté, tels que la Porterie, la Salle de réception, les Chambres, la Tribune ou le Chœur à l'Église, le Réfectoire, la Cuisine, le Cellier, l'Infirmier, le Vestiaire, etc.

145. Dans ce département, on gardera une ferme clôture et c'est pour cette raison que sa porte sera toujours fermée avec une bonne clé. La clé sera confiée à un Religieux qui fait preuve d'une vertu éprouvée et d'amabilité. Toutes les nuits, les Religieux, avant d'aller se recueillir, ils iront déposer dans la chambre du Prélat toutes les clés des portes qui donnent sur la voie, sur le potager, sur les cours, etc. ; ainsi que celles de là où habite la Communauté, sans oublier celles de l'Établissement.

2428 146. Chaque Religieux aura sa cellule à part ; mais elle sera petite et humble et l'exception des Supérieurs, ils ne pourront pas avoir de clé à l'intérieur.

147. Les meubles des cellules seront uniformes, simples et pauvres, que sont un plancheur avec matelas en paille, un oreiller de laine et les couvertures nécessaires ; une grande croix en bois ; une table et un pair de chaises. En plus, ceux qui sont dévoués aux études pourront avoir une petite bibliothèque contenant les livres nécessaires et un pupitre pour y garder leurs papiers et écrits.

148. Les Supérieurs majeurs et locaux auront joint à leur cellule une pièce décentement meublée qui leur servira de bureau ; un passage de leur celle donnera sur cette pièce par laquelle on entrera dans une pièce plus petite où l'on conservera les Archives.

149. Aucun Religieux n'entrera dans la pièce d'un autre, si ce n'est pas pour une raison capitale et sans l'accord du Prélat.

150. Les passages, les dortoirs et les toilettes devront être éclairés toute la nuit durant.

151. Au Réfectoire, il ne devra avoir aucune distinction sauf à l'égard des Religieux vieux, les malades ou très faibles.

2429 152. En dehors de ce que demandera l'emploi de chacun, la communication avec les laïcs devra être rare et discrète. Ainsi, aucun Religieux ne descendra dans la Salle de réception sans la permission du Supérieur. Lors de leur conversation, ils se garderont de vouloir prendre des nouvelles du monde et devront être très prudents à ne jamais révéler ce qui se passe à l'intérieur de la Maison ou de la Congrégation.

153. Les Religieux devront éviter les sorties de Maison sans fondement ; mais si cela est nécessaire, ils sortiront à deux et ils se rendront directement à leur destination, là où on les a envoyés, sans entrer dans n'importe quelle maison ; même pas celle de leurs parents sans avoir reçu au préalable l'autorisation du Prélat.

2430 154. Tant qu'ils n'auront pas prononcé les vœux perpétuels, ils n'écritront aucune lettre sans que le Supérieur ne leur en donne l'autorisation et une fois qu'elle est rédigée, ils la lui remettront ouverte. Même s'ils ont déjà prononcé les vœux perpétuels, ils n'oseront pas à envoyer ni recevoir de lettres sans que ça ne passe pas d'abord par les mains du Prélat, lui qui est habilité à les ouvrir s'il y avait eu un soupçon et les garder s'il le juge nécessaire. Pour ce qui est des lettres adressées aux Supérieurs majeurs, elles devront elles aussi être envoyées via le Supérieur local ; mais ce dernier ne pourra ni les ouvrir ni les garder et s'il fait le contraire, qu'il soit gravement puni.

155. Les Religieux, laissant de côté les manifestations mondaines, ils se traiteront entre eux avec beaucoup de familiarité, de franchise et de courtoisie religieuse et qu'eux tous aient à l'esprit qu'ils doivent s'aimer d'un amour fraternel et qu'ils doivent en être édifiés. Le traitement qu'ils devront se témoigner sera celui de Votre Charité aux Prêtres et celui de sa Charité aux Frères Coadjuteurs.

CHAPITRE XII

Sur les vœux

ARTICLE 1.

*Sur le vœu d'Obéissance*¹¹⁰⁰

2431 156. Le sacrifice le plus grand et le plus agréable aux yeux de Dieu est celui du vœu d'obéissance que font les âmes religieuses ; car, c'est grâce à ce vœu qu'ils se rejettent elles-mêmes en renonçant pour toujours à leur propre volonté pour s'assujettir à celle d'autrui pour l'amour qu'ils ont pour Dieu. Ce sacrifice est aussi celui offert par Notre Seigneur Jésus-Christ à son Père Très Saint au nom de l'amour qu'il a pour nous, en obéissant jusqu'à la mort, et la mort sur la croix¹¹⁰¹. Par conséquent et au regard de cet exemple si divin, les Religieux doivent s'encourager pour vaincre toutes les répugnances et difficultés qu'ils rencontreront sur le chemin de ce vœu d'obéissance. Qu'ils ne considèrent jamais le statut de celui qui leur donne des ordres mais plutôt celui qu'il représente et l'autorité avec laquelle il leur donne des ordres qui n'est rien d'autre que celle de Dieu. Ainsi, à l'instar de N. P. Saint François, qu'ils soient disposés à obéir à de très bon cœur à la volonté du dernier des Frères s'il leur était donné par le Supérieur comme ils le feront à l'égard du plus ancien et plus digne de la Congrégation¹¹⁰².

2432 157. Les Supérieurs puniront sans exception aucune tous les manques d'obéissance, qu'ils se gardent de se laisser emporter par la passion, et qu'ils infligent la peine et la punition en réponse à la gravité de la faute commise.

158. De même, qu'ils fassent attention dans l'usage de leur autorité et qu'ils sachent qu'ils doivent travailler de façon très prudente et qu'ils n'imposent pas de préceptes de sainte obéissance à leurs sujets, s'il n'est pas nécessaire. Quant aux Religieux, qu'ils tâchent de se comporter comme des enfants en s'abandonnant entre les mains de la sainte obéissance ; tout en évitant tout jugement contre elle ; ils ne devront pas non plus traîner dans son accomplissement ; car, ils doivent avoir à l'esprit que ce n'est pas à une créature qu'ils obéissent, mais plutôt au Créateur lui-même.

ARTICLE 2.

*Sur le vœu de Pauvreté*¹¹⁰³

2433 159. L'amour que témoignait notre Séraphique P. Saint François pour la sainte pauvreté était au-dessus de celui qu'il avait pour les autres vertus au point où il l'a instaurée comme fondement. Il a même voulu qu'elle soit le signe distinctif de sa Sainte Religion. D'ailleurs, il nous l'a donnée, à nous ses fils, comme mère en la prenant pour son épouse donnée en cadeau, à qui il est toujours resté fidèle comme il le dit lui-même¹¹⁰⁴.

160. Alors, pour mettre les pieds dans les pas du Séraphique Père en ce qui concerne cette vertu, les Religieux s'efforceront de vivre détachés de toutes les richesses de ce monde en ne recherchant que Dieu, lui qui est l'unique et le véritable bien ; car, seule cette vertu de pauvreté est capable de faire d'eux ses enfants.

2434 161. Même si les Religieux, malgré leurs vœux de pauvreté, ne peuvent pas se passer complètement du droit de possession, ils doivent, cependant, véritablement faire preuve de pauvreté dans l'usage. Tout sera commun entre eux et ils ne pourront rien donner ni prêter aussi bien à l'intérieur de la Maison qu'à l'extérieur sans que le Prélat ne leur en donne la licence. Ils devront donc lui remettre ce qui leur est parvenu afin qu'il sache comment faire pour que ça profite à tous et l'individu même.

2435 162. La pauvreté que professent les Religieux se fera voir en tout ce qu'ils utilisent, ainsi que dans les bâtiments ou départements où ils habiteront. Au cours de sa visite le Supérieur Général punira sévèrement tout abus allant contre l'esprit de pauvreté, tout en interdisant tout ce qui est contraire à la pauvreté et la simplicité franciscaine. Cependant, cette pauvreté ne s'étendra pas aux Églises, où l'on devra au contraire démontrer toute la richesse et la magnificence possible pour le service et le culte divin.

¹¹⁰⁰Cf. supra, 2347-2348.

¹¹⁰¹Cf. Ph 2,8.

¹¹⁰²Cf. 2C 151, dans o. c., p.317 ; LM 6,4, dans o. c., p.415.

¹¹⁰³Cf. supra, 2349-2351.

¹¹⁰⁴Cf. 2C 55, dans o. c., p.263 ; LM 7,6, dans o. c., p.424. Cf. supra, 1283.1832,2349.

ARTICLE 3. *Sur le vœu de Chasteté*¹¹⁰⁵

2436 163. Grâce au vote de chasteté, l'âme religieuse est élevée à la sublime dignité de l'Épouse de Jésus-Christ et, tout en lui étant fidèle toute sa vie, cela lui donne le droit de suivre l'Agneau Immaculé partout¹¹⁰⁶. C'est pour cette raison que les Religieux devront tout faire pour ne pas perdre ces récompenses venant de Dieu.

164. Le tout ici ne suffit pas de se contenter d'éviter les fautes graves, ils devront aussi fuir tout ce qui tenterait de souiller directement ou indirectement la parfaite pureté de leur cœur. Pour cela, quand ils auront impérativement besoin de parler avec des personnes de sexe différent, ils tâcheront de bien mortifier leur regard : ils doivent être laconiques et réservés lors de la conversation et ne pas se montrer familier ni manipulable.

2437 165. En ce qui concerne leurs Frères, les Religieux feront toujours preuve non seulement d'une grande modestie, mais de la plus tendre cordialité ; tout en évitant à tout moment des propos ou manières pouvant impacter négativement le respect qu'ils se doivent mutuellement.

2438 166. Afin de garder intacte ce précieux trésor de la chasteté, que les Religieux sachent qu'ils doivent toujours mortifier leur corps et leur esprit ; qu'ils fassent toujours preuve d'humilité et ne pas se fier à eux-mêmes, mais qu'ils espèrent de Dieu et seul Lui la préservation de la sublime prérogative des âmes épouses du Christ.

CONCLUSION POUR LES CONSTITUTIONS¹¹⁰⁷

2439 167. À l'instar de la Règle du Tiers Ordre de la Pénitence où le Séraphique Père Saint François¹¹⁰⁸ n'a pas voulu obliger ceux qui la professent, même pas à un péché véniel, ce n'est pas non plus notre intention de donner à ces Constitutions, la plus grande force obligatoire. Cependant, que les Religieux se gardent de les briser, comme elles ne sont pas obligatoires au péché ; car cela sera un mépris duquel ils ne pourront jamais s'excuser. Qu'il vous souvienne que le Fils de Dieu n'était pas obligé à la loi qu'il avait lui-même prescrite ; cependant, il a voulu la respecter pour le salut de tout un chacun de nous : sachez donc que les bons et fidèles serviteurs ne se contentent pas uniquement de faire ce que leur demandent leurs maîtres parce qu'ils y sont obligés, mais ils en font d'autant plus pour leur faire plaisir. Par conséquent, efforcez-vous à accomplir avec exactitude ces Constitutions pour qu'on fasse jaillir sur vous des grâces et pour que ces services saints vous valent la vie éternelle.

168. Alors, pour qu'elles soient bien imprimées dans l'esprit des Religieux et pour qu'ils y soient fidèles, on recommande aux Supérieurs locaux de ne pas manquer d'en faire leur lecture au moins tous les deux mois.

2440 169. Il est recommandé et formellement interdit aux Supérieurs de changer, d'ajouter ou de diminuer quoi que ce soit dans ces Constitutions ; car l'expérience démontre que les modifications fréquentes qui se font dans les Constitutions impactent négativement l'observance régulière et créent d'autres problèmes graves au sein des Congrégations. Toutefois, si, à cause de la variété des temps et des circonstances, une modification s'avère nécessaire on la fera lors du Chapitre général.

2441 170. Que les Religieux essayent de maintenir avec vigueur l'observance des Règles et qu'ils sachent que, même si certaines choses semblent difficiles au début, la sainte coutume leur facilitera la tâche et tout leur sera agréable. N'oubliez pas non plus les paroles de notre Séraphique Père à l'heure de nous exhorter à l'observance ponctuelle : Grandes sont les choses que nous avons promises, mais plus grandes sont celles qui nous ont été promises ; gardons celles-là et aspirons à celles-ci : les plaisirs sont éphémères alors que la peine est perpétuelle ; le travail est peu alors que la gloire est infinie ; nombreux sont ceux qui sont appelés, alors que peu de gens seront élus. Chacun recevra la récompense selon ce qu'il a fait¹¹⁰⁹.

¹¹⁰⁵Cf. *supra*, 2352-2354.

¹¹⁰⁶Cf. Ap 14,4.

¹¹⁰⁷Cf. *supra*, 2355.

¹¹⁰⁸Cf. *Règle du Tiers Ordre Régulier de Saint François*, approuvée par Léon X, n. 23. Cf. Aussi la règle du Tiers Ordre de 1228, cap. 12,7 dans SABATIER, P. : *Opuscules de critique historique*, t. I (Paris 1903) p. 28 ; et la règle de Nicolas IV, cap. 20 dans SANT'ELIA A PIANISI. P. ANTONINO : *Manuale storico-giuridico-prattico sul Terz'Ordine Francescano* (Roma 1947) p.492.

¹¹⁰⁹Cf. 2C 191, dans o. c., p.340 ; Flor 18, dans o. c., p.833.

2442 171. En se comportant ainsi, ne doutez pas de recevoir la bénédiction paternelle que le Séraphique Patriarche, à l'heure de sa mort, nous a tous donnée, nous ses vrais fils, au nom de toute la Très Sainte Trinité, et la gloire en Dieu qu'il nous a promis le jour de notre profession¹¹¹⁰.

FR. LOUIS DE MASAMAGRELL
Définiteur Provincial et Gardien

Diligence

Ces Constitutions sont conformes à l'original qui œuvre dans ce Secrétariat dont j'ai la charge et dont je certifie.

Il y a un sceau qui dit :

DR. OLIVER

*Secrétariat de la Chambre et du Gouvernement Secrétaire intérimaire
De l'Archevêque de Valence.*

APPROBATION DES CONSTITUTIONS DE SON ÉMINENCE MONSIEUR LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE VALENCE

D. JUAN BAUTISTA OLIVER Y CLARI

**Prêtre, Docteur en Théologie Sainte, Bénéficiaire de
cette Sainte Église Basilique Métropolitaine et Secrétaire
par intérim de Chambre et Gouvernement de**

M. Dr. D. Antolin Monescillo y Viso, Cardinal Archevêque de Valence, etc., etc.

Je certifie : En vertu des procédures effectuées dans ce Secrétariat de mon bureau pour l'approbation canonique de la Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs, le décret définitif du texte suivant a été pris : « Dans le Palais Archiépiscopal de Valence, le huitième jour du mois d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, le Très Éminent et Très Révérend Dr. D. Antolin, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique de la Sainte Église Romaine, Presbyter, Cardinal Monescillo y Viso, du titre de St. Augustin in Urbe, Archevêque de Valence, etc., devant moi, soussigné, Secrétaire de Chambre et de Gouvernement, a dit : Ayant pris connaissance de la requête signée par Frère Luis De Masamagrell, Définiteur provincial et Gardien du Couvent des Mineurs Capucins de Santa María Magdalena, demandant l'établissement dans ce Diocèse d'une Congrégation de Religieux Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs, qu'avec la profession de la Règle du Tiers-Ordre écrite par Léon X et des Constitutions auxquelles cette Congrégation doit se conformer, puisse se consacrer à l'instruction des adultes et des enfants, au soin des malades, surtout à domicile, et au soin des prisonniers. Après avoir pris connaissance de l'avis du Fiscal de l'Archevêché et en accord avec celui-ci, Nous approuvons, dans la mesure où cela Nous correspond et où cela a sa place dans le droit, l'établissement dans ce Diocèse de la susdite Congrégation des Religieux Tertiaires Capucins de Notre Dame des Douleurs, et les Constitutions qui à cet effet sont jointes. Que les certifications correspondantes de ce décret et des Constitutions indiquées soient rédigées et que l'original soit conservé dans le dossier ». Ainsi convenu, ordonné et signé par Son Éminence Révérendissime le Cardinal Archevêque mon Seigneur, ce dont je certifie. – Antolin, Cardinal Monescillo y Viso, archevêque de Valence. – Par mandat de Son Éminence Révérendissime le Cardinal Archevêque mon Seigneur : D. Aureo Carrasco, Secrétaire.

Et pour qu'elle soit enregistrée pour les effets appropriés, je délivre la présente, contresignée par le Très Illustre Gouverneur Ecclésiastique, Plein Siège, et scellée avec celle de la Dignité Cardinal dans le Palais Archiépiscopal de Valence le dixième jour du mois d'avril dix-huit cent quatre-vingt-neuf. – Approuvé : Dr. Carrasco, Juan Bautista Oliver.

¹¹¹⁰Cf. SAINT FRANÇOIS : Test 40, dans o. c., p.124.

DU TRÈS ILLUSTRE M. L'ÉVÊQUE DE SEGORBE

Dans notre palais épiscopal de Segorbe, le 5 février 1889.

Connaissant par expérience la nécessité d'introduire et d'enraciner l'ordre chrétien dans les prisons et autres établissements pénitentiaires, nous approuvons et applaudissons à la pensée de former une Congrégation d'hommes pieux qui se consacraient à consoler, assister et réconcilier avec Dieu et la société les prisonniers emprisonnés, qui n'attendent souvent qu'un avertissement affectueux pour se détourner du mauvais chemin et entrer dans les sentiers de la vertu.

FRANCISCO DE ASÍS,
Evêque de Segorbe

ÉCRITS DIVERS

INTRODUCTION

Sous le terme “divers”, nous incluons aucuns écrits de Luis Amigó, qui sont parus dans différentes publications et qui n’entrent pas facilement dans l’une des sections précédentes. Nous nous sommes même permis d’exclure certains écrits, comme son vœu d’âmes, car le texte n’est pas original, mais simplement le scellement avec son propre sang, ainsi que le premier de ses deux testaments, daté du 20-6-1916, car seul celui inclus dans cette œuvre complète reflète la dernière volonté de Luis Amigó, et dont le premier diffère par des nuances de peu d’importance.

Ces brefs écrits révèlent aussi le Luis Amigó profondément franciscain¹¹¹¹, amoureux de sa ville natale et de ses traditions¹¹¹², ainsi que son christocentrisme miséricordieux et rédempteur¹¹¹³.

D’autre part, le testament – le document de conclusion de l’œuvre – nous montre un frère mineur complet, qui a vécu la pauvreté de sa profession capucine, profondément amoureux de ses Sœurs, de ses Religieux et de ses amis, et très affectueux envers ses propres parents. Plus qu’un testament en tant que tel, il s’agit d’un catalogue de ses petits objets, pauvres, humbles et sentimentaux, dont la plupart se trouvent aujourd’hui dans les musées de ses deux congrégations¹¹¹⁴.

¹¹¹¹Cf. 2245.2248.

¹¹¹²Cf. 2244.

¹¹¹³Cf. 2243.2246.2247.

¹¹¹⁴Les musées respectifs sont situés dans le Colegio de la Sagrada Familia, Plaza de la Constitución, 11, MASAMAGRELL (Valence) et dans le Seminario de San José, GODELLA (Valence).

ÉCRITS DIVERS

« VERE FILIUS DEI ERAT ISTE »¹¹¹⁵

2443 Quel inconcevable aveuglement du peuple juif ! Il savait par les prédictions des prophètes que le Messie promis devait venir au monde ; il put bien connaître l'accomplissement exact qu'avaient en Jésus-Christ toutes les prophéties, les merveilles merveilleuses, jamais vues, qu'il accomplissait, en voyant les aveugles, en écoutant les sourds, en déplaçant les paralytiques, en guérissant les lépreux et en ressuscitant les morts ; en outre, ils témoignaient clairement de qui il était ; plusieurs fois il l'avait entendu dire, avec cette force irrésistible qui a la vérité éternelle, Il était le Fils de Dieu et pourtant, aveugle et obstiné, il ne l'a pas connu et les siens ne l'ont pas reçu¹¹¹⁶, mais ils ont demandé sa mort et que leur sang tombe sur eux et sur leurs fils¹¹¹⁷ ; une tache qui ne pourrait jamais effacer ce peuple déicide.

Toute la nature témoigne de la reconnaissance en Jésus-Christ de son Créateur. Les cieux, conduisant les rois d'Orient par une étoile jusqu'au lieu de sa naissance¹¹¹⁸ ; le soleil s'assombrissant¹¹¹⁹ et la lune devenant rouge de sang à sa mort ; la mer obéissant à son ordre et offrant un chemin ferme pour que ses pieds marchent sur ses vagues¹¹²⁰ ; les éléments, déposant leur fureur à son commandement¹¹²¹ ; la terre, émue et comme déchirée de douleur au moment où Il rendait le dernier soupir sur la Croix¹¹²² ; l'homme seul restait aveugle et insensible sans reconnaître en Jésus-Christ son Créateur, le bouleversement général de l'Univers étant nécessaire, dans Sa mort, comparable seulement à celui qu'il connaîtra à la fin du monde pour qu'il tombe à genoux au pied de la Croix et confesse son erreur en disant : « *Vraiment celui-ci était fils de Dieu !* »¹¹²³.

Mais moins excusables sont ceux qui, nés dans le sein de la religion chrétienne et ayant lavé leur âme avec les eaux régénératrices du saint baptême, qui leur a inculqué la foi en Jésus-Christ, montrent par leurs actes qu'ils ne le connaissent pas et détournent même les yeux de Lui pour n'être pas obligés de le suivre. Encore moins ces chrétiens honteux qui n'osent pas confesser leur foi en public et pratiquer leur doctrine, encore moins ceux qui outragent et renient leur foi, qui en foulent aux pieds et méprisent ses préceptes, et qui persécutent leur sainte Religion, tous ceux-là, au dernier jour des temps, seront obligés de confesser devant le monde entier, dans une grande crainte et une grande confusion, que Jésus-Christ était bien le Fils de Dieu. *Vere Filius Dei erat iste.*

FR. LUIS, ÉVÊQUE. A. A. DE SOLSONA

Solsona, 4 avril 1908.

NOBLESSE OBLIGE¹¹²⁴

2444 Le jour que l'Église consacre à commémorer les vertus et les mérites distingués du saint des miracles, Vicente Ferrer, Valence, ma patrie bien-aimée, déborde de joie et d'enthousiasme, qu'elle ne se limite pas à manifester dans ses temples avec la somptuosité des fonctions religieuses, mais il en fait un spectacle public, portant ses plus beaux habits, ornant ses rues et ses places, où il érige de beaux autels

¹¹¹⁵Mt 27,54. Cet article a été publié dans le journal *Pla de Bages* le 15 avril 1900.

¹¹¹⁶Cf. Jn 1,10-11.

¹¹¹⁷Cf. Mt 27,25.

¹¹¹⁸Cf. Mt 2,2.

¹¹¹⁹Cf. Lc 23,44.

¹¹²⁰Cf. Mt 14,25.

¹¹²¹Cf. Mt 8,26.

¹¹²²Cf. Mt 27,51.

¹¹²³Cf. Mt 27,54.

¹¹²⁴L'article a été publié dans *El Altar del Mercal*, Valence, le 18 avril 1908.

artistiques, et remplissant l'air de la douce mélodie de la musique, du classique *tabalet* et *dolsaina** et de la joyeuse sonnerie des cloches.

Et à juste titre, car ce saint, prodige de la grâce, cet apôtre, infatigable prédicateur du Jugement, cet ange de l'Apocalypse, comme il l'a lui-même attesté, ressuscitant un mort, est l'un, et peut-être le plus illustre, de ses enfants et, par conséquent, son orgueil et sa couronne. Car si, comme le disent les Proverbes : « *Couronne des vieillards : les enfants de leurs enfants ; fierté des enfants : leur père* » (Pr 17,6), a fortiori les triomphes et les trophées des enfants sont une couronne ceinte sur les tempes des pères.

Nous, Valenciens, avons des raisons d'être fiers d'un homme aussi extraordinaire, qui était l'admiration de toute l'Europe et le conseiller des rois et des pontifes ! Mais attention, si *noblesse oblige*, cela nous oblige à l'imiter et à suivre ses conseils. En effet, comme notre divin Rédempteur disait aux Juifs qui se vantaient d'être enfants d'Abraham : « *Si vous êtes enfants d'Abraham, faites les œuvres d'Abraham* » (Jn 8,39), nous pouvons nous dire la même chose : si vous vous vantez d'être compatriotes de saint Vincent Ferrer, agissez selon les instructions qu'il nous a données dans son admirable prédication.

Et voici la raison de la confusion de Valence ! On l'appelle la mère des saints, parce qu'en vérité ceux qui sont nés en elle étaient très extraordinaires. Mais, hélas ! « *Quoi ! il s'est terni l'or, il s'est altéré, l'or si fin !* » (Lm 4,1). Tempérée et même contestée par certains de ses fils dénaturés la foi de leurs ancêtres, dans une guerre fratricide continue par l'esprit de parti qui a brisé le lien d'union fraternelle si inculquée par le saint, donnée à ses amours et légèreté, La Valence d'aujourd'hui ne ressemble en rien à celle du temps de saint Vincent.

Valenciens ! ; rappelez-vous que « noblesse oblige », et ne vous détournes pas de vos ancêtres et ne déshonorez pas le noble titre de religiosité qu'ils vous ont légué. En effet, écoutez et gravez dans votre cœur la prédication toujours vivante de saint Vincent Ferrer. « Craignez Dieu et honorez-le, car le jour de ses jugements approche »¹¹²⁵.

FR. LUIS, ÉVÊQUE. A. A.

Solsona, 10 avril 1908.

L'HOMME DONT ON A BESOIN AUJOURD'HUI¹¹²⁶

2445 Sept siècles fait un homme, *missus a Deo*, armé chevalier du Christ, avec le signe de sa Sainte Croix qu'un ange lui imprimerait¹¹²⁷, foulant nu aux pieds le monde et ses vaines bulles, méprisant comme inutiles les moyens par lesquels celui-ci lui donne le succès de ses grandes entreprises, sans aspirer à autre science que celle de la connaissance de Jésus-Christ, et celui-ci crucifié¹¹²⁸, s'est lancé dans la conquête du monde au milieu d'une société corrompue, indifférente et matérialisée, qui méprisa le prompt ses exhortations et railla ses exemples de vie, jusqu'à refuser de le maltraiter et le répudier pour fou, mais qui comprit bientôt la sublimité de sa folie, qui n'était autre que celle du Fils de Dieu qui voulait mourir sur une Croix pour l'amour de l'homme, et les foules le suivaient avec un enthousiasme délirant, avides d'écouter ses conseils de vie et d'admirer ses prodigieux exemples de vertu, comme autrefois le divin Rédempteur.

Lorsque ce vaillant champion, François d'Assise, eut saisi la haute mission que la Providence lui avait confiée, il hissa la bannière de sa milice séraphique et fut entouré de douze disciples qui, admirant sa doctrine et mus par une impulsion supérieure, se réfugièrent à l'ombre de sa bannière, croyant déjà disposer d'éléments et de forces suffisants pour livrer bataille à l'ennemi sur toute la ligne, Il les instruit et les forme au maniement des armes spirituelles qu'ils doivent brandir dans le combat contre leurs ennemis, les encourage et les incite à ne pas perdre courage parce qu'ils sont peu nombreux et ineptes,

*Le *tabalet* est un instrument de musique à percussion de forme cylindrique, avec deux membranes – généralement en cuir –, qui émet un son indéterminé. Il en existe de toutes les tailles, bien que le *tabalet* soit généralement un tambour de taille moyenne, qui peut être accroché autour du cou, ce qui lui permet de s'intégrer facilement aux défilés et autres manifestations de rue. La *dolsaina* est un instrument à vent à anche double appartenant à la famille des hautbois. Il est constitué d'un tube conique d'environ 30 centimètres de long dans lequel se trouvent 7 trous. Dans la Communauté valencienne, elle est accompagnée d'un tambour appelé *tabalet*. (N. du T.)

¹¹²⁵Le thème de l'approche du jugement est central dans la prédication pénitentielle de saint Vincent Ferrer (cf. dans *Acta Sanctorum*, avril, t. I, p. 490 D).

¹¹²⁶L'article a été publié dans *El Eco Franciscano* 26 (1909) p.247-248.

¹¹²⁷Cf. LM 13,3, dans o. c., p.462 ; TC 69, dans o. c., p.568.

¹¹²⁸Cf. Ga 6,14.

leur montre la multitude innombrable de toutes les nations, qu'il a vue dans la révélation se préparer à le suivre, et les bénissant, il les disperse dans les quatre parties du monde, sous la forme de la croix qu'il a faite sur eux, et qu'il leur a faite¹¹²⁹.

Dix ans seulement s'étaient écoulés et déjà ce vaillant chef avait la satisfaction de voir camper à ses ordres plus de 5.000 religieux¹¹³⁰, braves soldats de la milice du Christ, qui bientôt remplirent toute la terre, le Seigneur multipliant les descendants de François sur les étoiles du ciel et les sables de la mer, avec ce qui devint la plus nombreuse et la plus formidable armée de l'Église catholique.

Au XIII^e siècle, l'esprit de cet homme providentiel provoqua une véritable transformation des mœurs, amenant les hommes à mépriser les vanités, à aimer la pauvreté et, déposant leurs haines et leurs rancunes, à s'aimer d'un véritable amour de charité, détruisant ainsi les passions qui les ruinaient et les tuaient. Ce même esprit communiqué par ses fils des trois Ordres dispersés sur tout le territoire a continué depuis à animer et à informer les actions et les coutumes des familles et des peuples dans les siècles qui ont suivi. Et il convient de noter qu'à notre époque, en raison de l'analogie qu'elle présente avec celle où Dieu a envoyé dans le monde cet humain Séraphin, il est plus que jamais nécessaire de bien connaître cet esprit séraphique, seul moyen de réformer cette société, comme le disait l'immortel Pontife Léon XIII¹¹³¹.

En effet, qui mieux que l'esprit de mortification et de pénitence reflété dans les Institutions de François d'Assise peut faire comprendre aux hommes leur folie de suivre les plaisirs fallacieux du monde ? Qui peut plus efficacement leur inculquer le détachement des biens terrestres qui les séparent de Dieu, que celui qui, les considérant comme des déchets, y a renoncé pour lui et ses enfants ? Qui pourra mieux les persuader de l'obligation de la société, que l'esprit de celui dont la charité qui l'a fait tout pour tous lui a mérité la dictée de séraphin ?

Telle est donc la mission de notre Séraphique Patriarche qui s'est poursuivie au fil des siècles à travers ses fils. Une mission pour laquelle Dieu l'a envoyé, animé par son propre esprit, afin qu'il soit le réformateur de la société en tout temps. Mais si cela a toujours été nécessaire, cela l'est encore plus aujourd'hui, et c'est pourquoi François d'Assise est l'homme dont on a besoin aujourd'hui.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

Solsona, mars 1909.

« Que son sang soit sur nous ! »¹¹³²

2446 Ainsi répondit à Pilate ce peuple fou et insensé qui, vite oublié les miracles et les prodiges que Jésus-Christ accomplit pour lui et qui l'avait confessé pour Fils de Dieu, et comme tel reçu avec des paumes au milieu de l'enthousiasme et des cantiques les plus délirants, Il se laissa séduire par ceux qui lui désiraient la mort par envie, et faisant cause commune avec eux, possédé d'une fureur débridée, il demanda à voix haute qu'il fût crucifié et « *Que son sang soit sur nous et sur nos enfants !* », qu'ils ont déjà, avant de les engendrer, soumis à la terrible malédiction qui pèse sur eux et qui rend tous les peuples répulsifs et odieux.

De même, mais d'une manière différente et dans un but tout autre, nous demandons aussi que le sang du divin Agneau tombe sur nos âmes, mais que, marqués et scellés par lui, le Juge suprême nous reconnaisse pour siens et ne déchaîne pas sur nous le glaive de sa justice, comme l'Ange exterminateur a respecté les premiers-nés du peuple de Dieu, dont il a vu les portes marquées du sang de l'Agneau¹¹³³.

Que le sang tombe sur nous et nous lave des taches dont le péché a souillé notre âme, car ce n'est qu'avec ce bain qu'elle peut être lavée et retrouver sa beauté.

Que le sang tombe sur nous et, comme une liqueur divine, nous enivre de son amour, nous rendant insipides aux plaisirs du monde qui nous séparent de Lui.

Que le sang du Rédempteur retombe sur nous pour nous justifier, nous sanctifier et nous glorifier.

FR. LUIS, ÉVÊQUE.

Solsona, 6 avril 1909.

¹¹²⁹Cf. LM 3, 7, dans o. c., p.396 ; AP 18, dans o. c., p.579 ; 1 C 29, dans o. c., p.159 ; TC 36, dans o. c., p.551-552.

¹¹³⁰Cf. Flor 18, dans o. c., p.831-835.

¹¹³¹Cf. LÉON XIII : *Auspicato concesum* : ASS 15 (1882) p.145-153. Cf. supra, 1010.1269.1978.

¹¹³²Mt 27,25. Cet article a été publié dans le journal *Pla de Bages* le 7 avril 1909.

¹¹³³Cf. Ex 12,7.13.

« Haec est hora vestra et potestas tenebrarum »¹¹³⁴ (Lc 22,53)

2447 Ces paroles que notre divin Rédempteur Jésus-Christ a adressé à l'apôtre traître et à la foule des Juifs, dirigée par ce dernier, lorsqu'ils étaient sur le point de l'arrêter, nous expliquent clairement la raison des luttes et des combats que l'Église et ses enfants ont subi et continuent de subir de la part du diable et de ses sbires.

Les puissances de l'enfer et tous les hommes ne peuvent rien faire contre Dieu et ses œuvres sans sa permission spéciale (Jn 19,11) : « *Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi, – dit Jésus à Pilate – si cela ne t'avait été donné d'en haut* ». Mais puisqu'il était nécessaire pour notre rédemption que le Fils de Dieu souffrît et mourût, et que l'heure de la rédemption avait déjà sonné, Jésus-Christ, après avoir mis en évidence sa puissance et l'impuissance des hommes et de l'enfer contre lui, et jeté à terre cette foule féroce de ses ennemis en leur disant simplement : « *C'est moi* »¹¹³⁵, les autorisa ensuite à exécuter avec Lui leur diabolique résolution de le mettre à mort, en leur disant : « *C'est votre heure et le pouvoir des Ténèbres* ».

C'était comme leur dire : Vous n'avez rien pu faire contre moi, comme Hérode n'a pas pu le faire quand il m'a cherché pour m'ôter la vie¹¹³⁶, comme vous n'avez pas pu me jeter du haut de la montagne quand vous avez voulu le faire¹¹³⁷, comme vous n'avez pas pu me lapider quand vous avez voulu le faire, et j'ai passé paisiblement au milieu de vous¹¹³⁸; mais tel est l'acharnement avec lequel je désire votre salut, qui ne peut se faire sans effusion de sang (He 9,22) : « *Sine sanguinis effusione non fit remissio* », que je suis ici, comme un doux agneau prêt à être sacrifié ; et c'est donc votre heure et l'heure de la puissance des ténèbres.

Ces paroles qui ont donné la liberté aux esprits infernaux et au peuple juif ingrat et déicide, pour qu'ils puissent tourmenter et tuer le Rédempteur, sont aussi celles qui ont marqué le début de la lutte et du combat contre ses disciples, et contre son Épouse l'Église ; car (Lc 6,40) « *Le disciple n'est pas au-dessus du maître ; tout disciple accompli sera comme son maître* », et comme Jésus-Christ lui-même l'a dit (Jn 15,20) : « *S'ils m'ont persécuté, vous aussi ils vous persécuteront* ».

Depuis lors, les ennemis du nom chrétien n'ont pas laissé un instant de répit à la lutte contre l'Église. Les hérétiques attaquant ses dogmes ; les schismatiques, sa tête visible, le centre des apostats attaquant sa sainteté par de viles calomnies ; les terrestres, émules de son influence et de son autorité, essayant de freiner sa marche progressive dans les nations, lui refusant pour cela leur appui et tous les moyens matériels ; et ce qui est pire, ses mauvais fils, comme d'autres Judas, la vendant ou la livrant à leurs ennemis pour de vils intérêts, et se lavant ensuite les mains comme Pilate, pour proclamer son innocence.

Pauvre Église et pauvres ses enfants ! nous pourrions crier si nous n'avions pas la foi que (Mt 16,18) « *les Portes de l'Hadès ne tiendront pas contre elle* ». Mais ne craignez rien, car de même que (Lc 24, 26) « *Jésus-Christ a accepté d'entrer dans sa gloire par la porte de la souffrance et de la mort* », et que la haine, les humiliations, les outrages, les calomnies, les tourments et la mort honteuse sur la croix qu'il a dû subir de la part des Juifs n'ont servi qu'à rendre sa résurrection plus glorieuse, de même la rude guerre que l'Église et ses fils subissent de la part de ses ennemis servira plutôt à rendre sa puissance plus éclatante et son triomphe plus glorieux. Réjouissez-vous donc ! Car si l'heure a sonné pour nos ennemis, et celle de la puissance des ténèbres, l'heure de notre victoire et de notre réveil est certainement proche.

Ces considérations nous suggèrent la grivoiserie et l'audace des ennemis de l'Église de notre temps, qui contrastent avec l'apathie et la pusillanimité de certains catholiques.

Que les ennemis de l'Église ne se glorifient pas et ne se vantent pas de leur puissance, car quelles que soient les puissances de la terre qui s'unissent contre Dieu et son Christ, elles ne triompheront pas, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église. Ils peuvent lui déclarer la guerre, car c'est leur heure, et le Seigneur le permet ; mais cela aura une fin, et ceux qui ont été jugés puissants seront, comme Judas, puissamment punis, tandis que les disciples du Christ continueront leur marche triomphale à travers ce monde jusqu'à ce qu'ils reçoivent la palme et la couronne de triomphe dans l'éternité.

FR. LUIS, ÉVÊQUE. A. A. DE SOLSONA

¹¹³⁴Cet article a été publié dans le journal Pla de Bages le 4 avril 1912.

¹¹³⁵Cf. Jn 18,6.

¹¹³⁶Cf. Mt 2,13-18.

¹¹³⁷Cf. Lc 4,29-30,

¹¹³⁸Cf. Jn 8,59.

Avril 1912.

PÈLERINAGE DES MAÎTRES À ROME

Discours à Sa Sainteté Pie X¹¹³⁹

2448 Ces fils qui sont les vôtres, Très Saint Père, et que j'ai le plus grand honneur de présenter à Votre Sainteté, sont des maîtres : comme un sculpteur dans le marbre, ils modèlent chaque jour dans l'esprit de l'enfant la science qui éclaire l'esprit, et forme la volonté, laboratoire mystérieux de grandeur, si elle est bien dirigée ; mais source d'horribles misères si elle ne l'est pas.

Ce sont des maîtres espagnols : de cette terre dont les pas ont été sanctifiés par la Sainte Vierge du Pilar, dont le sang a été versé par des milliers de martyrs et qui a été le berceau de Saint Joseph de Calasanz, le maître des humbles ; de Saint Ignace de Loyola, le grand chercheur des mystères psychologiques, éducateur à travers ses enfants d'innombrables générations de sages ; de Luis Vives, le fondateur de la science psychologique.

Ce sont en même temps des maîtres espagnols catholiques : et c'est son plus précieux titre de gloire. Ils sont intimement convaincus que si, dans tous les ordres, en dehors de notre Divin Sauveur, tout est de glace et de ténèbres, dans l'enseignement primaire, si l'on fait abstraction de Jésus, cette glace et ces ténèbres de mort tuent les esprits délicats des enfants, les laissant au milieu de la vie, sans espoir qu'ils tournent leur regard vers le ciel, les laissant sans frein qui contient leurs instincts.

Ce sont, en outre, des enseignants catholiques espagnols : ils sont une petite représentation de leurs nombreux collègues. Cependant, ils ne sont pas des maîtres, mais d'humbles disciples, qui se présentent au Maître universel pour recevoir ses leçons, pour les retenir et les conserver comme un riche trésor et comme une règle sûre et invariable, et pour témoigner de leur adhésion inébranlable en confirmant, à côté de la Chaire de saint Pierre, leur ancienne foi espagnole.

Ils sont, en plus des disciples, Vos enfants aimants qui s'approchent du cœur du Père bon et aimé, pour recevoir la nourriture qui les reconforte dans leurs obligations quotidiennes dans les luttes de l'avenir.

Dans leur très modeste sphère d'action, Saint-Père, en son nom et en celui de leurs compagnons, ils promettent d'exercer leur ministère avec un sentiment d'apôtres, de regarder les enfants avec un amour semblable à celui dont les accueillait le Divin Maître, réprimander ceux qui voulaient les éloigner de Lui ; avec un amour surnaturel, qui voit en chaque enfant une âme créée pour Dieu et qui doit être conduite au Ciel, après avoir fait d'eux des citoyens utiles à la société.

De cette façon, ils désirent coopérer avec leurs efforts à la grande entreprise, but de vos désirs, Très Saint Père, de restaurer toutes choses dans le Christ¹¹⁴⁰.

COMMUNICATION AU CONGRÈS DES TERTIAIRES¹¹⁴¹

2449 Parmi les œuvres d'une importance capitale pour les besoins de notre époque, les catholiques devraient accorder une place privilégiée, sinon la primauté, au Vénérable Ordre Tiers du Père Saint François.

Dans l'esprit de ce Saint Patriarche, qui se perpétue à travers les siècles dans ses fils, il y a en effet l'antidote à tous les maux dont souffre notre société ; c'est pourquoi sa Sainteté Léon XIII l'a si efficacement recommandé, et après lui le pontife régnant.

L'esprit de discorde, les passions effrénées et le luxe immodéré qui, comme la gangrène, rongeaient la société au treizième siècle où vécut notre saint, sont aussi la teigne qui ronge le temps présent ; de sorte que, si alors les doctrines et les exemples de notre Père Saint François étaient un puissant moyen de conduire les hommes à la pratique de l'Évangile et à la réforme des mœurs, ils ne le seraient pas moins à l'heure actuelle, si le monde était bien pénétré de cet esprit vivifiant. Convaincu de cela, Léon XIII dit attendre de l'esprit de saint François la réforme de la société.

¹¹³⁹Cf. *L'Osservatore Romano*, 27 décembre 1913, n.355 (16050) 14, Cf. aussi B. Seg 34 (1914) p, 31-36.

¹¹⁴⁰Cf. PIE X : *E supremi apostolatus* : ASS 36 (1903/1904) p.131. Cf. supra, 280. 461.1780.2155.

¹¹⁴¹B. Seg 34 (1914) p.93-94.

Pour la même raison, nous sommes très satisfaits du projet de tenir un Congrès Tertiaire à Madrid, qui contribuera certainement à faire connaître une institution aussi bénéfique et à la propager davantage.

Nous exhortons donc tous les Tertiaires et les dévots du Saint Patriarche, de ce Diocèse, à essayer de coopérer et de participer à ce Congrès, dont nous attendons des résultats pratiques pour la gloire de Dieu, le bien de la société et l'honneur de notre Ordre séraphique.

À Madrid, le 24 avril 1914.

L'EVÊQUE DE SEGORBE

TESTAMENT¹¹⁴²

2450 Dans la ville de Valence, le vingt-troisième jour d'avril de l'an mil neuf cent vingt-cinq, à dix heures quinze minutes.

Devant moi, SALVADOR ROMERO REDÓN, Avocat, Notaire de l'Illustre Collège de Valence, avec domicile et résidence dans le même et les témoins Don Carlos Llana Tarrasa, Don Salvador Llana Tarrasa¹¹⁴³, tous deux de Commerce et Don Lorenzo Tomás y Lucas, employé, majeurs et de ce voisinage, qui m'assurent qu'ils ne présentent aucune des incapacités pour témoigner dans cet acte, indiquées par le Code Civil en vigueur, et dans la rue de Palau, numéro un, rez-de-chaussée, COMPARAÎT :

Son Excellence et Très Révérend Monsieur Fray Luis AMIGÓ FERRER, majeur, célibataire, évêque de Segorbe, fils de Don Gaspar et Doña Genoveva, originaire de Masamagrell, voisin de Segorbe, habitant de la rue San Cristóbal, numéro cinq, avec certificat personnel de deuxième classe, délivré le premier août de l'année dernière, talon numéro trois mille cent vingt-quatre.

Les témoins déclarent connaître Son Excellence le soussigné, qu'ils considèrent dans le présent acte comme ayant la capacité de tester, étant donné qu'il est dans la pleine jouissance de ses facultés intellectuelles et qu'il s'exprime clairement et avec célérité, pour quelles raisons et celles légales propres à cet acte, moi le Notaire, à mon avis, je considère que Son Excellence le Très Révérend Fray Luis Amigó Ferrer a la capacité légale de formaliser ce testament.

En vertu de cela et après avoir invoqué le Saint Nom de Dieu, Tout-Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, de sa Mère la Bienheureuse Vierge Marie des Douleurs, de son protecteur et Patron Saint Joseph, de son Très Saint Père Saint François et des Anges et Saints de sa dévotion et de ses avocats, il procède en ma présence et celle des témoins qui le voient et le comprennent à la manifestation de ses dernières volontés, qui sont énoncées dans les CLAUSES suivantes :

2451 Première. – Il faut noter que par Rescrit de la Sainte Congrégation des vingt-quatre mars mil neuf cent onze, il est compétent pour délivrer un testament et faire un don entre vivants, malgré sa profession religieuse.

Seconde. – Il déclare qu'en tant que religieux, dépourvu de descendants et d'ascendants, par suite de l'absence de ses parents, il n'a pas d'héritiers forcés, pouvant disposer librement des meubles, bijoux et argent qui pourront lui appartenir à son décès, ne possédant pas de biens immobiliers, ayant fait donation à ses frères après sa profession de ceux qu'il a hérités de ses parents et ne pouvant en acquérir d'autres en vertu de sa profession.

Troisième. – Il ordonne que si son nom apparaît comme copropriétaire dans certains domaines de l'Ordre des Capucins ou de l'Institut des Religieux Tertiaires Capucins, il est entendu qu'il n'entend pas y prendre part, renonçant immédiatement en faveur des autres copropriétaires et, à défaut, des supérieurs majeurs, c'est-à-dire du Père Provincial du Précieux Sang du Christ ou du Père Général des Tertiaires, selon que les biens appartiennent à l'un ou à l'autre, et autorise donc leurs exécuteurs à accorder l'acte de renonciation, de donation ou de vente, selon la convenance des supérieurs précités.

Quatrième. – Il souhaite qu'il soit entendu que sa volonté est que, avant tout, même au détriment ou à la perte totale de ce qu'il alloue pour les suffrages et les legs, les dettes qui pourraient subsister à son décès soient payées. Mais qu'ils soient bien établis, puisqu'il a toujours pris soin de ne pas les contracter.

¹¹⁴²Le 20 juin 1916, le père Luis Amigó a rédigé son premier testament, mais à la mort de son frère Julio, en 1921, il a rédigé ce deuxième testament définitif, qui est essentiellement similaire au précédent (cf. *Los dos testamentos del P. Luis Amigó*, dans *Pastor Bonus* 32 (1983) p.349-361).

¹¹⁴³Il s'agit des parents du P. Javier Maria de Valencia, qui étaient très proches du P. Luis (cf. supra 140).

2452 Cinquième. – Il nomme comme exécuteurs testamentaires, son beau-frère Don Basilio Boada Lluch, le Révérend Père Fray Francisco Javier de Valencia, Tertiaire Capucin, son neveu Don Salvador Escorihuela Amigó, Presbytre et le Très Illustre Chanoine Don Romualdo Amigó y Ferrer. Et pour les remplacer en cas de décès de l'un d'entre eux à ses neveux Don Juan Boada Amigó et Don José María Amigó Chulvi. A tous et à chacun en particulier pour qu'ensemble ou séparément ils exécutent tout ce qui est stipulé dans ce testament.

Sixième. – Il choisit comme lieu de sépulture, autorisé à le faire par Sa Sainteté le 5 août mille neuf cent vingt-quatre, l'église qu'il a construite à cet effet dans l'asile d'orphelines de Masamagrell, sa ville natale, où il a également transféré les restes de ses parents¹¹⁴⁴, afin que les Religieuses et les orphelines puissent l'avoir plus présent dans leurs prières. Et il veut que sur la pierre tombale de sa tombe, après son nom et la date de son décès, soient gravés les mots suivants : *Homo humus, fama fumus, finis cinis*.

Septième. – En ce qui concerne son linceul, il ordonne que l'on accomplisse ce qu'ordonne le Cérémonial des évêques, en lui plaçant les ornements pontificaux sur sa tunique et sa corde de religieux. Comme aussi ce que dit ce Cérémonial en vue des funérailles, mais il supplie de ne pas faire Oraison funèbre.

Et pour ce qui est de l'embaumement prévu par la loi pour le transfert des cadavres, il souhaite que, compte tenu de leur état de pauvreté, on en dépense le moins possible.

Huitième. – Le jour de ses funérailles, il ordonna à ses exécuteurs testamentaires de distribuer des aumônes aux pauvres, tant dans la capitale de son Diocèse qu'à Masamagrell, laissant à sa discrétion le soin de déterminer le nombre de pauvres et le montant des aumônes.

Neuvième. – Il souhaite également que des aumônes de deux cent cinquante pesetas, ou ce que leur état de fortune permet, soient faites aux Communautés et Établissements suivants :

Capucins de la Magdalena, Masamagrell ; Pères Franciscains, de Segorbe ; Carmes de la Cueva Santa ; Religieux Augustins, de Segorbe ; aux deux maisons de Noviciat de leurs Congrégations de Religieux et Religieuses Tertiaires Capucins, à l'Hôpital de Segorbe, aux asiles d'orphelines de ladite Capitale et de celle de Masamagrell, et aux Conférences de Chevaliers et Dames de Segorbe et à l'Association de Propagation de la Foi. Il attribue également la somme d'au moins deux cent cinquante pesetas, à titre de souvenir, à ses employés non professionnels, le portier et le cuisinier.

2453 Dixième. – Il lègue son plus beau calice, cadeau de Don Luis Pons, à son Église de l'Asile de Masamagrell, le calice de filigrane à l'Église de Noviciat de ses Sœurs Tertiaires, qu'il porte d'ordinaire, avec ses burettes correspondantes, cadeau que lui ont fait lors de sa consécration épiscopale ses Religieux Tertiaires, à l'église du Noviciat de ceux-ci, le lavabo en argent, composé d'une cuvette et d'une cruche, le lègue à son église cathédrale, les deux plateaux ronds en argent, les laisse à la paroisse de Masamagrell où il a été baptisé, et son flocon d'argent surdosé, à l'église de l'Asile de Segorbe.

Onzième. – Le pectoral de diamants et d'émeraudes, avec sa chaîne et l'anneau cadeau de Gérone, les laisse à son Église de l'Asile de Masamagrell pour être placé dans la garde ou la poitrine de l'Enfant Jésus de la Sainte-Famille, la meilleure crosse, cadeau de son peuple natal, à ses frères religieux les Pères Capucins, en le remettant au Père Provincial, la deuxième crosse, à ses fils les religieux Tertiaires, dont le Père Général s'est emparé, la mitre précieuse que lui ont faite ses sœurs Tertiaires, qu'il y retourne, en la remettant à la Mère Générale, ainsi que les grandes couches, pour en faire des ornements sacrés.

Douzième. – En signe de reconnaissance envers ses exécuteurs testamentaires, il leur lègue : À son beau-frère Basilio, le pectoral en or et sa chaîne qu'il porte habituellement ; au Révérend Père Javier, la montre en or sur laquelle sont gravés ses portraits ; à son neveu Don Salvador Escorihuela, étant donné qu'il a eu moins besoin de le favoriser au cours de sa vie, il lui fait un cadeau plus important que les autres, lui léguant son service à café complet en argent ; et à son neveu et secrétaire Don Romualdo Amigó, il lègue une autre montre en or sur laquelle sont gravées ses armoiries. Et s'il devait arriver qu'un de ces exécuteurs testamentaires le prémunisse, le cadeau qui lui correspond passe à celui qui, conformément à la cinquième disposition, le remplace dans sa charge. Il veut en outre que ses exécuteurs testamentaires se partagent les livres existants sur l'étagère de son bureau.

Treizième. – À sa sœur Doña Rosa Amigó, il lègue l'image de l'Enfant Jésus qu'il a dans la salle de réception, et l'anneau avec lequel il a été consacré, cadeau de son parrain Don Gabriel Maura, et à Don Antonio Asensi, pour les services duquel il est très reconnaissant, il laisse une montre en or qui lui a été offerte à Madrid. Il souhaite également que l'image du Saint Christ qu'il a dans son bureau soit vénérée dans l'église de l'asile de Masamagrell, et que le groupe de la Sainte Famille soit conservé par les Novices Tertiaires dans leur oratoire privé. À son neveu José María Amigó, il lègue l'horloge qu'il a dans son bureau avec un an de remontage, et à son fils aîné le tableau en métal blanc avec son portrait. À sa

¹¹⁴⁴Cf. supra, 225.

belle-sœur Dolores Chulvi, il laisse comme souvenir la petite image du Sacré-Cœur de Jésus, et aux fils et filles de sa sœur Doña Rosa, le coussin de soie, brodé en or et en soie, la petite machine à écrire, et les crayons du salon, pour être distribués entre eux.

Quatorzième. – Aux religieux de sa Congrégation des Tertiaires Capucins qui, par ordre de ses supérieurs, lui ont rendu des services, il donne, en plus de la somme qu'il a l'intention de leur laisser, en signe de reconnaissance, tous les vêtements qu'ils portent et une image de chacun des objets suivants : au Père Pedro, le buste du Seigneur couché ; au Frère Serafin, celui de Notre Mère des Douleurs ; au Frère Bruno, celui de la Médaille Miraculeuse ; et au Frère Jesús, celui de Marie Auxiliatrice.

2454 *Quinzième.* – Le testateur souhaite également que les objets d'usage et les biens que sa sœur Doña Rosa, ou ses neveux Don Salvador Escorihuela et Don José María Amigó ont sous leur garde restent leur propriété. Et que ses ornements et vêtements de culte soient distribués à sa volonté, ses exécuteurs testamentaires, entre les maisons de ses deux Congrégations, à titre de mémorial, en donnant le choix de ceux qu'il souhaite à son confesseur Don Rafael Muñoz, s'il lui survit, ou à celui qui était alors son confesseur.

Seizième. – Le reste de tous les objets lui appartenant dont il n'a pas disposé dans les clauses précédentes du présent testament, de quelque nature qu'ils soient, le testateur veut et dispose qu'ils soient estimés et vendus par ses exécuteurs sans enchères publiques et en donnant la préférence pour leur acquisition à sa famille et aux Religieux de ses Congrégations. Et du produit de tout cela, plus l'argent qu'il y aura ; on en fera trois parties : une pour l'investir dans le bien de son âme qui distribueront ses exécuteurs dans les messes et les aumônes à sa volonté et en tenant compte de celles-ci que le testateur indique dans sa huitième et neuvième disposition, l'autre veut que l'on distribue également à ses frères les Pères Capucins et leurs fils et filles les Religieux Tertiaires, et la troisième la laisse en souvenir de leurs neveux fils et filles de leurs frères et de leur neveu Romualdo, pour qu'ils la partagent également entre eux, en constatant qu'il ne la laisse pas au nom de ses frères, parce qu'au moins une tous lui ont prémonté et parce que déjà dans la vie il a fait pour eux ce qui lui était possible.

Dix-septième. – Il interdit absolument toute intervention judiciaire dans son testament pour quelque cause ou raison que ce soit, ainsi que de demander un compte rendu de ce qui est passé à ses serviteurs ou aux exécuteurs à qui il confie l'accomplissement dans toutes ses parties de cette dernière volonté et en qui il a une confiance entière et absolue, voulant que tout soit fait avec la plus grande paix et le plus grand secret possible, ordonnant que quiconque promeut une question ou un procès sur ce testament soit exclu dès le début de ce qui lui correspond selon le même.

2455 *Dix-huitième.* – Révoque et rend nul et non avenu tout autre testament antérieur à celui-ci.

Il donne ainsi testament devant moi et les témoins nommés.

Tous ayant été informés du droit qu'ils ont de lire ce testament pour eux-mêmes, moi, le Notaire, avec leur accord j'ai procédé à sa lecture intégrale et arrêtée à haute voix, dans le contenu duquel le Seigneur testateur est ratifié et signé avec les témoins.

De tout ce qui, si l'on connaît le Seigneur testateur, si toutes les solennités légales ont été accomplies en un seul acte et sans interruption et que le présent document est établi en cinq feuillets de la huitième classe série F, numéros quatre millions huit cent quarante-quatre mille deux cent vingt-six et les quatre suivants, moi le notaire, je fais foi. Fr. Luis, Obispo. – Carlos Llana. – Salvador Llana. – Lorenzo Tomás. – Signé, – Salvador Romero. – Paraphés,

Sur 30 avril 1925, je communique à Monsieur le Doyen l'octroi du testament qui précède par la lettre officielle n.19 d'ordre. Je fais foi, Romero, – Paraphé.

INDEX BIBLIQUE

L'index renvoie à la numérotation marginale du texte.

ANCIEN TESTAMENT

Genèse

1,22	1412
1,26	331 509 528 1157 1247 1347 1351
1,27	288 336
1,31	1347
2, 7	509
2,19	298
3,1ss	289
3,4	1357
3,5	274 679 840 1348 1195 1223
3,8	837
3,15	1224
4,13	1122
6,6	290 497
6,7	497
6,8	808
6,9	730 766 866
6,12	290 497 730 766 818 824
	900 1127
9,1	1424
9,25	1094
14,8	730 766 818 900 1127 1345
15,1	1351
18,32	760
19,24	766 818 900 1127 1345
22,1	829
27,16	677
27,37	513 634 1251

Exode

3,5	1034
7,13	768 901
12,7	630 2446
12,13	2446
14,27	901
16,1	797
16,4	545
17,8	752
17,11	776 813
19,16	498
20,12	1089
21,23	1100
24,12	498 847 1154 1337
24,18	615 623
25,40	268 270 1209 1238 1339
31,18	498
32,10	752 1513
32, 11	545
32,19	525

Lévitique

11.45	830
24,10	913

Nombres

10,35	545

Deutéronome

32,33	915

Josué

6,20	756
10,13	756

1 Samuel

2,3	441
2,29	1184
7,6	812
18,8	768

2 Samuel

11,2	767
12,13	391 1184
24,12	640

1 Rois

8,7	265
11, 1	766
13,34	1184
19,8	615 623 798

2 Rois

9,36	1184
18,9	1094
19,10	913
19,35	913

1 Chroniques

16,22	595 1387
29,12	416 699

2 Chroniques

7,14	656

Tobit

8,4	773
12,13	1124
13,16	915

Judith

8,17	623 924
16,3	746

Esther

6,1	924

2 Maccabées

6,18 502
 6,26 1360
 7,20 924

Job

1,21 829
 2,6 763
 2,10 727 1960
 7,1 711 1104 1131 1287
 13,15 731
 15,5 915
 15,6 915
 23,10 1124

Psaumes

2,1 652
 2,2 401
 2,4 401
 2,5 652
 2,9 650
 4,3 523 745 748
 4,7 535
 8,2 509
 8,4 528
 8,6 336 1159 1221
 9,14 944
 18,2 506 509 1963 1218
 33,9 800
 33,15 1331 1334
 37,22 1310
 38,4 548
 48,13 455 462 482 505
 50,19 368 760 810 1211
 58,4 769 1119
 62,12 411
 67,36 1264
 72,27 730 7.15 444
 77,1 s 544
 80,14 867
 80,15 867
 84,11 468 725 869 874 897
 87,6 651
 89,11 913
 101,20 810
 101,21 810
 103,15 629
 104,1 s 544
 105,1 s 544
 110,4 778
 110,5 778
 110,10 938
 115,16 465 662 665
 115,17 465 662 665
 118,32 479
 118,33 501
 118,38 501
 118,62 1964 1967
 118,120 1360
 118,137 731
 129,7 666
 132,1 1064 2297
 133,1 1529 1535
 144,16 937

Proverbes

1,7 447 1359
 1,8 954 1095 1400 1735
 1,9 607 610 1095
 1,24 707
 1,25 707
 1,26 707
 8,15 411 648
 8,16 411 648
 8,31 288 780
 10,6 426
 13,24 738
 16,4 255 1139
 16,9 649
 17,6 2444
 21,28 274 1393
 21,30 432
 22,6 1085
 23,26 519
 25,27 720
 30,15 967

Ecclésiaste (Qohéleth)

4,12 1860
 5,9 1115
 11,3 1354
 14,9 967

Sagesse

2,8 1246 1297 1510
 5,4 718 1368
 5,5 718 1368
 5,6 718 1257 1298 1368
 7,15 444
 16,20 797

Ecclésiastique (Siracide)

1,1 441 696
 3,8 1091
 3,13 1008
 5,5 386 1210
 7,40 1314
 10,10 955 958
 14,9 967
 26,3 1409
 37,34 616
 41,15 1061

Isaïe

1,2 726
 1,6 393
 5,4 504 842
 9,3 1038
 12,2 683
 14,13 427 1222
 14,14 427 1222
 29,13 2136
 42,8 255
 43,11 480
 45,8 1214 1226
 48,22 641 884
 49,15 543
 53,3 1235

58,8 813
 58,9 813
 63,1 401
 63,4 401
 66,2 810

Jérémie

2,19 670 739
 3,15 371
 6,14 804 1917
 7,16 752
 12,11 748 865 1215 1259
 31,3 342 783 1159 1325 1326
 32,40 1360
 48,10 1311

Lamentations

3,22 722 737
 4,1 1002 2444
 5,7 814

Ezéchiël

3,20 263
 14,8 1184
 18,4 310 385
 18,28 390

22,30 758
 33,11 731
 34,4 2397

Daniel

1,8 616
 1,17 617
 3,24 623 756
 4,24 962
 12,3 1183
 13,42 773

Osée

63,1 401
 4,6 2224
 13,14 341 681

Jonas

3,1 390 623 656 739 752
 3,5 812

Zacharie

1,3 389
 2,8 543 1159 1388
 2,12 543

Malachie

2,7 369 2269

NOUVEAU TESTAMENT**Matthieu**

2,2 412 2443
 2,7 768
 2,13 2447
 3,16 732
 4,1 772
 4,2 615
 4,4 946
 4,10 2128
 5,3 978
 5,7 274
 5,10 1731 2277
 5,13 258 284
 5,14 258 284 2224
 5,17 848
 5,26 381
 5,43 1150
 5,44 1150
 5,45 642
 5,48 856
 6,10 827 1336
 6,11 629
 6,12 849 1162
 6,13 772 1131
 6,19 956 857
 7,11 755
 7,13 1261
 7,14 1261
 7,18 1067 1068
 7,21 2128

8,1 799
 8,2 754
 8,20 274 295
 8,25 1012 1106
 8,26 2443
 9,13 800
 9,18 754
 10,18 306
 10,19 306
 10,20 306
 11,8 2309
 11,12 1362
 11,30 1262
 12,25 1734 1808 1860
 13,7 295
 13,22 968
 13,31 1854 1859
 14,16 933 938 941 946
 14,25 2443
 14,28 756
 14,29 756
 15,8 2136
 15,24 1376
 15,27 488
 15,28 488 2274
 16,16 490
 16,17 490
 16,18 318 953 1013 2447
 16,24 857 1189 1193 1194 1504
 1506 1507 1517

16,26 458 717 980 1244 1256 1352
 17,5 490
 17,21 619
 18,6 1187
 18,7 899 905 911 919 1181 1185 1318
 1343
 18,13 811
 18,17 437
 18,18 613 1380
 19,3 1417
 19,5 1413
 19,6 1418
 19,8 1417
 19,17 399 495 843 856 1337
 19,19 1051 1059 1060
 19,23 969
 19,29 274
 21,22 657 761
 22,21 420 2266
 22,37 516
 22,39 1043 1151
 24,35 304 407
 25,31 602
 26,11 976 1064
 26,26 491
 26,41 857
 26,50 894
 27,11 412
 27,25 2246 2443 2446
 27,37 412
 27,51 2443
 27,54 2443
 28,18 1378
 28,19 370 407 427 433 436 938
 947
 28,20 370 407 413 590 784 947
 1378 1416 2196

Marc

5,34 488
 9,7 307
 9,28 1513
 9,29 2272
 10,47 754 799
 11,23 488
 11,24 488
 16,16 489

Luc

1,32 412
 1,33 412
 1,49 907
 1,77 292
 1,79 292 301 1134
 2,14 252 356 580 637 641 658
 805 895 1150 1865 1938
 1939
 2,16 525
 2,34 277
 2,51 1102 1233 1392
 4,29 2447
 4,30 2447
 4,34 683
 6,24 969

6,27 857
 6,28 857
 6,40 2447
 7,13 732
 7,38 812
 7,47 1199
 7,48 391 889 1199
 7,50 488
 9,26 718
 9,55 460
 9,58 274
 9,62 1736
 10,16 263 437 594 613 1006
 1372 1395 1497
 10,25 1320
 10,28 1320
 10,41 1315
 10,42 1256 1315 1352
 11,2 471
 11,3 629
 11,9 751
 11,21 1119
 11,22 679 1119
 11,27 792
 12,20 960
 12,34 295
 12,49 352 547 781 1041 1065 1308
 12,50 891
 12,59 734
 13,3 1513
 13,5 376-378 385 611 1203
 13,24 1362
 14,7 312
 14,11 274
 14,27 396
 15,4 1136 1831
 15,7 811
 15,11 389
 15,17 533
 15,18 533
 15,19 471
 15,20 399 653 881
 17,10 1811
 18,1 772
 18,11 1313
 18,13 582
 18,27 465
 19,14 409 1496
 19,26 720
 19,41 732
 21,15 358
 21,18 1923
 22,48 894
 22,51 894
 22,53 2447
 22,62 812
 23,34 274 894 1057 2277
 23,43 391 754
 23,44 2443
 24,26 269 688 1107 1507 2447

Jean

1,1 1217
 1,3 309

1,4 309
 1,6 2445
 1,9 271 302 445 800 937 1167
 1,10 425 872 2443
 1,11 400 409 425 691 693 2443
 1,12 471
 1,14 303
 1,29 466
 2,1 1414
 3,5 378 1327
 3,17 838
 4,6 889
 4,10 1213 1215 1221
 4,32 889
 4,34 889
 5,36 691
 6,5 942
 6,15 412
 6,36 1392
 6,38 886 1233
 6,41 940
 6,55 626 777
 6,56 626
 6,57 627 777 782 786
 6,58 188
 8,11 889
 8,12 271 480
 8,31 303
 8,32 303
 8,39 2444
 8,46 303 694 702 713
 8,47 303
 8,59 2447
 10,10 177
 10,15 251
 10,16 614
 11,25 799 800
 11,33 732 754
 12,31 1119
 12,32 672
 13,1 784
 13,15 272 1172 1237
 13,34 1054
 13,35 1045 1806 1808
 14,6 284 287 292 297 308 313
 439 474 840 940
 14,15 1393
 14,21 552
 14,27 896
 15,12 1149 1150 1154
 15,13 671
 15,15 596 1372
 15,16 1136
 15,18 569 1728 2277
 15,19 569 2277
 15,20 569 1112 1728 2277 2447
 16,23 751 755
 16,33 569 1109 1116
 17,4 889
 17,9 872 1319
 17,11 1169
 17,18 590
 17,21 790 1169
 18,6 2 447

18,23 891
 18,36 412
 18,37 303 412
 19,11 416 2447
 19,30 334
 20,19 580
 20,21 370 427 433 613 1133 1375
 20,23 1380

Actes des Apôtres

1,1 258
 4,12 461
 4,19 1093
 5,29 949 1148
 5,41 395 2271
 7,59 1057
 11,1 1377
 11,18 1377
 12,4 754
 14,21 688
 16,16 773
 16,30 1242
 17,28 789 1043 1189
 19,2 2220
 19,24 1473
 19,26 1473
 20,28 597
 20,29 260

Romains

1,14 1373
 1,15 1378
 1,17 1001
 1,19 506
 1,20 506 536
 2,6 2294 2362
 2,14 845
 2,16 1145
 5,1 982 985 1005
 5,20 400
 6,1 s 295
 6,8 688
 7,23 711 1287 1356
 7,24 711 1126 1356
 8,13 295
 8,16 1323
 8,17 477 1323
 8,21 850
 8,28 557 764
 8,29 1339
 8,30 1339
 8,31 1116
 8,32 311 512 545 676 1139 1327
 8,35 1116
 8,39 551
 10,18 438
 11,16 1068
 11,33 268 347 556 1731
 12,1 538 995
 12,2 832
 12,3 720
 12,18 553
 13,1 265 411 416 648 699 1074 1394
 13,8 336

13,10	336 1042
14,11	411
1 Corinthiens	
1,23	272 285 1507
1,27	251
1,28	251
1,29	251 255 585
2,1	363
2,5	363
2,9	486 601
2,14	622 1208
3,7	1145
4,4	386 1210
4,9	2334 2425
5,4	419
5,7	419
6,15	1327
7,14	920 1081
9,22	1020 1053 1166 1819 1833 2347
9,27	618
10,13	684 1123
10,17	770
11,5	1180
11,10	1180
11,23	491
11,28	794
11,29	794
12,8	1142
12,10	1142
12,12	1735
12,27	592
13,3	1055 2359
13,8	337
15,9	596
15,10	596
15,47	474
16,22	525
2 Corinthiens	
2,14	482
2,15	482 1007 1173
2,16	1007
4,15	834
5,15	295
6,1	1143
8,9	977
10,8	2397
11,25	1140
11,26	1140 1171
11,29	525
12,9	630
13,1	417
13,2	417
Galates	
2,20	525 626 672 779 785 1196 1339
3,27	1196
3,28	1049
4,4	292 848
5,16	618
5,24	295 688
6,2	1062
6,14	395 1509 2445

Ephésiens

1,4	475
1,10	280
2,3	464 1327
2,16	1049
4,1	1402
4,14	371
4,15	371
5,25	1429
5,32	1413
6,3	1090
6,4	1086
6,10	1131
6,12	1119

Philippiens

1,21	1199
1,23	525
2,5	1196
2,6	344
2,7	1234
2,8	1233 2347 2431
2,10	411
2,12	386 1361
3, 19	1261 1299
4,1	588
4,5	920 2228
4,13	254 586 630 711 800
	1108 1123 1198

Colossiens

1,13	667
1,29	630
2,14	466 881
3,20	1092 1093

1 Thessaloniens

1,13	2284
4,3	855 863
5,10	295
5,13	553

2 Thessaloniens

3,11	418
3,14	418

1 Timothée

2,4	293 1118 1133 1139 1189
	1310 1347 150 1815
2,6	1139
3,1 s	259
4,7	260
6,10	295
6,15	1230

2 Timothée

2,5	711
2,11	295 688
4,2	260 949 1634 2263

Tite

2,4 1081
2,7 1171

Hébreux

1,1 436
1,3 332
1,6 335 1222
2,6 990
2,16 1219
5,7 732
7,25 475 732
9,22 2447
10,5 670
10,31 916
11,6 484 560
13,14 950
13,17 1370

Jacques

1,6 761
1,12 720 1104 1110 1132
1,17 443
1,22 2128
1,24 2128
1,25 302
1,26 2332 2425
2,17 2128
2,19 997
2,20 494
2,26 494 997
4,1 765
5,20 603 1148 1831 1941 2075

1 Pierre

1,16 856
2,19 464

2,21 397
3,10 302
4,8 1162
5,8 260 711 1105 1110 1130
1332 1333 1358
5,9 1130 1332

2 Pierre

1,10 1191 1816

1 Jean

2,15 872
2,16 287 872
3,1 343
3,14 338 340 1166
3,17 2284
3,18 552 1063
4,7 1041 1066
4,8 1042 2084
4,9 1249
4,16 331 333 339 352 1042 1049
4,19 506 517
4,21 1151
5,4 353 354 364 368 986
5,19 1174

2 Jean

1,10 1006 2146

Apocalypse

1,5 667 677
2,1 1474
2,2 1313
2,5 1313
3,16 1306 1308 1319
10,6 1297 1299 1352 1364
14,4 2352 2456
14,7 2444

INDEX ONOMASTIQUE

L'index renvoie à la numérotation marginale du texte

A

Adán 414 573 671 680 921 1378.
Ademuz (Valencia) 2257.
Adoain, Esteban de 40 45 52 54 1521
Ador (Valencia) 61 2T l. 1802 1924.
Afrique 708 1033 1275 1644 1660 2206.
Agreda, vénérable mère 1386.
Aguilar, Francisco de Asís 107 117 208 1445.
Aguilas, Manuel de 1631.
Alacoque, sainte Marguerite-Marie 1736.
Alacuás, Bernardino María de 1749 1774 1784 1890 1924 1962.
Alacuás, León María de 1784 1956.
Albalat deis Sorells (Valencia) 61.
Alboraya (Valencia) 61 65.
Alboraya, Carmen de 69 73 74.
Alboraya, Domingo de (O.F.M. Cap.) 1627 1630.
Alboraya, Domingo de (T.C.) 17B4.
Alboraya, Milagros de 1941.
Alcalá, Francisca de las Llagas de 70 75 84.
Alcalalí, Manuel María de 1764.
Alcántara, San Pedro de 1570.
Aldra (Valencia) 61.
Alcira, Casimiro de 1575 1662 1664 1678 1679 1682.
Alcira, Fidel de 145 1563 1596 1600 1697 1708 1957.
Alcoy, couvent de capucins 1577 1579 1582 1585 1602 1618 1622 1643 1661.
Alcoy, Rafael de 1623 1627 1630.
Alcublas (Valencia) 2187.
Alcudia, José de 1623 1627 1630 1671.
Aldaya, Carmelo de 1531
Alfara del Patriarca (Valencia) 1636.
Alfonso XIII 2241.
Almuines, Félix de 1531.
Alpuente (Valencia) 2217 2257.
Alquería de la Condesa, Lorenzo María de 1823 1905.
Altura (Gastellón) 206 207 208 217 231 2185 2186 2217.
Amat, Pascual 1752.
Ambrose, Saint 569 591 845 1327 1383.
Amérique 58 165 237 1026 1659 1661 1715 1800 1857 1909.
Amigó Chulví, Gaspar 2 244-9.
Amigó Chulví, José María 1932 2452 2453 2454.
Amigó Ferrer, Emilia 162.
Amigó Ferrer, Josefa 14.
Amigó Ferrer, José María ou Luis 4 30 245 2449.
Amigó Ferrer, Julio 7 21 56 225.
Amigó Ferrer, Romualdo 242 1897 2452 2453 2454.
Amigó Ferrer, Rosa 2453 2454.
Amurrio (Alava) 1849 1878 1934,

Andalousie 31 38 144,
Andalousie, province capucine, 121 143 144 247 248 1559 1571 1572 1574 1575 1580 1584 1585 1591 1592
 1597 1599 1612 1613 1625 1646.
Andermatt, Bernard d', 104 116 1596 1600 1660 1691 1717 1718.
André, Saint 1507.
Angel, frère de saint François 1282.
Antoine Abbé, Saint 774 1123 1384.
Antequera (Málaga) 24 37 38 41 42 45 53.
Antequera, Antonio María de 1531.
Aquin Thomas d', 305 422 550 600 833 843 1219 1392 1476 2305 2381.
Aragón, province capucine, 121 130.
Ardales, Juan Bautista de 240 248 250
Arellana, Clemente de 1783.
Arenys de Mar (Barcelona) 1532.
Arenys de Mar, Javier de 157 1536 1546.
Argentine 1903.
Ariñez, Agustín María de 1521.
Asensi, Antonio 2452.
Asensio, José 1812 1814.
Asile de Santa Cruz, Madrid 2073.
Assise, Italie 158.
Assise, Claire d', 248.
Assise, François d', Cf. Index des matières.
Astorga, Bernabe de 30 38 40 41 45 1521.
Athanase, Saint 907 1348 1478.
Atmella de Mérola (Barcelona) 2160.
Ayelo de Malferit, Francisco María de 1934 1942 1953.
Ayelo de Malferit, Juan de Dios, 192 1784.
Ayelo de Malferit, Serafín María de 2453,
Azaola, Laureano 1956.
Azcárraga, Marcelo de 111.
Azcoitia, Félix de 37.

B

Badal, Luís 111 112.
Baléares, îles 1689 1691
Barcelone 195 198 1576 1672 1751 1755 2126 2129.
Barquisimeto (Venezuela) 1659.
Barranquilla (Colombie) 1642 1647 1665 1679 1821 1822.
Barranquilla, Elena de 165 1821 1826.
Barranquilla, Francisca de 1904 1913.
Barranquilla, Rosario de 1912,
Bayonne (France) 22-26 32 33 37 1928.
Belda, Joaquin 1849.
Belén, Filomena de 1935.
Bélgida, Rafael de 1531
Benaguacil (Valencia) 61 70 84 85 100 1798.
Benaguacil, Ambrosio de 33 34 35 69 71.
Benaguacil, Concepción de 72 75.
Benaguacil, Gabriel de 1810 1812.

Benaguacil, Gil de 1647.
Benaguacil, Salvador de 1825 (cf. Durá, Jesús).
Benaguacil, Serafina de 70 75 84.
Benamejí, Francisco María de 1552.
Beniarjó, Clara de 165 1821
Beniganim, Inés de 95.
Benímaclet, Verónica de 70 75.
Benímantell, Vicente de 1531.
Benisa Andrés de 1651.
Benisa, Isabel de 72 75 165 1785 1790 1792 1793 1796 1799 1821 1847 1879 1800 1886 1904 1909 1913 1922.
Benisa, Juan de 140 1531
Benisa, Melchor de 145 149 1596 1600 1632 1639 1664 1697 1708 1957.
Benisa, Patrocinio de 76 87 212 213 224 1741 1959.
Benisa, Serafín de 113 1566 1582.
Benisanó, Miguel de 140.
Benlloch, Juan 181
Berga (Barcelona) 2160.
Bernus, Joaquín 1826 1903 1918 1940 1955.
Biar (Alicante) 1581,
Blasco, Juan 1823.
Boada Amigó, Carmen 1934.
Boada Amigó, Juan 2452.
Boada Lluch, Basilio 2452 2453.
Bogotá (Colombie) 1842 1856 1903 1956.
Bonaventure, Saint 305 1016 1017 1022 1035 1273 1280 1289 1290 1969 2293 2337 2387 2391 2417.
Borbón, María Teresa de 2112.
Bravo, Emilio 1854.
Burgos 54.
Burgos, Jaime María de 1953.
Burriana, Laureano María de 1784 1905.

C

Cabañal (Valencia) 2059.
Cabello, verger de 134.
Cadalso, Fernando 1823.
Cádiz. Diego José de 1584.
Calabozo (Venezuela) 1659.
Calabre (Italie) 2124.
Calvo y Valero, Vicente 46.
Camargo, Manuel María 1842 1812 1867.
Cánovas del Castillo 37 38.
Canubio, Domingo 235 587 2259.
Cañete, Angel de 1864.
Capucins illustres 1616.
Carabanchel (Madrid) 143.
Caracas (Venezuela) 1641 1647 1659 1678 1715.
Carcagente, Buenaventura de 1665.
Carcagente, Domingo de 1671.
Carcagente, Eugenio de 1551 1586 1671 1710 1711 1906.
Carcagente, Querubín de 1706.
Cardona (Lérida) 1758.
Carolines, îles 1638 1640.
Caroní (Venezuela) 1851 ! 853.
Cartagena (Colombie) 1659.
Casanova, abbé mitré 2147.
Cascia, Sainte Rita de 8 798 920 1081
Casigna, Victoria de 1915.

Castellón 61 1572 1587 1684 1689 1691.
Castille, province capucine 121 1641 1659 1701 1702.
Catalogne 121 190 565 2129.
Caudiel (Castellón) 2217.
Celedón, Evêque de Santa Marta 151 1711.
Cerero, Evêque 1445.
Cervera (Lérida) 1740 2160.
Chelva (Valencia) 34 2217 2257.
Chili 1662.
Chine 1879.
Chulilla, Ignacio de 1636.
Chulvi, Dolores 2453.
Cieza, Bernardo María de 1531.
Citarizo, Evêque de 167 1798.
Clairvaux, Saint Bernard de 1178 1360 2015 2100.
Clemente Feliciano 1531.
Colindres, Pablo de 1685.
Colombie 166 1550 1588 1623 1627 1636 1639 1641 1647 1652 1659 1663 1665 1667 1671 1678 1679 1680 1687 1702 1903 1923 1926.
Comellas, Valentín 2160.
Concile, d'Éphèse 1472 1474 1478 1430 1482 1484 1436 1487 ; **de Nicée** 1386 1475 1478 ; **de Trente** 373 632 998 ; **Latran IV** 632.
Conejos, Francisco 66.
Congrégation de la Propaganda Fide 2293.
Consolación de los Dolores 1937.
Constanza, femme d'A. Maura 1557 1789.
Cordoue (Espagne) 42.
Coria, Benito María de 1531.
Cornudella, Félix de 1531.
Corominas, Serafín 2150.
Cortés, Lorenzo 2226.
Cortona, Egidio de 52.
Cuadrench, Angel 2147.
Cuart de les Valls, Carlos María de 1774 1784.
Cubillas, Buenaventura de 1678 1715.
Cuenca, père 1573.
Cueva Santa (Altura-Castellón) 202 207 208 217 218 231 2185 2186 2235 2257.

D

David, prophète 1 257 391 544 651 767 768 860 913 1094 1127 ! 184.
De la Iglesia, Pedro de 1856 1868 1869 1903 1917 1940 1955.
Destriana, Leonardo María de 1531.
Domínguez, Arturo María 1856,
Donmatías, Paulina de 1941.
Doset, Rosa 11,
Dos Hermanas (Sevilla) 1784 1849.
Dos Hermanas, Bienvenido María de 1852 1928 1931 1934 1942 1951 1953 1956.
Durá, Jesús 1841 1864 1670 1873 1876 (Cf. Benaguacil Salvador de).

E

Ecay, Fermín de 28 29 40.
Éphèse (cf. concile).

Égypte 708 752 797 1020.
Elche, Vicente de 89.
Elie, frère 1729 1947.
Elie, prophète 615 623 798.
El Pardo (Madrid) 1716.
El Puig (Valencia) chartreuse 103 112 114 116 120.
El Puig (Valencia) monastère 63 89.
Escalada (Burgos) 54-56.
Escalante (Santander) 46 48 50 51.
Escorihuela Amigó, Salvador 2452 2453 2454.
Escorihuela Renau, Salvador 162 1958.
Espagne 10 17 25 27 32 36 37 39 40 42 59 77 116
 121 143 250 565 1011 1028 1713 1765 1792 1821
 1857 18.19 1860 1933 1940 2242 2246 2252 2257
 2266
 2276 2286 2364.
Espagne, Isabel II de 11.
Espagne, province capucine 1530.
Espinosa, Fidel María de 1521.
Espinosa, Joaquín 1961.
Esplugas, Miguel de 1795.
Estella, Gumersindo de 1846 1651.
Europe 658 745 768 812 902 1011 1026 2444.

F

Ferrer, Bonifacio 208 209 217 218 2185 2106.
Ferrer Doset, Genoveva 2449,
Ferrer Montserrat, José 1895.
Ferrer, Saint Vincent 65 208 218 2185 2444.
Fígols, Dolores 2160.
Font, Bernardo 2147.
France 18 19 22 23 56 1028 1713 1751.
France, Saint Louis de 60.
Fuenterrabía (Guipúzcoa) 1716.

G

Galatone (Italie) 1839 1845 1856 1871 1882 1889
 1898 1901 1902 1908 1930 1938 1952.
Gandía (Valencia) 61 211.
García Avella, Pablo 1.
García Bertrán de Lis, Santiago 1824 1848.
García Janini, Rafael 1824 1848,
García Janini, Rufina 1824 1848.
García Janini, Santiago 1824 1848,
García, José 39.
García Llavata, Gabriel 1810.
Gata, Angel de San Miguel de 1663.
Gea, Gregorio 9.
Giménez Sién, Josefa 140 162 178 179 214 225.
Giménez Sién, Mariano 140.
Girona 2453.
Gironés, Vicente 89.
Godella (Valencia) 12 215 242.
Godella, maison-noviciat 240 245 1774 1838 1849
 1870 1871 1872 1874 1876 1934 1942.
Gonzague, Saint Louis de 1001.
Gorriti, Miguel María de 1521.
Gotti, cardinal 158.
Granada (Espagne) 564 1573 1579 1584 1585.
Grao, Clara del 72 75 84.

Grégoire I 720 1111 1309.
Guajira 149 150 164 166.
Guajira, mission de la 1665 1687 1688 1701 1725
 1941.
Guayana (Venezuela) 1659.
Guillén, Ignacio 69.
Guillén, Joaquín 1812 1814 1854 1936 1944.
Guinée 34.
Guisasola, Victoriano 203.
Guzmán Guallar, José 8 17 18 56.
Guzmán, Saint Dominique de 187 321 1013.

H

Hernández, Joaquín 2226.
Hippone, Saint Augustin de 351 478 520 521 522
 623 663 758 769 774 924 986 968 990 995 1048
 1051 1061 1125 1190 1200 1226 1333 1353 1354
 1393 1510 1511.
Hoyos, père 2279.
Hongrie, Sainte Elizabeth de 60 2313 2317 2331.

I

Ibarra, Emilia 1884.
Ibarra, Gabriel 1884.
Iglesia, Pedro de la 1856 1868 1869 1903 1917 1940
 1955.
Ignace, martyr 395,
Igualada (Barcelona) 77 198.
Isla (Santander) 49.
Israël 730 739 818 1220.
Italie 375 1026 1266 1285.

J

Janini Mosquera, Rufina 1824.
Jean Chrysostome, Saint 571 591 630 656 657 658
 798 907 914 1051 1134.
Jérica (Castellón) 2217 2257.
Jerez (Cádiz) 235.
Job 764 1124 1287.
Jorba y Rius, Pedro 1759.
Joseph, Saint 525 600 1102 1392 1995 2450.
Juan de la Cruz, San 1206 124-0.

L

Lacroix, Francisco 36.
La Havane (Cuba) 1633.
Lastres, Francisco 133.
Lauzurica, Francisco Javier 242.
Lázaro, María 1836 1837.
Lecárroz (Navarra) 130 1716.
León, Luis de 113 1546.
Lérída 195 2257.
Liria, Miguel de 1627 J 630.
Llana Tarrasa, Carlos 140 2450 2455.
Llana Tarrasa, Salvador 140 2450 2455.
Llanera, Ildefonso de 1639 1688.
Llerena, José de 40 41 52 54.

Llevaneras, Joaquín María de 54 58 77 93 97 99
115 116 122 130 1521 1531 1536 1572 1716 1700.
Llevaneras, José Calasanz de 77 116 1534 1556
1557 1564 1567 1576 1582 1587 1598 1957 (cf.
Vives y Tutó, José).
Llopart, P. jésuite 22,
Llosa, Ramón de la 1704.
Lope de Vega, Félix 1039.
Lorente, Alfredo 1956.
Loyola, saint Ignace de 1140 2420.
Lucena, Francisco de 1521.

M

Madrid 38 42 133 147 148 155 174 176 180 181 182
1028 1644 1645 1659 1660 1669 1784 1851 2180
2453.
Madrid, École de réforme 133 147 148 155 174 180
181 182 193 (cf. Santa Rita).
Maglio, Antonio 1892.
Málaga, Matias de 1574.
Maló, Hermógenes 2147.
Manille (Philippines) 1638 1640.
Manises (Valencia) 61.
Manises, Atanasio de 150 151 167 1636 1671 1672
1887 1888.
Manises, Inés de 72.
Manresa (Barcelona) 1758.
Manresa, Ruperto de 1647.
Maracaibo (Venezuela) 1641 1679 1680 1686 1687
1688.
María Cristina 2253.
Marie Madeleine 812 889 1199.
Maroc 1638 2207 2200.
Martínez, Juan 1741.
Masamagrell (Valencia) Asile de 6 86 87 116 178
212 224 225 237 240.
Masamagrell, couvent de La Magdalena 53-61 63 67
71 74 79-82 91 92 112 113 116 124 138 141 142 153
160 163 246 247 1532 1534 1535 1610 1676 1707
1708.
Masamagrell, paroisse 60 63 186 188 198 216 246.
Masamagrell, village 2 4 53 81 84-86 91 100 131
185 225 242 1741 1782 1823 2450.
Masamagrell, Tertiaires Capucines 1787 1792 1838
1851 1874 1876 2452.
Masamagrell, Francisco María de 1704.
Masamagrell, Laureano de 149 1573 1580 1582
1632 1669.
Masamagrell, Luis de 40 67.
Masamagrell, Margarita de 76 87 88 115 131.
Maseo, O.F.M. 215.
Massanet y Verd, Antonio María 199 1445 1449
1734 2181.
Mata, Juan 2147.
Mateo, Pepita 115,
Maura, Antonio 181 1750 1751 1755 1757 1758
1759 1789.
Maura, Gabriel 181 1751 1756 2453.
Maura, Honorio 1750 1751 1755 1757.
Maura, Juan 184.
Medellín, Felipa de 1915,
Meliana (Valencia) 61.

Méndez, José 119 (cf. Sedaví, José María de).
Mérida (Venezuela) 1641 1659 1687.
Mesa, Luis de 1803.
Mexique 2239 2242 2243.
Michel, Saint 750.
Milá y Camps, Pedro 2147.
Miñana, Joaquín 1801,
Miñana, José 1801 1802 1004.
Moïse 525 532 545 615 623 768 776 813 847 913
1337 1513.
Moliner, José 88 100 109-111 (cf. Sueras, Francisco
de).
Mollina, Lorenzo de 53 70 71 1538.
Monescillo, Antolín 73 97 106 117 1900.
Monforte-Orito (Alicante) 1568 1569 1576-1582
1585 1589 1602 1605 1616 1706-1708 1718 1727.
Monóvar (Alicante) 1685.
Monóvar, José de 1570-1574 1579 1584.
Montán (Castellón) 2217 2257.
Montehano (Santander) 46 47 54.
Montiel-Benaguacil (Valencia) 34 35 69-74 87 96
97 115 131 1537 1959.
Montiel, Maria de 69 70 73 74 76.
Montería (Colombie) 1912.
Mor Bea, Angel 1956.
Morro Fosas, Luis 2226 2257.
Muñoz, Rafael 2454.
Museros (Valencia) 81.

N

Naja, León de la 40.
Nathan 391 913 1184.
Nava, Roque de la 90 94.
Navajas (Castellón) 1824 1848 2217.
Navarre 37 121.
Navarrés, Purificación de 165.
Nazianze, Grégoire de 910.
Nestorius 1475 1471 1478 1480.
Nicolas, Père Général O.F.M. Cap. 27.
Nigro, Giuseppe 1892.
Noé 730 766 808 818 824 865 1094 1127 1387.

O

Ollería (Valencia) 61 93 824 865 1094 1127 1387.
Ollería, couvent capucin 138-142 146 162 1568 1569
1519 1602 1604 1676 1701 1717 1819 ! 800.
Ollería, Blas de 1531.
Orihuela (Alicante) 97 122 130 134 135
138 163 167 169-177 183 221 1602 1604 1634 1648
1654 1673 1676 1691 1698 1707 1712 2169.
Orihuela, Antonio de 74 161 1531 1536.
Orihuela, Bernardino de 1631.
Orihuela, Eloy de 1651.
Orihuela, Francisco de 80 145 150 151 1531 1552
1596 1600 1671 1672 1079 1688 1709 1715 1793
1957.
Oriol, Saint Joseph d', 100 1760 1761 2129.
Oviedo. Carmen de 1864.

P

Padoue, Saint Antoine de 1757 1892 1988 2055.
Paiporta, Jesús María de 2453.
Palma de Mallorca 1637.
Pamplona 1716.
Pamplona, Luis de 1531.
Papes : Benoît XIV 362 2339 ; **Benoît XV** 1009 1030 2177 2184 2209 2211 ; **Célestin I** 1480 1462 ; **Clément VII** 1420 2372 ; **Innocence III** 1267 1383 ; **Innocence XI** 2331 2418 ; **Léon I** 482 786 1328 ; **Léon X** 1543 ; **Léon XIII** 154 157 322 1010 1030 1269 1665 1780 1795 1959 1978 2150 2245 ; **Paulo III** 2337 2418 ; **Pie IX** 1030 2259 ; **Pie X** 326 362 375 428 1434 1449 1452 2112 2130 2145 2151 2155 2161 2169 2172 2177 2181 2191 2222 ; **Pie XI** 2211 2241 2249 2251 2252 2254 2276 2280 2281 2286.
Paradas, Salvador María de 1552 1563.
Pascal Baylon 1570 1581 1583.
Pastora Divina 1529 1535 1536 1614.
Paterna (Valencia) 1798.
Paterna, Francisco María de 1521 1531.
Patriarche, Saint Jean de Ribera 1572 1601 1614 1616.
Paul, apôtre 773 860 1199 1242 1273.
Payá, Francisco 85.
Pego, Angela de 69 73 74 84 86 87.
Pego, Père capucin 1-088.
Peiró, Antonio 1836 1850.
Pentapoles 730 766 318 1127 1345.
Pérez de Alba, José María 1809 1812 1814 1849 1874 1878 1884 1891.
Pérez, Esteban José 45.
Pérez, Leonardo 2226.
Pérez Montejano, Francisco 15 21 56,
Pérez, Rafael 230.
Pérez. Silvino 2226.
Perrone, Carmine 1892.
Pierre, apôtre 260 756 812 949 1376 2184 2300.
Piña, Tomás de la 58.
Piqueras Benedito, José 1781 1787 1790-1793 1796 1797 1822.
Poitiers, Saint Hilaire de 1177 1179.
Pons, Luis 198 2453,
Portugal, Isabel de 1033 1539.
Porrentruy, Luis Antonio de 1581 1584 1590 1598 1670.
Potries, José de 1575.
Puebla de Farnals (Valencia) 81.
Puigreig (Barcelona) 198.
Punta de Ruzafa (Valencia) 61 66 92.
Puzol (Valencia) 2 13 225.

R

Rafelbuñol (Valencia) 61.
Rafelbuñol, Rafael María de 1678 1715.
Rampolla, Mariano 1532.
Restrepo, père 1842.
Reus, Estanislao de 58 67 1590 1592,
Ribas, masía de 207.

Ribera, Saint Jean de 140 152 1572 1601 1614 1616.
Riego y Núñez, Rafael de 11.
Rinaldini, Arístides 167 1743.
Riohacha (Colombie) 1665 1667 1792.
Rionegro, Ladislao María de 1659.
Rita de Cascia 8 798 920 1081.
Riu, Ramón 2159.
Roda, Faustino 100 101.
Rodríguez, P. Alonso 1974.
Roig, Germán 1929 1932.
Roig, Rosendo 1839 1954.
Rome 28 40 52 157 190 203 1655-1657 1666 1681 1683 1763 1766 1768 1769 1792 1856 1877 1894 2126 2129 2131 2111 2177 2182 2252 2258 2280 2281 2286.
Romero, Rafael 235.
Romero Redón, Salvador 2450 2455.
Romero Robledo, Francisco 37 38 39.
Rosell, Juan 2147.
Russie 2121 2215.

S

Sacré Cœur 2310 2453.
Saint André 201 216 236.
Saint Jacques 170 188 2425.
Sainte Famille 213 224 226 2310 2359 2396 2453.
Saint Joseph 4 5 41 174 213 (cf. Joseph, Saint).
Sainte Marie Madeleine 90.
Sainte Trinité 1 2450.
Salvador Barrera, José María 181.
San Andrés, Purificación de 1904 1912.
San Juan, Asunción de 1915.
Sancho Hervás, Ciriaco 133.
Sancho, Rafael 215.
Sanlúcar de Barrameda (Cádiz) 1589 1594.
Santa Marta (Colombie) 151 1616 1659 1665.
Santa Rita, École de réforme 133 147 148 155 174 176 180 181 182 193 1741 1749 1777 1784 1825.
Santa Rosa de Osos (Colombie) 1926.
Santander 46 48 51 53.
Santiago, Manuel de 1521.
Santo Domingo, ex couvent de 202 233.
Santoña (Santander) 47.
Satorres, Jaime 2160.
Sedaví, José María de 119 123 129 133 170 1784 1960.
Segorbe (Castellón) 200 201 206 216 222 236 239 249 1956 2217 2257 2259 2450.
Segorbe, asile de 220 223.
Segorbe, diocèse de 199 201 203 556.
Segorbe, évêché de 107 117 243 245.
Servites 99.
Seva, Francisco 1747.
Sevilla 1573 1593 1849 2251.
Sicile (Italie) 1028 2124.
Sienne, Saint Bernardin de 254 584 910 1039.
Sierra Nevada de Santa María (Colombie) 1941.
Sinarcas (Valencia) 1836.
Soano (Santander) 49.
Soano, Rosario de 1782.
Sobremazas, Mercedes de 115 130 131.

Soler, Valentin 2100.
Solsona (Lérida) 169 181 187 192 198-200 555 1739
 1758 2131 2160.
Soto, Pedro 173.
Sueras, Blas de 1646,
Sueras, Desamparados de 76.
Sueras, Francisco de 88 111 (cf. Moliner, José).

T

Tertiaires Franciscains, illustres 1028- 1030 ; saints 1033.
Tertullien 25711421179 1731.
Teruel 1784-2176.
Thérèse de Jésus 360 396 562 796 1000 1145 1206
 1507 1839 1855 1921.
Titaguas, Pedro María de 1784 1814 2453.
Toledo, province capucine 121 122 1550 1571 1591
 1612 1625 1664.
Tolosa, capucins de 23 28 33 1530 1638.
Tolosa, Antonio de 30.
Tomás, Manuel 17 22 25 29 30 (cf. Valencia,
 Francisco de).
Tomás y Lucas, Lorenzo 2450 2455.
Torreadella, Pablo 2100.
Torrente (Valencia) 66 119 120 127 132
 133 137 155 185 1774 1775 1784.
Torrente, Ambrosio de 1784.
Torrente, Bruno María de 2453.
Torrente, Encarnación de 224.
Torrente, Ignacio de 177.
Totana (Murcia) 1602 1604 1628 1645 1650 1668
 1676 1707 1727.
Tusells, Juan 1873.

U

Ubago, León de 94.
Urgel (Lérida) 81.
Usún, Pedro de 78 94 1531 1536.

V

Valencia 4 9 10 18 20 25 34 56-58 61 65 69 100 102
 109 129 162 175 176 180 188 200 209 221 225 1836
 1837 1851 2216 2229 2444.
Valencia, province capucine 24 121 143-145 197 228
 247 1571-1575 1585 1587 1591 1592 1598 1599
 1612 1613 1615 1618 1625 1631 1634 1641 1659
 1674 1676 1717.
Valencia, résidence capucine 1602 1610 1621 1626
 1707.
Valencia, Antonio de 150 167 1579 1671 1678
 1710.
Valencia, Bernarda de 70 75.
Valencia, Estanislao María de 1956.
Valencia, Fernando de 23 (cf. Domínguez, Isidro).
Valencia, Francisco de 30 40 53 1573 1626 1958
 (cf. Tomás, Manuel).
Valencia, Genoveva María de 242 1800 1821.

Valencia, Javier María de 133 191 193 1750 1761
 1784 1852 2452 2453.
Valencia, Juan de 24 (cf. Vivó, Vicente).
Valencia, Ludovico María de 1781 1839 1845 1854
 1856 1875 1877 1885 1892 1895 1696 1900 1906
 1925 1930 1936 1944.
Valencia, Luis María de 1747.
Valencia, Maria Luisa de 76 87 131 1761.
Valencia, Mateo de 1651.
Valencia, Pastor de 1623 1631.
Valenciano, José 102 109 110.
Valenciano, Vicenta 220 222 223.
Valencina. Ambrosio de 1584 1597 1625.
Valencina, Diego de 1573.
Valero, Gonzalo 201 220 222 223.
Valladolid 2180 2246 2279.
Vall de Uxó, Ildefonso María de 242 1823.
Valledupar, Benigna de 1915.
Valls, José 1942.
Velilla, Fermín de 40 97 122 145 1520 1531 1552
 1582 1596 1600 1602 1683 1697 1708 1957.
Velliza, Angel de 1520.
Velliza, Bernardino de 40.
Venezuela 1641 1681 1702.
Vera, Fidel de 27 38.
Véronique de Julianis 1507 1947 2162.
Vich (Barcelona) 194.
Vilella, Manuel 2147.
Villar de Tejas (Valencia) 1836 1837 1850.
Villarreal (Castellón) 1590.
Villaver, Angel de 1670.
Vinalesa (Valencia) 61.
Vierge, de la Cueva Santa 202 207 209 231 2185
 2235 2236 ; **de los Desamparados** 11 58 1813 2216 ;
des Douleurs 13 48 99 104 105 108 111 112 169 170
 177 213 239 1871 1872 1874 1883 1990 1937 1943
 2085 2277 2368 2408 2409 2413 2450 2453 ;
Immaculée 66 134 1978 2055 2309 2331 2396 ;
Marie 4 5 50 132 180 198 234 236 240 1654 1873
 1882 1900 1962 1988 1994 2313 2317 2330 2337
 2423 2453 ; **Nuestra Señora del Puig** 63 64 89 (cf.
 index thématique).
Vista Alegre (Madrid) 100.
Vives, Père O.F.M. 1449.
Vives y Tutó, José Calasanz 157 158 159 167 191
 1647 1653 1711 1762 1772 1784 1795 1902 (cf.
 Llevaneras, José Calasanz de).
Vivó, Vicente 17 24 (cf. Valencia, Juan de).

Y

Yarumal (Colombie) 1919.
Yuste (Cáceres) 1774 1775 1784.

Z

Zaragoza 221 1873.
Zuela, Modesto de 1531.
Zulia (Venezuela) 1659.
Zúñiga, Margarita 1914.

INDEX THÉMATIQUE

L'index renvoie à la numérotation marginale du texte.

Abnégation : de Luis Amigó 267 ; du Tertiaire Capucin 1826.

Absolution : dans la Visite Canonique 2416.

Abondance : de pain sur les tables 82.

Abstinence : 377 611 612 615 2372.

Abus : dans l'observance régulière 1942 1945-1950.

Accès : à la Sainte Eucharistie 2340 2417 2422.

Accomplissement : des constitutions 1744 1745 2357 2441 ; pascal 2164-2166 2198.

Action : action de grâce après les repas 2332 ; après les élections 2318 2413.

Actes : du chapitre 2317 2413.

Actes : de piété des religieux 2336-2341 2417-2422 ; de propriété des religieux 2349.

Adhésion : de la fraternité au Père Général 1527.

Adieux : de L. Amigó 54 124 555-578 1719 1851 1879 1903 1956.

Adjoint : du maître des novices 2329 2403.

Administration : des biens de l'institut 2398 ; le novice doit la céder 2306 2382.

Administrateur : mission propre 2066.

Admission : des aspirants, qualifications et exigences 2298 23 74 ; documents à exiger d'eux 2299 2374 ; dot 2299 ; âge requis 2298 2374 ; rapports 2373 ; pour la profession 2379 ; qui admet 2200 2373.

Admonestations : au religieux 2397.

Affaires : cause de tiédeur 1315 ; du salut 864 1242 1246 1252 1254 1260 1263 1354 1363 1369 ; mondains 664 1252-1257 1260 1354.

Affection : de L. Amigó 1873 1838 1906 1912 1947 ; envers le prélat 593 ; n'influencent pas l'admission des Aspirants 2298.

Âge : Cf. **Années**.

Agitation : sociale 1167.

Aide : à la presse catholique 2183 2246 2275 2288 ; aux victimes de la guerre 2179 2203 ; au culte et au clergé 1488-1503 2278 2284 2289 ; aux Domund 2276 2283 2290 ; aux pauvres 2111 2176 ; au Séminaire 2113 2244 ; à la Sicile et à la Calabre 2124 ; mutuelle 262 600.

Ambition : mondaine 1064 1149 1167.

Âme : 603 604 882 988 ; image de Dieu 509 527 529 835 1347 1351 1424 1963 ; immortelle 701 1139 1177 1297 1347 ; son amour total pour le Seigneur 528-549 604 1320 ; ses dangers 1182 1299 1319 1320 ; ses pouvoirs 530-543 549 553 1351 1402 ; sa correspondance à la grâce 710 ; sa valeur 1178 1180 1251 1350 1351 1369 ; celui qui sauve une âme... 603 1831 1841 2075.

Amitiés : de L. Amigó 8 17 24 ; particuliers 2070 2297.

Amour : 331-352 365 517 738 851 ; envers Dieu 271 337 506-554 601 608 703 705 828 1307 1320 1322 1515 1516 ; envers ses diocésains 251 558 ; envers la vérité 312 ; envers le prélat 263 ; conjugal 1428 1429 1802 ; devoir filial 1009-1095 ; devoir du sujet 263

557 606 13-73 1374 ; de Dieu 331-333 340 400 463 465 506-517 546-549 600 634676 778 1149-1170 1219 1221 1307 1308 1325 1327 1515 1516 ; du Christ 274 608 671 779 783 941 1308 ; de S. François 348 350 525 553 1019 1267 1273 1277

1700 1819 1832 1865 1990 2297 2328 24-03 ; libre 1421 1423 ; mutuelle de charité 296 365 701 1041-1066 1149-1170 1625 1700 1734 1806 1008 1819 1858 1860 2063 2084 2159 2167 2168 2122 ; patriotique 563 564 ; propre 1195 1197 1363 1390 1508 ; nécessaire à l'homme 349 ; ses fruits 1048 ; à l'Ordre 1564 ; et l'affabilité des supérieurs 2296.

Anarchie : 983 1167 1168 1268. Cf. **Désordre**.

Anciens : attentions pour eux 2428.

Animaux : domestiques 2072.

Années :

— Âge pour être : Aspirant admis 2298 2374 ; Conseiller général 2325 2339 ; idem Provincial 2394 ; Maître novice 2328 2402 ; Supérieur général 2384 ; idem Local 2326 2400 ; idem Provincial 2391 ; Vice-Supérieur 2401.

— Jubilaires : d'Alphonse XIII 2241 ; de Pie X 2112 ; de Pie XI 2254-2258.

— Saints 1654-1658 1666 2238 2200 2281 2285-2287.

Apostasie : de la religion 639 724.

Apostolat : sacerdotal 1133-1148 ; séculier 1147 1148. Cf. Ministère. **Apôtres** : 1142 ; amis du Christ 596 ; devant les tribunaux 395 1134 ; de la foi 1148 ; hommes forts 285 859 ; guides et maîtres 284 ; inspirés 285 859 ; modèles et saints 285 ; leur zèle apostolique 1183 ; leur prédication 300 1133 1134 1318 1379.

Appel : à la vocation 14 16.

Approbation : des Constitutions 106 107 154 ; des religieuses de Montiel 34 ; du Vicariat A. de la Guajira 166.

Archives : des supérieurs 2317 2321 2428 ; général 2317 2428 ; idem local 2401 2428 ; idem provincial 2393 2428 ; organisé par L. Amigó 208 230.

Armoires : pour les vêtements des élèves 2091.

Arrangement : paroissial 189 1752 1803.

Art : interdiction d'aliéner des objets de valeur 2155-2157.

Arts : et métiers 1606 2059 2367.

Asiles : 2293 2324 2343. Cf. **Masamagrell**.

Assemblée : mariale 2216.

Assise François d' : modèle de pauvreté 101 971 1015 1021 1266 1257 1279 1280 1281 1284 1285 1542 1818 1832 2015 2100 2349 2433 ; idem d'obéissance 1771 1007 1817 1834 2347 2431 ; idem d'humilité 148 257 1018 1832 ; idem de charité 348 350 525 553 1019 1267 1273 1277 1700 1819 1832 1865 1990 2297 2328 2403 ; idem de zèle apostolique 1015 1140 1145 1658 1685 1832 1893 1968 ; idem de mortification et pénitence 829 1008 1014 1022 1114 1206 1267 1290 1293 1294 1295

1507 1826 ; bénédiction de François 104 2358 24-16 2442 ; invocation ou prière de 20 132 1009 1271 1536 1000 1004 1988 2313 2317 2337 2400 2409 2413 2450 ; François et le tiers-ordre 1008-1040 ; autel, image, fête de 53 60 140 1008 1713 1002 1841 1849 1879 1934 1994 2002 2309 2331 2377 2423 ; ne pas regarder en arrière 1736 1830 ; caractère obligatoire de la règle de F. 2335 2337 2355 2424 2439 ; au XIII^e siècle envoi à 158 1013 1269 1795 ; divers 157 248 252 1009 1315 1384 1804 1854 1892 1921 1930 1943 1947 1974 2293 2296 2339 2341 2357 2366 2371 2376 2387 2441 2445.

Assistance : à la messe conventuelle 2313 2336 2417.

Assistants : au Chapitre général 2312 2404 2406 ; idem local 2404 ; idem provincial 2404 2406.

Associations : catéchistes 1443-1448 2223 2270 ; mariales 1002 2055 2067 2217 2259 ; pieuses 50 51 54 327 1487 2159 2160 2170 ; eucharistiques 327.

Aspirants : à la vie religieuse 2298 2299 2300 2373-2375.

Athéisme : 746 899 983.

Attaques : à l'enseignement 429 432 445 449 ; à l'Église 445 568 570 571 637 953 1012 1497 ; à la religion 1497 1498. Cf. **Lutte**.

Attitude : du chrétien devant l'Église combattue 954.

Attributions et devoirs : du chapitre 2312 2318 2404 ; du conseiller général 2323 2324 2389 ; idem local 2295 2365 ; idem provincial 2394 2395 ; du maître des novices 2329 2403 ; du supérieur général 2320 2321 2384-2386 ; idem local 2327 2397-2399 2424 ; idem provincial 2392 2393 ; du vicaire 2295 2401 ; du visiteur 2415 2416 ; des scrutateurs 2314 2411 2413.

Aumône : 312 973 977 2125 2131 2187 2237 2274 ; vivaient de l'aumône 67 81 82 86 92 101 114 125 139 178 212 222 235 1542 1551 1553 1556 1609 1610 1626 1687 1774 2007 2011 2047 2299 2350.

Cf. **Aide et Collectes**.

Austérité : capucine 30 ; du Tiers Ordre 1015.

Autorité : 264 274 411 420426 539 806 822 1004 1053 1136 1169 1339 1376 1381 1382 ; divine 822 823 987 992 993 1240 1403 2104 ; de l'évêque 266 261 594 596 1394 ; du Pontife Romain 1009 1394 1481 1482 1484 ; du prêtre 595 1395 1403 : des apôtres 1371 ; ecclésial 414-416 424 444 613 614 ; paternel 699 1069 1074-1078 1086 1093 1387 ; religieuse 1634 1734 1834 1861 1862 1888 2319 2348 2384 2391 2432 ; respect de l'autorité 366 563 852 1101 1167 1387 ; son mépris 354 806 852 864 1067 ; son origine 265 267 411 648 699 1394.

Autorisations : à fonder à Antequera 38 ; demandé par L. Amigó 104 130 1543 1546 1547 1548 1549 1568 1569 1570 1636 1644 1673 1708 1745. Cf. Licence.

Avent : 281 644 1213 ; pastorales de l'Avent 1213-1241 1297-1305.

Avertissement : devoir pastoral 261.

Avis : pour la profession 1563 2042 2303 2379 2380 2383 ; sur les Aspirants 30 2300 2373 ; pour l'exploration canonique 2300.

Bal : 50 66 1398.

Baptême : 313 379 505 545 559 841 1137 1196 1323 1341 1380 1381 1492 1495 ; dignité que confère le baptême 1355 ; obligations qui y sont attachées 1340 ; promesses du baptême 455 502 503 693 1148 1299 1331 1332 1343 1343 1344 1346 1504 ; porte du ciel 378 469 1327 ; de L. Amigó 4 ; d'un enfant trouvé 51.

Barbe : portée par les Tertiaires Capucins 1949 2371.

Bénédiction : des églises 223 235 ; des pierres de fondation 216 220 ; aux religieux pratiquants 2358 2442 ; de saint François 2416.

Bibliothèque : 2012 2103.

Biens : de paix 869 ; d'âmes 452 ; de novices 2306 ; de profès 2349 2434 ; que le monde apprécie 1243.

Blason : distinctif du religieux 99 1902 1986 2310 2368.

Blasphème : 649 659 734 809 816 820-822 903-919 1101 1186.

Boîte : avec trois clés 1775.

Bon Pasteur : 260 666 1831 2250.

Bonheur : 1865 1882 1884 1894 1930 ; pour la suppression du Commissariat d'Espagne 1527-1531 1532-1536.

Bonté : de Dieu 213 465 506 604 701 761 909 1218 1219.

Boxe : spectacle immoral 1303 1398.

Briser : le jour de fête 809 816 820 822 1180 1301 1315 1345.

Bureau : des supérieurs 2428.

But : du centenaire d'Ephèse 1485 ; de l'homme 316 366 436 511 600 604 915 1085 1139 1158 1168 1189 1247 1263 1270 1299 1336 1347 1369 1402 1423 1425 1430 ; du mariage 1426 ; des Tertiaires Capucines 51 1780 2293 ; des Tertiaires Capucins 100 1543 1780 1891 2047 2359 2360.

Cadeaux : ne pas donner sans autorisation 2349 2434.

Capitulaires : 2312 2404 2407 2409.

Capuche : 99 1917.

Caractère : de L. Amigó 21 1595 1700 1719 ; différent des individus 22 143 1571 1613 1834 1858 1877.

Carême : 376 399 009 777 1022 1245 1291 1512 2116.

Carnaval : orientations pastorales 2116.

Cas : de la morale et de la liturgie 1649 2224-2226 2269 2048 ; prodigieux 5 65 67 82 91 92 134 135 136 179 224 231.

Casino : 822 1070 1097.

Catéchisme : 355 365 375 455 463 1042 2114 2222 2223 ; de Pie X 375 1449-1452 ; enseignement du catéchisme 449 453 1004 ; son importance 1434.

Catéchèse : 353-375 1432-1471 2222 2223 2270 ; catéchisme à utiliser 1449-1452 ; recensement catéchétique 1442 ; confraternité de la doctrine chrétienne 1443-1448 ; indifférence à la catéchèse 1435 1438-1441 1443 ; récompenses dans la catéchèse 1457 1465 ; son importance 1434 ; obligation de la catéchèse 1436. Cf. **Doctrine chrétienne**.

Baiser : le sol 2337.

Cellules : du religieux 2061 2343 2427 2428 ; du jeune corrigeant 2071.

Célébration : des messes 1624 1648 1652 1690.

Centenaire : de Boniface Ferrer 217 ; de la mort du Christ 1504-1517 ; de la mort de Saint François 1264-1296 ; du Concile d'Ephèse 1472-1487 ; des promesses du Sacré-Cœur 2279. Cœur 2279. Cf.

Année jubilaire et année sainte.

Cérémonial : du religieux 1964 1967.

Certificats : requis pour les Aspirants 2299 2374 ; idem pour les religieux 2101 ; idem pour les étudiants et aux corrigeants 2028.

Cession : que feront les novices 2306 2382.

Changement : et réforme de l'habit 73 127 155.

Chapitre : 1708 1709 1717 1746 1828.

— De coupes 2335 2424.

— Général 2312-2318 2404-2408 ; assistants 2312 2406 ; classes du chapitre 2318 2405 ; prières continues 2312 2408 ; convocation 2312 2401 ; élection des scrutateurs 2314 ; en quoi consiste 2404 ; but 2312 2318 2404 2405 ; impossibilité de participer 2313 2407 ; lieu et date 2312 2405 ; devoirs des scrutateurs 2314 2315 ; ordre de préséance 2313 2407 ; présidence du chapitre 2312 2318 ; brûler les bulletins dépouillés 2314 ; silence obligatoire 2313 2408 ; triduum préparatoire 2408.

— Local 2404.

— Provincial : 2404-2408 ; assistants 2406 ; prières continues 2400 ; convocation 2407 ; en quoi consiste 2404 ; but 2404 ; impossibilité de participer 2407 ; lieu et date 2405 ; silence obligatoire 2408 ; temps 2404 ; triduum obligatoire 2408.

Charge : lourde pour le prélat 254.

Charismes : 975 1053 1142 1164 1165.

Charité : 331 356 550 602 743 776 934 983 1041-1066 1149-1170 1180 1183 ; charité de Dieu 331-333 340 400 463 465 506 517 546-549 608 634 676 778 1149-1170 1219 1227 1307 1325 1327 1515 1516 ; de S. François 1019 1167 1270-1277 ; ecclésial 942 943 ; fraternel 366 790 805 878 1015 1041 1066 1162 1164 1166 1625 1700 1734 1006 1808 1819 1858 1800 2063 2084 2159 2167 2168 2122 2297 2426 ; mutuel 2158 2167 2168 ; pour l'union au Christ 849 1339 ; à Dieu et au prochain 2293 2359 2360 2361.

Chartreuse : 18 20 22 23 24 26 31 219 ; du Puig 103 112 1144 116 120.

Chartreux : 17 19.

Chasteté : consacrée 2352-2354.

Chaussures : du religieux 2310 2369.

Chemin : de croix 1806 1915 1916 1918 1935 ; de salut 284 291 293 575 608 707 718 857 1193 1197 1201 1202 1511 ; de paix 301 ; de vérité 1257 1298 ; de perfection 1883 1950 ; de ciel 405 1736 ; de perte 291.

Choléra : 3 79 80 81 83 84 85 86 98 2121-2123.

Chœur : 2332 2337 2425 2427.

Chrétiens : 455-462 1323-1346 ; de nom seulement 706 1300 ; leur dignité 462-483 1323 1324 ; leur grandeur 463 464 1327-1330 ; leurs devoirs 484-505 706 1330-1340 1345.

Christ : centenaire de sa mort 1504-1517 ; su vida 1508 1291 2293 2359 ; amour 274 295 329 341 342 941 2297 ; Bon Pasteur 260 666 1137 1301 2250 ;

chemin 277 284 287-297 313 314 479 682 840 940 1167 1505 ; chef 270 287 ; Agneau immaculé 466 475 630 677 732 777 894 1011 2352 2436 ; créateur 1506 ; crucifié 354 1142 ; exemplaire 258 269 271-275 286 397 479 590 615 666 772 839 857 879 880 1107 1172 1193-1195 1201 1229 1231 1237-1239 1340 1344 1346 1370 1508 ; envoyé 270 311 466 665 857 1249 1337 ; Eucharistie 295 313 329 408 491 608 609 625-636 777-779 1161 1250 1275 1382 ; guide 292 839 1193 1500 ; Fils de Dieu 683 ; humble 274 295 343-348 840 1232 1234 1236 1239 1339 ; juge 1339 ; libérateur divin 799 839 848 ; lumière 271 276 284 302 445 682 937 910 1161 ; Maître Divin 284 287 405 424 436 445 717 941 956 1173 1195 1196 1232 1337 1338 1507 1516 1598 ; miséricordieux 274 301 ; médiateur 475 ; modèle 259 269 272 274 277 278 283 286 295 393 615 666 839 857 819 892 893 1001 1107 1172 1195 1201 1231 1237 1238 1322 1340 1344 1346 1310 1817 ; modèle d'abnégation 393 ; idem d'humilité 894 1232 1231 1236 1339 1346 ; idem de mansuétude 891 894 ; idem de mortification 1339 1346 ; idem de obéissance 174 1233 1339 1346 ; idem de paix 885 892-695 ; idem de pauvreté 274 956 957 972 1232 1235 1236 1339 ; obéissant 274 600 887 1233 1236 1240 1392 2347 2431 ; patient 392 391 ; pénitent 393 840 1235 ; pauvre 274 295 344 514 600 671 840 887 956 957 971 1232 1235 1236 1239 1249 1339 ; Prince de la Paix 643 804 879 892 ; Rédempteur 412 608 609 625 641 666-668 672 675 677 682 686 691 715 732 753 755 772 777 779 788 796 838 849 856 872 953 978 984 1006 1007 1020 1041 1049 1054 1057 1107 1116 1119 1131 1133 1139 1142 1150 1156 1178 1185 1190 1193 1226 1231 1237 1238 1300 1310 1318 1322 1336 1337 1353 1371 1415 1418 1493 1505-1508 1514 1515 ; Roi 402 411-414 422 1230 ; sagesse 305 ; sacrifié 393 1249 ; sauveur 270 286 400 480 666 691 711 941 1230 1256 1320 1346 1362 1506 ; Verbe 270 303 ; vérité 287 298-300 313-314 403 480 840 940 1167 1505 ; vida 309-316 480 798 800 840 1167 1505 1500.

Chroniqueur : 2098 2324.

Chute : de l'homme 289 300 1160 1223 1224 ; des anges 1222 ; des religieux 2300 2383.

Cimetière : pour les religieux 2016.

Cinéma : spectacle immoral 1398.

Circonspection : dans le langage 1005,

Civilisation : 637 899.

Classes : de chapitres 2318 2404 2405 ; de religieuses 2294 ; d'instituts 2291 2292 2359 ; nocturnes 2008 2009 2033 ; sociales 700 873 979 980 1053 1064 1164.

Classification : des élèves 2049 2051.

Clercs : suppression de la subvention 1488-1503 ; clercs et coadjuteurs tertiaires capucins 2362 2367.

Clés : 1999 ; de clôture 2004 2012 2342 2427 ; de la cellule du religieux 2343 2428 ; à l'École de Réforme 2062 2090 2092 2094.

Clôture : 2194 2342 2343 2427.

Coiffe : de la religieuse 2309.

Confréries : Cf. **Associations.**

Colère : de Dieu 658 814 918.

Collaboration : avec l'évêque 262 588 606 ; riches et pauvres 945 1053 ; prêtres et laïcs 373 1147 1148.

Collectes : 2112 2124 2187 2215 2240 2252 2254.
cf. **Aide et aumône**.

Collèges : pour la formation des religieux 2367 ;
idem des missionnaires 1685 1716.

Combat : de la foi 568 569 ; intérieur 710 711 720
1393.

Commandements : 479 503 505 1059 1152 1344
1426 ; pour le salut 843 1337-1339 1345 ; nouveau
commandement 1149-1170.

Commissaire : L. Amigó commissaire du troisième
ordre 60.

Commissariat : suppression du Commissariat
Capucin 77.

Compagnon : pour descendre au parloir 2344 ; pour
passer la nuit en dehors de la clôture 2343 ; pour
sortir de la maison 2346 2377 ; pour visiter le
noviciat 2304 2377.

Complètes : prières conclusives de complètes 1988.

Communication : du religieux 2304 2334 2345 2311
2429. cf. **Correspondance**.

Communion : des biens 1609 2349 2434 ; spirituelle
2336 2417 ; eucharistique 63 628 786 841 910 1492 ;
1495 de L. Amigó 7 ; des enfants, 2162 2165 2166
2180 2340 ; général 2166 2174 2180 2259 2279 ;
pascal 625-636 777 ; préparation immédiate 1972
2340 2422 ; sa fréquence 327 802 2161 2163 2165
2336 2340 2417 2422 ; ses fruits 782-803 ; heure et
jours de communion 1912 1982 1998 2000 2019
2078 2083 ; elle ne sera pas interdite 2340.

Concupiscence : 287 291 464 765-769
806 823 840 872 874 871 1361.

Conditions : Cf. **Qualités et exigences**.

Confession : et confesseur 2000 2165 2300 2305
2339 2375 2421. Cf. **Pénitence**.

Confiance : de L. Amigó 585 500. Cf. **Providence**.

Confirmation : 184 1855 313 841 ; de L. Amigó 7.

Congrégations : de Tertiaires Capucines 124 129
131 2293 2319-2329 ; de Tertiaires Capucins 124 129
2360 2384-2403 ; du Tiers Ordre 61 62 63 ; de
Propaganda Fide 2172 2293. Cf. **Associations**.

Congrès : de Tertiaires 157 1681 ; catéchistique 2180
; mariale 2251.

Connaissance : de Dieu 365 ; de la vérité 440.

Consécration : au Sacré Cœur 2227 2247 2267 ; des
autels et églises 188 198 206 226 1878 ; de L. Amigó
évêque 172-175 180-183.

Conseillers/Conseillères : Générales 2297 2316
2323-2325 2388-2390 2411 ; idem locales 2295 2365
2401 ; idem provinciales 2056 2391 2394-2396.

Conseils : de surveillance de la doctrine 2146 2147 ;
aux époux 1431 ; du prélat 558 559 567 ; général
2296 2363 ; idem local 2295 2365 ; provincial 2056
2364.

Conséquences : du péché 289 290.

Conserver : le religieux la propriété 2306 2382 ;
idem la chasteté 2354 2438.

Conscience : au travail 367 ; sa voix 1262 1320 ;
trahie 264 715.

Consiliaire : Cf. **Conseiller**.

Constitutions :

— *De Tertiaires Capucines* 68 69 73 1537 1863
2291-2358 ; sa lecture et son caractère obligatoire
2355 ; son observance 2357 ; su révision 2356.

— *De Tertiaires Capucins* 63 99 104 105 155 1543
1744 1763-1771 1883 1900 ; sa lecture et son
caractère obligatoire 2439 ; su observance 2441 ; su
révision 2440.

— *Del séminaire* 205 229 2195-2197.

Consultations : de L. Amigó 98 1522-1526 1537-
1540 1942.

Construction : d'églises 206 212-215.

Convents : 2342-2344 2427-2428.

Conversations : 1979 2304 2334 2345 2371 2429.

Conversion : 330 386 389-391 739-741
811 816 826 860 867 905 924.

Convocation : de chapitre 2312 2407.

Cœur : de Jésus 2166 2227 2267 2272-2274 2279 ;
insatiable 351 478 520-522 560 663 959 966 1048
1115 1243 1278 1299 1365 1510 ; siège de l'amour
518-520 526.

Cordon : franciscain 99 1039 2309 2311 2368 2370.

Corps mystique : 409 592 1049 1050 1052 1075
1166 1327 1735.

Correspondance : 169 2098 2345 2377 2399 2430.

Corrigeant : 133 148 1806.

Couleur : de l'habit et du cordon 2309 2368.

Couronne : cléricale 2371 ; franciscaine 2309 2368.

Couronnement : de la Vierge de los Desamparados
1813 2216.

Coulpe : exercice ascétique 2314 2378 2411 2416
2421.

Coutumes : au XIIIe siècle 1010-1013 1016 1267 ;
relâchement des coutumes 459 460 432 820-824
1068 1137 1173 1174 1320 2221 2263.

Crainte : de Dieu 447 746 747 916 1168 1359 1350 ;
de L. Amigó à la responsabilité 253.

Création : au service de l'homme 834 1157 1247 ;
chante au Seigneur 336 506-508 537 599 692 1218
1347 ; son harmonie 495 883 974 984 1402.

Croix : 466 468 666 686-690 774 1193 1201-1205
1209 1211 1212 1320 1504-1517 ; autel du salut
687 ; chemin de la croix 1503 ; éloge de la croix 1507
; pour suivre le Christ 396 1194 1505-1511 1515-
1517.

Crypte : où repose L. Amigó 6 225.

Crucifix : dans la cellule 2343 2428 ; partie de
l'habit 2310.

Cuisine : et cuisiniers 1999 2010 2011 2024 2066
2095.

Culte : divin 234 1964 1966 2197 2284
2289 ; culte et clergé 1488-1503 2278.

Décès : 281 339 346 008 1357 ; de parents et amis de
L. Amigó 11 14 15 16 16 79 80 85 162 ; de L. Amigó
240-250 ; de Benoît XV 2209 ; d'un curé 2213 ; d'un
supérieur 2322 2387 2389 ; d'un conseiller 2325
2300 2396.

Découragement : 110 118 1642 1647 1663 1665
1743 1744.

Défauts : dans la Province capucine de Tolède 1561-
1563. Cf. **Plaintes**.

Défections : 101 109 141 118 320 1733 1744 1745.

Définiteur : Cf. **Conseiller**.

Délimitation : de territoires 1663 1664 1710 1721.

Déluge : 290 638 723 730 766 818 866 900 1127.

Démission : du Custode de Colombie 1671 ; des supérieures 2326.

Démon : 664 667 678 684 687 693 711 769 773 776 799 821 838 840 909 915 1105 1117 1126 1132 1181 1185 1292 1300 1327 1333 1358 1359 1370 1406 1478 1495. Cf. **Esprit infernal et Satan**.

Département : de Communauté 2342 2343 2427 2428.

Dépravation : des coutumes 630 820 821 926.

Désignation : pour clerc ou laïc 1983,

Désordre : 281 820 852 869 983 1167 1319 1345 1555 1559 1745 1817 1917 **1967 2071 2219**,

Dettes : 1551 1556 1557 1640 2450.

Devise : de L. Amigó 251 ; de Pie X 280 2155.

Devoirs : 365-367 982 1262 ; de la famille 1096 ; du père 1073-1078 ; de la mère 1079-1088 ; des enfants 1089-1095 ; des supérieurs 1615 1634 1861 2298 2374 ; des sujets 263 606 2296 2366 2337 2491 ; du chrétien 462 484-505 516 517 1331-1341 ; du prêtre 373 404 ; oubli des devoirs 1505 ; envers Dieu 355 431 776 1043 2221. Cf. **Attributions et devoirs**.

Dévotion : à l'Eucharistie 329 ; à Marie 329 1982 1993 ; au rosaire 321-325 ; de L. Amigó 8.

Dictature : 2219.

Dieu : attributs 522 ; charité 331-352 506-554 1041-1064 ; a parlé à l'homme 436 ; Début et fin 380.

Difficultés : de L. Amigó 30 79 86 96 123 124 126 130 155 234 ; du Tiers Ordre 1522-1526 ; économiques 1553 1554 1556 ; fondationnelles 1840 1845 1854 1867.

Dignité : 734 ; du chrétien 343 462-483 503 505 706 1221 1323 1324 1328 1329 1335 1339 1504 ; de l'évêque 581 596 1385 ; du Pape 1385 ; du prêtre 573 591 1380-1389 1395 1396 1403 ; humaine 1158 1159 1221 ; mondain 1243 ; paternelle 1073 1074 1075.

Dimanche : jour de communion 2340 2422 ; sa profanation 809 816 820 822 1180 1301 1315 1345.

Discipline : ecclésiastique 2131 ; exercice ascétique 2331 2423 ; régulier 2332-2334 2425 2426.

Discorde : entre les nations 639 645.

Dispense : 191 1663 1961 2006 ; du jeûne 2330 2342 ; de l'abstinence 2372 ; de la dot 2299 ; de la prière communautaire 2338 2419 ; de la récréation 2426 ; de la Règle et des Constitutions 2300 ; des vœux 1650 1775 2308 2383 2385 ; pour que le religieux puisse disposer de ses biens 2306 2382.

Disposer : les novices de ses biens 2306 2382.

Disposition : intérieur pour entrer au noviciat 2300 2375 ; pour professer 2305 2380 2381 ; pour renouveler les vœux 2307 ; pour communier 2340 2422.

Distinctif : dans les corrigeants 2049 2050 2099 ; dans les religieux 99 1902 1986 1987 2310 2363.

Diversions : immorales 459 824 1004 1070 1097 1303 1319 1343 1345 1366 1398 1409.

Divine Bergère : 1529 1535 1536 1614.

Division : en provinces 197 2364 ; de la province capucine de Toledo 121 143 144 1571-1575 1580 1584 1586 1587 1589 1591 1595 1600 1612 1613.

Docilité : et obéissance religieuse 2016 2037 2059 2104.

Doctrine : chrétienne 271 275 302 312 314 315 355-359 363-368 370 373 426 692 130 857 871 872 880

897 936 984 1006 1039 1102 1142 1432-1471 2046 ; libéral 353 428 700 706 899 1096 1381 ; moderna 368 373 377 482 ; de l'Eglise 701 702 939 953 ; et exemple 314 1713 2106 2326 2397.

Documents : à exiger aux Aspirants 2299 2374 ; idem aux corrigeants 2028.

Domund : 2249 2250 2276 2283 2290.

Donations : 2306 2349 2434.

Dons : de la paix 309 ; spirituels 267 1142.

Dortoir : simple pour corrigeants 2071.

Dot : de l'Aspirante 1182 2299.

Drapeaux : deux drapeaux 403.

Droit : canonique 2191 ; de l'Eglise à enseigner 429 445.

Durée : de la méditation 2338 2419 ; de la récréation 2333 2426 ; du noviciat 2302 2376 ; du postulat 2300 ; des vœux temporaires 2307 2383 ; des supérieurs généraux en fonction 2312 2364 ; idem local 2326 2400 ; idem provincial 2391.

École : de Christ 9 ; de réforme 133 147 193 2034 ; séraphique 138 197 1573 1589 1594 1605 ; élémentaire du soir 1840 2008 2034-2036 ; paroissiale 196 197 ; laïque 449 1004 ; création d'écoles 450 453 ; visite du curé à l'école 1453-1456.

Échange : de territoires 1641 1663 1664 1678 1684 1686 1687 1600 1691 1710 1721.

Édifier : avec la parole et l'exemple 2334 2425.

Éducation : de L. Amigó 4 7 1816 2367 2405. Cf. **Enseignement et Formation**.

Effets : de la guerre 640 648 650 ; du péché 818-820.

Egalité : en votes 2303 2411 ; en tant que doctrine 264 700 1587.

Eglise : 258 327 400 402 408 413 420 615 666 696 793 802 990 997 1004 1017 1032 1134 1180 1185 1250 1271 1394 1416 1472 1496 ; Corps mystique 406 409 592 1049 1050 1052 1327 ; dépositaire des dons, des grâces et des sacrements 313 590 607 666 942 946 1249 ; fondée par le Christ 666 841 1134 1371 ; inculque la pénitence 317 609 611 612 615 622 1213 1512 ; mère 317 320 342 376 377 409 448 473 607 624 632 662 689 750 938 943 945 954 1012 1137 1215 1216 1229 1245 1305 1332 1483 1488 1514 ; Maîtresse 429 436 441 444 697 701 938 946 947-952 1483 ; persécutée 317 319 493 570 571 63 650 736 1012 1013 1446 ; royaume du Christ 407 400 614 ; sainte 266 321 570 575 612 620 624 631 632 1015 1213 ; elle est au-dessus de l'Etat 422 423 ; son droit d'enseigner 429 430 ; sa mission 410 433 440 441 607 ; son œuvre sociale 943 ; son origine 409 410 414 ; sa providence maternelle 940-946 ; ses notes essentielles 407 ; ses pouvoirs 415-419 ; son union avec le Christ 1404 1413 1416 ; triomphante 318 319 330 ; et la science 442.

Egoïsme : 806 1064 1149 1268.

Elections : du Pape 2117 2211 2212 ; à des charges religieuses 2312-2318 2409-2413 ; municipales 2151-2154.

Éloge : au Cardinal Vives 158 1795.

Émulation : 2030 2049 2051 2052 2054 2069 2071.

Enfer : 285 341 411 568 734 764 800 818 821 837 911 953 1011 1013 1048 1054 1114 1160 1207 1222 1262 1333 1355 1375 1398 1426 1508 1917 1923 1927.

Ennemis : de l'Eglise 321 ; spirituels 8000 1104-1132 1179 1197 1332-1334 1355-1358 1370 1401.

Cf. **Monde et Démon**.

Enseignement : 429 430 438 446 448 449 451 ; catéchistique 353-376 449 453 1432-1471 ; laïc 431 1004 ; religieux 432 453 1899 1918 2166 2174 2180 2220-2223 2270.

Entendement : 299 300 585 828 859 882 1053 1101 1190 1351 1402 ; se soumet à Dieu 992-995 ; l'abstinence favorise ses fonctions 616-618 ; son utilisation 535-530.

Entrée : de L. Amigó à Solsona 187 251-267 ; idem à Segorbe 200 201 579-606.

Entretien : des Tertiaires Capucines 212 2299 ; des maisons de formation 2367.

Épidémie : du choléra 3 79-86 98 2121-2123 ; de fièvres paludéennes 118.

Equilibre : social 938 973.

Ermitages : règlements des gardiens d'ermitages 2231.

Erreur : 301 302 314 403 427 428 436 444 705 720 736 800 839 2131 2172 ; en se détournant de Dieu 276 299 300 315.

Esclavage : du péché 673 674 675 678 679 687.

Espérance : de la gloire 601 ; de la fin de la guerre 654 742 ; en Dieu 867 ; pour l'union dans le Christ 1339.

Esprit : infernal 1 96 101 100 134 216 340 574 679 681 683 749 750 762 763 771-775 1071 1127 1197 1223 1287 1305 1332 1343 1344 1348 1349 1355 1361 1508 1513 1907 1910 1915 1917 1918 2167 2277 ; Saint 285 332 378 436 858-863 875 879 1133 1143 1203 1217 1323 1332 1376 1380 1409 ; séraphique 59 84 1015 1018-1022 1036 1264-1296 1974 1978 2367 2376 ; propre aux Tertiaires Capucins 1603 1723 1745 1757 1770 1815 1832 1858 1904 1907 1909 1910 1913 1919 1920 1935 1989 2042 ; de indépendance 1827 1861 ; et matière 459 710 711 720. Cf. **Démon et Satan**.

Estime : de la Congrégation 1831.

Études : 1744 1778 1825 1933 2007 2025 2032 2054 2064 2007 ; de L. Amigó 32 36 ; conseiller en charge des études 2324 2389. Cf. **Éducation et Formation**.

Étudiants : 2007 2009 2045 2064 2367.

Eucharistie : 313 329 625-632 777-779 784 786-790 795 910 1161 1275 1492 1495 2161-2163 2260 2261 2285.

Évêques : 593-598 1370-1401 ; hauteur de leur mission 581 589 1379 ; nommés pour sauver beaucoup 1378 ; successeurs des apôtres. 593 1378 ; leur dignité 581 596 1300 ; leur ministère 597 1380 2300 2305.

Examens : 1635 1677 1707 ; de conscience 1980 2341 2420 ; de Aspirants 2300 2305 2374.

Exemple : 10 65 314 705 712 924 932 1007 1092 1113 1147 1171-1188 1357 1367 ; d'amour de Dieu 525 ; de la Sainte Famille 1102 ; des apôtres 285 ; des parents 324 1072 1004 1007 1317 1345 1122 1430 ; des prêtres 282 286 1146 ; des saints 278 397 ; du prélat 258 259 267 ; du religieux 1616 1617 1713

1805 1816 1840 1904 1949 2326 2397 ; mauvais exemples 259 604 1072 1316 1317 1345 1422.

Exercices : de mortification 2330-2335 2423-2426 ; de piété 2336-2341 2417-2422 ; spirituels 1712 2166 2201 ; avant la profession 2305 2380 2381 ; avant le noviciat 108 2300 2375 ; annuels 33 1602 1846 1931 2002 2080 2307 2339.

Exposition : de Sa Divine Majesté 2076 2077 2116 2219 2267 2279 2285 2409.

Expulsion : 1646 1695-1697 1703 1705 1713 1775 2307 2300 2383.

Extrême onction : 313 841 1492 2163.

Faculté : pour gouverner L. Amigó ses fils et ses filles 97 1546 1745.

Famille : 1067-1103 ; de L. Amigó 2 7 14 16 162 ; la famille d'aujourd'hui 333 1096-1103 ; mission du père 1074-1078 ; mission de la mère 1079-1088 ; obligation des enfants 1089-1095.

Famine : conséquence de la guerre 640 1165.

Félicité : 302 314 315 511 679 699 711 721 762 920 935 951 954-956 961 984-986 1054 1069 1078 1096 1197 1327 1348 ; de l'homme en grâce 288 337 1348 ; désir inné 312 351 478 520-522 560 663 959 966 1048 1115 1243 1278 1299 1366 1510 ; éternelle 259 288 312 361 478 480 481 515 529 554 561 608 697 720 826 868 1066 1170 1322 ; temporaire 259 288 297 312 355 361 477 478 480 481 533 554 608 633 697 720 826 984 1066 1169 1366.

Félicitations : de L. Amigó 1680 1713 1751 1796 1811 1814 1925 1930 1933 1940 1944 ; el día de la Madre 1737 1753 1754 1871 1872 1901 ; de Noël 1599 1675 1690 1721 1748 1808 1820 1822 1838 1866 1867 1881 1889 1890 1898 1907 1938 1939 ; onomastique 1757 1802 1885 1886 1895 1913 1955 1962 ; pascal 1567 1631 1670 1875.

Femme : 920-932 1069 1071 1180 1302 1422 ; sa chute 1223 1224 ; sa mission 922 ; son exemple 924 ; ses modes 459 824 928-931 1128 1180 1302 1319 1320 1343 1345 1366 1398 1409 1505 ; ses vertus 1409.

Fiche : de l'élève 2027 2029.

Fidèles : collaborateurs avec le prêtre 1147 1148.

Fidélité : 2060 2063 2074 ; à la vocation 129 156 1735 1736 1829 1835 1858.

Filles : de Marie 50 54 2170.

Fils : de Dieu 341 343 471 476 481 644 675 684 840 850 941 945 1042 1046 1166 1225 1233 1323 1327 1329 1336 1492 ; de la colère 664 677 1327 ; son éducation 1430 ; ses obligations 1089-1095.

Floreccillas : de S. Francisco, revue 1648 1726.

Foi : 363 364 484-494 566 701 705 715 716 720 761 800 821 949 956 982 1007 1055 1097 1099 1140 1148 ; de la famille Amigó 6 ; combattue 494 716 759 ; comme rempart 429 492 565 568 ; en Christ 306 490 693 713 1339 ; manque de foi 455 469 995 1038 1299 ; source de félicité 560 561 986 ; garder la foi 494 503 559 ; sa nécessité 484-487 489 987 989 990 997 ; et forteresse 562 565 568 ; et œuvres 494 991 1000 1007 ; et raison 490 491 ; témoignages de foi 488 564 829 1002.

Fondations : 37-40 44 45 46 53 54 1548 1569 1685 1744 1884 1984 2059 ; du tiers ordre 60-62 66 ; des

Tertiaires Capucins 83 88 98 100 101 102 105 111 133 147 1543 1548 ; des Tertiaires Capucines 35 51 68 69 72 76 77 83 96 97 147 1780 ; à Alcoy (Alicante) 1577 1578 1579 1582 1585 1586 1622 1643 1661 ; à Monforte (Alicante) 1568-1570 1576.1582 1585 1586 ; en Argentine 1903 1940 ; en Colombie 1792 1794 1798 1842 1852 1867 1869 1933 ; en Italie 1839 1840 1845 1854 1856 1877.

Formation : religieuse 2166 2222 2246 2270 ; sacerdotal 2106 2195 2197 2224-2226 2269 ; du religieux 113 1604 1778 1825 1857 1909 1919 1978 2009 2042 2046 2063 2064 2367 2405 ; du novice 2042 2302 2378.

Forme : de vie des religieux 2291-2293 2360 ; de tenir des chapitres 2312-2318 2409-2413.

Formule : de proclamation de supérieure 2317.

Forteresse : des martyrs 306 ; de L. Amigó 25 66 81 261.

Fraternité : 366 700 790 805 878 945 1015 1041 1324. Cf. **Charité et Union**.

Fréquence : pour célébrer les chapitres 2312 2404 ; pour recevoir la communion 2340 2422 ; de la confession 2339 2421 ; à la lecture des Constitutions 2355 2439 ; pour la visite canonique 2414 ; en rendant compte de sa conscience 2378 ; à faire la discipline 2331 2423 ; des réunions du conseil 2385 2392.

Frères : de L. Amigó 7 14 162 ; Coadjuteurs 1763-1771 2009 2046 2362.

Fruits : 252 321 354 470 678 1001 1054 ; de la doctrine chrétienne 356 365 366 367 ; de l'Eucharistie 782 ; 796-301 ; de la grâce 877 878 ; de l'obédience 1393 ; de la prière 771-774 ; du Tiers Ordre 1017 1031-1035 ; de l'Esprit Saint 860 861 875-879 ; des vaudois 1011 ; du péché originel 289 290 300 400 ; de la suite du Christ 291 305-307.

Fugue : des corrigeants 1805 2085.

Garde-manger : 2062 2066.

Garder : les commandements 833 843-855 981 ; secret 2314.

Gardien : qui a joué le rôle Luis Amigó 78 138 140 141 163 169.

Général : Cf. **Supérieur**.

Gloire : de Dieu 1 6 37 39 65 82 91 92 124- 139 255 359 452 454 506 601 834 1598 1615 1720 1736 1799 1800 1809 1812 1814 1820 1832 1835 1839 1843 1859 1883 1892 1895 1916 1919 1933 1952 1989 2025 2060 2075 2077 2178 2219 2223.

Gouvernement : des peuples 648 649 ; des Congrégations 2319-2325 2384-2389 ; des maisons 2.295 2397-2403 ; des provinces 2391-2396.

Grâce : de Dieu 480 704 711 712 720 733 ; d'être chrétien 1325-1330 ; qui rapporte la communion 796-800 876 877 ; son abus, cause d'irrégion 703-708.

Grandeur : de la charité 1153 1155 ; de l'homme 336 495 506 1158 1159 1221 1270 1347 1402.

Gratitude : 1810 1812 1820 1829 1863 1959 2131 2177 2219 2258 ; à Dieu 501 635 720 726 727 1221 ; de L. Amigó 1 16 111 120 173 220 223 225 509 576 577 581 1264 1527 1536 1542 1567 1587 1591 1515 1596 1597 1612 1513 1682 1727 1740 1759 1762 1773 1791 1801 1811 1841 1843 1858 1859 1866

1867 1874 1891 1892 1000 1907 1908 1910 1912 1927 1957.

Grippe : mesures d'hygiène 2192.

Groupements : interdites pendant les pauses 2333 2426.

Guardia Civil : 81 1985.

Guerre : 33 852 912 980 1010 1104 1112 ; à l'Eglise 650 852 953 1180 ; comme punition 637-640 650 723 807 813 865 911 ; d'Afrique 2132 2206 2200 ; européenne 637-661 722 726 741 745-759 768 775 807 808 870 897 902 914 1054 1167 ; fraticide 722 741 870 1011 1036 ; ses causes 800 813 ; ses effets 640.

Guide : élaboration d'un guide marial 2218 ; l'évêque comme guide 575.

Habit : des Tertiaires Capucines 97 2309-2311 ; des Tertiaires Capucins 99 102 128 155 1947-1949 2044 2368-2370 ; du Tiers Ordre 61 ; de L. Amigó 30 42 ; de Capucins 28 29 1554 1607.

Haine : de classes 354 700 870 873 945 979.

Harmonie : cosmique 883 974 984 1402 ; divine 888.

Hebdomadaire : 1969 1970 2081.

Hérésie : 321 469 705 700 736 1010 1013 1137 2131 2161 2172 ; d'Arius 1478 ; des Albigeois 312 ; de Nestorius 1475-1480 ; des Vaudois 1011 ; protestant 2127 2128.

Héritiers : 2450 ; de la gloire 477 1323 1327 1329 1492.

Hommage : au Pape 2180.

Homme : 495 1195 1247 ; déchu 289 300 1160 1223 ; recueil de la création 509 1347 ; en innocence 288 300 ; image de Dieu 331 336 467 509 527 529 599 835 863 1043 1056 1139 1157 1177 1195 1247 1339 1346 1347 1351 1424 ; roi de l'univers 336 495 506 1159 1221 1270 1347 1402 ; sa dignité 1158 1759 1221 ; tend vers Dieu 351.

Honneur : de l'Ordre 39 117 1598 1720 ; de la Congrégation 1736 1790 1810 1812 1814 1820 1829 1883 1895 1928 1944 2025.

Honoraires : de messe 1971. Cf. **Messes**.

Hôpitaux : 2293 2324 2343 2351 2360.

Horaire : et ponctualité 1997 2018 2036.

Hospices : 2293 2324 2343.

Hostellerie : sacerdotale 2005 2137-2144.

Huiles saintes : à conserver dans un endroit digne 2003 2020.

Humilité : 296 730 776 1183 1240 1313 1346 1504 1712 ; de L. Amigó 1 26 66 148 161 168 172 239 253-257 267 581-585 1728 1734 1866 ; que L. Amigó demande à ses fils 1808 1830 1832 1858 1920 1975 2013 2294 2307 2323 2329 2335 2354 2378 2384 2388 2403 2411 2422 2424 2438 ; du Christ 274 295 312 343-348 590 666-668 1196 1232 1234 1236.

Humiliation : 590 666-668 676 1240.

Hygiène : physique et morale 2123 2192.

Hymne : à la création 506-509.

Idéologie : évolutionniste 698 ; libéral 353 423 899 ; matérialiste 377 983 999 1267 ; moderniste 353 428 482.

Idolâtrie : 705 739 1137.

Ignorance : religieuse 276 279 326 355 361 362 696 933 935 1067 1072 1101 1113 1297 2220 2221 2270.

Image : et ressemblance de Dieu 509 527 529 835 1347 1351 1424 1965.

Imitation : du Christ 270 273 273 280-283 294-296 345 472 721 840 1229 1239.

Immodestie : chez les femmes 824 904 906 920-929 1072 1130 1186 1302 1345 1513 2228-2230 2262-2264.

Immoralité : de coutumes 459 460 462 820-824 1068 1137 1173 1174 1320 2221 2263 ; des diversions 459 1303 1345 1398 ; social 982 1005 1036 1067 1303.

Impiété : 329 373 431-433 448 565 568 649 746 900-925 957 1070 1148 1498 1927.

Importance : du salut 1245 1246-1253 1352-1354.

Impuni : que la désobéissance ne reste pas 2348 2432.

Incarnation : du Verbe 334 335 341.

Incendie : dans la paroisse d'Alcublas 2187.

Inclination : au mal 709-713.

Incrédulité : 455 456 493 911 1113 1299.

Indépendance : 264 410 1861.

Indifférence : religieuse 329 359 460 558 566 633 637 746 781 820 822 864 960 1038 1067 1099 1113 1137 1271 1278 1297 1301 1314 1316 1387 1435 1438 1440 1443 1446 1448 2198.

Infidélité : 469 510 653 703 734 800 982 998 1190 1226.

Infirmerie : et malades 1608 1647 1999 2324 2389 2427 2428.

Ingérence : dans les congrégations 97 127 155 156.

Ingratitude : humaine 510.

Innocence : pour le salut 379 1201 1235 1505 ; sa perte 1201 1343 ; terrestre 288 293.

Insigne : distinctif du religieux 99 1902 1986 2310 2368.

Instituts : types, moyens et finalités 2291 2292 2359 2360.

Instruction : chrétienne 100 164 1432 1433 2033 2034 2035 2068 ; et moralisation 100 164 1700 2035 2068 2075.

Intelligence : humaine 947 988 990 992 1001 1101 1164 1168 1257 1351.

Intérêt : manque d'intérêt pour l'institut 127 155 1744.

Intervention : de L. Amigó dans les Congrégations 97 1777 2075.

Irréligion : 558 691-721 724 806 820 821 1070 1278 ; ses causes 695 696-702 703-708 709-713 714-721.

Jansénistes : 2161.

Jésus-Christ : Cf. **Christ**.

Jeûnes : 377 390 611 612 615 619 777 812 1513 ; de S. François 1022 1291 ; et aumône 623 ; et prière 623 ; et pénitence 623 ; du religieux 2330 2372.

Jeunesse : 824 ; son ignorance religieuse 1101 ; surveillance de la jeunesse 1305.

Jeux : 2034 2093 ; pour enfants de L. Amigó 6 8.

Joie : lors de l'élection de L. Amigó provincial 146 147 148 155 ; idem évêque 171 172 176 ; signe de la

vocation 1921 ; pour l'union à l'Ordre 1527-1541 ; dans la douleur 2227. Cf. **Bonheur**.

Jours : d'abstinence 2372 ; de jeûne 2330 2372 ; de communion 1972 2019 2340 2422 ; de culpabilité 2335 2424 ; de discipline 2331 2423 ; de exercices spirituels 1603 2300 2305 2307 2339 2375 ; de la presse catholique 2183 2246 2275 2282 2288 ; du Domund 2249 2250 2276 2283 2290 ; du Pape 2252 ; de vêtements d'habit 2377 ; propres pour chapitre 2405.

Jubilé : de l'année sainte 157 1654-1658 1666 2232-2234 2238 ; de la Rédemption 1115 2280 2281 2285 2286.

Juifs : 941 1057 ; n'ont pas reconnu le Christ 691 1230 ; Juifs et Chrétiens face à la vérité 693.

Juridiction : difficultés de juridiction 28 32 97 155.

Justice : 261 379 574 936 1196 1257 1298 ; divine 311 381 382 384 388 390 399 466-468 638 645 646 651-658 669-676 705 718 722-747 819 829 831 838 840 865 904 906 912 1127 1164 1172 1177 1185 1225 1352 1365 1696 1699 1927 2134 2274 ; humaine 912 1054 1151 1169 1625 1700 1719 2113 2219 ; paternelle 1069 ; justice et paix divines 637-661 723 874.

Justification : 386 537 1190 1210.

Laïcs : leur apostolat 1147 1148.

Larmes : de L. Amigó 11 19 207.

Lecture : de la mémoire au chapitre 2313 2386 ; des Constitutions 2355 2439 ; au réfectoire 1974 2048 2074 2104.

Lettres : Cf. **Correspondance**.

Libéralisme : 353 428 700 706 899 1096 1387.

Liberté : 276 637 665 700 999 1004 ; comme doctrine 1387 ; des fils de Dieu 669 684 687 850 ; humaine 379 495 342 674 675 945 1149 1192 1506 1592 ; liberté, civilisation et progrès 637 706 899 2242 ; religieuse 1004 ; son utilisation 540 1755.

Libertinage : 699 700 1067 ; des jeunes 1345.

Licence : 63 2189 ; pour changer testament 2306 ; pour donner, recevoir ou prêter 1900 2349 2434 ; pour se dépouiller de l'habit 1947 2370 ; dispense de vœux 2300 2383 ; dispenser ou diminuer la dot 2299 ; entrer dans la cellule ou la maison d'un autre 2377 2428 ; envoyer une religieuse loin 2346 ; ériger ou déplacer des noviciats 2302 ; parler aux profès 2377 ; faire la profession 2307 2379 2383 ; aller en Missions 2293 ; pour entrer dans la religion 2299 ; augmenter le nombre de communions 2340 ; modifier les Constitutions 2356.

Liège : pour le cercueil de L. Amigó 1929 1932.

Litanies : 1988 2409 2419.

Livres : paroissiaux 2193 ; d'actes et de chroniques 2324 2415.

Loi : 290 1149-1170 ; de l'amour 334-336 349 544 848 1149-1170 1287 ; de jeûne et d'abstinence 377 612 615 616 622 ; du Christ 479 484 ; divine 365 369 498 492 526 531 532 706 844 868 868 883 931 1267 1263 1371 1263 1393 ; loi ecclésiastique 957 ; humaine 424 936 1002 ; naturelle 290 349 495-497 698 843-846 1337 ; ses classes 843-855 ; d'associations 1713 1714 2154 2173.

Louange : au Saint Sacrement 659 661.

Lutte : à l'Église 517 519 493 568 570 571 637 650 736 953 1012 1013 1047 ; des classes 700 870 373 945 979 ; entre le bien et le mal 427 ; entre les peuples 804 1307 ; fratricide 902 914 1011 1054 1167 ; intérieur 710-712 720 ; pour l'enseignement 449 1393.

Maison : mère, généralice et noviciat 2301 2303 2307 2321 2366 2375 2376 2380 2384 2399 2405 ; d'enseignement 2293 ; de réforme 2068 ; séminaire 2367 ; fondations de maisons 2385.

Maître : de l'esprit 2421 ; des novices 2040 2042 2302 2324 2328 2329 2376 2402 2403.

Magistère : du Christ 1177 ; de l'Église 433 437 441 444 947-954.

Majorité : de votes 2303 2315 2316 2380 2410-2412.

Maladie : de L. Amigó 237 1264 1838 1841 1843 1878 1905.

Malhonnêteté : 809 816 820 1302 2262 2263. Cf.

Modes et scandale.

Manteau : et chapeau 2369.

Manuel : introduction au manuel 1965 1967.

Mariage : 354 1402-1431 ; en tant que sacrement 313 841 1403 1404 1409-1416 1492 1495 ; dans l'ancienne et la nouvelle loi 1415 ; sa grandeur 1411 ; l'indissolubilité du mariage 1416-1423 ; sa nature 1413 1414 ; son origine 1412 ; ses finalités 1424-1427.

Marxisme : 353 351 699 700 1370 873 957 976 983.

Matérialisme : 326 377 458 782 983 988 999 1267 1288 1366 1505 2198.

Méditation : 1245 1972 1990 1991 1996 2338 2419.

Membres : pour le chapitre 1718 2406.

Mémoire : 1351 1402 ; comme faculté 531 541 ; son utilisation 531-534 ; des Congrégations 2313 2321 2386 ; de la Province 1721 1722 1.84 2393 ; du Chapitre 2317 ; lecture de la Mémoire 2313 2386.

Mendicité : 2299 2372. Cf. **Aumône.**

Mépris : de la loi 903 ; de la religion 359 1301.

Mères : cœur de la famille 1079 ; leurs attitudes 1071 ; mission et devoirs 1079-1088 ; et la mode de leurs filles 1302.

Merveilles : de Dieu 506-510 528 537 545 546.

Messe : 1624 1648 1652 1690 1870 ; première messe 48 137 1996 1999 ; conventuelle 1970 1994 1995 1996 1998 2081 ; binaisons 2169 ; honoraires 2199 2200 ; messes perpétuelles 2160 ; fréquence 2336 2417 ; jours de chapitre 2313 2409.

Ministère : de l'évêque 278 328 581 583 589 591 606 1375 ; des apôtres 285 286 439 1376 1379 ; sacerdotal 278 282 359 360 369 370 371 438 448 573 590 1133-1148 1300 1495 1496.

Ministres : disciples des Apôtres 1135 1378-1401. Cf. **Supérieur.**

Miséricorde : divine 3 273 292 293 382 388 398 467 596 658 654 657 658 726 727 731 737-740 744 747 750 751 761 778 779 808-810 813 826 918 942 998 1000 1325 1326 1357 1364 1365 1448 1504 1700 1719 1902 1905 1918 1923 1964 2150 2274.

Mission : spécifique des Tertiaires Capucines 51 1780 2293 ; idem des Tertiaires Capucins 100 1543 1780 1891 2047 2060 2359 2360.

Missions : 1551 1611 1658 1685 ; de Colombie 1550 1623 1627 1630 1632 1636 1639 1641 1642 1647 1652 1659 1662 1663 1665 1667-1672 1678-1680 1687 1688 1692-1694 1701 1710 1711 1725 1785 1815 1899 1906 ; du Chili 1662 1678 ; de Manille et les Carolines 1638 1640 ; de Venezuela 1641 1659 1678 1679 1687 1638 1692-1694 1701 1853 ; des Tertiaires Capucines 164 165 1785 1815 1853 1899 1906 2293.

Mobilière : dans les cellules 2343 2428.

Modèles : 1615 1616 2386 ; de sainteté 278 1027 ; épiscopaux 587 ; sacerdotales 1146.

Modernisme : 264 353 354 428 455 482 493 698 1144 2145-2147.

Modes : féminines 459 824 904 928-931 1128 1180 1302 1319 1320 1343 1345 1366 1398 1409 1505 2228 2229 2262 2263.

Modestie : 1091 1302 2170 2264 ; du religieux 1805 1980 2346 2353 2370 2425 2436 2437.

Mois : du Sacré Cœur 2267 2272-2274.

Monde : 15 315 1357 ; ennemi spirituel 1105 1112-1117 1132 1133 1370 ; créé par Dieu 1218 ; en guerre 803 ; opposé à l'Église 408 ; ne donne pas la paix 872-874 ; vallée des larmes 1000.

Montant : exigé comme dot 2299.

Moralisation : des condamnés 83 98 100 1780 2035 2068 2075.

Mortification : chrétienne 269 377 382 389 397 609 611 619 622 659 688 1055 1062 1196 1201-1204 1211 1213 1216 1240 1346 1356 1361 1507 1508 1512 ; religieuse 1799 1806 1860 2042 2309 2330-2335 2352 2354 2403 2423-2426 2436 2438.

Moyens : pour maintenir l'esprit, jeûne et abstinence 2330 2372 ; chapitre des fautes 2335 2424 ; confession et communion 2339 2340 2421 2422 ; disciplines 2331 2423 ; examen de conscience 2341 2420 ; office divin ou petit office 2337 2418 ; prière mentale 2338 2419 ; sainte messe 2336 2417 ; silence 2332 2334 2425 ; pour obtenir la paix 674.

Murmure : 1554 1557 1564.

Musée : diocésain 194 230 2155.

Musique : sacrée 2181 2182.

Nations : dans la guerre européenne 637-661 722 745 009 914 ; essayent la paix 1149 ; leur état moral 820-822.

Nature : chute 268 269 622 1125-1128 ; chante la gloire de Dieu 506-509 ; son harmonie 851 ; des instituts 2291-2293 2359-2361.

Nécessité : de la foi 485-492 ; de la pénitence 378 611 615.

Nettoyage : 2014 2024-2031.

Noces : d'or sacerdotales de L. Amigó 238 1865 1870 1871 1872 1876 1906 ; idem de Pie X 2112 ; idem de Pie XI 2254 ; d'argent épiscopaux de L. Amigó 1902 1906.

Noël : lettres 1567 1599 1721 1748 1838 1865 1881 1889 1898 1908 1938 1939 ; pastorales 400-426 637-661 1213-1241.

Nom : de la Congrégation 2293.

Nominations : de L. Ami fils adoptif 211 ; idem de prédilection 188. Cf. **Charges et Élections.**

Notes : de l'élève 2030.

Notre Père : 827 828 831 894.

Nourriture : spéciale pour les malades 2428.

Noviciat : et novices, Capucins 28 30 31 32 59 1588 1593 ; Tertiaires Capucins 75 87 115 131 1786 1790 1794 1897 2301-2304 ; Tertiaires Capucins 113 123 192 1774 1895 1896 1943 1974 1975 1992 2004 2006 2043 2101 2366 2367 2376-2378 ; du Tiers Ordre 60.

Obéissance : 289 424 555 567 829 1240 1346 1390-1401 ; de L. Amigó 54 53 124 153 1545 1547 1644 1645 1660 1681 1739 ; franciscaine 1807 1808 1817 1834 1920 ; religieuse 1519 1528 1552 1596 1666 1671 1674 1709 1712 1820 1862 1888 1919 ; des Tertiaires Capucines 2296 2318 2347 2348 ; des Tertiaires Capucins 2362 2365 2387 2388 2413 2414 2431 2432 ; aux parents 1092-1094- 1069 ; aux prélats 263 1370 1373 ; à Dieu 1335 ; d'Adam 1391 1506.

Obligation : d'aimer Dieu 349 350 ; de jeûner 621 ; au prélat 253 261 328 ; au prélat 263 ; d'accomplir les Constitutions 2355 2365 2439 ; d'accomplir les pénitences 2355 2424 ; difficile des supérieurs 2298 2374. Cf. **Attributions**.

Observance : régulière 30 151 1626 1634 1676 1968 1989 2018 2060 2327 2356 2357 2397 2414 2421 2424 2440 2441.

Obstacles : dans les Aspirants 2298 2374.

Œuvre : du Christ 405 ; le plus excellent 365 374 2222 ; de L. Amigó à Olleria 140 ; idem à Solsona 189 ; idem à Segorbe 202.

Office : Divin et petit Office 1669 1993 1994 2337 2416.

Ordinations : de la Sainte Visite 1968-2104.

Ordre : 21 149 205 1054 1151 1169 1601 2154 2173 2219 2226 2272 2273 2275 2282 ; et gouvernement 1967 1968 1973 1989 2016 2018 2036 2059 2063 2074 ; Capucin 23 26 26 67 72 00 99 125 129 129 178 219 ; Tiers 20 26 60 61-68 72 83 86 90 99 112 116 122 140 142 157 1008-1040 1522-1526 ; de précedence 2313 2325 2361 2400 2407 2409 2411 ; dans la création 883 973 974 1402 ; sacerdotal 313 841 1403 ; social 649 973.

Ordres : sacrés de L. Amigó 36 47 ; ou classes de corrigeant 2 49 2053.

Organisation : des Congrégations 2294-2297 2319-2329 2362-2367 2384-2403.

Orgueil : humain 279 295 768 852 964.

Ornements : des religieux 2309 2363.

Oubli : 290 1265 ; du salut 1259-1263 ; des devoirs 1097 1099 1100 1409 1505.

Outils : entretien des outils 2090 2100.

Ouvriers : collecte en faveur des ouvriers 2176.

Pain : eucharistique 798 800 801 ; et catéchisme 355 ; d'aumône 67 81 82 92 101.

Paix : 50 641-646 660 727 757 807 809 869-874 879-889 893 898 973 984 985 1013 1048 1054 1096 1134 1150 1151 1167 1503 2186 2209 2266 ; des peuples 297 356 654 804 1169 2274 ; fruit de la bonne conscience 252 805 ; prières pour la paix 645 657-659 743 746 749-751 759 776 813-815 826 865

898 2135 2186 2239 2243 ; pour le prochain 553 893 ; apportée par le Christ 1918 2177 ; Salutation franciscaine 252 579 580 1015 ; et tranquillité 365 1000 1005 1262 1520 1564 1749 1754 1784 1808 1908 ; et union 653 1591 1802 1820 1822 2333 2426.

Palette : et paillasse 2343 2428.

Panthéon : de L. Amigó et famille 225 227.

Pape : Cf. **Pontife romain**.

Paraboles : de la miséricorde 471 653 811 881 889 1136 1137 1138.

Parents : 1067-1103 1108 ; de L. Amigó 2-7 ; chef de famille 1075 1077 1079 ; humain 1067-1088 ; premiers parents 260 679 733 768 921 1139 1223 1226 1233 1287 1356 1380 1391 ; chute des premiers parents 679 768 1127 1190 1195 1223 1307 1317 1327 1348 ; droit à l'éducation 430.

Parler : le novice, le religieux 2304 2334 2377 2425 2429.

Parole : ministère de la parole 282 284 286 ; du P. Saint François 2357 2441 ; édifiants du religieux 2334 2425.

Paroisse : 2065 ; son éloge 1490-1492 ; sa situation en 1931 1493 1499 1500 1503.

Patience : 1346 ; du Seigneur 295 737 891 1339.

Patrimoine : artistique diocésain 2265.

Pauvreté : 312 640 955-981 973 2111 2112 2160 2172 2215 2274 2278 ; des apôtres 357 ; des prêtres et des fidèles 1501 1502 ; dans l'aide catéchétique 1446 1447 ; pauvres et riches 297 973 977 979 1053 1064 1164 ; franciscaine 1628 1818 1832 1928 ; cf. Assis François d' ; de L. Amigó 1905 1926 1944 ; religieuse 1971 2015 2100 2306 2309 2349-2351 2370 2382 2433-2435.

Péché : 379 330 385 388 398 677 690 730 733 734 745 799 808 814 881 903 907 908 931 940 1043 1047 1048 1057 1085 1094 1122 1181 1182 1207 1215 1225 1227 1249 1294 1296 1349 ; des peuples 649 818 ; originel 268 289 339 378 464 663 664 669 673-677 729 1171 1226 1287 1307 1317 1326 1327 1348 1350 1356 1380 ; seul mal 817 818. **Pénitence** : 376-399 610 635 657 675 737 139 741 777 793 808-816 826 1209 1235 1258 1298 1313 1315 1339 1357 1377 1505 1512 1513 2018 2274 ; d'humanité 1226 ; travail comme pénitence 1315 ; franciscaine 1287-1296 ; source de paix 644 741 810-816 ; sacrement 313 632 800 812 841 1146 1380 1403 2163 2164 ; sa nécessité 378 ; Tiers Ordre de pénitence 1008-1040 2355 2439 ; et mortification 269 377 379 389 396 397 609 611 659 1201-1203 1356 1361 1507 1508 2309 2335 2424 ; et prière 615 619 624 654-657 743 924 1213 1514 2267 2272.

Pénurie : de religieux 1531 1893.

Pérégrinations : 2245 2252 2254 2256 2257 2258 2286 ; de L. Amigó 62-64 89 116 157 203 207 218 221 1530 1534 1681 1683 2126 2131 2185 2186.

Perfection : chrétienne 830 857 858 861 862 970 971 996 1234 1356 1517.

Permis : 37 1746 1747 1755 1761 1792 1850 1959 ; demandé par L. Amigó 1543 1546 1547 1548 1549 1568 1569 1636 1644 1613 1708 1145. Cf. **Licence**. **Permission** : divine 639 649 763 764.

Persécution : religieuse 1698 1700 1728-1736 1896 1927 1936 1945 2167 2239 2242 2287 2277 2278. Cf. **Attaques**.

Piété : 2169 2241 ; de L. Amigó des défunts 200 214 220 225 2125 2134 2158-2160.

Plaintes : 1553-1555 1558 1560 1564 1565 1571-1574 1583 1584 1589 1593 1594.

Ponctualité : 1970 1994 1997 2018 2080 2104.

Portier : 1999 2057 2342 2427.

Postes :
— De L. Amigó : commissaire du Tiers Ordre 60 1521 ; consulteur synodal 117 ; gardien général 153 ; définitiveur provincial 77 122 138 141 163 ; directeur du Tiers Ordre 122 ; examinateur synodal 117 ; gardien 78 153 140 141 163 169 ; lecteur de théologie 122 ; évêque 169 1738 ; provincial 145 1784 ; sénateur 204 228 ; vice-maître des novices 58 ; visiteur du Tiers Ordre 142 ; vicaire 122 138 160.
— des conseillers généraux 2324 2389 ; idem des conseillers provinciaux 2396 ; idem des vice-supérieurs 2401.

Postulat : et Postulants 2039 2040 2041 2101 2296 2300 2373-2375.

Pouvoir : civil 404 420-426 430 ; du Christ 404 412 413 420 613 ; de Dieu 506 1218 1347 ; ecclésial 404 412-426 593 613.

Pratiques : religieuses 1994.

Précédence : Ordre de précédence 2313 2324 2325 2399 2407 2409 2411.

Précepte : de la charité 1152-1155 ; dominical 809 816 820 822 1180 1301 1315 1345 ; pascal 632 633 1301 ; d'obéissance ne s'impose pas facilement 2348 2432.

Prédicateur : L. Amigó, prédicateur populaire 49 50 52 65 66.

Prédication : 777 2188-2190 2222 ; des Apôtres 285 286 1145 ; des prêtres 258 286 360 365 624 1145 1146 ; du Christ 258 857.

Préfet : d'esprit 2421.

Prélat : exemple et modèle 258 259 ; pasteur vigilant 260.

Préparation : au noviciat 2300 2375 ; à la profession 2305 2300 ; au renouvellement des vœux 2307 ; à la communion 2340 2422 ; à la méditation 2419 ; aux Chapitres 2312 2408.

Prérogative : son origine 366 411 1133 ; ecclésiastique 415 419 593 613 ; épiscopal 597.

Presbytérat : de L. Amigó 47 ; des premiers Tertiaires Capucins 137.

Président : du Chapitre 2312 2313 2318 2412.

Presse : Journée de la presse catholique 2183 2246 2275 2262 2288.

Prêtre : 1133-1148 1370-1401 ; son autorité 1136 ; son zèle 359 361 372 454 1137 1145 ; sa prédication 282 286 360 369-373 624 1145 1146 ; ses devoirs 368-374 ; besoin du prêtre 1495 1496 1499 ; ses difficultés économiques 2278 2284 2289 ; en politique 2268 ; confesseur et directeur spirituel 2339 2421 ; Tertiaire capucin 2362.

Preuves : 1799 1960 ; de l'amour du Christ 634 783 784 ; et des tribulations de L. Amigó 79 86 96 97 123 130 155 1579 1583 1584 1915.

Prévarication : humaine 724 727 730 731 736.

Prier : pour les malades et les bienfaiteurs 2336 2417.

Prière : 366 455 472 501 553 578 751-776 827 828 872 1055 1542 1720 1740 1157 1786 1005 13061827

1834 1833 1843 1896 1907 2131 2183 2267 2276 2288 ; devant les ennemis spirituels 619 771 1131 1132 1513 ; avant d'agir 63 98 267 1406 ; Prière : pour la paix 645 657-659 745 746 749-751 759 776 813-815 626 865 969 1749 1754 2135 2186 2239 2243 ; et la pénitence 615 619 624 654-657 924 1213 1514 2150 2158 2159 2267 2272 2273 ; son efficacité 752-758 771 773 774 ; mentale 1245 1315 1972 1900 1991 1992 1996 2039 2082 2338 2360 2361 2419 ; à la Vierge des Desamparados 1813 ; pendant la discipline 2331 2423 ; pendant les chapitres 2312 2313 2408 ; en commun 2337 2338 2418 2419.

Prières : pour le chapitre 1720 2312 2313 2400.

Principe : d'autorité 264 1734 1861.

Prise d'habit : de L. Amigó 20 30 ; idem de Tertiaires Capucins 76 ; idem de Tertiaires Capucins 104 107 114.

Prisons : et bagnes 2047 2360.

Privilege : marial 1995.

Prix : à la catéchèse 1457-1464 ; système de prix 2049 2069 2077.

Procure : Générale à Rome 1894 1900.

Profession : religieuse 31 74 75 132 2303 2305 2308 2379 2380.

Profès : 1975 1976 1977 2004 ; conserve la propriété 2306 2382 2434.

Progrès : 637 933 1593 1615 1894 ; des peuples 275 297 365 696 600 699 1054 1096 1503 ; sans Christ 281 701 702 988.

Promesse : fondatrice 98 ; d'un Rédempteur 268.

Propagande : 1840 2103 2183 2288.

Propagation : de la foi 2249 2250 2276 2283 2290

Prorogation : des vœux 2307 2383.

Protestants : 2127 2128.

Protestation : devant le Gouvernement 1779.

Providence : 15 17 24 25 32 37 67 69 79 82 86 91 92 103 123 139 140 155 156 171 197 202 210 217 233 309 354 637 641 647 698 704 734 778 779 840 900 937-944 977 1037 1053 1074 1079 1224 1306 1742 1753 1769 1796 1857 1867 2047 2122 2137 2172 2179 2219 2241 2244 2255 2266 2274 2290 ; confiance en la Providence 101 126 1490 ; de l'Église 939-944 ; dirige tout être 1402 ; sur les nations 647 648.

Province : religieuse 2364 2391-2396 ; division en provinces 121 122 143 1571-1574 2464.

Provincial : Cf. Supérieur.

Prudence : 2345 ; de L. Amigó 66 97 98 1500.

Puissances : de l'âme 530-543.

Punition : à l'Europe 722-744 ; à Israël 739 ; de la guerre 639 640 649-651 738 740 741 745-747 807 808 ; du péché 291 730-734 761 764 819 901 941 ; au transgresseur 261 1719 2397.

Purgatoire : 362 734 1654.

Purification : 382 633 733 734 866 1000 1062 1208.

Qualités : et exigences pour être Aspirant 2298 2299 2374 ; conseiller général 2323 2325 2388 2389 ; idem local 2295 ; idem provincial 2394 ; maître de novices 2302 2323 2402 ; missionner 2293 ; secrétaire général 2319 ; supérieur général 2315 2319 2334 ; idem local 2326 2400 ; idem provincial 2391.

Question sociale : 2158.

Questions : à traiter dans le chapitre 2404 2405.

Raison : et foi 490 491 991 996 ; et grâce 875 876.

Rapports : de Aspirants 2299 2300 2373 ; des novices 2303 2380 2383.

Rationalisme : 354 355 361 428 456 474.

Recommandations : 1756 1757 1758 1759 1803 1823.

Réconciliation : 49 65 466 476 1049.

Recréation : 2040 2042 2084 2096 2097 2333 2426.

Recueillement : 376 1213-1216 1245 1259 1991.

Rédemption : 339 662 666 839 910 923 1139 1160 1177 1178 1191 1213 1215 1227 1370 1378 1381 1516.

Réfectoire : 1974 2062 2066 2304 2332 2427 2428.

Réforme : du séminaire 196 229 2106-2110 2195-2197 ; des Constitutions 1735 1763-1771 1965 2356 2440.

Règle : de l'amour 1060-1062 ; comment elle oblige 2335 2355 2424 2439.

Règlement : 2055 2068 ; des ermitages 2231 ; du séminaire 2110 ; de l'hôtellerie 2139-2144 2290.

Rejet : du Christ 400-402 409 425 691 692 872 ; de l'Eglise 409 425 ; de la religion 706.

Relations : Église-État 420 ; supérieurs-sujets 1734 1820 1834 2296 2366 ; de novice à maître 2378 ; à préfet d'esprit 2421 ; de général à Saint-Siège 2321 2386 ; de supérieur local à provincial 2399 ; de supérieur provincial à supérieur général 2393.

Religieux : et catéchèse 1466 1471.

Religion : 304 359 362 428 564 697 712 713 820 933 996 1179 1180 1493. Cf. **Enseignement**.

Remerciement : Cf. **Gratitude**.

Rendre compte : 2066 ; de conscience 2339 2378-2421 ; le supérieur général 2320 2386 ; idem local 2327 2399 ; idem provincial 2493 ; les conseillères générales 2324.

Renoncement : 150 1545 1647 1789.

Renouvellement : des vœux 2307 2383.

Repos : 54 2311 2370.

Réprimande : aux sujets 2398.

Résidence : sacerdotale 2059 2137-2144 ; conventuelle 1621 1626 1637 ; des supérieurs majeurs 2301 2324 2384 2391.

Respect : 1370-1389 1981 2266 ; à l'autorité 563 851 1101 1167 ; à l'Eglise 409 572 ; aux parents 1089 1091 1092 1094 1101 1345 ; aux prélats 263 557 576 598 606 1372 1373 1374 1385 1386 1388 1699 ; Respect : aux prêtres 572 1383-1389 ; humain 323 533 585 714-718 ; et soumission 1734 1739 1834 2191 2295 2296 2323 2365 2366 2368 2391 ; et vénération 1699 1739 1807 2026.

Responsabilité : dans les études 2007 2045 ; des formateurs 1545 1919 ; des parents 1079 ; des ministres du Seigneur 1396 1436.

Responsables : de groupe 2032 2035 2052.

Restaureurs : de l'ordre des Capucins 27 40 41.

Restauration : de l'Ordre des Capucins 32 ; de la cathédrale et des églises 222 234 ; de la musique sacrée 2181 2132.

Retrait : 296 2408.

Révision : des Constitutions 1735 1763-1771 1965 2356 2440.

Richesse : 955-980 999 1115 1243 ; riches et pauvres 297 973 977 979 1053 1064 1164 ; leurs genres 959 960 ; leurs fruits 962-965. Cf. **Soif**.

Romain Pontife : 280 281 321 375 597 750 897 931 945 1015 1025 1030 1138 1302 1343 1371 1385 1394 1434 1481 1484 1487 1515 2129 2172 2249 2256 ; exhorte à imiter le Christ 280 ; invite à prier le rosaire 321 ; déni de sa suprématie 1479 1400 1483 ; obéissance au Pontife romain 567 1394 1398 ; porteur de la paix 807.

Rosaire : prière mariale 317-330 21852186 2235 2236 2307 ; partie intégrante de l'habit 2309 2368.

Royaume : l'Eglise en tant que royaume 407 614.

S'abstenir : de conseiller celui qui fait testament 2306 2382 ; de se mêler aux affaires mondaines 2429.

Sacerdoce : 6 2285.

Sacrements : 313 362 545 590 841 1052 1249 1382 1384 1403 1492 2187 ; institués par le Christ 1249 ; pour le salut de l'homme 1403. Cf. chacun d'eux.

Sacrifice : 267 269 452 1089 1785 1794 1800 1826 1855 1919 1935 1941 2336.

Sagesse : de Dieu 257 258 273 347 447 506 701 720 778 838 909 920 937 974 1025 1062 1069 1205 1218 1220 1347.

Saint Sacrement : 329 330 408 491 625 629 659 661 1275.

Sainteté : 399 855 862 ; de Saint François 1018-1024.

Saints : son zèle 1140 ; vertus et exemple 862 1324.

Salut : 266 280 294 316 324 362 383 387 426 461 487 537 560 602 611 631 689 690 762 818 833-842 854 856 864 872 920 923 924 978 996 997 1039 1055 1103 1164 1177 1185 1190 1208 1211 1212 1226 1231 1232 1235 1239-1264 1297 1332 1337-1340 1346-1370 1373 1375 1378 1393 1394 1400 1401 1403 1506 1508 1512 1515 1517 1790 1812 1815 1827 1830 1892 1950 2178 2198 2223 2266 ; chemin du salut 261 277 284 291 293 369 575 608 707 718 357 940 1020 1008 1134 1193 1197 1201 1202 1511 ; zèle pour le salut 603 1140 1142 ; comment l'obtenir 273 286 290 377 502 1320 1359-1363 ; de l'âme 262 359 361 419 454 506 603 606 833-836 1007 1137 1140 1141 1146-1148 1191 1296 1320 1350-1352 1505 1736 1820 1831 1832 1835 1841 1883 1913 1916 1941 2075 ; moyens de l'obtenir 1359 1363 ; la négligence dans le salut 1364-1369 ; l'œuvre de Dieu 586 1139 ; son importance 1245-1248 1317 1352-1354 ; c'est la volonté de Dieu 293 407 863 868 1118 1133 1139 1176 1189 1205 1310.

Salutation : franciscaine 252 579.

Sanctification : 324 330 600 713 856-868 1007 1062 1296 1394 1431 1806 1810 1814 1820 1835 1843 1858 1860 1899 1907 1913 1930 1935 1989 2038.

Sang : du Christ 452 628 626-630 643 670 677 686 687 694 777 779 786 789 792 887 910 1085 1156 1160 1177 1178 1185 1214 1475 1478 ; comme rançon de l'homme 474 666 667 675 677 734 863 1020 1056 1119 1138 1141 1177 1178 1350 1184.

Santé : de L. Amigó 54 64 81 237 1264 1838 1841 1845 1876 1905.

Satan : 341 419 427 464 679 680 682 741 831 838 928 1018 1144 1160 1222 1224 1299 1332 1343 1346 1375 1391 1430 1492 2148 2171 2223. Cf.

Démon et Esprit infernal.

Scandale : 266 285 419 905 1171-1188 1316 1319 1357 1513 1565 1920 2073 ; de la femme 904 925 931 1302 1318 1320 1343 1366 1398 ; de blasphème 903 911 919 2117 ; aux enfants 1186 1187.

Scapulaire : 1700 ; partie de l'habit 99 1987 2001 2310 2368 2370.

Science : 371 587 699 741 871 947 ; athée 702 706 ; science et foi 720 933-936 1113 ; de Dieu 347 946 950 ; de l'église 441-445 ; de la religion 732 935 ; dans la formation des religieux 2367 ; leurs progrès 696-698 869 933 934 988.

Scrutateurs : capitulaires 2314 2315 2410 2413.

Se glorifier : sur la croix 394 395.

Secrétaire : 2098 2318 2389 2396 2401 2410.

Sécularisation : 1695-1697 1104 1715 1716.

Semaine : tragique de Barcelone 2133.

Séminaire : diocésain 196 205 219 229 2106-2110 2195-2197 2244 2113 ; de missionnes 1665 1716 ; des Tertiaires Capucins 1984 2059 2367.

Sensualité : 612 1288.

Service : à Dieu et au prochain 366 367 518 530 531 535 693 351 2291-2293 2359-2361 ; militaire 21 1638 1644 1660 1661 1663 1716 1826.

Silence : 1980 2313 2332-2334 2408 2425.

Simplicité : franciscaine 1628 1858.

Socialisme : 957 976.

Société : se passe de Dieu 455 698 699 ; son statut moral actuel 326 361 638 639 775 806 820-824 864-866 918-921 926 933 955 982 999 1067 1101 1123 1137 1167 1168 1180 1268 1297-1305 1345 ; son incrédulité 329 455 456 493 566 864-800 911 1113 1299 ; son matérialisme 326 317 458 782 897 983 988 999 1267 1288 1366 1505 ; son modernisme 264 353 354 428 455 482 493 698 1144 ; ses scandales 903-905 911 919 1171-1188 1318-1319 1357 1366 ; son oubli du salut 1259-1263.

Soif : de bonheur 351 478 520-522 560 663 959 966 1048 1115 1243 1278 1299 1366 1510 ; de paix 641 870 871 ; de richesses 874 955 958 960 967 968 979-981 999 1036 1277 ; d'unité 642 643 ; de vérité 434 435.

Solidarité : 2284. Cf. **Aide et Charité.**

Sorties : du couvent 2334 2346 2377 2429.

Souffrance : 269 393 1205. Cf. **Christ.**

Soumission : 1396 ; à Dieu 993-995 1335 ; à la loi 563 ; au prélat 263 606 ; à l'Église 567 ; devoir du soumis 263 1101 1389 ; et obéissance 1737 1739 1771 1808 1834 2191 ; et respect 1734 1739 1834 2191 2295 2296 2323 2365 2366 2388 2391.

Sous-diaconat : de L. Amigó.

Spectacles : immoraux 459 824 1128 1303 1320 1398.

Spoliation : au culte et au clergé 1448-1503 ; au Vatican 736.

Statistique : 152 1624 2027.

Subvention : au culte et au clergé 1488-1503.

Suffrages : pour les défunts 2125 2134.

Suite : du Christ 297 480 481 504 857 1137 1189-1212 1239 1240 1346 1505-1517.

Superbe : 279 289 295 679 768 852 872-874 899 964 1504 1700.

Supérieur : général 2296 2319-2322 2384-2337 ; local 2295 2326-2327 2365 2397-2400 ; provincial 2391-2393.

Suppression : de la Compagnie de Jésus 2271.

Témoignages : d'embrasser la croix 1206 1507 ; d'amour de Dieu 525 553 ; de jeûnes et pénitences 389-392 615-618 623 811 812 ; de punitions de Dieu 900 901 913-915 1184 ; de zèle des saints 1140 ; de conversion 389 390 391 656 du Christ Vérité 303 693 de grâces que rapporte la communion 796-799 ; d'empires brisés 651 ; conformément à la volonté divine 329 887 ; de la dignité sacerdotale 1383-1389 ; de l'efficacité de la prière 751-756 773 ; de la pauvreté de saint François 971 972 1278-1286 ; de la royauté du Christ 412 ; des bons exemples 1013 ; des fruits de l'orgueil 768 ; de femmes croyantes 488 564 1001 ; de femmes fidèles et fortes 920 924 ; de pardon 65 1057 ; de la suite du Christ 1199 ; de vénération aux ministres du Seigneur 1386 1337.

Temps : de récréation 2339 2426 ; de silence 2332 2425. Cf. **Durée.**

Tentations : 684 763 764 1104-1132 ; de L. Amigó 161.

Testament : de L. Amigó 2450-2455 ; des religieux 2306 2382.

Testimoniales : 2299 2374.

Tièdeur : 1300-1322 ; ses causes 1314-1316.

Titre : de prédicateur 52 1636 1651.

Tonsure : 1948 1949 2371.

Tours : dans le service de cuisine 2010 2011.

Traitement : aux prêtres 2430 ; aux conseillers 2297 2390 ; aux supérieurs 2295 2297 2387 2391 2400 ; du vice-supérieur 2401 ; chez les religieux 2297 2430.

Transferts : 217 1646 2302 2385 ; de L. Amigó 123 124 125199 ; du noviciat 1786 1790.

Travail : comme pénitence 1315.

Tribulations : 728 729 730.

Triduum : 1530 1532 2408.

Tristesse : de L. Amigó 11-16.

Tunique : Cf. **Habit.**

Uniformité : 1559 1967 1969 1993 2054.

Union : 838 890 ; avec le Seigneur 343 533 609 625-628 636 783 785-792 801 803 830 840 849 882 1161 1245 1339 ; conjugale 354 1069 1428 ; des pouvoirs 420 ; des prêtres et des laïcs 373 1148 ; du Christ et l'Eglise 1404 1413 1416 1428 ; fraternel 366 790 791 805 873 945 1036 1049 1053 1064 1165 1166 1529 1532 1535 1536 1540 1572 1634 1734 1737 1745 1749 1754 1802 1806 1808 1819 1820 1827 1833 1843 1860 1861 1868 1902 1900 2086 2154 2284 ; mutuelle 297 365 653 791 805 805 973 1054 ; éléments d'union 1051 1052 ; avec les Supérieurs 1006 ; du Commissariat 1527-1531 1532-1536.

Usage : de l'habit 1947 1948 2311 2370 ; des biens patrimoniaux 2302 2382.

Utilité : du jeûne et des abstinences 616-618.

Vaccin : contre le choléra 1541.

Vaudois : 1011.

Vendredi : premier du mois 2076.

Vénération : 1734 1834 1873 ; envers l'Église 409 567 572 ; envers la hiérarchie 557 561 598 1372 1374 1385 ; envers l'évêque 598 606 ; envers les pères et mères 1089-1091 1345 ; envers les prêtres 1373 1384 1385 1388 1389 ; et respect 1699 1739 1807 2026.

Verbe : son incarnation 271 303 335 340 362 401 608 675 778 783 838 947 1046 1160 1213 1217 1220 1349 ; sa mission 340 341 887 ; son union avec l'Église 1404 1413 1416 1428 ; ses sentiments 1196.

Vérité : 303 427 434-441 693 694 947-954 ; l'Église maîtresse de la vérité 436 947-954 ; chrétienne 697.

Vertus : 269 337 363 982 1115 1171 1173 1177 1195 1265 ; des époux 1003 1409 ; du prélat 259 267 ; typiquement franciscaines 1800 1832 1858 1920 2329 2378.

Vêtements : et buanderie 86 178 2091 2092 2099 2309 2310 2368-2370 2427.

Viatique : 2163 ; de L. Amigó 241-244.

Vicariat : de la Guajira 1710 1711. Cf. **Missions**.

Vice-maître : des novices 58 2329 2403.

Vice-supérieur : 2295 2322 2365 2387 2393 2401.

Vie : 309-316 ; conforme au Christ 1339 ; d'amour 338-340 352 ; de grâce 339 ; éternelle 312 337 426 ; de famille 1069 ; communauté 2349 2434 ; intérieure 2361.

Vierge : 2166 2170 2217 2218 2251 2255-2259 2264 2273 2287 ; co-rédemptrice 923 ; de l'Espérance 1503 ; de la Salette 398 655 659 608 825 ; de Lourdes 329 398 658 655 800 2245 ; au concile d'Éphèse 1474-1486 ; reine des martyrs 396 ; très sainte 321 323 324 329 330 396 545 608 741 787 809 826 829 923 1013 1102 1217 1232 1392 1414 1493 ; son respect pour les Apôtres 1386 ; sa volonté conforme à celle de Dieu 829. Cf. **Index**

Onomastique.

Vigilance : devoir pastoral 260 1968 ; de l'enseignement du catéchisme 453 ; spirituel 711 1110 1305 1333 1358 ; à l'École de Réforme 2070 2071 2083 2085.

Visites : ad limina 190 2131 ; archiprêtres 2203-2205 ; aux prisons 2047 ; aux écoles 1453-1456 ; canoniques 132 149 1627 1632 1635-1639 1641 1676 1707 1776 1797 1968 1989 2017 2037 2038 2060 2074 2075 2320 2385 2392 2393 2414-2416 ; aux religieux 2051 2344 ; aux écoles de réforme 147 148 1979 1981 2005 2007 2088 2089 ; pastorale 2177.

Visiteur : Provincial 1522 1538 1642.

Vivre : crucifiés 689 ; d'aumône 67 81 82 86 92 101 114 125 139 178 212 228 235 1542 1551 1553 1556 1609 1610 1626 1687 1774 2007 2011 2047 2299 2350.

Vocations : 1589 1605 1705 1735 2113 2196 ; classes 1403 ; missionnaire 1551 1685 ; franciscaine 1674 1736 1744 1816 1829 1901 2041 2101 2367 ; religieuse 24 25 34 125 ; de L. Amigó 14 16 17 19 21 22.

Vœux : de chasteté 2352-2354 2436-2438 ; d'obéissance 2347-2348 2431-2432 ; de pauvreté 2306 2349-2351 2433-2435.

Voile : de la religieuse 2309 2310.

Vol : sacrilège 2148 2149.

Volonté : divine 37 68 83 99 100 254 293 333 365 407 436 552 585 602 639 672 675 813 827-86a 874 959 1093 1118 1149 1165 1224 1240 1332 1346 1349 1355 1393 1406 1407 1426 1550 1734 1787 1007 1815 1822 1834 1838 1839 1843 1856 1899 1905 1919 1923 1930 1983 2063 2267 ; humaine 540 542 546 548 616-618 770 828 856 859 882 947 993 1001 1001 1082 1129 1149 1190 1192 1223 1236 1351 1578 1601 ; faire la volonté de Dieu 367 553 692 701 818 831 832 846 876 868 874 884 885-889 894 1066 1233 1336 1338 1340 1371 1392 ; propre 1195 1197 1333 1339 1562 1674 ; en tant que faculté 538 540 616 1402.

Votes : pour la profession 2303 2308 2379 2380 2383 ; pour l'élection d'une fonction 2314-2316 2410-2412.

Voyages : 1836 1837 1800 1951 1953 1954.

Zagales : de leur troupeau 1831.

Zèle : 587 600 1310 1314 1968 1989 2075 2104 ; apostolique 327 359 361 372 454 603 1137-1145 1183 1199 1564 1737 1744 1812 1815 1827 1858 1359 2198 2223 ; de saint François 1015 1020 1140 1145 1058 1685 1332 1895 1968.